
יהוה
INSTITVTIO THEOLOGICA
ANDOVER FVNDATA MDCCCVII
PS. CXIX
169.
כדברך
הבינני
JOH. XVII.
17.
ὁ λογος
ὁ σος
αληθεια
εστι
ΑΚΡΟΓΩΝΙ
ΟΥ ΧΡΙΣΤΟΥ

ANTIQUITÉS HELLÉNIQUES

OU

RECUEIL D'INSCRIPTIONS

ET

D'AUTRES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES DEPUIS L'AFFRANCHISSEMENT DE LA GRÈCE

PAR

A. R. RANGABÉ

CONSEILLER AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, SECRÉTAIRE DE LA SOCIETÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES, MEMBRE DE LA SOCIETÉ DES ANTIQUAIRES DE L'AMÉRIQUE

ATHÈNES

VOL: I



1425 **Rangabé, A. R.** Antiquités helléniques ou répertoire d'inscriptions et d'autres antiquités decouvertes depuis l'affranchissement de la Grèce. 2 vol. Athènes Typogr. royale 1842—55. gr. 4°. Avec beaucoup de planches. 50.

Unbeschnittenes, sauberes Exemplar dieses sehr geschätzten u. vergriffenen Werkes.

ANTIQUITÉS HELLÉNIQUES

OU

RÉPERTOIRE D'INSCRIPTIONS

ET

D'AUTRES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES DEPUIS L'AFFRANCHISSEMENT DE LA GRÈCE,

PAR

A. R. RANGABÉ,

CONSEILLER AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES.

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'AMÉRIQUE.



ATHÈNES

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ROYALES.

1842.

1ère LIVRAISON

À

MONSIEUR LE CHEVALIER

THIERSCH,

AMI ÉCLAIRÉ DE LA GRÈCE ET CONNAISSEUR PROFOND

DE SON ANTIQUITÉ.

HOMMAGE RESPECTUEUX D'ESTIME ET D'ADMIRATION

De son ancien élève

A. RIZO RANGABÉ.

INTRODUCTION.

APERÇU RAPIDE DES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES FAITES EN GRÈCE PENDANT CES DERNIÈRES ANNÉES.

LA liberté produisit dans la Grèce pendant les siècles de sa gloire les magnifiques monumens, dort nous admirons encore aujourd'hui les débris; le despotisme les profana et les détruisit, et il était encore reservé à la liberté de les restaurer et de les protéger. Depuis que la conquète romaine eût altéré l'individualité du caractère hellénique, l'art, dépouillé de sa pureté primitive, porta l'empreinte de la magnificence hautaine des vainqueurs, et les monumens les plus vénérables des beaux temps de la Grèce subirent l'injure de plusieurs transformations par la basse adulation des vaincus. Il est connu que tous ceux qui conservaient encore dans leur cœur une étincelle de sentiment national, voyaient avec indignation les statues des héros et des demi-dieux mutilées pour recevoir des têtes et des noms de quelques préteurs obscurs de Rome (1).

Mais le temps de l'antiquité n'était plus. Des nations et des idées nouvelles se présentaient sur la scène; le christianisme changeait la face du monde. Les adhérens les plus éclairés de la nouvelle doctrine ne combattaient que les anciennes idées; mais les plus ignorans s'acharnaient sur leurs symboles visibles, et ce n'est qu'aux plus modérés que nous devons la conservation de beaucoup d'édifices antiques, qu'ils consentirent à consacrer au nouveau culte, en leur faisant subir quelques modifications à la forme de leur construction.

Mais la Grèce était destinée à se voir dépouiller non moins par ses amis et ses admirateurs, qui emportaient ses chefs-d'œuvre à Rome ou à Constantinople, que par ses ennemis les plus déclarés, qui les détruisaient par ignorance et par barbarie, et par le fanatisme religieux enfin qui prenait pour les œuvres du démon ou pour ses images ces belles productions du génie. Tel fut le sort de ce pays jusqu'au commencement du huitième sciècle. Depuis ce temps ses destinées furent plongées dans d'épaisses ténebres, et lorsque enfin après quatre-cents ans le nuage en est écarté, nous l'apercevons entièrement transformé. Ses villes ont changé de nom, ses habitans parlent un jargon dégénéré, sa magnificence a disparu, et les débris de ses monumens couvrent la terre.

Nous avons laissé la Grèce ancienne, nous retrouvons la Grèce moderne, telle qu'elle a continué à être jusqu'au jour de sa régénération.

D'un autre coté l'Europe occupée pendant la décadence de la Grèce à son propre développement social, se trouvait plongée dans l'ignorance la plus complète sur tout ce qui concernait l'antiquité classique, avec la quelle aucun lien ne la rattachait; et elle ne chercha à puiser dans l'ancien monde des préceptes pour sa nouvelle civilisation que lorsque les lettres Grecques bannies de leur patrie subjuguée, trouvèrent un refuge en Italie, et que des couvens où elles étaient cultivées dans l' ombre elles sortirent pour éclairer la nouvelle société. Avant le 17e siècle les littérateurs les plus distingués paraissaient ignorer que ce pays de leurs études éxistât ailleurs que dans les rêves de leur imagination, ou au moins qu' Athènes et Sparte fussent plus qu'un désert; ils ne soupçonnaient point qui il y eût encore un endroit sur la terre où l'art an-

(1) Dion Chrysost. aux Corinth.

tique se trouvât conservé en des restes magnifiques, et que le peuple dont ils admiraient les hauts faits et le génie fût encore là aussi brave et aussi intelligent quoique plus malheureux que ses pères.

Enfin l'attention de l'Europe fut attirée sur la Grèce. Martin Crusius ou Kraus (1573), professeur du Grec à Tubingen, profitant des négociations ouvertes par la communion protestante d'Augsbourg avec l'église de Constantinople dans le but de se rapprocher de celle-ci, ouvrit une correspondance avec des Grecs éclairés, et publia sa Turcogræcia, qui jeta la première lumière sur l'état dans le quel la Grèce se trouvait alors ([1]). Depuis, des Jésuites (1645) et des Capucins (1658) établirent un couvent à Athènes, et l'un d'eux, Babin, écrivit une description de cette ville. Le peintre Carrey, accompagnant le Marquis de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople (1674), les voyageurs Spon et Wheler (1676) et plus tard les architectes Stuart, Revett et Chandler (1764) ont publié dans leurs excellens ouvrages les principaux monumens qui existaient de leurs temps.

La route de la Grèce une fois frayée pour l'Europe, beaucoup de savans et d'artistes entreprirent ce pélerinage scientifique. Mais si des découvertes précieuses sont dues aux nobles travaux de plusieurs d'entre eux, il y en eut d'autres qui en arrachant au gouvernement ignorant et faible des Turcs des autorisations, ou même en agissant sans autorisation aucune, dépouillèrent ce pays des seuls titres qui lui restaient à l'intérêt des peuples, du seul héritage de ses ancêtres que la tyrannie n'a pas pu lui enlever entièrement. C'est alors que les marbres de Paros, ces sources précieuses de la chronologie ancienne, les statues du temple d'Égine, représentations presqu'uniques de l'époque ante-Phidienne de l'art, la Cérés d'Eleusis, si célèbre dans l'antiquité, la Vénus de Milos, les marbres de Philagie et tant d'autres objets qui font aujourd'hui la gloire des Musées de l'Europe, ont été emportés de la Grèce.

Mais ce sont surtout les rapines scientifiques de Lord Elgin, ambassadeur de la Grande-Bretagne en Turquie (1811) qui ont laissé dans le cœur des Grecs la plus douloureuse impression, que les années n'ont pu affaiblir. Ayant obtenu un firman du Grand-seigneur qui l'autorisait à prendre de l'Acropole d'Athènes un ou deux bas-reliefs du Parthénon qui gisaient par terre ([2]), il porta dans son zèle inconsidéré la hache et la scie sur le vénérable édifice lui-même, et finissant l'œuvre des siècles il arracha ce qui restait de la frise méridionale de ce monument, brisa ou détruisit malgré les prières malgré les pleurs même des Grecs qui n'avait pas le pouvoir de l'en empêcher, tout ce qui pouvait l'arrêter dans ce pillage archéologique, et emporta ces trésors immortels, qu'il céda au Musée Britanique pour 35000 livres sterl. Ce qui rendit cette spoliation du Parthénon et des autres monumens ([3]) plus sensible aux Grecs, c'est que ces actes se commettaient sous leurs yeux lorsque l'espérance de leur régénération faisait déjà battre leurs cœurs au seul nom de la liberté et à la seule vue des ouvrages de leurs ancêtres.

Si la plus part des temples étaient tombés en ruines, mais leurs fondations ont été presque partout conservées par les chrétiens qui y construisaient des églises ([4]). Les autres monumens étaient à la merci

---

(1) Cyriaque d'Ancône a dans ses longs voyages visité aussi la Grèce (1479); il n'en donne que quelques inscriptions qui n'ont été publiées qu' en 1743.

(2) La société archéologique d'Athènes a fait des démarches pour obtenir une copie de ce firman, afin de posséder ce document irrécusable de l'illégalité du procédé de L. Elgin. Si cette copie lui est envoyée, nous ne manquerons pas de la publier ici en appendice.

(3) L. Elgin arracha aussi une Caryatide du beau portique du temple d'Erechthée. C'est la seule qui y manque actuellement.

(4) C'est une observation presque générale que toutes les églises antérieures à la révolution grecque sont construites sur les fondemens, et souvent aussi avec les matériaux de temples anciens.

du peuple qui en ignorait le prix, et les Turcs surtout ne pouvaient s'expliquer autrement l'empressement des étrangers à acquérir ces objets, que par la supposition ridicule qu'ils recélaient des trésors. C'est ce qui porta Ali-Pacha de Tebelen à briser le grand lion de Chéronée, élevé à l'héroïque bataillon sacré des Thébains par leurs concitoyens (1). D'autres spéculateurs moins exigeans se contentaient de calciner les chefs-d'œuvre faits de marbre du Pentélique pour en retirer une chaux plus pure ; et c'est ainsi que Chatzi Ali, gouverneur d'Athènes, détruisit en 1790 quelques colonnes du temple de Jupiter Olympien. Plusieurs autres enfin employaient les pierres antiques comme des matériaux de construction, ou à divers usages domestiques. Les plus instruits parmi les Grecs voyaient avec amertume les injures faites à ces restes qu'ils considéraient comme leurs trésors les plus précieux, et essayèrent souvent de les prévenir.

Vint enfin la révolution de la Grèce. Destinée à préparer aux Grecs un avenir puisé dans les inspirations du passé, il était dans son caractère de porter une vénération profonde à ces restes de gloire ancienne, qui excitaient à l'acquisition d'une nouvelle illustration. Aussi les assemblées nationales et tous les gouvernemens qui s'y sont depuis ce temps succédés, ont-ils défendu par des lois rigoureuses l'enlèvement des antiquités hors du pays, et pris des mesures pour leur conservation. Il est vrai que ces ordres seuls auraient été peu efficaces pendant les années de guerre et de destruction qui ont marqué la régénération de la Grèce; et les fréquens sièges, les prises et les reprises d'Athènes y auraient exterminé tout ce que la bombe de Kœnigsmark avait épargné, si les populations n'étaient plus désireuses encore que le gouvernement lui-même de protéger les monumens antiques. Parmi les Athéniens dont le zèle éclairé a été le plus efficace pour empêcher leur destruction complète, il est juste de citer M. C. S. Pitakis, conservateur actuel du Musée d'Athènes. Le fusil de palicar à la main, on le voyait dans ces temps de troubles rechercher tous les débris d'antiquités, exposer ses jours pour les soustraire à la brutalité de l'ennemi, les assembler soigneusement, et les mettre en lieu de sûreté. Aussi dans les jours plus heureux rendit-il à la Grèce une riche collection de sculptures et d'inscriptions ; et c'est également lui qui a procuré à M. A. Bœckh une partie des matériaux de son C. I. G. (2).

Mais c'est surtout depuis que la Grèce est libre que les antiquités sont devenues un objet constant de la

---

(1) Pausan. Béot.

(2) C'est ici le lieu de venger cet ami zélé de l'antiquité et de son pays d'un soupçon qu'on a insinué contre lui, celui d'avoir souvent envoyé à M. Bœckh dans un but de spéculation pécuniaire des fragmens divers d'une même inscription, comme formant des inscriptions différentes, et d'avoir pour cette raison supposé les lieux où elles ont été trouvées. Voici le fait; nous le devons à nos lecteurs, car M. Pittaki est devenu par son dévouement aux antiquités, et par sa longue pratique, ainsi que par sa connaissance des localités, un homme généralement connu par tous les voyageurs qui visitent la Grèce. M. Pittaki à l'âge de 15 ou 16 ans, mû par le même intérêt pour les antiquités de son pays, qui le caractérise encore aujourd'hui, se fesait une tâche de copier toutes les inscriptions qu'il rencontrait en Grèce, tantôt en trompant, tantôt en bravant la vigilance des Turcs, qui suspectaient cet enthousiasme qu' ils ne comprenaient pas. Souvent aussi il empruntait à des voyageurs les inscriptions qu'ils avaient copiées eux-mêmes en différens lieux, et de tous ces matériaux il fit une assez nombreuse collection, que sur l'invitation d'un admirateur des talens de M. Bœckh, il envoya à ce savant. Il est bien concevable que M. Pittaki à cet âge, n'ayant pas encore eu le temps de faire des études suivies, ayant d'ailleurs puisé une partie de sa matière chez des voyageurs qui comme lui n'étaient pas des antiquaires de profession, n'eût pas fait sa collection avec beaucoup de discernement, qu'il eût négligé de désigner quelquefois les lieux où les inscriptions se trouvaient, et que sa mémoire l'eût parfois trahi. M. Bœckh promit à M. Pittaki une recompense pécuniaire pour la collection toute entière, et non point pour chacune des pièces qu'elle contenait. Il lui transmit en effet la somme promise en 1835, et cette circonstance suffit pour écarter de M. Pittaki tout soupçon injurieux d'avoir voulu tirer un plus grand profit de ces inscriptions en les multipliant à dessein.

sollicitude nationale. Depuis cetemps aussi leur accès, autrefois si difficile, a été ouvert à tous les étrangers désireux de les visiter. Le Comte J. Capodistria fut le seul qui affectât de méconnaitre la haute importance de ces trésors de science, dont la vue éxaltait l'esprit des Grecs à un point qui paraissait dangereux à sa politique. Aussi en 1832, M. Raoul-Rochette oxposait-il au Musée de Paris comme *les brillants trophées d'une expédition pacifique* les métopes du temple d'Olympie, les seuls objets de sculpture d'un travail et d'une conservation parfaite qui restaient encore à la Grèce, et que le Président permit d'emporter.

Les recherches archéologiques commencèrent en Grèce dès 1833, lorsqu'une contribution faite à Athènes, produisit une petite somme, au moyen de la quelle on fouilla autour du Parthénon. On y découvrit six bas-reliefs de la frise de ce temple et trois inscriptions. On ouvrit en même temps et on éxamina les anciens conduits souterrains d'Athènes au nombre de 5, qui traversent la ville dans tous les sens.

En 1834 le gouvernement grec choisit Athènes pour sa résidence, et voulant offrir à cette mère de l'ancienne sagesse un premier tribut du respect que la terre lui doit, il résolut de restaurer la plus magnifique de ses ruines, et ouvrit un crédit de 72000 dr. pour relever le Parthénon, autant que cela était encore possible. M. L. Ross, littérateur Danois, fut chargé de l'inspection des antiquités et de l'éxécution de ce grand travail; et le gouvernement grec croyant devoir rendre la colline de l'Acropole aux Muses amies de la paix, en retira la garnison, en abattit les fortifications modernes, et y plaça quelques vétérans pour garder ces monumens qu'ils avaient aidé à reconquérir.

Mais avant de procéder à l'érection du Parthénon, il fallait en déblayer les alentours et chercher tous les débris qui pouvaient servir à sa restauration. Dans cette excavation de presque tout le plateau de l'Acropole on avança jusqu' au dessous de l'ancien niveau, et on découvrit en plusieurs endroits le rocher primitif et plusieurs objets remarquables, tels que de grands blocs de marbre brut, de la dimension des tambours des colonnes du Parthénon, qui ont évidemment été rebutés par les architectes à cause des gerçures dont on peut les voir encore sillonnés. On y trouva également un grand nombre de morceaux de terre-cuite peinte, appartenant à la frise et aux autres parties ornementales soit de l'ancien Hécatompède(?), soit de quelque autre temple situé dans le voisinage. Des inscriptions, des fragmens de statues et des sculptures de tout genre, appartenant sans doute aux *monumens de moindre importance* dont parle Pausanias (1) y furent aussi découvertes.

Les fouilles faites à l'ouest de la colline ont eu des résultats non moins brillans. On voit par la relation incomplète de Spon et Wheler qu'en 1656 le temple de la Victoire sans ailes (2) était encore debout et servait de magasin à poudre aux Turcs. Il parait qu'une bombe de Morosini le détruisit en 1787, car Stuart n'en vit plus que quelques débris dans la batterie que les Turcs y construisirent. Les fouilles dirigées par M. Ross conduisirent à la découverte de ce temple. Il fut trouvé renversé; toutes ses parties étaient presque intactes, et il fut immédiatement restauré. Mais afin que le nom de Lord Elgin soit attaché à toute destruction des monumens de la Grèce, il emporta 4 blocs de la frise de ce beau temple, de la longueur de 2' 5" angl., qu' il trouva murés dans un édifice turc sur l'Acropole (3), et ces mar-

(1) Att. 23.

(2) Pausan Att. 22, 4.

(3) S. n. 156, 158, 161, 190.

bres se trouvent actuellement dans le Musée Britannique. Ils y sont déposés comme de simples sculptures[1], privées de tout intérêt local, tandis que l'élégant monument auquel ils appartiennent a été élevé en entier, et aurait pu reparaitre tel qu'il avait été construit dans les beaux jours de la Grèce, s'il avait encore cette partie de sa frise. Dans ce même temps les villes, les localités et les communes Grecques reçurent leurs anciens noms et leurs anciens emblêmes, de manière que le voyageur retrouve aujourd'hui le pays de ses études, et les grands noms qui avaient cessé d'y retentir sous l'oppression des Turcs, comme pour rester intacts de souillure et n'être prononcés que par des Grecs libres.

M. Pittaki ayant bientôt succédé à M· Ross en qualité de conservateur des antiquités, poussa les travaux avec beaucoup d'énergie, et découvrit les Propylées, qui étaient entièrement masqués par des murs anciens, et surmontés de batteries, au point qu'ils avaient été méconnus et même vainement cherchés par quelques voyageurs. Il ouvrit et déblaya aussi la Pinacothèque ou galerie des Tableaux [2], et les marches qui conduisent aux Propylées. Jusqu'alors on avait supposé qu'un sentier étroit et tortueux menait à l'entrée des propylées. Par cette excavation on a vu que des marches en marbre aussi larges que les Propylées eux-mêmes, et répondant à la magnificence de cet édifice, couvraient tout le pan occidental de la colline. Comme elles existent presque toutes, elles pourront être facilement restaurées.

Les murs et les colonnes du temple d'Erechthée furent également élevés; des six Caryatides qui soutiennent l'un de ses portiques, les trois étaient en place; une quatrième était tombée pendant que l'Acropole était assiégée par les Turcs, et sa tête avait été perdue; la cinquième fut emportée par L. Elgin, et on croyait que la sixième se trouvait à Rome dans le Vatican. Mais il fut prouvé que cette supposition était erronée. La Caryatide fut retrouvée près du temple, à l'Acropole, brisée en plusieurs morceaux. Celle qui était tombée fut relevée, et sa tête fut trouvée par M. Pittaki. Il ne manque donc maintenant au portique que la seule Caryatide que L. Elgin a envoyée en Angleterre, avec l'une des colonnes du temple. Toutes ces fouilles ont en même temps produit une foule d'inscriptions et d'autres objets de sculpture d'une haute importance et d'une grande beauté. Des constructions modernes s'élevant vers cette même époque sur touts les points de la ville basse d'Athènes, on trouva dans leurs fondements plusieurs anciennes ruines que les ruines modernes avaient recouvertes. Non loin du Pirée on découvrit le cimetière de ce Démos, et le Musée s'enrichit d'une grande collection de pierres sépulchrales.

Cependant ces travaux absorbèrent la somme que le gouvernement avait destinée à l'érection du Parthénon. Alors une société d'antiquaires [3] fut formée dans le but de seconder les efforts du gouvernement et d'exploiter de son côté les antiquités du pays. Cette société déblaya d'abord en entier la Tour des Vents, qu était plus d'à moitié enfoncée dans la terre. Elle ouvrit également la porte des Lions à Mycènes et entreprit d'excaver un second de ces édifices coniques situés près des murs de cette ancienne ville, et qu'on croit être les trésors des Atrides. Elle s'occupa de réparer les murs de soubassement du temple de Jupiter Olympien, et le temple de Thésée endommagé par un coup de tonnerre, et au quel un Pacha turc venait d'arracher une partie de son comble pour en retirer quelques livres de miel qu'un essaim d'abeilles y avait déposé. Enfin

(1) S. N. 158, 156, 190, 261.

(2) Pausan. Att. 22, 4.

(3) La société archéologique d'Athènes.

elle entreprit d'élever les colonnes et les murs du Parthénon, et est parvenue en effet jusqu'ici avec des moyens très bornés à restaurer une partie de ce temple.

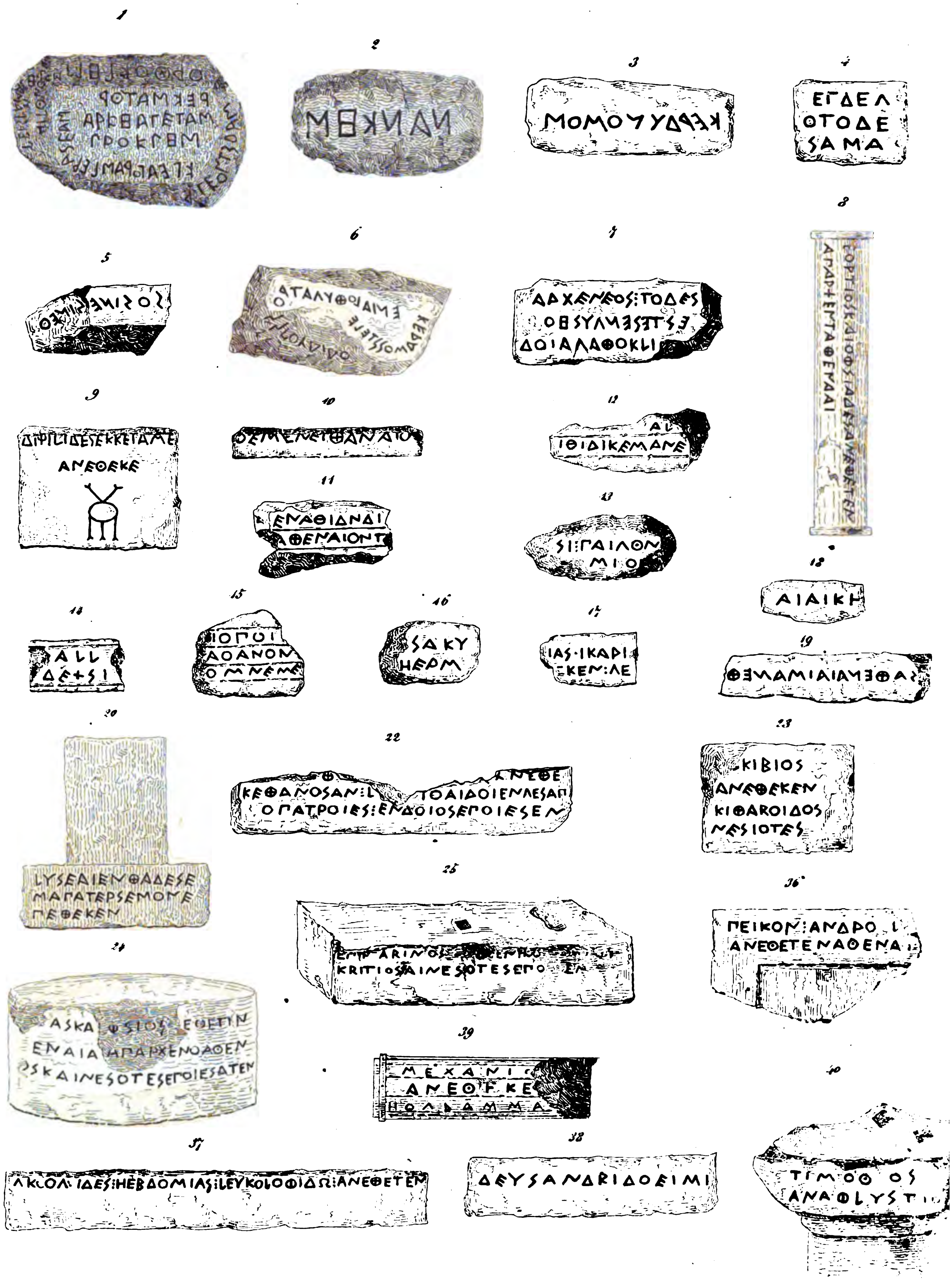
Cette même société essaya aussi de déblayer le théatre de Bacchus. Mais aprés y avoir continué les travaux à une certaine profondeur, elle fut obligée de les abandonner, ayant acquis la triste certitude que ce théatre aux immortels souvenirs avait été détruit par la cupidité qui tira profit du marbre blanc dont ses marches étaient construites.

Les recherches archéologiques ont été moins activement poussées hors de la ville d'Athènes. Le hasard cependant découvrit souvent des inscriptions et d'autres antiquités qui furent remises aux autorités municipales de chaque lieu, dans le but de former des musées archéologiques dans toute la Grèce, et de conserver à chaque monument son importance locale, ou envoyées au Musée central d'Athènes, lorsque leur conservation ne pouvait être autrement garantie. C'est ainsi qu'une belle statue de la Victoire ailée, appartenant au temple de Mégares, et dont Pausanias a fait mention [1], orne maintenant la place du temple de Thésée à Athènes. Le gouvernement fit aussi des fouilles dans les provinces, et y découvrit souvent des pierres sculptées, des inscriptions et des vases. Les tombeaux des bourgs de l'Attique ont surtout fourni un grand nombre de vases peints et entre autres beaucoup de vases blancs d'une beauté remarquable. Le Musée en acquit plusieurs; Mais des collections plus précieuses encore tant par le nombre que par la beauté des vases ont été assemblées par des particuliers, amateurs d'antiquités, qui ont exploité dans ce but et avec le discernement de connaisseurs, non seulement toute l'Attique, mais aussi les principales îles de l'Archipel.

Telles sont les fouilles et les découvertes archéologiques qui ont été faites dans la Grèce depuis sa délivrance. Si l'on considère en outre que les parties les plus reculées de la Grèce sont depuis devenues d'un accès très facile, que de nombreux voyageurs la parcourent en tout sens, en examinent les localités avec une exactitude à la quelle ils n'avaient pu prétendre sous la police turque, si l'on se rappelle ce que ces recherches ont jeté de lumière sur la topographie et sur l'histoire de cette terre classique, on avouera que le jour de l'indépendance grecque a été un jour heureux pour les lettres et pour les sciences.

---

(1) Pausan. Att.



SECTION PREMIÈRE.

INSCRIPTIONS

ANTÉRIEURES À LA 80e OLYMPIADE.

1.

Inscription trouvée à l'île de Théra;fut transportée à Athènes et déposée dans le temple de Thésée, où nous en avons vérifié la copie. Au promontoire de S.Etienne au Sud de l'île de Théra s'ouvre le port de Mégalo-Chorio où l'on voit encore les restes d'un ancien môle submergé. Non loin de là s'élève un rocher caverneux,dans un endroit appelé ὄχενδρα(vipère),de la figure d'un serpent sculptée sur le roc audessus d'un ancien tombeau creusé dans le flanc de la montagne. Dans un enfoncement de ce rocher on voit quelques inscriptions sur des blocs de basalte ou de matières volcaniques,et quelques autres sont gravées sur le rocher lui-même. M. le Chevalier Prockesch d'Osten,ambassadeur d'Autriche en Grèce et ami éclairé des antiquités, en copia 20 en 1835, et sur cette copie et sur celle de M. L. Ross, l'illustre A. Bœckh les publia en 1836 dans les actes de l'académie de Berlin, (p. 41—101).

La présente inscription en est une. Nous la reproduisons sur une copie vérifiée de M. Jatridés, employé au Musée d'Athènes,au talent et à l'éxactitude remarquable duquel sont dues plusieurs des copies des inscriptions que nous allons publier. L'unique différence entre celle-ci et celle de M. Bœckh est qu'au mot écrit au coin du côté gauche après l' O on peut distinguer un M (Σ), et qu'au côté inférieur l'unique lettre qui y parait est un P et non un K. L'inscription contient donc les mots suivans:

Sur la surface horizontale: Ρηξάνωρ ἀρχαγέτας, Προκλῆς, Κλεαγόρας Περαιεύς.

Sur le côté supérieur: Ὀρθοκλῆς.

Sur le côté droit: Λεωντίδας.

Sur le côté gauche: Ἄγλων, Περίλας, Μάληκος.

Le dialecte en est Dorique, et les noms pour la plupart Lacédémoniens. On sait que l' île de Théra, nommée autrefois Calliste, et habitée suivant le rapport des anciens, par des Phéniciens, reçut son nouveau nom et une colonie de Lacédémoniens de Théras, Spartiate, beau-frère d'Aristodème, Roi de Lacédémone.(Strab.XVII,837. —Pausan. Lacon 1.— Hérod. IV,147).Cette pierre parait avoir appartenu au tombeau d'un roi de Théra, descendant de Théras, et de sa famille. Le mot ἀρχαγέτας n'est pas un nom propre. Chez les Spartiates,et par conséquent aussi chez leurs colons de Théra, il désignait le Roi.Ἀρχαγέται δὲ οἱ βασιλεῖς λέγονται. (Plut. Lyc. 6). Ρηξάνωρ était donc le Roi. Il y a toute apparence que Προκλῆς était de la famille royale. Ce nom avait été celui du neveu de Théras, l'un des fils d'Aristodème, qui ont les premiers régné conjointement à Sparte. Λεωντίδας est un nom dérivé de la même source que Λεωνίδας. Περίλας est Πέριλλος (Anthol.—Diod.) qui est le même que Περίλαος. Ἄγλων vient d'Ἀγλάων, qui lui-même n'est qu'une autre forme d'Ἀγλαὸς, comme Ἀγάθων d'Ἀγαθὸς. Μάληκος se trouve dans C. I. n. 611. Il y appartient à un Athénien, habitant du bourg d' Acharnes. Il est prouvé qu'il avait anciennement existé un certain rapport entre l'île de Théra et l'Attique et la Béotie. La plus grande partie des colons qui ont suivi Théras étaient des Minyens;d'ailleurs sur les sept villages que, d'après le témoignage d'Hérodote, cette île contenait, on en trouve deux portant des noms de bourgs de l'Attique. L'un est Éleusis, l'autre OEa (Ptol. Géorg. III,15); Nous rencontrons dans la présente inscription le nom

de Περαιεὺς ou Πειραιεὺς, qui ne parait point être un nom propre, mais qui ne peut non plus désigner que Cléagoras eût été démote du Pirée d'Attique. Un étranger ne serait point admis dans le tombeau de la famille royale de Théra. Il faut donc supposer avec M. Bœckh que Περαίx ou Πείραιον, ou même Πειραιεὺς, fût aussi un village de l'île de Théra, nommé d'après le port d'Athènes.

Cette inscription doit être placée entre la 42e et la 80e Olympiade.

2.

Inscription gravée sur le roc à la partie orientale de la montagne dite Messa-Vounon (montagne intérieure) de l'île de Théra. Le mot est Ἀ)νάγκης écrit ἀνάνκης. À Corinthe on voyait un temple (ἱερὸν) d'ἀνάγκη et de Bία (la Nécessité et la Force) (1). On peut supposer qu'il y avait aussi en cet endroit de l'île de Théra un temple, un autel ou simplement un lieu sacré (τέμενος) de la même déesse.

3.

Bloc noir, muré dans un enclos, non loin de l'endroit où se trouvent les inscriptions dont nous avons parlé s. N. 1. C'est une pierre sépulchrale portant un nom propre écrit de droite à gauche. La troisième lettre de gauche doit être un M et non pas un M, car le mot ne peut être Κερδύνοσος mais bien Κερδύνομος, même nom que Κερδώνυμος, produit par une singulière transposition de lettres.

4.

Marbre rouge, carré. Trouvé à Égine, il fut transféré au Musée d'Athènes, où nous l'avons copié. C'est également une pierre sépulchrale. L'inscription porte:

Ἐγδήλου τόδε σᾶμα.

« *C'est le tombeau d'Ecdélus*».

Le dialecte est dorique, car il est connu qu'Égine était en partie habitée par des Doriens. « Ἐπῴκησαν δ'αὐτὴν Ἀργεῖοι, καὶ Κρῆτες, καὶ Ἐπιδαύριοι, καὶ Δωριεῖς. (Strab. VIII. 375). Le mot Ἐκδήλου est écrit Ἐγδήλου. Cette manière de changer le K en Γ devant le Δ se retrouve aussi dans le Grec moderne, lequel a conservé plusieurs formes des dialectes les plus anciens, qui avaient disparu au moins de la langue des auteurs pendant l'époque classique. C'est ainsi que les Grecs disent aujourd'hui Γδύνω pour ἐΚδύω, Γδαίρνω pour ἐΚδαίρω.

5.

Base de pierre poreuse carrée trouvée à Athènes. L'inscription est écrite sur ses deux côtés de droite à gauche. On y lit Σωσίνη Σινέου. *Sossine fille de Sinéos*. C'était une pierre portant peut-être une colonne qui représentait la défunte en relief.

6.

Pierre schisteuse, irrégulière, trouvée non loin de la Porte d'Adrien dans la cour d'une cabane. Cette inscription contenait en 1836 les mots suivans:

Ἐνιάλου, θυγατρὸς Σπουδίδου, κέραμος στήλη.

Plaque servant de colonne (sépulchrale) à Énialos, fille de Spoudidés.

(1) Pausan. Corinth. 4.

Un an plus tard le Musée Grec en fit l'acquisition, mais alors la plaque était déjà brisée, et les mots ΣΣΠΟΔΙΔΟ avaient disparu. Κέραμος signifie au propre une tuile; mais il parait que dans le langage commun on en étendait la signification à toute espèce de plaques qui servaient à la couverture des toits. Στήλη désignait ordinairement la colonne funéraire:

Στήλη . . . ἥτ' ἐπὶ τύμβῳ
Ἀνέρος ἑστήκῃ τεθνηότος, ἠὲ γυναικός. Hom. Il. Ρ. 435.

Cette inscription est du petit nombre de celles dont toutes les deux lignes vont de droite à gauche, manière d'écrire qui parait être des plus anciennes.

L'endroit où elle fut trouvée prouve clairement qu' au moins avant la guerre des Perses, la ville d'Athènes ne s'étendait pas audelà de la Porte d'Adrien, car il est connu qu'on n'enterrait pas les morts dans l'enceinte même de la ville. Beaucoup d'archéologues prétendent que plus tard elle contenait le temple de Jupiter Olympien, et que c'est ce quartier là qui porta le nom d'Adrianopolis. Leur raisonnement se fonde principalement sur la double inscription qu'on lit sur la Porte qui précède le temple.

Sur le côté N. O on lit: Αἵδ' εἰσ' Ἀθῆναι Θησέως ἡ πρὶν πόλις.

Sur celui de S. E. Αἵδ' εἰσ' Ἀδριανοῦ κ'οὐ Θησέως πόλις.

Mais nous croyons qu'on se trompe sur le vrai sens de la première de ces lignes lorsqu'on l'explique ainsi: *Celle-ci est Athènes l'ancienne ville de Thésée.* Il faut au contraire traduire: Celle-ci est Athènes *qui autrefois fut la ville de Thésée.* Et de l'autre côté on oppose à ce vers: *Celle-ci est Athènes la ville qui est à Adrien et non pas à Thésée.* Ἡ πρὶν πόλις ne signifie point, ἡ παλαιὰ πόλις *l'ancienne ville*, mais bien ἡ πρὶν οὖσα τοῦ Θησέως πόλις, *la ci-devant ville de Thésée.* Une autre preuve qu'Adrien voulait faire considérer Athènes comme une ville Ἀδριανοῦ κ' οὐ Θησέως, c'est que dans l'inscription placée sur l'aqueduc construit sur le mont Anchesme la ville entière est nomée *nouvelle Athènes.* D'ailleurs nous savons par les anciens que le nom d'Adrianopolis fut donné à un ancien quartier de la ville; et nous voyons par la présente inscription que l'ancienne ville ne s'est jamais étendue audelà de l'endroit où la Porte fut élevée sous Adrien et où passait anciennement le mur de la ville (1). Aussi n'y voit-on pas aujourd'hui de fondemens ou d'autres ruines d'habitations, ainsi que cela aurait dû être le cas, surtout pour un quartier habité et florissant du temps des Romains.

7.

Pierre du mur de la maison de S. Patoussa à Athènes. Fourmont la copia le premier telle que nous la donnons ici transcrite de l'original même, avec la seule différence que dans la première ligne il a marqué deux points au lieu de trois, et dans la seconde il a omis les points et le premier Σ. M. Moustoxydés en envoya plus tard une copie à M. Bœckh, qui l'inserra dans son C. I. s. n. 22. Mais M. Moustoxydés s'est trompé en indiquant le Lycabète comme le lieu où cette pierre fut trouvée. De l'aveu du propriétaire elle avait toujours été bâtie dans le mur de cette maison qui est construite depuis plus de deux siècles, et se trouve située au milieu de la ville d'Athènes, auprès de la ruine d'une église dite du Sauveur, qui contient les restes d'un temple d'ordre ionique et plusieurs ornemens de sculpture. Mais il y a une autre erreur plus sérieuse dans la copie de M. Moustoxydés. À la fin de la première ligne

(1) Schol. au rebt. Aristide, p. 69, ed. Frommel.

il ajoute les cinq lettres TESEN qui y manquent aujourd'hui et que Fourmont n'y avait pas vues. Il parait que cette méprise est due à un essai de M. Moustoxydés de remplir la lacune qu'il y supposait exister. M. Fourmont et M. Moustoxydés ont marqué un A à la place de l'avant-dernière lettre de la troisième ligne. Cette lettre est en effet un V. Ainsi l'inscription doit être complétée de la manière suivante:

Ἀρχένεως τόδε σ[ῆ-
μα] ἔστησ' ἐγγὺς ὁ-
δῷ Ἀγαθοκλ[ῆ.

Archènéos a élevé ce tombeau près de la route à Agathoclés.

Il est à observer que la mot ἐγγὺς est écrit ἐνγύς.

8.

Colonne d'un pied de diametre, et de 4′ 8″ de long, trouvée sur l'Acropole. Elle est renforcée aux deux bouts, mais elle ne présente aucun ornement de sculpture; le chapiteau est percé de deux trous, où l'on voit les restes de deux crochets en bronze, qui soutenaient une statue ou un trépied. L'inscription y est écrite de haut en bas. Elle contient ces mots:

Ἑόρτιος καὶ Ὀψιάδης ἀνεθέτην ἀπαρχὴν τ' Ἀθηνάᾳ.

Héortios et Opsiadés ont offert cette colonne comme un prémice à Minerve.

C'est un ex-votô de deux hommes dont le nom n'est pas autrement connu. La forme des lettres A, Θ,Φ,X, et de quelques uns des E indique une époque antérieure à la 70ᵉ Olympiade. Mais par la forme du premier E et des autres lettres, par la direction des deux lignes allant de gauche à droite, elle parait ne pas être trop distante de cette époque.

9.

Bloc de marbre du Pentélique, trouvé à l'Ouest du Parthénon. On y lit:

Διφιλίδης ἐκ Κεραμέ(ων) ἀνέθηκε·

Diphilidés du Céramique a consacré.

Au dessous on voit la forme d'un trépied, représentant peut-être le trépied de bronze au quel ce bloc servait de base. Par la forme de Θ cette inscription parait postérieure à la précédente.

10.

Fragment de marbre du Pentélique, trouvé non loin du temple de Thésée. Il fait aujourd'hui partie d'un escalier. A en juger par ses lettres, cette inscription parait plus ancienne que la précédente. Il est impossible de la compléter, car on n'y lit que ces mots:

. . . θεμένῃ θάνατος. . .

qui paraissent indiquer un épitaphe en vers.

11.

Fragment de colonne cannelée, trouvé le 2 Mars 1840 dans les fouilles à l' Est du Parthénon. L'inscription est écrite dans les creux des cannelures. Les dernières lignes sont entièrement effacées; des premières on ne lit que quelques syllabes:

[ἀνέθηκ]εν Ἀφιδναῖος
Ἀθηναίων τ[ῷ Δήμῳ?].

Un tel d'Aphidnæ a consacré au peuple Athénien(?)

Ἀφιδναῖος est un habitant d' Ἀφιδναὶ, une des communes de l'Attique ([1]). Hérodote en racontant l' enlévement d'Hélène par Thésée, nous apprend qu'elle avait été cachée à Aphidnes, et que les habitans de Décélie,une forteresse située sur la hauteur de Diacrie,y conduisirent les Tyndarides qui cherchaient leur sœur.Il en resulte qu'Aphidnes n'était pas loin de Décélie, aujourd'hui *Tatoï*: De même on apprend de Démosthènes que cette place était une forteresse située sur la ligne entre Phylé et Rhamnus, ce qui coïncide avec le précédent. Guidé par ces reflexions, Wordsworth ([2]) donne une explication très ingénieuse d'un passage de Dicéarque, qui dit: » ἐξ Ἀθηνῶν . . . εἰς Ὠρωπὸν διὰ *δαφνίδων* καὶ τοῦ Ἀμφιαράου Διὸς ἱεροῦ ὁδὸς ἐλευθέρῳ βαδίζοντι σχεδὸν ἡμέρας πρόσαντα. » ce qu'on a traduit ainsi:«D'Athènes à Oropos il y a une route ascendante d'une journée de voyage pour un bon piéton;elle passe par des bois de lauriers et devant le temple de Jupiter Amphiaraus.» Mais d'abord entre Oropos et Athènes il n'y a point et il ne peut jamais y avoir eu des bois de lauriers. Cet arbre ne croitrait point sans culture sur les montagnes sauvages de l'intérieur de l'Attique; et si ces forêts avaient existé,on en verrait encore des vestiges comme on trouve aujourd'hui à Delphes des restes du bois sacré d'Apollon.D'ailleurs on ne saurait croire que Dicéarque a désigné la route en indiquant ensemble l'espèce d'arbres qu'on y voit et un temple qu'on y rencontre Wordsworth propose donc de lire δι'Ἀφιδνῶν au lieu de διὰ δαφνίδων,et cite le MS. d'Hérodote de Sancroft, où on lit par la même erreur de copiste Ἀφνίδας au lieu d' Ἀφίδνας. De même Démosth. 238. 17 M. de Bekker S. Q. O. Ἀφνίδα pour Ἀφίδναν. et dans Plut. Thès. 32, et dans Harpoc. on lisait Ἀφνιδαῖος aù lieu d'Ἀφιδναῖος avant l'édition de Valesius. Le passage de Dicéarque est donc une nouvelle preuve que la commune d' Ἀφιδναὶ était située sur la route qui menait d'Athènes à Oropos, peut être à l'endroit nommé aujourd'hu Vouga [Βούγα],où l'on voit les ruines d'une grande forteresse ([2]).

12.

Fragment de colonne cannelée; fut trouvé dans le même endroit et en même temps que le précédent. L'inscription est également écrite dans les creux des cannelures: On y lit.

Ἀλ. . . .

Ἰθιδίκη μ' ἀν[έθηκε.

Ἰθιδίκη est le même nom qu' Εὐθυδίκη. La syllabe Ἀλ . . . qui commence la première ligne doit désigner la divinité à la quelle la colonne fut élevée. Est-ce Alcide ou Alcmène? on ne saurait le décider.

13.

Fragment d'une colonne cannelée de marbre parien,trouvée sur l'Acropole.Ce qui reste de l'inscription est si insignifiant qu'on y peut lire à peine: σι:παίδων...De ce seul mot on pourrait conclure que c'est une inscription gymnastique qui se rapporte à une victoire d'enfans.

(1) Strab. IX. 396. Hérod. 9,73 Demosth. de la couronne. § 37:

(2) Wondsworth, Athens and Attica, ch. IV.

14.

Morceau de colonne de marbre du Pentélique, trouvé en 1839 à l'Est du Parthénon. On y lit:

Π]αλλάδι
Δέξι[ππος
[Ἀνέθηκε]

Déxippe a offert à Pallas.

La forme du Χ indique une date ancienne. À l'un des bouts on voit un trou où était appliquée la statue offerte à Pallas.

15.

Piedestal de marbre blanc trouvé à l'Est du temple d'Erechthée. Le pied de la statue qu'il portait y reste encore attaché. L'inscription est gravée d'après la manière la plus ancienne entre des lignes. La forme de l'A de l'M et de l'E indique aussi une antiquité reculée. On y peut lire.

. . . όπῳ . . .
ἐνταῦθ]α θανόν[τι ὁ δεῖνα
ἀνέθετ]ο μνήμη[ς χάριν.

«*Un tel a élevé ce monument en commémoration de . . . opos qui est mort ici.* »

16.

Fragment d'un autel en marbre blanc. On voit à sa surface supérieure un enfoncement oval avec sept trous, servant sans doute à fixer la statue placée sur l'autel. On doit peut-être reconnaitre dans le peu de lettres qui restent:

. . . . σα Κυλ[ληνίῳ]
Ἑρμῇ.

On sait que Κυλλήνιος était un des surnoms de Mercure, par la raison que ce Dieu etait né sur la montagne de Cyllène en Arcadie.

17.

Fragment de marbre blanc trouvé sur l'Acropole. Le second mot de la première ligne parait se rapporter au héros Attique Icarius, qui le premier apprit de Bacchus l'usage du vin, et fut tué par ses compagnons, qui prirent son ivresse pour de la fureur. Après sa mort on lui rendit des honneurs, et il prit sa place parmi les constellations sous le nom Bootés [1].

. . . . ιας Ἰκαρί[ῳ]
Ἀνέθη]κεν: Γε . . .

18.

Fragment de pierre poreuse trouvé sur l'Acropole.

Ἀθην]αία κ. . .

On voit à gauche de l'entrée de l'Acropole un grand nombre de restes d'un temple fait de cette même pierre, et qui parait appartenir par la grossiéreté de son travail à une époque reculée. Pausanias avant de

(1) Paus, II, 4. — Apollod. 3, 14. — Hygin-fab. 130.

pierre et paraissant appartenir par la grossiéreté de son travail à une époque reculée. Pausanias, avant d'entrer dans les propylées, rencontre un temple de Neptune, qui contient une source (peut-être la Clepsydre). Sous les ruines en question on arrive par une descente souterraine également à une source. Mais il est difficile de croire que Pausanias, qui arrivait du côté du théatre à l'entrée de l'Acropole, eût parlé d'abord d'un temple situé en cet endroit, à moins qu'on n'ait à lui reprocher ici aussi le peu d'ordre qu'il met souvent dans sa narration. Cependant, en avançant plus loin, il rencontre un temple de Thémis, un autre de la Terre *Courotrophos* (qui nourrit les enfans), et un troisième de Cérés *Chloé* (verdoyante). Quand à ce dernier temple, nous apprenons par Aristophane ([1]), qu'il était aux portes même de l'Acropole, endedans des gardes (*ἐντὸς τῶν φυλάκων*). De plus ce temple devait être non loin et du coté de la grotte de Pan ([2]). Toutes ces circonstances nous portent à croire, que les ruines de pierre poreuse qu'on voit au dessous et à l'Ouest de la Pinacothèque, sont celles du temple de Cérés *Chloé*. Il est à remarquer qu'à 'exception de la présente inscription et de ces ruines, on ne trouve dans l'Acropole que très peu de fragmens de pierres poreuses, qui paraissent tous appartenir à ces mêmes ruines.

19.

Morceau de marbre blanc trouvé à l'Acropole.

. . ς *Ἀθηναίᾳ μ' ἀνέθ[ηκε·*

Un tel m'a consacré à Minerve.

L'inscription est gravée de droite à gauche en belles lettres, sur les quelles on voit encore distinctement les traces d'une couleur rouge.

20.

Cette inscription est gravée sur une base de marbre du Pentélique, qui soutient une colonne carrée. Elle a été trouvée à Valanidéza, contrée déserte de l'intérieur de l'Attique, vis-à-vis de Carysto en Eubée. Les tumulus nombreux qui couvrent cette contrée prouvent qu'elle est le site d'une ancienne commune. À plus d'une heure vers le Nord-Est se trouve une petite ferme du couvent d'Assomatos, avec des restes peu considérables d'antiquités. On lui donne le nom de Ῥαφῆνα, et elle est séparée de la mer par un petit vallon et des salines, qu'on nomme aujourd'hui ἁλικαὶ τῆς Ῥαφῆνας. C'est ici sans contredit la situation des anciennes salines dites Ἁλαὶ Ἀραφηνίδες, que Strabon aussi semble placer en cet endroit ([3]), et Ῥαφῆνα est le démos d'Ἀραφὴν ([4]). Mais la distance de cet endroit aux tumulus en question nous fait conjecturer qu'ils étaient le cimetière de quelqu' autre commune située au Sud d'Araphen et au Nord de Brauron, de l'une de ces petites communes, que Strabon passe sous silence ([5]). Le nom de Valanidéza nous guiderait peut-être à trouver celui de cette commune. Ce nom signifie lieu planté de chênes vallonais. Il y avait anciennement

(1) Lysistr. 235.

(2) ib. 912.

(3) L. IX. 399. A. Il y a en cet endroit une lacune dans le manuscrit de Strabon. Βραυρών, ὅπου τὸ τῆς Βραυρωνίας Ἀρτέμιδος ἱερόν . . . νίδες ὅπου τὸ τῆς ταυροπόλου, où Xylander propose de lire. ἱερὸν καὶ ἁλαὶ αἱ Ἀραφηνίδες.

(4) Etien. de Byz. — Harpocr. — Suid. — Chand. Inscr. 2.4. (C. I. n. 150; et 115. 183).

(5) L. IX. 399. C.

3.

en Attique trois démos, sous le nom de Φηγοῦς, φηγὸς [1] ou Φηγαία [2], qui avaient la même signification que Valanidéza, car φηγεὺς signifie une espèce de chêne, (quercus esculus). Stuart place Φηγαία ou Φυγαία à l'endroit nommé aujourd'hui Καταφύγι. Φηγεὺς était d'après Etienne au nord d'Halæ; reste donc Φηγοῦς, qui devait être non loin de là, et qui peut bien avoir changé son nom incompréhensible au peuple pour son homonyme vulgaire.

Le tombeau au quel cette inscription appartient est brûlé, et les vases qu'il contenait sont détruits. Tous les autres tombeaux qui se trouvent dans ce lieu sont dans le même état. Les trois lignes de l'inscription vont de gauche à droite, ce qui indique une antiquité moins réculée. L'inscription contient ces mots:

Λυσέᾳ ἐνθάδε σῆμα πατὴρ Σήμων ἐπέθηκε.

Ce tombeau a été élevé ici à Lyséas par son père Sémon.

Le nom de Λυσέας est apparemment une forme plus ancienne de Λυσίας. Σίμων est un nom bien connu, mais Σήμων ne se rencontre nulle part. On pourrait penser qu'il faut lire πατὴρ σ' ἐμὸν, en supposant que Lyséas s'adressât à son tombeau. Mais d'abord la tournure de la phrase en deviendrait vicieuse ; ensuite la disposition des mots dans cette inscription nous fait voir qu'elle est métrique, et en effet on peut la scander de la manière suivante:

Λυσέᾳ| ἐνθάδε| σῆμα πα|τὴρ Σή|μων ἐπέ|θηκε.

Elle est un héxamètre complet.

21.

Ce précieux ouvrage a été trouvé dans le même endroit que le précédent. Transporté à Athènes, il fut déposé dans la collection conservée dans le temple de Thésée. Il est composé d'une colonne en marbre, carrée, haute de 2, 4 mètres, large de 0, 455, se retrecissant vers le haut jusqu'à 0, 24, et épaisse de 0, 14 — 0, 12; Cette colonne, qui porte en relief la figure d'un soldat très bien conservée, repose sur un piédestal de 0, 725 de large et 0, 275 de haut, sur une profondeur de 0, 348. Le socle porte cette inscription: Ἀριστίονος. Sur la colonne même, audessous de la figure sculptée, on lit: ἔργον Ἀριστοκλέους. la forme de l'E et de l'N, et plus encore la rigidité des contours de la figure qui appartient à l'ancienne école dédalienne, indiquent une époque antérieure à la 80e et peut-être même à la 70e Ol. En effet nous voyons dans le 75e Ol. Glaukias d'Égine travailler la statue d'un lutteur dans l'attitude d'un homme qui gesticule en l'air [3], ce qui prouve que l'art s'était déjà émancipé des formes obligées du style ancien. Mais Phidias lui-même, dont nous connaissons le style respirant la vérité et la grâce, parait avoir travaillé dans sa jeunesse, peu après la bataille de Marathon (Ol. 72), la statue de bois aux mains et aux pieds de marbre, de Minerve *Area* pour les Platéens [4].

Notre bas-relief doit donc être plus ancien encore. Le nom *Aristion* est, sans contredit, celui du guerrier que nous y voyons représenté. Nous n'avons aucune donnée pour conjecturer quel fut cet individu. Mais l'inscription de la colonne nous dit, que la sculpture est un *ouvrage* d'Aristoclés. Le premier ar-

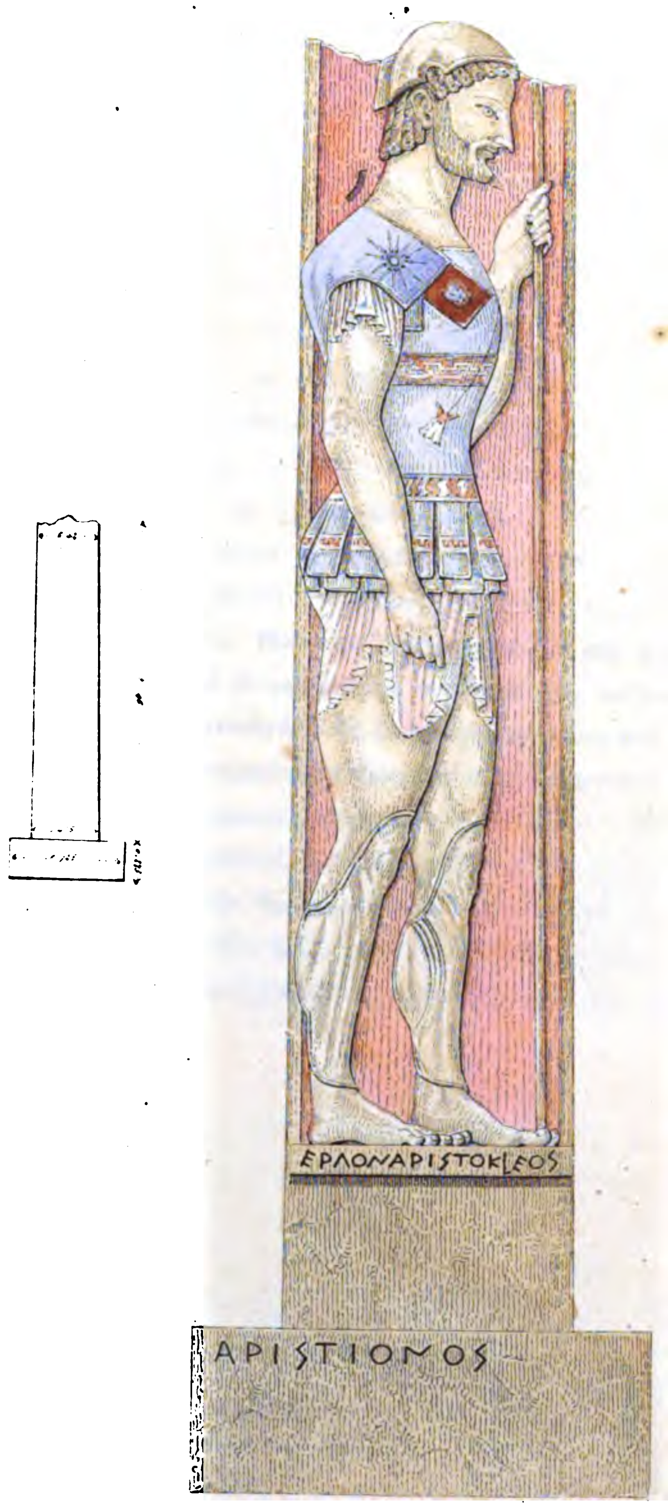
---

(1) Et. de Byz. Ἁλαὶ · μεταξὺ Φηγέως τοῦ πρὸς Μαραθῶνι, ce qui suppose un autre démos sous le nom de Φηγεύς.

(2) Harpocr. écrit Φυγαία.

(3) Paus. VI, 10. Σκιαμαχοῦντος δὲ ὁ ἀνδριὰς παρέχεται σχῆμα. — Lex. Seg. in Bekk. Anecd. Gr. V. I. p. 223, 232. Add. 196

(4) Paus. IX, 4.



21

tiste connu sous ce nom est *Aristoclés de Cydonie*, qui vivait, suivant Pausanias (1), avant que Zangle en Sicile n'eût reçu son nouveau nom de Messène. Or cette circonstance est communément placée à la 29e Ol. c. à d. après la seconde guerre Messénienne, qui finit Ol. 28, 1 (2). Mais tel ne peut être l'âge de notre bas-relief.

Pausanias (3) parle d'un autre Aristoclés, père (et maitre aussi sans doute) du sculpteur Cléœtas, qui inventa des barres mécaniques aux stades d'Olympie, et qui en était si glorieux, qu'il sculpta sa propre statue et l'érigea à Athènes, avec cette inscription:

Ὅς τὴν ἱππάφεσίν σευ Ὀλυμπίᾳ εὕρατο πρῶτος
τεῦξέ με Κλειοίτας, υἱὸς Ἀριστοκλέους.

Ailleurs (4) il cite un autre Aristoclés, fils et élève de Cléœtas (Ἀριστοκλῆς, μαθητής τε καὶ υἱὸς Κλεοίτα). Le même auteur nous apprend (5), qu'Aristoclés (l'un des deux) était de Sicyone, frère de Canachus, et son émule. Enfin il nous dit (6) qu'Aristoclés de Sicyone, enseigna la sculpture à Synnoon d'Égine, qui lui même l'apprit à son fils Ptolichus. De ces données nous pouvons conclure à l'âge de notre artiste (7). Ptolichus fit la statue de Théognétus d'Égine, qui avait obtenu le prix de la lutte parmi les enfans (8). Mais Théognétus était oncle maternel d'Aristomène d'Égine, qui obtint le prix parmi les enfans aux jeux Pythiens et fut chanté par Pindare (9). On voit par cette ode de Pindare que la victoire d'Aristomène eut lieu avant la conquète d'Égine par les Athéniens, qui fut Ol. 80, 3. Théognétus doit aussi avoir vaincu *parmi les enfans* avant son neveu, ainsi que cela est expressément dit dans les vers de Pindare. Ptolichus donc ne peut-être mis plus bas que la 79e Ol. En remontant de lui à Aristoclés (10), nous devons compter en arrière une vie humaine de 8 Olym· (entre Ptolichus et Synoon son père) et une vie d'artiste de 5 Ol. (entre Synnoon et son maitre Aristoclés), et placer ce dernier à la 64e Ol. à peu près. Nous savons encore que Canachus et Aristoclés ont travaillé de concert avec Agéladas d'Argos les trois muses qui présidaient aux trois genres de Musique (11). Mais on connait un ouvrage d'Agéladas représentant le char de Cléosthènes, qui a remporté le prix de quadrige la 66e Ol. (12), ce qui coïncide avec la date assignée à Aristoclés. Nous avons encore un troisième point fixe pour déterminer l'âge de ce sculpteur. Canachus était le frère de l'un des deux artistes, qui portaient le nom d'Aristoclés. Mais il y avait selon toute apparence deux Canachus, l'un postérieur à l'Ol. 90, et l'autre antérieur à l'ex-

(1) Paus. V. 25.
(2) Paus. IV, 23.
(3) VI, 20.
(4) V. 24,
(5) VI, 9.
(6) Jb.
(7) V. Thiersch Epoch. d. bild. Kunst, 278
(8) Paus. VI, 9.
(9) Pind. Pyth. VIII Ἐπῳδ. β. Παλαισμάτεσσι γὰρ ἰχνεύων ματραδελφεοὺς, Ὀλυμπίᾳ τε Θεόγνητον οὐ κατελέγχεις.
(10) Thiersch, Jb. 150.
(11) Paus. II, 10.
(12) VI, 3.

pédition de Xerxès, qui emporta un de ses ouvrages (1). C'est ce dernier qui était le plus fameux, et c'est de lui qu'Aristoclés était évidemment le frère, car Pausanias dit qu'il était *l' émule de la gloire* de Canachus. Mais l'époque de l'un des deux Aristoclés ainsi déterminée, est-ce l'aïeul ou le petit fils qui doit être placé à la 66e Ol. et devons-nous remonter ou descendre 16 Ol. pour trouver l'autre artiste portant le même nom? Pausanias nous aidera encore éclaircir ce point. Il nous apprend (2) que le sculpteur Pantias était le septième élève en ligne droite d'Aristoclés de Sicyon. Or Pantias était contemporain de Naukidés, ou un peu plus jeune que lui; car ces deux sculpteurs firent à Olympie les statues, l'un d'Aristéus d'Argos, et l'autre de Chimon, son père, qui paraissent avoir remporté ensemble le prix à la même Olympiade. Pline (3) d'un coté place Naukydés à la 95e Ol. et Pausanias de l'autre lui attribue (4) une statue d'Euclés, petit-fils de Diagoras et neveu de Dorieus (5). Mais ce Diagoras vainquit la 79e Ol. (6), et Dorieus les trois Olympiades 87, 88 et 89 (7), ce qui place Naukidés, et par conséquent aussi Pantias dans les Ol. 95—100. Si nous remontons maintenant de l'Ol. 95 à l'Ol. 66, à laquelle nous avons vu que l'un des Aristoclés a vécu, nous avons 29 Ol. ou 5 vies d'artistes à peu près de 5 Ol. chacune. Cet Aristoclés doit donc être le fils et non point le père de Cléœtas, car de lui à son grand père, Aristoclés I (Ol. 55) il y aurait encore 2 artistes, qui rempliraient exactement le nombre de 7 sculpteurs, dont parle Pausanias. Le bas-relief que nous reproduisons ici parait être l'ouvrage d'Aristoclés le petit fils de l'ancien Aristoclés, fils de Cléœtas, et frère de l'ancien Canachus, d'abord parceque celui-ci était beaucoup plus renommé comme sculpteur que son aïeul que nous n'avons vù mentionné que dans l'inscription de la statue de Cléœtas, ensuite parceque le caractère des lettres de l'inscription approche bien plus de la 70e que de la 50e Olympiade. Qu'Aristoclés fût natif de Sicyon, et nonpas d'Athènes, n'est pas une circonstance à objecter, car c'est à Athènes que Cléœtas, son père, a consacré la statue à la mémoire de son invention des barres méchaniques, et on voyait de lui sur l'Acropole la statue d'un homme avec les ongles d'argent (8).

L'ouvrage d'Aristoclés conservé dans le Musée d'Athènes est un des documens les plus intéressans de l'histoire de l'art, non seulement comme la production d'un sculpteur des plus renommés de l'antiquité, mais aussi comme un échantillon précieux de l'école de Sicyon qui a précédé immédiatement celle de Phidias.

22.

Piédestal trouvé à Athènes en 1830,

[Ὧιδε] φ[ίλην ἄλοχον Μύρων] ἀνέθη-
κε θανοῦσαν: Λ [αμπι]τὼ αἰδοίην γῆς ἀπ-
ο πατρῴης. Ἔνδοιος ἐποίησεν.

(1) Analac. gr. V. II, p. 15 — Brunck Anthol. gr. T. II. p. 15.
(2) Paus. VI. 10.
(3) H. N. sect. 19.
(4) Paus. VI, 6.
(5) Paus. VI, 9.
(6) V. comment. de Pindar. Ol. VI.
(7) Corsinis, dissert. agon. p, 128.
(8) Paus. I, 24.

(Myron) a consacré ici (la statue) de la pudique (Lampito, son épouse chérie) morte loin de sa terre natale. Endœos est le sculpteur.

Il est évident que cette inscription est métrique: elle est composée d'un héxamètre et d'un pentamètre ainsi qu'il suit:

-υυ - υυ- υυ - υ υ - υ υ - υ
ἀνέθηκε θανοῦσαν

- υ υ - - - - υ υ - - -
Α . . ο αἰδοίην, γῆς ἀπὸ πατρῴης.

L'adjectif *αἰδοίην* doit nécessairement être précédé dans la construction présente d'un substantif ou d'un nom propre. J'ai écrit *Λ(αμπιτ)ώ*, ou tel autre nom formant un dactyle, commençant par un Λ et se terminant par un O. C'est un nom Lacédémonien (1), et l'inscription dit expressément que la personne à la quelle le monument était dédié, n'était pas de l'Attique. Le même adjectif me fait supposer que le monument était élevé par un époux; Myron ou tel autre nom qui remplirait la mesure, à sa femme.

La forme de l'E et du Θ indique une époque antérieure à la 80e Ol. Mais les autres lettres ne sont pas d'une antiquité très reculée et nous croyons devoir placer cette inscription après la 70e Ol. Une autre donnée peut nous guider à en déterminer la date avec plus de précision; c'est le nom du sculpteur *Ἔνδοιος*. Pausanias nous apprend qu'Endœos (2) était un élève de Dédale, et l'avait même accompagné en Candie; que cet Endœos avait aussi sculpté la Minerve assise, placée sur l'Acropole près du temple d'Erechthée, et qui fut dédiée par Callias. La première affirmation de Pausanias n'est d'aucune conséquence. Dédale, si un personnage de ce nom a jamais existé, a fleuri 15 siècles avant J. C. Plus tard ce nom devint la personnification de l'ancienne époque de sculpture, de cette période transitoire, où l'art se dégageant de l'uniformité austère des contours Égyptiens, commençait déjà à prendre des formes moins gênées et plus gracieuses, qui devinrent le caractère proéminent de la sculpture Grecque. Aussi dans les traditions de l'art qualifiait-on d'élèves ou de contemporains de Dédale tous les artistes qui ont vécu à des siècles éloignés les uns des autres, mais qui suivaient encore ce style obligé des formes primitives. C'est ainsi que Smilis (qui parait avoir vécu au commencement des Olympiades), Léarque de Régium (plus ancien que lui), Dipœnus et Scylis (Ol. 50) sont tous réputés élèves de Dédale (3). Cette qualification ne désignant donc que l'école, il nous reste toujours à chercher l'époque à laquelle Endœos a fleuri.

Nous avons vu qu'il était contemporain de Callias; mais de quel Callias ? Nous en connaissons plusieurs de ce nom à Athènes. Trois surtout étaient très distingués par leurs richesses, et en état d'employer les plus fameux artistes de leur temps pour décorer l'Acropole d'une belle statue. Le premier vivait sous la 54e Ol. (4). Mais le caractère graphique de la présente inscription nous prouve qu'Endœos ne peut avoir été le contemporain de ce Callias. Il faut donc descendre à son petit-fils, Callias le *λακκόπλουτος* *(le richard)*, surnom qui a fait répéter plus tard sur son compte, qu'un Perse lui avait montré à Marathon un immense trésor au fond d'un puit, et qu'il massacra le Perse pour s'en emparer (5). Quand mê-

(1) Aristoph. Lysistr.

(2) I, 26, 2.

(3) Thiersch. Ep. der bild. Kunst. 47.

(2) Hérod. vi, § 121 — Schol. d'Aristoph. Ois. v. 284.

(5) Plut. Arist. 5. — Schol. Aristoph. Nuées, 65. — Hesych., Suid., Phot. dans λακκόπλουτος.

me cette anecdote ne serait que controuvée, elle prouverait toujours la réputation d'opulence, dont jouissait ce Callias, qui avait peu besoin de ces trésors acquis par un crime. Il était l'héritier de la maison la plus riche et la plus importante d'Athènes, et on sait qu'il laissa à son fils une des plus brillantes fortunes (1). Le petit-fils de Callias II était Callias III. Il hérita des trésors de son père, mais ses prodigalités le ruinèrent bientôt. Il mourut dans la misère après la 102e Olympiade (2). Cette date est évidemment postérieure à notre inscription, comme celle de Callias I lui était antérieure. Endœus doit donc être placé entre ces deux Callias, et par conséquent il doit avoir vécu sous Callias II (Ol. 72). D'ailleurs on voyait dans l'Acropole une autre offrande de Callias; c'était une statue de Vénus, travaillée par Calamis (3). On ne peut douter qu'elle n'eût été dédiée par ce même Callias car Pausanias aurait eu soin de nous avertir du contraire. Or Calamis florissait du temps de l'invasion des Perses, et travailla des statues en bronze pour Pindare (4) et pour Hiéron (5). Endœos donc, qui travailla pour le même Callias, fut un contemporain de Calamis, et florissait de la 70e à la 80e Ol.

Devant le temple d'Erechthée, à l'endroit même où il est dit que la statue d'Endœus avait été élevée, on a trouvé, dans les dernières fouilles une Minerve assise, du style dédalien. D'après le témoignage d'Athénagore (6) celle d'Endœus était en bois d'olivier. Il est bien probable qu'Athénagore, n'entendait parler que de l'ancien διϊπετὲς ἄγαλμα de Minerve; mais si on voulait admettre son assertion, on pourrait supposer, qu'après l'incendie du temple d'Erechthée sous l'archonte Callias (Ol. 93,3) (7), la statue fut retablie en pierre, et que par une raison religieuse on a exactement imité dans ce nouvel ouvrage la forme de l'ancien.

23.

Piédestal de marbre blanc, trouvé en 1837 à l'Acropole, non loin des Propylées.

(Ἀλ)κίβιος
ἀνέθηκεν.
κιθαρῳδός.
Νησιώτης.

« *Alcibios, le cithariste a offert. Nésiotés (a sculpté).* »

24.

Piédestal rond de marbre du Pentélique, haut de 1′ 4″, ayant une circonférence de 4′ 9″.

Καλλ)ίας καὶ (Ὄ)ψιο(ς ἀν)εθέτην
Τῇ ἀθ)ηναίᾳ ἀπαρχὴν ὄαθεν.
Κρίτι)ος καὶ Νησιώτης ἐποιησάτην.

Callias (?) et Opsios d'Oa ont offert ce monument en prémice à Minerve.
Critios et Nésiotés l'ont travaillé.

25.

Piédestal de marbre blanc, haut de 0, 31 m., large de 0,72, et long de 0, 36, trouvé entre les Pro-

(1) Andoc, d. myst. — Isocr. π. τ. ζευγ. 13. — Plut. Alcib. 8.
(2) Diod. XV, 51.
(3) Paus. I. 23, 2.
(4) Paus. IX, 16, 2 — Pindar, est mort Ol. 83, 4.
(5) Paus. VI, 12, 1. — VIII, 42, 4. Ce monument fut consacré à Olympie, Ol. 78, 2.
(6) Legat. pro christ. 14, p. 60, sq. ed. Dechair.
(7) Xénop. Hellén. 1, 6.

pylées et le Parthénon. On y voit encore un talon en cuivre, qui appartenait à la statue, la quelle pour cette raison parait avoir été faite de métal.

Ἐπι(χ)άρινο(ς ἀνέ)θ(ηκε)ν ὁ ὁ(πλιτ)ο(δρό)μ(ος).

Κρίτιος (κ)αὶ Νησ(ι)ώτης ἐπο(ιησάτ)ην.

Épicharinos vainqueur à la course avec les armes a offert cette statue. Critios et Nésiotés l'ont travaillé.

Les trois inscriptions 23, 24, 25 ont cela de commun que les statues aux quelles elles se rapportent ont été faites par le même sculpteur Nésiotés, ou Nésotés, qui travailla les deux dernières de concert avec Critios.

La première, N. 23, est une offrande d'un cithariste, dont le nom mutilé était évidemment Alcibios; Nésiotés est le nom du sculpteur; le caractère des lettres (Θ, P, E) indique à peu près la 70e Ol. La seconde, N. 24, est une offrande à Minerve, faite par deux individus; Il ne reste du premier nom que la terminaison ΙΑΣ. Le nom Καλλίας remplit éxactement la lacune. Le second nom (dont toutes les lettres ont depuis disparu par un malheureux accident) était Ὄψιος. Dans l'inscription s. N. 8 nous avons rencontré le nom Ὀψιάδης (Opsiadés, fils d'Opsios). Il nous parait qu'il y a encore une connection entre ces deux inscriptions. N. 8 parle de deux hommes qui ἀνεθέτην ἀπαρχὴν τ' Ἀθηναίᾳ N. 24, qui est un peu postérieure à celle-la par le caractère de ses lettres, parle dans les mêmes termes de deux hommes qui ἀνεθέτην τῇ Ἀθηναίᾳ ἀπαρχήν. Cette similitude des inscriptions et des noms parait indiquer une certaine affinité entre les personnages; de l'un et de l'autre; Ὀψιάδης (N. 8) était fils d'un certain Ὄψιος, (puisque ce nom existe, N. 24); Mais il était trés usité chez les Grecs que les petits-fils prissent les noms de leurs grands-pères, comme Callias était fils d'Hipponique fils de Callias (N.22) et comme Aristoclés était fils de Cléœtas fils d'Aristoclés (N. 21); de même Opsios(N. 24), pouvait être fils d'Opsiades, fils d'Opsios, et avoir consacré avec un autre, . . . ΙΑΣ une offrande à Minerve, de même que son père l'avait fait aveo Ἑόρτιος (peut-être père de . . . ΙΑΣ), en employant la même formule. Ces individus étaient de la commune d'Oa. Les artistes qui ont sculpté l'offrande étaient . . . ΟΣ, (que nous retablissons de N. 25 en Κρίτιος), et Nésotés, qui est certainement le même que Nésiotés, et a été écrit ainsi soit par un oubli du lapidaire, soit par un défaut de prononciation qui lui était propre. La troisième inscription (N. 25), qui fut publiée d'abord par M. Pittakis dans le journal arch. (1838), et ensuite par M. L. Ross (1839) dans sa lettre à M. Thiersch, est plus importante encore en ce qu'elle se rapporte à une statue dont Pausanias fait mention lorsqu'il énumère les plus beaux ouvrages qu'il avait vus dans l'Acropole; Ses paroles sont [1]: Ἀνδριάντων δὲ ὅσοι μετὰ τὸν ἵππον (le cheval Durien, N. 26) ἑστήκεσαν, Ἐπιχαρίνου μὲν ὁπλιτοδρομεῖν ἀσκήσαντος τὴν εἰκόνα ἐποίησε Κριτίας. Plusieurs éditions divisent le nom de ce vainqueur à la course en Ἐπὶ Χαρίνου, et font de Charinus un archonte [2]. Domitius Calderinus écrit dans sa traduction: *Epichami*, et Amasæus qui a puisé dans les manuscrits grecs: *Epicharmi*, qui approche beaucoup *d'Epicharini*. Le Manuscrit de Moscou offre Ἐπιχαρίνου, et les meilleures éditions modernes ont suivi cette version. C'est à M. Pittaki qu'appartient l'honneur d'avoir déchiffré le premier le nom un peu éffacé d'Epicharinos sur la pierre, et d'avoir par conséquent découvert que le piédestal en question, était celui-là même qui, selon Pausanias, portait la statue du vainqueur à la course avec les armes. Notre inscription ne s'écarte de Pausanias que sur un seul point; elle nomme deux artistes au lieu d'un, et de plus elle nom-

(1) Paus. I, 23.

(2) V. Ed. Fried. Facius, Leips. comm.

me l'un d'eux Critios au lieu de Critias. Ici c'est le lieu de parler de ces artistes, dont nous voyons l'un mentionné dans les trois inscriptions, et l'autre nommé conjointement avec lui dans les deux dernières. Le nom du sculpteur Critias se rencontre dans trois passages de Pausanias (1), dans deux passages de Lucien (2) et dans un passage de Pline (3). Ce dernier ainsi que Pausanias (1° et 2°) donne le nominatif et l'accusatif Critias, au lieu de Critios qui est la véritable forme du nom, car elle nous est conservée par un document incontestable. Nous rencontrons le génitif Κριτίου (qui peut venir également des deux formes du nominatif) une fois dans Pausanias (3°) et une fois dans Lucien (1°). La connection dans laquelle le nom Κράτητα (accusatif de Κράτης) est placé dans Lucien avec les noms des autres artistes, et particulièrement avec celui de Nésiotés, et les nombreuses variantes de ce passage de Lucien dans ses divers manuscrits prouvent jusqu'à évidence qu'il n'est aussi qu'une corruption de Κρίτιον. Le manuscrit de Græviuș (4) donne Κρίτωνα et celui de Solanus (5) Κρίτιαν. Ces deux manières d'écrire, et surtout la dernière, indiquent que le copiste avait sous les yeux un nom προπαροξύτονον, car pourquoi aurait-il défiguré le nom si connu de Κριτίας, en déplaçant l'accent sans aucune raison. ?

Quand à l'artiste Nésiotés, nous l'avons vu deux fois mentionné par Lucien (1° et 2°); mais dans l'un de ces deux passages (2°), le mot Nésiotés (l'Insulaire) est joint dans toutes les éditions au nom de Critias par un article, de manière qu'il parait être non pas un nom propre, mais un adjectif indiquant le lieu de naissance de Critias. K. O. Mueller, Aegin. p. 102, et Thiersch. Epoch. d. bild. K. 128, ont partagé cette opinion, et comme Pausanias (6) parle expressément d'un Critias de l'Attique, Mueller a d'abord cru devoir reconnaitre deux sculpteurs de ce nom, un Éginète et un autre Athénien; mais s'appercevant qu'aucun passage chez les anciens n'autorisait cette opinion, il la modifia plus tard, et supposa un seul Critias d'Athènes, cléruque à Lemmos, qui par ce moyen pourrait selon l'idée de ce savant être appelé en même temps Athénien et insulaire. M. Thiersch ne partage point cet avis, mais il croit que Critias était natif d'une de ces petites îles qui avoisinaient la terre ferme de l'Attique, et faisaient partie de cet état. Telles étaient l'île de Patrocle et l'île d'Hélène (7), aujourd'hui désertes toutes les deux, et appelées Ἅγιος Γεώργιος et Μαχρονήσι. Partant de là M. Thiersch corrigeait le texte de Lucien . . . καὶ Νησιώτην (2°) en . . . τὸν νησιώτην. De même dans le passage de Pline, cité plus haut, où on lit: «Critias Nestoclés » et où Junius (8) a le premier proposé, d'écrire, Critias, Nesiotés,» M. Thiersch conséquent à son système, retrancha la virgule et supposa que Pline voulait aussi parler de *Critias l'insulaire.* Nos trois inscriptions viennent enfin éclaircir ces différens points, et établir avec certitude, 1° que le premier des deux sculpteurs s'appelait Critios et non pas Critias, 2° que Nésiotés était le nom propre d'un autre sculpteur, qui le plus souvent travaillait conjointement avec Critios. Celui-ci parait avoir été un modeleur en bronze, car

(1) 1° Le passage sus-indiqué. 2° VI, 3. Δημόκριτος Σικυώνιος, ὃς ἐς πέμπτον διδάσκαλον ἀνέη τὸν Ἀττικὸν Κριτίαν. 3° I, 8. Τῶν δὲ Ἀνδριάντων οἱ μὲν εἰσὶ Κριτίου τέχνη.

(2) 1° Φιλοψευδ. 18. ἐν οἷς καὶ τὰ Κριτίου τοῦ Νησιώτου πλάσματα ἕστηκεν οἱ Τυραννοκτόνοι. 2°. Ῥητόρ. διδάσκ. 9. Οἷα τὰ τῆς παλαιᾶς ἐργασίας ἐστιν Ἡγησίου καὶ τῶν ἀμφὶ Κράτητα (lis. Κρίτιον) καὶ Νησιώτην.

(3) H. N. 34, c. 8. æmuli ejus (Phidiæ) fuere Alcamenes, Critias, Nestocles (l. Nesiotés), Hegias (l. Hegesias). —

(4) V. Var. dans l'éd. de Schmieder.

(5) Ibid.

(6) VI, 3.

(7) Paus. I, 35.

(8) Catal. Artif. Critias alter, p. 75.

ses deux ouvrages, dont nous avons connaissance, les statues des tyrannicides et celle d'Epicharinos, ont vraissemblablement été toutes les deux en métal. Plutarque (1) dit expressément par rapport au premier: ἄριστον εἶναι (τὸν χαλκὸν) ἐξ οὗ Ἁρμόδιος καὶ Ἀριστογείτων πεποίηνται. Quant à l'autre, nous avons déjà dit, qu'on voit encore sur le socle le talon en bronze de la statue. Nésiotés parait donc avoir été un sculpteur que Critios était obligé de s'adjoindre, et dont il coulait les moules en métal, tandis que Nésiotés lui-même sculptait des statues sans l'aide de personne, ainsi que nous le voyons dans l'inscription s. N. 23.

Nous apprennons l'époque de ces sculpteurs par les marbres de Paros, où il est dit (2) que les nouvelles statues d'Harmodius et d'Aristogiton furent érigées en Ol. 75, 4. Les plus anciennes, que Xerxés emporta en Perse, étaient l'ouvrage d'Anténor, et furent élevées deux ans après l'exil d'Hippias, Ol. 67, 4 (3). Des trois inscriptions ci-dessus, N. 23 parait se rapprocher par la forme des lettres de la 70e Ol. N. 25 est plus près d'Ol. 75, et N. 24 est encore postérieure à celle-ci, et le caractère de ses lettres nous permet de supposer qu'elle fut écrite 8 Ol. ou une génération plus tard que celle s. N. 8. Nos deux artistes ont donc précédé Phidias (Ol. 84, Plin.), et leurs derniers jours peuvent tout au plus avoir coïncidé avec sa jeunesse. Aussi l'expression de Pline, qui les appelle ses *æmuli*, ne signifie point *contemporains et émules*, mais seulment ὁμότεχνοι ou ἀντίτεχνοι, hommes de même métier (4).

26.

Plaque de marbre trouvée dans une église de Hieraka, endroit situé non loin de l'ancien bourg Gorgitos, entre le mont Hymète et le mont Pentélique. Je dois cette inscription à la communication bienveillante de M. Prockesch d'Osten.

·ΝΕΚΕΘΕ ΝΑ
ΑΡΙΣΟΚΛΕΣ:ΕΠΟ
.ΝΕΣΕ

. . . . ἀνέθηκεν
Ἀριστοκλῆς ἐποί-
ησεν.

« *Un tel a consacré. Aristoclés a sculpté.* »

Le nom de celui qui a consacré l'offrande est effacé, mais l'ouvrage est de ce même artiste Aristoclés, dont nous connaissons le travail par N. 21. Cette inscription fut copiée par Fourmont, qui changea la forme des deux premières lettres et prétendit que c'étaient des monogrammes. M. Bœckh, qui la publia (s. n. 23), comprit l'erreur de Fourmont, car en effet ces lettres ne sont point compliquées.

27.

Fragment de marbre trouvé dans le mur d'une ancienne église de Liopesi, village situé derrière le mont Hymète, et que d'après une inscription que nous publierons plus tard, nous croyons être l'ancien bourg des Pæaniens:

ΣΕΜΑΤΟΔΕ: ΚΥΛΟΝ: ΠΑΙΔΟΙ
ΕΠΕΘΕΚΕΝ.ΘΑΝΟΤΟΙ: ΜΤΕΜΑ
ΦΙΛΕΜΟΣΥΝΕΣ: III

Σῆμα τόδε Κύλων παίδω(ν
ἐπέθηκε θανό(ν)τω(ν), μ(ν)ῆμα
φιλημοσύνης.

(1) Vies des X Or. VI. p. 833, p. ed. Par.
(2) LV.
(3) Paus. I, 9 — Pline, H. N. 34, c. 4, p. 9.
(4) Thiersch, üb. die Ep. d. bild. Kunst.

« Cylon a élevé ce tombeau à ses enfans décédés, en mémoire de sa tendresse».

La forme des lettres de cette inscription, qui est très ancienne, nous reporte vers ce Cylon qui vers la 45e Ol. attenta à la liberté de ses concitoyens. Mais pour conclure à l'identité du personnage il faudrait pouvoir prouver que Cylon était du bourg des Pæaniens, et qu'il avait un fils ou des fils morts avant son entreprise téméraire; car il n'est pas probable qu'après s'être échappé de l'Acropole il eût trouvé sûr de rester dans l'Attique (¹).

Nous rencontrons dans cette inscription plus d'une irrégularité, que nous croyons devoir attribuer à l'inexpérience du lapidaire. Rien ne nous autorise à admettre que le peuple de l'intérieur de l'Attique eût employé le datif Παίδῳ, qui suppose un nominatif Παῖδος, au lieu de Παιδὶ, qui vient du nominatif Παῖς. Mais le mot ΘΑΝΟΤΟΙ pour θανόντι est plus extraordinaire encore, car comme participe, il n'est pas susceptible de variations qui dépendent du caprice du peuple. Aussi ce mot nous donne une preuve non équivoque de l'inexactitude du sculpteur dans l'ommission de l'N de la seconde syllabe. Le mot μνῆμα est un autre exemple de la négligence avec la quelle cette inscription est tracée, quoique ses lettres soient très belles et très-lisibles. Ce mot est écrit μτῆμα, et le lapidaire s'étant sans doute aperçu de son erreur, s'est borné à effacer le T sans le remplacer par un N, pour le quel il n'y avait pas assez d'espace. Cependant, malgré l'ignorance dont nous devons justement taxer le sculpteur de cette inscription, il serait toujours difficile d'expliquer comment il a pu altérer les terminaisons des deux datifs en I, en ajoutant un O à chacun. Nous croyons donc plus probable que son intention était d'ecrire Παίδων . . . θανόντων, et qu'avec son inattention ordinaire il oublia de mettre les deux autres traits aux N finaux, et les remplaça ainsi par des I. Φιλημοσύνη est un mot poétique, qui aussi bien que l'arrangement entier de l'inscription nous fait croire qu'elle était censée être un distique. Mais elle ne présente pas moins d'imperfections sous le rapport du mètre que sous celui de l'exécution graphique. En effet elle devrait être scandée de la manière suivante:

- υ υ - - - - - υ υ - υ υ - -
Σῆμα τό| δε Κύ| λῶν παί|δων ἐπέ| θηκε θα|νόντων.
- υ υ - υ υ -
μνῆμα φι|λημοσύ|νης. . . . .

Mais la syllabe δε du second pied est brève au lieu de longue. Ἐπέθηκεν aurait dû aussi être écrit sans l'N final, qui ne fut peut-être ajouté que par un nouvel oubli du sculpteur. Mais le premier héxamètre n'est possible que dans le cas où ΠΑΙΔΟΙ ΘΑΝΟΤΟΙ sont des génitifs pluriels. Si c'étaient des génitifs singuliers « Παιδὸς . . . θανόντος », ou bien des datifs « παιδὶ θανόντι » ou même παίδῳ », le 4e pied serait un tribraque au lieu d'un dactyle, de même que le second pied est un iambe au lieu d'un spondée, et l'harmonie serait ainsi totalement détruite. La seconde partie du pentamètre est effacée; elle contenait peut-être le nom du sculpteur.

28.

Dans un village ruiné de l'Attique, entre Brauron et Liopesi. L'inscription est très difficile à déchiffrer. La copie que nous en donnons ici est dûe à M. Prockesch d'Osten; et nous n'avons pu la vérifier.

---

(1) V. Herod. V. 71. — Thucid. I, 127.

ΣΕΛ/ΑΦΡΑ ΥΡΚΟΕΙΔΙ
ΚΟΡΕΧΕΚΟϘΙΟ ΜΑΙ
ΑΠΕΙΑΝΤΙΑΑΝΙΑ
ΓΑΡΑΟΕΟΝΤΟΥΤΟ
ΓΑΣΜΟΝ . . . ΝΑ

Il est très difficile de tirer aucun sens de ce fragment. La première ligne semble contenir: Σῆμα φρ(ε)-άρχου εἰμί, si le second mot est un nom propre. Dans la seconde ligne on doit peut-être reconnaitre: Κόρη (μ') ἐχώσατο Μα . . . Dans la 3ᵉ on distingue le mot ἀντία. Le premier mot est-il (ἐν ν)άπῃ ? La 4ᵉ ligne parait être: Παρὰ θεῶν τοῦτο. Dans la cinquième enfin on peut distinguer ἀ)σπασμόν. Si ces conjectures sont vraies, l'inscription doit être d'une époque très reculée, lorsque le Κ tenait lieu de Χ. Voyez cette inscription plus tronquée et plus incomplète encore dans C. I. n. 28, publiée sur la copie de Fourmont.

29.

Sur une porte d'église dans le même endroit:

ΝΕΚΑΠΙΣΤΣΟΕΦΥΣ

Οὕ]νεκα πιστὸς ἔφυς.

Parceque tu as été fidèle. C'est un fragment d'un vers.

30

Sur une tour dans les Mesogæa de l'Attique.

ΣΟΡΟΗ

Ὅρος, *borne*, le terme qui marquait les frontières des propriétés foncières chez les anciens. Suivi du nom d'une divinité, il indiquait les bornes du domaine d'un temple ou d'un lieu sacré.

31.

À Cacosi, l'ancien Thisbé, sur le golphe de Corinthe. J'en dois également la copie à M. Prockesch d'Osten.

ΑΣΤΟΙ . . ΑΙΨΣΕΝΟΙΣΙΦΑΝΕΣΦΙΛΟ
ΠΟΤΑΡΙΣΣΤΕΥΟΝΕΝΠΡΟΜΑΨΟΙ

. . . ἀ)στοῖ(ς κ)αὶ χσένοισι φανεὶς φίλο(ς) . . .

. . . ποτ' ἀρισστεύων ἐν προμάχοι(ς) . . .

C'est l'éloge funebre de quelqu'un qui pendant la paix s'était montré *l'ami ou le protecteur des citoyens et des étrangers* (φίλος ου φιλόφρων) et qui se distinguait pendant la guerre *dans les premiers rangs des combattans.* La forme du Ψ, l'E au lieu de la diphtongue EI, prouvent l'antiquité de cette inscription; les deux ΣΣ d'ἀρισστεύων sont aussi à remarquer. V. ΑΡΙΣΣΤΟΔΑΜΟΣ C. I. n. 13, et 25. χσένοισι est ξένοισι, car χσ et φσ remplaçaient chez les Athéniens, avant la grammaire d'Euclide les lettres doubles ξ et ψ. Grégoire de Corinthe en parlant du dialecte éolique, dit (§. 39): Ἀντὶ δὲ τοῦ ξ, χσ προφέρουσι, ξένος, χσενος, καὶ ἀντὶ τοῦ ψ, πσ , Πέλοψ , Πέλοπσ. Au lieu du ξ, ils (les éoliens) prononcent χσ, comme ξένος χσένος, et au lieu de ψ, πσ, comme Πέλοψ, Πέλοπσ. Pour que ce grammairien remarque

comme une particularité de dialecte que les Eoliens prononçaient κσ, πσ, il faut que les Athéniens eussent eu une autre prononciation de ces deux lettres. En effet nous voyons ici qu'on écrivait et par conséquent qu'on prononçait aussi χσ pour ξ. Nous avons eu plus haut, N. 8, et 24 φσ pour ψ, et nous rencontrerons plus loin des exemples nombreux de cet atticisme.

32.

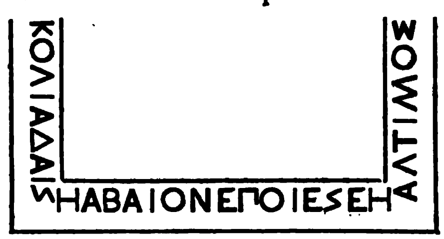
Inscription trouvée à Carthæa de l'île de Céos, dans un mur à l'Est de la ville actuelle. Elle est tracée sur un marbre long de 22', haut de 4 ½'. Elle fut copiée par M. Brœnstedt, et publiée en 1819 par le *Logios Hermés*, journal grec moderne de littérature (p. (56). Elle fut aussi comprise dans le C. I. s. n. 41. La présente copie qui offre quelques différences dans la forme des lettres, est due à M. Prokesch d'Osten.

ϽΡΑΝΟϟ
Ε⁓ΚΑΙΡΟϟ
ϟ+ΕΝΗΡΕΙΟϟ
ΕυΔΗΜΟϟ

Ce sont des noms propres. Ο(ὐ)ρανὸς, Εὔκαιρος. Σφινήρειος. Εὔδημος. Les lettres ne sont pas d'une haute antiquité.

33.

Trouvée à Égine. Copie de M. Prockesch d'Osten. C'est un socle écrit sur ses trois cotés, mais de manière à ce que les trois lignes se suivent sans interruption.



Κωλιὰς (au singulier) était le promontoire de l'Attique qui terminait le Phalère. Un temple de Vénus y était érigé. Si au lieu de Κωλιάδαις nous avions ici Κωλιάδι, nous aurions compris *à Vénus Colias* ou *au promontoire Colias*. Nous ne savons pas qu'on employât aussi la forme plurielle pour désigner ce promontoire. D'ailleurs Κωλιάδαις est une formation vicieuse pour Κωλιάσι(1). Ἀβαῖος était un des surnoms d'Apollon, d'Ἀβαὶ, ville de la Béotie, détruite pendant l'invasion des Perses. On peut donc comprendre l'inscription ci-dessus de la manière sivante:

Κωλιάδαις Ἀβαῖον ἐποίησε Ἄλτιμος.

Altimus a sculpté l'Apollon Abéen, pour le (temple du) promontoire Colias.

Mais Κωλιάδαις sousentend peut-être aussi νύμφαις, ou telles autres déités féminines, qui pouvaient aussi avoir leur temple à Colias, sans qu'il en soit fait mention par les auteurs anciens.

Ἀβαίων serait alors un nom propre, et l'inscription serait ainsi expliquée:

Κωλιάδαις Ἀβαίων. Ἐποίησε Ἄλτιμος.

Habéon aux (nymphes) Coliades; Altimus est le sculpteur.

Ou bien on peut admettre que l'un des côtés contient le nom de la personne qui consacre la statue; le

(1) V. N. 88, Ταμίασιν pour Ταμίαις, et N. 109. Ἐπιστάτεσιν pour ἐπιστάταις.

côté opposé celui de la divinité à la quelle elle est consacrée; et le troisième enfin celui du sculpteur. On aurait ainsi:

Ἄλτιμος. Κωλιάδαις. Ἀβαίων ἐποίησε.

Altimus aux (nymphes) Coliades. Habéon est le sculpteur.

Le nom d'Altimus et celui d'Habéon nous sont également inconnus. Pline [1] parle d'un peintre *Habro* « *qui Amicitiam et Concordiam pinxit, et Deorum simulacra.* » Il ne nomme pas sa patrie et son époque, et nous apprend seulement qu'il était le père de Nessus. Peut-être au lieu de *Habro* faut-il lire Habæo. La diphthongue οι d'Ἐποίησε et la formation de Κωλιάδαις n'indiquent pas une antiquité reculée.

34.

Trouvée à Égine; copiée par M^r. Prockesch d'Osten. Elle est écrite sur une colonne de marbre dans le sens de sa longueur.

ΗΟΣΤΟΔΑΓΑΛΜΑΝΕΘΕΚΕ
ΦΙΛΟΣΤΡΑΤΟΣΕΣΤΟΝΥΜΑΥΤΟΥ
ΠΑΤΡΙΔΕΤΟΙΤΕΝΟΔΑΜΟ
ΦΟΟΝΟΝΥΜΑ

Ὃς τόδ' ἄγαλμ' ἀνέθηκε, Φιλόστρατος ἐστ' ὄνυμ' αὐτοῦ·
Πατρὶ δὲ τῷ τήνου Δαμοφόων ὄνυμα.

Celui qui a consacré cette statue a pour nom Philostratus; le nom de son père est Damophoon.

C'est un distique composé d'un héxamètre et d'un pentamètre. Le dialecte en est éolien. La forme du Γ de l'Ε et du Θ, ainsi que la diphthongue ΟΥ à la fin d'un mot n'indiquent pas l'antiquité la plus réculée. Néanmoins l'Ο de Τήνου, remplaçant l'ΟΥ, est d'une bonne époque.

35.

À Coronée; copie de M^r. Prockesch d'Osten.

ΦΟΙΣΙΑΣ

Φοισίας, nom propre; le même nom, ou dérivant de la même source que Φοίτιος, le fils d'Alcméon [2], fondateur de Phœtie, une ville en Acarnanie.

(1) H. N. XXXV. 11.

(2) Et. de Bys.— Pol. V, 7.

SECTION B.

DE LA 80e A LA 94e OL.

CHAPITRE 1.

OFFRANDES PIEUSES.

36.

Fragment de marbre blanc trouvé sur l'Acropole. Par la forme des lettres cette inscription doit être placée entre la 80e et 86e Ol. On y lit:

Πείκων, Ἀνδρο(κ)λ(ῆς)
ἀνεθέτην Ἀθηναί(ᾳ·

Peicon et Androclés ont offert à Minerve.

Le nom propre Πείκων n'est pas usité ; Il est évident qu'il est dérivé de πείκω (πέκω, πῶκος) tondre, et signifie « *le tondeur.* »

37.

Fragment d'un piédestal de marbre, trouvé à l'Ouest du Parthénon.

. . . ομίδης, Ἑϐδομίας Λευκολοφίδω ἀνεθέτην.

Le premier nom n'est pas lisible en entier; le second, sans doute un nom d'homme, est très rare. Une particularité de cette inscription est l'Ω qui termine le troisième mot, et qui ne parait pas s'accorder avec le caractère paléographique des autres lettres. Nous supposons que cette inscription appartient à une époque où cette lettre commençait déjà à être connue, mais n'était encore en usage que dans des cas exceptionels, p. e. comme ici pour marquer le nombre duel. L'inscription ci-dessus devrait donc être expliquée:

. . . . . *omidés et Hebdomias, fils de Leucolophas ont dedié (cette statue).*

On connait sous le nom de Leucolophidés le père du général Athénien Adimante [1], qui fut pris au combat naval d'Aegos-Potamos (Ol· 93, 4). Aristophanes parle dans les Grenouilles, comédie jouée l'année même de cet échec, d'Ἀδειμάντου τοῦ Λευκολόφου, jouant évidemment sur le nom du père de ce général. Mais Leucolophidés n'était lui-même peut-être qu'un nom patronymique, indiquant simplement que le père d'Adimante qui pouvait avoir un autre nom quelconque était fils de Leucolophas [2]. Le mot Λευκολοφίδω, mis au nombre duel et à la place d'un adjectif dans la présente inscription, parait avoir cette même signification. Nous pourrions donc supposer que . . . ομίδης et Ἑϐδομίας étaient deux frères Leucolophides, ou fils de Leucolophas, et que l'un d'eux était le père d'Adimante. D'après cette hypothèse l'époque de la présente inscription serait peut-être la 85e Ol., ainsi que son caractère lapidaire semble aussi l'indiquer.

(1) Plat. Protag.
(2) Aristoph. Ecclés. 643.

38.

Piédestal de marbre trouvé non loin de l'Académie à Sépolia.

. . . δεὺς Ἀνδρίδου εἰμί.

Je suis . . . dée fils d'Andridés.

Le premier nom peut avoir été Τυδεύς. La diphthongue ει désigne une antiquité pas trop reculée. On peut reconnaitre dans ces mots une offraude pieuse, ou une inscription funéraire.

39.

Petite colonne cannelée d' 1' 2" de long, ayant 16 cannelures sur une circonférence de 1' 8". Elle fut trouvée en 1836 à l'Est du Parthénon. L'inscription est gravée dans les creux des cannelures, et on voit dans les lettres, comme dans N. 19. les traces d'une couleur rouge. On y lit:

Μηχάνι(ος
ἀνέθηκε(ν
ὁ Γραμμα(τεύς.

« *Méchanios le secrétaire a dedié.* » On ne saurait dire de quelle autorité Méchanios était le secrétaire. L'était-il du sénat, ou des Prytanes? Nous pouvons affirmer qu'il ne remplissait pas ces fonctions auprès des questeurs qui avaient entre leurs mains les trésors sacrés de Minerve, car nous verrons prochainement que les noms de tous les secretaires de cette époque sont connus.

40.

Colonne grossièrement taillée, formant une seule pièce avec son chapiteau. Elle fut trouvée au Sud des Propylées. Sur la surface supérieure du chapiteau on voit deux enfoncements qui servaient à y fixer la statue. Sur son côté antérieur on lit Τιμόθεος Ἀναφλύστιος. Il serait peut-être oiseux de chercher quel pouvait être cet individu. Pausanias(1) parle à la vérité d'une statue de Timothée, fils de Conon, élevée à l'Acropole. Mais l'apparence de la colonne et le caractère des lettres indiquent une époque antérieure à la 100e Ol. Le poète comique de ce nom cité par Suidas est aussi postérieur à cette époque.

La supposition la plus plausible qui nous reste est que cette colonne eût porté un ouvrage du sculpteur Timothée, à qui Pausanias attribue une statue d'Esculape à Trézène (2). Pline (3) parle à la vérité d'un Timothée qui a travaillé avec Scopas, Bryaxis et Leocharés le Mausolée en Carie; Mais rien ne prouve l'identité de ce Timothée avec celui de Pausanias; Vitruve (4) en parlant de la construction du Mausolée nomme Praxitèle à la place de Timothée, en ajoutant que *quelques auteurs* ont prétendu que c'était Timothée qui y avait travaillé. Pline lui-même, nomme dans un chapitre précédent (5) plusieurs ouvrages de Timothée, entendant sans doute parler d'un autre sculpteur de ce nom qui avait fleuri antérieurement. Nous pensons que celui-ci est le notre, et qu'il faut le placer entre la 80e et la 90e Ol.

Anaphlystos était une des communes de l'Attique. Strabon la place entre le Phalère et le cap Sunium

---

(1), I, 3, et 24.
(2) Paus. II, 23.
(3) H. N. XXXVI, 5 sec. 4.
(4) VII pref. § 13.
(5) XXXIV, 8, 19.

(1). A l'endroit même indiqué par cet auteur on voit actuellement les restes d'un ancien démos, et une ferme du couvent de Césariani, située non loin de là, porte encore le nom d'Anavysos, qui n'est évidemment qu'une corruption d'Ἀνάφλυστος.

41.

Piédestal composé de 6 blocs de marbre blanc; on en trouva les 5 au Sud-Est des Propylées. Ils ont chacun 6' de long sur 3' de large et 1 ½ d'épaisseur. L'inscription est gravée sur deux blocs qui ont été retrouvés à peu de distance l'un de l'autre et renversés tous les deux·

ΧΑΙΡΕΔΕΜΟΣ ΕΥΑΛΛΕΛΟ	ΕΚΚΟΙΛΕΣ ΑΝΕΘΕΚΕΝ
	ΣΤΡΟΛΛΥΛΙΟΝΕΠΟΙΕΣΕΝ

Χαιρέδημος Εὐαγγέλου ἐκ Κοίλης ἀνέθηκεν. Στρογγυλίων ἐποίησεν·

« *Chérédémos fils d'Evangélos de Cælé a consacré. Strongylion a travaillé.* ».

Cette inscription est très remarquable. Le Scholiaste d'Aristophane en conmmentant ce vers des oiseaux (2) :

» *Ἵππων ὑπόντων μέγεθος, ὅσον ὁ Δούριος* »,

« *Ayant des chevaux grands comme le cheval Durien,* »

dit:

« οὐ πιθανὸν κοινῶς λέγειν αὐτὸν, ἀλλά περὶ τοῦ χαλκοῦ τοῦ ἐν Ἀκροπόλει. Ἀνέκειτο γὰρ ἐν Ἀκροπόλει Δούριος ἵππος, ἐπιγραφὴν ἔχων. « Χαιρέδημος Εὐαγγέλου ἐκ Κοίλης ἀνέθηκε. » Δύναται δὲ καὶ ὁ ἐν Ἰλίῳ λαμβάνεσθαι. Ἐν Ἀκροπόλει δὲ χαλκοῦς ἵππος ἀνέκειτο κατὰ μίμησιν τοῦ Ἰλιακοῦ ».

« *Il n'est pas probable que le poète parle ici d'un cheval Durien en général; il entend sans doute parler du cheval en bronze qui se trouvait sur la Citadelle. Car on voyait dans la Citadelle un cheval Durien, portant cette inscription:* « *Chérédémos, fils d'Evangélos de Cœlé a consacré*». *On peut entendre aussi le cheval d'Ilion. Mais dans la Citadelle il y avait un cheval en bronze en imitation de celui d'Ilion.*

Nous retrouvons donc l'inscription même citée par le scholiaste d'Aristophane, avec l'addition du nom du sculpteur, et nous ne pouvons douter que ce piedestal ne soit celui du cheval Durien. D'autres auteurs parlent également de ce cheval Durien. Pausanias (3) dit: ἵππος δὲ ὁ καλούμενος Δούριος ἀνέκειτο χαλκοῦς. . . . λέγεται δὲ ἐς γε ἐκεῖνον τὸν ἵππον, ὡς τῶν Ἑλλήνων ἔνδον ἔχοι τοὺς ἀρίστους· καὶ δὴ καὶ τοῦ χαλκοῦ τὸ σχῆμά ἐστι κατὰ ταυτὰ, καί Μενεσθεὺς καὶ Τεῦκρος ὑπερκύπτουσιν ἐξ αὐτοῦ, προσέτι δὲ καὶ οἱ παῖδες οἱ Θησέως. *Parmi les offrandes se trouve aussi le cheval Durien en bronze. . . Les Grecs les plus vaillants se cachèrent dit-on, dans ce cheval (dans celui de Troie), et c'est ainsi qu'il est représenté en bronze, car vous en voyez sortir Teucer, Ménesthée et les deux fils de Thésée.* Hé-

(1) IX, p. 398, Casaub.

(2) Aristoph. Ois. 1128.

(3) I, 23.

sichius (1) dit: Δούριος ἵππος Ἀθήνῃσιν ἐν Ἀκροπόλει χαλκοῦς ἐστὶν καὶ ἐξ αὐτοῦ ἐκκύπτουσι δόρατα. *Il y a un cheval Durien en bronze dans la citadelle d'Athènes, et on en voit sortir des lances.*

La position où cette inscription a été trouvée (au S. E des Propylées) s'accorde parfaitement avec celle que Pausanias semble assigner au cheval Durien, en le citant immédiatement après le temple de Diane de Brauron, qui n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines.

Nous avons trois données pour déterminer l'époque de cette inscription. 1°. La forme des lettres appartient à une époque antérieure à la 94e Ol. Mais celle du Σ en particulier est postérieure à la 86e Ol. 2°. Quand même l'hypothèse du scholiaste, qu'Aristophane, en parlant du cheval Durien, faisait allusion à celui de l'Acropole, ne serait pas fondée, toujours devrait-on en conclure que, de l'avis de ce scholiaste, ce monument existait déjà lorsque la comédie des Oiseaux fut jouée. Or cette comédie fut donnée la 1ère année de la guerre de Sicile, ou la 91e Ol. Le cheval Durien doit donc avoir été consacré avant ce temps, entre les Ol. 86 et 91. 3°. Le nom de l'artiste que nous rencontrons heureusement sur le piédestal peut aussi nous éclairer sur la chronologie de ce monument. Nous connaissons ce Strongylion par Pline. Il fit, selon cet auteur, la statue d'une amazone aux belles jambes «Eucnémon», et la statue d'un jeune homme (2). Pausanias (3) nous apprend que ce même artiste fit pour un temple à Mégares une statue de Diane qui, avec onze statues faites par Praxitèle, complétait la collection des douze grands Dieux. Ailleurs (4) il attribue à Strongylion les trois des neuf muses, placées sur l'Hélicon, et dont Céphisodote et Olympiosthènes ont travaillé les six autres. Dans ce même endroit il dit de Strongylion qu'il était très-habile à représenter des bœufs et des chevaux. Il résulte de là que Strongylion était contemporain de Praxitèles, et peu éloigné de Céphisodote et d'Olympiosthènes. Pausanias (5) place Praxitèles dans la troisième race d'hommes après Alcamènes, dont l'âge est fixé par Pline (6) à la 83e Ol. Ainsi Praxitèles doit avoir fleuri après la 100e Ol. Pline (7) nomme deux Céphisodotes, dont l'un est placé à la 102, l'autre à la 120e Ol. Il est évident que c'est au premier des deux que doivent être attribuées les trois statues des Muses; car Strongylion, qui a travaillé les trois autres muses, ne peut avoir été en même temps contemporain de cet artiste de la 120e. Ol., avoir travaillé avec Praxitèles à Mégares, et avoir consacré le cheval Durien à Athènes avant la 91e Ol. Pour arranger ces dates on peut facilement supposer que Strongylion eût travaillé le cheval Durien dans sa jeunesse pendant la 90e Ol. 8 Olympiades plus tard il était encore en état de faire de nouveaux ouvrages, de même que Praxitèles, et Céphisodote, qui florissaient pendant la 102e Ol. pouvaient avoir exercé leur art déjà quelques Olympiades plutôt. La Diane de Mégares et les Muses de l'Hélicon peuvent donc avoir été faites de la 98e à la 100e Ol., peut-être immédiatement après la mort de Strongylion.

Χαιρέδημος Εὐαγγέλου, ce citoyen opulent qui consacre une offrande aussi magnifique, nous est inconnu. Κοίλη était un quartier de la ville d'Athènes, et aussi une commune située immédiatement hors des murs. Leake (8) la plaçait au Sud d'Athènes, dans le chemin creux dit de Lumbardari. O Müller (9) la veut au Nord-Est de la ville, et, se rangeant à cet avis, Leake lui-même (10) en a fixé la position à l'Est des longs-

---

(1) Dans Δούριος. — (2) H. N. XXXIV, 171, 32. — (3) I, 40. — (4) IX, 30. — (5) VIII, 9.
(6) H. N. XXXIV, 8, 19. — (7) 16. — (8) Topogr. v. Ath. p. 181.
(9) Leake Topogr. Nachr. u. Ber., p. 461. — (10) On the dem. of Att.

murs. Kœlé était située près de portes mélitides [1]; Mélite était un endroit voisin de Diomeia [2]; Mais la commune Diomeia parait avoir contenu le Cynosarge [3], un gymnase, au quel Socrate se rendait de la ville en suivant les bords de l'Ilissus [4]. Il s'ensuit que le Cynosarge et par conséquent aussi Diomeia étaient au N. E. de la ville, et que Mélite et Kœlé les avoisinaient soit au Nord, soit au Sud, du côté de la rue des tripodes.

42.

Base carrée, trouvée à l'Acropole à l'Ouest du Parthénon dans le mur d'une citerne :

HEPΜΟLΥΚΟΣ
ΔΙΕΙΤRΕΦΟΣ
ΑΠΑRΧΕΝ
ΚRΕΣΙLΑΣ
ΕΠΟΕΣΕΝ

Ἑρμόλυκος Διειτρεφοῦς ἀπαρχήν. Κρησίλας ἐποίησεν.

« *Hermolycus fils de Diïtréphés a consacré cette statue. Krésilas en est le sculpteur.* »

Nous voyons dans Pausanias [5] qu'il y avait sur l'Acropole une statue *d'Hermolycus* le Pancratiaste, et aussi une statue en bronze de Diïtréphés percé de flèches. Herodote [6] dit que cet *Hermolycus le Pancratiaste*, était fils d'Euthynos, qu'il se distingua à Mycale (Ol. 75), et qu'ayant été tué plus tard en Eubée dans la guerre des Athéniens contre les Carystiens, il fut enterré à Gerrestos. Ces circonstances ne peuvent pas s'appliquer à l'Hermolycus de l'inscription, car celui-ci est fils de Diïtréphés, et a consacré son offrande, à en juger par la forme des lettres, long-temps après la mort du premier.

Quand à Diïtrephés, Pausanias lui-même nous apprend les détails de sa mort. Il nous dit qu'il était général à Athènes, et qu'il fut chargé de reconduire dans leur pays les soldats Thraces, qui n'étant arrivés qu'après le départ de Demosthènes pour Syracuse, (Ol. 91, 3), n'avaient pas pu s'embarquer. Diïtréphés les conduisit par le detroit de l'Eubée jusqu'à Mycalesse, ville de Béotie, qu'il prit d'assaut, et dont les Thraces passèrent les habitans au fil de l'épée. Il parait résulter de la narration de Pausanias, que c'est à cette attaque que Diïtréphés fut percé de flèches; mais nous savons qu'il était encore en vie en Ol. 92, 2, lorsqu'il fut envoyé pour changer la constitution de Thassos [7]; depuis on n'en entend plus parler. C'est ce même général que Thucidide [8] nomme tantôt Diïtréphés et tantôt Diotréphés et que notre inscription écrit Dieitréphés. Il est vrai que cet historien le désigne comme père du général Nicostratos. Mais rien n'empêche qu'il eût eu encore un fils nommé Hermolycos, qui après la mort tragique de son père eût voulu consacrer à Minerve sa statue, et le représenter dans le moment même où il expirait pour la gloire de son pays. Cette offrande doit donc avoir été consacrée vers la fin de la 92e Ol.

Mais ce qui sert à confirmer tant l'identité que la date de l'ouvrage, c'est le nom de l'artiste, bien qu'il soit peu connu dans l'histoire de l'art. Deux manuscrits de Pline [9] contiennent ces mots:

« Cresilas vulneratum deficientem, in quo prossit intelligi, quantum restet animæ, et Olympium Periclem dignum cognomine ».

(1) Marcel. Vit. Thuc. § 17. — (2) Plut. de exil. c. 6. — (3) Müller, Nachtr. zu Leake's Top. 461.
(4) Plat. — (5) I, 23. — (6) IX, 105. — (7) Thuc. VII, 29. — (8) III, 75. IV, 119. VIII, 64. VII, 29.
(9) H. N. XXXIV, 19, 14. Les manuscrits de Bamberg et de Munic.

Crésilas a fait la statue d'un homme blessé et mourant, dans le quel on peut juger combien il lui reste encore d'âme; il a fait aussi un Périclès Olympien, digne de ce nom.

Les critiques (1) proposaient de changer ce nom de *Crésilas* en *Ctésilaus*, variante qui se trouvait dans tous les autres manuscrits, et qu'ils tenaient ponr la seule véritable.

Dans un autre passage ce même auteur (2) parle encore de Ctesilas, comme ayant remporté le troisième prix dans la dispute avec Polyclète, Phidias, Cydon et Phradmon, pour savoir qui produirait la plus belle amazone de celles qui devaient être placées dans le temple d'Ephèse.

« Hæc est Polycleti, proxima ab ea Phidiæ, tertia Ctesilæ, quarta Cydonis, quinta Phradmonis. »

Mais ici aussi les manuscrits varient sur la manière d'écrire ce nom, et il y en a un (3) qui porte *Crésilæ*, d'où il resulte que c'est encore notre Crésilas, qui conjointement avec les artistes les plus fameux de son temps a fait l'une des Amazones d'Ephèse.

Plus bas Pline parle d'un Désilaus qui a fait « Doryphoron et Amazonem Vulneratam. » Ses commentateurs ont cru que ce nom n'a pas la formation hellénique, et ont voulu y reconnaitre une nouvelle corruption de leur Ctesilaus, et dans l'Amazone blessée, son Amazone d'Ephèse. Mais comme le nom Δησίλαος nous parait très bien formé d'après les regles de la dérivation grecque, et que rien ne nous autorise à prendre son Amazone pour celle d'Ephèse, nous n'avons pas besoin de le confondre avec Crésilas (4). Celui-ci, d'après les expréssions d'admiration que Pline emploie à son sujet, parait avoir été un des mouleurs en bronze les plus remarquables. Que Pausanias en parlant de la statue de Diitrephés percé de flèches ne fasse pas mention de l'artiste dont il aurait pu voir le nom sur le piédestal existant, cela ne doit point nous faire douter de son identité. Pausanias garde le même silence à l'égard de Strongylion lorsqu'il parle du cheval Durien (V. N. 39). Le cas qu'il parait faire de cette statue en s'étendant à son sujet, est une preuve qu'elle était faite par un artiste aussi distingué que Crésilas semble l'avoir été.

L'époque à laquelle Crésilas a fleuri n'est pas difficile à déterminer. Nous avons vu qu'il était contemporain et émule de Phidias et de Polyclète. Pline fixe pour le premier la date d'Ol. 84. Polyclète travailla la statue du Junon à l'Héréum en Argolide (5). Cette circonstance n'a pu avoir lieu qu'après la 90e Ol., puisque le vieux temple de Junon fut brûlé en Ol. 89, 2 (6). Ces dates coïncident parfaitement avec celles des derniers faits du général Diitréphés, et servent à prouver que Crésilas était en effet l'artiste qui fit la statue de Diitréphés percé de flèches, que c'est cette statue dont Pline admire l'expression, et qu'enfin le piédestal trouvé sur l'Acropole est celui-là même qui portait cette statue.

La position de la statue, si l'on admet que Pausanias met quelque régularité dans l'ordre de ses descriptions, ne peut avoir été à l'endroit même où cette inscription fut trouvée. En entrant dans l'Acropole il parle d'abord du temple de la Victoire et de la Pinacothèque, les deux ailes des Propylées ; ensuite il décrit la statue de Leæna, auprès de laquelle (πλησίον) il place la statue de Diitréphés. Il faut dont qu'il l'eût vue aussitôt à l'entrée des Propylées, peut-être sous la première ou la seconde colonne à droite, car auprès de cette statue (τοῦ δὲ Διϊτρεφοῦς πλησίον) il en place une autre, dont la position est actuellement connue à l'angle N. E. du portique méridional des Propylées; c'est celle que nous faisons suivre :

(1) V. Sillig. Catal. artif. ad Ctesilaum.

(2) Pline, XVI, 8, 19.

(3) C'est celui de Munic. Celui de Bamberg porte Ctesilæ, et les éditions offrent Ctesilæ ou Ctesilai.

(4) C'est l'avis de M. L. Ross qui a aussi publié cette inscription dans sa « lettre au chevalier Thiersch. »

(5) Paus. VI, 6. — (6) Thucid. IV, 133.

43.

Piédestal sémicirculaire de marbre du Pentélique, occupant son ancien emplacement, haut d'1' 5" angl. sur une circonférence de 8'. Il repose sur une base également sémicirculaire, d'une circonférence de 9' 4", et haute de 1'. Le côté plat du piédestal et de la base est adossé contre la dernière colonne S. E. des Propylées.

ΑΘΕΝΑΙΟΙΤΕΙΑΘΕΝΑΙΑΙΙΕΙΗΥΓΙΕΙΑΙ
ΠΥΡΡΟΣΕΠΟΙΗΣΕΝΑΘΕΝΑΙΟΣ

Ἀθηναῖοι τῇ Ἀθηναίᾳ (τ)ῇ ὑγιείᾳ. Πύῤῥος ἐποίησεν Ἀθηναῖος.

Les Athéniens à Minerve-Santé. Pyrrhus l'Athénien a travaillé (la statue).

La Santé (Ὑγεία) était une divinité chez les anciens, et fille d'Esculape. On a aussi donné cette appellation à Minerve. Nous apprennons par Pausanias (1) que la Hygie avait deux statues dans l'Acropole sous ces deux différents titres, et de plus que ces statues étaient parmi les premières auprès de l'entrée des Propylées (2). Le Piédestal en question portait la seconde des statues citées par Pausanias. La forme des lettres et l'H qui se voit dans le mot ἐποίΗσεν indiquent une date pas trop antérieure à la 94e Ol. En effet Plutarque nous apprend à quelle occasion cette statue fut élevée (3). Périclés érigeait les Propylées; Soudain le principal ouvrier tomba du haut des murs, et se brisa les membres ; Les médecins desespéraient de son salut, et Périclés était profondément affligé, lorsque Minerve lui apparut en songe et lui indiqua la manière de traiter le malade. L'ouvrier fut guéri, et Périclés éleva en actions de grâce dans la citadelle la statue en bronze de Minerve - Santé auprès de l'autel qui y existait déjà (4). On voit clairement par cette anecdote, que ce surnom n'a été donné qu'occasionellement à Minerve par Périclés à cause de la guérison miraculeuse de son ouvrier, et que par conséquent le piédestal retrouvé est celui-là même qui portait la statue consacrée par Périclés. La construction des Propylées fut commencée la 4e année de la 85e Ol. (5), et a duré 5 ans (6), jusqu'à Ol. 87. Il est évident que les statues et tous les ornemens accessoires ne furent ajoutés qu'après que l'édifice eût été entièrement terminé, ainsi près de la 90e Ol.

Le sculpteur Pyrrhus est mentionné par Pline (7): « Pyrrhus Hygiam et Minervam, » où il faut lire: « Hygiam Minervam ; » Car on ne peut supposer qu'il eût fait les deux statues dont parle Pausanias. Si l'autel mentionné par Plutarque portait une statue, elle était, d'après son expression, plus ancienne, (ὃς καὶ πρότερον ἦν). Devant le piédestal dont nous traitons se trouve encore aujourd'hui une base rectangle, longue de 5' large de 3' 2" et haute d'1'. Elle est excavée d'un coté pour s'adapter exactement à la ligne circulaire de ce piédestal, et l'on voit des trous à ses quatre coins. C'est apparemment la base qui soutenait l'autel en question, et des fragmens d'une statue de femme, dont les draperies annoncent la belle époque de l'art, trouvés auprès de ce socle, peuvent bien être ceux de la statue qu'on voyait sur l'autel. De même l'inscription suivante:

---

(1) I, 23. Τοῦ δὲ Διιτρεφοῦς πλησίον θεῶν ἀγάλματα ἐστιν, Ὑγείας τε ἣν Ἀσκληπιοῦ παῖδα εἶναι λέγουσι, καὶ Ἀθηνᾶς, ἐπίκλησιν καὶ ταύτης ὑγιείας. — (2) V. N. 32, la fin. — (3) Pericl. XIII. — (4) « ἐπὶ τούτῳ δὲ καὶ τὸ χαλκοῦν ἄγαλμα τῆς ὑγείας Ἀθηνᾶς ἀνέστησεν ἐν Ἀκροπόλει παρὰ τὸν βωμὸν, ὃς καὶ πρότερον ἦν, ὡς λέγουσιν. » l. c. — (5) Philoch. Fragm. — (6) Plut. Pericl. XIII. — (7) H. N. XXXIV, 19, 31.

44.

ΠΟΕΣΕΝ

Ἐ)ποίησεν. « *Un tel) a sculpté* », trouvée dans ce même endroit peut avoir appartenu à l'autel. Il est clair que ces fragmens de statue ne sont pas ceux de la Minerve de Périclés, car celle-la était en bronze.

Mais si l'autel ne portait point de statue, celle de la Santé, fille d'Esculape, dont parle Pausanias, parait avoir été d'une époque beaucoup plus récente, et même des temps romains, car dans ce même endroit on a trouvé

45

son piédestal rectangle de pierre noire de l'Hymète. On y lit l'inscription suivante:

ΣΕΒΑΣΤΗΙ ΥΓΕΙΑΙ

Σεβαστῇ ὑγιείᾳ. *à l'auguste Santé.* Sur la surface supérieure on voit les trous où la statue était fixée, et tout près de-là furent trouvés plusieurs fragmens d'une statue de femme d'un style qui repond à l'époque de l'inscription.

Nous rencontrons dans Pline un autre passage que l'inscription N· 33 nous parait eclaircir. Il y est dit ([1]): « Hegiæ Minerva Pyrrhusque rex laudatur; et celetizontes pueri Hegesiæ . . . » Le nom d'Hégias comme statuaire se rencontre encore une fois dans Pline ([2]): « Æmuli ejus (Phidiæ) fuere Alcamenes, Critias (l. Critios), Nestocles (l. Nesiotes), Hegias». Mais Lucien ([3]) remplace dans l'énumération de de ces mêmes artistes Hégias par Hégésias: Οἷα τὰ τῆς παλαιᾶς ἐργασίας ἐστίν, *Ἡγησίου*, καὶ τῶν ἀμφὶ Κράτητα (l. Κρίτιον) καὶ Νησιώτην. Il est donc clair que Pline a écrit Hégias pour Hégésias, ou que le premier de ces noms n'est qu'une forme abréviative de l'autre. Pausanias aussi ([4]) nomme un Ἡγίας d'Athènes, contemporain du sculpteur Agéladas. Mais Hégésias est justement aussi contemporain d'Agéladas, et également natif d'Athènes. On peut donc en conclure sans hésiter qu'Hégias n'est autre qu'Hégésias. Ce n'est que dans ce seul passage de Pline qu'ont voit les ouvrages de ce prétendu Hégias cités. Mais ce passage ne peut être correct. 1° Si nous admettons l'identité des deux noms, il faut qu'il y ait quelque vice dans la phrase, ou quelque erreur de la part de Pline lui-même, pour que nous voyions des ouvrages différents attribués aux deux formes du même nom comme à des artistes différents. 2° Hégias ou Hégésias, contemporain d'Agéladas, ne peut avoir fait la statue du Roi d'Épire Pyrrhus, mort long-temps après son époque et qui n'interessait pas assez la Grèce pour qu'on lui élevât des statues lorsqu'il était peu connu. C'est ce qui fit supposer ([5]) qu'Hégésias avait sculpté un grouppe représentant Neoptolème ou Pyrrhus, le fils d'Achille, avec Minerve, la divinité protectrice de son père, et que Pline, si peu exact d'ordinaire, fesant mention de cet ouvrage, commit une première erreur, en confondant l'ancien Pyrrhus avec le roi d'Épire, qui était beaucoup plus connu à Rome, et une seconde en attribuant à deux

---

(1) H. N. XXXIV, 19, 29.

(2) 16, 8, 5. — (3) Rhetor. precept. 9.

(4) VIII, 42. — (5) V. Thiersch. Epoch. 131.

hommes différents le nom et les ouvrages d'un artiste. Mais s'il est constaté que le passage en question est défectueux, au lieu d'y voir un grouppe, qui n'aurait pas échappé à l'observation de Pausanias, il me semble qu'il est plus simple de supposer que Pline avait marqué sur ses tablettes : « Minerve-Santé faite par Pyrrhus », et que trompé par la parité des noms, au lieu d'écrire: « Hygia Minerva Pyrrhique laudatur et Celetizontes pueri Hegesiæ », il écrivit: « Hegiæ Minerva Pyrrhusque rex laudatur, et Celetizontes pueri Hegesiæ. »

46.

Petite colonne de marbre blanc, longue de 50 centim. Ayant un diamètre de 35 c. Elle fut trouvée à la Citadelle d'Athènes, non loin du temple d'Erechthée.

ΕΠΙΤΕΛΕΣ
ΟΙΝΟΧΑΡΕΣ
ΣΟΙΝΑΥΤΟ
ΠΕΡΛΑΣΕΘΕΝ
ΠΟΣΕΙΔΟΝΙ
ΕΡΕΧΘΕΙ
ΑΝΕΘΕΤΕΝ

« Ἐπιτελὴς, Οἰνοχάρης Σωοναύτου Περγασῆθεν, Ποσειδόνι ἐρεχθεῖ ἀνεθέτην ».

Epitélés et Œnocharés; fils de Sœnautus de Pergase, ont consacré (*cette offrande*) *à Neptume Erechthée.*

Les trois noms sont inconus; le troisième est d'une formation extraordinaire, mais la pierre est d'une si bonne conservation qu'elle ne permet pas de doute. Je crois que ce nom est Σῳναύτου, une autre forme de Σωωναύτου, et que ῳ remplace ωω. Σωωναύτης (le Sauveur des marins) est un nom ou plutôt un épithète d'un port qui se rencontre une fois dans le II Chant d'Apollonius de Rhode (1). Le nom propre peut avoir eu la terminaison Σῴναυτος. Ce nom aussi bien que le Dieu auquel l'offrande est consacrée prouve que Sœnautos et peut être aussi que ses fils étaient des marins de profession; car les anciens prenaient souvent leurs noms de la profession dans la quelle ils étaient nés. Περγασεῖς était une commune de la tribu Erechtheis (2). Erechthée est ici employé comme une épithète de Neptune.

Le temple d'Erechthée était construit sur le puits que Neptune ouvrit en frappant la terre de son trident. Dans ce temple était un autel, où l'ont sacrifiait, d'après un oracle, en même temps à Neptune et à Erechthée (3). Il était dit que ce roi d'Athènes avait tué Eumolpus fils de Neptune, et qu'à la prière de ce dieu il avait été foudroyé par Jupiter (4). Cette croyance établit le connection qui existait dans les mythes d'Athènes entre Neptune et Erechthée.

47.

Petit fragment de marbre trouvé dans les fouilles aux Propylées. Il est difficile d'y rien lire avec certitude.

ΥΝΘΟΣ
ΥΤΙΧ
ΤΕ

(1) Τὸν μὲν ἐν ὀψιγόνοισι Σοωναύτην ὀνόμηναν
Νισαῖοι Μεγαρῆες...... δὴ γὰρ σφέας ἐξεσάωσεν
αὐτῇσι νήεσσι. Argon. II, 764—49, et Comm.
(2) Steph. Harpocr. Suid. Phot. — (3) Paus. I, 26. — (4) Hygin.

(Ἰάκ)υνθος (καὶ Ε)ὐτυχ(ίδης ἀνεθέ)τη(ν;) « *Hyacinthos et Euthychides ont consacré cette offrande* » (?)

L'époque de cette inscription parait remonter à la 80e Olympiade.

48.

Piédestal de pierre noire d'Éleusis, trouvée près du coin N. O. du Parthénon. Sur la surface supérieure on remarque deux trcus qui servaient à fixer les pieds d'une statue, et tout à côté un creux qui fut apparemment pratiqué à une autre époque pour y placer un offrande. On y lit:

ΜΟΛΑΜΠΤΡΕΥΣΑΝΕΘΕ
ΟΔΗΜΟΣ
ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΧΕ
ΛΑΟΥ ΥΙΟΝ
ΑΡΧΕΛΑΟΝ

. . . μου Λαμπτρεὺς ἀνέθη(κε). — Ὁ Δῆμος, Βασιλέως Ἀρχελάου υἱὸν Ἀρχέλαον.

« *(un tel) fils de . . . mos de Lamptra a dédié (cette offrande).*

Le peuple à Archélaüs, fils du roi Archélaüs.

On voit bien que la première ligne est écrite en lettres antérieures à la 94e Ol.

Lamptra était une commune d'Athènes, située le long de la côte qui s'étend du Phalère au Cap Sunium [1]. Son emplacement est aujourd'hui connu. Le village qui y est situé porte encore le même nom un peu corrompu. Il s'appelle Lambura.

Les quatre lignes suivantes sont évidemment d'une époque postérieure de plusieurs siècles. On sait que les Romains, incapables de produire les chefs-d'œuvres des arts qu'ils trouvaient chez les Grecs conquis, se contentaient de s'approprier les anciennes statues des grands artistes en y inscrivant leurs noms à la place des noms des héros de la Grèce, et en substituant souvent à la tête de la statue une tête faite à leur image, dans ces siècles où l'art lui-même devenu adulateur s'était abaissé de l'idéal au portrait. C'est ainsi que Caligula voulut emporter à Rome la statue chryseléphantine du Jupiter Olympien de Phidias, dans l'intention de lui appliquer une tête nouvelle et d'en faire sa propre statue [2].

De tous les Archélaüs qui sont connus dans l'histoire, quel est celui à qui le peuple d'Athènes aurait élevé une statue? Un des généraux de Mithridate portait ce nom. Il marcha sur Athènes et la prit par trahison. Mais il fut battu par Sylla à Chéronée, et forcé de demander la paix. On ne sait pas que celui-ci fût fils d'un roi portant le même nom; nous ne pouvons par conséquent pas affirmer que ce soit à lui que cette inscription se rapporte, quoique cela offre assez de probabilité. Mais son fils s'appelait aussi Archélaüs; c'est lui qui obtint de Pompée le pontificat de Comane dans le Pont, et qui servit en Grèce dans les armées romaines. Ayant épousé Bérénice, veuve du roi d'Égypte, il y fut nommé roi lui-même vers l'an 56 av. J. C. Le petit-fils de cet Archélaüs II portait le même nom; Marc-Antoine le fit roi de Capadoce et de Judée. Il est donc très-probable que le petit-fils (le fils d'Archélaüs II) eût le même nom que le père, le fils et l'arrière-petit-fils, et se nomât Archélaüs. Il repondrait ainsi parfaitement à l'inscription. Il serait Archélaüs, fils d'Archélaüs roi d'Egypte, qui avait servi en Grèce et peut-être aussi à Athènes, et qui était fils de celui qui avait conquis cette ville.

(1) Strab. 9.
(2) Suet. Calig. c. — 22. Dion. Cass. LIX, c. 28.

49.

Piédestal de marbre du Pentélique, trouvé dans l'Acropole d'Athènes.

. . ΠΟΛΛΟΔΟΡΟΣ
ΗΒΟΥΛΗ
ΛΕΠΕΔΟΝΑΙΜ

(Ἀ)πολλόδωρος. — Ἡ βουλὴ Λέπεδον Αἰμ(ίλιον).

« *Apollodore. — Le sénal à Æmilius Lépidus.* »

C'est encore un de ces piédestaux qui du temps des Romains ont changé de destination et d'inscription. Dans une époque antérieure à l'archontat d'Euclides il portait une statue d'Apollodore, ou faite par Apollodore.

Si nous admettons la première supposition, nous devons chercher un Apollodore qui se fût distingué avant la 94ᵉ Ol. Nous rencontrons un archonte de ce nom à la 89ᵉ Ol, 3 (1); mais nous ne savons pas qu'il se fût beaucoup distingué, ni que les Athéniens eussent songé à lui élever une statue dans cette année de peste et de calamités publiques. Platon (2) nous apprend que les Athéniens, ayant reconnu les talens militaires d'Apollodore de Cysique, l'élurent à plusieurs reprises pour leur général. On peut croire que c'est cette statue que portait ce piedestal. Mr. Pittaki dit à l'appui de cette supposition avoir trouvé tout près de ce marbre un autre fragment portant le nom ΦΑΝΟΣ(θένης), celui d'un Andrien, élu également général à Athènes et cité par Platon dans le même passage comme un exemple que ses concitoyens se servaient des talens et de la vertu partout où il les trouvaient (3). Nous n'avons pu voir ce fragment.

Dans la supposition que ce nom est celui du statuaire, nous devons penser à celui qui fesait les portraits des philosophes, et qui reçut le surnom de μαινόμενος, parceque par un excés de modestie il était toujours si mécontant de ses propres ouvrages, qu'il les détruisait lui-même (4). Sillanion qui a vécu dans la 114ᵉ Ol. le sculpta avec l'expression de cette colère qui caractérisait le génie. Si le piédestal dont il est ici question portait une statue de cet Apollodore, il en resulterait que ce sculpteur vivait, conformément à la supposition de Mr Thiersch (5), avant la 94ᵉ Olympiade, et que Sillanion n'en fit qu'un portrait posthume.

Quatre siècles plus tard le sénat déjà servil d'Athènes se croyant en devoir d'élever une statue au Triumvir Emilius Lépidus, ne fit que changer l'inscription du piedestal, et peut-être aussi la tête de la statue. C'est de ces mutilations que proviennent toutes ces têtes au type romain que l'on trouve en Grèce, tandis que les anciennes statues qu'on y voit ordinairement sont sans tête.

---

(1) Diod. XII, 43. — Athen. V. p. 217, b. — Proleg. Aristoph. p. XXIX Beck.

(2) Plat. Jon. p. 141.

(3) Ἀπολλόδωρον . . . τὸν Κυζικηνὸν . . . Ἀθηναῖοι πολλάκις ἑαυτῶν στρατηγὸν ᾕρηνται, ξένον ὄντα, καὶ Φανοσθένην τὸν Ἄνδριον, καὶ Ἡρακλείδην τὸν Κλαζομένιον, οὓς ἥδε ἡ πόλις ξένους ὄντας ἐνδειξαμένους ὅτι ἄξιοι λόγου εἰσὶ, καὶ εἰς στρατηγίας καὶ εἰς ἄλλας ἀρχὰς ἄγει.

(4) Pline, H. N. XXXIV, 19, 21 et 22.

(5) Epoch. d. bild. K. 292, A.

50.

'iédestal de marbre blanc trouvé sur l'Acropole d'Athènes. On y lit sur un côté :

ΑΡΙΣΤΟΝΕΙ · Σ ΕΜΜΕΝΙΔΟ=:ΕΓ

Ἀριστονεί(δα)ς Ἐμμενίδου. ἐπ(οίησε) *Aristonidas fils d'Emménides a sculpté.*

Sur le côté opposé et en sens inverse on lit :

ΗΙ Ι
ΜΑΡΚΟΝΑΝΤΩΝΙΟΝ ΔΙΑΙΙ
ΑΝΑΞΙΩΝΟΣΥΙΟΝΑ ΗΣΙΝΕΚΑ

ΛΕΩΧΑΡΗΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ

(Ὁδ)ῆμ(ος)· Μάρκον Ἀντώνιον . . . . . . Ἀναξίωνος υἱὸν (Ἀρετ)ῆς (ἕ)νεκα. Λεωχάρης ἐποίησεν.

Le peuple à Marc-Antoine . . . . . fils d'Anaxion, pour sa vertu. Léocharès a sculpté.

C'est encore ici un autre éxemple de la transfiguration que les Romains faisaient subir aux statues. D'un côté nous avons une inscription antérieure à la 94ᵉ Ol. De l'autre une inscription des siècles romains. Nous croyons que le nom qu'on voit à la première, est celui du sculpteur. Le dernier mot parait être ἐπ)οίησε. Pline (1) fait mention du sculpteur Aristonidas qui fondit ensemble le bronze et le fer pour donner plus de vigueur à son groupe d'Athamas. Il parait résulter du récit de Pline qu'Aristonidas était un Thébain, ou au moins qu'il avait quelque rapport avec Thébes, car son ouvrage se trouvait dans cette ville (2). Les Emménides étaient justement une famille Thébaine. Le premier de ce nom, descendant de Cadmus, tua dans la 69ᵉ Ol. Phalaris, tyran d'Agrigente en Sicile et s'empara de la puissance. De lui venaient les Emménides, que nous voyons vainqueurs aux jeux de la Grèce (3). Le statuaire Aristonidas était donc un descendant d'Emménide, soit qu'il fût d'Agrigente et voulût décorer Thèbes, la patrie de son aïeul, soit qu'il eût appartenu à une branche de cette famille, domiciliée à Thèbes. Il peut avoir fleuri vers la 90ᵉ Ol.

Quant au Marc-Antoine de la seconde inscription, il est clair qu'il n'est pas le triumvir, mais bien quelque Athénien, fils d'un nommé Anaxion; d'après la coutume que l'adulation avait alors introduite en Grèce, il tirait vanité d'ajouter à son nom celui de l'ami de César. On doit en conclure que cette inscription est du premier siècle du christianisme.

Mais le nom du sculpteur Léocharès nous porte à penser que ce piédestal a deux fois changé de destination. Un sculpteur de ce nom a fleuri vers la 102ᵉ Ol. (4). On voyait de lui une statue de Jupiter dans l'Acropole (5). Il est probable que la statue d'Aristonidas ayant été enlevée par ceux qui voulaient tirer parti de son bronze, le piédestal fût renversé et servit au Jupiter

(1) H. N. XXXIV, 14, 40.
(2) Hoc signum exstat Thebis hodierno die.
(3) Ἐμὲ δ' ὦν παρ
Θυμὸς ὀτρύνει φάμεν, Ἐμμενίδαις
Θήρωνι τ' ἐλθεῖν
κῦδος. Pind. Olymp. III, 68.

Πυθιόνικος
ἔνθ' ὀλβίοισιν Ἐμμενίδαις
Ποταμίᾳ τ' Ἀκράγαντι καὶ μὰν Ξενοκράτει
ἑτοῖμος ὕμνων
θησαυρὸς ἐν πολυχρύσῳ
Ἀπολλωνίᾳ τετείχισται νάπᾳ. Pind. Pyth. VI, 9.

(4) Plin. H. N. XXXIV, 18, 19. Pausan.
(5) Paus. I, 24.

de Léocharès. Plus tard le peuple d'Athènes pour épargner les frais de la statue qu'il voulait ériger à l'homonyme de Marc-Antoine, inscrivit son nom sur le piédestal du Jupiter audessus de celui du sculpteur. D'ailleurs rien ne nous empêche de croire qu'un autre artiste Léocharés a pu fleurir au coumencement du 1er siècle du christianisme. La forme des lettres ne s'oppose point à cette supposition.

51.

Fragment de piédestal de marbre du Pentélique, trouvé à l'Acropole.

ΟΑΝΑΤΕ
ΠΑ ͶΑΔΊ
ΚΑͶ

Dans la seconde ligne on lit: Παλλάδι *à Pallas;* la première parait être Θάνατε, ou ὁ ἀνατε(θεὶς), *celui qui fut consacré ;* la troisième contient la première syllabe d'un nom propre, comme Καλ(λίας).

52.

Plaque carrée de marbre du Pentélique, trouvée à l'Ouest du Parthénon. L'inscription est écrite sur l'un de ses côtés. La première ligne commence au bord supérieur de la pierre, ce qui parait indiquer qu'il y en avait une autre qui lui était superposée.

ΟΝΑΝΕΘΕΚΕΝΑ/. . . Ͷ
ΕΙΑΘΕΝΑΙΕΙ

. . . ων ἀνέθηκεν ἀ . . . τ)ῇ ἀθηναίῃ. (un tel) on a consacré . . . à Minerve.

Le dialecte est Ionien ; τῇ Ἀθηναίῃ pour τῇ Ἀθηναίᾳ.

CHAPITRE 2.

TITRES GYMNASTIQUES.

53.

Piédestal rond de marbre du Pentélique, trouvé aux Propylées.

ΚΑΛΛΙΑΣ	Καλλία(ς Διδυμίου ἀνέθηκε)
ΝΙΚ . . . Σ	νικ(ήσα)ς
ΟΛ . . . ΙΑΣΙ	Ὀλ(υμπ)ιάσι
ΠΥΘΙΑΔΙΣ	Πύθια δὶς
ΙΣΘΜΙΑΠΕΝΤΑΚΙΣ	Ἴσθμια πεντάκις
ΝΕΜΕΙΑΤΕΤΡΑΚΙΣ	Νέμεια τετράκις
ΠΑΝΑΘΕΝΑΙΑΜΕΑΛΛ	Παναθήναια μεγ(ά)λ(α).

Callias, fils de Didymios a consacré ce monument, ayant vaincu aux jeux Olympiques (une fois), deux fois aux jeux Pythiens, cinq fois aux jeux Isthmiens, quatre fois aux jeux Néméens et aux grands Panathénées (une fois).

Quel est cet intrépide vainqueur? Deux individus de la célebre famille des Callias, dont nous avons parlé plus haut, n. 22, avaient, à notre connaissance, vaincu aux jeux publics de la Grèce. Callias I avait remporté le premier prix de la course à cheval à Olympie, et le second prix de quadrige à la 54e Ol., et avait aussi vaincu aux jeux Pythiens (1). Callias II remporta trois prix de quadrige aux jeux Olympiens (2). Mais nous lisons chez les anciens d'un autre individu de ce nom qui a remporté des victoires encore plus nombreuses. Andocides (3) cite un Καλλίαν τὸν Διδυμίου, τῷ σώματι νικήσαντα πάντας ἀγῶνας τοὺς στεφανηφόρους. *Callias, fils de Didymius, qui avait vaincu de son propre corps dans tous les jeux où l'on descerne une couronne.* Cette description sied plus à notre Callias qui a effectivement vaincu dans *tous* les jeux, et *de son propre corps*, c. à d. à la course ou plutôt au pugilat, car s'il avait vaincu à la course aux chevaux ou au quadrige, il n'aurait pas manqué d'ajouter à l'inscription ἵππῳ ou τεθρίππῳ. Pausanias (4) parle aussi d'un Callias d'Athènes, Pancratiaste, dont il vit la statue à Olympie. D'après un autre passage de ce même auteur (5), ce Callias vainquit au Pancrace la 77e Ol.

Nous croyons qu'il n'est autre que celui d'Andocides et celui de notre inscription. En effet nous voyons par celle-ci que la victoire à Olympie est la première que notre Callias a remportée. Si nous plaçons celle-ci à la 77e Ol., il a eu besoin de plusieurs années avant de gagner treize prix à des jeux qui étaient à la distance de 3 à 4 ans l'un de l'autre, et l'époque de son monument ne peut par conséquent être que postérieur à la 85e Ol. Le caractère lapidaire de l'inscription indique cette même date. Mais le discours d'Andocides contre Alcibiade fut prononcé après l'expédition de Mélos et avant celle de Syracuse, ainsi Ol. 91, 2; et il y est parlé de l'éxil de Callias comme d'un fait pas trop ancien. Nous croyons donc pouvoir affirmer que le Callias qui remporta, d'après Pausanias, la victoire de Pancrace à Olympie, et y eut une statue faite par le sculpteur et peintre Micon, remporta aussi plusieurs autres prix dans la suite dans tous les jeux publics de la Grèce, consacra à la fin de sa carrière sur l'Acropole d'Athènes une statue dont nous avons le piédestal, et fut ensuite banni d'Athènes, comme le rapporte Andocides.

54.

Chandler le premier publia cette inscription. Il dit l'avoir vue dans la maison de G. Daidy à Athènes, non loin du monument choragique de Lysicrate. Fourmont en a aussi donné une copie peu éxacte. Bœckh, C. J. 212. Maintenant elle se trouve sur l'escalier de la maison de D. Tambisco à la rue Rodakio, près, de la succursale du couvent de Pentéli.

(1) Hérod. VI, § 122. — (2) Schol. d'Aristoph. Nuées, 61. — (3) Contre Alcibiade, II. — (4) VI, 6. — (5) V, 9.

ΟΙΝΕΙΣ ΕΥΡΥΜΕΝΕ ΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟΣ
ΕΝΙΚΑ ΜΕΛΕΤΕΟΝΟΣ ΕΔΙΔΑΣΚΕ
ΠΑΙΔΟΝ ΕΧΟΡΕΛΕ

Οἰνηΐς ἐνίκα παίδων. Εὐρυμένης Μελετίωνος ἐχορήγει. Νικόστρατος ἐδίδασκε.

Les enfans de la tribu Œnéis ont remporté le prix; Eurimènes, fils de Méléléon était le chef de chœur; Nicostrate a enseigné.

On voit que c'est une inscription choragique; il s'agit d'un prix de chant ou de danse, et si l'affirmation de Chandler sur l'endroit où elle a été trouvée est juste, elle appartient évidemment au théâtre de Bacchus. Méléléon, le père d'Eurymènes est peut-être le même dont nous voyons la fille Polyhippe dans l'inscription s. nº 150, de C. J. G. qui se rapporte au temps de l'archontat d'Ithyclés, Ol. 95, 3. La présente n'est pas trop antérieure à Ol. 94, et il est bien possible qu'il soit parlé dans les deux du fils et de la fille du même individu. Ἐδίδασκε signifie *a enseigné*. Mais on sait que c'était ordinairement le poète ou le Musicien lui-même qui enseignait ses propres compositions, de manière que ce mot était pris aussi dans le sens de « a composé (la musique ou la poésie.) »

55.

Fragment de marbre blanc trouvé dans la direction de la rue des Tripodes, non loin du monument de Lysicrate, dans les fondements de la maison de M. Finley.

ΟΣΔΟΡΟΘΕΟΑΛΑΙΕ
ΠΑΝΤΑΚΛΕΣΕΔΙΔΑ

. . . ος Δωροθέου Ἀλαιε(ὺς ἐχορήγει.) Πανταχλῆς ἐδίδα(σκε).

. . . *os fils de Dorothée d'Alée était le chef de chœur. Pantaclés a enseigné.*

Le nom du chef du chœur est effacé. Il était de l'une des communes d'Halæ, car il y en avait deux de ce nom, Halæ Aixonides, située à l'Est du promontoire du Phalère, à l'endroit même qui s'apelle aujourd'hui encore Halikés (Salines), et où il se trouve une riche saline formée par les dépôts de la mer [1], et Halæ Araphnides, nommée aujourd'hui ἁλικὴ τῆς Ῥαφήνας, salines de Raphéna, et située sur le bord de la mer vis-à-vis de Carysto. Pantaclés a enseigné le chœur, apparemment comme auteur de la pièce. Aristophane parle d'un Athénien de ce nom comme ayant marché à la tête d'une procession [2]. Ce peut bien être le même individu qui enseigne ici le chœur, et qui par conséquent prenait part à la fête de Bacchus. Les grenouilles où il est fait mention de cet homme ont été jouées Ol. 93, 3 [3]. La victoire de Pantaclés doit avoir été récente, pour qu'Aristophane dont le génie démocratique s'attaquait à tout ce qui s'élevait au dessus du niveau commun, l'en raillât dans cette comédie, et ne trouvât pas mieux à dire qu'à le persifler de ce qu'il s'était présenté à la fête avec son casque dépourvu de son aigrette. Cette victoire peut donc avoir eu lieu vers la 90ᵉ Ol. Le caractère des lettres (particulièrement le Σ et l'absence de H à Ἀλαιεὺς) repond parfaitement à cette époque.

Dans une autre inscription qui va être prochainement publiée (n. 89) nous rencontrons ce même nom comme appartenant à un individu qui a rempli les fonctions de questeur des effets sacrés de Minerve pendant la 1ᵉ année de la 88ᵉ Ol. Nous n'insistons pas sur l'identité, mais les époques étant tellement rapprochées, il est possible que le χοροδιδάσκαλος, le questeur, et l'homme persiflé par Aristophane n'eussent été qu'un et le même individu.

(1) Xénoph. Hell. II, § 34. — Leak. on the dem. of Attica.
(2) « καὶ μὴν οὐ Πανταχλέα γε
ἐδίδαξεν (ὁ Ὅμηρος) ὅμως τὸν σκαιότατον· πρώην γοῦν, ἡνίκ' ἔπεμπεν
τὸ κράνος πρῶτον περιδησάμενος, τὸν λόφον ἤμελλ' ἐπιδήσειν. » Aristoph. Gren. 1027. — (3) V. vers 48, 192, 705, 1209.

CHAPITRE 3.

INSCRIPTIONS QUI CONCERNENT DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES.

Plaque de marbre du Pentélique haute de 73 cent., large de 30. Elle fut trouvée, ainsi que les 3 suivantes, le 10 Octobr. 1836 dans la pinacothèque ou l'aile droite des Propylées. Elle était brisée en deux morceaux, et n'est elle même qu'un fragment mutilé.

56.

L O I I I O≷ⱵABONIOI
ΔYOINANΔPOIN≷O≷IAIAⱵOΠ
KE≷IOIKON:⊦:≷INΔPONI:⊦:TEN
OPOΦENKATI≷TA≷INTENKAMΠ
YⱵEN≷EⱵIΔAEI≷EΔPANKAITA
≷AⱵⱵA≷EΠAΛΛAΛO≷INEI≷EΔPA
NHEKA≷TENMANIΔIENKOⱵⱵYT
OIOIKONTI:⊦:KPOI≷OIEN≷KAM
BONIΔONHOIKONTI:⊦:ANΔPEAI
EMMEⱵITEIHOIKONTI:⊦:ΠPEΠO
NTIAΛPYⱵE≷IOIKONTI:⊦MEΔO
IEMMEⱵITEIHOIKONTI:⊦:AΠOⱵ
ⱵOΔOPOIEMMEⱵITEIHOIKONT
I:⊦:HIKPIOMATAKAΘEⱵO≷INTA
AΠOTONKIONONTONHENTEIΠP
O≷TA≷EIHE×≷ANΔPA≷INTEYK
PO≷ENKYΔAΘENAIOIHOIKON:⊦
KEPΔONAX≷IOΠEIΘO≷⊦:KPOI≷
O≷EN≷KAMBONIΔONHOIKON:⊦:Π
PEΠONAΛPYⱵE≷IHOIKON:⊦:KEΦ
I≷OΔOPO≷:⊦:≷ΠOΔIA≷:⊦:HIKPIO
≷A≷ITOI≷ENKAYTAI≷HEKTOH
– Ↄ≷HYΠOTENHOPOΦENMANI
OⱵⱵYTOIIIIOIKONTI:IIII:Ɐ
ANAΦOPE≷A≷INΠPEΠO
ΛPYⱵE≷IHOIKONTI⊦MEA
ⱵMMEⱵITEI:HOIKONTI⊦KEΦ
ⱵAIONHYΠOPAΛOI≷:ΓΔΔΔ⊦⊦⊦⊦
IIIC:ΓPI≷TAI≷KAΘEMEPANHEP
ΛAIOMENOI≷ΔYOINANΔPOINH
ΞKKAIΔEKAHEMEPONΔPAXME≷
E≷HEMEPA≷HEKA≷TE≷HEKAT
POIPAIΔIOIENKOⱵⱵYTOIHO
KONTIKAI≷YNEPΛOIΔΔΔ⊦⊦Π
PI≷TAI≷KAΘEMEPANHEPΛAIO
MENOI≷TPITE≷ΔOΔEKEMEPOK
AⱵYMMATAEI≷TENHOPOΦENHE
ΠTAHEMEPONΔPAXMHNTH≷HEM
EPA≷HEKA≷TE≷ΔYOINANΔPOI
NPAIΔIOIENKOⱵⱵYTOIHOKO
NTIKAI≷YNEPΛOI:Δ⊦⊦⊦⊦KEΦA
ⱵAIONΠPI≷TAI≷ΔΔΔΓ⊦:HENK
AYTAI≷TOKYMATIONHENKEΛ
TITOHEΠITOIHEΠI≷TYⱵIO
OIHENTO≷ΠENTOBOⱵONTO

ΠTEKT
IOMENOIM
PITE OΔ
ⱵO≷T E
ΠTAHE EPO
EKE≷IHOIK
YMMA≷IΠΓ
PO≷EMI≷Θ
MAINHEK
TTAPONH
OⱵⱵYTOIH
MATIONΠEP
PO≷EMI≷ΘO
MAINHEKA≷
ΠAIAEX≷MAI
HOIKONTI:ΔI
PIKOⱵⱵE≷AI
O≷AMENΔYOI
≷TONTOHOΠ\
POI≷OI:Δ⊦⊦
NIKOΓ⊦⊦III:
MEPANEPΛ
OXIⱵEIAN
EKPOΠIOH
EKIOΠIKA
INA≷≷YNΘE
≷A≷IIENTEI
PA≷INΔPAXM
NONI⊦AΠOⱵI
TI:⊦:MEΔOI:⊦:
MAMMANOI:⊦:
PIAKAΘEⱵO
≷IHAΠOTOT
OHAΦONTAI
ANΔPA≷IΠ
ΠOⱵⱵOΔO
AIOI:III
HOTP
MO
N

ΛΑΗΕΚΑΣΤΟΝΜΙΣΘΟΤΕΣΔ
ΟΔΟΡΟΣΕΜΜΕⱵΙΤΕΙΗΟΙ
ΛΛΥΕΤΕΣΗΕΡΑΚⱵΕΙΔΕΣ
ΝΔΔΔ:ΚΕΦΑⱵΑΙΟΝΗΕΝΚΑΥ
ΔΔΔΧΡΥΣΟΧΟΟΙΣΧΑⱵΧΑΣ
ΟΣΑΝΤΙΠΡΟΣΑΠΕΔΟΜΕΝΤΟ
ΕΙⱵΟΜΕΝΟΝΤΕΣΠΡΟΤΕΡΑΣ
ΤΑΝΕΙΑ·ΣΤΕΣΗΟΙΝΕ·ΙΔΟΣΣ
ΦΟΙΕΜΜΕⱵΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤ
ΚΕΦΑⱵΑΙΟΝΧΡΥΣΟΧΟΟΙΣ
ΣΘΟΙΑΡΧΙΤΕΚΤΟΝΙΑΡ
ΟΙΑΛΡΥⱵΕΘΕΝΔΔΔΠ⊢⊢ΗΥ
ΜΜΑΤΕΙΠΥΡΛΙΟΝΙΔΔΔΙΙΙ
ΑⱵΑΙΟΝΜΙΣΘΟᴾΔΠ⊢⊢ΙΙΙΙ:ΣΥ
ΝΤΟΣΑΝΑⱵΟΜΑΤΟΣΚΕΦΑⱵ
Χ𐅅ΗΗᴾΔΔΔΔΙΙΙC
ΕΠΙΤΕΣⱵΕΟΝΤΙΔΟΣΗΕΒ
ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ∴ⱵΕΜΜ
ΑΜΙΟΝΤΕΣΘΕΟΠ ?ΛΑ
ΑΛΡΥⱵΕΘ
ΧΧΧΧΗΗΗ
ΤΑΚΕ

A.

. . . . ιος λαβόντοι-
ν) δυοῖν ἀνδροῖν Σωσίᾳ Ἀλωπ-
εκῆσι οἰκοῦν(τι) :⊢: Σίνδρονι :⊢: τὴν
ὀροφὴν κατιστᾶσιν, τὴν καμπ-
ύλην σελίδα εἰς ἕδραν καὶ τὰ-
ς ἄλλας ἐπαγαγοῦσιν εἰς ἕδρα-
ν ἑκάστην, Μάνιδι ἐν Κολλυτ-
ῷ οἰκοῦντι :⊢: Κροίσῳ ἐν Σκαμ-
βωνιδῶν οἰκοῦντι :⊢: Ἀνδρέᾳ
ἐμ Μελίτῃ οἰκοῦντι :⊢: Πρέπο-
ντι Ἀγρυλῆσι οἰκοῦντι :⊢: Μήδῳ
ἐμ Μελίτῃ οἰκοῦντι :⊢: Ἀπολ-
λοδώρῳ ἐμ Μελίτῃ οἰκοῦντ-
ι :⊢: Ἰκριώματα καθελοῦσιν τὰ
ἀπὸ τῶν κιόνων τῶν ἐν τῇ πρ-
οστάσει, ἓξ ἀνδράσιν, Τεῦκ-
ρος ἐν Κυδαθηναίῳ οἰκῶν :⊢
Κέρδων Ἀξιοπείθους :⊢: Κροῖσ-
ος ἐν Σκαμβωνιδῶν οἰκῶν :⊢: Π-
ρέπων Ἀγρυλῆσι οἰκῶν :⊢: Κηφ-
ισόδωρος :⊢: Σποδίας :⊢: Ἰκριώ-
σασι τοῖς ἐγκαύταις ἐκ τοῦ
ἐν)τὸς ὑπὸ τὴν ὀροφήν, Μάνι-

B.

Γ. Τέκτ(ονι καθ' ἡμέραν ἐργα-
ζομένῳ μ . . . . τ-
ρίτη(ς δ) ωδ(εκημέρου πέντε ὀβο-?
λού; τ(ῆς) ἡ(μέρας ἑκάστης ἑ-
πτὰ ἡ(μ)ερῶ(ν . . . . Ἀλωπ-
εκῆσι οἰκ(οῦντι) ΓΙΙΙΙΙ. τοῖς καλ-
ύμμασι πε(ρικαλύψαντι ἐμπ-
ρός, ἐμισθ(ώσαμαν δυοῖν δραχ-
μαῖν ἑκ(άστ . . . . τε-
ττάρων . . . . ἐν Κ-
ολλυτῷ (οἰκοῦντι Γ⊢⊢⊢. τὸ Κυ-
μάτιον περ(ικολλήσαντι ἐμπ-
ρὸς ἐμισθώ(σαμαν δυοῖν δραχ-
μαῖν ἕκαστ(ον τὸ ὀπαῖον· ὀ
παῖα ἕξ. Μά(νιδι ἐν Κολλυτῷ
οἰκοῦντι :Δ(⊢⊢: τὸ κυμάτιον πε-
ρικολλήσα(ντι ὀπίσω ἐμισθ-
ώσαμαν δυσὶ(ν δραχμαῖν ἕκα-
στον τὸ ὀπ(αῖον, ὀπαῖα ἕξ: Κ-
ροίσῳ :Δ⊢⊢ (:Κεφάλαιον τεκτο-
νικοῦ 𐅅⊢⊢ΙΙΙΙ: (. . . καθ' ἡ-
μέραν ἐργαζομένοις(. . . τρ-
οχιλείαν (. . . . . Κ-

δι ἐν Κολλυτῷ οἰκοῦντι : IIII : Λ-
εκάνας ;) ἀναφορήσασιν, Πρέπο-
ντι Ἀ)γρυλῆσι οἰκοῦντι : Ⱶ : Μήδ-
ῳ) ἐμ Μελίτῃ : οἰκοῦντι Ⱶ. Κεφ-
ά)λαιον ὑπουργοῖς :ΠΔΔΔⱵⱵⱵⱵ
IIIC : Πρίσταις καθ' ἡμέραν ἐρ-
γαζομένοις, δυοῖν ἀνδροῖν
ἑκκαίδεκα ἡμερῶν, δραχμῆς
τῆς ἡμέρας ἑκάστης ἑκατ-
έ)ρῳ, Ῥαιδίῳ ἐν Κολλυτῷ ο-
ἰ)κοῦντι καὶ συνεργῷ ΔΔΔⱵⱵ. Π-
ρίσταις καθ' ἡμέραν ἐργαζο-
μένοις, τρίτης δωδεκημέρου, Κ-
αλύμματα ἐς τὴν ὀροφὴν, ἑ-
πτὰ ἡμερῶν, δραχμὴν τῆς ἡμ-
έρας ἑκάστης δυοῖν ἀνδροῖ-
ν, Ῥαιδίῳ ἐν Κολλυτῷ οἰκοῦ-
ντι καὶ συνεργῷ : ΔⱵⱵⱵⱵ. Κεφά-
λαιον πρίσταις ΔΔΔΔΓⱵ. ἐγκ-
αύταις, τὸ κυμάτιον ἐγκέα(ν-
τι τὸ ἐπὶ τῷ ἐπιστυλίῳ (τ-
ῷ ἐντὸς, πεντέβολον τὸ(ν πό-
δα ἕκαστον. Μισθωτὴς Δ(ιονυ-
σόδωρος ἐμ Μελίτῃ οἰ(κῶν.
ἐ)γγυητὴς Ἡρακλείδης (Ὀῆθε-
ν ΔΔΔ : Κεφάλαιον ἐγκαύ(ταις
ΔΔΔ. Χρυσοχόοις. Χάλχας (χρυσ-
ώσαντι προσαπέδομεν τὸ ὀφ-
ειλόμενον τῆς προτέρας (Πρυ-
τανείας τῆς Οἰνηΐδος, Σ(υσί-?
φῳ ἐμ Μελίτῃ οἰκοῦντ(ι . .
κεφάλαιον χρυσοχόοις (. . Μ-
ισθοὶ ἀρχιτέκτονι Ἀρ(χιλόχ-
ῳ Ἀγρυλῆθεν ΔΔΔΓⱵⱵ. ὑ(πογρ-
α)μματεῖ Πυργίωνι ΔΔΔIII(II. Κεφ-
άλαιον μισθοῦ ΠΔΓⱵⱵIIIII. Σύ(μπα-
ντος ἀναλώματος κεφάλα(ιον
XΠHHΠΔΔΔΔIIIC.
Ἐπὶ τῆς Λεοντίδος ἑβ(δόμης
πρυτανευούσης ⁘ Δῆμμ(α παρὰ τ-

εκρόπιον . . . . Κ-
εκροπικὰ . . . .
ινας συνθε . . . .
σασι ἐν τῇ . . . (πέντε ἀνδ-
ράσιν Δραχμ . . . .
νονι Ⱶ : Ἀπολλ(οδώρῳ Ⱶ : Πρέπον-
τι : Ⱶ : Μήδῳ : Ⱶ : (. . .
μαμμάνῳ : Ⱶ : . . . . . Ἰκ- ?
ρία καθελοῦ(σι . . . . . .
σι ἀπὸ τοῦ τ(είχους . . . .
ὁ ἀφ' ὧν τὰ ζ(ῶα . . . . . .
ἀνδράσι. Π(ρέποντι. Μήδῳ. . Ἀ-
πολλοδώ(ρῳ . . . ἐν κεφαλ-
λαίῳ ; III . . . .
δτ . . . .
μο . . . .
ν . . . .

αμιῶν τῆς θεοῦ, π(α)ρὰ Ἀ(ρησαίχμ-
ου) Ἀγρυλῆθεν (καὶ συναρχόντω-
ν XXXXHHH
τὰ κε . . .

A.

§ 1) *. Aux deux hommes qui ont pris . . ., à Sosias, demeurant à Alopéké,* 1 *Dr.*
à Sindron . . . . 1 »

§ 2) *'A ceux qui ont placé le toit et qui ont fixé le chevron courbé dans sa position, et chacun des chevrons dans la leur:*
à Manis, demeurant à Colltyos, ... 1 »
à Crésus, demeurant à Scambonide, . . 1 »
à Andréas, demeurant à Mélite, ... 1 »
à Prépon, demeurant à Agrylæ, ... 1 »
à Médos, demeurant à Mélite, ... 1 »
à Apollodore, demeurant à Mélite, ... 1 »

§ 3) *Aux six hommes qui ont abattu les échafaudages des colonnes du portique:*
Teucros, demeurant à Cydathénéon, . . . 1 »
Sindron, fils d'Axiopithos, ... 1 »
Crœsus, demeurant à Scambonide, ... 1 »
Prépon, demeurant à Agrylæ . . . . 1 *Dr.*
Képhisodore, ... 1 »
Spodias, ... 1 »

§ 4) *'A ceux qui ont construit les échafaudages pour les peintres de la partie intérieure (du portique) sous le toit:*
à Manis, demeurant à Collytos, . . . 406 »

§ 5) *'A ceux qui portaient en haut les baquets:*
à Prépon, demeurant à Agrylæ, ... 1 »
à Médos, demeurant à Mélite, ... 1 »

§ 6) *Total (de la somme payée) aux ouvriers,* . . . . 84 *dr.* 4 ½ *ob.*

§ 7) *Aux scieurs journaliers; à deux hommes pour seize jours, à raison d'une drachme par jour à chacun: à Raidius, demeurant à Collytos et à son ouvrier* . . . . 32 *Dr.*

§ 8) *Aux scieurs journaliers; à deux hommes qui ont travaillé dans la troisième douzaine de jours les couvertures de toit, pendant sept jours, à raison d'une drachme par jour: à Raidius, demeurant à Collytos et à son ouvrier.* . . . . 14 »

§ 9) *Total (de la somme payée) aux scieurs* . . . . 46 »

§ 10) *Aux peintres: à celui qui a peint la cymaise sur l'architrave intérieure, à raison de cinq oboles le pied. Dionysiodore, demeurant à Mélite, entrepreneur; Héraclide d'Oë, garant,* . . . . 30 »

§ 11)	*Total (de la somme payée) aux peintres,*	30	»
§ 12)	*Aux doreurs: À Sysiphe, demeurant à Mélite, qui a doré les conques, nous avons acquité ce qui lui était dû de la Prytanie précédente de la tribu Ænéis*		
§ 13)	*Total (de la somme payée) aux doreurs*		
§ 14)	*Appointemens à l'architecte Archilochos d'Agrylæ*	37	»
	au sous-secrétaire Pyrgion	30 *dr.*	5 *ob.*
§ 15)	*Total des appointemens*	67 *dr.*	5 *ob.*
§ 16)	*Total de toute la dépense*	1790 *dr.*	3 ½ »
§ 17)	*Sous la septième Prytanie de la tribu Léontide: Reçu des questeurs de la Déesse, Aresæchme d'Agrylæ et ses collègues*	4300 *dr.*	

B.

§ 1)	. . . .	5	*Dr.*
§ 2)	*'A un charpentier, journalier qui a travaillé dans la troisième douzaine le* . . . . . . *pendant sept jours, à raison de cinq oboles par jour; à* . . . . . . *demeurant à Alopéké*	5 *dr.*	5 *ob.*
§ 3)	*'A celui qui en a couvert de revêtement la partie extérieure; Nous avons adjugé pour quatre* . . . *à 2 dr. par* . . . . *à* . . . *demeurant à Collytos*	8 *dr.*	
§ 4)	*'A celui qui a attaché la cymaise en avant; Nous avons adjugé à 2 dr. chaque cassette six cassettes. A Manis, demeurant à Collytos,* . .	12 *dr.*	
§ 5)	*'A celui qui a attaché la cymaise en arrière. Nous avons adjugé à 2 dr. chaque cassette six cassettes, à Crœsus*	12	»
§ 6)	*Total (de la somme payée) aux charpentiers*	52	» 4 *ob.*
§ 7)	*Aux* . . . . *journaliers (qui ont placé?) la poulie* . . *le Cecropée,* . . . . *murs Cecropiens*		
§ 8)	. . . . *à* . . . . *non*	1	*dr.*
	à Apollodore	1	»
	à Prépon	1	»
	à Médos	1	»
	à	1	»
§ 9)	*'A ceux qui ont abattu les échafaudages* . . . . *du mur* . . . . *d'où la frise* . . *à* . . . . . . *hommes, à Prépon,* . . . *à Médos,* . . . . . *à Apollodore*		
§ 10)	*Total*		

57

Plaque de marbre du Pentélique semblable à la précédente, et trouvée dans le même endroit. Elle a 95 cent. de haut et 43 de large. Elle fut composée de 16 morceaux trouvés séparément.

ΡΥΗΕΧΟΝΤ.ΙΗΔΦΥΡΟΜΑ
ΕΦΙΣΙΕΥΣΤΟΝΝΕΑΝΙΣΚΟ
ΙΠΑΡΑΤΟΝΘΟΡΑΚΑ𐅄ΔΠΡΑΧ
ΕΜΜΕͰΙΤΕΣΙΗΟΙΚΟΝΤΟΝΗ
ΝΚΑΙΤΟΝΗΟΠΙΣΘΟΦΑΝΕΤ
ΡΑΚΡΟΟΝΤΑΗΔΔΑΝΤΙΦΑΝ
ΚΕΡΑΜΕΟΝΤΟΑΡΜΑΚΑΙΤ
ΑΝΙΣΚΟΝΚΑΙΤΟΗΙΠΠΟΤΟ
ΝΥΜΕΝΟΗΗΔΔΔΔΦΥΡΟΜΑΧ
ΦΙΣΙΕΥΣΤΟΝΗΑΛΟΝΤΑΤΟ
ΠΠΟΝ𐅄ΔΜΥΝΝΙΟΝΗΑΛΡΥͰΕ
ΗΟΙΚΟΝΤΟΝΗΙΠΠΟΝΚΑΙΤΟΝ
ΝΔΡΑΤΟΝΗΕΠΙΚΡΟΟΝΤΑΚΑΙ
ΝΣΤΕͰΕΝΗΥΣΤΕΡΟΝΠΡΟΣΕΘ
ΕΗΔΔΠ⊢⊢ΣΟΚͰΟ‹ΗΑͰΟΠΕΚΕ
ΗΟΙΚΟΝΤΟΝΤΟΝΧΑͰΙΝΟΝΗΕ
ΝΤΑ𐅄ΔΦΥΡΟΜΑΧΟΣΚΕΦΙΣΙΕ
-ΟΝΗΑΝΔΡΑΤΟΝΗΕΠΙΤΕΣΒΑ
ΕΡΙΑΣΕΙΣΤΕΚΟΤΑΤΟΝΠΑΡΑ
·ΙΒΟΜΟΝ𐅄ΔΗΙΑΣΟΣΚΟͰͰΥΤΕ
-ΕΛΛΥΝΑΙΚΑΕΙΕΠΑΙΣΠΡΟΣ
-ΤΟΚΕ𐅄ΔΔΔ ΚΕΦΑͰΑΙΟΝΗΑ
ΜΑΤΟΠΟΙΚΟΧΧΧΗΗΗ𐅄ΔΠ ͰΕ
·ΙΧΧΧΗΗΗΗ⊢ ⊢ΣΗΑΝΑͰΟΜΑΤΟΑ
·Ν ΗΕΠΙΤΕΣΠΑΝΔΙ
ΔΟΣΟΛΔΟΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΥΣ
ͰΕΜΜΑΤΑΠΑΡΑΤΑΜΙΟΝΤΕΣ
ΟΑΡΕΣΑΙΧΜΟΗΑΛΡΥͰΕΘΕΝ
ΣΥ ΝΧΗΗΔΔΔΠ⊢⊢⊢
ΙΝΑͰΟΜΑΤΑΗΟΝΕΜΑΤΑΣΑ
·ΕΣΔΥΟΗΕΣΑΣΤΟΝͰΟΛΟΝΗΑ
·ΙΛΡΑΦΟ ΕΝΔΡΑΧΜΕΣΗΕΚΑΤΕ
ΑΝ⊢⊢ΚΕΦΑͰΑΙΟΝΗΟΝΕΜΑΤΟΝ
⊢ͰΙΘΟΡΛΙΚΟΡΑΒΔΟΣΕΟΣΤΟΝ
ΟΝΟΝΤΟΝΠΡΟΣΕΟΤΟΝΚΑΤΑ
ΒΟΜΟΝΤΟΝΙΡΙΤΟΝΗΑΠΟΤ·Β
·ΟΤΕΣΔΙΟΝΕΣΗΑΜΕΙΝΙΑΔΕΣ
ΟΙͰΕΗΟΙΚΟΝΔΠ⊢⊢⊢Α ΣΧ
ΣΔΠ⊢⊢⊢ͰΥΣΑΝΙΑΣΔΠ⊢⊢⊢Σ
ΝΕΣΗΑΜΕΙΝΙΑΔΟΔΠ:⊢⊢⊢:ΤΙ
ΡΑΤΕΣΔΠ⊢⊢⊢ΤΟΝΗΕΧΟΜΕΝ
ΣΣΙΜΙΑΣΑͰΟΠΕΚΕΣΙΗ
⊢⊢⊢ΚΕΡΔΟΝΔ:⊢⊢ΙΙΙΙΙ:ΣΙΝ
ΝΟ:Δ⊢⊢ΙΙΙΙΙΣΟΚͰ ΣΗΑΧ
ΟΣΔ⊢⊢ΙΙΙΙΙΣ ΑΝΝΙCΙΣΙ
Δ⊢ ΙΙΙΙΗΕΠΙΕΙΚΕΣ ΙΜΙΟ:Δ
ΙΙΙΙΣC ΑΝΔΡΟΣΣΙΜΙ· Δ⊢⊢ΙΙΙΙΙ
ΙΗΕΧΟΜ.ΙΟΝΕΧΣΕ ΟΝΕΣ
ΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟ:ΔΠ⊢ ΙΗΕΥΔΟ
ΣΑͰΟΠΕΚΕΣ ΝΔΠΗΙ

ΔΕΙΑΜ ΑΠΛΑΤΤΟΣΙΤΟΝΧΑͰΚ
ΟΝΤΟΝ ΙΣΤΑΚΑͰΥΜΜΑΤΑΝΕΣ
ΕΙΕΜΜΕͰΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤΙΠ⊢⊢⊢
ΗΕΤΕΡCΝΠΑΡΑΔΕΙΛΜΑΠͰΑΣΑΝ
ΤΙΤΕΝΑΚΑΝΘΑΝΗΕΙΣΤΑΚΑͰΥΜ
ΜΑΤΑΑΛΛΟΘΑΝΟΡΑͰΟΠΕΚΕΣΙΗΟ
ΙΚΟΝΠ⊢⊢⊢ΚΕΦΑͰΑΙΟΝΚΕΡΟΠͰ
ΑΣΤΑΙΣ:ΔΠ⊢ΜΙΣΘΟΙΑΡΧΙΤΕΚΤ
ΟΝΙΑΡΧΙͰΟΧΟΙΑΛΡΥͰΕΘΕΝΔΔ
ΔΠ⊢ΗΥΠΟΛΡΑΜΜΑΤΕΙΠΥΡΛΙΟΝ
ΙΗΟΤ ΥΝΕΙΔΔΔΚΕΦΑΛΑΙΟΝΜΙ
ΣΘΟ ΔΠ⊢ΕΝΚΑΥΤΕΙΤΟΚΥΜΑΤΙ
ΟΝΕΝΚΕΑΝΤΙΤΟΗΕΠΙΤΟΙΗΕΠΙ
ΣΤΥͰΙΟΙΤΟΙΗΕΝΤΟΣΠΕΝΤΟΒΟ
ͰΟΝΤΟΝΠΟΔΑΗΕΚΑΣΤΟΝΠΟΔΑΣ
ΗΕΚΑΤΟΝΔΕΚΑΤΡΕΣΜΙΣΘΟΤΕΙ
ΠΡΟ‹ΗΑΠΕΔΟΜΕΝΠΡΟΣΗΟΙΠΡΟ
ΤΕΡ·ΝΕΙΧΕΔΙΟΝΥΣΟΔΟΡΟΙΕΜ
ΜΕͰΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤΙΗΕΛΛΥΕΤΕ
ΣΗΕΡΑΚͰΕΙΔΕΣΟΕΘΕΝΔΔΔΔ⊢⊢
⊢⊢ΙΚΕΦΑͰΑΙΟΝΗΕΝΚΑΥΤΕΙΔΔ
ΔΔ⊢⊢⊢⊢Ι:ͰΕΜΜΑ:ΧΗΗΔΔΔΠ⊢⊢⊢⊢
ΙΑΝΑͰΟΜΑΤΟΗΑΥΤΟ::ΗΕΠΙΤΕ
ΣΑ ΛΕΙΔΟΣ ͰΕΜΜΑΤΑΠΑΡΑΤΑ
ΜΙ·ΝΤΕΣΘΕΟΠΑΡ ΑΑΡΕΣΑΙΧΜΟ
Α/ ·ΙΕΟΕΝΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΝΤΟΝ
ΗΗΗΥ ΗΕΙΣΙΕΡΑΜΕ
ΑΤΟΝΔΕΜ ΛΟΣΗΕΝΕΙΚΑΙΝ
·ΙΗΕΙΣΟΥΣΙΑΝΤΕΙΑ· ΙΑΙΛ
⊢⊢⊢⊢ΙΙΙΑΝΑͰΟΜΑΤΑΗΟΝΕΜ/
·ΙΧΑΡΤΑΙΗΕΟΝΕΘΕΣΑΝΔΥΟΗΕΣ
ΑΤΑΑΝΤΙΛΡΑΦΑΗΕΝΕΛΡΑΦΣΑΜ
ΕΝ⊢⊢ΙΙΙΙΣΑΝΙΔΕΣΤΕΤΤΑΡΕΣ⊢⊢
⊢⊢ΧΡΥΣΙΟΝΗΕΟΝΕΘΕΗΕΙΣΤΑΣ
ΧΑΛΚΑΣΠΕΤΑͰΑΗ𐅄ΔΠΙΔΡΑΧΜΕ
ΣΗΕΚΑΣΤΟΝΤΟΠΕΤΑͰΟΝΠΑΡΑΔ
ΟΝΙΔΟΣΕΜΜΕͰΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤΟ
Σ:Η𐅄ΔΠ⊢ΜΟͰΥΒΔΟΣΗΕΟΝΕΘΕ
ΟΤΑͰΑΝΤΟΗΕΙΣΠΡΟΣΘΕΣΙ
ΝΙΟΙΔΙΟΝΠΑΡΑΣΟΣΤΡΑΤ
ΕͰΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤΟΣ:Δ:ΧΡΥΣ
ΕΤΑͰΟΔΥΟΗΕΟΝΕΘΕΧΡΥΣΟ
ΤΟΗΟΦΘΑͰΜΟΤΟΚΙΟΝΟΣΠΑΡ
ΟΝΙΔΟΣΕΜΜΕͰΙΤΕΙΗΟΙΚΟ ΙΟ
Σ⊢⊢ΚΕΦΑͰΑΙΟΝΗΟΝΕΜΑΤ·ΙΗ𐅄
ΔΔΔΠ⊢⊢⊢Ι.ͰΙΘΟΡͰΙΚΟΡΑΒΔΟ
ΣΕΟΣΤΟΝΚΙΟΝΟΝΤΟΝΠΡ· ΕΟΤ
ΟΝΠΑΡΑΤΟΝΒΟΜΟΝΤΟΝ ΣΤ·
ΒΟΜΟΤΕΣΔΙΟΝΕΣͰΑΟ ΑΙ
ΠΕΦΙͰΟΝΗΕΡΧΙΕΥΣΙ ΞΝ

ΕΟΝΔΠͰΙΙΙΙΣΙΜ ΡΥΛΕ
ΟΙΚΟΝ:ΔΠͰΙΙΙΙ' ΙΔΟΙΟΣ
ΚΟ:ΔΠͰΙΙΙΙΗΕ ΚΟΣ:ΔΠͰΙ
ΗΕΧΟΜΕΝΟΙ ΣΕΣ:ΘΕΥΛ
ΠΕΙΡΑΙΕΥ Κ ΦΙΣΟΛΕ
ΕΙΡΑΙΕΥ Ε ΚΡΟΣΕΙ
ΘΕΝΑΙΟ' ΟΝ:ΔΠ:ΚΕΦΙ
ΡΟΣΕ ΟΝΙΔΟΝΗΟΙ
ΔΠ:Ν ΚΟ ΤΟΣ:ΔΠΘΕΥ ΛΕ
ΝΕΙΡΑ, ΔΠΤΟΣΟΡΟΟΣ
ΑΣΚΑΤΑΧ ΝΤΙΤΟΠΑΡ ΤΟ
ΕΧΟΒΟΜΟ ΟΛΥΚΛΕΣ'ΑΚΙ
ΔΔΔΠΡ ΔΟΣΕΟΣΤΟΝΚΙΟ
ΟΝΠΡΟ_ ΕΟΤΟΝΚΑΤΑΤΟΝΒ
ΤΟΝΠΡΟ ΤΟΒΟΜΟ ΕΣΔΙΟ
ΑΟΣΣΟ ΛΟΠΕΚͰ ΕΝΔΔΦ
ΝΗΕΡΧΙ ΣΔΔ:ΠΛ ΜΕΝΟΝΛ
ΣΟΔΔΚ.. ΟΝΛΑΟΣΣΟ: Δ·ΗΙ
ΔΤΟΝΗΕΧΟΜΕΝΟΝ ΣΕ
ΑΚΡΟΣΠΑΙΑΝΙΕΥΣ ΦΙΛ
ΑΤΟΣΠΑ ΑΝΙΕΔΔΘ ΡΛΕΛ
ΑΛΑΚΡΟ ΔΦΙΛΟΡ ΣΦΑΛ
Ο:ΔΔΛΕΡ ΦΑΛΑΚΙ ΔΔΤΟΝ
ΟΜΕΝΟΝ ΣΕΣΑΜ ΝΙΑΔΕ
ΙΚΟΙ . Π ΚΟΝΔΔ ΙΣΧΙΝΗ
ΔΛΥΣΑ ΑΣΟ/ ΕΝΕΣΗΑΜ
ΝΙΑΔ ΙΜΟΚ ΑΤΕΣΔΔ:ΤΟ
ΕΧΟ ΟΝΕΧΣΕ ΣΙΜΙΑΣ:ΑΛ
ΕΚΕΣΙΗΟΙΚΟΝΔ ͰͰͰΙΚΕΡΔ
Δ· ͰͰͰΙΙΣΙΝΔΡΟ ΣΙΜΙΟ:ΔͰ
ΙΣΟΚΛΕΣΗΑΧΣ ΕΙΘΟΣ
ΙΙΣΑΝΝΙΟΝΣΙ ΔͰͰͰ
ΙΚΕΣΣΙΜΙ ͰͰ
:ΔͰͰͰͰΙ:Τ Χ
ΗΟΝΕΣΙΜ
ΙΙΙΙΟΙ
ΚΟΝ

ΛΑΟΣΣΟΚΑΡΙΟΝΛΑΟ
ΟΣΗΔΤΟΝΗΕΧΟΜΕΝΟ
ΟΝΔΕΥΤΕΡΟΝΦΑΛΑ
ΙΕΥΣΦΙΛΟΣ ΤΡ
ΣΘΑΡΛΕ' Σ
ΑΛΑΚΡΟΗ
ΕΣΑΜΕΙΝ ΔΛ
ΝΛΥΣΑΝ Σ ΣΟΜΕΝ
ΔΟΑΙΣΥ ΕΣΤΙΜΟ
ΟΝΗΕ ΕΝΟΝΕΧ
ΛΟΠ ΙΚΟΝΚΕΡ
ΣΟ' ΣΣΑΝΝΙΟ
Ο ΝΔΡΟΣ𐅄ΔΤ
Α ΟΤΟΒΟΜΟΤ
Ε ΣΠΕΙΡΑΙ:Κ
Ι ΤΕΥΚΡΟΣ
ΚΕΦΙΣΟΔΟΡΟΣ
Ι ΥΛΕΙΤΟΝΠΕ ΙΡ
ΘΟΡΛΙΚΟ𐅄ΧΑΛΚΑ
ΕΝΟΙΣΝΕΣ ΙΕΜΜΕΛΙ,
Ι ΑΝΔͰͰͰͰΣΟΤΕΛΕΣΑ'
ΜΙΑΝΔͰͰͰͰͰΗΕΥΜΕΛΙ ΙΙΣΚ
ΛΜΗΟΙΚΔͰͰͰͰΦΙΛΙ _ΝΣΚΑΜ
ΒΟΗΟΙΚΔͰͰͰͰΑΛΟΡ ΝΔΡΟΣ ΕΝ
ΚΟΛΛΥΗΟΙΚ:ΜΙΑΝ:ΔͰͰͰͰΧΑΛ ΚΑ
ΣΕΡΛΑΣΑΜΕΝΟΙΕΧΣΜΑΝΙΔΙΕΝ
ΟΝ𐅄ΔΔΔͰͰͰͰΧΑΛΚ
ΝΟΙΗΕΝΔΕΚΑΣΤ
ΛΥΗΟΙΚΟΝΤ
ΕΡΛΑΣΑΜΕΝ
ΤΙΟΙ:ΔͰͰͰ
ΕΝΟΙΤΡΕ
ΔΔͰͰΤΟ
F ·ΟΙ

A.

. . . .

τὸ δό)ϝυ ἔχοντα ΗΔ. Φυρόμαχος Κ)ηφισιεὺς τὸν νεανίσκον τὸν) παρὰ τὸν θώρακα 𐅄Δ. Πραχσίας) ἐμ Μελίτῃ οἰκῶν τὸν ἵππο)ν καὶ τὸν ὀπισθοφανῆ τὸν πα)ρακρούοντα ΗΔΔ. Ἀντιφάνης ἐκ) Κεραμέων τὸ ἅρμα καὶ τὸν νε)ανίσκον καὶ τὼ ἵππω τὼ ζευγ)νυμένω ΗΗΔΔΔΔ. Φυρόμαχος Κη)φισιεὺς τὸν ἄγοντα τὸ-

B.

. . . .(Παρχ-)

δείγμ(ατ)α πλάττουσι τῶν χαλκῶν τῶν (ε)ἰς τὰ καλύμματα. Νήσει ἐμ Μελίτῃ οἰκοῦντι ΓͰͰͰ. ἕτερον παράδειγμα πλάσαντι τὴν ἄκανθαν εἰς τὰ καλύμματα. Ἀγαθάνωρ Ἀλωπεκῆσι οἰκῶν ΓͰͰͰ. Κεφάλαιον κηροπλάσταις: ΔΓͰ. Μισθοὶ ἀρχιτέκτονι Ἀρχιλόχῳ Ἀγρυλῆθεν ΔΔ ΔΓͰ. Ὑπογραμματεῖ Πυργίων-

ν ἵ)ππον ΡΔ. Μυννίων Ἀγρυλῆ-
σι) οἰκῶν τὸν ἵππον καὶ τὸν
ἄ)νδρα τὸν ἐπικρούοντα, καὶ
τὴ)ν στήλην ὕστερον προσέθ-
ηκ)ε ΗΔΔΓΗ Ͱ. Σῶκλος Ἀλωπεκῆ-
σι) οἰκῶν τὸν τὸν χαλινὸν ἔ-
χο)ντα ΡΔ. Φυρόμαχος Κηφισιε-
ὺς) τὸν ἄνδρα τὸν ἐπὶ τῆς ϐα-
κτ)ηρίας εἰστηκότα τὸν παρὰ
τὸ)ν ϐωμὸν ΡΔ. Ἴασος Κολλυτε-
ὺς) τὴγ γυναῖκα ᾗ ἡ παῖς προσ-
πέ)πτωκε ΡΔΔΔ. Κεφάλαιον ἀ-
ναλω)μάτων οἴκου ΧΧΧΗΗΗΔΓ(Ͱ). Λῆ-
μμ)α ΧΧΧΗΗΗͰͰ. Ἀνάλωμα τὸ α-
ὐτ)όν. Ἐπὶ τῆς Πανδι-
ονίδος ὀγδόης πρυτανευούσ-
ης) λήμματα παρὰ ταμιῶν τῆς
θε)οῦ Ἀρησαίχμου Ἀγρυλῆθεν (κ-
αὶ συ(ναρχόντω)ν ΧΗΗΔΔΔΓͰͰͰ.
ͰΙΙ. Ἀ)ναλώματα. ὠνήματα. Σα-
νί)δες δύω ἐς ἃς τὸν λόγον ἀ-
ν)αγράφομεν, δραχμῆς ἑκατέ-
ρ)αν ͰͰ. Κεφάλαιον ὠνημάτων
Ͱ)Ͱ. Λιθουργικοῦ· ῥαϐδώσεως τῶν
κι)όνων τῶν πρὸς ἕω· τὸν κατὰ (τ-
ὸν) ϐωμὸν τὸν τρίτον ἀπὸ τ(οῦ) ϐ-
ωμ)οῦ τῆς Διώνης. Ἀμεινιάδης
ἐν Κ)οίλῃ οἰκῶν ΔΓͰͰͰͰ. Α(ἴ)σχ-
ίνη)ς ΔΓͰͰͰ. Λυσανίας ΔΓͰͰͰ. Σ-
ωμέ)νης Ἀμεινιάδου ΔΓͰͰͰ: Τι-
μοκ)ράτης ΔΓͰͰͰ. Τῶν ἐχομέν-
ων ἐξῆ)ς. Σιμίας Ἀλωπεκῆσι
οἰκῶν Δ)ͰͰͰ. Κέδρων ΔͰͰΙΙΙΙΙ. Σιν-
δρων Σι)μίου:ΔͰͰΙΙΙΙ. Σωκλῆς Ἀχ-
σιοπείθ)ους ΔͰͰΙΙΙΙΙ. Σαννίω(ν) Σι-
μίου)Δ(Ͱ)Ͱ ΙΙΙΙ. Ἐπιεικὴς (Σ)ιμίου: Δ
ͰͰΙ)ΙΙΙΙ. Σώ(σ)ανδρος Σιμί(ου) ΔͰͰΙΙΙΙΙ
τῶν) ἐχομένων ἑξῆ(ς) ὀνήσ(ι-
μος) Νικοστράτου:ΔΓͰΙΙΙΙ. Εὔδο-
ξο)ς Ἀλωπεκῆσ(ι) οἰκῶ)ν ΔΓΙΙ
ι Ὀτ(ρ)υνεῖ ΔΔΔ. Κεφάλαιον μι-
σθοῦ (Ρ)ΔΓͰ. Ἐνκαύτει τὸ κυμάτι-
ον ἐνκαίαντι τὸ ἐπὶ τῷ ἐπι-
στυλίῳ τῷ ἐντός, πεντόϐο-
λον τὸν πόδα ἕκαστον, πόδας
ἑκατὸν δεκατρεῖς· μισθωτεῖ
προσαπέδομεν πρὸς ᾧ πρό-
τερον εἶχε, Διονυσοδώρῳ ἐμ
Μελίτῃ οἰκοῦντι· ἐγγυητὴ-
ς Ἡρακλείδης Ὄηθεν, ΔΔΔΔͰͰ
ͰͰΙ. Κεφάλαιον ἐνκαύτει ΔΔ
ΔΔͰͰͰͰΙ: Λῆμμα :ΧΗΗΔΔΔΓͰͰͰͰ
Ι. Ἀνάλωμα τὸ αὐτὸ : : Ἐπὶ τῆ-
ς Α(ἰ)γηΐδος λήμματα παρὰ τα-
μιῶν τῆς Θεοῦ, παρὰ Ἀρησαίχμου
Ἀγ(ρ)υλῆθεν καὶ συναρχόντων
Χ.)ΗΗΗ . . . . εἰς ἱερὰ με-
τ)ὰ τῶν δήμ . . . ἕνῃ καὶ ν-
έ)ᾳ εἰς θυσίαν τῇ Ἀθηναίᾳ
ͰͰͰͰΙΙΙ. Ἀναλώματα· ὠνήμ(ατ-
α· χάρται ἐωνήθησαν δύω ἐς
ἃ τὰ ἀντίγραφα ἐνεγράφσαμ-
εν ͰͰΙΙΙΙ. Σανίδες τέτταρες, ͰͰ
ͰͰ. Χρυσίον ἐωνήθη εἰς τὰς
χάλκας, πέταλα ΗΡΔΓΙ, δραχμῆ-
ς ἕκαστον τὸ πέταλον παρ' Ἀδ-
όνιδος ἐμ Μελίτῃ οἰκοῦντο-
ς ΗΡΔΓͰ. Μόλυϐδος ἐωνήθη (δύ-
ο ταλάντω εἰς πρόσθεσι(ν τῶ-
ν ζῳδίων, παρὰ Σωστράτ(ου ἐμ Μ-
ελίτῃ οἰκοῦντος : Δ :Χρυσ(ὸς π-
ετάλω δύο ἐωνήθη χρυσὼ (ἐς
τὼ ὀφθαλμὼ τοῦ κίονος παρ' Ἀδ-
όνιδος ἐμ Μελίτῃ οἰκοῦ(ντ)ο-
ς ͰͰ. Κεφάλαιον ὠνημάτω(ν). ΗΡ
ΔΔΔΓͰͰͰͰΙ. Λιθουργικοῦ. ῥαϐδώ-
σεως τῶν κιόνων τῶν πρὸ(ς) ἕω· τ-
ὸν παρὰ τὸν ϐωμὸν τὸν (πρὸ)ς τοῦ
ϐωμοῦ τῆς Διώνης. Λάο(σσος Ἀλ(ω-
πε: Φίλων ἐρχιεύς, (Παμμ)έν(ων

ΙΙ. Κλ)έων ΔΠΗΙΙΙΙ. Σίμ(ων Ἀγ)ρυλῆ-
σι) οἰκῶν: ΔΠΗΙΙΙΙ. (Ἔν)δοιος
Γλαύ?)κου: ΔΠΗΙΙΙΙ Εὔ(δι)κος:ΔΠΗΙΙ
ΙΙ. τῶν) ἐχομένω(ν ἐχ)σῆς: Θευγ-
ένης) Πειραιεύ(ς:ΔΠ: Κη)φισογέ-
νης Π)ειραιεύ(ς:ΔΠ: Τ)εῦκρος ἐ(ν
Κυδα)θηναίῳ (οἰκ)ῶν: ΔΠ: Κηφι-
σόδω)ρος ἐ)ν Σκαμβ)ωνιδῶν οἰ-
κῶν):ΔΠ: Νικό(στρα)τος: ΔΠ: Θευγε-
ίτων Π)ειραιεὺς:ΔΠ. Τοὺς ὀρθοσ-
τάτ)ας κατάχ(σα)ντι. τὼ παρὰ τῷ
Θυ)ηχοῦ βωμῷ, (Π)ολυκλῆς (Λ)ακι-
άδης)ΔΔΔΓ. Ῥ(αβ)δώσεως τῶν κιό-
νων τ)ῶν πρὸς ἕω· τὸν κατὰ τὸν β-
ωμὸν) τὸν πρ(ὸς) τοῦ βωμοῦ τῆς Διώ-
νης, Λ)άοσσο(ς) Ἀλωπεκῆ(θ)εν ΔΔ. Φ-
(ίλω)ν Ἐρχι(εὺ)ς ΔΔ: Παμμένων Λ-
αόσ)σου ΔΔ. Κ(αρί)ων Λαόσσου: (Δ)Δ: Ἴ-
ασος Δ)Δ. Τῶν ἐχομένων (ἐχ)σῆ-
ς· Φάλακρος Παιανιεὺς (ΔΔ). Φιλ-
όστρ)ατος Πα(ι)ανιε : ΔΔ. Θ(α)ργήλ-
ιος Φ)αλάκρου (Δ)Δ. Φίλορ(μο)ς Φαλ-
άκρ)ου : ΔΔ. Γέρ(ων) φαλάκ(ρου) ΔΔ. τῶν
ἐχ)ομένων (ἐχ)σῆς. Ἀμ(ει)νιάδη-
ς ἐ)ν Κοί(λ)ῃ (οἰ)κῶν ΔΔ. (Α)ἰσχίνη-
ς Δ)Δ. Λυσα(νίας Δ)Δ. Σω(μ)ένης Ἀμ-
ει)νιάδ(ου ΔΔ. Τ)ιμοκ(ρ)άτης ΔΔ: Τῶ-
ν) ἐχο(μέν)ων ἑξῆ(ς.) Σιμίας: Ἀλ-
ωπ)εκῆσι οἰκῶν Δ(Η)ΗΗΗΙΙ. Κέρδ-
ων)Δ(Η)ΗΗΙΙ. Σίνδρω(ν) Σιμίου:ΔΗ(Η
ΗΗΙ)Ι. Σωκλῆς Ἀξ(ιοπ)είθους (ΔΗ
ΗΗΗ)ΙΙ. Σαννίων Σι(μίου) ΔΗΗ(ΗΙΙ. Ἐ
πιε)ικὴς Σιμί(ου ΔΗΗ)ΗΗ(ΙΙ. Σώσα-
νδρος) : ΔΗΗΗΗΙ : Τ(ῶν ἐ)χ(ομένων
ἑξῆς.) Ὀνήσιμ(ος Νικοστράτ-
ου. . . ΙΙΙC. (Εὔδοξος Ἀλωπεκῆ-
σι οἰ)κῶν . . . .

Λαόσσου, Καρίων Λαό(σσου, Ἴασ-
ος ΗΔ. Τῶν ἐχομένω(ν ἑξῆς. τ-
ὸν δεύτερον, Φάλα(κρος Παιαν-
ιεὺς, Φιλόστρ(ατος Παιανιεύ-
ς. Θαργήλι(ος, (Φίλορος, Γέρων Φ-
αλάκρου Η(Δ. Τῶν ἐχομένων ἑξ-
ῆς. Ἀμειν(ι)άδ(ης ἐν Κοίλῃ οἰκῶ-
ν, Λυσαν(ία)ς, Σωμέν(ης Ἀμεινιά-
δου, Αἰσχ(ίν)ης, Τιμο(κράτης ΗΔ. Τ-
ῶν ἐ(χο)μένων ἐχσῆς. Σιμίας Ἀ-
λωπ(ε. ο)ἰκῶν, Κέρδων Σίνδρων,
Σω(κλῆ)ς, Σαννίω(ν Ἐπιεικὴς, Σ-
ώ(σα)νδρος ΡΔ. Τ(ὸν) πρῶτον κίον-
α (ἀπ)ὸ τοῦ βωμοῦ τ(ῆς Διώνης), Θευγ-
έ(νη)ς Πειραι: Κ)ηφισογένης Πε-
ι(ραιεὺς), Τεῦκρος (Κυδαθηναιεὺς,
Κηφισόδωρος (Σκαμβωνίδης. Θ-
ευγείτων Πειρ: (ΗΔ. Κεφάλαιον
Λι)θουργικοῦ Ρ. Χάλκα(ς ἐργασαμ-
ένοις. Νήσ(ε)ι ἐμ Μελίτ(ῃ) οἰκ. μ-
ίαν ΔΗΗΗ. Σωτέλης Ἀ . . . .
μίαν ΔΗΗΗ. Εὐμηλί(δης ἐν) Σκ-
αμ. οἰκ.ΔΗΗΗ Φίλι(ος ἐ)ν Σκαμ-
βο· οἰκ: ΔΗΗΗ. Ἀγόρ(α)νδρος ἐν
Κολλυ· οἰκ: Μίαν: ΔΗΗΗ. Χάλκα-
ς ἐργασαμένῳ ἕξ, Μάνιδι ἐν
Κολλυτῷ οἰκ)οῦν: ΡΔΔΔΗΗΗ. Χάλκ-
ας ἐργασαμέ)νῳ ἕνδεκα Στ-
. . . . . ἐν Κολ)λυ: οἰκοῦντ-
ι ΗΡΗΗΗ. Χάλκας) ἐργασαμέν-
ῳ, μίαν . . . .)τίῳ : ΔΗΗΗ
Η. Χάλκας ἐργασαμ)ένῳ τρεῖ-
ς . . . . . . ΔΔ)ΔΔΗΗ. τὸ
. . . Χάλκας ἐργασαμ)ένῳ τ-

A.

§ 1)	. . . . . *celui qui porte la lance*	100	*Dr.*
§ 2)	*Phyromaque de Képhissia a travaillé le jeune homme qui est auprès de la cuirasse*	60	»
§ 3)	*Praxias, demeurant à Mélite, a fait le cheval, et l'autre cheval dont on voit la croupe et qui frappe du pied*	120	»
§ 4)	*Antiphanes du Céramique, a fait le char et le jeune homme et les deux chevaux qu'on attèle*	240	»
§ 5)	*Phyromaque de Képhissia a fait celui qui mène le cheval* . . .	60	»
§ 6)	*Mynnion, demeurant à Agrylæ, a sculpté le cheval et l'homme qui le frappe ; il a plus tard ajouté la colonne*	127	»
§ 7)	*Soclus, demeurant à Alopeké, a sculpté celui qui tient la bride* .	60	»
§ 8)	*Phyromaque de Képhissia, a sculpté l'homme debout qui s'appuie sur un bâton auprès de l'autel*	60	»
§ 9)	*Iasos de Collytos, (a sculpté) la femme devant la quelle la jeune fille est prosternée*	80	»
§ 10	*Total. Dépense pour le temple*	3316	»
	Recette	3302	»
	Dépense la même.		
§ 11)	*Sous l'huitième Prytanie de la tribu Pandionide, reçu des questeurs de la Déesse Aresaichme d'Agrylæ et de collègues* .	1239	*dr.* 2 *ob.*
§ 12)	*Dépenses : Achats : Deux planches sur les quelles nous écrivons le compte rendu à raison d'une drachme chacune*	2	»
§ 13)	*Total des achats*	2	»
§ 14)	*Pour les appointemens des tailleurs des pierres; Pour la cannelure des colonnes d'Est. La colonne placée auprès du troisième autel à compter de l'autel de Dione:*		
	Améniade, demeurant à Kœlé	19	»
	Aischine	18	»
	Lysanias	18	»
	Somènes fils d'Améniade	18	»
	Timocrate	18	»
§ 15)	*Pour les parties qui suivent immédiatement :*		
	Kédron	17	» 5 *ob.*
	Sindron fils de Simias	17	» 5 *ob.*
	Soclés fils d'Axiopithos	17	» 5 »
	Sannion fils de Simias	17	» 5 »
	Épieikés fils de Simias	17	» 5 »
	Sosandre fils de Simias	17	» 5 »

§ 16) *Pour les parties qui suivent immédiatement:*

Onésimos fils de Nicostrate	16	*Dr.* 4	*ob.*
Eudoxos, demeurant à Alopéké	16	» 4	»
Cléon	16	» 4	»
Simon, demeurant à Agrylæ	16	» 4	»
Endæos fils de Glaucos	16	» 4	»
Eudoxos	16	» 4	»

§ 17) *Pour les parties qui suivent immédiatement:*

Theugènes de Pirée	15	»
Képhisogènes de Pirée	15	»
Teucros, demeurant à Kydathénée	15	»
Képhisodore, demeurant à Scambonide	15	»
Nicostrate	15	»
Theugeiton de Pirée	15	»

§ 18) *'A celui qui a poli les piliers. Les deux piliers près de l'autel du sacrificateur:*

Polyclés Laciade	45	»

§ 19) *Pour la cannelure des colonnes à l'Est. La colonne placée vers l'autel qui est le second après celui de Dione:*

Laossos d'Alopéké	20	»
Philon Erchien	20	»
Pammenon fils de Laossos	20	»
Carion fils ae Laossos	20	»
Iasos	20	»

§ 20) *Pour les parties qui suivent immédiatement:*

Phalacros Pœanien	20	»
Philostrate Pœanien	20	»
Thargélius fils de Phalacrus	20	»
Philorus fils de Phalacrus	20	»
Géron fils de Phalacrus	20	»

§ 21) *Pour les parties qui suivent immédiatement:*

Aminiadés, demeurant à Kœlé	20	»
Æschines	20	»
Lysanias	20	»
Soménès fils d'Aminiadés	20	»
Timocratés	20	»

§ 22) *Pour les parties qui suivent immédiatement:*

Simias, demeurant à Alopéké	14	» 2	»
Kerdon	14	» 2	»
Sindron fils de Simias	14	» 2	»
Soclés fils d'Axiopithus	14	» 2	»

	Sannion fils de Simias	14	*Dr.* 2	*ob.*
	Épieikés fils de Simias	14	» 2	»
	Sosandre	14	» 1	»
§ 23)	*Pour les parties qui suivent immédiatement:*			
	Onésimus fils de Nicostratus		» $3\frac{1}{2}$	»
	Eudoxos, demeurant à Alopéké			

B.

§ 1)	*Aux modeleurs, des modèles pour les conques des revêtements:* *à Nésés, demeurant à Mélite*	8	*Dr.*	
§ 2)	*A celui qui a modelé un autre modèle; l'acanthe sur les revêtemens: Agathanor, demeurant à Alopéké*	8	»	
§ 3)	*Total (de la solde payée) aux modeleurs en cire*	16	»	
§ 4)	*Appointemens (payés) à l'architecte Archilochos d'Agrylæ*	36	»	
	Au sous-secrétaire Pyrgion d'Otryne	30	»	
§ 5)	*Total des appointemens*	66	»	
§ 6)	*Au peintre qui a peint la cymaise de l'architrave intérieure pour cent treize pieds, à raison de cinq oboles par pied. Nous avons donné au payeur Dionysodore, demeurant à Mélite le reliquat de ce qu'il avait reçu. Garant, Héraclidés d'Oa*	44	» 1	*ob.*
§ 7)	*Total (payé) au peintre*	44	» 1	»
§ 8)	*Recette*	1239	» 1	»
	Dépense, la même.			
§ 9)	*Sous la tribu Ægéide, reçu des questeurs de la déesse, Aresæchme d'Agrylæ et ses collègues*	2300	»	
§ 10)	*Pour le service du culte.....Au sacrifice à Minerve le premier jour du mois*	34	» 3	»
§ 11)	*Dépenses; Achats; Ont été achetées deux feuilles de papier, sur les quelles nous avons écrit les copies*	2	» 4	»
§ 12)	4 *Planches*	4	»	
§ 13)	166 *feuilles d'or achetées d'Adonis, demeurant à Mélite, à raison d'une drachme la feuille, pour dorer les conques*	166	»	
§ 14)	*Deux talants de plomb achetés de Sostrate, demeurant à Mélite, pour fixer les figures de la frise*	10	»	
§ 15	*De l'or: Deux feuilles d'or achetées d'Adonis, demeurant à Mélite, pour les deux yeux de volute de la colonne*	2	»	
§ 16)	*Total des achats*	189	» 1	»
§ 17)	*Pour le travail des pierres; pour la cannelure des colonnes d'Est; La colonne placée auprès de l'autel qui est le second après celui de Dione: Laossos, demeurant à Alopéké, Philon Erchien, Pammenon fils de Laossos, Carion fils de Laossos, Iasos,*	100	»	

§ 18) *Pour les parties qui suivent immédiatement; la seconde colonne: Phalacros Pœanien, Philostratos Pœanien, Thargelios, Philoros Géron fils de Phalacros* . . . . 110 *Dr.*

§ 19) *Pour les parties qui suivent immédiatement:*
Aminiadés, demeurant à Kœlé, Lysanias, Soménés fils d'Aminiadés Aschines, Timocratés . . . . 110 »

§ 20) *Pour les parties qui suivent immédiatement:*
Simias, demeurant à Alopéké, Kerdon fils de Simias, Soclés, Sanion, Epéikés, Sosandre . . . . 60 »

§ 21) *La première colonne de l'autel de Dione. Theugènes de Pirée, Képhisogènes de Pirée, Teucron de Pirée* . . . . 110 »

§ 22) *Total (de la somme payée) pour le travail des pierres* . . . . . 500 »

§ 23) *'A ceux qui ont travaillé les conques (raies de cœur):*
à Nésés, demeurant à Mélite (qui en a travaillé) une . . . . 14 »
à Sotélés, demeurant à A . . . . une . . 14 »
à Eumélidés, deumeurant à Scambonide . . 14 »
à Philios, demeur. à Scamb. . . . . . . 14 »
à Agorandros, demeurant à Collytos, une . 14 »
à Manis, demeurant à Collytos (qui a travaillé) 6 conques . . . . 84 »
à St...., demeur. à Collytos qui a travaillé onze conques . . . . 154 »
à .... tios, qui a travaillé une conque . . 14 »
a .... qui a travaillé trois conques . . . 42 »
à .... qui a travaillé ... conques . . . .

58.

Marbre semblable aux précédents, long de 14 c. large de 21 c.

.ΛΕΝΟΝΗ
ΕΣΙΗΟΙΚΟΝ
ΣΙΝΔΡΟΝΣΙΜΙ
ΧΣΙΟΠΕΙΘΟΣΠ⊢
ΜΟ:Π⊢⊢ΙΗΕΠΙΛΕΝΕ
⊢ΙΣΟΣΑΝΔΡΟΣΠ⊢⊢Τ
ΚΙΟΝΑΑΠΟΤΟΒΟΜΟΤ
ΘΕΥΛΕΝΗΣΠΕΙΡΑΙΕ
ΙΚΕΦΙΣΟΛΕΝΕΣΠΕΙΡΑ Χ
⊢⊢ΙΙΤΕΥΚΡΟΣΕΝΚΥΔΑΘ ΑΝ
ΟΙΚΟΝΠ⊢⊢⊢ΙΙΚΕΦΙΣΟΔ Α⊢⊢
ΚΑΜΒΟΝΙΔΟΝΗΟΙΚΟΝ ⊢ΙΤΕΙ
ΟΣΤΡΑΤΟΣ:Π⊢⊢⊢ΙΙΘΕ ΤΟΝΤΟ

A.

τῶν ἐχομ)ένων ἑ(ξῆς. Σιμ-
ίας Ἀλωπεκ)ῆσι οἰκῶν (Γ⊢⊢Ι. Κ-
έρδων Γ⊢⊢Ι). Σίνδρων Σιμί(ου Γ⊢
⊢Ι. Σωκλῆς Ἀ)ξιοπείθους Γ⊢(⊢Ι
Σανίων Σι)μ(ί)ου : Γ⊢⊢Ι. Ἐπιγένη-
ς Σιμίου Γ⊢)⊢Ι. Σώσανδρος Γ⊢⊢. τ-
ὸν τρίτον) κίονα ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τ-
ῆς Διόνης.) Θευγένης Πειραιε-
ὺς Γ⊢⊢⊢Ι)Ι. Κηφισογένης Πειρα-
ιεὺς Γ⊢)⊢⊢ΙΙ. Τεῦκρος ἐν Κυδαθ-
ηναίῳ) οἰκῶν Γ⊢⊢⊢ΙΙ. Κηφισόδ-
ωρος ἐν Σ)καμβωνιδῶν οἰκῶν
Γ⊢⊢⊢ΙΙ. Νικ)όστρατος : Γ⊢⊢⊢ΙΙ. Θε-
(υγείτων Πειραιεὺς Γ⊢⊢⊢ΙΙ.)

B.

χ
αν
αλλ . . . . (ἐμ Με-)
λίτῃ (οἰκῶν
τὸν τοῦ

A.

§ 1) *Pour les parties qui suivent immédiatement:*

Simias, demeurant à Alopéké	7	*Dr.*	1	*ob.*
Cerdon	7	»	1	»
Sindron fils de Simias	7	»	1	»
Soclés fils d'Axiopithos	7	»	1	»
Sanion fils de Simias	7	»	1	»
Epigénés fils de Simias	7	»	1	»
Sosandros	7	»	1	»

§ 2) *La troisième colonne de l'autel de Dione:*

Theugénés de Pirée	8	»	2	»
Kêphisogénés de Pirée	8	»	2	»
Teucros, demeurant à Kydathénée . . .	8	»	2	»
Képhisodoros, demeurant à Scambonide .	8	»	2	»
Nicostratos	8	»	2	»
Theugiton de Pirée	8	»	2	»

B.

§ 1) ......, *demeurant à Mélite* . . . .

59.

Fragment de marbre semblable aux précédens, long de 17½, cent., large de 25 cent. Il est le bout supérieur d'une plaque.

ΑΦΟΝΤΑΝΕΑΝ ΣΚΟΝ
Θ.Δ. ·ΟΤΑΗΑΥΤΟΙΗ
ΕΝΚΟΛ ΛΥΤΟΙΗΟΙΚΟΝ
ΑΙΤΕΝΑΜΑΧΣΑΝΠ, · Ι
ΟΙΝΡΔΔΔΔΑΛΑΘΑΝ
ΟΙΚΟΝΤΟΛΥΝΑ
ΛΧ<ΕΙΚΑΙΤ
ΕΚ

ΑΜΕΝΟΙ ΑΝ
ΣΕΛΙΔΑΤΕΝ
ΡΑΧΜΑ Ι Ν
ΑΕΧΣΗΟΝΤΑΜΑ
ΟΙΗΟΙΚΟΝΤΑ
ΑΕΧΣΕΡΛΑΣΑ
ΝΣΕΛΙΔΑΕΝΑΥ
ΔΥΟΙΝ
ΚΑΛΥ

A.

. . . . γρ)άφοντα ν(ε)α(νι)σκον
ο . . . ότα αὐτῷ:
ἐν Κολλυτῷ οἰκῶν.
κ)αὶ τὴν ἅμαξαν π . . .
. . . οιν ΡΔΔΔΔ. Ἀγαθάν-
ωρ ἐν . . .) οἰκῶν τὸ γύναι-
ον τὸ παρὰ τῇ ἀμ)άξῃ καὶ τ-
ἐκ

B.

άμενοι
Σελίδα τὴν . . . δυοῖν Δ-
ραχμαῖν
α ἐξ ὧν τὰ μα . . . . . .
οἰκοῦντα . . . .
α ἓξ ἐργασαμένῳ
ν σελίδα ἐν αὐ(τῷ . . . . .
δυοῖν (Δραχμαῖν . . . .
Καλυ . . . .

A.

§ 1) *Le jeune homme qui écrit, et celui qui lui . . . .*
§ 2) . . . . *demeurant à Collytos le . . . . et le char . . . . .* 90 *Dr.*
§ 3) *Agathanor, demeurant à . . . . la femme auprès du char et . .*

B.

§ 1) . . . . . *qui ont travaillé . . . .*
§ 2) . . . . . *qui ont . . . . le chevron, à deux drachmes chacun . . . . .*
six . . . . . *demeurant à . . . .*
§ 3) . . . . . *qui a travaillé six . . . .*
§ 4) . . . . . *qui y a . . . . le chevron . . . . à deux drachmes . . .*
§ 5) . . . . . *les revêtemens . . . .*

60.

Fragment trouvé sur l'acropole, long de 11 cent. large de 12½ centim.

ΕΛΟ
ΣΤΡΑΤ
ΣΠΗΙΙΙΙΔΙΟΚΛ
ΟΣΔΙΙΜΙΚΟΝΠΗ
ΗΗΗΗΑΝΤΙΦΑΝΕΣ
ΟΝ:ΠΡΑΧΣΙΑΣ
ΟΛΛΥΔΑΡΙΣΤ
ΟΣΣΟΣ:ΙΙΙCΙΑΣ
ΤΡΑΤΟΝΛ
ΚΙΩΝΙ

. . . ἐλο . .
Στράτων
. . . ς ΠΗΙΙΙΙ. Διοκλ(ῆς.
. . . ος ΔΙΙ. Μίκων ΠΗ . . .
ΗΗΗΗ. Ἀντιφάνης
ων. Πραξίας.
. . . ολλυδαρις . . . .

Λά)οσσος: IIIC. Ἴασ(ος
Σ)τράτων . . .
χίονι . .

l. 2 *Straton. l.* 3. 6 *dr.* 4 *ob.* — *Dioclés. l.* 4 . . . *os*, 10 *dr.* 2 *ob.* — *Micon*, 6 *dr. l.* 5. 4 *dr. Antiphanés. l.* 6, *Praxias. l.* 8. *Laossos*, $3\frac{1}{2}$ *ob. Iasos. l.* 9 *Straton. l.* 10. *colonne.*

Ces 5 fragmens s. N. 56, 57, 58, 59 et 60, appartiennent à une même inscription qui parait avoir été écrite sur plusieurs marbres; car les inscriptions N. 57 et 59, commencent toutes les deux avec les pierres sur les quelles elles sont inscrites, et cependant il est facile de voir que ni l'une ni l'autre ne contient le premier commencement de l'inscription entière qui doit avoir occupé un troisième marbre.

Cette inscription traite de la construction d'un édifice qui n'y est point nomé; mais si toutes les autres données que nous y rencontrons sont trop vagues pour nous guider à le définir, il en est une qui nous parait concluante. L'autel du sacrificateur (Θυηχοῦ, 57, A. 62), y est cité comme appartennant ou au moins comme attenant à cet édifice. Dans le n. 160, § 7, a. du C. I. G. nous voyons que cet autel était placé dans le portique septentrional de la grande porte d'entrée du temple d'Erechthée. Nous en prouvons donc conclure que c'est la construction du temple d'Erechthée qui fait le sujet de la présente inscription.

Sous l'Archontat de Dioclés, Ol. 92, 4, ce temple était encore inachevé (C. J. G. n. 160). Il lui manquait la ligne supérieure du mur méridional, une grande partie des architraves, par conséquent aussi une partie des cymaises et de la frise; plusieurs chapiteaux n'étaient point travaillés, tout le mur méridional, ainsi que le socle tout au tour n'était pas poli. Les colonnes au Nord et à l'Est n'étaient point cannelées, et le comble avec le toit n'était pas encore posé. D'après le témoignage de Xenophon [1] ce temple brûla trois ans après, Ol. 93, 3. Mais comme cet auteur est le seul qui fasse mention de cet événement qui aurait fait beaucoup plus de bruit s'il avait détruit l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture antique, à peine sorti des mains des ouvriers, et que d'ailleurs la ruine qui reste aujourd'hui repond exectement à toutes les parties et à toutes les proportions qu'on rencontre dans n. 160 du C. I. G., on en doit inférer que l'incendie n'a été que de peu d'importance, et n'a peut-être attaqué que les accessoires en bois, qui furent facilement réparés, et que le temple dont on voit aujourd'hui les restes est celui-là même dont la construction est détaillée dans n. 160 de C. I. G.

Les travaux dont il est question dans notre inscription se rapportent à un état de construction plus avancé, ou même à la fin du travail; car il y est même parlé du démolissement des échafaudages qui ont servi aux divers ouvriers, et cette opération ne peut avoir eu lieu que lorsque l'édifice était complettement achevé. Il nous faut dont marquer la place de la présente inscription à l'année Ol. 93, 1 ou 2, c'est à dire dans l'intervale de Ol. 92, 4, époque de l'inscription s. n. 160 (C. I. G.) et d'Ol. 93, 3, époque de l'incendie du temple. La supposition qu'elle traite des réparations faites au temple après l'incendie n'est pas admissible, car il y est parlé d'ouvrages tels que la cannelure des colonnes, la sculpture de la frise, ect. qui appartiennent nécessairement à la construction primitive.

---

(1) Τῷ δ' ἐπιόντι ἔτει, ᾧ ἡ σελήνη ἐξέλιπεν ἑσπέρας καὶ ὁ παλαιὸς τῆς Ἀθηνᾶς νεὼς ἐν Ἀθήναις ἐνεπρήσθη, Πίτυος μὲν ἐφορεύοντος, ἄρχοντος δὲ Καλλίου Ἀθήνησι. Xén. Hell. I, 6, 1. Où il est clair que παλαιὸς νεὼς n'est autre que le temple d'Erechthée ou de Minerve Poliade, qui contenait l'antique statue de la Déesse.

Mais nous avons un autre moyen de déterminer plus exactement encore la date de cette inscription. Nous y rencontrons à trois reprises le nom du questeur de Minerve, Aresæchme d'Agrylæ (56, A. 64, 57, A. 28. B. 25). Il est connu que le trésor sacré était confié à Athènes à dix questeurs et à un secrétaire annuels (V. Ch. IV.). Or, le nom de l'un d'eux étant connu, peut aussi bien que celui de l'Archonte Eponyme servir à déterminer la date de l'année. Dans une inscription qui sera publiée prochainement, (s. N. 96) nous aurons occasion de voir que de tous les questeurs connus qui ont précédé la 94ᵉ Ol. il n'y a qu'un seul qui fût natif du bourg d'Agrylæ. Son nom est inconnu, et l'année de sa questure est Ol. 93, 2. On voit que cette date coïncide parfaitement avec l'époque à laquelle nous sommes forcés de placer la présente inscription. Il en résulte donc que le temple fut terminé deux ans après qu'il eût été avancé jusqu'où nous l'avons vu sous l'Archontat de Dioclés (n. 160 C. I. G.), et que l'année suivante il fut incendié, ou plutôt endommagé par le feu, avant peut-être qu'il n'eût été entièrement débarassé des matériaux combustibles de construction qui s'y trouvaient assemblés.

L'inscription toute entière est un compte rendu des travaux de construction du temple d'Erechthée pendant l'Ol. 93, 2, ainsi que des fonds affectés à cette construction ou plutôt de l'usage que les trois intendans (Ἐπιστάται) chargés des travaux (C. I. G. n. 160) avaient fait des sommes qu'ils recevaient à cet effet des questeurs du trésor de Minerve. Ce compte rendu est divisé par Prytanies (N. 56, A, 53, 62, N. 57, A, 25, B. 24), et cette circonstance nous a guidés à placer N. 56, avant N. 57, car le premier contient la 7ᵉ et l'autre la 8ᵉ Prytanie.

L'inscription entière contenait sans doute le compte rendu des dépenses pendant les dix Prytanies, ou l'année entière; mais il nous manque Prytanie 1 — 5, qui était de la tribu Œnéïs (N. 56, A, 53).

Nous avons, N. 56, A, de § 1—16 une partie de la 6ᵉ Prytanie.

Depuis N. 56, A, § 17 — N. 57, A. § 10, la 7ᵉ Prytanie moins les lacunes qui existent entre A, § 17 et B, § 11 et entre B. § 9 et N. 57, A, § 1, car il est clair que la seconde colonne d'une pierre doit contenir la continuation de la première.

Depuis N. 57, A, § 10—B, § 8, la 8ᵉ Prytanie, moins la lacune qui existe entre N. 57, A, § 22 et B, § 1.

Depuis N. 57, B, § 9—23, la 9ᵉ Prytanie.

La 10ᵉ Prytanie manque entièrement.

Les trois autres fragmens 58, 59 et 60, sont trop peu considérables pour qu'il nous soit possible de déterminer à quelle Prytanie ils appartiennent.

Reprenons maintenant l'inscription dans ses détails.

56, A, § 1). La syllabe ΙΟΣ qui reste ne suffit pas pour nous guider à découvrir quel était l'objet que Sosias et Sindron ont pris. Mais nous voyons que chacun d'eux a été payé à 1 drachme, qui équivaut à 1 fr. 18 cent. (1) Alopéké, la commune de Sosias devait être peu distante d'Athènes pour que cet ouvrier y pût avoir sa demeure (car il s'agit ici de la demeure habituelle, (οἰκῶν), et non point du pays de sa naissance) et travailler journellement sur l'Acropole d'Athènes. En effet nous savons par Eschine (2) que ce lieu était distant d'Athènes de 11 à 12 stades, ou à peu près d'un mile et demi d'Angleterre. D'un autre côté Herodote (3) nous apprend qu'il avoisinait le Cynosarge, qui est connu pour avoir été situé au

(1) Bœckh. Staathaushalt. d. Ath. I, (4). — Barthél. Voy. du j. Anach. L. VII, p. 71.
(2) Τὸ Ἀλωπεκῆσι χωρίον ὃ ἦν ἄποθεν τοῦ τείχους ἕνδεκα ἢ δώδεκα στάδια. Esch. c. Timocr. § 99.
(3) Ἀλωπεκῆσι, ἀγχοῦ τοῦ Ἡρακλείου τοῦ ἐν Κυνοσάργει. Hérod. 5, 63.

N. E. de la ville. Sa position ainsi que sa distance coïncident dont complettement avec le village moderne d'Ampeloképé, qui conserve plusieurs restes d'antiquité, et dont le nom actuel parait n'être qu'une corruption d'Alopéké. L'ouvrier Sindron demeurait également à Alopéké, et il était tailleur des pierres (N. 57, A, 43, 80). Apparemment Sosias avait la même profession.

§ 2) Τὴν ὀροφὴν καθιστᾶσιν, (à ceux qui ont placé le toit) me parait être le titre général qu'il faut séparer par un point du reste de l'article. Κατιστᾶσιν est pour καθιστᾶσιν, l'aspiration étant ommise; cette particularité se rencontre souvent dans le cours de cette inscription et de plusieurs autres de cette époque; elle est d'autant plus remarquable que non seulement les voyelles qui devraient être aspirées comme dans le cas présent, ne le sont point, mais qu'au contraire le signe d'aspiration H précède la plus part des mots qui commencent par des voyelles, et que la langue ordinaire n'aspire point (Hεν 56 A. 15. Hεγκαυταις ib. 22. 42 Hαπὸ B. 33). Quelquefois ce signe est indifféremment écrit ou ommis au commencement des mêmes mots: (Hοἰκοῦντι 56, A. 9, 10, 12, 13 et ailleurs. Οἰκῶν, ib. 3, 8, 11 et ailleurs.) Néanmoins il précède aussi souvent les mots que la langue veut aspirés, tel que Hεκάστην (56, A, 7); cette anomalie se rencontre surtout dans les inscriptions qui comme celle-ci précèdent immédiatement l'époque de l'adoption de la nouvelle grammaire sous Euclide, ce qui doit peut-être nous faire croire que dès ce temps la prononciation ne fesait plus de distinction entre les voyelles aspirées et celles qui ne l'étaient pas; et en effet nous voyons bientôt après ce signe disparaître entièrement de la langue comme inutile, et ce ne sont que les grammairiens qui le font plus tard revivre en le divisant en deux moitiés pour indiquer par l'une ⊢ (ʽ) les voyelles qui étaient autrefois aspirées et qui par cette propriété aspiraient les consonnes qui les précédaient, et par l'autre moitié ⊣ (ʼ) les voyelles qui avaient anciennement les propriétés contraires.

Il me parait difficile de déterminer au juste le sens des mots « τὴν καμπύλην jusqu'à ἑκάστην ». Σελὶς est le plus souvent un terme de marine sur le quel les Léxicographes ne s'expriment pas clairement (1); il parait désigner des séparations, des espèces de paravants entre les bancs des rameurs (ἕδραι). Mais ce mot signifie aussi en général une ligne. Il se rapporte ici à quelque partie de la toiture, et nous voyons qu'il y avait une Σελὶς courbe, et plusieurs autres (qui ne l'étaient pas). À moins que la construction de ce toit n'eût eu des particularités qui nous sont inconnues, il nous parait que ces mots ne peuvent désigner que les chevrons, dont le principal était apparemment d'un seul morceau de bois courbe. Εἰς ἕδραν ἐπάγειν signifie ici à notre avis « fixer à demeure, fixer dans sa position, faire asseoir. » Hippocrate emploie ce mot dans un sens analogue : « καταναγκάσαι τὰ ὑπερέχοντα εἰς ἕδραν » (Hipp. F. p. 863, G). *forcer ce qui surnage à s'assoir, à se précipiter.* « Καὶ ἕδρας γενομένης ἐν τῷ ὀστέῳ βέλεος » (ib. 899, H.) *la flèche s'étant fixée dans l'os.* Le toit du temple était donc de bois; mais il parait qu'il ne s'agit ici que du σηκὸς, du corps principal de l'édifice. En effet ayant attentivement éxaminé la surface supérieure des blocs de l'entablement, j'y ai observé des enfoncemens dans les pierres, qui n'avaient aucune trace de métal, et qui servaient à y emboiter les poutres du toit. Les deux portiques étaient couverts en beaux caissons creux, celui des Caryatides en avait 40, et dans le fond de chacun on voit encore une grande étoile en couleurs. Il y en avait 48 dans le grand portique, et les étoiles qui en ornaient le fond étaient en bronze, ainsi qu'il est prouvé par les trous qu'on y voit encore et aux quels ces étoiles étaient fixées. Sur aucune autre partie du temple on ne rencontre de ces caissons, ni aucun autre vestige d'un toit en pierres.

(1) Ὀνομάσαι; δ' ἂν τοῖχον εὐώνυμον καὶ δεξιὸν, καὶ σελίδα καὶ πλευράν; Poll. I, IX. 88. — Σελίδες, τὰ μεταξὺ διαφράγματα τῶν διαστημάτων τῆς νεώς. Hesych. Le même auteur sous le mot Κίνδυνο; cite ce proverbe : « ὁ κίνδυνος ἐν πρώραις σελίς. »

Suivent les noms de six ouvriers, menuisiers de profession, ainsi que nous pouvons nous en convaincre par l'article suivant, dans le quel nous voyons figurer deux d'entre eux. Ils sont payés à 1 dr. chacun. Collytos, où il avait son habitation, était une commune d'Athènes, située apparemment au N. E. de la ville (1). Crœsus parait être un nom étranger, et il est probable que l'ouvrier qui le portait fût un esclave de la Lydie. Scambonide, l'endroit où il habitait, était aussi une commune intérieure de la ville. Hésichius (2) dit que la rue d'Athènes appelée Myrmex était dans la commune des Scambonides. Mélite, le quartier d'Andréas, Médos et Apollodore, avoisinait Collytos (3). Agrylæ, où Prépon avait sa demeure, était un démos situé audessus du stade (4).

Il est à observer que dans les mots ἐν Μελίτῃ, le ν de la préposition se charge en μ devant l'Μ qui commence le mot Μελίτῃ, de même que dans les mots composés.

§ 3) Ἐν τῇ προστάσει doit désigner ici le principal portique, τὴν πρόστασιν τὴν πρὸς τοῦ θυρώματος (C. I. G. n. 160 § 7), de même que θύρωμα sans une autre indication désignait la porte principale, celle de l'Erechthéon proprement dit, située au N. O. du temple. En Ol. 93, 4, toutes les colonnes du temple, à l'exception des demies colonnes placées sur le mur d'Ouest n'étaient pas encore cannelées (5); ici nous voyons que six hommes ont été payés à 1 dr. chacun pour enlever les échafaudages d'autour de ces colonnes, ce qui est une preuve que le travail de leur cannelure était terminé. Kydathénaion, le quartier de l'ouvrier Teucros, était une commune située dans la ville d'Athènes (6). Le mot ἕξ (six), est écrit ΗΕΧΣ (en Allemand sechs). Il est à remarquer que les consonnes doubles Ξ et Ψ n'étant pas encore adoptées, on les composait avec les aspirés respectifs, pour Ξ, ΧΣ et pour Ψ, ΦΣ (V. N. 31).

§ 4) Quatre oboles ont été payés à l'ouvrier qui a construit l'échafaudage pour le peintre qui a peint la partie intérieure de l'architrave; ce qui ferait supposer que l'échafaudage ayant été élevé sous cette Prytanie, la peinture ne pouvait être encore achevée.

Ἐγκαῦται, les émailleurs ou les peintres, étaient les artistes qui peignaient à l'encaustique. Cette peinture était connue par les anciens, et consistait à fixer les couleurs au moyen du feu et par une préparation de cire. On l'employait surtout pour peindre sur le mur. Plusieurs fragmens des parties ornementales du Parthénon, de la Pinacothèque, et du temple d'Erechthée même portent encore des traces de ces couleurs encaustiques, et nous devons à M. Landerer, professeur de chimie à l'Université d'Athènes, des détails précieux sur l'analyse chimique de ces peintures. Les couleurs qu'on a pu observer sur les anciens monumens sont *a*) le rouge de deux nuances différentes; *b*) le vert; *c*) le bleu; *d*) le noir; *e*) le blanc; *f*) le jaune, sans parler de l'or qui, ainsi que nous le verrons plus bas (N. 57, B, § 13) servait aussi d'ornement extérieur.

a) La couleur rouge a été prise dans une boite antique à couleur, trouvée dans un tombeau à Athènes, et conservée actuellement dans le Musée sur l'Acropole. Elle est indissoluble dans l'eau et d'autres liquides, et ne fut dissoute en partie que dans l'acide hydrochlorique et nitrique. Les réagences chimiques indiquent l'éxistence de parties ferrugineuses. 100 parties de cette couleur rouge contiennent : oxide de fer 54%, chaux carbonnate 15%, de l'argile et de l'eau; enfin des corps organiques, apparemment de l'huile ou de la cire. Une autre couleur rouge moins foncée a également été éxaminée par Mr Landerer, et a

(1) O. Müller, Zus. zu Leakès Athens, 460. — (2) Hesych. sous μύρμηκας. v. Aristoph. Thesmoph. v. 100. Suid. s. μύρμηξ. — (3) O. Müller, ib. — (4) ὑπὲρ τὸ στάδιον τὸ Παναθηναϊκὸν, πρὸς τῷ δήμῳ τῷ ὑπένερθεν Ἀγρυλέων. Harpocr. s. Ἀρδηττός. — (5) Τοὺς κίονας ἀραβδώτους ἅπαντας, πλὴν τῶν ἐπὶ τοῦ τοίχου. (C. I. G. 160, § 6. d.) — (6) ἐν τῷ ἄστει. Hesych. — V. Müller, Dor. 2. p. 71. Zus. s. Leakés Ahenes, p. 464.

produit les mêmes résultats. Il parait dont que la couleur rouge était une couleur minérale, composée du *fer oligiste rouge terreux* (Redochre; rubrica fabrilis, ou creta rubra; Roth Eisenecker, Rœthel), et que c'était là le minium synopique que d'après le témoignage de Théophraste Cydias a employé le premier. Une autre couleur rouge qui fût analysée, contenait le Cinabre naturel; Callias d'Athènes fut le premier qui employa le cinabre artificiel vers la 93ᵉ Ol.

b) La couleur verte prise sur la corniche de la Pinacothèque, est restée indissoluble par l'action des liquides. Elle fut dissoute au feu et dans divers acides, et les réactifs constatèrent la présence du cuivre oxydé. Il est cependant remarquable que le cuivre oxidé s'y trouve réuni à l'acide acétique, d'où l'on peut conclure que les anciens connaissaient le *vert de rame* (Aerugo), et la manière de le produire. Cette couleur étant chauffée exhalait des vapeurs dont l'odeur accusait la présence de la cire qui avait servi à la fixer sur le marbre à la manière encaustique à la cire des modernes. Après l'opération il est resté un charbon spongieux qui est une autre preuve que la cire entrait dans la composition de la couleur.

c) Le bleu n'est dissoluble ni à l'eau ni à l'esprit de vin. Il fut dissous par des acides, et le phénomène de l'ébulition ainsi que l'analyse chimique a prouvé que cette couleur était du *cuivre oxydé titanifère*.

d) Deux noirs ont été soumis à l'analyse. L'un était minéral et contenait du fer brûlé, qui selon toute apparence, ayant été réduit en poudre, fut mêlé avec de l'huile ou de la cire. L'autre contenait des substances organiques ou plutôt animales; il parait qu'on y employa le charbon de substances végétales ou animales, ainsi que celui des os, dont Apelles faisait usage.

e. De deux couleurs blanches qui ont été analysées, l'une contenait du plomb carbonique, comme le blanc de céruse, et l'autre de la chaux et de l'argile; il est donc probable que les anciens employaient le minéral dit *Bolus-alba* ou *armena*.

f) On n'a trouvé jusqu'ici que du jaune foncé. L'analyse a prouvé qu'il contient du fer, de l'argile et de la chaux carbonique, d'où il résulte que les anciens enployaient à cette couleur le minéral dit *Ochra* (Ochergelb, Gelbeisenstein).

Il en suit que les anciens connaissaient la manière de produire toutes les couleurs primitives, et celle de les mêler pour obtenir toutes les nuances nécessaires dans leurs peintures; que ces couleurs étaient pour la plus part minérales, et qu'elles étaient souvent fixées sur la pierre par l'encaustique, ou au moyen de la cire et du feu. Nous voyons par l'article présent que les parties ornementales de ce temple étaient peintes de cette manière.

Le § 10 nous apprend que c'était la moulure intérieure de l'architrave qui était peinte ainsi; c'est cette circonstance aussi bien que les mots ὑπὸ τὴν ὀροφὴν, qui nous a fait compléter la syllabe ΤΟΣ (l. 23) avant la quelle il marque trois lettres, en HENTOΣ; le passage serait donc rétabli de cette manière: ἰκριώμασι τοῖς ἐγκαύταις, ἐκ τοῦ ἐντὸς ὑπὸ τὴν ὀροφήν. c. à d. à ceux qui ont élevé les échafaudages pour les peintres de la partie intérieure sous le toit. Enfin il parait probable qu'il s'agit encore ici de la partie intérieure du grand portique, comme il s'agissait plus haut (§ 2) de ses colonnes. C'est encore Manis qui est l'ouvrier, comme dans § 1, et qui travaille ici comme là en menuiserie. Nous avons examiné avec attention les architraves du temple d'Erechthée qui sont par terre, dans l'espoir d'y découvrir des traces de cette peinture encaustique. On distingue sur quelques unes une certaine couleur brune, mais les contours du dessein qu'il devait y avoir ont été entièrement effacés. Les architraves qui sont encore en place peuvent

être difficilement examinées; il y en a 4 d'intactes sur les colonnes du portique à l'Est, mais leur partie qui regarde le temple est endommagée, et on ne peut y distinguer aucun vestige de peinture. Au contraire à la partie extérieure, sur la moulure supérieure on peut voir très distinctement la peinture en couleur jaune, qui peut avoir été rouge, d'un riche méandre. Il est surtout bien conservé sur le second bloc au N. E. et il est très probable que toutes les trois moulures eussent été peintes d'une manière pareille. Il faut observer que le mot ἐγκαύταις est écrit ἐνκαύταις, c. à d. que le ν devant le κ n'est pas changé en γ.

§ 5) Ici il y a une lacune qu'il faut compléter. Ἀναφορῶ est *porter en haut*, car ἀναφορεὺς est le lévier, toute machine qui sert à lever des poids. Mais le mot qui indique la chose qui fut portée nous manque. Nous voyons seulement qu'il commence par un Λ. Nous ne croyons pas que le mot effacé soit λίθους, d'abord parceque nous avons une lacune de six lettres, et que ΛΙΘΟΣ) n'en offre que quatre, ensuite parcequ'il est à supposer que lorsqu'on en était arrivé à peindre les moulures, toute la construction en pierres était déjà terminée. À tout hasard j'ai adopté le mot Λεκάνας (baquets), parcequ'il remplit exactement la lacune; d'ailleurs c'est avec des baquets qu'on portait le mortier qui pouvait servir à la construction du toit [1], et peut-être encore les baquets contenaient-ils les matières nécessaires aux peintres. Nous voyons aussi que ce sont encore des ouvriers menuisiers, Prépon et Médos (§ 2.) qui font ce travail, pour le quel ils sont payés à 1 dr. chacun.

§ 6.) Tous les individus nommés jusqu'ici n'étaient que des ὑπουργοί, des ouvriers subordonnés, des garçons, et non pas les principaux ouvriers. Le total de la solde qu'ils reçurent sous la présente Prytanie s'élève à 84 dr. 4 $\frac{1}{2}$ ob. Le total des payemens partiels que nous avons rencontrés jusqu'ici est de 2 dr. (§ 1.)+6 dr. (§ 2.)+6 dr. (§ 3.)+4 ob. (§ 4.)+2 dr. (§ 5.)=16 dr. 4 ob. Ainsi les 68 dr. $\frac{1}{2}$ ob. qui manquent, étaient contenues dans la partie de l'inscription qui est perdue.

§ 7.) Un scieur, Rhædius, demeurant à Collytos, a scié avec son garçon ou apprenti pendant seize jours à raison d'un dr. par jour chacun, les deux ensemble $16\times2=32$ dr.

§ 8.) Ce même Rhædius a scié avec son garçon pendant sept jours au même prix, $2\times7=14$ dr. Ici nous voyons quel était l'objet qu'il sciait: c'étaient des couvertures pour le toit; d'où l'on peut inférer que le toit (au moins dans cette partie) était couvert en planches. Ces sept jours de travail étaient de la troisième douzaine, τρίτης δωδεκημέρου. Dix Prytanies se partageant l'année, la durée de chacune était nécessairement de 36 ou de 37 jours; et ce nombre de jours se subdivisait en 3 douzaines, comme en autant de semaines. Si donc ces 7 jours furent pris sur la troisième douzaine, les 16 autres (§ 7.) doivent comprendre les 12 jours de la 2[e] douzaine, et les 4 des 5 qui manquent à la 3[e], comme ce sont les mêmes ouvriers qui ont travaillé successivement pendant les deux douzaines.

§ 9.) La somme totale de la solde donnée aux scieurs est de $32+14=46$ dr.

§ 10.) ἐγκαύταις est le titre de l'article, *aux peintres*. Suit après l'indication précise τὸ κυμάτιον ἐγκαίαντι, à celui qui a peint etc. Nous avons vu (§ 4.) ce qu'on doit entendre par ἐγκαύταις et ἐνκαίειν τὸ κυμάτιον. Les architraves de ce temple sont en effet divisés dans le sens de leur longueur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur par deux moulures qui les coupent en trois plans d'égale hauteur mais de diverse

(1) ΠΕΙΣΘ. Ἐπηλοφόρουν δ' αὐτοῖσι τίνες; ΑΓΓ. Ἐρωδιοὶ Λεκάναισι. Aristoph. Ois. 1142.

épaisseur, le plus mince occupant la partie inférieure. C'est à ces moulures que nous avons donné dans toute cette inscription le nom de cymaise, pour conserver le mot grec κυμάτιον dont il dérive, malgrè que les architectes modernes appellent exclusivement *cymaise* la moulure qui règne audessus du larmier. Nous avons dit dans § 1 qu'il éxiste encore sur la moulure extérieure du portique oriental un méandre peint à l'encaustique. Mais ici il s'agit d'une moulure intérieure. Le peintre a reçu, à raison de cinq ob. pour chaque pied qu'il a peint, une somme de 30 drachmes. Il a donc peint $\frac{30 \times 6}{5} = 36$ pieds, qui ont exactement la longueur de la moulure intérieure de la face septentrionale du grand portique.

Il parait que la peinture du temple se faisait par voie d'enchères, et que l'entreprise était adjugée au moins demandant, qui était tenu à présenter un garant. Il est probable que le grand nombre de peintres qui exerçaient leur profession à Athènes, eût déterminé les intendans de la construction à cette mesure de justice, qui avait aussi pour but l'exécution économique du travail. Le nom de l'entrepreneur (μισθωτής) qui était sans doute le peintre lui-même, est ici Δ. . . . ΟΔΟΡΟΣ, c. à d. Διονυσόδωρος (N. 57, B, 18.) demeurant à Mélite. Son garant est Héraclidès. Ici nous rencontrons une lacune, laquelle avec le N qui commence la ligne suivante, doit contenir la commune à la quelle Héraclidès appartenait. Cette lacune n'offrant que l'espace de quatre lettres, le seul nom de bourg qui y corresponde est ΟΕΘΕ)Ν, ὀῆθεν de la commune d'Oa. Cette commune d'après un passage de Sophocle [1] et d'après le témoignage de son scholiaste, parait avoir été au N. O. du défilé qui mène de la campagne d'Athènes à celle de Thria vers Eleusis [2], à 6 ou 7 miles de la ville; c'est pourquoi la formule change ici, et au lieu de ἐν Ὄῃ οἰκῶν (demeurant à Oé) on écrit Ὀῆθεν.

§ 11.) Comme il n'y eut sous cette prytanie qu'un seul peintre, les 30 drachmes qui lui furent payées sont l'unique somme payée aux peintres.

§ 12.) Χάλχη ou κάλχη ou χάλκη est une fleur ou une coquille dont on teignait le pourpre. De là on donna ce nom à un ornement d'architecture qui imite la forme d'une conque. Hésychius interprète ce mot par μέρος κεφαλῆς κίονος *une partie du chapiteau*, ce qui fit penser qu'il signifie la volute. Mais nous voyons par l'insc. n. 160 de C. I. G. que la κάλχη appartient à l'architrave [3], et que le nom de la volute était σπεῖρα [4]. Κάλχη était donc l'ornement en forme d'ove alongée qui surmonte l'architrave et que les architectes nomment aujourd'hui *raie de cœur*. Nous lui avons conservé le nom de *conque* que les anciens lui donnaient. Cet ornement était doré. La dorure était connue chez les anciens dès les temps homériques [5]. Nous retrouvons des tresses de statues et des pantins de terre qui portent des traces évidentes de dorure. Il est certain qu'on battait l'or en feuilles (voyez 57, B, 34). L'analyse chimique de plusieurs dorures, faite par M. Landerer, a produit un corps animal, analogue à notre colle des os. Ce temple magnifique, dont les architraves étaient peintes en diverses couleurs, avait donc les ornemens de sculpture de ces architraves couverts d'or. Il parait résulter des expressions du présent article que le doreur n'a pas travaillé sous cette prytanie, mais qu'il avait à recevoir des arriérés de la prytanie

(1) Edip. à Col. v. 1044 suiv. — (2) Leake, die Dem. v. Attika, übers. s. Westermann, p. 147. — (3) C. I. G. n. 160 § 8, 6). τὰς κάλχας τὰς ἐπὶ τοῖς ἐπιστυλίοις. — (4) 16. § 6, c,).

(5) Εἷς αὖ χρυσοχόον Λαέρκεα δεῦρο κελέσθω
ἐλθεῖν, ὄφρα βοὸς χρυσὸν κέρασιν περιχεύῃ. Odyss. III, v. 423.

précédente, qui était celle de la tribu Œnéis. Le nom du doreur est Σ ... ΦΟΙ, qu'on peut compléter en ΣΟΣΙΦΟΙ, Sosiphos demeurant à Mélite. Mais il y a une lacune à la place de la somme qu'il avait à recevoir; nous voyons seulement qu'elle était composée de quatre chiffres.

§ 13) Le total est le même que la somme de l'article précédent. Il manque également, et nous voyons aussi qu'il était composé de quatre chiffres.

§ 14) Nous faisons ici la connaissance d'un nouvel architecte, Archiloque d'Agrylæ (v. 57, B, 9), qui acheva la construction de ce chef-d'œuvre inimitable de l'architecture ancienne. Il devait être un des artistes les plus renommés de son temps pour qu'il fût chargé d'un ouvrage aussi important, et qu'il l'eût éxécuté avec un talent aussi supérieur. Ses appointements pour toute la Prytanie sont de 37 drach. Il est à remarquer que ces appointemens sont ici calculés pour 37 jours; car Pyrgion qui remplissait apparemment les fonctions de sous-secrétaire (57, B. 10) des intendans, et dont les appointements étaient par conséquent portés en compte dans les frais de construction, reçut 30 drach. 5 oboles, (car la lacune d'une lettre qui reste ne peut être remplie que par Π,) qui divisés par 37 donnent 5 oboles par jour. L'année d'Ol. 93, 2 est d'après les calculs d'Ideler [1], la 7e année du second cycle de Méton, et partant une année ordinaire de 254 jours, donc la 6e Prytanie devrait avoir 35 jours, que ce fussent les 4 dernières Prytanies ou les 4 premières, comme quelques grammairiens le prétendent [2], qui étaient les plus longues. Mais d'après nous (V. plus bas Ch. V. N. 114 et 115), l'année d'Ol. 93, 2 était le 6e du second cycle de Méton, une année commune de 355 jours, dont la 6e Prytanie aurait dû avoir 36 jours. Plus loin (N. 57, B, § 4), nous voyons que la 8e Prytanie a 36 jours; nous en tirons la conséquence que les Prytanies étaient arrangées de cette manière: les 3 premières étaient courtes (de 35 jours dans les années communes, de 38 dans les années intercalaires); les 7 autres étaient disposées alternativement, une longue (de 36 jours dans les années communes et de 39 dans les années intercalaires) et une courte. Dans les années communes de 355 jours la 6e Prytanie avait 37 au lieu de 36 jours.

§ 15) Le total des appointemens est de 37+30,5=67 dr. 5 ob.

§ 16) La somme que nous pouvons obtenir des détails énumerés ci-dessus est la suivante :

Aux ouvriers	84,	dr. 4½	ob.
Aux scieurs	46.		
Aux peintres	30.		
Aux doreurs	. .		
Appointemens	67,	5.	
Total	228	dr. 3½	ob.

Nous voyons au contraire dans ce § un total de 1790 dr. 3½ ob., qui nous indique qu'une grande partie du compte-rendu de cette Prytanie est perdu.

§ 17.) Ici commence le compte-rendu d'une autre prytanie. HEB... est évidemment ἑβδόμη. On sait que les dix tribus tiraient au commencement de l'année (le mois de juin ou juillet) au sort, et que chacune d'elles présidait le sénat pendant 35 ou 36 jours (38 ou 39 dans les années intercalaires) suivant l'ordre qui lui était

(1) Lehrb. d. Chronologie.

(2) Dans le mot Πρυτανεία. Ulpien a avec très peu de raison supposé que toutes les Prytanies étaient de 35 jours chacune, et comme elles ne produisaient ainsi que le nombre de 350 jours, il propose 4 jours ἄναρχοι, qui n'étaient sous la présidence d'aucune Prytanie.

échu. Ainsi πρώτη πρυτανεύουσα était celle qui présidait pendant les 35 premiers jours, ou pendant le premier mois civil. La prytanie de la tribu Léontis, dont le compte-rendu commence ici, est la septième; la précédente était donc la sixième, et la prytanie de la tribu Œnéis qui y est citée (§ 12.) comme antérieure à celle-là était la 5ᵉ. Pendant la durée de cette Prytanie le questeur de Minerve Arésæchme et ses collègues (v. 57, A, 28. Le questeur doit être le même, cette charge étant annuelle. Pour συναρχόντων v. C. I. G. n. 138 et suiv.), avancèrent sans doute aux intendans (ἐπιστάται) pour les dépenses à faire pendant la Prytanie une somme dont la partie conservée présente 4300 dr. La partie qui manque ne peut excéder 199 dr. car autrement au lieu de HHH.... nous aurions eu 𐅅.

B, § 1.) Ces cinq drachmes appartiennent à un article précédent qui a disparu.

§ 2.) Il s'agit ici d'un charpentier qui a travaillé dans la troisième ou dernière douzaine de la prytanie; il parait donc que nous sommes ici à la fin d'une prytanie, et comme cette colonne est inscrite sur le côté droit de la plaque, il est évident qu'elle ne peut être antérieure à la 7ᵉ prytanie dont nous avons vu le commencement sur le côté gauche (A, § 17) de la même plaque. Mais elle ne peut non plus être postérieure à la 8ᵉ Prytanie, dont nous voyons le commencement sur une autre pierre (57, A, § 26.) Il faut donc nécessairement que toute cette colonne B, dans toute la longueur de la pierre, eût contenu les dépenses de la 7ᵉ prytanie. C'est par conséquent la partie supérieure de la plaque qui fut perdue, et cette partie contenait le commencement de la 6ᵉ Prytanie à gauche et de la 7ᵉ à droite.

La syllabe TEKT de la ligne 1 est évidemment τέκτονι. ΣOMENOI, l. 2, est ἐργαζομένῳ, que nous complétons en καθ' ἡμέραν ἐργ... de A, 29 et 35, ce qui d'ailleurs repond exactement au nombre des lettres voulu par la lacune existante. Vient ensuite un M et une lacune de 14 lettres, qui contenait l'ouvrage confié au charpentier, et après la quelle doit avoir été un T, qui avec le commencement de la ligne suivante fesait (Τρίτης). OΔ l. 3. est δ)ωδ(εκημέρου), comme dans A, 36. La ligne 4 ne contient que ⱵOΣ T...E. A cette place aurait dû être marqué le prix payé au charpentier, car il ne figure nulle part dans les lignes qui précèdent ou qui suivent. ⱵOΣ est donc ὀβο)λοὺς, et comme entre δωδεκημέρου et ὀβολοὺς il ne reste que la place de 5 lettres, il n'y a parmi les nombres audessous de 6 (audessous d'une drachme) que le mot πέντε qui remplisse cette lacune. Je complète T...E en τ(ῆς) ἡ(μέρας ἑκάστης de A, 32, l'E répondant tout juste à la place qu'il doit occuper. Ainsi le charpentier dont le nom est perdu et qui était d'Alopéké (...EKEΣI), était payé, pour la confection du toit sans doute, à 5 ob. par jour, et il travailla sept jours sur douze. Il reçut donc $5 \times 7 = 35$ oboles $= 5$ dr. 5 ob.

§ 3.) YMMAΣI ne peut être que καλύμμασι, et ce n'est qu'avec l'article τοῖς que toute la lacune de la l. 6 peut être remplie. La lacune entre ΠE... l. 7 et POΣ, l. 8 est exactement remplie par πε(ρικαλύψαντι ἐμπ)ρὸς; mais rien ne prouve que cette supposition soit exacte. D'ailleurs comme nous ignorons l'endroit qui fut recouvert, et dont il devait être fait mention dans l'art. précédent, nous ne pouvons connaitre non plus la nature de ces couvertures. On voit cependant que ce travail fut fait par entreprise EMIΣΘ . . . , l. 8, ce qui fait penser que ce n'était pas un travail ordinaire. HEK . . . l. 9 peut désigner ou par jour ἑκάστης ἡμέρας, ou par toute autre mesure quelconque, et nous admettons cette dernière supposition d'autant plus volontiers, que par la première il resterait dans la lacune existante un espace de 2 lettres qui ne serait pas rempli. Quatre (. . . TTAPON, l. 10) de ces mesures, que ce soient des pieds, des morceaux ou des jours, furent travaillées ; la somme payée à l'ouvrier doit donc

avoir été 2 × 4 = 8. Le nom de l'ouvrier lui-même n'est pas conservé, mais nous savons qu'il était charpentier, et qu'il demeurait à Collytos. Peut-être était-ce Rhædius que nous avons vu plus haut.

§ 4.) Il s'agit ici de la cymaise ou moulure ; le travail fut également fait par entreprise, et aussi à deux drachmes le jour ou une mesure quelconque . . . . ΡΟΣ, l. 13 peut être τὸ ἐμπρὸς, et signifier la moulure extérieure. Les revêtements dont il fut parlé plus haut, § 3, peuvent faire croire que les moulures qui étaient peintes en haut, étaient plus bas revêtues de bronze. Cependant aucune trace de ce métal sur les architraves qui existent ne nous autorise à le croire. ΠΑΙΑ fait penser à ὀπαῖα, ΤΟΗΟΠ . . . l. 19 vient aussi à l'appui de cette supposition.

En comparant cet article avec le suivant on peut compléter ΠΕΡ en περικολλήσαντι (l. 17), ΗΕΚΑΣΤ . . . en ἕκαστον τὸ ὀπαῖον (l. 19), après quoi ΠΑΙΑ serait ὀπαῖα. Ces suppositions remplissent exactement les lacunes, et le texte arrangé ainsi répond également aux lacunes de l'article suivant, ce qui peut nous donner presque la certitude de ne pas nous être trompés dans notre conjecture. Ὀπαῖον est une ouverture dans le toit, une lucarne ou un tuyau de cheminée [1]. Ὀπαῖα ou ὀπαὶ d'après Vitruve sont aussi ces caissons carrés qu'on pratiquait dans le plafond des temples, qui devaient figurer autant d'ouvertures dans le toit, et à travers les quelles on était sensé voir le ciel; c'est pourquoi leur fond était souvent orné d'étoiles. Quelquefois, comme au temple de Thésée, c'étaient de véritables trous qu'on recouvrait de tuiles plates. Leur but principal, après l'embellissement, était d'alléger la toiture des édifices, et de ne pas laisser peser sur les colonnes de grands blocs massifs. Mais le mot περικολλήσαντι *qui a attaché une moulure* nous fait penser qu'il s'agit d'un travail en bois. Si cela est ainsi, il faut entendre ici les moulures antérieures de six orifices de cheminées, ou peut-être des châssis extérieurs en bois de six lucarnes pratiquées dans le toit. Chaque ὀπαῖον fut fait à raison de 2 dr., et les six ensemble pour 12 dr. Δ (ŀŀ, l. 16). L'ouvrier est Manis de Collytos. La syllabe ΜΑ . . . l. 15, sa profession de charpentier (τέκτων) (A. 7.), et le nombre des lettres qui remplit exactement la lacune, nous permet de l'affirmer.

§ 5.) En complétant cet article du précédent, comme nous avons complété le précédent de celui-ci, nous trouvons les lacunes exactement remplies. Ici il s'agit de la moulure postérieure des cheminées ou des châssis intérieurs des lucarnes. Nous disons postérieure (ὀπίσω), d'abord parcequ'on n'aurait pas parlé exactement du même objet dans deux articles différens, et ensuite parcequ'il ne reste ici entre περικολλήσαντι et ἐμισθώσαμεν, l. 17, que l'espace de 5 lettres, autant qu'en contient ὀπίσω, tandis que ἐμπρὸς en contient six. Le prix de chaque moulure est aussi de 2 drachmes, et il y en a également six, donc 12 drachmes furent en tout (l. 20,) payées à Crésus que nous avons aussi vu plus haut figurer parmi les menuisiers ou charpentiers (A, 8).

§ 6) Le total de la somme payée aux charpentiers est de 52 dr. 4 oboles. La somme que nous obtenons des payemens partiels qui nous sont conservés est la suivante : 5 (§ 1) + 5, 5 (§ 2) + 8 (§ 3) + 12 (§ 4) + 12 (§ 5) = 42 dr. 5 ob. Il y manque donc 9 dr. 4 ob.

§ 7) Nous n'avons aucune donnée pour connaitre la profession des ouvriers journaliers dont il est question dans cet article. ΟΧΙΛΕΙΑΝ, l. 23, parait être τροχιλείαν, une poulie; ΕΚΡΟΠΙΟΝ, — . . . ΕΚΡΟΠΙΚΑ, l. 24, 25. Κεκρόπιον, Κεκροπικὰ, le Cecropée, les murs Cecropiques. L'arrangement de

(1) Ὄρνις δ' ὡς ἀν ὀπαῖα. . . . Hom. Odys. I, 320.

ce temple qui défiait toutes les hypothèses des antiquaires, ne parait plus une énigme depuis que les fouilles ordonnées par le gouvernement Grec en ont mis tout l'intérieur à découvert. Pausanias dit expressément que cet édifice était double, et parait indiquer qu'il se divisait en deux temples, celui de Minerve Polias, et celui de Minerve Pandrose (1). On sait en outre qu'il contenait le tombeau d'Erechthée (2) et celui de Cecrops (3). Le portique oriental (A) (V. Pl. III) est plus élevé que le sol du temple (B) de 2, 87 m. À 1, 1 m. de distance vers l'intérieur du temple on voit des deux côtés la pierre brute paraître depuis le pavé jusqu'au niveau du portique (aa); c'était donc jusque là qu'allait la plateforme sur la quelle reposaient les colonnes à l'Est. De ce point le mur est à droite ou au Nord de marbre blanc et poli dans toute son étendue, tandis qu'à gauche, vers le Sud, on voit une partie du mur en pierre brute, qui commence à la plateforme, s'étend à la longueur de 5, 25 m., et descend par des marches jusqu'au niveau du sol. Les traces visibles nous font comprendre que la plateforme parallèle au mur oriental tournait au Sud et longeait le mur méridional (b) à la longueur de 5,25 m. et à la largeur de 2, 72 m. et se terminait par quelques marches (c) qui aboutissaient à une porte (e) dont on voit encore les montans, et qui menait dans un temple intérieur (C). Dans le coin (d) du temple (B) on voit aujourd'hui un caveau creusé dans le roc et qui s'étend sous le mur septentrional, de manière à avoir une issue dans le temple même, une autre hors des murs, et une troisième dans le coin S. E. du grand portique (D). Audessus de cette cavité artificielle, un peu vers l'Ouest, on voit sur le mur septentrional la trace d'un mur de séparation, et une autre semblable exactement vis-à-vis sur le mur méridional. Entre les deux à (ee) on voit les montans de deux portes. C'est là où passait le mur qui séparait les deux temples, en laissant l'entrée du tombeau d'Erechthée dans le temple de la Minerve Poliade, qui pour cette raison s'appelait aussi Erechthéion ou temple d'Erechthée. Et comme cette séparation était la plus considérable des deux, ce double nom prévalut, et servait à désigner l'édifice entier.

De l'autre côté de ce mur de séparation était le temple de Minerve Pandrose (C), qui contenait aussi le tombeau de Cecrops (f), nommé Cecropée (Κεκρόπιον), et placé apparemment sous la porte du portique des Caryatides (E). C'est de là que ce portique prenait le nom de πρόστασις πρὸς τοῦ Κεκροπίου, que nous le voyons porter dans l'inscription s. n. 160. Si par κεκροπικὰ il faut sousentendre τείχη, ce doivent être ceux qui sont audessus du tombeau de Cecrops, le mur occidental et peut-être aussi le mur méridional.

On peut également distinguer sur le mur septentrional les traces d'un escalier (g) qui s'étend à 4,53 m. Cet escalier menait dans le temple (B), de même que l'escalier (c) conduisait dans le temple (C). Il resulte de tout cet arrangement qu'il n'y avait en effet que deux temples, bâtis de plein pied, et dont chacun contenait un tombeau. On descendait à tous les deux d'une terrasse qui appartenait au premier, et qui était flanquée de deux escaliers, l'un plus court, l'autre plus long. On comprend par là comment un chien pouvait *descendre* du temple de Minerve Polias dans celui de Pandrose (4).

§ 8) Les lacunes sont si considérables, qu'on ne pourrait sans témérité hasarder des conjectures. On voit seulement par les noms des ouvriers qu'il s'agit encore d'un travail de cinq charpentiers, payés à

---

(1) Καὶ διπλοῦν γὰρ ἐστὶ τὸ οἴκημα. Paus. I, 26 — τῷ ναῷ δὲ (τῆς Πολιάδος Ἀθηνᾶς) τῆς Ἀθηνᾶς Πανδρόσου ναὸς συνεχής ἐστι. ib. 27.

(2) Clem. Alex. Cohort. ad Gent. p. 13, ed. Sylb. — Arnob. adv. Gent. l. 6. p. 193. ed L. B. 1651.

(3) Ἀθήνησι δὲ ἐν Ἀκροπόλει τάφος ἐστι Κέκροπος. Clem. d. Protrept. — Καὶ γὰρ Ἀθήνησιν, ὡς Ἀντίοχος ἐν τῇ ἐννάτῃ γέγραφεν ἄνω γε ἐν τῇ Ἀκροπόλει, Κέκροπός ἐστι τάφος, παρὰ τὴν Πολιοῦχον αὐτήν. Théodoret. Thérap. l. 3. — Τῇ προστάσει τῇ πρὸς τοῦ Κεκροπίου. C. I. G. n. 160.

(4) Κύων εἰς τὸν τῆς Πολιάδος νεὼν εἰσελθοῦσα, καὶ δῦσα εἰς τὸ Πανδρόσιον. Dion. Halic. in Dinarch.

1 drachme chacun. Le premier nom . . . ΝΟΝΙ est nouveau. ΑΠΟΛΛ est Apollodore (A, 12). ΤΙ (l. 30) est ΠΡΕΠΟΝ)ΤΙ (A, 10), ce nom remplissant exactement la lacune. Après Mède (A, 11) il doit manquer un nom d'ouvrier pour remplir la lacune.

§ 9) ΡΙΑ est probablement ἰκρία. Il s'agit encore ici d'enlever les échafaudages, ce qui est toujours une preuve que le travail est fini. ΗΑΦΟΝΤΑΙ . . . , l. 33, doit être ἀφ' ὧν τὰ ζ(ῶα) « *les pierres dont les figures de la frise* (ζωοφόρος) *étaient suspendues.* » Ici il est à remarquer que ἀφ' ὧν est écrit ΗΑΦΟΝ, l'aspiration étant mise avant le mot ἀπὸ au lieu de précéder le mot ὧν. Nous verrons plusieurs exemples de cette même manière d'écrire, par la quelle on passe l'aspiration au mot qui vient immédiatement avant le mot aspiré, surtout si ce mot est une particule. Cette orthographe appartient aux Olympiades qui ont immédiatement précédé la 94e. Le genre du travail et le mot ΠΟΛΛΟΔΟΡΟΙ nous font voir que ce sont encore les mêmes charpentiers qui étaient employés ici. Après ἀνδράσι il y a une lacune . Π nous guide à écrire Πρέποντι, et d'après l'ordre suivi dans A, § 2), nous faisons suivre Médos , ensuite Apollodore , ce qui remplit précisément les lacunes. Tout le reste est trop peu considérable pour en rien conjecturer.

57. A, § 1). ΡΥ est très probablement δόρυ. Nous avons ici une liste de figures, sans doute sculptées ou peintes. D'après la certitude que j'en ai acquise, il s'agit ici de petites figures ou statuettes travaillées à part et attachées à la frise. Ma conviction se fonde sur les raisons suivantes : 1° Nous lisons dans l'inscription s. n. 160 de C. I. G. (§ 3) « τοῦ δὲ λοιποῦ ἔργου ἅπαντος ἐγ κύκλῳ ἄρχει ὁ Ἐλευσινιακὸς λίθος, πρὸς ᾧ τὰ ζῶα, » où ἄρχει a la même signification que le mot *règne* en français *Tout autour de tout le reste de l'édifice règne la pierre d'Éleusis à la quelle sont attachées les figures de la frise.* La pierre d'Éleusis est une pierre noire qui contraste admirablement avec la blancheur du marbre. Plusieurs blocs de cette pierre gissent par terre autour du temple, et plusieurs autres occupent encore leur ancienne place à la frise. Mais ces blocs ne portent point de sculpture, ce qui est une preuve que les figures sculptées y étaient simplement attachées, ainsi que l'inscription (πρὸς ᾧ τὰ ζῶα) semble l'indiquer. Les ayant d'ailleurs examinés, j' y trouvai des attaches de fer fixées avec du plomb sur l'une de leurs surfaces, pour servir sans doute à retenir les figures de la frise: 2° Dans l'inscription présente (57, B. 39), nous voyons qu'on achète du plomb εἰς πρόσθεσιν τῶν ζῳδίων, pour *attacher*, pour *ajouter* les figures de la frise, les quelles par conséquent étaient séparées du fond même de la frise : 3°. Mais une autre observation est encore venue confirmer cette conjecture :

Parmi les fragmens de sculpture trouvés sur l'Acropole d'Athènes, nous en avons remarqué plusieurs qui avaient une particularité commune : tandis que leur côté antérieur était d'un travail admirable et digne de la plus belle époque de l'art, le côté opposé non seulement n'était point travaillé, mais il était même plat, et l'on pouvait aisément comprendre que ces fragmens appartenaient tous à un même groupe, et qu'ils étaient adossés à un mur, de manière à ce que leur partie postérieure ne fût pas visible. Cette observation nous reporta naturellement vers la frise du temple d'Erechthée. (Voyez ces figures Pl. IV.) Ayant mesuré la pierre d'Éleusis, je la trouvai haute de 0, 6m. La plus grande et la plus complète de ces figures , N. 71 a 0, 5m. de haut, sans la tête qui lui manque. Ce rapport dans la hauteur ne peut être fortuit. Toutes les autres figures ont des dimensions proportionnées à celles de N. 71. 4°. Dans l'énumération des figures (57, A, 21) il est parlé d'une femme devant la quelle une jeune fille est prosternée. On n'a qu'à voir la figure . . . . pour ne plus conserver de doute que

ce ne soient là les ζώδια de la frise du temple d'Erechthée. On peut s'imaginer l'élégance et la magnificence de cet édifice, dont les parties sculptées sont d'un travail incomparable, et comme le ciseau du sculpteur n'en avait encore produit, dont une partie est peinte et une autre dorée, et dont la frise est enfin composée de belles statuettes blanches, travaillées par divers grands sculpteurs, et se détachant sur un fond noir! Nous pouvons ici acquérir une idée du prix au quel les sculpteurs de cette époque mettaient leur travail. Une statuette de 0, 6m. de haut, représentant un homme avec une lance à la main, et travaillée seulement du côté antérieur, est payée 110 drach. ou 130 fr.

§ 2). ΦΥΡΟΜΑ . . est Φυρόμαχος (l. 9 et 17). C'est un sculpteur dont le nom n'est pas connu. Il fit un jeune homme debout auprès d'une cuirasse. Il fut payé 60 drach. Quant à Képhisia, c'était une commune située à la source du Céphise, et qui garde encore son ancien nom.

§ 3. ΠΡΑΧ . . . avec une lacune de 4 lettres ne peut être que Πραχ(σίας). Pausanias (1) nomme un sculpteur Athénien Praxias, qui a travaillé les statues des frontons du temple d'Apollon à Delphes. Praxias était élève de Calamis, qui avait travaillé le char d'Hiéron dans la 78e Olympiade. Il pouvait donc travailler encore 14 Olympiades plut tard. Ὀπισθοφανὴς (l. 5) est celui dont on voit la partie postérieure (ὄπισθεν φαίνομαι) (2). À la fin de cette même ligne il reste un Τ qui indique la présence de l'article τὸν. Mais dans l. 6 entre τὸν et . . . ρακρούοντα, il ne reste de place que pour deux lettres. Le mot entier doit donc être παρακρούοντα, qui signifie *qui rue*. Il est donc ici question d'un cheval. Guidé par le signe H qui termine la l. 4, je remplis par conséquent la lacune de 4 lettres qui existe au commencement de l. 5, par ΙΠΠΟ. Ce travail fut payé plus cher que les deux précédens, 120 dr.

§ 4). Un artiste Antiphanes est connu parmi ceux qui ont fleuri pendant la 90e Ol. Mais il était Argien (3), tandis que celui-ci est du Céramique . . . ανίσκον est évidemment νεανίσκον . . νυμένω ne peut-être que ζευγνυμένω, une fois qu'il est question de chevaux, et que la lacune est de 4 lettres. Il fit donc un char, un jeune homme, et deux chevaux dans la position d'être attelés, apparemment par le jeune homme. Il fut payé pour ce travail compliqué 240. dr.

§ 5.) C'est encore Phyromaque de Képhisia qui a sculpté un homme conduisant un cheval; le prix de son travail est encore de 60 dr.

§ 6) Mynnion d'Agrylæ est aussi un nom inconnu dans l'histoire de l'art. Il a sculpté un cheval et un homme qui le frappe, et y ajouta plus tard une colonne. Il fut payé 127 dr.

§ 7). Socle d'Alopéké n'est pas non plus connu parmi les artistes. ε . . ντα, avec une lacune de deux lettres doit être ἔ(χο)ντα. Il a dont fait un homme tenant une bride, ou si le premier τὸν se rapporte à ἵππον, un cheval bridé. Il fut payé 60 dr., et il parait que c'était là le prix qu'on payait pour les figures simples.

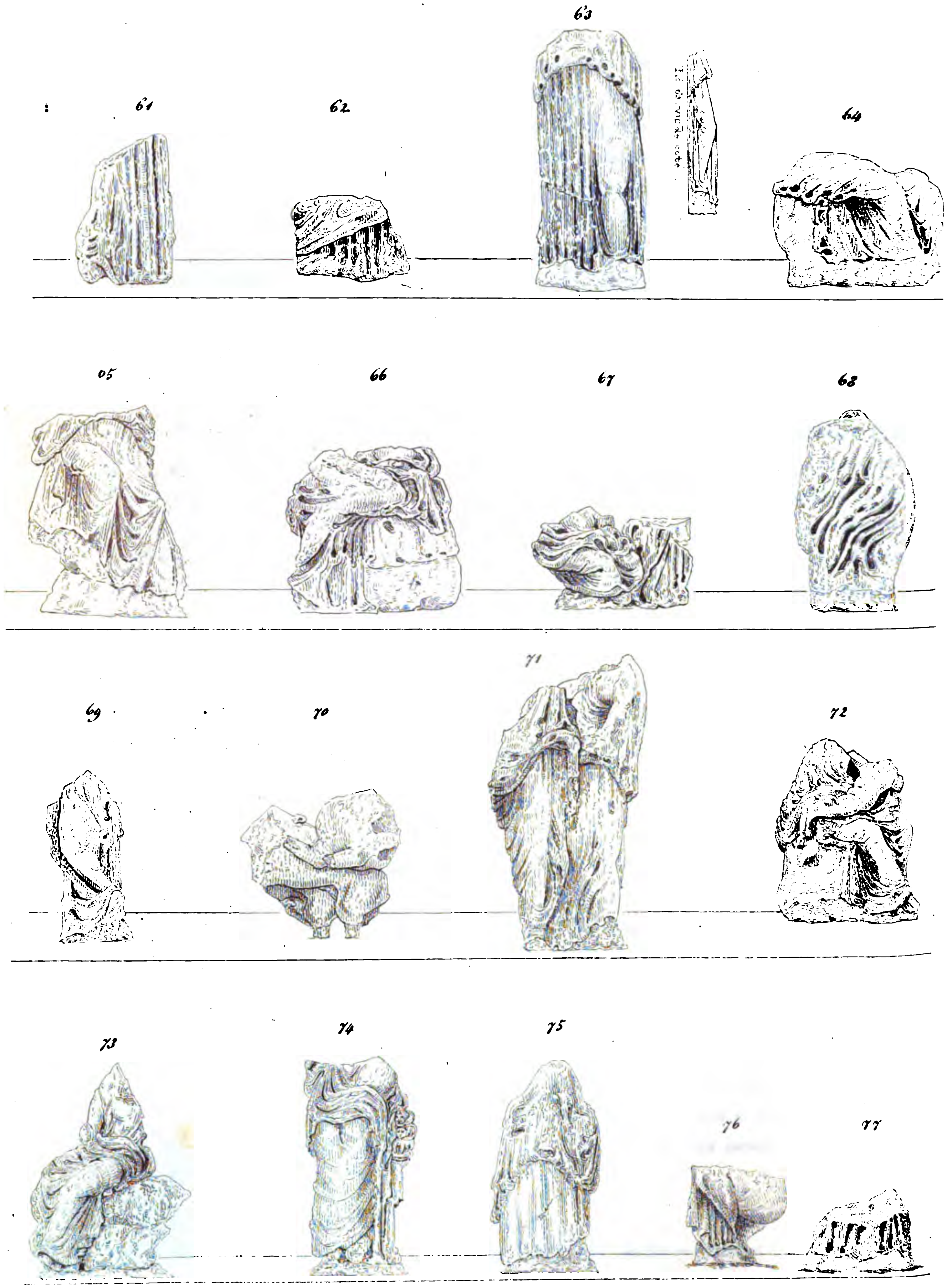
§ 8). Phyromaque de Képhisia a fait une troisième statue, celle d'un homme appuyé sur un bâton et restant auprès d'un autel; il est encore payé 60 dr. Nous n'avons pas assez de données pour décider si le prix était fait pour chaque artiste individuellement, et déterminé d'après sa capacité personnelle, ou s'il est proportionné à la grandeur et à la qualité du travail. Εἰστηκότα, qui aurait dû être aspiré, n'est pas précédé par le signe H.

---

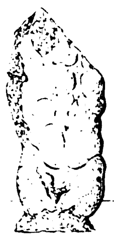
(1) Paus. Phoc. XIX.

(2) Qui regarde en arrière. Hesych. — Κάτοπτρα ὀπισθοφανῆ Olympiod. les miroirs qui montrent la partie de derrière.

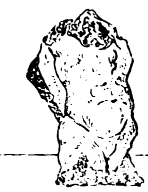
(3) Paus. VI, Ch. 12.


61
62
63
Le 63 vu de côté
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77

78



79



80



81



82



83

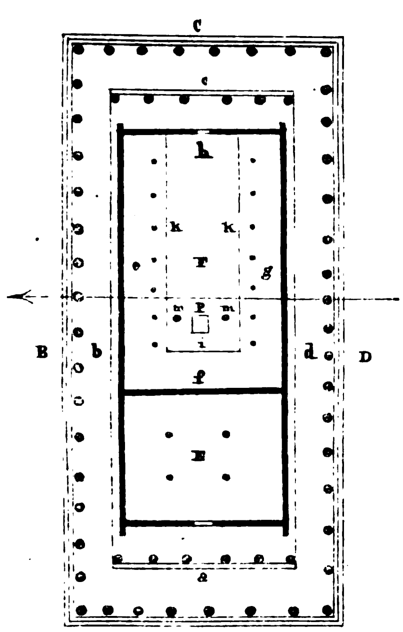


84

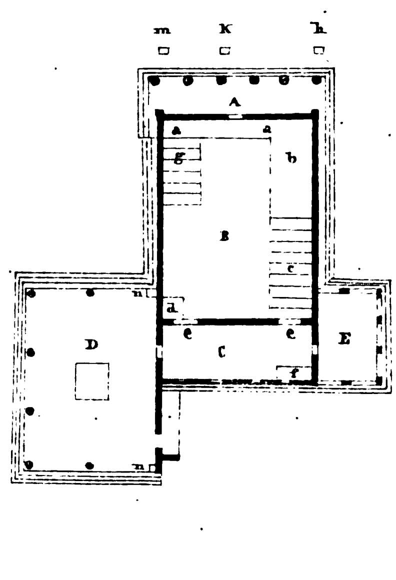


85





PLAN DU PARTHENON



PLAN
DU TEMPLE D'ERECHTHÉE

rapporter au mythe de Pandrose et de ses sœurs, et représente peut-être une procession de la fête des *Pandrosies* (1). La jeune fille à genoux aux pieds d'une femme (N. 67) peut bien être Agraule demandant pardon à Minerve de son indiscrétion. Les deux femmes assises avec deux enfans sur les genoux (N. 66 et 72) peuvent être Hersé, sœur de Pandrose, avec son fils Képhalos qu'elle a eu de Mercure, et Agraule, son autre sœur, avec sa fille Alcippe qu'elle a eu de Mars (2). Enfin les chevaux attelés (N. 57, A, 4) peuvent être ceux d'Erichthonius qui le premier enseigna comment atteler des chevaux.

10) Ici nous avons une somme considérable, qui par la quantité de drachmes, et par la raison qu'elle termine la Prytanie, doit représenter le total. ΗΑ . . . ΜΑΤΟΠ devrait être ἀναλωμάτων, comme 57, B, l. 23. Mais à moins d'une erreur du lapidaire j'avoue que je ne puis comprendre comment la lacune laissée est de 3 lettres seulement au lieu de quatre. À la vérité il parait que ces lignes furent écrites par une main peu exercée; car le Π qui termine ce mot ἀναλωμάτωΠ est mis là pour un N. Οἶκος ou οἴκημα était le nom par le quel les anciens désignaient souvent le temple d'Erechthée (3). La dépense de cette Prytanie est donc de 3316 dr. (l. 23). La recette est de 3302 (l. 23). Le signe Ⅽ qui suit cette somme y est mis au lieu d'un point. Mais ici une difficulté se présente. Cette Prytanie est la septième, car nous voyons immédiatement après la huitième qui commence (l. 36). Or, nous avons vu au commencement de la 7e Prytanie que les intendans avaient reçu des questeurs la somme de 4300 drach. C'est cette même somme qui aurait dû être reproduite ici comme recette, de même que nous voyons la somme de A, l. 29 reproduite dans B, l. 22. Si pour expliquer cette différence il faut supposer une erreur graphique, ce n'est pas ici qu'il la faut chercher; car d'après ce qui suit: ἀνάλωμα τὸ αὐτό, ce qui avait été reçu était égal (ou à peu près égal) à ce qui avait été dépensé; et en effet les deux sommes 3302 et 3316 ne diffèrent que de peu. Il est donc plutôt probable qu' il y ait un X de trop dans N. 56, A, l. 66 (XXXHHH), et qu'il y manque les chiffres ⊢⊢. Ἀνάλωμα est écrit avec le signe H, et pour αὐτό (α. . ον, v. B. l. 23) on a écrit αὐτόν. Après ce mot il y a un vide de 7 lettres, pour désigner la fin de la Prytanie.

§ 11) Ici commence la huitième Prytanie qui était échue à la tribu Pandionis. Les intendants reçurent du questeur Aresæchme d'Agrylæ et de ses collègues ([καὶ] συ [ναρχόντω]ν. V. C. I. G. 138 et suiv.) 1239 dr. 2 ob. (v. B. l. 22) comme une avance pour les dépenses pendant le cours de la Prytanie. Ἐπὶ est écrit avec le signe H; il précède de même Ἀγρυλῆθεν, tandis qu'il manque devant Ἀγρυλῆσι à 56, A, l. 11.

§ 12) Le mot ἀναλώματα est un titre général pour toutes les dépenses durant toute la Prytanie. Ὠνήματα au contraire (écrit avec un H) est le titre particulier de cet article. C'est l'achat de matériaux. ΣΑ . . ΔΕΣ avec une lacune de deux lettres doit être Σανίδες (v. 57. B, l. 33), ce qui est prouvé aussi par l'usage qui en fut fait. Ce sont deux planches sur les quelles les intendants écrivaient le compte-rendu, apparemment celui-là même qui à la fin de l'année fut inscrit sur pierre. ἐς ἅς est écrit HEΣΑΣ; de même ἀναγράφωμεν a un H.

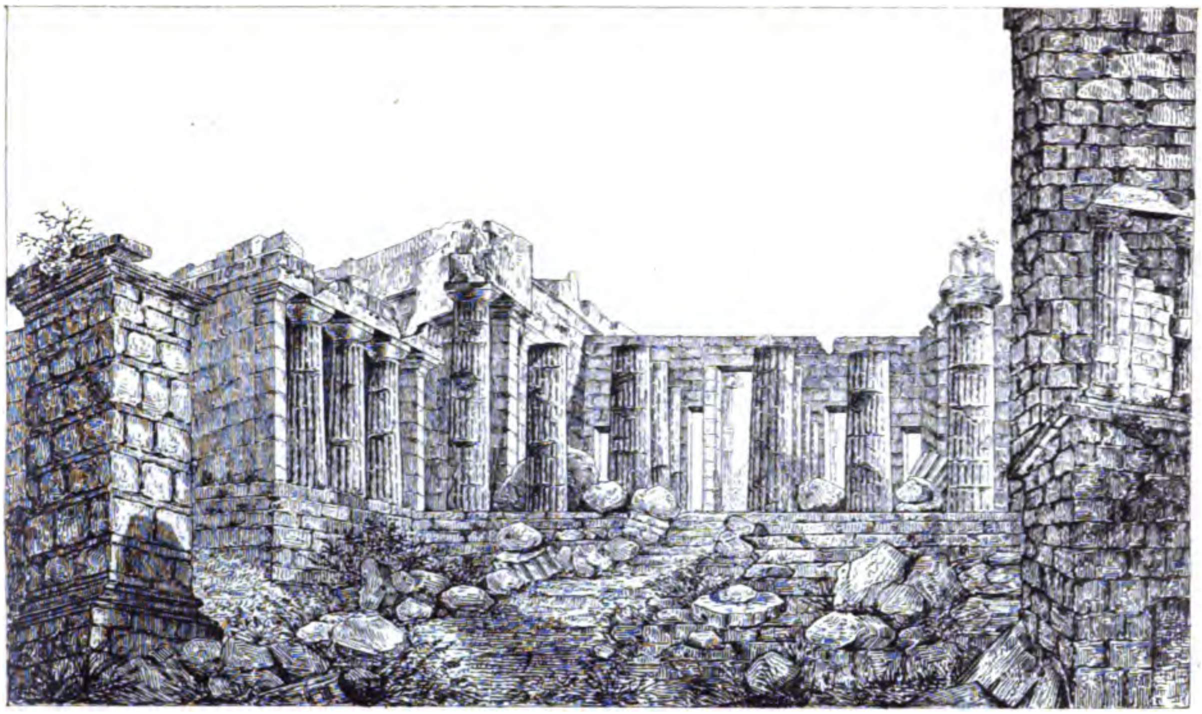
§ 13.) Les deux planches furent le seul achat fait; aussi le total n'est-il que de 2 dr.

§ 14.) Je pense qu'à λιθουργικοῦ il faut sousentendre μισθοῦ, et ce serait le titre général pour tous les articles qui suivent jusqu'au bout de la colonne . . ΟΝΟΝ, l. 35 est κιόνιον (v. A, 63), Β . . . Ο, l. 37 est βωμοῦ (v. A. 65). Deux ans avant, sous Dioclés (4) toutes les colonnes, à l'exception des quatre demi-

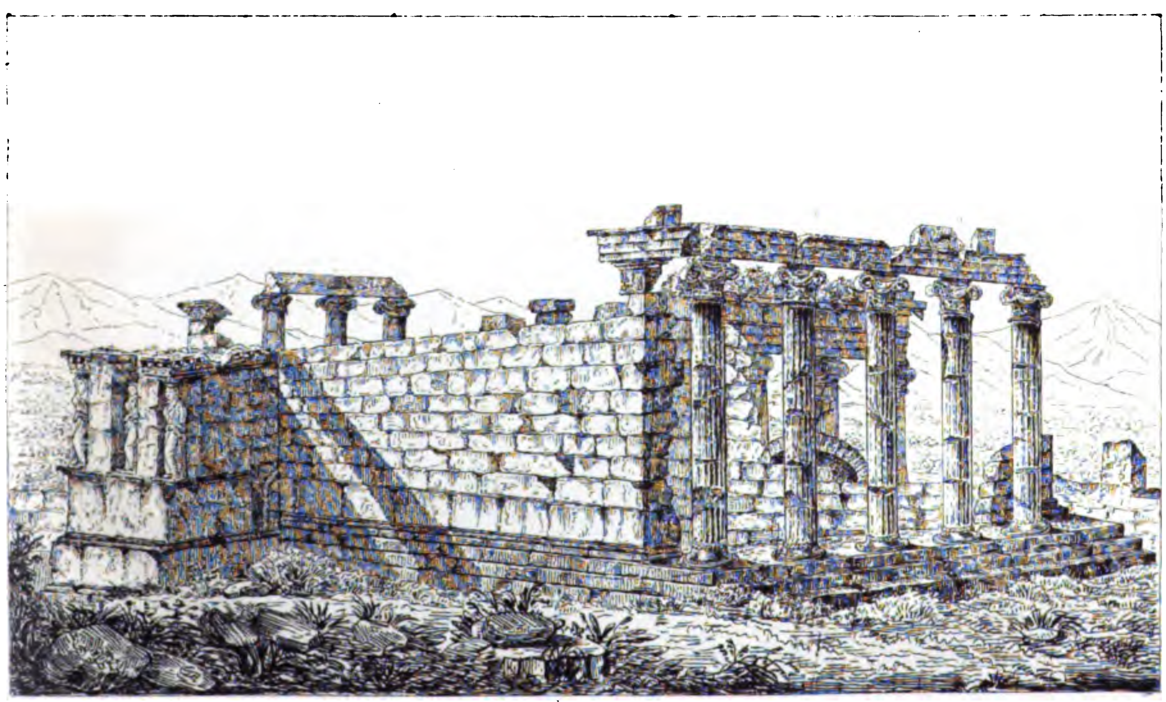
(1) Apol. 3 — Paus. I, 26, — Ovid. Métam. 2. v. 738.

(2) Apollod. 3, 14. — (3) ἔστι δὲ καὶ οἴκημα Ἐρέχθειον καλούμενον Paus. I, 26.

(4) Τοὺς κίονας ἀραβδώτους ἅπαντας πλὴν τῶν ἐπὶ τοῦ τοίχου. (C. I. n. 160.)



LES PROPYLÉES



LE TEMPLE D'ERECHTHÉE

colonnes qui sont placées sur le mur à l'Ouest, n'avaient pas encore leurs cannelures. Ce travail fut exécuté en partie cette année. Les colonnes dont il s'agit ici sont celles du portique oriental du temple de Minerve Poliade (πρὸς ἕω). Si nous connaissions la position de l'autel de Dione, nous pourrions déterminer exactement celles des diverses colonnes dont il est question. Dione était l'une des Titanides, fille de l'Océan et de l'Océanide Tethys (1). Son autel était par conséquent placé à juste titre auprès du temple de Neptune Erechthée. Deux autres autels suivaient à celui de Dione (τὸν βωμὸν τὸν πρὸς τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης, 57, A, 65. τὸν βωμὸν τὸν τρίτον ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης, 36). Si nous supposons l'autel de Dione placé à côté de la colonne méridionale de ce portique (h), l'autre autel placé entre la 4e et la 5e colonne à compter de celle-ci, et plus près de la 5e peut-être (k), et un troisième autel enfin placé devant la sixième colonne (m), alors la colonne κατὰ τὸν βωμὸν τὸν τρίτον ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης (57, A. 35) serait la sixième, ou la colonne du coin septentrional du portique oriental. La colonne (κατὰ τὸν βωμὸν τὸν πρὸς τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης 57, A. 65) située devant l'autel qui est le second après celui de Dione (2), serait la cinquième. La colonne (παρὰ τὸν βωμὸν τὸν πρὸς τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης 57, B. 58) voisine à l'autel qui est le second après celui de Dione, serait la quatrième. La troisième colonne à compter de celui de Dione (τὸν τρίτον κίονα ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης, 58, A. 7) serait la troisième colonne de ce portique. Τὸν δεύτερον, (57, B, 53) serait la seconde, et enfin la première colonne à compter de l'autel de Dione (τὸν πρῶτον κίονα ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης, 57, B, 62) serait la première colonne au coin méridional. Ce serait le même arrangement avec l'ordre contraire, si l'autel de Dione était placé au Nord au lieu de l'être au midi du portique. Il est superflu de dire pourquoi nous n'admettons pas que chaque colonne correspondit à un autel. Nous rencontrons deux fois le second autel pour deux colonnes différentes, et tandis que le troisième autel est mentioné pour désigner la position d'une colonne, la troisième colonne est citée à part.

Après λιθουργικοῦ, que je suppose être le titre général, ῥαβδώσεως τῶν κιόνων τῶν πρὸς ἕω est un titre particulier qui comprend tous les travaux jusqu'à l. 60. L'article TON κατὰ (l. 35) me parait être un accusatif singulier qui ne se rapporte point à τῶν κιόνων. La construction entière, en rétablissant les phrases elliptiques, serait ainsi : (Κατάλογος) λιθουργικοῦ (μισθοῦ). (Μισθὸς) ῥαβδώσεως τῶν κιόνων τῶν πρὸς ἕω. (Ἐρράβδωσαν τὸν κίονα) τὸν κατὰ τὸν βωμὸν . . . Ἀμεινιάδης etc. *Liste des appointemens dûs aux tailleurs de pierres : Appointemens pour la cannelure des colonnes à l'Est: Ont cannelé la colonne placée auprès de l'autel . . . . Aminiades etc.* Car si nous prennions TON pour un génitif pluriel, il faudrait supposer plus d'une colonne désignée ainsi par la position de chaque autel ; et comme nous avons vu plus haut cinq différentes positions, et que pour les trois d'entre elles l'inscription emploie la formule TON παρὰ, TON πρὸς, TON κατὰ, il nous faudrait admettre au moins huit colonnes, et le portique n'en a que six. Ici comme ailleurs ἀπὸ est écrit HAΠO. L'ouvrier Aminiade (écrit avec H) demeurait à Kœlé. On sait que Kœlé était un *quartier* de la ville (3) près des portes de Melite (4). Son nom s'appliquerait parfaitement au ravin qui entoure l'acropole au midi; mais il est difficile de placer Mélite de ce côté, et il parait probable que Kœlé fut la partie basse de la ville vers le Nord (5). Les anciens qui avaient construit

(1) Apollodore.
(2) Πρὸς avec le génitif signifie aussi: devant. « Τῇ προστάσει τῇ πρὸς τοῦ Κεκροπίου. C. I. G. n. 160. Ici il signifie : *placée immédiatement après.*
(3) Ἐν χωρίῳ τῆς Ἀττικῆς, ὃ Κοίλη καλεῖται. Marcellin. V. Thucid. § 55.
(4) Πρὸς γὰρ ταῖς Μελιτίσι πύλαις καλουμέναις ἐστὶν ἐν Κοίλῃ τὰ καλούμενα Κιμώνια μνήματα. ib § 17.
(5) O. Müller, übers. v. Leakès Ath. 461.

la ville immédiatement sous le rocher de l'Acropole, pouvaient bien donner le nom de *creux* à l'endroit qui s'étendait dans la plaine entre deux montagnes, l'Acropole et l'Anchesme. Il est à remarquer que cet ouvrier est payé 19 dr. tandis que ses collègues n'en ont reçu que 18. Faut-il le considérer comme le chef de ces ouvriers, ou son ouvrage était-il plus pénible, en ce qu'il a peut-être travaillé les parties les plus élevées des colonnes? A . ΣX . . Σ est Αἰσχίνης (v. l. 75). Σ. . . NEΣ est Σωμένης (l. 76); il est fils d'Ameiniades et exerce la profession de son père. TI . . PATEΣ est Τιμοκράτης (l. 77).

§ 15). l. 42 ONEXΣE)Σ v. l. 48. Ici je crois que le cas n'est pas l'accusatif masculin singulier, mais le génitif pluriel. D'après la première supposition il faudrait sousentendre κίονα, et admettre ainsi au moins 16 colonnes; car nous voyons la formule TON HEXOMENONEXΣEΣ répétée autant de fois dans cette inscription. Mais par les mots τῶν κιόνων τῶν πρὸς ἕω, nous voyons clairement qu'il ne s'agit que de la cannelure des colonnes du portique oriental, qui n'étaient qu'au nombre de six. Mais en tout cas il faudrait excepter les 4 colonnes d'Ouest qui étaient déjà cannelées sous l'Archontat de Dioclés (C. I. G. 160, § 7, d); et nous avons vu que les colonnes du grand portique au Nord étaient aussi déjà terminées sous la sixième Prytanie de cette année (56, A. 15). Il ne restait donc que les six colonnes à l'Est. Par conséquent TONHEXOMENON ne peut être τὸν ἐχόμενον ἑξῆς κίονα, mais τῶν ἐχομένων ἑξῆς μερῶν, des parties continues de la même colonne. Cette explication me parait d'autant plus juste que ἔχομαι signifie se tenir, tenir ensemble, et ne peut se dire que de parties continues. Ainsi cette colonne aurait été divisée en 4 parties, et 5 ouvriers auraient travaillé à la première, 7 à la seconde, 6 à la troisième, et 6 à la quatrième partie. Ьᚠᚠ (l. 43) est ΔᚠᚠᚠᚠΔ, par la même proportion que ci-dessus, le principal ouvrier recevant un peu plus que ses collègues. Simias reçoit ici 13 dr. tandis que tous les autres n'ont que 12 dr. 5 ob., ou un obole de moins. ΣIN . . . MIO, 43—44 est Σίνδρων Σιμίου, v. l. 80. HAX. . . OΣ, 44—45, est Ἀχσιοπείθους (avec H). v. l.81, et 58, A, 4. ΣI . . ., 45, est Σιμίου, v. 58, A. 5.

§ 16). . . . ONEΣ est Ὀνήσιμος avec H. v. l. 85. HEYΔ. . . Σ doit être Εὔδοξος (avec H), car la lacune de l. 50 est de trois lettres XΣO . EON, 52, peut être Κλέων, car la lacune étant de trois lettres, elle est remplie par ||, (les deux oboles) et KΛ. . . . ΣIM. doit être Σίμων, si Ἀγρυλῆσι est précédé par un H. Ce ne peut être le Simias de ci-dessus, qui était domicilié à Alopéké . . ΔOIOΣ, 52, est quelque nom comme Ἔνδοιος, si célèbre parmi les sculpteurs. D'ailleurs la lacune demande trois lettres HEN . . . KO, 53, avec une lacune de 4 lettres, peut être Γλαύκου. HE . . . KOΣ avec une lacune de 3 lettres peut être Εὔδικος. Les ouvriers qui ont travaillé à cette partie ont reçu des appointemens moins considérables que ceux qui ont travaillé à la partie précédente. Ces appointemens ont diminué d'une drach. et d'un obole.

§ 17). ΘEYΓ . . , l. 54 avec une lacune de 4 lettres est Θευγένης, 57, B. 65 et 58, A, 8. On dit *du Pirée* et non pas *demeurant au Pirée*, car ce bourg était trop distant de la ville pour que l'ouvrier eût pu y demeurer en même temps qu'il était occupé à l'Acropole. Que la somme (l. 55 et 56) est ΔΠ, cela est prouvé par l. 57 et par la lacune qui n'admet pas un plus grand nombre de lettres. . . ΦIΣOΛE est Κηφισογένης, 58, A, 9 . . E . KPOΣ est Τεῦκρος, 58, A, 10. KEΦI . . . POΣ, (57—58), est Κηφισόδωρος, 57, B, 67. HE . . . ONIΔON (58), est évidemment ἐν Σκαμβωνιδῶν, v. 58, A. 12. NIKO . . TOΣ est Νικόστρατος, 58, A, 13. ΘEYΛE . . . avec une lacune de 4 lettres est Θευγείτων 57, B, 68. Chacun de ces ouvriers a reçu 15 dr., c'est-à-dire 1 dr. 4 oboles moins que les précédens.

Par cette diminution successive de la solde nous nous croyons autorisés à admettre que les premiers ouvriers travaillaient les parties supérieures de la colonne, qui évidemment devaient être les plus difficiles, et donner le plus de peine aux ouvriers montés sur des échafaudages élevés. Les autres travaillaient les parties successives, et les derniers enfin les parties basses ou de plein pied avec le pavé du portique.

§ 18). Dans C. I. G. n. 160 § b, 6). on lit: τοὺς ὀρθοστάτας ἀκαταξέστους ἐκ τοῦ ἔξωθεν ἐγ κύκλῳ, πλὴν τῶν ἐν τῇ προστάσει τῇ πρὸς τῷ Κεκροπίῳ. Ὀρθοστάται sont les piliers angulaires. Ici ΟΡΘΟΣ.... ΑΣ avec une lacune de trois lettres, parait être aussi ὀρθοστάτας. ΚΑΤΑΧ.... ΝΤΙ devrait être καταξέοντι, pour répondre à ἀκαταξέστους, mais nous voyons qu'il a dû y avoir une erreur de la part du lapidaire, car la lacune n'est que de deux seules lettres, au lieu de trois. . ΕΧΟ, 62, est θυηχοῦ, (v. C. I. G. 160, II, 75), qui est θυηκόου (θυοσκόος, Hom. Odys. Φ. 145), *sacrificateur*. ΤΟ, 61, est τῷ, car au commencement de 62 il reste une place pour le ι souscrit. De même ΒΟΜΟ est βωμῷ, car il reste aussi une place pour l'ι. ΛΑΚΙ . . . avec une lacune de 4 lettres est certainement Λακιάδης. Il s'agit donc ici d'un ouvrier qui a poli les piliers, et je crois que τοὺς ὀρθοστάτας καταξέοντι est le titre de l'article, séparé de ce qui suit. Le premier ΤΟ de l. 61 est d'après cela l'article duel, car si c'était un génitif singulier, il aurait fallu compléter la phrase de cette manière: τοὺς ὀρθοστάτας τοῦ (βωμοῦ τοῦ) παρὰ τῷ βωμῷ τοῦ θυηχοῦ, ce qui supposerait un second autel proche à celui du sacrificateur, et un autel ayant des piliers. Selon l'autre supposition la phrase signifie: « *les deux piliers qui sont près de l'autel du sacrificateur* » et ces piliers sont ceux du grand portique où cet autel se trouvait (C. I. G. n. 160. § 7, a). Ce sont les piliers (nn) attachés au mur septentrional de la cella, qui correspondent aux lignes occidentale et orientale des colonnes du grand portique septentrional. Polyclés l'ouvrier était Laciade, de la commune Lacia ou Laciadæ, située plus loin que le Céramique et en deçà du Céphise ([1]). Il fut payé 35 dr. pour ce travail.

§ 19). Ici nous revenons encore à la cannelure des colonnes. Le titre général Λιθουργικοῦ (§ 14), comprend tous les articles précédens, ainsi que ceux qui suivent. Mais le second titre: ῥαβδώσεως τῶν κιόνων τῶν πρὸς ἕω, n'est pas applicable au § 18), c'est pourquoi il est répété ici. Il s'agit toujours du portique d'Est. La colonne désignée est celle qui est *vers* (παρὰ τὸν β.) l'autel qui est le second après celui de Dione. Nous avons vu plus haut (§ 14), que cette colonne doit être la cinquième à compter de l'un bout ou de l'autre. Ἀλόσσος, (l. 61), v. B. 49. Φίλων, l. 67, v. B. 50. Λαόσσου, l. 68, v. B, 51. Καρίων, l. 68, v. B, 51. Ἴκσος, l. 69, v. B. 51. L'emplacement de la commune Ἔρχεια d'où vient le nom Ἐρχειεύς, n'est pas connu. Chacun de ces 5 ouvriers a reçu à 20 dr. de salaire.

§ 20). Φάλακρος, l. 70, v. B. 53. ΔΔ, ib. v. A. 71, la lacune n'étant que de deux lettres. Φιλόστρατος, l. 71 et 72, v. B. 54. Θαργήλιος, l. 71 et 72, v. 55. ΦΙΛΟΡ...Σ avec une lacune de 2 lettres doit être Φίλορμος. ΛΕΡ . . également avec une lacune de deux lettres doit être Γέρων. L'ouvrier Phalacros est de Pæania, le démos de Démosthènes, qui était probablement situé à l'Est de L'Hymète, à l'emplacement du village actuel de Liopési ([2]). Les trois derniers ouvriers sont ses fils. Chacun d'eux a reçu 20 drachmes de salaire.

---

(1) Προσλθοῦσι δὲ ὀλίγον (ἀπὸ τοῦ Κεραμεικοῦ) . . . . δῆμος ἐν Λακιάδαις (l. Λακιάδαι) ὀνομάζονται. Paus. I, 37.

(2) V. Ann. dell. ins. di con. arch. Rom. 1837, t. 9, 2. p. 5. suiv. par L. Ross.

§ 21). Ici nous avons les mêmes ouvriers qui ont travaillé à la première partie de la sixième colonne, § 14. Ils sont payés maintenant à 20 dr. chacun. Une particularité d'orthographe est à remarquer en cet endroit. Αἰσχίνης (l. 75) est écrit . ΙΣΧΙΝΗ, avec un Η, ce qui prouve qu'à cette époque assez rapprochée de l'introduction de la grammaire d'Euclide, les caractères adoptés par cette grammaire étaient déjà, bien que rarement, en usage. V. aussi N. 58, l. 8.

§ 22). Nous avons également tous les sept ouvriers qui ont travaillé à la seconde partie de la 6e colonne. Les quatre sont fils de Simias; mais cela n'est pas dit ici à l'égard de Sosandros (l. 84) comme dans le § 15. Tous les autres sont payés à 14 dr. 2 ob. Sosandros seul, comme étant le plus jeune, a un obole de moins.

§ 23). Nous voyons encore reparaitre les noms qui figurent pour le travail de la 3e partie de la 6e colonne (§ 16); mais nous ne connaissons pas le salaire accordé aux ouvriers. Le reste de la plaque est brisé.

57. B. § 1). ΔΕΙΛΜ. . Α est παραδείγματα v. l 4. La construction peut être entendue ici de deux manières: « Παραδείγματα· πλάττουσι τὸν χαλκὸν. » *Des modèles à ceux qui modèlent le cuivre*, ou « Παραδείγματα πλάττουσι· τῶν χαλκῶν. » *Des modèles ou des formes pour les modeleurs (en cire). (Modèles) des conques etc.*. Cette seconde construction nous parait plus juste. Comme plus bas il est parlé d'un ornement (τὴν ἄκανθαν) des revêtemens, de même il est naturel que ΤΟΝΧΑΛΚΟΝ désigne également un ornement de ces mêmes revêtemens. D'ailleurs nous voyons plus bas (l. 7) qu'il s'agit de modèles en cire et non pas en cuivre. Ailleurs καλύμματα étaient les revêtemens du toit faits en bois (47, A, § 8). Si c'est d'eux qu'il s'agit ici, il parait qu'ils étaient ornés de raies de cœur en relief, dont le modèle était d'abord exécuté en cire. Le modeleur était Nésés de Mélite, et il reçut 8 dr. pour ce travail.

§ 2). Ἄκανθα ou plutôt ἄκανθος, *acanthe*, est une des parties ornementales du chapiteau corinthien. Il parait qu'audessous des conques, les revêtemens (leurs bords extérieurs) étaient aussi pourvus de ce riche ornement. Agathanor d'Alopéké est également payé 8 dr. pour ce modèle, et on peut se convaincre aussi par cette égalité du salaire que l'ouvrage de tous les deux était de même nature. Εἷς est écrit avec H.

§ 3). Le total du salaire des modeleurs en cire est de 16 drachmes, ils n'ont donc fourni que les deux modèles que nous avons vus.

§ 4). Les appointemens de l'architecte Archiloque, qui étaient calculés pour la 6e Prytanie (56, A. § 14) sur 37 jours, le sont ici sur 36 seulement, toujours à raison d'une drachme par jour.

De même le sous-secrétaire Pyrgion est payé pour 36 jours à raison de 5 oboles par jour comme au passage cité ci-dessus; car $36 \times 5 = 180$ oboles $= 30$ drachmes. Nous apprennons ici que Pyrgion était Ὀτρυνεὺς (avec H). Tout ce qu'on sait de cette commune, est qu'elle était située sur la côte de l'Attique; mais sa position n'est pas précisée (1).

§ 5). Le total des appointemens est $36 + 30 = 66$ drachmes.

§ 6). La formule est semblable à celle de N. 56, A, l. 42, avec la différence que ἐγκαύτει est ici au singulier, et s'accorde avec ἐγκαίαντι, sans former un titre à part comme à l'autre passage. C'est encore le peintre qui a peint la moulure intérieure toujours à raison de 5 ob. par pied. La longueur de la moulure

(1) Athén. 7. — Leak. on the dem. of Attica.

peinte est de 113 pieds. La longueur intérieure du mur méridional du temple est de 63 pieds. La longueur du mur septentrional depuis l'angle oriental jusqu'aux traces du mur de séparation du Pandrosion est de 50', et ce sont peut-être là les $63+50=113$ pieds de la moulure qui ont été peints. Il parait que dans la Prytanie précédente il avait été fait à l'entreprenneur Dionysodore une avance de 50 dr; car il avait à recevoir pour les 113' de peinture $113 \times 5=565$ oboles=94 drach. 1 oboles. Mais on ne lui donne que 44 dr. 1 ob., *pour compléter ce qu'il avait déjà reçu.* ($50+44,1=94,1$).

§ 7). Le total payé au peintre pendant cette Prytanie sont ces mêmes 44 drach. 1 ob.

§ 8). La recette, c'est-à dire ce que les intendans de la construction avaient reçu des questeurs de la déesse pour dépenser dans le cours de la Prytanie, est de 1239 dr. 1 ob. C'est justement la même somme que nous voyons plus haut, n. 57, A, l. 29, comme ayant été reçue des questeurs. Cest donc une preuve irrécusable que nous sommes ici à la fin de la huitième Prytanie, dont l'autre passage est le commencement. La dépense est égale à cette somme reçue : Si nous additionnons toutes les sommes que nous avons rencontrées dans le compte-rendu de cette huitième Prytanie, nous aurons:

n. 48 A, § 13	—	2	Dr.
14	—	91	»
15	—	125	»
16	—	100	»
17	—	90	»
18	—	45	»
19	—	100	»
20	—	100	»
21	—	100	»
22	—	100,	» 1 obol.
B, § 3	—	16	»
5	—	66	»
6	—	44,	» 1 obol.
Somme		979,	» 2 obol.

Cette somme de 979, 2, étant soustraite de la somme reçue, 1239, 1, laisse 1239, 1 — 979, 2 = 257 dr. 5 oboles. Mais si, ainsi que nous en parlerons plus bas, N. 58, n'est qu'une continuation de N. 57, nous avons encore de là 100 dr. 1 obole. Il resterait donc une différence entre la somme reçue et les dépenses connues, de 157 dr. 4 oboles, et cette différence ne pourrait comprendre que la continuation de N. 57, A, § 23), ou la cannelure de quelques parties de la 4e et de la 5e colonne.

§ 9). Ici commence une autre Prytanie, celle de la tribu Ægéis. Elle est la neuvième, puisque c'est la huitième qui vient de finir. La somme que les questeurs de la Déesse, Aresæchme et ses collègues ont avancé aux intendans est . . HHH La lacune peut être remplie ainsi, XX)HHH, et alors la somme est de 2300 dr., ou ainsi, XH)HHH et alors elle est de 1400, ou plutôt de 1300, car le dernier H doit être plutôt un signe d'aspiration qui précède l' Y.

§ 10). Les lignes 27 et 28 sont défectueuses, et nous ne saurions remplir les lacunes avec quelque probabilité. l. 28 on lit: εἰς ἱερὰ (εἰς avec H et ἱερὰ sans ce signe), *pour le service sacré*. l. 28 ἕνῃ καὶ ν(έ)ᾳ *au premier jour de la lune*. l. 29 le dernier signe est un A (Ἀθηναίᾳ), et l. 30 commence par l'ι souscrit, et le nombre qui suit est ⊢⊢⊢⊢III. (v. plus bas, § 15). Il s'agit donc d'un sacrifice offert à Minerve le premier jour du mois (Thargélion, et le 16e jour de la Prytanie, car c'est la 9e Prytanie), pour le quel jour il fut dépensé 4 dr. 3 ob. Le premier jour de chaque mois lunaire (νουμηνία ou ἕνη καὶ νέα) était un jour consacré, et l'on venait ce jour sur l'Acropole offrir des sacrifices aux Dieux. C'est ce que Démosthènes

nous apprend par ce passage : « Πῶς δὲ ταῖς νουμηνίαις εἰς τὴν Ἀκρόπολιν ἀναβαίνοντες, τ' ἀγαθὰ τῇ πόλει διδόναι καὶ ἕκαστος ἑαυτῷ τοῖς θεοῖς εὔξεται [1]; » *Comment monteront-ils tous les premiers jours des mois à l'Acropole pour prier les Dieux d'accorder tous les biens à la ville et à chacun d'eux ?* Mais comme nous ne rencontrons ce sacrifice dans le compte-rendu d'aucune autre Prytanie, nous en pouvons peut-être conclure que le temple étant presque terminé, fut consacré au jour solomnel de la nouvelle lune de la 9e Prytanie, et que cette cérémonie fut accompagnée du premier sacrifice d'usage qui fut offert dans ce temple.

§ 11). Ἀναλώματα et le titre général pour les dépenses de toute la Prytanie; ὠνήματα (avec H) n'est que le titre partiel des articles 11 jusqu'à 16. Les premiers objets achetés sont deux feuilles de papier (χάρται), sur les quelles furent écrites les copies de ce compte-rendu, qui avait été originairement écrit sur deux planches (57, A,§ 12). C'est sans doute par une erreur que le lapidaire écrivit (l. 32) ἐς ἃ (HEΣA) au lieu de ἐς οὓς (χάρτας). Les deux feuilles furent achetées pour 2 dr. 4 ob. à 1 dr. 2 ob. chacune.

§ 12). Les quatre planches, achetées à raison d'1 dr. chacune ont sans doute servi à ces mêmes copies du compte-rendu, le papier ayant été collé sur les planches.

§ 13). 166 feuilles d'or furent achetées de l'orfevre Adonis de Mélite à raison d'1 drachme la feuille. Elles ont servi à dorer les conques (v. 56, A. § 12). Nous avons ici une nouvelle preuve que les anciens battaient l'or en feuilles, et l'attachaient sur les objets à dorer moyennant une colle, ainsi que cela se pratique aujourd'hui. Excepté les objets dorés qui se retrouvent souvent, on a trouvé dans des tombeaux antiques de ces πέταλα plus ou moins épais, qui servaient d'ornemens à des vêtemens de femme, ou dont on faisait des couronnes. Un tombeau ouvert à Athènes en 1837 devant S. M. le Roi de Bavière par M. le professeur Domnando, contenait avec plusieurs autres objets de valeur, un certain nombre de ces feuilles d'or.

§ 14). . . O (l. 39) est δύο, car il est suivi par le duel ταλάντω. Deux talents (de poid) de plomb ont été achetés a Sostrate de Mélite. Ils ont servi à fixer les figures de la frise (57, A, 1). Dans le but de prévenir l'occidation des attaches de fer qui retenaient les marbres dans les édifices antiques, et pour donner aussi plus de prise à ces attaches, on coulait du plomb dans les trous où elles mordaient, et on voit encore aujourd'hui plusieurs pierres portant des clous de fer ou de bronze fixés par du plomb. Le prix de chaque talent de plomb était de 5 dr.

§ 15). XPYΣ . . . l. 41. est χρυσὸς et non pas χρυσῶ, qui vient une ligne plus bas; d'ailleurs la lacune à remplir est de deux lettres et non pas d'une seule. La lacune de trois lettres à la fin de l. 42, doit être HEΣ, comme l. 34. ONIΔOΣ, l. 44 est Ἀδώνιδος (v. 37). χρυσὸς est donc le titre de l'article. Ce sont deux feuilles d'or qui ont été achetées du même orfevre Adonis, également à 1 drachme chacune. Cet or a servi à dorer les deux cercles en forme d'œil (Ὀφθαλμώ), apparemment l'œil, le centre des volutes (σπεῖραι, C. I. G. n. 160) d'une colonne.

(1) Démost. à Aristog. I.

§ 16). La somme totale des achats aurait dû être :

11)	2	dr.	4	obol.
12)	4	»		
13)	166	»		
14)	10	»		
15)	2	»		
	184,	dr.	4	obol.

Celle qui est marquée est au contraire de 189 drachmes 1 obole et excède la quantité voulue de 4 dr. 3 oboles. Nous ne saurions autrement expliquer cette différence qu'en ajoutant aux achats la somme dépensée pour le sacrifice. Ce que nous en voyons sur la pierre est justement de 4 drach 3 obol. et pour ne pas laisser de place à un autre chiffre à gauche, il faut que AU. IΛIΛ, l. 29 et la lacune d'une lettre au commencement de l. 30 soit AΘENAIAI. (v. § 10). L'éxiguité du prix des objets achetés pour le sacrifice n'est pas une difficulté, car sur l'un des autels de ce temple, celui de Jupiter le Très-Haut on ne sacrifiait que des gâteaux (1).

17) Nous revenons à la cannelure des colonnes, et ce sont encore les colonnes d'Est. Nous avons vu (47, A. § 14) que *la colonne placée auprès de l'autel* (παρὰ τὸν β.) *qui est le second après celui de Dione* doit être la 4e colonne à compter de l'un des deux bouts. Les cinq noms d'ouvriers sont énumérés successivement et sans aucune interruption; ce sont les mêmes que ceux de N. 57, A, § 19. La somme totale de leur salaire est de 110 drach. Chacun d'eux a donc été payé à 22 dr. On doit remarquer que ces ouvriers en pierres, au nombre de 34, étaient divisés en 6 compagnies (57, A, § 14, 15, 16, 17, 19 et 20) de 4, 6 ou 7 hommes, que chacune de ces compagnies travaillait une partie de colonne, dans un ordre prescrit, de manière que la dernière ayant fini sont travail, c'était la première qui recommençait (57, A. § 21). À 57, A, § 23 nous avons laissé la 3e compagnie travaillant la 5e, apparemment la dernière partie de la 5e colonne. Ici ce n'est pas la 4e mais la 5e compagnie que nous retrouvons travaillant une partie de la 4e colonne, et les mots « τὸν δεύτερον » l. 53, indiquent qu'elle n'a travaillé que cette seule partie. Plus bas, n. 58, nous essayerons d'en expliquer la raison.

§ 18). Τὸν δεύτερον doit sousentendre ici ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης (comme l. 64), car si l'on voulait entendre par ce mot *la colonne voisine à la* 4e, ce serait la troisième, ce qui ne se peut pas, car nous aurons plus bas deux passages, dont l'un se rapporte à la 3e colonne (l. 63, et 58, A. 7). Φίλωρος (ou Φίλορμος), Γέρων l. 55, v. A. 72, 73, où le premier mot doit être Φίλορμος, tandis qu'ici il y aurait par cette supposition une lettre de trop. C'est la 6e compagnie qui travaille ici, au même salaire que la précédente.

§ 19. l. 56. la lacune doit être remplie par (τῶν ἐχομένων ἑξ)ῆς, car la liste de la compagnie étant terminée, il faut que ce soit une autre compagnie qui commence. On continue de canneler la 2e colonne. Après la 6e compagnie c'est la première qui commence (A. 14). Leur salaire est le même, car HΔ remplit exactement la lacune de l. 59.

§ 20). Encore la cannelure de la 2e colonne. C'est la 2e compagnie qui travaille (A. 15). ΛΟΠ est Ἀλωπ:: une abréviation d'Ἀλωπεκῆσι. (comme Πειραι: l. 65, pour Πειραιεύς), le reste de la lacune est rempli par HO d'οἰκῶν. Le salaire total est de 60 dr., ce qui, partagé entre les 7 ouvriers, donne

(1) Πρὸ δὲ τῆς εἰσόδου βωμὸς ἐστὶ Διὸς Ὑπάτου, ἔνθα ἔμψυχον θύουσιν οὐδὲν, πέμματα δὲ θέντες... Paus. I, 26.

8 dr. 3 oboles pour chacun, et il reste encore 3 oboles qui étaient peut-être le partage de Simias, le plus ancien de tous (v. A, 22). Ce salaire est le plus petit que nous ayons encore rencontré. Apparemment les deux autre compagnies avaient-elles cannelé la plus grande partie de la colonne. C'est pourquoi elles sont aussi beaucoup plus largement recompensées.

§ 21). Il est facile de voir que la formule qui manque à l. 63 est τ(ὸν . . . . . κίον)α. La lacune de six lettres peut être également remplie par HEKTON, τρίτον ou πρῶτον. Nous ne pouvons admettre le premier mot sans renverser toute notre hypothèse sur la position des colonnes. Comme l'inscription parait avoir commencé par la 6ᵉ colonne, et continué en retrogradant, c'est la *première* colonne qui doit suivre à la seconde. La compagnie qui y travaille est la 3ᵉ, composée de 6 hommes. Leur salaire est de 110 dr. (v. §. 22), à raison de 18 dr. 2 obol. à chaque ouvrier. ΠΕΙΡΑΙ. l. 65, est une abréviation de Πειραιεύς. De même Πειρ. l. 68, est une abréviation plus courte de ce même mot, car il n'y a pas de place dans cette ligne pour un plus grand nombre de lettres. Il n'y a qu'une seul partie de colonne qui est cannelée, les autres l'ayant peut-être été précédemment.

§ 22). On voit par le sens, ainsi que par le chiffre 𐅅 de l. 69, que ce qui manque à l. 68 est le mot κεφάλαιον. Cette somme totale est marquée à 500 dr. elle est composée ainsi qu'il suit:

§ 17 — 110
§ 18 — 110
§ 19 — 110
§ 20 — 60
§ 21 — 110
500

On voit que § 21 doit être HΔ, car la somme de 500 drachmes ne peut être autrement produite. D'ailleurs la lacune qui reste est exactement de 2 chiffres. C'est la même raison qui nous fait concluer pour cette même somme à § 19.

§ 23). Nous avons vu (56, A, 12) les doreurs payés pour avoir doré 36 pieds de conques, qui selon notre supposition appartenaient à la face intérieure et septentrionale du grand portique. Plus loin, vers la fin de la huitième Prytanie, (57. B, 1), nous avons vu des modeleurs qui faisaient des modèles en cire pour les conques. Ici c'est le travail même des conques. ΕΝΟΙΣ, l. 70 est ἐργαζομένοις, v. l. 76, ΙΑΝ, l. 71 est μίαν, l. 72. La lacune à la fin de l. 70 n'admet pas οἰκῶν tout entier; il y est donc écrit en abréviation, comme l. 73, 74, 75. ΣΚΑΜ. l. 72, 73, et ΣΚΑΜΒΟ, l. 73, 74, sont des abréviations de σκαμβωνιδὸν, de même ΚΟΛΛΥ, l. 75 et l. 79 est l'abrévation de Κολλυτῷ . . . . ΟΝ l. 77 est l'abrévation de οἰκ)οῦντι, car Μάνιτι qui précède est au datif. Le nom de Manis, l. 76, ferait penser que les conques étaient en bois (v. 56, A, 7), et qu'elles appartenaient peut-être aux revêtemens du toit (57, B, 1). Mais 14 drach. de salaire pour la confection de chaque conque nous paraitrait trop élevé, si elles étaient en bois. Il faut donc penser ou que ce Manis fût un autre que celui que nous avons vu au passage précité, ou qu'il exerçât deux professions en même temps. Il travailla six conques, et fut payé $14 \times 6 = 84$ dr. Le nom de ΣΤ (l. 81) qui en travailla onze n'est pas conservé. Il doit avoir été payé $11 \times 14 = 154$ dr., et ce chiffre remplit exactement la lacune de l. 80. Le sculpteur suivant, dont le nom est éffacé, doit avoir travaillé une seule conque, car le chiffre du salaire est 14 (l. 81). Dans la ligne suivante (l. 82) on voit qu'un autre ouvrier a travaillé trois (ΤΡΕΙ) conques. Son salaire doit être de $3 \times 14 = 42$ dr. et en effet ce qui en reste est ΔΔ⊢⊢ (l. 83), qu'il faut compléter en ΔΔΔΔ⊢⊢.

58. A. § 1). Il s'agit ici encore de la cannelure des colonnes d'Est, comme 57, A. 14 — 23, et B, 17—21. D'après ce que nous avons dit dans N. 57, A, 14, nous avons eu jusqu'ici les colonnes suivantes cannelées :

la 6e (57, A, 14 — 17, 4 parties).
la 5e (57, A, 15 — 23, 5 parties).
la 4e (57, B, 17 , une seule partie).
la 2e (57, B, 18 — 20, trois parties).
la 1e (57, B, 21 , une seule partie).

Il y a donc entre la 5e et la 4e colonne une lacune qui doit contenir la cannelure des trois ou quatre autres parties de cette dernière ; il manque également la 3e colonne. C est cette lacune que N. 58 nous parait remplir en partie. Supposons qu'il est un fragment de la partie inférieure de la pierre N. 57. Cette pierre (.N 57, A) se termine par la cannelure de la 5e partie de la 5e colonne, exécutée par la 3e compagnie d'ouvriers, Onésimus etc. La 5e colonne finie, la 4e doit commencer; Dans le fragment N. 58 nous voyons la 4e compagnie suivre immédiatement à la 2e, et la 3e qui manque. Si ce retranchement se faisait par une mesure d'économie, on peut le supposer également à la quatrième colonne. Admettons que c'est la 4e compagnie qui y est retranchée, alors la première partie de la colonne serait exécutée par la 5e compagnie (Laossos etc.), la seconde par la 6e compagnie (Phalacros etc.), la 3e par la 1e compagnie (Aminiadès etc.), la 4e par la 2e compagnie, (Simias etc.). Il parait qu'il restait encore une 5e partie de la colonne qui n'était pas terminée, et qu'on termine dans la Prytanie suivante (47, B, 17). D'après cette supposition le compte-rendu de la cannelure des trois parties de la 4e colonne nous manquerait : Celui de la 4e partie serait N. 58, A, 1. Le salaire de chaque ouvrier est de 7 drach. 1 obole, excepté celui de Sosandros qui a encore ici 1 obole de moins (v. 57, A. 22).

§ 2). La lacune laissée dans la l. 7 après ON (τὸν) est de 6 lettres, et peut être remplie par ἕκτον, πρῶτον ou τρίτον. Comme nous avons déjà appliqué ailleurs les deux premiers mots, c'est le dernier que nous croyons devoir placer ici. De cette manière la 3e colonne suivrait à la 4e dont la cinquième partie n'était pas encore cannelée. Nous avons dit plus haut (§ 1) que la 3e compagnie (Onésimos etc.) ne se trouve pas ici à sa place, et c'est la 4e (Theugénes etc.) qui la remplace; ils sont payés à 8 dr. 2 oboles comme ceux qui ont travaillé la 3e partie de la 2e colonne (57. B. 20). Cette diminution du salaire doit peut-être faire croire que la 3e colonne avait aussi été travaillée en grande partie dans les Prytanies précédentes, et qu'ici on ne faisait que lui donner la dernière main, ou bien que les compagnies travaillaient inégalement, et étaient payées chacune le travail qu'elle avait livré, la dépense pour la cannelure entière de chaque colonne étant de 400 drachmes, comme cela peut se voir à la 6e et à la 5e colonne. Si notre supposition est juste, il ne manque entre la fin de 57 A, complétée en partie par n. 58 et le commencement de 57, B, que le compte-rendu de la cannelure des autres parties de la 3e colonne, comme il ne manque aussi aux dépenses que 157 dr. 4 oboles (57, B. §. 8).

58. B). Le peu de lettres qui restent dans cette partie de la pierre ne permettent de rien conjecturer. ⊢ITEI, l. 13 est ἐν Μελίτῃ οἰκῶν. Peut-être est-ce une continuation de la liste des ouvriers qui ont travaillé les conques (57, B, 23).

59. A. § 1). L. 1 ΑΦΟΝΤΑ doit être γράφοντα. Ν . Α : ΣΚΟΝ est évidemment νεανίσκον. Par ces mots nous voyons qu'il s'agit du travail de la frise, et peut-être ce morceau précédait il 47 sur la même pierre. οτα αὐτῷ l. 2, est peut-être παρεστότα αὐτῷ.

§ 2). L'ouvrier demeurant à Collytos est peut-être Iasos. (57, A. 9), il fit (peut-être des chevaux) et un char; il fut payé 90 dr.

§ 3). ΑΛΑΘΑΝ. est Ἀγαθάνωρ. ΤΟΛΥΝΑ. l. 6, ne peut être que τὸ γύναιον. ΑΧΣΕΙ, l. 7, τὸ παρὰ τῇ ἁμάξῃ, ce qui remplit la lacune.

59. B, § 1). . . ΑΜΕΝΟΙ peut être ἐργασάμενοι, ou ἐργασαμένῳ. (v. 57, B, 76).

§ 2). L. 2. on lit le mot Σελίδα (le chevron ?). l. 3 Δ)ραχμαῖν, deux drachmes. l. 3 ἕξ, six. Il s'agirait donc de la construction de quelque partie du toit, comme à 56, A, 2.

§ 3). Il s'agit d'un ouvrier qui a travaillé six (conques peut-être?).

§ 4). Il s'agit encore d'un chevron et de la construction du toit, et le travail est payé à 2 dr.

§ 5). ΚΑΛΥ. l. 9 est καλύμματα, comme, 57. A. 37.

Il faut avouer que cette partie B ne s'applique pas au commencement de 57, B aussi bien que 59, A s'applique au commencement de 57, A. Car les premières lignes de 57 B sont nécessairement une continuation de 57 A, et nous avons vu plus haut qu'entre 57 A et 57 B il ne pouvait y avoir que le compte-rendu de la cannelure d'une partie des colonnes 3 et 4, ce qui ferait croire que le présent fragment (N. 59) fait partie d'une autre pierre.

60. Ce fragment parait se rapporter aussi à la frise du temple. Ses lettres sont par la grandeur et la forme semblables à celles des N. 57 etc. Nous y rencontrons les noms des sculpteurs Antiphanes (l. 4), Praxias (l. 5) et Iasos (l. 7) que nous avons vu (N. 58, A. § 3, 4 et 9) travailler les statuettes de cette frise. ΟΣΣΟΣ (l. 7) doit être ce même Λάοσσος que nous avons vu figurer (N. 57, A, § 19) non pas parmi les sculpteurs à la vérité, mais comme un des plus anciens tailleurs de pierres. Les autres noms que nous y voyons appartiennent également à des sculpteurs. ΣΤΡΑΤ (l 2), combiné avec l. 8 est Straton, sculpteur dont Pausanias fait mention (1) comme ayant travaillé de concert avec Xénophile une statue d'Esculape à Argos. Pausanias ne nous dit ni son époque ni sa ville natale. Nous apprenons la première par cette inscription : il fleurissait vers la 90e Ol. Sa patrie peut bien avoir été la ville d'Argos, et il est possible qu'il se fût établi à Athènes, de même qu'Antiphanes du Céramique qui peut être celui-là même que Pausanias nous cite comme Argien. Dioclés est un nom porté par un sculpteur de pierres fines (2). Micon (l. 4) est un sculpteur bien connu. C'est celui-là même qui ayant peint dans la portique Pœcile le combat des Amazones, fut condamné à 30 mines d'amende, pour avoir représenté les barbares plus grands que les Athéniens (3). Comme sculpteur, il fit la statue de Callias le Pancratiaste (4). V. N. 53.

(1) Paus. II, 23, 4.

(2) Bracci T. II, p. 285.

(3) Schol. d'Arist. Lysistr. 679. — Pline XXXIII, 12. XXXV, 6. Sopater, p. 340, ed Ald. — Harpocr. Lycurg.

(4) Paus. VI, 6, 1,

Les mots de l. 7 nous sont incompréhensibles. l. 10 contient le mot κίονι, *la colonne*, qui nous fait bien voir le genre de travail au quel ces sculpteurs ou au moins les derniers d'entre eux étaient occupés. Par la modicité du salaire (6 drach. 4 obol. l. 3., 10 drach. 2 obol. l. 4, et surtout 3½ ob. l. 8) il parait en effet qu'il ne s'agissait point ici de sculpter des statues, mais peut-être de donner la dernière main aux ornemens des colonnes.

86

ΑΤΙΑΡΙΘΜ	. . ατι ἀριθμ(ὸν. Λίθινα ἡμί-
ΛΑΧΑ ΜΑΙ	εργα) ἃ χαμαί.
ΙΘΟΙΕΠΙΚΡΑΝΙΤ...	πλίν,θοι ἐπικρανίτ(ιδες
ΚΟΣΤΕΤΡΑΠΟΔΕ	μῆ)κος τετράποδε(ς, πλάτος
ΙΠΟΔΕΣΠ ΧΟΣ	τρ(ίπο)δες, π(ά)χος (τριῶν
ΗΕΜΙΠΟΔΙΟ Μ.....	ἡμιποδ(ίων. Μ(έγεθος τὸ αὐτό
ΠΟΔΕΣ:ΙΙΙΑΣ	πόδες ΙΙΙ(Ι) ἀσ(τραγάλου ἄτμητοι. .
ΗΕΤΕΡΑΣΑΣ	ἑτέρας ἀσ(τραγάλου ἄτμητοι τέτ-
ΤΑΡΕΣΠΟΔΕ	ταρες πόδε(ς, πάχος τριῶν
ΗΕΜΙΠΟ	ἡμιπο(δίων, πλάτος τρίποδες
ΕΠΙΚΡ . . .	ἐπικρ(ανίτιδες, μῆκος τέτταρας πό-
ΔΑ	δα(ς . . . .
Ι	

Ouvrages de pierre à demi travaillés qui gissent par terre.

1) . . . *Corniches, longues de 4 pieds, larges de 3 pieds, épaisses d'un pied et demi.*

2) 4 *pieds non taillés de l'astragale d'une corniche de même grandeur.*

3) 4 *pieds non taillés de l'astragale d'une autre corniche épaisse d'un pied et demi, large de* 3 *pieds.*

4) . . . *Corniches, longues de* 4 *pieds* . . . . .

Ce fragment, long de 0,15 m. et large de 0,16, fut trouvé dans les fouilles sur la citadelle d'Athènes. Il est facile de voir qu'il fait partie de l'inscription qui a été souvent publiée et commentée, et que Mr. Bœckh a comprise dans son C. I. G. s. n. 160. Il se rapporte par conséquent à la construction du temple d'Erechthée lorsqu'elle était encore peu avancée, en Ol. 92, 4.

n. 160. de C. I. G. est la remise aux Epistates pour Ol. 92, 4 de touts les ouvrages de construction qui n'étaient pas achevés. Ces ouvrages s'y divisent en trois catégories: 1° En ceux qui n'étaient pas achevés, mais qui étaient en place: 2° En ceux qui étant achevés n'étaient pas placés et gisaient par terre: 3° En ceux qui n'étaient pas achevés et qui gisaient par terre. Le titre de la première catégorie se trouve compris dans l. 8 et 9. Celui de la seconde dans l. 93 et 94; mais celui de la 3°, la quelle occupe toute la 2° colonne, manque entièrement. C'est celui que nous avons ici dans l. 1 et 2. Nous ne pouvons donner raison des mots . . . αντι αριθμ. qui commencent la première ligne. Nous observons seulement que ΑΡΙΘΜ. est le même mot qui figure dans l. 97, A, que Chandler lut ἀπωμάται, Müller ἀπ' ὤμου et Bœckh ἀρ(ι)θμο·. La réproduction de ce même mot nous fait penser que notre fragment, qui, d'après l'explication que nous venons de donner, appartient à la lacune qui est laissée aprés l. 100 de la

première colonne de n. 160, n'est pas distant de cette ligne. Nous restaurons l. 3, 4, et 5 de l. 16, 17 et 18 de n. 160. Les nombres qui sont écrits à la marge de cette inscription manquent à notre fragment. Il est probable que M. de l. 6 est μέγεθος τὸ αὐτὸν, comme dans l. 29, B. Nous complétons également ἀσ. l. 8 et 9 en ἀστραγάλου ἄτμητοι de l. 71, B. Les dimensions des corniches sont les mêmes que dans toute l'inscription s. n. 160, et peuvent être vérifiées sur l'édifice lui-même depuis qu'il a été en partie restauré. Les corniches dont il est ici question appartenaient apparemment au mur méridional. Pour tout éclaircissement ultérieur nous renvoyons à l'opuscule d'O. Müller, intitulé : « Minervæ Poliadis sacra et ædem in arce Athenarum illastravit C. O. Müller », ainsi qu'à n. 160 de C. I. G.

87.

TEPA
ΔΡΑ≶ΙΝΗΕΝΟ
ΠΗΗΗ⁝ΤΡΙΤΕΙΤ
ΝΔΡΑ≶ΙΝΤΡΙΑΚΟ
ΔΔΗ⁝ΤΕΤΑΡΤΕΙΤΕ
ΑΝΔΡΑ≶ΙΝΤΡΙ≶ΙΚΑΙ
ΔΙΙΙ⁝ΠΕΜΠΤΕΙΤΕ≶ΠΡΥ
ΑΝΔΡΑ≶ΙΝΤΡΙ≶ΙΚΑΙΤΡΙΑΚ
ΔΔΔΙΙΙ⁝ΗΕΚΤΕΙΤΕ≶ΠΡΥΤΑ
ΝΔΡΑ≶ΙΝΕΝΟ≶ΔΕΟ≶ΙΤΡΙΑΚ
ΔΠΗΗΗΗ⁝ΗΕΒΔΟΜΕΙΤΕ≶ΠΡ
ΙΑ≶ΑΝΔΡΑ≶ΙΝΤΡΙ≶ΙΚΑΙΕΙΚΟ≶ΙΝ
ΗΗΗ⁝ΗΟΛΔΟΗΙΤΕ≶ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ
ΔΡΑ≶ΙΝΕΝΙΚΑΙΕΙΚΟ≶ΙΝ⁝ΔΔΗ⁝

. . . δευ)τέρα (τῆς πρυτ-
ανείας ἀν) δράσιν ἑνὸ(ς δέουσιν
εἴκοσιν ⁝ Δ)ΠΗΗΗΗ ⁝ τρίτη τ(ῆς πρυ-
τανείας ἀ)νδράσιν τρ:άκο(ντα κ-
αὶ ἑνὶ ⁝ Δ)ΔΔΗ ⁝ τετάρτη τῆ(ς πρυτα-
νείας) ἀνδράσιν τρισὶ καὶ (τριά-
κοντα ΔΔ)ΔΙΙΙ ⁝ πέμπτη τῆς πρυ(τανε-
ίας) ἀνδράσιν τρισὶ καὶ τριάκο-
ντα) ⁝ ΔΔΔΙΙΙ ⁝ ἕκτη τῆς πρυτα(νείας
ἀνδράσιν ἑνὸς δέουσι τριάκ(οντα
Δ)ΔΠΗΗΗΗ ⁝ ἑβδόμη τῆς πρ(υτανε-
ίας ἀνδράσιν τρισὶ καὶ εἴκοσιν (⁝ΔΔ
ΗΗΗ ⁝ ὀγδόη τῆς πρυτανεία(ς ἀν-
δράσιν ἑνὶ καὶ εἴκοσιν ⁝ ΔΔΗ⁝

Le second jour de la Prytanie, à vingt hommes moins un, 19 *drach. Le troisième jour de la Prytanie, à trente et un hommes,* 31 *dr. Le quatrième jour de la Prytanie, à trente trois hommes,* 33 *dr. Le cinquième jour de la Prytanie, à trente trois hommes,* 33 *dr. Le sixième jour de la Prytanie à trente hommes moins un,* 33 *dr. Le septième jour de la Prytanie, à vingt trois hommes,* 23 *dr. Le huitième jour de la Prytanie, à vingt et un hommes,* 21 *dr.*

Cette inscription, écrite sur un fragment de marbre du Pentélique fut trouvée en 1839 dans les fouilles à l'Ouest du Parthénon. Elle contient un compte-rendu de payemens faits journellement à un certain nombre d'hommes, qui varie par jour. Ce sont apparemment des ouvriers qui ont travaillé à quelque édifice public, peut-être au Parthénon ou aux Propylées. (Ol. 85) Le caractère des lettres est celui de cette époque; elles sont en tout semblables à celles des inscriptions précédentes (56—86), mais ce fragment n'en fait point partie, car les lignes contiennent ici 25 lettres plus ou moins, tandis que dans les inscriptions sousmentionnées elles en contiennent constamment 23. Le mot qui manque au commencement de l. 3 est εἴκοσιν et non pas τριάκοντα, car ce dernier mot contient avec le Δ qu'il faudrait ajouter au chiffre, plus de lettres qu'il n'en faut pour remplir la lacune. C'est la même raison qui nous a guidés à écrire (l. 6—7) τριάκοντα. l. 9, 10 contiennent 26 lettres. l. 12 etc. en contiennent 28. On voit clairement que les chiffres représentent des drachmes payés aux ouvriers. Le datif ἀνδράσιν en est une preuve, et le signe ⊢ (l. 3, 5, 11, 13 et 14) est celui qui désigne toujours l'unité monétaire. Ainsi les signes I (l. 7 et 9) qui désignent ou des unités en général ou des oboles en particulier, ne sont là que par une négligence du lapidaire en place de ⊢. L'emploi du signe H est ici tout aussi irrégulier que dans les inscriptions précédentes: Il précède Hἕκτῃ, H:ἑβδόμῃ et Hὀγδόῃ (l. 11 et 13)—ἑνὸς est une fois écrit uvec H (l. 2) et une autre fois sans ce signe (l. 10). Enfin ὀγδόHI (l. 13) est écrit avec un H au lieu d'un E.

88.

Fragment de marbre du Pentélique, trouvé en 1839 à l'Est des Propylées.

ΙΟΝΑ ΟΙ⊢ \ Μ ΑΓ'Α
ΤΑΤΕΤΟΡΝΕ ΕΝΟΝ : Τ ΑΠLΑΙΣΙΑΤΑΕΙ
ΚLΙΜΑΚ ΙΔΑΣ Δ Ν ΤΑΑΝΑΧΣΕ ΣΑ
ΚΟLLΕΣΑΙΚΑΙ ΟΜΑLΙΝΑΙΠ ΟΣΤΟΝΚ ΑΝΟΝ
ΤΟΝLΙΘΙΝΟΝ:ΤΟΝΑ · ΑΛΑLΟΝΕΠΙΑΟΝΙ Ο
ΣΑΙΠΑΡΑLΑΒΟΝ ΤΑΤΕ ΟΡΝΕΥΜΕΝΟΝΕΠ ΙΤΑ
ΙΙΜΑΚΙΔΑΣ:ΤΟΧΣΥLΟΝΤΟΛΟΛΛ Υ LΟΝ
·ΡΑΝΑΙΚΑΙΠΡΟΣ ΚΟLLΕΣ ΑΙ : ΤΟΚ
ΜΑΤΟΗΥΠΟΛΑ ΣΤΕ ΡΑΕΠΙ ΤΟΕ
ΤΟΝΟΝ ΥΧΑΑΡΜΟΣΑΝΤΑ ΚΟ
·ΑΙΚΑΙLΕΙΑΝΑΙΤΑLΟΙΠΑ
ΣΕLΙΔΑΚΑΙΤΑΣΚLΙΜΑΚΙΔ
ΣΤΑΕΚΠΟΙΕΣ ΑΙΚΑΙΤΑL
ΚΑΙΧΣΥΝΤΕLΕΣ ΑΙ

ἰονα . . . . . οι . . α . . . μ . . . . α πα(ραλαβόν-
τα τετορνε(υμ)ένον : τὰ πλαίσια τὰ ἐπ(ὶ τὰς
κλιμακίδας δ . . . ντα ἀναξέσα(ι καὶ συγ-
κολλῆσαι καὶ ὁμαλύναι π(ρὸ)ς τὸν καν(όνα
τὸν λίθινον : (τ)ὸν ἀ(στ)ράγαλον ἐπιγο(μ)(φ)ῶ-
σαι παραλαβόντα τε(το)ρνευμένον ἐπ(ὶ τὰς

κλ)ιμακίδας : τὸ ξύλον τὸ (γ)ογγύλον (ἀπ-
οπε)ράναι καὶ προσκολλῆσαι : τὸ κ . .
. . μα τὸ ὑπὸ γαστέρα ἐπὶ τὸ κ . . . . .
. . τὸν ὄνυχα ἁρμόσαντα κο . . . . .
αι καὶ λειάναι τὰ λοιπά
. . Σελίδα καὶ τὰς κλιμακίδ(ας
. . . σα ἐκποιῆσαι καὶ τὰ λ(οιπὰ
. . . καὶ ξυντελέσαι . . . . .

. . . . qui a reçu le . . . travaillé au tour. Travailler au rabot les châssis des escaliers . . . les coller et les redresser sur la règle en pierre. Recevoir l'astragale travaillé au tour, et le clouer sur les escaliers. Terminer et coller la moulure en bois . . . . sous la convexité, . . . ayant ajusté le crochet . . . et polir les autres . . . Le chevron et les escaliers . . . . finir tous les autres. . . . . et terminer.

On voit que ce fragment mutilé se rapporte à la construction d'un édifice public. Le fait même qu'il soit inscrit sur pierre nous fait voir que l'édifice avait été construit aux frais du trésor sacré. Mais les renseignemens que nous y trouvons sont si incomplets, qu'il serait hasardeux de proposer aucune conjecture à son sujet, à moins que le lieu où il fut trouvé ne nous porte à penser qu'il doit se rapporter à quelque partie des Propylées. Les ouvrages en bois dont il y est principalement parlé, doivent faire penser à un intérieur, et il ne pouvait y en avoir aux Propylées que celui de la Pinacothèque, *οἴκημα ἔχον γραφάς* (1). En effet ces κλιμακίδες ou petits escaliers en nombre pluriel, si soigneusement travaillés en bosses et en châssis, peuvent bien avoir servi à monter vers chacun des tableaux suspendus aux murs, enfin de les voir de plus près. Il serait autrement difficile de comprendre de quel usage aurait pu être un grand nombre de petits escaliers en bois dans un édifice public sur l'Acropole. Le crochet (ὄνυξ) peut aussi très bien s'appliquer à une galerie de tableaux. S'il y a en avait plusieurs, ils servaient à suspendre les tableaux, dont la plus part étaient des planches de bois. Le dernier mot de la ligne 5 parait être ἐπιγομφῶσαι (écrit ἐπιγονφῶσαι), car je ne crois pas qu'un mot comme ἐπιγωνιῶσαι (arrondir les angles) puisse exister. Γαστέρα (l. 9) doit signifier ici une convexité, quelque chose qui *fait ventre*, comme γαστέρα ἀσπίδος. Nous rencontrons encore ici le mot σελίδα (l. 12). Mais le marbre est trop mulité en cet endroit pour qu'il nous soit possible d'en juger si le sens que nous avons attribué à ce mot dans N. 56, A, 2 est juste.

89.

A.

ΠΥΛΑΙΟΙΕΡΛΑΣ	. . . οἱ ἐν τῷ προ)πυλαίῳ ἐργασ-
ΘΥΜΕΝΟΣΑΡΧΟΝ	άμενοι . . . ἐπὶ Εὐ)θυμένους ἄρχον-
ΡΟΤΟΣΕΛΡΑΜ	τος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ . . . π)ρῶτος ἐγραμ-
ΑΡΙΕΥΣΔ	μάτευε) Ἀριεὺς . . . . .
ΑΜΦΙΤΡΟ	. . . . . . Ἀμφιτρο(πῆθεν.

(1) Paus. I, 22.

ΑΣΗΙΕΡΑΣΜΙΣ	. . . . τ)ὰς ἱερὰς μισ-
ΚΟΝΤΙΜΕ	θοφορὰς; . . . κόντι με
ΜΑΤΑ	. . . . χρή)ματα
ΜΑΤΟΝ	. . . . χρη)μάτων.

Sur le revers.

B.

ΘΕΝΑΙ	Τάδε Ἀ)θηναῖ(οι ἀνήλωσαν ἐπὶ τῆς τετ-
ΑΡΤΕΣ ΑΡΧΕΣ ΗΕΙ ΔΙΟΛΕ	άρτης ἀρχῆς ᾗ Διογέ(νης ἐγγραμμάτευε
ΕΠΙΤΕΣΒΟΛΕΣΗΕΙΜΕΤΑ	ἐπὶ τῆς βουλῆς ᾗ Μετα(γένης πρῶτος ἐγραμμάτευε. Ἐπ-
ΙΣΤΑΤΑΙΑΡΙΣ ΟΣ	ιστάται Ἀρισ . . . ος(. . . . . . .
ΣΑΛ Ε	ς Ἀλ(ιμούσιος?) . . . .
ΘΟΡΑΙΕΥΣΤΟΥΤΟΙΣ	Θοραιεύς, Τούτοις (ἐδόθη
ΔΔΔ ΠΑΡΑΤΟΜΠΡ	ΔΔΔ παρὰ τῶμ (προτέρων Ἐπιστατῶν οἷς
ΗΗΗΔΠΗΗΗ ΕΠΙΤΕΛΕΣΕΛΡΑ	ΗΗΗΔΠΗΗΗ Ἐπιτελῆς ἐγρα(μμάτευε .
ΠΑΡΑΤΑΜΙΟΝΗΟ	. . . . . παρὰ ταμιῶν (τῆς Θεοῦ
ΗΟΙΣΚΡΑΤΕΣΕΛΡ	οἷς Κράτης ἐγρ(αμμάτευε .
ΑΡΑΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙ	. . . . . π)αρὰ Ἑλληνοταμι(ῶν οἷς . .
ΜΜΑΤΕΥΕ ΚΕΙ	ἐγρα]μμάτευε. Κε(φάλαιον . .
ΝΑΑΠΟΤΟ	. . . . . ἀπὸ τοῦ . . . .
ΝΟΝΗΕΦΑ	. . . . . νων ἐφ' ἃ . . . . . .
ΕΚΤΟ	. . . . . ἐκ τοῦ . . . .

Petit fragment de marbre, haut de 0,27, large de 0,26. Il est écrit sur ses deux côtés et fut trouvé près des Propylées, Les lettres sur le revers sont à peine visibles.

l. 1 de A. parait contenir les mots : ἐν Προπυλαίῳ ἐργασαμένοις, *à ceux qui ont travaillé dans les Propylées*. Il s'agit donc ici de la construction de ce magnifique portique de la citadelle d'Athènes. l. 2 (ἐπὶ Εὐθυμένους Ἄρχοντος, *sous l'Archontat d'Euthymènes*) vient à l'appui de cette supposition, car il est connu que c'est sous cet Archonte que la construction des Propylées fut commencée. Harpocration dit (1): Περὶ τῶν Προπυλαίων τῆς Ἀκροπόλεως, ὡς ἐπὶ *Εὐθυμένους* Ἄρχοντος οἰκοδομεῖν ἤρξαντο Ἀθηναῖοι Μνησικλέους ἀρχιτεκτονοῦντος ἄλλοι τε ἱστορήκασι καὶ Φιλόχορος ἐν τῇ τετάρτῃ. Ἡλιόδωρος δ' ἐν πρώτῳ περὶ τῆς Ἀθήνησιν Ἀκροπόλεως μεθ' ἕτερα καὶ ταῦτά φησιν. Ἐν ἔτεσι μὲν πέντε παντελῶς ἐξεποιήθη, τάλαντα δὲ ἀνηλώθη δισχίλια δώδεκα. Πέντε δὲ πύλας ἐποίησαν, δι' ὧν εἰς τὴν Ἀκρόπολιν εἰσίασιν. Cet Archonte est celui d'Olympiade 85, 4. - l. 3 contenait le nom du secrétaire du sénat, ainsi que le mot πρῶτος nous l'indique.

l. 4, ΑΡΙΕΥΣ est Ἰκαριεύς, l'habitant du bourg Ἰκαρία, situé sur la montagne Icarie, où fut planté le premier cep de vigne, et où les fêtes célébrées à cette occasion donnèrent naissance à la tragédie. Cette montagne parait être celle qui porte aujourd'hui le nom d'Argaliki, au Sud de Marathon (2).

(1) Dans Προπύλαια ταῦτα. — V. Suid et Phot. d. Προπύλαια.

(2) Leake, on the dem. of. Att.

l. 5, ΑΜΦΙΤΡΟ . . . est Ἀμφιτροπῆθεν, du bourg Ἀμφιτροπή, qui parait avoir occupé la place du village actuel Mitropisti, situé entre Anaviso et Kératia ([1]). Nous ne pouvons dire à quels individus appartiennent ces deux gentilés. Ce ne peuvent être les questeurs de la Déesse, cette magistrature n'ayant probablement été établie qu'après que le Parthénon eût été achevé.

l. 6 est peut-être τὰς ἱερὰς μισθοφορὰς, *les appointemens sacrés*, ceux qui sont payés des fonds destinés aux Dieux.

l. 8 et 9, sont peut-être χρήματα et χρημάτων.

Le côté opposé B. ne nous a malheureusement pas conservé de plus amples détails.

Dans l. 1, on lit Ἀθηναῖοι, peut-être Τάδε Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν: *Les Athéniens ont dépensé ces sommes*, et toute l'inscription est apparemment un compte-rendu des dépenses occasionées pendant cette année pour la construction des Propylées. Mais quelle est cette année? Nous avons vu dans le passage d'Harpocration cité plus haut qu'on travailla aux Propylées pendant cinq ans. La construction ayant commencé en Ol. 85, 4 elle n'a dû finir qu'en Ol. 86, 4. L'année du présent fragment doit donc être cherchée dans cet espace quinquennal. Dans l. 9 nous voyons les mots οἷς Κράτης ἐγγραμμάτευε, *dont Cratès était le secrétaire*; nous connaissons un Cratès (Κράτης Ναύπωνος Λαμπτρεύς) secrétaire des questeurs de la Déesse en Ol. 86, 3 (Voyez plus bas N. 91 et C. I. n. 138). Si c'est de lui qu'il s'agit ici, notre inscription pourrait être attribuée à cette année, qui était l'avant-dernière de la construction des Propylées.

l. 3, vient confirmer cette supposition. Nous y lisons le nom du premier secrétaire du sénat Μετα..., apparemment Μεταγένης. Nous verrons plus bas, N. 114, que Μεταγένης était effectivement le premier secrétaire du sénat en Ol. 86, 3.

l. 2 parle de τετάρτης ἀρχῆς. Nous rencontrerons souvent ce terme dans les inscriptions des chapitres suivans. Ἀρχὴ est dans les inscriptions, d'après l'idée que j'ai pu m'en former, la magistrature au département de la quelle appartient l'affaire qui fait le sujet de l'inscription, et qui par conséquent a eu soin de la faire inscrire. Ici ce sont les épistates ou intendans de la construction des Propylées que le présent compte-rendu concerne, et c'est par conséquent leur magistrature qui est mentionnée dans l'inscription comme ἀρχή. Mais cette ἀρχὴ pour la construction des Propylées fut nécessairement instituée sous l'Archontat d'Euthymènes (Ol. 85, 4), et comme le personnel des épistates changeait tous les ans (v. C. I. G. n. 160), il est clair qu'en Ol. 86, 3 on devait en être à la 4e magistrature.

l. 3 contient justement le mot ἐπιστάται, et le nom de l'un d'eux Ἀριστ...ος.

Dans l. 4 on doit peut-être encore reconnaitre le nom de l'un des intendans, car il est probable qu'ils étaient au nombre de trois, de même que ceux à qui l'intendance de la construction du temple d'Erecthée était confiée (v. C. I. n. 160).

Θοραιεὺς (l. 5) est l'habitant de Θόραι ([2]), un bourg situé entre le mont Hymète et la mer ([3]). Ce gentilé appartient peut-être au nom du troisième épistate. Ce ne peut être le secrétaire des épistates qui est mentionné ici, car nous l'avons vu nommé plus haut sous le titre de Γραμματεὺς τῆς ἀρχῆς. Il est naturel

(1) ib. — (2) Et. de Byz. Θοραιεῖς. — (3) Strab. IX.

que son nom ne soit pas le même avec celui du secrétaire des épistates de N. 114 qui appartient à la même année, car nous verrons en expliquant l'inscription s. N. 114, que ces épistates sont d'une nature toute différente de ceux dont il est ici question.

L. 6 et 7. À leur gauche nous voyons deux lignes de chiffres; la seconde contient 319 drach. Les chiffres de la ligne qui précède sont des dixaines, ce qui est impossible lorsqu'elles sont suivies de centaines; nous supposons plutôt que ce sont des dixaines de talents. l. 6 et 7, indiquent que la somme en regard fut reçue peut-être *des épistates précédens dont Epiclès était le secrétaire.*

Il n'est pas facile de tirer un sens des lignes qui suivent. Παρὰ ταμιῶν (l. 8) entend sans doute les questeurs du Parthénon qui furent institués cette même année (v. le Ch. suivant.). HO de la même ligne est probablement le commencement du nom du questeur qui nous est d'ailleurs inconnu, à moins que ce ne soit Hιερῶν χρημάτων.

Οἷς Κράτης ἐγραμμάτευε (l. 9), se rapporte au secrétaire des questeurs de la Déesse, dont le nom est en effet Κράτης Ναύπωνο; Λαμπτρεύς (v. N. 90 et 91.)

Les mots Παρὰ Ἑλληνοταμιῶν (l. 10), nous font croire qu'il s'agit ici d'une autre somme payée par les Hellénotamies ; si les Propylées étaient considérés comme un portique du temple de Minerve, leur construction devait naturellement être défrayée des fonds sacrés; mais s'ils ne furent élevés que comme un monument de la grandeur et de la magnificence d'Athènes, c'étaient aux Hellénotamies] à en fournir la dépense des tributs des alliés, suivant le système adopté par Périclès. En tout cas le trésor de la Déesse ne pouvait être assez bien fourni dès la première année de son établissemment pour ne pas avoir recours à celui des Hellénotamies lorsqu'il s'agissait de débourser 2012 talens. La somme payée par les Hellénotamies devait être également marquée à la marge à gauche. La syllabe KE de l. 11, qui est précédée d'un point (.), est probablement *κεφάλαιον*, le *total* de ce qui fut reçu des diverses caisses, et les lignes suivantes contenaient apparemment le compte-rendu de la dépense.

Les Propylées avaient été sous la domination turque, ou plutôt sous celle des Vénitiens leurs prédécesseurs, changés en batteries, et complètement masqués par des murs qui les couvraient jusqu'en haut des colonnes, au point de les dérober à l'œil des voyageurs. Ils n'ont été examinés avec quelque attention que par l'architecte Cockerell, et c'est au gouvernement Grec qu'appartient l'honneur de les avoir déblayés et en partie restaurés. L'intendant du Musée Mr Pittaki, dirigea en 1835 cet intéressant travail, qui rendit à l'admiration du monde un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'antiquité. On y retrouva en effet les cinq portes dont il est parlé dans le passage susmentionné d'Harpocration, et l'on découvrit les superbes degrés qui y conduisaient. Il est à regretter que la présente inscription ne soit mieux conservée: elle aurait servi de précieux commentaire à la planche V, qui représente l'aspect actuel de cet édifice.

90.

ΑΡΕΣ
ΑΝΑΘΕΝΑΙ
ΑΤΕΥΕΗΟΙΣΔ
ΔΟΣΑΝΤΟΙΣ
ΟΙΠΡΟΝΕΙΟΙ
ΡΛΥ

91.

ΧΑΙΗΑΙΕΔΙΔΟΣΑΝΤΟ
ΟΙΣΤΑΜΙΑΣΙΝΗΟΙΣ
ΑΜΙΑΙΗΟΙΣΚΡΑΤΕΣ
ΙΑΣΙΝΗΟΙΣΕΥΘΙ
ΕΧΡΥΣΕΕΧΣΗΕΣΑ
ΜΟΝΤΟΥΤΟΝΜ[illegible]
ΤΕΡΙΑΑΡΛΥΡ
ΤΟΔΔΔΠΗΗ

ΣΙ ΑΜΠΤ
ΤΟΥΤΟ
Ρ

Τάδε παρέδοσαν αἱ τέττ]αρες [ἀρ]χαὶ αἳ ἐδίδοσαν τὸ[ν λόγον
ἐκ Παναθηναίων ἐς Π]αναθήναι[α τ]οῖς ταμίασιν οἷς [Κράτης
Λαμπτρεὺς ἐγραμμ]άτευε, οἱ δ[ὲ τ]αμίαι οἷς Κράτης |Λαμπτρεὺς
ἐγραμμάτευε παρέ|δοσαν τοῖς |ταμ]ίασιν οἷς Εὐθέ[ας Ἀναφλύστιος
ἐγραμμάτευε ἐν τ]ῷ προνηΐῳ. [φιάλ]η χρυσῆ ἐξ ἧς ἀ]πορραίνονται,
ἄσταθμος· φιάλαι ἀ]ργυ[ραῖ . . σταθ]μὸν τούτων ΜΠ[. . . Κέρα-
τα ἀργυρᾶ III, σταθμὸν τούτων ΠΔΔΠΗΗΗ. Πο]τήρια ἀργυ[ρᾶ II, σταθμὸν τούτων
. . . Λύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τού]του ΔΔΔΠΗΗ[Η.
Ἐπέτεια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Κράτη]ς Λαμπτ[ρεὺς ἐγραμμάτ-
ευε, φιάλαι ἀργυραῖ . . . σταθμὸν] τούτω[ν ΧΠ . . . . .
. . . . . ποτήριον ἀργυ]ρ[οῦν, σταθμὸν τούτου . . . .

§ 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Cratés fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire; et les questeurs, dont Cratés fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire, ont remis aux questeurs, dont Euthéas d'Anaphlystos était le secrétaire, dans le parvis:*

§ 2) *Une Fiole d'or, dont on s'asperge, et qui n'a pas été pesée.*

§ 3) . . . *Fioles d'argent; leur poid*, . . 10500 . . *drachmes.*

§ 4) *Trois cornes d'argent; leur poid*, . . 528 . »

§ 5) *Deux coupes d'argent; leur poid* . . . . .

§ 6) *Une lampe d'argent; son poid* . . . . 38 . »

§ 7) *Ont été ajoutés pendant l'année, sous les questeurs dont Cratés fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire:*

§ 8) . . . *Fioles d'argent; leur poid* . . . 1500 . »

§ 9) *Une coupe d'argent; son poid* . . . . »

92.

NX
Φ ΥΣΤ
ΑΤΟΝΠ
ΠΡΟΝΕΙΟ
ΟΝΤΟΥΤΟ
ΥΡΑΙΙΙ
ΥΡΟΝΕΔ

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶ]ν χ[ρημάτων τῆς Ἀθηναίας . . . καὶ ξυνάρ-
χοντες, οἷς Εὐθέας Ἀνα]φλύσ[ιος ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίαισι οἷς. . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖ-
ος ἐγραμμάτε-
υε παραδεξάμενοι παρ]ὰ τῶν π[ροτέρων ταμιῶν . . . . . καὶ ξυναρχόντων οἷς Κράτης Λαμπτρ-
εὺς ἐγραμμάτευε ἐν τῷ] προνήῳ· [φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀποῤῥαίνονται ἄσταθμος. φιάλαι ἀργυραῖ..σταθμὸν τού-
των ΜΡ. . . φιά-
λαι ἀργυραῖ . . σταθμ]ὸν τούτω[ν ΧΡ . . . Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΙΙ σταθμὸν τούτων ΡΔΔΓΗΗΗ Λύχνος
ἀργυροῦς, σ-
αθμὸν τούτου ΔΔΔΓΗΗΗ. Ποτήρια ἀργ]υρᾶ ΙΙΙ, [σταθμὸν τούτων . . . .
Ἐπέτεια ἐπεγένετο· Ποτήριον ἀργ]υροῦν ἰδ . . .

§ 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, ... et ses collègues, dont Euthéas d'Anaphlystos était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont . . . Doros fils de Kritias d'Aphidnæ était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, ..., dont Cratès fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire, dans le Parvis:*

§ 2) *Une fiole d'or, dont on s'asperge, et qui n'apas été pesée.*

§ 3) *. . . fioles d'argent; leur poid,* . . . . 10500 *drachmes.*

§ 4) *. . . fioles d'argent; leur poid,* . . . . 1500 »

§ 5) *Trois cornes d'argent; leur poid.* . . . . 528 »

§ 6) *Une lampe d'argent; son poid,* . . . . . 38 »

§ 7) *Trois coupes d'argent; leur poid,* . . . .

§ 8) *Ont été ajoutés pendant l'année:*

§ 9) *Une coupe d'argent* . . . .

93.

ΤΑΡ ΙΗΟΙΣ ΟΟΜΑΔ ΛΥΣ Ι ΜΜΑΤΕΥΕΠΑΡΕΔ
ΙΝΗΟΙΣΜΕΛΕΣΙΑΣΠΟΛΙ ΛΕΟΣΗΣ ΕΥΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΕΝΤΟΙΙ
ΕΧΡΥΣΕΕΧΣΗΣΣΑΠΟΡΡΑΙΝΟΝΤΑΙΑΣΤΑΘΜΟΣΦΙΑΛΑΙΑΡΛΥΡΑΙΗ
ΟΝΤΤΗΗΗΗΔΔΔΗΗΚΕΡΑΤΑΑΡΛΥΡΑΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΡΔΔΓΗΗ ΗΓ
ΡΑΙΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΔΔΔΔΗΗΛΥΧΝΟΣΑΡΛΥΡΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥ

ΕΙΑΕΠΕΛΕΝΕΤΟΕΠΙΤΟΝΤΑΜΙΟΝΗΟΙΣΘΕΟΙΛΟΣΧΡΟΜΑΔΟΦΛΥΕΥ
ΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΠ

ΗΟΙΤΑΜΙΑΙΤΟΝΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣΑΘΕΝΑΙΑΣΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟ
ΑΡΧΟΝΤΕΣΗΟΙΣΜΕΛΙΣΙΑΣΠΟΛΥΚΛΕΟΣΗΟΑΙΕΥΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕ
ΤΑΜΙΑΣΙΝΗΟΙΣΜΕΛΑΚΛΕΣΜΕΛΑΚΛΕΟΣΑΛΟΠΕΚΕΙΕΥΣΕΛΡΑΜΜΑ
ΕΝΟΙΠΑΡΑΤΟΝΠΡΟΤΕΡΟΝΤΑΜΙΟΝΗΟΙΣΘΕΟΙΛΟΣΧΡΟΜΑΔΟΦΛΥΕ
ΕΝΤΟΙΠΡΟΝΕΟΙΦΙΑΛΕΧΡΥΣΕΕΧΣΕΣΑΠΟΡΡΑΙΝΟΝΤΑΙΑΣΤΑΘΜΟ
ΙΗΔΔΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΤΤΗΗΗΗΔΔΔΗΗΚΕΡΑΤΑΑΡΛΥΡΑΙΙΙΣΤΑΘΜ
ΗΗΗΠΟΤΕΡΙΑΑΡΛΥΡΑΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΡΔΓΗΗΛΥΧΝΟΣΑΡΛΥΡ
ΟΔΔΔΓΗΗΗ

ΕΙΑΕΠΕΛΕΝΕΤΟΕΠΙΤΟΝΤΑΜΙΟΝΗΟΙΣΜΕᛚΕΣΙΑΣΠΟᛚΥΚᛚΕΟΣΗΟ
ΥΕΦΙΑᛚΑΙ ΑΡΛΥΡΑΙΠΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅ΗΗΣΤΕΦΑΝΟΣΧ
ΤΟΔΔΔͰͰͰΙΙ

ΗΟΙΤΑΜΙΑΙΤΟΝΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣΑΘΕΝΑΙΑΣΠΑΝΤΑΚ
ΙΧΣΥΝΑΡΧΟΝΤ ΣΗΟΙΣΜΕΛΑΚᛚΕΣΜΕΛΑΚᛚΕΟΣΑᛚΟΠΕΚΕΙΕ
ΕΔΟ ΑΝΤΟΙΣΤΑΜΙΑΣΙΝΗΟΙΣΕΥΒΟᛚΟΣΦΙᛚΟΛΕ ΝΟΣΑ
ΕΠΑΡΑΔΕΧΣΑΜΕΝΟΙΠΑΡΑΤΟΝΠΡΟΤΕΡΟΝΤΑΜΙΟ
ΑΙΕΥΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΕΝΤΟΙΠΡΟΝΕΟΙΦΙΑᛚΕ\
ΑΘΜΟΣΦΙΑᛚΑΙΑΡΛΥΡΑΙΗΔΔΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ
ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅄ΔΔΠͰͰͰ:ΠΟΤΕΡΙΑΑΡΛΥΡΑ
\ΡΛΥΡΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ:ΔΔΔΠͰͰͰ:ΦΙΑᛚΑΙ
ΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔͰͰͰΙΙΙ
ΙΑΕΠΕΛΕΝΕΤΟΕΠΙΤΟΝΤΑΜΙΟΝΗΟΙΣΜΕΛΑ
ΑΜΜΑΤΕΥΕΦΙΑᛚΑΑΡΛΥΡΑΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ

ΗΟΙΤΑΜΙΑΙΤΟΝΗΙΕΡΟΝΧ Ο ΑΘΕΝ
ΙΧΣΥΝΑΡΧΟΝ Η
ΝΤΟΥ

ΟΝΗΟ

[Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἳ ἐδίδοσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων ἐ-
ς Παναθήναια τοῖς ταμίασιν οἷς Θέολλος Χρωμάδου Φλυεὺς ἐγραμμάτευε]
οἱ δὲ] τα[μία]ι οἷς [Θέολλος Χ]ρωμάδ[ου Φ]λυ[εὺς ἐγρα]μμάτευε παρέδ[οσαν τοῖς τα-
μίασ]ιν οἷς Μηλεσίας Πολ[υκ]λέους Ὀ[αι]εὺς ἐγραμμάτευε ἐν τῷ [προνέῳ·
φιάλ]η χρυσῆ ἐξ ἧς ἀποῤῥαίνονται, ἄσταθμος. φιάλαι ἀργυραῖ Η[ΔΔΙ, σταθμὸν
τούτ]ων ΤΤΠΗΗΗΔΔΔͰͰ. Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων 𐅄ΔΔΠͰͰͰ. Π[οτήρια
ἀργυ]ρᾶ ΙΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΔΔΔΔͰͰ. Λύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠͰͰͰ
Ἐπέτ]εια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Θέολλος Χρωμάδου Φλυεὺ[ς ἐγραμμά-
τευε], Ποτήριον ἀργυροῦν Ι, σταθμὸν τούτου ΔΔΠ

Τάδε] οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Ἀρχέστρατο[ς Ὄηθεν (?) καὶ
ξυν]άρχοντες οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀαιεὺς ἐγραμμάτευε[παρέδοσαν
τοῖς] ταμίασιν οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀλωπεκεεὺς ἐγραμμά[τευε, παραδε-
ξάμε]νοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς Θέολλος Χρωμάδου Φλυε[ὺς ἐγραμμά-
τευε] ἐν τῷ προνέῳ. Φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀποῤῥαίνονται, ἄσταθμο[ς. Φιάλαι ἀρ-
γυρα]ῖ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων ΤΤΗΗΗΗΔΔΔͰͰ. Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΙΙ, σταθμ[ὸν τούτων
𐅄ΔΔΠ]ͰͰͰ. Ποτήρια ἀργυρᾶ Π, σταθμὸν τούτων Η𐅄ΔΠͰͰ. Λύχνος ἀργυρο[ῦς, σταθμὸν
τούτ]ου ΔΔΔΠͰͰͰ.
Ἐπέτ]εια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους [Ὀαιεὺς ἐγραμ-
μάτε]υε. Φιάλαι ἀργυραῖ ΠΙΙ, σταθμὸν τούτων 𐅅ΗΙΙ. Στέφανος χ[ρυσοῦς, σταθμ-
ὸν τού]του ΔΔΔͰͰͰΙΙΙ·

Τάδε] οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Παντακ[λῆς . . . . .
. . . κα]ὶ ξυνάρχοντες, οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀλωπεκεε[ὺς ἐγραμμάτευ-
ε παρ]έδοσαν τοῖς ταμίασιν οἷς Εὔδουλος Φιλογε[ίτο]νος [Ἀχαρνεὺς ἐγραμμ-
άτευ]ε παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶ]ν οἷς Μηλεσίας Πολυκλέ-

ους Ὀ]αιεὺς ἐγραμμάτευε ἐν τῷ προνέῳ. Φιάλη [χρυσῆ ἐξ ἧς ἀποῤῥαίνονται ἄς]αθμος, Φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, ςαθμὸν τούτων [ΤΤΗΗΗΗΔΔΔ⊦⊦. Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΙΙ,] ςαθμὸν τούτων ΡΔΔΓ⊦⊦⊦. Ποτήρια ἀργυρᾶ [Γ, ςαθμὸν τούτων ΗΡΔΓ⊦⊦. Λύχνος ἀ]ργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΓ⊦⊦⊦. Φιάλαι [ἀργυραῖ ΓΙΙ, ςαθμὸν τούτων ΡΗΗ. Στ]έφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔ⊦⊦⊦ΙΙΙ.

Ἐπέτε]ια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Μεγα[κλῆς Μεγακλέους Ἀλωπεκειεὺς ἐγρ]αμμάτευε. Φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ, ςαθμὸν τούτο[ιν ΗΗ.

Τάδε] οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χ[ρημάτ]τω[ν τῆς] Ἀθην[αίας . . . . . . κα]ὶ ξυνάρχον[τες οἷς Εὔβουλος Φιλογείτονος Ἀχαρνεὺς ἐγραμμάτευε παρέδοσα]ν τοῖ[ς ταμίασιν οἷς Κηφισοφῶν Κηφισοδώρου Ἑρμειεὺς ἐγραμμάτευε παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμι]ῶν ο[ἷς etc. V. N. 94.

A. § 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire; et les questeurs dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire ont remis aux questeurs, dont Mélesias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire.*

§ 2) *Une fiole d'or dont on s'asperge, et qui n'a pas été pesée.*

§ 3) 121 *fioles d'argent; leur poid,* 2 *talens,* 432 *drachmes.*

§ 4) 3 *cornes d'argent; leur poid,* . . . 528 *drachmes.*

§ 5) 4 *coupes d'argent; leur poid,* . . . 142 »

§ 6) *Une lampe d'argent; son poid,* . . . 38 »

§ 7) *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire:*

§ 8) 1 *coupe d'argent; son poid,* . . . . 25 *drachmes.*

B. § 9) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Archestratos d'Oë(?) et ses collègues, dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire, dans le Parvis:*

§ 10) *Une fiole d'or dont on s'asperge, et qui n'a pas été pesée.*

§ 11) 121 *fioles d'argent; leur poid,* 2 *talens,* 432 *drachmes.*

§ 12) 3 *cornes d'argent; leur poid,* . . . . 528 »

§ 13) 5 *coupes d'argent; leur poid,* . . . . 167 »

§ 14) *Une lampe d'argent; son poid,* . . . . 38 »

§ 15) *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire:*

§ 16) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 700 »

§ 17) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 33 »

C. § 18) *Les questeurs de Minerve, Pantaclés* . . . . *et ses collègues, dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont*

Euboulos, fils de Phylogeiton Acharnien était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire, dans le parvis:

§ 19) *Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.*

§ 20) 121 *fioles d'argent; leur poid,* 2 *talens,* 432 *dr.*

§ 21) 3 *cornes d'argent; leur poid,* . . . . 528 »

§ 22) 5 *coupes d'argent; leur poid,* . . . . . 167 »

§ 23) *Une lampe d'argent; son poid,* . . . . 38 »

§ 24) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 700 »

§ 25) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . . 33 » 3 *oboles.*

§ 26) *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire:*

§ 27) 2 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 200 *dr.*

D. § 28) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve* . . . . *et ses collègues, dont Euboulos, fils de Philogeiton, Acharnien, était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Céphisophon fils de Céphisodote d'Hermos était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens,* (etc. *voyez N.* 94).

94.

ONI
EIEYΣEΛΡΑΜΜΑΤΕΥ⁻ΕΝΤΟΙ ONE
ΙΑΣΤΟΜΟΣΦΙΑΙ ΑΙ Ц ΤΑΟΝ
ΛΥΡΑΣΤΛΟΜΟΝΤΟΥΤΟΝΡΔΔΓΗΗΗ ΟΤΠ Ͻ
ΟΣΑΡΛΥΡΟΣΣΤ ΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΓΗΗ
ΗΣΤΕΦΑΝΟΣΧΡ ΣΟΣΣΤΑϽ ΝΤΟΥΤΟΝ
ΝΗΗ
ΑΣΠΕ ΕΝΕΤΟΕΠΙΤΟ ΜΙΟ Η ΕΥΒΟΛΟ
ΜΥΤϽΥΕ Ι ΗΑΡΛ Η Ι Ι Α ΙΟΥΤΟ
Ι ΑΙ ΙΙ ΩΗΣΤΑΘΜΟΙΤΟΥΤ Α Λ

(V. N. 93)

μματευε, παραδεξάμε.οι παρὰ τῶν προτέρ]ων τ[αμι]ῶν ο[ἷς Μεγακλῆς Μεγα-
κλέους Ἀλοπεκ]εὺς ἐγραμμάτευε ἐν τῷ Προνέ[ῳ Φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀποῤῥαί-
νονται] ἄσταθμος. Φιάλαι ἀ[γυραῖ] Η[ΔΔΙ σ]ταθμ[ὸν τούτων ΤΤΗΗΗΗΔΔΔΗΗ. Κέ-
ρατα ἀρ]γυρᾶ ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΡΔΔΓΗΗΗ, ποτήρ[ια ἀργυρᾶ Γ, σταθμὸν τούτων ΗΡ
ΔΓΗΗ. Λύχν]ος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΗΗΗ.[Φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, σταθμ-
ὸν τούτων Ρ]Η. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου [ΔΔΔΗΗΗΙΙΙ. φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ, στα-
θμὸν τούτοι]ν ΗΗ
Ἐπέτει]α ἐπε[γ]ένετο ἐπὶ τῶν τα]μιῶ[ν οἷς Εὔβουλο[ς φιλογείτονος Ἀχαρνεὺ-
ς γραμμάτευε. [φ]ι[άλα]ι ἀργ[υ]ρ[αῖ Ι]ΙΙ[Ι, σ]τα[θμὸν] τούτω[ν ΗΗΗΔΔΓΗΗΗ. Ποτήριον
ἀργυροῦν χ]αλ[κιδ]ι[κ]όν. σταθμὸν τούτ[ου] Δ[Δ]Δ[Δ

§ 1) (V. N. 93) *dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire, dans le parvis.*

§ 2) *Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.*

§ 3) 121 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 528 *dr.*

§ 4) 3 *cornes d'argent; leur poid,* . . . . 528 »

§ 5) 5 *coupes d'argent; leur poid,* . . . . 167 *drachmes.*
§ 6) *Une lampe d'argent; son poid,* . . . . 38 »
§ 7) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 700 »
§ 8) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 33 » 3 *oboles.*
§ 9) 2 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 200 »
§ 10) *Ont été ajoutés pendant l'année, sous les questeurs dont Euboulos fils de Philogeiton Acharnien, était le secrétaire:*
§ 11) 4 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 329 *dr.*
§ 12) *Une coupe d'argent de Chalcis; son poid,* 40 »

95.

ΘΕΝΑⱵΕΥΣΕΛΡΑΜΜΑ Ν
ΑΙΓΥΣΕ ΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΠΑΡΕΔΟΣΑΝ
Σ ΙΑΡΧΟΣΙΗΟΙΣΕΥΧΣΕΝΟΣΕΥΦΑΝΟΣ
ΙΟΙΦΙΑⱵΕΧΡΥΣΕΕΧΣΕΣΑΠΟΡΑΙΝΟΝΤΑ
ΝΤΟΥΤΟΝΤΤΗΗΗΗΔΔΔ⊢⊢ΚΕΡΑΤΑΑΡΛΥΡΑ
ΥΙΑΠΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗ𐅄ΔΠ⊢⊢ⱵΥΧΝΟΣΑΡΛ
ΥΡΑΙΠΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅ΗΗΣΤΕΦΑΝΟΣΧΡ
ΡΛΥΡΑΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΤΝΗΗΦΙΑⱵΑΙΑΡΛΥΡ
ΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΔΙΙ/
ΗΗΗΔΔΦΙΑⱵΑΙΑΡΛΥΡΑΙΙΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ
ΤΟΥΤΟΔΔΔΔΦΙΑⱵΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠΗΣΤΑΘΜΟΝ
ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗ𐅄⊢ΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝ
ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔ⊢⊢ΦΙΑⱵΑΙΑΡΛΥΡΑΙι
ΡΛΥΡΑΙΠΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗΗΔ⊢⊢⊢Α
ΙΑΡΛΥΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΔΠ⊢⊢ΑΡΛΥ
ΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΠ⊢⊢⊢⊢ΕΠΕΤΕΙΑ
Η𐅄⊢⊢⊢ΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤ

ΝΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣΑΘΕΝΑΙΑΣΑΝ Χ
ΗΟΙΣΕΥΧΣΕΝΟΣΕΥΦΑΝΟΣΠΡΟΣΠΑΙΤΙΟΣ
ΗΟΙΣⱵΥΣΙΚⱵΞΣΔΡΑΚΟΝΤΙΔΟΒΑΤΙΘΕΝ
ΥΝΑΡΧΟΝΣΙΠΑΡΑΔΕΧΣΑΜΕΝΟΙΠΑΡΑΤΟ
ΝΟΣΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΥΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΕΙ
ΟΝΤΑΙΑΣΤΑΘΜΟΣΦΙΑⱵΑΙΑΡΛΥΡΑΙ
ΡΛΥΡΑΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅ΔΔΠ⊢⊢⊢ΠΟΤΕ
ΧΝΟΣΑΡΛΥΡΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΠ⊢⊢⊢
ΣΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ
ΙΑⱵΑΙΑΡΛΥΡΑΙΙΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ
ΟΥΤΟΔΔΔΔΦΙΑⱵΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠΙΙΣΤΑΘΜΟΝ
ΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗΗΔΔΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΟΝ
ΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅ΗΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢ΦΙΑⱵΑΙ
ΑΡΛΥΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ𐅄ΔΠ⊢ⱵΥΧΝΟΣ
ΑΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗ𐅄ΔΔΔΔ⊢⊢⊢
ΟΛΥΡΙΣΙΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΣΗΔ⊢⊢Π
ΙΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΣ𐅄ΔΠΟΤΕΡΙ
ΥΤΕΣΗΠ⊢⊢⊢ΠΟΤ
ΕΣΙΙΙ

[Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἵ ἐδίδοσαν τὸν λόγον ἀπὸ Παναθηναίω-
ν ἐς Παναθήναια τοῖς ταμίασιν Χαρίνῳ Ἀλεξιμάχου καὶ ξυνάρχουσιν οἶ-
ς Φορμίων Ἀριστίωνος Κυδα]θηναιεὺς ἐγραμμά[τευε]ν, [οἱ δὲ ταμίαι οἷς Φορμί-

ων Ἀριςίωνος Κυδαθην]αιεὺς ἐγραμμάτευε παρέδοσαν [τοῖς ταμίασιν Ἀναξικράτει Λακιεῖ καὶ χ]σ[υν]άρχουσι οἷς Εὔξηνος Εὐφάνους [Προσπλάτιος ἐγραμμάτευε ἐν τῷ προνη]ίῳ· φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀπορραίνονται [ἄςαθμος· φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, ςαθμὸ]ν τούτων ΤΤΗΗΗΗΔΔΔͰͰ. Κέρατα ἀργυρᾶ, [ΙΙΙ, ςαθμὸν τούτων 𐅄ΔΔΓͰͰͰ, ποτήρια ἀ]ργυρᾶ Γ, ςαμθὸν τούτων Η𐅄ΔΓͰͰ. Λύχνος ἀργ[υροῦς ςαθμὸν τούτου ΔΔΔΓͰͰͰ. Φιάλαι ἀργ]υραῖ ΓΙΙ, ςαθμὸν τούτων 𐅄ΗΙΙ· Στέφανος χρ[υσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔͰͰͰΙΙΙ· φιάλα ἀ]ργυρᾶ ΙΙ, ςαθμὸν τούτοιν ΗΗ· φιάλαι ἀργυρ[αῖ ΙΙΙΙ, ςαθμὸν τούτων ΗΗΗΔΔΓͰͰͰͰ.] Ποτήριον ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. [φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, ςαθμὸν τούτων 𐅄Η]ΗΗΗΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙ, ςαθμὸν τούτω[ν ΗΗΗΗΔΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, ςαθμὸν] τούτου ΔΔΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, ςαθμὸν [τούτων 𐅄ΗΔΔΔΔͰͰͰͰ. φιάλαι ἀργυραὶ ΙΙΙ], ςαθμὸν τούτων ΗΗ𐅄Ͱ. Ποτήριον ἀργυροῦν [ςαθμὸν τούτου 𐅄ΔΓͰ. Λύχος ἀργυροῦς;] ςαθμὸν τούτου ΔΔͰͰ. φιάλαι ἀργυραῖ [ΙΙΙ, ςαθμὸν τούτων ΗΗ𐅄ΔΔΔΔͰͰͰͰ. φιάλαι ἀργυραῖ Γ, ςαθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔͰͰͰ Ἀ[ργυρὶς Ι, ςαθμὸν ταύτης ΗΔͰͰ. Ποτήριον] ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔΔΓͰͰ. Ἀργυ[ρὶς Ι, ςαθμὸν ταύτης 𐅄Δ. Ποτήριον ἀργυ]ροῦν, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔΓͰͰͰͰ. Ἐπέτεια [ἐπεγένετο, Ἀργυρὶς Ι, ςαθμὸν ταύτης] Η𐅄ͰͰͰ. Ποτήριον ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτ[ου ΔΔΔ.

Τάδε οἱ ταμίαι τῶ]ν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Ἀναξ[ικράτης Λακιεὺς καὶ ξυνάρχοντες] οἷς Εὔξηνος Εὐφάνους Προσπλάτιος [ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίασιν] οἷς Λυσικλῆς Δρακοντίδου Βατῆθεν [ἐγραμμάτευε Δεχ . . . . καὶ ξυνάρχουσι παραδεξάμενοι παρὰ τῶ[ν προτέρων ταμιῶν οἷς Φορμίων Ἀριςίω]νος Κυδαθηναιεὺς ἐγραμμάτευε ἐν τῷ [προνηίῳ· φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀπορραίν]ονται ἄςαθμος. Φιάλαι ἀργυραῖ [ΗΔΔΙ, ςαθμὸν τούτων ΤΤΗΗΗΗΔΔΔͰͰ. Κέρατα ἀ]ργυρᾶ ΙΙΙ, ςαθμὸν τούτων 𐅄ΔΔΓͰͰͰ. Ποτή[ρια ἀργυρᾶ Γ, ςαθμὸν τούτων Η𐅄ΔΓͰͰ. Λ]ύχνος ἀργυροῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔΓͰͰͰ. [φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, σταθμὸν τούτων 𐅄ΙΙΗ]. Στέφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου [ΔΔΔͰͰͰΙΙΙ. φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ, σταθμὸν τούτοιν ΗΗ. φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙΙ, ςαθμὸν τούτω[ν ΗΗΗΔΔΓͰͰͰͰ. Ποτήριον ἀργυροῦν ςαθμὸν τ]ούτου ΔΔΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, ςαθμὸν [τούτων 𐅄ΗΗΗΗΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙ, ςα]θμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, [ςαθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, σ]ταθμὸν τούτων 𐅄ΗΔΔΔΔͰͰͰͰ. Φιάλαι [ἀργυραῖ ΙΙΙ, ςαθμὸν τούτων ΗΗ𐅄Ͱ. Ποτήριον] ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτου 𐅄ΔΓͰ. Λύχνος [ἀργυροῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔͰͰ. φιάλαι ἀργυρ[αῖ ΙΙΙ, ςαθμὸν τούτων ΗΗ𐅄ΔΔΔΔͰͰ[Ͱ. φιάλαι ἀργυραῖ Γ, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔͰͰͰ. Ἀ]ργυρὶς Ι, ςαθμὸν ταύτης ΗΔͰͰ. Ποτ[ήριον ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔΔΓͰͰ. Ἀργυρ]ὶς, ςαθμὸν ταύτης 𐅄Δ. Ποτήρι[ον ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔΓͰͰͰͰ. Ἀργυρὶς Ι, ςαθμὸν ταύ]της Η𐅄ͰͰͰ. Ποτ[ήριον ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔ. Ἐπέτεια ἐπεγένετο, ἀργυρίδ]ες ΙΙΙ[Ι, ςαθμὸν τούτων ΗΗΗ𐅄ΔΔΔΓͰ. Κύλιξ ἀργυρᾶ, ἄςαθμος.]

A. § 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs Charinus fils d'Aléximachos et à ses collègues, dont Phormion fils d'Aristion de Kydathénée était le secrétaire; et les questeurs dont Phormion fils d'Aristion de Kydathénée était le secrétaire, ont remis aux questeurs Anaxicratés Lakien et à*

ses collègues, dont Euxénos fils d'Euphanés de Prospalta était le sécrétaire, dans le Parvis:

§ 2)	*Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.*				
§ 3)	121 *fioles d'argent; leur poid,* 2 *talens,*	432	*drach.*		
§ 4)	3 *cornes d'argent; leur poid,*	528	»		
§ 5)	5 *coupes d'argent; leur poid,*	167	»		
§ 6)	*Une lampe d'argent; son poid,*	38	»		
§ 7)	7 *fioles d'argent; leur poid,*	700	»		
§ 8)	*Une couronne d'or; son poid,*	33	»	2	*oboles.*
§ 9)	2 *fioles d'argent; leur poid,*	200	»		
§ 10)	4 *fioles d'argent; leur poid,*	329	»		
§ 11)	*Une coupe d'argent; son poid,*	40	»		
§ 12)	7 *fioles d'argent; leur poid,*	920	»		
§ 13)	4 *fioles d'argent; leur poid,*	420	»		
§ 14)	*Une coupe d'argent; son poid,*	40	»		
§ 15)	7 *fioles d'argent; leur poid,*	644	»		
§ 16)	3 *fioles d'argent; leur poid,*	251	»		
§ 17)	*Une coupe d'argent; son poid,*	66	»		
§ 18)	*Une lampe d'argent; son poid,*	22	»		
§ 19)	3 *fioles d'argent; leur poid,*	294	»		
§ 20)	5 *fioles d'argent; leur poid,*	413	»		
§ 21)	1 *flacon d'argent; son poid,*	112	»		
§ 22)	*Une coupe d'argent; son poid,*	47	»		
§ 23)	1 *flacon d'argent; son poid,*	60	»		
§ 24)	*Une coupe d'argent; son poid,*	39	»		
§ 25)	*Ont été ajoutés pendant cette année:*				
§ 26)	1 *flacon d'argent, son poid,*	153	»		
§ 27)	*Une coupe d'argent; son poid,*	30	»		

B. § 28) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Anaxicratés Lakien et ses collègues, dont Euxénos fils d'Euphanés de Prospalta était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Lysiclés, fils de Dracontidés de Baté était le secrétaire, à Dech . . . . et à ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Phormion, fils d'Aristion, Kydathénéen était le secrétaire, dans le Parvis.*

§ 29)	*Une fiole d'or, dont on s'asperge, et qui n'a pas été pesée.*				
§ 30)	121 *fioles d'argent; leur poid,* 2 *talens.*	432	*dr.*		
§ 31)	3 *cornes d'argent; leur poid,*	528	»		
§ 32)	5 *coupes d'argent; leur poid,*	167	»		
§ 33)	*Une lampe d'argent; son poid,*	38	»		
§ 34)	7 *fioles d'argent; leur poid,*	700	»		
§ 35)	*Une couronne d'or; son poid,*	33	»	2	*oboles.*
§ 36)	2 *fioles d'argent; leur poid,*	200	»		

§ 37) 4 *fioles d'argent; leur poid,* 329 *dr.*
§ 38) *Une coupe d'argent; son poid,* 40 »
§ 39) 7 *fioles d'argent; leur poid,* 920 »
§ 40) 4 *fioles d'argent; leur poid,* 420 »
§ 41) *Une coupe d'argent; son poid,* 40 »
§ 42) 7 *fioles d'argent; leur poid,* 644 »
§ 43) 3 *fioles d'argent; leur poid,* 251 »
§ 44) *Une coupe d'argent; son poid,* 66 »
§ 45) *Une lampe d'argent; son poid,* 22 »
§ 46) 3 *fioles d'argent; leur poid,* 294 »
§ 47) 5 *fioles d'argent; leur poid,* 413 »
§ 48) 1 *flacon d'argent; son poid,* 112 »
§ 49) *Une coupe d'argent; son poid,* 47 »
§ 50) *Un flacon d'argent; son poid,* 60 *dr.*
§ 51) *Une coupe d'argent; son poid,* 39 »
§ 52) 1 *flacon d'argent; son poid,* 153 »
§ 53) *Une coupe d'argent; son poid,* 30 »
§ 54) *Ont été ajoutés pendant cette année:*
§ 55) 4 *flacons d'argent ; leur poid,* 386 »
§ 56) *Un gobelet d'argent, qui n'a pas été pesé.*

96.

Λ
ΠΕΡΛΑ ΘΕ
ΥΝΑ ΛΜΕΝΟΙΠΑΡΑΤΟΝΠΡ
ΣΠΡΟ ΜΜΑΤΕΥΣΕΝΤΟΙ ΡΟΝ
ΤΑΙ ΑΡΛΥΡΑΙΗΔΔΙΣΤΑΘΜ
ΛΥΡΑΙ ΝΤΟΥΤΟΝ𐅄ΔΔΠͰͰͰΠΟΤΕΡΙΑΑΡ
ΛΣΑΡΛΥΡΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΠͰͰͰΦΙΑ
ΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔͰͰͰ
ΑⱵΑΙΑΡΛΥΡΑΙ ΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗͰ
ΟΔΔΔΔΦΙΑⱵΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠ ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥ
ΛΟΝΤ ΟΝΗΗΗΗΔΔΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝ
ΤΑΘΜ ΤΟΥΤΟΝ𐅄ΗΔΔΔΔͰͰͰΙΙΦΙΑⱵΑ
ΙΑΡΛ ΡΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ𐅄ΔΠ Ι Ρ
Ρ ΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗ𐅄ΔΔ ͰͰ
Ͱ ΡΛΥΡΙΣΙΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΣͰ Ͱ
ͰͰΑΡΛΥΡΙΣΙΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΣ𐅄ΔΠΟΤΕ
ΑΡΛΥΡΙΣΙΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΣΗ𐅄ͰͰͰΠΟΤΕΡ
ΔΕΣΙ ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗ𐅄ΔΔΔΠͰͰ
ΤΟΦΙΑⱵΕΑΡΛΥΡΑΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥ ΕΣΗΠΔΔ

ΛΙΤΟΙΝ ΙΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣΑΘΕΝΑΙΑΣⱵΕΟΧΑΡ
ΕⱵΙΑΣΤΕⱵΕΝΙΚΟΠΕΡΛΑΣΕΘΕΝΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΓ
ΜΞⱵ L
ΛΑ ΟΝΠ ΟΙΕΡΟΝΤΑΜΙΟΝ ΙΣⱵΥΣΙΚⱵΕΣΛ
ΙΟΙΦΙΑⱵΕΧΡΥΣΕΕΧΣΕΣΑΠΟΡΛΙΝΟΝΤΑΙΑ

Ν Τ ΗΗΗΔΔΔ⊢⊢Κ . . Τ ΑΡΛΥ ΣΤΑΘΜΟΝΤ
ΙΟ ΔΠ⊢⊢ΡΥΧΝΟΣ ΡΟΣΣ ΑΘΜΟΝΤΟ ΤΟΔΔ
Σ ΧΡΥΣΟΣΣΤΑ ΤΟΥΤΟΔΔΔ ⊢⊢
ΥΡΑ ΜΟΝΤΟΥ ΗΔ ⊢⊢ ⊢ΠΟΤΕ
ΡΑΙΠΙ ΑΟ ΟΤΟ ΗΗ ΔΔ ΦΙΑΙΑΙ ΡΛΥΓ
ΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟ ΔΔΔ ΦΙΑΡΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠΙΙΣΤΑ
ΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΤΟ ΙΛΤ ΑΡΛΥΡΟΣΤ
ΟΤΟΔΔ⊢⊢ΦΙΑ ΥΙΑΙΙΙΣ Ν ΟΤΟΗΗ
ΝΗΗΗΗΗΔ⊢⊢ Σ ΗΔ⊢⊢Ι ΙΟΝΑ
ΤΑΥΤΕΣΠΛ ΛΥΡΟ ΤΑΘΜΟΝΤΟΤ
ΟΤΕΡΙΟΝΑ ΛΥ ΣΤΑΘΜΟΝΙ ΟΔΔΔΑ
ΥΡΑ ΣΤΑΘ ΣϹΙΑΡΕΑΡΛΥΡΑ ΤΑΘΜΟΝΤΑΥ
ΣΙΙΙΙΣΤ ΝΙ ΤΟΝ𐅅ΗΗ𐅅ΔΔΔΠ⊢⊢

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Δεχ . . . καὶ ξυνάρχοντες οἷς Λυσικλῆς Δρακοντίδου Βατῆθεν ἐ]γ[ραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίασι οἷς . . ελέας Τελενίκου] Περγα[σῆ]θεν [ἐγραμμάτευε, Λεωχάρη . . . καὶ ξ]υνά[ρχουσι, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἷ-ς Εὔξηνος Εὐφάνου]ς Προ[σπλάτιος ἐγρα]μμάτευε ἐν τῷ προν[ηΐῳ. Φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀποῤῥαίνον]ται [ἄσαθμος]. Φ[ιάλαι] ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, σαθμ[ὸν τούτων ΤΤΗΗΗΗ-ΔΔΔ⊢⊢. Κέρατα ἀρ]γυρᾶ Ι[ΙΙ σαθμὸ]ν τούτων 𐅄ΔΔΠ⊢⊢⊢. Ποτήρια ἀ[ργυρᾶ Γ, σαθμὸν τούτων Η𐅄ΔΠ⊢⊢. Λύχν]ος ἀργυροῦς, σαθμὸν τούτου ΔΔΔΓ⊢⊢⊢. Φιά[λαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, σα-θμὸν τούτων 𐅅ΗΗ, Στ]έφανος χρυσοῦς, σαθμὸν τούτου ΔΔΔ⊢⊢⊢[ΙΙ. Φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ, σαθ-μὸν τούτοιν ΗΗ. Φι]άλαι ἀργυραῖ [ΙΙ]ΙΙ, σαθμὸν τούτων ΗΗ[ΗΔΔΓ⊢⊢⊢⊢. Ποτήριον Χαλκι-δικόν, σαθμὸν το[ύτου] ΔΔΔΔ. Φιάλαι ἀργυραῖ [Γ]ΙΙ, σαθμὸν τού[των 𐅅ΗΗΗΗΔΔ. Φιάλαι ἀ-ργυραῖ ΙΙΙΙ, σαθμὸν τ[ούτ]ων ΗΗΗΗΔΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν [σαθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. Φι-άλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, σ]ταθμ[ὸν] τούτων 𐅅ΗΔΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ. Φιάλαι [ἀργυραῖ ΙΙΙ, σαθμὸν τούτ-ων ΗΗ𐅄⊢. Ποτήριον] ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτου 𐅄ΔΓ[⊢. Λύχνος ἀργυροῦς, σαθμὸν τούτου ΔΔ⊢⊢. Ἀργυρίδες] ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΗ𐅄ΔΔ[ΔΔ]⊢⊢[⊢⊢. Ἀργυρίδες Γ, σα-θμὸν τούτων ΗΗΗΗΔ⊢⊢]⊢ [Ἀργυρὶς Ι, σαθμὸν ταύτης Η[Δ]⊢[⊢. Ποτήριον ἀργυροῦν, σα-θμὸν τούτου ΔΔΔΔΓ]⊢⊢. Ἀργυρὶς Ι, σαθμὸν ταύτης 𐅄Δ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτου ΔΔΔΓ⊢⊢⊢⊢]. Ἀργυρὶς Ι, σταθμὸν ταύτης Η𐅄⊢⊢⊢· Ποτή[ριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔ. Ἀργυρί]δες ΙΙ[ΙΙ], σταθμὸν τούτων ΗΗΗ𐅄ΔΔΔΓ⊢. Κ[ύλιξ ἀργυρᾶ ἄσταθμος. Ἐπέτεια ἐπεγένε]το· Φιάλη ἀργυρᾶ, σταθμὸν ταύτης Η𐅄ΔΔ[ΔΔ⊢⊢⊢⊢.

Τάδε οἱ ταμί[αι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Λεωχάρ[ης . . . καὶ ξυνάρ-χοντες οἷς Τ]ελέας Τελενίκου Περγασῆθεν ἐγραμμάτευε π[αρέδοσαν τοῖς ταμίασι οἷς Πολυμήδης Κηφισίωνος Ἀτηνεὺς ἐγραμμάτευε, Τισαμενῷ]Μελ[ιτ]ε[ῖ καὶ ξυνάρχουσι, παρα-δεξάμενοι πα]ρὰ [τ]ῶν προτέρων ταμιῶν οἷς Λυσικλῆς Δ[ρακοντίδου Βατῆθεν ἐγραμμάτε-υεν ἐν τῷ προνή]ῳ. Φιάλη χρυ[σ]ῆ ἐξ ἧς ἀ[π]ορραίνονται ἄ[σταθμος. φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, στ-αθμὸν τούτω]ν[Τ]Τ[ΙΙ]ΗΗΗΗΔΔΔ⊢⊢. Κ[έρα]τ[α]ἀργυ[ρᾶ ΙΙΙ]σταθμὸν τ[ούτων 𐅄ΔΔΓ⊢⊢⊢. Ποτήρια ἀργυρ-ᾶ Γ, σταθμὸν τ]ο[ύτων Η𐅄]ΔΠ⊢⊢. Λύχνος [ἄργυ]ροῦς, σ[τ]αθμὸν το[ύ]του ΔΔ[ΔΠ⊢⊢⊢. Φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙΙ, σαθμ-ὸν τούτων 𐅅ΗΗ.] Σ[τέφανος] χρυσοῦς, σα[θμὸν] τούτου ΔΔΔ[⊢]⊢⊢[ΙΙ. Φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ, σαθμὸν τούτοιν ΗΗ. Φιάλαι ἀργ]υρα[ῖ ΙΙΙΙ, σα]θμὸν τού[των ΗΗ]ΗΔ[ΔΓ]⊢⊢[⊢]⊢. Ποτή[ριον ἀργυροῦν σαθμὸν τούτου ΔΔΔΔ.

Φιάλαι[ἀργυ]ραῖ ΠΙ[Ι, ςαθμ]ὸ[ν τ]ούτω[ν𐅅Η]ΗΗΗΔΔ. Φιάλαι[ἀ]ργ[υραῖ ΙΙΙΙ,ςαθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΔ.Ποτήριον ἀργυ]ροῦν, ςαθμὸν τού[του] ΔΔΔ[Δ]. Φιάλαι ἀργυραῖ ΠΙΙ, ςαθ[μὸν τούτων 𐅅ΗΔΔΔΔΙ ⊢⊢⊢. Φιάλαι ἀργυρα[ῖ] ΙΙΙ ςαθμὸν τούτω[ν ΗΗ𐅄⊢. Πο]τ[ήριον]ἀργυροῦ[ν, σ]τ[αθμὸν τούτου 𐅄ΔΠ⊢. Λύχνος ἀργυροῦς, ςαθμὸν τ]ούτου ΔΔ⊢⊢.Φιά[λαι ἀργ]υ[ρ]αῖ ΙΙΙ,σ[ταθμὸ]ν[τ]ούτω[ν]ΗΗ[𐅄ΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢.ΦιάλαιἀργυραῖΠ, σταθμὸν τούτ]ων ΗΗΗΗΔ⊢⊢[⊢. Ἀργυρὶ]ς, [ςαθμὸν] ΗΔ⊢⊢ [Ποτήρ]ιον ἀ[γυροῦν Ι, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔΔΠ⊢⊢⊢⊢. Ἀργυρὶς Ι, ςαθμὸ]ν ταύτης 𐅄Δ [Ποτήριον ἀ]ργυροῦ[ν], σταθμὸν τούτ[ου ΔΔΔΠ⊢⊢⊢⊢. Ἀργυρὶς Ι, σταθμὸν ταύτης Η𐅄Ι⊢⊢⊢. Π]οτήριον ἀ[ρ]γυ[ροῦν], ςαθμὸν τ[ούτ]ου ΔΔΔ. Ἀ[ργυρίδες ΙΙΙΙ, ςαθμὸν τούτων ΗΗΗ𐅄ΔΔΔΠ⊢. Κύλιξ ἀργ]υρᾶ [ἄ]ςαθ[μ]ο[ς. Φι]άλη ἀ.γυρᾶ, [ς]αθμὸν ταύ[της Η𐅄ΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢. Ἐπέτεια ἐπεγένετο, ἀργυρίδε]ς ΙΙΙΙ, στ[αθμὸ]ν [τού]των 𐅅ΗΗ𐅄ΔΔΔΠ⊢⊢⊢.

A. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Dech. . . . et ses collègues, dont Lysiclés fils de Dracontidés de Baté était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Téléas fils de Télénicos de Pergasé était le secrétaire, à Léocharés de . . . . et à ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Euxénos, fils d'Euphanés, de Prospalta était le secrétaire, dans le Parvis.*

§ 2)	*Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.*			
§ 3)	121 *fioles d'argent; leur poid,* 2 *talens,*	432	*drach.*	
§ 4)	3 *cornes d'argent; leur poid,*	528	»	
§ 5)	5 *coupes d'argent; leur poid,*	167	»	
§ 6)	*Une lampe d'argent; son poid,*	38	»	
§ 7)	7 *fioles d'argent; leur poid,*	700	»	
§ 8)	*Une couronne d'or; son poid,*	33	»	2 *oboles.*
§ 9)	2 *fioles d'argent; leur poid,*	200	»	
§ 10)	4 *fioles d'argent; leur poid,*	329	»	
§ 11)	*Une coupe d'argent; son poid,*	40	»	
§ 12)	7 *fioles d'argent; leur poid,*	920	»	
§ 13)	4 *fioles d'argent; leur poid,*	420	»	
§ 14)	*Une coupe d'argent; son poid,*	40	»	
§ 15)	7 *fioles d'argent; leur poid,*	644	»	
§ 16)	3 *fioles d'argent; leur poid,*	251	»	
§ 17)	*Une coupe d'argent; son poid,*	66	»	
§ 18)	*Une lampe d'argent; son poid,*	22	»	
§ 19)	3 *fioles d'argent; leur poid,*	294	»	
§ 20)	5 *fioles d'argent; leur poid,*	413	»	
§ 21)	1 *flacon d'argent; son poid,*	112	»	
§ 22)	*Une coupe d'argent; son poid,*	47	»	
§ 23)	1 *flacon d'argent; son poid,*	60	»	
§ 24)	*Une coupe d'argent; son poid,*	39	»	
§ 25)	1 *flacon d'argent; son poid,*	153	»	

§ 26) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . . 30 *dr.*

§ 27) 4 *flacons d'argent; leur poid,* . . . . . 386 »

§ 28) *Un flacon d'argent qui n'a pas été pesée.*

§ 29) *Ont été ajoutés pendant cette année:*

§ 30) *Une fiole d'argent; son poid,* . . . . . 194 »

B. § 31) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Léocharés* . . . . *et ses collègues, dont* . . . *éléas fils de Télénicos de Pergasé était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont* (1) , ... *de Mélite et ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Lysiclès fils de Dracontidés de Baté était le secrétaire, dans le Parvis.*

§ 32) *Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.*

§ 33) 121 *fioles d'argent; leur poid,* 2 *talens,* 432 »

§ 34) 3 *cornes d'argent; leur poid,* . . . . . 528 »

§ 35) 5 *coupes d'argent; leur poid,* . . . . . 167 »

§ 36) *Une lampe d'argent; son poid* . . . . 38 »

§ 37) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . . 700 »

§ 38) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . . 33 » 2 *oboles.*

§ 39) 2 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 200 »

§ 40) 4 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 329 »

§ 41) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . 40 »

§ 42) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . . 920 »

§ 43) 4 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 420 »

§ 44) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . . 40 »

§ 45) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . . 644 »

§ 46) 3 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . . 251 »

§ 47) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . . 66 »

§ 48) *Une lampe d'argent; son poid,* . . . . . 22 »

§ 49) 3 *fioles d'argent; leur poid.* . . . . 294 »

§ 50) 5 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . . 413 »

§ 51) 1 *flacon d'argent; son poid,* . . . . . 112 »

§ 52) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . . 47 »

§ 53) 1 *flacon d'argent; son poid,* . . . . . . 60 »

§ 54) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . . 39 »

§ 55) 1 *flacon d'argent; son poid,* . . . . . . 153 »

§ 56) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . . 30 »

§ 57) 4 *flacons d'argent; leur poid,* . . . . . 386 »

§ 58) 1 *flacon d'argent qui n'a pas été pesé.*

§ 59) *Une fiole d'argent; son poid,* . . . . . 194 »

§ 60) *Ont été ajoutés pendant cette année:*

§ 61) 4 *flacons d'argent; leur poid,* . . . . . 788 »

(1) Polymédes, fils de Képhision d'Aténé était le secrétaire à Tisaménos

97.

ΟΛΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣΑΘΕΝΑΙΑΣΑΜΕΙΝΙΑΔ
ΛΜΜΑΤΕΥΕΠΑΡΕΔΟΣΑΝΤΟΙΣΤΑΜΙΑΙΣ
ΑΡΑΘΟΝΙΟΙΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝΕΝΤΟΙΠΡΟΝΕΟΙΦΙΑ
Δ⊢⊢Κ ⊢ΑΤΑΑΡΛΥΡΑΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅄ΔΓ⊢⊢⊢ΠΟΤΕΡΙΑΑΡΛ
ΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΓ⊢⊢⊢ΦΙΑͶΑΙΑΡΛΥΡΑΙΓΙΙΣΤΑΘΜΟΝ
ΟΔΔΔ⊢⊢ΙΙΙΦΙ ⊢ΑΑΡΛΥΡΑΔΥΟΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΦΙΑͶΑΙΑ
ΝΑΡΛΥΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΔΦΙΑͶΑΙΑΡΛΥΡΑΙΓ
ΙΙΣΤΑΘΜΟΝ ΟΙ Τ ΗΗΗΗΔΔΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤ
ΤΟ 𐅅ΗΔΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙΦΙΑͶΑΙΑΡΛΥΡΑΙΙΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ
Γ⊢ͶΥΧΝΟΣΑΡΛΥΡΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔ⊢⊢ΦΙΑͶΑΙΑΡΛΥΡΑΙ
ΓΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗΗΔ⊢⊢⊢ΑΡΛΥΡΙΣΜΙΑΣΤΑΘΜΟΝΤΑ
ΔΓ⊢⊢ΑΡΛΥΙΣΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΣ𐅄ΔΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟ
ΝΤΑΥΤΕΣΗ⊢⊢⊢⊢ΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΔΔΔΑΙ
ΧΣΑΡΛΥΡΑΑΣΤΑΘΜΟΣΦΙΑͶΕΑΡΛΥΡΑΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΣ
ΔΔΔΓ⊢⊢⊢ΑΡΛΥΡΙΔΕΣΤΡΕΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅ΗΗΔΓ⊢⊢⊢ΑΡΛΥΡ

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερ]ῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Ἀμεινιάδ[ης . . . καὶ ξυνάρχοντες, οἷς Ἐτέαρχος Κυδαθηναιεὺς ἐγ]ραμμάτευε, παρέδοσαν τοῖς ταμίαις [οἷς . . . ης Ἐλευσίνιος ἐγραμμάτευε Φι . . . . Μ]αραθωνίῳ καὶ ξυνάρχουσιν ἐν τῷ προνηΐῳ. Φιά[λαι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων ΤΤ ΗΗΗΗΔΔ]Δ⊢⊢. Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων 𐅅ΔΔΓ⊢⊢⊢, ποτήρια ἀργ[υρᾶ Γ, σταθμὸν τούτων ΔΓ⊢⊢⊢. Λύχνος ἀργυρ]οῦς, ϛαθμὸν τούτου ΔΔΔΓ⊢⊢⊢. Φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, ϛαθμὸν [τούτων 𐅅Η. Στέφανος χρυσοῦς ϛαθμὸν τούτ]ου ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙΙ. Φι[άλ]α ἀργυρᾶ δύω, ϛαθμὸν τούτων ΗΗ. Φιάλαι ἀ[ργυραῖ ΙΙΙΙ, ϛαθμὸν ΗΗΗΔΔ Γ⊢⊢⊢⊢. Π-οτήριο]ν ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. Φιάλαι ἀργυραῖ Γ[ΙΙ, ϛαθμὸν τούτων 𐅅ΗΗΗΗΔΔ. Φιάλαι ἀργυραῖ Γ]ΙΙ, ϛαθμὸν [τ]ού[των] ΗΗΗΗΔΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, ϛαθμὸν τ[ούτου ΔΔΔΔ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, σταθμὸν τού]των 𐅅ΗΔΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙ, ϛαθμὸν τούτων [ΗΗ𐅅⊢. Ποτήριον ἀργυροῦν Ι, ϛαθμὸν τούτου 𐅄Δ]Γ⊢. Λύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔ⊢⊢. Φιάλαι ἀργυραῖ [ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΗ𐅄ΔΔΔΔ ⊢⊢⊢⊢. Ἀργυρίδες]Γ, ϛαθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔ⊢⊢⊢. Ἀργυρὶς μία ϛαθμὸν τα[ύτης ΗΔ⊢⊢. Ποτήριον ἀργυροῦν, ϛαθμὸν τούτου ΔΔΔ]ΔΓ⊢⊢. Ἀργυ[ρ]ὶς, ϛαθμὸν ταύτης 𐅄Δ. Ποτήριον ἀργυροῦ[ν, ϛαθμὸν τούτου ΔΔΔΓ⊢⊢⊢⊢. Ἀργυρὶς, σταθμὸ]ν ταύτης Η𐅄⊢⊢⊢. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τού[του] ΔΔΔ. Ἀρ[γυρίδες ΙΙΙΙ, ϛαθμὸν τούτων ΗΗΗ𐅄ΔΔΔ Γ⊢. Κύλι]ξ ἀργυρᾶ ἄσταθμος. Φιάλη ἀργυρᾶ, σταθμὸν [ταύτης Η𐅄ΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢. Ἀργυρίδες ΙΙΙΙ, ϛαθμὸν τούτων 𐅅ΗΗ𐅄]ΔΔΔΓ⊢⊢⊢. Ἀργυρίδες τρεῖς, σταθμὸν τούτων 𐅅ΗΗΔΓ⊢⊢⊢. Ἀργυρὶς . . . .

A. 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Aminiadés.... et ses collègues dont Etéarque de Kydathénée était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont . . . . . és d'Eleusis était le secrétaire, à Phi.....de Marathon et à ses collègues, dans le Parvis.*

§ 2) 121 *fioles d'argent; leur poid,* 2 *talens,* 432 *drach.*
§ 3) 3 *cornes d'argent; leur poid,* . . . . . . 528 »
§ 4) 5 *coupes d'argent; leur poid,* . . . . . . 167 »
§ 5) *Une lampe d'argent; son poid,* . . . . . 38 »
§ 6) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . . 700 »
§ 7) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . . 33 »

§ 8)	Ἐγκ.		
§ 9)	2 *fioles d'argent; leur poid,*	200	*drach.*
§ 10)	4 *fioles d'argent; leur poid,*	329	»
§ 11)	*Une coupe d'argent; son poid,*	40	»
§ 12)	7 *fioles d'argent ; leur poid,*	920	»
§ 13)	4 *fioles d'argent; leur poid,*	420	»
§ 14)	1 *coupe d'argent; son poid,*	40	»
§ 15)	7 *fioles d'argent ; leur poid,*	644	»
§ 16)	3 *fioles d'argent; leur poid,*	251	»
§ 17)	*Une coupe d'argent; son poid,*	66	»
§ 18)	*Une lampe d'argent; son poid,*	22	»
§ 19)	3 *fioles d'argent ; leur poid,*	294	»
§ 20)	5 *fioles d'argent; leur poid,*	413	»
§ 21)	1 *flacon d'argent; son poid,*	112	»
§ 22)	*Une coupe d'argent; son poid,*	47	»
§ 23)	1 *flacon d'argent; son poid,*	60	»
§ 24)	*Une coupe d'argent; son poid,*	39	»
§ 25)	1 *flacon d'argent; son poid,*	153	»
§ 26)	*Une coupe d'argent; son poid,*	33	»
§ 27)	4 *flacons d'argent; leur poid,*	386	»
§ 28)	1 *flacon d'argent; qui n'a pas été pesé.*		
§ 29)	*Une fiole d'argent; son poid,*	194	»
§ 30)	4 *flacons d'argent; leur poid,*	788	»
§ 31)	3 *flacons d'argent; leur poid,*	718	»
§ 32)	*Un flacon d'argent; son poid,*		

98

ΕΣΑΘΕΝΑΙΑΣΦΙ
ΕΣΕ⊬ΕΥΣΙΝΙΟΣΕ
ΑΛΡΥ⊬ΕΘΕΝΚΑΙΣ
ΜΙΟΝΗΕΝΤΟΙΠΡΟ
ΔΔΔ⊢⊢ΚΕΡΑΤΑΑΡΓΥΡΑ
ΣΙΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗ𐅅ΔΠ
ΙΑ⊬ΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠΙΙΣΤ
ΤΟΥΤΟΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙΙΕΝΚ
ΝΤΟΥΤΟΝΗΗΦΙΑ⊬ΑΙΑΡ
ΟΝΑΡΛΥΡΟΝΧΑ⊬ΚΙΔΙ
ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅ΗΗ
ΙΑΙΑΙΑΡΛΥΡΑΙΙΙΙΣ
ΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅ΗΔΔΔ
𐅅⊢ΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟ
ΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔ⊢⊢ΑΡΛΥΡ
ΔΕΣΠΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ
ΕΡΙΟΝΑΡΛΡΟΝΙΣΤΑΘ
𐅅ΔΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝ

ΤΑΥΤΕΣΗ𐅄⊦⊦ ⊦ΠΟΤΕΡΙ
ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗ𐅄
ΑΡΛΥΡΙΔΕΣ ΙΙΙΙΣΤΑΘΜ
ΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅄ΗΗΔΠ⊦⊦⊦Ε

ΟΝΤΑΜΙΟΝΗΕΝΤΟΙΠΡΟΝΕΟΙΦ
ΗΗΗΗΔΔΔ⊦⊦ΚΕΡΑΤΑΑΡΛΥΡΑ
ΥΡΑΠΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗ𐅄Δ
ΦΙΑΛΑΙΑ

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τ]ῆς Ἀθηναίας Φι[. . . . . Μαραθώνιος καὶ συνάρχοντες οἷς . . . . .]ης Ἐλευσίνιος ἐ[γραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίαις Ἀρησαίχμῳ] Ἀγρυλῆθεν καὶ σ[υνάρχουσι παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων τα]μιῶν ἐν τῷ προν[έῳ· φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων ΤΤΗΗΗΗ]ΔΔΔ⊦⊦. Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων 𐅄ΔΔΠ⊦⊦⊦. Ποτήρια ἀργυρᾶ Π] σταθμὸν τούτων Η𐅄ΔΠ[⊦⊦. Λύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠ⊦⊦⊦. φ]ιάλαι ἀργυραῖ ΠΙΙ, στ[αθμὸν τούτων 𐅄ΗΗ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τ]ούτου ΔΔΔ⊦⊦⊦ΙΙΙ. Ἐγχ[. . . . . . . φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ. σταθμὸ]ν τούτοιν ΙΗΗ. φιάλαι ἀρ[γυραῖ ΙΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΔΔΠ⊦⊦⊦⊦. Ποτήρι]ον ἀργυροῦν χαλκιδ[ικὸν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΠΙΙ] σταθμὸν τούτων 𐅄ΗΗ[ΗΗΔΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. φ]ιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙΙ σ[ταθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΠΙΙ, σταθμὸν τούτων 𐅄ΗΔΔΔ[Δ⊦⊦⊦ΙΙ. φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΗ]𐅄⊦. Ποτήριον ἀργυροῦ[ν, σταθμὸν τούτου 𐅄ΔΠ⊦. Λύχνος ἀργυροῦς, σταθ]μὸν τούτου ΔΔ⊦⊦. Ἀργυρ[ίδες ΙΙΙ σταθμὸν τούτων ΗΗ𐅄ΔΔΔΔ⊦⊦⊦⊦. Ἀργυρ(ί]δες Π, σταθμὸν τούτω[ν ΗΗΗΗΔ⊦⊦⊦. Ἀργυρὶς, σταθμὸν ταύτης] ΗΔ⊦⊦. Ποτ]ήριον ἀργυροῦν Ι, σταθ[μὸν τούτου ΔΔΔΔΠ⊦⊦. Ἀργυρὶς Ι, σταθμὸν ταύτης] 𐅄Δ. Ποτήριον ἀργυροῦν, [σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠ⊦⊦⊦⊦. Ἀργυρὶς Ι, σταθμὸν] ταύτης Η𐅄⊦⊦⊦. Ποτήρι[ον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔ. Ἀργυρίδες ΙΙΙΙ] σταθμὸν τούτων ΗΗΗ𐅄[ΔΔΔΠ⊦. φιάλη ἀργυρᾶ, σταθμὸν ταύτης Η𐅄ΔΔΔΔ⊦⊦⊦⊦.] Ἀργυρίδες ΙΙΙΙ, σταθμ[ὸν τούτων 𐅄ΗΗ𐅄ΔΔΔΠ⊦⊦⊦. Ἀργυρίδες τρεῖς, στα]θμὸν τούτων 𐅄ΗΗΔΠ⊦⊦⊦. ἐ[πέτεια ἐπεγένετο . . . . .

Πραξιεργίδαις ἐδόθησαν ἐπὶ τῶν αὐτ]ῶν ταμιῶν ἐν τῷ προνέῳ φ[ιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων ΤΤ]ΗΗΗΗΔΔΔ⊦⊦. Κέρατα ἀργυρᾶ [ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων 𐅄ΔΔΠ⊦⊦⊦. Ποτήρια ἀργ]υρᾶ Π, σταθμὸν τούτων Η𐅄Δ[Π⊦⊦ Λύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠ⊦⊦⊦]. φιάλαι ἀ[ργυραῖ ΠΙΙ, σταθμὸν τούτων 𐅄ΗΗ].

A. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Phi. . . . de Marathon et ses collègues, dont . . . . és d'Eleusis était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs Arcsæchme d'Agrylé et à ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dans le Parvis.*

§ 2) 121 *fioles d'argent; leur poid,* 2 *talens,* 432 *drach.*
§ 3) 3 *cornes d'argent; leur poid,* . . . . . 528 »
§ 4) 5 *coupes d'argent; leur poid,* . . . . . 167 »
§ 5) *Une lampe d'argent; son poid,* . . . . 38 »
§ 6) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 700 »
§ 7) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . . 33 » 2 *oboles.*
§ 8) Ἐγκ . . . .
§ 9) 2 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 200 »
§ 10) 4 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 329 »
§ 11) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . 40 »
§ 12) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 920 »
§ 13) 4 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 420 »
§ 14) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . . 40 »
§ 15) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 644 »
§ 16) 3 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . . 251 »
§ 17) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . 66 »
§ 18) *Une lampe d'argent; son poid,* . . . . . 22 »
§ 19) 3 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 294 »
§ 20) 5 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 413 »
§ 21) 1 *flacon d'argent; son poid,* . . . . 112 »
§ 22) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . 47 »
§ 23) 1 *flacon d'argent; son poid,* . . . . . 60 »
§ 24) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . . 39 »
§ 25) 1 *flacon d'argent; son poid,* . . . . . 153 »
§ 26) *Une coupe d'argent; son poid,* . . . . . 30 »
§ 27) 4 *flacons d'argent; leur poid,* . . . . . 386 »
§ 28) *Une fiole d'argent; son poid,* . . . . . . 194 »
§ 29) 4 *flacons d'argent; leur poid,* . . . . . 788 »
§ 30) 3 *flacons d'argent; leur poid,* . . . . . . 718 »
§ 31) *Ont été ajoutés pendant cette année* . . . .
§ 32) *Ont été remis aux Praxiergides sous les mêmes questeurs dans le Parvis:*
§ 33) 121 *fioles d'argent; leur poid,* *talens,* 2 433 »
§ 34) 3 *cornes d'argent; leur poid,* . . . . . 528 »
§ 35) 5 *coupes d'argent; leur poid,* . . . . . . 167 »
§ 36) *Une lampe d'argent; son poid* . . . . 38 »
§ 37) 7 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 700 »

99.

ΙΙ
ΔΔΔ⊢⊢ ⊢ΙΙΙ
ΘΜΟΝΤΟΥΤΟΙΝΗΗΦΙΑΛΑ

ΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΧΑⅤΙ
ΙΙΠΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΙ
ΔΔΔΔΦΙΑⅤΑΙΑΡΛΥΡΑΙΙΙ
ΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅ΗΔΔΔ
ΟΝΗΗ𐅄⊢ΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡ
ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔ⊢⊢ΑΡ
ΥΡΙΔΕΣΠΣΤΑΘΜΟΝΤΟ
ΟΤΕΡΙΟΝ ΥΡΟΝΙ
ΕΣ𐅄ΔΠΟΤΕΡΙΟΝΛΡΛ
ΟΝΤΑΥΤΕΣΗ𐅄⊢⊢⊢Ι
ΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤ
⊢⊢⊢ΑΡΛΥΡΙΔΕΣΙΙ
ΑΟΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅Η

ΡΧΣΑΝΤΕΣΤΑΜΙΑΙΚΑⅤⅤ
ΦΙⅤΙΠΠΟΣΦΙⅤΕΣΙΟΠΡΟ
ΕΥΣ:ΜΕΝΕΣΤΡΑΤΟΣΜΕΝΕ
ΣΙΝΙΟΣ:ΑΝΤΙΦΟΝΑΝΤΙΦ
ΘΙΟⅤΕΥΚΟΝ ΙΕΥΣΕΛΡΑ
ΙΑΙΣ:ΧΑΡΙΑΔΕΙΧΑΡΙΟΑⅤ
ⅤⅤΙΟΑΡΧΟΝΤΟΣΕΠΙΤΕΣΒ
ΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΝΙΙΕΚΤΟΠΡΟΝΕ
ΟΝΤΟΥΤΟ:ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙΙ

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Ἀρήσαιχμος Ἀργυλῆθεν καὶ ξυνάρχοντες
οἷς . . . ἐγραμμάτευε, παρέδοσαν τοῖς ταμίασιν Καλλ . . . . . . καὶ ξυνάρχουσιν,
οἷς . . . . . θίου Λευκονοεὺς ἐγραμμάτευε παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν
οἷς . . . ης Ἐλεσίνιος ἐγραμμάτευε ἐν τῷ προνήῳ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν
τούτου] ΔΔΔ⊢⊢⊢III [Ἐγκ . . . . φιάλα ἀργυρ-
ᾶ II, στα]θμὸν τούτοιν HH, φιάλα[ι ἀργυραῖ IIII, σταθμὸν τούτων HHHΔΔ
Γ⊢⊢⊢⊢]. Ποτήριον ἀργυροῦν χαλκ[ιδικόν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. Φιάλαι
ἀργυραῖ] ΓII, σταθμὸν τούτων [𐅅HHHHΔΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν
τούτου] ΔΔΔΔ. Φιάλαι ἀργυραῖ III[I, σαθμὸν τούτων HHHHΔΔ. Φιάλαι ἀρ-
γυραῖ Γ]II, σταθμὸν τούτων 𐅅HΔΔ[Δ⊢⊢⊢II. Φιάλαι ἀργυραῖ III σταθμ-
ὸν τούτ]ων HH𐅄⊢. Ποτήριον ἀργυρ[οῦν I, σταθμὸν τούτου 𐅄ΔΓ⊢. Λύχνος ἀ-
ργυροῦς,] σταθμὸν τούτου ΔΔ⊢⊢. Ἀρ[γυρίδες III, σταθμὸν τούτων HH𐅄ΔΔΔ
Δ⊢⊢⊢⊢. Ἀργ]υρίδες Γ, σταθμὸν το[ύτων HHHHΔ⊢⊢⊢. Ἀργυρὶς I, σταθμὸν ταύ-
της HΔ⊢⊢. Π]οτήριον [ἀργ]υροῦν I, [σταθμὸν τούτου ΔΔΔΔΓ⊢⊢. Ἀργυρὶς I, στα-
θμὸν ταύ]της 𐅄Δ. Ποτήριον ἀρ[γυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΓ⊢⊢⊢⊢. Ἀργυρ-
ὶς I, σαθμ]ὸν ταύτης H𐅄⊢⊢⊢. [Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔ. Ἀ-
ργυρίδες I]III, σταθμὸν τούτ[ων HHH𐅄ΔΔΔΓ⊢. Φιάλη ἀργυρᾶ, σταθμὸν ταύτ-
ης H𐅄ΔΔΔΔ⊢]⊢⊢⊢. Ἀργυρίδες II[II, σταθμὸν τούτων 𐅅HH𐅄ΔΔΔΓ⊢⊢⊢. Ἀργυ-
ρίδες III, στ]αθμὸν τούτων 𐅅H[HΔ⊢⊢⊢ . . . .]
Οἱ ἄρξαντες ταμίαι Καλλ . . .
. . . . Φίλιππος Φιλεσίου Προ[σπάλτιος . . . .
. . . εὺς. Μενέστρατος Μενε[στράτου . . . . Ἐ-

λευ]σίνιος, Ἀντιφῶν Ἀντιφ[όντος . . . . , οἷς . . .
. . . . θίου Λευκονοιεὺς ἐγραμμάτευεν, παρέδοσαν τοῖς Ἑλληνο-
ταμ]ίαις Χαριάδει Χαρίου Ἀγ . . . . ἐπὶ
Κα]λλίου ἄρχοντος, ἐπὶ τῆς Β[ουλῆς ᾗ (ὁ δεῖνα).
ἐ]γραμμάτευν ἐκ τοῦ προνέ[ου. Σνέφανος χρυσοῦς, σταθ-
μ]ὸν τούτου ΔΔΔΗΗΗ ΙΙΙ

A. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Aresæchme d'Agrylé et ses collègues, dont . , ... était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs Call. . . . et à ses collègues, dont . . . . . fils de . . . thios de Leuconoé était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont . . . . . es d'Eleusis était le secrétaire, dans le Parvis.*

§ 2)	*Une couronne d'or; son poid,*	33	*dr.* 2 *oboles.*
§ 3)	Ἐγκ		
§ 4)	2 *fioles d'argent; leur poid,*	200	»
§ 5)	4 *fioles d'argent; leur poid,*	329	»
§ 6)	*Une coupe d'argent; son poid,*	40	»
§ 7)	7 *fioles d'argent; leur poid,*	920	»
§ 8)	*Une coupe d'argent; son poid,*	40	»
§ 9)	4 *fioles d'argent; leur poid,*	420	»
§ 10)	7 *fioles d'argent; leur poid,*	644	»
§ 11)	3 *fioles d'argent; leur poid,*	251	»
§ 12)	*Une coupe d'argent; son poid,*	66	»
§ 13)	*Une lampe d'argent; son poid,*	22	»
§ 14)	3 *fioles d'argent; leur poid.*	294	»
§ 15)	5 *fioles d'argent; leur poid,*	413	»
§ 16)	1 *flacon d'argent; son poid,*	112	»
§ 17)	*Une coupe d'argent; son poid,*	47	»
§ 18)	1 *flacon d'argent; son poid,*	60	»
§ 19)	*Une coupe d'argent; son poid,*	39	»
§ 20)	1 *flacon d'argent; son poid,*	153	»
§ 21)	*Une coupe d'argent; son poid,*	30	»
§ 22)	4 *flacons d'argent; leur poid,*	386	»
§ 23)	*Une fiole d'argent; son poid,*	194	»
§ 24)	4 *flacons d'argent; leur poid,*	788	»
§ 25)	3 *flacons d'argent; leur poid,*	718	»
§ 26)	1 *flacon d'argent; son poid,*	112	»

B. § 27) *Les questeurs en fonctions, Call . . . . , Philippe fils de Philésios de Prospalta, ... , Ménéstratos fils de Ménéstratos . . . . d'Eleusis, Antiphon fils d'Antiphon . . . . . dont . . . . . . fils de . . . thios Leuconoen était le secrétaire,*

*ont remis les objets suivans aux Hellénotamies Chariadés fils de Charinos d'Ag . . . .
sous l'archontat de Calias, sous le sénat dont . . . . . était le premier secrétaire, du Parvis.*

§ 28) *Une couronne d'or; son poid,* 33 » 3 *oboles.*

100.

Α·ϟΑΙΣΧ
ΔΟΡΟΣΚΡΙΤΙΟΑΦ
ΗΟΙΣΚΡΑΤΕΣΝΑΥΠΟΝΟΣ
ΧΡΥΣΑΙΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟ
ΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΑΣΤΑΘΜΟΝ
ΝΑΙΑΣΕΥΡΕΚΤΕΣΑΤΕ
ΡΑΜΜΑΤΕΥΕΠΑΡΕΔΟ
ΓΠΑΓΑΔΕΧΣΑΜΕΝΟΙ
ΡΑΜΜΑΤΕΥΕΕΝΤΟ
ΔΗΗΗ:ΚΟΡΕΧΡΥ
ΠΕΛΕΝΕΤΟΕΠΙ
ΩΥΣΟ:ΙΙ:ΣΤΑ

ΙΤ Ι

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας......
......ης Ἐρχιεὺς καὶ ξυνάρχοντες οἷς Εὐθέ]ας Αἴσχ[ρονος Ἀναφλύσιος ἐγραμμάτευ-
ε παρέδοσαν τοῖς ταμίασιν οἷς...]δωρος Κριτίου Ἀφ[ιδναῖος ἐγραμμάτευε
παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν] οἷς Κράτης Ναύπονος [Λαμπτρεὺς ἐγραμμά-
τευεν ἐν τῷ νεῷ τῷ ἑκατομπέδῳ. Φιάλαι] χρυσαῖ III, σταθμὸν τού[των ΧΧΡΔΔΔΔΗΗ
Η. Κόρη χρυσῆ ἐπὶ στήλης ἄσταθμος. Ἀποῤῥαντήρ]ιον ἀργυροῦν ἄσταθμον.
Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθη]ναίας Εὐρέκτης Ἀτη[νεὺς καὶ ξυνάρ-
χοντες οἷς....δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος ἐγ]ραμμάτευε παρέδο[σαν τοῖς ταμίασιν οἷς
Δίογνις Ἰσάνδρου Πειραιεὺς ἐγραμμάτευε], παραδεξάμενοι [παρὰ τῶν προτέρων
ταμιῶν οἷς Εὐθέας Αἴσχρονος Ἀναφλύσιος ἐ]γραμμάτευε ἐν τῷ ναῷ τῷ [ἑκατομπέδ-
ῳ. Φιάλαι χρυσαῖ III, σταθμὸν τούτων ΧΧΡΔΔΔ]ΔΗΗΗΗ. Κόρη χρυ[σῆ ἐπὶ στήλης ἄσταθμ-
ος. Ἀποραντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον. Ἐπέτεια ἐ]πεγένετο ἐπὶ τ[ῶν ταμιῶν οἷς Δί-
ογνις Ἰσάνδρου Πειραιεὺς ἐγραμμάτευε. Στεφάνω χ]ρυσὼ II, στα[θμὸν τούτοιν ΡΔΔΔ.

A. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, ... es Erchien et ses collègues, dont Euthéas fils d'Æschron d'Anaphlystos était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont . . . . dorosfils de Critias d'Aphidnæ était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Cratés fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire, dans le temple Hécatompède.*

§ 2) 3 *fioles d'or; leur poid,* . . . . 2544 *drach.*

§ 3) *Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.*

§ 4) *Asperseoir d'argent qui n'a pas été pesé.*

B. § 5) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve Eurectés Aténéen et ses collègues, dont . . . . doros fils de Kritias d'Aphidnæ était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Euthéas fils d'Æschron était le secrétaire dans le temple Hécatompède.*

§ 6) *3 fioles d'or; leur poid,* . . . . **2544** *drach.*

§ 7) *Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.*

§ 8) *asperseoir en argent qui n'a pas été pesé.*

§ 9) *Ont été ajoutés pendant les questeurs dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire.*

§ 10) 2 *couronnes d'or; leur poid,* . . . . 80 *dr.*

101.

ΛΕΔΕΣ·ΥΔΑΘΕ
ΑΤΕΥΕΠΑΡΕΔΟΣΑΝ
ΕΧΣΑΜΕΝ
ΑΤΕΥΕΕΝΤ
ΟΡF

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας . .] μήδης Κυδαθη[ναιεὺς καὶ ξυνάρχοντες, οἷς Δίογνις Ἰσάνδρου Πειραιεὺς ἐγραμμ]άτευε παρέδοσαν [τοῖς ταμίασιν οἷς Θέολλος Χρωμάδου Φλυεὺς ἐγραμμάτευε, παραδ]εξάμεν[οι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς . . . . . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος ἐγραμμ]άτευε ἐν τ[ῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ. Φιάλαι χρυσαῖ III, σαθμὸν τούτων ΧΧΓΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢. Κ]όρη [χρυσῆ ἐπὶ σήλης κτλ.

1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve . . . . médes de Kydathénée et ses collègues, dont Diognis fils d'Isandre dù Pirée était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Théolos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont . . . . . doros fils de Kritias d'Aphidnæ était le secrétaire, dans le temple Hécatompède*

§ 2) *3 fioles d'or; leur poid,* . . . . **2544** *dr.*

§ 3) *Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a été pesée. ect.*

102.

ΛΑ
ΑΘΜΟ
ΤΟΝΤΕ
ΣΗΟΑΙΕΥ
ΚΕΙΕΥΣΕΛ
ΔΟΦΙΥΕΥΣΕ
ΕΟΝΧΧΓΔΔΔΔ
ΝΣΤΕΦΑΝΟΧΡ
ΤΟΝΤΕΣΑ
ΣΜΕΛΑΚΛ
ΟΣΦΙΛC
ΝΤΑΜΙ
ΕΚΑΤΟΜ
ΤΕΛΕΣ
ΝΤΟ
ΣΑ

[Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἳ ἐδίδοσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθήναια τοῖς ταμίασιν . . . . καὶ ξυνάρχουσιν οἷς Θέολλος

Χρωμάδου Φλυεὺς ἐγραμμάτευε, οἱ δὲ ταμίαι . . . . καὶ ξυνάρχοντες, οἷς Θέολλος Χρωμάδου Φλυεὺς ἐγραμμάτευε, παρέδοσαν τοῖς ταμίαις οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀαιεὺς ἐγγραμμάτευε, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν, οἷς Δίογνις Ἰσάνδρου Πειραιεὺς ἐγραμμάτευε, ἐν τῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ· φιά]λα[ι χρυσαῖ III, σταθμὸν τουτων ΧΧ𐅄ΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢. Κόρη χρυσῆ ἐπὶ ςήλης ἄςαθμος. Ἀποῤῥαντήριον ἀργυροῦν ἄς]αθμο[ν. Στεφάνω χρυσῶ II, ςαθμὸν τούτοιν 𐅄ΔΔΔ.

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημά]των τῆ[ς Ἀθηναίας, Ἀρχέστρατος . . . . . . καὶ ξυνάρχοντες οἷς Μηλεσίας Πολυκλέου]ς Ὀαιεὺ[ς ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίασιν οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀλωπε]κειεὺς ἐγ[ραμμάτευε, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς Θέολλος Χρωμά]δου Φλυεὺς ἐγ[ραμμάτευεν ἐν τῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ. Φιάλαι χρυσαῖ III ςαθμὸν τούτ]ων ΧΧ𐅄ΔΔΔΔ[⊢⊢⊢⊢. Κόρη χρυσῆ ἐπὶ ςήλης ἄςαθμος. Ἀποῤῥαντήριον ἀργυροῦν ἄςαθμο]ν. Στεφάνω χρ[υσῶ II, ςαθμὸν τούτων 𐅄ΔΔΔ.

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημά]των τῆς Ἀ[θηναίας Πανταχλῆς . . . . . καὶ ξυνάρχοντες, οἷς Μεγακλῆ]ς Μεγακλ[έους Ἀλωπεκειεὺς ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίασιν οἷς Εὔβουλ]ος Φιλο[γείτονος Ἀχαρνεὺς ἐγραμμάτευε, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρω]ν ταμι[ῶν οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀαιεὺς ἐγραμμάτευεν ἐν τῷ ναῷ τῷ] ἑκατομ[πέδῳ. Φιάλαι χρυσαῖ III, σταθμὸν τούτων ΧΧ𐅄ΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢. Κόρη χρυσῆ ἐπὶ σ]τήλης [ἄσταθμος. Ἀποῤῥαντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον. Στεφάνω χρυσῶ II, σταθμὸ]ν τού[τοιν 𐅄ΔΔΔ. Ἐπέτεια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέου]ς Α[λωπεκειεὺς ἐγραμμάτευε, Στέφανος χρυσοῦς ὃν ἡ Νίκη ἔχει, σταθμὸν τούτου 𐅄ΔΔ].

A. § 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs . . . . et à ses collègues, dont Théolos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire; et les questeurs . . . . et ses collègues, dont Théollos, fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire, les ont remis aux questeurs dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire les ayant reçus des questeurs précédens, dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire dans le temple Hécatompède.*

§ 2) 3 *fioles d'or; leur poid,* . . . . 2544 *dr.*

§ 3) *Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.*

§ 4) *Asperseoir d'argent qui n'a pas été pesé.*

§ 5) 2 *couronnes d'or; leur poid,* . . . . 80 *dr.*

B. § 6) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Archestrate . . . . et ses collègues dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le questeur, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le questeur dans le temple Hécatompède.*

§ 7) 3 *fioles d'or; leur poid,* . . . . 2544 *dr.*

§ 8) *Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.*

§ 9) *Asperseoir en argent qui n'a pas été pesé.*

§ 10) 2 *couronnes d'or; leur poid,* . . . . . . 80 *dr.*

C. § 11) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve Pantaclés . . . . et ses collègues, dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le questeur ont remis les objets suivans aux questeurs dont Euboulos fils de Philogeiton d'Acharnæ était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire dans le temple Hécatompède.*

§ 12) 3 *fioles d'or; leur poid,* . . . . 2544 *dr.*

§ 13) *Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.*

§ 14) *Aspersoir d'argent qui n'a pas été pesé.*

§ 15) 2 *couronnes d'or; leur poid,* . . . . 80 *dr.*

§ 16) *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire (V. N.* 103.*)*

103.

Ι

ΛΙΛ

ΕΛΡΑΜΜΑ

ΑιΑΑΡΛΥΡΑΙ

Η:ΚΑΡΧ ΙΟΝΑ

:ƆΕΝΑΙΑΣ ΜΑΝΤ

ΑΧΑΡΝΕV ΕΛΡ

ΜΕ Ε

(V. N. 102.) [Ἐπέτ]ε:α [ἐπεγένετο ἐπὶ

τῶν ταμιῶν, οἷς Μεγακλῆς Μ:γακλέους Ἀ[λωπεκιεὺς] ἐγραμμ[άτευε. Στέφανος χ-
ρυσοῦς, ὃν ἡ Νίκη ἔχει, σταθμὸν τούτου ΡΔΔ. φι]ά[λ]α ἀργυρᾶ Ι[Ι, σταθμὸν τούτοιν . . .
. . . καρχήσιον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου Η]Η. Καρχ[ήσ]ιον ἀ[ργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΗΗ

5 Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀ]θηναίας . . . μαντ[. . .
. . . καὶ ξυνάρχοντες οἷς Εὔβουλος Φιλογείτονο]ς Ἀχαρνεὺς ἐ[γ]ρ[αμμάτευε παρέδο-
σαν τοῖς ταμίασι οἷς Κηφισοφῶν Κηφισοδώρου Ἑρ]με·[ος] ἐ[γραμμάτευεν ἐν τῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ

A. § 1) *Ont été ajoutés pendant l'année, sous les questeurs dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire :*

§ 2) *Une couronne d'or que la Victoire tient dans sa main; son poid,* 70 *dr.*

§ 3) 2 *fioles d'argent; leur poid,* . . . .

§ 4) *Une tasse d'argent; son poid,* . . . . 200 »

§ 5) *Une tasse d'argent; son poid,* . . . . 200 »

B. § 6) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, . . . mant. . . . . . et ses collègues, dont Euboulos fils de Philogeiton d'Acharnæ était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Céphisophon fils de Céphisophon Herméen était le secrétaire, dans le temple Hécatompède.*

104.

ΟΝΑΣΤΑΘΜΟΝΣ
ΙΚΕΕΧΕΙΣΤΑ-ΜΟ
ΟΧΕΣ ΙΟΝΑΡΛΥ ΟΝ
ΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΣ𐅄Δ
ΙΧΡΥΣ ΙΔΕΙΙΣΤΑΘΜ
ͰͰͰͰΣΤΕΦΑΝΟΣ ΧΡ
ΘΜΟΝΤΟΥΤΟΧΣΤΕΦ
ΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔ
ΟΣΧΡΥΣΟΣΣΤΑΘΜΟ
ΣΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟ
ΗΗΔΔͰͰͰͰ
ΤΕΣΗΟΙΣΙΕ
ΕΛΡΑΜΜΑΤ
ΣΤΑΘΜ .
ΟΝ

[Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἳ ἐδίδοσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθήναια τοῖς ταμίασι οἷς Πολυμήδης Κηφισίωνος Ἀτηνεὺς ἐγραμμάτευε, οἱ δὲ ταμίαι οἷς Πολυμήδης Κηφισίωνος Ἀτηνεὺς ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς Ταμίαις Πολυξενίδει Ἀχαρνεῖ καὶ ξυνάρχουσι, οἷς Λευκάδιος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος ἐγραμμάτευεν, ἐν τῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ· φιάλαι χρυσαῖ III, σταθμὸν τούτων Χ Χ𐅄ΔΔΔΔͰͰͰͰ. Κόρη χρυσῆ ἐπὶ στήλης ἄσαθμος. Ἀποῤῥαντήριον ἀργυρ]οῦν, ἄσταθμον. Σ[τεφάνω χρυσῶ II, σταθμὸν τούτων 𐅄ΔΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς ὃν ἡ Νίκη] ἔχει, σταθμὸν [τούτου 𐅄ΔΔ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΓIII, σαθμὸν τούτων 𐅅ΗΗΗ. Καρχήσιον ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτου IIII. Καρχήσιον ἀργυροῦν [σταθμὸν τούτου ΗΗ. Στέφανος Χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου . . . ͰͰͰII· στεφάνη χρυσῆ,] σταθμὸν ταύτης 𐅄Δ ͰͰͰ. Στεφάνοι χρυσοῖ IIII, σαθμὸν τούτων ΗΔΔΔΓII. Στέφανος χρυσοῦς, σαθμὸν τούτου ΔΓͰͰͰII]I. Χρυσίδε II, σταθμὸν τούτοιν ΗΗΗ𐅄ΔΔΔΔͰͰͰIII. Χρυσίς, σταθμὸν ταύτης ΗΔΔΔΓͰͰͰII. Χρυσίς, σταθμὸν ταύτης ΗΔ Γ]ͰͰͰͰ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔ . . . Ἀργυρίς, σταθμὸν ταύτης Η𐅄ΔΔΔΔͰͰ· θυμιατήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου Χ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΧΗΗ𐅅. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου . . . Στέφανος χρυσοῦς σ]ταθμὸν τούτου ΔΔΔ[Γ. Στεφάνω χρυσῶ II, σταθμὸν τούτοιν 𐅄ͰͰͰ . . . . Στέφαν]ος χρυσοῦς σταθμὸν τούτου . . . . Ἐπέτεια ἐπεγένετο . . . .]Στέφανος χρυσοῦς σταθμὸν τούτου . . . .]ΗΗΔͰͰͰͰ.

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Πολυξενίδης Ἀχαρνεὺς καὶ ξυνάρχον]τες οἷς Λε[υκάδιος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίαις οἷς Αὐτοκλείδης Σωστράτου Φρεάῤῥιος] ἐγραμμάτ[ευε ἐν τῷ νεῷ τῷ ἑκατομπέδῳ· φιάλαι χρυσαῖ III, σταθμὸν τούτων ΧΧ𐅄ΔΔΔͰͰͰͰ. Κόρη χρυσῆ ἐπὶ στήλης ἄ]σαθμ[ος ἀποῤῥαντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον. Στεφάνω χρυσὼ II, σταθμὸν τούτων 𐅄ΔΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς] ὃν [ἡ Νίκη κτλ.

A. § 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Polymèdes fils de Céphision Aténéen était le secrétaire; et les questeurs dont Polymèdes fils de Céphision Aténéen était le secrétaire les ont*

remis aux questeurs Polyxénidés d'Acharnœ et à ses collègues, dont Leucadios fils de Comarchos d'Aphidnœ était le secrétaire, dans le temple Hécatompède.

§ 2) 3 *fioles d'or; leur poid,* . . . . 2544 *drach.*

§ 3) *Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.*

§ 4) *Un aspersoir d'argent qui n'a pas été pesé.*

§ 5) 2 *couronnes d'or; leur poid,* . . . . 80 »

§ 6) *Une couronne d'or que la Victoire tient dans la main; son poid,* 70 »

§ 7) 8 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 800 »

§ 8) *Une tasse d'argent; son poid,* . . . . 200 »

§ 9) *Une tasse d'argent; son poid,* . . . . 200 »

§ 10) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 3 » 2 *oboles.*

§ 11) *Une guirlande d'or; son poid,* . . . . 63 »

§ 12) 4 *couronnes d'or; leur poid,* . . . . 137 »

§ 13) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 18 » 3 *oboles.*

§ 14) 2 *flacons d'or; leur poid,* . . . . 393 » 3 »

§ 15) *Un flacon d'or; son poid,* . . . . 138 » 2 »

§ 16) *Un flacon d'or; son poid,* . . . . 119 »

§ 17) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 20... »

§ 18) *Un flacon d'argent; son poid,* . . . . 192 »

§ 19) *Une encensoir d'argent; son poid,* . . . . 1000 »

§ 20) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 1250 »

§ 21) *Une couronne d'or; son poid,* . . . .

§ 22) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 35 »

§ 23) 2 *couronnes d'or; leur poid,* . . . . 53 »

§ 24) *Une couronne d'or; son poid,* . . . .

§ 25) *Ont été ajoutés pendant cette année:*

§ 26) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . . .

§ 27) . . . . 214 »

B. § 28) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Polyxénides d'Acharnœ et ses collègues dont Leucadios fils de Comarchos d'Aphidnœ était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Autoclides fils de Sostratos, Phréarien était le secrétaire, dans le temple Hécatompède.*

§ 29) 3 *fioles d'or; leur poid,* . . . . 2544 *dr.*

§ 30) *Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.*

§ 31) *Aspersoir d'argent qui n'a pas été pesé.*

§ 32) 2 *couronnes d'or; leur poid,* . . . . 80 »

§ 33) *Une couronne d'or; que la Victoire tient dans la main; son poid,* 70 »

105.

ΚΑΙΑΧ
ΠΟΧΣΥΓ
ΓΕΟΝΤΟΣΚΕΦΑ
ΗΥΠΟΧΣΥΓΟΙΔ
ΘΟΡΑΚΕΣΔΠΙΙ
ΠΙΙΙΙΓΥΡΑΚΑ
ΧΑΓΚΑΙΙΙΚΓΙ
ΟΓΥΣΤΙΟΣΕΛΡ
ΤΑΔΕΗΟΙΤΑΜ
ΔΟΙΟΣΚΡΙΤ
ΕΛΡΑΜΜΑΤΕ

106.

ΚΡΑ
ΙΟΣ
ΘΡΟ
. . . . .
ΟΙΤΑ
ΘΕΑΣΑ
ΤΙΟΑΦΙ
ΙΟΣΓΑΜΠ
ΧΡΥΣΑΙΠ
ΣΟΝΤΟΜ
ΗΗΗΕΓΟ
ΧΡΥΣΟΝ
Τ \ΕΑΚΙ
ΘΥΜΙΑΤ
ΑΧΡΥΣΟΣΙ
Ρ ΑΝΘΕ
ΓΙ ΧΙΟ
ΙΔΕΣΕΠΙΣ
ΥΣΟΣΓΥΡΑ
Ο ΕΣΕΠΑΡ
ΤΕΥΕΑΣΠ
ΙΕΡΟΝΧΡ
Ι ΝΑΙΟΣ
ΕΧΣ

[Ἐπέτεια ἐπε-] γένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς] Κρά[της Ναύπονος Λαμπτρεὺς ἐγραμμάτευεν· Κλίναι χιουργεῖς ΓΙΙΙ, Κλίναι Μιλησιουργεῖς Δ. Ξι[φομάχαιραι ΓΙΙΙΙ. Ξίφη Γ. Θώρακες ΔΓΙ, Ἀσπίδες ἐπίσημοι 𐅄 Ι. Ἀσπίδες ἐπίχαλκοι ΔΔΔΙ.]θρό[νοι ΓΙΙΙ. Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδίαι ΓΙΙΙΙ. Λύρα κατάχρυσος Ι, Λύραι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύραι ΓΙΙ, τράπεζα ἐλεφαντωμένη. Κράνη χαλκᾶ ΙΙΙ, κλινῶν πόδες ἐπάργυροι ΔΙΙ. Πέλτη. Τάδε] οἱ τα[μίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας . . . ης Ἐρχιεὺς κ-αὶ ξυνάρχοντες οἷς Εὐ]θέας Α[ἴσχρονος ἐγραμμάτευε· παρέδοσαν τοῖς ταμίασιν Εὐρέκτῃ Ἀτηνεῖ καὶ ξυνάρχ-ουσι οἷς . . . δωρος Κρι]τίου Ἀφι[δναῖος ἐγραμμάτευε, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων τα-μιῶν οἷς Κράτης Ναύπο]νος Λαμπ[τρεὺς ἐγραμμάτευεν ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς στ-αθμὸν τούτου 𐅄Δ. Φιάλαι] χρυσαῖ Γ, [σταθμὸν τούτων 𐅅ΗΗ𐅄ΔΔΔ⊢⊢. Χρυσίον ἄσημον, σταθμὸν τούτου . . . Η Καρχήσιον χρυ]σοῦν τὸμ [πυθμένα ὑπάργυρον ἔχον, ἱερῶν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἐλα-ει, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΔΠ]⊢⊢⊢. Ἥλω [δύω ὑπαργύρω καταχρύσω, σταθμὸν τούτοιν Η . . . ⊢⊢⊢⊢. πρό-σωπον ὑπάργυρον κατά]χρυσον, [σταθμὸν τούτου ΗΔΓ⊢. Φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΔΓΙΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗΗΗΓ⊢⊢. Ἀριθμὸν] τάδε. Ἀκι[νάκαι περίχρυσοι ΓΙ· Λεῖομ περίχρυσον. Στάχυες ΔΙΙ...Κανὼ ὑπο-ξύλω] καταχ[ρύσω ΙΙ,] Θυμιατ[ή]ριον ὑπόξυλον κατάχρυσον Ι. Κόρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος. Κοί-τη ὑ]πόξυ[λος κατά]χρυσος. Γ[οργόνειον, κάμπη ἐπίχρυσα, ἵππος, γρὺψ, γρυπὸς προτομή, γρὺψ, Λέοντος κεφα[λή ὅ]ρ[μος] ἀνθή[μων, δράκων, ἐπίχρυσα ταῦτα· Κυνῆ ἐπίχρυσος. Ἀσπίδες ἐπίχρυσοι ὑπόξυλοι Δ[Γ. Κ]λί[ναι] χιο[υργεῖς ΓΙΙΙ. Κλίναι Μιλησιουργεῖς Δ. ξιφομάχαιραι ΓΙΙΙΙ· ξίφη Γ. Θώρακες ΔΓΙ. [Ἀσπ]ίδες ἐπίσ[ημοι 𐅄Ι. Ἀσπίδες ἐπίχαλκοι ΔΔΔΙ. Θρόνοι ΓΙΙΙ. Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδίαι ΓΙΙΙΙ. Λύρα κα[τάχρ]υσος. Λύρα[ι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύραι ΓΙΙΙ· τράπεζα ἐλεφαντωμένη. Κράνη

χαλκᾶ III. Κλι[νῶν π]ό[δ]ες ἐπάρ[γυ]ροι ΔII. Ἐπέτεια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Εὐθίας Ἀναφλύστιος ἐγρ[αμμά]τευε· Ἀσπί[δε ἐπιχρύσω ὑποξύλω II.
Τάδε οἱ ταμ[ίαι τῶν] ἱερῶν χρ[ημάτων τῆς Ἀθηναίας, Εὐρέκτης Ἀτηνεὺς καὶ ξυνάρχοντες οἷς . . .δωρος Κριτ[ίου Ἀφ]ι[δ]ναῖος [ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίασιν οἷς Δίογνις Ἰσάνδρου Πειραιεὺς] ἐγραμμάτευ[ε, παραδ]εξ[άμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν, οἷς Εὐθέας Ἀναφλύστιος ἐγραμμάτευε ἐν τῷ Παρθενῶνι, ect.)

A. § 1) *Ont été ajoutés sous les questeurs dont Cratés fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire.*

§ 2) 8 *lits de Chios.*
§ 3) 10 *lits de Milet.*
§ 4) 9 *coutelas.*
§ 5) 5 *épées.*
§ 6) 16 *cuiraces.*
§ 7) 51 *boucliers ayant des emblèmes.*
§ 8) 31 *boucliers couverts de cuivre.*
§ 9) 8 *fauteuils.*
§ 10) 4 *fauteuils.*
§ 11) 9 *pliants.*
§ 12) 1 *lyre toute d'or.*
§ 13) 4 *lyres d'ivoire.*
§ 14) 7 *lyres.*
§ 15) *Une table incrustée d'ivoire.*
§ 16) 3 *casques de cuivre.*
§ 17) 12 *pieds de lits argentés.*
§ 18) *Une hâche.*

B. § 19) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve . . . . es Erchien et ses collègues, dont Euthéas fils d'Æschron d'Anaphlystos était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs Eurectes Aténéen et à ses collègues, dont . . . doros fils de Critias d'Aphidnæ était le secrétaire, dans le Parthénon.*

§ 20) *Une couronne d'or; son poid,*	60	*dr.*
§ 21) 5 *fioles d'or; leur poid,*	732	»
§ 22) *De l'or non monnayé; son poid,*	100....	»
§ 23) *Une tasse d'or, dont le fond est en argent doré; consacrée à Hercule qui est à Elas, son poid,*	138	*dr.*
§ 24) *Deux clous d'argent dorés; leur poid,* . .	104....	»
§ 25) *Un masque d'argent doré; son poid,* . .	116	»
§ 26) 138 *fioles d'argent* § 27) *Une corne d'argent* } *leur poid* 2 *tal.*	3307	»

§ 28) *Dénombrement:*
§ 29) 6 *Cimeterres dorés autour.*

§ 30) *Un poid doré autour.*

§ 31) 12... *Épis.*

§ 32) 2 *Corbeilles de bois dorés.*

§ 33) 1 *encensoir de bois doré.*

§ 34) *Une fille en or sur une colonne.*

§ 35) 1 *lit en bois doré.*

§ 36) *Tête de gorgone.*

§ 37) *Des serpens dorés.*

§ 38) *Un cheval.*

§ 39) *Un gryphon.*

§ 40) *Un bust de gryphon.*

§ 41) *Un gryphon.*

§ 42) *Un tête de lion.*

§ 43) *Un collier en fleurs.*

§ 44) *Un dragon; tous ces objets recouverts d'or.*

§ 45) *Un bonnet couvert d'or.*

§ 46) 15 *boucliers de bois couverts d'or.*

§ 47) 8 *lits faits à Chio.*

§ 48) 10 *lits faits à Milet.*

§ 49) 9 *couteaux de combat.*

§ 50) 5 *épées.*

§ 51) 16 *cuirasses.*

§ 52) 51 *boucliers portant des emblèmes.*

§ 53) 40 *boucliers couverts de cuivre.*

§ 54) 4 *sièges.*

§ 55) 9 *sièges plians.*

§ 56) *Une lyre toute d'or.*

§ 57) 4 *lyres d'ivoire.*

§ 58) 8 *lyres.*

§ 59) *Une table garnie en ivoire.*

§ 60) 3 *casques de cuivre.*

§ 61) 12 *pieds de lit couverts d'argent.*

§ 62) *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Euthéas d'Anaphlystos était le secrétaire:*

§ 63) 2 *boucliers en bois, dorés.*

B. § 64) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Eurectés Aténéen et ses collègues, dont . . . . . doros fils de Critias d'Aphidnæ était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Diognis fils d'Isandros du Pirée était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens dont Euthéas d'Anaphlystos était le secrétaire, dans le Parthénon.*

107

ΝΑ
ΚΡΥΣΟΙΙΘΥΜΙ
ΤΑΧΡΥΣΟΣΛΟ ·Ε
ΣΑΝΘΕΜΟΝΔΡΑΚΟ
ΚΛΙΝΑΙΧΙΟΡΛΕΣΠΙΙΚ
ΠΙ ΕΜΟΙΡΙΑΣΠΙΔΕΣL
ΡΑΙΕ ΙΕΦΑΝΤΙΝΑΙΙΙΙΙ ΛΥ
ΔΙΙΙ
ΙΣ ΔΙΟΛΝΙΣΙΣΑΝΔΡΟΠΕΙ
ΘΟΜΟΝΤΟΥΤΟΡΗΗΗΗ

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας . . . μήδης Κυδαθηναιεὺς καὶ ξυνάρχοντες, οἷς Διόγνις Ἰσάνδρου Πειραιεὺς ἐγραμμάτευε, παρέδοσαν τοῖς ταμίασιν οἷς Θέολλος Χρωμάδου Φλυεὺς ἐγραμμάτευε, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς . . . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος ἐγραμμάτευε, ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς σταθμὸν τούτου ΡΔ. Φιάλαι χρυσαῖ Γ, σαθμὸν τούτων ΡΗΗΡΔΔΔΗ Η. Χρυσίον ἄσημον, σαθμὸν τούτου Η....Καρχήσιον χρυσοῦν, τὸμ πυθμένα ὑπάργυρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἔλαει, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΔΓΗ Η Η. Ἥλω δύο, ὑπαργύρω καταχρύσω, σταθμὸν τούτοιν Η . . Ε Η Η Η. Πρόσωπον ὑπάργυρον κατάχρυσον, σταθμὸν τούτου ΗΔΓΗ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΔΓΙΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗΗΗΗΓΗ Η. Ἀριθμὸν τάδε. Ἀκι]νά[και περίχρυσοι ΓΙ. Λεῖον περίχρυσον. Στάχυες ΔΙΙ. Κανὼ ὑποξύλω κατα]χρύσω ΙΙ, Θυ[μιατήριον ὑπόξυλον κατάχρυσον Ι. Κόρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόξυλος κα]τάχρυσος, Γο[ρ]γ[όνειον, κάμπη ἐπίχρυσα ἔχον. Γρὺψ, Γρυπὸς προτομή. Γρὺψ. Λέοντος κεφαλή· ὅρμ]ος ἀνθήμων. Δράκω[ν, ἐπίχρυσα ταῦτα. Τράπεζα ἐλεφαντωμένη. Κυνῆ ἐπίχρυσος· ἀσπίδες ἐπίχρυσοι ὑπόξυλοι ΔΓ]. Κλίναι χιουργεῖς ΓΙΙΙ. [Κλίναι Μιλησιουργεῖς Δ, ξιφομάχαιραι ΓΙΙΙΙ. Ξίφη Γ. θώρακες ΔΓΙ. Ἀσπίδες ἐ]πί[σ]ημοι ΡΙ. Ἀσπίδες [ἐπίχαλκοι ΔΔΔΔ. Θρόνοι ΙΙΙΙ. Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδίαι ΓΙΙΙΙ. Λύρα κατάχρυσος Ι. Λ]ύραι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύ[ραι ΓΙΙ. Κράνη χαλκᾶ ΙΙΙ. Κλινῶν πόδες ἐπάργυροι ΔΓ. Πέλτη. Φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙΙ. Κύλικες ἀργυροῖ]ΔΙΙΙ.

Ἐπέτεια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν ο]ἷς Διό[γ]νις Ἰσάνδρου Πει[ραιεὺς ἐγραμμάτευε. Ἵππος ἀργυροῦς στα]θμὸν τούτου ΡΗΗΙΙΗ.

A. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve . . . médes de Kydathénée et ses collègues, dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens dont . . . . doros fils de Critias d'Aphindæ était le secrétaire, dans le Parthénon.*

§ 2) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 60 *dr.*

§ 3) 5 *fioles d'or; leur poid,* . . . . 732 »

§ 4) *De l'or non monnayé; son poid,* . . . . . 100 »

§ 5) *Une tasse d'or; dont le fond est en argent doré; consacré à Hercule qui est à Elas;* . . . *son poid,* . . . . 138 *dr.*

§ 6) *Deux clous d'argent doré; leur poid,* . . . 104....»

§ 7) *Un masque d'argent doré; son poid,* . . . 116 »

§ 8) 138 *fioles d'argent* } *leur poid,* 2 *tal.* 3307 *dr*
§ 9) *Une corne d'argent* }

§ 10) *Dénombrement:*

§ 11) 6 *cimeterres dorés autour.*

§ 12) *Un poid doré autour.*

§ 13) 12... *Épis*

§ 14) 2 *corbeilles de bois dorés.*

§ 15) *Encensoir de bois doré.*

§ 16) *Une fille en or sur une colonne.*

§ 17) 1 *lit en bois doré.*

§ 18) *Tête de gorgone.*

§ 19) *Des serpens dorés.*

§ 20) *Un cheval.*

§ 21) *Un gryphon.*

§ 22) *Un bust de gryphon.*

§ 23) *Un gryphon.*

§ 24) *Une tête de lion.*

§ 25) *Un collier en fleurs.*

§ 26) *Un dragon; tous ces objets couverts d'or.*

§ 27) *Une table garnie en ivoire.*

§ 28) *Un bonnet couvert d'or.*

§ 29) 15 *boubliers de bois couverts d'or.*

§ 30) 8 *lits faits à Chio.*

§ 31) 10 *lits faits à Milet.*

§ 32) 9 *couteaux de combat.*

§ 33) 5 *épées.*

§ 34) 16 *cuiraces.*

§ 35) 51 *boucliers portant des emblèmes.*

§ 36) 40 *boucliers couverts de cuivre.*

§ 37) 4 *sièges.*

§ 38) 9 *sièges plians.*

§ 39) *Une lyre toute d'or.*

§ 40) 4 *lyres d'ivoire.*

§ 41) 8 *lyres.*

§ 42) *Un écu (petit bouclier).*

§ 43) 3 *bouteilles d'argent.*

§ 44) 13 *gobelets.*

§ 45) *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire.*

§ 46) *Un cheval d'argent; son poid,* . . . . 900 *dr.*

108.

Ν
ΒΙΑΣ·Ε
ΛΡΑΜΜΑ
ΡΔΦΙΑΛ
ΣΟΝ:ΤΟΝΠΥΘ
ΑΗΕΛΟΔΥΟΗΥΠΑΡΛΥ
ΝΟΝΤΟΥΤΟΗΔΠ
/ \ΕΑΚ ΝΑΚΑ · ΕΥ
ΟΝΗΥΠΟΧΣΥΛΟΝΚΑ
ΕΙΟΝΚΑΜΠΕΕΠΙΧ
ΕΠΙΧΡΥΣΑΤΑΥΤΑ
ΙΛΕΣΙΟΡΑΕ ΔΙΧΣΙ
ΛΙΘΡΟΝΟΙΔΙΙΔΙΦΡ
ΕΦΑΝΤΟΜΕΝΕΚΡΑΝ
ΥΡΟΙΗΙΠΠΟΣΑΡΛ
ΤΑΘΜΟΣΦΙΑΛΑ
ΗΔΔΗΗΗΣΥΒΕ
ΕΣΒΟΙΛΛΥΡΙΚ
ΑΡΛΥΡΟΙΙΙΙΣΤΑ
ΟΝΤΟΥΤΟΔΔΠΗΗ
ΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΗΗ
ΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΠ

ΥΣΚΑΙΧΣΥ
ΣΛΥΣ

C. I. G. n. 139. — N. 108.

Θεοῖς ἐ[πικουρίοις].

Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἳ ἐδίδοσαν τ[ὸν λόγον ἐκ Παναθηναίω]ν [ἐς Παναθήναια, τοῖς τ-αμίασι, οἷς Πισδίας Σημί[ου Φη]γαιεὺς ἐγραμμάτευε, [οἱ δὲ ταμίαι οἷς Πρεσ]6ίας [Σ]η[μίου Φηγαιεὺς ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίασι οἷς Νικέας Ε)[θυκλέους Ἀλιμούσιος ἐ]γραμμά[τευε, Εὐφήμῳ Κωλ)υτεῖ καὶ ξυνάρχουσι ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χ[ρυσοῦς, σταθμὸν τούτου] ΡΔ. Φιάλ[αι χρυσαῖ Γ, στ-αθμὸν τούτων ΡΗΗΡΔΔΔΗΕ· χρυσίον ἄσημον, σταθμὸν τούτου Η[. . . Καρχήσιον χρυ]σοῦν τὸμ Πυθ[μένα ὑπάρ-γυρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἔλαει, σταθμὸν τούτ[ου ΗΔΔΔΓΗΗ]Η. Ἥλω δύο ὑπαργύ[ρω καταχρ-ύσω, σταθμὸν τούτοιν Η. . . ΗΗΗΗ. Πρόσωπον ὑπάργυρον κατά[χρυσον, σταθ]μὸν τούτου ΗΔΓ[Η. Φιά-λαι ἀρ-γυραῖ ΗΔΔΔΓΙΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗΗΗΠΕΗ.[Ἀριθμὸν τ]άδε. Ἀκινάκα[ι περί-χρυσοι ΓΙ. Λεῖομ περίχρυσον. Στάχυες ΔΙΙ. Κανὼ ὑποξύλω καταχρύσω [ΙΙ. Θυμιατήρι]ον ὑπόξυλον κατ[άχρυσον Ι: Κόρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόξυ[λος] κατάχρυσ[ος Ι. Γοργόν]ειον, κάμπη ἐπίχ[ρυσα, ἵππ-ος, γρύψ, γρυπὸς προτομή, γρύψ, λέοντος κεφαλή, ὅ[ρμ]ος ἀν[θήμων, δράκων], ἐπίχρυσα ταῦτα. [Κυνῆ ἐπίχ-ρυσος. Ἀσπίδες ἐπίχρυσο[ι] ὑπόξυλοι :ΔΓ: Κ[λίναι χιουρ]γεῖς [ΓΙΙΙ. Κλίναι Μ]ιλησιουργεῖς Δ: Ξι[φομά-χαιρα-ι ΓΙΙΙΙ. Ξίφη Γ. Θώρακες Δ[ΓΙ]. Ἀσπίδες ἐπίσημοι [Ρ]Ι. Ἀσπίδε[ς ἐπίχαλκοι ΔΔΔ]ΔΙ. Θρόνοι ΠΙΙΙ. Δί-φρ[οι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδ-

ίαι ΠΙΙΙΙ. Λύρα κατάχρυσο[ς] Ι. Αὐλαι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύραι [Π]ΙΙΙ[. Τράπεζα ἐλ]εφαντωμένη. Κράν[η χαλκᾶ ΙΙΙ. Κ-
λινῶν πόδες [ἐπ]άργυροι [ΔΙΙ. Π]έλ[τη.] Φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙΙ. Κύλι[κες ἀργ]υροῖ ΔΙΙΙ. Ἵππος ἀργ[υροῦς, ςαθμό-
ν τούτων 𐅅ΗΗΗΗ. Ἀσπίδε ἐπιχρύσω ὑποξύλω [ΙΙ]. Ἀκινάκης ἐπίχρ[υσος ἄσ]ταθμος. Φιάλα[ι ἀργυραῖ ΠΙΙΙ, στ-
αθμὸν τούτων 𐅅ΗΗΗΠͰͰ. Ποτ[ή]ρια χαλκιδικὰ ἀργυρᾶ [Ι]ΙΙΙ, σταθμὸν [τούτων] ΗΔΔͰͰͰͰ. Συβή[νη ἡ παρὰ Μεθυ-
μναίων ἐλεφαντίνη, κατάχρυσος. Ἀσπὶς ἐγ Λέσβου ἐπίσημος χρυ[σῆ. Ἐγ Λ]έσβου Ἰλλυρικ[ὸν χαλκοῦν. Φιάλ-
[α] ἀργυρᾶ ΙΙ, καρχησίω ἀργυρῶ [ΙΙ], σταθμὸν τούτων 𐅅𐅄ΔΔ. Λ[έ]σ[β]ιοι [κότυλοι] ἀργυροῖ ΙΙΙ, στα[θ-μὸν τούτων ΗΗ
Η𐅄ΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΠͰͰͰΙΙΙ. Στέφανος χρυσοῦ[ς, σταθμ]ὸν τούτου ΔΔΠͰͰ[Ͱ Ͱ. Ἀθηναίας Ν-
ίκης στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΠͰͰͰͰ. Στέφανος χρυσ[οῦς, σταθ]μὸν τούτου ΔΔΔͰͰ[Ͱ. Ἀθηναίας Ν-
ίκης στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔͰͰ. Τετράδραχμον [χρυσοῦν, σ]ταθμὸν τούτου Π[ͰͰΙΙC. Ὄνυξ τ-
ὸν δακτ[ύ]λιον χρυσοῦν [ἔ]χ[ων, ἄσταθμος . . . .
Τάδε ο[ἱ] ταμία[ι τῶν ἱερῶν χρη]μάτων τῆς Ἀθηναίας, Εὔφημο[ς Κολυττε]ὺς καὶ ξυ[νάρχοντες, οἷς Νι-
κέ]ας [Ἁλιμούσιος ἐγραμμάτε]υε, π[αρ]έδοσαν το[ῖς] ταμίασι[ν οἷς Εὐγένη]ς Λυσ[άνδρου Αἰγιαλεὺς ἐγρ-
αμ]μάτε[υε . . . . καὶ ξυν]άρχου[σι παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς Π-]
ρ]εσβίας [Σημίου Φηγαιεὺς ἐγραμμάτευε ect].

Aux Dieux auxiliaires.

A. § 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs dont Presbias fils de Sémios Phégéen était le secrétaire, et les questeurs dont Presbias fils de Sémios Phégéen était le secrétaire, les ont remis aux questeurs dont Nikéas fils d'Euthyclés d'Halimus était le secrétaire, à Euphémos de Collytos et à ses collègues, dans le Parthénon.*

§ 2) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . . 60 *dr.*
§ 3) 5 *fioles d'or; leur poid,* . . . . 732 »
§ 4) *De l'or non monnayé; son poid,* . . . . 100.... »
§ 5) *Une tasse d'or, dont le fond est en argent doré; consacrée à Hercule qui est à Elas, son poid,* . . . . 138 *dr.*
§ 6) *Deux clous d'argent dorés; leur poid,* . . 104.... »
§ 7) *Un masque d'argent doré; son poid,* . . 116 »
§ 8) 138 *fioles d'argent*
§ 9) *Une corne d'argent* } *leur poid* 2 *tal.* 3307 »
§ 10) *Dénombrement:*
§ 11) 6 *cimeterres dorés autour.*
§ 12) *Un poid doré autour.*
§ 13) 12... *Épis*
§ 18) 2 *corbeilles de bois dorés.*
§ 19) *Encensoir de bois doré.*
§ 20) *Une fille en or sur une colonne.*

§ 17) 1 *lit en bois doré.*

§ 18) *Tête de gorgone.*

§ 19) *Des serpens dorés.*

§ 20) *Un cheval.*

§ 21) *Un gryphon.*

§ 22) *Un buste de gryphon.*

§ 23) *Un gryphon.*

§ 24) *Une tête de lion.*

§ 25) *Un collier en fleurs.*

§ 26) *Un dragon; tous ces objets couverts d'or.*

§ 27) *Un bonnet couvert d'or.*

§ 28) 15 *boucliers de bois couverts d'or.*

§ 29) 8 *lits faits à Chio.*

§ 30) 10 *lits faits à Milet.*

§ 31) 9 *couteaux de combat.*

§ 32) 5 *épées.*

§ 33) 16 *cuiraces.*

§ 34) 51 *boucliers portant des emblèmes.*

§ 35) 40 *boucliers couverts de cuivre.*

§ 36) 4 *sièges.*

§ 37) 9 *sièges plians.*

§ 38) *Une lyre toute d'or.*

§ 39) 4 *lyres d'ivoire.*

§ 40) 8 *lyres.*

§ 41) *Une table garnie d'ivoire.*

§ 42) 3 *casques de cuivre.*

§ 43) 12 *pieds de lit couverts d'argent.*

§ 44) *Un écu (petit boucher.)*

§ 45) 4 *fioles d'argent.* § 46) 13 *gobelets d'argent* § 47) *Un cheval d'argent*	*leur poid,*	900	*dr.*

§ 48) *Deux boucliers de bois couverts d'or.*

§ 49) *Un cimeterre couvert d'or; il n'a pas été pesé.*

§ 50) 8 *fioles d'argent; leur poid,*	807	»
§ 51) 4 *coupes de Chalcis en argent; leur poid,*	124	»

§ 52) *Un carquois en ivoire, tout garni d'or, offert par les Methymnéens.*

§ 53) *Un bouclier de Lesbos, en or, portant un emblème.*

§ 54) *Un coupe Illyrienne de cuivre provenant de Lesbos.*

§ 55) 2 *fioles d'argent,* § 56) 2 *tasses d'argent,*	*leur poid,*	580	*dr.*
§ 57) 3 *cotyles de Lesbos en argent, leur poid,*		370	»

§ 58) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 18 » 3 *oboles.*

§ 59) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 29 »

§ 60) *Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid,* 29 »

§ 61) *Une couronne d'or; son poid,*. . . . . 33 » .

§ 62) *Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid,* . 33 »

§ 63) *Une mesure de 4 drachmes en or; son poid,* . . . . 7 » 2½ »

§ 64) *Un onyx, dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé.*

B. § 65) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve Euphénos de Collytos et ses collègues, dont Nikéas Halimusien était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs dont Eugénés fils de Lysandre d'Ægialée était le secrétaire à* . . . . . *et ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Presbias fils de Sémios Phégéen était le secrétaire ect.*

109.

ΟΜΠΥΘΟΜΕΝΑ ͰΥΠΑΡΑ
Π ΑΡΛΥΡ ΟΚΑΤ ΑΧ ΡΥΣΟΣΤΑ
Ο ͰΔΠ⊢Φ Ι ΑLΑ Ι Α ΡΛΥΡΑ Ι:ͰΔΔΔ
Ι ͰΕΡ Ι ΧΡΥΣΟ Ι:Π Ι:LΕ ΙΟΜΠΕΡ Ι ΧΡ
L ΟΝΚΑΤΑΧΡΥΣΟΝ: Ι:ΙΟΡ ΕΕΠ Ι Σ ΤΕ L Ε
Ε ΕΠ Ι ΧΡΥΣΑΗΙΠΠΟΣΛΡΥΦΣΛΡ ΥΠΟ Σ ΠΡΟ Ι ΟΜΕΛΡ
Ι ΑΥ Ι ΛΚΥΝΕΕΠ Ι ΧΡΥΣΟΣ ΑΣΠ Ι ΔΕ Σ Ε Π ΙΧ ΡΥΣΟ Ι Η
ΔΧ Σ Ι ΦΟΜΑΧΑΙ Ρ.Α Ι:Π ΙΙΙΙ:Χ Σ ΙΦΕ:Π:ΘΟΡ ΑΚΕ Σ:ΔΠ Ι :ΑΣΠ Ι
Δ Ι Φ ΡΟΙ:ΙΙΙΙ:ΟΚLΑΔ Ι Α Ι:ΠΙΙΙΙ:LΥΡ Α ΚΑΤ ΑΧΡΥ ΣΟΣ: Ι:LΥΡΑΠ
Κ ΡΑ Ι ΕΧΑLΚ ΑΙΙΙΚL Ι ΝΟΝΠΟΔΕΣΕ ΠΑΡ ΛΥΡΟ Ι:ΔΙΙ:ΠΕL ΤΕ Φ Ι
Ρ ΛΥΡΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ:𐅅ͰͰͰͰ:ΑΣΠΙΔΕ ΕΠ Ι ΧΡΥΣ ΟΗΥΠ
Α ΡΛΥΡΑ Ι:ΠΙΙΙ : Σ ΤΑΘΜΟΝΤ ΟΥΤΟΝ:𐅅ͰͰͰΠ⊢⊢:ΠΟΤΕΡ Ι Α ΧΑ L
ΕΝ ΕΗΕΠΑΡ ΑΜΕΘΥΜΝ Α Ι ΟΝ Ε LΕ ΦΑ ΝΤ Ι ΝΕΚΑΤΑΧΡΥ ΣΟ Σ Α Σ Π
ΚΟΝΧΑLΚΟΝ:Φ Ι Α LΑΑ ΡΛΥΡ Α:ΙΙ:ΚΑΡΧΕΣ Ι ΟΑΡΛΥΡΟ:ΙΙ:ΣΤΑΘΜΟ
ΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ:ͰͰͰ𐅅ΔΔ:ΣΤΕΦΑΝΟΣ ΧΡΥΣΟΣΣΤΑΘ ΜΟΝΤΟΥ ΤΟ
⊢⊢⊢⊢ΑΘΕΝΑ Ι Α Σ Ν Ι ΚΕΣ Σ ΤΕΦΑΝΟΣ ΧΡΥΣΟΣΣΤΑΘ ΜΟΝΤΟΥ ΤΟ
Δ⊢⊢⊢ΑΘΕΝΑ Ι Α Σ Ν Ι ΚΕΣ Σ ΤΕΦΑΝΟΣ ΧΡΥΣΟΣΣΤΑΘ ΜΟΝΤΟΥ ΤΟ
ΟΠ⊢⊢ΙΙ ΟΝΥΧΣ ΤΟΝΔΑ ΚΤΥL Ι ΟΝΧΡΥΣΟΝΕΧΟΝΑΣ ΤΑΘΜΟΣ

ΤΑΔΕ Ο Ι ΤΑΜ Ι Α Ι ΤΟΝ Η Ι ΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣ ΑΘΕΝΑ Ι ΑΣ LΥΚΟΝ ΠΡΑΣ Ι ΕΥ ΣΚΑ Ι ΧΣΥΝΑΡΧ ΟΝΤΕ
Μ Ι ΟΝ ΚΥΔΑΘΕΝΑ Ι ΕΥ ΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΧΑΡ Ι ΝΟ Ι ΑLΕΧΣ Ι ΜΑΧΟΗΑLΕΕΙ ΠΑΡΑΔΕΧΣΑΜΕΝΟ Ι ΠΑΡΑ
ΝΟΝ Ι Σ ΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ𐅅ΔΦ Ι ΑLΑ ΙΧΡΥΣΑ Ι Π ΣΤΑΘΜΟΝ ΤΟΥΤΟΝ𐅅ͰͰ𐅅ΔΔΔ⊢⊢Χ
ΗΕΧΟΝ Η Ι Ε ΡΟΝΤΟΗΕΡΑΚLΕΟΣΤΟΕΝΕLΑΕΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΗΔΔΔΠ⊢⊢⊢ ΕLΟ ΔΥΟΥ ΠΑΡΛΥΡΟΚΑΤ
ΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΗΔΠ⊢.ΦΙΑLΑΙΑΡΛΥΡΑΙΗΔΔΔΠΙΙΙΚΕΡΑΣΑΡΛΥΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΤΤΧΧΧΗΗΗΗΠ
ΟΗΥΠΟΧΣΥLΟΚΑΤΑΧΡΥΣΟ Ι ΙΘΥΜ ΙΑΤΕΡ Ι ΟΝ ΗΥΠΟΧΣΥLΟΝΚ ΑΤΑΧΡΥΣ ΟΝ Ι ΚΟΡΕΕΠ Ι ΣΤΕ L Ε ΣΚ
Π ΣΛΡΥΦΣΛ ΡΥΠΟΣΠ ΡΟΤΟΜΕΛΡΥΦΣLΕΟΝΤΟΣ:ΕΦΑLΕΗΟΡ ΜΟΣΑ ΕΜΟΝΔΡΑΚΟΝΕΠ Ι ΧΡΥ Σ
ΝΑΙΜ Ι LΕΣ Ι ΟΡΛΕΣΔΧ Σ Ι ΦΟΜΑΧΑΙΡΑ Ι Π Ι Ι Ι Ι Χ Σ Ι ΦΕΠΘΟΡΑΚΕΣΔΠΙΑΣΠΙΔΕΣΕΠ Ι ΣΕΜΑ Ι
Ι Ι Α ΙΕLΕΦΑΝΤΙΝΑ LΥΡΑΙΠΙΙΙΤΡΑΠΕΙΑΕLΕΦΑΝΤΟΜΕΝΕΚΡΑΝΕΧΑLΚΑ Ι Ι Ι ΚLΙΝΟΝΠΟΔΕΣΕ
Θ Μ ΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅ͰͰͰͰͰΑΣΠΙΔΕΕΠΙΧΡΥΣΟΗΥΠΟΧΣΥLΟΙΙ ΑΚΙΝΑΚΕΣ ΕΠΙΧΡΥ ΣΟ Σ ΑΣΤΑΘΜΟ
Ο Ν ΤΟΥΤΟΝΗΔΔ⊢⊢⊢⊢ΣΥΒΕΝΕΗΕΠΑ Ι ΑΜΕΘΥΜΝΑΙΟΝΕLΕΦΑΝΤ Ι ΝΕΚΑ Τ ΑΧΡ ΥΣΟΣΑΣΠΙΣ
ΛΥΡΟΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ𐅅𐅅ΔΔΔLΕΣΒΙΟΙΚΟΤΥLΟΙΑΡΛΥΡΟΙΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗΗ𐅅
⊢⊢ΑΘΕΝΑΙ Α Σ Ν ΙΚΕΣ ΣΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣ ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΠ⊢⊢⊢⊢ ΣΤΕ ΦΑΝΟ Σ ΧΡΥΣΟ
ΤΡΑΔΡΑΧΜΟΝΧΡΥΣΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΠ⊢⊢ΙΙC ΟΝΥΧΣΤΟΝΔΑΚΤΥLΙΟΝΧΡΥΣΟΝΕΧΟΝ

[Γάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας οἷς Εὐγένης Αἰγιλιεὺς ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίασι Λύκονι Πρασιεῖ καὶ ξυνάρχουσιν, οἷς Λυσίδικος . . . . . ἐγραμμάτευε, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν, οἷς Νικέας Εὐθυκλέους Ἀλιμούσιος ἐγραμμάτευε, ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς ςαθμὸν τούτου 𐅅Δ. Φιάλαι χρυσαῖ Π, ςαθμὸν τούτων 𐅅ΗΗ𐅅ΔΔΔ⊢⊢. Χρυσίον ἄσημον, ςαθμὸν τούτου Η. . . . Καρχήσιον χρυσοῦν],

τ]ὸμ πυθμένα ὑπάργ[υρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἔλαει, ςαθμὸν τούτου ΗΔΔΔΠ⊢⊢⊢. Ἥλω δύο ὑπαργύρω καταχρύσω, ςα[θμὸν τούτων Η. . . ⊢⊢⊢⊢. Πρόσωπον ὑπάργυρον κατάχρυσον, σταθμὸν τούτ-

ευ ΗΔΓͰ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΔ[ΓΙΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗΗΗΓͰΚ. Ἀριθμὸν τάδε. Ἀκινάκαι περίχρυσοι: ΓΙ: Αεῖον περίχρ[υσον. Στάχυες ΔΙ. Κανὼ ὑποξύλω καταχρύσω ΙΙ. Θυμιατήριον ὑπόξυλον κατάχρυσον: Ι: Κόρη ἐπὶ στήλη[ς κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόξυλος κατάχρυσος Ι. Γοργόνειον, καμπὴ ἐπίχρυσα· Ἵππος, γρὺψ, γρυπὸς προτομὴ, γρ[ὺψ. Λέοντος κεφαλή· ὅρμος ἀνθήμων, δράκων, ἐπίχρυσα ταῦτα. Κυνῆ ἐπίχρυσος· ἀσπίδες ἐπίχρυσοι [ὑπόξυλοι ΔΓ: Κλίναι χιουργεῖς ΓΙΙΙ. Κλίναι Μιλησιουργεῖς Δ. ξιφομάχαιραι: ΓΙΙΙΙ: ξίφη Γ: Θώρακες: ΔΓΙ: Ἀσπί[δες ἐπίσημοι ΡΙ. Ἀσπίδες ἐπίχαλκοι ΔΔΔΔΙ. Θρόνοι ΓΙΙΙΙ. Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδίαι:ΓΙΙΙΙ: Λύρα κατάχρυσος: Ι: Λύ[ραι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύραι ΙΙΙΙ. τράπεζα ἐλεφαντωμενη. Κράνη χαλκᾶ ΙΙΙ, κλινῶν πόδες ἐπάργυροι: ΔΙΙ: Πέλτη, φι[άλαι ἀργυραῖ ΙΙΙΙ: Κύλικες ἀργυροῖ ΔΙΙΙ. Ἵππος ἀργυροῦς, ςαθμὸς τούτων: ΡΗΗΗΗ. Ἀσπίδε ἐπιχρύσω ὑπ[οξύλω ΙΙ: Ἀκινάκης ἐπίχρυσος ἄσταθμος. Φιάλαι] ἀργυραῖ:ΓΙΙΙ:ςαθμὸν τούτων:ΡΗΗΗΓͰͰ:Ποτήρια χαλ[κιδικὰ ἀργυρᾶ ΙΙΙΙ, ςαθμὸν τούτων ΗΔΔͰͰͰͰ Συβήνη ἡ παρὰ Μεθυμναίων ἐλεφαντίνη, κατάχρυσος. Ἀσ[πὶς ἐγ Λέσβου, ἐπίσημος, χρυσῆ. Ἐγ Λέσβου Ἰλλυρικὸν χαλκοῦν: Φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ: Καρχησίω ἀργυρῶ:ΙΙ: ςαθμὸ[ν τούτων ΡΡΔΔ. Λέσβιοι κότυλοι ἀργυροῖΙΙΓ, ςαθμὸν τούτων:ΗΗΗΡΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς,ςαθμὸν τούτου[ΔΓͰͰͰΙΙΙ. Στέφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΓΚ ͰͰͰͰ. Ἀθηναίας Νίκης Στέφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου [ΔΔΓͰͰͰͰ. Στέφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔ ΔͰͰͰ. Ἀθηναίας Νίκης στέφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου [ΔΔΔͰͰͰ. Τετράδραχμον χρυσοῦν σταθμὸν τούτου ΓͰͰΙΙC. Ὄνυξ τὸν δακτύλιον χρυσοῦν ἔχων, ἄσταθμος . . . .

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Λύκων Πρασιεὺς καὶ ξυνάρχοντε[ς οἷς Λυσίδικος . . . . . . ἐγραμμάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίαις οἷς Φορμίων Κυδαθηναιεὺς ἐγραμμάτευε, Χαρίνῳ Ἀλεξιμάχου Ἁλαιεῖ, παραδεξάμενοι παρὰ [τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς . . . . . ἐγραμμάτευε ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς ςαθμὸν τούτου ΡΔ. Φιάλαι χρυσαῖ Γ ςαθμὸν τούτων ΡΗΗΡΔΔΔͰͰ. Χρ[υσίον ἄσημον, σταθμὸν τούτου Η. Καρχήσιον χρυσοῦν τὸν πυθμένα ὑπάργυρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἐλαει, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΔΓͰͰͰ. Ἥλω δύω ὑπαργύρω κατ[αχρύσω, σταθμὸν τούτων Η. . . ͰͰͰͰ. πρόσωπον ὑπάργυρον κατάχρυσον, σταθμὸν τούτου ΗΔΓͰ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΔΓΙΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν, ςαθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗΗΗΓ[ͰͰ. Ἀριθμὸν τάδε. Ἀκινάκαι περίχρυσοι ΓΙ. Λεῖον περίχρυσον. Στάχυες ΔΙ. Κανὼ ὑποξύλω καταχρύσω ΙΙ. Θυμιατήριον ὑπόξυλον κατάχρυσον Ι. Κόρη ἐπὶ στήλης [κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόξυλος κατάχρυσος Ι. Γοργόνειον. Κάμπη ἐπίχρυσα. Ἵππος, γρὺψ, γρυπὸς προτομὴ. Γρὺψ. Λέοντος κεφαλὴ, ὅρμος ἀνθήμων, δράκων, ἐπίχρυσ[α ταῦτα. Κυνῆ ἐπίχρυσος. Ἀσπίδες ἐπίχρυσοι ὑπόξυλοι ΔΓ. Κλίναι χιουργεῖς ΓΙΙΙ. Κλίναι Μιλησιουργεῖς Δ. Ξιφομάχαιραι ΓΙΙΙΙ. Ξίφη Γ. Θώρακες ΔΓΙ. Ἀσπίδες ἐπίσημαι [ΡΙ. Ἀσπίδες ἐπίχαλκοι ΔΔΔΔ. Θρόνοι ΓΙΙΙ. Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδίαι ΓΙΙΙΙ. Λύρα κατάχρυσος Λύραι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύραι ΓΙΙΙ. Τράπεζα ἐλεφαντωμένη. Κράνη χαλκᾶ ΙΙΙ. Κλινῶν πόδες ἐ[πάργυροι: ΔΙΙ: Πέλτη φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙΙ. Κύλικες ἀργυροῖ ΔΙΙ: Ἵππος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτων ΡΗΗΗΗ. Ἀσπίδε ἐπιχρύσω ὑποξύλω ΙΙ. Ἀκινάκης ἐπίχρυσος ἄςαθμος. Φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΡΗΗΗΓͰͰ. Ποτήρια χαλκιδικὰ ἀργυρᾶ ΙΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΔΔͰͰͰͰ. Συβήνη ἡ παρὰ Μεθυμναίων ἐλεφαντίνη, κατάχρυσος. Ἀσπὶς [ἐκ Λέσβου, ἐπίσημος χρυσῆ. Ἐκ Λέσβου Ἰλλυρικὸν χαλκοῦν. Φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ. Καρχησίω ἀργυρῶ ΙΙ ςαθμὸν τούτων ΡΡΔΔ. Λέσβιοι κότυλοι ἀργυροῖ ΙΙΙ, ςαθμὸν τούτων ΗΗΗ[ΡΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς σταθμὸν τούτου ΔΓͰͰͰΙΙΙ· Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΓͰͰͰ ͰͰ. Ἀθηναίας Νίκης στέφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΓͰͰͰͰ. Στέφανος χρυσοῦς, [ςαθμὸν τούτου ΔΔΔͰͰͰ. Ἀθηναίας Νίκης στέφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔͰͰͰ. Τετράδραχμον χρυσοῦν, σταθμὸν τούτου ΓͰͰΙΙC. Ὄνυξ τὸν δακτύλιον χρυσοῦν ἔχων, [ἄσταθμος . . . .

A. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve dont Eugènes Egilien était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs Lycon de Prassiæ et à ses collègues, dont Lysidikos . . . . . . était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Nikéas fils d'Euthyclès, Halimusien, était le secrétaire, dans le Parthénon.*

§ 2) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 60 *dr.*

§ 3) 5 *fioles d'or; leur poid,* . . . . 732 »

§ 4) *De l'or non monnayé; son poid,* . . . . . . 100 »

§ 5) *Une tasse d'or, dont le fond est en argent doré; consacrée à Hercule qui est à Elas; son poid,* . . . . 138 *dr.*

§ 6) *Deux clous d'argent doré; leur poid,* . . . 104.... »

§ 7) *Un masque d'argent doré; son poid,* . . . 116 »

§ 8) 138 *fioles d'argent,* . . }
§ 9) *Une corne d'argent,* . . } *leur poid* 2 *tal.* 3307 »

§ 10) *Dénombrement:*

§ 11) 6 *Cimeterres dorés autour.*

§ 12) *Un poid doré autour.*

§ 13) 12... *Épis.*

§ 14) 2 *Corbeilles de bois dorés.*

§ 15) 1 *encensoir de bois doré.*

§ 16) *Une fille en or sur une colonne.*

§ 17) 1 *lit en bois doré.*

§ 18) *Tête de gorgone.*

§ 19) *Des serpens dorés.*

§ 20) *Un cheval.*

§ 21) *Un gryphon.*

§ 22) *Un buste de gryphon.*

§ 23) *Un gryphon.*

§ 24) *Un tête de lion.*

§ 25) *Un collier en fleurs.*

§ 26) *Un dragon; tous ces objets recouverts d'or.*

§ 27) *Un bonnet couvert d'or.*

§ 28) 15 *boucliers de bois couverts d'or.*

§ 29) 8 *lits faits à Chio.*

§ 30) 10 *lits faits à Milet.*

§ 31) 9 *couteaux de combat.*

§ 32) 5 *épées.*

§ 33) 16 *cuirasses.*

§ 34) 51 *boucliers portant des emblèmes.*

§ 35) 40 *boucliers couverts de cuivre.*

§ 36) 4 *sièges.*

§ 37) 9 *sièges plians.*

§ 38) *Une lyre toute d'or.*

§ 39) 4 *lyres d'ivoire.*

§ 40) 8 *lyres.*

§ 41) *Une table garnie en ivoire.*

§ 42) 3 *casques de cuivre.*

§ 43) 12 *pieds de lit couverts d'argent.*

§ 44) *Un écu (petit bouclier)*

§ 45) 4 *fioles d'argent* § 46) 13 *gobelets d'argent* § 47) *Un cheval d'argent*	*leur poid,*	900	*dr.*

§ 48) 2 *boucliers de bois couverts d'or.*

§ 49) *Un cimetère couvert d'or; il n'a pas été pesé.*

§ 50) 8 *fioles d'argent; leur poid,*	807	*dr.*	
§ 51) 4 *coupes de Chalcis en argent; leur poid,*	124	»	

§ 52) *Un carquois en ivoire, tout garni d'or, offert par les Méthymnéens.*

§ 53) *Un bouclier de Lesbos, en or, portant un emblème.*

§ 54) *Un coupe Illyrienne de cuivre.*

§ 55) 2 *fioles d'argent* § 56) 2 *tasses d'argent* *leur poid,*	580	*dr.*	
§ 57) 3 *cotyles de Lesbos en argent; leur poid,*	370	»	
§ 58) *Une couronne d'or; son poid,*	18	»	3 *oboles.*
§ 59) *Une couronne d'or; son poid,*	29	»	
§ 60) *Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid,* . . .	29	»	
§ 61) *Une couronne d'or; son poid,*	33	»	
§ 62) *Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid,* . . .	33	»	
§ 63) *Une mesure de 4 drachmes en or; son poid,*	7	»	$2\frac{1}{2}$ *oboles.*

§ 64) *Un onyx, dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé* . .

B. § 65) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Lycon de Prassiæ et ses collègues dont Lysidicos* . . . . *était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Phormion de Kydathénée était le secrétaire, à Charinos fils d'Aléximachos de Halæ, les ayant reçus des questeurs précédens, dont* . . . . *était le secrétaire, dans le Parthénon.*

(Repétition des mêmes objets que ci-dessus, de § 2, à § 64).

110.

ΝΑΘΕΝΑΙΟΝΕ . . ΑΝΑΘΕΝ . Τ .
ΔΕΣΚΕΦΙΣΙΟΙ ΟΣΑΤΕΝΕΥΣΕ
ΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕ . ΕΔΟΣΑΝΤΟ
ΟΣΚΟΜΑΡΧ ΦΙΛΝΑΙ . Σ
ΛΦΙΑLΑΙΧΡΥ ΠΣΤΑΘΜΟΝ
ΧΡΥΣΟΝΤΟΝΠ ΔΠ.Ν.ΥΠΑΡΑ
. ͰΗΕLΟΔΥΟΝ ΔΙΛΥΡΟΚΑΤ
ΡΥΣΟΝΣΤΑΘΜΟ Ν ΤΟΥΤΟͰΔΠΙ
ΕΠͰͰΑΡΙΘΜΟΝ / ΝΕΛΚΙΝΑΚ
ΤΑΧΡΥΣΟΙΙΘΥΜ ΙΑ ΤΕΡ ΙΟΝΗΥ
ΧΣΥLΟΣΚΑΤΑ ΧΡ . Ο ΙΔΟΡΛ
ΝΤΟΣΚΕΦΑL . ΗΟ ΟΣΑΝ ΕΜ
ΠΟΧΣΥLΟΙΔΠ Σ L ΙΝΑΙΧΙ ΡΛ
ΠΙΑΣΠΙΔΕΣΕ ΠΙΣΠΜΟΙΠΙΑΣ
ΤΑΧΡΥΣΟΣΙL ΥΡΑΙΕLΕΦΑΝΤ

ΟΔΕΣΥΠΑΡΛΥΡΟΙ ΛΠΠΕΡΤΕ
ΙΤΟΥΤΟΝΡΗΗΗΗΑΣΠΙΔΕΕΠΑ
ΠΙΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΠΗΗΙΙ
ΠΗΗΠΑΡΛΨΠΛΑ ΑΑ ΗΕ Ε
. . . .

ΑΔΡΑΧΜΟΝΧΡΥΣΟΝΣΤΑΘΜΟ
ΛΣΕΜΟΝΣΤΑΘΜΟΝΤΟ ΤΟΠΗ
ΝΔΔΔΠΙΙΙΧΡΥΣΙΟΔΥΟ ΤΑΘΜΟ

ΑΧΑΡΝΕΥΣΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΝ
ΤΑΜΙΑΙΣΗΟΙΣΑΥΤΟ ΡΕ
ΧΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝΠΑΡΑΔΕΧΣΑ
ΕΥΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΕΝΤΟΙΠ
ΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΡΗΗΗΡΔΔΔΗΗΧΡ
ΠΑΡΛΥΡΟΝΗΕΧΟΝΗΙΕΡΟΝΤΟ
ΑΤΑΧΡΥΣΟΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ
ΔΠΗΦΙΑΡΑΙΑΡΛΥ ΑΙΗΔΔΔ ΙΙΙ
ΑΡΑΙΠΕΡΙΧΡΥΣΟΙΠΙΡ ΙΟΝ
ΥΠΟΧΣΥΡΟΝΚΑΤΑΧΡΥΣΟΝ
ΝΕΙΟΝΚΑΜΠΕΕΠΙΧ ΥΣΑ
ΟΝΔΡΑΚΟΝΕΠΙΧΡΥ ΑΤΑΥΤ
ΠΙΚΡΙΝΑΙΜ ΙΕΣ ΟΙΛΕ
ΠΙΧΑ ΛΛΑΛΣΙ

Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἱ ἐδίδοσαν τὸν λόγον ἐκ Πα]ναθηναίων ἐ[ς Π]αναθήν[αια τοῖς ταμίαις Τεισαμενῷ Παιανιεῖ καὶ ξυνάρχουσι, οἷς Πολυμή]δης Κηφισίονος Ἀτηνεὺς ἐγραμμάτευε, οἱ δὲ ταμίαι οἷς Πολημήδης Κηρισίονος Ἀτηνεὺς ἐ]γραμμάτευε [παρ]έδοσαν τοῖς ταμίαις Πολυξενίδῃ Ἀχαρνεῖ καὶ ξυνάρχουσι, οἷς Λευκαῖ]ος Κωμάρχ[ου Ἀ]φιδναῖος ἐγραμμάτευε, ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΡΔ.] Φιάλαι χρυ[σαῖ] Γ, σταθμὸν τούτων ΡΗΗΡΔΔΔΗΗ. Χρυσίον ἄσημον, σταθμὸν τούτου Η. Καρχήσιον] χρυσοῦν τὸμ Πυθμένα ὑπάργυρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἐλαει, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΔΓΗ]ΗΗ. Ἥλω δύω [ὑπ]αργύρω καταχρύσω, σταθμὸν τούτοιν Η . . . . ΗΗΗΗ. Πρόσωπον ὑπάργυρον κατάχ]ρυσον, σταθμὸν τούτου ΗΔΓΗ. φιάλαι ἀργυραῖ: ΗΔΔΔΓΙΙΙ: Κέρας ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗΗΗ]ΓΗΗ. Ἀριθμὸν τάδε. Ἀκινάκαι περίχρυσοι ΓΙ. Λεῖον περίχρυσον. Στάχυες ΔΙ. Κανὼ ὑποξύλω κα]ταχρύσω ΙΙ. Θυμιατήριον ὑπόξυλον κατάχρυσον Ι. Κόρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος: Κοίτη ὑ]πόξυλος κατάχ[ρυσ]ο[ς Ι. Γοργόνειον, κάμπη ἐπίχρυσα, ἵππος· Γρὺψ: Γρυπὸς προτομή· Γρὺψ: Λέοντος κεφαλ[ή]· ὅρμος ἀνθέμων· δράκων· ἐπίχρυσα ταῦτα. Κυνῆ ἐπίχρυσος. Ἀσπίδες ἐπίχρυσοι ὑ]πόξυλοι ΔΓ. [Κ]λίναι χιουργεῖς ΓΙΙΙ. Κλίναι Μιλησιουργεῖς Δ. Ξιφομάχαιραι ΓΙΙΙΙ. Ξίφη Γ. Θώρακες Δ]ΓΙ. Ἀσπίδες ἐπίσημοι ΓΙ. Ἀσπίδες ἐπίχαλκοι ΔΔΔΔ. Θρόνοι ΙΙΙΙ. Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδίαι ΓΙΙΙΙ. Λύρα κα]τάχρυσος Ι. Λύραι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύραι ΙΙΙΙ. Τράπεζα ἐλεφαντωμένη. Κράνη χαλκᾶ. Κλινῶν π]όδες ἐπάργυροι ΔΓ. Πέλτη Ι. Φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙΙ. Κύλικες ἀργυροῖ ΔΙΙΙ. ἵππος ἀργυροῦς, σταθμὸ]ν τούτων ΡΗΗΗΗ. Ἀσπίδε ἐπαργύρω ὑποξύλω ΙΙ. Ἀκινάκης ἐπίχρυσος ἄσταθμος. φιάλαι ἀργυραῖ] ΓΙΙΙ. σταθμὸν τούτων ΡΗΗΗ ΓΗΗ. Ποτήρια χαλκιδικὰ ἀργυρᾶ ΙΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΔΔΗΗΗΗ. Συβήν]η ἡ παρὰ Μεθυμναίων ἐ[λ]ε[φ][αντίνη κατάχρυσος. Ἀσπὶς ἐγ Λέσβου ἐπίσημος χρυσῆ. Ἐκ Λέσβου Ἰλλυρικὴν χαλκοῦν. Φιάλα ἀργ-

υρᾶ II. Καρχησίω ἀργυρῶ II, σταθμὸν τούτων ΡΡΔΔΔ. Λέσβιοι κότυλοι ἀργυροῖ III, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΡΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΓΗΗΗIII. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΓΗ ΗΗΗΗ. Νίκης στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΓΗΗΗΗ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν] τούτου ΔΔΔΗΗΗ. Νίκης στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΗΗΗ. Τετρ]άδραχμον χρυσοῦν, σταθμὸν τούτου ΓΗΗIIC. Ὄνυξ τὸν δακτύλιον χρυσοῦν ἔχων ἄσταθμος. Χρυσίον] ἄσημον, σταθμὸν το[ύ]του ΡΗΗ . . . . σταθμὸν τούτω]ν ΔΔΔΓIII. Χρυσίω δύο, [σ]ταθμὸν τούτων . . . .

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Πολυξενίδης] Ἀχαρνεὺς καὶ ξυνάρχοντες οἷς Λευκαῖος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος ἐγραμμάτευε, παρέδοσαν τοῖς] ταμίαις οἷς Αὐτοκλε[ίδης Σωστράτου Φρεάρριος ἐγραμμάτευε, Καλλαίσχρῳ Εὐπυρίδῃ] καὶ ξυνάρχουσιν, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν, οἷς Πολυμήδης Κηφισίονος Ἀτη]νεὺς ἐγραμμάτευε, ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΡΔ. Φιάλαι χρυσαῖ Γ, σταθμὸν τούτων ΡΗΗΡΔΔΔΗΗ. Χρυσίον ἄσημον σταθμὸν τούτου Η. Καρχήσιον χρυσοῦν, τὸμ Πυθμένα ὑ]πάργυρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἔλαει, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΔΗΗΗ. Ἥλω δύω ὑπαργύρω κ]αταχρύσω, σταθμὸν τούτοιν Η. . . ΗΗΗΗ. Πρόσωπον ὑπάργυρον κατάχρυσον, σταθμὸν τούτου Η]ΔΓΗ. Φιάλαι ἀργυ[ρ]αῖ ΗΔΔΔ[Γ]III· Κέρας ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗΗΗΓΗΗ. Ἀριθμὸν τάδε. Ἀκινάκ]αι περίχρυσοι Γ. Δεῖον περίχρυσον. Στάχυες ΔI. Κανὼ ὑποξύλω καταχρύσω II. Θυμιατήριον] ὑπόξυλον κατάχρυσον [I] Κόρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόξυλος κατάχρυσος I. Γοργό]νειον· κάμπη ἐπίχρυσα· ἵππος. Γρύψ. Γρυπὸς προτομή. Γρύψ. Λέοντος κεφαλή. Ὅρμος ἀνθέμ]ων. Δράκων, ἐπίχρυσα ταῦτα. Κυνῆ ἐπίχρυσος. Ἀσπίδες ἐπίχρυσοι ὑπόξυλοι ΔΓ. Κλίναι χιουργεῖς] ΓIII. Κλίναι Μιλησιουργε[ῖς Δ. Ξιφομάχαιραι ΓIIII. Ξίφη Γ. Θώρακες ΔΓI. Ἀσπίδες ἐπίσημοι ΓI. Ἀσπίδες ἐ]πίχα[λκοι] ΔΔΔΔ. Θρ[όνοι ect.

A. § 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs, à Tisaménos Pæanien et à ses collègues, dont Polymèdes fils de Céphision Aténéen était le secrétaire; et les questeurs dont Polymèdes fils de Céphision Aténéen était le secrétaire les ont remis aux questeurs Polyxénidés d'Acharnæ et à ses collègues, dont Leucadios fils de Comarchos d'Aphidnæ était le secrétaire, dans le Parthénon.*

§ 2)	*Une couronne d'or; son poid,*	60	*dr.*
§ 3)	5 *fioles d'or; leur poid,*	732	»
§ 4)	*De l'or non monnayé; son poid,*	100	»
§ 5)	*Une tasse d'or; dont le fond est en argent doré; consacré à Hercule qui est à Elas; son poid,*	138	*dr.*
§ 6)	*Deux clous d'argent doré; leur poid,*	104....	»
§ 7)	*Un masque d'argent doré; son poid,*	116	»
§ 8) 138 *fioles d'argent* § 9) *Une corne d'argent*	*leur poid,* . . . . 2 *talents.*	3307	»

§ 10) *Dénombrement:*

§ 11) 6 *cimeterres dorés autour.*

§ 12) *Un poid doré autour.*

§ 13) 12 *Épis.*

§ 14) 2 *corbeilles de bois doré.*

§ 15) *Encensoir de bois doré.*

§ 16) *Une fille en or sur une colonne.*

§ 17) 1 *lit en bois doré.*

§ 18) *Tête de gorgone.*

§ 19) *Des serpens dorés.*

§ 20) *Un cheval.*

§ 21) *Un gryphon.*

§ 22) *Un buste de gryphon.*

§ 23) *Un gryphon.*

§ 24) *Une tête de lion.*

§ 25) *Un collier en fleurs.*

§ 26) *Un dragon; tous ces objets couverts d'or.*

§ 27) *Une table garnie en ivoire.*

§ 28) *Un bonnet couvert d'or.*

§ 29) 15 *boucliers de bois couverts d'or.*

§ 30) 8 *lits faits à Chio.*

§ 31) 10 *lits faits à Milet.*

§ 32) 9 *couteaux de combat.*

§ 33) 5 *Épées.*

§ 34) 16 *cuiraces.*

§ 35) 51 *boucliers portant des emblèmes.*

§ 36) 40 *boucliers couverts de cuivre.*

§ 37) 4 *sièges.*

§ 38) 9 *sièges plians.*

§ 39) *Une lyre toute d'or.*

§ 40) 4 *lyres d'ivoire.*

§ 41) 8 *lyres.*

§ 42) *Une table garnie en ivoire.*

§ 43) 3 *casques de cuivre.*

§ 44) 12 *pieds de lit couverts d'argent.*

§ 45) *Un écu (petit bouclier).*

§ 46) 4 *fioles d'argent*
§ 47) 13 *gobelets d'argent* } *leur poid,* . . . . 900 *ar.*
§ 48) *Un cheval d'argent*

§ 49) 2 *boucliers de bois couverts d'or.*

§ 50) *Un cimetère couvert d'or; il n'a pas été pesé.*

§ 51) 8 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 852 »

§ 52) 4 *coupes de Chalcis en argent; leur poid,* . . . . 124 »

§ 53) *Un carquois en ivoire, garni d'or, offert par les Méthymnéens.*

§ 54)	*Un bouclier de Lesbos, en or, portant un emblème.*			
§ 55)	*Un coupe Illyrienne de cuivre.*			
§ 56) § 57)	*2 fioles d'argent* } *2 tasses d'argent* } *leur poid,*	180	»	
§ 58)	*3 cotyles de Lesbos en argent; leur poid,*	370		
§ 59)	*Une couronne d'or; son poid,*	18	»	3 *obol.*
§ 60)	*Une couronne d'or; son poid,*	29	»	
§ 61)	*Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid,*	29	»	
§ 62)	*Une couronne d'or; son poid,*	33....	»	
§ 63)	*Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid,*	33	»	
§ 64)	*Une mesure de 4 drachmes en or; son poid,*	7	»	$\frac{1}{2}$
§ 65)	*Un onyx, dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé.*			
§ 66)	. . . .			
§ 67)	*De l'or non monnayé; son poid,*	7 (*ou* 52)	»	
§ 68)	*Une lacune.*			
§ 69)	. . . . . *leur poid,*	35	»	3 *ob.*
§ 70)	*Deux soucoupes d'or; leur poid,*			

B. § 71) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve Polyxénidés d'Acharnæ et ses collègues, dont, Leucaios fils de Comarchos d'Aphidnæ était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs dont Autoclidés fils de Sostratos Phréarrhien était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens dont Polymèdes fils de Képhision Aténéen était le secrétaire dans le Parthénon.*

(Repétition des même objets que ci-dessus, de § 2, à § 37).

111.

ΕΦΑ
ΙΕΣΣΤ
ΕΦΑΝΟΣΧ
ΙΔΑΚΤΥΛΙΟ
ΛΟΣΧΡΥΣΟ

ΟΝΤΕΣ'ΑΘΕΝ
ͰΡΙΟΣΕΛΡΑΜ
ΑΤΕΥΕΑΣΟΠΟ
ΝΗΟΙΣΛΕΥΚΑ
ΝΤΟΥΤΟΡΔΦΙΑ
ΕΣΙΟΝΧΡΥΣΟΝΤ
ΗΔΔΔΠͰͰͰΕΛΟΔΥ
ΑΤΑΧΡΥΣΟΝΣΤ
ΗΗΠͰͰΗΑΡΙΘ
ΚΑΤΑΧΡΥΣΟΙΙ
ΣΥΛΟΣ

. . . . Στ]έφα[νος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΠͰͰͰΙΙΙ. Στέφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΠͰͰͰͰͰ. Ν[ί]κης ς[έφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΠͰͰͰͰ. Στέφανος χρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔͰͰͰ. Νίκης ς]έφανος χ[ρυσοῦς, ςαθμὸν τούτου ΔΔΔͰͰͰ. Τετράδραχμον χ

ρυσοῦν σταθμὸν τούτου ΓΗ̶Ι̶ΙΙC. ὄνυξ τὸ]ν δακτύλιο[ν χρυσοῦν ἔχων ἄσταθμος· χρυσίον ἄσημον σταθμὸν τούτου ΡΙ·Ι̶ θαλ]λὸς χρυσοῦς, σταθμὸν τούτων ΔΔΔΓΙΙΙ. χρυσίω δύω σταθμὸν τούτων . . . . .

[Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτ]ων τῆς Ἀθην[αίας, Κάλλαισχρος Εὐπυρίδης καὶ ξυνάρχοντες, οἷς Αὐτοκλείδης Σωστράτου Φρεάῤ]ῤιος ἐγραμ[μάτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίασιν οἷς . . . . ιονος Εὐωνυμεὺς ἐγραμμ]άτευε Ἀσόπῳ [. . . . . καὶ ξυνάρχουσιν, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶ]ν, οἷς Λευκα[ῖος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος ἐγραμμάτευε, ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς, σαθμὸ]ν τούτου ΡΔ. Φιά[λαι χρυσαῖ Γ, σαθμὸν τούτων ΡΗΗΡΔΔΔΗ Ι̶. Χρυσίον ἄσημον, σταθμὸν τούτου Η. Καρχ]ήσιον χρυσοῦν τ[ὸν πυθμένα ὑπάργυρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἔλαει, σταθμὸν τούτου] ΗΔΔΔΓΙ̶Ι̶Ι̶. Ἥλω δύ[ο ὑπαργύρω καταχρύσω, σταθμὸν τούτοιν Η. . . Ι̶Ι̶Ι̶Ι̶. Πρόσωπον ὑπάργυρον κ]ατάχρυσον, στ[αθμὸν τούτου ΗΔΓΙ̶. Φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΔΓΙΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗ]ΙΙΗΓΙ̶Ι̶. Ἀριθμ[ὸν τάδε. Ἀκινάκαι περίχρυσοι ΓΙ. Λεῖον περίχρυσον. Στάχυες ΔΙ. Κανὼ ὑπόξύλω] καταχρύσω ΙΙ. [Θυμιατήριον ὑπόξυλον κατάχρυσον. Κόρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόχ]συλος [κατάχρυσος Ι. Γοργόνειον, κάμπη ἐπίχρυσα, ἵππος.

κτλ. κτλ. κτλ.

A. § 1) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 18 *dr.* 3 *oboles.*
§ 2) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 29 »
§ 3) *Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid,* . . 29 »
§ 4) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 33 »
§ 5) *Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid,* . . 33 »
§ 6) *Une mesure de* 4 *drachmes en or; son poid,* . . . . 7 » ½
§ 7) *Un onyx, dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé.*
§ 8) *De l'or non monnayé; son poid,* . . . . 7 (*ou* 52) »
§ 9) *Une branche d'or; son poid,* . . . . 38 »
§ 10) *Deux soucoupes d'or; leur poid,* . . . .

B. § 11) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Callæschros Eupyridès et ses collègues, dont Autoclidès fils de Sostratos Phréarrhien était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs dont* . . . . *fils d'* . . . *ion Euonyméen était le secrétaire, à Asopos* . . . *et à ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Leucaios fils de Comarchos Aphidnéen était le secrétaire, dans le Parthénon.*

§ 12) *Une couronne d'or; son poid,* . . . . 60 *dr.*
§ 13) 5 *fioles d'argent; leur poid,* . . . . 732 »
§ 14) *De l'or non monnayé; son poid,* . . . . 100 »
§ 15) *Une tasse d'or; dont le fond est en argent doré; consacrée à Hercule qui est à Elas; son poid,* . . . . 138 *dr.*
§ 16) *Deux clous d'argent doré; leur poid,* . . . . . . 104.... »
§ 17) *Un masque d'argent doré; son poid,* . . . . . . 116 »
§ 18) 138 *fioles d'argent* } *leur poid,* . . . . . . 2 *tal.* 3307 »
§ 19) *Une corne d'argent* }
§ 20) *Dénombrement:*

§ 21) 6 *Cimeterres dorés autour.*
§ 22) *Un poid doré autour.*
§ 23) 12 *Épis.*
§ 24) 2 *corbeilles de bois doré.*
§ 25) *Encensoir de bois doré.*
§ 26) *Une fille en or sur une colonne.*
§ 27) 1 *lit en bois doré.*
§ 28) *Tête de gorgone.*
§ 29) *Des serpens dorés.*
§ 30) *Un cheval.*

Toutes les inscriptions qui précèdent, de N. 90 à N. 111, furent trouvées en différentes époques et en divers endroits, les unes dans le temple d'Erechthée, d'autres au Nord ou à l'Est de cet édifice, et quelques unes enfin dans les Propylées. Je les ai successivement inserrées dans le journal Archéologique de la Grèce au fur et à mesure qu'elles étaient découvertes, et je publiai ainsi en 1837, le N. 99, quelques mois plus tard, les N°s 94, 96, 97 100 et 110; en 1839, les N°s 102, 91, 92, 93, 95, 98, 103, 104, 105, 107, 111, et enfin en 1840, le N. 109, en essayant de les compléter les unes par les autres.

Il n'est pas difficile de voir le rapport de tous ces fragments entre eux et avec les n°s. 137 — 142 du C. I. G. Ils emploient tous également la même formule initiative, où il est question d'effets sacrés ou d'offrandes pieuses (ἱερὰ χρήματα), que divers questeurs de Minerve remettent à leurs successeurs (N. 91, 93, 95, ect. ect.); et malgré la différence des endroits dont ces effets faisaient l'ornement, (Προνήῳ, N. 92, 94, 95, 98, ect. Ἑκατομπέδῳ, N. 102, C. I. G. 140, ect. Παρθενῶνι, N. 109, 110, C. I. G. 139), nous voyons les noms des mêmes questeurs répetés pour chacun de ces endroits (comparez N. 91 et 92 avec C. I. G. 137 et N. 110, et avec N. 104; de même N. 63 et N. 94 avec N. 102 et 103), ce qui indique que la totalité des effets était commise à la charge des mêmes magistrats, non seulement parceque tous ces effets étaient la propriété de la même Déesse, mais aussi parceque, comme nous croyons pouvoir l'affirmer, ils étaient tous conservés dans un seul temple. Les inscriptions s. N. 109 et 110, ainsi que celle du C. I. G. s. N. 139, se rapportent aux effets conservés dans le Parthénon (. . . νῶνι, (N. 109, l. 21. ἐν τῷ Π. . . N. 110, l. 30. ἐν τῷ Παρθενῶνι. C. I. G. n. 139, l. 4). On peut voir clairement par l'identité des objets inscrits, que les inscriptions s. N. 105, 106, 107, 108 et 111, se rapportent à ce même temple, quoique le mot Parthénon ne s'y voie point. L'inscription s. N. 102, et celles du C. I. G. s. n. 140, 141, contiennent les offrandes de l'Hécatompède, de même que celles s. N. 100, 101, 103, et 104 et C. I. G. n. 137, à en juger par leur contenu. Enfin celles s. N. 90 — 99, ainsi que celles s n. 138, 142 du C. I. G. traitent des offrandes déposées dans le Parvis. Mais les termes Ἑκατόμπεδον et πρόναος, n'appartiennent certainement pas à des édifices distints; ils ne désignent que deux parties différentes du Parthénon. Ἑκατόμπεδον était le nom que l'on donnait communément à ce temple, non pas pour désigner au juste sa largeur qui était un peu moindre de 100 pieds Attiques, mais pour donner une idée de sa beauté et de son élégance [1]. Cette expression d'Hésychius: Ἑκατόμπεδος νεὼς ἐν τῇ Ἀκροπόλει . . . . μείζων τοῦ ἐμπρησθέντος ὑπὸ τῶν Περσῶν ποσὶ πεντήκοντα (Hésych. in Hecatomp.) a fait croire qu'il y avait sur l'Acropole un ancien

---

(1) Διὰ κάλλος καὶ ἁρμονίαν, οὐ διὰ μέγεθος. Harpocr. Hécatomp.

Hécatompède que les Perses incendièrent, et que le Parthénon ayant été bâti sur ses ruines, ou à côté d'eux dans le but de le remplacer, conserva aussi son ancien nom. Mais qu'on se range à cet avis, ou qu'on admette qu'il n'avait en effet jamais éxisté un ancien Hécatompède, et qu'Hésychius ne voulait parler que du temple de Minerve Polias, qui fut brûlé par les Perses (1), toujours est-il avéré qu'après les Perses ce nom n'a jamais appartenu qu'au Parthénon; or comme les inscriptions que nous avons sous les yeux font une distinction entre le Παρθενὼν et l'Ἑκατόμπεδον, il est clair qu'elles attribuent ce dernier nom à une partie distincte du temple. Πρόναος est le Parvis d'un temple, une séparation qui précède le sanctuaire. Ce terme ne peut s'appliquer au temple de Minerve Polias, qui, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, contenait deux temples distincts dans un petit espace, et ne pouvait avoir un Parvis séparé. D'ailleurs ce mot ne se trouve nulle part dans les inscriptions du chapitre précédent, ni dans n. 160 de C. I. G. Il n'y avait sur l'Acropole que le Parthénon seul dont le Parvis eût pu être chargé d'effets précieux, consacrés particulièrement à Minerve, et cônfiés à la garde de ces mêmes questeurs qui avaient l'intendance de toutes les offrandes du Parthénon et de l'Hécatompède. Les fouilles qui y furent récemment exécutées par ordre du gouvernement Grec ou par les soins de la société archéologique d'Athènes, ont mis à évidence des traces qui indiquent la division intérieure de ce temple, et qui confirment le plan que Mr Cockerell en avait donné: La mosquée Musulmane qui couvrait ignominieusement les belles ruines de cet édifice, comme un monument du triomphe du barbarisme sur l'ancienne civilisation, commençant à tomber de sa vétusté d'hier, fut enfin complétement abattue, et son déblayement mit à découvert les belles dalles du temple, portant les marques visibles des colonnes et des diveres séparations (V. Pl. IV.). Trois marches élèvent ce temple au-dessus de la platte-forme (ABCD) sur la quelle il était bâti. Le niveau de cette platte-forme était le rocher vif du côté de l'Est (C); elle était comblée de terre des trois autres côtés. Sur le bord de la marche supérieure s'élevait un péristyle de quarante-six colonnes, en dedans du quel deux autres marches (abcd) exhaussaient le temple de 0,695 m. La cella avait deux séparations principales, et l'on voit encore sur le pavé les traces du mur qui les divisait. Celle d'Ouest (E) était l'Opisthodomos, ou l'arrière-temple: Il doit avoir eu un toit soutenu par quatre colonnes, dont on voit également les traces sur le pavé. Nous traiterons de cette partie du temple plus particulièrement dans le chapitre suivant. Le compartiment d'Est (F) était le temple même, l'Hécatompède proprement dit. C'est dans celui-ci que nous devons chercher les trois parties distinctes de nos inscriptions. À une distance de 4,96 m. du mur (efg) qui entoure cette partie orientale, une marche (hık) de 0,04 de haut, forme un enfoncement dans le pavé, et sur le bord supérieure de cette marche on voit très clairement les traces de 14 colonnes de 0,65 m. de diamètre, et distantes de 1,85 m. les unes des autres. Il est tout naturel que des colonnes de cette dimension ne pouvaient avoir la même hauteur que celles qui entouraient le temple, et que pour atteindre au toit elles devaient être surmontées par une autre colonnade, servant elles-mêmes à soutenir une galerie intérieure. Tel est justement l'arrangement que Vitruve attribue aux temples hypèthres ou découverts, et tel était en effet celui du Parthénon, lorsque Spon et Wheler le virent transformé en église de la Vierge. Le temple proprement dit avait donc un portique ou vestibule intérieur, surmonté par une galerie toitée. L'espace qui restait en dedans de ce portique était seul découvert. On ne peut placer le πρόναος ou parvis en déhors des murs du temple, en un endroit ouvert et accessible à chacun, car

(1) O Müller. Nachr. u. Bericht. z. Leakés Athens. p. 449.

es questeurs n'auraient jamais pu y laisser des objets précieux, pour la conservation des quels ils étaient responsables. Il faut donc qu'on eût désigné par ce mot les deux côtés latéraux et l'entrée du portique intérieur (egh). Le Parthénon au contraire, ou le sanctuaire particulier de la Vierge Minerve (παρθένος), doit avoir été le côté postérieur de ce portique (if), car des traces encore visibles indiquent sur le pavé que la statue colossale de la Déesse était placée de ce côté à P, entre deux grandes colonnes (mm) qui servaient sans doute à soutenir le prolongement du toit de l'opisthodome, enfin que ce chef-d'œuvre de l'art et de luxe ne restât pas exposé aux intempéries des saisons. Spon et Wheler rapportent que de leur temps il y avait un espace vide à l'endroit où aurait dû être la colonne mitoyenne de ce côté. Nous croyons que cette colonne, qui n'aurait pu être enlevée sans compromettre la solidité de la galerie qu'elle soutenait, n'a en effet jamais existé, et que le fond du portique était occupé par la statue, qui masquait la porte de communication entre le temple et l'opisthodome. Ayant ainsi déterminé la place du Πρόναος et du Παρθενὼν, nous pouvons en conclure que l'Ἑκατόμπεδον, pris dans un sens étroit, et désignant comme dans l'inscription, une seule partie du temple, était toute la partie intérieure (F) entourée des quatre côtés par la galerie.

Ce temple magnifique, qui surpassait tous ceux de l'antiquité en grandeur et en importance, recevait le tribut de piété des habitans de toute la Grèce et des villes même, et ses différentes parties étaient ornées d'offrandes d'un grand prix, qui avec les sommes considérables conservées dans l'arrière-temple et provenant des dimes reservées aux dieux, des amendes, des confiscations et des tributs imposés aux villes vaincues et même aux villes alliées, constituaient un immense trésor, qui fut d'un grand secours à la ville d'Athènes dans les momens de danger ou de gêne. Outre l'ἐπιστάτης, magistrat élu pour 24 heures dans les présidens de chaque Prytanie, et chargé de veiller à ce trésor (1), sa garde était confiée à des questeurs (ταμίαι) au nombre de dix (2). Ils étaient élus annuellement parmi les pentacosiomédimnes (3), et ils avaient un président et un secrétaire. L'année révolue, ils remettaient à leurs successeurs les objets conservés dans le temple avec une liste éxacte de tout ce qui y était ajouté ou qui en était extrait durant leur administration. Tous ces effets étaient soigneusement pesés, et leur poid, celui de l'argent ou de l'or (4), était aussi noté sur l'inventaire. Enfin pour plus de garantie encore, aux fêtes des grandes Panathénées les questeurs des quatre années précédentes publiaient conjointement et inscrivaient sur le marbre les inventaires des objets remis d'une année à l'autre. Ce sont ces inscriptions dont quelques unes nous ont été conservées et que nous publions ici. Nous avons mentionné plus haut celles d'un contenu semblable que Monsieur Bœkh a publiées dans le C. I. G. et qui avaient été emportées de la Grèce par les voyageurs qui visitaient ce pays avant son affranchissement. Plusieurs de celles que nous avons retrouvées ne sont que de petits fragmens mutilés; néanmoins ils ne manquent pas d'importance en ce qu'ils servent soit à compléter les autres, soit à déterminer leur date, et l'on aura vu que nous avons réussi par leur moyen à rétablir presque toutes ces inscriptions défectueuses.

---

(1) Schol. de Démost. à Aristag. A. — Eustath. Odys. P. — Poll. VIII, 19, 8. — Suid.

(2) Harpocr. s. Ταμίαι. — V. Inscr. S. N. 99.

(3) Suid. s. Ταμίαι. — Poll. VIII, 97.

(4) Καὶ σταθμία δὲ χαλκᾶ, ἐν τῇ ἐς Ἀλκιβιάδου (?) ἄρχοντος ἀναγραφῇ τῶν ἐν Ἀκροπόλει ἀναθημάτων ἀναγέγραπται. Pol. X, 28.

Mais avant tout il est important de chercher à quelle époque remonte l'établissement de cette magistrature des questeurs, et quelle est la date qu'on doit attribuer aux plus anciennes listes des *effets sacrés de Minerve?* Il est clair que nous ne pouvons les chercher avant l'Ol. 85, 4, lorsque le Parthénon n'était pas encore terminé et consacré (1). Les questeurs du temple dont parle Hérodote (2), comme ayant été en fonctions dans l'année du combat naval de Salamine, étaient probablement ceux de l'ancien temple de Polias, ou de l'ancien Hécatompède, si un tel temple avait existé; mais l'on n'était apparemment pas encore dans l'usage d'inscrire les listes des effets sacrés sur du marbre, ou bien ces listes furent détruites par le feu, car il ne s'en retrouve point de cette époque. Les plus anciennes que nous possédions sont celles s. N. 90, 91 de cette collection et celle s. N. 137 du C. I. G., l'une et l'autre datant d'Ol 86, 4, et nous pouvons affirmer que ce sont aussi les premières qui eussent été écrites; car si le Parthénon fut consacré en Ol. 85, 4, les premiers questeurs qui devaient veiller sur les offrandes que la piété porterait à ce temple, furent naturellement installés au plutôt cette même année; ces magistrats ne pouvaient donc rendre leur premier compte qu'aux premières Panathénées qui suivaient leur installation, et cette fête eut lieu quatre ans après, en Ol. 86, 4. Depuis ce temps les questeurs ont continué avec exactitude à rendre le compte de leur gestion et à le faire inscrire de Panathénées en Panathénées; et l'on peut suivre leur administration à travers plusieurs Olympiades dans les inscriptions que nous possédons. Cependant si nous nous arrêtons dans ce chapitre à la 94e Olympiade, et si nous renvoyons à une autre section les inventaires des Olympiades suivantes, ce n'est pas le plan seul et la distribution chronologique de cet ouvrage qui nous y oblige; la nature même de ces inscriptions nous y détermine également. En effet leur arrangement, qui est toujours le même depuis la 86e Olympiade, est tout d'un coup altéré, à partir d'Olympiade 94; les offrandes qui avaient été remises avec une éxactitude scurpuleuse de questeurs en questeurs, viennent à disparaitre et sont remplacées par d'autres, et le mode de nomination des magistrats eux-mêmes parait avoir subi quelque modification. Pour se rendre compte des ces changemens on n'a qu'à se rappeler que la 94e Ol. fut une époque fatale à la republique d'Athènes; qu'en Ol. 93, 4, les Athéniens furent vaincus à Ægos-Potamos, qu'en Ol. 94, 1, ils perdirent leur indépendance, virent leurs murs abattus, et leur constitution renversée par Lysandre, et supportèrent l'ignominie du joug de magistrats soudoyés par Lacédémone, de ces trente tyrans qui après avoir foulé aux pieds la liberté de leur patrie, étaient bien capables de porter aussi leurs mains sacrilèges jusqu'au trésor des Dieux. Cependant ce trésor peut bien aussi avoir été vidé en partie par les ennemis, ou même encore par les citoyens dans le grand danger qui les menaçait, et dans la pénurie à la quelle les désastres publics avaient sans doute réduit la caisse de l'état. Ainsi les listes des effets sacrés que nous comprennons dans ce chapitre vont d'Ol. 86, 3, époque de la première publication des comptes-rendus, jusqu'à Ol. 94, lorsqu'elles changent de forme et de teneur.

En comparant les inscriptions que nous publions ici et celles du C. I. G. qui traitent du même sujet, on peut voir que chacune d'elles, lorsqu'elle est complète, contient invariablement en quatre parties distinctes le compte-rendu des effets précieux de l'un des compartimens du temple pour l'espace de quatre années d'une fête de Panathénées à l'autre. Comme cette fête était toujours célébrée au commencement de la quatrième année de chaque Olympiade, chaque table de marbre devait contenir lorsqu'elle était entière:

(1) Philoch. Fragm p 54 — (2) Ταμίαι τοῦ ἱεροῦ. Hérodote.

a) La remise des effets sacrés par les questeurs de la 3e année de chaque Olympiade à ceux de la quatrième (de la dernière année d'une période de Panathénées, à ceux de la première de la période suivante).

b) La remise des effets sacrés par les questeurs de la 4e année de l'Olympiade à ceux de la première année de l'Olympiade suivante.

c) Par les questeurs de la 1e à ceux de la 2e année de l'Olympiade.

d) Par les questeurs de la 2e à ceux de la 3e année de l'Olympiade.

Chaque marbre contenait donc l'état du trésor sacré pendant la 3e et la 4e année d'une Olympiade et la 1e et la 2e année de l'Olympiade suivante. A la fin du compte-rendu de chaque année on inscrivait les *ἐπέτεια*, ou les effets ajoutés sous l'administration des questeurs qui se retirent et qui font la remise à leurs successeurs.

La formule de la première des quatre redditions contenues dans chaque pierre, est la suivante:

« Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαί, αἳ ἐδίδοσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων εἰς Παναθήναια τοῖς ταμίαις [δεῖνι], καὶ ξυνάρχουσιν, οἷς [ὁ δεῖνα] ἐγγραμμάτευε, οἱ δὲ ταμίαι [ὁ δεῖνα] καὶ ξυνάρχοντες, οἷς [ὁ δεῖνα] ἐγγραμμάτευε, παρέδοσαν τοῖς ταμίαις [δεῖνι] καὶ ξυνάρχουσι οἷς ὁ [ὁ δεῖνα] ἐγραμμάτευε, ἐν τῷ. . . . .

« *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées* (les magistratures de la période précédente), *ont remis les objets suivans aux questeurs un tel* (celui de la 3e année de l'Olympiade, et la 4e de la période Panathénaïque) *et à ses collègues, dont un tel était le secrétaire; et les questeurs un tel* (celui de la 3e année) *et ses collègues, dont un tel était le secrétaire les ont remis aux questeurs un tel* (celui de la 4e année de l'Olympiade, la 1e de la période Panathénaïque) *et à ses collègues, dont un tel était le secrétaire dans le . . . .* (telle partie du temple). » Voyez Nos. 90 et 91, 93, 95, 108, 110, de la présente collection, et n. 137, 138, 139, 140, 141, 142, de C. I. G.

La formule initiative des comptes-rendus de chacune des trois autres années de la période est la suivante:

« Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, ὁδεῖνα καὶ συνάρχοντες οἷς ὁ δεῖνα ἐγραμμάτευε παρέδοσαν (ou Τάδε παρέδοσαν οἱ ταμίαι ect.), τοῖς ταμίαις δεῖνι καὶ συνάρχουσι, οἷς ὁ δεῖνα ἐγραμμάτευε, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν δεῖνος καὶ συναρχόντων, οἷς ὁ δεῖνα ἐγραμμάτευεν, ἐν τῷ. . . .»

« *Les questeurs des effets sacrés de Minerve un tel et ses collègues, dont un tel était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs un tel et à ses collègues, dont un tel était le secretaire, les ayant reçus des questeurs précédens un tel et ses collègues dont un tel était le secrétaire, dans telle partie du temple.* »

On abrège quelquefois ces formules, en ommettant tantôt le nom du « questeur et ses collègues, » tantôt celui du secrétaire, surtout dans les cas de répétition. Au compte-rendu de chaque année suivaient ces mots:

« Ἐπέτεια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς ὁ δεῖνα ἐγραμμάτευε. » « *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont un tel était le secrétaire*; » Ou simplement: « Ἐπέτεια ἐπεγένετο », *ont été ajoutés pendant cette année.* Cette formule était ommise lorsqu'aucune offrande n'était ajoutée au trésor pendant le cours de l'année. Quelquefois on inscrit à la fin du compte-rendu les objets qui ont été extraits du temple (v. N. 99). Mais ce cas ne se rencontre que vers la 93e Ol.

Après ces observations préliminaires nous procédons à l'examen détaillé de chacune de ces inscriptions.

90 et 91. Deux fragmens trouvés à différentes époques sur l'Acropole. Les ayant examinés avec soin, j'ai reconnu qu'ils faisaient partie de la même pierre, et qu'ils ne laissent entre eux qu'une lacune de 2 lettres. Audessus de la première ligne de N. 91 on voit indistinctement un O. Il appartenait au mot θε]ο[ῖς, *aux Dieux*, qui était une invocation habituelle au commencement des inscriptions. V. C. I. G. n. 139. Ce mot aussi bien que la formule αἱ τέττ]αρες [ἀρ]χαὶ αἳ ἐδίδοσαν etc. nous fait voir que nous avons sous les yeux le commencement d'un marbre, ou la reddition des comptes des questeurs de la 3e année d'une Ol. qui était la 1e de la période Panathénaïque, à ceux de la 4e. Comformément à la formule commune aux inventaires de la première année d'une période, le nominatif « τ]αμίαι » (l. 3) se rapporte aux questeurs de la troisième année d'une Olympiade, qui remettent les effets sacrés à ceux de la 4e. Ce questeur n'est pas ici nommé; mais, comme on peut le voir par le mot HOI< *(dont* un tel était le secrétaire), c'est le nom de son secrétaire Κράτης, qui y est mentionné. Le datif ταμ]ίασιν (l. 4)se rapporte aux questeurs de la 4e année de l'Olympiade, qui reçoivent les effets sacrés, mais c'est encore le secrétaire EYΘI . . qui est nommé. EYΘ . A< est mentionné dans C. I. G. N. 137 comme secrétaire des questeurs de l'Olyp. 86, 4. Mr Bœckh en fait EYΘYNO<, substituant un O à l'A, et ajoutant deux lettres YN, là où il n'y a de place que pour une seule. Ici après le Θ nous avons une ligne droite I qui est un I ou une partie d'un E. Le nom donc tout entier doit être EYΘEA<, ce qui correspond aussi exactement à la lacune de n. 137 de C. I. G. En outre nous rencontrerons plus bas, N. 103, les lettres ΘEA<A, qui, nous le verrons, sont Εὐ]θέας Ἀ[ναφλύστιος. On lit aussi dans n. 137 de C. I. G. les mots , ... της Λαμπτρεὺς qui faisaient partie du nom du secrétaire de l'année précédente (Ol. 86, 3) Κράτης. Ainsi la présente inscription est contemporaine du n. 137 du C. I. G., et contient la remise des effets sacrés aux questeurs d'Ol. 86, 4. Nous avons prouvé plus haut que les inventaires de cette époque sont les premiers de toute la série, car le temple ayant été consacré, et ses questeurs institués une Olympiade avant (Ol. 85, 4) la première remise ne pouvait avoir lieu qu'en Ol. 86, 4. Les objets énumérés dans cette inscription (χρυσῆ ἐξ ἧς ἀ . . . . l. 5, v. C. I. n. 138, l. 15, ποτήρια ἀργυρᾶ, l. 7, v. ib. l. 27) prouvent qu'elle se rapporte à ceux du pronaos. Le nom du secrétaire d'Ol. 86, 3 a été complété en Κράτης Ναύπονος Λαμπτρεὺς, de N. 91, l. 3 et 9, N. 100, l. 3, et C. I. n. 137, l. 3 et 6. Celui du secrétaire d'Ol. 86, 4, en Εὐθέας Ἀναφλύστιο; de N. 91, l. 4, N. 92, l. 2, N. 103. C. I. n. 137, l. 3. Si les effets consacrés sont beaucoup moins nombreux ici que dans n. 138, de C. I. qui se rapporte également au parvis, c'est que n. 138 est postérieur de 7 ans à notre inscription. . . . χρυσῆ ἐξ ἧς ἀ . . . . . (l. 5) est φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀπορραίνονται, ἄσταθμος. V. C. I. n. 138, l. 6 et 15. Après ces mots suivent dans les 4 parties du n. 138 et du n. 142 de C. I., ainsi que dans les N. 93, 95, et en partie aussi dans N. 96, 97 98, les mots: φιάλαι ἀργυραῖ HΔΔI, σταθμὸν τούτων TTHHHHΔΔΔ⊢⊢. Ici nous lisons, l. 6, σταθ]μὸν τούτων MΓH, et en comptant le nombre des lettres qui séparent ces mots de l. 5, nous trouvons qu'il n'y a pas de place entre les deux pour une autre offrande. Il faut donc supposer que pendant la première année le nombre des fioles ne s'élevait pas encore à 121, et que par conséquent leur poid n'était pas de 2 talens, 432 drachmes, ou 12432 drach., mais de 10500 et quelques drachmes seulement, car M signifie μύριαι, dix mille drachm. l. 7 et 8 sont complétées de N. 93, l. 4, 5, N. 95, l. 6, 7, C. I. n. 138, l. 7, 8, etc. Nous écrivons ποτήρια ἀργυρᾶ II. P de l. 11 indique la présence d'un ποτήριον ἀργυροῦν parmi les effets additionnels; comme il y en a un autre dans l. 7 de N. 92, nous obtenons ainsi le nombre de 4 coupes que nous voyons dans

l. 5 de N. 93; mais ignorant le poid de la coupe ajoutée, nous ne pouvons déterminer celui des deux autres. Les κέρατα ἀργυρᾶ (coupes en forme de corne) (1) sont au nombre de 3, ainsi qu'il résulte des N°s 93 — 98 comparés ensemble, et non pas 4, comme portent les copies de n. 138 et 142 de C. I. G. Dans la l. 9 nous voyons figurer de nouveau le nom de Κράτη]ς Λαμπτρεὺς, du secrétaire des questeurs qui ont remis les effets. D'après les formules que nous avons données plus haut, ce nom qui est répété après que l'inventaire des effets est terminé, doit ou figurer dans un nouveau compte-rendu, comme celui du secrétaire des questeurs *précédens*, et dans ce cas son nom ne peut paraitre dans la première ligne, ou bien, ce qui est ici le cas, il est de nouveau cité pour les effets qui furent ajoutés pendant son administration, pour les ἐπέτεια. De ces effets nous ne voyons que le mot τούτω[ν, qui est σταθμὸν τούτων, et nous supposons qu'il se rapporte aux fioles d'argent du poid de 1500 et quelques drachmes qui manquaient à l. 6 pour complèter la somme de 12432. En effet les ἐπέτεια de cette année auraient dû figurer dans les inventaires des années suivantes; et cependant N. 93, A, qui est postérieur de 3 ans à cette inscription, se termine également avec la *lampe d'argent;* mais le nombre des fioles y est augmenté (N. 93 l. 4). Il est donc indubitable que les objets ajoutés ici sont ces fioles du poid de 1500 et quelques drachmes, qui dans N. 93 ne figurent plus comme un article séparé, mais sont ajoutés aux MΓΗ. . . . pour faire le poid de 2 talens 432 drachmes. L'usage du signe H est régulier dans ce fragment. Il précède invariablement les mots que la langue aspire.

92. Ce fragment tellement mutilé qu'on y distingue à peine quelques lettres, n'est cependant pas sans importance pour le classement de ces diverses inscriptions et le rapport chronologique que nous essayons d'établir entre elles. Les mots προνήῳ (l. 4) et ἀργ]υρᾶ III (l. 6) nous font voir qu'il traite des offrandes sacrées et particulièrement de celles du parvis. L'orthographe du premier de ces deux mots indique une époque antérieure à Euclide. Le mot προνήῳ nous fait également voir que la formule initiative se termine à la 4e ligne. Les trois lignes qui précèdent, et qui ne peuvent s'expliquer par des objets énumérés, y appartiennent donc aussi. ΑΤΟΝΠ. . ., l. 3, est donc παραδεξάμενοι παρ]ὰ τῶν π[ροτέρων ταμιῶν. Φ . ΥΣΤ . . . l. 2, ne peut être que Ἀνα]φλύστ[ιος, le gentilé du secrétaire d'Ol. 86, 4, Εὐθίας Ἀναφλύστιος, qui doit figurer ici comme recevant ou comme remettant les objets sacrés. La première supposition n'est pas admissible, car c'est dans N. 91 que ce secrétaire recevait les effets de son prédécesseur; il est donc hors de doute qu'il appartient ici au questeur qui en fait la remise, et que par conséquent cette inscription est de l'Ol. 86, 4, et suit immédiatement la précédente. Le nom du secrétaire . . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος des questeurs d'Ol. 87, 1, qui reçoivent les effets sacrés, est emprunté à N. 100 et 104. L'énumération des effets sacrés commence à la l. 4, aussitôt après le mot προνήῳ, et l'on voit, l. 5, σταθμ]ὸν τούτω[ν qui ne peut appartenir à φιάλαι ἀργυραῖ. . . . σταθμὸν τούτων MΓΗ. . . . car la lacune bien connue entre l. 2 et 3 est de 90 lettres, et il n'y a pas cette distance entre ces mots et προνήῳ. Il ne peut non plus appartenir à κέρατα ἀργυρᾶ III, car la distance qui sépare ces mots de ceux de l. 6, qui doivent être ποτήρια ἀργυρᾶ, serait trop grande. Il est donc nécessaire d'admettre que les fioles additionnelles du poid de XΓΗ qui figurent comme ἐπέτεια dans N. 91, furent inscrites ici à côté des fioles dont le poid est MΓΗ . . mais sans être additionnées. — ἀργ]υρᾶ III, l. 6, n'est pas κέρατα ἀργυρᾶ, car ces mots viennent aussitôt après φιάλαι, et il n'y aurait pas de quoi remplir la lacune de l. 5. Ce

(1) Athén.

doit donc être ποτήρια ἀργυρᾶ III. (C. I. n. 138, 7. N. 91, 5 et 11). Mais la lacune de l. 5 n'en serait pas encore remplie, à moins de supposer que λύχνος ἀργυροῦς etc. (v. 93, l. 5) précède ici ποτήρια. Ces coupes sont au nombre de 5 dans C. I. n. 138 et 142, dans B et C de N. 93 et dans N. 94 — 98. Mais elles sont au nombre de 4 dans N. 93, A, et ici au nombre de 3. On pourrait croire que le quatrième chiffre a été effacé; mais il en est autrement; car . . . ΥΡΟΝ, l. 7 est ἀργυρὸν, l'adjectif d'un nom neutre. Ce ne peut-être un article de l'inventaire; car n. 93, A, qui est postérieur à cette inscription s'arrête à la *lampe d'argent*. Ces syllabes doivent donc faire partie du nom d'un effet ajouté. Mais cet effet aurait dû reparaitre dans les inventaires des années suivantes, et nous le répétons, N. 93 ne contient rien après la *lampe*. Cela prouve que cet ἐπέτειον est une coupe (ποτήριον ἀργυροῦν) qui est additionné aux 3 de l. 6, pour produire les 4 coupes de N. 93 l. 6, de même que nous verrons plus bas une coupe ἐπέτειον de 93, A, ajoutée aux 4 coupes de cette année, produire un total de 5 coupes pour l'année suivante, N. 93, l. 14. Je ne puis me rendre compte de la syllabe ΕΔ, l. 7. C'est une désignation particulière de la coupe.

93. La présente inscription contient les inventaires de 4 années, et se rapporte aux effets sacrés du Parvis. Nous y voyons les noms des questeurs et des secrétaires des trois prémières années, mais il n'y a que celui du secrétaire des questeurs auxquels ces effets furent remis la 3[e] année, qui peut nous servir pour fixer l'époque de l'inscription. Ce secrétaire est Εὔβουλος Φιλογε[ίτο]νος Ἀ . . . . . Nous rencontrons ce même nom dans C. I. n. 138, Εὔκολος γείτονος Ἀχαρνεύς, et il est facile de concevoir par quelle erreur le Β a été pris pour un Κ, et comment on a lu Εὔκολος au lieu d'Εὔβουλος, qui est aussi confirmé par N. 94. Mais si Εὔβουλος Φιλογείτονος Ἀχαρνεὺς était le secrétaire d'Olympiade 87, 2, ainsi que cela est posé par M[r] Bœckh (p. 182), celui d'Olymp. 86, 4, serait Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀλωπεκεὺς qui est le secrétaire des questeurs précédens, et celui de 86, 3, serait Μηλησίας Πολυκλέους Ὀαιεὺς que nous rencontrons dans le seconde division. Mais nous avons vu au contraire que les secrétaires d'Ol. 86, 3 et 4, étaient Κράτης Ναύπονος Λαμπτρεὺς et Εὐθέα; Ἀναφλύστιος. Nous nous voyons donc forcés d'en conclure que M[r] Bœckh a placé Εὔβουλος, et par conséquent aussi tous les noms qui suivent, une Olympiade trop haut, et que ce secrétaire appartient en vérité à Olympiade 88, 2. Les inscriptions suivantes nous donneront de nombreuses preuves de la réalité de cette supposition. Lorsqu'en 1837 nous eûmes publié dans le journal Archéologique de la Grèce le N° 100 (n. 17 du journal Archéol.) de la présente collection, nous fumes conduits par d'autres données à ce même résultat; la découverte de la présente inscription et de plusieurs autres que nous avions également inserrées dans ce journal ont depuis confirmé notre conjecture. Nous reviendrons à ce sujets aux N. 100 et 102.

A. Notre inscription contient donc évidemment les inventaires des Ol. 87, 3 et 4, et 88, 1, et le commencement de 2. Le secrétaire d'Ol. 87, 3, qui remet les effets sacrés (l. 1, comparez l. 6, 11) est Θέολλος Χρωμάδου Φλυεύς. L'emplacement de la commune Φλυὰ d'où vient le nom Φλυεὺς n'est pas connu. Le secrétaire d'Ol. 87, 4, qui reçoit les effets est Μηλησίας Πολυκλέους Ὀαιεύς. Le gentilé Ὀαιεὺς ne se rencontre chez aucun auteur; il est cependant clairement écrit ici, l. 2, 9, 23, et il est aussi confirmé par N. 102, l. 4. Il vient du nom du démos Ὄα (1). La position de cette commune n'est pas déterminée.

(1) Le gentilé ordinaire d'Ὄα est Ὄαθεν ou Ὄαθεν. On trouve aussi Ὀεις, Dion. d. Etien. et Ὀάσεις (une erreur peu têtre pour Ὄα Ὀεις). Hesych.

Le nombre des fioles d'argent est ici de 121, et leur poid de 2 talens, 432 drachmes l. 3 et 4. Mais aussi l'inventaire de la première année se termine-t-il avec la lampe d'argent, de même que nous avons vu se terminer celui de N. 91. Les effets ajoutés pendant l'année 86, 3, qui auraient dû grossir l'inventaire, étaient donc de ces mêmes fioles, qui, additionnées à celles du poid de 10500. . drachm., qui se trouvaient déjà dans le parvis, ont produit le nombre de 121. De même nous ne trouvons pas ici un article séparé pour la coupe qui fut ajoutée en Ol. 86, 4, (N. 92). Mais au lieu de 3 coupes qui y figuraient, nous en trouvons ici 4, la coupe additionnelle y étant comprise. L'objet ajouté cette année au trésor est une coupe du poid de 25 drachmes.

B. L'inventaire de la seconde année nous apprend le nom du questeur d'Ol. 87, 4; il s'appelle Ἀρχέστρατος (l. 8), son gentilé n'a pas été conservé. Il était composé de 5 lettres, et on peut affirmer avec quelque certitude qu'il est Ὄῆθεν, car c'est le seul gentilé d'un bourg d'Attique qui contienne, à notre connaissance, ce nombre de lettres. Nous y voyons aussi le nom du secrétaire d'Ol. 88, 1, (l. 10 et 20), confirmé aussi par N. 102, l. 10. Il s'appelle Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀλωπεκειεύς. Ne serait-il pas de cette famille des Alcméonides, dont le chef avait étouffé la conspiration de Cylon et avait tenu tête à Pisistrate? De cette famille si fière de son origine qu'elle s'était fait un titre de noblesse du nom de Mégaclés, qu'elle se transmettait de père en fils, et qui s'est pour cette raison souvent attiré le persiflage des comiques? Notre secrétaire peut bien être ce même Μεγακλῆς τοῦ Μεγακλέους, dont Aristophane nous représente la nièce comme une des dames les plus précieuses d'Athènes (1). On sait que les Nuées où il en parle furent jouées pour la première fois en Ol. 89, 1, c. à d. 4 ans après l'époque de notre inscription. La 7e Ode Isthmienne de Pindar célèbre l'une des nombreuses victoires de Mégaclés d'Athènes, peut-être le fils de celui d'Aristophane et du notre. Chez les deux auteurs Mégaclés est cité comme natif de la ville d'Athènes « ἐξ ἄστεος. » Mais Alopéké était un des démos extérieurs de la ville; il en était très peu distant et n'en formait qu'un faubourg. Aussi avons-nous vu que N. 56 enploie pour les ouvriers venant d'Alopéké la formule Ἀλωπεκῆσι οἰκῶν (et non pas Ἀλωπεκῆθεν) comme pour toutes les communes qui appartenaient à la ville d'Athènes. Ce second inventaire finit également avec la lampe d'argent, et en apparence la coupe qui avait été ajoutée l'année précédente n'y parait point; mais l. 14, au lieu de 4 coupes pèsant 142 dr., nous en présente 5, qui pèsent 167 dr. La coupe ἐπέτειος du poid de 25 drach. y a donc été ajoutée. Les effets ajoutés cette année sont 7 fioles d'argent et une couronne d'or. Pour χρυσοῦς, l. 17, v. l. 27. Après φιάλαι, l. 17, il y a sur la plaque une lacune de 4 lettres, soit que le lapidaire l'eût laissée par oubli, soit qu'il y eût trouvé la pierre endommagée.

C. Dans le troisième inventaire nous voyons (l. 19) le nom du questeur Παντακ . . . d'Ol. 88, 1. Voyez sur ce nom N. 55. Sur le gentilé Ἀχαρνεὺς du secrétaire qui reçoit, voyez C. I. n. 138. On sait qu'Ἀχαρναὶ était le plus considérable des bourgs de l'Attique (2). Malgré les observations très-ingénieuses du colonel Leake (3), nous sommes de l'avis de ceux qui placent ce bourg des anciens charbonniers de l'Attique (4), à Ménidi, un village dont les habitans éxercent aujourd'hui encore presqu'exclusivement le

---

(1) Ἔπειτ' ἔγημα Μεγακλέους τοῦ Μεγακλέους
ἀδελφιδῆν, ἄγροικος ὤν, ἐξ ἄστεος. Aristoph. Nuées, v. 47 — 48.

(2) Ἀχαρνὰς, χωρίον μέγιστον τῆς Ἀττικῆς τῶν δήμων καλουμένων. Thucid. 2, 19. — (3) On the dem of Att. I.

(4) Aristoph. Ach. v. 204, 599.

même métier dans cette province. Une inscription que nous y avons trouvée vient à l'appui de cette opinion. Nous reviendrons à ce sujet à la publication de la dite inscription. Ici après l'article de la lampe sont énumerés les effets ajoutés l'année précédente. Les effets additionnels de cette même année sont deux fioles d'argent; au poid de 200 drach. Pour HH, dont nous remplissons la lacune de l. 29, voyez N. 95, l. 8.

D. Cette partie mutilée de la pierre contient la remise des effets par les questeurs d'Ol. 88, 2, à ceux d'Ol. 88, 3, dont Képhisophon fils de Képhisodoros Herméen était le secrétaire. Pour ce nom voyez N. 103, et C. I. n. 138.

Le Diphtongue ΟΥ est écrit Ο à la terminaison des mots, et ΟΥ dans le milieu. Voyez ΤΟΥΤΟ (l. 7.)

94. Nous serons guidés à trouver l'époque de cette inscription par l. 8, qui contient les effets additionnels de l'année, et par conséquent aussi le nom du questeur ou du secrétaire qui les avait remis. Ce nom est Εὔβουλος, et nous avons vu qu'Εὔβουλος Φιλογείτονος Ἀχαρνεύς (N. 94) était le secrétaire d'Ol. 88, 2. Cette année est donc la même que celle de N. 93, D, et les deux pierres n'en faisaient qu'une, car il n'est pas nécessaire de dire que celle-ci se rapporte également aux effets du parvis. Il n'y a entre les deux aucune distance, car la première de ces inscriptions avance jusqu'à l. 32, et l. 1 de celle-ci aurait été l. 33 de N. 93. L. 7 se termine avec les deux fioles du poid de 200 drachmes, qui avaient été ajoutées à N. 93, C. Les lignes 8 — 10 qui contiennent les effets additionnels ont été complétées de C. I. n. 138, l. 9, 10, 19, 29, 30, 39, 40 et N. 95, l. 10, 11, 29 ect. Nous sommes donc arrivés avec cette inscription à Ol. 88, 2. Celle du C. I. n. 138 est postérieure à celle-ci, car sa première partie contient dans son inventaire les effets que nous avons ici comme additionnels, et c'est Εὔκολος . . . γείτονος (écrivez Εὔβουλος Φιλογείτονος) Ἀχαρνεὺς, qui y fait la première remise. M. Bœckh la date d'Ol. 87, 2; il en résulte donc encore clairement qu'ainsi que nous l'avons avancé plus haut, toute la liste chronologique des questeurs donnée par M^r. Bœckh depuis Ol. 87, 2, doit descendre d'une Olympiade.

95. Cette inscription est gravée sur le revers de la pierre qui porte N. 93.

A. Le mot ἐγραμμάτευε deux fois répété (l. 1 et 2) et suivi de οἷς (l. 3) indique également ici la première année d'une période Panathénaïque, ou la 4e année d'une Olympiade. Εὔξηνος Ἐφάνους (l. 3) est le secrétaire qui reçoit. On rencontre ce nom ε . . . ενος Εὐφάνους Προσπάλτιος dans n. 141 de C. I. et M^r Bœckh dans sa liste le place à Ol. 89, 4. Mais s'il est avéré que les noms d'Ol. 87 doivent reculer d'une Olympiade, ce doit être également le cas pour tous les autres qui se suivent sans interruption jusqu'à Ol. 90, 3, après laquelle il y a une lacune d'une Olympiade, qui est remplie par ce moyen. Εὔξηνος appartient donc à Ol. 90, 4, et le premier inventaire de notre inscription, à Ol. 90, 3. Il est donc distant de 8 années de notre N. 94, et de 4 années de n. 138 de C. I. Nous avons emprunté le nom du questeur d'Ol. 90, 3, du N. 109, où nous en traiterons particulièrement. Celui du secrétaire dont on voit ici le gentilé Κυδα]θηναιεὺς est emprunté à N. 95 et à C. I. n. 141. Enfin le nom du questeur d'Ol. 90, 4, nous est connu par l. 18 et par C. I. n. 141. Sur Kydathénæon v. p. 63. Λακιεὺς est une autre forme de Λακιάδης (1), habitant du bourg Λακία, (v. p. 77). Προσπάλτιος est l'habitant de Πρόσπαλτα, un bourg de l'Attique cité par Pausanias (2), qui semble indiquer sa place entre la mer de Négrepont et de l'Hy-

(1) Etienne de Byz. — (2) Paus. Att. 31, 1.

mète. En effet dans cette plaine intérieure de l'Attique un village bâti sur les ruines d'un ancien démos porte encore aujourd'hui le nom de Spata.

Le dernier objet de N. 94, ajouté l'année 88, 2, était une fiole de Chalcis, du poid de 40 drachmes. L'inventaire s'est accru de 16 nouveaux articles pendant les 8 ans qui se sont écoulés depuis. 7 de ces objets furent ajoutés d'Ol. 88, 3, a Ol. 89, 2, ainsi que nous le voyons dans C. I. n. 138. Le dernier était la lampe d'argent du poid de 21 dr. Tous les autres furent consacrés de 87, 3 à 90, 2. Le mot χαλκιδικὸν a été omis à l. 9, et également dans tous les inventaires qui suivent. Les lacunes de l. 9 à l. 17 ont été remplies de N. 95, B, N. 96 — 99, et de C. I. n. 142. Le nombre des fioles (§ 13, l. 10) est de 3 et non pas de 4, ainsi qu'il est écrit dans l. 10 n. 142 de C. I. Φιάλαι ἀργυραῖ III, l. 12, est emprunté à N. 97, l. 9. Le poid de la lampe d'argent (§ 18, l. 13) est de 22 dr. et non pas de 21, ainsi que cela est porté dans l. 43, n. 138, et l. 28, n. 142 de C. I.; de même le poid de la lampe d'argent (§ 22, l. 15) est de 47 dr. et non pas de 42, comme dans C. I. n. 142, l. 47, où il manque un Π, comme Mr Bœckh l'a soupçonné (ib. v.)

B. Le seconde partie de cette inscription est l'inventaire des effets de l'Ol. 90, 4; ils sont remis aux questeurs d'Ol. 91, 1. Le nom du secrétaire de cette année est ici (l. 20) clairement écrit. Il est le même que celui de n. 141, l. 18 et 32 de C. I., que Mr Bœckh d'après son ancien calcul, à place Ol. 90, 1. Le gentilé Βατῆθεν est écrit ici Βατίθεν. Hésychius (1) l écrit Βατιῆθεν, et c'est probablement de cette manière d'écrire que celle-ci est une abréviation. L'emplacement du bourg Baté n'est pas connu. L'inventaire A, se terminait avec la lampe d'argent du poid de 30 dr. (§ 27, l. 17). Ce même objet est répété ici (ΠΟΤ . . .), l. 35. Mais une ligne plus bas nous voyons . . . ΕΣ III, qui ne peut être qu'un objet additionnel de l'année; en effet ce sont les ἀργυρίδες qu'on voit dans C. I. n. 142, l. 49, de même que dans notre N. 96, l. 18. Nous y devons ajouter aussi un gobelet d'argent (κύλιξ ἀργυρᾶ ἄσταθμος, C. I. n. 143, l. 16), car les ἐπέτεια de N. 96, qui, ainsi que nous le verrons, suit immédiatement à la présente inscription, commencent après le gobelet.

96. A. Cette inscription est écrite sur le revers de N. 94. Or, comme il a été prouvé que 94 est la continuation de 93, il est nécessaire que N. 96, soit aussi la continuation de N. 95, qui est le revers de N 93. En effet le gentilé Περγα[σῆ]θε[ν], l. 2, est celui du secrétaire que nous rencontrons dans C. I. n. 143, III, que Mr Bœckh place à Ol. 90, 2, et qui par conséquent appartient à Ol. 91, 2. La présente inscription commence donc avec la remise des effets sacrés par les questeurs d'Ol. 91, 1, à ceux d'Olymp. 91, 2, et partant elle continue N. 95. Le nom du secrétaire, écrit dans C. I. . . τας Τι . . . ίχου, est complété de l. 21 en . . ελέας (apparemment Τελέας) Τελενίκου Περγασῆθεν. Pour le nom Δεχ . . . . du questeur d Ol. 91, 1, voyez C. I. n. 141. Pour celui du questeur d'Ol. 91, 2, v. l. 20. Le côté gauche de cette pierre est brisé à la largeur de 11 lettres, plus ou moins; le côté droit est entier, mais les lettres y sont complétement effacées. Il est à observer que l. 13 porte ἀργυροῦΣ, σταθμὸν τούτου ΡΔΓ[Ͱ, là où toutes les autres inscriptions (N. 95, l. 12, 31 etc.) ont ποτήριον ἀργυροῦν, désigné par le même poid: ce ne peut être qu'une erreur du lapidaire, qui parait en avoir commis plus d'une sur la même pierre. Le premier inventaire doit se terminer avec les effets additionnels de N. 95. En effet après ΗΗΗΡΔΔΔΓͰ, qui est le poid de Ἀργυρίδες IIII, on voit encore une lettre qui doit être un Κ, le commencement de Κύλιξ. Les effets ajoutés cette année sont une fiole d'argent, qu'on voi C. I. n. 142, l. 16.

(1) Sur l'acc. Arcad. p. 113.

B. Le second inventaire contient la remise des effets sacrés des questeurs d'Ol. 91, 1, à ceux d'Ol. 91, 2. On y voit, l. 20, le nom du questeur d'Ol. 91, 1, Λεωχάρης, ainsi que celui du secrétaire Τ)ελέας Τελενίκου Περγασῆθεν. L'emplacement du bourg Περγασὴ ([1]) ou Περγασεῖς ([2]) n'est pas connu. De l. 22, qui contenait le nom du secrétaire et celui du questeur d'Ol. 91, 2, nous ne voyons sur la pierre que le mot Μελιτεῖ, le gentilé de ce dernier. Ce n'est pas que le reste eût été effacé : la pierre est en cet endroit intacte. Mais cette ligne n'avait jamais été remplie, par quelque négligence du lapicide, qui ignorait probablement les noms de ces magistrats. Mais nous connaissons ces deux noms par N. 110 et par C. I. n. 142. Dans cette dernière inscription, dont le premier inventaire appartient à Ol. 91, 3, le questeur Τεισαμενὸς est accompagné du gentilé Παιανιεύς. Mais comme la date de notre inscription n'est pas douteuse, que le nom du secrétaire et son gentilé Ἀτηνεὺς est connu, et que Μελιτεὺς ne peut être que le gentilé du questeur, il est clair qu'il y a une erreur dans la copie de C. I. En effet ce qu'on y lit de ce mot est, d'après la copie d'Osan. ΝΔΙΑ. D'après celle de Ros . . . ΑΤΑ. M. Bœckh en a conjecturé qu'il fallait écrire (Π)ΑΙΑ(ΝΙΕΙ; mais le mot ΜΕΛΙΤΕΙ que nous avons ici n'en est pas plus éloigné. L.36 finit avec la fiole d'argent qui était l'effet additionnel de l'inventaire A. L. 37 contient d'autres objets qui doivent être les ἐπέτεια de cette année. Ce sont en effet les 4 gobelets du poid de 788 dr. qu'on voit C. I. n. 142, l. 17, et qui sont le dernier article de l'inventaire I de cette inscription du C. I., preuve qu'elle suit immédiatement la notre. L. 33, la première lacune doit être remplie par ⊦ ἀργυρὶς, après quoi suit un Σ séparé de la distance d'une seule lettre du chiffre du poid. C'est évidemment une abréviation ΣΤ. σταθμὸν que le lapidaire négligent s'est permise.

97. L'inventaire contenu dans cette inscription n'est pas le premier de la pierre, ainsi qu'on peut le voir par la formule initiative. l. 3 finit avec les lettres ΦΙΑ. . ., mais l. 4 commence par les chiffres Δ⊦⊦, qui appartiennent au poid des 121 fioles, le second article des inventaires précédens. Comme il n'y a pas assez d'espace entre la fin de l'une et le commencement de l'autre de ses lignes, il est clair que le premier article φιάλη χρυσῆ etc. y manque. En effet cet article existe dans C. I. n. 142, I, mais il manque dans ce même n. 142, II et III; il fut dont extrait du parvis en Ol. 91, 3. Il en résulte que la présente inscription est postérieure à n. 142 du C. I. Les articles qui la terminent (ἀργυρίδες τρεῖς, σταθμὸν τούτων ΡΗΗΔΠ⊦⊦⊦⊦. Ἀργυρ . .), et qui sont les effets additionnels de I et II de n. 142 en sont une autre preuve. La présente inscription doit-elle donc être placée à Ol. 92, 2, la dernière année de n. 142, C. I. dont deux lignes ont seules été conservées (l. 52 et 53), ou est-elle postérieure encore à cette année? Le gentilé Μαραθωνίῳ (l. 3) du questeur à qui les effets sont remis, porte à croire le premier, car nous voyons dans n. 147 de C. I. Καλλίστρατος Μαραθώνιος cité comme le questeur contemporain de l'Archonte éponyme Glaucippe, d'Ol. 92, 3. Mais dans l. 1, nous voyons le nom Ἀμεινιάδ(ης du questeur qui fait la remise. Si donc Μαραθωνίῳ, l. 3. était Καλλιστράτῳ Μαραθωνίῳ, le questeur d'Olymp. 92 3, Ἀμεινιάδης aurait été le questeur d'Ol. 92, 2, ce qui ne peut être, car nous lisons dans N. 111 le nom du questeur d'Ol. 92, 2, qui est Ἄσωπος. Il faut donc que Μαραθωνίῳ soit ici le gentilé d'un autre questeur, d'une date postérieure. Il peut l'être de celui d'Olympiade 92, 4, car dans ce cas l'inventaire présent aurait été celui d'Olympiade 92, 3, et sa formule initiative celle d'un 1er inventaire; le nom du questeur qui remet aurait été Καλλίστρατος Μαραθώνιος (Olympiade 92, 3, C. I. n. 147) au lieu d'Ἀμεινιάδης. Il faut donc placer ce questeur après Olympiade 92, 4 et l'inscription après Olympiade 92, 3. Nous possédons encore deux inscriptions qui se rapportent au parvis (N. 98 et 99). Nous verrons

(1) Arcad. d. Accen. p. 113. — (2) Etienne, suid. Phot.

plus bas que toutes les deux sont postérieures à celle-ci, car des effets qui ont été dans le parvis depuis le commencement et qui figurent encore dans N. 97, disparaissent, ou sont extraits dans ces deux N^{os}. Mais l'époque de la moins ancienne de ces deux inscriptions (N. 99), est incontestablement fixée par le nom de l'Archonte Eponyme Callias, d'Olympiade 93, 2 à Ol. 93, 3.—N. 98 est donc la remise d'Ol. 93, 1 à Ol. 93, 2, et il ne reste pour la présente inscription qu'Olympiade 92, 4 à Ol. 93, 1; c'est donc à cette dernière année que doit être placé le questeur..... Μαραθώνιος. Dans N. 98 nous voyons à la place du nom du questeur de cette même année la syllabe ΦΙ . . . qui appartient sans doute à son nom propre. Dans ce même N° on voit le nom du secrétaire . . . ης Ἐλευσίνιος (l. 2). Le nom du secrétaire d'Olymp. 92, 4, reste inconnu. La présente inscription comprend les effets additionnels de C. I. n. 142 I et II, et se termine comme III (l. 51); ce qui indique que depuis Olymp. 92, 1 jusqu'à 93, 1, aucun nouvel effet ne fut ajouté.

98. Nous avons exposé plus haut les raisons que nous avions pour placer cette inscription à Ol. 93. Elle est évidemment postérieure à n. 142 de C. I., car elle contient des effets qui y figuraient dans la première année comme additionnels; elle l'est aussi à N. 97, 1° parceque la lacune de l. 20 à l. 21, ne peut pas contenir les deux effets qu'on voit dans N. 97, l. 14 et 15, (κύλιξ ἀργυρᾶ, ἄσταθμος et φιάλα ἀργυρᾶ, σταθμὸν τούτων ΗΡΔΔΔΙ⊢⊢⊢). On n'a qu'à compter le nombre des lettres pour voir que le premier de ces objets, qui s'y trouvait déjà depuis N. 96 ainsi que dans les 4 positions de n. 142, C. I. ne figure point ici. Il est donc évident qu'il fut extrait depuis N. 97. 2°. La seconde partie de la présente inscription de l. 24 à l. 26 ne contient pas des effets additionnels, mais bien une répétition de plusieurs effets de l'inventaire. Ce n'est non plus un nouvel inventaire qui y commence, car il ne contient que 5 articles, et que la formule initiative diffère essentiellement de celle de la remise des effets. C'est plutôt une énumération des effets qui ont été extraits du parvis; et comme ces effets y existaient à l'époque de N. 97, celui-ci lui est postérieur. Nous avons vu cependant qu'il est antérieur à N. 99, où nous voyons tirer de nouveau du parvis des effets qui figurent ici. Or, comme le questeur qui reçoit est dans N. 99 de l'Ol. 93, 3, et par conséquent l'inventaire lui-même d'Ol. 93, 2, la présente inscription doit être d'Ol. 93, 1. ΦΙ, l. 1, combiné avec N. 97, l. 3, donne Φι . . . Μαραθώνιος pour le nom du questeur d'Ol. 93, 1. Nous voyons aussi (l. 2), le nom du secrétaire de cette même année .... ης Ἐλευσίνιος. L. 3. contient le gentilé Ἀγρυλῆθεν du questeur de l'année suivante, donc d'Ol. 93, 2. Nous avons vu, N. 57 que le nom de ce questeur est Ἀρήσαιχμος Ἀγρυλῆθεν. Entre στέφανος χρυσοῦς, l. 8, et φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ, l. 9, nous voyons la syllabe ENK . . . Nous ne pouvons nous rendre compte de l'apparition en cet endroit d'un objet que nous n'avons encore rencontré dans aucun des inventaires précédens. Est-ce peut-être la κύλιξ ἀργυρᾶ qui manque à l. 20, et qui figure ici sous un autre nom? Dans l. 22, après le chiffre (718) des 3 flacons d'argent, aurait dû venir 1 flacon d'argent qui fut ajouté dès Ol. 91, 4, (C. I. n 142 II). Mais à sa place on lit distinctement sur la pierre un E qui parait indiquer des effets additionnels. Ce flacon a peut-être été additionné à quelque autre article de l'inventaire qui contient des flacons, et dont le chiffre est éffacé. ON ταμιῶν (l. 23) sans un nom propre ne peut être que ἐπὶ τῶν αὐτῶν ταμιῶν. Les lettres qui manquent au commencement de cette ligne sont au nombre de 28. Cette lacune est éxactement remplie par les mots: Ἀποδέκται; ἐδόθησαν ἐπὶ τῶν αὐτ]ῶν ταμιῶν..

D'après cette conjecture, les Athéniens ayant épuisé, pour réparer les malheurs de Sicile, les caisses de l'état et celles des Dieux, auraient eu recours en présence du danger qui menaçait la republique d'une ruine complète, aux effets de prix consacrés aux temples, et les auraient livrés, au fur et à mesure que des besoins urgens se présentaient, aux Apodectes, ou Caissiers civils, pour qu'ils en défrayassent la marine et les troupes. On pourrait cependant expliquer cette extraction des effets sacrés, d'une manière plus conforme à la piété reconnue des Athéniens. Plutarque et Xénophon nous apprennent qu'Alcibiade rentra à Athènes le jour même où la ville célébrait la fête des Plyntéries ([1]). Mais l'année du retour de ce général est justement celle dont il est ici question, Ol. 93, 2. On peut donc supposer que les coupes et les vases sacrés ne furent extraits du temple que pour servir à cette sollennité. C'étaient les Praxiergides qui y présidaient ([2]). On peut par conséquent remplir la lacune de 28 lettres de l. 23 de la manière suivante :

ΠΡΑΧΣΙΕΡΛΙΔΑΙΣΕΔΟΘΕΕΠΙΤΟΝΑΥΤ]ΟΝ

Πραξιεργίδαις ἐδόθη ἐπὶ τῶν αὐτῶν etc. D'après cela les effets auraient été tirés du temple non pas sous le questeur qui rend le compte, mais sous celui qui reçoit les effets, et cette liste des effets extraits aurait été ajoutée non pas au commencement de l'année, lorsque la remise fut faite, mais plus tard lorsque ces articles furent tirés du parvis.

99. Nous avons déjà expliqué que la seconde partie de cette inscription, où nous voyons extraire du parvis un objet qui s'y trouvait dans N. 98, nous force à classer celle-ci après la précédente. Le nom de Καλλίου ἄρχοντος, l. 22 nous renvoie à Olympiade 93, 3. Mais avons-nous ici une remise des questeurs d'Ol. 93, 2 à ceux d'Ol. 93, 3, ou bien sont-ce ces derniers qui remettent les effets sacrés aux questeurs d'Ol. 93, 4? La première supposition est seule admissible, car d'après la seconde, cette inscription contiendrait le premier inventaire d'une pentétiride, ce qui n'est pas le cas, puisque la partie inférieure de la pierre qui éxiste est laissé en blanc, et n'offre pas assez d'espace pour que trois autres inventaires y eussent pu entrer. Nous avons donc sous les yeux l'inventaire des effets remis par les questeurs d'Ol. 93, 2, à ceux d'Ol. 93, 3, et dans la seconde partie nous voyons les noms de tous ces dix magistrats. Il parait que la responsabilité de laisser enlever au parvis un objet tel qu'une couronne d'or leur paraissait d'une trop grande importance pour que le premier magistrat, Καλλ(ίας;) l'eût voulu partager ostensiblement avec tous ses collègues. Nous voyons le nom du secrétaire dans l. 20. Son gentilé est écrit Λευκονοιεύς. On le trouve souvent aussi Λευκονοεὺς; mais Suidas et Harpocration écrivent Λευκονοιεὺς; le premier le fait dériver de Λευκόνοια, le second de Λευκόνοι, d'autres de Λευκονόοι. L'emplacement de cette commune n'est pas connu. Le premier objet conservé dans cette inscription est le chiffre du poids de la couronne d'or (l. 1). Il se peut que les effets sacrés qui précédaient la couronne eussent été effacés avec la formule initiative; mais si l'on observe que dans N. 98, B, les offrandes extraites du parvis sont toutes celles qui figurent au commencement de l'inventaire jusqu'à la couronne exclusivement, on sera porté à croire que ce n'est pas le hasard qui fait que cet article soit le premier conservé dans l'inscription présente, mais qu'en effet il est le premier qui se trouvât dans cet inventaire. Les mots ἐκ τοῦ

---

(1) Ἡμέρᾳ ᾗ τὰ πλυντήρια ἦγεν ἡ πόλις. Plut. Alc. 34. — Ἐν γὰρ ἡμέρᾳ κατέπλευσεν (Ἀλκιβιάδης) ἐδρᾶτο τὰ πλυντήρια τῇ Θεῷ. Xénoph. Hell. I. 4, 20.

(2) Δρῶσι δὲ τὰ ὄργια Πραξιεργίδαι, Θαργηλιῶνος ἕκτῃ φθίνοντος. Xénoph. ib.

προνάου (l. 23), sont une nouvelle preuve qu'il s'agit de l'extraction d'un objet consacré dans le parvis. Cet objet est cette même couronne qui suivait immédiatement aux objets extraits l'année précédente. De même que nous voyons dans les temps prospères chaque année ajouter son tribut aux offrandes des années précédentes, de même nous voyons maintenant leur nombre diminuer graduellement d'année en année, et l'inventaire présent est le dernier qui contienne encore les mêmes effets déposés originairement dans le parvis, disposés dans le même ordre dans le quel ils y avaient été placés depuis la consacration du Parthénon. La couronne d'or fut remise. . . . ίαις (l. 21), qui doit être Ἑλληνοταμίαις (aux Hellénotamies), ce mot remplissant exactement la lacune entre l. 25 et 26. L'inscription suivante devait contenir la remise de ces offrandes par les questeurs d'Olymiade 93, 3 à ceux d'Ol. 93, 4. Cette remise aurait été faite aux Panathénées, et la pierre aurait été gravée dans le cours de l'année d'Ol. 93, 4, si non à la fin de la Période Panathénaïque, lorsque les quatre magistratures rendaient leurs comptes. Mais cette année d'Ol. 93, 4, et toute cette Olympiade fut féconde en malheurs. Athènes asservie, toutes ses institutions furent bouleversées, les caisses furent vidées, les temples peut-être dépouillés, et tout gouvernement régulier ayant été suspendu, on ne pensa plus à la remise des effets sacrés de Minerve. Lorsqu'un an plus tard (Ol. 94, 2,) les lois eurent repris leur force par le dévouement de Thrasybule, une grande révolution s'était opérée à Athènes, la position extérieure de cette ville, autrefois l'arbitre de la Grèce, sa constitution intérieure, son mode d'existence, sa portée politique, tout, jusqu'à sa littérature et à sa grammaire, prit une face nouvelle, et c'est à cette époque que nous arrêtons la présente section.

100. Le contenu de cette inscription diffère de celui des inscriptions que nous avons publiées jusqu'ici de N. 90 à N. 99. Nous n'avons qu'à la comparer avec les n°s 137, 140 et 141 de C. I., pour reconnaitre son identité avec elle. Elle contient donc les objets précieux de l'Hécatompède, de cet espace qui séparait le Parvis du sanctuaire, du temple proprement dit enfin. Pour en déterminer l'époque, remarquons, 1° que le premier article énuméré dans n. 137 de C. I. est 2 fioles d'or (l. 4), 2° que la première partie (l. 5) de ce n° se termine avec ἀποῤῥαντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον, et 3° qu'on y ajoute, (l. 6 et 7) comme effet additionnel de l'année: φιάλη χρυσῆ. En comparant ces articles aux articles correspondans de notre inscription, nous observons 1° que les φιάλαι χρυσαῖ (l. 4) sont ici 3 au lieu de deux, ce qui suppose que la fiole additionnelle de n. 137 fut comprise ici dans le premier article des fioles, 2° que l. 5. qui termine la partie A de cette inscription, finit comme la première partie de n. 137 avec ἀποῤῥαντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον. 3° que l'effet additionnel de n. 137 ne se voit pas ici, non point pour avoir été effacé, mais parcequ'il a été compris dans l'inventaire même. Il en résulte que la présente inscription est postérieure à n. 137 du C. I. et qu'elle en est peu éloignée, car après la φιάλη additionnelle de celle-là elle ne contient aucun autre effet. n. 137 appartient, ainsi que M. Bœckh l'a clairement démontré, à Ol. 86, 3. C'est le premier compte rendu par les questeurs sur l'état des effets de l'Hécatompède d'Ol. 85, 4 à Olympiade 86, 4. Aussi cette partie de l'inventaire ne contenait-elle alors que 3 offrandes seulement, dont chacune fut peut-être consacrée dans l'une des trois années qui s'étaient écoulées d'Ol. 85, 4 à Ol. 86, 3. Dans la présente inscription nous rencontrons le nom de Κράτης Ναύπονος, et le mot HOIΣ nous indique que c'est celui d'un secrétaire; il ne peut appartenir qu'à celui-là même dont nous voyons le nom dans C. I. n. 137, l. 6, . . . της Λαμπτρεὺς, et dans N. 90, l. 3 et 9. Κράτης, . . . ς Λαμπτρεύς, et qui suivant les calculs de M^{r}. Bœckh et les notres (v. N. 90), appartient à Ol. 86, 3.

non seulement parceque le nom propre Κράτης et le gentilé Λαμπτρεὺς coïncident entièrement, mais aussi parceque la liste des secrétaires ne présente pas dans cette Olympiade et dans les Olympiades suivantes, une seule place vide qui pût être occupée par un autre secrétaire de ce nom. Κράτης ne peut être ici le secrétaire à qui la remise des effets sacrés est faite, car dans ce cas la présente inscription serait antérieure à n. 137 de C. I., ce qu'elle n'est pas. Il ne peut non plus être le secrétaire qui remet, car alors cette inscription serait identique avec n. 137, ce qui est impossible: il est donc le secrétaire des προτέρων ταμιῶν, des quels les questeurs qui font la remise avaient reçu les effets. Par là la première partie de notre inscription appartiendrait à Ol. 86, 4, ou serait la remise des effets sacrés des questeurs d'Olym. 86, 3, à ceux d'Ol. 86, 4, et suivrait par conséquent immédiatement à n. 137 de C. I., de manière que la ligne 1 de celle-ci serait une partie de l. 8 de celle-là. Mais nous y rencontrons encore les noms propres de . . . ς Αἰσχ . . . (l. 1) et . . . δωρος Κριτίου Ἀφ[ιδναῖος] (l. 2), qui nous sont inconnus. À quelles années appartiennent-ils? Si l'un d'eux était celui du questeur d'Ol. 86, 3, il devrait précéder immédiatement celui du secrétaire, l. 3. Des noms des deux questeurs et des deux secrétaires qui doivent être rapportés dans la section A de cette inscription, celui du secrétaire d'Ol. 86, 4 est connu par C. I n. 137 (Εὐθίας Ἀναφλύστιος). Mais par N. 115 nous voyons que le nom patronymique de cet Εὐθίας était Αἴσχρονος. Les lettres ΣΑΙΣΧ appartiennent donc à ce secrétaire, et la syllabe ΝΟΣ qu'on voit dans l. 8 de n. 137, C. I. et qui précède immédiatement le mot Ἀναφλύστιος, fait partie du mot Αἴσχρονος et non pas du nom Εὔθυνος. n. 137 de C. I., est par conséquent un fragment de notre pierre, et contient les trois dernières lettres du nom Αἴσχρονος dont notre N. 100 contient les trois premières. Les deux pierres se tiennent de la manière suivante:

N. 100. n. 137 C. I.

. . . ΑΣΑΙΣΧ]ρω[ΝΟΣΑΝ . . . . .

Nous connaissons aussi le nom du questeur d'Ol. 87, 1, par la section B, l. 6 de la présente inscription, où il figure comme le magistrat qui fait la remise. Il est donc nécessaire que . . . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος soit le secrétaire d'Ol. 87, 1, car s'il était le questeur d'Ol. 86, 4, il précéderait le nom du secrétaire au lieu de le suivre. Le second effet de l'inventaire (§ 3) est une κόρη χρυσῆ ἐπὶ στήλης. Κόρη peut être une Proserpine; mais ce mot signifie également une poupée, une statue de jeune femme, et je pense qu'il est pris ici dans cette acception. Elle n'est pas pesée, et continue à ne pas l'être dans tous les inventaires qui suivent, parcequ'elle était fixée sur une colonne. Dans l'intérieur du temple, à distance presqu'égale de l'entrée et de l'Opisthodome on voit à droite dans la galerie formée par les colonnes intérieures et le mur, les traces de petites colonnes d'un demi pied de diamètre. On peut croire que l'une d'elles soutenait l'offrande en question; dans ce cas l'Hécatompède comprenait toute la largeur du temple, et le Pronaos se bornait à l'espace bordé de colonnes qui séparait l'entrée de l'intérieur du temple. La partie A se termine avec le même article (aspersoir, § 4) que la première partie (l. 5) de n. 137 C. I. L'effet additionnel (l. 6 et 7) de n. 137 (fiole d'or) fut, ainsi que nous l'avons dit, compris ici dans l'article des fioles (§ 2), dont le poids est pris dans n. 140 de C I. n. 102 etc. Aucun autre effet n'est ajouté cette année.

B. Il suit de ce que nous avons dit de la section A, que la section B est la remise des effets de l'Hécatompède par les autorités d'Ol. 87, 1, à celles d'Ol. 87, 2. Nous lisons ici (l. 6) le nom Εὐρέκτης Ἀτη[νεὺς] qui appartient au questeur de la première de ces deux années; le secrétaire de cette même

année est, ainsi que nous venons de le voir, . . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος. Pour le nom du questeur d'Ol. 87, 2, à qui la remise était faite v. N. 101, et pour celui de son secrétaire, N. 107. Tous les effets de cet inventaire sont contenus dans la ligne 10, et dans le commencement de l. 11, qui est effacé. On voit donc que les articles énumerés ne sont pas plus nombreux que ceux de la section A. Depuis l. 11 commencent les effets additionnels. Ce sont les deux couronnes d'or du poids de 80 drach. v. n. 140 et 141 de C. I. La ligne n'offre pas d'espace pour un autre article. Ligne 13 commence un nouvel inventaire celui d'Ol. 87, 2. La lettre T qu'on y distingue appartient, à en juger par sa position au nom du questeur de cette année. L'inventaire n'est pas conservé.

101. Ce petit fragment appartient aux inventaires des effets de l'Hécatompède. On peut s'en convaincre par les lettres ΟΡΕ de l. 5, qui font évidemment partie du mot κόρη, et ce n'est que dans les inventaires de cette catégorie que ce mot est si rapproché de la formule initiative. On voit par cette formule et par le mot παραδεξάμενοι que ce morceau n'appartient pas à la première section d'une pierre, ou à la 3[e] année d'une Olympiade. Le nom du questeur . . . μήδης Κυδαθηναιεὺς n'a pas encore été rencontré dans les inscriptions qui sont venues à notre connaissance. Ce fragment ne peut donc se rapporter à aucune des années d'Ol. 86, 3 à Ol. 93, 3, dont les questeurs sont connus; et il n'en reste que trois (Ol. 87, 2; 90, 1; 91, 1,) que ne soient pas des troisièmes années d'Olympiade, ou qui n'aient des questeurs plus ou moins connus. De ces trois encore les deux dernières (Ol. 90, 1 et 91, 1) ne peuvent correspondre à notre fragment, car les inscriptions s. n. 140 et 141 de C. I. qui se rapportent à ces années, contiennent plusieurs des mots qui se rencontrent dans celui-ci. Il ne peut donc appartenir qu'à l'année 87, 2. C'est le commencement de l'inventaire des effets de l'Hécatompède que les questeurs d'Ol. 87, 2, remettent à ceux d'Ol. 87, 3.

102. Cette inscription fut envoyée en 1839 par M[r]. L. Ross à M[r]. Bœckh qui la publia dans une brochure. Nous y avons vu avec une vive satisfaction que ce savant en a tiré les mêmes conclusions que nous pour la chronologie des questeurs et des secrétaires, et qu'il apporta à son tableau les mêmes modifications, que nous n'avions proposées qu'avec hésitation deux ans auparavant contre une autorité aussi puissante que la sienne.

Par les intervalles blancs qui existent sur la pierre, on voit qu'elle contient trois inventaires. Il ne nous reste que peu de lettres du premier. Le mot Ἑκατομ[πέδῳ] conservé dans l. 12 ne laisse pas de doute sur la partie du temple à laquelle l'inscription se rapporte. Les mots Ὀαιεύς (l. 4). . . κεισὺς ἐγρ. . . . (l. 5) et. . . δου Φλυεὺς ἐγρ. . . . (l. 6) peuvent aisément nous guider à déterminer l'époque de l'inscription. Nous avons vu (N. 93) que Μηλεσίας Πολυκλέους *Ὀαιεύς* (1) était le secrétaire d'Ol. 87, 4. Μεγακλῆς Μεγακλέους (v. l. 10) Ἀλωπεκειεὺς (2) était le secrétaire d Ol. 88, 1, et Θέολλος Χρωμάδου *Φλυεύς* celui d'Ol. 87, 3. Le premier est donc le secrétaire qui fait la remise, le second celui à qui elle est faite, et le troisième, le magistrat précédent. Par conséquent la section B de l'inscription est l'inventaire d'Ol. 87, 4, et la section A celui d'Ol. 87, 3, donc le premier inventaire de la pierre. M[r] Bœckh

---

(1) Mr. Bœckh corrige ce mot qui lui a paru extraordinaire, en Παιανιεύς. Mais la manière distincte dont il est écrit ici aussi bien que dans N. 93 n'admet pas le doute.

(2) On lit ΣΕΙΕΥΣ dans la copie envoyée à Mr. Bœckh, qui en fit Κηφισιεύς. Mais la pierre porte ΚΕΙΕΥΣ bien que la première lettre soit indistincte. D'ailleurs ce mot est clairement écrit dans N. 93.

a bien vu cet arrangement; Il ne pouvait placer les nouveaux noms qu'il rencontrait ici qu'avant ou après ceux de son tableau (C. I. p. 182) depuis Εὔκολος . . . . . γείτονος Ἀχαρνεὺς (Ol. 87, 2) jusqu'à Δεξαμενὸς (Ol. 90, 3), qui se suivent sans interruption. Il lui était impossible de les faire suivre à ceux-là, car cette inscription serait alors postérieure à n. 140 et 141, qui cependant contiennent des articles beaucoup plus nombreux. Pour les faire précéder à Εὔκολος il devait les placer à Ol. 87, et reculer tous les noms d'Ol. 87 à Ol. 88, et de même tous les suivants jusqu'à Ol. 90, 2, et remplir ainsi la lacune supposée entre Ol. 90, 3 et Ol. 91, 3. Mais pour que cela fût possible, et pour qu'on ne fût pas dans la nécessité de reculer également tous les noms depuis Ol. 91, 3, il aurait fallu que les noms d'Ol. 90, 3 et ceux d'Ol. 91, 3 eussent coïncidé. Le nom du secrétaire de cette dernière année était connu de n. 142 (Πολυμήδης Κηφισίου Σ . . ς, écris Κηφισίονος Ἀτηνεύς). Mais M[r]. Bœckh ayant cru que les lettres XΣAME (l. 47 de n. 141) faisaient partie d'un nom propre, ainsi que l'arrangement des lignes semblait l'indiquer, inscrivit dans son tableau un Δεξαμενὸς comme secrétaire de l'Ol. 90, 3. La présence de ce nom à la place qu'il lui assignait aurait grandement embarassé la chronologie des questeurs. Mais en admettant que le 4[e] inventaire de n. 141 commençait à l. 45, on aura les syllabes XΣAME qui correspondraient au mot παραδεξάμενοι. C'est ce que nous avions conjecturé lorsqu'en 1837 nous eûmes publié dans le journal Archéologique d'Athènes le présent fragment (s. n. 17, p. 41), et c'est ce que M[r] Bœckh confirma lui-même deux années plus tard.

La section B se termine avec les deux couronnes qui avaient été ajoutées à N. 100, B. (§ 10). Il ne reste pas de place à la ligne 8 pour une autre offrande. Par conséquent la section A doit se terminer de la même manière.

La section C est l'inventaire d'Ol. 88, 1. . . . ς μεγακλ . . (l. 10) est Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀλωπεκεεύς (N. 93), le secrétaire de cette année . . . ος φιλο . . . (l. 11) est Εὔβουλος Φιλογείτονος Ἀχαρνεὺς (N. 93), a le secrétaire de l'année suivante. TEΛEΣ (l. 14) est évidemment ἐπὶ σ]τήλης etc . . . . ν του . . (l. 15) est σταθμὸ]ν τού[τοιν, et se rapporte au poids des deux couronnes, ainsi qu'on peut s'en convaincre si l'on veut compter les lettres. Mais la pierre contient encore une ligne (l. 16) dont on ne voit que deux lettres . . . ΣA . . , qui ne peuvent faire partie du nom d'une offrande, car il n'y en eut pas d'ajoutée l'année précédente. M[r] Bœckh considère cette ligne comme la première du 4[e] inventaire et complète les lettres . . ΣA . . en τῆ]Σ Ἀ[θηναίας. Mais il est à observer 1° qu'il fut obligé de pousser à cet effet la ligne 16 de 4 lettres vers la gauche, ce qui ne se voit pas au commencement des 3 autres inventaires de cette pierre; 2° que les autres sections de cette inscription sont divisées entre elles par un intervalle, ce qui n'est pas ici le cas; 3° que le commencement du 4[e] inventaire est contenu, si nous ne nous trompons, dans notre N. 103. Nous croyons donc pouvoir affirmer que cette l. 16 contient des effets additionnels, et en comptant soigneusement les lettres nous trouvons que Μεγακλέου]Σ Ἀ[λωπεκεεύς vient à occuper justement la place des deux lettres de cette ligne.

103. A quelle division du temple ce fragment appartient-il? L. 4 contient le mot καρχ[ήσ]ιον. Ce mot se trouve dans les inventaires de l'Hécatompède d'une date postérieure à N. 101 et 102, (C. I. n. 141, l. 8); il se trouve aussi dans ceux du Parthénon (N. 109, l. 14). Mais dans ces derniers il est χρυσοῦν, tandis qu'il est ἀργυροῦν dans les premiers, et nous le voyons dans la présente inscription suivi d'un A. D'ailleurs on ne voit pas dans les inventaires du Parthénon *des fioles d'argent*, précédant comme ici (l. 3) le καρχήσιον, et on en rencontre au contraire dans ceux de l'Hécatompède. La section B.

de cette inscription contient (l. 6) le nom de Εὔβουλος Φιλογείτονο]ς Ἀχαρνεὺς qui figure à la place de celui du secrétaire des questeurs qui font la remise, car ce nom n'est pas assez éloigné du commencement pour qu'il appartienne aux questeurs qui reçoivent ou aux questeurs précédens. Cette section appartient donc à Ol. 88, 2, et par conséquent la section A fait partie de l'inventaire d'Ol. 88, 1. Elle n'est donc qu'un fragment de la section B de N. 85, qui appartenait à cette même année. En effet on voit que cette partie de l'inscription contient des effets additionnels, car nous y lisons des articles que nous n'avions pas encore rencontrés dans les inventaires précédens, et tellement rapprochés du mot ἐγραμμάτευε qu'il n'y a évidemment pas de place pour les autres. La première ligne de cette inscription fait donc partie de la l. 16 de N. 102. Les articles additionnels sont § 2 — 5. Le καρχήσιον qui y parait doit être le second qui figure dans l'inventaire, d'abord parcequ'il est précédé d'un . . H qui appartient au poids du premier, et ensuite parceque le premier aurait dû être plus rapproché des φιάλαι ἀργυραῖ. L'offrande de l. 3 est ici φιάλα ἀργυρᾶ |:|, tandis que dans les inventaires suivans on lit à cette place φιάλαι ἀργυραῖ ΠΙΙ. Il faut que les 5 autres fioles eussent été ajoutées les années suivantes.

La section B. contient le nom du questeur d'Ol. 88, 2. Mais on n'en lit que la syllabe. . . . μαντ. . . . Les trois lignes ne contiennent que la formule initiative.

104. La nature des effets énumerés nous fait voir au premier coup d'œil que ce sont ceux de l'Hécatompède (v. l. 4). Nous avons vu que les effets additionnels de N. 103 s'arrêtaient au second καρχήσιον ἀργυροῦν, que nous rencontrons également ici, l. 4. Mais l'énumération continue après cet article et contient un grand nombre d'autres effets, jusqu'à l. 12, ce qui est une preuve que cette inscription est postérieure à la précédente. Les n. 140 et 141 de C. I., sont aussi d'une date plus récente que N. 103, car n. 140 contient avec tous les effets additionnels dix articles de plus que N. 103, et se termine avec θυμιατήριον ἀργυροῦν, et n. 141 en contient 3 de plus que n. 141, et se termine avec ςεφάνω χρυσὼ ΙΙ. L'objet qui précède ce dernier est (l. 44, n. 141) στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΓ, et cet objet, nous le voyons figurer ici dans l. 9, ainsi que nous pouvons nous en convaincre par la suite et l'arrangement des articles, et par l'identité du chiffre. Les objets énumerés dans l. 10 — 12 sont donc une preuve que la présente inscription est postérieure à n. 141 que M[r] Bœckh place à Ol. 89, 3 — 90, 3, mais qui appartient suivant notre calcul à Ol. 90, 3 — 91, 3. Il est à observer que les effets additionnels de l'avant-dernière année ainsi que la dernière année presqu'entière de n. 141 sont effacés, et que par conséquent plusieurs des articles que nous rencontrons ici ont dû être ajoutés pendant ces deux années. On ne peut d'un autre côté supposer que la section A de cette inscription soit la continuation de n. 141, IV, car dans ce cas cette section se rapporterait à Ol. 91, 2, contiendrait par conséquent le dernier inventaire de la période Panathénaïque, et ne pourrait être suivie par la section B. Nous avons encore une donnée pour arriver à une plus juste appréciation de l'époque de cette inscription, c'est la syllabe ⊢E (l. 13), qui commence le nom du secrétaire qui figure le premier dans la formule initiative de la section B., par conséquent de celui qui fait la remise. Parmi les secrétaires postérieurs à Ol. 91, 2, nous verrons (N. 110) que celui d'Ol. 91, 4 s'appelle Λευκαῖος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος. c'est celui qui remet les effets du second inventaire. La section A appartient donc à Ol. 91, 3, et contient l'inventaire le premier inscrit sur la pierre. Les effets depuis l. 10 furent ajoutés depuis Ol. 91, 1. L. 13, ou l. 12 et 13 contiennent peut-être les effets ajoutés cette même année, Ol. 91, 3.

Le commencement de section B a été complété de N. 109 et 110 et de n. 142, C. I.

105 et 106. La première de ces inscriptions est un petit morceau de marbre long de 0,15, large de 0,1. La seconde est au contraire écrite sur une grande pierre, sur le revers de N. 110. Ayant attentivement comparé ces deux fragmens informes, nous avons reconnu qu'ils font partie de la même pierre, et nous les représentons ici de la manière dont ils doivent être juxtaposés. L'inscription entière diffère de toutes celles que nous avons publiées dans ce chapitre. Elle s'accorde au contraire avec n. 139 de C. I., (comparez l. 20 avec C. I. n. 139, l. 11 et l. 5 avec n. 139 l. 13), qui contient les inventaires des effets consacrés dans le Parthénon, ou le sanctuaire de la Déesse. Le nom [Ἀνα]φλύστιος (sect. B l. 8) suivi d'un intervalle et de la formule [Τάδε] οἱ ταμίαι (l. 9), appartient au secrétaire (ἐγρ. . . . l. 8) sous lequel furent ajoutés les effets additionnels de la section A. C'est le gentilé d'Εὐθίας, secrétaire d'Ol. 86, 4, (N. 90, 92, C. I. 137). Dans la section C, (l. 10) on voit le nom . . . . δωρος Κριτ[ίου] figurer à la place du secrétaire qui fait la remise de l'année suivante; et en effet. . . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος est le secrétaire d'Olympiade 87, 1. (N. 100). On voit d'ailleurs aussi par le nombre des offrandes que cette inscription est antérieure à n. 139 de C. I., qui est placé par M[r] Bœckh à Ol. 88, 3 et 4, et appartient par conséquent à Ol. 89, 3 et 4. ΤΙΟΑΦΙ (l. 6) est donc . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος, le secrétaire auquel la remise est faite, comme ΙΟΣ⊬ΑΜΠ (l. 7) est Κράτης Ναύπονος Λαμπτρεὺς le secrétaire *précédent;* ΘΕΑΣ (l. 5) doit donc appartenir au nom du secrétaire qui fait la remise, et est en effet Εὐθίας Ἀναφλύστιος (v. N. 90 et 92). L. 4, ΟΙΤΑ est οἱ ταμ[ίαι]. Les trois lignes qui précèdent appartiennent à l'inventaire d'Ol. 86, 3. ΚΡΑ l. 1 est à notre avis Κράτης, le nom du secrétaire sous le quel des ἐπέτεια furent ajoutés, car ce ne peut être κράνη, ce mot devant être placé à la dernière ligne (l. 3) de l'inventaire, ainsi qu'on peut le voir par l. 19, qui est la dernière de l'inventaire suivant. Dans l. 12 nous voyons avant ΑΚΙ[νάκαι] les lettres Τ . \Ε. Dans toutes les autres inscriptions de cette nature (v. N. 110), Ἀκινάκαι est précédé par ἀριθμὸν, et il reste une lacune de 4 lettres entre les deux mots. Cette lacune est remplie par le mot ci-dessus que nous croyons être ΤΑΔΕ. (Ἀριθμὸν τάδε, *ces objets ont été dénombrés).* Les divers articles sont complétés des inventaires suivants jusqu'à N. 111, et surtout de N. 109, ainsi que de C. I. n. 139 qui est très incomplet. Χαλκᾶ ΙΙΙ. Κλι . . l. 7, est complété de N. 110, l. 10.

107. Ce fragment contient aussi des offrandes du sanctuaire. Il contient moins d'articles que n. 139 de C. I. (comparez l. 6, avec l. 14 de n. 139), et lui est par conséquent antérieur. Il parait au contraire postérieur à N. 106, car ici l. 7, se termine avec le chiffre ΔΙΙΙ, appartennant à un objet qui vient dans l'inventaire après κλινῶν πόδες, le dernier effet de l'inventaire s. N. 106. Il faut donc chercher son époque d'Ol. 87, 2 à Ol. 89, 2. L. 8 contient un nom propre que nous lisons Δίογνις Ἰσάνδρου Πει[ραιεύς]. Le mot ο[ἷς] qui le précède nous indique qu'il appartient à un secrétaire, et sa place dans la première ligne d'une section fait bien voir qu'il est au secrétaire sous le quel furent ajoutés les effets additionnels. Tous les noms des secrétaires d'Ol. 88, 2 à 89, 2, nous sont plus ou moins connus par n. 138 de C. I. et par nos N[os] 93, 95, 102, 103. Ceux d'Ol. 87, 3 et 4 et 88, 1, le sont également par nos N[os] 93 et 102. Il ne nous reste donc pour ce secrétaire dans les bornes que nous avons indiquées (d'Ol. 87, 2 à Ol. 89, 2) que l'année d'Ol. 87, 2.

Le premier fragment de ce contenu trouvé dans l'Acropole, fut celui que nous inserrons ici s. N. 110. Nous le publiames dans l'un des cahiers du journal Archéologique de la Grèce (ann. 1837 s. n. 18). N. 105,

107 et 111, furent trouvés et publiés dans le même journal en 1839 (s. n. 256, 257 et 258), enfin N. 110, trouvé en 1840 et publié s. n. 499, vint confirmer les conjectures que nous avions avancées en publiant les autres fragmens moins parfaits, ou compléter les lacunes qui y restaient.

§. 25. ≶ΑΝΘΕΜΟΝ (l. 3) combiné avec ΗΟ . . ≶ΑΝ . ΕΜ . (N. 110, l. 12), nous a fait conjecturer ὅρμος ἀνθέμων *un collier travaillé en fleurs*, et cette conjecture a été confirmée par N. 109, l. 25. — §. 29. Dans l. 5 nous lisons κλῖναι χιουργεῖς ΠΙΙΙ (ΚΛΙΝΑΙΧΙ . . ΡΛ . N. 110, l. 13), 8 *lits faits à Chio*. Le mot χιουργεῖς se rencontre dans Athénée ; il est aussi confirmé par l'adjectif Μιλησιουργεῖς (*faits à Milet*), de N. 109, l. 26. Le chiffre numérique d'Ἀσπίδες ἐπίσημοι (l. 5) (*boucliers portant enseigne ou emblème*) est ici ΠΙ et non pas ΠΙ comme dans n. 139 de C. I. et dans N. 110, l. 14. Après Λύραι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ (l. 7) suivent plusieurs effets que nous voyons dans N. 109, l. 10 et 27 et N. 110, l. 17, mais aucun d'eux n'est accompagné du chiffre ΔΙΙΙ (l. 8). Ce chiffre doit donc nécessairement appartenir à Κύλλ[ιχες?], N. 110, l. 17, dont le nombre ni le poids n'a été conservé dans aucun des fragmens existans. Une inspection plus exacte de la pierre nous a convaincus que le chiffre du poids de l'effet additionnel (l. 10) est σταθμὸν τούτου ΗΗΗΗ et non pas ΠΗΗΗΗ, comme nous l'avons indiqué, et comme on le voit dans N. 109, l. 11 et 28 et dans n. 139 C. I. l. 16. Dans le premier de ces deux passages il est précédé par les mots . · γυρος, σταθμὸν τούτων, où le pluriel τούτων après le singulier ἀργυροῦς, indique que le chiffre exprime le poids non seulement du cheval d'argent qui précède, mais aussi collectivement des gobelets dont ΔΙΙΙ (l. 8) n'indique que le nombre.

108. Ce fragment, fut trouvé dans les fouilles aux environs du temple d'Erecthée. Il est presqu'entièrement effacé, et ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que nous sommes parvenus à en déchiffrer le contenu. Il est superflu de prouver qu'il traite de même que N°. 105 etc. des effets consacrés dans le *Parthénon*. En le comparant aux autres inscriptions du même sujet qui nous ont été conservées nous trouvons qu'il contient moins d'objets que N. 100 et 111, car sa dernière ligne s'arrête à Τετράδραχμον χρυσοῦν σ]ταθμὸν τούτου Π[ΗΗΙΙC. Peut-être contient-elle encore les mots ὄνυξ ect. que nous voyons dans l. 18 de N. 109. Dans ce cas son contenu serait égal à celui de N. 109 et aussi à celui de n. 139 de C. I. G. Il serait par conséquent antérieur à N. 110, c à d. à Ol. 91, 3, et pas trop éloigné de N. 109 (Olympiade 90, 1 et 2) ou de n. 139, C. I. (Olympiade 89, 3 et 4). l. 2 nous offre les syllabes ΒΙΑ≶ . Ε qui font certainement partie d'un nom propre. En effet le nom du secrétaire des questeurs en Ol. 89, 3, est Πρεσ]βίας [Σ]η[μίου] (C. I. n. 138, 139 et 140). Le présent fragment appartient donc ou à la remise des questeurs d'Ol. 89, 2 à ceux d'Ol. 89, 3, ou à la remise des questeurs d'Ol. 89, 3 à ceux d'Ol. 89, 4. Ce n'est certainement pas le nom du *secrétaire précédent* que nous lisons, car dans ce cas nous ne verrions pas dans l. 3 le mot ἐγραμμάτευε. Par conséquent notre fragment ou précède d'une année le n. 139 de C. I. G., ou en fait partie. On n'a qu'à comparer les deux inscriptions pour se déclarer en faveur de cette dernière conjecture.

De l. 13 nous voyons que la lacune qui reste (N. 109) entre *ἀσπίδες ἐπίχαλκοι* et *δίφροι* est Ι (qui appartient au chiffre des boucliers ΔΔΔΔΙ). Θρόνοι ΔΙΙ, 12 *thrônes* (1).

(1) Cet article fut supprimé par erreur dans toutes les traductions de ces listes, excepté dans N° 105, où cependant il faut écrire (§ 9) 12 *fauteuils* au lieu de 8. Dans les listes grecques, N. 105, l. 3 et 18, N. 108, l. 13, N. 109, l. 8 et 26, écriv. Θρόνοι ΔΙΙ au lieu de ΠΙΙΙ, et dans N. 107, l. 6, et N. 110, l. 15, écrivez Θρόνοι ΔΙΙ au lieu de ΙΙΙΙ.

Dans l. 15 nous voyons que la lacune entre *κύλικες* et ἐπάργυρος doit être remplie de cette manière *Κύλικες ἐπάργυροι, ἵππος ἀργυροῦς*. Il parait cependant qu'il y a dans l'inscription s. N. 107 une variante à ce passage, et qui il y est écrit Κύλικες ἐπάργυροι ΔΙΙΙ, ἵππος etc... De l. 16 nous voyons qui après ἀκινάκης ἐπίχρυσος ἄσταθμος suit *φιάλαι ἀργυραῖ* etc.

La lacune entre ἀσπ[ὶς ἐκ Λέσβου ἐπίσημος χρυσῆ (N. 109, l. 13) et . . . κον (l. 14) est remplie par l. 18 de cette manière : . . . ἐκ Λέ]σβου Ἰλλυρικὸν, où le substantif neutre (peut-être ξίφος ou ποτήριον) nous est inconnu. C'etait un objet d'une fabrique d'Illyrie, pris dans butin de la ville de Lesbos, qui fut conquise en Ol. 88, 1.

De l. 20 nous voyons le poids de la seconde couronne ΔΔΠ⊢⊢[⊢⊢⊢ (v. N. 109, l. 16).

De l. 21 nous apprenons le poids de la 4ᵉ couronne ΔΔΔ⊢⊢[⊢ (v. N. 109 l. 17).

L. 22 se termine avec le poids du tetradrachme : Π[⊢⊢IIC (v. N. 109, l. 18). Une partie de l. 23 est conservée dans n. 139 de C. I.

L. 24 et 25 appartiennent au commencement de la remise des questeurs d'Ol. 89, 4 à ceux d'Ol. 90, 1. ΙΟ est la fin du nom patronymique du questeur Εὔφημος. Dans l. 25 on voit Εὐγένη]ς Λυσ[άνδρου (v. C. I. G. n. 139, l. 24 et 25).

109. Cette inscription fut trouvée en 1840 dans les fouilles faites à l'Est du temple d'Erecthée. L'époque en est determinée par les noms propres que nous voyons dans la section B, (l. 19 et 29). Le nom de Λύκων Πρ[ασιεύς] nous est connu par n. 140 de C. I. Mʳ. Bœckh l'y place à Ol. 89, 2 : il appartient par conséquent à Ol. 90, 2. Πρασιεὺς est le gentilé de Πρασιαὶ, un bourg situé sur le grand port qui s'ouvre à l'Est de l'Attique, et qui porte aujourd'hui le nom de *Porto Raphti* de la statue d'un empereur romain assise sur la cime d'une île au milieu du port, et que le peuple compare à un tailleur assis à son travail. Nous connaissons aussi le nom du secrétaire [Φορ]μίων Κυδαθηναιεύς, de n. 141, C. I. Il appartient à Ol. 90, 3. La présente inscription contient donc Ol. 90, 1 et 2, et suit immédiatement à n. 139 de C. I. et notre N. 108 (Ol. 89, 3 et 4), faisant partie de la même pierre. Il est extraordinaire que le nom du questeur d'Ol. 90, 3, soit ici Χαρίνῳ Ἀλεξιμάχου Ἀλεεῖ, tandis que dans n. 141 de C. I. on lit Πυθοδώρῳ Ἀλαιεῖ. Si ce n'est une erreur de l'une ou l'autre de ces inscriptions, il faut que le questeur Χαρῖνος Ἀλεεὺς, qui est ici celui qui reçoit les effets au commencement de l'année, eût été par quelque accident remplacé pendant le cours de cette année par un autre individu de son dème, par Πυθόδωρος Ἀλαιεὺς (de Ἁλαὶ Ἀραφηνίδες ou Αἰξωνίδες) qui est cité dans n. 141 de C. I. comme le questeur qui fait la remise à la fin de l'année.

Les deux sections se complétant mutuellement, nous font connaitre un grand nombre d'offrandes qui n'ont pas été conservées dans n. 139 de C. I.

Pour § 2. voyez l. 21 et n. 139, C. I. l. 4.

» § 3. idem.

» § 4. voyez C. I. n. 139, l. 5.

» § 5. voyez N. 106, l. 11. et N. 108, l. 5, et C. I. n. 139 l. 6. Καρχήσιον est une coupe étroite au milieu, large aux bords. Ὑπάργυρον (n. 139 l. 6 ΑΤΡΟΝ pour ΛΥΡΟΝ) est ce qui est fait d'argent plaqué d'or. Mais quel est le mot ΗΕΛΑΕΙ que nous lisons très clairement sur la pierre? Mʳ. Bœckh a lu (C. I. n. 139, l. 6) ΕΛΑΙΣΙ, et a proposé ΕΛΑΙΣΙ. Etienne de Byz. donne Ἐλαιεὺς comme gentilé d'Ἐλαιοῦς. Mais le gentilé Ἐλαι(ε)ούσιος est plus naturel. Le mot Ἐλεεῖ se trouve aussi dans

l'Etymol., où Groteferd a voulu lire Ἐλεοῦς, ou Ἑλενεῖς (de l'île d'Hélène). Plus tard (Encycl. de Pauly. 1. p. 936) il s'est ravisé et a cru qu'Ἐλεεῖς est un bourg à part, situé près des marais du Phalère. C'est ce que prouve notre inscription, où Ἐλάει est le datif de Ἔλας, qui est une autre forme de Ἕλος (marais). Le nom du bourg serait donc Ἔλας et le démote Ἐλεεύς.

§ 6. voyez l. 22, et C. I. n. 139, l. 7.

§ 7. voyez l. 23, et C. I. n. 139, l. 7. Πρόσωπον est un visage et aussi un masque. Les vainqueurs aux jeux du théâtre avaient l'habitude de consacrer des masques aux Dieux. On en a trouvé plusieurs en marbre sur l'Acropole et ailleurs.

§ 8 et 9. voyez l. 23, N. 110, l. 9. C. I. n. 139, l. 8. Κέρατα sont des coupes en forme de cornes.

§ 10. voyez N. 110, l. 9. Ἀριθμὸν est ici comme dans n. 150 de C. I. l. 15. Ce mot signifie que les chiffres qui suivent désignent le nombre et non point le poids des effets, qui n'étaient peut-être pas de nature ou de matière assez précieuse pour être pesés.

§ 11. voyez N. 110, l. 9 et 35. Ἀκινάκης est un sabre oriental, un cimeterre. L'un de ces sept cimeterres était sans doute celui de Mardonius, qu' on avait consacré à l'Acropole (1).

§ 12. voyez aussi N. 110, l. 35, et n. 139, C. I. l. 9, où Mr Bœckh a cru devoir compléter en θηρίκλειον, une espèce de coupe (2), les syllabes ⅃EION, car λεῖον lui paraissait sans signification. En publiant en 1837 le n. 110 (dans le journal Archéol. d'Athènes) nous avions soupçonné que ΠΙ⅃ . ΙΟΝ pouvait être πιλίδιον. Mais ici le mot ⅃EION est distinctement écrit et séparé par trois points du chiffre ΠΙ qui le précède. Il n'est pas probable que ce mot soit λείων, λέων (*un lion*, comme λείουσι, Il. E. v. 783). Λεῖον a peut-être quelque signification inconnue d'une espèce de coupe. Mais λεῖα (au pluriel), même mot que λαῖαι ou λάες, signifie aussi les poids que les tisserands suspendent à leurs métiers, ainsi que tout autre poids (3). C'est peut-être dans cette acception qu'il est employé ici. On trouve souvent dans les tombeaux d'Athènes de petites pyramides de brique, à base carrée, et percées d'un trou vers leur sommet. Ce sont apparemment ces λεῖα, ou poids des métiers à tisser, qui devaient être des objets d'un usage journalier dans les ménages antiques, où chaque femme faisait elle-même la toile nécessaire à la maison. Un pareil objet parait très propre à être consacré à la Minerve ἐργάνη, la déesse protectrice des fileuses.

§ 13. voyez N. 110, l. 10, et C. I. n. 139, l. 9. Στάχυες sont des ornemens en forme d'épis, travaillés en bois doré ou en métal.

§ 14. voyez C. I. n. 139, l. 9, où .ανω avec une lettre qui manque au commencement, doit être lu κανὼ et non pas ἄνω. De cette manière les adjectifs (ὑποξύλω καταχρύσω) seront au nominatif duel, et non pas au génétif singulier, et la construction sera naturelle. En effet le chiffre II qu'on voit dans N. 110, l. 10 ne laisse aucun doute sur le nombre du substantif qui précède, et .ανὼ au duel ne peut être

(1) « Ἀναθήματα δὲ ὅσα ἄξια λόγου, τῶν μὲν ἀρχαίων δίφρος ὀκλαδίας ἐστί. Δαιδάλου ποίημα· λάφυρα δὲ ἀπὸ Μήδων, Μασιστίου θώραξ, ὃς εἶχεν ἐν Πλαταιαῖς τὴν ἡγεμονίαν τῆς ἵππου, καὶ ἀκινάκης, Μαρδονίου λεγόμενος εἶναι. » Paus. I. — Ἔπειτα ταμιεύσας ἐν Ἀκροπόλει, τὰ ἀριστεῖα τῆς πόλεως ἃ ἔλαβεν ἀπὸ τῶν βαρβάρων, ὑφῃρημένος ἐξ Ἀκροπόλεως· τόν τε δίφρον τὸν ἀργυρόποδα καὶ τὸν ἀκινάκην τοῦ Μαρδονίου, ὃς ἦγε τριακοσίους Δαρεικούς. — Démosth. C. Timocr. — « Ὁ γὰρ Ξέρξου δίφρος καὶ ὁ ἀκινάκης Μαρδονίου, ὁ μὲν ἐκ Σαλαμῖνος, ὁ δὲ ἐκ Πλαταιῶν ἀνετέθησαν ». Ulp. au troisième Olynth. — « Τὸν ἀργυρόποδα θρόνον καὶ ἀκινάκην τὸν χρυσοῦν ». Schol. de Thucidide, aux mots « σκῦλα Μηδικά. » Thuc. II.

(2) Athen. XI, p. 472, c.

(3) Hiero. pneum. I, p. 218.

que κανῶ. D'ailleurs ce mot est confirmé par une inscription postérieure à la 94e Olympiade et qui sera publiée dans le cours de cet ouvrage. Ces corbeilles (κανᾶ) servaient aux sacrifices (1), et ceux qui les portaient s'appelaient κανηφόροι.

§ 15. voyez l. 5 et 24, et N. 110, l. 10. Θυμιατήριον était suivant Pollux (2) le gril de l'autel; mais ici il doit signifier un encensoir, car un gril ne peut être de bois.

§ 16. voyez C. I. n. 139, l. 10. Voyez aussi l'observation sur § 3 de N. 100.

§ 17. voyez N. 110, l. 11. C. I. n. 139, l. 10. C'est un lit ou un canapé de bois doré.

§ 18. voyez N. 110, l. 11. Γοργόνειον est une tête de gorgone.

§ 19. voyez N. 110, l. 37. Κάμπες est une espèce de monstre ou serpent marin (3). Ce sont ici sans doute ceux qui ornaient la tête de gorgone.

§ 20, 21 et 22, nous ne savons pas de quels matérieux était le cheval et les autres effets énumérés ici. Par l'expression de § 26 il parait qu'ils étaient en bois doré.

§ 23 et 24. voyez l. 25, et C. I. n. 139, l. 11.

§ 25. voyez l. 25. Voyez aussi l'observation à § 25 de N. 107.

§ 26. l. 25 se termine par ΔΡΑΚΟΝΕΠΙΧΡΥΣ. l. 7, qui doit en être la continuation commence par ΕΑΥΤΑΚΥΝΕ. J'ai cru devoir retablir le texte de cette manière: Δράκων. ἐπίχρυσα ταῦτα, Κυνῆ, ce qui explique pourquoi tous les objets depuis § 18 ont été simplement énumérés, sans aucune désignation de la matière dont ils étaient faits. D'après cette version ΕΑΥΤΑ est ταῦτα, et ΚΥΝΕ est un mot à part.

§ 27. Κυνῆ est la forme attique pour Κυνέη, un bonnet de peau de chien. On employait ce mot pour désigner aussi des bonnets de tout autre espèce, et même des casques de métal, (Κυνέη πάγχαλκος, Hom. Od. Σ. v. 328). Il parait que sa forme différait de celle du κράνος, que nous voyons plus bas (§ 42).

§ 28. V. N. 110, l. 13. C. I. n. 139, l. 12.

§ 29. V. N. 107, l. 5, et l'observation sur § 30 du même N°.

§ 30. V. l. 26. Ce sont des lits faits à Milet.

§ 31 et 32 proviennent peut-être du butin fait sur l'ennemi (4).

§ 33. Parmi ces cuirasses était sans doute aussi celle de Masistius, général de la cavalerie des Mèdes à Platée (5).

§ 34. V. l. 26, (où l'adjectif est écrit ἐπίσημΑΙ), et N. 107, l. 6, où le chiffre est distinctement écrit ΠΙ.

§ 35. V. N. 110, l. 40. C. I. n. 139, l. 13.

§ 36 et 37 contiennent sans doute le siège pliant qu'on attribuait à Dédale, et le fauteuil de Xerxés (6).

§ 38, 39 et 40 V. l. 27. où le chiffre ΠΙΙΙ est bien visible.

---

(1) « Καὶ κανοῦν δὲ ἀναγκαῖον ὑπεῖναι . . . (εἰ θύεις). » Pol. X, 18.

(2) « Θυμιατήριον... τὸ δὲ αὐτὸ καὶ ἐσχάριον, οἶμαι, καλεῖται, ὥς που ἀμέλει ὁ μείζων βωμὸς ἐσχάρα. » Pol. X, 18.

(3) Lycophr. 414.

(4) Μηδικὰ σκῦλα. Thuc. II. — Diod. II, 12. — Λάφυρα ἀπὸ Μήδων. Paus. I.

(5) Paus. ib. — (6) V. Note 1. de p. 155.

§ 41. Voyez l. 27. Le mot ἐλεφαντωμένη, bien qu'il paraisse étrange est cependant bien lisible. Il vient d'ἐλεφαντόω, garnir d'ivoire.

§ 42. Ce sont des casques d'une autre forme que la κυνῆ. Ils étaient probablement dépourvus de panaches.

§ 43. Le chiffre est ici ΔΙΙ, à N. 110, l. 16, il parait être ΔΠ; nous préférons la première version, d'abord parcequ'elle est la plus distincte, et secondément parcequ'il est naturel que les pieds de lits soient en nombre pair; les 12 pieds appartiennent à 3 lits, à moins que par πόδε; on n'entende ici tout le bois du lit.

§ 45 — 47. V. l. 11. N. 108, l. 7. N. 110, l. 16 et 17. C. I. n. 139, l. 16. Le poids est commun à ces 3 objets, comme cela est prouvé par le pluriel τούτων, figurant immédiatement après le singulier ὑπάργυρος.

§ 48. V. l. 28, et C. I. n. 139, l. 16, où il manque le chiffre ΙΙ.

§ 49. V. l. 28, et C. I. n. 139, l. 16.

§ 50. Pour le substantif qui est effacé V. N° 108, l. 16. Pour le poids v. aussi C. I. n. 139, l. 17.

§ 51. V. l. 29, et C. I. n. 139, l. 17.

§ 52. V. l. 29. Mr Bœckh avait bien déviné le mot Μεθυμναίων; mais il crut que Méthymne à la quelle se rattache le mythe d'Arion et d'Orphée, devait naturellement consacrer une lyre. Nous voyons ici que l'offrande était une συβήνη, un étui de flûte, un étui d'arc ou un carquois [1].

§ 53. V. C. I. n. 139, l. 18. La formule ne nous parait pas, comme à Mr Bœckh, désigner une offrande des Lesbiens, comme παρὰ Μεθυμναίων désigne l'offrande des Méthymnéens, mais plutôt un objet pris sur le bûtin de Lesbos lorsque cette ville fut prise en Ol. 88, 1, c. à d. 8 ans avant notre inscription, et 6 ans avant n. 139 de C. I. Notre N° 107 qui est de 3 ans antérieur à cet événement ne contient pas cet article.

§ 54. l. 14. Il ne nous reste du substantif que la syllabe . . χὸν.

§ 55, 56. V. Pour le poids l. 30, et C. I. n. 139, l. 19. Nous pensons que le pluriel τούτων qui suit au duel καρχησίω n'est pas une negligence du lapidaire comme Mr Bœckh l'avait cru, mais qu'il se rapporte en commun aux deux articles précédens.

§ 57. l. 14 et 15. V. l. 30. Ces cotyles sont apparemment aussi pris sur le butin.

§ 58. l. 15. V. C. I. n. 139, l. 20.

§ 59. l. 15 et 16. V. C. I. n. 139, l. 20.

§ 60. l. 16. V. l. 31. C'est une couronne d'or de Minerve Victoire. Appartient-elle à la statue de la victoire dont le temple était à l'entrée de l'Acropole, ou bien à la victoire que la Minerve chryséléphantine de Phidias tenait dans la main, c'est ce que nous ne pouvons décider.

§ 61. l. 16 et 17. V. l. 31, et C. I. n. 139, l. 21.

§ 62. l. 17. V. C. I. n. 139, l. 22.

§ 63. l. 17 et 18. V. l. 32. N. 110, l. 24. C. I. n. 139, l. 22. Ce τετράδραχμον n'est certainement pas une monnaie; car une monnaie de la valeur de 4 drachmes d'or, peserait tout juste 4 drachmes d'or, et vaudrait beaucoup plus que 7 dr. et $2\frac{1}{2}$ obol. d'argent. Pour la même raison ce n'est pas un poids de balance. C'est donc un vase servant de mesure, et contenant 4 drachmes d'un certain liquide.

(1) Suid. Hesych.

§ 64. Un onyx monté en bague; la bague est en or. Mr Bœckh avait rempli la lacune par σφραγίς. Il n'a pas été pesé. Comme n. 139 de C. I. est antérieur à la présente inscription, et que nous y voyons quelques lettres suivre à ἄσταθμον (TO : TOY), il faut supposer qu'il y a encore un objet qui suit ici aussi à § 64.

La section B. se termine également avec le même article, qui était peut-être aussi suivi d'une autre offrande.

110. On voit par la première ligne de cette inscription qu'elle se rapporte à la première année d'une période Panathénaïque ou à la troisième année d'une Olympiade. En effet par les noms propres (Πολυμήδης Κηφισίωνος Ἀτηνεύς, Λευκαῖος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος) qui sont les mêmes que ceux de n. 142 de C. I. nous voyons qu'elle appartient à Ol. 91, 3, car M. Bœckh place n. 142 à Ol. 90, 3. De même la section B. appartient à Ol. 91, 4, et nous voyons dans l. 27 le gentilé Ἀχαρνεύς qui appartient au questeur Πολυξενίδης que nous connaissons de C. I. n. 142. Cette inscription est donc postérieure à la précédente de toute une Olympiade. Aussi dans la première section, dont la fin est en partie conservée, voyons-nous après un plus grand nombre d'effets que dans N. 109. En effet l. 24 se termine avec § 64, qui est le même que § 64 de N. 109. Doit suivre (§ 65) l'effet dont on voit quelques lettres à la fin de l. 23 de n. 139, C. I., mais qui est entièrement effacé dans N. 109. La l. 25 (§ 66) commence par le mot ἄσημον, *sans empreinte* et nous pensons que le substantif doit être χρυσίον ou ἀργύριον [1], de l'or ou de l'argent non monnayé. C'est ainsi que les Grecs nomment aujourd'hui l'argent non monnayé, et de là aussi l'argent en général ἀσήμι.

§ 67 et 68. Un autre objet suit à celui-ci, et puis encore un autre dont nous ne voyons que le poids dans l. 26.

§ 69. La première section, et l. 27, se termine enfin par deux soucoupes d'or (χρυσίω).

La section B. n'est pas complète.

111. L'époque de ce fragment est facilement déterminée par les noms propres de sa section B. . . ΡΙΟΣ ἐγραμ . . (Αὐτοκλείδης Σωστράτου Φρεάρριος ἐγραμμάτευε) est le secrétaire d'Ol. 91, 1. Ce secrétaire n'est pas celui des *questeurs précédens*, parceque dans ce cas ce nom devrait être plus éloigné du commencement de cette section, et qu'on le voit au contraire dans l. 7. qui est la seconde ligne de la section. Ce ne peut être le secrétaire à qui la remise est faite, par la raison que cette section B se rapporterait alors à Olympiade 91, 4, ce qui est impossible, car c'est N. 102, B qui appartient à la dite année, et que d'ailleurs le datif Ἀσωπῷ de l. 8, indique les magistrats à qui la remise est faite: Αὐτοκλείδης est donc le secrétaire des questeurs qui font la remise, et par conséquent cette seconde section se rapporte à Ol. 92, 1, d'où il suit que la section A. appartient à Olympiade 91, 4, c. à d. à l'année de N.102, B dont elle n'est que la continuation. Aussi dans l. 5 qui est la dernière de section A, voyons-nous une offrande de plus que dans N. 109, . . . λος χρυσοῦς, qui peut être θαλλὸς χρυσοῦς.

De la section B. l. 8, nous apprennons le nom du questeur d'Ol. 92, 2, Il est nommé Ἀσωπὸς . . . De l. 9 nous pouvons compléter celui du secrétaire d'Ol. 91, 4. En combinant . . ΑΙΟΣ Κωμάρχου Ἀφιδναῖος de n. 142, C. I. avec ΛΕΥΚΑ de la présente inscription, nous avons ΛΕΥΚΑ(ΔΙ)ΟΣ, ou mieux encore ΛΕΥΚΑΙΟΣ, car le nombre des lettres de ce dernier nom correspond plus éxactement

(1) Χωρὶς δὲ χρυσίου ἀσήμου καὶ ἀργυρίου ἔν τε ἀναθήμασιν etc. Thuc. II.

à la lacune de l. 19 de n. 142, C. I. La syllabe initiative ⊦E se rencontre aussi dans N. 104. La section B. est incomplète.

Il est à observer que toutes les inscriptions de ce chapitre d'Ol. 86 à Ol. 93 suivent exactement le même orthographe, et que le signe H ne précède partout que les voyelles seules qui sont aspirées dans la langue commune. N° 98 s'écarte seul de cette règle. Comme il contient l'inventaire d'Olympiade 93, 1, il fut écrit sur la pierre l'année suivante, Ol. 93, 2, exactement à la même époque que les N°ˢ 56 — 60, comme là, le signe H précède ici aussi des syllabes que la langue n'aspire point, et surtout les prépositions (HEN, l. 4 et 23). Dans N° 99 aussi (Ol. 93, 2), l. 23, le préposition ἐκ est écrite HEK. D'ailleurs conformément à la grammaire ante-Euclidienne l'E et O remplacent l'H et l'Ω, le X≶ et le Φ≶ sont employés au lieu du Ξ et du Ψ, l'N devant l'M se charge en M, et devant le Γ en Π. La forme de l'Σ est partout ≶.

Des différentes inscriptions que nous avons éxaminées, et de celles du C. I. nous pouvons établir :

I. Liste des offrandes du Parvis.

		Leur poids Drachmes.	Oboles.	
A.	Offrandes d'or:			
	1 Fiole d'or; n'a pas été pesée.			
	1 Couronne d'or	33,	3	
B.	Offrandes d'argent:			
	155 Fioles	16088	2	
	3 Cornes	528		
	10 Coupes	384		
	2 Lampes	60		
	1 Coupe de Chalcis	40		
	23 Flacons	3019. . .		
	1 Gobelet qui n'a pas été pesé. .			
	([1])	20119,	2	(et quelques drachmes).
	Furent extraits du Parvis.			
	1 Fiole d'or qui n'a pas été pesée, (Ol. 91, 3). V. N° 97, Obs.			
	128 Fioles d'argent	13133,	(Ol. 93, 1) V. N. 98, Obs.	
	3 Cornes d'argent	528,	»	»
	5 Coupes d'argent	167,	»	»
	1 Lampe d'argent	38,	»	»
		13866		
	1 couronne d'or	33	3 (Ol. 93, 2). V. N. 99, Obs.	

II Liste des offrandes de l'Hécatompède.

		Leur poids. Drachm.	Oboles.	
A.	Offrandes d'or:			
	3 Fioles	2544		
	1 Jeune fille sur une colonne; elle n'a pas été pesée			
	16 Couronnes	1596,	1	
	1 Couronne que tenait la statue de la Victoire	70		
	1 Bandeau	63		
	4 Flacons	650,	3	
	(*un autre objet*)			
	Somme du poids de l'or	4923,	4	(et quelques drach. qui manquent).

(1 Un effet ΕΛΚ fut ajouté, N°. . . . l. 8.

B. Offrandes d'argent:

1 Aspersoir qui n'a pas été pesé.	
8 Fioles	800
2 Tasses	400
1 Flacon	192
1 Encensoir	1000
(*Un autre objet*)	214
	2606.

III Liste des offrandes du Parthénon.

	Leur poids. Drachmes.	Oboles.	
A. Offrandes d'or:			
4 Couronnes	131,	3	
2 Couronnes de Minerve Victoire	62		
5 Fioles	732		
De l'or non monnayé	107		(et quelques drachmes).
1 Tasse d'or dont le fond est en argent doré, consacrée à Hercule d'Hélas	138		
1 Statue de jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.			
1 Lyre, toute d'or.			
1 Bouclier de Lesbos en or, portant un emblème.			
1 Mesure de 4 drachmes	7	$2\frac{1}{2}$	
1 Onyx dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé.			
2 Soucoupes			
1 Branche d'or.			
	1177	$5\frac{1}{2}$	(et quelques drachmes).
B. Offrandes d'argent:			
2 Clous d'argent	104...		
1 Masque id.	116		
144 Fioles, 1 Corne, 13 Gobelets, 2 Tasses, 1 (*Autre objet*) couvert d'argent	16387		
8 (*Objets effacés*)	852		
4 Coupes de Chalcis	124		
3 Cotyles de Lesbos	370		
(*Autre objet*)	35,	3	
	17988,	3	(et quelques drachmes).

C. Offrandes de diverses matières:

6 Cimeterres dorés autour.
1 Poids idem.
12 ...épis.
2 Corbeilles de bois dorés.
1 Encensoir de bois doré.
1 Lit en bois doré.

Tête de gorgone, Des serpens, Un cheval, Deux gryphons, Un buste de gryphon, Une tête de lion, Un collier travaillé en fleurs, Un dragon — dorés.

1 Bonnet ou casque couvert d'or.
15 Boucliers de bois couverts d'or.
8 Lits faits à Chio.
10 Lits faits à Milet.
9 Couteaux de combat.
5 Épées.
16 Cuirasses.
51 Boucliers portant des emblèmes.
40 Boucliers couverts de cuivre.
12 Fauteuils.
4 Sièges.
9 Sièges plians.
4 Lyres d'ivoire.
8 Lyres.
Une table garnie d'ivoire.
3 Casques de cuivre.
12 Pieds de lit couverts d'argent.
1 Écu (petit bouclier).
2 Boucliers de bois, couverts d'or.
1 Cimeterre couvert d'or; n'a pas été pesé.
Un carquois en ivoire, garni d'or, offert par les Méthymnéens.

Récapitulation:

	drachm.	Oboles.	
A. Poids d'or			
I dans le Parvis	33,	3	
II dans l'Hécatompède	4923,	4	(et quelques drachmes).
III dans le Parthénon	1177,	$5\frac{1}{2}$	(et quelques drachmes).
a. somme du poids de l'or .	6135,	$\frac{1}{2}$	(et quelques drachmes).
B. Poids d'argent			
I dans le Parvis	20119		
II dans l'Hécatompède	2606,	2	(et quelques drachmes).
III dans le Parthénon	17988,	3	(et quelques drachmes).
b. somme du poids d'argent	40713,	5	(et quelques drachmes),

Si nous réduisons les deux sommes a. et b. au prix de l'argent, la proportion du prix de l'or à celui de l'argent étant de 10 à 1, nous aurons 61350 + 40713 = 102063 = 17 talents à peu près, somme totale du prix des offrandes en argent et en or, consacrées dans les trois parties du temple. Nous avons deux autorités respectables d'auteurs anciens, celle de Diodore (1) et surtout celle de Thucydide (2), qui font monter la valeur des offrandes conservées à l'Acropole à 500 talens. Pour expliquer une différence aussi surprénante nous n'avons pas la ressource de supposer que cette somme comprenait les offrandes conservées dans le Parthénon, aussi bien que celles de tous les temples de l'Acropole; car il est improbable qu'il y eût eu sur l'Acropole des temples dont les richesses s'élevassent à 500 talens, lorsque celles du Parthénon, qui devaient être les plus considérables, ainsi que cela est aussi prouvé par le soin qu'on avait d'en dresser et d'en conserver les inventaires, ne montaient qu'à 17 ou tout au plus à 20 talens, en y comprenant les effets qui avaient trop peu de valeur pour être estimés et pesés.

(1) Χωρὶς δὲ τούτων ἥτε πομπεία σκευὴ καὶ τὰ Μηδικὰ σκῦλα πεντακοσίων ἄξια ταλάντων ἀπεφήνατο. Diod. II, 12.

(2) Χωρὶς δὲ, χρυσίου ἀσήμου, καὶ ἀργυρίου ἔν τε ἀναθήμασιν ἰδίοις καὶ δημοσίοις καὶ ὅσα ἱερὰ σκεύη περί τε τὰς πομπὰς καὶ τοὺς ἀγῶνας, καὶ σκῦλα Μηδικὰ, καὶ εἴ τι τοιουτότροπον, οὐκ ἐλάσσονες ἦν ἢ πεντακοσίων ταλάντων. Thuc. II, 13.

D'ailleurs Thucydide mentionne à part les effets des autres temples [4]. On ne doit pas non plus penser qu'il comprenait dans la somme des 500 talens l'or et l'argent monnayé ou non de l'Opisthodome, car sa valeur, qui était beaucoup plus considérable, est aussi citée à part. La seule conjecture à la quelle nous puissions nous arrêter est que Périclès, dont le but était de donner à ses compatriotes une haute opinion de leur force et de leurs ressources, exagérait dans son discours la valeur de ces offrandes, sans craindre d'être contredit par le peuple, qui ne connaissait pas en détail les objets conservés dans les temples. Diodore n'a fait que répéter Thucydide.

D'après tout ce que nous venons de dire, nous pouvons dresser les tableaux suivans de la succession chronologique des fragmens qui nous restent:

1 *Tableau des inscriptions du Parvis.*

Pierre I	Ol. 86,	3,	A, 90 et 91. [2]
		4,	A, 92.
	» 87,	1	manque.
		2	
» II		3	A, 93.
		4	
	88,	1	
		2	A, 94.
» III		3	B, 138.
		4	
	89,	1	
		2	
» IV		3	manque.
		4	
	» 90,	1	
		2	
Le revers de II		3	A, 95.
		4	
	» 91,	1	A, 96.
		2	
» » III		3	B, 142.
		4	
	» 92,	1	
		2	Le commencement seul de cette année est conservé.
Pierre V		3	manque.
		4	A, 97.
	» 93,	1	A, 98.
		2	A, 99.

Il y avait donc en tout 5 pierres contenant les inventaires des offrandes du Parvis. Il en manque une (IV); une autre (III avec le revers) se trouve au Musée de Londres, et nous en possédons trois (I, II avec le revers et V); la moitié inférieure de la première de ces trois est brisée, ainsi que la première année de la dernière.

---

(1) Ἔτι δὲ καὶ τὰ ἐκ τῶν ἄλλων ἱερῶν προσετίθει χρήματα οὐκ ὀλίγα, οἷς χρήσασθαι αὐτούς.. ib. — (4) Ὑπαρχόντων δὲ ἐν τῇ Ἀκροπόλει ἔτι τότε ἀργυρίου ἐπισήμου ἑξακισχιλίων ταλάντων. ib.

(2) Par A nous désignons nos inscriptions, par B celles du C. I. Les chiffres qui suivent indiquent les N^os des inscriptions.

2. *Tableau des inscriptions de l'Hécatompède*

Pierre I	Ol. 86,	3,	B, 137.
		4	A, 100.
	» 87,	1	
		2	A, 101.
» II		3	
		4	A, 102.
	» 88,	1	et A, 103.
		2	A, 103.
» III		3	
		4	
	» 89,	1	manque.
		2	
» IV		3	
		4	
	» 90,	1	B, 140.
		2	
» V		3	
		4	B, 141.
	» 91,	1	
		2	Le commencement seul existe.
» VI		3	A, 104.
		4	Un fragment du commencement.
	» 92,	1	manque.
		2	
» VII		3	
		4	
	» 93,	1	manque.
		2	

Les inscriptions de l'Hécatompède étaient écrites sur 7 pierres ou peut-être sur 6, si l'une d'elles contenait deux inscriptions sur ses deux côtés (III et VII). Il en manque deux (III et VII), qui n'en faisaient peut-être qu'une seule; deux sont en Angleterre (IV et V, à la quelle il manque la 4e année); la première section d'une pierre (I) est en Angleterre, la 2e et la 3e section sont en Grèce, et la 4e section manque en grande partie. Une seule (II) est toute entière en Grèce, ainsi que des fragmens de la première moitié d'une autre (VI).

3. *Tableau des inscriptions du Parthénon.*

Pierre I	Ol. 86,	3	manque.
		4	A, 105 et 106.
	» 87,	1	Le commencement seul.
		2.	A, 107.
» II		3	
		4	
	» 88,	1	manque.
		2	
» III		3	
		4	
	» 89,	1	manque.
		2	
» IV		3	
		4	B, 139, et A, 108.
	» 90,	1	A, 109.
		2	

» V	» 91,	3, 4, 1, 2	manque.
» VI	» 92,	3, 4, 1	A, 110 et A, 111
		2	manque.
» VII	» 93,	3, 4, 1, 2	manque.

Des 7 pierres qui contenaient les inventaires du Parthénon, il manque 4 (II, III, V, et VII). La première moitié d'une d'elles (IV) est en Angleterre, et l'autre moitié en Grèce. Des fragmens de deux autres (I et VI) se trouvent aussi dans le Musée de la Grèce.

112.

ΟΜΙ
ΣΤΕΣΜΕ
ΑΜΙΟΝΑΓ
ΣΕΟΠΑΡΑΔ
ΑΣΙΠΠΟΦV
ΜΙΟΝΗΟΙ
ΧΑΡΝΕΥ
ΟΙΑVΑ

Ce fragment est antérieur à Euclide; il parait traiter également des effets consacrés aux temples. Mais il s'écarte évidemment des formules qui sont employées par les inscriptions contenant les inventaires; ce qui nous reste de cette inscription est si insignifiant que nous ne pouvons d'aucune manière la compléter, n'ayant rien qui nous puisse guider. l. 3 parait contenir le mot ταμιῶν. l. 4 a παραδεξάμενοι ou παραδοῦναι. l. 5 contient la fin d'un nom propre au génitif [Ἀγ]ασίππου, et les lettres ΦV qui suivent sont peut-être le gentilé Φλυεύς. Il est possible que ce nom soit celui du questeur d'Ol. 88, 3, qui serait complété en Ἀνδροκλῆς Ἀγασίππου Φλυεύς. Dans l. 6, nous voyons encore le mot τα]μιῶν οἷς. l. 7 contient le gentilé Ἀ]χαρνεὺς, peut-être celui du secrétaire d'Ol. 88, 2. Enfin dans l. 8 on peut lire le mot φιάλαι. Cette inscription ne peut se rapporter aux effets du parvis, car leur inventaire pour Ol. 88, 3 et 4, est contenu dans C. I. n. 138. Il est possible qu'elle se rapporte aux effets de l'Hécatompède ou du Parthénon, car les inventaires de l'un et de l'autre endroit pour ces mêmes années nous manquent. Mais le mot ταμιῶν deux fois répété, et ce qui nous reste des 4 premières lignes, font bien voir que ce n'est pas une remise régulière.

113.

ΧΡ
ΑΘΕΝΑΙΟΝΕΙ
ΕΣΗΕΣΜΕΛΑΚͰ
ΚΟΝΟΙΕΥΣΠΕ
ΡΑΜΜΑΤΕΥΕΑΘΕ
ΔΕΜΟ ΟΝΤΟΣΕΥ
ΕΣΘΕΟΕΣ
ΛΙ ΔΕΣΑΝ
ΣΥ ΑΡΧΟΝ
ΝΑ
Ε
ΤΟΝ
ΜΑΣΤΑ
ΔΥΟΑΡΡΟ
ΣΤΑΘΜΟΝΤΟ
ΗΔΔΠͰͰΣΚ ͰΟΣ
ΝΣΤΑΘΜΟΝΑΠΕ
ΔͰͰͰͰΣΚΕͰ
ΕΡΟΝΣΤΑΘΜΟΝ
ΗΗ𐅄ΔΔΔ
ΠΟΤ ΕΡΕΙΣ
ΡΑΚΟ

C'est également un fragment dont le contenu se rapporte aux effets consacrés dans les temples, mais il ne fait pas partie d'un inventaire: son époque est antérieure à la 94e. Ol. On y lit:

l. 1 [Ἱερῶν] χρ[ημάτων].
l. 2 Ἐκ Παν]αθηναίων εἰ[ς Παναθήναια.
l. 3 Ἐπὶ τῆς βουλ]ῆς ἧς Μεγακλῆς . . .
l. 4 . . . Λευ]κονοιεὺς . . .
l. 5 Πρῶτος ἐγ]ραμμάτευε Ἀθη[ναίων τῇ πόλει?
l. 6 . . . Δημο[φ]οντος Εὐ[ωνυμεὺς ?
l. 7 . . . . τ]ῆς Θεοῦ ἐς . . . .
l. 8 . . . .
l. 9 . . . . καὶ] συνάρχοντες .
l. 10 . . . .
l. 11 . . . .
l. 12 . . . . σταθμὸν τού]των .
l. 13 . . . .
l. 14 . . . . δύο ἀῤῥο . . . .
l. 15 . . . . σταθμὸν τού[των .
l. 16 . . . . ΗΔΔΓͰͰ σκ[έ]λος
l. 17 . . . . ἄσταθμον . ἀπε . .
l. 18 . . . . . ΔͰͰͰͰ . Σκέλ[ος
l. 19 . . . . ἕτ]ερον, σταθμὸν .
l. 20 . . . . ΗΗ𐅄ΔΔΔ . . . .
l. 21 . . . .
l. 22 . . . . θω]ράκω[ν, ou δ]ράκων, ou peut être ῥάκος, la robe sacrée de Minerve.

CHAPITRE 5.

COMPTES RENDUS.

114.

Marbre blanc, haut de 28" centimètres, large de 19".

ΤΟΙΣΕΠΙΣΤΑΤΕΣΙΗΟΙΣ	Τοῖς ἐπιστάτεσι οἷς
ΑΝΤΙΚLΕΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥ	Ἀντικλῆς ἐγραμμάτευ[ε
ΕΠΙΤΕΣΤΕΤΑΡΤΕΣΚΑΙΔΕ	ἐπὶ τῆς τετάρτης καὶ δε-
ΚΑΤΕΣΒΟLΕΣΗΕΙΜΕΤΑ	κάτης βουλῆς ᾗ Μετα-
ΛΕΝΕΣΠΡΟΤΟΣΕΛΡΑΜΜ	γένης πρῶτος ἐγραμμ-
ΑΤΕΥΕΕΠΙΚΡΑΤΕΤΟΣΑΡΧ	άτευε, ἐπὶ Κράτητος Ἄρχ-
ΟΝΤΟΣΑΘΕΝΑΙΟΙΣΙΝ	οντος· Ἀθηναίοισιν
LΕΜΜΑΤΑΤΟΕΝΙΑΥΤΟ	λήμματα τοῦ ἐνιαυτοῦ
ΤΟΥΤΟΤΑΔΕ	τούτου τάδε.
ΧΗΗΗΗΠΕΡΙΛΕΝΟΜΕΝΟΜ	ΧΗΗΗΗ Περιγενόμενομ
Η𐅄ΔΔΜΕΝΕΚΤΟΠΡΟΤΕΡΟ	ΙΙ𐅄ΔΔ μὲν ἐκ τοῦ προτέρου
ΕΝΙΑΥΤΟ	ἐνιαυτοῦ
ΠΔΔΧΡΥΣΟΣΤΑΤΕΡΕΣ	𐅄]ΔΔ χρυσοῦ στατῆρες
ΑΚΕΝΟΙ	Λαμψ]ακηνοί
ΣΤΑΤΕΡΕΣ	Στατῆρες
Ι	. . . . .

Remis aux intendans, dont Anticlés était le secrétaire, sous le quatorzième sénat, dont Métagénes était le premier secrétaire, sous l'Archontat de Cratés. Recette des Athéniens pendant cette année:

1470 *dr. qui restent de l'année précédente.*

70 » *statères d'or, payés par les Lampsaciens*

. . . *statères d'or* . . . .

Cette inscription fut trouvée sur l'Acropole d'Athènes; la pierre est longue de 0,28 m. large de 0,19 m.; son commencement est intacte; elle est au contraire mutilée par le bas. On voit facilement que c'est un compte-rendu des recettes d'Athènes pendant une année. L'orthographe nous dit que cette année est antérieure à l'anarchie, et la forme des lettres est postérieure à la 80e Olympiade. L'année est désignée par l'Archonte éponyme « ἐπὶ Κράτητος ἄρχοντος » (l. 6). Parmi les Archontes qui ont gouverné depuis d'Ol. 80 jusqu'à Ol. 94, les deux termes que nous avons fixés à cette inscription, il n'y en a aucun qui porte le nom de Cratés. Cependant il est impossible qu'on eût employé dans l'inscription la formule: ἐπὶ Κράτητος Ἄρχοντος, pour désigner un autre magistrat que l'Archonte Éponyme. Nous devons donc nécessairement y reconnaitre une erreur, et nous sommes portés à croire qu'elle est dans let exte de Diodore. Car la seule manière de satisfaire au temoignage incontestable de notre inscription serait de substituer Κράτης à Χάρης dans le L. XII, 35 de cet auteur. Le nom de Charés est le seul dans toute la liste des Archontes de cette époque qui approche assez de celui de Cratés pour admettre une pareille substitution. Il ne se rencontre aussi que dans le seul passage précité de Diodore. Notre inscription serait donc d'Ol 86, 3, l'année de l'Archontat de ce prétendu Charés.

Le datif τοῖς ἐπιστάτεσι (forme hétéroclite pour ἐπιστάταις) qui commence l'inscription, ne peut se rapporter au mot λήμματα (λήμματα τοῖς ἐπιστάτεσι, *recettes des intendans*), car ce mot est immédiatement précédé par un autre datif Ἀθηναίοισιν (Ἀθηναίοισι λήμματα *recettes des Athéniens).* Il me parait plus juste de rapporter Ἀθηναίοισι à λήμματα qu'à Ἄρχοντος; on a pu vouloir dans le premier cas désigner les recettes publiques, pour les distinguer de celles des caisses particulières, tandis qu'on

ne pouvait parler d'un archonte *des Athéniens*, que s'il s'était agi aussi dans la même pièce de quelque autre peuple de la Grèce Il faut donc sousentendre au commencement le mot ἐδόθη ou παρεδόθη (*fut remis*), et en inférer que les recettes de la ville furent remises aux intendans. Nous connaissons à Athènes divers magistrats intitulés ἐπιστάται. Il y avait les ἐπιστάται τῶν δημοσίων ἔργων [1], *les intendans des travaux publics*; nous voyons [2] trois ἐπιστάται qui avaient l'intendance de la construction du temple d'Erechthée, et qui étaient assistés par un secrétaire. Enfin on donnait le titre d'Ἐπιστάτης au président diurne de la Prytanie, le quel avait probablement aussi pendant cette seule journée de l'exercice de ses fonctions l'inspection suprême sur la caisse publique [3]. Il ne peut être ici question que de ces ἐπιστάται. Comme cette charge n'était remplie que par un seul magistrat qui changeait toutes les 24 heures, on devrait s'attendre à ne le voir mentionné qu'en nombre singulier. En effet dans plusieurs décrets antérieurs à l'anarchie on voit ces magistrats cités pour désigner le jour où le décret avait été rendu [4], et alors un seul magistrat y est nommé, celui du jour même où la séance du sénat fut tenue. Mais ici la circonstance est différente. Il s'agit des revenus versés dans la caisse de l'Etat à diverses reprises, et perçus et gardés par les divers ἐπιστάται qui se sont succédés. Il est donc clair qu'on ne peut y parler d'un seul intendant, comme pour un évenement que se serait passé dans un seul jour, mais que pour un fait continu il fallait mentionner plusieurs ἐπιστάται.

Mais nous voyons encore (l. 2) que ces ἐπιστάται avaient un secrétaire, autre que celui du sénat. Il faut donc supposer qu'en déhors du secrétaire qui changeait avec chaque Prytanie, il y en avait un autre attaché annuellement au sénat, et qui était particulièrement considéré comme le secrétaire des présidens diurnes. Nous lisons en effet dans Pollux [5] qu'excepté le secrétaire κατὰ Πρυτανείαν, il y en avait un, chargé de la garde nôn pas des décrets, comme le premier, mais bien des lois, et un troisième enfin, dont les fonctions consistaient à faire la lecture des lois et des décrets au sénat et au peuple. On rencontre dans quelques inscriptions l'expression Γραμματεὺς τῶν βουλευτῶν, mise en opposition à Γραμματεὺς τῆς Βουλῆς [6]; c'est sans doute le second des secrétaires décrits par Pollux qu'on désignait par ce titre, et c'est apparemment celui que nous avons ici comme γραμματεὺς τῶν ἐπιστατῶν. Son nom est Ἀντικλῆς. C'est peut être le même qui 7 années plutôt (Ol. 85, 1) fut envoyé contre Samos conjointement avec Tlépolémos, à la tête de vingt vaisseaux [7].

L. 3 nous offre une autre particularité dont il est difficile de se rendre compte: ἐπὶ τῆς τετάρτης καὶ δεκάτης Βουλῆς, parait inexplicable lorqu'on pense que le sénat était annuel. Il serait absurde de croire qu'il y eût une époque où on entendait par Βουλὴ la durée du sénat pendant une Prytanie, et encore on ne pourrait parler du quatorzième sénat, car il n'y avait alors que dix Prytanies dans l'année. Plus tard il y en eut 12 et enfin aussi 13, mais jamais 14. On pourrait penser que depuis l'époque où Clisthènes divisa le peuple en 10 Prytanies, et établit le sénat des 500 au lieu de celui des 400, on eût commencé une nouvelle ère que l'on comptait par le nombre de sénats qui s'étaient annuellement succédés à dater de la modification de cette autorité suprême. Mais cette supposition n'est pas plus admissible ici, car la constitution de Clisthènes ayant été appliquée 86 ans après Solon, ou dans la 68ᵉ Olympiade, le 14ᵉ sénat nous mènerait à la 70ᵉ Olympiade, qui est évidemment antérieure à notre inscription. Il ne nous reste donc à entendre par le 14ᵉ sénat que la 14ᵉ assemblée du sénat: τετάρτης καὶ δεκάτης (συνόδου τῆς) βουλῆς, depuis

(1) Aesch. c. Ctésiph. — Poll. VIII, 114. — (2) C. I. n. 160. — (3) Schol. de Démosth. Aristog. I. — Eustach. Odys. P. — Poll. VIII, 19, 8. — Suid. — C. I. n. 76. — (4) V. Thucid. IV, 118. — Aristoph. Thesmoph. 372. — C. I. n. 76.
(5) Poll. VIII, 93. — (6) Bœckh, Staath. d. Ath. I, 201. — (7) Thuc. I, 117.

le commencement de l'année; le jour du 14e epistate, sous le quel cet acte fut peut-être enrégistré. Cette manière de s'exprimer n'était pas usitée, nous l'avouons; mais aussi cette inscription est la seule à notre connaissance où l'on rencontre cette formule. Le secrétaire du sénat, c. à d. de la première Prytanie, est Métagénés. Ἀθηναίοις λήμματα τοῦ ἐνιαυτοῦ τούτου τάδε est le titre général pour toutes les sommes qui suivent. Les chiffres de l. 10 et 11 ne font qu'un seul nombre, 1470 drachm. et non pas statères, car le mot στατῆρες (l. 13) appartient à un autre article. Les lignes 10, 11 et 12 à droite appartiennent à ce nombre, et désignent d'où provient cet article des récettes. Cette somme était donc restée dans la caisse comme un excedent des récettes sur les dépenses de l'année précédente. Le N final de περιγενόμενον est chargé en M devant le M qui suit. La conjonction μὲν se rapporte aux articles qui suivent, aux recettes actuelles de l'année même. Le chiffre à demi effacé de l. 13 est 𐅃 et non pas Γ, car ce dernier chiffre ne peut précéder Δ. 70 statères d'or, à 20 drachmes d'argent le statère (ou à 2 dr. d'or, la proportion de l'or à l'argent étant de 10 à 1 (1)), donnent une somme de 1400 drachmes, AKENOI, l. 14, avec une lacune de 5 lettres doit être Λαμφσακηνοί. Je ne crois pas que cet adjectif se rapporte à στατῆρες pour qualifier leur espèce, car il faudrait alors supposer qu'il y eût des statères de Lampsaque différant en valeur de ceux d'Athènes, de Cyzique ou de Phocée, et ces statères ne nous sont pas connus; d'ailleurs nous aurions un article de recette, sans qu'il fût désigné d'où cet article provient, car l. 15 commence avec un autre article: χρυσοῖ στατῆρες. Il me parait qu'il faut entendre par στατῆρες Λαμψακηνοί des statères provenant de Lampsaque, ou bien qu'il faut lire 𐅃ΔΔ χρυσοῖ στατῆρες. Λαμψακηνοί, ce dernier mot étant une désignation élliptique du peuple qui envoyait cette somme en tribut. Les premiers tributs des alliés d'Athènes ont commencé à être assemblés à Délos sous Aristide, en Olympiade 77, 3, (2). Dix ans plus tard ils furent transportés à Athènes, en Olympiade 79, 4, (3), et ils servirent non plus à la défense commune, mais à l'embellissement et à la puissance de cette cité. La caisse, lorsqu'elle fut enlevée à Délos, contenait à peu près 1800 talens (4); les immenses constructions du Parthénon, des Propylées et de tant d'autres édifices publics en furent défrayées, et en Olympiade 86, 3, la caisse qui était déjà depuis 23 ans à Athènes, se trouvait presqu'épuisée, et ne contenait plus que 1470 drachmes. Il est vrai que trois ans plus tard Periclés assurait les Athéniens qu'il y avait sur l'Acropole six mille talens (5) dans la caisse; mais il faut se rappeler qu'excepté les tributs ordinaires, les alliés les plus zélés, et qui trouvaient leur avantage particulier dans la guerre de Péloponnèse avaient offert des sommes d'argent considérables aussitôt que cette guerre eût éclaté. Les Lampsaciens, comme tous les habitans de l'Hellespont étaient de leur nombre (6). Il est encore à remarquer que si nous ne nous sommes pas trompés sur l'époque de cette inscription, elle coïncide avec les premières inscriptions qui contiennent les inventaires des effets consacrés aux temples. Comme parmi toutes les inscriptions de ce chapitre trouvées à l'Acropole il n'y en a aucune qui soit antérieure à cette époque, quoique le trésor eût été à Athènes depuis plusieurs années, il en faut conclure qu'on ne commença à inscrire sur le marbre les revenus et les dépenses de l'Etat, que depuis que les premiers eurent été déposés dans l'Opisthodome ou l'arrière temple, et qu'ils eurent été considérés comme faisant partie du trésor sacré de Minerve.

(1) Bœckh, Staath. d. Ath. I. 22. — (2) Thuc. I, 96. — C. Nep. Arist. 3. — Diod. — Dinarch. c. Démosth. — Dodw. ann. Thucyd. — (3) Just. III. Dodw. an. Thuc. — Bœckh, Staatsh. d. Ath. I, 430. — (4) Bœckh, ib.
(5) Thuc. II. 19 (6) Thuc. I, 117.

Nous savons par plusieurs temoignages des anciens que la caisse publique d'Athènes était placée dans l'arrière temple. Le scholiaste d'Aristophane nous dit que ce temple était celui de Minerve Polias (¹). Dans le chapitre III nous avons suffisamment prouvé que les ruines qu'on voit aujourd'hui appartiennent à ce même édifice qui fut élevé la 92ᵉ Olympiade et qui, étant composé de deux temples, n'a pas d'Opisthodome. D'ailleurs cet édifice ne fut terminé, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précité, qu'Olympiade 92, 3. Il n'existait donc pas du temps de notre inscription et des inscriptions que nous publions plus bas, et qui font mention de l'Opisthodome. À travers les notions confuses qu'Hesychius, Pollux et Ulpien donnent de la position de l'Opisthodome (²) on voit suffisamment qu'on désignait ainsi la partie postérieure d'un temple de Minerve dans l'Acropole. Ce temple n'étant pas celui d'Erechthée, ne peut avoir été que le Parthénon. Nous verrons dans les inscriptions suivantes que les questeurs des effets sacrés du Parthénon étaient aussi chargés de la garde du trésor de l'Opisthodome. S'il restait encore quelque doute sur la position de cet édifice, les traces qu'on voit aujourd'hui sur le pavé du Parthénon suffiraient pour l'écarter. En effet ses dalles portent les traces d'un mur qui traversait le temple dans toute sa largeur, et le divisait en deux compartimens distincts, dont l'un, celui d'Est, était orné d'un péristyle intérieur comme tous les temples Hypèthres, l'autre au contraire, qui formait la partie postérieure, et qui avait une porte particulière vers l'Ouest, n'était qu'une vaste chambre, recouverte d'un toit supporté par quatre colonnes. C'était sans contredit là l'Opisthodome. Il est donc bien naturel que le trésor public, qui était jusque là conservé ailleurs, eut été déposé dans l'Opisthodome en même temps que le Parthénon fut ouvert et décoré, et que le premier compte-rendu que nous en ayons soit de l'époque où le service des questeurs du Parthénon parait avoir commencé. Il n'est pas étonnant que ce soient ici les ἐπιστάται et non pas les questeurs de la Déesse qui reçoivent les revenus. Nous avons dit qu'ils avaient toujours la surintendance suprème sur le trésor, et il est probable qu'ils l'avaient exclusivement avant l'édification du temple et l'institution des questeurs; cette magistrature n'ayant été que nouvellement établie, il est concevable qu'on mentionne encore les anciens magistrats dans un compte-rendu de la première année.

115.

Plaque de marbre trouvée le 9 juillet, 1842 dans le Parthénon, au milieu des décombres de la mosquée qui fut abattue. Le côté gauche de la pierre est brisé; le côté droit est entier, à l'exception d'une ou deux lettres qui sont effacées au bout de quelques lignes. Le haut et le bas de la pierre ne sont point endommagés.

(1) Comm. de Plutus.

(2) Ὀπίσω τοῦ νεοῦ τῆς καλουμένης Πολιάδος Ἀθηνᾶς, διπλοῦς τοῖχος, ἔχων θύραν, ὅπου ἦν θησαυροφυλάκιον, ἐπειδὴ τὰ χρήματα ἐν τῷ ὀπισθοδόμῳ ἀπέκειτο. Μέσον δὲ ἐστὶ τῆς Ἀκροπόλεως, ἔνθα ἦν ταμεῖον, ὄπισθεν τοῦ τῆς Ἀθηνᾶς Ναοῦ. Schol. d'Aristoph. Plut. — Ὀπισθόδομος ἐν τῇ Ἀκροπόλει, οὗ τὸ δημόσιον ἀργύριον ἀπέκειτο. Hésych. — Ὀπισθόδομος, τὸ ὄπισθεν παντὸς οἰκήματος· Ἀθηναῖοι δὲ τὸ ταμεῖον τῶν ἱερῶν χρημάτων, ἐπεὶ ἦν ὄπισθεν τοῦ ἱεροῦ τῆς Ἀθηνᾶς. Etymol. — Τὸ κατόπιν τῆς Ἀκροπόλεως ὀπισθόδομον, Poll. IX, 5. — Χρήματα καὶ τῶν ἄλλων ἱερὰ θεῶν καὶ τῆς Ἀθηνᾶς ἔκειτο ἐν τῷ οἰκήματι, ὀπίσω τῆς Ἀκροπόλεως τῶν Ἀθηναίων, τοῦ καλουμένου ὀπισθοδόμου. Ulp. à Timocr.

. Ο≶ΑΝΕ ΚϹ Ι
ΝΤΟ≶ΚΑΙΕΠΙΤΕ≶ΒΟΛΕ≶ΗΕΙΚ
ΤΕΙΘΡΑ≶ΙΟ≶ΠΡΟΤΟ≶ΕΛΡΑΜΜΑ
ΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕ≶ΑΘΕΝΑΙΑ
ΑΜΕΟΝΚΑΙΧ≶ΥΝΑΡΧΟΝΤΕ≶ΗΟΙ≶
ΟΝΟ≶ΛΑΜΠΤΡΕΥ≶ΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕ
≶ΤΡΑΤΕΛΟΙ≶Ε≶ΚΟΡΚΥΡΑΝΤΟΙ≶
ΠΛΕΟ≶ΙΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΟΙΛΑΚΙΑ
ΦΙΧ≶ΟΝΕΙΔΙΟΤΙΜΟΙΕΥΟΝΥΜΕΙ
ΤΙΔΟ≶ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ≶ΠΡΟΤΕ≶ΠΡΥ
Ε≶ΚΑΙΔΕΚΑΕΜΕΡΑΙΕ≶ΕΛΕΛΥ
ΠΤ
ΑΡΧΟΝΤΟ≶ΚΑΙΕΠΙΤΕ≶ΒΟΛΕ≶
ΦΑΕΝΟΤΕΙΘΡΑ≶ΙΟ≶ΠΡΟΤΟ≶Ε
ΙΑΙΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕ≶Α
Ϝ≶ΕΡΧΙΕΥ≶ΚΑΙΧ≶ΥΝΑΡΧΟΝ
≶ΧΡΟΝΟ≶ΑΝΑΦΛΥ≶ΤΙΟ≶
ΔΟ≶ΑΝ≶ΤΡΑΤΕΛΟΙ≶Ε≶ΚΟΡ
ΟΙ≶ΕΚΠΛΕΟ≶ΙΛΛΑΥΚΟΝΙ
ΕΝΕΙΚΟΙΛΕΙΔΡΑΚΟΝΤΙ
ΑΙΑΝΤΙΔΟ≶ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ≶
ΤΕΙΤΕΛΕ Ε.

A. Ἀθηναῖοι ἀνήλ]ωσαν ἐ[ς] Κό[ρκυραν τάδε. Ἐπὶ Κ-
ράτητος Ἄρχο]ντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ Μ-
εταγένης Φαεινοῦ] Τειθράσιος πρῶτος ἐγγραμμά[τ-
ευεν, ταμίαι τῶν] ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναία[ς
. . . . ἐκ Κερ]αμέων καὶ ξυνάρχοντες οἷς
Κράτης Ναύπ]ονος Λαμπτρεὺς ἐγραμμάτευε
παρέδοσαν] στρατηγοῖς ἐς Κόρκυραν τοῖς
πρώτοις ἐκ] πλέουσι, Λακεδαιμονίῳ Λακιά-
δῃ, Πρωτέᾳ] Αἰξωνεῖ, Διοτίμῳ Εὐωνυμεῖ,
ἐπὶ τῆς Αἰαν]τίδος Πρυτανείας πρώτης Πρυ-
τανευούσης τρ]εῖς καὶ δέκα ἡμέρας ἐσεληλυ-
θυίας τῆς πρυ.] ΠΤ.

B. Ἐπὶ Ἀψευδοῦς] ἄρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς
ἧ Μεταγένης] Φαεινοῦ Τειθράσιος πρῶτος ἐ-
γραμμάτευε . ταμ]ίαι ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀ-
θηναίας . . .] ης Ἐρχιεὺς καὶ χσυνάρχον[τ]-
ες οἷς Εὐθέας Αἴ]σχρονος Ἀναφλύστιος
ἐγραμμάτευε παρέ]δοσαν στρατηγοῖς ἐς Κόρ-
κυραν τοῖς δευτέρ]οις ἐκπλέουσι, Γλαύκωνι
. . . , . . ένει Κοιλεῖ, Δράκοντι
. . . . . ἐπὶ τῆς Αἰαντίδος Πρυτανείας
πρώτης Πρυτανευούσης] τῇ τελε[υταίᾳ ἡμέ-
ρᾳ τῆς Πρυτανείας ΦΤΤ].

« *Les Athéniens ont dépensé pour (l'expédition de) Corcyre. Sous l'Archontat de Cratés,*

sous le sénat dont Métagènes fils de Phaénos Tithrasien était le premier secrétaire. Les questeurs des effets sacrés de Minerve (un tel) du Céramique et ses collègues, dont Cratés, fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire, ont remis aux généraux qui ont les premiers fait voile pour Corcyre, à Lacédemonius Laciades, à Protée Æxonéen, et à Diotimus Euonyméen, sous la première Prytanie de la tribu Æantide, treize jours après le commencement da la Prytanie, **6** *talens.*

Sous l'Archontat d'Apseudés, sous le sénat dont Metagènes fils de Phaénos Tithrasien était le premier secrétaire; les questeurs des effets sacrés de Minerve, . . . és Erchien et ses collègues, dont Euthéas fils d'Æschron d'Anaphlystos était le secrétaire ont remis aux généraux qui ont les seconds fait voile pour Corcyre, à Glaucon de . . . . , à . . . énés de Cœlé, à Dracon de . . . . sous la première Prytanie de la tribu Æantide, le dernier jour de la Prytanie, **12** *talens.*

On voit facilement que cette inscription se divise en deux sections que nous avons désignées par A et B, et qui comprennent chacune une année. Malgré que les noms des archontes ne soient pas conservés, et que ceux des premiers secrétaires du sénat paraissent être les mêmes dans les deux Prytanies, mais la diversité des noms des questeurs de Minerve nous apprennent que chacune de ces sections traite d'une année différente. Il s'agit dans toutes les deux d'une expédition en Corcyre (l. 7 et 18). Pour se rendre compte du contenu de cette inscription, on doit remonter aux événemens antérieurs au commencement de la guerre du Peloponnèse.

« La guerre s'étant allumée entre les Corcyréens [1] et les Corinthiens à cause de l'intervention de ces derniers dans les affaires d'Epidamne, les Corcyréens eurent recours à l'alliance d'Athènes. Les Athéniens ne voulurent pas rompre leurs traités avec les Péloponnésiens en marchant contre Corinthe, mais ils promirent aux Corcyréens de les défendre contre tout ennemi qui les attaquerait, et envoyèrent dans ce but dix vaisseaux à Corcyre, commandés par Lacédémonios fils de Cimon, par Diotimos, fils de Strombichos, et par Protéas fils d'Epiclés. Un combat naval eut lieu à Climérion, promontoire de l'Epire; la journée fut pour les Corinthiens. Le lendemain de cet événement vingt autres vaisseaux Attiques parurent au camp des Corcyréens. Les Athéniens ayant reconnu que le premier secours envoyé à leurs nouveaux alliés suffisait pour les compromettre avec les Péloponnésiens, sans être assez considérable pour déterminer la victoire, envoyèrent cette nouvelle flotte, commandée par Glaucon, fils de Léagros et Andocidés, fils de Léagoras. Les Corinthiens intimidés par ce surcroit de forces se retirèrent chez eux sans engager un nouveau combat. C'est ainsi que se termina l'expédition de Corcyre, qui fut le premier grief des Péloponnésiens contre les Athéniens. »

Tel est le récit de Thucydide [2]. Notre inscription vient à son appui. Le côté gauche de la pierre est brisé. Si l'on examine les lignes dont les lacunes sont facilement remplies, (l. 4, 6, 7 etc.) on acquerra la conviction que chaque ligne contient 33 — 35 lettres, et qu'il manque 12 lettres à gauche de l. 1. La formule Ἀθηναῖοι ἀνήλ]ωσαν, justifiée aussi par C. I. n. 147, remplit exactement cette lacune. Comme les deux comptes-rendus qui suivent se rapportent à Corcyre (l. 7 et 18), il est naturel que les lettres E . KOI . . . . . (l. 1) soient ἐς Κόρκυραν. Κόρκυρα est une forme moins ancienne de Κέρκυρα, nom que les grecs donnent aujourd'hui encore à l'île nommée par les européens Corfou, du mot populaire

(1) Habitans de Corfou. — (2) Thuc. I, 24 — 57.

Κορφοὶ (*les cimes*) par lequel les Epirotes voisins désignent toute l'île à cause de son aspect montagneux.

Il reste encore dans la première ligne une lacune de 7 à 9 lettres, et la lacune de l. 2 contenait le nom de l'archonte. Nous pouvons facilement remplacer ce nom qui n'est pas conservé. Ligne 6 contient le nom du secrétaire des questeurs de la Déesse (l. 4). Ce nom est Κράτης Ναύπονος Λαμπτρεὺς, et nous savons qu'il avait rempli ces fonctions en Ol. 86, 3. Or l'Archonte Eponyme de la dite année était Κράτης (¹). Ce mot remplit la lacune de l. 2 et l'excède d'une lettre qui reste pour la fin de l. 1 avec la préposition ἐπὶ. Mais l. 1, n'en est pas encore remplie: il y reste un espace de 4 lettres que nous croyons pouvoir plausiblement remplir par le mot τάδε. La lacune de deux lettres à la fin de l. 2 et de 11 lettres au commencement de l. 3 contenait le nom du premier secrétaire du sénat annuel, dont Τειθράσιος est le gentilé. Ce nom vient de Τίθρας ou Τείθρας, un bourg de l'Attique dont la position ne nous est pas connue, mais dont les habitans étaient réputés sauvages et intraitables (²). Il est à remarquer que le premier secrétaire de l'année suivante (car le nom du questeur et du secrétaire des effets de la Déesse nous aprennent que section B. appartient à l'année suivante) est du même bourg de Tithras (l. 14). Mais une autre remarque plus curieuse encore est que l'espace depuis le mot ἧ (l. 2) jusqu'au mot Τειθράσιος l. 3, est exactement le même que la lacune de l. 14 sans le mot ἧ et avec le nom patronymique ΦΑΕΝΟ (l'Ε pour la diphthongue ΕΙ), ce qui nous force à croire que le nom du secrétaire était le même dans l'une et dans l'autre année. Pour cela il faut supposer que le hasard eût désigné comme secrétaire de la première Prytanie le même individu dans les deux années consécutives, car d'après Pollux (³) ces secrétaires étaient choisis au lot: ou peut être faut-il croire que les secrétaires des Prytanies n'étaient pas annuels, mais que leurs fonctions duraient une Olympiade ou une pentétiride, d'après quoi il suffirait qu'une tribu fût tirée une seconde fois la première du scrutin, pour que le même homme figurât de nouveau comme premier secrétaire. Ce qui parait appuyer cette supposition c'est que ces fonctionnaires n'appartenaient pas nécessairement aux tribus dont ils étaient les secrétaires, mais qu'ils étaient indifféremment élus par le sénat parmi les aïsites (⁴). C'est ainsi que dans l'inscription, n. 147 de C. I. le secrétaire de la première Prytanie est de Halæ, un bourg qui appartient à la tribu Cécropis ou à l'Ægéis, tandis que c'est la tribu Æantide qui a la première Paytanie. C'est ainsi encore que le premier secrétaire dans notre inscription est de Tithras, un bourg de la tribu Ægéis, tandis que la première Prytanie de la section A est à une tribu dont le nom se termine par ΤΙΔΟΣ. Le nom même du secrétaire du sénat commence par un Μ (l. 2), et la lacune qu'il laisse dans ligne 3 est de 8 lettres. Nous avons vu dans l'inscription précédente (N. 114) qui est contemporaine de celle-ci (Ol. 86, 3,) que le nom du premier secrétaire du sénat est Μεταγένης. Ce nom remplit exactement la lacune, et nous n'avons pas hésité à le placer ici.

Les mots ταμίαι τῶν (l. 4), prouvés par ceux qui suivent, sont aussi confirmés par l. 15. Ni l'une ni l'autre ne laisse de place pour l'article οἱ. Par l. 5 nous apprennons le gentilé ἐκ Κερ]αμέων du questeur d'Olymiade 86, 3, dont le nom nous est inconnu. Le nom du secrétaire (l. 6) ne laisse aucun doute, si nous le comparons à N°s. 90 et 100; il correspond d'ailleurs parfaitement à la lacune de cette ligne. Le mot qui manque à l. 7 est παρέδοσαν, confirmé aussi par l. 18. Il contient le nombre de lettres requis. Il a été plus difficile de remplir la lacune de l. 8. Par l. 19 nous voyons que le mot πλέουσι doit être

(1) Voyez plus haut. N. 114. — (2) Et de Byz. — Phot. — Aristoph. Ran. 477.

(3) Γραμματεὺς ὁ κατὰ Πρυτανείαν κληρωθεὶς ὑπὸ τῆς Βουλῆς. Poll. VIII, 98. — (4) V. Bœckh, Staath. de Ath. II, 200.

complété en ἐκπλέουσι, précédé par la syllabe οις qui indique un datif pluriel. Reste donc entre l'article τοῖς de la ligne 7 et cette terminaison οις l'espace de 4 lettres. Dans l. 19 au contraire entre la syllabe οις et l'article τοῖς, il doit rester une lacune de 6 lettres. D'où peut venir cette différence, et comment les ἐκπλέοντες de la seconde année peuvent-ils être désignés autrement que ceux de la première? Nous croyons devoir écrire πρώτοις à la première place et δευτέροις à la seconde. En effet l'un de ces deux mots excède l'autre de deux lettres, et il était naturel qu'on qualifiât de *première* et de *seconde* les deux expéditions qui se succédèrent, soit que les deux sections de l'inscription eussent été écrites simultanément après la seconde expédition, ce qui nous parait plus probable, soit qu'on eût prévu dès le premier envoi qu'un second le suivrait de près. La lacune de ligne 9 est exactement remplié par le nom Πρωτέᾳ, que Thucydide cite comme celui de l'un des commandans de l'escadre. La lacune de ligne 10 contenait évidemment les mots ἐπὶ τῆς . . . τίδος. La première moitié de ce mot consistait en 4 lettres; mais il y a deux tribus, Αἰαντὶς et Λεοντὶς qui satisfont à cette condition. Nous ne pouvons décider entre les deux. Les lettres ΕΣ de l. 11 peuvent faire partie de mot τέσσαρες ou du mot τρε[ῖ]ς. Comme après Πρυ]τανευούσης qui remplit en partie la lacune il ne reste plus d'espace que pour deux lettres, nous admettons ce dernier mot. Pour le complément de l. 12 voyez N. 116. Cependan le mot Πρυτανείας n'y viendrait pas tout entier; il faut donc supposer qu'il est écrit en abréviation, à moins de croire qu'il est tout à fait omis; mais cela rendrait nécessaire d'ajouter quatre chiffres au nombre qui termine la ligne, et nous croyons que le nombre est entier. La lacune de l. 16 contient le nom du questeur d'Ol. 86, 4. Nous voyons ici que la dernière syllabe de son nom propre est....ης et que son gentilé est Ἐρχιεὺς. (V. p. 77). Ligne 17 contient le nom du secrétaire. Sur son patronymique Αἰσχρονος, voyez aussi N. 97. La lacune de l. 20 contenait le gentilé de Glaucon. Nous connaissons par Thucydide le nom de son père Léagros, mais non pas celui du bourg dont il était natif. Cette même lacune contenait aussi le commencement du nom d'un autre général qui se terminait en . . . ένει, et dont Thucydide ne parle point. ΚΟΙΛΕΙ sans être précédé de la préposition ἐν (ἐν Κοίλῃ), est, je suppose, le datif de Κοιλεὺς, sans doute l'habitant de la partie de la ville d'Athènes dite Kœlé, qui était un démos. On désignait ordinairement le démote par l'expression ἐκ Κοίλης. La lacune de l. 20 contenait le gentilé du général Dracon, dont Thucydide ne nous dit également rien. L. 22 devait contenir l'ordre de la présidence de la tribut Æantide (comme l. 10). L'espace ne permet que le mot πρώτης ou τρίτης, et nous ne pouvons prononcer entre les deux, à moins de croire que . . . ΤΙΔΟΣ (l. 10) est Αἰαντίδος, et que par conséquent il faut lire ici aussi πρώτης. ΤΕΙΤΕΛΕ . . là où doit venir le jour de la Prytanie est sans doute τῇ τελευταίᾳ ἡμέρᾳ τῆς Πρυτανείας. Ces derniers mots remplissent la lacune d'une autre ligne encore qui doit avoir existé, (l. 23), et laissent jusqu'à l'endroit brisé un espace de trois lettres, pour le chiffre de la dépense. Nous croyons que ce chiffre représente douze talens, le double de la somme portée dans la section A, comme les vaisseaux envoyés la seconde fois étaient deux fois aussi nombreux que ceux qui avaient été expédiés d'abord. Nous apprenons donc par cette inscription que la première expédition navale à Corcyre eut lieu, ou au moins fut décidée et payée en Olympiade 86, 3, le 13e jour de la première Prytanie, ou du mois Hécatombæon, le quel jour, d'après les calculs de Mr Ideler, correspond au 8 juillet, 343 av. J. C. Nous voyons en outre qu'il s'est passé toute une année jusqu'à l'envoi des vingt galères auxiliaires. Mais comme nous avons appris par le récit de Thucydide que ce secours arriva le lendemain même du combat que les dix premiers vaisseaux avaient livré, nous penchons à croire que l'argent pour équiper la première

escadre fut en effet donné au commencement d'Olympiade 86, 3, et que les généraux furent nommés dès lors, mais que l'année s'écoula en préparatifs, et que l'escadre ne mit à la voile que vers la fin de l'année. Il fallait d'ailleurs ce temps également aux Corinthiens et aux Corcyréens pour équiper leurs flottes respectives. La seconde expédition part le dernier jour de la première ou de la troisième Prytanie d'Ol. 86, 4. Si nous adoptons la dernière supposition, cette année n'étant point une année intercalaire, le dernier jour de la 3e Prytanie, ou le 105e jour de l'année qui commence le 28 juin, tombe sur le 10 Oct.

On voit donc que la saison serait trop avancée pour qu'on expédiât une flotte qui n'arriverait que dans le cœur de l'hiver. D'ailleurs en reculant ainsi le second envoi de secours de 3 Prytanies dans l'année d'Ol. 86, 4, nous mettrons un interval incontestable de plus de 3 mois et demi entre les deux expéditions. Nous pensons par conséquent qu'il faut lire (l. 23) πρώτης Πρυτανευούσης et non pas τρίτης.

Les généraux qui ont accompagné la première expédition sont nommés dans la 1e section. Ce sont ceux-là même que nous voyons dans Thucydide, I, 45. Lacédémonios y est nommé fils de Cimon. Ici, l. 8, nous voyons qu'il est de la commune de Lakia. Nous savons par Plutarque que la famille de Miltiade (son fils Cimon par conséquent aussi) était de Lakia (1); le général Lacédémonios fils de Cimon (Thuc. I, 45), Lakiade (l. 8), est donc évidemment petit fils de Miltiade. Le second général nommé par Thucydide est Diotimos fils de Strombichos; nous apprennons ici qu'il était du bourg d'Euonymos. Il était le père du général qui s'appelait Strombichidés, d'après son grand-père (2). Thucydide cite aussi un troisième général, Protéas, fils d'Epiclés; il est évident que c'est celui dont le nom est mutilé sur notre pierre, mais dont le géntilé Αἰξωνεὺς, d'Halæ Æxonides, y est conservé. Le nom Πρωτέας remplit avec ce qui reste du mot Λακιάδει exactement la lacune de l. 9.

Thucydide mentionne deux généraux qui ont commandé la seconde expédition, Glaucon, fils de Léagros, et Andocides, fils de Léagoras. Nous voyons le nom du premier dans section B, l. 19, et son gentilé, l. 20 est perdu. Mais Andocides, si ce nom est écrit juste, ne se trouve pas sur notre pierre; nous avons à sa place deux autres généraux, dont l'un avait un nom qui se terminait par les syllabes.....énés, et il était habitant de Cœlé (v. p. 75), et l'autre s'appelait Dracon ou Dracontides, et était le même peut-être qui figura plus tard parmi les 30 tyrans (3).

Nous avons dit plus haut qu'il faut supposer une abréviation au mot τῆς Πρυτανείας, l. 12, afin que ce mot n'excède pas la lacune à la gauche de cette ligne. Par conséquent le nombre 𐅈T n'a pu avoir d'autres chiffres qui l'eussent précédé. Mais si l'on supposait ces mots « τῆς Πρυτανείας » retranchés, on aurait 6 chiffres à ajouter au nombre, qui ne pourrait dans ce cas être moindre de H𐅄ΔΔΔΔ𐅈T, ou de 196 talens. Il n'y aurait pas de raison à croire qu'une somme aussi éxorbitante eût été donnée pour une expédition de si peu d'importance et de si courte durée. On pourrait même calculer les dépenses de cette flotte pour un mois, autant que devait être la durée présumable de l'expédition, de la manière suivante: Comme il est certain qu'en Olympiade 86, 3, la ville d'Athènes n'avait pas besoin de construire les 10 vaisseaux qu'elle voulait expédier, aucune dépense ne doit être calculée pour la construction et même pour l'équipement en gros des navires. Le reste regardait les Triérarques (4). Mais l'état avait à payer la solde des marins et des soldats. On comptait ordinairement l'équipage de chaque trirème à 200 hommes, tant matelots que soldats (5). La solde d'un homme à bord d'un

(1) Οἱ δὲ περὶ τὸν Μιλτιάδην Λακιάδαι. Plut. Cim. 4. — Milt. 22. — (2) Thuc. VIII, 15, 30, 62.

(3) Xénoph. Hist. Gr. — (4) Bœckh, Staath. der Ath. II, — (5) Bœckh, ib. I, 298.

vaisseau était communément, et à l'exception de quelques circonstances où on l'augmenta par des raisons politiques, de 3 oboles ; donc une trirème coutait par jour 200 × 3 = 600 oboles = 100 drachmes, ou une mine, et par mois trente mines, ou un demi talent. Les dix vaisseaux ont donc dû coûter 5 talens par mois. On peut penser que la ville y ajouta un talent pour des besoins imprévus, ou que la solde fut calculée pour 36 jours, ou pour une Prytanie. D'après ce raisonnement les 20 navires envoyés plus tard doivent avoir coûté 10 talens pour un mois, et 12 talens pour 36 jours. Nous avons dit plus haut que ce dernier nombre remplit exactement l'espace qui manque à la pierre audessus de ligne 22.

116.

ΟΗΙΛΘΛΙΣΤΑ
ΙΤΑΜΙΑΙΠΑΡΕΔΟΣ
ΕΙΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΣΙ
ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΔΕΥΤΕ
ΜΕΛΑΚΛΕΙΔΕΣΠΡ ΤΟ
ΔΠ⊢: ΔΕΥΤΕΡΑΔΟΣΙΣΕΓ
ΕΙΠΡΥΤΑΝΕΙΑΙ𐅄ΤΟΚΟΣΤ
ΤΕΤΑΡΤΕΣΠΡΥ ΑΝΕΥΟΣΕΣ
ΟΥΤΟΝ: ΤΧ𐅄ΗΗΔΠ⊢⊢⊢⊢ΙΙ Τ
ΓΣΠΕΝΤΕ ΕΡΑΙ ΣΕΛΕΛΥΘ
ΤΕΔΟΣΙΣΕΠΙΤΕΣΑΚΑΜΑΝ
ΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΤΟΚΟΣΤ
ΔΕΚΑΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕ
ΕΛΕΝΕΤΟΧΧΧΧΗ𐅄ΔΔ⊢⊢Ι
ΝΑΡΧΟΝΤΟ ΗΗΔΤ𐅄 𐅄Η
ΑΡΧΕΣΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΝΤΟ
ΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΝΤΕΣΕΠΙΣ
ΜΜΑΤΕΥΕΣΤΡΑΤΕΛΟΙΣΠ⊢
ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΤΕΤΑΡΤΕ
ΟΔΟΜΟΔΔΔΤΟΚΟΣΤΟΥΤΟ
ΝΤΙΔΕΙΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟ
ΕΚΑΤΕΙΕΜΕΡΑΙΤΕΣΠ
ΑΙΟΝΤΟΑΡΧΑΙΟΑΝΑΛ
ΡΛΥΡΙΟΙΤΟΙΑΝΑΛΟΘ
ΟΣΑΝΗΟΙΤΑΜΙΑΙΟ
ΙΥΟΣ

117.

ΤΑΡΣΙΝΕΤΕΣΙΝΕΚΠΑΝΑΘΕΝΑΙΟΝ
ΛΕΣΦΛΥΕΥΣΚΑΙΧΣ ΝΑΡΧΟΝΤΕΣΗΕΛΛ
ΕΛΟΙΣΗΙΠΠΟΚΡΑΤ ΙΧΟΛΑΡΛΕΙΚΑΙ
ΤΑΝΕΥΟΣΕΣΤΕΤΤΑΡΕ ΕΜΕΡΑΙΕΣΙ
ΜΑΤΕΥΕΕΠΙΕΥΘΥΝΟΑΡΧΟΝΤΟΣΔΔΤΟ ΟΣ
ΕΚΡΟΠΙΔΟΣΔΕΥΤΕΡΑΣ ΡΥΤΑΝΕΥΟΣ Ο
ΤΤΧ𐅄ΗΗΗΗ𐅄ΔΔ ΤΡΙΤΕΔΟΣΙΣΕΠΙΤΕ Π Υ
ΥΘΥΙΑΣΠΕΝ ΓΕΕΜ ΤΕΣΠΡΥΤΑΝ ΑΣΔ
ΕΔΟΣΙΣΕΠΙΤΕΣΑΚΑΜΑΝΤΙΔΟΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑ
ΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΔΔΔΔ ΙΤΤΧΧΧΤΟΚΟΣΤΟΥΤΟ
ΥΤΑΝΕΙΑΣΟΛΔΟΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΕΣΕΛΕΛ
ΤΤΤ𐅄ΗΗΗΗΔΔΔΔ ΗΕΚΤΕΔΟΣΙΣΕΠΙΤΕΣΕΡΕ
ΥΘΥΙΑΣΗΕΠΤΑΕΜΕΡΑΣΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΔ𐅄Τ
ΛΑΙΟΝΤΟΑΡΧΑΙΟΑΝΑΛΟΜΑΤΟΣΕΠΙΤΕΣΑΝΔ
ΟΚΟΚΕΦΑ ΑΙΟΝΤΟΙΑΡΛΥΡΙΟΙΤΟΙΑΝΑΛΟΘΕΝΤ
𐅄ΔΔΔΔΠ⊢⊢⊢⊢Ι ΔΕΠΑΡΕΔΟΣΑΝΗΟΙΤΑ
ΤΟΚΛΕΟΣΑΡΧ ΠΙΤΕΣΒΟΛΕΣΗΕΙΠΛ
ΛΟΠΟΝΝΕΣΟΝΔΕΜΟΣΘΕΝΕΙΑΛΚΙΣΘΕΝΟΣΑΦΙΔ
ΝΕΥΟΣΕΣΤΡΙΤ ΑΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΕΣ
ΕΤΟ𐅄𐅄ΗΗΗΗΔ ΗΕ ΑΔΟΣΙΣΣΤΡΑΤΕΛΟΙΣ
ΤΕΣΠΑΝΔΙΟΝΙΔΟΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΕΝΑΤΕΣΠΡΥΤ
ΕΙΑΣΕΣΕΛΕΛΥΘΥΙΑΣΗΤΟΚΟΣΤΟΥΤΟΙΣΕΛΕΝΕ
ΕΠΙΤΕΣΦΟΚΙΑΔΟΑΡΧΕΣΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΝΤΟΝΗ
ΕΠΙΤΕΣΦΟΚΙΑΔΟΑΡΧΕΣΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΝΤΟΝΤ
ΔΙΔΕΣΑΧΕΡΔΟΣΙΟΣΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΝΤΕΣΕΠΙΙΣΑ
ΤΟΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΗΕΝΟΙΣΔΥ
ΧΑΡΟΠΙΔΕΙΣΚ ΟΝΙΔΕΙΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΣΙ
ΕΥΟΣΕΣΗΕΚΤΕΙΚΑΙΕΙΚΟΣΤΕΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕ
ΥΤΟΙΣΕΛΕΝΕΤΟΧΧΧΧ𐅄Η𐅄ΔΠΙΙΙΙ ΔΕΥΤΕΡΑΣ
ΕΥΟΣΕΣΔΟΔΕΚΑΤΕΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΔΔΤΤΤ
ΟΣΙΣΕΠΙΤΕΣΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕ
ΗΤΟΚΟΣΤΟΥΤΟΙΣΕΛΕΝΕΤΟ𐅄ΗΔΔΔΗ⊢ΙΟ ΤΕ
ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝ
ΤΟΑΡΧΑΙΟΑΝΑΛΟΜΑΤΟΣΕΠΙΤΕΣΘΟΚΥΔΙΔΟ
ΑΡΛΥΡΙΟΙΤΟΙΑΝΑΛΟΘΕΝΤΙΕΠΙΤΕΣΘΟΚΥΔ
ΕΔΟΣΑΝΗΟΙΤΑΜΙΑΙΤΙΜΟΚΛΕΣΕΙΤΕΑΙΟΣΕ
ΕΣΗΕΙΔΕΜΕΤΡΙΟΣΚΟΛΛΥΤΕΥΣΠΡΟΤΟΣΕΛ
ΙΝΟΣΙΟΙΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΣΙΕΠΙΤΕΣΑΚΑΜΑ
ΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ𐅄ΤΤΤΤΧΧΧΧ𐅄ΗΗΔΔΤΟ
ΑΔΟΣΙΣΕΠΙΤΕΣΠΑΝΔΙΟΝΙΔΟΣΠΡΥΤΑΝΕΙ
ΤΤ𐅄𐅄ΤΟΚΟΣΤΟΥΤΟΙΣΕΛΕΝΕΤΟΗ𐅄Δ⊢⊢⊢ΙΙΙ
ΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΤΕΤΑΡΤΕΙΤΕΣΠΡΥΤΑ
𐅄𐅄ΔΔΔ⊢⊢⊢ ΤΕΤΑΡΤΕΔΟΣΙΣΕΠΙΤΕΣΑΙΑΝΤ
ΕΙΚΟΣΤΕΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΤΟΚΟΣΤΟΥΤΟ
ΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΔΕΚΑΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΤ
ΗΔΔ⊢⊢ΙΙΟ ΚΕΦΑΛΑΙΟΝΤΟΑΡΧΑΙΟΑΝΑΛΟ
ΔΤΤΧ𐅄ΗΔΔΔΔ⊢⊢ΙΙΟ ΚΕΦΑΛΑΙΟΝΤΟΚΟΤ
ΝΑΡΧΟΝΤΟΝΤ𐅄ΗΗΗΔ⊢⊢⊢ΙΟ ΚΕΦΑΛΑΙ
ΤΕΣΙΝΕΚΠΑΝΑΘΕΝΑΙΟΝΕΣΠΑΝΑΘΕΝ
ΙΑΙΑΣΕΝΤΟΙΣΤΕΤΤΑΡΣΙΝ ΙΣΙΝ
ΑΘΕΝΑΙΑΣΝΙΚΕΣΠ
ΙΕΙΑΣΤΙΜΟΚ

A. Ἐλογίσαντ]ο οἱ λογιστα[ὶ ἐν τοῖς τέ]ταρσιν ἔτεσιν ἐκ Παναθηναίων [ἐς Παναθήναια. Τάδε οἱ τῶν ἱερῶν χρημάτων] ταμίαι παρέδοσ[αν, Ἀνδροκ]λῆς Φλυεὺς καὶ ξ[υ]νάρχοντες ἑλλ[ηνοταμίαις . . . . .

. . . . εῖ καὶ ξυνάρχουσι[ν, στρα]τηγοῖς Ἱπποκράτ[ει] Χολαργεῖ καὶ ξυνάρχουσιν. Πρώτη δόσις ἐπὶ τῆς Κεκρ-οπίδος] πρυτανείας δευτέ[ρας πρυτ]ανευούσης, τέτταρε[ς] ἡμέραι ἐσ[εληλυθυίας τῆς πρυτανείας, ἐπὶ τῆς βουλ-ῆς ᾗ] Μεγακ[λεί]δης πρ[ῶ]το[ς ἐγραμμ]άτευε, ἐπὶ Εὐθύνου ἄρχοντος, ΔΔ. Τό[κ]ος [τούτοις ἐγένετο 𐅆𐅅 ΗΔΔ] ΔΓ⊢. Δευτέρα δόσις, ἐπ[ὶ τῆς Κ]εκροπίδος δευτέρας [π]ρυτανευούσ[ης ἑκκαίδεκα ἡμέραι ἐσεληλυθυί-α τ]ῇ πρυτανείᾳ, 𐅆. Τόκος τ[ούτων ΤΤΧΗΗΗΗ𐅄ΔΔ. τρίτη δόσις, ἐπὶ τῆ[ς . . . . . πρυτανεία-ς] τετάρτης πρυ[τ]ανευούσης, [ἐσεληλ]υθυίας πέ[ν]τε ἡμ[έρας] τῆς πρυταν[εί]ας, Δ[Δ𐅇ΤΤΤ𐅆𐅄ΔΔΓ⊢⊢⊢⊢. Τόκος τ]ούτων, ΤΧ[𐅅Η]ΗΔΓ⊢⊢⊢⊢ΙΙ. Τ[ετάρτ]η δόσις ἐπὶ τῆς Ἀκαμαντίδος πρυτανεία[ς ὀγδόης πρυτανευούσ-ης, πέντε [ἡμ]έρα[ι ἐ]σεληλυθ[υίας τῆ]ς πρυτανείας, ΔΔΔΔ[ΤΤ]ΤΤΧΧΧ. Τόκος τούτω[ν: ΤΧΧΧΧ𐅅ΗΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢ΙΙ. Πέμπ-τη δόσις ἐπὶ τῆς Ἀκαμαν[τίδος πρ]υτανείας ὀγδόης πρυτανευούσης, ἐσεληλ[υθυίας τέσσαρες ἡμέραι τ-ῆς πρυτανείας, Ⱨ. Τόκος τ[ούτων] ΤΤΤ𐅆𐅅ΗΗΗΗΔΔΔΔ. Ἕκτη δόσις ἐπὶ τῆς Ἐρε[χθηΐδος πρυτανείας δεκάτης πρυτανευούση[ς ἐσεληλ]υθυίας ἑπτὰ ἡμέρας τῆς πρυτανείας Δ𐅇Τ[ΤΤΧΧΧ𐅅𐅄ΔΔΔΔΙΙΙΙ. Τόκος τούτοις ἐγένετο ΧΧΧΧΗ𐅄ΔΔ⊢⊢Ι[ΙΙ. Κεφ]άλαιον τοῦ ἀρχαίου ἀναλώματος ἐπὶ τῆς Ἀνδ[ροκλέους ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντω[ν]ⰧⰧ𐅆ΔΤ𐅆𐅅Η[𐅄ΔΓ⊢⊢⊢⊢. Τ]όκου κεφάλαιον τῷ ἀργυρίῳ τῷ ἀναλωθέντ[ι ἐπὶ τῆς Ἀνδροκλέους

B. ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντω[ν ΔΤ]𐅄ΔΔΔΔΓ⊢⊢⊢⊢Ι. Τάδε παρέδοσαν οἱ τα[μίαι Φωκιάδης ἐξ Οἴου καὶ ξυνάρχοντες ἐπὶ Σ[τρα]τοκλέους ἄρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ᾗ Πλ . . . . πρῶτος ἐγραμμάτευε, στρατηγοῖς π[ερὶ Πε]λοπόννησον Δ[ημοσθέ]νει Ἀλκισθένους Ἀφιδνεῖ, ἐπὶ τῆς . . . . ς] πρυτανείας τετάρτη[ς πρυτα]νευούσης, τρίτ[η ἡμέρ]α τῆς πρυτανείας ἐσ[εληλυθυίας. Πρώτη δόσις ἐκ τοῦ Ὀπισ-θ]οδόμου, ΔΔΔ. Τόκος τούτω[ν ἐγέ]νετο 𐅆𐅅ΗΗΗΗΔ. Ἑτέρα δόσις στρατηγοῖς . . . . Κυδ-α]ντίδῃ καὶ [χ]συνάρχου[σιν ἐπὶ] τῆς Πανδιονίδος πρυτανείας ἐνάτης πρυτ[ανευούσης . . . . ῃ καὶ δ]εκάτῃ ἡμέρᾳ τῆς π[ρυταν]είας ἐσεληλυθυίας Ⱨ. Τόκος τούτοις ἐγένε[το ΤΤ*ΧΧΧΧΔΔ. Κεφάλαιον τοῦ ἀρχαίου ἀν[αλώματος] ἐπὶ τῆς Φωκιάδου ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων Ⱨ[ΔΔΔ. Κεφάλαιον τόκου τῷ

C. ἀ]ργυρίῳ τῷ ἀναλωθ[έν]τι ἐπὶ τῆς Φωκιάδου ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων Τ[ΤΡ*ΧΧΧ𐅅ΗΗΗΗΔΔΔ. Τάδε π-αρέδ]οσαν οἱ ταμίαι Θ[ουκυ]δίδης Ἀχερδούσιος καὶ ξυνάρχοντες ἐπὶ Ἰσά[ρχου ἄρχοντος, ἐπὶ τῆς βουλῆς ᾗ Φρύνν]ιχος [πρῶ]τος ἐγραμμάτευε Ἑλληνοταμίαις ἐν οἷς δ . . . . Χαροπίδει Σκ[αμβ]ωνίδει καὶ ξυνάρχουσι. [Πρώτη δόσις ἐπὶ τῆς . . . . πρυτανείας . . . . . πρυταν]ευούσης ἕκτῃ καὶ εἰκοστῇ τῆς πρυτανεί[ας ΔΔΔ . . . . τόκος το]ύτοις ἐγένετο ΧΧΧΧ𐅅Η𐅄ΔΓΙΙΙΙ. Δευτέρα δ[όσις, ἐπὶ τῆς . . . . . πρυτανείας . . . . πρυταν]ευούσης, δωδεκάτῃ τῆς πρυτανείας ΔΔΤΤΤΤ[Τ*ΧΧΧ. Τόκος τούτοις ἐγένετο ΧΧ . . . Τρίτη δ]όσις ἐπὶ τῆς Ἐρεχθηΐδος πρυτανείας ἕ[κτης πρυτανευούσης . . . . . ἡμέρας ἐσεληλυθυίας τῆς πρυτανείας 𐅇. . .] Η. Τόκος τούτοις ἐγένετο 𐅅ΗΔΔΔ⊢⊢ΙC. Τετάρτη δόσις ἐπὶ τῆς . . . . πρυτανείας . .] πρυτανευούσης, τριακοστῇ τῆς πρυταν[είας . . . Τόκος τούτοις ἐγένετο . . . . Κεφάλαιον] τοῦ ἀρχαίου ἀναλώματος ἐπὶ τῆς Θουκυδίδου [ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων . . . . Κεφάλαιον τόκου τῷ] ἀργυρίῳ τῷ ἀναλωθέντι ἐπὶ τῆς Θουκυδ[ίδου ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων.

D. . . . . . . Τάδε παρ]έδοσαν οἱ ταμίαι Τιμοκλῆς Εἰτεαῖος κ[αὶ ξυνάρχοντες ἐπὶ Ἀμεινίου ἄρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλ]ῆς ᾗ Δημήτριος Κολλυτεὺς πρῶτος ἐγ[ραμμάτευε, τοῖς . . . . Μυρ]ρινουσίῳ καὶ ξυνάρχουσι, ἐπὶ τῆς Ἀκαμαντίδος πρυτανεί[ας, πρώτης πρυτανευούσης, . πρώτῃ ἡμέρᾳ] τῆς πρυτανείας 𐅆𐅇ΤΤΤΤΧΧΧΧΗΗΔΔ. Τόκος τούτοις ἐγένετο ΧΧΧΧΗΗ ΔΔΓ⊢ΙΙΙΙΙ. Δευτέρ]α δόσις ἐπὶ τῆς Πανδιονίδος πρυτανεί[ας δευτέρας πρυτανευούσης, πέμπτῃ καὶ εἰκοστῇ τῆς πρυτανείας Δ]ΤΤ𐅆𐅅. Τόκος τούτοις ἐγένετο Η𐅄Δ⊢⊢⊢ΙΙΙ. [Τρίτη δόσις ἐπὶ τῆς . . .

πρυτανείας ἔκ]της πρυτανευούσης τετάρτῃ τῆς πρυταν[είας, Δ𐅊ΤΧΧΗΗΗ𐅅ΔΔΓ. Τόκος τούτοις ἐγένετο] 𐅅𐅄ΔΔΔ⊦⊦⊦. Τετάρτη δόσις ἐπὶ τῆς Αἰαντ[ίδος πρυτανείας ἐννάτης πρυτανευούσης,] εἰκοστῇ τῆς πρυτανείας, 𐅉. Τόκος τούτο[ις ἐγένετο ΧΔΓ⊦⊦⊦ΙΙΙ. Πέμπτη δόσις ἐπὶ τῆς . . . .]ς πρυτανείας δεκάτης πρυτανευούσης, τ[ρίτῃ καὶ τριακοστῇ τῆς πρυτανείας ΔΔΤΤΤ𐅅ΗΗΗΗΓ⊦⊦ΙΙC. Τόκος τούτων Η]ΗΔΔ⊦⊦ΙΙC. Κεφάλαιον τοῦ ἀρχαίου ἀναλώ[ματος ἐπὶ τῆς Τιμοκλέους ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων 𐅉]ΔΔΤΤΧ𐅅ΗΔΔΔΔ⊦⊦ΙΙC. Κεφάλαιον τόκου τ[ῷ ἀργυρίῳ τῷ ἀναλωθέντι ἐπὶ τῆς Τιμοκλέους ἀρχῆς καὶ ξυ]ναρχόντων Τ𐅅ΗΗΗΔ⊦⊦⊦ΙC. Κεφάλαι[ον τῶν ἱερῶν χρημάτων τῶν ἀναλωθέντων ἐν τοῖς τέτταρσιν ἔ]τεσιν ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθήν[αια. Παρέδομεν ἐκ τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθη]ναίας ἐν τοῖς τέταρσιν [ἔτε]σιν . . . . . . Παρέδομεν ἐκ τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς] Ἀθηναίας Νίκης ἐ[ν τοῖς τέταρσιν ἔτεσιν . . . .

. . . . είας Τιμοκ[λ . . . . . .

Les Logistes ont calculé dans les quatre ans des Panathénées aux Panathénées.

A. ***Les questeurs des effets sacrés, Androclés de Phlya et ses collègues ont remis ces sommes aux Héllénotamies . . . . . et à ses collègues, et aux généraux Hippocrate de Cholargos et à ses collègues.***

1) *Premier payement, sous la seconde Prytanie de la tribu Cécropis, quatre jours après le commencement de la Prytanie, sous le sénat dont Mégaclide était le premier secrétaire, sous l'archontat d'Euthynos,* 20 *talens.*

L'intérêt qu'ils ont produit : 5636 *dr.*

2) *Second payement, sous la seconde Prytanie de la tribu Cécropis, seize jours après le commencement de la Prytanie,* 50 *talens.*

Leur intérêt : 2 *talens,* 1970 *drachmes.*

3) *Troisième payement, sous la quatrième Prytanie de la tribu . . . . cinq jours après le commencement de la Prytanie,* 28 *talens,* 5079 *dr.*

Leur intérêt 1 *talent,* 1719 *dr.,* 2 *oboles.*

4) *Quatrième payement, sous la huitième Prytanie de la tribu Acamantide, cinq jours après le commencement de la Prytanie,* 44 *talens,* 3000 *dr.*

Leur intérêt: 1 *talent,* 4644 *dr.,* 2 *obol.*

5) *Cinquième payement, sous la huitième Prytanie de la tribu Acamantide, quatre jours après le commencement de la Prytanie,* 100 *talens.*

Leur intérêt 3 *talens,* 5940 *dr.*

6) *Sixième payement, sous la dixième Prytanie de la tribu Erechthéis, sept jours après le commencement de la Prytanie,* 18 *talens,* 3590 *dr.,* 4 *obol.*

L'intérêt qu'ils ont produit : 4172 *dr.,* 3 *obol.*

Total du capital dépensé sous la magistrature d'Androclés et de ses collègues: 261 *t.* 5669 *dr.*

Total de l'intérêt de l'argent dépensé sous la magistrature d'Androclés et de ses collègues: 11 *talens,* 99 *dr.,* 1 *obole.*

B. Les questeurs Phociades d'Œon et ses collègues ont remis ces sommes sous l'archontat de Stratoclés et sous le sénat dont Pl . . . . était le premier secrétaire, aux généraux autour du Péloponnèse, à Demosthènes fils d'Alcisthènes, d'Aphidnes:

1) *Sous la quatrième Prytanie de la tribu. . . . , le troisième jour après le commencement de la Prytanie; premier payement de l'Opisthodome*. **30** *talens.*

L'intérêt qu'ils ont produit: **5910** *drachmes.*

2) *Autre payement aux généraux . . . . . Cydantide et à ses collègues sous la neuvième prytanie de la tribu Pandionide, le dix. .ième jour depuis le commencement de la prytanie,* **100** *talens.*

L'intérêt qu'ils ont produit: **2** *talens,* **3020** *dr.*

Total des capitaux dépensés sous la magistrature de Phociade et de ses collègues, **130** *tal.*

Total des intérêts de l'argent dépensé sous la magistrature de Phociade et de ses collègues, **3** *talens,* **3930** *dr.*

C. Les questeurs Thucidide Acherdusien et ses collègues ont remis ces sommes sous l'archontat d'Isarque et sous le sénat dont Phrynichus était le premier secrétaire, aux Hellénotamies, dont . . . . était le secrétaire, à Charopide Scambonide et à ses collègues.

1) *Premier payement sous la . . . e prytanie de la tribu . . . . , le vingt-sixième jou après le commencement de la prytanie,* **30**. . *talens.*

L'intérêt qu'ils ont produit: **4655** *dr.,* **4** *oboles.*

2) *Second payement, sous la . . . e prytanie de la tribu . . . . le douzième jour de la prytanie,* **24** *talens,* **3000** *dr.*

L'intérêt qu'ils ont produit: **2000**. . .*dr.*

3) *Troisième payement, sous la sixième prytanie de la tribu Erechthéis, ... jour après le commencement de la prytanie* **5**. . .*talens,* **100**. . .*dr.*

L'intérêt qu'ils ont produit, **632** *dr.,* **1½** *obole.*

4) *Quatrième payement, sous la . . . ème prytanie de la tribu . . . . le trentième jour de la prytanie . . . .*

L'intérêt qu'ils ont produit: . . . . .

Total des capitaux dépensés sous la magistrature de Thucidide et ses collègues. . . . .

Total des intérêts de l'argent dépensé sous la magistrature de Thucidide et de ses collègues . . . . .

D. Les questeurs Timoclés Itéen et ses collègues ont remis ces sommes sous l'archontat d'Aminias et sous le sénat dont Démétrius de Collytos était le premier secrétaire, aux . . . . , à . . . . . de Myrrhinus et à ses collègues.

1) *Sous la première prytanie de la tribu Acamantide, le premier jour de la prytanie:* **59** *talens,* **4220**.

L'intérêt qu'ils ont produit: **4226** *dr.,* **5** *obol.*

2) *Second payement, sous la seconde prytanie de la tribu Pandionis, le vingt-cinquième jour de la prytanie,* **12** *talens,* **5500** *dr.*

L'intérêt qu'ils ont produit: **163** *dr.,* **3** *obol.*

3) *Troisième payement, sous la sixième prytanie de la tribu . . . . , le quatrième jour de la prytanie,* **16** *talens,* **3375** *dr.*

4) *Quatrième payement, sous la neuvième prytanie de la tribu Aiantis, le vingtième jour de la prytanie,* **100** *talens.*

L'intérêt qu'ils ont produit : **1018** *dr.* **3** *obol.*

5) *Cinquième payement, sous la dixième prytanie de la tribu . . . . . , le* **33**ᵉ *jour de la prytanie,* **33** *talens,* **907** *dr.,* $2\frac{1}{2}$ *obol.*

Leur intérêt, **222** *dr.,* $2\frac{1}{2}$ *obol.*

Total des capitaux dépensés sous la magistrature de Timoclés et de ses collègues : **122** *talens,* **1642** *drachmes,* $2\frac{1}{2}$ *oboles.*

Total des intérêts de l'argent dépensé sous la magistrature de Timoclés et de ses collègues: **1** *talent,* **813** *dr.,* $1\frac{1}{2}$ *obol.*

Total des fonds sacrés dépensés dans les quatre ans des Panathénées aux Panathénées .

Nous avons remis des fonds sacrés de Minerve dans les quatre ans . . . . .

Nous avons remis des fonds sacrés de Minerve Victoire dans les quatre ans . . . . .

(Nous avons reçu les intérêts des quatre ans sous la magistrature de Timoclés ?)

Ces deux inscriptions furent trouvées en des époques éloignées. N°. 116 fut tiré en 1837 des décombres qui couvraient le temple d'Erechthée. Nous la publiames dès-lors dans le troisième cahier du journal Archéologique. Elle était mutilée des deux côtés, et N° 117 qui fut trouvé dans les fouilles deux années plus tard, dans un état de dégradation complète, vient confirmer en partie nos conjectures de restauration. Un examen attentif nous persuada que cette pierre n'était qu'un fragment de N°. 116, et que lui étant juxtaposée de la manière dont nous le faisons ci-dessus, elle ne laissait qu'une lacune de 4 à 6 lettres. Cette inscription est un compte-rendu de l'argent qui fut donné pendant une pentétiride [1] par les questeurs du trésor sacré aux Hellénotamies et aux généraux, et qui parait avoir été extrait non pas du trésor public, mais du trésor sacré, et particulièrement de ceux de Minerve et de Minerve Victoire (l. 51.) Aussi la caisse sacrée retire-t-elle des intérêts pour ces sommes aux quelles la ville d'Athènes n'avait aucun droit, et qu'elle ne prenait en cas de besoin qu'à titre d'emprunt. L'idée que nous pouvons nous former en général de l'organisation de la caisse Athénienne pendant cette époque se résume en ce qui suit: Les Athéniens s'étaient faits les dépositaires des contributions des alliés, et les avaient ainsi changées en un tribut régulier qu'ils leur imposaient en retour de la protection qu'ils prétendaient leur accorder. Ces tributs alimentaient la caisse publique, et servaient non seulement à défrayer les guerres communes des alliés ou celles des Athéniens seuls, mais aussi à orner la ville des magnifiques monumens qui ont triomphé des siècles. Nous avons vu dans N° 114, que lorsque les questeurs des effets du Parthénon étaient à peine établis, la direction de la caisse de l'état n'appartenait qu'aux *epistates*. Mais il parait que l'Opisthodome du Parthénon ayant été bientôt après entièrement achevé et arrangé, tout l'argent public y fut déposé, et commis à la garde des questeurs de la Déesse. C'est ainsi que nous voyons dans n. 147 de C. I. les questeurs de la Déesse délivrer l'argent nécessaire non seulement pour les jeux publics et les fêtes, mais aussi pour l'entretien de la cavalerie. La caisse sacrée était conservée dans le même

(1) C'est ainsi que les anciens nommaient l'espace d'une fête de Panathénées à l'autre qui ne comprenait en effet que quatre ans.

endroit et par les mêmes questeurs; Elle était fournie par les offrandes pieuses, les dimes sacrées, les amendes et les confiscations. Il parait qu'on gardait dans l'Opisthodome separées les unes des autres les caisses de chaque temple de Minerve d'abord, et plus tard aussi de chacun des autres dieux qui étaient adorés dans l'Acropole (1). Le trésor public était à la disposition de la ville. Les Hellénotamies, appelés ainsi par un ménagement qui n'était plus que dans les mots, en avaient la gestion suprême; toutes les fois qu'il s'agissait dono d'une dépense publique à défrayer par la caisse de l'état, les questeurs sacrés qui n'en étaient que les dépositaires, passaient les sommes nécessaires aux Hellénotamies, qui en étaient responsables aussitôt que cet argent entrait en circulation, et qui faisaient la repartition des dépenses. Mais il arrivait quelquefois que la caisse publique fût épuisée; Alors, comme dans l'inscription présente, la caisse sacrée avançait de l'argent à la ville à titre de prêt, et en retirait un certain intérêt jusqu'au temps où l'état aurait été en fonds pour restituer ce qu'il en avait reçu. Dans ces cas, comme les questeurs de la Déesse faisaient les payemens de leur propre caisse, ils remettaient l'argent indifféremment ou aux Hellénotamies, qui le passaient ensuite à ceux qui en devaient faire usage, ou aux généraux eux-mêmes, en considérant toujours la ville comme leur seul débiteur.

Examinons dans quelles circonstances s'était trouvée la république d'Athènes, pour faire des emprunts si considérables au trésor sacré à l'époque de la présente inscription. Cette époque n'est pas incertaine. Nous rencontrons, l. 5, le nom de l'archonte Εὐθυνος; l. 17, celui de l'archonte Σ..ΤΟΚΛΕΟΣ; l. 25, celui de l'archonte ΙΣΑ. Le premier est certainement celui d'Ol. 88, 3. Diodore (XII, 58), et Athénée (V. p. 218, b.) l'appellent Εὐθύδημος. Ailleurs (Aug. Acharn.) il est appelé Εὐθυμένης. Mais dans la vie de Thucydide (p. CLXII, ed Did.) nous rencontrons ce nom exactement comme ici au génitif « ἐπὶ Εὐθύνου ἄρχοντος », et dans les commentaires de Lucien (Tim. 30) il est nommé Εὔθυνος. L'autre nom est celui de l'archonte de l'année suivante (Olympiade 88, 4), Στρατοκλῆς; le troisième, celui de l'archonte d'Olympiade 89, 1, Ἴσαρχος; et comme notre inscription se divise en quatre parties que nous désignons par A, B, C et D, la pierre entière comprend les années d'Ol. 88, 3, à Ol. 89, 2, ou la 6e, 7e, 8e et 9e année de la guerre du Péloponnèse. Si nous voulons remonter à la première translation de la caisse publique de Délos à Athènes, nous trouverons que cette caisse, sans parler des revenus intérieurs d'Athènes, qui étaient aussi dépensés aux besoins intérieurs du pays, contenait alors à peu près 1800 talens provenans des tributs des alliés (2). Ce coup d'état financier du grand politique Athénien est communément placé en Olympiade 79, 4 (3). Le tribut annuel s'élevait d'abord à 460 talens (4). Sous Periclès il fut porté jusqu'à 600 talens, soit que quelques villes (telles que celles de l'Eubée) eussent été plus fortement imposées, soit que de nouveaux alliés eussent été attirés par la prospérité croissante d'Athènes (5). Si nous mettons cet accroissement du tribut à Ol. 84, 1, l'année où Periclès était au comble de sa puissance, nous avons d'Ol. 79, 4 à Ol. 84, 1, le nombre de 16 années, et le tribut total de cet espace de temps, calculé à 460 talens par an, donne une somme de 7360 talens. D'Ol. 84, 1 à Ol. 88, 3, la première année de notre inscription, nous avons 19 ans, pendant les quelles le tribut annuel était de 600 talens, ce qui donne une somme totale de 11400 talens.

Depuis la translation du trésor à Athènes, jusqu'à la première année de notre inscription il est donc entré dans la caisse les sommes suivantes provenues des tributs :

---

(1) V. N116. — (2) Bœckh, Staatsh. d. Ath. I, 475. — (3) ib. 480. — Iustin, III, 6. — Dodwell, ann. Thuc. — (4) Thuc. I, 96. — (5) Thuc. II, 13. — Plut. Arist. 24.

Somme transportée de Délos	1800	talens.
D'Olympiade 79, 4 à Olympiade 84, 1	7360	»
D'Olympiade 84, 1 à Olympiade 88, 3	11400	»
Total	20560	talens.

Toute cette somme fut dépensée à la construction des nombreux édifices dont Periclés orna sa ville natale. Les Propylées seuls (construits en Ol. 85, 4) coutèrent 2012 talens (¹). De là on peut se faire une idée de ce qu'a dû couter la construction du Parthénon, de l'Odéon, du temple de Jupiter Olympien et de tant d'autres temples achevés ou commencés à l'époque dont nous traitons, et il n'est pas difficile de comprendre comment les 20000 talens furent epuisés, au point qu'en Ol. 86, 3 il n'y avait plus en caisse que 1470 drachmes (voyez plus haut, N. 111). Cependant la première année de la guerre du Peloponnèse (Ol. 87, 2), c'est-à-dire 4 ans après Ol. 86, 3, Periclès déclare que les fonds de la caisse s'élèvent à 6000 talens (²), tandis qu'ils n'auraient dû s'élever qu'à 4×600 talens + 1470 dr. = 2400 talens, 1470 dr. Mais il est probable que Periclès qui parlait dans le but de relever le courage de ses concitoyens par l'étalage de leurs forces et de leurs ressources, eût compris dans son calcul aussi les revenus intérieurs de l'état, les quels en vérité ne pouvaient servir aux frais extraordinaires de la guerre, et peut-être aussi le trésor sacré de la Déesse, au quel il méditait avoir recours en cas de besoin. L'année suivante la ville a dû percevoir de nouveau 600 tal., et son trésor devait contenir (2400 tal. 1470 dr. + 600 tal.) 3000 tal., 1470 drach. Mais elle venait de mettre en reserve une somme de 1000 talens pour le cas où elle serait attaquée par mer (³), et elle dépensa jusqu'à la fin de cette année (Ol. 89, 3) 2000 talens au siège de Potidée (⁴), par conséquent le trésor fut vidé de nouveau. Pendant les trois années suivantes les Athéniens eurent 1800 tal. des tributs réguliers; mais en Ol. 87, 4 ils entretenaient une flotte et une armée permanente en Acarnanie (⁵), et ils firent une expédition en Thrace. L'année suivante (Ol. 88, 1) ils équipèrent deux flottes contre Mytilène, et une troisième pour les côtes du Peloponnèse. Dans l'année d'après (Ol. 88, 2) ils envoyèrent une flotte en Corcyre, une autre en Sicile et une expédition à Mégares. Aussi tous ces efforts épuisèrent-ils les finances des Athéniens, au point de les mettre dans l'obligation de s'imposer eux-mêmes (en Ol. 88, 1) de la somme de 200 talens, et d'envoyer des vaisseaux pour ramasser de l'argent chez leurs alliés (⁶). Tel était l'état du trésor à Athènes en Olympiade 88, 3, et nous voyons clairement que la caisse publique avait un besoin urgent de recourir à la caisse sacrée, et de faire un emprunt qu'elle devait restituer lorsque les circonstances le lui permettraient, et qu'elle restitua en effet (voyez plus bas, N° 118).

Dans ligne 1 de la présente inscription nous lisons: οἱ (λ)ογιστα(ὶ). C'étaient dix magistrats (⁷) élus par le sénat (⁸), qui se faisaient rendre compte de la gestion pécuniaire par les autorités responsables, pendant les 30 premiers jours après qu'elles avaient déposé leurs charges. Ici ce sont eux évidemment qui ont tenu le compte des prêts faits par la caisse sacrée, et des intérêts perçus, et qui ont peut-être eu soin de les faire graver sur pierre. Le premier mot de cette ligne dont on ne voit que la lettre finale O était probablement le verbe auquel se rapporte le nominatif οἱ λογισταί: ἀνεγράψαντο, ou ἐλογίσαντο; ce dernier remplit exactement la lacune. La lacune de ligne 1 à droite contenait sans doute la

(1). Harpocr. in Προπύλαια. — (2) Thuc. II, 13. — (3) Thuc. II, 24, VIII, 15. — Æsch. περὶ παραπρεσβείας, p. 336.
(4) Thuc. II, 70. — (5) Thuc. II, 81 suiv. — (6) Thuc. III, 19. — (7) Harpoc. Suid. — (8) Poll. VIII. 99, 100.

qualification du mot ταμίαι (τάδε οἱ τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας ταμίαι), la quelle est placée ordinairement après ce mot: (τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας). Les mots πρώτη δόσις qui auraient dû précéder le chiffre du premier prêt, comme on voit δευτέρα δόσις (l. 6) au second payement, ne trouvent place ici qu'à la fin de l. 3. Il est à observer que la longueur des lignes n'est pas égale dans toutes les parties de cette inscription, quelques unes, étant plus resserrées que les autres. Les noms des questeurs sont les suivans: 1° Ἀνδ(l. 14)..κλῆς Φλυεὺς (l. 2), dont se compose le nom Ἀνδροκλῆς Φλυεὺς pour Ol. 88, 3. 2° Φωκιάδης (l. 23 et 24) ἐξ Οἴου (C. I. n. 138), que Mr Bœckh écrit Φωκ(δ....ἐξ Οἴου, et qu'il attribue à Ol. 87, 4. Nous voyons qu'il appartient en effet à Ol. 88, 4 et qu'il est contemporain de l'archonte Stratoclés. 3° Θ. . , δίδης Ἀχερδούσιος (l. 25); Θουκυδίδο (l. 34); Θουκυδ. . (l. 35), nous offrent le nom de Θουκυδίδης Ἀχερδούσιος pour le questeur d'Ol. 89, 1. Ce nom est déjà connu par C. I. n. 138. Ἀχερδούσιος vient du nom du bourg Ἀχερδοῦς (Et. de Byz. Ἀχραδοῦς) de la tribu Hippothoontide; la position de ce bourg est inconnue. 4° Τιμοκλῆς Εἰτεαῖος, (l. 36) pour l'année 89, 2; dans C. I. n. 138, l. 33 on lit Τιμοκλῆς HEI[E]IOΣ. Mais le mot est ici clairement écrit. Εἰτεαῖος ou Ἰτεαῖος est le gentilé d'Ἰτέα, un bourg de la tribu Acamantis ou de l'Antiochis (1). Son emplacement est inconnu.

Chaque payement de fonds est précédé dans la présente inscription du nombre ordinal du payement (πρώτη, δευτέρα δόσις), et du nom de la Prytanie sous la quelle le payement fut fait, avec indication de l'ordre que cette Prytanie tient dans l'année, et du nombre des jours qui s'étaient passés depuis son commencement. (Ἐπὶ τῆς δεῖνο; πρυτανείας, πρώτης, δευτέρας κτλ. πρυτανευούσης, πέντε, δέκα κτλ. ἡμέραι ἐσεληλυθυίας τῆς πρυτανείας). Après la somme prêtée vient la formule: τόκος τούτοις ἐγένετο, suivie du chiffre des intérêts. Enfin chaque année est suivie de la récapitulation des capitaux payés et des intérêts, et à la fin des quatre années on ajoute une récapitulation générale.

A. Dans la première année six emprunts furent réalisés. Nous lisons dans ligne 6, δευτέρα δόσις. Par conséquent les chiffres ΔΔ de l. 5 appartiennent à une πρώτη δόσις, et ces mots doivent trouver place dans la lacune de ligne 3. Le premier payement de fonds se fit sous la même Prytanie que le second, c. à d. sous la seconde (l. 4 et 6) qui était le Cécropide (l. 6). J'ai écrit, ligne 9, πέμπτη δόσις, bien que ce payement suive immédiatement le 3e, non seulement parceque la grandeur de la lacune ne comportait que ce nombre de lettres, mais aussi par des raisons que j'expliquerai plus bas, en parlant des intérêts de ce capital. Pour les mêmes raisons j'ai écrit, (l 11) τετάρτη δόσις. Plus loin dans la 9e ligne j'ai écrit ὀγδόης πρυτανευούσης, parceque nous voyons par ligne 11 que l'Acamantide était la 8e Prytanie. Depuis ligne 9, les lignes paraissent avoir été plus courtes de 9 lettres vers leur extrémité à gauche, car la lacune de cette ligne ne peut avoir contenu que les mots ὀγδόης πρυτανευούσης. Les payemens sont faits pendant cette année aux Hellénotamies et aux généraux Hippocrate et ses collègues. Examinons quels ont été les événemens de cette année, et à quoi peuvent avoir servi les sommes empruntées au trésor de Minerve Victoire:

Dans la sixième année de la guerre du Peloponnèse (Ol. 88, 3), les Athéniens continuaient leurs opérations dans la Sicile sous le général Lachés (2). Au commencement de l'été ils envoyèrent une flotte de 30 vaisseaux sous Démosthènes et Proclés pour croiser autour du Peloponnèse et pour attaquer les Ætoliens, et une autre de 60 vaisseaux sous Nicias contre Mélos; mais ce général se porta sur Tanagre de Béotie,

(1) V. C. I. n. 172. — (2) Thuc.

et les Athéniens accoururent en masse à son secours sous le commandement d'Hipponicos et Eurymédon (1). Enfin dans les derniers jours de l'hiver une petite flotte fut envoyée en Sicile sous le général Pythodore, et une autre de 40 vaisseaux était équipée pour faire voile vers cette île sous le commandement des généraux Sophocles et Eurymédon (2). Il doit paraitre étonnant qu'au milieu de tous ces événemens nous ne voyons pas figurer le général Hippocrate, auquel d'après notre inscription, l'argent fut remis. Mais comme Thucydide en rendant compte de l'expédition contre Mégares qui fut commandée deux années plus tard par ce général, ajoute que les Athéniens faisaient régulièrement deux fois tous les ans des incursions dans le territoire de ce peuple (3), il est bien probable que cette année encore il eût été à la tête d'une pareille expédition. Nous avons aussi à nous demander pourquoi de tous les généraux qui commandaient l'armée et la flotte pendant cette année, il fut le seul à recevoir des fonds. Mais pour repondre à cette objection examinons d'abord à quelles époques de l'année les différentes sommes furent prêtées:

Le 1er versement de 20 talens fut délivré le 4e jour de la II Prytanie (la Cécropide). D'après l'observation du P. Péteau le 1er Hécatombœon d'Ol 87, 1, tombait sur le 16 juillet, 432 av. J. C. Suivant la forme que nous donnons ci-après au cycle Métonien, le 1er jour d'Olympiade 88, 3, (une année commune de 155 jours) doit coïncider avec le 5 juillet (426 a. J. C.), et par conséquent le 4e jour de la II Prytanie, ou le 39e jour de l'année tombait sur le 12 août.

Le 2e Payement de 50 talens fut délivré quelques jours plus tard.

Le 3e Payement de 29 talens à peu près, fut délivré le 5e jour de la IV Prytanie, ou le 110e jour de l'année, c. à d. le 22 octobre.

Le 4e Payement fut délivré le 5e jour de la VIII Prytanie, le 253e jour de l'année (4), ou le 13 Mars du printemps suivant.

Le 5e Payement de 100 talens fut fait quelques jours plus tard.

Le 6e enfin le fut le 7e jour de la X Prytanie, le 325e jour de l'année, ou le 24 mai suivant.

Le premier versement se fit donc en automne, lorsque les deux expéditions navales du Peloponnèse et de Mélos étaient déjà parties. Ces expéditions furent sans doute défrayées des 600 talens provenans du tribut annuel des alliées et peut-être aussi des fonds de l'année précédente, car elles furent faites avant le commencement de l'année civile dont nous traitons. Les nouveaux secours pécuniaires qui devaient leur être envoyés ou les subsides qui devaient être fournis aux généraux qui partirent pendant l'hiver, furent remis aux Hellénotamies qui en faisaient la repartition. Le général Hippocrate fils d'Ariphron (Thuc.), Χολαργεὺς (de Cholargos, une commune dont l'emplacement n'est pas connu), n'étant destiné qu'à défendre Athènes ou a faire la guerre aux pays environnans, recevait sans doute lui-même les prêts qui lui étaient destinés, ou peut-être aussi signait-il avec les Hellénotamies le reçu de toutes les sommes destinées à l'armée, étant l'un des dix généraux annuels, celui qui présidait ou représantait les autres.

Quant aux capitaux même qui furent prêtés pendant cette années, les chiffres du premier, du second, et du cinquième payement sont clairement lisibles; ceux du troisième, du quatrième et du sixième au contraire sont au partie effacés. Le chiffre du total des capitaux prêtés n'est pas non plus conservé en entier. Mais ce dernier nombre avance jusqu'aux centaines de drachmes, et la lacune qui reste à sa droite n'est que de 4 chiffres, qui ne peuvent dépasser le nombre de 350 drachmes, car si ces 4 chiffres étaient

(1) ib. 91. — (2) ib. 115. — (3) Ἀεὶ κατ' ἔτος ἕκαστον δὶς ἐσβαλλόντων πανστρατιᾷ εἰς τὴν χώραν. IV, 66.

(4) Pour la distribution des jours dans les Prytanies, voyez N. 117, 118 et 119.

HHHHH, combinés avec le chiffre qui reste, ils auraient complété 500 drachmes, et on aurait écrit ꟼ au lieu de cinq H. Le total des capitaux prêtés cette année est donc de 261 talens, 5600 drachmes, (nous verrons plus bas ce qui manque à cette somme). Le chiffre effacé du quatrième payement ne peut être Δ car au lieu de 5 Δ on aurait écrit ꟼ; mais il peut avoir été ꟼ (a) ou T (b). Si nous additionnons les payemens partiels de l'année, tels que nous les avons, nous obtiendrons dans le cas (a) du 4ᵉ payement un total de 243 talens, 3000 drachmes, et dans le cas (b) un total de 239 talens, 3000 drach. Il y a donc entre le total indiqué dans l'inscription et celui que nous obtenons par l'addition, la différence de 18 talens, 2600 drachmes (a), ou de 22 talens, 2600 drachmes (b), différence qu'il faut répartir aux deux lacunes, à celle du 3ᵉ (l. 8) et à celle du 6ᵉ payement (l. 13). La seconde lacune ne peut être remplie que par des unités de talens, qui n'excèdent pas les 4, car la partie existante du chiffre se termine déjà par 5 talens ; après les talens peuvent venir des drachmes qui doivent rester audessous de 6000, ou d'un talent. Nous verrons plus bas que le capital du 3ᵉ payement est de 28 talens 5079 drachmes, et celui du 6ᵉ, de 18 talens, 3570 drachmes.

D'après tout ce qui précède les forces navales entretenues par les Athéniens pendant cette année peuvent être évaluées ainsi qu'il suit :

a) 30 Vaisseaux en Sicile (Thuc. III, 88), pendant toute l'année.

b) 30 Vaisseaux contre le Péloponnèse et l'Ætolie (ib. 91) ; envoyés avant le commencement de l'année, ils y sont restés jusqu'à la fin de l'hiver.

c) 60 Vaisseaux contre Mélos et Tanagre (ib.) équipés provisoirement.

d) 40 Vaisseaux équipés les premiers jours du printemps sur la demande des Siciliens (ib. 115).

La paie d'un marin était à l'époque dont nous traitons d'un drachme par jour, car nous voyons dans Thucydide qu'on payait ce prix deux ans avant cette époque (1) et encore 11 années plus tard (2). Si nous comptons 200 soldats ou hommes d'équipage sur chaque vaisseau (3), nous aurons approximativement :

a) Pour les 30 vaisseaux qui ont constamment tenu la mer en Sicile	talens	360.
b) Pour les 30 vaisseaux envoyés en Ætolie avant le commencement de l'année, et qui y sont restés jusqu'à la fin de l'hiver, pour 8 mois	talens	240.
c) Pour les 60 vaisseaux de l'expédition de Mélos, au moins pour deux mois. .	»	120.
d) Pour les 40 vaisseaux de la nouvelle expédition en Sicile, équipés vers la fin de l'hiver et expédiés en partie immédiatement et en partie au commencement du printemps ; pour trois mois en terme moyen, jusqu'au 24 juin, lorsque la nouvelle année civile commença	»	120.
En somme.	tal.	840.

Pour faire face à cette dépense la caisse ne possédait que les 600 talens des tributs des alliés. Elle avait donc jusqu'à la somme de 840 talens un déficit de 240 talens à couvrir. Nous voyons par notre inscription qu'elle emprunta au temple à peu près 262 talens. Il lui restait donc 22 talens, qui ont bien dû être dépensés aux expéditions par terre, à celle de Tanagre par exemple et à celle de Mégares, commandée par Hippocrate, ou aux 40 vaisseaux qui furent envoyés contre Pylos au printemps avant le mois de juillet, ou avant le commencement de l'année suivante.

(1) Thuc. III, 17. — (2) ib. VI, 31. — (3) Voyez plus haut, N. 110.

B. La seconde année de notre inscription (la 7e de la guerre, Ol. 88, 4) n'était pas moins féconde en événemens que la première. Une petite flotte de 16 vaisseaux [1] occupait toujours les parages de la Sicile. Nous avons vu que les Athéniens avaient équipé l'année précédente une flotte de 40 vaisseaux pour continuer la guerre dans cette île; Elle partit le printemps, c. à d. avant la première Prytanie de la présente année. Démosthènes ayant reçu des pleins-pouvoirs pour employer cette flotte de la manière qui lui semblerait la plus utile, il prit Pylos sur la côte occidentale du Peloponnèse [2]. De nouveaux secours lui furent bientôt expédiés, et la flotte de Pylos s'éléva à 70 vaisseaux [3]. Cléon vint aussi s'associer à ce général à la tête de troupes étrangères [4], et donna fin à cette campagne par l'assaut de l'île de Sphactérie. Cléon s'en retourna alors à Athènes [5], et les vaisseaux destinés pour Sicile, continuèrent leur route [6].— Pendant l'été une autre flotte de 80 vaisseaux fut envoyée contre Corinthe; elle ne revint à Athènes qu'après avoir battu l'ennemi et élevé des fortifications sur l'Isthme de Méthone [7]. En même temps Naupacte était occupée par des Athéniens [8], et une flotte parcourrait les villes de Thrace pour lever des contributions [9]. Le printemps suivant les Athéniens envoyèrent 60 vaisseaux pour prendre Cythère [10].

Les dépenses que ces diverses expéditions nécessitèrent peuvent être approximativement évaluées ainsi qu'il suit :

a) Les 16 vaisseaux qui gardaient la Sicile, y étaient permanans pendant toute l'année; ils devaient donc coûter à l'état 192 talens.

b) L'expédition de Pylos partit aux premiers jours du printemps, car les Lacédemoniens ayant fait une invasion en Attique *avant que le blé n'eût mûri* [11], n'y restèrent pas 15 jours, qu'ils apprirent que les Athéniens étaient en possession de Pylos [12]. Nous pouvons donc admettre que les Peloponnésiens avaient évacué l'Attique au commencement du mois de juin. Si nous accordons un mois à leur marche et à leurs préparatifs depuis leur retraite jusqu'au combat naval devant Sphactérie [13], celui-ci doit être arrivé aux premiers jours de juillet. Entre cet événement et la prise de l'île par Cléon, il y a un espace de 72 jours [14]; l'île fut donc probablement prise vers la mi-septembre, et l'expédition peut avoir été de retour à Athènes [15] vers le commencement d'octobre. Cette date se concilie avec celle de la représentation des chevaliers, qu'Aristophane composa pour braver et pour humilier Cléon devenu l'idole du peuple par ce succés inespéré, et qui était dû plutôt au hasard qu'au mérite de cet intrigant. Cette comédie fut jouée aux Lénées sous l'archontat de Stratoclés [16], c'est-à-dire au mois de Février, car les Lénées étaient célébrées en Anthestérion (Février). Il a donc fallu à peu près 5 mois à Aristophane pour composer sa pièce et pour la mettre en scène.

De la fin de juin, lorsque cette année civile commence, jusqu'à la fin de septembre, lorsque l'expédition de Pylos revint à Athènes, la caisse eut à payer trois mois de solde à 40 vaisseaux, ou 120 talens.

c) Quelque temps, disons un mois, après le combat naval à Pylos, arriva à la flotte le renfort de 30 vaisseaux [17]. Ce renfort fut donc payé pendant deux mois, et a dû couter à la caisse 60 talens.

---

(1) Thuc. IV, 25. — (2) ib. 2. — (3) ib, 23. — (4) ib, 28. — (5) ib. 39. — (6) ib. 46. — (7) ib, 42-45. — (8) ib. 48.— (9) ib. 50. — (10) ib. 53-57. — (11) Ὑπὸ τοῦ ἦρος, πρὶν τὸν σῖτον ἐν ἀκμῇ εἶναι. ib. 2. — (12) ib. 6. — (13) ib, 14. — (14) ib. 39. — (15) ib. — (16) Ἐδιδάχθη τὸ δρᾶμα ἐπὶ Στρατοκλέους ἄρχοντος δημοσίᾳ εἰς Λήναια. Argum. des Chev. 546. — (17) Thucydide dit 20 vaisseaux. Mais il ajoute que la flotte, (qui était composée de 40 vaisseaux à son départ d'Athènes) fut portée par là à 70 vaisseaux.

d) Les 80 vaisseaux expédiés à Corinthe pendant le même été ont eu besoin d'au moins un mois pour vaincre les Corinthiens, pour occuper Méthènes, et pour y rester enfin de voir l'Isthme fortifié. Ils ont donc valu au trésor 160 talens.

e) La flotte envoyée à Cythère le printemps suivant était composée de 60 vaisseaux. Les Athéniens battirent les Cythériens, occupèrent leur île, ravagèrent les villes maritimes de Laconie, et ayant eu diverses rencontres avec les Lacédémoniens, ils ne revinrent chez eux qu'après avoir pris et brûlé Thyrée. On ne peut supposer que tous ces événemens se passèrent en moins de 3 mois, depuis avril jusqu'en juillet. Cette expédition doit donc avoir couté près de 180 talens. En récapitulant nous avons les sommes suivantes pour les frais de la guerre de l'année présente.

a) 16	Vaisseaux	en	Sicile	pendant	12 mois	 192	talens.
b) 40	»	à	Pylos	»	3 »	 120	»
c) 30	»	»	»	»	2 »	 60	»
d) 80	»	à	Corinthe	»	2 »	 160	»
e) 60	»	à	Cythère	»	3 »	 180	»
				En somme		 712	talens.

La ville avait pour faire face à ces dépenses 600 talens, provenans des tributs. Elle en emprunta encore 30 à la caisse sacrée le 3e jour de la IV Prytanie, le 108e jour de l'année, ou le 9 octobre, c'est-à-dire après l'événement de Sphactérie, pour les envoyer à Demosthènes qui semble être resté pendant quelque temps encore dans le Peloponnèse. Plus tard, du 10e au 19e jour de la 9e Prytanie, c. à d du 289e au 298e jour de l'année, ou du 7e au 16e avril du printemps suivant, la ville emprunta encore 100 talens, apparemment pour défrayer en partie l'expédition de Cythère. Les généraux qui commandaient cette expédition étaient Nicias fils de Nicirate, Nicostrate fils de Diotrephés et Autoclés fils de Tolmée. Nous voyons (l. 21) le mot mutilé . . . ντίδει, qui, à en juger par sa position, est une partie du gentilé d'un général. Le mot entier était Κυδαντίδει, car de tous les gentilés des bourgs connus de l'Attique il n'y a que celui-ci qui ait cette terminaison. Il vient de Κυδαντίδαι, un bourg dont la position nous est inconnue. Nous ne connaissons pas le quel des généraux Athéniens était de ce bourg, et si ce n'était pas Nicias lui-même. La caisse eut donc cette année 600 talens provenans de tribus, et 130 talens provenans d'emprunts, en tout 730 talens; Les 18 talens d'excédent ont dû être dépensés à l'armée qui était restée à Pylos et à la flotte qui y fut expédiée le printemps précédent, ainsi qu'aux flottes qui ramassaient de l'argent chez les alliés (1). Nous apprenons par ligne 18 que le général Démosthène fils d'Alcisthène était du bourg d'Aphidnæ (voyez N° . .).

C. N° 116 s'arrête à cette section. Aussi depuis ligne 26 l'inscription est-elle beaucoup moins complète. D'un autre côté les expéditions de cette année ayant eu lieu principalement sur terre, leurs dépenses n'admettent pas une évaluation aussi exacte que les expéditions navales.

a) Après la prise de Cythère, Hippocrate marcha contre Mégares avec 600 Hoplites; il fut rejoint par 4000 autres et par 600 cavaliers venant d'Eleusis, et par Démosthènes emmenant des Platéens et des alliés. L'île Minoa leur fut livrée par trahison; ils firent des tentatives infructueuses contre Mégare, mais ils restèrent maîtres de la campagne, élevèrent des murs de circonvallation autour du port de

(1) Thuc. VII, 50.

Nicéa qu'ils finissent par prendre, et démolirent les longs murs de Mégares. Mais ils se retirèrent enfin devant les forces supérieures des Lacédemoniens [1].

b) Pendant l'été Lamachus perd 10 vaisseaux dans le Pont, et deux autres généraux à la tête d'une flotte chargée de ramasser de l'argent s'emparent d'Antandros à Mytilène [2].

c) Aussitôt après l'affaire de Mégares Démosthènes se rend à Naupacte avec une flotte de 40 vaisseaux, et ensuite il tente pendant l'hiver un coup de main sur Délion en Béotie; mais cette entreprise manque, le général Hippocrate n'étant pas arrivé à temps avec les troupes de terre. De là il se rend à Sicyone où il n'est pas plus heureux [3].

d) Hippocrate marche contre Délion avec 1300 cavaliers, 7000 hospites, et 10 à 12,000 soldats légérement armés. Il entoure la place de murailles; les Béotiens étant survenus, une bataille est livrée où les Athéniens sont battus et leur général tué 17 jours après la bataille; Délion est repris par les Béotiens [4].

e) Euclés et Thucydide l'historien sont commandés en Thrace; ce dernier accourt au secours d'Amphipolis avec 7 vaisseaux qui s'y trouvaient [5].

f) Les Athéniens renforcent les garnisons des villes de Thrace qui menaçaient de se déclarer pour les Lacédémoniens [6].

g) 50 hoplites Athéniens défendaient la ville de Torone en Thrace [7].

h) Le printemps suivant une trève fut conclue entre Athènes et Sparte [8].

Pour faire une estimation, bien que toute générale et imparfaite des dépenses que toutes ces entreprises ont dû motiver, on doit se rappeler qu'un hoplite coutait à Athènes à l'époque dont il s'agit deux drachmes par jour avec son écuyer, et un cavalier au moins deux fois autant [9].

a) La campagne de Mégares a du durer au moins un mois. Les 4600 hoplites coûtaient 9200 Dr. par jour, et pour le mois entier . . . . 46 talens.

b) Les vaisseaux chargés de ramasser l'argent étaient au nombre de 10 sous Lamachus. Les deux autres généraux commandaient probablement 20 vaisseaux au moins pour oser s'attaquer à une ville de Mytilène. Les 10 premiers se perdirent, les autres continuèrent sans doute leurs courses; mais admettons en terme moyens 3 mois de solde pour les 30 vaisseaux . . . . 90 talens.

c) Démosthènes commandait quarente vaisseaux pendant tout l'été et tout l'hiver, jusqu'au printemps, lorsqu'il dut être rappelé à cause de la trève; il resta sur mer au moins pendant 8 mois . . . . 320 talens.

d) L'expédition d'Hippocrate à Délion ne peut avoir duré moins d'un mois. Les 1300 cavaliers coûtaient par jour (à 4 dr. chacun avec son écuyer) 5200 drach.; Les 7000 hoplites 14000 dr.; Les 10,000 légérement armés, 10,000 dr. Donc la troupe toute entière coûtait par jour 29200 dr. Or pour tout un mois . . . 128 talens.

e) Les 7 vaisseaux avec les quels Thucydide fils d'Olore accourut au secours d'Amphipolis stationnaient sans doute costamment en Thrace pour y tenir les alliés en respect Elles coûtaient donc pour toute l'année . . . . 84 talens.

En somme . . . . 668 talens.

(1) ib. 67-74 — (2) ib. 75. — (3) ib. 76, 89 et 101. — (4) 90-101. — (5) ib. 104. — (6) ib. 105. — (7) ib. 113. — (8) ib. 117. — (9) Thuc. III, 17. V, 47. — Poll IV, 165.

On voit déjà un déficit de 68 talens dans la caisse formée des tributs. Mais on trouvera que cette somme devait être beaucoup plus considérable si l'on pense à toutes les autres dépenses et surtout aux frais de transport (1) qu'entraine une expédition par terre, et si l'on reflèchit qu'en temps de guerre il devait y avoir bien plus de troupes sur pied que celles que nous voyons prendre part aux expéditions lointaines.

Le trésor sacré a fait pendant cette année quatre prêts à la caisse de l'état, qui ont dû s'élever ensemble, ainsi que nous allons le voir plus tard, à près de 100 talens. C'est entre les mains des Hellénotamies qu'il a versé ces fonds, qui, étant surtout destinés à l'approvisionnement en détail de l'armée de terre, devaient être administrés et dépensés par eux. Mais nous ne savons rendre compte des mots ἐν οἷς et de la lacune qui suit à Ἑλληνοταμίαις (l. 26). Elle contenait sans doute quelque renseignement important sur les fonctions de ces magistrats. Il est à remarquer que le signe H précède, comme dans les inscriptions d'Ol. 92, la préposition ἐν au lieu du pronom οἷς. Le nom Χαροπίδει Σκαμβωνίδει doit appartenir à un Hellénotamie ; au moins ne connaissons-nous pas un général de ce nom. La lacune qui le précède contient sans doute la raison pour la quelle ce nom est éloigné du mot Ἑλληνοταμίαις. Après le mot ξυνάρχουσι, l. 27, auraient dû suivre les mots πρώτη δόσις. Mais la lacune à la fin de l. 27 et au commencement de l. 28 ne peut contenir ces mots. Au contraire à la fin de l. 28 et au commencement de l. 29 la lacune est trop grande pour le chiffre seul et le mot τόκος qu'elle doit contenir, et elle n'est pas même encore suffisamment remplie si on y ajoute les mots πρώτη δόσις. Les numéros d'ordre d'aucune Prytanie ne nous ont été conservés, à l'exception de celle du 3e versement, où on lit HE (l. 31), qui peut être ἕκτης ou ἑβδόμης.

Les deux premiers versemens peuvent avoir été faits pendant l'été dans les trois premières Prytanies, pour défrayer les troupes de Mégares ou la flotte de Démosthènes à Naupacte. HE du troisième versement doit être ἕκτης, et non pas ἑβδόμης, car dans le premier cas l'époque de ce versement tomberait vers la fin du mois de décembre, tandis que dans le second cas il est reculé au mois de février ; or, comme il y a encore un quatrième versement, et qu'il est probable qu'un certain laps de temps s'était écoulé entre les deux, ce dernier tomberait dans le printemps, lorsque la ville n'avait pas besoin de faire des emprunts pour la guerre, ayant déjà conclu une trêve avec les Lacédémoniens, ainsi que nous l'avons dit.

D. On aurait dû penser que pendant cette année (Ol. 89, 2, la 9e année de la guerre) la caisse publique n'aurait pas besoin d'emprunter au trésor de la Déesse ; car pendant le printemps on était en trêve et l'hiver se passa en repos (2). Mais la défection de Mende et de Scione en Thrace ralluma la guerre au commencement de l'été (3), et les Athéniens s'emparèrent de la première de ces villes avec une flotte de 50 vaisseaux, dont les 40 étaient d'Athènes, commandés par Nicias et Nicostrate (4), et assiégèrent la seconde.

La trêve qui avait commencé le 14 Elaphobolion (le 5 mars), devait durer jusqu'au même jour de l'année suivante (5). Aussitôt qu'elle fut expirée, Cléon se porta sur la Thrace avec trente vaisseaux, s'empara de Torone, et de Galepsos, et fut tué devant Eion. L'expédition retourna alors à Athènes vers la fin de l'été (6).

(1) Xénoph. Econ. 84. — (2) Thuc. IV, 134 — (3) Thuc. IV, 121, — (4) Thuc. IV, 123, 129 et 130. — (5) Thuc. IV, 118. (6) Thuc. V, 2-12.

a) La flotte de 50 vaisseaux Athéniens a dû être employée pendant toute l'année, car après avoir réduit Mende, elle entreprit le siège de Scione qui ne fut prise que deux ans plus tard.

Cette flotte a dû coûter	480 talens.
b) Cléon partit pour la Thrace avec 30 vaisseaux aussitôt après l'expiration de la trève, vers le commencement du mois d'avril ; et l'expédition ne retourna à Athènes qu'à la fin de l'été; elle resta donc en Thrace plus tard encore que le 18 juin, la fin de l'année civile, et nous avons trois mois de dépense à mettre sur le compte d'Olympiade 89, 2. Ces dépenses s'élèvent à	90 talens.
En somme	570 talens.

Mais si nous refléchissons d'un côté qu'Athènes était obligée depuis quelque temps d'avoir des garnisons dans les places de Thrace et ailleurs afin de tenir ses alliés en respect, et que d'un autre côté les villes commençaient depuis un an à se soustraire à son alliance ([1]), que ses revenus devaient par conséquent en subir une diminuation notable, nous comprendrons aisément que le trésor public eût eu besoin cette année encore de recourrir à la caisse sacrée.

Un passage d'Aristophane parait cependant contredire le point de départ que nous avons adopté jusqu'ici pour calculer les besoins annuels de la ville d'Athènes. Dans les Guêpes, comédie jouée précisément l'année dont il est ici question (Ol. 89, 2), il porte tous les revenus d'Athènes, tant intérieurs qu'extérieurs à près de 2000 talens. Voici ses paroles :

Καὶ πρῶτον μὲν λόγισαι φαύλως, μὴ ψήφοις, ἀλλ' ἀπὸ χειρὸς
τὸν φόρον ἡμῖν ἀπὸ τῶν πόλεων ξυλλήβδην τὸν προσιόντα·
κἄξω τούτου τὰ τέλη χωρὶς, καὶ τὰς πολλὰς ἑκατοστὰς,
πρυτανεῖα, μέταλλ', ἀγορὰς, λιμένας, μισθοὺς, καὶ δημιόπρατα·
τούτων πλήρωμα, τάλαντ' ἐγγὺς δισχίλια γίγνεται ἡμῖν ([2]).

Et d'abord calcule moi en gros, non pas avec des cailloux, mais sur la main, tout le tribut que nous recevons des villes ; après cela calcule à part les droits, les nombreuses centimes, les Prytanies (droits judiciaires), les mines, les marchés, les ports, les baux, et les confiscations; leur total s'élève à près de deux mille talens.

Lorsqu'Aristophane dit *près de deux mille*, calculant en *gros*, on peut bien entendre mille huit-cent ou même encore moins; cependant si l'on compte 600 talens pour les tributs des alliés, il restera toujours pour les revenus intérieurs 1200 talens, une somme qui malgré l'énumération pompeuse des sources dont elle provient, parait encore exorbitante, lorsque nous nous rappellons que les mines, qui devaient en être l'article le plus important, ne rapportaient du temps de Thémistocle que 30 à 40 talens annuellement à l'état.

À moins de taxer Aristophane d'une éxagération qui dépasse toutes les bornes, on sera obligé de supposer qu'Alcibiade qui était depuis quelque temps arrivé à l'administration des affaires publiques, avait déjà élevé les tribus au double de ce qu'ils étaient sous Aristide ([3]). Cet acte d'oppression est communément placé à la paix de Nicias, c'est-à-dire à l'année qui suit immédiatement la quatrième de notre inscription. Mais si l'on pense qu'à l'occasion de cette paix plusieurs villes se réservèrent le droit de ne payer que le tribut fixé par Aristide, on sera porté à croire que l'augmentation avait précédé la paix, et

(1) Thuc. IV, 81. — (2) Guêpes, v. 656. — (3) Andoc. c. Alcib. - Æsch. d. Parapresb. - Andoc. de la Paix. — Comp. Boeckh. Staatshaush. d. Ath. III 115. V. N. 184—247.

l'on pourra ainsi concevoir que les tributs des alliés étant de 1200 talens, les revenus intérieurs pouvaient s'élever de leur côté à 600 talens, et compléter ainsi la somme de l'énumération des Guêpes. Mais il nous resterait encore à expliquer comment après avoir perçu 1200 talens des alliés, la ville pouvait avoir besoin d'emprunter au temple une somme de 122 talens; à quoi nous repondrions que la mesure d'Alcibiade qui servait de base au calcul d'Aristophane n'était pas aussitôt exécutée que prise, et surtout dans une année de troubles et de défection de la part des alliés; et que ce n'est que pendant la paix qui commença l'année suivante que les Athéniens purent retirer le fruit de cette mesure.

La lacune à droite de ligne 37 contenait le nom et la charge de ceux à qui l'argent était délivré. Nous n'en avons que le gentilé . . . ινουσίῳ (Μυῤῥινουσίῳ) au commencement de l. 38. Μυῤῥινοῦς (*pays planté de myrtes*) était une commune située non loin de la côte occidentale de l'Attique (1). Elle parait avoir été voisine de Sphettos (2), qui était située à l'Est du Mont Hymète, probablement à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le village de Spatta, qui a conservé son nom ancien un peu corrompu. Au Sud de Marcopoulo, dans la partie de l'Attique dite Mésogéa, un endroit qui contient des jardins et quelques ruines anciennes et modernes, s'appelle aujourd'hui *Méranta*. Nous croyons que c'est là l'emplacement de l'ancien Myrrhinus (à l'accusatif *Myrrhinunta*).

Cinq payemens furent faits pendant cette année. Les époques des 4 premiers n'ont pas été conservées dans ce qui reste de l'inscription.

Nous verrons plus bas que si nos calculs sont exacts, le 1e payement (de 59 talens, 4220 drachmes) fut fait au commencement de la première Prytanie (le 30 juin); il a donc dû servir à l'expédition contre Mende. Le second payement de 12 talens, 5500 drachmes, fut fait le 25e jour de la IIe Prytanie, (le 28 août), et servit peut-être au siège de Scione. Le 3e payement de 28 talens, 621 dr., $2\frac{1}{2}$ obol., fut fait le 4e jour de la VII Prytanie (le 29 janvier); il a aussi dû servir à l'approvisionnement de la flotte et des garnisons en Thrace. Le 4e payement de 100 talens, fait le 20e jour de la 9e Prytanie (le 25 avril), et le 5e payement de 21 tal., 3661 dr., fait le 3e jour de la 10e Prytanie (le 15 mai), ont dû servir à Cléon pour sa dernière expédition à Thrace.

Les quatre dernières lignes (49—52) contenaient la récapitulation générale des quatre années (voyez lignes 49 et 50). Mais dans ligne 50 nous voyons le mot mutilé Ἀθηναίας, et dans ligne 51 les mots Ἀθηναίας Νίκης, ce qui nous fais supposer que les prêts ont été faits des caisses des deux temples, conservées toutes les deux dans l'Opisthodome. Ligne 50 contiendrait donc le total de la somme donnée de la caisse de Minerve (la divinité du Parthénon), et ligne 51 le total de la somme donnée de la caisse de Minerve Victoire. Ligne 52 répète le nom de Timoclés, le questeur de la dernière année. Comprend-elle la récapitulation de la somme totale extraite des deux caisses, ou bien la récapitulation des intérêts, c'est ce que nous ne pouvons décider. Nous ne pouvons non plus rendre compte des syllabes ΕΙΑΣ qui précèdent le nom de Timoclés.

Il serait important d'examiner quel était le taux de l'intérêt payé par le temple. Nous ne prétendrons aucunement arriver par sa découverte à fixer l'intérêt légal payé à Athènes, car nous pensons que la ville ne devait emprunter aux temples qu'à des conditions beaucoup moins onéreuses que les particuliers, et que cet intérêt qu'elle payait n'était qu'un prétexte pour s'approprier avec une apparence de légalite

(1) Strab. IX, p. 599. — (2) Æsch. c. Timocr § 93. - V. Léake, on the dem. of Att.

les trésors sacrés dans les occasions où sa propre caisse était épuisée. Il n'est cependant pas indifférent pour la connaissance de la vie publique d'Athènes d'apprendre les conditions aux quelles étaient faits ces emprunts sacrés.

La premiere question que nous avons à résoudre pour être en état de déterminer le taux des intérêts qui figurent dans cette inscription, est de savoir si ces intérêts étaient annuels. Nous y répondons négativement. Examinons en effet pour nous en convaincre quelques unes des positions de ce compte-rendu, où les capitaux et les intérêts soient également conservés.

a) Prenons le payement II de l'année A. Le capital est de 50 talens, et les intérêts de 2 talens, 1970 drachmes. Le taux de l'intérêt sera trouvé par la proportion suivante :

50 T : 1970 Dr. = 100 : x.

ou bien 300000 Dr: 13970 Dr. = 100 : x.

d'où nous avons x = 4,65666. . . .

Le taux de l'intérêt serait donc d'un peu plus que 4½ %.

b) Prenons maintenant le payement V de la même année. Le capital y est de 100 T. = 600000 ; les intérêts montent à 3 talens, 5940 Dr. = 23940 Dr. Nous avons donc la proportion suivante :

600000 : 23940 = 100 : x

d'où x = 3,99 %, moins que 4 %.

c) Dans le payement VI de cette même année une partie du capital est effacée, mais la somme de l'intérêt y est toute entière, (4172 dr., 3 ob). Si nous essayons d'en trouver le capital par l'un des deux taux d'intérêt que nous avons obtenus plus haut, nous aurons d'après le résultat a)

4,66 : 100 = 4172,3 : x

d'où x = 89538 Dr., 3 ob. = 14 T., 5538 Dr., 3 Ob.

D'après le résultat b) nous aurons :

3,99 : 100 = 4172,3 : x

d'où x = 104581,1 Dr. = 17 T., 2581 Dr., 2 Ob.

Les deux chiffres du capital de cette position qu'on voit sur la pierre (l. 13), sont Δ𐅈. Des deux résultats que nous venons d'obtenir, le second commence exactement par ces mêmes chiffres (Δ𐅈TTXX-𐅅𐅄ΔΔΔ⊢II), ce qui nous ferait pencher pour le taux de 3,99 %.

Nous avons vu que ce taux d'intérêt, 3,99 ne s'appliquait pas au payement II de l'année A (voyez ci-dessus a). Si nous calculions les intérêts de ce payement à ce taux, nous obtiendrions :

100 : 3,99 = 300000 : x

d'où x = 11970 Dr. = 1 T., 5970 Dr., tandis que nous avons en effet sur la pierre 2 T., 1970 Dr. Il est vrai que si nous comparons ces deux résultats exprimés en chiffres Attiques, de cette manière :

T 𐅆 𐅅HHHH𐅄ΔΔ

et TTX𐅅HHHH𐅄ΔΔ

nous voyons qu'ils ne diffèrent que d'un seul chiffre, et nous pourrions être portés à croire que c'est par une erreur du lapidaire que le chiffre 𐅆 a été remplacé par les deux lettres TX avec les quelles il a beaucoup de ressemblance.

Mais si les payemens que nous avons examinés jusqu'ici semblent ainsi plus ou moins comporter le taux de 3,99 %, nous en rencontrons d'autres qui prouvent contre ce taux.

d) Examinons p. e. le payement I de l'année B. Le capital y est de 30 T. = 180000 Dr., et les intérêts de 5910 Dr. Nous avons par conséquent

$$180000 : 5910 = 100 : x$$

d'où nous obtenons $x = 3{,}28\frac{?}{?}$, un taux inférieur de 0,71 de celui de 3,99, qui a paru concilier tous les exemples précédens.

Ayant acquis par les calculs ci-dessus la certitude que les intérêts portés dans cette inscription ne sont pas proportionnels entre eux, nous devons en conclure que leur supputation a eu pour base ou un taux, ou un espace de temps différent pour chaque payement. Autant la première supposition nous parait déraisonnable et impossible, autant la seconde offre de probabilités, car un prêt fait au milieu de l'année par exemple, ne doit certainement pas porter le même intérêt que le prêt qui aurait été fait au commencement de l'année. Cependant si nous calculons les intérêts des mêmes articles qui ci-dessous depuis les jours où les payemens furent effectués jusqu'à la fin de chaque année, nous n'obtenons pas non plus des résultats satisfaisans.

Pour procéder à ce calcul, nous devons retrancher du nombre total des jours que contenait l'année grecque celui des jours qui s'étaient écoulés depuis le commencement de l'année jusqu'à l'époque de chaque payement, époque que l'inscription nous indique.

Prenons par exemple le payement II de l'année A. Ce payement fut fait quelques jours après le commencement de la seconde Prytanie. Il s'était donc passé quelques jours audelà des 35 depuis le commencement de l'année d'Ol. 88, 3, qui suivant les calculs d'Ideler, était une année ordinaire, dont les prytanies sont longues de 35 ou de 36 jours, (à l'exception de la 6e qui l'est de 37). Comparons les intérêts de ce payement avec ceux du payement de cette même année, qui eut lieu quelques jours après le commencement de la 8e prytanie, donc quelques jours après les 248 qui s'étaient écoulés depuis le commencement de l'année, (car a, 35 + b, 35 + c, 35 + d, 36 + e, 35 + f, 37 + g, 35 = 248).

Les intérêts du payement II des 50 T., sont de 2 T., 1970 Dr., ou si l'on veut admettre comme réelle l'erreur graphique dont nous avons parlé plus haut, ils sont de 1 T., 5970 Dr. Cette dernière somme est exactement la moitié de 3 T., 5940 Dr., des intérêts du payement V, de même que 50 T. (payement II) sont la moitié de 100 T. (payement V.), ce qui serait juste si les deux capitaux avaient été prêtés simultanément. Mais comme il y a une distance de près de 210 jours entre les deux prêts, et que l'un des capitaux produisit des intérêts pendant 9 Prytanies, tandis que l'autre qui en est le double, n'en produisit que pendant 3 Prytanies, la proportion obtenue est impossible. Car si un capital S prêté pour un temps P, a produit un intérêt B, nous trouverons les intérêts x d'un capital 2S qui ne fut prêté que pendant le temps $\frac{P}{3}$, par la proportion suivante:

$$SP : B = \frac{2SP}{3} : x.$$

d'où nous aurons $x = \frac{2B}{3}$. Les intérêts du payement V auraient donc dû être les $\frac{2}{3}$ des intérêts du payement II, et ils en sont le double. Mais encore si les intérêts du payement II étaient effectivement tels qu'ils paraissent sur la pierre, ils resteraient toujours inférieurs à ceux du payement V. Cette disproportion suffit pour nous prouver que ce n'est pas le système de calcul supposé ci-dessus qui regne dans la supputation des intérêts de cette inscription.

Une autre sollution de ce problème nous parait enfin la plus naturelle et la plus probable de toutes; malgré quelques petites irrégularités dont il nous sera difficile de rendre compte, elle est la seule qui offre des résultats satisfaisans et à peu près conformes aux données de notre inscription. Cette sollution consiste à calculer les intérêts depuis le jour où chaque capital fut prêté, jusqu'à la fin de la pentétiride ou de la période Panathénaïque de quatre ans. En effet ces prêts ne devaient être restitués au temple que lorsque la ville serait délivrée des difficultés de la guerre, et en état de payer ses dettes. Il est donc nécessaire que dans un compte-rendu de quatre ans, pendant les quels aucune restitution de capitaux n'eut lieu, les intérêts fussent calculés depuis le jour où ils ont commencé à compter jusqu'à la fin des quatre ans. C'est de cette manière que sont aussi calculés les intérêts perçus par le temple de Délos dans n. 158 de C. I. G, où il est dit: Αἵδε τῶν πόλεων τοῦ τόκου, ὃν ἔδει αὐτὰς ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς ἀποδοῦναι, ἐνέλιπον καὶ οὐκ ἀπέδοσαν τῶν τεττάρων ἐτῶν. Examinons les chiffres de l'inscription sous ce nouveau point de vue.

Notre inscription contient, comme nous avons vu, les Olympiades 88, 3 et 4, et 89, 1 et 2. Pour trouver au juste l'espace de temps pendant lequel chaque capital a produit des intérêts, il faut chercher quelle place chaque jour de payement tenait dans la chronologie ancienne.

On sait que dans l'époque où nous nous trouvons, le cycle de Méton était déjà en vigueur. Les chronologues (1) se fondant principalement sur un passage de Diodore (2), placent la première année de ce cycle à Olympiade 87, 1. Cette période qui avait pour but de concilier l'année solaire avec l'année lunaire, était composée de 19 ans (car 19 ans=235 lunaisons), divisés en années ordinaires et en années intercalaires. Les années ordinaires contenaient 12 mois chacune, les uns *pleins* (πλήρεις, de 30 jours), les autres *creux* (κοῖλοι, de 29 jours), de manière que le cycle tout entier était composé de 125 mois pleins, et de 110 mois creux. Pour obtenir ceux-ci on retranchait un jour après chaque 63e jour du cycle, et les mois pleins alternant ainsi avec les mois creux, produisaient des années de 154 et quelquefois de 155 jours. Mais pour obtenir sans fraction le nombre de jours qui complète les 325 lunaisons, Méton fut obligé d'admettre dans son cycle de 19 ans, 7 années intercalaires, qui avaient 13 mois chacune (Posidéon II). Ces années étaient donc longues de 184 à 185 jours. Il a été facile à Ideler, en suivant la méthode indiquée par Géminus de trouver quelles étaient les années du cycle qui avaient un jour de plus.

Quant à l'ordre dans le quel les années intercalaires furent ajoutées, le P. Péteau adopta celui des juifs, qu'il croyait copié sur celui de Méton. D'après ce cycle les anneés intercalaires sont la 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e et 19e. Mais Dodwell, et d'après lui Ideler proposent les années 3, 5, 8, 11, 13, 16 et 19. Les trois premières années suivent l'ordre d'intercalation de l'ancien cycle Attique de huit ans, tel qu'il nous est décrit par Géminus, et s'accordent aussi avec une inscription (3), suivant la quelle l'année d'Olympiade 116, 3 (la 5e année du 7e cycle de Méton suivant les chronologues), est une année intercalaire. L'ordre d'intercalation des 4 dernières années fut décidé par une observation de Ptolémée, qui parle d'une eclipse lunaire, arrivée le 1er Posidéon de l'année d'Olymp. 99, 3 (la 13e du 3e cycle suivant les chronologues), qui fut jugée par là être une année intercalaire.

(1) Voyez le P. Péteau, l'art de vérifier les dates, Corsini, Dodwell, et surtout Ideler, Lehrbuch d. Chron. p. 128, s.
(2) Ἐπ' ἄρχοντος δ' Ἀθήνησιν Ἀψευδοῦς... ἐν δὲ ταῖς Ἀθήναις Μέτων .... ἐξέθηκε τὴν ὀνομαζομένην ἐννεαδεκαετηρίδα τὴν ἀρχὴν ποιησάμενος ἀπὸ μηνὸς ἐν Ἀθήναις Σκιροφοριῶνος τρισκαιδεκάτης. Diod. XII, 36. — (3) C. I. n. 105.

Il a été facile aux chronologues de calculer également, d'après la méthode expliquée par Géminus, la distribution des mois pleins et des mois creux dans les différentes années du cycle, et de trouver les quelles de ces années avaient 255 jours, et les quelles n'en avaient que 354. Voici le résultat de leurs calculs pour le 1e cycle. Nous marquons par un astérisque les années de 355 jours, et par un B les années intercalaires.

1*, 2, 3^B, 4, 5^B, 6*, 7, 8^B, 9, 10*, 11^B, 12, 13^B, 14, 15*, 16^B, 17, 18, 19^B.

Ol. 87. Ol. 88. Ol. 89. Ol. 90. Ol. 91.

1, 2, 3, 4. 1, 2, 3, 4. 1, 2, 3, 4. 1, 2, 3, 4. 1, 2, 3.

Le commencement du 1er cycle étant placé à la 1e année de la 87e Olympiade, les 4 années de notre inscription (Ol. 88, 3 et 4, et Ol. 89, 1, 2), devraient correspondre à la 7e, 8e, 9e et 10e de ce même cycle, et ces années devraient avoir la longueur suivante Ol. 88, 3; Ol. 88, 4B; Ol. 89, 1; Ol. 89, 2*.

Nous nous serions abstenus de ces longues explications, si notre inscription s'accordait avec les résultats obtenus jusqu'ici par la science. Mais nous verrons qu'elle s'en écarte essentiellement, et avant de substituer un nouveau système à celui qui était reçu jusqu'ici, il nous était nécessaire de rappeler au lecteur les bases sur les quelles ce dernier reposait, pour le mettre à même de juger si elles peuvent l'emporter sur l'évidence d'une preuve aussi incontestable que l'est un monument épigraphique.

Pour supprimer des calculs inutiles et qui n'auraient d'autre but que de prouver par la fausseté de leurs résultats l'inexactitude de la table ci-dessus, je me hâte de donner les rectifications que je crois nécessaires à l'application du cycle métonien, me réservant de les justifier, et de prouver *à postériori* qu'elles sont les seules qui s'appliquent à notre inscription.

D'après notre système le cycle de Méton commença la 2e et non pas la 1e année de la 87e Olympiade. Il est vrai que le passage de Diodore cité ci-dessus s'oppose à cette affirmation, car c'est en parlant des faits arrivés pendant la 4e année de la 86e Olympiade qu'il dit que Méton établit cette année même son *ennéadecaétiride* le 13. Skirophorion (le dernier mois de l'année). Mais quoiqu'en dise Diodore, il est clair que Méton n'a *commencé* son cycle qu'un premier Hécatombæon (le 1er mois de l'année); cet historien veut peut-être entendre par là que Méton fit l'observation du solstice d'été ce jour là, ainsi que cela résulte plus clairement des paroles de Ptolémée (1), et qu'il commença alors son calendrier, qui pouvait une année plus tard lui indiquer exactement et sans de nouvelles observations les révolutions du ciel. Une fois sûr de ses résultats, il les communiqua peut-être à ses concitoyens dans quelque sollennité indigène qu'on célébrait la 1e année de la 87e Olympiade, ou peut-être même à tous les Grecs réunis aux jeux Olympiques, et l'on ne commença à suivre le nouveau cycle qu'après la fin de l'année, depuis le premier Hécatombæon de l'année suivante, Ol. 87, 2. D'après cette hypothèse le premier cycle de Méton correspondrait ainsi aux années suivantes :

4 Juillet, 23 Juin, 11 Jn. 29 Jn. 17 Jn. 5 Jl. 24 Jn. 12 Jn, 30 Jn, 18 Jn, 7 Jn, 25 Jn, 13 Jn, 31 Jn. 19 Jn. 8 Jn. 26 Jn. 4 Jn. 2 Jn.

1*, 2, 3^B, 4, 5^B, 6*, 7, 8^B, 9, 10*, 11^B, 12, 13^B, 14, 15*, 16^B, 17, 18, 19^B.

Ol. 87. Ol. 88. Ol. 89. Ol. 90. Ol. 91.

2, 3, 4. 1, 2, 3, 4. 1, 2, 3, 4. 1, 2, 3 4. 1, 2, 3, 4.

---

(1) Alm. III, 2, p. 162. Τὴν ὑπὸ τῶν περὶ Μέτωνά τε καὶ Εὐκτήμονα τετηρημένην θερινὴν τροπήν.

La première objection qui se présente contre ce nouvel arrangement, est que l'année de l'archontat d'Evandre (Olymp. 99, 3), sous le quel l'eclipse lunaire fut observée, serait la 12e et non pas la 13e du 3e cycle, et par conséquent une année ordinaire. Mais l'expression de Ptolémée (1) n'implique point la supposition d'un Posidéon II dans cette année, et nous croyons que rien ne nous oblige de faire de cette année une année intercalaire; l'arrangement des 4 dernières années intercalaires pourrait suivre l'ordre du cycle que les juifs nous ont conservé, si nous ne voyions par l'inscription s. N. 117, 118 et 119 (D. § 1), que la 17e année était une année ordinaire. En conséquence nous avons suivi pour les dernières années de la 9e à la 19e le même ordre que pour les premières de la 1e à la 9e, en admettant comme années intercalaires la 11e, 13e, 16e et 18e, ou 19e, de même que les 3 premières années intercalaires étaient la 3e, la 5e et la 8e.

Une autre difficulté apparente est celle que nous offre une inscription publiée d'abord par Chandler (II, n. 11) et plus tard dans le C. I. s. n. 105. Elle se rapporte à l'archontat de Nicodore, à Ol. 116, 3, et le 16e jour de la 6e Prytanie y coïncide avec le 11 Gamélion, ce qui n'est possible que dans une année intercalaire (2). Or, Olympiade 116, 3 serait d'après notre nouveau tableau la 4e année du 7e cycle Métonien, et partant une année ordinaire. Mais il y a à repondre à cette objection que depuis long temps déjà le cycle Callipien avait remplacé celui de Méton; Il est vrai que Callipe, d'après ce que Géminus nous apprend, conserva l'ancien ordre des années intercalaires (3), ce qui signifie qu'il continua à ajouter un mois à la 3e, la 5e, la 8e année du cycle, et ainsi de suite; mais la manière dont cet ordre doit correspondre aux années des Olympiades dépend uniquement de l'année à laquelle Callipe commença son cycle de 76 ans. Les chronographes considèrent Ol. 112, 3, comme la première année de ce cycle. Si nous admettons cette époque, l'année 116, 3 serait la 17e du 1e cycle Callipien, et pourrait être par conséquent une année intercalaire d'après notre tableau.

Ayant ainsi montré que ce nouvel arrangement du cycle n'est pas en contradiction avec les données historiques que nous possédons, essayons maintenant de l'appliquer à notre inscription.

De tous les payemens qui y figurent le seul qui soit complet sur tous les points, c. à d. dont on voit en entier le capital, les intérêts et le jour où il fut prêté, est le second payement de la seconde année. Nous devons pour cette raison le prendre pour base de nos calculs. Ce capital de trente talens fut prêté le 3e jour de la 4e Prytanie de la 2e année (Ol. 88, 4). D'après notre tableau, les quatre années de notre inscription (6*, 7, 8B, 9), contiennent ensemble $355+354+384+354=1447$ jours. Pour trouver pendant combien de temps ce capital resta placé, nous devons retrancher de la somme totale des jours tous ceux qui s'étaient écoulés jusqu'au 3e de la 4e Prytanie de la 2e année. Ce temps sera donc égal à $1447-(355+3\times35+2)=985$. Sachant maintenant que 50 talens produisaient pendant 985 jours 5910 Dr., nous pourrons trouver les intérêts que 100 talens produisaient dans un jour par la proportion suivante :

$$30\times985 : 5910 = 100 : x$$

d'où $x = 20$. D'après ce calcul les 100 T. produisaient donc par jour un intérêt de 20 Dr., ou de 600 Dr. par mois, ce qui est un pour mille par mois, un peu plus d' $1\frac{2}{5}$ par an. Certes un taux pareil

(1) Ἄρχοντος Ἀθήνησιν Εὐάνδρου μηνὸς Ποσιδεῶνος τοῦ προτέρου. Almag. IV, 10.

(2) Voyez ce n. dans C. I. et Bœckh, Staatsh. d. Ath. II, 195.

(3) Τῇ τάξει τῶν ἐμβολίμων ὁμοίως ἐχρήσατο.

n'est pas en proportion avec ce que nous savons des intérêts exorbitans payés par les anciens, mais nous l'avons dit, il n'était qu'un pretexte plausible pour la ville en detresse de s'emparer sans scrupule de la propriété des temples.

Mais avant d'admettre définitivement le résultat que nous venons d'obtenir, soumettons-le à l'épreuve des autres articles de notre compte-rendu.

I. ANNÉE.

a) Le 1[er] payement de la première année se fit le 4[e] jour de la 2[e] Prytanie; il resta donc placé pendant 1447—(35+3)=1409 jours. Pour en calculer les intérêts au taux que nous venons de trouver (de 20 Dr. par jour pour les 100 T., ou plus simplement encore de 10 Dr. pour les 50 T.), nous aurons la proportion :

$$50 : 10 = 20 \times 1409 : x$$

d'où $x = 5636$. Ce nombre représenté en chiffres antiques serait : ΡΧΗΗΔΔΔΓΙ·, et nous en voyons justement les trois dernières lettres (ΔΓ⊢) sur la pierre (l. 6).

b) Nous avons le capital (50 tal.) et les intérêts (2 tal. 1970 Dr.) du second payement de la première année, mais nous ignorons le jour où ce payement fut fait, ou le nombre de jours pendant lesquels ce capital resta placé pour produire cet intérêt. Ce nombre sera trouvé par la proportion suivante : Si les 50 T. produisent 10 Dr. en un jour, en combien de jours produiraient-ils 2 T., 1970=13970 Dr.?

$$1 : 10 = x : 13970$$

d'où nous obtenons $x = 1397$ jours. Mais $1397 = 384 + 2 \times 354 + 4 \times 36 + 3 \times 35 + 37 + 20$, c'est à dire égal aux trois dernières années toutes entières (dont deux ordinaires et une intercalaire), plus les 4 des 7 dernières Prytanies de 36 jours plus la 6[e] Prytanie de 37 jours (voyez N, 56, § 14), plus trois Prytanies encore de 35 jours, (en tout 8 Prytanies de la 1[e] année) et 20 jours. Il ne reste donc pour compléter la première année qu'une Prytanie et 15 jours, c'est-à-dire que le capital fut prêté le 16[e] jour de la 2[e] Prytanie; et en effet nous voyons sur la pierre (l. 6) qu'il fut prêté la 2[e] Prytanie, après son 4[e] jour, qui est celui du 1[er] payement.

c) Il ne reste qu'un seul chiffre Δ (l. 8) du capital du troisième payement. Le chiffre des intérêts TX. ΗΗΓ⊢⊢ ⊢⊢ΙΙ est également défectueux. Il peut être complété de 3 manières différentes.

A) TX(X)ΗΗΔΓ⊢⊢⊢⊢ΙΙ

B) TX(Ρ)ΗΗΔΓ⊢⊢⊢⊢ΙΙ

C) TX(Η)ΗΗΔΓ⊢⊢⊢⊢ΙΙ

Le jour de ce payement est le 5[e] de la 4[e] Prytanie. Le capital est donc resté placé pendant $1447 - (3 \times 35 + 4) = 1338$ jours. Nous obtiendrons donc le capital de l'intérêt A), B), ou C) par l'une des trois proportions :

A) $300000 : 10 = 1338x : 8219\frac{1}{3}$

B) $300000 : 10 = 1338x : 7719\frac{1}{3}$

C) $300000 : 10 = 1338x : 7319\frac{1}{3}$

d'où nous obtenons ces trois résultats :

A) $x = 184289{,}9$ Dr. = 30 T., 4289 Dr., 5 Ob.

B) $x = 173079$ Dr. = 28 T., 5079 Dr.

C) $x = 164110$ Dr. = 27 T., 2110 Dr.

d) Le 4e payement fut fait le 5e jour de la 8e Prytanie; il resta donc placé pendant 1447 — (5×35 + 36 + 37 + 4) = 1195 jours. Les intérêts y manquent entièrement. Le chiffre représentant le capital est aussi en partie efface; on voit sur la pierre 𐅉𐅉𐅉𐅉..ΤΤΧΧΧ. Le chiffre peut être complété des deux manières suivantes :

*) 𐅉𐅉𐅉𐅉(𐅈Τ)ΤΤΧΧΧ

**) 𐅉𐅉𐅉𐅉(ΤΤ)ΤΤΧΧΧ

Nous aurons les intérêts des deux capitaux par ces deux proportions:

*) 300000 : 10 = (48×6000 + 3000) 1195 : x

d'où *) x = 11601, 2 = 1 T, 5601 Dr.

**) 300000 : 10 = (44×6000 + 3000) 1195 : x

doù **) x = 10635, 5 = 1 T, 4635 Dr., 3 Ob.

e) Le cinquième payement fut de 100 talens, et produisit 3 T, 5940 Dr. d'intérêts (l. 12). Ce que nous ignorons, c'est le jour où ce prêt fut fait; mais il est clair que si les 100 talens produisent 20 Dr. en un jour, ils produiront 3 T. 5940 = 23940 Dr. en $\frac{23940}{20}$ = 1197 jours. Mais 1197 = 2×354 + 384 + 105, c'est-à-dire que ce nombre contient les jours des trois dernières années, plus 105 jours de la première, qui font la 10e Prytanie de 36 jours, plus la 9e Prytanie de 35 jours, plus 34 jours de la 8e Prytanie. Ce payement fut donc fait le 3e jour de la 8e Prytanie. Mais d'où vient que le payement fait le 3e jour de la Prytanie est ici indiqué comme le cinquième, tandis que celui qui fut délivré le 5e jour de la même Prytanie est qualifié de 4e ? Nous penchons à croire que cette irrégularité n'est due qu'à une erreur dont nous avons de fréquens exemples dans les inscriptions d'une certaine étendue qui appartiennent à cette époque; et que le copiste qui avait interverti l'ordre des payemens, et qui avait inscrit le 5e pour le 4e, s'étant aperçu de son ommission inscrivit immédiatement après le 4e; La différence n'étant d'ailleurs que d'un seul jour, quelque légère inexactitude de cacul peut aussi en être la cause.

f) Le 6e payement fut fait le 7e jour de la 10e Prytanie. Les intérêts sont donc calculés pour 1447 — (35×6 + 36×3 + 37 + 6) = 1122 jours. Les intérêts nous étant connus, nous avons pour trouver le capital au taux supposé la proportion :

300000 : 10 = 1122x : 4172½

d'où x = 111570 Dr. = 18 T., 3570 Dr. Ce nombre serait ainsi écrit en caractères antiques : 𐅉𐅈ΤΤΤΧΧΧ𐅅𐅄ΔΔ; et nous voyons en effet sur la pierre les deux premières lettres de ce chiffre.

g) Le total des capitaux prêtés est conservé sur la pierre (l. 15). Il n'y manque que les dizaines et les unités de drachmes, et peut-être aussi quelques centaines (pas plus de trois). Du total des intérêts il ne reste que 99 Dr., 1 Ob.

Si nous ajoutons de notre côté les divers payemens des différentes manières dont nous avons pu les compléter, nous aurons :

A)*)

a)	1er payement		20	talens.		Intérêts		5636	Dr.		
b)	2ond »		50	»			2 T.,	1970	»		
c)	3ème »	A)	30	»	4289 Dr., 5 Ob.		1 »	2219	»	2 Ob.	
e)	4e »		100	»			3, »	5940	»		
d)	5e »	*)	48	»	3000 »		1 »	5601	»		
f)	6e »		18	»	3570 »			4172,	»	3 »	
Total des capitaux A)*)			267	»	4859 » 5 Ob.	Total des intérêts	11 »	1538	»	5 »	

ou B) *)

a)		20	T.				5636	
b)		50	T.		2	T.	1970	
c)	B)	28	T.	5079.	1	T.	1719,	2
e)		100	T.		3	T.	5940	
d)	*)	48	T.	3000.	1	T.	5601	
f)		18	T.	3570.			4172,	3
Total des capitaux B)*)		265,	T.	5649.	Total des intérêts 11	T.	1038,	5

ou C) *)

a)		20	T.				5636	
b)		50	T.		2	T.	1970	
c)	C)	27	T.	2110.	1	T.	1319,	2
e)		100	T.		3	T.	5940	
d)	*)	48	T.	3000.	1	T.	5601	
f)		18	T.	3570.			4172,	3
Total des capitaux C)*)		264	T.	2680.	Total des intérêts 11	T.	638,	5.

ou A)**)

a)		20	T.				5636	
b)		50	T.		2	T.	1970	
c)	A)	30	T.	4289 Dr. 5 Ob.	1	T.	2289 Dr.	2 Ob.
e)		100	T.		3	T.	5940	
d)	**)	44	T.	3000	1	T.	4635 »	3 »
f)		18	T.	3570			4172 »	3 »
Total des capitaux A)**)		263	T.	4859 Dr. 5 Ob.	Total des intérêts 11	T.	643 »	2 »

ou B)**)

a)		20	T.				5636	
b)		50	T.		2	T.	1970	
c)	B)	28	T.	5079.	1	T.	1719 »	2 »
e)		100	T.		3	T.	5940	
d)	**)	44	T.	3000.	1	T.	4635 »	3 »
f)		18	T.	3590 Dr. 4 Ob.			4172 »	3 »
Total des capitaux B)**)		261	T.	5669 Dr. 4 Ob.	Total des intérêts 11	T.	73 »	2 »

ou enfin C)**)

a)		20	T.				5636	
b)		50	T.		2	T.	1970	
c)	C)	27	T.	2110.	1	T.	1319 »	2 »
e)		100	T.		3	T.	5940	
d)	**)	44	T.	3000.	1	T.	4635 »	3 »
f)		18	T.	3570.			4172 »	3 »
Total des capitaux C)**)		260	T.	2680 Dr.	Total des intérêts 10	T.	5675 »	2 »

On voit que le total B)**) est entièrement conforme à celui qui nous est conservé sur la pierre, d'où il résulte que le chiffre du 3e payement est B) ΔΔ𐅈TTT𐅆ΔΔΓ⊢⊢⊢⊢, et le chiffre du cinquième (ou plutôt du 4e) payement ΔΔΔΔTTTTXXX. Le chiffre des intérêts se termine par . . . 73 Dr., 2 Ob, au lieu de . . 99 Dr., 1 Ob, et cette différence peut être provenue de quelque inexactitude de calcul.

Après des résultats aussi complets je ne pense pas qu'il soit nécessaire de prouver que l'arrangement des 4 années de notre inscription, tel que nous l'avons supposé, est le seul qui reponde à ces diverses données. Quiconque veut s'en convaincre n'a qu'à rénouveler les calculs ci-dessus sur la base du cycle

de Méton tel qu'il est donné par Ideler. Le nombre total de jours étant le même dans son cycle et dans le notre, et les Prytanies de la première année étant dans l'un et dans l'autre de 35 jours jusqu'à la 5[e], les résultats qu'on obtiendrait par ce calcul doivent nécessairement être identiques avec ceux que nous avons obtenus jusqu'au 3[e] payement. Mais depuis le 4[e] payement ils s'écarteront des notres et par conséquent aussi de ceux de l'inscription.

Continuons maintenant à appliquer notre principe aux années suivantes.

II ANNÉE.

a) Nous avons vu que le premier payement de 30 talens est calculé aux taux d'intérêt que nous avons adopté, pour produire depuis le 3[e] jour de la 4[e] Prytanie la somme de 5910 Dr.

b) Le second payement fut fait dans la 9[e] Prytanie; du jour même on ne voit sur la pierre que le mot . . . ΕΚΑΤΕΙ, qui peut être l'un des jours depuis le dixième jusqu'au 19[e]. Si c'était le 10[e], les 100 talens seraient restés placés $384+354+36+27=801$ jours, et les intérêts seraient $801\times20=16220$ Drachmes; Si c'était le 19[e] jour de la Prytanie, les 100 talens seraient restés placés $384+354+36+17=791$, et les intérêts seraient $791\times20=15820$. Si nous prenons le terme moyen entre ces deux nombres, nous aurons pour intérêt approximatif $\frac{16220+15820}{2}=16020$ Dr. $=$ 2 T. 4020.

c) Le total des deux payemens doit être

	a) 30 T.	5910 Dr.
	b) 100 T.	2 T. 4020 Dr.
Total des capitaux	130 T.	3 T. 3930 Dr.

De ces deux nombres le premier aurait été écrit en caractères antiques HΔΔΔ, et on en voit en effet sur la pierre (l. 23) le 1[e] chiffre H; Le second aurait été écrit TTTXXXPHHHHΔΔΔ, et l'on voit sur la pierre (l. 24) le premier T.

III ANNÉE.

Les positions de la troisième année sont très-incomplètes :

a) Le premier payement fut fait le 26[e] jour (l. 28), mais nous ne savons de quelle Prytanie. Tout ce que nous pouvons connaitre, c'est que ce payement est antérieur à la 7[e] et même à la 6[e] Prytanie, car la syllabe HE (l. 31) qui est ou ἕκτης ou ἑβδόμης, appartient au 3[e] payement, et le second payement, ayant été fait un 12[e] jour, est évidemment d'une Prytanie différente que le 1[er]. Les intérêts du 1[er] payement sont 4659 Dr. Si ce payement fut fait la 1[e] Prytanie, il resta placé $354+384-25=713$ jours. Le minimum du capital serait donc trouvé par cette proportion :

$$300000 : 10 = 713x : 4659$$

d'où $x = 196030$ Dr. $=$ 32 T. 4030.

Si au contraire le payement fut fait la 5[e] Prytanie, le nombre de jours pendant les quels le capital resta placé est $354+384-(3\times38+39+25)=565$. Et nous obtiendrons le maximum du capital par la proportion suivante:

$$300000 : 10 = 565x : 4659$$

d'où $x = 246943{,}5 =$ 41 T. 943 Dr., 3 Ob.

b) Le second payement fut fait le 12[e] jour de nous ne savons quelle Prytanie. Nous pouvons seulement affirmer qu'elle est postérieure à la 1[e] et qu'elle devance la 7[e]. Il ne reste du capital que 23 talens ; mais ce qui en manque ne peut s'élever jusqu'à 2 talens, car les 5 talens auraient été écrits Ⓟ.

Admettons 24 T., 3000 Dr. Si nous plaçons le payement à la 2e Prytanie, il aura été placé pendant 384+354 — (38+11) = 689 jours, et le maximum des intérêts sera obtenu par la proportion :

$$300000 : 10 = (24 \times 6000 + 3000)\ 689 : x$$

d'où x = 3376.

Si nous le plaçons au contraire à la 6e Prytanie, nous aurons le nombre des jours pendant les quels le capital est resté placé, 384+354 —(4×38+39+11) = 576, et nous obtiendrons le minimum des intérêts par la proportion :

$$300000 : 10 = (24 \times 6000 + 3000)\ 576 : x$$

d'où x = 2822.

c) Le troisième payement fut fait nous ne savons quel jour de la 6e ou de la 7e Prytanie. Les intérêts sont 632 Dr., $1\frac{1}{2}$ Ob. Du capital on ne voit que les derniers 100 Dr. Le plus grand nombre de jours possible pendant les quel ce capital a pu rester placé est 354+4×39+38 = 548, et le capital serait obtenu par la proportion :

$$300000 : 10 = 548x : 632 \text{ Dr., } 1\tfrac{1}{2} \text{ Ob.}$$

d'où x = 34612 Dr. = 5 T. 4612.

Le moindre nombre de jours possible est 354+3×39+1 = 472, et le capital serait obtenu par la proportion :

$$300000 : 10 = 472x : 632 \text{ Dr., } 1\tfrac{1}{2} \text{ Ob.}$$

d'où x = 40185 = 6 T., 4185 Dr.

d) Du quatrième payement nous n'avons ni le capital ni les intérêts. Il manque également la somme des capitaux et des intérêts.

La somme des maximums que nous avons obtenus dans cette année est :

	a)	41 T., 943 Dr. 3 Ob.	4659 Dr.
	b)	24 T., 3000.	3376
	c)	6 T., 4185.	632 » $1\frac{1}{2}$ Ob.
	d)	. . . . . .	. . . . . .
Total des capitaux moins le 4e payement		72 T., 2128 Dr. 3 Ob.	Total des intérêts 1 T. 2667 Dr., $1\frac{1}{2}$ Ob.

La somme des minimums est :

	a)	32 T., 4030.	4659 »
	b)	24 T., 3000.	2822 »
	c)	5 T., 4612.	632 » $1\frac{1}{2}$
	d)	. . . . . .	. . . . .
Total des capitaux		62 T., 5642 Dr.	1 T., 2113 » $1\frac{1}{2}$.

Terme moyen des capitaux $\frac{72 \text{ T, } 2128 \text{ Dr, } 3 \text{ Ob.} + 62 \text{ T, } 5642}{2}$ = 67 T, 3885 Dr, $1\frac{1}{2}$ Ob, moins le 4e payement.

IV ANNEE.

a) Le capital du premier payement est de 59 T., 4220 Dr. Nous ne savons ni le jour auquel ce capital fut prêté, ni l'ordre de la Prytanie. Nous plaçons plus bas le second payement à la 6e Prytanie (la Pandionide) ; donc la tribu Acamantide du 1er payement doit avoir présidé l'une des premières cinq Prytanies. Le capital peut par conséquent avoir été prêté au plutôt le 1er de la première Prytanie, et au plus tard le dernier jour de la cinquième. Dans le premier cas il aura été placé pendant 354 jours, et les intérêts seraient obtenus par la proportion :

$$300000 : 10 = 354 \times 59 \text{ T}, 4220 : x,$$

d'où $x = 4226$ Dr., 5 Ob.

Dans le second cas il aura été placé pendant $354 - (35 \times 3 + 36 + 34) = 179$ jours, et nous aurons le minimum des intérêts par la proportion :

$$300000 : 10 = 179 \times 59 \text{ T}. 4220 : x$$

d'où $x = 2137$.

b) Dans le second payement nous voyons sur la pierre 2 T., 5500 Dr. qui appartiennent au capital, et 163 Dr., 3 Ob. des intérêts. Mais la première question qui se présente est de savoir si ces nombres sont le capital et les intérêts entiers, ou s'ils n'en sont qu'une partie mutilée. Comme nous ne connaissons pas le jour de ce payement, le seul moyen que nous ayons pour éclaircir ce point, est d'examiner le total des intérêts de cette année, qui nous est heureusement conservé sur la pierre. Si nous additionnons le maximum des intérêts du premier payement, avec ceux qui sont conservés dans l'inscription (le 2e, 3e et 5e) et le maximum possible du 4e (que nous allons bientôt examiner), nous n'obtenons pas encore le total marqué sur la pierre, d'où il résulte clairement qu'un ou plusieurs des intérêts partiels sont défectueux. Ce ne peut être le cas avec les intérêts du 3e payement, car le chiffre ₱ par lequel ils commencent ne peut être dévancé par un chiffre moindre de X, mais ce nombre éleverait trop le total des intérêts, et augmenterait aussi beaucoup celui des capitaux, ou reculerait le jour du 3e payement, trop audelà des bornes de l'année. Ce ne peuvent donc être que les intérêts du second et ceux du 5e versement qui sont défectueux; encore ne peut-il manquer à ce dernier plus de 100 Dr., car s'il est porté à 322 Dr., $2\frac{1}{2}$ Ob., le capital augmente audelà des bornes qui lui sont prescrites par ce que nous voyons sur la pierre du total des capitaux.

D'après ces observations nous avons dressé pour cette 4e année la table suivante :

	Capitaux.			Intérêts.		
a) 1er payement	59 T.	4220 Dr.		4225 Dr.	5 Ob.	Payé le 1er jour de la I^e Prytanie.
b) 2e »	12 T.	5500.		763	3 »	payé le 25e jour de la IIe Pr.
c) 3e »	16 T.	3375,	$1\frac{1}{2}$ Ob.	583		payé le 4e jour de la VIe Pr.
d) 4e »	100 T.	907,	$2\frac{1}{2}$	1018	3.	payé le 20e jour de la IXe Pr.
e) 5e »	33 T.			222	$2\frac{1}{2}$	payé le 33e jour de la Xe Pr.
Total	122 T.	1642 Dr.	$2\frac{1}{2}$ Ob.	1 T. 813 Dr.	$1\frac{1}{2}$	

Suivant ce tableau le 1er payement aura été fait le 1er jour de la 1ère Prytanie; cela est possible mais non pas absolument nécessaire; il peut aussi avoir été fait l'un des jours qui ont suivi jusqu'au 25e de la IIe Prytanie; mais les intérêts en diminueraient d'autant, et pour produire le total indiqué sur la pierre, nous serions forcés d'ajouter aux intérêts du 4e payement ce que nous avons retranché à ceux du premier, ce qui reculerait ce dernier payement de quelques jours, ou en augmenterait le capital; or l'un et l'autre est impossible; le capital est écrit clairement sur la pierre, et ne peut être augmenté; le jour du 4e payement y est aussi indiqué quoique imparfaitemet; c'est le 20 — 29e de quelque Prytanie; nous ne pouvons donc reculer du 20e de la IXe Prytanie qu'au 20 — 29e de la VIIIe, ce qui nous donnerait des intérêts supérieurs de beaucoup à ceux qui auraient été retranchés du 1er payement. Nous voyons par là que le 1er payement doit être placé au 1er jour de la première Prytanie.

Nous avons vu pourquoi le chiffre qui représente les intérêts du 2ᵉ payement n'est pas complet tel qu'il parait sur la pierre. Si nous ajoutons aux 163 Dr., 3 Ob. qu'on y voit, plus de 600 Dr., le capital est augmenté à une somme anormale, ou le jour du payement dépasse les bornes de l'année; si au contraire nous n'y ajoutons que 500 Dr. nous n'obtenons pas le total des intérêts, et le jour du payement est trop avancé; si nous diminuons en même temps le capital de 12 T. 5500 à 7 T. 5500 (car ΠΤΤ est le plus grand chiffre possible après ΔΤΤ), nous n'obtenons pas le total des capitaux, et nous tombons d'ailleurs dans la 9ᵉ Prytanie, ce qui ne laisse pas d'espace pour les payemens suivants.

Ce qui peut nous guider à déterminer les capitaux des divers payemens, c'est la somme des capitaux dont on voit une partie sur la pierre (..22 T., 1622 Dr., 2½ Ob.). Les capitaux partiels conservés dans l'inscription, produisent, s'ils sont additionnés, un total de 162 T., 3720 Dr. La somme immédiatement supérieure à celle-ci, qui se termine, étant écrite avec des chiffres antiques, par le nombre qui se voit sur la pierre, est 72 T., 1642 Dr., 1½ Ob.; les autres sommes possibles après celle-ci sont 82 T., 1642, 2½; 92 T. 1642, 2½, après quoi on doit passer immédiatement à 122 T. 1642, 2½, (ΗΔΔΤΤ etc.). Si même nous prenons les intérêts tels qu'ils sont sur la pierre, sans les compléter comme ci-dessus, et si nous calculons par leur moyen au minimum les capitaux qui manquent, nous obtenons un total supérieur à 92 T., 1642 Dr., 2½ Ob. Si nous les calculons au contraire à leur maximum, nous n'arrivons pas à 132 T., ce qui nous fait voir que le total est véritablement de 122 T., 1642 Dr., 2½ Ob.

D'après cela, ayant les capitaux du 1ᵉʳ et du 4ᵉ payement, ayant aussi completé celui du second, il nous reste à partager entre le 3ᵉ et le 5ᵉ la différence du total de ces trois capitaux avec le total ci-dessus obtenu; la chose est facile, car nous avons vu que les intérêts du 5ᵉ payement doivent être portés à 222 Dr., 2½ Ob., et nous savons que ce payement fut fait la 10ᵉ Prytanie; Nous savons également que le 3ᵉ payement fut fait non pas la 7ᵉ ou la 8ᵉ Prytanie, mais bien la 6ᵉ, car on voit au commencement de ligne 41 le mot ἕκ]της. Ayant calculé sur ces données, nous obtenons le total des capitaux et celui des intérêts qui nous voyons sur la pierre.

Les quatre dernières lignes de l'inscription contenaient la récapitulation générale des capitaux et des intérêts pour les quatre années; les nombres y manquent entièrement. Nous pouvons les remplacer de la manière suivante :

	Total des capitaux.	Total des intérêts.
1ᵉ année	261 T. 5669 Dr., 4 Ob.	11 T., 82 Dr., 1 Ob.
2ᵉ année	130 T.	3 T., 3930
3ᵉ année	67 T. 4826 Dr., 1½ Ob.	1 T., 2389 Dr., 2½ Ob.
4ᵉ année	122 T. 1642 Dr., 1½ Ob.	1 T., 813 Dr., 1½ Ob.
Total des totaux	582 T. 138 Dr., 1 Ob.	22 T., 1214 Dr., 5 Ob.

Et il manque à ce total le IV payement de la 3ᵉ année.

Nous faisons suivre un tableau général de tous les résultats que nous avons obtenus de cette inscription: Nous marquons par un astérisque tout ce qui n'est pas positivement connu.

1ᵉʳᵉ *Année.* Ol. 88, 3, année commune de 355 jours, la 6ᵉ du 1ᵉʳ cycle de Méton, commence le 5 juillet, 426 a. J. C.

		Intérêts	
1er payement	20 T.	5636,	prêté le 4e j. de la IIe Pr. (le 12 août).
2e »	50 T.	2 T. 1970,	» le 16e j. de la IIe Pr. (le 24 août).
3e »	28 T. 5079.	1 T. 1719 Dr, 2 Ob.	» le 5e j. de la IVe Pr. (le 22 oct.)
4e »	44 T. 3000.	1 T. 4644 » 2 »	» le 5e j. de la VIIIe Pr. (le 12 mars)
5e »	100 T.	3 T. 5940 »	» le 3e j. de la VIIIe Pr. (le 10 » 425)
6e »	18 T. 4590 Dr., 4 Ob.	4172 » 3 »	» le 7e j. de la Xe Pr. (le 24 mai).
Totel	261 T. 5669 Dr., 4 Ob.	11 T. 82 Dr. 1 Ob.	

2ème *Année.* Ol. 88, 4, année commune de 354 jours, commence le 24 juin, 425 a. J. C.

1er payement	30 T.	5910.	prêtés le 3e jour de la IV Pr. (le 9 oct.)
2e »	100 T.	*2 T. 4020.	» *du 10-19e j. de la IXe Pr. (du 7-16 avr. 424).
Total	130 T.	*3 T. 3930 Dr.	

3ème *Année.* Ol. 89, 1, année intercalaire de 384 j., commence le 14 juin, 424 a. J. C.

1er payem.	*de 41 T. 2966. à 32 T. 3890 Dr. 3 Ob.	4655, 4.	prêtés le 26e j. de la *Ie à la (8 juin.) Ve Pr. (7 dec.)
2e »	24 T. 3000.	*de 3376 à 2822	» le 12e j. *de la IIe (le 31 juill.) à la VIe Pr. (le 8 janv. 423.)
3e »	*de 6 T. 4185. à 5 T. 4612.	632 Dr. 1½ Ob. »	*du 1er j. au 29e de la IVe Pr. (18 dec.) (16 janv. 423)
4e »	* * *	* * * »	le 30e j. de la VIe Pr. (17 janv. 423)
Terme moyen	*67 T. 4826, 1½.	1 T. 2389 Dr. 2½ Ob.	

4ème *Année.* Ol. 89, 2, année commune de 354 j., commence le 30 juin, 423 a. J. C.

1er payem.	59 T. 4220.	4226 Dr. 5 Ob.	prêtés le 1er j. de la Ie Pr. (le 30 juin.)
2e »	12 T. 5500.	763 » 3 »	» le 25e j. de la IIe Pr. (28 août.)
3e »	16 T. 3375.	583 »	» le 4e j. de la VIIe Pr. (29 janv. 422).
4e »	100 T.	1018 » 3 »	» le 20e j. de la IXe Pr. (25 avril.)
5e »	33 T. 907, 2½	222 » 2½ »	» le 33e j. de la Xe Pr. (14 juin.)
Total	122 T. 1642 Dr. 2½ Ob.	1 T. 813 » 1½ »	

118.

Plaque de marbre qui forme la table de l'autel d'une petite église du village de Charvati, appartenant à Mr A. de Roujoux, et situé derrière le mont Hymète et aux pieds du mont Pentélique, non loin de l'ancien bourg de Gargytos. Il est clair qu'elle y fut transportée de la citadelle d'Athènes. Elle est écrite sur ses deux côtés, mais sur le revers il ne reste que peu de lettres ainsi qu'on peut le voir par la copie que nous en donnons et que nous devons à Mr Iatridés. Fourmont en avait copié le côté le plus complétement conservé, et Mr Bœckh le publia dans son Économie politique des Athéniens, V. II, p. 198, s. et plus tard dans son C. I. n. 76. Le lieu où elle fut trouvée y est nomé Κάρβχτος: il faut écrire Χαρβάτι.

Sur le côté supérieur.

. . ΟΧΣΕΝΤΕ Ι ΒΟ ͰΕ Ι ΚΑ Ι ΤΟ Ι ΔΕΜΟ Ι ΚΕΚΡΟΠ Ι Σ ΕΠΡΥΤΑΝΕΥΕΜΝΕΣ Ι ΘΕΟΣΕ
.ΡΑΜΜΑΤΕΥΕ ΕΥΠΕ Ι ΘΕ ΣΕΠΕΣΤΑΤ ΕΚΑͰͰ Ι ΑΣΕ Ι ΠΕΑΠΟΔΟΝΑ Ι ΤΟ Ι ΣΘΕΟ Ι Σ
. ΑΧΡΕΜΑΤΑΤΑΟΦΕͰΟΜΕΝΑΕΠΕ Ι ΔΕΤΕ ΙΑΘΕΝΑ Ι Α Ι ΤΑΤΡ Ι ΣΧ Ι Ͱ Ι ΑΤΑͰΑΝΤ
. ΑΝΕΝΕΝΕΛ ΚΤΑ Ι Ε ΣΠΟͰ Ι ΝΗΑΕ̇ΦΣΕΦ Ι ΣΤΟΝΟΜΙ ΣΜΑΤΟΣΗΕΜΕ̇Δ. ΠΟΑΠΟΔΙ
. . ΝΑ Ι ΔΕΑΠΟΤΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΑΕΣΑΠΟΔΟΣ Ι ΝΕΣΤΙΝΤΟ Ι ΣΘΕΟ Ι ΣΕΦΣΕΦ Ι ΣΑ
.ΝΑΤΑΤΕΠΑΡΑΤΟ Ι ΣΕͰͰΕΝΟΤΑΜ Ι Α Ι ΣΟΝΤΑΝΥΝΚΑΙΤΑͰͰΑΑΕΣΤ ΙΤΟΥΤΟΝ
. . ΙΧΡΕΜΑΤΟΝΚΑ Ι ΤΑΕΚΤΕΣΔΕΚΑΤΕ Σ ΕΠΕ Ι ΔΑΝΠΡΑΘΕ Ι ͰΟΛ Ι ΣΑΣΘΟΝΔΕΗ
. . . ΟΛ Ι ΣΤΑ Ι ΗΟ Ι ΤΡ Ι ΑΚΟΝΤΑΗΟΙΠΕΡΝΥΝΤΑΟΦΕͰΟΜΕΝΑΤΟ Ι ΣΘΕΟ Ι Σ ΑΚΡ
. . . . ΣΥΝΑΛΟΛΕΣΔΕΤΟͰͰΟΛΙΣΤΟΝΕΒΟͰΕΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΕΣΤΟΑΠΟΔΟΝΤΟΝ
. . . ΑΧΡΕΜΑΤΑΗΟ Ι ΠΡΥΤΑΝΕΣΜΕΤΑΤΕΣΒΟͰΕΣΚΑ Ι ΕΧΣΑͰΕ̇ Ι ΦΟΝΤΟΝΕΠ Ε Ι
. . . ΑΠΟΔΟΣ Ι ΝΙΕΤΕΣΑΝΤΕΣΤΑΤΕΠ Ι ΝΑΚ Ι ΑΚΑ Ι ΤΑΛΡΑΜΜΑΤΕ Ι ΑΚΑ Ι ΕΑΜΠ
. . . ͰΟΘ Ι Ε Ι ΛΕΛΡΑΜΜΕΝΑΑΠΟΦΑ Ι ΝΟΝΤΟΝΔΕΤΑΛΕΛΡΑΜΜΕΝΑΗΟΙΤΕΗΙ ΕΡ
. . . Α Ι ΗΟ Ι Η Ι ΕΡΟΠΟ Ι Ο Ι ΚΑ Ι Ε Ι Τ Ι ΣΑͰͰΟΣ Ο Ι ΔΕΝΤΑΜ Ι ΑΣΔΕΑΠΟΚΥΑΜΕΥΕ
. . . ΥΤΟΝΤΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΗΟΤΑΝΠΕΡΤΑΣΑͰͰΑΣΑΡΧΑΣΚΑΘΑΠΕΡΤΟΣΤΟΝΗ
. . . ΝΤΟΝΤΕΣΑΘΕΝΑ Ι Α ΣΗΟΥΤΟΙΔΕΤΑΜΙΕΥΟΝΤΟΝΕΜΠΟͰΕΙΕΝΤΟ Ι ΟΠ Ι ΣΘ
. . . ΜΟ Ι ΤΑΤΟΝΘΕΟΝΧΡΕΜΑΤΑΗΟΣΑΔΥΝΑΤΟΝΚΑ Ι ΟΣ Ι ΟΝΚΑ Ι ΣΥΝΑΝΟΙΛΟΝ
. . ΝΚΑ Ι ΣΥΛ ΚͰΕ Ι ΟΝΤΟΝΤΑΣΘΥΡΑΣΤΟΟΠ Ι ΣΘΟΔΟΜΟΚΑΙΣΥΣΣΕΜΑΙΝΟΣΘΟ
ΝΤΟ Ι ΣΤΟΝΤΕΣΑΘΕΝΑ Ι Α ΣΤΑΜ Ι Α Ι ΣΠΑΡΑΔΕΤΟΝΝΥΝΤΑΜ ΙΟΝΚΑΙΤΟΝΕΠ Ι Σ
ΤΑΤΟΝΚΑΙ ΤΟΝΗΙ ΕΡΟΠΟ Ι ΟΝΤΟΝΕΝΤΟ Ι ΣΗ Ι Ε ΡΟ Ι ΣΗΟ Ι ΝΥΝΔΙΑΧΕΡ Ι ΙΟ
ΝΑΠΑΡ Ι ΘΜΕΣΑΣΘΟΝΚΑ Ι ΑΠΟΣΤΕΣΑΣΘΟΝΤΑΧΡΕΜΑΤΑΕΝΑΝΤ ΙΟΝΤΕΣΒΟͰ
Σ ΕΜΠΟͰΕ Ι ΚΑ Ι ΠΑΡΑΔΕΧΣΑΣΘΟΝΗΟ Ι ΤΑΜ Ι Α Ι ΗΟ Ι ͰΑΧΟΝΤΕΣΠΑΡΑΤΟΝΝΥ
ΑΡΧΟΝΤΟΝΚΑ Ι ΕΝΣΤΕͰΕ Ι ΑΝΑΛΡΑΦΣΑΝΤΟΝ Ι Α Ι ΑΠΑΝΤΑΚΑΘΕΚΑΣΤΟΝΤΕ
ΤΟΝΘΕΟΝΤΑΧΡΕΜΑΤΑΗΟΠΟΣΑΕΣΤΙΝΕΚΑΣΤΟ Ι ΚΑ Ι ΣΥΜΠΑΝΤΟΝΚΕΦΑͰΑ ΙΟ
ΝΧΟΡ Ι ΣΤΟΤΕΑΡΛΥΡ ΙΟΝΚΑ ΙΤΟΧΡΥΣ ΙΟΝΚΑ ΙΤΟͰΟ ΙΠΟΝΑΝΑΛΡΑΦΟΝΤΟΝΗ
Ο Ι Α Ι Ε ΙΤΑΜ Ι Α Ι ΕΣ ΣΤΕͰΕΝΚΑΙͰΟΛΟΝΔΙΔΟΝΤΟΝΤΟΝΤΕΟΝΤΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝ
ΚΑ Ι ΤΟΝΠΡΟΣ ΙΟΝΤΟΝΤΟΙΣΘΕΟΙ ΣΚΑ Ι ΕΑΝΤ Ι Α ΑΝΑͰ Ι Σ ΚΕΤΑ Ι Κ ΑΤΑΤΟΝΕ
Ν ΙΑΥΤΟΝΠΡΟΣΤΟΣͰΟΛ ΙΣΤΑΣΚΑΙ ΕΥΘΥΝΑΣΔΙΔΟΝΤΟΝΚΑΙΕ ΚΠΑΝΑΘΕΝΑ Ι
ΟΝΕΣΠΑΝΑΘΕΝΑ ΙΑΤΟͰͰΟΛΟΝΔΙΔΟΝΤΟΝΚΑΘΑΠΕΡΗΟΙΤΑΤΕΣΑΘΕΝΑ Ι ΑΣΤ
ΜΙΕΥΟΝΤΕΣΤΑΣΔΕΣΤΕͰΑ ΣΕΝΑ Ι ΣΑΝΑΝΑΛΡΑΦΣΟΣ Ι ΤΑΧΡΕΜΑΤΑΤΑΗΙ ΕΡ
ΝΤΟΝΕΜΠΟͰΕ Ι ΗΟ Ι ΤΑΜ Ι Α Ι ΕΠΕ Ι ΔΑΝΔΕΑΠΟΔΕΔΟΜΕΝΑΕΙΤΟ Ι ΣΘΕΟ Ι Σ
ΕΜΑΤΑΕΣΤΟΝΕΟΡ Ι ΟΝΚΑ ΙΤΑΤΕ Ι ΧΕΤΟ Ι Σ ΠΕ Ρ Ι Ο Σ Ι ΧΡΕΣΘΑ Ι ΧΡΕΜΑΣ

Sur le côté opposé.

ΙΝΑ ΚΑ Ι ΤΑΣΝ
ΣΟΕ Ι ΠΑΝΤΕͰ
ΑΤΑΤΑΕ Ι ΣΕͰ
ΑΚΑ Ι ΕΠ Ι
ΣΤ Ι ΗΕ ΑΙΕΠ
ΗΤ
ΙΤΕ
ΤΟΤΟ
ΙΝ
ΙΣΧΧ
Λ
ΔΙΗΤΤΑ
ΠΑΥΤΟΝΕ ͰͰ
ΕΥΕΝΕΑΝΤ Ι ΔΕ ΔΕ
ΕΝΑΔΕ Ι ΑΝΦ Σ ΕΦ Α Ε Ι Α
ΟΡΑΣΕΑΝΑΕ Ι Ι Σ Ϲ ΕΠ Ι Φ Σ ΕΦ ΕΙΜΕΕ
ΑΣΧΡΕΘΑ Ι ΤΟ ΑΣ Ι ΝΤΟ Ι ΤΕΣΑΘΕ
Ο Ι ΣΗΟ Ι Σ ΠΕΡΕΑ ΦΕΡΕΝΕ Ι Ε Ι ΣΕΠ Ι
Ι ΚΑΤΑΤ Ι ΘΕΝΑ Ι Κ ΝΕΝ Ι ΑΥΤΟΝΤΑΗΕΚ
Ι ΣΤΑΜ Ι Α Σ Ι ΤΟ ΕΝΑ Ι Α ΣΤΟΣ Ε Ι ͰΕΝ
ΝΔ Ι Α ΚΟΣ ΙΟΝΤΑ ΝΗΑΕ Σ ΑΠΟΔΟ Σ Ι ΝΕ

ΑΛΛΟΙΣΘΕΟΙΣΑ
ΝΑΙΑΣΧΡΕΜΑΤΑ
ΕΟΝΕΝΤΟΙΕΠΑΡ
ΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΟΝ
ΙΝΥΝΜΕΤΑΤΟΝΥ
ΑΘΕΝΑΙΟΝΕΣΓΑ
FΥΡΑΜ

ΕΙΤΑΟΦΕΛΟΜΕΝΑΤ
ΕΠΙΔΕΧΣΙΑΤΟΟΠΙ
Α Ι
ΝΑΣΤΑΤΑΕΣΤΙΝΕΑΙ
ΟΝΑΡΧΟΝΗΑΙΕΔΙΔΟ
ΙΑΗΟΠΟΣΑΜΕΛΧΡ

Sur le côté supérieur :

[Ἔδ]δοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ· Κεκροπὶς ἐπρυτάνευε, Μνησίθεος [ἐ] [γ]ραμμάτευε, Εὐπείθης ἐπεστάτει, Καλλίας εἶπε· Ἀποδοῦναι τοῖς Θεοῖς [τ]ὰ χρήματα τὰ ὀφειλόμενα, ἐπειδὴ τῇ Ἀθηναίᾳ τὰ τρισχίλια τάλαντ- [α] ἀνενήνεγκται ἐς πόλιν, ἃ ἐψήφιστο, νομίσματος ἡμεδαποῦ. Ἀποδι- [δ]όναι δὲ ἀπὸ τῶν χρημάτων ἃ ἐς ἀπόδοσίν ἐστιν τοῖς Θεοῖς ἐψηφισμ- [έ]να τά τε παρὰ τοῖς Ἑλληνοταμίαις ὄντα νῦν καὶ τ' ἄλλα ἅ ἐστι τούτων [τῶ]ν χρημάτων καὶ τὰ ἐκ τῆς δεκάτης, ἐπειδὰν πραθῇ. Λογισάσθων δὲ [οἱ] λογισταὶ οἱ τριάκοντα, οἵ περ νῦν, τὰ ὀφειλόμενα τοῖς Θεοῖς. Ἄχρ- [ι τῆ]ς συναγωγῆς τῶλ λογιστῶν ἡ βουλὴ αὐτοκράτωρ ἔστω. Ἀποδόντων [δὲ τ]ὰ χρήματα οἱ πρυτάνεις μετὰ τῆς βουλῆς καὶ ἐξαλειφόντων ἐπει- [δὰν] ἀποδῶσιν, ζητήσαντες τά τε πινάκια καὶ τὰ γραμματεῖα, καὶ ἐάν π- [ου ἄλ]λοθι ᾖ γεγραμμένα. Ἀποφαινόντων δὲ τὰ γεγραμμένα οἵ τε ἱερ- [εῖς κ]αὶ οἱ ἱεροποιοὶ καὶ εἴ τις ἄλλος οἶδεν. Ταμίας δὲ ἀποκυαμεύε- [ιν το]ύτων τῶν χρημάτων ὅταν περ τὰς ἄλλας ἀρχὰς, καθάπερ τοὺς τῶν [ἱ]- [ερῶ]ν τῶν τῆς Ἀθηναίας. Οὗτοι δὲ ταμιευόντων ἐμ πόλει ἐν τῷ Ὀπισθ- [οδό]μῳ τὰ τῶν Θεῶν χρήματα ὅσα δυνατὸν καὶ ὅσιον, καὶ συνανοιγόν- [τω]ν καὶ συγκλειόντων τὰς θύρας τοῦ Ὀπισθοδόμου, καὶ συσσημαινόσθω- ν τοῖς τῶν τῆς Ἀθηναίας ταμίαις. Παρὰ δὲ τῶν νῦν ταμιῶν καὶ τῶν ἐπισ- τατῶν καὶ τῶν ἱεροποιῶν τῶν ἐν τοῖς ἱεροῖς, οἳ νῦν διαχειρίζου[σι-] ν, ἀπαριθμησάσθων καὶ ἀποστησάσθων τὰ χρήματα ἐναντίον τῆς [βουλῆ-] ς ἐμ πόλει, καὶ παραδεξάσθων οἱ ταμίαι οἱ λαχόντες παρὰ τῶν νῦ[ν] ἀρχόντων, καὶ ἐν στήλῃ ἀναγραψάντων [ἰδ]ίᾳ, ἅπαντα καθ' ἕκαστόν τε τῶν Θεῶν τὰ χρήματα ὁπόσα ἐστιν ἑκάστῳ, καὶ συμπάντων κεφάλαιο- ν, χωρὶς τότε ἀργύριον καὶ τὸ χρυσίον, καὶ τὸ λοιπὸν ἀναγραφόντων οἱ ἀεὶ ταμίαι ἐς στήλην, καὶ λόγον διδόντων τῶν τε ὄντων χρημάτων καὶ τῶν προσιόντων τοῖς Θεοῖς, καὶ ἐάν τι ἀ[π]αναλίσκηται κατὰ τὸν ἐ- νιαυτὸν πρὸς τοὺς λογιστὰς, καὶ εὐθύνας διδόντων, καὶ ἐκ Παναθηναί- [ω]ν ἐς Παναθήναια τὸλ λόγον διδόντων καθάπερ οἱ τὰ τῆς Ἀθηναίας τ- [αμ]ιεύοντες. Τὰς δὲ στήλας ἐν αἷς ἀναγράψουσι τὰ χρήματα τὰ ἱερ- [ὰ θέ]ντων ἐμ πόλει οἱ ταμίαι· ἐπειδὰν δὲ ἀποδεδομένα ᾖ τοῖς Θεοῖς [τὰ χρ]ήματα, ἐς τὸ νεώριον καὶ τὰ τείχη τοῖς περιοῦσι χρῆσθαι χρήμασ-

Sur le côté opposé.

[ιν ἵ]να καὶ τὰς ν[ῆας . . . .

τειχι]σθῇ παντελ[ῶς . . . .

χρήμ]ατα τὰ εἰσελ[ηλυθότα ? . . . . . .
. . . α καὶ ἐπι . . . . .
. . . στι ἡ . . . . .
. . . Η . τ . . . . αι ἐπ . . . .
. . . . ιτη . . . .
. . . . τὸ τοῦ . . . .
. . . ιν . . . .
. . . ις Χ . . . .
. . γ . . . .
. . δι' αὐτὰ . . . . .
. . . ἀ]π' αὐτῶν ἐ . . λλ . . . . .
. . . ευεν . ἐάν τι δὲ . . . . . . δὲ . . .
. . . τ]ὴν ἄδειαν, ψηφ[ίζειν δὲ] ἀεὶ ἄ[δειαν εἰμή τις ἡμέρα εἴ-
η ἀποφράς. Ἐὰν δέ τις ὄ[φλημα] ἐπιψηφ[ίζῃ], μὴ ἐ[πιτρέπειν τ-
οὺς ταμί]ας χρῆ[σ]θαι τ[οῖς χρήμα]σιν τοῖς τῆς Ἀθη[ναίας, πρὶν ἂ τ-
οῖς Θε]οῖς, οἷς περ ἐὰ[ν εἰσέ]φερεν, εἴη εἰς ἐπί[δοσιν τὰ χρήμ-
ατα, κα]ὶ κατατιθέναι κ[ατὰ τὸ]ν ἐνιαυτὸν τὰ ἐκ[άστου χρήματα π-
αρὰ το]ῖς ταμίασι το[ῖς τῆς Ἀθ]ηναίας τοὺς Ἑλλην[οταμίας μέχρ-
ις τῶν] διακοσίων τα[λάντω]ν ἃ ἐς ἀπόδοσιν ἐ[στί· ἐπειδὰν δὲ
τοῖς] ἄλλοις Θεοῖς ἀ[ποδοθ]ῇ τὰ ὀφειλόμενα τ[εθήτωσαν τὰ μ-
ὲν Ἀθη]ναίας χρήματα [ἐν τῷ] ἐπὶ δεξιὰ τοῦ Ὀπι[σθοδόμου, τῶν δ' ἄ-
λλων Θ]εῶν ἐν τῷ ἐπ' ἀρ[ιστερ]ᾷ.
Ἃ δὲ τῶ]ν χρημάτων τῶν [ἱερῶ]ν ἄστατά ἐστιν, ἡ ἀ[πόστασις ἔστω π-
αρὰ τῶ]ν νῦν μετὰ τῶν [προτέρ]ων ἀρχῶν αἱ ἐδίδο[σαν τὸλ λόγον
ἐκ Παν]αθηναίων ἐς Πα[ναθήνα]ια· ἀπόδα μὲγ χρ[ήματα τῶν Θεῶν ἄ-
στατα] εὕρα[μεν.

TRADUCTION.

§ 1. *Il plut au sénat et au peuple ; la tribu Cécropis avait la Prytanie ; Mnésithéos était le secrétaire ; Eupithés était epistate ; Callias a dit :*

§ 2. *Qu'on restitue aux Dieux les fonds qui leur sont dûs, puisque les trois mille talens de monnaie indigène, qui avaient été decrétés, ont été versés dans le trésor de Minerve sur l'Acropole.*

§ 3. *Que la restitution soit faite des fonds qui furent destinés par décret à être restitués aux Dieux, et qui se trouvent actuellement chez les Hellénotamies ; de même des autres sommes qui appartiennent à ces fonds, et de la dîme, lorsqu'elle aura été vendue.*

§ 4. *Que les trente logistes actuellement en fonction calculent ce qui est dû aux Dieux ; mais que jusqu'à ce que les logistes s'assemblent, le sénat agisse avec des pleins-pouvoirs.*

§ 5. *Que les prytanes avec le sénat rendent les fonds, et les effacent après les avoir rendus, ayant demandé les régistres et les obligations, ou toute autre note sur la quelle ils peuvent avoir*

été écrits. Que les prêtres et les sacrificateurs et toutes les autres personnes qui en auraient connaissance soumettent ces notes écrites.

§ 6. *Que des questeurs soient élus aux suffrages pour ces fonds, lorsque les autres magistratures sont élues, et de même que les questeurs des (fonds) sacrés de Minerve.*

§ 7. *Qu'ils gardent en dépot sur la citadelle dans l'arrière-temple les fonds des Dieux, autant qu'il est possible et bon, et qu'ils ouvrent et qu'ils ferment les portes de l'arrière-temple et qu'ils les scèlent ensemble avec les questeurs des fonds de Minerve.*

§ 8. *Que les fonds soient comptés et pesés par les questeurs actuels et les épistates et les sacrificateurs des temples qui sont maintenant en fonction, devant le sénat dans la citadelle; et que les questeurs qui furent élus par le sort les reçoivent des magistrats actuels, et qu'ils les inscrivent sur une colonne particulière, tous les fonds à part pour chaque Dieu, autant qu'il en revient à chacun, et le total général, l'argent et l'or séparé.*

§ 9. *Et que dorénavant les questeurs les inscrivent toujours sur une colonne, et qu'ils rendent compte aux logistes des fonds qui appartiennent aux Dieux et de ceux qui y sont ajoutés, et de tout ce qui pourrait être dépensé pendant l'année; et qu'ils en rendent raison; et qu'ils rendent leurs comptes de Panathénées en Panathénées, comme ceux qui ont le dépot des fonds de Minerve. Et que les questeurs élèvent dans la citadelle les colonnes sur les quelles ils inscriront les fonds sacrés.*

§ 10. *Après que les fonds auront été rendus aux Dieux, qu'on emploie ceux qui restent à l'arsénal et aux murs, afin qu'on répare de nouveau les vaisseaux, et que la ville (ou le Pirée) soit complétement fortifiée.* . . . .

. . . .

la dispense.

§ 11. *Et il faut toujours décréter cette dispense, à moins que ce ne soit un jour néfaste.*

§ 12. *Si quelqu'un propose un décrêt d'amende, que les questeurs ne permettent pas qu'il soit fait usage des fonds de Minerve avant que les sommes ne soient prêtes à être payées aux Dieux, aux quels l'amende appartient.*

§ 13. *Et il faut que pendant l'année les Hellénotamies remettent aux questeurs de Minerve les fonds de chacun des Dieux jusqu'aux deux cents talens qui doivent être rendus.*

§ 14. *Et lorsque les sommes dûes auront été restituées aux autres Dieux, que les fonds de Minerve soient déposés dans la partie de l'Opisthodome à droite; et ceux des autres Dieux dans la partie à gauche.*

§ 15. *Que ceux des effets sacrés qui n'ont pas été pesés, soient pesés par les magistrats actuels avec les magistrats précédents qui ont rendu compte de Panathénées en Panathénées. Tous les effaits des Dieux que nous avons trouvés non pesés:*

Nous n'avons pas beaucoup à ajouter sur cette inscription que Mr Bœckh a publiée deux fois. Lorsqu'on parle après Mr Bœckh sur des sujets d'archéologie, on ne peut que le répéter. D'accord avec lui nous plaçons cette inscription à Olympiade 90, 2.

En effet cette inscription est antérieure à Euclide ou à Ol. 94, 2. Nous avons vu (N° 114) que la caisse publique ne contenait au commencement d'Ol. 86, 3, que 1470 Dr. Mais cette année et la suivante la ville construisait les Propylées, et peut-être aussi d'autres édifices non moins dispendieux. L'année d'après (Ol. 87, 1), elle envoyait l'expédition de Corcyre; l'année suivante elle entrait dans la guerre du Peloponnèse, qui l'entraina à d'immenses dépenses. Depuis Ol. 86, 3, lorsque la caisse était presque vide, jusqu'à la paix de Nicias (Ol. 89, 3) il s'était donc passé 13 années, riches en événemens et en désastres, pendant les quelles la pénurie a dû augmenter par ces temps de peste, lorsqu'il ne fallait point penser à des revenus intérieurs. Nous avons vu que pendant les 4 dernières années la ville fut obligée d'emprunter au trésor de Minerve et à celui de Minerve Victoire (N. 116 et 117) la somme de 600 talens. Peut-être emprunta-t-on encore aux temples des autres Dieux des sommes qui ne figurent pas dans les comptes rendus, parcequ'aucun décrèt ne portait encore qu'on dût graver sur pierre les comptes d'autres fonds sacrés que de ceux de Minerve. Mais les premières années de la guerre, les grands préparatifs qui l'ont dévancée, les années de peste et la construction des Propylées ont dû exiger des fonds bien supérieurs, et dans les neuf années d'Ol. 86, 3 à Ol. 88, 3 (la première de N. 116 et 117) la ville a dû emprunter plus de 2400 talens aux différens temples. Ces emprunts ne peuvent s'être étendus audelà de la paix de Nicias, car la ville n'avait pas besoin de contracter des dettes en temps de paix et lorsqu'elle recevait plus de 1000 talens par an de ses alliés. Ils ne comprennent certainement pas les frais de la guerre de Sicile, car ils ont dû être suivis par un temps de prospérité qui a permis leur restitution avant l'anarchie, ainsi que nous le voyons par la présente inscription.

Nous posons donc comme un fait que la ville emprunta au trésor de Minerve 3000 talens, une autre somme (peut-être 200 talens ainsi que nous allons le voir plus bas) aux temples des autres Dieux, jusqu'à la paix de Nicias. Depuis ce temps elle n'emprunta plus rien jusqu'au renouvellement de la guerre (Ol. 91, 1) et éleva au contraire les tributs des alliés au double de ce qu'ils étaient sous Aristide, c'est-à-dire à $2 \times 600 = 1200$ ou peut-être à $2 \times 460 = 920$ talens. Pour amasser donc 3200 talens qu'elle devait aux trésors sacrés, elle avait besoin de mettre ensemble les tributs de 3 ou 4 ans, d'Ol. 89, 3 à Ol. 90, 2, et c'est à cette année que nous posons avec Mr Bœckh la présente inscription.

À notre avis cette inscription ne traite point des 3000 talens restitués à Minerve; elle n'en parle qu'accidentellement. Son contenu se rapporte uniquement aux fonds dûs et à restituer aux temples des autres Dieux. La ville ayant emprunté 3000 talens à Minerve et d'autres sommes aux temples des autres Dieux, il était sans doute décrété que des premiers revenus on devait restituer les 3000 talens dûs à Minerve et immédiatement après ceux qui étaient dûs aux autres Dieux.

Notre inscription dit donc que *puisque les* 3000 *talens sont déjà restitués à Minerve, on doit aussi restituer aux autres Dieux ce qui leur est dû, des fonds disponibles*. Nous ne pouvons pas croire, ainsi que Mr Bœckh le suppose, que par les 3000 talens, ἃ ἀνενήνεγκται τῇ Ἀθηναίᾳ on veuille entendre les sommes de la caisse *publique* qui étaient gardées également dans le temple de Minerve, car alors il serait étonnant que les Athéniens prissent un si grand soin à payer ce qu'ils avaient emprunté aux temples des autres Dieux, avant de penser à payer les sommes dues au trésor du Parthénon dans le quel ils puisaient surtout et qui leur avait fait les prêts les plus considérables. Dans toute l'étendue de l'inscription nous voyons les *fonds des autres Dieux* mis en opposition à ceux de Minerve, (§ 6, 7, 9),

et enfin nous y lisons une disposition par la quelle on établit des questeurs particuliers (§ 6), qui doivent conserver ces fonds de concert avec ceux des fonds de Minerve dans l'Opisthodome du Parthénon. Ce sont ces questeurs (τῶν ἄλλων Θεῶν) que nous voyons figurer dans n. 105, (Ol. 95, 2) de C. I.; ils furent institués en vertu du décrêt que nous avons sous les yeux.

L'observation générale que nous avons à faire sur le travail de Mr Bœckh, est que l'arrangement des lignes y est vicieux. l. 3 y contient une lettre de trop, et par conséquent toutes les autres sont reculées d'une ou de deux lettres, de manière que la 14e et la 16e se trouvent racourcies de 3 lettres pour donner aux autres la longueur voulue. L. 8, Fourmon avait écrit HOIΝΕΡΝΥΝ, et Mr Bœckh en a fait HEMEPON, chageant les mots οἱ τριάκοντα en ὡς τριάκοντα. Les mots sont en effet HOIΠΕΡΝΥΝ. Nous apprennons par ce passage que les logistes étaient au nombre de trente, malgré le témoignage des grammairiens [1] qui n'en connaissent que dix. Peut-être entend on ici par le dénomination de logiste les Εὔθυνοι ou Εὐθύναι, dont les fonctions étaient de même nature que ceux des logistes, et qui étant eux-mêmes au nombre de 10, et assistés par 20 assesseurs [2], formaient une *Cour des Comptes* composée de 30 magistrats. Ou bien peut-être encore la Cour des trente magistrats était-elle composée des dix logistes, des dix Euthynes et des dix Apodectes, trois ordres de fonctionnaires qui s'occupaient des diverses parties de la comptabilité. Nous verrons dans le Chap VI qu'on indiquait souvent à cette époque et un peu plus anciennement la Cour de comptabihté par la dénomination οἱ τριάκοντα, les *trente magistrats*. La lacune à la fin de l. 14 et au commencement de l. 15 ne nous permet de lire que ἱερῶν, et non pas χρημάτων. Mr Bœckh a aussi adopté le premier mot dans C. I. — L. 17 porte συσσημαινόσθων et non pas συσσημαινέσθων. C'était peut-être une erreur du lapidaire. — Le mot à moitié effacé de l. 22 nous parait être ἰ)δίᾳ, ἅπαντα et non pas δίκαια πάντα. — Dans l. 26 on voit: Α ΑΝΑΙ-ΙΣΚΕΤΑΙ. Le mot ne nous parait point défectueux. Nous croyons qu'il faut lire ἀπαναλίσκηται. Ce verbe existe, de même que le nom ἀπανάλωσις qui en dérive (Diod. de Sic.). Au commencement de l. 30 il faut lire θέντων et non pas τιθέντων que Mr Bœckh se crut obligé d'y mettre pour remplir la lacune que lui laissait l'arrangement de ses lignes. Pour toutes les autres parties de cette inscription nous renvoyons au travail de Mr Bœckh.

Il est à regretter que le côté opposé soit tellement mutilé qu'on y peut à peine former quelques mots entiers. Nous pensons qu'il contient la continuation du même décrêt, et à notre avis il n'y a même pas de lacune entre la ligne 31 du côté antérieur et la l. 1 de celui-ci. Καὶ τὰς ν . . (l. 1) nous parait être καὶ τὰς ν(ῆας). L'espace qui reste à gauche de la ligne ne parait pas avoir contenu plus de 4 lettres; les deux sont la fin du mot (χρήμασ)ιν; il ne reste donc jusqu'à la syllabe να qui commence la ligne, que l'espace de deux lettres, dont l'une est même visible, et parait être un I. Revenant donc à la l. 31 du côté opposé, nous pourrions obtenir ces mots: εἰς τὸ νεώριον καὶ τὰ τείχη τοῖς περιοῦσι χρῆσθαι χρήμασ(ιν, ἵ)να καὶ τὰς ν(ῆας . . et la ligne suivante serait καὶ ἡ πόλις ou ὁ Πειραιεὺς τειχι)σθῇ παντελῶς. *Afin qu'on répare, ou qu'on mette au complet les vaisseaux, et que la ville (ou le Pirée) soit complétement fortifiée.* ΑΤΑΤΑΕΙΣΕΙ- (l. 3) nous parait être χρή)ματα τὰ εἰσελ(ηλυθότα. Des 11 lignes qui suivent presque rien n'est conservé. Tout le reste est également incomplet; le commencement, la fin et le milieu de chaque ligne est effacé, aussi n'avons-nous hasardé quelques conjectures qu'avec la plus grande hésitation et sans pretendre les garantir. Dans l. 15 on peut lire le mot ἄδειαν. Le sens que les anciens attachaient

(1) Harp, dans Λογισταὶ et Εὔθυναι. — Ἐτυμ. d. Εὔθυνος. — Phot. et Poll. VIII, 45.

à ce mot nous fait penser qu'il s'agit ici de particuliers, débiteurs aux trésors des Dieux. C'était une dispense qu'on accordait aux débiteurs publics, et au moyen de laquelle ils pouvaient malgré la loi prendre part aux affaires du pays, ou bien c'était la permission donnée aux orateurs de proposer la rémission d'une dette publique (1). Si la syllabe φρὰς qui commence la l. 16, et le nombre des lettres qui doivent remplir chaque lacune, et aux quelles nous avons constamment eu égard, ne nous ont pas égarés dans notre conjecture, nous croyons qu'après avoir décrété dans les lignes effacées la manière et les formes d'après les quelles la ville emprunterait à la caisse des *autres Dieux*, et le mode de restitution, on a consigné dans § 11 et sans doute aussi dans le § précédent les dispositions sur les prêts que cette caisse pourrait faire à des particuliers, et l'ont décide que ces prêts seront entourés de toutes les facilités possibles. Un créancier qui ne serait pas en état de payer, serait d'après la loi générale exclu du service public; mais vû la nature de la dette, on décrète qu'il *soit permis de demander l'autorisation de dispense* à l'égard de ces créanciers, et que *la permission de demander l'autorisation de dispense* (c'est là le véritable sens de ἄδεια) sera toujours accordée, à moins que le jour ne soit *néfaste*. On sait que dans ces jours (ἀποφράδες) les anciens ne portaient aucun procés devant les tribunaux à l'exception des procés de meurtre (φονικαὶ); c'étaient les trois derniers jours de chaque mois, qui, au dire des grammairiens étaient les jours néfastes (2).

Le § 12 parait contenir des dispositions qui regardent la perception des amendes qui seraient échues à la caisse des autres Dieux. Je ne prétends pas avoir heureusement rempli la lacune du milieu de l. 17. J'avoue au contraire ne trop savoir que faire des lettres EA qui ne peuvent être que ἐάν. Οἷς περ εἰσέφερεν (τὸ ὄφλημα ou ὁ ἐπιψηφίζων) devrait être traduit: *aux quels Dieux celui qui a proposé l'amende*, (ou bien *l'amende elle-même*) *a rapporté des fonds*. Je pense que le sens général de ce § est que lorsque des amendes auront été décrétées, les questeurs ne permettront pas qu il soit touché aux fonds de Minerve avant que ces amendes ne soient payées à la caisse des Dieux aux quels elles reviennent. C'est une mesure qui fut apparemment jugée nécessaire pour garantir le versement des amendes dans les caisses des Dieux.

Le § 13 nous parait se rapporter de nouveau aux sommes actuellement dues par la ville à la caisse des Dieux. En effet après avoir décrété en général que toutes les sommes dûes aux Dieux leur seraient restituées, après avoir institué les autorités qui les percevraient, et organisé la caisse dans la qnelle elles seraient déposées, ainsi que le mode de ses perceptions et de ses déboursemens, on termine le décrêt en indiquant quelles sont les sommes dûes actuellement, et jusqu'à quelle époque elles doivent être payées. Si l'expression était κατ' ἐνιαυτὸν, on pourrait croire qu'il s'agit de quelque payement à faire annuellement. Mais κατὰ τὸν ἐνιαυτὸν signifie *dans le cours de cette année*. Nous voyons par ce § que les sommes dûes *aux autres Dieux* s'élèvent à 200 talens. Ce sont les Hellénotamies qui doivent déposer cette somme chez les questeurs de Minerve, ainsi qu'il avait été dit au commencement du décrêt (§ 3). Comme les questeurs particuliers pour ces fonds ne seront élus que *lors de l'élection des autres magistratures* (§ 6), les Hellénotamies doivent, afin que la restitution ne soit pas différée, déposer en attendant et pendant l'année, les 200 talens chez les questeurs de la Déesse.

(1) Bœckh, Staath. der Ath. II. 184.
(2) Lucien, Pseudolog. C. 13, VIII. — Plat. Tim. Dict. — Suid. et Comm. à la législ. de Plat. p. 619. éd. Tauchn. — Etymol. Magn. p. 131, 18. — Etym. Gud. p. 70. — Poll. VIII, 117. — Voyez: Der Attische Process, v. Meier u. Schömann, B. II. K. 3.

La restauration de § 14 nous parait se présenter d'elle-même ; elle repond d'ailleurs exactement à la grandeur des différentes lacunes. Nous apprennons par ce § que les fonds de Minerve étaient tenus dans une caisse séparée, à droite de l'Opisthodome, et ceux des autres Dieux dans une autre caisse à gauche. Est-ce dans le sens de la statue qu'il faut entendre ces mots? On doit-on penser qu'ils se rapportent à l'entrée de l'Opisthodome par la grande porte d'Ouest? Dans ces deux suppositions la droite est le Sud, car la statue regardait l'Orient. Mais on peut aussi supposer que par δεξιὰ on entendait la partie du temple qui était à la droite de celui qui entrait par la porte d'Orient, et qui s'avainçait vers l'Opisthodome par la porte dérobée derrière la statue, si une telle porte avait effectivement existé.

Le § 15 parait traiter des formes à observer pour peser l'argent qui appartient aux Dieux. Si nous avons bien démêlé son sens, cet argent doit être pesé par les questeurs actuels, avec ceux de la pentétiride passée, pour plus grande garantie. Il parait que pour ne laisser aucun lieu à la confusion et à des abus, on détermine à la fin du décrêt les fonds ou les effets qui avaient été trouvés non pesés. La pierre est ici interrompue par une bordure en liseré que les chrétiens avaient faite à l'autel. Mais ce qui y manque ne pouvait pas être de plus de trois lignes.

119.

ΙL
ΘΕΟΠΥC
ΙΤΟΙΣΠΑΡΕΣ
Κ Λ
ΝΕΙΑΣΔΕΥΤΕΡΑΣ
ΕΟΝΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟ
ΤΕΣΠΡΥΤ ΝΕΙΑΣΠ
ΑΡΛΥΡΙΟΝΤΟΥΤΟΝ
ΝΟΣΤΟΙΣΜΕΤΑΔΕΜ
ΞΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΟ
ΔΕΙΑΥΤΟΚΛΕΙΑΝΑΦΛ
ΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΤ
ΤΕΛΘΟΝΤΕΣΗΕΛΛΕΝΟΤ
ΞΡΟΚΛΕΙΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟ
ΛΤΟΙΕ ΠΕΔΟΝΟΣΘΕΝΙ
Ο Ν Α Ν Α Ι
Π Η Η Ι
ΟΝΤΟΣΚΑΙ
Π

120.

ΤΑΜ ΑΙ
ΑΘΕΝΑΙΕ
ΝΑΡΧΟΣΙΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΣΗ
ΙΕΥΟΣΕΣΚΑΙΗΕΜΕΡΑΙΔΕΥΤ
ΟΣΤΟΙΣΜΕΤΑΔΕΜΟΣΘΕΝΟΣΕ
ΙΤΟΣΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΣΚΑΙ
ΝΙΑΣΤΕΣΘΕΟΠΑΛΙΝΠΑΡΑΔΟ
ΡΑΙΚΕΣΕΥΘΥΔΕΜΟΙΕΥΔ ΜΟ

ΛΟΚΛΕΙΑΡΙΣΤΕΙΔΟΒΕΣΑΙΕΙ
ΛΤΡΑΤΟΛΟΜΟΝΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΥ
ΟΚΥΣΙΚΕΝΟΣΤΑΤΕΡΑΣΧΧΧΧ

ΤΟΥΤΟΤΟΧΡΥΣΙΟΝΓ ΑΡΕ C
ΑΔΕΙΑΝΣ
ΝΕΙΑΣΣΤΡΑΤΕΛΟΙΣΠΑΡΕΔΟΜ

ΡΥΤΑΝΕΙΑ ΣΠΑΡΕΔΟΜΕΝΤΟΕΧΣ
ΔΙΕΙΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΣΙΚΑΙΠΑΡΣ
ΣΤΡΑΤΕΛΟΙΣΝΙΚΙΑ ΝΙΚΕΡΑΤ

Ε Π Ι Τ Ε Σ
ΙΙ
ΤΟΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΤΑΜΙΑΙΗΙΕ
Γ ΥΧΣΕΝΟΣΕΥΦΑΝΟΣΠΡΟΣΠΑΛΤΙ
ΤΑΕΠΙ ΟΓΛΙΧΙΣΚΛ ΡΙΝΟΚΙΧ
ΡΑΙΚΑΙΕΙ ΟΣΤΕ ΓΕΣΠΡΥΤΑ
ΑΤΕΛΟΙΣ ΛΑΜΧΟΚΕ ΦΑΛΕΘΕΝ

ΟΟΤΑ ΙΑΤΕΝ ΑΓΙΑΝΑ
ΜΟΙΛΑΚΙΑΔΕΙΤΙΜΑΡΧΟΙΠΑΛ
ΛΟ ΥΕΙΤΡΙΤΕΙΚΑΙΔΕΚ
Π Ι Τ Ε Σ
ΑΜΜΑΤΕΥΕΤΑΜΙΑΙ
ΑΚΟΝΤΙΔΟΒΑΤΕΣ
ΑΝΙΕΝΓΑ

121.

ΕΝΟ
ΙΔΕΙ
Φ Α Λ Α
Ι Χ Ε Σ

ΑΘΕΝΑΙΟΙΑΝΕΛΟΣΑΝ
ΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣΑ
ΙΟΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΝ
ΑΡΙΚΛΕΟΣΠΑΙΑΝΙΕ
ΝΕΙΑΣΦΣΕΦΙΣ ΜΕΙ
ΕΠΙΤΕΣΑΙΑΝΤΙΔΟΣ
ΚΛΕΟΜΕΔΕΙΛΥΚΟ
ΕΠΙΤΕΣΑΝΤΙΟΧΙ
ΛΕΝΕΙΚΑΙΣΤΡΑ

122.

Ι
ΤΕ
ΤΟ Δ Α ΑΡΕΔΡ
Π
ΙΤΕ ΟΙΜΕΣΣΙΡΕΛΙΑΝΑΛΚΙΒΙΑΔΕΙΛ ΜΑΧΟ
ΜΑΧΟΙΗΕΡΜΕΙΟΙΔ
ΤΡΑΤΕΛΟΙΣΕΣΣΙΚΕΛ ΙΑΔΕΙΛΣΜ ΧΟΙ
ΑΝΤΙΜΑΧΟΙΗΕΡΜΕΙΟΙΔΤΤΤΤ Ч
ΑΙΣΤΡΑΤΕΛΟΙΣ ΣΣΙΚΕΛ Α Α ΕΜΑΧΟ
ΑΝΤΙΜΑΧΟΙΗΕΡΜΕΙΟΙΧΡ ΣΙΟ ΣΤΑΤΕΡ
CIIIIC

Τ Ο Σ Τ Ο Ε Π Ι Τ Ε Σ
Δ Π Ρ Ι Ι Ι Ι

ΔΕΣΠΡΟΤΟΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΤ ΑΜΙΑ ΙΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝ
Σ ΤΕΛΕΝΙΚΟΠΕΡΛΑΣΕΘΕΝΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΠΑΡΕΔΟΣΑΝΣΤΡ
ΠΑΡΕΔΡΟΙΦΕΡΕΚΛΕΙΔΕΙΠΕΙΡΑΙΕΙC ΕΦΙΣΑΜΕΝΟΤΟΔΕΜ
ΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΦΤΧΧΧΧΗΗΗΔΔΔΔΠΗΗΙΙΙCΤΕΚΑΙΧΡΥΣΙΟ

ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΕΙΕΥΟΝΥΜΕΙΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟΣΙΤΤΤΤΤΟΥΤΟΙΔ
ΧΣΥΝΑΡΧΟΣΙΕΠΙΤΕΣΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣΔΕΥΤΕΡΑΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣ

ΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΣΑΡΙΣΤΟΚ
ΔΠ
ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΣΑΡΙΣΤΟΚΡ

ΤΑΝΕΙΑΣΗ ΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΣΑΡΙΣΤΟΚΡ
ΡΑΤ ΙΑΙ
ΤΑΝΕΙΑ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΣΑΡΙΣΤΟΚΡ
ΤΑΧΡΕ ΑΤΑΤΤΤΤΧΧ
ΝΕΙΑ ΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΦΙΛΟΜΕ
ΑΥΤΕΙΗΕΜΕΡΑΙΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΚ
Ο Ε Π Ι Τ

120.

Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν ἐπὶ Ἀντίφρονος ἄρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ . . πρῶτος ἐγραμμάτευε.] Ταμίαι ἱ-ερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Πυθόδωρος Ἁλαιεὺς καὶ ξυνάρχοντες, οἷς Φορμίων Ἀριστίωνος Κυ]δαθηναιεὺς ἐγραμμάτευε, Ἑλληνοταμίαις . . . . ξυ]νάρχουσι καὶ παρέδροις οἷς . . . . ἐγραμμάτευε, ἐπὶ τῆς . . . . της πρυτα]νευούσης, καὶ ἡμέρᾳ δευτ-έρᾳ . . . . . . τῆς πρυτανείας . . . .]ος τοῖς μετὰ Δημοσθένους ἐ-ς . . . . . . **119.** . . . . δοῦνα]ι τοὺς Ἑλληνοταμίας καὶ [π-αρέδρους τοῖς ταμίαις τῆς] Θεοῦ Πυθ[οδώρῳ Ἁλαιεῖ καὶ ξυνάρχουσι, τοὺς δὲ τα]μίας τῆς Θεοῦ πάλιν παραδοῦ[ναι τοῖς Ἑλληνοταμίαις κα]ὶ τοῖς παρέδ[ροις, τούτους δὲ στρατηγοῖς εἰς τὰ ἐπὶ Θ]ρᾴκης Εὐθυδήμῳ Εὐδήμου......

Ἐπὶ τῆς....ίδος... πρυτα]νείας δευτέρας [πρυτανευούσης, Ἑλληνοταμίαις Ἐρ]γοκλεῖ Ἀριστείδου Βησαιεῖ . . . . . .]σωνεῖ καὶ ξυνάρχου[σι, ... Ἱεροκλεῖ Ἀρχε]στράτου Ἀθμονεῖ καὶ συνάρχ[ουσι . . . . ἐπὶ τῆς αὐ]τῆς πρυτανείας π[αρέδομεν Ἑλληνοταμίαις χρυσί]ου Κυζηκινοῦ στατῆρας ΧΧΧΧ . . οὗτοι δὲ παρέδοσαν τὸ] ἀργύριον τοῦτο Ν[ικίᾳ Νικηράτου καὶ ξυνάρχουσιν . .] τοῦτο τὸ χρυσίον παρεδό[θη . . . . ψηφισαμέν. τ[οῦ] δήμ[ου . . . . τὴν] ἄδειαν.

Ἐπὶ τῆς . . . . ίδος . . .]ης πρυτανευούσης, ὀ[γδόῃ ἡμέρᾳ τῆς πρυτ]ανείας, στρατηγοῖς παρέδομ-εν . . . .]δει Αὐτοκλῆ Ἀναφλ[υστίῳ . . . . .

Ἐπὶ τῆς . . . . ίδος . . .]της πρυτανευούσης τ[. . . ῃ ἡμέρᾳ τῆς π]ρυτανείας παρέδομεν τὸ ἐξ . . . . . . **121**.ἐ]σελθὸν τοῖς Ἑλληνοτ[αμίαις Ἐργοκλεῖ Ἀριστείδου Βησ]αιεῖ καὶ ξυνάρχουσι καὶ παρέ-δροις . . . . .] Ἱεροκλεῖ Ἀρχεστράτου [. . . . . οὗτοι δ' ἔδοσαν στρατηγοῖς Νικίᾳ Νικηράτου . . . . ιδειλ . . . . . . ατῳ Ἐμπέδονος Θενι . . . . . .

Κε]φάλα[ι]ον ἀναλ[ώματος τοῦ] ἐπὶ τῆς ἀρ]χῆς Ⓟ Ⓟ [. .] Ⓟ Η Η [. . . . . . .] Ι Ι.

Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν [ἐπὶ Εὐφήμου ἄρχ]οντος καὶ [ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ. . . . πρῶ]τος ἐγραμμάτευε. Ταμίαι ἱε-ρῶν χρημάτων τῆς Ἀ[θηναίας Ἀναξικράτης Λακιεὺς καὶ ξυνάρχοντες, οἷς] Εὔξεινος Εὐφάνους Προσπάλτ-

ιος ἐγραμμάτευεν [. . . . . στρατηγοῖς ἐς] τὰ ἐπὶ Θράκης Κα. ρίνωνι Χ-αρικλέους Παιανιε[ῖ καὶ ξυνάρχουσιν. Ἐπὶ τῆς . . . . . πρυτανευούσης, δευτέ]ρᾳ καὶ εἰκοστῇ τῆς πρυτα-νείας [φ]σηφισαμέ[νου τοῦ δήμου τὴν ἄδειαν . . . . στρα]τηγοῖς Λαμάχῳ Κεφαλῆθεν . . Ἐπὶ τῆς Αἰαντίδος [. . . . . . ης πρυτανευούσης . . . . η τῆς πρυτανείας· ἐδέδ]οτο διὰ τὴν ἄδειαν [ςρατηγοις Κλεομήδει Λυκο[μήδους . . . . Ἐπὶ τῆς Ἀντιοχί[δος . . . . ης πρυτανευούσης, . . . η ἡμέρᾳ τῆς πρυτανείας] . . μῳ Λακιάδει, Τιμάρχῳ Παλ-ληνεῖ καὶ στρα[τηγοῖς . . . . . . ἐπὶ τῆς . . . . ης πρυτανευούσης] τρίτῃ καὶ δεκ-άτῃ τῆς πρυτανείας . . . .

Κεφάλαιον ἀναλώματος τοῦ ἐπ]ὶ τῆς ἀρχῆς. . . .

Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν ἐπὶ Ἀριστομνήστου ἄρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ. . . πρῶτος ἐγρ]αμμάτευε. Ταμίαι ἱ-ερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Δεχ . . . . . καὶ ξυνάρχοντες, οἷς Λυσικλῆς Δρ]ακοντίδου Βατῆθεν ἐγραμμάτευε . . . . τε . . εν . . . . . . ο . . . .

122.

. . . . το . . δ . . να . . [π]αρέδ[ροις?]
. . . .
. . . . στρ]ατη[γ]οῖ[ς] ἐς Σικελίαν [Ἀ]λ[κ]ι[β]ιάδει, Δ[α]μάχῳ
. . . . Ἀντι]μάχῳ Ἑρμείῳ Δ . . . . . .
. . . . σ]τρατηγοῖς ἐς Σικελ[ίαν Ἀλκιβ]ιάδει, Λαμάχῳ
. . . . Ἀντιμάχῳ Ἑρμείῳ ΔΤΤΤΤ. . . . Η
. . . . κ]αὶ στρατηγοῖς ἐς [Σ]ικελ[ί]α[ν] Ἀλ[κιβιάδει, Λα]μάχῳ
. . . . **C. I. G. 144** . . . . Ἀντιμάχῳ Ἑρμείῳ· χρ[υ]σίου [Κυζικηνοῦ] στατῆρ[α-ς . . . . CIIIIC.

Κεφάλαιον ἀναλώμα]τος τοῦ ἐπὶ τῆς ἀρχῆς . . .] ΔΠΗΙΙΙΙ.

Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν ἐπὶ ἄρχοντος Χαβρίου καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ . . .]δης πρῶτος ἐγραμμάτευε, ταμίαι ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Λεωχάρης . . καὶ ξυνάρχοντες οἷς . . ελέα]ς Τε[λενίκου Περγασῆθεν ἐγραμμάτευε παρέδοσαν ςρα-τ]ηγοῖς τε[. . . . . καὶ Ἑλληνοταμίᾳ καὶ] παρέδρῳ Φερεκλείδει Πειραιεῖ, [ψ]ηφισαμένου τοῦ δημ-ου] τὴν ἄδειαν ἐπὶ τῆς Αἰαντίδος [πρώτης πρυτανευούσης τριακοστῇ ἡμέρᾳ] τῆς πρυτανείας ΔΤΧΧΧ-ΡΗΗΡΔΔΔΓΗΗΙΙΙC τε καὶ χρυσίου Κυζικηνοῦ [Ρ]ΗΔΔΔΓξξξ. Τιμὴ τούτων δαν[εισθέντων ξξξξξξξ

Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις ἐδανείσα[μεν ἐκ τῶν ἱερῶν χρημάτων] Ἀριστοκράτει Εὐωνυμεῖ καὶ ξυνάρ-χουσι ΡΤΤΤΤ. οὗτοι δ-ὲ ἔδοσαν ἀθλοθέταις ἐς Παναθήναια, Ἀμέμπτῳ...[καὶ] ξυνάρχουσι ἐπὶ τῆς Ἐρεχθηΐδος δευτέρας πρυτανευούση-ς, εἰκοστῇ ἡμέρᾳ τῆς πρυτανείας.

Ἐπὶ τῆς Κεκροπίδος τετάρτης πρυτανευούσης ἕ[κτῃ ἡμέρᾳ τ]ῆς πρυτανείας Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις Ἀριστοκρ-άτει Εὐωνυμεῖ καὶ ξυνάρχουσι, στρατιώταις ἐτ[. . . .]ΔΓ

Ἐπὶ τῆς Ἀντιοχίδος ὀγδόης πρυτανευούσης, δεκά[τῃ ἡμέρᾳ τῆς] πρυτανείας Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις Ἀριστοκρά-

τει Εὐωνυμεῖ καὶ ξυνάρχουσι, στρατιώταις ἐμπ . . . .
Ἐπὶ της Ἀντιοχίδος ὀγδόης πρυτανευούσης, τρίτῃ [ἡμέρᾳ τῆς πρυ]τανείας Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις Ἀριστοκράτ-
ει Εὐωνυμεῖ καὶ ξυνάρχουσι HHH𐅅H. οὗτοι δ' ἔδοσαν [τὰ χρήματα τῇ στ]ρατιᾷ.
Ἐπὶ τῆς Ἀντιοχίδος ὀγδόης πρυτανευούσης, εἰκοσ[τῇ ἡμέρᾳ τῆς πρ]υτανείας, Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις Ἀριστοκρά-
τει Εὐωνυμεῖ καὶ ξυνάρχουσι ἐς τὰς ναῦς τὰς ἐς Σι[κελίαν παρέδομεν] τὰ χρήματα TTTTXX.
Ἐπὶ τῆς Ἀντιοχίδος ὀγδόης πρυτανευούσης δευτέ[ρᾳ ἡμέρᾳ τῆς πρυτα]νείας Ἑλληνοταμίᾳ καὶ παρέδρῳ Φιλομήλῳ M-
αραθονίῳ καὶ στρατηγῷ ἐν τῷ Θερμαίῳ κόλπῳ [. . . . . τῇ] αὐτῇ ἡμέρᾳ Ἑλληνοταμίᾳ κ[αὶ παρέ-
δρῳ Φιλομήλῳ Μαραθωνίῳ, καὶ στρατηγῷ ἐν [τ]ῷ [Θερμαίῳ κόλπῳ . . . . .

Κεφάλαιον ἀνα[λώματος τ]οῦ ἐπὶ τ[ῆς
ἀρχῆς HHH𐅅TTT.

A. § 1) *Les Athéniens ont dépensé sous l'archontat d'Antiphron et sous le sénat dont. . . . . était le premier secrétaire. Questeurs des effets sacrés de Minerve, Pythodore Haléen et ses collègues, dont Phormion fils d'Aristion, Cydathénéen, était le secrétaire. Nous avons remis* (*ou prêté*) *aux Hellénotamies . . . . . à ses collègues et aux assesseurs, dont . . . . . était le secrétaire . . . . . .*

§ 2) *Sous la . . . . ème Prytanie de la tribu . . . . ide, le . . . deuxième jour de la Prytanie . . . . à ceux qui sont avec Démosthène en . . . .*

§ 3) *. . . . . que les Hellénotamies et les assesseurs donnent aux questeurs de la Déesse, Pythodore Haléen et à ses collègues, et que les questeurs de la Déesse rendent de nouveau aux Hellénotamies et aux assesseurs, qui doivent remettre aux généraux en Thrace Euhtydème fils d'Eudémos . . . .*

§ 4) *Sous la deuxième prytanie de la tribu . . . ide, nous avons remis aux Hellénotamies Ergoclés fils d'Aristide, Béséen, à . . . . . Aixonien, à leurs collègues et aux assesseurs, et aux . . . . . . Hieroclés fils d'Archestratos Athmonéen et à ses collègues . . .*

§ 5) *Sous la même prytanie nous avons remis aux Hellénotamies de l'or de Cyzique* 4000. . *statères. Ceux-ci ont remis cette somme à Nikias fils de Nikératos et à ses collègues; cet or fut donné, le peuple en ayant décrété l'autorisation.*

§ 6) *Sous la . . . ème prytanie de la tribu . . . ide, le huitième jour de la prytanie, nous avons remis aux généraux . . . idés; à Autoclés d'Anaphlystos . . .*

§ 7) *Sous la. . . ème prytanie de la tribu . . . ide, le . . . ème jour de la prytanie, nous avons remis l'argent provenant de . . . . aux Hellénotamies, Ergoclés fils d'Aristide Béséen, à ses collègues et aux assesseurs, à . . . , à Hiéroclés fils d'Archéstratos, et ceux-ci ont remis aux généraux Nicias fils de Nikératos . . . . à . . atos fils d'Empédon de Th. . . . . .*

§ 8) *Total de la dépense sous cette administration:* 15 *T*....., 700 *Dr.*

B. § 1) *Les Athéniens ont dépensé sous l'archontat d'Euphémus, et sous le sénat dont. . . . était le premier secrétaire. Questeurs des effets sacrés de Minerve, Anaxicratés Lacien et ses collègues, dont Euxénos fils d'Euphanos Prospaltien était le secrétaire. Nous avons remis* (*ou prêté*) *. . . . aux généraux en Thrace, Ca.rinon fils de Chariclés Pæanien et à ses collègues.*

§ 2) *Sous la . . ème prytanie de la tribu . . . ide, le vingt-deuxième jour de la prytanie, le peuple ayant décrété, aux généraux Lamachus de Képhalé, ...*

§ 3) *Sous . . . ème prytanie de la tribu Æantide, le . . . ème jour de la prytanie, fut donné, à cause de l'autorisation (tant) à Cléomède fils de Lycomède.*

§ 4) *Sous la . . . ème prytanie de la tribu Antiochide, le . . . ème jour de la prytanie, à . . . nos Laciade, à Timarchos de Pallène, et aux généraux (tant).*

§ 5) *Sous la . . . ème prytanie de la tribu . . . . le treizième jour de la prytanie (tant).*

§ 6) *Total de la dépense sous cette administration (tant).*

C. § 1) *Les Athéniens ont dépensé sous l'archontat d'Aristomnéstus, et sous le sénat dont . . . . . était le premier secrétaire. Questeurs des effets sacrés de Minerve, Dech . . . et ses collègues, dont Lysiclés fils de Dracontidés de Baté était le secrétaire. . . . . et aux assesseurs ?*

§ 2) . . . *aux généraux en Sicile, à Alcibiade, à Lamachus, ... à Antimachos Hermien,* 10 *T* . . . .

§ 3) . . . . . *et aux généraux en Sicile, à Alcibiade, à Lamachus . . . . à Antimachos Hermien,* 14 *T*. . . .100 *Dr.*

§ 4) . . . . . *et aux généraux en Sicile, à Alcibiade, à Lamachus . . . . à Antimachos Hermien; De l'or de Cyzique, statères* . . . . $\frac{1}{2}$, $4\frac{1}{2}$ *ob.*

§ 5) *Total de la dépense sous cette magistrature* . . . . 16 *Dr.*, 4 *ob.*

D. § 1) *Les Athéniens ont dépensé sous l'archontat de Chabrias et sous le sénat dont . . . . .dès était le premier secrétaire. Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Léocharés . . . et ses collègues, dont. . .(T)éléas fils de Télénicos de Pergasé était le secrétaire, ont remis aux généraux . . . . . . et à l'Hellénotamie et assesseur Phéreclide du Pirée, le peuple ayant décrété l'autorisation, sous la première prytanie de la tribu Æantide, le . . . ème jour de la prytanie,* 11 *T.*, 3597 *Dr.*, $4\frac{1}{2}$ *Ob.*, *et de l'or de Cyzique* 248 *statères. Intérêts que cette somme étant prêtée a produits :* 7 *statères.*

§ 2) *Nous avons prêté des fonds sacrés aux Hellénotamies et aux assesseurs, à Aristocrate Evonyméen et à ses collègues,* 9 *T. Ceux-ci les ont donnés aux athlothètes pour les Panathénées, à Amemptus . . . . et à ses collègues sous la seconde prytanie de la tribu Erechthéis, le vingtième jour de la prytanie.*

§ 3) *Sous la quatrième prytanie de la tribu Cécropide, le sixième jour de la prytanie, aux Hellénotamies et aux assesseurs Aristocrate Evonyméen et à ses collègues ; pour les soldats* . . . . 15 *Dr.*

§ 4) *Sous la huitième prytanie de la tribu Antiochis, le dixième jour de la prytanie, aux Hellénotamies et aux assesseurs Aristocrate Evonyméen et à ses collègues ; pour les soldats en P* . . . .

§ 5) *Sous la huitième prytanie de la tribu Antiochis, le troisième jour de la prytanie, aux Hellénotamies et aux assesseurs Aristocrate Evonyméen et à ses collègues,* 200 *T.*, 5100 *Dr. Ceux-ci ont donné l'argent à l'armée.*

§ 6) *Sous la huitième prytanie de la tribu Antiochide, le vingtième jour de la prytanie, nous*

avons remis aux Hellénotamies et aux assesseurs Aristocrate Euonyméen et à ses collègues l'argent pour les vaisseaux destinés pour la Sicile, 4 *T.*, 2000 *Dr.*

§ 7) *Sous la huitième prytanie de la tribu Antiochide, le second jour de la prytanie, à l'Hellénotamie et assesseur Philomélos de Marathon et au général dans le golfe Therméen . . . . .*

§ 8) *Le même jour, à l'Hellénotamie et assesseur Philomélos de Marathon et au général dans le golfe Therméen . . . .*

§ 9) *Total de la dépense sous cette magistrature,* 353 *T . . . .*

Les fragmens s. N°s 119, 120, 121 et 122 furent trouvés à des époques différentes dans la citadelle d'Athènes; les trois premiers sont rongés par l'humidité, et presque indéchiffrables; le dernier était brisé en deux. Cependant en comparant ces divers morceaux, nous acquîmes la conviction que non seulement ils appartenaient tous à une même inscription, mais que n. 144 de C. I. G. en fait aussi partie. Ce dernier morceau que Chandler publia le premier (Inscr. II, 2), et que M^r Bœckh commenta de nouveau dans son Économie politique des Athéniens (v. II, p. 182 — 198), et plus tard dans son C. I. G. s. n. 144, fut emporté par L. Elgin en Angleterre, et se trouve aujourd'hui dans le Musée Britanique. Tel est le service que le noble Lord rendit à l'étude des antiquités! Il dépouilla l'Acropole que des siècles de malheurs avaient épargnée, et il en emporta indistinctement ce qui lui tomba sous la main. Grâce à son zèle, on doit, pour étudier une inscription, en lire une moitié à Londres, et en chercher le complément à Athènes.

On voit facilement que le conteau de cette inscription est un compte-rendu des dépenses de la caisse publique conservée à l'Acropole sous l'inspection des questeurs de Minerve. Nous en apprenons l'époque par les noms de ces mêmes questeurs ou de leurs secrétaires, qui sont conservés dans les diverses parties de l'inscription. Ainsi nous lisons dans ligne 24 Εὔξηνος Εὐφάνους Προσπάλτιος, le nom du secrétaire des questeurs de Minerve en Olympiade 90, 4, (v. N. 92 et C. I. n. 141) . . . δαθηναιε . . (l. 2.) est donc Κυδαθηναιεὺς, le gentilé du secrétaire des questeurs en Ol. 90, 3, Φορμίων Ἀριστίωνος Κυδαθηναιεὺς (v. ib.) . . . ακοντίδου Βατῆθεν (l. 36) est Λυσικλῆς Δρακοντίδου Βατῆθεν, le secrétaire des questeurs en Olympiade 91, 1 (v. ib.). Enfin . . . ς Τε,ενίκου Περγασῆθεν (l. 50) est Τελέας Τελενίκου Περγασῆθεν, le secrétaire des questeurs, en Ol. 91, 2, (v. N. 80 et C. I. n. 141). L'inscription toute entière comprend donc, comme tous les comptes-rendus de cete nature, une pentétiride de Panathénées en Panathénées, d'Olympiade 90, 3, jusqu'à Olympiade 91, 3. Le fragment s. N. 120 contient les années 3 et 4 d'Ol. 90, avec une partie d'Ol. 91, 1. N. 119 fait partie de l'année 3 d'Ol. 90, car, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les lignes des deux fragmens correspondent exactement; de même N. 121 fait partie de l'année 4 d'Ol. 90. Enfin N. 122 contient la dernière partie d'Ol. 91, 1 et Ol. 91, 2, car dans sa seconde division on voit figurer le secrétaire des questeurs de cette dernière année. Enfin on n'a qu'à rapprocher ce dernier fragment de n. 144 de C. I. pour voir que leurs lignes correspondent parfaitement.

A. 1) La formule d'introduction nous est indiquée par l. 23 ou l. 5 de N. 119. Nous connaissons le nom du questeur de la Déesse par N. 141 C. I. Dans l. 3 on lit συ]νάρχουσι καὶ παρέδροις, *à leurs collègues et aux assesseurs*, ce qui nous fait voir que le payement fut fait aux Hellénotamies, car ce sont eux qui avaient des assesseurs (1). Nous voyons donc qu'une année après que la ville eût payé sa dette de

(1) Bœckh, Staath. d. Atth. I, 193.

3000 talens à Minerve et décrété la restitution de 200 talens aux autres Dieux, elle se trouve encore en état de subvenir à ses propres dépenses; car il parait certain qu'il ne s'agit point ici de prêts faits par la caisse sacrée, mais bien du service régulier de la caisse publique, dont les fonds sont remis par les questeurs de Minerve aux Hellénotamies, qui les transmettent à leur destination. S'il s'agissait d'emprunts, nous aurions vu figurer ici des intérêts, de même que dans N. 112, et de même que plus bas, l. 53. D'ailleurs nous ne devons pas oublier qu'Athènes se trouvait pendant les trois premières années de cette inscription au milieu d'une suspension d'armes, qui, loin de l'épuiser, l'enrichissait au contraire tous les jours, et que Thucydide en parlant des préparatifs faits pendant la troisième année pour l'expédition de Sicile, dit qu'Athènes était alors bien fournie d'argent par l'effet de la trève [1]. Ce n'est pas dans des circonstances pareilles que la ville ferait au trésor sacré un emprunt qui, à notre avis, n'était qu'un expédient de dernière nécessité.

§ 2) Nous voyons dans l. 4 et 5 que des sommes sont données le 2e, le 22e ou le 32e jour de la 1e ou la 2e Prytanie (v. N. 119, l. 10) aux troupes qui acompagnent le général Démosthènes. Nous avons dit que cette année, la 14e de la guerre du Peloponnèse, était une année de trève. Néanmoins les Athéniens marchèrent au secours d'Argos sous le commandement des généraux Nicostratos fils de Diitréphés, et Lachés, et plus tard mille hommes furent envoyés contre Epidaure [2]. Démosthènes fesait peut-être partie de l'une ou l'autre de ces expéditions, et plus probablement de la seconde, dont le général n'est pas nommé. Les Athéniens tenaient aussi constamment des garnisons et des escadres en Thrace; mais comme nous allons le voir bientôt, ce n'est pas Démosthènes qui y commandait cette année. Thucydide le laisse en Sicyone la huitième année de la guerre [3], et il ne le fait reparaitre qu'à l'expédition de Sicile. Il est à regretter que l'inscription ne soit pas mieux conservée pour nous permettre de remplir cette lacune de l'histoire.

§ 3) ΠΑΡΑΔΟ . . . (l. 7) semble être παραδοῦναι, et l'accusatif τοὺς Ἑλληνοταμίας (l. 6) régit bien probablement aussi un infinitif. Il parait qu'il s'agit dans ces deux lignes de quelque somme de tributs par exemple, qu'il était dans les attributions des Hellénotamies de percevoir. Ceux-ci, afin de ne pas s'écarter de l'ordre adopté dans le service des finances, la passent aux questeurs de la Déesse (N. 119, l. 7), les dépositaires du trésor public, et les questeurs l'ayant portée dans les recettes, la rendent de nouveau (πάλιν) aux Hellénotamies (καὶ παρέδροις, N. 120 l. 7), qui doivent la remettre aux généraux. Cette conjecture remplit exactement les l. 7 et 8. Les deux infinitifs peuvent dépendre d'un verbe, comme : ὁ δῆμος ἐψηφίσατο, *le peuple a décrété* ou ἔδοξε τῷ δήμῳ, *il a plu au peuple*, ou tel autre qui remplirait en partie la lacune de l. 6. . . ΡΑΙΚΕΣ (l. 8) est bien certainement Θράκης, c. à d. εἰς τὰ ἐπὶ Θράκης, comme dans l. 25. Le nom du général qui commandait pendant cette année en Thrace, et qui reçut cette somme nous est ici conservé: Euthydémos fils d'Eudémos est sans doute ce même général qui dans la 10e année de la guerre (Ol 89, 3) figure comme signataire du traité de paix et de celui d'alliance entre les Athéniens et les Lacédémoniens [4], et qui plus tard (la 18e année, Ol. 91, 3), fut envoyé en Sicile, où il fit de vains efforts de valeur dans le dernier combat livré contre les Syracusains [5]. L. 9 de N. 119 est tout à fait effacée. Elle contenait apparemment les noms des collègues d'Euthydémos, et la somme qui leur fut donnée.

(1) . . . . . . ἐπιγεγενημένης, καὶ ἐς χρημάτων ἄθροισιν διὰ τὴν ἐκεχειρίαν. Thuc. VI, 26. — (2) Thuc. V, 61 et 75. — (3) Thuc. IV, 101. — (4) ib. V, 19, 24. — (5) Ib. VII, 16, 69.

§ 4) l. 10 commence un autre payement fait sous la seconde Prytanie. Il parait que le jour de la prytanie n'y était pas indiqué : . . . γοκλῆς (peut-être Ἐργοκλῆς) Ἀριστείδου Βησαιεὺς est probablement l'Hellénotamie de cette année, car nous voyons plus bas, (l. 18) les syllabes αιεῖ qui appartiennent au nom de l'Hellénotamie, indiqué par les mots καὶ παρέ . . . Βησαιεὺς est l'habitant de Βῆσα, un bourg situé dans la région de Laurion, à moitié chemin de Thoricon à Anaphlystos [1]. On voit encore dans cet endroit les restes d'anciennes habitations. Le nom propre dont on voit une partie dans ligne 11 de N. 119 doit être (Αἰχ)σονεῖ, le gentile d'un collègue de l'Hellénotamie. . . . στράτου Ἀθμονεῖ (l. 11 de N. 120) est peut être ἱεροκλεῖ Ἀρχε]στράτου Ἀθμονεῖ que nous voyons figurer dans l. 19 de N. 119. Dans ce cas il n'appartient pas à un Hellénotamie, car les mots καὶ συνάρχουσι de l. 11 N. 119 indiquent que la liste des Hellénotamies est close avec le nom Αἰξωνεῖ. Ce n'est pas non plus le nom d'un général, car (l. 19 de N. 120) il est suivi par les mots καὶ στρατηγοῖς.

Entre les mots συνάρχουσι de l. 11, N. 119, et στράτου de l. 11, N. 120, il n'y a pas assez d'espace pour contenir la formule οὗτοι δ' ἔδοσαν, le nom entier . . στράτου et le titre de sa charge ; il faut donc que ces deux membres de la même ligne eussent été unis par la conjonction καί. Le paragraphe entier traiterait donc d'une somme donnée par les questeurs de la Déesse aux Hellénotamies et à une autre autorité quelconque. Devons-nous reconnaitre dans le nom . . . στράτου celui de Χαιρέας Ἀρχεστράτου, qui fut envoyé en députation par les troupes de Samos à Athènes [2] ? Cet individu ne peut pas avoir occupé un grade élevé dans l'armée, et il est plus naturel de penser à Φαίαξ Ἐρασιςράτου, qui en Ol. 89, 3, fut envoyé en Sicile au secours des Léontins [3]. Ἀθμονεὺς est l'habitant d'Ἄθμονον. Ce bourg fut placé avec raison par Stuart à Marousi, joli village à deux lieues d'Athènes, situé au milieu de jardins et d'un bois d'oliviers. Les Athmonéens adoraient, selon le témoignage de Pausanias [4], la Diane Amarysie (Ἄρτεμιν Ἀμαρυσίαν). Cette divinité y avait un temple, et jusqu'à ces derniers jours on voyait dans les ruines d'une vielle église à l'entrée du village de Marousi, vers le Sud-Ouest, une pierre portant cette nscription en lettres anciennes :

HOPOS : APTE
MIΔOS : TEME
NOS : AMAPV
SIAS :

ὅρος Ἀρτέμιδος τεμένους Ἀμαρυσίας : *Borne du terrain sacré de Diane Amarysie* [5]. Cette pierre fut tout dernièrement emportée par quelque amateur de l'antiquité de cet endroit où elle servait à éclairer d'une manière si intéressante un point de la topographie ancienne. On voit facilement que Μαρούσι (Marusi) n'es que le nom même d'Ἀμαρυσία (Amarusie), ayant subi l'altération habituelle au peuple actuel, qui prononce l'υ comme ου (ξύλα est prononcé aujourd'hui χσοῦλα). Une autre inscription que nous publions dans le second volume, et qui fut trouvée à l'entrée même de Marousi, au Nord du village, parle de Καλλίστρατος Ἀθμονεύς.

La somme du payement dont il est question dans ce paragraphe ne parait ni dans l. 10, ni dans l. 11. Il est donc nécessaire qu'elle eût figuré au commencement de l. 13, la quelle ligne ne commence par conséquent pas une nouvelle Prytanie ; . . . της πρυτανείας doit donc être ἐπὶ τῆς αὐτῆς πρυτανείας. Dans la même ligne (N. 120) nous lisons χρυσί)ου Κυζηκινοῦ στατῆρας **XXXX** . . , 4000 *statères de*

(1) Xénophon π. προσόδ. c. 4. — (2) Thuc. VIII, 74. — (3) ib. V, 41. — (4) Att. 31, 4. — (5) V. Bœckh, C. I. n. 523

Cyzique. Les statères de Cyzique étaient une monaie qui avait cours à Athènes. Elle y était sans doute importée par les alliés de l'Asie Mineure. Un statère de Cyzique valait 28 Dr. d'argent (1). La somme conservée sur la pierre équivaut donc à 28 T., 4000 Dr. Le mot Ἑλληνοταμίαις remplit toute la lacune de ligne 12, et c'est effectivement à eux que la somme devait être payée de première main d'après ce que nous avons vu jusqu'ici de l'organisation financière d'Athènes. Τὸ ἀργύριον τοῦτο (l. 13, N. 119) où ἀργύριον signifie en général *argent, somme*, ne peut se rapporter qu'aux statères. Οὗτοι δὲ παρέδοσαν correspond à l'espace vide de l. 13. N (l. 13 N. 119) nous fait croire que cette somme fut payée à Nicias. Τοῦτο τὸ χρυσίον παρεδόθη ou παρέδομεν, (l. 13, N. 119), ψηφισαμένου τοῦ δήμου. . . τὴν ἄδειαν (l. 14) (dont il nous est impossible de remplir toutes les lacunes) parait indiquer que cette somme en monnaie étrangère fut remise immédiatement et sur les lieux même (peut-être en Thrace) aux généraux qui s'y trouvaient, sans avoir été encaissée par les questeurs de la Déesse. Ce serait alors sur cette compensation, qui était apparemment contraire en système de comptabilité de la caisse publique, que porte ici *l'autorisation spéciale*, ἡ ἄδεια; elle fut probablement jugée nécessaire dans ce cas, pour simplifier le service, et afin que l'argent ne fût pas envoyé par les alliés de Thrace à la caisse d'Athènes, pour être renvoyé de nouveau de la caisse d'Athènes à Nicias qui se trouvait près d'Amphipolis en Thrace. D'après cela τοῦτο τὸ χρυσίον παρεδόθη serait: *Cette somme fut remise* (*immédiatement aux généraux*) *moyennant l'autorisation.*

§ 6) L. 15 contient un autre payement fait le huitième jour d'une prytanie à des généraux dont le nom était contenu dans le commencement de l. 16. Un de ces noms se terminait par ίδει (l. 16 N. 119). L'autre est Αὐτοκλῆς Ἀναφλύστιος. Ce général (Αὐτοκλῆς Τολμαίου) figure dans l'expédition de Cythère, à côté de Nicias et de Nicostrate, la 8e année de la guerre (2), et plus tard, avec ces mêmes généraux, comme signataire du traité de trève d'une année pendant la 19e année de la guerre (3). Nous ne pouvons dire où il se trouvait actuellement engagé. Peut-être commandait-il les vaisseaux Ἀργυρολόγοι.

§ 7) L. 17 commence un autre payement. Les mots τὸ ἐξ . . . qui finissent cette ligne désignent l'endroit dont une somme était provenue (p. e. τὸ ἐξ Ἑλλησπόντου), comme cela est rendu clair par le mot ἐσελθὸν (l. 18, N. 119). Par le mot παρέδροις nous voyons que les magistrats qui reçoivent la somme étaient les Hellénotamies. Le gentilé de leur président se termine par ΑΙΕΙ, apparemment Βησαιεῖ, le même nom que dans l. 10. Ἱεροκλῆς Ἀρχεστράτου (l. 19; N. 119) fesait peut-être également partie d'un autre nom d'assesseur. La lacune de l. 19 entre N. 119 et 120, devait apparemment contenir la somme payée, ainsi que la formule οὗτοι δ' ἔδοσαν. Les fonds sont fournis à Nicias. l. 20 contenait peut-être les noms *de ses collègues* qui nous sont inconnus. Le dernier fait de Nicias commémoré par Thucydide avant l'année dont nous traitons est son intervention en faveur des Lacédémoniens, lorsqu'Alcibiade par une politique astucieuse entrainait le peuple dans l'alliance de leurs ennemis les Argiens. Ceci se passait la 12e année de la guerre (Ol. 90, 1), c'est-à-dire deux ans avant la première année de notre inscription (4). Nicias se trouvait donc alors à Athènes. Mais plus tard, dans la 15e année de la guerre, ou un an après la première de notre inscription, nous voyons les Athéniens reprocher à Perdicas sa perfidie qui fit manquer l'expédition qu'ils avaient préparée sous le commandement de Nicias contre Amphipolis et les *Chalcidéens* de Thrace (5). Cette expédition tombe donc justement sur l'année

(1) Démosthène c. Phormion, p. 914, 11. Ὁ δὲ Κυζικηνὸς ἐδύνατο ἐκεῖ εἴκοσι καὶ ὀκτὼ δραχμὰς Ἀττικάς.
(2) Thuc. IV, 53. — (3) ib. 119. — (4) ib. V, 46. — (5) ib. V, 83.

dont nous traitons, Ol. 90, 3, et c'est sans doute à son intention qu'on donne des fonds à Nicias. La somme même était contenue dans la partie de l. 20, qui n'a pas été conservée.

Nous avons vu plus haut que N. 121 fait partie de cette inscription, et appartient à l'extrémité à gauche, de même que N. 120 appartient à l'extrémité à droite. Les deux fragmens correspondent de manière que la 4e ligne de N. 121 « Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν » commence la l. 23 de N. 120. D'après cela la 1ère ligne de N. 121 ENO doit correspondre à l. 19 de N. 120.

§ 8) Nous restaurons ce § de l. 69 et 70. ΦΑΛΑ . . (l. 21, N. 121) ΟΝΑΝΑΛ . . (l. 21, N. 120) est κεφάλαιον ἀναλώματος, comme dans l. 69. Après ce mot vient τοῦ ἐπὶ τῆς comme dans l. 27. La l. 21 se termine avec l'article τῆς. L. 22 commence avec le mot ἀρχῆς comme l. 70, et nous en voyons les lettres ΧΕΣ sur la pierre, et le nombre représentant le total suit ce mot. Nous avons dit dans N. 89 quel sens nous attachons au mot ἀρχή. C'est la durée de l'administration d'une autorité quelconque. Ici donc ἐπὶ τῆς Ἀρχῆς sans un nombre ordinal veut dire *sous la présente administration*, que ce soit de celle des questeurs de la Déesse ou des Hellénotamies qu'on entend parler. De la somme il nous est conservé les deux premiers chiffres dans N. 121 et et les trois derniers dans N. 119 ꟷ. . ΡΗΗ. L'intervalle entre les deux est de 2 chiffres, qui ne peuvent dépasser les 2 talens, ni être audessous de 2000 Dr. Dans cette année de trève et de tranquillité les dépenses du trésor public furent très moderées, et s'élevèrent au plus à 17 Tal., 700 Dr., et au moins à 15 T., 2700 Dr.

B. § 1) La formule d'introduction Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν, est la même que dans n. 150 de C. I. G. La lacune contenait donc comme là le nom de l'Archonte, qui est ici pour Ol. 90, 4, Euphémus. ΤΟΣ nous indique que le nom du premier secrétaire du sénat entrait aussi dans cette lacune. Toute celle de l. 24 était remplie par le nom du questeur de la Déesse, que nous connaissons de n. 141, C. I. La fin de cette ligne contient le nom du secrétaire des questeurs, qui nous est également connu de N. 95. La lacune de l. 25 n'est pas suffisamment remplie par les mots παρέδομεν στρατηγοῖς. Peut être y faut-il placer παρέδομεν Ἑλληνοταμίαις (*le nom*) καὶ στρατηγοῖς. Ce qui suit peut être (ἐς) τὰ ἐπὶ Θρᾴκης, *dans les contrées de Thrace*. Le nom propre qui vient après est Κα . ρίνωνι Χαρικλέους Παιανιεῖ. Si c'est celui d'un général, il nous est entièrement inconnu.

§ 2) l. 26 parait contenir aussi le commencement d'un nouveau payement, que fut fait le 22e jour d'une Prytanie. l. 27 commence par les mots ψηφισαμέ . . que nous complétons en ψηφισαμένου τοῦ δήμου τὴν ἄδειαν de l. 51 et 52. Cette formule nous fait penser que l'argent fut donné en prêt, comme dans l. 51, ou bien qu'il fut prélévé immédiatement par des généraux absens sur les tributs, comme dans l. 14. À la fin de cette même ligne nous voyons que le général à qui les fonds sont donnés est Lamachus, et que son lieu de naissance est Képhalé, un bourg dont l'emplacement n'est pas connu (1). Mais dans quelle expédition ce général se trouvait-il engagé pendant cette année? En Ol. 89, 1, nous le voyons parcourir la Thrace avec les vaisseaux chargés de recueillir les tributs (2). Depuis il ne reparait plus dans l'histoire qu'à l'expédition de Sicile. Pendant l'année dont il est ici question les Athéniens envoyèrent bloquer les ports de Macédoine (3). Thucydide ne nous apprend pas qui commandait cette expédition. C'était probablement Lamachus.

(1) Leake, on the dem. of Att. — Κεῖται τεθνεὼς Κεφαλῆσιν. Aristoph. Av. 476. — (2) Thuc. IV, 75. — (3) Thuc. V, 83.

§ 3) l. 28 commence un autre payement fait sous la Prytanie de la tribu Æantide. La ligne finit par les mots . . . οτο (peut-être ἐδίδοτο) διὰ τὴν ἄδειαν, ce qui nous fait voir que l'autorisation spéciale dont il a été question dans le § précédent s'étend aussi sur celui-ci. Dans l. 29 nous voyons que le payement fut fait à Cléomède fils de Lyco . . Ce nom (Κλεομήδης Λυκομήδους) appartient au général qui fut envoyé pendant l'été de la 15e année de la guerre (pendant Ol. 90, 4, l'année même dont nous traitons) contre les Méliens avec une flotte de trente vaisseaux d'Athènes, et qui prit Mélos et la réduisit en esclavage (1). C'est donc de cette expédition qu'il est ici question.

§ 4) L. 30 est le commencement d'un autre payement effectué sous la Prytanie de la tribu Antiochide. . . . mos Laciade, Timarque de Pallène sont les individus qui reçurent les sommes: ce n'étaient pas des généraux, car leurs noms sont suivis (l. 31) des mots καὶ στρατηγοῖς. Pour Λακιάδης V. N° 95 Παλληνεὺς est l'habitant de Παλλήνη, un bourg qui occupait l'emplacement du village actuel de Πέλληκα, situé à deux miles géogr. d'Athènes (2).

§ 5) L. 31 contient le commencement d'un autre payement encore, car les mots qui la terminent sont τρίτῃ καὶ δεκάτῃ τῆς πρυτανείας. La circonstance que ce payement ne commence pas avec la ligne parait prouver qu'il fut effectué sous la même Prytanie que le précédent. Avec cette ligne finit le N. 121.

§ 6) Les l. 33 et 34 contiennent comme l. 21 et 22 le total de la dépense de cette année. La somme ne nous est pas conservée.

C. § 1) L'année qui commence ici est celle d'Ol. 91, 1, la 16e année de la guerre. C'est celle de l'archontat d'Aristomnestus. Le mot ἐγγραμμάτευε de l. 35 se rapporte au secrétaire du sénat. L. 36 contient le nom du secrétaire des questeurs de cette année, qui nous est connu aussi de N° 95. Il est impossible de rien distinguer dans l. 38. Peut-être y a-t-il une distance entre cette ligne et la première de 122. Peut-être ces deux lignes n'en font qu'une; dans cette supposition nous marquons la 4e ligne de N. 122 du n° 40.

§ 2) L. 40 est très-indistincte. Nous y avons cependant pu lire: στρατηγοῖς ἐς Σικελίαν Ἀλκιβιάδει, Λαμάχῳ, de même que dans l. 42 et 44. C'est pendant cette année que les Athéniens avaient commencé les préparatifs de leur expédition contre la Sicile; et quoique la flotte ne partit qu'au milieu de l'été de la 17e année (3), donc dans les premiers jours d'Ol. 91, 2, cependant Alcibiade, Nicias et Lamachus furent nommés au commencement du printemps (ἅμα ἦρι) (4), la septième ou la huitième Prytanie d'Ol. 91, 1; et c'est depuis ce jour jusqu'à la fin de l'année que doivent être placés ces payemens faits aux généraux *destinés pour la Sicile*. Nicias devait sans doute aussi figurer dans l'inscription avec ses deux autres collègues, mais comme le côté gauche de la pierre est brisé, et que les trois lignes 4, 6 et 8 finissent également avec le mot Λαμάχῳ, le nom de Nicias n'a été conservé nulle part. La lacune à gauche de cette ligne, ainsi que des lignes suivantes 42 et 44, contenait apparemment la Prytanie et le jour du payement. Si AI de l. 44 est καὶ, il faut supposer que le nom d'un autre magistrat précédait celui des généraux, comme Ἑλληνοταμίαις . . . καὶ στρατηγοῖς. Mais je ne crois pas que les lignes eussent offert assez d'espace pour cette nouvelle addition, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les l. 55—66.

---

(2) Thuc. v. 84—116. — (2) Leake, Die dem. V. Att. übers. p. 21. — (3) Thuc. VI, 30. — (4) Ib. VI, 8.

Dans l. 41, 43 et 45 on lit Ἀντιμάχῳ Ἑρμείῳ. Ce nom qui nous est inconnu est peut-être celui de l'Hellénotamie, quoiqu'il ne soit pas suivi par la formule συνάρχουσι καὶ παρέδροις. Dans l. 41 on voit de la somme payée le seul chiffre Δ; les autres sont effacés. Cette somme pouvait donc être au moins de 10 talens, et au plus de près de 50.

§ 3) C'est un autre payement fait sous une autre Prytanie aux mêmes individus. Les chiffres qui y sont conservés représentent 14 Tal. et 100 Dr., la lacune qui y existe est de 5 chiffres, qui ne pouvaient dépasser ΡΗΗΗΗ (5800 Dr.) ni être audessous de ΧΗΗΗΗ (1800 Dr.). Ainsi la somme totale était de 14 Tal. 5900 Dr. à 14 Tal. 1900 Dr.

§ 4) C'est également un payement fait aux mêmes généraux à une autre époque. La flotte destinée pour la Sicile n'ayant mis à la voile qu'au milieu de l'été, c'est-à-dire au commencement de l'année suivante, il parait qu'on remettait aux généraux nommés pour la commander des sommes d'argent au fur et à mesure que ces généraux en avaient besoin pour leurs préparatifs. Il parait que pendant toute cette année la caisse publique paya régulièrement, car nous ne voyons nulle part qu'il se fût agi d'une autorisation spéciale d'emprunt ou d'intérêts à payer. Après le nom Ἀντιμάχῳ Ἑρμείῳ on peut distinguer dans l. 45 le mot χρυσίου, et à la fin de la ligne στατῆρ[ες]. La lacune entre ces deux mots était apparemment remplie par Κυζικηνοῦ. Les statères des divers pays (de l'Attique, s'il y en avait, de Perse, de Phocée, de Cyzique) avaient différente valeur. Il était donc nécessaire d'en déterminer toujours l'espèce. Le mot ἡμεδαποῦ et le mot Κυζικηνοῦ remplissent également la lacune. Mais, malgré le témoignage de quelques grammairiens ([1]), il reste douteux que les Athéniens eussent jamais frappé des statères d'or, en assez grande quantité pour suffir aux besoins de l'état. Eckhel le nie ([2]); Il ne veut pas même admettre du tout que les Athéniens eussent eu des monnaies d'or, et considère le statère Attique comme une monnaie fictive. Quant à nous, nous ne saurions douter qu'Athènes eût frappé des monnaies d'or. Huit années après celle de notre inscription, Aristophane disait: « ἔς τε τ' ἀρχαῖον νόμισμα καὶ τὸ καινὸν χρυσίον ([3]) » en fesant remarquer combien l'ancienne monnaie était plus pure que celle qu'on venait de frapper sous l'Archonte Antigènes. Ce témoignage parait concluant. Mais comme la numismatique ne connait pas encore de statère d'Athènes ([4]), il parait que cette monnaie était rare, et que les Athéniens ne possédant pas d'or indigène, préferaient se servir des monnaies d'or étrangères. Le statère de Cyzique était au contraire très en vogue à Athènes, aisi que cela est prouvé par plusieurs passages des anciens ([5]) et par plusieurs inscriptions. Le chiffre de la somme payée n'a pas été conservé. Celui que nous voyons dans l. 46 ne peut y appartenir, car il est impossible que cette somme eût contenu près de 60 chiffres qu'il aurait fallu compter du commencement de la ligne. Je crois plutôt que le chiffre qu'on voit sur la pierre est une autre somme payée le même jour. Cette somme CIIIIÇ était, je crois, également exprimée en statères, car le signe Ç qui précède les oboles ne peut indiquer une demie drachme par la raison que $\frac{1}{2}$ Dr.+$4\frac{1}{2}$ Ob., aurait donné $7\frac{1}{2}$ Ob.=1 Dr., $1\frac{1}{2}$ Ob. Il désigne donc plus probablement un demi statère, ce qui nous porterait à croire que le demi

(1) Schol. d'Aristoph. aux grenouilles, 731, et aux Cheval. 1091. — Suid. à χαλκίον et Πλὰξ ἵσταται.

(2) V. Eckhel. D. N. Vol. I, p. XLI. v. II, p. 206, 207. — (3) Aristoph. Gren. 701.

(4) Un statère d'or au coin d'Athènes fut présenté en 1834 à S. M. le Roi des Français; une autre monaie au même type fut achetée par le gouvernement Grec à un gardien de l'Acropole qui prétendait l'avoir trouvée aux fouilles exécutées autour du Parthénon. Elle se trouve dans la collection Numismatique du Musée d'Athènes. Nous la publions dans l'appendice Numismatique qui termine ce volume; Mais malgrè nos recherches nous ne sommes pas parvenus à nous convaincre de l'authenticité de ces deux monnaies.

(5) Démosth. c. Mid. — c. Laer. — c. Phorm. — Lys. c. Eratosth. — c. Diog.

statère n'était pas une monnaie imaginaire, et qu'on frappait véritablement des monnaies qui avaient la moitié de la valeur du statère.

§ 5) Du total de la dépense de cette année, contenu dans l. 47 et 48, il ne nous est conservé que le chiffre de 16 Dr., 4 Ob. Il parait que les statères y étaient aussi compris, réduits en drachmes.

D. § 1) L'année qui commence à l. 49 est la 17ᵉ de la guerre, Ol. 91, 2, pendant la quelle Chabrias était l'archonte . . . δης (l. 49) est le premier secrétaire du sénat. Le questeur de la Déesse Λεωχάρης nous est connu de N. 96 et le secrétaire Τελέας Τελενίκου Περγασῆθεν qu'on voit dans l. 50 nous est également connu de N. 96, et 122, et C. I, n. 141.

Cette ligne se termine par les lettres ΣΤΡ. Il est superflu de vouloir démontrer que n. 144 de C. I. appartient à cette partie de notre inscription. On n'a qu'à le juxtapposer à la gauche de manière que l. 1 de n. 144 corresponde à notre l. 51 pour s'en convaincre. Mʳ Bœckh est parvenu par des inductions très ingénieuses à déterminer presqu'au juste l'époque de ce fragment dont Chandler avait donné une interprétation aussi absurde que ridicule. Mʳ Bœckh en fixa la date à Ol. 92, 3; il ne s'est donc trompé que d'une année. Mais cette légère erreur suffit pour détruire toutes les autres explications qu'il en tire, et surtout ses essais de rapporter les divers payemens aux événemens de l'année à la quelle il suppose que l'inscription appartient. ΣΤΡ . . de l. 50 avec ΕΛΟΙΣ de l. 1 de n. 144, nous donne le mot στρατηγοῖς. La syllabe ΤΕ qui suit nous parait être la conjonction (*et*), car nous la rencontrons aussi plus bas dans l. 52. Ce τε se rapporterait à καὶ Ἑλληνοταμίᾳ qui doit précéder les mots καὶ παρέδρῳ. Les généraux dont il est ici question ne peuvent être que ceux envoyés à Sicile, cette expédition étant la seule dont on se fût occupé pendant cette année. Nous ne pouvons dire pourquoi παρέδρῳ (l. 51) est au singulier, et pourquoi le nom propre n'est pas suivi de la formule καὶ ξυνάρχουσι, comme dans toutes les autres parties de cette inscription. En faut-il conclure qu'un assesseur des Hellénotamies accompagnait la flotte, et que c'est à lui que les sommes étaient remises? Ce payement fut fait sous la Prytanie de la tribu Æantide (l. 52). Mʳ Bœckh complète les lettres ΤΕ qui suivent au mot Αἰαντίδος (l. 2, n. 144) en ΤΡΙΤΕΣ. Mais il parait que Chandler s'est trompé non seulement en écrivant un Ε pour un Ρ, mais aussi en prennant un Π pour un Τ, et que la Prytanie de la tribu Æantide était en effet la première, car dans le § suivant nous avons la *seconde* Prytanie de la tribu Erechthide (l. 56). Ce payement fut donc fait au milieu de l'été, apparemment lors du départ de la flotte; c'est pourquoi nous voyons figurer ici les généraux, qui ne sont plus cités dans les articles suivans, car l'armée étant en Sicile, les questeurs de la Déesse rémettaient aux Hellénotamies les sommes qui devaient lui être passées. La flotte, sur le point de faire voile, devait être aprovisionnée et munie d'argent; le besoin était urgent; Comme on en était au commencement de l'année, les tribus n'étaient peut-être pas encore versés; aussi la caisse après avoir donné 11 T. 3797 Dr. 4½ Ob. (l. 52) qu'elle possédait, se trouva apparemment epuisée, et dut avoir recours à un emprunt. Elle emprunta donc, nous ne savons si à la caisse sacrée ou à des banquiers privés, une certaine somme en statères de Cyzique (l. 53), qui est liée avec la somme en argent par la conjonction τε, placée (l. 52) d'une manière étrange après un long chiffre, comme si l'on disait ἀργυρίου τε καὶ χρυσίου. Pour cet emprunt il fallait une autorisation spéciale, et le peuple la décréta, ainsi que nous le voyons dans l. 51 et 52. La somme des statères prêtés est ainsi marquée dans l. 3 de n. 144 : ΗΗΔΔΔΔΠΣΣΣ, ce qui signifie 248 statères, c'est-à-dire 6944 Dr., s'il faut compter les statères à 28 Dr. (1), et 5960 Dr. s'il les faut compter à 20 Dr. (2).

(1) Démosth. contre Phorm. p. 914. — (2) Harpocr. — Schol. d'Aristoph. Xénoph. Anab. I, 8, 14.

Cette somme parait à la vérité bien peu considérable pour que la caisse publique eût eu besoin de l'emprunter. L. 53 se termine par *τιμὴ τούτων δαν*. . que M^r^ Bœckh complète en τιμὴ τούτων δανεισθέντων, interprétant avec raison τιμὴ par τόκος, *des intérêts*. L. 54 contient la somme seule des intérêts : ⟨⟨⟨⟨⟨⟨⟨ , ou 7 statères. Si le principe que nous avons posé dans N. 116 et 117, que le taux d'intérêt était de 10 pour 300000, ou bien d'1 pour 30000 par jour est juste, combien de jours a-t-il fallu pour que les 248 statères produisissent 7 statères d'intérêts ? Nous en obtiendrons le nombre par la proportion :

$$30000 : 1 = 248x : 7$$

d'où x = 604 jours, c'est-à-dire à peu près deux ans. Mais nous sommes ici à la 4e année d'une pentétiride, et nous ne pouvons pas admettre que les intérêts eussent été calculés pour un plus long espace que la pentétiride même, à moins de renverser tout le système que nous avions adopté pour N. 116 et 117.

Supposons que les 7 statères sont les intérêts non seulement de 248 statères, mais aussi des 11 Tal., 3797 Dr., $4\frac{1}{2}$ Ob., qui les précèdent, quoiqu'il ne soit pas naturel que l'intérêt collectif de deux sommes, dont l'une est exprimée en monnaie indigène et l'autre en monnaie étrangère, soit représenté lui-même en monnaie étrangère. Dans ce cas nous trouverions le nombre des jours qui avaient produit les intérêts de 7 statères, par la proportion suivante :

$$30000 : 1 = (11 \text{ Tal.}, 3797 \text{ Dr.}, 4\tfrac{1}{2} \text{ Ob.} + 248 \times 28)x : 7 \times 28$$

d'où x = 76 jours. Mais pour que les intérêts eussent été calculés pour 76 jours, il aurait fallu que la somme fût prêtée vers la fin de la 8e Prytanie, et nous savons au contraire qu'elle le fut pendant la première.

Ayons enfin recours à une autre supposition qui nous parait la plus probable de toutes : C'est que Chandler, si peu exact dans ses copies, avait écrit encore ici H pour 𐅅. D'après cette conjecture la somme des statères serait 𐅅HΔΔΔΔΠ⟨⟨⟨ = 648 Stat. = 3 T, 144 Dr., une somme assez considérable pour que la caisse publique eût eu besoin de l'emprunter. Le nombre des jours qui produisirent les 7 statères serait dans ce cas trouvé par la proportion suivante :

$$30000 : 1 = 648x : 7$$

d'où x = 324 jours. Il ne manquerait donc que 30 jours pour compléter une année commune de 354 jours, et l'emprunt aurait par conséquent été fait le 30e jour de la première Prytanie, ce qui coïncide parfaitement avec notre inscription. Nous en induirions également que l'année d'Ol. 91, 2 était une année commune.

§ 2) De l. 55 à l. 57. C'est encore ici un prêt, qui est fait cette fois de la caisse sacrée (ἐδανείσαμεν l. 55) aux Hellénotamies. Ἀριστοκράτης est le nom de l'Hellénotamie, ainsi que cela se voit par tous les autres paragraphes de cette inscription. Mais entre le mot παρεδόσαμεν et le nom de l'Hellénotamie il devrait nécessairement y avoir un espace, que les mots ἐκ τῶν ἱερῶν χρημάτων pourraient seuls remplir à mon avis. Εὐωνυμεὺς est l'habitant d'Εὐωνυμία, un bourg situé sur les bords du Céphise [1]. La somme prêtée est de 9 Tal. Elle devait être donnée aux Athlothètes (aux magistrats qui présidaient aux fêtes) pour les Panathénées. Mais cette dépense concernant la ville et non point le temple, la somme est

(1) Et. de Byz. dans Εὐωνυμία.

prêtée par les questeurs non pas directement aux Athlothètes, mais bien aux Hellénotamies qui en font l'application. Ἀμέμπτῳ (l. 56) est, comme Mr Bœckh l'observe très-judicieusement le nom propre de l'Athlothète; la lacune entre les deux membres de cette ligne est remplie par le nom du bourg au quel Ἄμεμπτος appartenait.

Il est connu, et toutes les inscriptions de Ch. IV en offrent une nouvelle preuve, que les grandes Panathénées étaient célébrées la 3e année de chaque Olympiade. Celles de l'année dont nous traitons ici étaient donc les petites Panathénées. D'après Corsini ([1]) les Panathénées (tant les grandes que les petites) étaient fêtées le 28 Hécatombæon, ainsi plusieurs jours avant la fin de la première Prytanie. Mais nous avons deux exemples, celui-ci et celui de n. 147 de C. I. G. que les frais de la fête sont alloués dans la deuxième Prytanie (ici le 2e jour); d'où il faut conclure ou que les Panathénées étaient célébrées dans le mois Métagitnion, ou qu'on remettait aux Athlothètes les sommes nécessaires pour les préparatifs de cette fête plusieurs mois d'avance. Une circonstance qui parait venir à l'appui de cette dernière conjecture, c'est que la somme donnée pour les Panathénées en Ol. 92, 3, une année de grandes Panathénées (n. 144, C. I.) était de 5 Tal., 1000 Dr., tandis que celle qui est ici donnée en Ol. 91, 2, une année de petites Panathénées, est beaucoup plus considérable (de 9 Tal.). On pourrait concilier ces irrégularités, en supposant que les 5 Tal. 1000 Dr. donnés dans la seconde Prytanie d'Ol. 92, 3, après que la fête des grandes Panathénées était passée, devaient servir aux petites Panathénées d'Ol. 92, 4, et qu'au contraire les 9 Tal. donnés la seconde Prytanie d'Ol. 91, 2, étaient destinés aux grandes Panathénées d'Ol. 91, 3.

Mr Bœckh crut devoir reconnaitre un nouveau payement dans l. 57. Nous voyons au contraire qu'elle appartient au § 2. Il n'est pas impossible que cette ligne eût contenu aussi la partie effacée des intérêts de la somme prêtée. Nous pourrions obtenir ces intérêts d'un capital de 9 talens, resté pendant 300 jours, par la proportion suivante:

$$30000 : 1 = 6000 \times 9 \times 300 : x$$

d'où x = 540 Dr. La partie effacée de la ligne aurait donc été ΤΟΚΟΣΤΟΥΤΟΙΣΠΔΔΔΔ. *Leurs intérêts*, 540 Dr.

§ 3) C'est un troisième payement fait aux mêmes Hellénotamies, sous la 4e Prytanie de la tribu Cécropide, le sixième ou le septième jour (HE . . l. 58) de la Prytanie. Nous préferons le sixième, car la lacune de ἕ[κτῃ ἡμέρᾳ τ]ῆς correspond exactement avec celle de l. 60. Le 6e jour de la 4e Prytanie correspond dans cette année commune qui commence le 26 juin (V. la table à N. 116, 117) au 23 septembre. Les troupes se trouvaient alors en Sicile, et les Hellénotamies recevaient sans doute l'argent des questeurs de la Déesse au fur et à mesure qu'il en arrivait à la caisse pour être expédié à sa destination. L. 59 (9 de n. 144) nous lisons στρατιώταις ἐτ . . . et après une lacune de 14 lettres, le chiffre ΔΠ. ἔτ . . ne peut pas être *ἔτι*, *encore*, car le § précédent parlait de la somme donnée aux Athlothètes. Le Τ est peut-être une des fautes nombreuses du copiste, et remplace un Σ, ἐς [Σικελίαν], ce qui laisserait encore un espace de 6 chiffres pour la somme payée, dont la fin est ΔΠ, 15 Dr.

§ 4) C'est un autre payement fait aux mêmes Hellénotamies le 10e jour de la 8e Prytanie de la tribu Antiochide, c'est-à-dire le 8 mars du printemps prochain. Cet argent était destiné στρατιώταις ἐμ Π . . . que peut bien être στρατιῶται ἐμ Πελοποννήσῳ, ou ἐμ Πύλῳ, *aux soldats dans le Péloponnèse ou à Pylos*, si les Athéniens occupaient encore cette ville.

(2) Corsini, F. A. V. II, p. 357.

§ 5) C'est encore un payement fait sous la même Prytanie. Mr Bœckh a complété τρίτῃ (l. 62) en τρίτῃ καὶ δεκάτῃ, par la raison que le payement précédent ayant été fait le dixième jour de la prytanie, et le payement prochain étant fait le 20e jour (l. 64), celui-ci doit l'avoir été le 13e et non pas le 3e. Mais la lacune qui reste dans l. 62 détruit cette conjecture. Il n'y a là d'espace que pour les mots ἡμέρᾳ τῆς πρυ. . Le payement fut donc effectué le 3e jour de la 8e prytanie, ou le 1 mars. Il paraît que le § présent parlait d'un payement de nature différente de ceux des §§ précédens, et fut pour cette raison placé après eux, quoiqu'il contienne un payement antérieur. La somme est toujours payée aux mêmes Hellénotamies. Dans la copie de C. I. cette somme est représentée (l. 13, n. 144) par les chiffres HΝΕΙΗ, où l'on voit clairement que les deux chiffres du milieu sont mal écrits; il faut remplacer le premier (N) par H ou ⊞, et le second (ЄI) par ⊞ ou ⊞ ou enfin par ⊞. Le dernier H est aussi un chiffre numérique, et n'appartient pas au mot οὗτοι qu'il précède, car ce même mot se voit plus haut (l. 55) sans le signe d'aspiration. L. 63 se termine par οὗτοι δ' ἔδοσαν . . . ρατιᾷ, dont nous avons fait: οὗτοι δ' ἔδοσαν τὰ χρήματα τῇ στρατιᾷ, *et ceux-ci ont donné l'argent à l'armée.* De quelle armée s'agit-il ici? Faut-il entendre celle en Sicile, et le mot ἔδοσαν *ont donné* est-il dans ce cas aussi propre que ἔπεμψαν *ont envoyé* ou au moins *παρέδοσαν*, *ont transmis?* Vers la fin de l'hiver de cette année les Athéniens décrétèrent d'envoyer des subsides et de la cavalerie en Sicile (1). C'est apparemment à cette armée auxiliaire que les fonds sont ici fournis avant son départ. Voilà pourquoi ce payement, qui est fait aux troupes auxiliaires, est inscrit après les deux précédens, qui étaient destinés à l'armée principale.

§ 6) Ce payement de 4 Tal. 2000 Dr. est fait le 20e jour de la même prytanie, le 17 mars. La lacune de l. 65 est exactement remplie par les mots ἐς Σι[κελίαν παρέδομεν]. Cette phrase: παρέδομεν τὰ χρήματα Ἑλληνοταμίαις ἐς τὰς ναῦς τὰς ἐς Σικελίαν, signifie: *nous avons remis la somme aux Hellénotamies pour qu'ils la remettent aux vaisseaux destinés pour la Sicile.* C'est encore de la même expédition que ci-dessus qu'il doit être ici question.

§ 7) Ce payement est fait le second jour de la même prytanie, le 29 Février. Mr Bœckh a, par les mêmes raisons que ci-dessus (§ 5), cru devoir lire ici (l. 66) δευτέρᾳ καὶ εἰκοστῇ. Mais aussi, pour les mêmes raisons que nous avons alléguées, nous devons dire qu'il n'y avait là que le mot δευτέρᾳ. L'argent est donné ici comme dans § 1 à un seul Hellénotamie, ou plutôt assesseur des Hellénotamies, Philomèle de Marathon, et au général dans le golfe Therméen. Est-ce par la raison que cet assesseur était expédié vers le général, ou bien parcequ'il devait l'accompagner à son expédition? Le golfe Therméen est en Thrace près de la ville de Therme. La somme donnée, ainsi que le nom du général, sont perdus dans la lacune de l. 67. Ce dernier est peut-être Εὐετίων, celui-là même que nous voyons vers la fin de l'été de la 18e année, ainsi pendant l'une des premières Prytanies d'Ol. 91, 3, attaquer Amphipolis de concert avec Perdiccas.

§ 8) Un autre payement est fait le même jour aux mêmes individus. La somme et le nom du général manquent également. Ce jour était apparemment le jour du départ du général, pour qu'on lui eût fait deux payemens consécutifs.

§ 9) Le total de la dépense sous cette administration est conservé en grande partie dans l. 20 de n. 144 (l. 70). Ce total est de 353 talens. Ce qui y manque est audessous de 2 talens.

(1) Thuc. VI, 93.

123.

```
                    \ ΤΕΥ
                  ΕΣΙΧΡΥΣΟ
              Ο  ΕΠΙΤΕΣΒΟL
   ΕΣ      ΟΝΥ  ΟΣΑLΟΠΕΚΕ
   ΘΕΜ  ,ΟΤΟΣΕ  ΡΑΜΜΑΤΕΥΕ
LΕΜΜΑΠΑΡΑΤΑΜΙΟΙΕΚΠΟLΕΟΣ
ΔΔΔ     ΣΔΕΙΝΙΑ  ΕΥΑΓΟΣ
ΤΤΤΤΦ L ΑΙΔΕΣΕ\ ΑΜ  ΤΕΥΕ
ΧΧ𐅅 ΤΑΜ  ΑΙΔΕΦ  ΟΝΕΟΣΙΔ
ΗΗΗ  ΜΕ  ΟΣΚΕΦ    ΤΥ  ΑΡΙΣ
𐅅ΠΗ ΤΥL  ΟΣΕL        ΙΤΙΟΕΡΧΙ
 ΗΙΙ ΕΥ  \LΑΥΚ         ΣΧΙΝΟ
     ΚΥ  ΑΘΕΝΑ         ΕΜΟΧΑΡΕΣ
     ΣΙ  ΥLΟΠΟ        ΟΣΤΕΙΣΙ
     ΜΑ  ΟΣΤΕ'        ΚΕΦΑLΕΘΕΝ
     ΧΑΡΙΣΟΣ          ΝΘΙΟΑΧΑΡΝ
     Δ   ΛΧΙΣΧΣΕΝΟΚLΕΟΣΦLΥ
     ΕΘΕΝΔΙΟ  ΥΣΙΟΣΕΥΚLΕ'
     ΠΕΡΑΙΕΥΣΧΑΙΡΕLΕΙ
     ΧΑΡΙΞΕΝΟΑΦΙΔΝΑ
     ΑΡΙΝΟΣΕΠΙΧΑ

   L ΟΜΑΤΑ
     ΧΡΥ
     Σ
ΔΔΔΤ
ΤΤΤΧ
ΗΗ
```

ἐγραμ]μ[ά]τευ-
ε τοῖς ἐπιστάτ]εσι χρυσοῦ
ἐπὶ τῆς βουλ-
ῆς [ἧ Δι]όνυ[σ]ος Ἀλωπεκῆ-
θεμ [πρ]ῶτος ἐγραμμάτευε.
Λήμματα παρὰ ταμιῶ[ν] ἐκ πόλεως
ΔΔΔ [οἷ]ς Δεινίας Εὐαγοῦς
ΤΤΤΤ Φ[ι]λαΐδης ἐγραμ[μά]τευε·
ΧΧ𐅅 ταμ[ί]αι δὲ Φ[ιλ]όνεως Ἰδ[ο-
ΗΗΗ με[νέ]ως Κηφ[ισι]εύ[ς]. Ἀρίσ-
𐅅ΠΗ τυλ[λ]ος Ἐλ. . . . τίου Ἐρχι-
Η:ΙΙ εύ[ς]. Γλαυκ[ίων Αἰ]σχίνου
Κυ[δ]αθηναι[εύς. Δ]ημοχάρης
Σι[π]ύλου Πο[τάμι]ος. Τεισί-
μα[χ]ος Τε. . . . . .Κεφαλῆθεν.
Χάρισος [Μελα]νθίου Ἀχαρν[εύς].
Δ . . γχις Ξενοκλέους Φλυ-
ῆθεν. Διονύσιος Εὐκλεί[δου

Πειραιεύς. Χαιρέλει[πος ?
Χαριξένου Ἀφιδνα[ῖος. Ἐπιχ-
άρινος Ἐπιχα[ρίνου . . .
Ἀνα]λώματα . . . .
χρυ[σίου Κυζικηνοῦ
στ[ατῆρες
ΔΔΔΤ
ΤΤΤΧ[Χ]
𐅅]ΗΗ[Η]
[𐅅ΓΗΗΙΙ]

. . . . *était secrétaire des épistates . . .*

. . . . . *sous le sénat dont Dionysos d'Alopéké était le premier secrétaire.*

Reçu des questeurs de la citadelle dont Dinias fils d'Evagos, Philaïde était secrétaire . . . . 34 *tal.*, 2857 *dr.*, 2 *ob.*

Les questeurs étaient Philonéos fils d'Idoménée de Képhisie.
Aristyllos fils d'El . . tios, Erchien.
Glaukion fils d'Æschines, Kydathénéen.
Democharès fils de Sipylos, Potamien.
Tisimachos fils de Te . . . , de Képhalé.
Charisos fils de Melanthios, Acharnéen.
D . . nchis fils de Xénoclés, de Phlya.
Dionysios fils d'Euclides, du Pirée.
Chærélypos fils de Charixénos, Aphidnéen.
Epicharinos fils d'Epicharinos . . . .

Dépensés . . . .
De l'or de Cyzique statères . . . . . . 34 *tal.*, 2857 *dr.*, 2 *ob.*
. . . .

On voit clairement que cette inscription est le compte rendu des recettes et des dépenses d'une certaine autorité d'Athènes, qui était désignée dans les premières lignes effacées. Ligne 1 contenait le mot ἐγραμ-μάτευ(ε. La lacune de l. 2 parait avoir été remplie par ἐγραμμάτευ)ε τοῖς ἐπιστάτ(εσι. Si cette conjecture était vraie, il faudrait que le présent compte-rendu eut été celui des épistates de la construction de quelque édifice public. ΧΡΥΣΟ ne peut être χρυσοῦ (στατῆρες) ou quelqu'autre monnaie, car ce mot n'est ni précédé ni suivi de chiffres ; il me parait plus probable qu'il appartienne à un nom propre. Le nom du secrétaire du sénat (l. 4) est indubitablement Δι)όνυ(σ)ος. L'autorité qui rend ici ses comptes, reçut 34 Tal., 2857 Dr., 2 Ob., des questeurs de la citadelle (ἐκ πόλεως), c'est-à-dire des questeurs de la Déesse. Comme nous ne voyons pas que ce soit d'un emprunt qu'il s'agit, nous devons en conclure que la caisse où cette somme fut prise est la caisse publique, ou que ces fonds eurent une destination quelconque pour le service de Minerve et de son temple. Mais à quelle année ce compte-rendu se rapporte-t-il ? Le nom du secrétaire des questeurs (l. 7) est Δεινίας Εὐαγοῦς Φιλαΐδης du bourg des Philaïdæ, situé derrière le mont Hymète, près de Brauron [1]. Le premier des questeurs se nomme (l. 9 et 10) Φ(ιλ)όνεως Ἰδ(ο)με(νέ)ως

(1) Leake, on the dem. of Att.

Κηφι(σι)εύς. Si nous jetons un coup d'œil sur la table des questeurs à la fin de ce chapitre, nous verrons que ces deux noms ne s'y trouvent point depuis Ol. 86, 3, jusqu'à Ol. 93, 3, et ne peuvent y trouver leur place ensemble, car dans toutes ces années nous trouvons soit le nom du questeur soit celui du secrétaire. Cependant l'inscription est antérieure à Euclide, et comme elle ne peut être placée audelà d'Ol. 86, 3, lorsque le Parthénon n'était pas encore consacré, et la caisse publique ne s'y trouvait point, il faut nécessairement qu'elle soit postérieure à Ol. 93, 3. Depuis cette époque jusqu'à Euclide il ne nous reste que deux ans, dont la seconde est l'année de l'anarchie, année fatale, marquée par la prise d'Athènes. Ce n'est pas au milieu de parails événemens que nous pouvons placer un compte-rendu, et surtout lorsqu'il en résulte que le trésor avait encore 34 talens à donner. Nous sommes donc nécessairement réduits à Ol. 93, 4.

Les noms des questeurs sont au nombre de 10 comme dans N. 97 et dans n. 150 de C. I. La restauration de la plus part d'entre eux n'était pas difficile. La lacune de l. 11 est trop grande pour que je hasarde de la remplir. ΠΟ....ΟΣ (l. 14) est certainement Ποτάμιος, de Potamos, un bourg qu'on croit avoir occupé l'emplacement du village actuel de Kératia [1]. Je ne puis non plus remplir avec probabilité la lacune de l. 15. L. 16 parait être Μελανθίου [2]. Χαριξένου (l. 20) est écrit par un ξ au lieu de χσ, se qui nous prouve encore que nous sommes très près de l'époque où la nouvelle orthographe fut adoptée. Dans l. 21 le nom propre et le nom patronymique se complètent naturellement. ΛΟΜΑΤΑ (l. 22) est ἀναλώματα, les dépenses ou l'usage qu'a fait de la somme ci-dessus l'autorité qui l'avait reçue. ΧΡΥ (l. 23) peut être χρυσίου, et appartenir aux détails de la dépense. Mais il peut également appartenir au nom propre Χρυσο . . que nous avons vu plus haut (l. 2). Στ . . . (l. 24) peut-être στατῆρες ou στρατηγοῖς. A la marge nous voyons que toute la somme reçue fut dépensée. Peut être figure-t-elle à cette place pour indiquer le total de la dépense, tandis que les détails sont portés sur la liste.

124.

A.	B.	A.	B.
Ι	Ι	ι	Ι
ΤΑ	Η	τὰ	Η
ΧΣΑ	ΧΧΧ𐅆	ξα	...ΧΧΧ𐅆..
ΠΑΥΥ	ΗΗΗΔ	παυ	Η)ΗΗΙΙΔ...
ΜΟΣ𐅄ΙΙ	ΔΔΠ⊢⊢	μοὺς 𐅄ΙΙ, [σταθ-	ΔΔΓ⊢⊢
ΟΝ ΤΟΥΤΟΝ	𐅆ΗΗΗ	μ]ὸν τούτων.	𐅄ΗΗΗ
ΣΕΝΙΚΟΝΑΡ	𐅄ΔΔ	Χσενικὸν ἀρ-	𐅄ΔΔ
ΥΡΙΟΝΣΥΜ		γ]ύριον σύμ-	
ΚΤΟΝΕΠΙΣ		μι]κτον ἐπίσ-	
ΟΝΣΤΑΘ	Π	ημ]ον. Σταθ[μ-	
ΝΤΟΥΤ		ὀ]ν τούτ[ου.	Π . . .

. . . . 3937 . . . . . 52, *leur poids* 870. *De l'argent étranger, frappé, melé (de différentes monnaies). Son poids* . . . . . .

C'est un fragment écrit sur deux côtés (A et B) d'une pierre angulaire. Les chiffres à droite appartiennent aux mots écrits sur l'autre côté de la pierre. Ligne 5 contient le chiffre 52. C'est le nombre de quelques objets dont le nom se termine par ΜΟΣ. Leur poids σταθμὸν τούτων (l. 6.) est écrit à droite

(1) Leak. ib. (2) — Μελάνθιος, autorisé par Aristophane, Paix, 803. Ois. 151. — Plutar. Συμπ. Ϛ'. 1. Hérod. V, 97.

sur le côté; il est de 870 Dr. Les trois lignes de chiffres qui précèdent ce nombre, représentent ensemble un nombre à part, qui est le poids d'un objet contenu dans les lignes 3 et 4. Le premier chiffre de ce nombre manque; peut être aussi le 11ᵉ qui pouvait être un Δ, et le dernier qui pouvait être un ⊦. Le H de la seconde ligne des chiffres représente le poids de l'objet contenu dans l. 2. Enfin le dernier objet (l. 7 — 11) est de l'argent ξενικὸν, c'est-à-dire *en monnaies étrangères*, σύμμικτον, *composé de plusieurs espèces de monnaies*, et ἐπίσημον, c'est-à-dire *frappé*, et non pas en lingots. De son poids on ne voit que le premier chiffre Π qui peut tout autant être 𐅅 que 𐅆 (50 Tal., ou 5000 Dr.)

125.

A.		B.
Ι:ΔΔ		ΜΥ
ΧΙΑΘΕ		ΑΠΟ
ΡΙΟΣΕΧ		ΟΙΝΟΜ
ΧΧ𐅅𐅄		ΟΙΟΤΙ
ΑΝΑΚΟ		ΧΑΛΚΙΔΙ
ΟΕΠΙΤ⊦		ΦΟΚΙΚΟΣ
ΕΔΙΙC	Η	ΦΙΑΛΑΑΡ
ΔΟΝΙ		ΑΙΙΣΤΑΘΜ
ΣΟΣ		𐅅ΗΗΠΟΣΕΙΔΟ
ΕΟΣ		ΠΙΙΙΙΑΠΟΣΟΥ
ΑΜ		ΚΥΖΙΚΕΝ
		ΥΣΙΟΣΤΑ
		ΔΑΡΕΙΚΟ
		ΣΙΟΣΤΑ

Ce fragment est également une pierre angulaire, écrite sur ses deux côtés A et B. Autant qu'il est possible de tirer un sens d'un morceau aussi insignifiant, il parait appartenir à un état ou inventaire d'un trésor public. Sur son époque nous ne pouvons rien dire, si ce n'est que par la forme des lettres et par l'orthographe il est antérieur à Euclide, mais postérieur à la 86ᵉ Olymp. Du côté A on ne peut tirer aucun sens. Ligne 1 contient un chiffre ΔΔ, 20. L. 2 est Χίαθεν, *de Chios*. L. 4 est aussi un chiffre ΧΧ𐅅𐅄, 2550 Dr.

B est le côté latéral de la pierre; L'inscription s'arrète à la 14ᵉ ligne, quoique la pierre continue. Nous ne pouvons rien déviner dans les 3 premières lignes. L. 4 — 14 nous offrent ce qui suit:

	Β]οιωτι[κοὺς
	Χαλκιδι[κοὺς
	Φωκικοὺς
	Φιάλα ἀρ[γυρ-
Η	ᾶ ΙΙ. Σταθμ[όν
𐅅ΗΗ	Ποσειδῶ[νος
ΠΙΙΙΙ	ἀπὸ Σουν[ίου
c	Κυζικην[οῦ χρ-
	υσίου Στα[τῆρες.
	Δαρεικο[ὶ χρυ-
	σίου στα[τῆρες.

De Bœotie; de Chalcis; de Phocis; 2 *Phioles d'argent, leur poids* 100 *Dr. De Neptune de Sunium*, 709½ *statères de Cyzique en or; . . . statères Dariques en or. . . . .*

Βοιωτικὸς, Χαλκιδικὸς, Φωκικὸς (l. 4-6) fairaient penser à φόρος, *tribut*. Mais pendant la guerre du Péloponnèse, à la quelle époque il faut placer cette inscription, les Béotiens et Phocéens étaient alliés aux Lacédémoniens. C'est donc un autre substantif qui est à sousentendre ici. Il s'agit peut-être des prémices du butin. Mais le cas de ces trois mots peut aussi être l'accusatif pluriel : Φωκικούς, ce qui permettrait de penser à στατῆρας, quoique rien ne nous dit que les Béotiens, les Chalcidéens et les Phocéens (de Phocide) eussent frappé cette monnaie en or. Mais ce silence des anciens auteurs sur une monnaie de quelques états secondaires de la Grèce ne prouve rien, car c'est ainsi que nous découvrons pour la première fois le statère d'Egine dans une inscription (Bœckh Staath. d. Ath. I, 27). Les 2 phioles dont il est question dans l. 7 et 8 paraissent indiquer quelque trésor sacré (ἱερὰ χρήματα) comme celui de Minerve. Peut-être avons-nous sous les yeux un inventaire du trésor *des autres Dieux*, institué par le décret que nous avons publié s. N° 118. Le poids de ces phioles est représenté par le chiffre Ͱ qui est écrit à la marge vis-à vis de l'interligne entre l. 7 et l. 8. Les l. 9 — 14 confirment l'idée qu'il s'agit ici des effets sacrés *des autres Dieux*, et que par conséquent cette inscription est postérieure à Ol. 90, 2, car il y est question de sommes qui appartiennent à Neptune. Ποσειδῶν ἀπὸ Σουνίου et le Neptune *de* Sunium, révéré à Sunium, où nous savons qu'en effet ce Dieu recevait particulièrement des honneurs, aussi était-il appelé Σουνιάρατος (*recevant des hommages à Sunium*) (1). Des deux sommes l'une est en statères de Cyzique, dont la valeur était de 28 Dr.; il y en a 709½ (3 T, 2566 Dr.), si aucune lettre ne manque au commencement de ce chiffre. L'autro est en Dariques d'or, dont la valeur était de 10 Dr. Le nombre des Dariques est effacé.

126.

Ι Ο Ι

ΙΟΝΙΔΟ

ΤΟΕΔΟΘ

ΙΔΑΣΚΑ

ΑΣΟΛΔΟΕ

ΕΛΕΙΘΟΡΑ

ΧΗΗΗΔΔΠΤΤ

Petit fragment long de 0,17 m, large de 0,1 m. Il appartenait évidemment aussi à un état de dépenses. L. 1 est Πανδιονίδος, *la prytanie de la tribu Pandionis*. L. 2, τοῦ]το ἐδόθ[η, *il fut donné*. L. 3 δ]ιδασκά[λῳ ou ἐς διδασκαλίαν, *à celui qui a enseigné* apparemment un chœur ou une pièce de théâtre. Mais ce peut être également...ιδης κα[τά...L. 4, ἐπὶ τῆς..πρυτανεί]ας ὀγδόη[ς πρυτανευούσης. L. 5, contient un nom propre, où ΘΟΡΑ est Θοραιεῖ (v. N. 89). L. 6 contient un chiffre, le plus considérable que nous ayons encore rencontré dans cette catégorie d'inscriptions : 1267 talens. Ce ne peut être un article de dépense, ni même la dépense d'une seule année. C'est une récapitulation des dépenses des quatre ans, ou le chiffre qui représente la somme déposée dans la caisse.

127.

ΟΕΙ

ΤΧΧΠΗΗΗΗΙ

ΧΡΥΣΙΟΤΟΥΤΟ

ΥΚΛΙΑΑΝΑΛΟΜΑΤΑ

(1) Aristoph. Cheval. 560. — Ois. 868.

Fragment haut de 0,22 m., large de 0,16 m., trouvé sur l'Acropole d'Athènes. Son contenu est conforme à celui des précédens. L. 2 contient un chiffre qui représente 1 T., 2701 Dr., 1 Ob. On ne peut dire si cette somme appartient à une dépense ou à une récette. L. 3, χρυσίου, τοῦτο *d'or, et ceci* ou χρυσίου τούτου, *de cet or*, ne peut nous aider à rien conjecturer. Enfin l. 4 est ἐγκ]ύκλια ἀναλώματα, qui signifie les dépenses ordinaires, apparemment celles qui révenaient régulièrement tous les ans, telles que les appointemens, les droits de présence aux tribunaux etc. Si le chiffre était conservé dans cette ligne, nous y aurions eu une information précieuse sur l'économie publique d'Athènes. Sur le mot ἐγκύκλια voyez l'introduction au livre d'Aristote sur l'économie politique, et Bœckh, Staatsh. d. Ath. I, 323.

128.

ΑΙΠ
ΥΣΕΠΕ
ΙΘ ΑΔΕ
ΙΜΟΛΕΝ
ΣΕΠΙΧΑ
ΟΤΑΔΕ
ΙΔΔΔ⊢⊢
Π⊢ΙC

ΧΧΧΧ𐅅Η⊢
Μ𐅆Χ𐅅
𐅇Χ

Petit fragment trouvé sur l'Acropole. Les chiffres qui le terminent nous font voir qu'il appartient à la catégorie de tous ceux que nous avons compris dans ce chapitre. La pierre était probablement beaucoup plus large, et ce qui nous en reste n'en est que l'extrémité droite, où il n'est pas possible de reconnaitre des mots entiers. Les six premières lignes sont écrites en grandes lettres espacées. Elles sont la suscription ou le titre de toute l'inscription, et se terminaient par le mot τάδε, qui nous fait croire que ce qui suit était un état de récettes ou de dépenses, divisé par articles : Chacune des lignes de chiffres numériques appartient à un nombre à part, et par conséquent à un article distinct. Ce qui reste de l. 7 est 32 Dr. L. 8 est 6 Dr., 1½ Ob. L. 9, qui vient après un espace laissé en blanc, représente 4600 Dr. L. 10 est 16500, car M signifie μύριαι, dix mille drachmes. On aurait également pu écrire 2 T., 4500 Dr. Nous rencontrons le signe arithmetique M aussi dans n. 158 de C. I. G., mais il n'y est employé que dans les cas où la somme entière n'est que de 10,000 Dr. L. 11 est 51000 Dr. car le premier signe de cette ligne est un monogramme composé de ΠΜ, πέντε μυριάδες.

129.

ΟΜΙΑΝΧΙ
ΑΥΣΙΜΑ ΗΗ
ΘΟΙΚΑΤΑ ΔΠ
ΤΟΠΑΧΣ ΗΠ
ΑΙΛΡΑ
ΙΟΚΙΛ Λ
ΟΣ Η
Δ

ΑΤΟΣ
ΑΤΕΥ
Τ

Morceau de marbre, haut de 0,25 m., large de 0,13 m., trouvé sur l'Acropole. C'est encore un de ces inventaires dont il est impossible de déviner le contenu. Dans l. 1 on lit le mot μίαν, *une*, avec le chiffre numérique 1001. L. 2 ΑΥΣΙΜΑ est apparemment χαύσιμα, *du bois à brûler*, acheté pour 215 Dr., et nous avons peut-être ici le compte-rendu des dépenses pour quelque sacrifice ou plutôt pour quelque fête qui revenait à des périodes marquées, car l. 9 ΑΤΕΥ, écrit en lettres plus grandes est plus espacées, parait être ἐγραμμάτευε, et indiquer le commencement du compte rendu d'une autre année. C'est ainsi que dans n. 158 de C. I. (A. l. 38) le prix du bois, sans doute de celui qui devait servir aux sacrifices, est porté en compte des frais de la fête d'Apollon Délien. L'époque de cette inscription, à en juger par la forme de l'Σ n'est pas éloignée d'Ol. 86.

130.

A	B
ΚΟΝ⁝𐅆	ΧΧΧ𐅅Ι
ΕΔΥΟ	
ΝΤΑΚΙΣ	
Ε	
ΕΙΝΙΔΟ	ΥΠΤΕΛΕΙΝΑΑ
ΤΑΚΥΠΑ	ΡΙΤΤΙΝΑ
ΦΛΟΧΣ	ΙΣΚΑΙΦΙΛΟΝ
ΧΣΥΛΑ	ΠΤΕΛΕΙΝ

Fragment angulaire comme ceux s. N. 124 et 125; il est haut de 0,26 m.; son côté A est large de 0;1 m., et son côté B de 0,11 m. Les lignes commencent sur le côté A, qui était sans doute beaucoup plus large, et continuent sur le côté B. Par les chiffres qu'on y voit on peut affirmer qu'il appartient aussi à un compte rendu; mais il y est surtout question de diverses espèces de bois. Est-ce des matériaux en bois d'une construction, d'un toit p. e. qu'il s'agit, ou bien de δημόπρατα, d'objets confisqués et vendus aux enchères publiques? Il est difficile de le dire. Dans l. 1 nous voyons un chiffre 𐅆(Χ)ΧΧΧ𐅅(Η), 9600 Dr., et nous ne savons pas s'il ne continue. L. 2 contient le mot δύο, qui parait suivre à un nom féminin de troisième déclinaison, au nombre duel, comme p. e. σανίδ[ε. L. 3, πε]ντάκις ou ἑκατο]-ντάκις. Suit après un espace laissé en blanc, parceque les lignes qui y étaient écrites n'arrivaient pas jusqu'au bord de la pierre, comme on le voit par la lettre unique Ε de l. 4. Dans l. 5 on lit . . . εινίδου Πτελέϊνα, . . . *des bois d'orme*. L. 6 . . . τα κυπαρίττινα, *des bois de cyprés*. Dans l. 7, sur le côté A en lit φλόξ, *flamme*, mais le côté B porte ΙΣΚΑΙΦΙΛΟΝ, qui ne présente aucun sens. Je crois pour cette raison qu'il faut peut-être lire Φλόξις καὶ Φίλων, deux noms propres. L. 8, ξύλα Πτε-λέϊν[α *des bois d'orme*.

Dans les trois derniers chapitres 3, 4 et 5, nous avons rencontré un grand nombre de noms de questeurs ou trésoriers des effets sacrés et de leurs secrétaires, dont plusieurs étaient inconnus jusqu'ici, et dans le chapitre 2 nous avons vu que leur chronologie, telle qu'elle avait été adoptée par Mr Bœckh dans C. I. G. P. II, Cl. II, p. 182, doit être changée. Nous en donnons ici une liste rectifiée, et aussi complète que les documens existans nous le permettent :

TABLE *chronologique des questeurs des effets sacrés et de leurs secrétaires, depuis la consécration du Parthénon jusqu'à la prise d'Athènes par Lysandre.*

N. B. Nous marquons par un A. les inscriptions du présent ouvrage, et par un B. celles de Mr Bœckh.

ANNÉE d'Ol.	Questeurs.	Secrétaires.
86, 3	. . ἐκ Κεραμέων (A, 115)	Κράτης Ναύπονος Λαμπτρεὺς (A, 90, 100, 115. B, 137)
4	. . ης Ἐρχιεὺς (A, 115)	Εὐθέας Αἴσχρονος Ἀναφλύστιος (A, 90, 92, 100, 106, 115. B, 137)
87, 1	Εὐρέκτης Ἀτηνεὺς (A, 100)	. . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος (A, 100, 105, 106)
2	. . μήδης Κυδαθηναιεὺς (A, 101)	Δίογνις Ἰσάνδρου Πειραιεὺς (A, 107)
3		Θέολλος Χρωμάδου Φλυεὺς (A, 93, 102)
4	Ἀρχέστρατος . . . (A, 101)	Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀαιεὺς (A, 93, 102)
88, 1	Πανταχλῆς . . . (A, 101)	Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀλωπεκειεὺς (A, 93, 102)
2	. . μαντ . . . . (A, 103)	Εὔβουλος Φιλογείτονος Ἀχαρνεὺς (A, 93, 95, 102. B, 138)
3	Ἀνδροκλῆς Φλυεὺς (A, 116, 117)	Κηφισοφῶν Κηφισοδώρου Ἑρμεῖος (A, 103. B, 138)
4	Φωκιάδης ἐξ Οἴου (A, 116, 117. B, 138).	Λυσίστρατος Μορυχίδου Παλληνεὺς (B, 138)
89, 1	Θουκυδίδης Ἀχερδούσιος (A, 116, 117)	Σμίκυθος . . . . (B, 138)
2	Τιμοκλῆς Εἰτεαῖος (A, 116, 117. B, 138).	Τελέστης Θεόγνιδος Ἀγνούσιος (B, 138)
3		Πρεσβίας Σημίου Φηγαιεὺς (A, 108. B, 138, 139, 140)
4	Εὔφημος Κολυττεὺς (B, 139, 140)	Νικέας Εὐθυκλέους Ἁλιμούσιος (B, 139, 140)
90, 1		Εὐγένης Λυσάνδρου Αἰγιλιεὺς (A, 108. B, 140)
2	Λύκων Πρασιεὺς (A, 109. B, 140)	Λυσίδικος . . . . (B, 140)
3	Χαρῖνος Ἀλεξιμάχου Ἁλαιεὺς (A, 109) Πυθόδωρος Ἁλαιεὺς (A, 119. B, 141)	Φορμίων Ἀριστίωνος Κυδαθηναιεὺς (A, 95, 109, 119. B, 141)
4	Ἀναξικράτης Λακιεὺς (A, 95. B, 141)	Εὔξηνος Εὐφανοῦς Προσπάλτιος (A, 95, 119. B, 141)
91, 1	Δεχ . . . . (B, 141)	Λυσικλῆς Δρακοντίδου Βατῆθεν (A, 95, 120. B, 141)
2	Λεωχάρης . . . (A, 96)	Τελέας Τελενίκου Περγασῆθεν (A, 96, 122. B, 141)
3	Τισαμενὸς Μελιτεὺς (A, 96. B, 142)	Πολυμήδης Κηφισίωνος Ἀτηνεὺς (A, 110. B, 142)
4	Πολυξενίδης Ἀχαρνεὺς (A, 110. B, 142)	Λευκαῖος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος (A, 104, 110, 111. B, 142)
92, 1	Κάλλαισχρος Εὐπυρίδης (B, 142)	Αὐτοκλείδης Σωστράτου Φρεάρριος (A, 110, 111. B, 142)
2	Ἀσωπὸς . . . . . (A, 111)	. . . . ίωνος Εὐωνυμεὺς (B. 142)
3	Καλλίστρατος Μαραθώνιος (A, 147)	. . . . μαχος Φλυεὺς (B, 147)
4	Ἀμεινιάδης . . . . (A, 97)	Ἐτέαρχος Κυδαθηναιεὺς
93, 1	Φι . . . Μαραθώνιος (A, 97, 98)	. . . . ης Ἐλευσίνιος (A, 98)
2	Ἀρήσαιχμος Ἀγρυλῆθεν (A, 57, 85, 98)	
3	Καλ . . . . (¹) (A, 99)	. . . . θίου Λευκονοιεὺς (A, 99, 113)
4	Φιλόνεως Ἰδομενέως Κηφισιεὺς (²) (A, 123).	Δεινίας Εὐαγοῦς Φιλαΐδης (A, 123).

(1) Ses collègues : Φίλιππος Φιλεσίου Προσπάλτιος.
. . . . εὺς
Μενέστρατος Μενεστράτου . . . .
. . . . Ἐλευσίνιος
Ἀντιφῶν Ἀντιφῶντος . . . .
(et 4 autres) (A, 99).

(2) Ses collègues : Ἀρίστυλλος Ἐλ . . . τίου Ἐρχιεύς.
Γλαυκίων Αἰσχίνου Κυδαθηναιεύς.
Δημοχάρης Σιπύλου Ποτάμιος.
Τεισίμαχος Τε. . . . . . Κεφαλῆθεν.
Χάρισος Μελανθίου Ἀχαρνεύς.
Δ. . . . γχις Ξενοκλέους Φλυῆθεν.
Διονύσιος Εὐκλείδου Πειραιεύς.
Χαιρέλειπος Χαριξένου Ἀφιδναῖος.
Ἐπιχάριννος Ἐπιχαρίνου. . . . . (A, 123.)

CHAPITRE 6.

VILLES TRIBUTAIRES D'ATHÈNES.

131.

FACE.

```
T   HIK        AMIONHO
PIAKO          EOANΘE
PXONTOΣ        AIOIΣM

  ΟΛΙΤΑΙΗ𐅄      HAP          ΤΑΙΧΗΗ𐅄ΔΔΔΓΝΑ.. Σ
 ΝΔΙΟΙ:𐅄ΗΗΗΔΔΔΔΟΛΥΝΘ         ΣΚΑ      ΗΜΥΛ  Ν
 ΝΑΙΟΙ ΕΝΙ:      ΣΛΑΙΟ        ΣΕ          ΙΛΣΟΙ
Λ ΑΡΟΙΗΔ Δ ΔͰͰͰΙ... ΡΙΤΑΙ      Η            ΚΙΝΟ
ΕΣΣΙΟΙ:Η           ΣΕΡΜΥΛ     Κ𐅄ΗΗ𐅄ΔΔΙΙΙΙΥΕΑΠΟΛΙΣ
ΝΕΑΝΔΡΕΙΑ:ΔΔΔͰͰͰΜΕΚΥΠΕΡ      ΙΟΙ       Ν    ΑΙΚΞΙ:ΔΓ
 ΙΑΜΙΟΝΕΙΑ:ΔΓͰΙΙ  ΣΤΟΛΙΟΙΗΙΙ   ΙΙ        ΙΕΙ  ΣΙΟΙΗΥΠΟ
 ΑΛΙ ΙΑΡ           ΧΑ   Α:ΗΙΙΙΙ  ΑΙ        ΤΕΙ  ΔΕΙ:ΔΓͰΙΙΙΙ
ΝΑΣ   Σ:Η𐅄ΔΓͰΙΙΙΙ   Σ ΔΔΙΟΙ:ΗΗ              ΑΥΛ ΑΤΑΙΚΑΡΕ:ΓͰͰ
ΣΤΡΙΟΣΑΙΟΙ:Η        ΘΑΣ  ΟΙ:ΗΗΗΙ             ΓΑΤΑΙ:ΙΙ
ΛΑΛΕΟΣΙΟΙ  :Ι𐅄      ΜΥΣΟΙ:ΔΔΔͰ               ΓΑΡΙΑΝΟΙ:Η
ΚΥΡΣΙΣΣΟΣ :ΔΔΔͰͰͰΙΙΙΓΚΡΕΣΣΥΛΙ                 ΑΣΚΥΛΕΙΟΝ
Δ  ΔΥΜΟΤΕΙ         ΚΕΔΡΙΕΤΑ                   ΠΡΟΠΟΝΤΙΔΙ:ΓͰͰͰΙΙ
ΧΙΙΑΙ:ΔΓͰΙΙΙΙ       ΚΕΡΑΜΙΟΙ                  ΙΑΙΝΕΤΑΙΧΧΧ
    ΛΙ ΟΠΟ          ΟΥΟΕΙΕΣ                   ΙΛΕΣΙΟΙ
       ΗΗΗ          Υ    ΑΝΑΙ                 ΧΣΛΕΡΟ:ΗΗΗ
                    ΙΟΙ                         ΛΕΣΙΟΙ
                                                  ΑΥΙΟΙ
```

132.

FACE.

```
   ΟΙ                  ΑΝ
   :ΗΗΗΗΓͰͰͰͰΙΙ     ΤΟΡΟ
   ΟΙ       ΔΔΔΓͰ  ΚΟΙΟΙ
 ΝΤΙΟΙΔΔΔ        Η:ΜΑΔΝΑΣ
 ΝΤΙΟΙΔΔΓͰͰΙΙ:𐅄:ΠΕΛΕΙΑ
ΙΟΝΛΗΑΒΔΕΡΙ:  Η:ΜΥΛΑΣΕΣ
ΝΙΟΙͰͰΙΙΙϞ:ΔΔΔΔͰΙΙΙΙΗΥΡΟΜΕΣ
ΣΙΟΙ         ΓͰͰͰΙΙ   ΚΑΡΙΑΝΔΕ
 ΕΣΙΟΙ       ΔΔΔΓͰ    ΕΣΣΤΕΝΕΔΟ
  ΙΟΙ        ΔΔΔΓͰ    ΕΒΣΤΕΝΕΔΟΝ
            ΔΔͰͰͰΙΙ    ΕΡΥΘΡΑΙΟΙ
                      ΜΥΡΙΝΑΙΟΙ
                        ΜΡΡΙΟΙ
```

133.

FACE.

```
                         ΗΗͰ       ΙΙ
                        Ι:ΗΗΗ     ΚΛΑ  ΟΜΕ
              ƆΙΗ  ΣΔΔΔͰͰͰΙΙΙ     ΑΡΛΙΛΙΟΙ:Χ𐅄
            ΔΙ ƆΣΕΡΙΤΑΙ:ΔΓͰΙΙΙΙ ΚΑΡΒΑΣΥΑΝΔΕΣ
            ΣΠΑΡΤΟΛΙΟΙ:ΗΗ        ƆΑΣΕΛΙΤΑΙ:𐅄Η
         ΧΣΑΙΡΑΙΟΙ:ΗΗΗ           ΤΕΡΜΕΡΕΣ:ΗΗ𐅄
    ΔΔͰͰͰΙΙΛ ΙΝΔΙ ΟΝΟΙΙΑΤΑΙ:𐅄Γ ΚΕΒΡΕΝΙΟΙΗΗΗ
  ΙΣ:ΗΓͰΙΙΙΙ ΑΣΤΑΚΕΝΟΙ:Η𐅄       ΚΑΣΟΙ
 ΙΤΑΙ:Χ𐅄ΗΗΗΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙ:𐅄        ΔΙΛ
ΗΗΗΗΔΔΔΓͰͰΙΙΙΙΜΑΙΑΝΔΡΙΟΙ:𐅄ΔΓͰΙΙΙΙ ΠΛ

ΣΔΕΥΤΕΡ        ΙΕΙΛ
ΔΑΠΕΣ..ΗΗΗͰ    ΙF
```

134.

FACE.

ΗΙΡ
ΗΗΔΔΔ
ΑΓ 𐅅Η
ΚΟΣΙΟΙ ΔΓͰΙΙΙ
ΑΙΟΓΟLΙΤΑΙ : ΧΗΗ
ΡΙΟΝΑΓΟΙΚΟΙ : Η𐅄ΔΔΔͰͰͰΙΙ
ΑΝΑΙΟΙ ΓͰͰͰΙΙ
ΙΙΙΙΙ ΝΕΑΓΟLΙΣ
ΓΑΡΑΝΤΙΣΑΡΑΝ ΓͰͰͰΙΙ
Η ΜΕΚΥΓΕΡΝΑΙΟΙ ΔΓͰΙΙΙΙ
ΟΙ 𐅄 Σ ΚΑΒLΑΙΟΙ ΔΓͰΙΙΙΙ
ΔΔΔΔ ΑΣΣΕΡΙΤΑΙ 𐅄ΔΓͰΙΙΙΙ
ΔΔΓͰΙΙΙΙ ΦΕΛΕΤΙΟΙ ΓͰͰͰΙΙ
𐅄 ΔΙΚΑΙΑ ΗΗΗ
ΓΑΡΑΑΒΔΕΡΑ ΗΗΗ
Χ𐅅 ΗΑΒΔΕΡΙΤΑΙ ΗΗΗΗ
Η𐅄 ΜΑΡΟΝΕΣ ΗΗ
Γ𐅄 ΘΥΣΣΙΟΙ ΔͰͰͰͰ
Η ΑΙΝΙΟΙ Χ𐅅ΗΔΔ
Η ΣΑΜΟΘΡΑΙΚΕΣ ΔΓͰΙΙΙΙ
FΟΓΟLΙΤΑΙ 𐅅
ΛΙΟΝΑΓΟΙΚΟΙ : ΗΗΗ
Ι Ι
Γ

ΦΑΙ
LΑΝΦΣΑΚΝΟΙ : 𐅅ΗΔΓͰͰΙΙΙΙ
ΣΙΛΑΙΟΙ 𐅄ͰͰͰͰ
ΔΑΣΚΥL ΟΝ : ΧΗΗΗ𐅄ΔΔΔΙΙΙΙ
ΕΝΓΡΟΓΟ ΤΙΔΙ 𐅅ΗΗΗ𐅄Γ
ΣΕΡΜΑΙΟ 𐅄ͰͰͰͰ
ΣΤΑΛΙΡ ΑΙ Η𐅄ΔͰͰ
ΑΣΤΑΚΕ ΟΙ Χ𐅅
ΣΤΟLΙΟ ΗΗΗ
ΕΡΟΔΙΟ Χ
ΤΕΝΙΟΙ Η
ΣΙΦΝΙΟΙ Η
ΚΕΙΟΙ Η
ΑΝΔΡΙΟΙ Η
ΙΕΤΑΙ Η
ΓΑΡΙΟ ΔΓͰΙΙΙΙ
ΣΙ ΑFΙ Σ ΓͰͰͰͰΙΙ
ΚΙ ΟΙ 𐅄
Ι Η
𐅄

ΕL
ΧΕ
ΕΡΥC
ΑLΟΓΕ
ΤΕΝΕΔ
ΒΥΖΙΑΝ
ΧΑLΧΕΔΟΙ
ΜΙLΕΣΙΟΙ
ΙΑΡΜΙΟΙ
ΜΥΕΒΙΟΙ
ΙΑΣΕΣ
ΓΡΙΑΝΕΣ
ΚΥΝΔΥΕ
ΒΑΡΛΥLΙΕΣ
ΚΑΡΥΑΝΔΕΣ
ΓΑΣΑΝΔΕΣ
ΜΑΛΛΑΣΕΣ
ΤΓLΕΑΤΑΙ
ΙΟΙ

134′.

CÔTÉ DROIT.

ΙΙ
ΦΣΑ
ΟΝ
ΚΟΙΟΙ
ͰͰͰ ΒΕΡΛΑΙ
𐅅ͰͰͰͰ ΘΑΣΙΟΙ
𐅅ΔΔͰͰ ΚΥΦΙ
ΔΔΔΓͰ ΕΦΑΙΣΣ
ΔΔΔͰͰͰΙΙ LΙΜΝΙΟ
ΔΙΙΙΙ ΑΒΥΔΕΝ
𐅅ͰͰͰͰ ΔΑΡΔΑ
𐅅 ΕLΑΙC
ͰͰͰͰ ΣΙΛΕ
𐅅ͰͰͰͰ ΤΕΝΕΔ
ΗΗΗΗ𐅅ΒΥΖΑ
ΗΗΗ𐅅ΔΔ ΒΥΖ
Η ΕΣ
ΔΔΔΔ Λ

135′.

CÔTÉ GAUCHE.

ΟΙ
ΕΣ . ΗΗͰ
ΔΓͰΙΙΙ
ΚΟΣΙΟΙ Χ
ΙΧΙΤΑΙ : ΔΔΔͰͰͰ
ΙΧΙΤΑΙ : ΔΓͰͰͰΙ Γ
ΝΟΙ ΗΗΗΗ ΑΒΥ
ΟΙ ΓͰͰͰΗ ΓΡΙΑ
Η ΣΚΑΦΣ
ΔΔΔͰͰͰΙΙ ΑΡΤΑΚΕΙ
ͰͰͰΙ ΣΕΣΤΙΟΙ
ͰΙΙ ΜΑΔΥΤΙΟ
LΙΜΝΑΙΟΙ
ΓLΑΙΟΣΙΟΙ
ΑΡΙΑΝΟ
LΕΙΑ

ΣΚΙΟΙ
ΣΚΙΑΘΙ
ΓΕΓΑΡΕ
ΜΑΡΟΝΙΤΑ
ΜΕΝΔΑΙΟΙ
ΑΙΛΑΝΤΙΟΙ
ΑΦΥΤΑΙΟΙ
ΗΑΙΣΟΝ
ΔΙΝΙΟΙ
ΟLΥΝΘΙΟΙ
ΙΚΙΟΙ
ΤΟΡΟΝΑΙΟΙ
ΣΤΑΛΙΡΙΤΑΙ
ΦΕΛΕΤΙΟΙ
ΘΘΟΡΙΟΙ
ΑΡΛΙLΙΟΙ
ΦΑΡΒΕLΙΟΙ
Ι

169.

CÔTÉ GAUCHE.

ΟΙ
ΙΣ ΔΔΔͰ
ΟΝ Η
ΓΟΤΟΑΘΘ : ΔΔΓ
ΡΑΙΚΕΣ Χ
ΗΗ
Ε ΔΔΓ
ΛΜΒΡ 𐅅Η
ΝΑΙΟΙ ΔΓͰΙΙΙΙ
ΑΡΤΟL ΔΓͰΙΙΙΙ
ΓLΑΙC ͰΙΙΙΙ
ΙΟ

135.

FACE.

ΔΓͰ
ΔΓͰͰΙ LΕΦΣΙΜΑΝΙΟ
𐅅ΔΓͰͰͰΙΙΙΙΙ FΡΙΝΕΣ
𐅄ΙΙΙΙΙ ΑΜΥΝΑΝΔΕ
ΗΔͰͰͰͰΙΙΙΙΙ ΓΑΚΤΥΕΣ ΙΔΥΑ
ΔΓͰͰΙ ΘΡΑΝΙΕΤ
ΔΓͰͰΙ ΟLΑ
ΔΓͰͰΙ ΥΒΑΝΕΣ

ΙΤΕΣΤΡΙΤΕ

ΗΑΦΥΤΑΙΟΙ
ΗΗΗΗ LΕΜΝΙΟΙ Η
ΗΓ ΚΕΡΑΜΙΟΙ
ΔΔΓ ΜΥΔΟΝΕΣ 𐅅ΗΗ
ΗΗΗΗΓ ΤΕΝΕΔΙΟΙ ΔΓ
Η𐅅 ΛΑLΕΦΣΙΟΙ ΗΓ
ΓͰͰͰΙΙ ΛΕΝΤΙΝΙΟΙ
𐅅 ΙΙ ΦΑΣΕLΙΤΑΙ Γ
Η 𐅅 ΚΑLΥΔΝΙΟΙ Η
Η 𐅅 ΚLΑΖΟΜΕΝΙΟΙ Η
𐅅 ΚΕΔΡΙΕΤΑΙ Η
Η ΙΑΤΑΙ
ΔΔΔͰͰͰΙΙ ΑΡΤΑΚΕΝΟΙ
ΔΙΚΑΙΑ
Γ ΓΑΡΑΡΑ
Η ΑΣΤ

136.

FACE.

ΗΗ Α
ΧΧΧΑΙΛΙΝ
ΡΗ ΣΚΙΟΝΑ
ΘΡΑΜΒΑΙΟ
ΕΙΔΙΟ ΙΜΟΣΕΛΡΑΝ
ΔΠΗ ΒΕΡΥΕ ΔΠΗΙΙΙ ΠΗ
ΙΙΙΙ ΗΥΠΟΤΕ ΕΙ ΧΗΗ ΑΙ
ΝΕΙ ΔΠΗΙΙΙΙ ΕΛΑΝΤΑΙ ΗΡ ΝΙ
ΗΗΗ ΠΕΠΑΡΕΣ ΜΑ
ΙΙ ΔΔΔΗΗΙΙΙΙΝΙΑΝΔΡΙ
Η ΜΥΡΙΝΑ
ΟΙ ΗΡΔΠΗΙΙΙ ΑΛΙΚΑΡ
ΑΙΟΙ ΗΗ ΚΥΛΛΑΝ
Ι ΔΔΔΗΗΙΙΚΥΙ
ΚΕΣ Ρ

137''.

REVERS.

ΕΦΕΣ
ΛΑΤΜΙΟΙ
ΗΙΙΙΙΜΑΙΑΝΔΡΙΟΙ
ΗΙΙΙΙΠΑΡΠΑΡΙΟΙ
ΔΔΗΙΙΙ ΗΥΡΟΜΕΣ
ΙΑΣΕΣ
ΜΑΔΝΑΣΛ
ΠΕΛΕΙΑΤΑ
ΙΙΚΕΡΑΜΙΟΙ
ΗΙΙΙΙΗΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΙΟΙ
ΗΗΙΙΙΔΥΜΕΣ
ΗΗΙΙΚΥΡΒΙΣΣΟΣ
ΙΙ ΜΥΝΔΙΟΙ
ΧΑΛΚΕΙΟΙΕΣ
ΙΙΙ ΜΥΛΑΣΕΣ

ΜΑΤΕΥΕ
ΟΙ

137'.

CÔTÉ GAUCHE.

Κ Α Τ Ι Κ Ο

Ρ | ΚΑΥΝΙΟΙ | Ρ | Ι
Ρ | ΠΑΣΑΝΔΕΙ | ΔΔΔΗΗΙΙ | ΚΡ
ΔΠΗΙΙΙΙ | ΚΑΡΠΑΘΙΟ | ΡΗ | ΙΕΛΙ
 | ΑΡΚΕΣΕΙ | Ρ | ΚΟΙΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ | ΚΑΡΒΑΣΥΝΔΕΣ | ΠΗΗΗΙΙ | ΑΥΛΙΑ
 | ΠΑΡΑΚΑΥΝΟΝ | ΡΗ | ΚΑΜΙΡΕΣ
ΗΗΗ | ΦΑΣΕΛΙΤΑΙ | Η | ΚΛΑΥΝΔΕΣ
ΔΠΗΙΙΙΙ | ΝΑΡΙΣΒΑΡΕΣ | ΗΡ | ΚΕΡΑΜΙΟΙ
ΠΗΗΗΙΙ | ΘΑΣΘΑΙΕΣ | ΔΔΠ | ΜΥΔΟΝΕΣ
ΠΗΗΗΙΙ | ΝΑΧΣΙΑΤΑΙ | ΗΗΗ | ΚΝΙΔΙΟΙ
ΗΡ | ΑΣΤΥΠΑΛΑΙΕΣ | ΡΗ | ΛΙΝΔΙΟΙ
ΗΙΙΙ | ΠΕΔΙΕ | ΔΠΗΙΙΙ | ΚΑΡΠΑΘΙΟΙ
 | ΕΛΙΝ | Ρ | ΚΕΔΡΙΑΤΑΙ
ΔΔΔΗΗΗΙΙ | ΧΑΛΚ | Π | ΤΕΡΜΕΡΕΣ
ΗΡΔΔΔΙΙΙΙ | ΗΑΛΚΑ | ΟΙΗ | ΙΤΜΙΟΙ
ΗΗΡΔΔ | ΧΕΡΡΟΝΕ | | ΕΣ
ΔΠΗΙΙΙΙ | ΠΥΡΝΙΟΙ | | ΟΜΕΣ
Ρ | ΠΕΛΕΙΑΤΑΙ | Η | ΑΣΕΣ
ΔΔΔΠ | Χ ΚΕΤΟΡΕΣ | ΡΔΔΔΠΗΙΙΙΙΜ | ΕΣ
ΔΠΗΙΙΙΙ | ΣΥΑΝΔΕΣ | Η | Σ
 | ΕΣ | ΗΡ | Κ
 | ΝΕΣ | ΔΠΗΙΙΙΙ | Γ
 | ΟΤΑΙ | ΠΗΗΗΙΙ |

ΙΚΟΣ

137.

FACE.

ΙΛΕ
ΛΑΤΜ
ΗΡ ΜΥΕΣΣ
ΙΙΙΙΚΑΡΥΑΝΔΕΣ ΧΠΗΗΗ ΧΕΡΣΟ
ΗΙΙΜΑΔΝΑΣΣΕ
ΕΠΙΤΕΣΑΡΧΕΣΤΕΣΤΕΤ
ΡΗ ΦΑΣΕΛ Ρ ΘΕΡΜ
ΡΗ ΣΚΙΟΝΙΟ ΕΧΣ
ΚΑΙΘΡΑΜ ΔΠΗΙΙΙΙΚΑΡ
ΗΗΗ ΑΦΥΤΑΙΟ ΔΔΔΗΗΗΙΙ ΚΡΙ
Ρ ΑΙΛΑΝΤΙΟΙ ΠΗΗΗΙΙ
ΡΗΗΗ ΜΕΝ ΑΙΟΙ ΗΡ
ΠΗΙΙΙ ΣΚ ΦΣΑΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ
Ρ ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙ ΗΔΔΔΗΗΗ
Ε ΠΑΙΛΕΛΙ
ΗΡ ΥΚΟΝΙΟΙ
ΔΔΔΗΙΙΙ ΑΣΟΙΑΙ
ΔΔΓ ΕΟ

138.

FACE.

ΟΛΟ
ΔΔ ΛΦΣΙΜΑΝ
ΕΣ ΗΗΣ ΑΡΤΟΛΙΟΙ
ΗΣΚΑΦΣΙΟΙ
ΤΑ ΠΗΙΙΙΑΙΕΙΟΙ
ΕΣΙΟΙΔΔΔΠΗΗΗΒΕΡΛΑΙΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΤΥΡΟΔΙΙΑΙ
ΔΔΠ ΣΥΡΙΟΙ
ΛΕΣΕΛΡΑΜΜΑ
ΔΔΠ ΙΚΙΟΙ
ΗΗΗ ΠΕΠΑΡΕ
ΗΗΗΘΑΣΙΟΙ
ΧΗΗ ΛΑΜΟΣΑΙ
ΔΔΔΗΗ ΝΟΤΙΕΣ
ΔΠΗΙΙΙΙΕΛΑΙΙΤΑ
ΔΠΗΙΙΙΙΠΑΙΣΕΝΟ
ΠΗΙΙΙΙΠΕΡΚΟΣΙΟ
Ρ ΔΑΡΔΑΝΕ
ΚΟΛΟΦΟΝ
ΙΑΤΑ
ΙΕ

139″.

CÔTÉ GAUCHE.

Ͱ
ΔΠ
ΔΔ
ΗΗΗ
ΝΕ
Η
ΡΗ
ΔΔΔΔΗΗΙ
ΗΗΗ
ΔΠΗΙΙΙΙ
Ρ .
ΠΗΙΙΙ
ΗΗ
Π
ΔΠ

139′.

CÔTÉ GAUCHE.

ΟΙ
ΣΙΦΝΙΟΙ
ΣΕΡΙΦΙΟΙ
ΚΕΙΟΙ
ΙΑΤΑΙ
ΣΥΡΙΟΙ
ΡΕΝΑΙΕΣ
ΡΥΝΧΕΣ
ΑΛΚΙΔΕΣ
ΛΡΕΤΡΙΕΣ
ΣΤΥΡΕΣ
XX ΑΙΑΙΝΕΤΑΙ
Ρ ΜΥΡΙ ΙΑΙΟΙ

139.

FACE.

ΙΟΙ
ΕΡΙΟΝΕ
ΙΙΙΙΠΥΡΝΙΟΙ
Ρ ΚΑΥΝΙΟΙ
XHH ΑΝΔΡΙΟΙ
HH ΣΕΡΙΦΙΟΙ
HHΔΔΠ ΚΟΡΕΣΙΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΡΕΝΑΙΕΣ
ΡΗΗΡ ΚΑΡΥΣΤ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΑΡΥΝΧΕ
Ρ ΔΙΚΑ
ΔΔΔΗΗΙΙΙΟΙΟϹ ΣΙΑ
H ΔΙΕΣ ΗΡ ΜΑΡ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΔΙΕΣ ΡΡΔΔΔΔΙΙΙΙΣΕΡ
ΔΠΗΙΙΙΙ Θ ΛΣ ΡΔΠΗΙΙΙΙΟΥΣ
H ΛΑΑΣΕΣ XHH ΚΥΔ
ΡΔΠΗ ΗΑΛΙΚΑΡΝΑΣΙΟΙΗΡ ΚΑ
HH ΚΥ ΑΝΤΙΟΙΗΗΗ ΛΕΒΕΔΙ
ΔΔΔΗΗΙ ΚΥΡΒΙΣΣΕΣΔΠΗΙΙΙΙ ΠΟΛΙΧΝΑΙΟΙΚΑΙ

171′

REVERS.

170

CÔTÉ GAUCHE

ΙΟΙ
ΟΙ
ΑΙΣΤΙΕΣ
ΜΒΡΙΟΙ

171

166

REVERS.

Λ
ΙΤΟ
ΟΙ
ΙΠ ΝΙΟΙ
ΙΥΘΝΙΟΙ
ΣΤΥ Ε Σ
ΑΘΕ ΝΑΙΔΙΑΔΕΣ
ΑΡΥΝΧΕΣ
ΕΦΑΙΣΤΙΕΣ
ΜΥΡΙΝΑΙΟΙ
ΣΕΡΙΦΙΟΙ

ΠΙΤΕΣΠΕΜΠΤΕΣΚΑΙΔ
ΕΚΑΤΕΣΑΡΧΕΣΗΕΙΣΟΣΙ
ΣΤΡ ΣΗΥΡΑΕΣΕΛΡΑΜ
ΜΑ ΥΛΟΣΕΛΕΥ
ΝΕΝΟΤΑΜΙΑ

ΕΠΙΤΕΣΑΡΧΕΣΤ ΠΕΜΠΤΕΣΗ

166′

CÔTÉ GAUCHE.

ΟΝΙΚ ΦΟΡΟΣ

Η ΑΙΡΑ ΟΙ
Η ΛΕΒΕΔΙΟΙ
Η ΝΙΣΥΡΙΟΙ
ΡΗ ΤΕΙΙΟΙ
ΗΗ ΦΟΚΑΙΕ
ΔΠΗΙΙΙ ΕΛΑΙΕ
ΙΠΗΙΙΙ ΑΡΥΝ ΕΣ
ΚΟΛ ΡΟΝΙΟΙ
ΟΙΕΧΣΙΚΑΡΟ
ΜΕΝΙΟΙ
ΝΙΑΡΟ

ΙΙΗΗΙΙ ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙ
ΙΙΙΙ ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙΕΠΙΦΟ
ΠΗΗ ΑΣΤΥΡΕΝΟΙΜΥΣΟ
ΙΙΙΙ ΑΣΤΥΡΕΝΟΙΕΠΙΦΟ
Ρ ΜΙΛΕΣΙΟΙ
Η ΥΕΣΣΙΟ
Η ΛΕΛΕΣΙ
ΡΗ ΣΙΟΙ
ΔΠΗΙΙΙ ΙΟΙ
ΡΗΗ
ΔΠΗ

ΧΕΕΛΕΥΣΙΝΙ
ΕΦΣΥΑΝΔΕΣ
ΑΡΥΑΝΔ
ΑΔΝΑΣΕ
ΛΕΑ
Δ
ΥΔ
ΜΕΡ

ΗΗΗ ΧΕΡΡΟΝΕΣΙΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΙΠΥΡΝΙΟΙ
Ρ ΚΝΙΔΙΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΚΑΡΒΑΣΥΑ
ΔΔΔΗΗΙΙ ΚΡΥΕΣ
ΗΗΗΡΠΙ ΚΟΙΟΙ
Ρ ΠΑΣΑΝΔ
ΠΗΗΙΙ ΑΥΛΙΕ
Ρ ΧΑΛΚΙ
Χ ΙΕΛΥ
Η ΜΥΙ
ΡΗΗΗΗ Κ
Η Σ
ΗΥ

ΟΙΝΑΙΟΙ
ΕΝΙΚΑΡΟΙ
ΚΛΑΙΟΜΕΝΙΟΙ
ΗΑΙΡΑΙΟΙ
ΛΕΒΕΔΙΟΙ
ΚΑΛΥΔΝΙΟΙ: Δ
ΠΑΡΠΑΡΙΟΤΑΙ
ΗΙΚΥΡΒΙΣΣΕΣ
ΙΙΤΕΟΙ
ΙΜΥΝΔΙΟΙ
ΠΑΡΑΤΕΡΜΕ
ΕΡΥΘΡΑΙΟΙ
ΠΟΛΙ
ΣΙ
ΡΤΙ

ΑΙΟΙΙΑ
ΙΝΑΙΟΙΕΠΙΦΟΡΑΣ ΡΔΓ ΙΙΙΙΠΟΛΙΧΙ
ΚΥΜΑΙΟΙ ΗΙΙΙΙΠΤΕΛΕΟ
ΚΥΜΑΙΟΙΕΠΙΦΟΡΑΣ ΗΙΙΙΙΕΛΑΙΟ
ΙΙΙΙ ΠΙΤΑΝΑΙΟΙ
ΙΙΙΙ ΠΙΤΑΝΑΙΟΙΕΠΙΦΟΡΑΣ
ΔΔΗΗΙΙ ΝΟΤΙΕΣ
ΠΙΙΙϹ ΝΟΤΙΕΣΕΠΙΦΟΡΑΣ
ΗΕΛΛΕΣΠΟΝΤΙΟΣΦ
Π ΗΑΡΠΑΛΙΑΝΟΙ
ΠΗΗΗΙΙ ΠΑΛΑΙΠΕΡΚΟΣΙΟΙ
Π ΝΕΑΠΟΛΙΣΑΠΑΘΕΝΟΝ
ΔΔΔΗΗΙΙΝΕΑΝΔΡΕΑ
ΗΗΗΗ ΑΒΥΔΕΝΟΙ
ΔΠΗΙΙΙ ΠΑΙΣΕΝΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΠΕΡΚΟΣΙΟΙ
ΠΗΗΙΙ ΠΡΙΑΠΟΣ
ΔΠΗΙΙΙΣΙΛΕΙΕΣ
ΡΗΗΗΧΑΛΧΕΔ
ΠΗΙΙΚΙΑΝΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΔΑΜΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑ
ΔΠΗΙΙΙΔΙΔΥΜΟΤΕΙΧΙΤΑΙ
Η ΔΑ ΔΑΝΕΣ
ΗΗΗ ΔΑΡΔΑΝΕΣΕΠΙΦΟΡΑΣ
ΔΠΗΙ ΛΑΜΠΟΝΕΙΕΣ
Η ΙΙΙ ΛΑΜΠΟΝΕΙΕΣΕΠΙΦΟΡΑΣ
ΑΓΟΘΡΑΙΚΕΣΦ
ΔΠΗ ΣΡΙΑΘΙΟΙ
Η ΥΝΘΙΟΙ
ΑΘΥΤΑΙΟΙ
ΑΜΒΑΙΟΙ
ΣΟΝΙΟΙ
ΑΙΛΙΟΙ
ΟΝΑΙΟΙ

ΗΗΡΔΔΔΗΗΗΙΙΙΙ
ΔΔΔΗΗΗΙ
Η
ΔΠΗΙΙΙ
ΠΗ
Π

ΡΔΠΗΙΙΙΙ
Ρ ΜΕΛ
Ρ ΝΕΟΠΟ
ΠΗΗΗΙΙ ΣΕΡΜΑΙΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΣΚΑΦΣΙΟΙ
ΡΗ ΠΟΤΕΙΔΕΑΤΑ
ΔΔΠ ΙΚΙΟΙ

Ο
ΙΟ
ΕΣΑΠΟΙΕΝΑΙΟ
ΕΝΑΙΔΙΑΔΕΣ
ΤΑΙ
ΝΑΙΟΙ
ΥΡΕΣ
ΕΤΡΙΕΣ
ΛΚΙΔΕΣ
ΡΙΝΑΙΟΙ
ΑΙΣΤΙΕΣ
ΒΡΙΟΙ
ΝΕΤΑΙ
ΣΙΝ
ΦΙΙ
ΑΙ

140.

FACE.

Π
ΔΠΙ
ΟΙ
Π
Η ΜΥΡ
ΗΕΣΣΙΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙ
ΔΔΔΗΗΗΙΙ ΝΟΤΙΕΣ
ΔΔΔΔΗΙΙΙΙ ΚΑΣΟΛΑΒΕΣ
ΗΔΔΔΔΠ ΚΕΒΡΕΝΙΟΙ : ΔΔΔ
ΔΔΔΗΗΗΙΙ ΝΕΑΝΔΡΕΙΑ
ΗΗΗ ΘΑΣΕΛΙΤΑΙ
Ρ ΘΕΡΜΑΙΟΙ
ΕΝΙΚΑΡΟ
Π ΧΑΛΚΕΤ
ΥΛ

172.

CÔTÉ GAUCHE.

ΡΤΑΙ
ΣΙΚ

166″

FACE.

ΤΕ
ΝΑΡ
ΗΗΙΙΤΕΙ
ΙΙΙΑ
ΗΙΙΙΣ

141.

FACE.

<Ʃ II
ΔΙΤCΓ
ΜΗΔΕC
ΕΑΤΑΙ
ΑΙΟΜΕΝΙΟΙ
ΡΓΑΛΙΟΙ
ΤΑΝΑΙΟΙ
Γ ΡΑΙC
ΗΗΓ ΤΕΡΜΕΡΕ
ΓΗ ΤΕΙΟΙ
ΗΗΗ ΦΟΚΑΙ
ΓΗΗΗΙΙ ΠΑΙΔΙ
ΓΗΗΗΗ ΚΑΡ
Η

142.

FACE.

Α
ΝΑ
ƩΕ ΥΝ
ΚΟ ΟΙ
ΟΛΥΝΘ
ΚΑΒΛ IC
ΙΕΦΙΑΙC
ΑΙƩƩΙΟΙ
ΤΥ
ΙΟ
ΝΑ
ΓΟ
ΛΑ
ΔΕΝΟ
ΑΜ
ΟΝ
ΙƩΒ ΡΕ
ΔΟΑΝ ΕƩ
ΜΥΡΙΝΑΙΟΙ

Η
ΗΔΔ
ΗΔΓ
ΔΔΔΔΓ
ΓΗΙΙΙΙ
ΔΓΗΗΙΙΙΙ
ΓΗΗΗΙΙ Ο
ΔΓΗΙΙΙΙ ΚΙ
ΔΓΗΙΙΙΙ ΘΥΛ
ΔΔΓ ƩΙΛC
Λ

143.

FACE.

ΔΓ ΘΑƩ
Η
ΙΙΙΙ ΑΒ
Η ΕΡ
ΙΙΙ ΒΡ

144.

FACE.

Η Υ
Η ΟΛ
Η Ʃ
Γ ΗΑ
ΔΓΗ ΔΑ
ΑΚ
Γ ΤΕ
ΗΙΙΙ ΓΑ
ΔΗΙ ΓΕ
ΗΙ ΛΕΝ
ΗΗ ΤΕΝ

145.

FACE.

ΟΙ ΗΗΙΙ Ε
Α ΗΗΗ ΚΟΛC
ΛΑΙΕƩ ΔΔΔΗΙΙ ΝΟΤΙΕ
ΑΙΚΕƩ ΔΓΗΙΙΙΙ ΔΙΟƩΙΡ
ΓΗΗΓ ΕΦΕƩΙΟΙ
Η ΙΑΤΑΙ
ΤΙΕƩ ΧΗΗ ΑΙΝΙΟΙ
ΓΗΗΗΙΙ ΜΥΝΔΙΟΙ
ΕΝΟΙ ΓΗΗΗΙΙ ΑΥΛΙΑΤΑΙ
ΑΙΔΙ ΗΙΙΙΙ ΚΑΡΒΑƩΥΑΝΔΕƩ
ΗΓ ΜΑΡΟΝΙΤΑΙ
ΤΟΙƩΤΡΙΑΚΟΝΤΑ
ΧΗΗ ΚΥΜΑΙΟΙ
ΓΕΡΙΝΘΙΟΙ
Η ΦΟΚΑΙΕƩ
Ι ΑΙΛΙΝΕΤΑΙ
Ι ΘΕΡΜΑΙΟΙ
ΕΝΙΚΑΡΟΙ
ΝΑΧƩΙΑΤΑΙ
ΤΕΡΜΕΡΕƩ
ΚΟΛΟΦΟΝΙΤΑΙ
ΓΟΤΙΕƩ
ΑΜΒΑΚΤΥƩ
ΓΕƩΙΟΙ
ΡΒΑƩΥΑΝΔΕƩ
ΝΙΟΙ
ΡΙΤΑΙ
ΝΙΟΙ
Ι
Ʃ

Α
ΔΓΗΙΙΙΙΓ ΙΤΑ
ΓΓ ΑƩΤΑΚ
ΗΗ ƩΓΑΡΤΟ

145′

COTÉ DROITE.

Ο
ΟΛ
Λ ΙΧΝ
ΑΙΟ
ΔΙΟ
ΞΠΙΤΕƩΛ
ΙΔΙΟΛ
ΙΟΝ
ΔΔΔΔ ΝΑΡΙ
ΤΕΝΕ
ƩΤΑΛ
ΛΡΙ
Κ ΡΑ
ΚΙ
ΓΑ
ΜΥΡΟ
ΜΕΚΥ
Δ ΓΙΑΛ
Ι ΓΕΔΑΙ
ΗΗΗ ΚΥΜΑΙ
Ι
Ε

146

FACE.

II
TAI
IOI ΔΠϜ
Ϛ ΠϜϜϜ
ΞϚ ΗΗΗ
ΚΑΡΝΑΣΣΙΟΙ Ն
ΑΙΟΙ ΔΠϜIIII
ΡΝΑΙΟΙ ΠϜΙΙ
ΕϚ ΔΠϜΙ
Ϛ ΔΔΔΠ
ΟΙ
ΑΙΟΙ
ΙΕΣ
ΟΝ ΣΙC
ΣΟΙ
ΟΛΙΣ ΔΔ
ΝΤΙΟΙ
ΙΣΕΣ
ΔΙ

147.

FACE.

ΤΑΝΑΙΟΙ
ΝΕΙΕΣ
ΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ
ΑΝΤΙΟΙ
ΙΙ
ΛΕΙΑΤΑΙ
ΙΛΙΜΟΣΙΟΣ
ΛΕΛΥΣΙΟΙ
ΠΑΡΤΟΛΙΟΙ

148.

FACE.

Ι
ΟΙ
ΟΠΟΛΙ
ΙΟΝΑΠΟ
ΟΙ ΠϜϜ
ΟΙ ΗΔ
ΕΣ ΡΔΠϜϜ
ΑΝΔΟΙ ΡΗΗ
ΑΙ ΔΔΔΔL
ΕΣ ΡΔ
ΔΔΔϜϜϜΙΙΛ
ΔΠϜIIII ΕΥ
ΠϜϜϜΙΙ ΒΡ
ΠϜIIII ΚΙ
Ι

149.

FACE.

ΑΡΙΟΙ
ΙΟΙ

150.

FACE.

ΡΑ

149′.

CÔTÉ DROIT.

ΛΡΥ
ΗΟΥ
Η ΠΟ
Ρ ΣΤ
Δ Β
Π Γ

150′.

CÔTÉ DROIT.

ΔΔΔΠ
ΡΗ Ι
Χ Π
ΔΠϜIIII ΔΙ
ΔΠϜIIII Ն
Η
ΠϜIIII

151.

FACE.

Λ
ΙΒΡ
ΡΑΙC
ΤΟΙΑΠΓ
ΙΧΝΑΙΟ
ΙΟΣΙΟΙ
ΟΥΘΕΙΕΣ
ΓΙΟΣΙΟΙ
ΤΕΛΕΟΣΙC
ΝΑΙΟΙ
ΑΡΓΑΡΙ
ΚΑΦΣΑ
ΣΕΡΜΓ
ΠΙΚΙC
ΙΣΙΑ

152.

FACE.

ΜΙ
ΛΑΤ
ΜΥΕ
ΗΗΡ ΕΦΕΣΙ
Η ΙΑΣΕΣ
Η ΚΙΝΔΥ

153.

FACE.

Ι
ϜIIII ΘΥΣΣΙΟΙ
Η ΚΝΙΔΙΟΙ
Η ΧΕΡΣΟΝΕΣΙΟΙ
ΠΥΡΝΙΟΙ
ΠΡΙΑΠΕΣ
ΜΕΡΕΣ
ΥΣΙΟΙ
ΑΙΟΙ
ΟΙ
ΕΣ
ΝΕΙΟΙ
ΟΙ
Ι

Γ
ΗΗΗ
ΔΔΔϜϜϜΙ
Η Β
ΡΗΗΡ Ε
ΔΠϜIIII ΚΑ
Ρ ΚΑ
ΔΔΔϜϜϜΙΙ ΚΡ
Χ Ρ ΗΑΒ
ΠϜϜϜϜΙΙ ΜΥΝ
ΡΗϜΡΙ ΧΑΛ
ΗΗΗΙ ΘΑΣ
ΔΠϜϜIIII ΠΑΙ
ΡΔΔΠ ΑΑ
ΗΗ ΣΙ
Ρ Π

154.

CÔTÉ DROIT.

ΙΑΙΡΑΙΟΙ ΡΔΠϜIIII ΠΕΛΕΙΑΤΑ
ΝΕΣΠΟΛΙΤΑΙ ΛΑ ΜΙΟΙ
Λ ΝΘΙΟΙ Ι ΠΑΡΙΑΝΟΙ
ΕΚΥΒΕΡΝΑ ΗΗΗ ΒΟΥΘΕΙΕΣ
ΥΛΙΕΣΤ ΡΗΗ ΧΕΡΡΟΝΕ
ΙΣΙΟΙ ΗΗ ΠΕΔΑΣΕΣ
ΟΛΙ Η ΠΡΙ ΝΕΣ
ΕΙΣ Η ΜΙΝΔΥΕΣ
ΛΟ ΠΑΡΛΥΙΝΟ
ΡΗΗ ΜΝ
ΗΙΙ

154′.

REVERS.

ΙΙ
ΕΣ
ΕΣ
ΣΥΡΙΟΙ
ΑΤΟΜΙΝΙΟΙ
ΠΥΛΑ ΛΕΣ
ΠϜϜΙΙ ΠΙΤΑΝΑΙΟΙ
ΡΔΠϜ.ΙΙΙ ΟΙΝΑΙΟΙ ΙΝ ΚΑΡΟ
Η ΚΟΛΟΦΟΝΙΟΙ
ΗΔΔΠϜ ΡΟΚΑΙΕΣ
ΙΙ ΙΑΤΡΑΙΟΙ
ΙΙ ΙΕΒΕΔΙΟΙ
Π ΜΥΡΙΝΑΙΟΙ
ΙΙΙΙ ΕΙΟΙ
ΙΙΙΙ ΥΜΑΙΟΙ ΗΙΙ
ϜIIII ΛΑΙΣΑΠΑΡΑΜΥ
ΠϜϜϜΙΙ ΠΡΙΑΠΟΣ
ΠϜϜϜΙΙ ΠΑΛΑΙΠΕΡΚΟΣΙ
ΠϜϜΙΙ ΝΤΙΝΙΟΙ
Δ ΙΙΙ ΠΕΡΚΟΤΕ
ΠϜϜΙΙ ΥΡΟΔΙΙΑ
ΔΠϜIIII ΔΑΜΝΙΟΤΕΣ
ΔΠϜIIII ΔΙΔΥΜΟΙ
ΔΠϜIIII ΒΕΡΥ
ΔΠϜIIII ΛΑ
ΔΠϜIIII Π
ΔΔΔϜϜϜΙΙ ΠΙ

ΔΠϜIIII
ΔΠϜIIII Σ ΙΑΙ
ΔΔΠΙΙΙ ΙΟΙ
ΔΔΔΠΙC ΟΛΟΦΥ
ΡΔΔϜ
IIIII
ΔΠϜIIII
Η
Η
ΗΡ
ΙΙΙ
Ρ
Η

155′

REVERS.

ΟΙ ΗΗ
ΕΝΕΣ Η Σ
ΕΡΕΣ 𐅄 Κ
ΙΕΣ Χ ΚΕC
ϽΝΙΤΑΙ ΗΗ ΑΣΣΙ
ΙΟΙ ΗΗΗ ΣΕΡΒΥ
ϽΙ 𐅄 ΣΚΑΒΛ
ΤΑΙ Χ𐅄 ΜΕΝΔΑ
Ι 𐅄ΔΔΔΗΗΙ ΣΤΟΛ
Γ⊢⊢ ΙΙ ΗΕΔΡC
Γ ΡΕΝΑ
Γ⊢⊢⊢ΙΙ ΠΕ Λ
ΔΓ⊢ΙΙ ΗΕΣ Ι
ΤΑΙΗΗΗ⊢Ι 𐅄Γ⊢ΚΟΙ
ΙΛ''ΟΙΗΗΗ ΦΟΛΑ
⊢ΙΙΠΑΛΑΙ ΠΕΡΙ
ΔΛΑΛΕΦΣΙΟ
ΒΑΡΛΥΛΙΕ
ΑΜΟΘΡΑΙ
ΙΣΕΚΙΤΑ
ΚΑΙ
Σ
ΥΜΛΧΙΤ
Κ Ͻ

157.

REVERS.

ΔΓ⊢⊢ΙΙΙ
ΗΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢
ΕΥΕΛΑΜ
Η ΣΕΡ Ι
𐅄ΔΔΔΓ⊢ ΛΑΜ
𐅄 ''''ΑΙΛΑ
ΗΗΗ ΤΕΝΙ
𐅄Η ΤΕΙΟ
𐅄Η ΑΝ
ΣΙΟΙ

155

CÔTÉ GAUCHE.

Ι
ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ ΑΙΛ
ϽΙ ΗΗ ΣΠΑΙ
ϽΙ Γ⊢⊢⊢ΙΙ ΣΕΡΜ
ΝΙΟΙ ΗΗ ΣΙΝΡ
ΝΔΡΕΙΑ Η𐅄 ΜΑΡϽ
ΑΙΣΕΝΟΙ 𐅄Η ΣΑΜ
ΑΛΑΙΠΕΡΚΟΣΙ 𐅄Η ΣΙ
ΣΙΛΕΙΕΣ Χ𐅄 ΗΑ
ΗΑΡΠΑΛΙΟΙ Η Α
ΔΑΡΔΑΝΕΣ ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ Λ
ΙΙ ΠΡΙΑΠΟΣ 𐅄
ΣΕΛΥΜΒΡΙΑΝΟΙ 𐅄ΔΓ
⊢ΙΙΙΙ ΚΙΑΝΟΙ Δ
Γ⊢ΙΙΙΙ ΛΑΜΠΟΝΕΙΑ
ΗΗΗ𐅄 ΤΕΝΕΔΙΟΙ
Ι⊢⊢ΙΙ ΤΥΡΟΔΙΤ
⊢ΙΙΙΙ ΠΕΡΚC
⊢ΙΙΙΙ ΔΑ
⊢ΙΙΙΙ Α‹
⊢

156.

REVERS.

Ε
ΜΕΣ ΗΗ𐅄ΔΔΔ
ΔΑΙΕΣ ΔΓ⊢
ΛΙΚΑΡΝΑΣΣΙΟΙΔΓ⊢
ΕΙΜΕΝΕΤ
Γ⊢⊢⊢ΙΙ ΝΑΧΣΙΑΤΑ
Γ⊢⊢⊢ΙΙ ΘΑΣΘΑΡΕΣ
ΔΔΓ ΜΥΔΟΝΕΣ
𐅄 ΤΕΛΑΝΔΡΙΟΙ
ΔΓ⊢ΙΙΙΙ ΚΑΡΒΑΣΥΑΝΔ
Γ⊢⊢⊢ΙΙ ΟΥΛΙΑΤΑΙ
ΙΟΙ ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ ΚΡΥΕΣ
ΔΓ⊢ΙΙΙΙ ΦΑΡΒΕΛΙΟΙ
Γ⊢⊢⊢ΙΙ ΜΥΝΔΙΟΙ
ΝΑ'ΟΙ
Σ

Ι
𐅄
ΔΔΔ⊢
ΛΛ

158.

REVERS.

NAI
ΔΕΡΙΤ
ΥΤΑΙΟΙ
ΙΚΑΙΑΠΑ
ΣΕΡΜΥΛΙΕΣΚΑΙ
ΙΙΣΤΟΛΙΟΙ
Ι ΦΕΛΟΝΤΙΟ

159.

ΛΙΑΝΟΙ Γ ΛΕΚΥΠΕΡ ΟΙ
Λ ΙΛΑΜΠΟΝΕ Α Δ
ΔΕΚ Α ΕΣΗΕΙ ΟΦΙΑ
ΟΙ Ͱ ΣΤΡΕΦΣΑΙΟΙ ΠͰͰͰ
ΟΤΕΙΧΙΤΑΙ ΛΑΛΕΦΣΙ Ι ΔΠͰΙΙΙΙ
ΟΤΕΙΧΙΤΑΙ ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙ Κ
ΟΝΕΙΕΣ ΔΔΔͰͰͰΙΙ ΑΙΛΑΝΤΙΟ ΔΔΔͰͰͰΙΙΚ
ΔΑΝΕΣ Η ΜΑΡΟΝΕΙ ΔΔΔͰͰͰΙΙΧΑ
ΡΠΑΛΙΑΝΟΙ ΔΠͰΙΙΙΙ ΣΑΝ ΙΟΙ Γ
ͰͰ:ΤΕΝΕΔ ΟΙ ΔΠͰΙΙΙΙ ΣΤΟΛΙΟΙ Η
ΣΕΛΥΜΒΡΙΑΝΟΙ ΗΗ ΣΠΑΡΤΟΛ ΟΙ ΗΗΗ
ΛΑΜΦΣΑΚΕΝΟΙ ΗΗΗ Π ΠΑΡΕΘ ΟΙ
ΙΣΙΛΕ Ν ΗΗ Σ ΛΛ Ο
ΔΔͰͰΙΙΣ ΥΔΕΝΟΙ Η ΑΦΥ
ΧΑ ΝΙΟΙ ΔΠͰΙΙΙΙ ΜΕ
Ο

160.

REVERS.

ΛΛΕΛΕ
ΛΕΣΗΟΝΤΥ
ΥΔΝΙΟΙ
ΛΥΛΙΕΤΑΙ
ΠΑΡΙΟΤΑΙ
ΛΙΚΑΡΝΑ
ΜΕΡΕ
Ε

161.

REVERS.

ΣΑΝΔΕ
ΛΑΥΝΔΕΣ
ΦΑΣΕΛΙΤΑΙ
ΙΕΛΥΣΙΟΙ
ΚΑΜΙΡΕΣ
ΛΙΝΔΙΟΙ
ΤΕΛΑΝΔΡΙΟΙ
ΚΑΥΝΙΟΙ Ͱ
ΚΟΙΟΙ ΗͰ
ΚΙΝΔΥΕΣ ΗͰ
ΑΣΤΥΠΑΛΑΙΕΣ ΗΗͰ
ΠΕΔΙΕΣΕΛΛΙΝΔΟΙ ΗΗΗ
ΡΠΑΘΙΟΙ Η
ΜΙΟΙ
ΙΟΙ ΔΠͰΙΙΙΙ
ΛΘΟΑΡΚΕΣ ΗΗΗΗ
ΕΤΑΙ Η
Σ ΧΗͰ

162.

REVERS.

ONI
ΝΟΙ ΗΗ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΤΕ ΠΗΗΗ
ΟΙ Π Ε ΟΣΙΟΙ Η
ΗΗΗ ΠΡΟΙ ΟΝΝΕΣΙΟΙ ΠΗ
ΤΑΙ ΠΗΗΗΗ ΚΥΖΙΚΕ ΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ
ΙΟΙ ΔΔΔΗΗΗΙΙ ΑΡΤΑΚΕΝΟ ΔΠΗΙΙΙΙ
Ι Χ ΠΕΡΙΝΘΙΟ Η
ΧΠΠΔΔΗΙΙΙΙ ΒΥΖΑΝΤΙ ΙΙΙ
ΕΠΙΘΡΑΙΚΕΣΦΟΡ ΔΗΗΙΙΙΙ
ΠΡΙΕΝΕ ΔΠΗΙΙΙΙ ΝΕΟΠΟΛ ΑΙ Π
ΠΥΛΕΛΕΣ ΔΠΗΙΙΙΙ ΣΚ ΙΟΙ ΠΗ Σ
ΙΙΙΙ ΙΣΙΝΔΙΟΙ ΗΙΙΙΙ ΑΘΙΟΙ Χ ΑΙ
Η ΕΦΕΣΙΟΙ ΔΔΠ ΙΟΙ ΠΗ ΠΟ
ΗΠ ΚΛΑΙΟΜΕΝΙΟΙ ΔΔΔΗΗΗΙΙ Ο ΦΥΓΣΙΟΙ ΔΔΠ Α
Π ΜΙΛΕΣΙΟΙ ΔΠΗ ΙΙ ΣΤΑΛΙ
ΗΕΛΛΕΣΠΟΝΤΙΟΦΟΡΟ Η ΘΥΣΣΙΟ
ΠΗΗΗΙΙ ΠΑΛΑΙΠΕΡΚΟΣ Η ΔΙΕΣΑΠ ΑΘΟ
ΣΑΤΥΡΟΣΛΕΥΚΟΝΟΕΥΣΕΧΣΥΝ_ΛΡΑΜ
ΕΠΙΤΕΣΤΡΙΤΕΣΚΑΙΔΕΚΑΤΕ ΑΡΧΕΣ
ΟΣΙΚΑΡΙΕΥΣΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΣΕΝΣ
ΙΟΝΙΚΟΣΦΟΡΟΣ Η ΔΑ ΔΑΝΕΣ
ΠΗΗΗΙΙ ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙ Π Η ΑΡΠΑΛΙΑΝΟ
Π ΘΕΡΜΑΙΟΙΕΧΣΙ ΗΗΠΔΔΔΠ ΤΕ ΕΔΙΟΙ
Π ΜΑΡΑΘΕΣΙΟΙ ΧΗΗ ΛΑ ΑΚΕΝΟ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΔΡΥΝΕΙΕΣ ΔΠΗΙΙΙΙ ΣΙ ΕΣ
ΔΔΔΗΗΗΙΙ ΝΟΤΙΕΣ ΗΗΗ ΑΡ ΔΕΝΟ
Η ΝΙΣΥΡΙΟΙ ΠΗΗΗΗ ΚΑΛΧΕΔΟ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΟΙΝΑΙΟ ΙΚΑΡ ΠΗΗΗΙΙ ΣΕΣΤΙΟ
Π ΚΟΛΟ ΟΝΙΟΙ ΠΗΗΗΙΙ ΛΙΜΝΑ
ΗΗ ΦΟΚΑΙΕΣ ΠΗΗΗΙΙ ΜΑΔΥ
Η ΑΙΡΑΙΕΣ ΗΗΗ ΧΕΡ
Η ΛΕΒΙΔΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ Α
Ч ΜΥΡΙΝΑΙΟΙΠΑΡΑΚ Π
Ч ΤΕΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙ
ΗΗΗ ΚΥΜΑΙΟΙ ΔΔ Ι ΠΑΣ
ΕΙΑ ΠΡΟΚ
ΠΗΗΗΗ ΚΥΖΙΚ
ΔΔΔΗΗΗΙΙ ΑΡΤΑΚ
Χ ΠΕΡΙΝΟ
ΧΠΠΔΔΗΙΙΙΙ ΒΥΖΑ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΚΙΑΥ

168.

REVERS.

ΑΙ ΗΗ
ΙΟΙ Π
ΟΙ ΠΗΙΙ
ΙΑ ΠΗΗ
ΣΣΙΟΙ Π
ΥΛΕΛΕΣ Δ
ΣΙΝΔΙΟΙ
ΜΙΛΙΣΙΟΙ ΕΙ
ΕΦΕΣΙΟΙ Π
ΚΛΑΙΟΜΕΝΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ
ΔΔΔΠΗΗΙΙΙΙ ΛΑΡΛΑΡΕΣ Δ
ΗΕΛΛΕΣΠΟΝΤΙΟΣΦΟΡΟΣ ΔΔΔΗΗΗΙΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΔΑΥΝΙΟΤΕΙΧΙ ΔΠΗΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΔΙΔΥΜΟΤΕΙΧΙ Η
ΔΠΗΙΙΙΙ ΛΑΜΠΟΝΕΙΕΣ Η

163.

REVERS.

ΕΛΙ
ΚΑΙΑΕ
ΟΡΟΝΑΙC
ΚΑΝΘΙC
ΝΔΑΙΟ
ΙΛΙC

164.

REVERS.

Η Η ΟΙ
Η ΜΥΡΙΝΑΙΟΙΠΑ
ΔΔΔΗΗΙΙΑΡΥΝΕΙΕΣ
Χ ΙΕΛΥΣΙΟΙ
ΗΗ ΚΝΙΔΙΟΙ
Π ΣΑΡΙΟΙ
ΡΔΔΠ ΛΑΡΔΑΡΕΣ
-ΙΙΙΙ ΝΟΤΙΕΣ
ΗΗΗ ΚΟΛΟΦΟΝΙΟ
ΙΡΙΤΑΙ

165.

REVERS.

ΙΛ

ΟΦΟΚΛ ΚΟΛΟ
ΚΙΔΕΥΣΜΕΛΙΤΕ
ΕΥ ΟΝΟΙΕΥΣΣΥΝ
ΡΕΦΣΑΙΟΙ ΠΗ ΙΙ ΑΥΛΙΑ
ΑΛΕΦΣΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙ ΚΑΡΒΑΣΥ
ΑΙΛΑΝΤ ΟΙ Ρ ΚΕΔΡΙΑΤΑΙ
ΙΙΙΣΑΝΑΙΟ ΔΔΔΗΗΙΙΚΡΥΕΣ
ΜΑΡΟΝΕΙ ΔΔΔΗΗΙΙΧΑΛΚΕΙΑΤΑΙ
ΔΠΗΙΙΙΣΤΟΛΙΟΙ Ρ ΠΑΣ ΑΝΔΕΣ
ΗΗ ΣΠΑΡΤΟΛΙΟΙ Η ΚΛ
ΗΗΗ ΙΙΠΕΠΑΡΕΘΟΙ ΗΗΗ
ΣΙΛΛΙΟΙ ΡΗ
ΦΥΤΑΙC Ρ

167.

REVERS.

ΥΠΕΡ
ΥΝΘΙΟΙ
ΚΑΡΒΑΙΟΙ
ΑΣΣΕΡΙΤΑΙ
ΔΙΚΑΙΑ ΡΕΤΡΙ ΗΗ
ΤΟΡΟΝΑ ΟΙ ΗΙΙΙΙ
ΑΚΑΝΘΙΟΙ ΔΠΗ
ΜΕΝΔΑΙΟΙ ΗΡ
ΑΡΛΙΛΙΟΙ ΗΗΗ
ΣΚΙΟΝΑΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ
ΦΕΛΕΤΙΟΙ ΠΗΗΗΙΙ Ν
ΑΙΝΕΑΤΑΙ ΔΗΗΙΙ ΠΛ
ΦΑΡΡΕΛΙΟΙ ΡΗ ΛΙΝΔ
ΘΘΟΡΙΟΙ ΗΡΔΠΗΙΙΙΙ ΑΛΙΚΑ
ΣΕΡΜΥΛΙΕΣ Η ΛΑΤΜΙΟΙ
ΡΑΙΚΕ ΔΠΗΙΙΙΙ ΠΑΡΠΑΡΙ
Η ΙΑΣΕΣ
ΑΤΑ ΔΔΔΠ ΧΑΛΚΕΤC
ΔΔΔΗΙΙΙΙ ΗΥΡΟΜΕΣ
ΔΠΗΗΙΙΙ ΒΑΡΑ
ΡΔΔΔΠΗΙΙΙΙΜΥΛΑ
ΠΗΙΙΙΙ ΠΥΡΝ
ΗΙΙΙΙ ΛΕΦΣΥ
ΙΙ ΚΑΡΥΑΝ
ΜΑΔΝΑΣ

173.

CÔTÉ GAUCHE.

ΠΠΠΙΙ
ΗΗ
Ι Χ
ΤΑΙ
ΙΚΟΣΦΟΡC
ΑΣΤΥΠΑΛΑΙΕΣΡΗ
ΛΙΝΔΥΕΣ ΔΓ
ΑΥΝΙΟΙ Η
ΣΛΑΝΔΡΙΟΙ ΔC
ΣΑΝΔΕΣ
ΥΕΣ
ΒΑΣΥΛΑ

174.

CÔTÉ GAUCHE.

Β ΥΟΛΙΕ
Ε ΑΙΘΣΙΟΙ
ΕΡΥΘΡΑΙΟΙ
ΙΑΣΕΣ
ΗΑΙΡΑΙΟΙ
ΗΗΗΗ ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΟΙ
ΣΥΛΛΑΕΛΕΣ
ΟΝΑΡΧΕΙΠΙΤΡΕΣ
ΠΕΛΙΕΣΕΝΛΙΝΔΟ
ΙΕ Σ Ι
ΚΑΛΑΡΕΣ
ΤΕΛΙΟΙ
ΚΝΙΔΙΟΙ
ΛΙΝΔΙΟΙ
ΜΙΛΕΣΙΟΙ
ΛΕΡΟΣ
ΙΤΕΙΧΙΟΣΣΑ
ΚΟΙΟΙ
ΧΑΛΚΙΑΤΑΙ
ΕΣΣΙΟΙ
ΜΥΝΔΙC
ΔΙΑ
C

175′.

CÔTÉ GAUCHE.

ΙΜΙΦΙ
ΥΜ Σ
ΑΣΣΣ
ΑΣΙΟ
ΥΑΝΔΕΣ
ΔΕΣ
ΑΙ

175.

FACE.

ΜΥΕΣ
ΠΥΛΕ
ΕΦΕ
ΠΗΙΙΙΙ ΙΣΙ
ΡΠΗΙΙΙΙ ΠΟ
ΡΗΗΗΙΙ ΣΙ
ΙΙΙΙ Ε
ΗΕΛ
Π
ΗΗ
Η
ΔΠΗΙΙΙ
ΗΗ

176.

FACE.

ΟΙ
ΕΔΙΟΙ
ΔΕΝΟΙ
ΧΕΔΟΝΙΟ
ΡΟΝΕΣΙΤ
ΟΠΕΚΟΝΝ
ΣΤΙΟΙ
ΔΥΤΙ
ΑΙC

177.

FACE.

ΣΤΡΕΦ
ΝΕΟΠΟΛ
ΙΙΑ ΛΑΑ
Α
ΙΙΙΙ

178.

FACE.

ΟΙ
ΜΟΤΕΧ
ΝΑΙΟΙ
ΑΝΕΣ
ΑΝΕΣ
ΥΡΕΣ
ΘΕΝΑΙΟΙ
ΡΥΣΙΟΙ
ΙΑΝΤΙΟΙ
ΛΚΙΔΕΣ
ΠΟΛΙΤΑΙ
ΠΟΝΕΙΑ
ΕΝΟΙ
ΟΤΕ
ΟΙ

179.

ΙΑΙ' Λ
ΘΡΑΙΚΕΣΠ
ΙΤΑΙ ΔΔΔ
Ι Π Α
Λ

179'.

CÔTÉ DROIT

ΛΠΙ
ΚΟΣΤ
ΦΙΛΕ
ΕΚΤΟ
ΓΛΡΑΡ
ΛΕΝΟΤ
ΟΝΥΣΙΟΣ
ΟΝΙΚΟΣΦΟΡΟ
ΚΑΥΝΙΟΙ ΙΙΙ
ΤΕΛΑΝΔΡΙΟΙ Ι
ΚΑΣΑΝΔΕΣ
ΚΥΑΝΔΕ
ΥΝC
Ο
ΑΤΑΙ
ΑΘΕΣΙ
ΝΔΙΟΙ
ΤΥΡΑΛΑ
ΔΙΟΙ

180.

FACE.

ΟΙ
ΓΑΤΑΙ:Δ
ΙΟΙ ΔΔΠ
ΟΙ ΠΗΗΙΙ
ΝΑΙΟΙ ΡΗΗΗ Ν
ΙΡΙΤΑΙ ΔΠΗΙΙΙΙ Σ
ΣΤΟΛΙΟΙ Ρ Σ
ΟΙ Η Σ
Α ΟΙ ΔΔΠ Η
Ρ ΟΙ ΗΙ Η
ΟΝΙΤΑΙ ΗΗ

181.

FACE.

181.

FACES.

181'.

CÔTÉ DROIT.

ΙΧ
ΑΧΑΡ ΥΣΕΛΡΑΜΜΑ ΕΥΗ
ΕΟΝ

ΔΔΔΗΗΗΙΙ Α ΤΑΚΕΝΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ ΝΕΟ
Ι ΠΑ ΙΑΝΟΙ ΠΑΡΑΙ ΙΙΣΑ
ΔΗΗΙΙ: ΜΑ ΥΤΙΣ: ΡΗ ΠΟΤΕΙΔΕΑΤΑ
ΙΙΙ ΛΙ ΜΝΑΙΟΙ ΧΡ ΣΚΙΟΝΑΙΟΙ
ΙΙΙ ΣΕΣΤΙΟΙ ΘΑΣΙΟΙ
ΗΗΙΙ ΑΛC ΤΕΚΟΝΝΕΣΙΟΙ:Χ ΗΑΒΔΕΡΙΤΑ
ΧΕ ΡΟΝΝΕΣΙΤΑΙ: Η ΣΤΡΕΦΣΑΙΟΙ
ΟΙ ΑΠ ΛΟΡΑΣ ΝΕΟΠΟΛΙΤ
ΙΕΣ Ρ ΕΛ ΙΟΣΙΟΙ Ρ ΜΕΝΔΑ
ΔΓ ΣΕΛ ΜΒΡΙΑΝΟΙ ΠΗΗΗΙΙ ΣΕΡ ΟΙ
ΝΙΙ ΟΣΦΟΡΟΣ ΑΙΚΙC ΦΟΡΟΣ ΡΗ ΣΑΝ ΟΤΑΙΚΕΣ
ΡΠΑΛΙΑΝΟΙ: Η ΑΦΥ ΑΙΟΙ Ρ ΑΣ ΡΙΤΑ
ΛΕΛΕΣ Η ΣΠΑ ΤΟΛΙΟΙ Η ΑΓ ΟΙΤΑΙ
ΑΝΟΙ Η ΑΙΝ ΙΤΑΙ ΟΝ
ΙΑΠΕΣ Η ΠΕΠ ΕΘΙΟΙ ΔΠΗ ΡΙΤΑ
ΕΙΕΣ Η ΘΥΣΣ ΟΙ ΗΙΙ ΙΡΙΑΙΕΓΙΦΟΡΑ
ΡΔΑΝΕΣ Η ΜΕΚ ΕΡΝΑΙΟΙ ΔΙΚΑΙΑΠΑΡΑ
ΡΙΝΘΙΟΙ Η ΔΙ ΤΟΑΘΟ ΗΑΒΔΕΡΑ
ΥΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ ΔΙ ΙΙΙΙ Σ ΙΟΙ ΑΚΑΝΘΙΟΙ
ΤΟΤΕΙΧΙΤΑΙ:Δ ΗΙΙΙΙ ΦΕΛΕΤΙΟΙ
ΛΧΕΔΟΝΙΟΙ ΟΙ ΔΠΗΙΙ ΜΡΒΕΛΙΟΙΑΤΑΚ
ΝΕΔΙΟΙ ΗΗ ΟΛΥΝ ΟΙ ΔΗΙΙΙ ΟΘΡΥΙ
ΥΔΕΝΟΙ ΔΔΔΗΗ ΟΛΟΦ ΣΙΟΙ ΠΗΗΗΙΙ ΧΕΔΡΟΛΙΟΙ
ΙΑΝΤΙΟΙ ΡΗΗΗ ΜΕΝΔ ΟΙ ΗΗΗΗΡ ΣΕΡΜΥΛΙΕΣ
ΙΣΕΝΟΙ Χ ΜΑΡΟ ΙΙΤΑΙ Η ΣΑΝΑΙΟΙ
ΣΕΝΟΙΕΠΙΦΟΡΑΣ: ΔΔ ΗΑΙΣ ΟΝΙΟΙ ΔΔΔΗΗΗΙΙ ΣΚΑΒΛΑΙΟΙ
ΜΦΣΑΚΕΝΟΙ: ΔΓ ΗΙΙΗ ΡΑ ΟΑΙΟΙ ΗΗΗ ΣΙΛΛΙΟΙ
ΙΙΚΕ ΝΤΙΟΙ ΡΗΗ ΒΕΡΛΑΙΟΙ
ΟΚΟ ΔΗΗΗΙΙ ΟΙΑΤΑΚΤΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ ΜΤΟΡΙΟΙΑΤΑΚΤΟ
Ο

ΚΑ
ΙΚΥΛ
ΤΕΙ
ΙΕΡ
Ρ ΦΑΣ
ΝΙΣ
ΔΠ ΕΡΥ
Π ΚΑΙΧ
Ι ΜΥΡΙ
ΠΑΡΑ
Ι ΙΝΑ
ΧΣ
ΙΙC
Ι ΑΛΥ
Λ ΙΤΑ
ΙΤΑ
ΙΟ
ΔΙΗΗ
ΗΠΙΙΙ
Ν
ΤΙ
Μ
ΙC
ΙΔΠΗΙΙΙΙ ΛΟΙΚΑΡ
Ι ΑΤΜΙΟ
Ι ΛΑΣΕΣ
Ι ΜΑΔΝΑ
ΝΕΣΙΟΤΙΚΟΣ
ΣΕΡΙΦΙΟΙ
Η ΧΑΛΚΙΔ
Η ΚΕΙΟΙ
Η ΤΕΝΙΟΙ
ΡΔΠΗΙΙΙΙ ΝΑΧΣΙ
ΜΥΚΟΝΙΟΙ
Η ΑΝΔΡΙΟΙ
ΗΗ ΣΙΦΝΙΟΙ
ΔΠ ΣΥΡΙΟΙ
ΣΤΥΡΕΣ
ΗΗ ΕΡΕΤΡΙΕΣ
ΠΗΙΙΙ ΛΡΥΝΧΕΣ
ΡΕΝΑΙΕΣ
ΔΔΗΗΗΙΙΑΘΕΝΙ
ΔΔΗΗΗΙΙΔΙΕΣ
ΙΕ
ΙΙΙΙ Α
Ι

ΚΟΣΕΙ ΚΕΡΑΜΕΟΝΕΠΙΧΑΡΟΚ
ΙΧΟΣΧΑΡΙΔΕΜΟΧΣΥΠΕΤΑΙΟΝ
ΜΠΟΝΕΙΕΣ Ρ ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙ Η ΣΤΟΛΙΟΙ
ΜΠΟΝΕΙΕΣ ΜΕ ΙΟΝ ΗΙ ΣΙΛΛΙΟΙ
ΙΦΟΡΑΣ ΗΗΗΠΗΙ ΙΣΠΑΡΤΟΛΙ ΠΟΛΕΣΑΥΤΑΙ
ΥΔΕΝΟΙ ΡΗΗΗ ΜΕΝΔΑΙΟΙ ΦΟΡΟΝΤΑΧΣΑΜΕΝΑΙ
ΣΚΥΛΕΙΟΝ Χ ΜΑΡΟΝΙΤΑΙ ΗΗΗΙΙ ΑΙΟΛΙΤΑΙ
ΠΡΟΠΟΝΤΙΔΙ ΔΔΠ ΙΚΙΟΙ Ρ ΛΑΛΑΙΟΙ
ΣΚΥΛΕΙΑΝΟΙ ΗΗΗ ΗΡ ΣΕΡΜΥΛΙΕΣ Ρ ΜΙΛΚC
ΙΦΟΡΑΣ Η ΣΑΝΑΙΟΙ Η Α
ΙΧΕΔΟΝΙΟΙ ΠΗ ΣΕΡΜΑΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ Κ
ΕΔΟΝΙΟΙ ΔΓ ΣΚΙΑΘΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ ΚΑ
ΛΣ Η ΣΤΡΕΦΣΑΙΟΙ ΔΔΠ ΣΑ
ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙ ΔΠΗΙΙΙΙ ΕΤ
ΠΑΡΑΝΤΙΣΑΡΑΝ ΠΗΗΗΙΙ Φ
ΘΥΣΣΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙΙ
ΦΕΛΕΤΙΟΙ ΔΠΗΙ
ΑΙΝΕΑΤΑΙ
ΠΕΠΑΡ

182.

FACE.

ΑΝΙ
ΚΟΛΟ
ΗΑΙΡ
ΧΕΡΡ
ΛΕΒΕ
ΦΟΚΑ
ΙΔΥΜ
ΤΥΜΝ
ΚΥΛΛ
ΑΣΤΥ
ΗΑΛΙ
ΠΟΛΙ
ΕΡΥ
ΚΛΑ
ΚΑΙ
ΠΓ
Π
Γ

183′.

CÔTÉ GAUCHE.

ΔΕΝΟ
ΤΡΙΕΣ
ΑΧΕΙ
ΝΙΟΙ
ΟΝΑΙΟΙ
ΑΙ
ΕΙ ΧΙΤΑΙ
ΟΙ
ΟΙ

183.

FACE.

ΙΙΙ Τ
Η ΕΦΕ
ΡΗΗΗΗ ΚΥΜΑΙ
ΡΔΠΗΙΙΙ ΠΟΛΙΧ
ΗΙΙΙΙ ΕΛΑΙΟ
ΠΗΗΗΙΙ ΤΥΡ
ΠΗΗΗΙΙ ΛΑΙΓ
ΠΗΗΗΙΙ ΝΤΙ
ΔΠΗΙΙ Π ΡΚΟ
ΙΙΙΙ Ν

184.

FACE.

ΝΛΑΙ
Η ΚΟΛΟ
ΗΙΙ ΝΟΤΙΕ
Η ΔΙΟΣΕ
ΕΦΕΣΙΟ
ΗΙΙ ΙΣΙΝΔΙΟ
ΕΡΥΘΡΑΙ

185.

FACE.

ΑΡΙ
ΝΕΑ
ΑΙΙΕ
ΠΡΙΑ
ΣΕΛ
ΕΑ

186′.

CÔTÉ GAUCHE.

Π
ΡΗΗΗΗ
ΗΠΙΙ ΛΑΜΦ ΑΚ
ΧΡΗΗΙΙΙΔΔΔ ΒΥΖΑΝΤΙΟΙ
ΥΡΙΝΑΝ ΔΠ ΣΕΛΥΜΒΡΙΑ
ΟΙ ΘΡΑΙΚΙΟΣΦΟΡΟ
ΔΠΗΙΙΙ ΑΛΕΦΣΙΟΙ
ΗΙΙΙ ΝΕΟΠΟΛΙΤ
ΠΑΡΑΝΤΙ
ΗΙΙ ΝΕΑΤΑ
Η Μ
Ρ ΝΕΟ
ΜΕΝΔΑ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΣΚΑΦΣΑΙΟΙ
ΘΥΣΣΙΟΙ
Η ΒΕΡΛΑΙΟΙ
ΙΙ ΣΚΙΑΘΙΟΙ
ΠΕΠΑΡΕΘΙΟΙ
ΙΙΙ ΑΡΛΙΛΙΟΙ
ΔΙΚΑΙΟΠΟΛΙΤ
ΕΡΕΤΡΙΟΝ
ΗΙΙ ΣΕΡΜΑΙΟΙ
ΕΣΕΚΤΟΑΘΟ
ΟΙ
ΘΡΑΙΚΕΣ
Χ ΘΑΣΙΟΙ
ΜΑΡΟΝΙΤΑΙ
ΦΕΛΕΤΙΟΙ
ΑΙΛΑΝΤΙΟΙ
ΘΡΑΜΒΑΙΟ
ΗΑΙΣΟΝΙ
ΙΙΙΟΙ
Ι ΣΤΡΕΦΣ
ΧΡ ΗΑΒΔΕΡΙΤ
ΧΡ ΠΟΤΕΙΔΕΑΓ
Σ ΔΔΠ ΣΚΑΒΛΑΙΟΙ
Ρ ΑΣΣΕΡΙΤΑΙ
ΗΗΗΗΗΗΗΙΙ ΣΠΑΡΤΟΛΙΟΙ
Η ΣΑΝΑΙΟΙ
ΣΙΛΛΙΟΙ
ΠΟΛΕΣΑΥΤΑΙ
ΤΑΧΣΑΜΕΝΑΙ
Ρ ΛΑΛΑΙΟΙ
ΔΔΠ ΣΑΡΤΑΙΟΙ
Η ΑΜΟΡΛΙΟΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΕΤΕΟΚΑΡΠΑΘΙ
ΕΚΚΑΡΙΑΟΣ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΚΑΣΙΟΙ
ΠΗΗΗΙΙ ΑΙΟΛΙΤΑΙ
Ρ ΜΙΛΚΟΡΙΟΙ
ΠΗΗΗΙΙ ΦΑΡΒΕΛΙΟΙ
ΗΙΙΙΙ ΛΑΛΛΙΠΟΛΙΤΑ
ΙΙ ΧΕΔΡΟΛΙΟΙ
Σ

186.

FACE.

ΕΡΙ
ΠΟΛΙΧ
ΙΤΕ
ΜΜ
ΚΟ

187.

FACE.

ΙΙΟΙ
ΟΝΙΟΙ
ΙΟΙ
ΔΕΝΟΙ
ΕΤΡΙΕΣ
ΝΧΕΙΕΣ

188.

FACE.

XXX
OI ꟼ
I ꟼ
OI ΔΓΗΙΙΙΙ
H
I H
ΝΑΣΣΕΣ ΓΗ
H
ΕΥΣ ΗΗΗ
ΑΙ ΠΟΙ
ΑΙ ΦΟΡ
ΤΑΧ
ΟΡΟΣ ΔΔΓ
ΔΓΗΙΙΙ
H
ΔΓΗΙΙΙ
ΔΓΗΙΙΙ
ΠC
I HC
OI E
ΕΣ
ΟΚΕΝΑΙΟ
ΤΙΟΙ ΔΗΗ
ΛΛ

ΑL
ΘΑΣΙ
ΑΙΛΡ
ΔΙΚΑ
ΠΑΡΑΗΑΒΔΕΙΑ
ΑΙΣΟΝΙΟΙ
ΕΣΕΚΤΟΑΘΟ
ΣΙΟΙ
ΘΡΑΙΚΕΣ

189.

FACE.

ΗΗ
ΗΗΗ
ΔΓΗΙΙΙΙ ΣΥΡ
Ηꟼ ΜΥΡ
ΗΗΗ ΕΦ
Η ΙΜ
ΧΧΧ ΑΙ

190.

FACE.

ΕΛL
ΣΕRΒΥLΙΕΣ
ΣΚΑΒLΑΙΟΙ
ΜΕΔΑΙΟΙ
Η ΚΥΘΝΙΟΙ
Ι ΚΑRΥΣΤΙΟΙ
ΗΗ RΕΙΟΙ

191.

FACE.

Δ
ΧΧΧ ΠΑ
ꟼ ΘΑΣ
ꟼ ΑΣΣΕ
ΣΚΑΒ

192.

FACE.

ΠLΕΥ
ΠΟLΕΣΗΑΣΕ
OI ΙΔΙΟΤΑΙΕΝΕ
ΦΣΑΝΦΟΡΟΝ
ΑΙ ΦΕΡΕΝ
Δ ΠΙLΟΡΟ
ΙΟΙ ΓΗΗΗΙ ΚLΕΟΝΑΙ
ΟΟ ΔΔΓ ΣΙΝΟΣ
ΔΙΑΚΡΕΣ
ΔΗΗΙΙ ΑΠΟΧΑLΚΙΔΕΟ
ΓΗΗΙ ΠΙΣΤΑΣΟΣ
ΔΔΔ ΣΥΜΕ
ΤΙΝΔΑΙΟΙ
Σ ꟼ ΚΙΘΑΣ
ΣΜΙLLΑ
ΑΙΛΟΝΟΣ
ΗΑΙΣΑ
ΑΑ ꟼ ΒΥΣΒΙΚΟΣ
ΓΗΗΙΙ ΘΘΟΡΟΣ
ΑΤΑΚΤΟΣΠΟLΙΣ
Γ ΚΥΣΤΙΡΙΟΙ

192′.

CÔTÉ DROIT.

ΟΥΝΙΟ
ΑΡΔΑΝ
ΑΙΕΙΕΣ

193.

CÔTÉ DROIT.

Σ
Ο
ΣΠ
ΑΦ
ΠΕΠ
ΑΚΑ
ΑΙΝ
ΚΟΣΣ
ΠΟLΙ
ΠΑΡΑΣ
ΥΣΣΙ
ΕΣ

194.

CÔTÉ DROIT.

I
ΥΧ ΟΙ
ΔΕΡΙΤΑΙ
ΕΚΤΟΑΘΟ
ΠΟLΙΤ
Ο

194′.

REVERS.

Δ
ΓΗΗ
ΔΔΔΗ
ΔΓΗΙΙ
ΗΗ
Χ
ꟼΔΔΔΗ
ΗΗΙ I
ΗΗΗ I
ΓΗΙΙ Γ
ΗΗΙΙ Ν
Ι
Κ

195.

CÔTÉ DROIT.

ΤΡΕΦΣΑΙΟΙ
ΘΑΣΙΟΙ
ΑLΕΦΣΙΟΙ
ΟΠΟLΙΤΑΙ
ΙΕΣΑ ΠΟΤΟΑΘΟ
ΙΛΑΝΤΙΟΙ
ΕΡΜΥLΙΕΣ
ΙΚΑΙΑ
ΑΜΟΘΡΑΙΚΕΣ
ΙΛΛΙΟΙ
ΝΙΟΙ

195′.

REVERS.

ΗΗΗΗ
ΓΗΙΙΙ
ΔΓΗΙΙΙ ΡΥ
ΗΗΗ ΧΕ
ΔΓΗΙΙ ΠΥ
ΔΓΗ ΝΕ
ΗΗ Κ
ΔΔΗΗΙΙ
ΔΔΗΗΙΙ
ΙΗΗ
ΑΦ
Σ
Τ
ΓΗΙΙΙ

196.

CÔTÉ DROIT.

Ε
ΑL
ΡΙΑΙ
ΡΤΑΚΕ
ΡΚΚΟΝΝ
LΟΠΟΚΟΝ
ΜΒΡΙΟΙ
LΑΙΟΣΙΟΙ
ΑΡΙΑΝΟΙ
ΥΡΥΟΙ
ΙΜΝΟΙΟΙ
ΕΣΤΙΟΙ
ΥΕΣΙΟΙ

196′.

REVERS.

ΑΡΙ
ΑΡΙΣ
ΔΑΡΔ
ΣΙΛΕ
ΙΠΑLΑ
ΗΙΙ ΔΑΥΝΙ
ΗΙΙ ΔΙΔΥΜ
ΗΗ LΑΜΦΣ
ΗΗΗΗ ΚΑLΧ
ΓΗΙΙΙ LΑΜΓ
ꟼΗΗΗΗ ΚΥΙ
ΗΗΗ ΠΡ
Χ
Η
ΔΓΗΙΙΙ
ΧꟼΓΗΗΙΙΙΙ
ꟼ Σ
ΕΠ
ΗΗΗ
ꟼΗ

197.

REVERS.

AI
ΚΕΣ   𐅅IIII   ΙͰ
II   𐅅Η   ͰΙΝΔΙ
ΑΙ   ΔΔͰͰͰΙΧΑͰΚΕ
ΔΙΙͰΙΙΙΙΚΑΡΠ
ΡΑΒΔ   𐅅   ΚΕΔ.
Σ.Ν   𐅅   Ι
Η𐅅

198.

REVERS.

ΝΑΙ
Α ΥΤΑΙ
IIII ΜΕΚΥΒΕΡΙ
ΟͰΥΝΘΙΟΙ
ͰͰͰΙΙ ΣΚΑΒͰΑΙΟΙ   Δ
ΔΔ   ΗΑΣΣΕΡΙΤΑ   Δ
ΔΙΚΑΙΑ:ΕΡΕΤΡΙ   Δ
ΗΗ   ΤΟΡΟΝΑΙΟΙ   Γ
ΗΗΗ   ΑΚΑΝΘΙΟΙ
Η   ΑΡΛΙͰΙΟΙ
𐅅Η   ΣΚΙΟΝΑΙΟΙ
ΔΠͰΙΙΙΙ   ΘΡΑΜΓΑΙΟΙ
ΔΠͰΙΙΙΙ   ΦΕΛΕΤΙΟΙ
ΗΗΗ   ΑΙΝΕΑΤΑΙ

ΕΣΤΕΣΔΙ
ΗΗΗΗ   ΧΑͰ
ΗΗΗΗΠΙC   ΑΒΥ
𐅅Η   ΠΟΤ
𐅅   ΑΡΛ
ͰΗΗ   ΑΚΑ
𐅅ͰΙΙΙΙ   ΕΠΑ
ͰΙΙ

199.

REVERS.

II   ΦΕͰΕΜΕΣΣ
Χ   ͰΥΚΙΟΙ:ΚΑΙΣΥΝ
Ͱ
ΞΣΤΕΤΕΥΚ
Χ   ΑΙΝΙΟΙ
Π ΔΠͰΙΙΙΙ ΜΕΚΥΠ
ΘΥΣΣΙ
ͰΙΙΙ ΝΕΑΠ
ΙΙΙ ΘΡΑ
Χ

200.

REVERS.

ͰΟ
ΟͰΙΧΝΑΙΟΙ
ΙΔΟΣΙΟΙ:ΒΟΥΟ
ΠΤΕͰΕΟ ΟΙ
ΣΙΛΑΙΟΙ
ΙΙΙ   ΠΑΡΠΑΡΙ
ΠͰΙΙΙΙ   ΣΚΑΦΣΑΙC
ͰͰͰΙΙ   ΣΕΡΜΕΣ
ΔΠ   ΙΚΙΟΙ
ΔͰͰΙΙΙΙ   ΣΙΛΕΙΕ
ΗΑΡΠ
ΗΗ   ΠΕΠΑ

201.

REVERS.

Σ
ΙΕΣͰ
ΣΤΡΕΦΣ
ΚΑͰΕΦΣ
ΝΕΟΠΟͰ
ͰͰΙ   ΑΙΛΑΝΤ
ΜΑΡΟΝΙ
ΔΠͰΙΙΙΙ   ΣΑΝΑΙC
ΗΗ   ΒΟΤΤΙ
ΗΗΗ   ΠΕΠΑ
ΗΗ
Η

ΙΤΑ

202.

REVERS.

ΣΙΟ   ΝΕΥΣ
ΙΟΣΑΙΣΚΙΟΝΜΑΡΑΘΟΝΙΟΣΦΙͰΟΤΑΔΕΣΣΑͰͰΕͰ
ΘΡΑΙΚΙΟΣ   ΗΕͰͰΕΣΠΟΝ

	ΔΔΠ	ΙΚΙΟΙ	𐅅𐅅ΔΔΔΠ	ΚΑͰΧ
I	𐅅ΗΗΗ	ΜΕΝΔΑΙΟΙ	ΔΠͰΙΙΙΙ	ΚΙΑΙ
I	ΗΗΗ	ΜΑΡΟΝΙΤΑΙ	ΗΗΗ	ΠΡΟ
ΙΕΧΣ ΙΚΑΡΟ	ΔΠͰΙΙΙΙ	ΣΚΙΑΘΙΟΙ	𐅅ΗΗΗ𐅅ΠͰͰͰΙΙ	ΚΥΙ
ΟΙ	ΗΗΗ	ΑͰΥΤΑΙΟΙ	ΔΔΔͰΙͰΙΙ	ΑΡΥ
ΙΕΧΣΡΟΔΟ	ΧΧΧ	ΘΑΣΙΟΙ	ΔΠͰΙΙΙΙ	ΣΙΑ
ΕΛͰΙΝΔΟ	ΗΗΗ	ΠΕΠΑΡΙΘΙΟΙ	ΗΗ𐅅ΔΔΔΠΙΙ	ΤΕΝΕ
ΟΙΟΙ	𐅅	ΝΕΟΠΟͰΙΤΑΙΜΕΝΔΑΙΟΙ	ΧΔΔΔΔΠ	ͰΑΜ
ΙΟΙ	𐅅ΗΗΗΗ	ΣΚΙΟΝΑΙΟΙ	𐅅	ΕΡΥ
ΙΟΙ	Η	ΘΥΣΣΙΟΙ	ΔΠͰͰͰ	ΕͰ
	ΗΗ	ΣΑΜΟΘΡΑΙΚΕΣ	ΔΔͰͰͰΙΙ	ͰΑΚ
ΑΤΑΙ	ΧΗΗ	ΤΟΡΟΝΑΙΟΙ	𐅅𐅅ͰͰͰͰΙΙ	
ΤΑΙΑΙΧΚΛΑΣ	ΔΠͰΙΙΙΙ	ΣΤΑΛΙΡΙΤΑΙ	ΧΧ𐅅𐅅ΔΠͰͰ	ΕΥ
ΟΙ	ΗΗΗ	ΑΚΑΝΘΙΟΙ	𐅅ΗΗΗͰ	ΣΕ
ΕΣΕΡΥΘΡΑΙΟΝ	ΔΠͰΙΙΙΙ	ΔΙΚΑΙΑΤΑΙ	Χ	ΘΕ
ΣΙΟΙΕΡΥΘΡΑΙΟΝ	Η	ΔΙΕΣΕΧΣΑΘΟ	ΗΗ𐅅ΔΠͰΙΙΙΙ	ΛΑ
ΟΙΕΡΥΘΡΑΙΟΝ	ΔΔΔͰͰͰΙΙ	ΟͰΟΦΥΧΣΙΟΙΕΧΣΑΘΟ	ΔΠͰΙΙΙΙ	ΔΙΔ
ΙΟΙΕΡΥΘ ΙΟΝ	Χ	ΑΒΔΕΡΙΤΑΙ	ΠͰͰΙΙ	ΔΑΣ
ΙΕΡ Ο Ν	ΔΠͰΙΙΙΙ	ΑΡΛΙͰΙΟΙ	ΔΔΔΠΙ	ΠΑΙ
Ι	ΔΠͰͰC	ΘΡΑΜΒΑΙΟΙ	ΠͰͰͰΙΙ	ΠΑͰ
Σ	ΠͰͰͰͰΙ	ΑΙΛΑΝΤΙΟΙ	ΔΠͰΙΙΙΙ	ΠΕΙ
	ΔΠͰΙΙΙΙ	ΣΑΝΑΙΟΙ	ΠͰΙΙΙΙ	ΑΙ
ΙΩ			ΔΠͰΙΙΙΙ	ΠΑ
ΙΟ			Π	ΗΑ

203.

REVERS.

ΔΔΔΔΠ ΙΙΙΙ ΠΕΡΛΑ
ϽΙΙ ΔΔΔ ΣΥϹ Λ
ΓΑΙΑΜΥΝΑ
ΠΗ ΚΕΑ ΑΤΑ
ΔΔΔΗΗΗΙΙΚ
ΙΙΙ' ΕΡΝ
Γ Σ

204.

REVERS.

ΑΙΕΥ
ΝΑΙΟΙ

205.

REVERS.

ΑΤΕΥ
ΧΙΤΑΙ
ϽΙ
ΙΟΙ

206.

REVERS.

ΚΛΓ
ΙΙΙΙ ΒΑΡΛΙΓ
ΙΙΙΙ ΓΕΦΣ ΜΑΝΔΓ
ΗΙΙ ΝΑΧΣ ΑΠΑΡΑΜ
ΣΥΑΝΛΕΓΕΣ
ΑΡΓΙ ΣΟΣ
ΗΙΙΙΙ ΚΟΔΑΠΕΣ
ΗΗΙΙ' ΠΑΡΛΑΣΕΣ
ΗΕΙΣΤΙΟΜ
ΔΙΚΑΙΑ
ΤΟΡ
ΗΗΗ ΑΚΡ
Λ
Η

207.

REVERS.

ΗΗ
Ρ
Ρ Α
ΠΗΗΗΙΙ ΚΑ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΓΕ
ϽΙ Η ΓΑΤ
ΔΔΠ ΜΥΔ
ΔΠΗΙΙΙΙ ΠΑΡΙ
Ρ ΚΕΔΡ
ΔΔΔΗΗ::ΙΙ ΚΡΥΕ
ΠΗΙΙΙΙ ΕΡΙΝΓ
Α Ι ΕΛΡΑ
ΑΥΓΙΕΤΑ
ΑΡΒΑΣΥΑ
ΣΔΡΙΕΤΑ
ΕΣ
ΑΤΑ

208.

REVERS.

ΙΥΣ
ΕΙΑ
ΑΝϹ
ΝΕΣ
ϽΝΕΣΙ
ϽΡΑΣ
ΓΓΕ
ΝΙΤΑΙ
ΕΙΑΝΟΙ
ϽΣΙΟΙ
ΡΟΝΕΣΟΙ
ΚΟΣ
ΣΡΕΙΕΣ
ΚΕΝΟΙ
Γ ϽΚΟΝΝΕΣΙΟΙ XXX
ΣΙΟΙ
ΝΕΙΕΣ
ΑΤΡϹ ΚΑ Τ
ΕΣ
Ο XXX
Τ
ΝΟΙ
Ο
Ι
Ε
Τ
Ρ
Ε

209.

REVERS.

ΙΙ ΣΚΑΦΣ
ΣΕΡΜΑ
ΝΕΟΠΟΓ
ΑΡΤϹ

210.

REVERS.

ΙΑ
ΦΟΚΑ
Η ΚΟΙΟ
Ι ΒΑΡΑΥΓ
ΣΑΜΟΘΡΑΙ
ΑΣΣΕΡΙΤΑΙ Ι
ΙΚΑΙΑΠΑΡΑΒΔ Α ΔΠΗ
ΕΣ ΔΗΗΗ
ΡΗΙ ΡΔΔΔΔ
ΡΥΜΑΧΙΤΑΙ ΙΙΙΙ
ΟΝΤΙΟΙ Δ ΔΔΠΗ

211.

REVERS.

ΔΠΗΙΙΙΙ
ΔΔ ΗΥ
Η ΥΔΙ
ΗΗΗ ΗΑΡ
ΔΠΗΙΙΙ ΔΑΜΝΙΟΙ
ΧΡΗΔΔΠΑΡ
ΟΙ ΡΗΡΔΠΗΙΙΙΝΑΧ
ΝΙΟΙ Ρ ΚΑΡ
ΙΑΝΟΙ ΗΗΗΗΚΕΙ
Ι Η ΣΕΡ
Ο ΡΔ ΙΑΜ
ΠΙ ΠΕΡΙΑ
ΠΑΙΑ
ΗΤΕ
ΓΠ
Δ

212.

Ι
Σ
ΔΔΔΗΗΙΙ Α
Δ ΙΙΙΙ ΒΥ
ΒΥ
ΧΑ
ΝΕϹ

REVERS.

ΠΗΙΙΙΙ ΓΑ
Ι ΓΗΗ Π
ΝΙΟ
ΙΟΙΧΧΙ'
ΙΟΙ
ΑΙΟΙ
: ΕΛΡΑ
ΔΔΗΗ''ΣΤΟΓΙ
ΗΙΙΗΕΔΡΟΓ
ΡΕΝΑΙΕΣ
ΠΡΙΑΠΕΣ
ΙΕΣΤΙΑΙΕ
ΑΓΑΙΠΕΡΚ
ΓΕΦΣΙΟ
ΕΣ

214.

REVERS.

ΗΗ
ΔΓͰΙΙΙ Κ
ΓͰΙΙΙΙ ΚΥ
ΔΓͰΙΙΙΙ ΔΙΟ
ΔΔΔΓ ΧΑͰΚ
ΔΔΓ ΟͰΟΦ
Η𐅅 ΚͰΑΙ
ΧΗΗΗΗ Η
Η𐅅 Ι
ΔΑΑ

213.

REVERS.

ΙΙ ΣΚΑΦΣ
ΙΙΙ ΣΚΙΑΘΙΟΙ
ΔΓ ΙΚΙΟΙ
ΔΔΔͰͰͰΙΙ ΟͰΟΦΥΧΣΙΟΙ
ΔΓͰΙΙΙΙ ΦΑΡΒΕͰΟΣ
ΔΓͰΙΙΙΙ ΣΤΑΛΙΡΙΤΑΙ
Η ΘΥΣΣΙΟΙ
ΡΥΘ 𐅅ΗΗ ΕΡΥΘΡΑΙΟΙ
ΡΑΙ ΔΓͰΙΙΙΙ ΕͰΑΙΑΓΑΡΑΜΥΡΙ
ΓΔΔΔͰͰͰΙΙ ΑΡΤΑΚΕΝΟΙ
ΚΙΑΝΟΙ
ΛΡΔΑΝΕ
ΙΟ
ΑΙΟ
ΡΛ ͰΙΟ
ΣΚΙΟΝΑΙ

215.

REVERS

ΔΓͰΙΙΙΙ ΘΡΑΜΒΑΙ
ΔΓͰΙΙΙΙ ΦΕΛΕΝΤΙΙ
ΗΗΗ ΑΙΝΕΑΤΑ
𐅅 ΣΕΡΜΥͰΙΓ
ΟΙ 𐅅Η ΣΑΜΟΘΡΑΙΚ
ΙΙ Χ ΑΙΝΙΟΙ
ΙΑΙΟΙ 𐅅Η ΠΟΤΕΙΔΑΙΑ
ΟΙ ΧΧΧ ΘΑΣΙΟΙ
ΝΟΙ ΔΔΓ ΑΙΣΟΝΕΣ
ΓͰͰͰΙΙ ΣΕΡΜΕΣ
ΓͰͰ ΜΥΝΔΙ
ΑΥͰΙ
Ι

216.

REVERS.

𐅅Γ Ι
Ι𐅅ΔΔΓͰͰΙΙΕΦ

ΓͰͰΙ
ΔΓͰΙΙΙΙ
Η
𐅅
ΔΔΔͰͰ
Η𐅅
Γ

217.

CÔTÉ GAUCHE.

Δ
ΗΕΙ
ΑΛΟΛ
ΝΕΣΙΟΤΙΚ
ΔΔΔ ΠΑΡΙ
Δ𐅅 ΝΑΧΣ
Δ𐅅 ΑΝΔΡ
Δ𐅅 ΜΕͰΙ
ΣΙΦΝΙ
ΡΕΤΙ
ΑΙ

218.

CÔTÉ GAUCHE.

Ι
ΤΤ
ΤΤ
Τ
ΤΤ
Τ
Τ
Τ
Τ
ΧΧ
Χ
ΧΧ

Χ

ΧΧ
ΗΗΗ
Χ
Χ
Η

ΤΧΧ

ΤΤΤ

219.

CÔTÉ GAUCHE.

Ν
Η ΕΑ
ΚΟΝΙ
ΣΕΡΙΦΙΟ
ΕΤΑΙ
ΔΙΕΣ
ΑΘΕΝΙΤΑΙ
ΣΥΡΙΟΙ
ΛΡΥΛΧΕΣ
ΡΕΝΑΙΕΣ
ΔΙΑΚΡΕΣΑΟ
ΧΑͰΚΙΔΕΟΝ
ΑΝΑΦΑΙΟΙ
ΚΕΡΙΑΔΙΙΙ
ΦΟͰΕΛΑΝΔΡΟΣ
ΒΕͰΒΙΝΑ
ΚΙΜΟͰΟΣ
ΣΙΚΙΝΕΤΑΙ
ΠΟΣΙΔΕΙΟΝ
ΕΝΕΥΒΟΙΑΙ
ΔΙΑ ΙΟΙ
ΕΝΕ ΙΑ

220.

CÔTÉ GAUCHE

Ι
ΤΤ
ΤΤ
ΤΤ
Τ
Τ
Τ
ΤΤ Ν
Τ Ο
ΤΤ Τ
Τ ΤΑ
ΧΧ ΚΑ
ΧΧ ΚΙΝ
Χ ΝΙΚ
Χ ΠΑΤ
ΚΑΡ
ΑΑ

223′.

CÔTÉ GAUCHE.

ΕΣΙ ΟΝ
ΧΑΛΧΕΔΟΝΙΟ
Ͱ ΔΑΡΔΑΝΕΣ
ΔΠ ΛΑΜΦΣΑΚΕΝΟΙ
ΓΙΙΙ ΒΥΖΑΝΤΙΟΙ
ΑΒΥΔΗΝΟΙ
Η ΠΑΡΙΑΝΟΙ
Η ΜΑ ΥΤΙΟ
Η ΕΛ ΙΟΣΙΟ
ΔΔͰͰ ΚΥ ΚΕΝΟΙ
ΟΛΕΣΑΙ ΑΡΧΑΙΣ
ΟΣΑΝΤΟΜΦΟΡΟΝ
ΚΙΜΝΑΙΟΙ ΝΧΕΡΡΟΝΗΣΟ
ΧΕΡΡΟ ΕΣΙΤΑΙΑΠΑΛΟΡΑ
ΑΙΔΕΠ ΕΣΚΑΤΑ
ΕΛΟΣΙΤΟΜΦΟΡΟΝ

ΜΥΡΙΝΑΙΟΙ
ΙΜΒΡΙΟΙ
ΓͰΙΙΙΙ ΣΕΣΤΙΟΙ
ΔΔͰͰ ΑΛΟΠ ΟΝΝΗΣΙϹ

223.

FACE.

ΠΠΟΣΦΥΛΑΣΙΟΣ
. ΑΝΑΛΥΡΑΣΙΟΣ
. . . . . ΣΦΕΤ
ΕΛΙΚ

ΙΙΙΙ ΘΟΙ
ΗΗΗ
ΡΗΗΙΙΙΙ Ι:ΚΙΟΝΙΟΙ
ΗΗ ΑΚΑΝΘΙΟΙ
ΗΗΗ ΜΕΝΔΑΙΟΙ
ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙ ΗΗ
ΜΕΝΔΑΙΟΝ ΗΗ
ΘΑΣΙΟΙ Η
Ι ΙΟΙ ΗΗ
ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙ Η Ε
Π ΡΑΝΤΙΣΑΡΑΝ Η: ΝΙΣΥΡ
ΛΕΟΣΙΟΙ Η ΣΤΥΡΕΣ
ΕΣΕΧΣΑΘΟ ΔΔΓ ΙΟΙ
ΑΝΤΙΟΙ ΗΗΗ Ε ΟΙ
Ο ΝΕΑΤΑΙ ΗΗ ͰͰ ΤΟ
Ο ΣΙΟΙ Γ
ΟΦΥΧΣΙΟΙ ΗΗΗ
ΣΑΝΑΙΟΙ
ΜΑΡΟΝΙΤΑΙ
ΤΟΡΟΝΑΙΟΙ Ι ΛΛΕ
ΒΑΣ ΤΑΙ ΙΙΓΓΔΔΔΡΗ
Μ ΟΙ Ε ΓΙΙΙΙΡΙΔΔΓͰΙ
ΙΙ ΡΙ
ΗΗΡΔΔΔΓ
Δ

224.

MOYENS.

Π Ρ ΙΝ Ν
Ο Ι Ε
Ο Ι Α
Ε Κ
ΟΙ Τ Χ
ΚΥΜΑΙΟΙ
ΔΙΑΚΡΙΑΠΟΛΙ
ΧΑΛΚΙ
Χ Ι ΝΟ
ΟΝ
ΑΙΔΕΤΟΝΠΟΛΕΟΝΑΥΤΕ.
ΤΕΝΑΠΑΡΧΕΝΑΠΕΛΑΑΟΝ .
Μ ΟΟΝΑΙΟΙ
ΗͰΙΙΙΙ ΣΟΝΙΟΙ
ΔΙΚΑΙΟΠΟΛΙΤΑΙ
Μ ΕΡΕΤΡΙΟΝ

ΠΑΡΙΑ Ͱ
ΧΕΡΡΟΝΕ
ΑΠΑΛΟ
ΕΛΑΙ
ΕΝ

ΙΕΣΠΕΡΥΣΙ

ΡΙΑΝ
ΟΟ

225. 226.

ΠΟΛΕ ΗΑΣ
ΗΟΙΙΔΙΟΤΑΙ
ΕΝΕΛ ΑΦΣΑΝ
ΦΟΡΟΝ ΦΕΡΕΝ
ΙΙ ΚΛ ΟΝΑΙ
Δ ΚΡΕΣ

227.

ΕΣ ΡΔ
ΡΚΕΣΣΕΙΑΔΓ
Σ Η
Ρ
ΑΙ ΗΡ ΚΑ
ΕΣ ΔΓͰΙΙΙΙ ΒΑ
ΔΓͰΙΙΙΙ ΠΑ
ΗΡΔΓ

228.

ΗΗ
ΟΧ
ΔΓͰΙΙΙΙ
ΑΣ ΡΗΗΗΗ
ΔΔΔ
ΜΕΝ ΔΓ
ΑΣ Γ
Ρ
ΟΡΑΣ Η
ΔΓͰΙΙ
ΡΑΣ Ͱ

229.

Ρ
ΟΙ
ΙΝΙΟΙ
ΙΡΙΤΑ
ΜΕΣ
ΕΣ
ΑΙ Ι

230.

ΗΗ
ΗΗΗΗ
ΗΗΗ
ΗΗΗ
Η
ΡΔΓͰΙΙΙ
ΔΓͰΙΙΙΙ
ΗΗΗ
ΗΡ

231.

ΡΔ
ΗͰ
Η
Ρ
ΗͰ

ΟΙ

232.

ԼIIԻ
OI
ꟽIOI ΔΓ
NETA PH
ΓΛ

233.

ᴗ I Δ
IANOI Δ
ↄI H
HYΠE
EOH

234.

. IΟΝ
ΑΤΟΣΙΟΙ

ΔΔΔ
ΔΔΓ
HHԻ
P
XP
HH
P
HP

235.

HHH
Ⅎ
HHH

236.

EΣ
IΔEΣ
IOI
I
IEΣ
I

237.

I
EΣ
PEΣ
EΣ
ↄNITA
MAIO
O

238.

P
III
ԻIIII
P
H
ԻIII
ԼԻ

239.

AI
I Δ
IXI H
HHHH
PHHHԻ
XPHHH
HPΔΔ
PHHΓ

240.

Σ
TAI
ΠOKENAI
AI
NE

241.

ᴗ I
A A
C ΔΓ
A I ΔΓ
Σ A A ΔΓ

242.

ME
Σ
AIOI

243.

Π
H ΔΓ
I ΔΔ H
H Y
HHH
PHΔΔ

244.

ΔI
I

Ի
EΓ
ΓAI
ABY
BP

245.

PHΔΔ
HHH
H

246.

HH
PH
Γ

247.

HԻ
ΔΓԻ
ΓԻԻ

248.

IIN
ΔNA
ΔY ΔIO
OI ΔΔΔ
ΔOΔ
O

131.

Face de marbre I

. . . τῶν Ἑλληνοταμιῶν οἷς . . .
. . . τ)ριάκο(ντα . . .) εφάνθη . . .
. . . Ἄ)ρχοντος (Ἀθην)αίοις μ . . .

. . . . ογῖται HP
Αἰ)νδιοι : PHHHΔΔΔΔ
Οἰ)ναῖοι ἐν Ἰ:
κ)άρῳ HΔΔΔԻԻ ԻIIII
Ἔσσιοι : H
Νεάνδρεια : ΔΔΔԻԻԻ
Λαμπώνεια : ΔΓԻII
Ἁλικαρ-
νασσεῖς : HPΔΓԻIIII
Στρ(εψ)σαῖοι : H
Γαλή(ψ)σιοι : HP
Κυρ(β)ισσός : ΔΔΔԻԻԻIII
Διδυμοτει-
χῖται : ΔΓԻIIII
. . . αιοπο
HHH

Ἀβ(δηρῖ)ται XHHPΔΔΔΓ
Ὀλύνθι(οι καὶ) Σκα-
(β)λαῖο(ι καὶ Ἀ)σσ-
ρῖται . . . . . HH
Σερμυλ(ιεῖς) XPHHPΔΔIIII
Μηκυπερ(να)ῖοι . . .
Στώλιοι H II
Κα . . α : HIII . . I
Σίγγιοι : HH . . .
Θάσ(ι)οι : HHH . .
Μυσοί : ΔΔΔI . .
Πικρισσυαν(δεῖς . . . .
Κεδριῆτα(ι . . . .
Κεράμιοι . . . .
Β)ο(υ)θειεῖς
Κ)υλλαναῖ(οι . . .
. . . ιοι

Να(ρι)σ(βαρεῖς . . .
ԻԻ Μυδ(ο)νε(ῖς . . .
. ιακο . . .
. . . κινοί . . .
Νεάπολις
ἐ)ν Θράκῃ : ΔΓ
Ἰε(λύ)σιοι ὑπὸ
τῇ Ἴδῃ : ΔΓԻIIII
Αὐλ(ι)ᾶται Κάρε(ς) : ΓԻԻ . . .
Ἰᾶται : H . . .
Παριανοί : H
Δ)ασκύλειο(ν
ἐν) Προποντίδι : ΓԻԻԻII
Α)ἰγινῆται : XXX
Μ)ιλήσιοι
ἐ)κ Λέρου : HHH
Μι)λήσιοι
. . . αχίῳ

132.

. . . . . . οι — . . αν . .
:ΗΗΗΗΓ⊢⊢⊢⊢ΙΙ Τερ(ναῖοι
. . . . . . οι ΔΔΔΓ⊢ Κῷοι
. . . ντιοιΔΔΔ Η⁝ Μαδνασ(σεῖς
. . . ντιοιΔΔΓ⊢⊢ΙΙ⁝ 𐅄⁝ Πελειά(ται
. . . ιον Δ Ἀβδηρι⁝ Η Μυλασεῖς
. . . νιοι⊢⊢ΙΙΙC⁝ΔΔΔΔ⊢ΙΙΙΙ Ὑρωμεῖς
. . . σιοι Γ⊢⊢⊢ΙΙ Καρυαν(δ)ε(ῖς
. . . ίσιοι ΔΔΔΓ⊢ ἐςς Τένεδον
. . . ιοι ΔΔΔΓ⊢ ἐ(ς)ς Τένεδον
Μυριναῖοι
Ἴ)μβριοι

133.

. . . . ΗΗΙ ΙΙ
. . . . . :ΗΗΗ Κλαζομέ(νιοι . .
. . . . οι..ς ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙΙ Ἀργίλιοι : Χ𐅄
Διοσερῖται : ΔΓ⊢ΙΙΙΙ Καρβασιανδεῖς
Σπαρτώλιοι : ΗΗ Φασηλῖται : 𐅄Η
: . . . . . . ξ Αἰραῖοι : ΗΗΗ Τερμερεῖς : ΗΗ𐅄
ΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ Λινδίων οἱ Ἰάται : 𐅄Γ Κεβρήνιοι : ΗΗΗ
ις : ΗΓ⊢ΙΙΙΙ Ἀστακηνοί : Η𐅄 Κασολ(αβεῖς
ιται : Χ𐅄ΗΗΗ Νεοπολῖται : 𐅄 Δια . . .
ΗΗΗΗΔΔΔΓ⊢⊢ΙΙΙΙ Μαιάνδριοι : 𐅄ΔΓ⊢ΙΙΙΙ Πα . . .

Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆ)ς δευτέρας ᾗ Λ(. . . ἐγραμμάτευε.

. . . Κο)δαπεῖς ΗΗΗΗ . . . ιεῖς

134.

. . . ΙΙΙ . .
ΗΗΔΔΔΙ
. . . αι 𐅄Η
Γαλ)ήψσιοι ΔΓ⊢ΙΙΙ Φαρ(βήλιοι
Δικ)αιοπολῖται: ΧΗΗ Λαμψακ(η)νοί : 𐅄ΗΔΓ⊢⊢ΙΙΙΙ . . .
Ἐρετριῶν ἄποικοι : Η𐅄ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ Σίγγιοι 𐅄⊢⊢⊢⊢ Ε . . .
Σ)αναῖοι Γ⊢⊢⊢ΙΙ Δασκύλ(ει)ον : ΧΗΗ𐅄ΔΔΔΙΙΙΙ Χε(ρρονησῖται
ΙΙΙΙ Νεάπολις ἐν Προπο(ν)τίδι 𐅄ΗΗΗ𐅄Γ Ἐρυθ(ραῖοι
παρ' Ἀντίσαραν Γ⊢⊢⊢ΙΙ Σερμαῖοι 𐅄⊢⊢⊢⊢ Ἀλωπε(κοννήσιοι
Η Μηκυπερναῖοι ΔΓ⊢ΙΙΙΙ Σταγιρῖται Η𐅄Δ⊢⊢ Τενέδ(ιοι
. . . . οι 𐅄 Σκαβλαῖοι ΔΓ⊢ΙΙΙΙ Ἀσ:ακη(ν)οί Χ𐅄 Βυζζάν(τιοι
ΔΔΔΔ Ἀσσηρῖται 𐅄ΔΓ⊢ΙΙΙΙ Στώλιοι ΗΗΗ Καλχιδόν(ιοι
ΔΔΓ⊢ΙΙΙΙ Φεγέτιοι Γ⊢⊢⊢ΙΙ Ἐρόδιοι Χ Μιλήσιοι
𐅄 Δικαία ΗΗΗ Τήνιοι Η Ἰάρμιοι
παρὰ Ἄβδηρα ΗΗΗ Σίφνιοι Η Μυη(σ)ιοι
Χ𐅄 Ἀβδηρῖται ΗΗΗΗ Κεῖοι Η Ἰασεῖς
Η𐅄 Μάρονες 𐅄Η Ἄνδριο(ι Η Πριανεῖς
Η𐅄 Θύσσιοι Δ⊢⊢⊢⊢ Ἰῆται Η Κυνδυεῖ(ς
. Η Αἴνιοι Χ𐅄ΗΔΔ Πάριοι ΔΓ⊢ΙΙΙΙ Βαργυλιεῖς
. Η Σαμοθρᾶκες ΔΓ⊢ΙΙΙΙ Σιγει(εῖ)ς Γ⊢⊢⊢⊢ΙΙ Καρυανδεῖς
Ν)εοπολῖται 𐅄 Κι . . . τ(ι)οι 𐅄 Πασανδεῖς
Ἀθην)αίων ἄποικοι : ΗΗΗ . . . Η Μαγγασεῖς
. . . ι Η . . . 𐅄 Π)ελειάται
Γ . . . . ιοι

Pour le côté droit voyez N. 134.

135.

ΔΓ⊢ . . .
ΔΓ⊢⊢Ι Ἀφσιμάνιο(ι
𐅄ΔΓ⊢⊢⊢ΙΙΙΙΙ Ἐρινεῖς
𐅄ΙΙΙΙΙ Ἀμυνανδεῖ
ΗΔ⊢⊢⊢⊢ΙΙΙΙΙ Πακτυεῖς ἰδυα...
ΔΓ⊢⊢Ι Θρανῆτ(αι
ΔΓ⊢⊢Ι Ὀλα . . . .
ΔΓ⊢⊢Ι Κ . . υδανεῖς

136.

ΗΗ . α . . .
ΧΧΧ Αἰγιν(ῆται
𐅄Η Σκιωναῖοι καὶ
Θραμβαῖο(ι

Ἐπὶ τῆς τρίτη(ς ἀρχῆς) ᾗ Διό(τ)ιμος ἐγραμματευε . . .

. Ι Η Ἀφυταῖοι Η — ΔΓ⊢ Βερυεῖ — ΔΓ⊢ΙΙΙΙ Πι . . . .
𐅄ΗΗΗ Λήμνιοι — ΙΙΙΙ Ὑποτε(λ)εῖ. — ΧΗΗ Αἰ . . .
ΗΓ Κεράμιοι . . . . νοι. — ΔΓ⊢ΙΙΙΙ Ἐλαιῖται — Η𐅄 Νι . . .
ΔΔΓ Μυδονεῖς 𐅄ΗΗ — Η Η Η Πεπαρή(θιοι — . . . Μα . . .
ΗΗΗΗΓ Τενέδιοι ΔΓ . . . . . ι — ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙΙ Ν(ε)ανδρί(α)
Η𐅄 Γαλήψιοι ΗΓ — Η Μυρινα(ῖοι
Γ⊢⊢⊢ΙΙ Γεντίνιοι . . . . . . οι — Η𐅄ΔΓ⊢ΙΙΙ Ἀλικαρ(νασεῖς
𐅄 ΙΙ Φασηλῖται Γ . . . . αῖοι — Η Η Κυλλάν(τιοι
Η 𐅄 Καλύνδιοι Η . . . . ι — ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ Κυλ(λάντιοι ἐπιφ?)
Η 𐅄 Κλαζομένιοι Η . . . . κες — 𐅄 . . . . . .
𐅄 Κεδριῆται
Η Ἰᾶται Γ
ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΓ Ἀρτακηνοί
Δικαία
Γ παρ' Ἀβ(δηρα
Η Ἀστ(ακηνοί

Pour le côté gauche v. N. 135.

137.

Pour le côté gauche et le revers v. N. 137 et 137'

. . .	M)ιλή(σιοι
. . .	Λάτμ(ιοι
ΗΓ	Μυήσ(σιοι
. . . ο	
IIII	Καρυανδεῖς
ΧΡΗΗΗ	Χερσο(νησῖται
ΗΗ	Μαδνασεῖ

138.

	. . .	Κ)ολο(φώνιοι
	ΔΔ	Λε)ψιμαν(δεῖς
. . . . εῖς	ΗΗ	Σ(π)αρτώλιοι
	Η	Σκάψιοι
. . . . ται	ΓΗIIII	Ἀζειοι
. . . . . σιοι	ΔΔΔΔΓΗΗΗ	Βεργαῖοι
	ΔΓΗ IIII	Τυρεδῖζαι
	ΔΔΓ	Σύριοι.

Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς τετ(άρτης ἡ̃ . . . .) λῆς ἐγραμμάτευε . . . .

ΡΗ	Φασηλ(ῖται	𐅄	Θερμ(αῖοι	ΔΔΓ	Ἴκιοι
ΡΗ	Σκιωναῖο(ι		ἐχς ἰκάρῳ	ΗΗΗ	Πεπαρή(θιοι
	καὶ Θραμ(βαῖοι	ΔΓΗIIII	Καρ(	ΗΗΗ	Θάσιοι
ΗΗΗ	Ἀφυταῖοι	ΔΔΔΗΗΗII	Κρ(υεῖς?	ΧΗΗ	Λαμψακ(ηνοὶ
𐅄	Αἰγάντιοι	ΓΗΗΗII	Δυ(διμοτειχῖται	ΔΔΔΗΗΗI	Νοτιεῖς
ΡΗΗΗ	Μεν(δ)αῖοι	Η𐅄	Κ . . .	ΔΓΗIIII	Ἐλαιῖται
ΓΗIII	Σκ(α)ψαῖοι	ΔΓΗIIII	. . .	ΔΓΗIIII	Παισηνο(ί
𐅄	Νεοπολῖται	ΗΔΔΔΗΗΗ		Δ)ΓΗIIII	Περκώσιοι
.	ἐ(ν) Πα(λ)λά(νῃ)			. . . 𐅄	Δαρδανε(ῖς
Η𐅄	Μ)υκόνιοι				Κολοφών(ιοι
ΔΔΔΗIII	Κ)ασολα(βεῖς				. . ιᾶται
ΔΔΓ	Ν)εο(πολῖται				. . ιεῖς

139.

Pour le côté v. N. 139'. Pour le revers N. 139''.

	. . . . ιοι		
	. εριονε(ῖς		
IIII	Πύρνιοι		
𐅄	Κδύνιοι		
ΧΗΗ	Ἄνδριοι		
ΗΗ	Σερίφιοι		
ΗΗΔΔΓ	Κορήσιοι		
ΔΓΗIIII	Ῥηναιεῖς		
ΡΗΗ𐅄	Καρύστ(ιοι		
ΔΓΗIIII	Γρυγχεῖ(ς		
𐅄	Δικα(ι-		
ΔΔΔΗΗΗIII	ο(π)ο(λῖται		Σιγ(ειεῖς?
Η	Διεῖς (ἀπὸ τοῦ Ἄθω	Η𐅄	Μαρ(ωνῖται
ΔΓΗIIII	Διεῖς (Ἀθηνῖται	Ρ𐅄ΔΔΔΔΗIIII	Σερ . . .
ΔΓΗIIII	Βου)θ(ει)εῖς	𐅄ΔΓΗIIII	Θύσ(σιοι
Η	Π)ηδασεῖς	ΧΗΗ	Κυα(ναῖοι?
ΡΔΓΗ	Ἁλικαρνάσιοι	Η𐅄	Κα . . .
ΗΗ	Κυ(λλ)άντιοι	ΗΗΗ	Λεβέδιοι
ΔΔΔΗΗII	Κυρβισσεῖς	ΔΓΗIIII	Πολιχναῖοι καὶ...

Ἐπὶ τῆς τ(ῆς) πέμπτης ἡ̃ (. . . . . ἐγραμμάτευε

ΗΗΗ	Χερρονήσιοι	. . .	Οἰναῖοι	
ΔΓΗIIII	Πύρνιοι	. . .	ἐν Ἰκάρῳ	
𐅄	Κνίδιοι	. . .	Κλαζομένιοι	
ΔΓΗIIII	Καρβασυα(νδεῖς	. . .	Αἰραῖοι	
ΔΔΔΗΗΗII	Κρυεῖς	. . .	Λεβέδιοι	
ΗΧΗΗΡΓI	Κῷοι	. . .	Καλύνδιοι :	Δ
Ρ	Πασανδ(εῖς	. . .	Παρπαριῶται	
ΓΗΗΗII	Αὐλιῆ(ται	. . ΗII	Κυρβισσεῖς	
Ρ	Χαλκι(ᾶται	. . II	Τεῖοι	
Χ	Ἰηλύ(σιοι	. . I	Μύνδιοι	
Η	Μυλ(ασεῖς		παρὰ Τέρμε(ρα	
ΡΗΗΗΗ	Κ(αρ. . .	. . .	Ἐρυθραῖοι	
Η	Σ . . .	. . .	Πολι(χναῖοι	
. . . .	Ὑ(ρωμεῖς	. . .	Σι . .	
		. . .	Πτε(λεούσιοι	

140.

	ΔΓI . .		
. . . . οι	Ρ . .		
	Η	Μυρ(ιναῖοι	
		Ἔσσιοι	
	ΔΓΗIIII	Δικαιῖται	
	ΔΔΔΗΗΗII	Νοτιεῖς	
	ΔΔΔΔΗIIII	Κασολαβεῖς	
	ΗΔΔΔΔΓ	Κεβρήνιοι :	ΔΔΔ
	ΔΔΔΗΗΗII	Νεάνδρεια	
	ΗΗΗ	Φασηλῖται	
	Ρ	Θερμαῖοι	
		ἐν Ἰκάρῳ	
	Γ	Χαλκήτ(ορες	
	. . .	Κ)υλλ(άντιοι	

141.

'Επὶ τῆ)ς 'Ε(κτης ἀρχῆς ἧ . . . . . ἐγραμμάτευε . . .

. . . . . .
. . . . . διοι
. . . . δέοι
. . . Πελ)ειάται
. . . Κλ)αζομένιοι
. . . Πα)ρπά(ρ)ιοι
. . . Πιτ)αναῖοι
. . . Π . . . ραῖοι
HH𐅅 Τερμερε(ῖς
𐅅H Τεῖοι
HHH Φωκαι(εῖς
Γ⊢⊢⊢ Παιδι . .
𐅅HHHH Καρ . . .
H . . .

142.

. . . 'Α . .
. . . Να . .
. . . Στ(λ)υμ(βριανοί
. . . Κῷοι
. . . Ὀλύνθ(ιοι
. . . Σ)καβλαῖοι
. . . Σ)κεψ(σ)αῖοι
. . . Αἴσσιοι
. . . . . τυ . .
. . . Σκ)ιω(ναῖοι — H
. . . Σαναῖ(οι — HΔΔ
. . . . . πο . . — HΔΓ
. . . . . γα . . — ΔΔΔΔΓ
. . . 'Αβυ)δηνοί — Γ⊢IIII
. . . . . αμ . . — ΔΓ⊢⊢IIII

143. . . ον . . — Γ⊢⊢⊢II Ὁ . .

. . . Ναρ)ισβ(α)ρεῖ. — ΔΓ⊢IIII Κρ . .
. . . Θα)σ|θανεῖς — ΔΓ⊢IIII Θύσ(σιοι
. . . Μυρ|ιναῖοι — ΔΔΓ Σιλο . .
ΔΓ Θάσ(ιοι
⊢ IIII 'Αβ(δηρῖται
H 'Ερ . . .
IIII Βρ . . .

Pour le côté gauche v. N. 166'.

166″

. . . τα . .
Ναρ(ισβαρεῖς
⊢⊢⊢II Τελ(εμέσιοι
III Γ . . .
⊢IIII Σ . .

144.

. . 'Υ(ρωμεῖς
H Ὀλ . .
H Σ . .
Γ Α . .
ΔΓ⊢ Δα . .
𐅄 'Ακ . .
Τε . .
⊢IIII Πα . .
Δ⊢⊢I Πε . .
Γ⊢⊢)⊢II Γεν(τίνιοι
⊢⊢ Τεν(έδιοι

. . . οι
. . . αι
'Αστυπα)λαιεῖς
Σαμοθρ)ᾷκες

Νο)τιεῖς

. . . ηνοί
. . . αι
. . . οι

145.

. ⊢⊢II . .
HHH Κολο(φώνιοι
ΔΔΔ⊢II Νοτιεῖς
ΔΓ⊢IIII Διοσιρ(ῖται
𐅅HH𐅄 'Εφέσιοι
H 'Ιᾶται
XHH Αἴνιοι
Γ⊢⊢⊢II Μύνδιοι
Γ⊢⊢⊢II Αὐλιᾶται
ΔΓ⊢IIII Καρβασυανδεῖς
H𐅅 Μαρονῖται

ΔΓ⊢IIII Πιτα(ναῖοι
𐅅𐅄 'Αστακ(ηνοί
HH Σπαρτώ(λιοι

'Επὶ τῆς ἑβδόμης ἀρχῆς ἧ . . . ἐγραμμάτευε) τοῖς τριάκοντα.

146.

. . ται
. . ιοι — ΔΓ⊢
. . ς — Γ⊢⊢⊢
. . ς — HHH
Ἁλι)καρνάσσιοι — Δ
. . . αῖοι — ΔΓ⊢IIII
Μηκυβε)ρναῖοι — Γ⊢II
. . . εῖς — ΔΓ⊢I
. . . ς — ΔΔΔ . .
. . . οι
Σκαβ)λαῖοι
. . ιεῖς
Πρια)ποννήσιοι
. . ιοι — ΔΔ
. . ελις
. . νιοι
. . ισεῖς
. . .
. . αι

H Περίνθιοι
Φωκαιεῖς
Αἰγινῆται
Θερμαῖοι
ἐν 'Ικάρῳ
Νασχιάται
Τερμερεῖς
Κολοφωνῖται
Νοτιεῖς
Τ)αμβακτ(ῦς
Μυ)ήσιοι
Καρβασυανδεῖς
. . . νιοι
. . .
Ἀβδηρῖται
. . .
. . . νιοι
. . .
. . . ι
. . . ς

. . . θ

Pour le côté droit v. N. 145'.

166″

. . τα . .
Ναρ(ισβαρεῖς
⊢⊢⊢II Τηλ(άνδριοι
III Γ . . .
⊢IIII Σ . . .

147.

. . Πι)ταναῖοι
. . . νειεῖς
. . Δαυ)νιοτειχῖται
. . Βυζ)άντιοι
. . 'Αζ)ζειεῖς
. . Πε)λειάται.

Ἐπὶ τῆς ὀγδόης ἀρχῆς ἧ... Ἀ)λιμούσιος (ἐγραμμάτευε τοῖς τριάκοντα.

Ἰηλύσιοι
Σ)παρτώλιοι

148.

. . . .
. . . οι
Δικαι)οπολί(ται
Ἐρετρι)ῶν ἄπο(ικοι
. . . οι ΓͰͰ
. . . οι HΔ
. . . εῖς 𐅄ΔΓͰͰ
. . . ανδοὶ 𐅅HH
. . . αι ΔΔΔΔ Δα . .
. . . εῖς 𐅄Δ
ΔΔΔͰͰͰ||Δ . .
ΔΓͰ|||| Εὐ(ρυμαχῖται .
ΓͰͰͰ||Βρ . .
. . . ΓͰ|||| Κι . .

149.

. . άριοι
. . ιοι

150.

Pour le côté droit v. N. 149'.

Pour le côté droit v. N. 150'.

Ἐπὶ τῆς ἐνάτης ἀρχῆς ἧ . . . . ἐγ)ραμμάτευε) . . .

151.

Le côté gauche en blanc.

. . λ . . .
Σηλ)υμβρ(ιανοὶ
Αἰ)ραῖοι
...τῷ Ἀπε. . .
Πο)λιχναῖοι
Ἐλα)ιούσιοι
Β)ουθειεῖς
Περκ)ώσιοι
Π)τελεούσιοι
Σκ)υαῖοι
Π)αρπαρ(ιῶται
Σ)καφσα(ῖοι
Σερμα(ῖς
Γ Ἴκιοι
|| Σίγ(γιοι

152.

Μ . . .
Λάτ(μιοι
Μυή(σιοι
𐅄)HH𐅄 Ἐφέσ(ιοι
H Ἰασεῖς
H Κινδυ(εῖς

Laissé en blanc.

153.

. . Ͱ
. . Ͱ||||Θύσσιοι
H Κνίδιοι
H Χερσονήσιοι
Πύρνιοι HHH
Πριαπεῖς ΔΔΔͰͰͰ||
Τερ)μερεῖς H Β . .
Ἰηλ)ύσιοι 𐅅HH𐅄 Β . .
ιοι ΔΓͰ|||| Κα . .
οι 𐅄 Κα . .
ες ΔΔΔͰͰͰ||Κρ . . .
ιειοι Χ𐅄 Ἀβ(δηρῖται
οι ΓͰͰͰͰ|| Μύν(διοι
ι 𐅅HH𐅅| Χαλ...
HHH| Θασ...
ΔΓͰͰ|||| Παι(σηνοὶ
𐅄ΔΔΓ Γα...
HH Σι...
𐅄 Π...

Côté droit de marbre I.

154.

Αἰραῖοι	𐅄ΔΓ⊢IIII	Πελειάται
Νεοπολῖται	. . .	Λάτμιοι
Ὀ)λύνθιοι	IIII	Παριανοὶ
Μ)ηκύβερνα	HHH	Βουθειεῖς
Σερμ)υλιεῖς	Τ(Χ)𐅅HH	Χεῤῥονή:
. , ύσιοι	𐅅)HH	Πηδασεῖς
. . ελι..	H	Πριηνεῖς
. . . εῖς	H	Μινδυεῖς
. . . οι	..	Παργη..
	𐅅HII	Μ...
	HIII	

Pour le revers v. N. 154'.

134'.

Δαμ)φσα(κηνοὶ
...ον...
Κῶοι
⊢⊢ Βεργαῖ(οι
𐅄⊢⊢⊢⊢ Θάσιοι
𐅄ΔΔ⊢⊢ Κυφις
ΔΔΔΓ⊢ Ἡφαίσσ(τιοι
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Λίμνιοι
. . ΔIIII Ἀβυδην(οὶ
𐅄⊢⊢⊢⊢ Δαρδα(νεῖς
𐅄 Ἐλαιού(σιοι
⊢⊢⊢⊢ Σιγει(εῖς
𐅄⊢⊢⊢⊢ Τενέδ(ιοι
HHHH𐅄 Βυζά(ντιοι
HHH𐅄ΔΔ Βυζ(άντιοι ἐπιφορὰς?
H Ἐσ...
HΔΔΔΔ Δ....

Pour la face v. N. 134.

. . . ο . .
. . ολ . .
. . ! Πο)λιχν(αῖοι
. . . . . αιοι...
. . . . . διο...

145'.

Ἐπὶ τῆς δ(εκάτης ἀρχῆς
ἧ)ι Διόγ(νητος τοῖς τρ-
ιά)κον(τα ἐγραμμάτευε

ΔΔΔΔ Ναρισ(βαρεῖς
Τενέ(διοι
Σταγ(ειρῖται
Γρ...
Κ.ρα,..
Κ...
Πα...
Μυρο...
Μηκυ(βερναῖοι

Pour la face v. N. 146.

Πλαγ....
Πηδα(σεῖς
HHH Κυμαῖ(οι
Ἐρυ(θραῖοι
Οὐ(λιάται
H Πο...
𐅄 Στ...
Δ Β...
Γ Π...

149'

Pour la face v. 150.

ΔΔΔΓ
𐅅H Π...
X Π...
ΔΓ⊢IIII Δι...
ΔΓ⊢IIII Δ...
H
Γ⊢IIII

150'

Pour la face v. 150.

(Laissé en blanc).

Le revers de marbre I.

155.

𐅄
. . οι ΗΗ
. . ειῖς Η Σ . . :
, . ιρεῖς 𐅄 Κ . . .
. . γεῖς Χ Νεο(πολῖται
. , ενῖται ΗΗ Ἀσσηρῖται
. . ιοι ΗΗΗ Σερβυ(λιεῖς
. . οι 𐅄 . Σκαβλ(αῖοι
. . ται Χ𐅄 Μενδα(ῖοι
𐅄ΔΔΔΗΗΙ Στώλ(ιοι
Π⊢⊢ΙΙ Ἐδρο(λιοι
Π Ῥηνα(ιεῖς
Π⊢⊢⊢ΙΙ Πε(ρ)γ(ασεῖς
ΔΠ⊢ΙΙ Ἔσ(σ)ιοι
. . ται ΗΗΗ𐅄Π⊢ Κῷ(οι
. . οι ΗΗΗ Φωκα(ιεῖς
⊢ΙΙ Παλαιπερκ(ώσιοι
Δ Γαλήψιοι
Βαργυλιε(ῖς
Σ)αμοθρᾷ.
.υσαχῖτα.
. . και
. . . ς.
Εὐρ)υμαχῖτ(αι
. . ο . . .

Pour le côté de la pierre v. N. 155'.

156.

. . . ιεῖς
Ὑρο)μεῖς ΗΗ𐅄ΔΔΔ . .
Δαρ)δανεῖς ΔΠ⊢ . .
Ἁ)λικαρνάσσιοι ΔΠ⊢ . .

157.

. . . Π⊢ . . .
ΔΠ⊢⊢ΙΙΙ
ΗΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢Κ : . .

Ἐπὶ τῆς ἑνδεκάτης ἀρχῆς) ἧ Μενέτ(. . . ἐγραμμάτ)ευε Λαμ(πτρεὺς

Π⊢⊢⊢ΙΙ Ναχσιάτα(ι
Π⊢⊢⊢ΙΙ Θασθαρεῖς (?)
ΔΔΠ Μυδονεῖς
𐅄 Τηλάνδριοι
ΔΠ⊢ΙΙΙΙ Καρβασυανδ(εῖς
Π⊢⊢⊢ΙΙ Οὐλιᾶται
ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ Κρυεῖς
.ΔΠ⊢ΙΙΙΙ Φαρβήλιοι
.Π⊢⊢⊢ΙΙ Μύνδιοι
Αἰ)νάιοι
. . . ς
. ι . .
. . . .
. . . .
. . . .

. . . σιοι

Ι . .
𐅄 . . .
ΔΔ⊢ . . .
ΔΔ. . . .

Η Σερ . .
𐅄ΔΔΔΠ⊢ Λαμ(ψακηνοὶ
ΙΙΙΙ
𐅄 Αἰγά(ντιοι
Η Η Η Τήνι(οι
𐅄 Η Τεῖς(ι
𐅄 Η Ἄν(δριοι

154'.

. . . οι
. . . εῖς
. . . εῖς ΔΠ⊢ΙΙΙΙ
. . Νι)σύριοι ΔΠ⊢ΙΙΙΙ Σ . . .
. . Κλ)αζομένιοι ΔΔΠΙΙΙΙ . . . ιοι
. . Πυγαλεῖς ΔΔΔΠΙΙC Ὀλοφύ(ξιοι
Π⊢⊢ΙΙ Πιταναῖοι 𐅄ΔΔ⊢⊢ . . .
𐅄ΔΠ⊢ΙΙΙΙ Οἰναῖοι ἐν Ἰκάρῳ . . . .
Η Κολοφώνιοι ΔΠ⊢ΙΙΙΙ . .
ΗΔΔΠ⊢ Φωκαιεῖς Η . . . .
. Αἰραῖοι Η . . . .
. Λεβέδιοι Η𐅄 . . .
Π Μυριναῖοι . . . ΙΙΙΙ
. . ΙΙΙΙ Τήλιοι 𐅄
. . ΙΙΙΙ Κυμαῖοι Η
. . ⊢ΙΙΙΙ Ἐλαιεία παρὰ Μ. .
Π⊢⊢⊢ΙΙ Πρίαπος
Π⊢⊢⊢ΙΙ Παλαιπερκώσιοι
Π⊢⊢⊢ΙΙ Γεντίνιοι
Δ(Π⊢)ΙΙΗ Περκώτη
Π⊢⊢⊢ΙΙ Τυρόδιζα
ΔΠ⊢ΙΙΙΙ Δαμνιοτει(χῖται
ΔΠ⊢ΙΙΙΙ Διδυμοτ(ειχῖται
ΔΠ⊢ΙΙΙΙ Βερυ(εῖς
ΔΠ⊢ΙΙΙΙ Δα . .
ΔΠ⊢ΙΙΙΙ Π . . .
ΔΔΔ⊢⊢ΙΙ Π . . .

Pour le côté de la pierre v. N. 154.

158.

. . . . . ια . .
. . . . . ναῖ(οι
. . . Ἀβ)δηρῖται
. . . Ἀφ)υταῖοι
. . . Δ)ικαία πα(ρὰ Ἄβδ:
. . . Σερμυλιεῖς καὶ
ΙΙ Στώλιοι
Ι Φηγόντιοι

159.

. . . . γιανοὶ
. . . . .
. . . . . ι

Π . . . Μηκυπερ(ναῖοι
Δ . . . Δαμπώνεια

Δ . . . ς

137''.

Ἐφέσ(ιοι
Λάτμιοι
⊢ΙΙΙΙ Μαιάνδριοι
⊢ΙΙΙΙ Παρπάριοι
. . ΔΔ⊢ΙΙΙΙ Ὑρωμεῖς
. . Ἰασεῖς
. . Μαδνασεῖς
. . Πελειᾶται
. . ΙΙ Κεράμιοι
. . ⊢ΙΙΙΙ Ἁλικαρνάσσιοι
. ⊢⊢ΙΙΙ Ἰδυμε(ῖ)ς
. ⊢⊢ΙΙ Κυρβισσὸς
. ΙΙ Μύνδιοι
. . . Χαλκήτορες
. . ΙΙΙΙ Μυλασεῖς

159. 137″.

Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς δω)δεκά(τ)ης ἧ Σοφιά(δης ἐγραμ)μάτευε

161.

Πα)σανδεῖς
Κ)λαυνδεῖς
Φασηλῖται
Ἰηλύσιοι
Καμιρεῖς
Λίνδιοι
Τηλάνδριοι
Καύνιοι
Κῷοι
Κινδυεῖς
Ἀστυπαλαιεῖς
Πεδιεῖς ἐλ Λίνδῳ
Κα)ρπάθιοι 𐅅HH . .
Κερά)μιοι HHH . . .
. . . ιοι HHH . . .
Καρπ)άθου Ἀρκεσεί(α 𐅅H . . .
..ηται 𐅄 . . . .

160. . ς . δ . ΔΠ⊢IIII . . .
HHHH . . .
Συα)γγελεῖς H . . . .
..αεῖς ὧν τυ . . X𐅅HH . . .
Κα)λύδνιοι . . . ι

162.

. . . . οι H
Διδυμ)οτειχῖται H)
Δαυνι)οτειχῖται 𐅄
Λαμπ)ωνειεῖς ΔΔΔ⊢⊢⊢II
Δαρ)δανεῖς H𐅄
Ἀ)ρπαγιανοὶ 𐅄ΔΠ⊢IIII
⊢⊢:Τενέδιοι 𐅄ΔΠ⊢IIII
Σηλυμβριανοὶ HH
Λαμψακηνοὶ HHH
I Σιγε(ιεῖς HH
..ΔΔ⊢⊢IIC Ἀβ)υδηνοὶ H
HI... Χα(λκ)ηδόνιοι 𐅄ΔΠ⊢IIII

Στρεψαῖοι
Γαλήψιοι
Νεοπολῖται
Αἰγάντιοι
Μαρωνεῖ(ται
Σαναῖοι
Στώλιοι
Σπαρτώλιοι
Πεπαρήθιοι
Σίγγιοι
Ἀφυ(ταῖοι
Μη(κυπερναῖοι?
Ὀ(λύνθιοι?

. . . ελι . .
Δι)καία Ἐ(ρετριῶν
Τ)ορωναῖ(οι
Ἀ)κάνθιοι
Με)νδαῖοι
Ἀργ)ίλιοι

Ἰ)ωνι(κοῦ φόρου

Π⊢⊢⊢I(I
ΔΠ⊢IIII
𐅄 Κ . .
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Κι . .
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Χα . .
𐅄 Π . .
H .
HHH
𐅄

. . . οι
. . . ι

164.

H . . . οι
H . Μυριναῖοι πα(ρὰ Κ.
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Γρυνειεῖς
X Ἰηλύσιοι
HH Κνίδιοι
Π Σέριοι
𐅄ΔΔΠ Γαργαρεῖς
⊢IIII Νοτιεῖς
. ⊢⊢⊢.. Κολοφώνιοι
. . . Διο)σιρῖται

..Αὐλιῆται
Πα)ρπαριῶται
Ἀ)λικαρνάσ(σι)οι
Τε)ρμερεῖς
. . . . . ται
. . . . ιοι
. . . . ι

. . νει HH
ΔΠ⊢IIIII Περκώ)τη 𐅅HHH
𐅄 Ἐ(λαι)ούσιοι H
HHH Προκοννήσιοι 𐅅H
𐅅HHHH Κυζικ(ην)οὶ ΔΠ⊢IIII
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Ἀρτακην(οὶ ΔΠ⊢IIII
X Περίνθιοι . H
X𐅅𐅄ΔΔ⊢IIII Βυζάντι(οι IIII

171′.

162.

Πριηνεῖς
Πυγελεῖς
.. IIII Ἰσίνδιοι
. H Ἐφέσιοι
H𐅄 Κλαζομένιοι
𐅄 Μιλήσιοι

Ἑλλησποντίου φόρου
Π⊢⊢⊢II Παλαιπερκώσιοι

Ἐπὶ Θράκης φόρ(ου
ΔΠ⊢IIII Νεοπο(λῖτ)αι
ΔΠ⊢IIII Σα(αψα)ῖοι
.. ⊢IIII Σ(κι)άθιοι
ΔΔΠ Ἴκ)ιοι
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Ὀ(λο)φύξιοι
ΔΠ⊢IIII Σταγε(ιρῖται
H Θύσσιοι
H Διεῖς ἀπ(ὸ τοῦ) Ἄθω

Δ⊢⊢IIII
𐅄
𐅅H Σ . .
X Αἰ . .
𐅅H Πο. .
ΔΔΠ Ἀ . .

165.

166. . . . ιοι
. . οι
. π. νιοι
Κ)ύθ[νιοι
Στυ[ρ]εῖς
Ἀθῆνα[ι Διάδες
Γρυγχ]εῖς
Ἡφαιστ[ι]εῖς
Μυριναῖοι
Σερίφιοι

Σάτυρος Λευκονοεὺς χσυνεγραμ(μάτευε. Σ)οφοκλῆς Κολο(φώνιος Ἑλληνοταμίας?)

Ἐπὶ τῆς τρίτης καὶ δεκάτη(ς) ἀρχῆς (ἧι...)κιδεὺς Μελιτε(ὺς ἐγραμμάτε)υε. Ἐλευσίνιος Ἰκαριεὺς Ἑλληνοταμίας ἐν Σά(μῳ . . . Λ)ευκονοιεὺς συν(εγραμμάτευε...

Ἰωνικὸς φόρος
Π⊢⊢⊢II Διοσιρῖται
𐅄 Θερμαῖοι ἐχς Ἰ.
𐅄 Μαραθήσιοι
ΔΠ⊢IIII Γρυνειεῖς
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Νοτιεῖς
H Νισύριοι
𐅄ΔΠ⊢IIII Οἰναῖο(ι) Ἰκάρ.
..Π Κολο(φ)ώνιοι
HH Φωκαιεῖς
H Αἰραιεῖς
H Λεβέδιοι
H Μυριναῖοι παρὰ Κ.
𐅅)H Τεῖοι
.. HHH Κυμαῖοι
Ἐλα(ιῖται . .

H Δαρδανεῖς
Π Ἀρπαγιανοὶ
HH𐅄ΔΔΔΠI Τε(νέ)διοι
XHH Λα(μψα)κηνοὶ
ΔΠ⊢IIII Σι(γει)εῖς
H)HHH Ἀβ(υ)δηνοὶ
𐅅HHHH Καλχηδό(νιοι
Π⊢⊢⊢II Σήστιοι
Π⊢⊢⊢II Λιμνα(ῖοι
Π⊢⊢⊢II Μαδύ(τιοι
H Χερ(ρονησῖται
ΔΠ⊢IIII Ἀ . . .
𐅄 . . .
ΔΠ⊢⊢(⊢II . . .
ΔΔ . . Πα . .
HHH) Προκ(οννήσιοι
𐅅HHHH Κυζικ(ηνοὶ
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Ἀρτακ(ηνοὶ
X Περίνθ(ιοι

Στ)ρεψαῖοι
Γ)αλήψιοι
Αἰγάντιοι
IIII Σαναῖοι
Μαρωνεῖ(ται
ΔΔΠ⊢IIII Στώλιοι
HH Σπαρτώλιοι
HHH Πεπαρήθιοι
Σίγγιοι
Ἀφ)υταῖοι

167.

Μηκ)υπερναῖοι
Ὀλ)ύνθιοι
Σ)καβλαῖοι
Ἀσσηρῖται
Δικαίχ Ἐρετρι. HH
Τορωναῖοι ⊢IIII
Ἀκάνθιοι ΔΠ⊢

Π⊢⊢(⊢)II Αὐλιά(ται
ΔΠ⊢IIII Καρβασυ(ανδεῖς
𐅄 Κεδριᾶται
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Κρυεῖς
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Χαλκειᾶται
𐅄 Πασανδεῖς
H Κλ . .
HHH Κ . .
𐅅H
H . .

Λ)εψυανδεῖς
Κ)αρυανδεῖς
Μαδνασεῖς
. λεά..
. . γ .
. . υδ .
Τερ)μερ(εῖς
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .

Pour le côté v. N. 171 et 169.

168.

Χ𐅅𐅄ΔΔ⊢IIII Βυζά(ντιοι
ΔΓ⊢IIII Κιαν(οί
. . αι ΗΗ
. . ιοι 168 Γ
. . οι Γ⊢II
. . α Γ⊢⊢
(Μυή)σιοι 𐅄
Π)υγελεῖς Δ
'Ι)σίνδιοι
Μιλίσιοι
'Ερίσιοι
Κλαζομένιοι
ΓΔΔΓ⊢⊢IIII Γαργαρεῖς

Ἐπ(ὶ Θράκης φόρος)
ΔΓ
ΔΓ⊢IIII
ΔΓ

Ἑλλησπόντιος φόρος.
ΔΓ⊢IIII Δαυνιοτειχί.
ΔΓ⊢IIII Διδυμοτειχί.
ΔΓ⊢IIII Λαμπωνιεῖς

ΔΔΔ⊢⊢⊢I
ΔΓ⊢ . .
Η
Η

(Laissé en blanc)

Le côté est en blanc.

Μενδαῖοι Η𐅄
Ἀργίλιοι ΗΗΗ
Σκιωναῖοι ΔΓ⊢IIII
Φεγέτιοι Γ⊢⊢⊢II
Αἰνεάται
Φαρβήλιοι
Ὀθόριοι
Σερμυλιεῖς
Σαμοθ)ρᾶκες
. . .
. . . άται

167.

N . .
.ΔΔ⊢⊢⊢ II Πλ(αγ .
𐅅Η Δίνδ(ιοι
Η𐅄ΔΓ⊢IIII Ἁλικα(ρνασεῖς
Η Δάτμιοι
ΔΓ⊢IIII Παρπάριοι
Η 'Ιασεῖς
ΔΔΔΓ Χαλκήτο(ρες
.ΔΔΔ⊢IIII Ὑρωμεῖς
ΔΓ⊢⊢IIII Βαργ(υλιεῖς
𐅄ΔΔΔΓ⊢IIII Μυλα(σεῖς
Γ⊢III Πύρνι(οι
⊢IIII Λεψιμ(ανδεῖς
II Καρυανδεῖς
Μαδνασ(εῖς

. . οί
. . ιοι
Δι)εῖς ἀπὸ (Κ)ηναίου
Ἀθ)ῆναι Διάδες
'Ιή)ται
. . ηναῖοι
Σ)τυρεῖς
'Ε)ρετριεῖς
Χαλκιδεῖς
Μ)υριναῖοι
Ἡ)φαιστιεῖς
Ἴμ)βριοι
. . νῆται
. . σιν
. . φιι
. . .
. . αι
. . .

Pour le côté v. N. 171 et 166'.

(Laissé en blanc).

Côté gauche de marbre I.

155'.

Pour le revers de la pierre v. N. 155.

. . .
. . . οι
. . οι
. . νιοι
Νεά)νδρεια
Π)αισηνοὶ
Π)αλαιπερκώσιοι
Σιγειεῖς
Ἀρπάγιοι
Δαρδανεῖς
II Πρίαπος
Σηλυμβριανοί
Δ)Γ⊢IIII Κιανοί
Δ)Γ⊢IIII Λαμπώνεια
ΗΗΗ𐅄 Τενέδιοι
Γ⊢)⊢⊢II Τεροδίζ(αι
ΔΓ⊢IIII Περκώ(σιοι
⊢IIII Δα(σκύλιον
⊢IIII Ἀσ(τυρηνοί
. . . .
⊢

. . . . ι . .
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Αἰγ(άντιοι
ΗΗ Σπαρ(τώλιοι
Γ⊢⊢⊢II Σερμ(αῖοι
ΗΗ Σίνθ(ιοι
Η𐅄 Μαρω(νῖται
𐅅Η Σαμ(οθρᾶκες
𐅅Η Σί(γγιοι
Χ𐅅 Ἀ . .
Η Ἀ . .
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Ἀ . .
𐅅
𐅄ΔΓI
Δ

135'.

. . . . οι
. . . . εῖς
. . . .
Περ)κώσιοι
Δαυνιοτε)ιχῖται
Διδυμοτε)ιχῖται
. . νοὶ
. . οὶ

ΗΗI
ΔΓ⊢IIII
Χ
ΔΔΔ⊢⊢⊢I
ΔΓ⊢IIII Π . .
ΗΗΗΗ Ἀβυ(δηνοὶ
Γ⊢⊢⊢⊢I Πρια(νεῖς
Η Σκαψ(αῖοι
ΔΔΔ⊢⊢⊢II Ἀρτακη(νοὶ
Γ)⊢⊢⊢II Σήστιοι
Γ⊢⊢)⊢II Μαδύτιοι
Λιμναῖοι
Ἐλαιούσιοι
Π)αριανο(ὶ
Πε)λειά(ται

(Ἐπὶ Θράκης φόρος).

Σκιων(αῖοι
Σκιάθι(οι
Πεπαρή(θιοι
Μαρωνῖτα(ι
. . . . οι Μενδαῖοι
. . . . ς ΔΔΔΗ . . Αἰγάντιοι
. . . . ων Η Ἀφυταῖοι
Διῆς ἀ)πὸ τοῦ Ἄθω: ΔΔΓ . . Αἴσων
Σαμοθ)ρᾶκες Χ Αἴνιοι
169. ΗΗ Ὀλύνθιοι
. . . ΔΔΓ Ἴκιοι
Θρ)αμβα(ῖοι ΡΗ Τορωναῖοι
Σκ)ναῖοι ΔΓΗΙΙΙΙ Σταγιρῖται
Σπ)αρτώλ(ιοι ΔΓΗΙΙΙΙ Φεγέτιοι
. .ελαῖοι . . ΗΙΙΙΙ Ὀθόριοι
. . . . ιοι 137. Ἀργίλιοι
Φαρβήλιοι

Κ α ρ ι κ ὸ (ς φ ό ρ ο ς).

Ρ) Καύνιοι Ρ
Ρ Πασανδῆς ΔΔΔΗΗΗΙΙ Κρ(υῆς
ΔΓΗΙΙΙΙ Καρπαθίω(ν Ἀρκεσεία ΡΗ Ἰηλ(ύσιοι
Ρ Κῶοι
ΔΓΗΙΙΙΙ Καρβασυ(α)νδῆς παρὰ Καῦνον ΓΗΗΗΙΙ Αὐλιά(ται
ΡΗ Καμιρῆς
ΗΗΗ Φασηλῖται Η Κλαυνδῆς
ΔΓΗΙΙΙΙ Ναριοβαρῆς ΗΡ Κεράμιοι
ΓΗΗΗΙΙ Θασθα(ν)ῆς ΔΔΓ Μυδονῆς
ΓΗΗΗΙΙ Ναχσιάται ΗΗΗ Κνίδιοι
ΗΡ Ἀστυπ(α)λαιῆς ΡΗ Λίνδιοι
ΗΙΙΙΙ Πεδιε(ῖς ἐγ Λίν(δου ΔΓΗΙΙΙΙ Καρπάθιοι
Ρ Κεδριᾶται
ΔΔΔΗΗΗΙΙ Χαλκ(ειᾶται Ρ) Τερμερῆς
ΗΡΔΔΔΙΙΙΙ Ἁλικα(ρνάσσι)οι Η Λ(ά)τμιοι
ΗΗΡΔΔ Χερρονήσιοι . . . . . . ῆς
ΔΓΗΙΙΙΙ Πύρνιοι . . ΔΔΔΗΙΙΙΙ Ὑρ)ωμῆς
Ρ Πελειᾶται Η Μαδν)ασῆς
ΔΔΔΓ Χ(αλ)κήτορες ΡΔΔΔΓΗΙΙΙΙ Μ(υλα)σῆς
ΔΓΗΙΙΙΙ Λεψ)συανδῆς Η Συ(αγγελῆς
Γ)Η(ΗΗΙΙ Καρυανδ)ῆς 139'' ΗΡ Κ(αλύνδιοι?
ΔΓ)ΗΗΙ Ἐρι)νῆς ΔΓΗΙΙΙΙ Π(ηδασῆς?
.ΔΔ . . ῶται ΓΗΗΗΙΙ . . .
ΗΗΗ 139'.

Ν η (σ ι ω τ) ι κ ὸ ς (φ ό ρ) ο ς

Η (ΗΗΗ) Σίφνιοι
ΡΗ (ΗΗ) Σερίφιοι
ΔΔΔΗΗΗ(Ι (ΗΗΗΗ) Κεῖοι
ΗΗΗ (Η) Ἰῆται
ΔΓΗΙΙΙΙ (ΔΔΓ) Σύριοι
Ρ (ΔΓΗΙΙΙΙ) Ῥηναιῆς
Δ)ΓΗΙΙ(Ι (ΔΓΗΙΙΙΙ) Γ)ρυγχῆς
Χ)ΗΗ (Ἄνδριοι) . . Χ)αλκιδῆς
Γ 170. ιοι . . Ἐ)ρετριῆς
ΔΓ . ει Η) Στυρῆς
ΔΔΔΓΗ Ἡφ)αιστιῆς Χ)ΧΧ Αἰγινῆται
171. Η) Ἴ)μβριοι Η)Ρ Μυριναῖοι

Ἐπ)ὶ| τῆς πέμπ|της καὶ δ-
εκά|της ἀρχῆ|ς ἧ Σωσί-
στρ|(ατο)ς Ὑρα(ι)|ε(ὺ)ς ἐγραμ-
μά(τευε . . . . . .)ύλος Ἐλευ-
(σίνιος Ἑλλ)ηνοταμία-

Pour la face de la pierre v. N. 138.

Pour le revers de la pierre v. N. 137''.

Pour la face de la pierre v. N. 137.

Pour le revers v. N. 171'.

166'. 139'.

Pour le revers v. N. 166.

Pour la face v. N. 139.

(ς. 'Ι)ωνικὸς φόρος.

Η	Αἰραῖοι	ΓͰ|ͰͰII	Διοσιρῖται
Η	Λεβέδιοι	IIII|	Διοσιρῖται ἐπιφο.
Η	Νισύριοι	ΓͰͰ|ͰII	Ἀστυρηνοὶ Μυσο.
𐅄Η	Τήϊοι	IIIII|	Ἀστυρηνοὶ ἐπιφο.
ΗΗ	Φωκαιεῖς	𐅄 |	Μιλήσιοι
ΔΓͰIIII	Ἐλαιεῖς	Η |	Μ)υήσιοι
Δ ΓͰIIII	Γρυν(ει)εῖς	Η |	Πυ)γελεῖς
Η𐅄)	Κολ(ο)φώνιοι	𐅄Η|	. . σιοι
. .	. . ει ἐχς Ἰκάρου	ΔΓͰ IIII|	. . ιοι
Η𐅄)	Κλαζο)μένιοι	𐅄 Η Η |	. . .
. .	. . . . ἐχς) Ἰκάρου	ΔΓͰ(IIII)|	. . .
. .	Οἰν)αῖοι ἀ(π' Ἰκάρου	. . . . .	
. .	Ο)ἰναῖοι ἐπιφορᾶς	𐅄Δ(Γ)IIII	Πολιχν(αῖοι
..ΗΗΗ)	Κυμαῖοι	ͰIIII	Πτελεού(σιοί
	Κυμαῖοι ἐπιφορᾶς	ͰIIII	Ἐλαιούσιοι
ΔΓͰ)IIII	Πιταναῖοι		
Ͱ)IIII	Πιταναῖοι ἐπιφορᾶς		
Δ)ΔΔͰͰͰII	Νοτιεῖς		
ΓIIII(	Νοτιεῖς ἐπιφορᾶς		(Laissé en blanc).

Ἐ λ λ η σ π ό ν τ ι ο ς φ (ό ρ ο ς).

Γ	Ἀρπαγιανοὶ	ΗΗ𐅄ΔΔΔͰͰIIII	
ΓͰͰͰII	Παλαιπερκώσιοι	ΔΔΔͰͰͰII	II
Γ	Νεάπολις ἀπ' Ἀθηνῶν	Η	
ΔΔΔͰͰͰII	Νεάνδρεια	ΔΓͰIIII	
ΗΗΗΗ	Ἀβυδηνοὶ	ΓͰͰ	
ΔΓͰIIII	Παισηνοὶ	Γ	
ΔΓͰIIII	Περκώσιοι		
ΓͰͰͰII	Πρίαπος		
ΔΓͰIIII	Σιγειεῖς		
𐅄ΗΗΗΗ	Χαλχηδ(όνιοι		
Δ)ΓͰIIII	Κιανοὶ		
ΔΓͰIIII	Λαμνιοτειχῖται		
ΔΓͰIIII	Διδυμοτειχῖται		
Η	Δαρδανεῖς		
ͰͰͰIIII	Δαρδανεῖς ἐπιφορᾶς		
ΔΓͰIIII	Λαμπωνιεῖς		
ͰIIII	Λαμπωνιεῖς ἐπιφορᾶς		

172.

. .	Ἀ)ρταχ(ηνοὶ
. .	Κ)υζικ(ηνοὶ

Ἀ π ὸ Θ ρ ά κ η ς φ (ό ρ ο ς).

ΔΓͰ(IIII)	Σκιάθιοι	𐅄ΔΓͰIIII	
Η	Ὀλύνθιοι	𐅄	Με . . .
	Ἀφυταῖοι	𐅄	Νεοπο(λῖται
	Θραμβαῖοι	ΓͰͰͰII	Σερμαῖοι
	Αἰσώνιοι	ΔΓͰIIII	Σκάψιοι
	Ἀργίλιοι	𐅄Η	Ποτειδεᾶται
	Τορωναῖοι		Ἴκιοι

173.

ΗΗΗI

ΗΗ

Χ

. . . ι

. . . ται

Κ α ρ) ι κ ὸ ς φ ό ρ ο (ς.

Ἀστυπαλαιεῖς	ΓΗ	. . .
Συγδυεῖς	ΔΓ	.
Κ)αύνιοι	Η	.
Τ)ηλάνδριοι	ΔΔ	.
Πα)σανδεῖς		
Κρ)υεῖς		
Καρ)βασυαν(δεῖς		

174.

. .	Β(ο)υθειεῖς			
	Ἐλαιούσιοι			Κνίδιοι
. .	Ἐρυθραίων			Λίνδιοι
	Ἰασεῖς			Μιλήσιοι
	Αἰραῖοι			Λέρος
ͰͰͰͰ	Κλαζομένιοι		I	Τειχιοῦσσα
	Συαγγελεῖς			Κῷοι
	Ὀναρχειπιτρεῖς			Χαλκιᾶται
	Πεδιεῖς ἐν Λίνδῳ			Ἔσσιοι
	Ἰη(λύ)σ(ιο)ι			Μύνδιοι
	Κα(μι)ρεῖς			Δια . .
	Τήλιοι			. σ . .

Fin de marbre *I*.

Face de marbre II

('Επὶ τῆς ἕκτης καὶ δεκάτης ἀρχῆς ἧ . . . . . ἐγραμμάτευε.)

175.

Pour le côté gauche v. N. 175'.

	Μυήσ(ιοι
	Πυγε(λεῖς
	'Εφέσ(ιοι
ΓΗΙΙΙΙ	'Ισί(νδιοι
⊞ΓΗΙΙΙΙ	Πο(λιχναῖοι
ΓΗΗΗΙΙ	Σι(γειεῖς
ΙΙΙΙ	'Ε . .

Ἑλ(λησπόντιος)

Γ
ΗΗ
Η
ΔΓΗΙΙΙΙ
⊞ΗΗ . .

176.

. . οι
Τεν)έδιοι
Ἀβυ)δηνοί
Καλ)χηδόνιοι
Χερ)ρονησῖτ(αι
Ἀλ)οπεκοννήσιοι
Ση)στιοι
Μα)δύτι(οι
. . αῖο(ι

178.

Λαυνι)οτ(ειχῖται
Διδυ)μοτειχ(ῖται
. . .
Πιτα)ναῖοι
Δαρδ)ανεῖς
. . αγεῖς
Στ)υρεῖς
Ἀ)θηναῖοι
. ορύσιοι
Βυ)ζάντιοι
Χα)λκιδεῖς
Νεο)πολῖται
Λαμ)πώνεια
Παι)σηνοί
Περκ)ώτη
. . οι

177.

	Στρεψ(αῖοι
	Νεοπολ(ῖται
ΙΙ	Αἰγάν(τιοι
	Μ . .
ΙΙΙΙ	

179.

. . α . .		
Σαμο)θρᾶκες		
Ἀβδηρ)ῖται	Γ	

180.

	ΔΔΔ	
	Γ	Ἀ . .
. . . οι		Ἀ . .
. . . άται	Δ	
. . λιοι	ΔΔΓ	
. . οι	ΓΗΗΗΙΙ	
. ιναῖοι	⊞ΗΗΗ	Ν . .
Σταγ)ιρῖται	ΔΓΗΙΙΙΙ	Σ . .
Σπα)ρτώλιοι	⊞	Σ . .
. . οι	Η	
Σαν)αῖοι	ΔΔΓ	
. . ριοι	Δ)ΗΗΙ	
. . ονῖται	ΗΗ	. . ια

Pour le côté droit v. N. 179'.

181. IX

181.

('Επὶ τῆς ἑβδόμης καὶ δεκάτης ἀρχῆς ἧ . . .)'Αχαρ(νε)ὺς ἐγραμμά(τ)ευε..

182. . . . . έων.

(Ἰωνικὸς φόρος)

. . νι . .
Κολο(φώνιοι
Αἰρ(αῖοι
Χερρ(ονησῖται
Λεβέ(διοι
Φωκα(ιεῖς
'Ιδυμ(εῖς
Τύμν(ιοι
Κυλλ(άντιοι
Ἀστυ(ρηνοί
Ἀλι(καρνασσεῖς
Πολ . .
'Ερυ(θραῖοι
Κλα(ζομένιοι
Κα . .
Πρ . .
Π . .
Π . .

. . . οι
. . τιεῖς ⊞
ΔΓ

Ἑλλησπό)ν(τ)ιος φόρος	
Ἀ)ρπαγιανοί	Η
Πυ)γελεῖς	Η
Κι)ανοί	Η
Πρ)ιαπεῖς	Η
. . ειεῖς	Η
Δα)ρδανεῖς	Η
Πε)ρίνθιοι	Η
Δα)υνιοτειχῖται	ΔΓ(Η)ΙΙΙΙ
Διδ)υμοτειχῖται:	Δ
Χα)λχηδόνιοι	. .
Τε)νέδιοι	ΗΗ
Ἀβ)υδηνοί	ΔΔΔΗΗ(ΗΗ)
Βυ)ζάντιοι	⊞ΗΗΗ
Ηα)ισηνοί	Χ
Παι)σηνοὶ ἐπιφορᾶς:	ΔΔ
Λα)μψακηνοί:	ΔΓ(Η)ΗΙΙΙΙ
Κυ)ζικη(νοί	. .
Πρ)οκο(νήσιοι	ΔΗΗΗΙΙ
ε . θ . .	

ΔΔΔΗΗΗΙΙ	Ἀ(ρ)ταχηνοί
. . '	Πο(ρ)ιανοί
ι . . ΔΗΗΗΙΙ	Μα(δ)ύτιοι
ΙΙΙ	Λιμναῖοι
ΙΙΙ	Σήστιοι
ΗΗΙΙ	Ἀλωπεκοννήσιοι
	Χε(ρ)ρονησῖται:
ΙΙ	ἀπ' Ἀγορᾶς
	'Ελ(α)ιούσιοι
	Σηλ(υ)μβριανοί
	(Θρ)ᾴκιο(ς) φόρος.
	Ἀφυ(τ)αῖοι
	Σπα(ρτ)ώλιοι
	Αἰν(ει)ᾶται
	Πεπα(ρ)ήθιοι
	Θύσσ(ι)οι
	Μηκ(υβ)ερναῖοι
	Δι(εῖς ἀπὸ) τοῦ Ἄθω
	Σ(κιάθι)οι
	. . .
	. οι . . οι
	Ὀλύν(θι)οι
	Ὀλοφ(ύχ)σιοι
	Μενδ(αῖ)οι
	Μαρωνῖται
	Αἰσώνιοι
	. ρκ.θαῖοι
	Αἰγά)ντιοι
	. . . οι ἄτακτοι

ΔΓΗΙΙΙΙΙ	Νεο(πολῖται
	παρ' Ἀ(ντ)ισάρ
⊞Η Ι	Ποτειδαιᾶται
Χ⊞ Ι	Σκιωναῖοι
. . .	Θάσιοι
Χ	Ἀβδηρῖται
Η	Στρεψαῖοι
	Νεοπολῖτ(αι
⊞	Μενδα(ίων
ΓΗΗΗΙΙ	Σερ(μαῖ)οι
⊞Η	Σαμ(ο)θρᾶκες
	Ἀσ(ση)ρῖται
⊞	Ἀπ . . οῖται
Η	. . . ων
ΔΓΗΙ	Σταγει)ρῖται
ΗΙΙ	Σταγει)ρῖται ἐπιφ.:
	Δικαία παρὰ
	Ἄβδηρα
ΗΗΗ)	Ἀκάνθιοι
ΔΓ)ΗΙΙΙΙ	Φεγέτιοι
ΔΓΗΙΙΙΙ	Φα)ρβήλιοι ἄτακ:
ΔΗΙΙΙΙ	Ὀθόριοι
ΓΗΗΗΙΙ	Χεδρόλιοι
ΗΗΗΗ⊞	Σερμυλιεῖς
Η	Σαναῖοι
ΔΔΔΗΗΗΙΙ	Σκαβλαῖοι
ΗΗΗ	Σίγγιοι
⊞ΗΗ	Βεργαῖοι
ΔΓΗΙΙΙΙ	Μ.τόριοι ἄτακτοι

183.

Pour le côté gauche v. N. 183'.

ΙΙΙΙ	Τ . .
Η	'Εφέ(σιοι
⊞ΗΗΗΗ	Κυμαῖ(οι
⊞ΔΓΗΙΙΙ	Πολιχ(ναῖοι
ΗΙΙΙΙ	'Ελαιού(σιοι
ΓΗΗΗΙΙ	Ἀσ)τυρ(ηνοί
ΓΗΗΗΙΙ	Πα)λαιπ(ερκώσιοι
ΓΗΗΗΙΙ	Γε)ντί(νιοι
ΔΓΗΙΙ	Πε)ρκώ(τη
ΙΙΙΙ	Ν . . .

Ἐπὶ τῆς ὀγδόης καὶ δεκάτης ἀρχῆς . . . .)κος ἐ(κ) Κεραμέων ἐπὶ Χαροκ(λέους . . . . αχος Χαριδήμου Χσυπεταιών

184.

	Κλαζ(ομένιοι
. . ⊢⊢	Κολο(φώνιοι
⊢⊢II	Νοτιε(ῖς
H	Διοσι(ρῖται
	Ἐφέσιο(ι
⊢II	Ἰσίνδιο(ι
	Ἐρυθραῖ(οι

. . Λα)μψακηνοὶ	𐅄 . . .
Λα)μπωνειῆς	
. ἐπ)ιφορᾶς	HHHH𐅄HHH
Ἀβ)υδηνοὶ	𐅅HHH
Δα)σκύλειον	X
ἐν) Προποντίδι	ΔΔ𐅄
. Δα)σκυλειανοὶ	HHHH𐅄
ἐπ)ιφορᾶς	H
Κα)λχηδόνιοι	Γ⊢⊢
Καλχ)ηδόνιοι	ΔΔ
. ἐπιφορᾶς	H

Νεοπολῖται
Με(νδα)ίων
Σπαρτώλ(ιοι
Μενδαῖοι
Μαρωνῖται
Ἴκιοι
Σερμυλιεῖς
Σαναῖοι
Σερμαῖοι
Σκιάθιοι
Στρεψαῖοι
Νεοπολῖται παρ' Ἀντίσαραν
Θάσιοι
Φεγέτιοι
Αἰνεᾶται
Πεπαρ(ήθιοι

185.

Ἀρι(σβαῖοι
Νεάν(δρεια
Ἀζζε(ιεῖς
Πρια(πεῖς
Σκλυ(μβριανοὶ
. εα

Πεπαρήθι)οι

. . . . αι

. . . . . ιοι

H	Στώλιοι
HH	Σίγγιοι

Πόλεις αὗται φόρον ταχσάμεναι

Γ⊢⊢⊢II	Αἰολῖται
𐅄	Γαλαῖοι
𐅄	Μιλκώ(ριοι
H	Ἀ(μόργιοι
ΔΓ⊢IIII	Κ(αλλιπολῖται
ΔΓ⊢IIII	Κά(σιοι
ΔΔΓ	Σα(ρταῖοι
ΔΓ⊢IIII	Ἐτ(εοκαρπάθιοι
Γ⊢⊢⊢II	Φ(αρβήλιοι
ΔΓ⊢IIII	192.
ΔΓ⊢IIII	Πλευ(ρῶν

Πόλεις ἃς (οἱ ἰδιῶται ἐν(έγραφσαν φόρον φέρειν.

	Δ	Πίλωροι
. . . . . ιοι	Γ⊢⊢⊢I:	Κλεῶναι
Διεῖς ἀπὸ τοῦ Ἄ)θω	ΔΔΓ	Σῖνος
	Δ⊢⊢⊢II	Διακριῆς ἀπὸ Χαλκιδέων
	Γ⊢⊢⊢I:	Πίστασος
	ΔΔΔ	Σύμη
		Τινδαῖοι
	𐅄	Κίθας
		Σμίλλα
		Γίγωνος
		Αἶσα
	𐅄	Βυσβικος
	Γ⊢⊢⊢II	Ὄθορος

Ἄτακτος πόλις

Γ	Κυστίριοι

191.

. . . . ς

XXX	Δ(ικαία παρὰ Ἄβδη)ρα
𐅄	Θάσ(ιοι
𐅄.	Ἀση(ρῖται καὶ
	Σκαβ(λαῖοι

Pour le côté gauche v. N. 186'.

186.

Ἐριν(εῖς
Πολιχ(ναῖοι

Pour le côté droit v. N. 192'. Pour le côté droit v. N. 191'.

Ἐπ)ὶ τῆς (ἐννάτης καὶ δεκάτης ἀρχῆς ἧ . . . . ἐγρα)μμ(άτευε.

. . .)κό(ς φόρος.

187.

. . . . . . ιοι
Μυκ)όνιοι
. . . . . ιοι
Ἀβ)υδηνοὶ
Ἐρ)ετριεῖς
Γρυ)γχεῖς

. . . . . . οι
. . . . . . ι
. . . . ιοι
. . . . . .
. . . . . .
Μαδ)νασεῖς
. . . . . .
. . . . . . εύς
. . . . . . ται
. . . . . . ται

Ἐπὶ Θράκης φ)όρος

188.

	Σε . . .
XXX	Θάσι(οι
𐅄	Αἰγά(ντιοι
𐅄	Δικα(ία παρὰ Ἄβδηρα
ΔΓ⊢IIII	Αἰσώνιοι
H	Δ)ιεῖς ἐκ τοῦ Ἄθω
H	Θύσ)σιοι
𐅄H	Σαμο)θρᾷκες
H	
HHH	

Πόλ(εις αὗται φόρ(ον φέρειν ταχ(σάμεναι

ΔΔΓ
ΔΓ⊢IIII
H
ΔΓ⊢IIII
ΔΓ⊢IIII

Πό)λεις
Ὁ . . .
Ἑ . . .

. . . . ι
. . . . ει
. . . . εῖς
. ἀπ)ὸ Κεναίου?
. . τιοι.

Δ⊢⊢⊢	. . .
ΔΔ	. . .

189.

HH	
HHH	
ΔΓ⊢IIII	Σύρ(ιοι
H𐅄	Μυρ(ιναῖοι
HHH	Ἐφ(έσιοι
H	Ἰμ(βριοι
XXX	Αἰ(γινῆται

(Laissé en blanc).

190.

	Φεγέτιοι
	Σερβυλιεῖς
	Σκαβλαῖοι
	Μαδαῖοι
H	Κύθνιοι
. H	Καρύστιοι
. HH	Ῥεῖοι

Côté droit de marbre II.

179'.

Ἐπὶ (τῆς ἀρχῆς τῆς Ἰ-
κοστ(ῆς ἥ . . . .
φιλη (. . . . . . . ἀποδ-
εκτῶ(ν καὶ παρέδρων
ἐγραμ(μάτευεν, Ἑλ-
ληνοτ(αμιῶν δὲ Δι-
ονύσιος.

Ἰ)ωνικὸς φόρο(ς.

Pour la face v. N. 178.

Καύνιοι IIII
Τηλάνδριοι I
Πασανδεῖς
Καρβα)συανδεῖς
. . . ωνοὶ
. . . .
. . . νται
Μαρ)αθήσι(οι
Λί)νδιοι
Ἀσ)τυπαλα(ιεῖς
Μύν)διοι

181'.

Χα . . .
Κυλ(λάντιοι
Τει(χίεσσα
Ἰηλ(ύσιοι
Γ Φασ(ηλῖται
Δ Νισ(ύριοι
ΔΓ Ἐρυθ(ραῖοι
Ρ Καλχ . .
Μυρι(ναῖοι
παρὰ (Καῦνον
Ο)ἰνα(ῖοι
I . . . ἐ)κ (Ἰκάρου
Ἀ)χιῶ(ται
Ἁλι(καρνάσιοι
Π)ιτα(ναῖοι
Π)ιτα(ναῖοι
I . . . ἐπ)ιφ(ορᾶς
ΔΗΗ . . . .
ΗΓIII . . . .
Ν . . . ι
Τι . . .
Μ . . .
. ο . .
. . .
. . .
ΔΓΗIIII . . . Ἰκάρ(ου
Λ)άτμιο(ι
Ἰασεῖς
Μαδνα(σεῖς

Νησιωτικὸς (φόρος

Σερίφιοι
Η(Η) Χαλκιδ(εῖς
Κεῖοι
Η Τήνιοι
ΡΔΓΗIII: Νάχσι(οι
Μυκόνιοι
Η Ἄνδριοι
ΗΗ Σίφνιοι
Δ.Ι Σύριοι
Στυρεῖς

193.

Σ . . .
Ο . . .
Σπ(αρτώλιοι
Ἀφ(υταῖοι
Πεπ(αρήθιοι
Ἀκά(νθιοι
Αἴν(ιοι
Κοσσ . .
Πολι . .
παρὰ Σ . ι
Θ)ύσσι(οι
. . εἰς

HH	Ἐρετριεῖς
ΓⱵ IIII	Γρυγχεῖς
	Ῥυναιεῖς
ΔΔⱵⱵⱵII	Ἀθην(ῆται
ΔΔⱵⱵⱵII	Διεῖς ἀ(π' Ἀθηνῶν
	Ἰῆται
IIII	Ἀ . . . .

194.

Ὀλοφ)ύχσιοι
Ἀβ)δηρῖται
. . ἐκ τοῦ Ἄθω
Νεο)πολῖται
. . . οι

Pour le revers v. N. 194'.

195.

Σ)τρεψαῖοι
Θάσιοι
Γ)αλήψιοι
. οπολῖται
Δ)ιεῖς ἀπὸ τοῦ Ἄθω
Α)ἰγάντιοι
Σ)ερμυλιεῖς
Δ)ικαία
Σ)αμοθρᾶκες
Σ)ίγγιοι
Αἴ)νιοι

Pour le revers v. N. 195'.

(Ἑλλησπόντιος φόρος)

196.

Π)ε(ρκώτη
Πα)λ(αιπερκώσιοι
Π)ριαπ(εῖς
Ἀ)ρτακη(νοὶ
Π)ροκοννήσιοι
Ἀ)λωπεκονν(ήσιοι
Ἴ)μβριοι
Ἐ)λαιούσιοι
Π)αριανοὶ
. ύριοι
Λ)ιμν(ε)ιοι
Σ)ήστιοι
Μ)υκ(ο)σιοι

Pour le revers v. N. 196'.

192'.

Δα)υνιο(τειχῖται
Δ)αρδαν(εῖς
Ἀζειεῖς

pour la face v. N. 192

(Laissé en blanc). (Laissé en blanc).

Revers de marbre II.

(Ἐπὶ τῆς πρώτης καὶ εἰκοστῆς ἀρχῆς ἧ ἐγραμμάτευε)

197.

	. . . . . αι		
	Σαμοθρᾶ)κες	𐅄IIII	Ἰλ . .
	. . . . . ι	𐅄H	Λίνδι(οι
	. . . . . αι	ΔΔΔⱵⱵⱵII	Χαλκη(τορες
	. . . .	ΔⱵⱵⱵIIII	Καρπ(άθιοι
	Δικαία πα)ρ' Ἀβδ.	𐅄	Κεδρ(ιάται
	. . . . . σιν	𐅄	Ἰῆται
		H𐅄	

198.

	Σκ)ναῖ(οι	
	Ἀφυταῖ(οι	
HII	Μηκυβερ(ναῖοι	
	Ὀλύνθιοι	Δ
ⱵⱵⱵII	Σκαβλαῖοι	Δ
ΔΔ	Ἀσσηρῖται	Δ
	Δικαία: Ἐρετρι:	Δ
HH	Τορωναῖοι	Γ
HHH	Ἀκάνθιοι	
H	Ἀργίλιοι	
𐅄H	Σκιωναῖοι	
ΔΓⱵIIII	Θραμβαῖοι	
ΔΓⱵIIII	Φεγέτιοι	
HHH	Αἰνεᾶται	

199.

H	Τελμέσσα(ιοι . . . .
X	Δύκιοι καὶ συν . . . . .

198. 199.

'Επὶ τῆς ἀρχ)ῆς τῆς δε(υτέρας καὶ ἰκοστ)ῆς ἧ Τεῦκ(ρος ἐγραμμάτευε

200.

	. ν . ο . .
	Π)ολιχναῖοι
	. ιδούσιοι Βουθ(ειεῖς
	Πτελεούσιοι
	Σιγαῖοι
IIII	Πεπαρίθιοι
ΓΗIIII	Σκαψαῖοι
Γ)ΗΗΗII	Σερμαῖς
Δ)ΔΓ	Ἴκιοι
ΔΗΗIIII	Σιγειεῖς
	Ἀρπ(αγιανοὶ
HH	Πεπα(ρήθιοι
	. . . . . .
	. . . ῖται

𐅅HHHH	Χαλ . . .
. HHHΓICἈθυ(δηνοὶ	
𐅅H	Ποτ(ειδεᾶται
H	Ἀργ ίλιοι
HHH	Ἀκά(νθιοι
𐅄ΗIIII	Σπα(ρτώλιοι
. . . ΗII	

201.

	. . σ . . .
	Δ)ιεῖς (ἀπὸ τοῦ Ἄθω
	Στρεψα(ῖοι
	Γαλ(ηψο(ιοι
	Νεοπολ(ῖται
ΗΗII	Αἰγάντ(ιοι
. . .	Μαρωνῖ(ται
. . ΓΗIIII	Σαναῖ(οι
HH	Βοττια(ῖοι
HHH	Πεπα(ρήθιοι
HH	. . . .
H	. . . .

X	Αἴνιοι
𐅄ΔΓΗIIII	Μηκυπ(ερναῖοι
. . .	Θύσσι(οι
. . ΗIIII	Νεαπο(λῖται
. . III	Θρα(μβαῖοι
. . .	. χ . . .

202.

(Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς τρίτης καὶ εἰκοστῆς ἧι.....)σιο...νεὺς (ἐγραμμάτευε . . . .

. . . . σιος. Αἴσχρων Μαραθώνιος Φιλωτάδης Φαλληρεὺ(ς...

		Θράκιος	Ἑλλησπόν(τιος	
. . . . .	ΔΔΓ	Ἴκιοι	𐅅𐅄ΔΔΔΓ	Χαλχ(ηδόνιοι
. . . . οι	𐅅HHH	Μενδαῖοι	ΔΓΗIIII	Κιαν(οὶ
. . . . ι	HHH	Μαρωνῖται	HHH	Προ(κοννήσιοι
Οἰναῖο)ι ἐχς Ἰκάρου	ΔΓΗIIII	Σκιάθιοι	𐅅HHHH𐅄ΓΗΗII	Κυζι(κηνοὶ
. . . . . οι	HHH	Ἀφυταῖοι	ΔΔΔΗ(Η)ΗII	Ἀρτ(ακηνοὶ
('Ιαλύσιο)ι ἐξ Ῥόδου	XXX	Θάσιοι	ΓΗΗΗIII	Σιγ(ειεῖς
Ῥόδιοι) ἐγ Λίνδου	HHH	Πεπαρίθιοι	HH𐅄ΔΔΔΓII	Τενέ(διοι
. . . . . θιοι	𐅄	Νεοπολῖται Μενδαίων	XΔΔΔΔΓ	Λαμ(ψακηνοὶ
. . . . ιοι	𐅅HHHH	Σκιωναῖοι	𐅄	Ἐρυ(θραῖοι
. . . . ιοι	H	Θύσσιοι	ΔΓΗΗΗ	Ἐλα(ιούσιοι
. . . . .	HH	Σαμόθρᾳκες	ΔΔΗΗΗII	Λαμ(πωνειεῖς
. . . . άται	XHH	Τορωναῖοι	𐅄𐅄ΗΗΗΗΗII	Γρυ(νειεῖς
. . . ται Αἰ....ας	ΔΓΗIIII	Σταγιρῖται	XX𐅅𐅄ΔΓΗΗ	Βυζάντιοι
. . . οι	HHH	Ἀκάνθιοι	𐅅HHHH	Ση(λυμβριανοὶ?
. . εῖς Ἐρυθραίων	ΔΓΗIIII	Διακριάται	X .	Θε . . .
Ἐλαιού)σιοι Ἐρυθραίων	H	Διεῖς ἐχς Ἄθω	HH𐅄ΔΓΗIIII	Λευ(κοτειχῖται
. . . οι Ἐρυθραίων	ΔΔΔΗΗΗII	Ὀλοφύχσιοι ἐχς Ἄθω	ΔΓΗIIII	Δι(δυμοτειχῖται
. . ιοι Ἐρυθραίων	X	Ἀβδηρῖται	ΓΗΗII	Δασ(κύλιον
. . . Ἐρυθραίων	ΔΓΗIIII	Ἀργίλιοι	ΔΔΔΓ	Παι(σηνοὶ
. . ι	ΔΓΗΗΗC	Θραμβαῖοι	ΓΗΗΗII	Παλ(αιπερκώσιοι
. . ς	ΓΗΗΗΗI	Αἰγάντιοι	ΔΓΗIIII	Περ(κώσιοι
. . .	ΔΓΗIIII	Σαναῖοι	ΓΗIIII	Ἀζ(ειεῖς
. . . ιοι			ΔΓΗIIII	Πα(ριανοὶ?
. . . . ιοι		(Laissé en blanc).	Γ	Ἀ . . .

203.

	. . σο . .	
ΔΔΔΓΗIIII	Περγα(σεῖς	
ΔΔΔ	Συ(αγ)γελεῖς	
. . .	Λαιαμυνα...	
. . ΓΗ	Κεδρ(ι)ᾶται	
ΔΔΔΗΗII	Κ . .	𐅄
. . . IIII	Ἐρι(νεῖς	𐅄
. . . . . .	. εῖς	

204. 205.

'Επὶ τῆς τετάρτης καὶ εἰκοστῆς ἀρχῆς ἧ... Ἀ)λαιεὺ(ς ἐγραμμ)άτευ(ε

Πιτα)ναῖοι
. . . . ι

Εὐρυμα)χῖται
. . . οι
. . . ιοι

194'.

Pour ce côté v. N. 194.

. ΔΔ	
ΓΗΗ	
ΔΔΔΗΗ	
ΔΓΗIIII	
HH	
X	
𐅄ΔΔΔΗΗ	
HHH	
ΔΓΗIIII	Πυ . . .
ΗΗΗII	Ν . . .
. .	Ἰ . . .
. .	Ἀ . . .

195′.

Pour le côté v. N. 195.

. . . .
. . . .
HHHH
Γ⊢IIII
ΔΓ⊢IIII
HHH Χε . . .
ΔΓ⊢IIII Πυ(γελεῖς
ΔΓ⊢IIII Νε . . .
HH Κ . . .
ΔΔ⊢⊢⊢II
. ΔΔ⊢⊢⊢II
HHH
Ἀφ(υταῖοι
Συ . . .
Τ . . .
. 𐅅⊢IIII

196′

Pour le côté v. N. 19.

. αρι . . .
Ἀρισ(βαῖοι
Δαρδ(ανεῖς
Σιγε(ιεῖς
I Παλαι(περκόσιοι
IIII Δαυνι(οτειχῖται
⊢IIII Διδυμ(οτειχῖται
HH Λαμψα(κηνοί
HHHH Καλχ(ηδόνιοι
Δ ΓΗIIII Λαμπ(ωνιεῖς
𐅅HHHH Κυζι(κηνοί
HHH Ηρ(ιαπεῖς
H Χ(ερρονησῖται (ἀπ᾽ Ἀγορᾶς)
ΔΓ⊢IIII . . . .
Χ𐅅Γ⊢⊢IIII . . . .
𐅄 Σ . . .

206.

Καλχ . . .
III Βαργυλιῆς
HII Ἀστ(υ)σιμανδεῖς
Γ⊢⊢)⊢II Ναχσία παρὰ Μ.
Συαγγελεῖς
Ἀρλισσός . .
. . . ⊢IIII Κοδαπεῖς
. . ⊢⊢IIII Παργασεῖς . .

207.

HH .
𐅄
𐅄 Λ . . .
Γ⊢⊢⊢II Κα . .
ΔΓ⊢IIII Κε . .
H Λάσ(μιοι
ΔΔΓ Μυδ(ονεῖς
ΔΓ⊢IIII Παρι(ανοί
𐅄 Καδρ(υᾶται
ΔΔΔ⊢⊢⊢IIII Κρυα(ῆς
ΔΓ⊢IIII Ἐρινεεῖς

Ἐπ(ὶ τῆς πέμπτης καὶ εἰκοστῆς ἀρχῆς) ἡ Στρόμ(βιχος) ἐγρα(μμάτευε)

HHH . . . .
𐅅H . . . . .

208.

. . . . . υσ . . . . HHH
. . . . . ειοι 𐅄
. . . . . νεῖς H
. . . Χερρ)ονησῖται HH
ἀπ᾽ Ἀ)γορᾶς
. . . υλη
. . . νῖται
. . . ιανοί
Ἐλαι)ούσιοι
ἐν Χερ)ρονήσῳ
. . . κος
. . . δρειεῖς
Κυζι)κηνοί
Π(ρ)οκοννήσιοι
Σήσ)τιοι XXX
Λαμπσ)ακηνοί
. . ατρο. κα Τ
. . . εῖς
. . . οι XXX
. . . . Τ
. . . νοι
. . . ο
. . . ι
. . . ε
. . . τ
. . . . οι
. . . ρ . οι
. . . ι
. . . ε
. . . ια..οι
. . . οι
. . . νοι

Δικαία .
Τορ(ωναῖοι
Ἀκά(νθιοι
Α . . .

. . . Αὐλιῆται
Κ)αρβασυα(νδεῖς
Κ)εδριῆται
Κρυ)εῖς
. . . άται
. . . εῖς

209.

II Σκαψ(αῖοι
Σερμα(ῖοι
Νεοπολ(ῖται
Σπ(αρτώλιοι

210.

Γα . . .
Φωκα(ιεῖς
⊢ Κῷοι
I Βαργυλ(ιεῖς
Σαμοθρᾶ(κες
Ἀσσερῖται
Δ)ικαία παρ᾽ Ἀβδ(η)ρα ΔΓ⊢
Δι)εῖς . . ΔΗ⊢⊢
Εὐ)ρυμαχῖται 𐅅HH𐅄ΔΔΔΔ
. . . ούντιοι IIII
ΔΔΔΓ⊢

211.

ΔΓ⊢IIII
ΔΔ Ὑ . . .
H Ὑδι . . .
HHHH Ἀρ . . .
ΔΓ⊢IIII Δαμιοτ(ειχῖται
Χ𐅅HΔΔ Πάρ(ιοι
. . . οι 𐅅H𐅄ΔΓ⊢IIII Νάχ(σιοι
. . . . νιοι 𐅄 Καρ . . .
. . . . ιανοί HHHH Κε . . .
H Σερ . . .
. . . οι 𐅄Δ Ἰαμ . . .
H Περ(γ)α(σεῖς
Πα(λ)α(ιπερκόσιοι
H Τε(νέδιοι

. . . . οι
. . . . οι
. . . . οι
. . . Σ . . .
ΔΔΔ⊢II Ἀ . . .
Δ . . . IIII Βυ(ζάντιοι
⊢⊢⊢ Βυ(ζάντιοι ἐπιφορᾶς
Χα . . .
Γ⊢IIII Νεο(πολῖται
Ἀ . . .
HHΓ . . .

212

. . . ι .
. . . νιοι
. . . ιοι XX𐅄 . . .
. . . ιοι . . .
. . . αῖοι

(Ἐπὶ τῆς ἕκτης καὶ εἰκοστῆς ἀρχῆς ἡ̃ . . . .)ς : ἐγρα(μμάτευε

Δ)ΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ Στώλιοι
Γ⊢)⊢ΙΙ Ἐδρώλ(ιοι
Ῥηναιεῖς
Πριαπεῖς
Ἑστιαιεῖς
Πα)λαιπερκ(ώσιοι
Γα)λήψιοι
. . . εῖς

213.

Η	Σκαψα(ῖοι	ΓΗ⊢⊢⊢(ΙΙ
ΗΙ	Σκιάθιοι	ΔΓ⊢ΙΙΙΙ
Δ.ΔΓ	Ἴκιοι	Η
ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ	Ὀλοφύχσιοι	𐅄
ΔΓ⊢ΙΙΙΙ	Φάρβηλος	ΔΔΔ⊢⊢ . .
ΔΓ⊢ΙΙΙΙ	Στωγιρῖται	Η𐅄
Η	Θύσσιοι	
. . . Ἐρυθ. 𐅄ΗΗ	Ἐρυθραῖοι	
. . . . ραι ΔΓ⊢ΙΙΙΙ	Ἐλαία παρὰ Μυρι.	
𐅄ΔΔΔ⊢⊢⊢ΙΙ	Ἀρτακήνοι	
	Κιανοὶ	
	Δ)αρδανε(ῖς	

214.

ΗΗΗ	. . . .
ΔΓ⊢ΙΙΙΙ	Κ . . .
Γ⊢ΙΙΙΙ	Κυ . . .
ΔΓ⊢ΙΙΙΙ	Διο(σιρῖται
ΔΔΔΓ	Χαλκ . . .
ΔΔΓ	Κ)ολοφ(ώνιοι
Η𐅄	Κλαζ(ομένιοι
ΧΗΗΗΗ	Ἀ(βδηρῖται ?
Η𐅄	. . .
ΔΔΔ⊢	. . .
	. . . οι
	. . . οι
	. . ια . . οι

216.

	. . . οι
	. . . . ιοι
𐅄Γ	Ἰ . . .
Η𐅄ΔΔΓ⊢⊢Η	Ἐφ(έσιοι

(Laissé en blanc).

215.

	. . . . . ιοι
	. . . . αῖοι
	Ἀ)ρ(γί)λιοι
	Σκιωναῖ(οι
ΔΓ⊢ΙΙΙΙ	Θραμβαῖ(οι
ΔΓ⊢ΙΙΙΙ	Φεγέντιοι
ΗΗΗ	Αἰνεᾶται
𐅄	Σερμυλιεῖς
𐅄Η	Σαμοθρᾶκες
Χ	Αἴνιοι
𐅄Η	Ποτείδαια.
ΧΧΧ ⊢	Θήσσιοι
ΔΔΓ	Αἴσονες
Γ⊢⊢⊢ΙΙ	Σερμεῖς
𐅄⊢⊢(⊢Ν	Μύνδιοι
(Γ⊢⊢⊢ΙΙ)	Αὐλι(ῆται

217.

(Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς ἑβ-)
δ(όμης καὶ εἰκοστῆς)
ἡ̃ . . . . . .
άγου Χ(. . ἐγραμμάτευε)

Νησιωτικ(ὸς φόρος

ΔΔΔ	Πάρι(οι
Δ𐅄	Νάχσ(ιοι.
Δ𐅄	Ἄνδρ(ιοι
Δ𐅄	Μήλ(ιοι
218.	Σίφνι(οι
	Ἐ)ρετ(ριεῖς ?
ΤΤ) Ι	. . |αι
ΤΤ	Ν . .
ΤΤ	. .	. αῖς
Τ Ι	Μυ)κόνι(οι
ΤΤ Ι	Σ)ερίφι(οι
Τ Ι	Ἰῆται
. .	Διεῖς
Τ	Ἀθηνῖται
Τ	Σύριοι
ΧΧ	Γρυγχεῖς
Χ	Ῥηναιεῖς
ΧΧ	Διακρεῖς ἀπὸ
Χ	Χαλκιδέων
	Ἀναφαῖοι
ΧΧ	Κερία ΔΙΙΙΙ
	Φολέγανδρος
ΗΗΗ	Βέλβινα
Χ	Κίμωλος
Χ	Σικινῆται
Η	Ποσίδειον
	ἐν Εὐβοίᾳ
	. . .

219.

175'.

. . . . .
. ιμιλε . .
. υ . . εῖς
Μυ)λασεῖς
. . . άσιοι
Καρ)υανδεῖς
. . . εῖς.
. . . αι.

183'.

. . . δηνοὶ
. . . τρεῖς
. . . γχεῖς
. . . οναῖοι

TXX 219. Δια(κρ)ιοι ἐν Εὐ(βο)ίᾳ 183'. . . . αι

. . . τ)ειχῖται

TTT . . . οι

. . . 220. . . . ει

T)T

TT

TT

TT

T

.

T

TT Ν . . .

T Ὁ . . .

TT Τ . . .

T Τα . . .

T)XX Κα . . .

T)XX Κιν . .

TX.X Νικ . .

TX)X Πάτ(μιοι ?

Καρ(πάθιοι

. . . Δα . . . .

. . . . . . παρὰ Μ)ύρινα

. . . . . . ει

186'.

. . Η	. . . . .
ΓΗΗΗΗ	. . . .
.ΗΓΙC	Λαμψ(α)κη(νοί
ΧΓΗΗΗΔΔΔ	Βυζάντιοι
ΔΓ	Σηλυμβρια(νοί

Θράκιος φόρο(ς

ΔΓͰIIII	Γαλήψιοι
ΔΓ)ͰIIII	Νεοπολῖται παρ' Ἀντί(σαραν
. . .	Αἰ)νεάτα(ι
. . .	. . . ς

221.

HH	
H	Μ(ενδαῖοι
	Νεοπ(ολῖται
Γ	Μενδαί(ων
ΔΓͰIIII	Σκαψαῖοι
	Θύσσιοι
. . . Ͱ	Βεργαῖοι
. . . II	Σκιάθιοι
. . .	Πεπαρήθιοι
. . . IIII	Ἀργίλιοι
	Δικαιοπολῖτ(αι
. . .	Ἐρετριῶν
. . . ͰII	Σερμαῖοι
. .	Δι)εῖς ἐκ τοῦ Ἄθω
	Ἴκι)οι
XX)X	Σαμο)θρᾷκες
	Θάσιοι
	Μαρωνῖται
	Φεγέτιοι
	Αἰγάντιοι
	Θραμβαῖοι
	Αἰσώνιοι
	(Γίγωνος?)
I . .	Στρεψα(ῖοι
ΧΓ	Ἀβδηρῖτ(αι
ΧΓ	Ποτειδεάτ(αι
. . . . ς ΔΔΓ	Σκαβλαῖοι
Γ	Ἀσσηρῖται
ΗΗΗΗͰͰͰII	Σπαρτώλιοι
Η	Σανναῖοι
	Σίγγιοι

Πόλεις αὐταὶ ταξάμεναι

Γ	Γαλαῖοι
ΔΔΓ	Σαρταῖοι
Η	Ἀμόργιοι
ΔΓͰIIII	Ἐτεοκαρπάθι(οι ἐκ Καρπάθου
ΔΓͰIIII	Κάσιοι
ΓͰͰͰII	Αὐλῖται
Γ	Μιλκόριοι
ΓͰͰͰII	Φαρβήλιοι
. . ͰIIII	Καλλιπολῖται
II	Χεδρολιοι
	. . . ς

Pour la face v. N. 186.

222.

. . . . . ρ . . .
. . . . υμ . . . .
. . ἐ)γραμ(μάτευε
. . φό)ρος ἐ(τάχθη . . .
. . οραν . . . .
. . ταύτης . . . μπ . . .
. . φόρος ἐτάχθη . . .

Τίνδιοι
Μιλήσιοι Λέρ(ιοι
Τειχιοῦσα
Καμμρεῖς
Κυμαῖοι
'Εφέσιοι
'Ερυθραῖοι
Τήϊοι
'Ιηλύσιοι
Τ)ελεμέσσιοι
Κλ)αυνδεῖς
. . ιοι
. . . . άριοι
. . . . . ιοι

marbre III.

223′.

Ἑλλ)ησ(π)όν(τιος:

	Χαλχηδόνιοι
Ͱ	Δαρδανεῖς
ΔΠ	Λαμψακηνοὶ
ͰIII	Βυζάντιοι
	Ἀβυδηνοὶ
Η	Παριανοὶ
Η	Μα(δ)ύτιο(ι
Η	'Ελ(α)ιούσιοι
ΔΔͰͰ	Κυ(ζι)κηνοὶ

Π)όλεις αἵ(δε ἀρχαῖς (ἐ δ)οσαν τὸμ φόρον

Κιμ.ναῖοι (ἐ)ν Χεῤῥοντ́σῳ
Χεῤῥονησῖται ἀπ' Ἀγορᾶς

Αἵδε π(όλ)εις κατα-τ)ελοῦσι τὸμ φόρον

	Μυριναῖοι
	Ἴμβριοι
ΠͰIIII	Σήστιοι
ΔΔͰͰ	Ἀλωπ(εκ)οννήσιοι

(Laissé en blanc.)

223.

. . . . Φίλι)ππος Φυλάσιος:
. . . . Ἀναγυράσιος
. . . . Σφήτ(ιος
. . . . ειικ . . .

ΗΗΗ			. . . α . . θοι
▣ΗΗΗΗ	Σ)κιον(α)ῖοι		
Η Η Η	Ἀκάνθιοι		
Η Η Η	Μενδαῖοι	ΗΗ	
	Νεοπολῖται	ΗΗ	
	Μενδαίων	ΗΗ	
	Θάσιοι	ΗΗ	
	Ἴ(κ)ιοι	Η(Η	. ε . . .
	Νεοπολῖται	Η	Νισύρ(ιοι
	παρ' Ἀντίσαραν	Η	Στυρεῖς
	. . λεούσιοι	ΔΔΠ	. . ιοι
	Δι)εῖς ἐχς Ἄθω	ΗΗΗ	. ερ . .
	Αἰ)γάντιοι	ΗΗ . ͰͰ	. . . ε . .
	Αἰ)νεᾶται	Π	
	Ὀ . . σιοι	ΗΗΗ	
	Ὀλ)οφύχσιοι		
	Σαναῖοι		
	Μαρωνῖται	Ἑλλ(ησπόντιος φόρος)	
	Τερωναῖαι	. [illegible]ΔΔΔΠΗΙ	
	Ἀ)βδηρῖται	▣ΗΗ▣ΔΔΠͰΙ	
	. . μ . οι	Π Ι	
	. . . αι	ΗΗ▣ΔΔΔΠ	
		Δ	

225. 226.

Πόλε(ις) ἃς οἱ ἰδ|ιῶται ἐνέγ(ρ)αψαν φόρον φέρειν

Η	Κλ(ε)ωναὶ
	Δ(ια)κρεῖς
	. .
	. .

224.

Ηορ . . . .
. . ο . . ι . ι . .
. . ο . . ι . α . .
. . ι . . . . . . κ
. . ο . . τ . . χ . .
Συμαῖα
Διακρ(ιῆς ἀ)πὸ
Χαλκι(δέων
Χ . . . .
. . ον . .

. . . ιῆς περυσι

Αἵδε τῶν πόλεων αὐτε(πάγγελτοι?
τὴν ἀπαρχὴν ἀπηγάγον(το.?
Μ ε)θωναῖοι
ΗΗ IIII Αἰ)σώνιοι
Δικαιοπολῖται
Η Ἐρετριῶν

Παρια(νοὶ
Χερρόνη(σῖται
ἀπ' Ἀγο(ρᾶς
Ἐλαι(ούσιοι
ἐν (Χερρονήσῳ

. . . ριαν . .
. . . ο . ο . .

Morceaux détachés.

226.

Γ
ΔΓ
ΔΔ
Η ἰ . .
ΗΗΗ -
𐅄ΗΔΔ

227.

. . . . . εῖς 𐅄Δ
. Ἀ)ρκισσεία ΔΓ
. . . . ς Η
. . . . 𐅄
. . . αι Η𐅄 Κα . .
. . . εῖς ΔΓ⊢IIII Σα . .
ΔΓ⊢IIII Πα . .
Η𐅄ΔΓ

228.

ΗΗΗ
Χ
ΔΓ⊢IIII
. . . . . ας 𐅄ΗΗΗΗ
. . . . . ΔΔΔ⊢⊢⊢II
. . . . . μεν ΔΓ⊢
. . . . . ας Γ
. . . 𐅄
. . . ἐπιγ)ερᾶς Η
ΔΓ⊢IIII
. . . ἐπιφ'ορᾶς ⊢

229.

. ρ . .
. . οι
. ῖνιοι
. ερῖται
. μεῖς
. . εῖς

230.

ΗΗ
ΗΗΗΗ
ΗΗΗ
ΗΗΗ
Η
𐅄ΔΓ⊢III(I
ΔΓ⊢III
ΗΗΗ
Η𐅄
(Laissé en blanc)

231.

𐅄Δ
ΗΗ.
Η
𐅄
ΗΗ
. . οι

232.

. . ειεῖς
. . οι
. . νιοι ΔΓ
. . . νῆται 𐅄Η

233.

. . . . οι Δ
. . ιανοὶ Δ
. . οι Η
. . ὑπερ . .
. . ἱρ . .

234.

235.

. . ων
. αιώσιοι
ΗΗΗ
Η
ΗΗΗ

236.

. . . . εῖς
. . . ιδεῖς
. . . ιοι
. . ι
. . ιεῖς

237.

. . . ι
. . . . εῖς
. . ρεῖς
. . ιις
. . ονῖτα(ι
. . μαῖοι
. . ο .

238.

𐅄
III
⊢⊢III
𐅄
Η
⊢III
⊢⊢

239.

. . αι
. . ι Δ
. . . ι Η

240.

ΗΗΗΗ
𐅄ΗΗΗΗ
. . ται Χ𐅄ΗΗΗ
. . . α)πὸ Κηναί(ου Η𐅄ΔΔ
. . αι 𐅄ΗΗ𐅄
. . ινῆται

241.

. . οι
. . αια ΔΓ
. . οι ΔΓ
. . αι ΔΓ
. . εα .

242.

ΔΔΔ . . . μεῖς
ΔΔΓ . . . ς
ΗΗΗ . . . αῖοι
𐅄
Χ𐅄
ΗΗΗ
𐅄
ΗΗ

243.

Γ
ΔΓ
ΔΔ
Η ·Υ
ΗΗΗ
𐅄ΗΔΔ

244.

ΔΙ
Ι
Λ
Ἐπι...
Παι(σηνοὶ
Ἀθη(ναι
Βρυ . . .

245.

𐅄ΗΔΔ
ΗΗΗ
Η

246.

ΗΗ
𐅄Η

247.

ΗΗ
ΔΓ⊢
Γ⊢⊢

248.

. . . . ν . .
. . . ιον
Δι)ονυ(σιχῖται
. . . οι ΔΔ
Δ . . . οι
. . . οι

Chandler a publié s. n. II un fragment d'inscription qu'il avait trouvé dans l'Acropole d'Athènes, M. Bœckh en reproduisant ce morceau dans le C. I. s. n. 143, a facilement reconnu qu'il devait appartenir à une liste des villes qui payaient un tribut à Athènes. C'est cette liste dont nous publions ici (de N. 131 à N. 248) de nombreux fragmens, trouvés dans les fouilles qui furent faites sur le plateau qui

s'étend du Parthénon au temple d'Erechthée. Leur forme, l'énumération successive des villes, les chiffres numériques qui les accompagnent, et surtout le mot φόρος (*tribut*) qu'on rencontre dans les N. 162, 139', 181', 188, 223', nous prouvent d'une manière incontestable que ces inscriptions se rapportent aux villes tributaires d'Athènes. Mais tous ces fragmens présentent si peu de suite et d'ensemble, et les suscriptions que quelques uns d'entre eux contiennent sont tellement mutilées, que j'ai dû avoir la plus grande difficulté pour rapprocher et coordonner d'une manière assez plausible les principaux morceaux qui composaient cette inscription. Avant de pouvoir nous rendre compte de la disposition, du contenu et de la date de ces listes, il est nécessaire de passer en revue ce que les anciens auteurs nous apprennent sur le tribut qu'Athènes imposait à ses alliés dans les jours de sa puissance, et de nous rappeler quelles étaient les villes ou les colonnies imposées, et à quelle époque chacune d'elles se soumit à cette obligation ou s'en affranchit. Mr. Bœckh semble avoir épuisé cette matière dans son économie politique des Athéniens (vol. I, livre III, § 15—17). Nous suivrons encore ici ce guide éclairé, et nous verrons plus loin ce que ces pierres nous fourniront l'occasion d'ajouter à ses savantes investigations.

Le danger que les villes de la Grèce encourrurent à l'invasion des Perses, leur fit sentir que l'union seule pouvait mettre leur liberté à l'abri des attaques de ce voisin puissant. Les services éminens qu'Athènes avait rendus à la cause publique, l'influence et la considération qu'elle s'acquit par ses brillantes victoires, et avant tout l'importance maritime qu'elle assuma, placèrent à juste titre cette grande metropole des peuples Ioniens à la tête de la ligue de presque toutes les villes de race Ionique, et même de plusieurs villes Doriennes, que leur position maritime mettait en contact avec elle (1), et lui assurèrent ainsi *l'hégémonie* qu'elle exerça pendant long-temps sur toute la Grèce. La défense de la liberté et l'intérêt du soutien reciproque étaient dans le principe les liens uniques qui attachaient ces villes à Athènes: elles étaient *autonomes* et indépendantes, et se soumirent de plein gré à payer un impôt pour former une caisse de reserve, qui fournît les fonds nécessaires à maintenir la sûreté et l'indépendance publique. Déjà depuis les temps médiques les alliés se voyaient forcés de subvenir aux frais de la guerre commune par des contributions qui n'étaient pas toujours payées de bonne grâce (2). Thémistocle exigeant des Andriens de l'argent au nom de deux divinités, la *Persuasion* et la *Violence*, ils refusèrent de payer au nom de deux autres divinités non moins puissantes, la *Misère* et la *Pauvreté* (3). Sous l'Hégémonie de Sparte les villes payaient également les dépenses de la guerre (4), mais il n'entrait pas dans les principes de Sparte d'asseoire des impôts fixes; et c'est d'accord avec ces idées que le Roi Archidamos sollicité de taxer régulièrement les alliés au commencement de la guerre péloponnésienne, a repondu que «*la guerre ne mange pas régulièrement*» (5). Après que l'Hégémonie eût passé aux Athéniens (en Ol. 76, 2) (6), Aristide fut chargé de répartir régulièrement (*τάξαι*) l'impôt, et il s'en acquitta avec la plus grande équité et à la satisfaction de tout le monde. La caisse fut déposée à Délos (Ol. 77, 3), et gardée, sous la protection

(1) Καὶ τὸ πλεῖστον Ἴωνες ὄντες οὗτοι πάντες, καὶ ἀπ' Ἀθηναίων, πλὴν Καρυστίων (οὗτοι δ' εἰσὶ Δρύοπες). Ὑπήκοοι δ' ὄντες καὶ ἀνάγκῃ ὅμως Ἴωνές γε, ἐπὶ Δωριέας ἠκολούθουν. Thucydide VII, 57.

(2) Ἦν δὲ (ὁ Θεμιστοκλῆς) καὶ τοῖς συμμάχοις ἐπαχθής, περιπλέων τε τοὺς νήσους καὶ χρηματιζόμενος ἀπ' αὐτῶν. Plut. Themist. 21.

(3) ib.

(4) Οἱ δ' Ἕλληνες ἐτέλουν μέν τινα καὶ Λακεδαιμονίων ἡγουμένων ἀποφορὰν εἰς τὸν πόλεμον· ταχθῆναι δὲ βουλόμενοι κατὰ πόλεις ἑκάστοις τὸ μέτριον, ... Plut. Arist. 24.

(5) Plut. Cléom. 27. — Müll. Dor. I, 180. II, 212.

(6) Ἐπὶ ἄρχοντος Δρομοκλείδου Λακεδαιμόνιοι τὴν τῆς θαλάσσης ἡγεμονίαν ἀποβεβληκότες.... Diod. XI, 50

du Dieu de cette île, par les *hellénotamies*, magistrats Athéniens qui furent institués d'abord à cette occasion, pour gérer, non pas ainsi que leur nom semble l'indiquer par une amplification dûe à la présomption Athénienne, la fortune commune des grecs, mais seulement la caisse des alliés d'Athènes, car rien ne donne à croire que Sparte et ses alliés eussent jamais payé une contribution à cette caisse de Délos. Le tribut imposé par Aristide sur tous les alliés d'Athènes s'élevait à 460 talens par an, et chaque ville étant taxée proportionnellement à son importance et à ses ressources (1), fut satisfaite de son lot (2). Mais cet état des choses ne dura pas long-temps: Périclés, moins scrupuleux qu'Aristide sur les moyens qu'il employait pour agrandir la puissance d'Athènes, résolut de tirer profit de cette caisse commune, et s'arréta à une mesure qu'Aristide avait déclarée très utile, quoiqu'il en eût reconnu l'injustice (3). Il enleva le trésor de Délos dix années après son établissement, sous pretexte qu'il n'y était pas en sûreté contre les barbares, et le déposa dans l'Acropole environ vers Olympiade 79, 4. Aussitôt Athènes changea de position vis-à-vis les autres villes de la Grèce, et de principale alliée, elle en devint la maitresse et l'arbitre. Ces sommes qui étaient censées appartenir à la communauté des alliés, ne servirent plus qu'à exécuter ces magnifiques ouvrages que Périclés éleva comme des monumens indestructibles de son génie; car, disait-il, les Athéniens ne devaient aucun compte de l'emploi des contributions à ces peuples qu'ils défendaient de leurs armées et qu'ils protégeaient de leur influence (4). Depuis ce temps tous les hommes politiques qui se succédèrent dans la direction des affaires d'Athènes, s'attachèrent à augmenter ces tribus qui étaient devenus une ressource des plus importantes de l'état; et soit que Périclès eût en effet plus fortement imposé les alliés (5), soit que la puissance croissante d'Athènes eût attiré un plus grand nombre de villes dans son alliance, le tribut s'élevait au commencement de la guerre du Péloponnèse à 600 talens (6). Mais après la mort de Périclès (Ol. 87, 4) les démagogues qui n'avaient d'autre but que de s'attirer les bonnes graces d'une populace avide, élevèrent le tribut jusqu'à 1300 talens par an (7), et mirent plusieurs habitans des villes alliées ou plutôt sujettes (ὑπήκοοι (8) d'Athènes dans la nécessité de s'expatrier pour échapper à cette oppression tyrannique (9). Andocide repproche cet acte d'injustice à Alcibiade (10); toujours est-il que l'impôt se trouvait être très élevé déjà avant la paix de Nicias (Ol. 89, 3), car plusieurs villes stipulèrent lors de cette paix de ne payer que l'impôt fixé par Aristide (11). Enfin la 19e année de la guerre du Péloponnèse (Ol. 91, 4) les Athéniens se trouvant dans de grandes difficultés pécuniaires, changèrent le mode de perception de cet impôt direct, et lui substituèrent une vingtième ($5\frac{0}{0}$) sur l'importation et l'exportation du commerce maritime de leurs sujets (12). Ce nouveau tribu dura jusqu'à la bataille navale d'Ægos-Potamos, (Ol. 93, 4)

(1) Παραλαβόντες δὲ οἱ Ἀθηναῖοι τὴν ἡγεμονίαν..... ἔ τ α ξ α ν ἅς τε ἔδει παρέχειν τῶν πόλεων χρήματα..... καὶ Ἑλληνοταμίαι τότε πρῶτον Ἀθηναίοις κατέστη ἀρχὴ, οἳ ἐδέχοντο τὸν φ ό ρ ο ν. Οὕτω γὰρ ὠνομάσθη τῶν χρημάτων ἡ φορά. Ἦν δ' ὁ πρῶτος φόρος ταχθεὶς τετρακόσια τάλαντα καὶ ἑξήκοντα. Ταμιεῖόν τε Δῆλος ἦν αὐτοῖς. Thuc. I, 96. Voyez C. Nep. Arist. 3. — Diod. — Dinarch. — Démost. — Καὶ προσέταξαι αὐτῷ χώραν τε καὶ προσόδους σκεψάμενον ὁρίσαι τὸ κατ' ἀξίαν ἑκάστῳ καὶ δύναμιν. Plut. Arist. 24. — Suid. in Ἑλληνοταμίαι.

(2) Ἐπεὶ δὲ οἱ σύμμαχοι τοὺς φόρους μὲν ἐτέλουν, ἄνδρας δὲ καὶ ναῦς, ὡς ἐτάχθησαν οὐ παρεῖχον . . . οἱ μὲν ἄλλοι στρατηγοὶ προσηνάγκαζον αὐτοὺς ταῦτα ποιεῖν, καὶ τοὺς ἐλλείποντας ὑπάγοντες δίκαις καὶ κολάζοντες ἐπαχθῆ τὴν ἀρχὴν καὶ λυπηρὰν ἐποίουν. Κίμων δὲ... βίαν μὲν οὐδενὶ τῶν Ἑλλήνων προσῆγε, χρήματα δὲ λαμβάνων παρὰ τῶν οὐ βουλομένων στρατεύεσθαι καὶ ναῦς κενάς . . . Plut. Cim. 11.

(3) Plut. Arist. 25. Cic. d. off. III, 11.

(4) Plut. Per. 12. — Isocr. Συμμαχ. 29. — (5) Ὃν μὲν γὰρ Ἀριστείδης ἔταξεν, ἦν εἰς ἑξήκοντα καὶ τετρακοσίων ταλάντων λόγον. Τούτῳ δὲ Περικλῆς μὲν ἐ π έ θ η κ ε ν ὀλίγου δεῖν τὸ τρίτον μέρος. Plut. Arist. 24. — (6) Προσιόντων μὲν ἑξακοσίων ταλάντων ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ φόρου κατ' ἐνιαυτὸν ἀπὸ τῶν ξυμμάχων τῇ πόλει. Thuc. II, 13. — Plut. Arist. 24. — (7) Περικλέους δ' ἀποθανόντος, ἐπιτείνοντες οἱ δημαγωγοὶ κατὰ μικρὸν, εἰς χιλίων καὶ τριακοσίων ταλάντων κεφάλαιον ἀνήγαγον. Plut. Arist. 24. — (8) Thuc. VII, 28, 57. — (9) Andoc. — (10) Πρῶτον μὲν οὖν πείσας ὑμᾶς (τὸν Ἀλκιβιάδην) τὸν φόρον τῶν πόλεων ἐξ ἀρχῆς τάξαι, τὸν ὑπ' Ἀριστείδου πάντων δικαιότατα τεταγμένον, αἱρεθεὶς ἐπὶ τούτῳ δέκατος αὐτὸς, μάλιστα δεκαπλάσιον αὐτὸν ἑκάστῳ τῶν συμμάχων ἐποίησεν Andoc. c Alcib. Εἶτ' αὐτὸς μὲν ἐκπλεύσας εἰς τὸν Ἑλλήσποντον ἠργυρολόγει. Plut. Alc. 30. — (11) Thuc. V, 18. — (12) Δι' ἃ καὶ τότε..... ἀδύνατοι ἐγένοντο τοῖς χρήμασι, καὶ τὴν εἰκοστὴν ὑπὸ τοῦτον τὸν χρόνον τῶν κατὰ θάλασσαν ἀντὶ τοῦ φόρου τοῖς ὑπηκόοις ἐποίησαν, πλείω νομίζοντες ἂν σφίσι χρήματα οὕτω προσιέναι. Thuc. VII, 28.

qui détruisit l'indépendance d'Athènes, lui enleva sa suprématie, renversa sa constitution, et la dépouilla sans doute de ses alliés et des avantages qu'elle en retirait. Nous ne nous étendons pas ici sur l'autorité et l'influence qu'Athènes peut avoir reconquises par la suite, les inscriptions dont nous traitons s'arrêtant évidemment avant la grande catastrophe d'Ægos-Potamos.

Il faut cependant observer que tous les alliés d'Athènes n'étaient pas dans le même degré de sujetion. Ils étaient distingués au contraire en *tributaires* ou *sujets* (φόρου ὑποτελεῖς, ὑπήκοοι), en alliés indépendans (ἀπὸ συμμαχίας αὐτόνομοι) qui fournissaient volontairement des troupes et des vaisseaux, et en μισθοφόροι, qui étaient salariés pour suivre les Athéniens à la guerre (1). Thucydide nous donne une liste sommaire des peuples qui se trouvaient rangés dans chacune de ces catégories au commencement de la guerre du Péloponnèse (2). Les habitans de Chios, ceux de Lesbos et de Platée, les Messéniens établis à Naupacte, la plus grande partie des Acarnaniens, les Corcyréens et les Zacynthiens suivaient les Athéniens en qualité d'alliés autonomes. Les habitans de la côte de la Carie, les Doriens leurs voisins, les Ioniens, ceux de l'Hellespont, les villes grecques de Thrace, les îles situées à l'est d'une ligne tirée de Candie au Péloponnèse, et enfin toutes les Cyclades, à l'exception de Mélos et de Théra étaient au nombre de leurs alliés tributaires. Voici en détail les noms de toutes les villes que nous trouvons citées dans cet historien comme reconnaissant la suprématie d'Athènes :

Abydos en Hellespont, se révolte en ol. 92, 2 (1).

Acanthos en Thrace, se révolte en Ol. 89, 1; est rendue aux Athéniens au traité de Nicias, en Ol. 89, 3 (2).

Acrothoos, en Thrace, se rend aux Lacédémoniens en Ol. 89, 1 (21).

Ænos, île de Thrace, tributaire (3).

Amphipolis en Thrace, colonie des Athéniens; elle est prise par les Lacédémoniens en Ol. 89, 2 (44); elle est reprise par les Athéniens Ol. 92, 1 (45).

Andros, île de l'Archipel, tributaire (4).

Antandros, autrefois possédée par les Mytilénæens, fut soumise par les Athéniens (5).

Aphytis en Thrace (6).

Argilos, en Thrace, se révolte en Ol. 89, 1; est rendue aux Athéniens en Ol. 89, 3 (2).

Bottie, en Thrace, se révolte en Ol. 87, 1 (7).

Byzance, pris sur les Mèdes, se détache d'Athènes, mais rentre bientôt dans l'alliance, en Ol. 85, 1 (8). Se révolte en Ol 92, 3 (62).

Camiros, ville de Rhodes, se révolte contre les Athéniens, en Ol. 92, 2 (9)

Carpathos, île (60).

Carystos, d'Eubée, se révolte avec toute l'île, et est de nouveau réduite en Ol. 84, 4 (10); sujette et tributaire (11), se révolte en Ol. 92, 3 (12).

Cassos, île (60).

Caunos, de Carie, tributaire d'Athènes (13). Est au pouvoir des Lacédémoniens en Ol. 92, 2 (14).

Chalcé, île de la Carie (9 et 60).

Chalcédon, à l'embouchure du Pont (15).

---

(1) Thuc. VII, 57. — (2) Thuc. II, 9.

(1) Thuc. VIII, 62. — (2) IV, 88. V. 18. — (3) IV, 28. VII, 57. — (4) IV. 43. VII, 57. — (5) Diod. XIII, 49. Thuc. IV, 52, 75. — (6) Thuc. I, 64. — (7) I, 57. II, 79. — (8) I, 94, 115. 117. Démosth. de Cor. p. 427. E. — (9) VIII, 44. — (10) I, 114, 115. — (11) VII, 57. — (12) VIII, 95. — (13) I, 116 — (14) VIII, 39 ect.

Chalcis, ville de l'Eubée, soumise à Athènes [16].

Chalcis, en Thrace, se révolte contre Athènes en Ol. 87, 1 [7].

Chios, île alliée autonome, se détache d'Athènes en Ol. 92, 2 [17].

Clazomènes, en Ionie, se révolte, et est réduite de nouveau en Ol. 92, 2 [18].

Cléonæ, en Thrace, se rend aux Lacédémoniens en Ol. 89, 1 [21].

Cnide, en Carie, se révolte contre Athènes en Ol 92, 2 [19].

Colophon, ville d'Ionie, prise par les barbares en Ol 87, 3. Les Athéniens colonisent les Colophoniens à Notion en Ol. 88, 3 [32].

Corcyre, alliée autonome, Thuc. I, 45 etc.

Cos, île alliée d'Athènes [9].

Cyzique, ville de l'Hellespont, se révolte et est de nouveau soumise, en Ol. 92, 3 [10].

Dion, en Thrace, reste fidèle aux Athéniens en Ol. 89, 1 [21].

Egine, alliée d'Athènes [11].

Elæus, ville d'Hellespont, prise par les Lacédémoniens en Ol 92, 2 [20].

Eræ (peut-être Æræ), ville d'Ionie, se révolte contre Athènes en Ol. 92, 2 [22].

Eresos, ville de Lesbos, se sépare des Athéniens en Ol. 88, 2 et est réduite en Ol. 88, 3 [23]; se révolte de nouveau en Ol. 92, 2 [24].

Eretrie, ville d'Eubée, sujette à Athènes, se révolte en Ol. 92, 3 [11 et 12].

Erythræ, ville d'Ionie, se révolte en Ol. 92, 2 [17].

Galepsos, ville de Thrace, passe aux Lacédémoniens en Ol. 89, 2 [25]; est reprise par les Athéniens en Ol. 89, 4 [26].

Halicarnasse, ville de Carie, alliée des Athéniens qui s'y réfugient en Ol. 92, 2 [27].

Hestiée en Eubée. Les Athéniens en expulsent les habitans en Ol. 81, 4, et y envoient une colonie qui leur est tributaire [10 et 11].

Iasos, ville d'Ionie, est prise par les Lacédémoniens [23].

Ielysos, ville de Rhodes, se révolte en Ol. 92, 2 [9].

Imbros, île, alliée d'Athènes [29].

Lampsaque, ville de l'Hellespont, se révolte en Ol. 92, 3 et est de nouveau soumise la même année [1].

Lébédos, ville de l'Ionie; les habitans de Chios l'excitent à la défection [22].

Lemnos, soumise à Athènes [30].

Lesbos, se détache d'Athènes en Ol. 87, 2; est de nouveau soumise en Ol. 87,3 [31]; nouvelle tentative de révolte en Ol. 92, 2 [32].

Lindos, ville de Rhodes, se détache d'Athènes en Ol. 92, 2 [9].

Mécyberne, ville de Thrace, tributaire d'Athènes, est prise par les Olynthiens en Ol 89, 4 [33].

Mélos, île, prise par les Athéniens qui y conduisent une compagnie [34].

Mendé, ville de Thrace, se révolte et est reprise par les Athéniens en Ol. 89, 2 [35].

Méthymne, ville de Lesbos, alliée fidèle d'Athènes [36].

(15) IV, 75. — (16) VI,76. — (17) VIII, 15. — (18) VIII, 14, 16, 24. — (19) VIII, 35. — (20) VIII, 107. — (21) IV, 109. — (22) VIII, 19. — (23) — III, 18, 35. — (24) VIII, 23, 100. — (25) IV, 107. — (26) V, 6. — (27) VIII, 42. — (28) VIII, 28, 29. — (29) IV, 28. — (30) I, 115. VII, 57. — (31) III, 2, 50. — (32) VIII, 5. — (33) V, 39. — (34) V, — 116 — (35) IV, 123, 130. — (36) III, 2.

Milet, ville d'Ionie, se révolte contre Athènes en Ol. 92, 2 (37).

Mytilène, v. Lesbos.

Naxos, se révolte et est réduite par les Athéniens en Ol. 78, 3 (38).

Notion, ville d'Ionie près de Colophon. Les Colophoniens s'y retirèrent après que leur ville eût été prise par les barbares, en Ol. 87, 3. Ils se divisent et introduisent une garnison d'Arcades. Les Athéniens s'en rendent maitres en Ol. 88, 3, et y colonisent les Colophoniens (39).

Œnussæ, fort près d'Erythræ, gardé par les Athéniens (43).

Œsime, en Thrace, se range du côté de Brasidas, en Ol. 89, 2 (25).

Olophyxos, en Thrace, se rend aux Lacédémoniens en Ol. 89, 1 (21).

Olynthos, ville de Thrace, se révolte en Ol. 87, 1 (40); est rendue aux Athéniens en Ol. 89, 3 (41). s'empare de Mécyberne gardée par des Athéniens (33).

Parion, en Hellespont, (61).

Polichne, ville d'Ionie près de Clazoménæ, est pris par les Athéniens en Ol. 92, 2 (24).

Potidée, se détache des Athéniens en Ol. 87, 2 (40); elle est reprise en Ol. 87, 3 (42).

Priapos, ville d'Ionie (61).

Ptéléos, ville fortifiée près d'Erythræ; doit être rendue aux Lacédémoniens d'après le traité de Nicias (41); sert de place d'armes aux Athéniens en Ol. 92, 2 (43).

Rhodes, se révolte contre les Athéniens et est dévastée par eux en Ol. 92, 2 (9).

Rhœtion, pris par les Lesbiens exilés (5).

Samos se révolte contre Athènes qui la soumet (46). Les Athéniens lui accordent l'autonomie en Ol. 92, 2 (47).

Sane, ville de Thrace, reste fidèle aux Athéniens en Ol. 89, 1 (21). Leur est cédée par le traité de Nicias (41).

Scione, ville de Thrace, se révolte en Ol. 89, 3 (48); est prise et saccagée par les Athéniens, qui cèdent le territoire aux Platéens, en Ol 89, 4 (49).

Scolos, ville de Thrace, remise aux Athéniens par le traité de Nicias, en Ol. 89, 3 (41).

Scyros, île habitée par les Dolopes, fut prise et réduite en esclavage par Cimon fils de Miltiade (50).

Sermyle, ville de Thrace; Possession des Athéniens, lenr est assurée par le traité de Nicias (41).

Sestos, ville de l'Hellespont, prise par les Athéniens sur les Mèdes (51); sert de forteresse aux Athéniens en Ol. 92, 2 (1).

Sigéon, en Troade (61).

Singæens, en Thrace, se rendent aux Lacédémoniens en Ol. 89, 1 (21). Sont rendus aux Athéniens par le traité de Nicias en 89, 3 (41).

Spartolos, ville de Thrace, se révolte en Ol. 87, 1 (7). Est vainement attaquée par les Athéniens (52). Leur est rendue par le traité de Nicias en Ol. 89, 3 (41).

Stagire, colonie d'Andros en Thrace, se révolte en Ol. 89, 1 (53). Est rendue aux Athéniens par le traité de Nicias en Ol. 89, 3 (41).

— (37) VIII, 17. — (38) I, 98. — (39) III, 34. — (40) I, 58. — (41) V, 18. — (42) II, 70. — (43) VIII, 24. — (44) IV, 106. — (45) VII, 9. — (46) I, 40, 41. — (47) VIII, 21. — (48) IV, 120. — (49) V, 32. — (50) I, 98. — (51) I, 89. — (52) II, 79. — (53) IV, 88. — (54) VIII, 16. — (55) I, 100, 101. — (56) VIII, 64. — (57) V, 35. — (58) IV, 100. — (59) V, 3. — (60) Schol. de Thuc. II, 9. — (61) Diod. XIII, 40. — (62) Plut. Alc. 31.

Styriens d'Eubée, tributaires ([11]).

Ténédos, île tributaire d'Athènes ([36] et [11]).

Ténos, île alliée ([4]).

Téos, reçoit une garnison de Lacédémoniens en Ol. 92, 2 ([54]).

Thassos, île, se révolte contre Athènes et est bientôt soumise en Ol. 78, 3 ([55]). Se révolte de nouveau en Ol. 92, 2 ([56]).

Thyssos, ville de Thrace, alliée d'Athènes, fut prise par les Dictidiens en Ol. 90, 2 ([57]).

Torone, ville de Thrace, est prise par les Lacédémoniens sur les Athéniens en Ol. 89, 1 ([58]). Reprise par les Athéniens en Ol. 89, 3 ([59]). Leur est assurée par la paix de Nicias en Ol. 89, 3 ([47]).

On voit par le tableau qui précède que les Athéniens ayant profité de leur victoires éclatantes sur les Mèdes, se rendirent maitres de plusieures villes grecques qui subissaient la loi des barbares, et que toutes les autres se rangèrent sous leur bannière tant par respect pour leur force imposante, et surtout pour leur marine rédoutable, que par aversion pour Pausanias et les Lacédémoniens. Timocrate ([1]) nous apprend que Thémistocle rançonnait Jélyse et les autres villes de Rhodes. Le traité de Cimon (Ol. 78, 3) expulsa les barbares de l'Ionie, étendit la symmachie Athénienne jusqu'aux frontières de la Pamphylie, rangea les Phasélites sous les drapeaux d'Athènes ([2]), et défendit aux trirèmes des Perses de dépasser les îles Cyanées en Lycie ([3]); mais il parait que ce traité fut mieux observé sur mer ([4]) que sur terre, car nous voyons Xerxès ([5]) ou son fils ([6]) céder à Thémistocle, un an ou deux après le combat d'Eurimédon diverses villes d'Ionie ([7]), et nommément Lampsaque, Myous, et Percote, qui étaient des villes maritimes. Ou bien peut-être le Roi des Perses fesait-il à cette occasion de la générosité à bon marché, en donnant ce qui ne lui appartenait plus de fait, et en laissant à Thémistocle le soin d'entrer en possession comme il pouvait. Cependant il est plus probable que le grand Roi, qui craignait d'avancer des forces à la portée des attaques des Athéniens ([8]), n'avait jamais renoncé à ses droits sur les villes de la côte, car nous voyons ([9]) que la 19[e] année de la guerre du Péloponnèse (Ol. 91, 4) il exigeait le tribut de ces villes de son satrape d'Ionie, et que celui-ci ne pouvant pas se le faire payer *à cause des Athéniens*, demanda le secours des Lacédémoniens. C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'affirmation d'Hérodote qu'Artapherne, satrape de Darius à Sardes avait fixé le tribut que les villes d'Ionie devaient payer (sans doute au grand Roi) avant l'expédition de la Grèce, et que ce tribut s'était conservé le même jusqu'à ses jours ([10]). A part la défection de quelques villes durant la guerre du Péloponnèse,

---

(1) Timocr. dans Plut. Thém. 21. — (2) Ὥστε τὴν ἀπ' Ἰωνίας Ἀσίαν ἄχρι Παμφυλίας παντάπασι Περσικῶν ὅπλων ἐρημῶσαι.... ἐπιπλεύσας δὲ τῇ πόλει τῶν Φασηλιτῶν, Ἑλλήνων μὲν ὄντων, οὐ δεχομένων δὲ τὸν στόλον, οὐδὲ βουλομένων ἀφίστασθαι βασιλέως, τήν τε χώραν κακῶς ἐποίει καὶ προσέβαλλε τοῖς τείχεσι.... Τέλος δὲ διήλλαξαν αὐτοὺς (οἱ Χῖοι) ὅπως δέκα τάλαντα δόντες ἀκολουθῶσι καὶ συστρατεύωσιν ἐπὶ τοὺς βαρβάρους. Plut. Cim. 12.

(3) Τοῦτο τὸ ἔργον οὕτως ἐταπείνωσε τὴν γνώμην τοῦ βασιλέως, ὥστε συνθέσθαι τὴν περιβόητον εἰρήνην ἐκείνην, ἵππου μὲν δρόμον ἀεὶ τῆς Ἑλληνικῆς ἀπέχειν θαλάσσης, ἔνδον δὲ Κυανέων καὶ Χελιδονίων μακρᾷ νηὶ καὶ χαλκεμβόλῳ μὴ πλέειν.

(4) Πεντήκοντα ναυσὶ Περικλέα, καὶ τριάκοντα μόναις Ἐφιάλτην ἐπέκεινα πλεῦσαι Χελιδονίων καὶ μηδὲν αὐτοῖς ναυτικὸν ἀπαντῆσαι τῶν βαρβάρων. ib. 13. Voyez sur ce traité Dahlmann. Forschungen auf dem Gebiet der Geschichte, I, 1 — 148.

(5) Plut. Thém. 27. — (6) Thuc. I, 137.

(7) Πόλεις δ' αὐτῷ τρεῖς μὲν οἱ πλεῖστοι δοθῆναι λέγουσιν εἰς ἄρτον καὶ οἶνον καὶ ὄψον, Μαγνησίαν καὶ Λάμψακον καὶ Μυοῦντα. Δύο δ' ἄλλας προστίθησιν ὁ Κυζικηνὸς Νεάνθης καὶ Φανίας, Περκώτην καὶ Παλαίσκηψιν εἰς στρωμνὴν καὶ ἀμπεχόνην Plut. Thém. 29.

(8) Καί τοι Καλλισθένης οὔ φασι ταῦτα συνθέσθαι τὸν βάρβαρον, ἔργῳ δὲ ποιεῖν διὰ φόβον τῆς ἥττης ἐκείνης. Plut. Cim 13.

(9) Ὑπὸ βασιλέως γὰρ νεωστὶ ἐτύγχανε (Ἀρταφέρνης) πεπραγμένος τοὺς ἐκ τῆς ἑαυτοῦ ἀρχῆς φόρους, οὓς, δι' Ἀθηναίους ἀπὸ τῶν Ἑλληνίδων πόλεων οὐ δυνάμενος πράσσεσθαι ἐπωφείλησε. Τούς τε οὖν φόρους μᾶλλον ἐνόμιζε κομιεῖσθαι, κακώσας τοὺς Ἀθηναίους. Thuc. VIII, 5.

(10) Hérod VI, 42, Hérodote lut son histoire aux jeux Olympiques en Ol. 81, 1 (Suid. Phot. cod. 60. Clint. F. H. 49. Krüg.) Il fit donc allusion à l'état de l'Ionie pendant le temps où il écrivait son sixième livre, et peut-être avant le combat d'Eurymédon.

qui furent cependant bientôt réduites par les Athéniens, les alliés en général leur restèrent attachés et leur payèrent plus ou moins volontiers le tribut qui leur était imposé jusqu'au désastre de Sicile. Athènes vaincue, les alliés l'abbandonnèrent, et en Ol. 92, 2 la révolte éclata de toutes parts. Alcibiade dans son ressentiment y contribua activement [1]. Peu de villes lui restèrent fidèles dans le malheur, et continuèrent à la soutenir de leurs contributions, jusqu'à ce que la bataille d'Ægos-Potamos l'eût fait descendre du premier rang qu'elle occupait parmi les villes de la Grèce, et eût permis à celles-ci de se considérer comme ses égales.

Après ce court apperçu de l'histoire de la ligue Athénienne examinons les inscriptions qui font le sujet du présent Chapitre, pour découvrir, s'il nous est possible, à quelle période de cette ligue elles appartiennent, et pour essayer de rendre compte de la manière dont nous avons cru devoir arranger leurs divers fragmens. Nous pouvons voir que plusieurs d'entre elles contiennent des suscriptions écrites en grandes lettres, qui divisent ces inscriptions en plusieurs parties distinctes. Mais ces suscriptions se rapportent-elles à des divisions chronologiques, et dans ce cas indiquent-elles des Prytanies, les années, ou des pentétirides? Des noms propres y figurent souvent. Quels sont les magistrats aux quels ils appartiennent, quelle est la date de leur administration? Si une seule de ces suscriptions était complétement conservée, elle nous aurait probablemment guidés à résoudre toutes ces questions. Mais elles nous sont toutes parvenues dans un tel état de mutilation, que toute conjecture serait hasardée; elles sont aussi conçues d'après des formules si différentes, qu'elles ne nous laissent au moins pas la ressource de les compléter les unes des autres. Cependant comme il est très important pour l'explication de ces listes d'en obtenir quelques sens, nous examinerons chacun des mots qui les composent, et nous nous efforcerons d'en tirer tout le parti qu'il nous sera possible.

Nous lisons dans les N°s 137, 139, 162 et 170, les mots: *ἐπὶ τῆς ἀρχῆς* et les ἀρχαὶ sont désignées par les nombres ordinaux *πρώτης*, *δευτέρας* ect. (V. N. 143, 135 ect.). Nous avons déjà expliqué dans N° 112 le sens que l'on doit attacher au mot *ἀρχὴ* dans les inscriptions Attiques. Il désigne le corps des magistrats à la juridiction desquels appartient l'affaire qui fait le sujet de l'inscription. Ainsi dans N° 89 qui parle des frais de la construction des Propylées, l'*ἀρχὴ* était la commission des épistates chargés de cette construction. Ici où il s'agit de la perception des tribus, l'*ἀρχὴ* doit être une autorité financière. Si nous passons en revue toutes les charges financières du ressort des quelles pouvait être la perception et la garde des tribus, nous pouvons affirmer d'abord qu'il n'est pas ici question des trésoriers de la Déesse, car leurs noms ni ceux de leurs secrétaires qui nous sont bien connus ne figurent dans les présentes inscriptions. Le sénat avait la direction suprême des finances [2]. Mais ce n'est pas non plus à lui qui le mot *ἀρχὴ* peut se rapporter ici, car dans ce cas la première *ἀρχὴ* remonterait au premier établissement de cette assemblée populaire, ou au moins à la révolution de Cleistènes, Ol. 67, 3, et la date de nos inscriptions serait portée à une époque antérieure à l'hégémonie d'Athènes. D'ailleurs plusieurs noms des secrétaires du sénat nous sont également connus, et ce ne sont point ceux que nous rencontrons dans ces inscriptions. Sous la direction suprême du sénat divers magistrats étaient chargés de la gestion des tribus: Les Apodectes étaient ceux qui gardaient les lettres d'obligation des débiteurs de

(1) Ἐκπλεύσας δὲ καὶ αὐτὸς ἀπέστησεν ὀλίγου δεῖν ἅπασαν Ἰωνίαν. Plut Alc. 24.

(2) Bœckh, Staath. d. Ath. B. II B. 3.

l'état, et entre les mains desquels les arriérés étaient par conséquent payés (1). Les Hellénotamies, institués en même temps que les villes grecques commencèrent à payer un tribut à Athènes (2), gardaient la caisse dans laquelle ces tributs étaient versés, et en retiraient les sommes destinées à la guerre et aux autres besoins de l'état (3). Les Logistes enfin ou Euthynes (4) recevaient les comptes des autorités qui avaient la gestion des fonds publics, et il pouvait bien entrer dans leurs fonctions de dresser ou au moins de conserver les listes des tributs payés par les alliés.

Le mot Ἑλληνοταμίας se rencontre dans les N°s 131, 162, 139′ et 179′. Ces magistrats ayant été créés en même temps que la caisse générale fut établie à Délos, la suivirent à sa translation à Athènes, qui, croit-on, eut lieu au commencement de la 80e Olympiade, ou peut-être un peu plus tard (5). Nous aurions donc pu penser que les tables des alliés furent inscrites vers cette époque pour la première fois, et qu'on y entend par πρώτη ἀρχή la première année pendant la quelle ces magistrats étaient en fonctions à Athènes, si un autre mot qu'on rencontre dans ces mêmes suscriptions ne s'opposait à cette conjecture: C'est le mot *τριάκοντα* (N. 131, 145, 145′). Observons d'abord que N. 145, où ce mot se lit en entier, est un marbre dont le côté droit est également inscrit, et que par conséquent le mot τριάκοντα est le dernier de la ligne de suscription dont il fait partie. Mais ce mot est précédé par l'article au datif τοῖς, et τοῖς τριάκοντα peut faire partie d'un nombre, p. e. πέντε πρὸς τοῖς τριάκοντα. Mais que désignerait ce nombre en cet endroit? Est-ce l'ordre de l'ἀρχή? Mais la formule telle que nous la rencontrons en plusieurs autres passages de la présente inscription aurait exigé un nombre ordinal, p. e. *Ἐπὶ τῆς πέμπτης καὶ τριακοστῆς ἀρχῆς*. D'ailleurs le nombre aurait dû dans ce cas figurer au commencement et non pas à la fin de la ligne. Nous verrons aussi bientôt les raisons pour lesquelles N° 145 ne peut appartenir à une ἀρχή aussi éloignée de la première. D'ailleurs nous ne concevons pas ce qu'un pareil nombre, répété dans trois Numéros, peut signifier en cet endroit. Il nous parait au contraire indubitable que τοῖς τριάκοντα (avec ellipse de ἀνδράσι) désigne ici une autorité. Il est à peine nécessaire d'observer qu'il ne peut y être question des trente tyrans dont la domination amena la modification de la grammaire, sous les quels toute perception de tribut avait cessé, et qui n'auraient pas figuré à la tête d'une liste d'administration financière. A notre avis ces *trente* magistrats étaient les Euthynes avec leurs vingt assesseurs (6). Mais les renseignemens que les grammairiens donnent à leur sujet sont si confus, que nous pouvons croire que les 20 assesseurs ne sont autres que les dix logistes et peut-être aussi les 10 apodectes, ou qu'au moins la cour des trente était composée de ces trois autorités suprêmes de la comptabilité. Photius est le seul qui parle de vingt assesseurs des Euthynes, et il est bien probable qu'il eût compté les logistes dans ce nombre. Sur ce sujet voyez aussi N° 118.

Si nous comparons les divers titres de ces inscriptions, et en particulier les N°s 137, 139, 145′, 162, 170, 168, 179′, nous acquerrons la conviction qu'ils commencent tous par les mots:

---

(1) Harpocr. Suid. in Ἀποδέκται. — Ἀποδέκται δὲ ἦσαν δέκα, οἳ τοὺς φόρους καὶ τὰς εἰσφορὰς καὶ τὰ τέλη ὑπεδέχοντο, καὶ τὰ περὶ τούτων ἀμφισβητήσιμα ἐδίκαζον. Pol. VIII, 97.

(2) Ἑλληνοταμίαι τότε πρῶτον Ἀθηναίοις κατέστη ἀρχή, οἳ ἐδέχοντο τὸν φόρον. Thuc. I, 96.

(3) V. le Ch. 5 du présent ouvrage. Les grammairiens confondent les attributions de ces diverses autorités. V. Harpocr. Suid. Pol. VIII, 114.

(4) Ἐπεὶ δ' ἔνιαι τῶν ἀρχῶν, εἰ καὶ μὴ πᾶσαι, διαχειρίζουσι πολλὰ τῶν κοινῶν, ἀναγκαῖον ἑτέραν εἶναι τὴν ληψομένην λογισμὸν, καὶ προσευθυνοῦσαν, αὐτὴν μηδὲν διαχειρίζουσαν ἕτερον. Καλοῦσι δὲ τούτους οἱ μὲν εὐθύνους, οἱ δὲ λογιστάς, οἱ δ' ἐξεταστάς, οἱ δὲ συνηγόρους. Arist. Pol. VI, 5, 10.

(5) Iust. III, 6. — Dodwell. ann. Thuc.

(6) Εὔθυνος ἀρχὴ ἦν τις· ἐξ ἑκάστης δὲ φυλῆς ἕνα κληροῦσι, τούτῳ δὲ δύο παρέδρους. Phot — Harpocr. Suid. — Aristote donne indifféremment le nom d'Εὔθυναι et de Λογισταὶ aux mêmes magistrats. (Pol. VI, 5, 10.)

Ἐπὶ τῆς δεῖνος ἀρχῆς ᾗ ὁ δεῖνα ἐγραμμάτευε.

Sous une telle magistrature, dont un tel était le secrétaire.

Mais lorsque une de ces suscriptions se termine par les mots τοῖς τριάκοντα, il est clair que la formule se modifie de cette manière :

Ἐπὶ τῆς δεῖνος ἀρχῆς ᾗ ὁ δεῖνα ἐγραμμάτευε τοῖς τριάκοντα.

Sous une telle magistrature, dont un tel était le secrétaire des trente ;

d'où il résulte que les secrétaires dont il est question dans ces inscriptions sont ceux de la Cour des Comptes, car chaque cour, et même chaque commission avait le sien chez les Athéniens (V. N. 56, A. § 14. N. 56, B'. 10.) Il parait donc qu'il était du ressort de la comptabilité de dresser ces listes, et que les Hellénotamies ne figurent qu'accidentellement et comme cossignataires à la tête et quelquefois au bas de quelques unes. (N° 165.)

Pour l'appréciation de la date de ces inscriptions il nous importe d'observer en outre que ces fragmens diffèrent les uns des autres par leur caractère graphique. La forme de la lettre Σ en particulier les distingue en deux catégories, et nous pouvons affirmer que les N°s 131 — 156, dans lesquels elle a la forme ≶, sont antérieurs aux N°s 156 — 248, où elle parait sous la forme ≮. C'est là la division principale que j'ai adoptée dans leur classement. Les observations qui m'ont guidé plus loin dans la distribution des matériaux sont les suivantes :

N° 133 contient les mots τῆς δευτέρας, écrits en grandes lettres; ces mots doivent indiquer la *seconde* ou la *vingt-deuxième* ἀρχή. Mais comme la lettre ≶ figure dans tout ce fragment, et que nous la rencontrons sous la forme Σ dans des fragmens que leurs titres nous prouvent être antérieurs à la 22e ἀρχή, nous ne pouvons douter que N° 133 n'appartienne à la 2ème, et que par conséquent toutes les lignes qui précèdent la suscription ne fassent partie de la 1e ἀρχή. Ce fragment a une particularité remarquable: C'est que dans toute sa partie qui précède la suscription, les chiffres numériques sont écrits à la droite des noms des villes, tandisque dans presque tous les autres morceaux que nous avons ils précèdent ces noms, ou sont écrits en colonne à leur gauche. Les seuls autres fragmens où cet arrangement se remarque sont ceux que nous reproduisons, s. N. 131 et 132. Nous les classons pour cette raison dans la 1e ἀρχή. Et comme la suscription de 131 est longue de trois lignes, c'est à dire plus étendue que presque toutes les autres suscriptions de ces listes, et qu'elle commence aussi au bord supérieur de la pierre, on peut en inférer que ce fragment est le premier en ordre chronologique, et qu'il appartient au commencement de la 1e ἀρχή.

N° 134 parait appartenir à la seconde ἀρχή, tant par le caractère antique de ses lettres, que par la particularité des lignes perpendiculaires qui divisent les chiffres des noms des villes, et qui ne se voient dans aucune autre ἀρχή.

N° 135 porte les mots ἐπὶ τῆς τρίτης. Nous appliquons encore ici ce que nous avons dit à propos de N° 133, pour prouver qu'il ne peut y être question que de la troisième ἀρχή, qui était évidemment inscrite sur la même pierre que les deux précédentes, car la suscription est précédée par des fragmens de listes qui appartiennent à la seconde ἀρχή.

Nous donnons les mêmes preuves pour affirmer que N° 137 contient une partie de la 4e ἀρχή, laquelle était également inscrite sur la même face de la même pierre.

N° 139 contient la suscription de la 5e ἀρχή, et continue évidemment la pierre.

Pour aller plus loin remarquons que les N. 135, 137 et 139 sont aussi inscrits sur le côté gauche, et les deux derniers aussi sur leur revers, ce qui prouve que les listes continuaient au moins sur ces trois côtés de la pierre. Sur le côté gauche de N. 137 et 139 l'Σ parait sous sa forme moins antique ; les fragmens qui y sont contenus appartiennent à la 14e et à la 15e ἀρχή, ainsi que cela est prouvé par la suscription que nous avons réussi à composer des divers morceaux s. N. 171, 170 et 139'. Il en résulte que la forme Σ disparait avant la 14e ἀρχή, et que toutes les ἀρχαὶ antérieures à celle-ci étaient inscrites sur ce même marbre.

N. 141 peut appartenir à la 6e ou à la 7e ἀρχή, (ἐπὶ τῆς ἕ[κτης ou ἐπὶ τῆς ἑ[βδόμης).

N. 145 est inscrit sur les deux côtés d'un marbre angulaire. L'Σ y parait partout sous la forme la plus ancienne; par conséquent les deux côtés de ce morceau doivent appartenir à la face et au côté droit du marbre, car nous avons vu que l'Σ a dans le côté gauche la forme la plus récente. La suscription inscrite sur le côté droit de l'angle (N. 145') porte ἐπὶ τῆς δ . . . , qui ne peut être que ἐπὶ τῆς δεκάτης ou ἐπὶ τῆς δωδεκάτης. Mais nous voyons dans N. 162 que l'Σ a la forme plus moderne dans la 12e ἀρχή; ainsi le côté droit du fragment contient des parties des listes de la 9e et de la 10e ἀρχή.

Les morceaux s. N. 145, 147, 150, qui contiennent des fragmens de suscriptions, et qui appartiennent tous incontestablement à la face de cette même pierre, correspondent donc à la 7e, 8e et 9e ἀρχή. N. 152, qui appartient aussi à cette face, ainsi qu'il est prouvé par la forme de l'Σ, laisse la partie inférieure de la pierre en blanc.

N. 154 est aussi un morceau angulaire; la liste inscrite sur le côté gauche commence au milieu de la longueur de la pierre en laissant la partie supérieure en blanc. Elle n'est précédée par aucune suscription. Cette liste a l'Σ ancien. Le côté droit de l'angle a au contraire la forme Σ. J'en conclus 1° que ce fragment est celui qui est formé par le côté droit (qui a la forme Σ) et le revers (qui a la forme Σ) de la pierre. 2° Que N. 154 est la continuation de la liste d'une ἀρχή dont le commencement se trouve au bout de la face de la pierre. 3° Que cette ἀρχή est la 9e; car les côtés ne contenant en largeur que deux rubriques, tandisqne les faces en contiennent 5, et ici une partie du haut de la pierre ayant été laissée en blanc, il n'y aurait pas de place sur ce côté pour plus de 2 ἀρχαί, et nous avons vu que N. 145', qui appartient à ce même côté, est le commencement de la 10e ἀρχή.

N. 155 est encore un morceau angulaire qui a également la forme Σ sur le côté gauche, et la forme Σ sur le côté droit. Cette circonstance nous fait voir que ce fragment appartient ou à l'angle formé par le côté droit et le revers, ainsi que le précédent, ou à celui formé par le revers de la pierre avec le côté gauche. Il est facile de comprendre l'impossibilité du premier cas. Nous avons vu (N. 145) que le côté droit contenait une partie de la 9e et de la 10e ἀρχαί. Le côté gauche de notre fragment ne peut appartenir à la 9e ἀρχή (au côté droit de la pierre), car il contient le mot Σερβυλιεῖς qui est aussi contenu dans N. 154 que nous avons vu appartenir à cette même ἀρχή. Il ne peut non plus appartenir à la 10e ἀρχή, car dans ce cas le côté droit de la pierre correspondrait à la partie inférieure du revers ou à la 13e ἀρχή. Mais dans cette 13e ἀρχή (N. 165) nous voyons figurer des noms des villes (p. e. Στώλιοι) que nous lisons aussi dans ce fragment. Il doit donc nécessairement appartenir à l'angle du revers et du côté gauche, mais dans ce cas il doit avoir été inscrit à la partie supérieure du revers où l'Σ figurait encore, et faire partie d'une ἀρχή antérieure à la 12e, où la forme Σ parait déjà. Il ne nous reste donc d'alternative qu'entre la 11e et la continuation de la 10e ἀρχή, qui est commencée sur le côté

droit. Nous penchons pour cette dernière supposition, et nous tirons nos raisons de N. 154' qui doit occuper une partie du revers assez rapprochée du commencement de la pierre, car N. 154, l'autre côté de N. 154', laisse en haut, ainsi que nous l'avons vu, un espace en blanc. Mais N. 154' porte la forme Ꞓ; il est donc postérieur à N. 155. Si N. 155 appertenait à la 11ᵉ ἀρχή, il faudrait supposer les listes de toute une ἀρχή inscrites sur la pierre avant 154' et rejeter ce N. beaucoup plus loin du commencement de la pierre qu'il ne doit l'être. Il est donc nécessaire de supposer que N. 155 n'est que la continuation de la 10ᵉ ἀρχή, dont une grande partie est inscrite sur le côté droit.

N. 156 présente une particulatité rémarquable: Les mots qui précèdent la suscription ont la forme Ϛ, tandisque dans tous ceux qui suivent on remarque la forme Ꞓ. C'est donc a cette ἀρχή que la forme de cette lettre a changé, et cette ἀρχή est la 11ᵉ, car N. 154' qui a Ꞓ, appartient à la 11ᵉ ἀρχή, la 12ᵉ le réjetant trop bas.

N. 159 parait appartenir à la 12ᵉ ἀρχή, car en examinant bien les distances on trouvera que les mots qui suivent la suscription doivent appartenir à la seconde rubrique. Or, comme la liste qu'ils composent est celle des villes de l'Hellespont, elle parait être une continuation de la première rubrique de la partie de N. 162 qui appartient à la 12ᵉ ἀρχή.

N. 162 contient la fin de la 12ᵉ et le commencement de la 13ᵉ ἀρχή. La simple inspection des pierres suffit pour convaincre que N. 165 appartient à la droite de N. 162, ainsi que nous l'avons placé. Ce qui nous guide à donner à N. 171' la position à droite de N. 165, c'est l'autre face de ce morceau angulaire, N. 171, qui s'ajuste à N. 170 et 139'.

Le revers de cette pierre doit finir avec la 13ᵉ ἀρχή, car le côté gauche, qui vient naturellement après le revers, contient la 14ᵉ et la 15ᵉ ἀρχή, ainsi que cela est prouvé par les N. 171, 170 et 139', dont l'arrangement et la juxtapposition n'ont pas besoin d'être justifiés.

N. 137' appartient tout naturellement à la 14ᵉ ἀρχή, car faisant le côté de N. 137 qui est le commencement de la 4ᵉ ἀρχή, il doit précéder N. 139' (la fin de la 14ᵉ et le commencement de la 15ᵉ ἀρχή) qui fait le côté de N. 139, ce dernier contenant la fin de la 4ᵉ et le commencement de la 5ᵉ ἀρχή. Le côté gauche ne saurait contenir plus de 2 ἀρχαί, et doit par conséquent se terminer avec la 15ᵉ.

La première pierre contient donc 15 ἀρχαί, et un second marbre doit commencer avec la 16ᵉ ἀρχή. N. 181 avec 180, qui en fait partie, doivent appartenir à cette seconde pierre, car ils ne peuvent trouver place dans la première. Ces deux Nᵒˢ indiquent trois ἀρχαί, qui peuvent être la 16ᵉ, la 17ᵉ et la 18ᵉ.

N. 179' est un morceau angulaire. Sur la face on ne lit plus que quelques mots (N. 179) éloignés du bord de la pierre, et qui appartenaient à la 4ᵉ rubrique. N. 179' lui-même commence avec la pierre, et par la longueur de la suscription (7 lignes) on voit qu'il appartient à un côté latéral. Les lettres . . . ΚΟΣΤ. . de la seconde ligne nous font penser qu'il s'agit ici de la 20ᵉ ἀρχή, car la longueur deslignes que nous pouvons connaitre par l. 5 ne permet pas d'ajouter un autre nombre à εἰκοστῆς pour en faire p. e. πρώτης καὶ εἰκοστῆς. Comme le côté latéral commence donc par la vingtième ἀρχή, il faut que la face eût contenu aussi la 19ᵉ, et nous avons supposé N. 186 appartenir à la suscription de cette ἀρχή.

Les N. 189, 190, qui laissent le dessous de la pierre en blanc, doivent terminer la 19ᵉ ἀρχή, et ce côté du marbre. N. 192 s'ajuste exactement à la dernière rubrique de N. 181, ainsi qu'on peut le voir, et en fait la suite.

La suscription contenue dans N. 198; ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς δε. . . . , doit appartenir à la 22e ἀρχὴ, car elle n'appartient ni à la seconde, δευτέρας, ni à la dixième, δεκάτης. Or, comme cette suscription est précédée par une liste, il parait que le revers de marbre II commence par la 21e ἀρχή.

Les fragmens s. N. 202, 204 et 205, 206 et 207; 212, indiquent quatre autres ἀρχαὶ, et nous mènent jusqu'à la 26e ἀρχή.

N. 217 qui se réunit évidemment avec les N. 218, 219, 220, parait appartenir comme eux à un côté latéral, et les trois premières lignes qui font partie d'une suscription, commencent le côté de la pierre Le Δ (l. 2) à l'endroit où il figure, parait appartenir au mot ἑβδόμης, et indiquer la 27e ἀρχή.

Les N°s 223 et 223' sont inscrits sur la face et sur le côté gauche d'une pierre. N. 224, qui fut trouvé dans les derniers jours de 1843, est le fragment inférieur de N. 223, avec le quel il a la même largeur (0,8^m) et la même épaisseur (0,17). Il est haut de 1,15, mais toute sa partie inférieure reste en blanc. Ces deux fragmens ensemble font une pierre à part. Sa face n'a que trois colonnes au lieu de 5; le côté droit et le revers ne sont point inscrits, et le côté gauche de N. 223 n'a qu'une seule colonne, ce qui pourrait nous porter à croire que la pierre fut sciée dans le sens de sa largeur et de son épaisseur. Les listes qui sont inscrites sur ce marbre paraissent appartenir à une seule ἀρχή. Si nous admettons qu'il n'y eut pas entre cette pierre et les deux précédentes d'autres listes intermédiaires qui se seraient perdues, il faut voir dans celle-ci la 28e ἀρχή. En tout cas pouvons-nous affirmer que les fragmens que nous possédons ne peuvent pas appartenir à moins de 28 ἀρχαί.

Ayant ainsi essayé d'expliquer l'arrangement général des principaux de ces fragmens, nous rénonçons à donner les détails trop minutieux des raisons qui nous guidèrent au classement de tous les autres, et nous voulons admettre que nous avons indiféremment distribué tous ceux qui étaient sans suscription dans les ἀρχαὶ, de manière à ce que deux listes contenant les noms des mêmes villes ne se répétassent pas dans la même ἀρχή. Nous n'affirmons cependant pas que quelques uns de ces fragmens n'appartiennent peut-être à des ἀρχαὶ postérieures à la 28e, dont la suscription n'a pas été conservée. Enfin nous avons rélegué à la fin plusieurs fragmens qui n'ont aucun caractère distinctif pour être classés.

La forme Ϟ s'est conservée, autant que nous pouvons en juger par les documens qui nous restent, jusqu'à la 84e Olympiade. Le n. 73 et 73 b (add. et cor.) du C. I. G. qui est un traité entre les Athéniens et les Erythréens d'Asie, est placé par Bœckh à la 83e ou la 84e Olympiade. C'est la dernière inscription où la forme Ϟ parait encore, et n. 73, c (add. et corr.) qui est un traité entre les Athéniens et les Hestiéens d'Eubée, et qui appartient, selon le même auteur, à la fin de la 84e Olympiade, a déjà la forme Σ.

D'après ces observations la 11e ἀρχὴ à la quelle nous avons vu la lette Ϟ changer tout d'un coup de forme, doit tomber sur l'une des années de la 84e Olymp. A la 13e ἀρχὴ (N. 162) nous lisons les mots: HELLENOTAMIAΣENΣA . . Si nous nous rappelons que la 1e année de la 85e Olympiade était celle de l'expédition contre Samos, et que les Hellénotamies suivaient probablement quelquefois les troupes, ainsi que nous l'avons vu dans N. 122, nous pourrons compléter ces mots en Ἑλληνοταμίας ἐν Σάμῳ, et en conclure qu'Ol. 85, 1 était la date de la 13e ἀρχή. De là la 11e ἀρχὴ remonterait à Ol. 84, 3, ce qui repond parfaitement à la remarque précédente sur la disparition de la forme Ϟ. Ce point fixe donné, si nous supposons pour un instant que la durée de chaque ἀρχὴ était annuelle, nous arrivons avec la 1e ἀρχὴ à Olympiade 82, 1. L'idée que la caisse fut transférée de Délos à Athènes la 4e année de la 79e Olympiade n'est pas fondée sur des preuves si incontestables

(1) pour que nous ne puissions supposer que ce fait eut lieu huit ans plus tard; ou bien même, la caisse une fois établie à Athènes, il a peut-être fallu d'une ou de deux pentétirides avant qu'on en eût réglé le service et qu'on eût établi la cour des trente, composée, ainsi que nous l'avons supposé, des Apodectes, des Logistes et des Euthynes, pour percevoir et enregistrer les impots et pour en publier les listes. Olympiade 82, 1 serait donc, d'après notre calcul, la première année de l'existance de cette autorité de comptables. En descendant de l'autre côté de la 13[e] à la 28 ἀρχὴ, nous arrivons à Ol. 88, 4, c'est à dire à 4 ans après la mort de Périclés (2). Si même le nombre de 28 années que nous avons obtenues par la manière dont nous avons arrangé les fragmens que nous possédons n'est pas éxactement juste, toujours est-il certain qu'il ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité, et l'on peut généralement affirmer que ces inscriptions (celles d'entre elles au moins qui nous sont parvenues) n'arrivent pas jusqu'à l'époque de la défection générale des alliés d'Athènes après le désastre de Sicile (Ol. 92, 2), mais qu'elles s'arrêtent peu après la mort de Périclés.

Cette interruption de la publication des listes peut provenir d'abord de l'irrégularité dans la perception de l'impôt, lorsque les alliés empêchés ou plutôt encourragés par la guerre ne venaient plus comme autrefois payer eux-mêmes leur tribut aux fêtes de Bacchus, et qu'Athènes se voyait obligée d'envoyer des expéditions navales pour ramasser de l'argent. Mais nous pouvons aussi l'attribuer à l'insatiabilité des Démagogues d'Athènes qui ont succédé à Périclés, et qui haussaient à l'envie ces tributs jusqu'à les décupler (3). On conçoit bien que le désordre qui devait en résulter dans les perceptions, qui étaient alors le plus souvent forcées (4), et la mutabilité de leur taux ne permettait plus à la cour des comptables d'en dresser des listes régulières, et de les publier sur du marbre.

Nous avons vu que les suscriptions qui précèdent chacune de ces listes ne sont pas partout conçues dans les mêmes termes. Mais la plus part sont conformes à N. 145': «*Sous telle magistrature, pendant la quelle un tel était le secrétaire des trente.*» On y distingue donc les années par l'ordre de magistrature des trente comptables, et par les noms de leurs secrétaires. La suscription de la 1[e] ἀρχὴ s'écarte de cette forme. Dans l. 1 il y est fait mention des hellénotamies et de leur secrétaire; l. 2 parle de la cour des trente; le verbe dont on voit une partie, . . . εφάνθη, se rapporte peut-être au premier établissement de cette magistrature; enfin l. 3 contenait le nom de l'Archonte éponyme, parcequ'on ne pouvait sans doute assez préciser l'année où une magistrature nouvellement établie parait dans les actes publics. Le nom de l'Archonte, si l'année de la 1[e] ἀρχὴ est bien Ol. 82, 1, doit être Χαιρεφάνης. Le M qui suit à Ἀθηναίοις appartient à un mot dont nous ne savons pas rendre compte, à moins que ce ne soit *Ἀθηναίοις* μὲν Χαιρεφάνους, Δηλίοις δὲ . . . , si pour ne pas brusquer la susceptibilité des alliés et pour entretenir leur erreur, les Athéniens continuaient encore à mentionner la caisse des tributs comme appartenant à Délos, et inscrivaient pour cette raison à la tête de ces listes l'archonte de Délos à côté de celui d'Athènes.

Le secrétaire de la 3[e] ἀρχὴ (Ol. 82, 3) s'appelait Διότιμος. Celui de la 4[e] . . . . λῆς. Celui de la 8[e] était natif du bourg Halimuse. Le nom du secrétaire de la 10 ἀρχὴ était Διογένης. Celui de la 11[e] ἀρχὴ se nommait Μενέτ . . , et était, d'après l'arrangement que nous avons adopté, du bourg Lamptra (voyez p. 39). Le secrétaire de la 12 ἀρχὴ s'appelait Σοφιάδης.

---

(1) Just. III, 6. Dodw. ann. de Thuc.
(2) Ἐπεβίω δὲ (Περικλῆς τῷ πολέμῳ) δύο ἔτη καὶ ἓξ μῆνας. Schol. Arist. Chev. 562. — Mort ἐπὶ ἄρχοντος Ἐπαμείνονος (Ol. 87, 4). Athen. V. — (3) Plut. Arist. 24. — (4) Andoc. c. Alcib.

La suscription de la 13[e] ἀρχὴ (N. 162 et 165) est précédée par la ligne:

Σάτυρος Λευκονοεὺς ξυνεγραμμάτευε. Σοφοκλῆς Κολοφώνιος Ἑλληνοταμίας.

Je crois que ces mots appartiennent à la fin de la 12[e] et non pas au commencement de la 13[e] ἀρχή; que par conséquent Satyros de Leuconoé (v. p 146) était le collègue (συγγραμματεὺς) de Sophiadés, et que Sophoclés de Colophon (1) était hellénotamie de la 12[e] ἀρχὴ ou d'Ol. 84, 4.

Le nom du secrétaire de la 13[e] ἀρχὴ (Ol. 85, 3) était . . . κιδεὺς (peut-être Χαλκιδεὺς) de Mélite. Celui de l'Hellénotamie qui parait avoir suivi l'expédition de Samos, chargé peut-être des fonctions de payeur, parait avoir été Ἐλευσίνιος d'Icare (v. p. 89). Le nom du συγγραμματεὺς figure ici à la tête de la liste. Il était aussi du bourg Leuconoé, et il est bien possible que c'eût été ce même Satyros qui avait rempli ces fonctions l'année précédente.

Le secrétaire de la 15[e] ἀρχὴ (Ol. 85, 3) était Archestratos Hyrsen, d'un bourg qui nous est inconnu. L'Hellénotamie de cette année était . . . ylos d'Eleusis.

Le secrétaire de la 17[e] ἀρχὴ était du bourg Ἀχάρναι.

La suscription de la 18[e] ἀρχὴ (N. 181) nous laisse dans le doute. Nous ne pouvons dire le quel des deux noms, . . κος ἐκ Κεραμέων ou . . αχος Χαριδήμου Ξυπεταιὼν (du bourg Ξυπέτη situé non loin du Pirée (2)) était le secrétaire ou l'hellénotamie. Nous ne pouvons non plus dire qui était Χαροκλῆς, car un archonte éponyme de ce nom n'est pas dans la liste de cette époque.

Le secrétaire de la 20[e] ἀρχὴ (εἰ]κοστ[ῆς, N. 179') se nommait. . φιλη. . Dans. EKTO. . de ligne 4 de N. 173' on doit peut être reconnaitre ἀποδεκτῶν καὶ παρέδρων ou καὶ λογιστῶν, une manière plus explicite pour désigner la cour des trente. Si les lignes de cette suscription ont la longueur que nous leur avons attribuée, il faut le nombre de 14 lettres à l. 6, c'est pourquoi nous avons écrit Ἑλληνοταμιῶν δὲ Διονύσιος, d'après quoi Dionyse serait le secrétaire des hellénotamies, s'il n'est pas l'hellénotamie lui-même.

Le secrétaire de la 22[e] ἀρχὴ était Τεῦκρ . . . , (peut être Τεῦκρος).

Celui de la 24[e] ἀρχὴ était du bourg d'Halæ Æxonides, un bourg situé à l'Est du Phalère.

Le secrétaire de la 25[e] ἀρχὴ était Στρόμ . . . (peut être Στρόμβιχος ou Στρομβιχίδης).

Dans N. 223 que nous attribuons à la 28[e] ἀρχή, on voit trois noms propres qui occupent trois lignes, mais on ne saurait dire à quels magistrats ils appartiennent. Le premier est. . . ππος (peut-être Φίλιππος) du bourg Phylé, situé sur le mont Parnés; l'autre est du bourg Anagyrous, situé sur la côte au midi du mont Hymète, à l'endroit occupé aujourd'hui par le village Vari (3). Le troisième enfin est du bourg Sphettos, situé à l'Est du mont Hymète (4).

Les listes elles-mêmes sont généralement incomplètes. Mais les fragmens que nous en possèdons nous permettent de juger que les noms des villes n'y suivent pas un ordre uniforme, que souvent ceux qui figurent dans une liste disparaissent dans la suivante, et que les chiffres qui les accompagnent ne sont pas toujours les mêmes pour la même ville.

Dans quelques listes (N. 134', 166', 139', 181, 181', ect.), on voit quelques noms des villes deux fois répétés, et à la seconde reprise, ils sont accompagnés des mots ἐπιφοράς. Ce mot signifie un supplément de solde, et par conséquent aussi des tributs dont on payait les soldats. (Voyez Thuc. VI., 31. — Diod. Sic. XVII, 95).

(1) Etait-ce un étranger de la ville de Colophon en Asie-Mineure, ayant reçu le droit de cité à Athènes, ou bien existait-il un bourg de ce nom en Attique?

(2) Poll. VI, 14. — Et. de Byz. s. Ἐχελίδαι. — (3) Chandler, Travels, c. 31. — (4) Leake, die Dem. v. Att. Ub. v. Müll p. 17.

Les suscriptions « Πόλεις αὗται φόρον ταξάμεναι » (N. 181) ou « Πόλεις αὗται ταξάμεναι » (N. 221) « *ces villes ont été imposées* », se rapportent apparemment à des villes qui ne comptaient pas parmi les alliés tributaires, et qui étaient accidentellement imposées par les Athéniens peut être à des époques où ils y envoyaient des expéditions.

Les N. 123 et 124 combinés nous donnent N. 192, qui est « Πόλεις ἃς [οἱ] ἰδιῶται ἐν[έγρα]ψαν φόρον φέρειν » et se rapporte probablement à des villes qui furent taxées non pas par Athènes ou par un arrêté du sénat et du peuple, mais par les généraux ἀργυρολόγοι. N. 227 parait avoir le même sens.

Les deux suscriptions de N. 223 sont mutilées vers la gauche. Le premier « Πόλεις αἴδε ἀρχαῖς... ἔδ]οσαν τὸν φόρον » se rapporte à des villes qui ont payé leur tribut immédiatement aux autorités financières. Ce qui manque de la seconde ligne nous aurait éclairé sur le vrai sens de cette suscription.

La seconde suscription parait être « Αἴδε πόλεις κατὰ .... [τ]ελοῦσι τὸν φόρον »; *ces villes paient leur tribut par....*, et semble se rapporter à un mode particulièr ou à un espace de temps différent, d'après le quel ces villes payaient leur tribut.

La suscription de N. 224 parait être: Αἴδε τῶν πόλεων αὐτε(πάγγελτοι) τὴν ἀπαρχὴν ἀπηγάγον(το). *Ces villes ont payé leur tribut de leur propre mouvement*, c'est-à dire sans y être contraintes par les ἀργυρολόγοι. Ἀπαρχή, *les prémices de la terre*, signifie aussi souvent chez les anciens *le tribut* (1). Ἀπάγω était une expression usitée pour dire *payer* ce qu'on doit, payer le tribut (2). La suscription de N. 222 est trop mutilée pour admettre aucune conjecture.

Avant de décider la question si les chiffres représentent le tribut pour tout un an ou pour un moindre espace de temps qui varie ou qui est partout le même, nous donnons une liste complète de toutes les villes dont les noms sont contenus dans ces inscriptions avec les sommes qui les accompagnent. Plusieurs de ces villes, ainsi qu'on l'a vu plus haut, sont citées par Thucydide comme soumises à la domination d'Athènes. Nous apprenons par ces listes les noms de plusieurs autres qui étaient dans la même catégorie. Enfin elles nous offrent aussi des noms sur les quels les anciens auteurs se taisent entièrement. Il nous a certainement été impossible de fixer la position exacte de celles-ci; mais souvent la place qu'elles occupent dans ces listes au milieu d'autres villes dont la position est connue, souvent aussi les suscriptions qui subdivisent quelques unes de ces listes en désignant les provinces dont provenaient les tributs, nous ont guidés pour la déterminer d'une manière générale. Quelquefois cependant cette ressource nous a manqué, et nous comptons dans ces listes plusieurs villes, dont nous ne pouvons pas fixer la situation d'une manière positive. La carte que nous annexons ici (Pl. VI) représente la domination d'Athènes avant le désastre de Sicile. Nous n'y avons compris que les noms contenus dans nos inscriptions. On y peut voir d'un coup d'œil que cette cité puissante prélevait des tributs sur toutes les villes maritimes situées à l'Est de l'Attique, et qui par conséquent ne pouvaient être défendues par la puissance de Sparte: Sur l'Eubée, les îles de la mer Egée et les Sporades, sur les côtes de Macédoine et de Thrace, jusqu'au Pont-Euxin, sur la Propontide et l'Hellespont, enfin sur toute la côte de l'Asie Mineure jusqu'à Phasélis et Hydros, villes situées sur les confins de la Pamphylie. Nous y avons indiqué en lettres italiques toutes les villes dont nous ne pouvions fixer la position exacte dans la province à la quelle nous savions ou nous supposions qu'elles appartenaient. Nous avons au contraire dressé une liste à part de toutes celles dont nous ne pouvions nullement déterminer la province.

(1) Συρακουσίοις δὲ καὶ ἀπὸ βαρβάρων τινῶν ἀ π α ρ χ ὴ εἰσφέρεται. Thuc. VI, 20. — (2) Τὸν δασμὸν ἀ π ά γ ε ι. Xén. Cyr. P. II, 4, 8.

LISTES DES VILLES TRIBUTAIRES D'ATHÈNES, QUI SONT MENTIONÉES DANS CES INSCRIPTIONS.

N. B. Les nombres en drachmes et oboles indiquent le tribut payé par chaque ville pendant chaque année ; les chiffres enclavés entre deux parenthèses sont ceux du N° de l'inscription.

ΑΒΔΗΡΙΤΑΙ. Ἄβδηρα, πόλεις δύο, ἡ μὲν Θρᾴκης . . ὁ πολίτης Ἀβδηρίτης (Et. Byz). — Τήιοι . . οἴχοντο πλέοντες ἐπὶ τῆς Θρᾴκης καὶ ἐνταῦθα ἔκτισαν πόλιν Ἄβδηρα (Herod. I). — Strab. VII. Cette ville d'origine Ionienne était située à l'embouchure orientale de Nessus. HAB . . TAI (N. 121) 1285 Dr. HABΔEPITAI (N. 134) 1500 Dr. AB . . . . (N. 143) . . , 3 Ob. HABΔEPITAI (N. 145). HAB . . . (N. 153) 1500 Dr. . . ΔEPITAI (N. 158) . . . . ITAI (N. 179). HABΔEPITAI (N. 181) 4000 Dr. ABΔEPITAI (N. 202), 1000 Dr. HA . . . (N. 214) 1400. HABΔEPITAI (N. 221) 1500 . . BΔEPITAI (N. 223).

ΑΒΥΔΗΝΟΙ. Ἄβυδοι, τρεῖς πόλεις· ἡ καθ' Ἑλλήσποντον, τῶν Μιλησίων ἄποικος . . . Τὸ ἐθνικὸν Ἀβυδηνός. (Et. Byz.) — Ἐφ' Ἑλλήσποντον Ἄβυδον ἀποστήσων. Εἰσὶ δὲ Μιλησίων ἄποικοι (Thuc. VIII, 63).—Str. 587, d. ect. (N. 142). (N. 134') . . 10 Dr. 4 Ob. (N. 159) . . 22 Dr. $2\frac{1}{2}$ Ob. (N. 162) . . 300. (N. 135') 400. (N. 166') 400. (N. 176). (N. 181). (N. 181). (N. 187). (N. 189) . . 305 Dr. $1\frac{1}{2}$ Ob. (N. 223') (N. 244).

ΑΓΟΡΑΣ (ἀπ'). Χερρονησῖται. Καὶ πόλις ἐν μέσῳ (τῆς Χερρονήσου) ᾗ ὄνομα Ἀγορά. (Scyl.) — Ἀγορά, πόλις ἐν Χερρονήσῳ· ὁ πολίτης Ἀγοραῖος (Et. B.) (N. 181) . . . . , 2 Ob. (N. 196') 100 Dr.

ΑΖΕΙΟΙ. Ἀζειῶται, ἔθνος Τρῳάδος, ὡς Ἑλλάνικος ἐν τοῖς περὶ Λυδίαν λέγει. Ἔοικε δὲ τὸ πρωτότυπον Ἄζεια εἶναι . . Λέγονται δὲ καὶ Ἀζειοί (Et. B.) Nous voyons par N. 147 que ce même nom s'écrit aussi Ἀζιεῖς. Le ζ est quelquefois doublé. AΣEIOI (N. 138) 6 Dr. 4 Ob. . . ΣEIEIΣ (N. 147). Ἀζειῶται (N. 181'). AΣIE . . (N. 185). AI (202) 6 Dr. 4 Ob.

ΑΘΗΝΑΙ ΔΙΑΔΕΣ. Ἀθῆναι . . . ἔστι Εὐβοίας, Δίαντος κτίσμα. Ὁ πολίτης Ἀθηναῖος καὶ Ἀθηναϊκός . . Τὰς δ' Ἀθήνας καὶ Διάδας λέγεσθαι. (Et. B). Τότε Κήναιον πλησίον, καὶ ἐπ' αὐτὸ τὸ Δῖον, καὶ Ἀθῆναι αἱ Διάδες κτίσμα Ἀθηναίων. Str. X, 446, b. Le fondateur de cette ville, Dias, était Athénien de la famille d'Erechthée. V. aus. R. Rochette Colonies Grecques, II, 103. Il parait que les Athéniens eux-mêmes distinguaient souvent les habitans de cette ville par le nom Ἀθηνῖται. AΘENAIΔIAΔEΣ (N. 166. 171') . . ENAIΔIAΔEΣ (N. 166). ΔIEΣAΘENITAI (N. 219) 6000 Dr. — ΔIEΣ (ἀπ' Ἀθηνῶν) (139) 100 Dr. . AΘENAIOI (178).

ΑΙΓΑΝΤΙΟΙ. Αἰγαί, πολλαί . . . Μακεδονίας, ἥτις καὶ Μηλοβότειρα ἐλέγετο, τῶν Θρᾳκησίων Χερρονήσου. (Et. B). Αἰγάς, Αἰολικὸν Πολισμάτιον . . Plut. Them. 26 — Just. VII, 1, 2. — (N. 137) 50 Dr. — (N. 157) 50 Dr. — (N. 159) 33 Dr., 2 Ob. — (N. 165). — (N. 155') 33 Dr., 2 Ob. — (N. 135') 31 . . . — (N. 177) . . . 2 Ob. — (N. 188) 50 Dr., — (201)... 2 Dr., 2 Ob. — (202) 54 Dr., 1 Ob. — (224) — (223).

ΑΙΓΙΝΗΤΑΙ. Αἴγιναι τρεῖς . . . νῆσος μία τῶν Κυκλάδων. Ὁ πολίτης Αἰγινεύς, ὡς Στράβων· ὡς οἱ πολλοὶ Αἰγινῆται (Et. B.) — Str. 124, b. ect. (N. 131) 3000 Dr. — (136) 3000 Dr. — (145) — (139') . . 2000 Dr. — (189) 3000 Dr.

ΑΙΝΕΑΤΑΙ. Αἴνεια, τόπος Θρᾴκης, ἀπὸ Αἰνείου. Τὸ ἐθνικὸν Αἰνειεύς, ὃ καὶ παράσημόν ἐστιν, ὅτι μὴ ἐνδεῖ μιᾷ συλλαβῇ τοῦ πρωτοτύπου . . . ἔστι καὶ Αἰνειάτης. (Et. B.) — Dion. Halic. I — Str. VII. — Αἴνεια, Ἑλληνὶς (πόλις Μακεδονίας). (Scyl.) (N. 167). — (181) 100 Dr. — (181) — (198) 300. — (215) 300. — (186'.) — (223).

ΑΙΝΙΟΙ. Αἶνος, πόλις Θρᾴκης, Ἄψινθος καλουμένη. Στράβων ζ'. ἐν δὲ τῇ ἐκβολῇ τοῦ Ἕβρου, διστόμου ὄντος, πόλις Αἶνος καὶ κτίσμα Κυμαίων. . . . Τὸ ἐθνικὸν Αἴνιος . . οὕτω γὰρ ἀναγράφεται ἐν τοῖς πίναξι. (Et. B.) — Ὃς ἄρ Αἰνόθεν εἰληλούθει (Hom. Il. IV, 526.) — Αἴνιοι ὑποτελεῖς (Ἀθηναίων) Thuc. VII, 57. Cette ville qui porte aujourd'hui le même nom, était d'origine Éolienne. Mais Suidas lui donne aussi une origine Athénienne, en prétendant qu'elle fut d'abord peuplée par les Athéniens qui se fixèrent aussi à Alopéconnèse, et que la colonnie de Cumes vint plus tard se joindre à eux. (Suid. s. Ἀλωπεκόννησος). (N. 134) . . 100 Dr. — (N. 145) 1200 Dr. — (135') 1000 — (199) 1000 — (215) 1000.

ΑΙΟΛΙΤΑΙ. Αἰόλιον, τῆς Θρᾴκης Χερρονήσου πόλις. Τὸ ἐθνικὸν Αἰόλιος . . καὶ Αἰολίτας. (Et. B.) Cette ville était, ainsi que son nom l'indique, une colonnie Éolienne, fondée par les habitans de Cume ou par ceux de Lesbos. (Raoul-Rochette, Colon. Gr. III, 132). (N. 181) 8 Dr. 2 Ob. — (221) 8 Dr. 2 Ob.

ΑΙΡΑΙΟΙ. Αἰραί, πόλις Μακεδονίας. Τὸ ἐθνικὸν . . . της Μακεδονίας Αἰραῖος (Et. B). (N. 133) 300 Dr. (151) — (154).

Dans les N°s suivans il parait qu'on a écrit Αἰραῖοι pour Ἐραῖοι, d'Ἐραί, une ville de l'Asie-Mineure. Οἱ δὲ Χῖοι . . . Λέβεδον ἀπέστησαν καὶ αὖθις Ἐράς. (Thuc. VIII, 19). Πρὶν δὲ ἐλθεῖν ἐπὶ τὰς Ἐρυθράς, πρῶτον μὲν Γέραι πολίχνιον, εἶτα Τήιον. (Str. XIV, 644 c.); ou bien pour Ἀραῖοι, d'Ara; Ἀραί, Ἰωνίας νῆσοι τρεῖς Τὸ ἐθνικὸν Ἀραῖος (Et. B). — Ἀραῖαι νῆσοι (Eust. Il. τ. 411). Elles étaient situées entre Syme et Cnide (Athénée, VI, 262). (N. 139) — (154') — (166') 100. — (174). — (182). — AIPEEΣ (162) 100.

ΑΙΣΙΟΙ. Αἶσα, πόλις Θρᾴκης, προσεχὴς τῇ Παλλήνῃ. Αἰσαῖος (Et. B). HAIΣIOI (N. 142). — AIΣA (192).

ΑΙΣΩΝΙΟΙ. Αἰσων, πόλις Θεσσαλίας. Τὸ ἐθνικὸν Αἰσώνιος. (Et. B). — Αἰσωνὶς (?) πόλις τῆς Μαγνησίας, . . . ὡς καὶ Πίνδαρός φησι

καὶ Φερεκύδης (Comm. d'Apoll. Rhod.) AIƧONIOI (N. 166'). — (138) 16 Dr., 4 Ob. — (221). — AIƧONEƧ (215) 25 Dr. — (224) 101, 4 ?

ἈΚΆΝΘΙΟΙ. Ἄκανθος, πόλις Θρᾴκης . . . ὑπὲρ τὸν Ἄθω (Et. B.) — Πόλις ἐν τῷ Σιγγιτικῷ κόλπῳ ἐστὶ παράλιος, πλησίον τῆς τοῦ Ξέρξου διώρυχος (Str. VII). Ville de Macédoine (Pline, IV, 10. — Cosmogr. Géogr. III, 13. — Scyl.) — Ἐπὶ Ἄκανθον τῶν Ἀνδρίων ἀποικίαν (Thuc. IV, 84). V. Plut. Quest. Grec. t. II. Cette ville était donc une colonie Ionienne d'Athènes, comme Andros sa metropole. (V. Hérod. VIII, 46, 48. — Thuc. VII, 57.) (N. 163). — (167) — (181). — (198) 300. — (202) 300. — (206) 300. — (223) 300.

ἉΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΙ̃Σ. Ἁλικαρνασσὸς, πόλις Καρίας. Ὁ πολίτης Ἁλικαρνασσεύς . . . Ἁλικαρνάσσιος. (Et. B.) Cette ville fut fondée par les Doriens d'Argos (Paus. II, 30), mais elle fut ensuite exclue de l'hexapole Dorique (Hérod. I, 144). HAԸIKAPNAƧƧEƧ (N. 131) 166 Dr., 4 Ob. — AԸIKAP . . (136) 166 Dr., 3 Ob. — HAԸIKAPNAƧIOI (139) 66 Dr. — . . KAPNAƧƧIOI (146) . . ԸIKAPNAƧƧIOI (156). — HAԸIKAPNAƧƧIOI (137''). . 1 Dr., 4 Ob. — . . ԸIKAPNAƧ . . (160). — AԸIKA . . . . (167) 166 Dr., 4 Ob. — HAԸI . . . . (182).

ἈΛΩΠΕΚΟΝΝΗΣΙΟΙ. Ἀλωπεκόννησος, πόλις Ἑλλησποντίας Χεῤῥονήσου. Τὸ ἐθνικὸν Ἀλωπεκοννήσιος (Et. B). Cette ville fut peuplée par une colonie Athénienne (M. Etymol.) (N. 134) 54 Dr. — (176). . (181) . . 2 Dr., 2 Ob. — (223') 22 Dr.

ἈΜΌΡΓΙΟΙ. Ἀμοργὸς, νῆσος, μία τῶν Κυκλάδων (Et. B). Cette île fut peuplée par les Naxiens (Schol. ad. Dionys. Perieges. ad. v. 526, Hudson, t. IV, p. 37), qui étaient eux-mêmes des colons d'Athènes. (Ib. et Elien. Hist. var. VIII, 5). Elle porte aujourd'hui le même nom. — (221) 100 Dr. — (181) 109 Dr.

ἈΜΥΝΑΝΔΕΙ̃Σ. Cette ville qui ne figure qu'une seule fois dans ces listes, parait appartenir à la Carie, à en juger par la place qu'elle occupe au milieu des villes de cette province. (N. 135) 50 Dr., 4 Ob.

ἈΝΑΦΑΙ̃ΟΙ. Ἀνάφη, νῆσος μία τῶν Σποράδων, πλησίον Θήρας. Ἀναφαῖος τὸ ἐθνικόν (Et. B.). Habitée par des Doriens, ainsi que le prouve le langage de ses inscriptions. Elle porte encore aujourd'hui le même nom (N. 219) 1000 Dr.

ἈΝΔΡΙΟΙ. Ἄνδρος, νῆσος μία τῶν Κυκλάδων (Et. B). Porte aujourd'hui le même nom. Ses habitans étaient originaires d'Athènes (Hérod. VIII, 46, 48. — Thuc. VII, 57). Une nouvelle colonie y est envoyée par Periclés (Plut. Per. 11). (N. 134)..600 Dr. (139) 1200. (157). 600 Dr. (217) 15 Tal.

ἈΠ . . ΙΤΑΙ, . . . ΩΝ peut-être Ἀπολλωνῖται Χαλκιδέων. Εἶτα Φάγρις, Γαληψὸς, Ἀπολλωνία, πᾶσαι πόλεις. (Str. Excerpt. VII, 331, b.) (181) 100.

ἈΡΓΊΛΙΟΙ. Ἄργιλος, πόλις Θρᾴκης, ὡς Θουκυδίδης ὀγδόῃ (l. πέμπτῃ) . . Ἄργιλος ἡ πρὸς τῷ Στρύμονι ποταμῷ πόλις. Οἱ πολῖται Ἀργίλιοι (Et. B)· — ὡς δὲ ἀπὸ τοῦ Στρύμονος ἐπορεύετο ὁ στρατὸς, ἐνταῦθα πρὸς ἡλίου δυομένου ἐστὶν αἰγιαλὸς, ἐν τῷ οἰκημένην Ἄργιλον πόλιν Ἑλλάδα παρεξῄει (Her. VII). — Εἰσὶ δὲ οἱ Ἀργίλιοι Ἀνδρίων ἄποικοι (Thuc. IV, 103). Ils étaient par conséquent des colons d'Athènes. (V. Ἄνδριοι). (N. 133) 1500 Dr. — (163) — (167) — (135') — (166') — (198) 100. — (198) 100. — (202) 16 Dr., 4 Ob. — (215). — (221) . . , 4 Ob.

ἈΡΙΣΒΑΙ̃ΟΙ. Ἀρίσβη, πόλις Τρῳάδος, Μιτυληναίων ἄποικος . . . κεῖται μεταξὺ Περκώτης καὶ Ἀβύδου. Τὸ ἐθνικὸν Ἀρισβαῖος (Et. B). « Καὶ Σηστὸν καὶ Ἄβυδον εἶχον καὶ δίαν Ἀρίσβην. » (Hom. Il. B. 835). Cette ville pélagique était, d'après le témoignage d'Etienne, habitée par des Éoliens. (V. aussi Eust. ad. Il. M. v. 686). Du temps de Strabon elle n'était plus qu'un bourg de peu d'importance. (Str. XIII). (N. 185) — (199').

ἈΡΚΕΣΕΊΑ. Ce n'est pas Ἀρκεσίνη, l'une des trois villes d'Amorgos (Et. B. — Ptol. V, 2.), mais bien l'une des quatre villes de l'île de Carpathos. Τετράπολις δ' ὑπῆρξεν (ἡ Κάρπαθος) (Et. B). Nous pensons pouvoir rétablir les noms des 4 villes de Carpathos de la manière suivante: Κάρπαθος, Ἀρκεσεία, Νίσυρος (τετράπολις δ' ὑπῆρξεν [ἡ Κάρπαθος] . . μία δὲ τῶν πόλεων ἐκαλεῖτο Νίσυρος. Str. X), Ἐτεοκάρπαθος.. (V. plus bas ce mot). ΚΑΡΠΑΘΙΟ[Ν]ΑΡΚΕƧΕΙΑ (N. 137') 16 Dr., 4 Ob. — [ΚΑΡΠ]ΑΘΟΑΡΚΕƧΕΙ[Α] (161). Le premier de ces passages nous aide à lire le second. Les deux mots y sont écrits sur deux lignes, et le chiffre est placé au milieu de ces lignes, de manière à correspondre à tout les deux, et à indiquer que les deux mots appartiennent au nom d'une seule ville. Dans le second passage les deux mots sont placés sur une même ligne. Cette île était habitée par des Doriens d'Argos (Diod. V, 54).

ἈΡΑΙΣΣΙΟΙ. Cette ville, par la place qu'elle occupe dans ces listes, parait appartenir à la Carie (N. 206).

ἉΡΠΑΓΙΑΝΟΊ et ἉΡΠΆΓΙΟΙ. Ἁρπάγια, οὐδετέρως, τόπος περὶ Κύζικον. Οἱ οἰκήτορες Ἁρπαγιανοί (Et. B). — Ἐν δὲ τῇ μεθορίᾳ τῆς Κυζικηνῆς καὶ τῆς Πριαπηνῆς ἐστι τὰ Ἁρπάγια τόπος (Str. XIII.) — Ἐπέπλεον ἐπὶ Κύζικον, καὶ κατιδόντες κατὰ Ἁρπάγιον καὶ Πρίαπον τὰς ἀπὸ Βυζαντίου ναῦς (Thuc. VIII, 107). — Χαλκιδεῖς . . . τόπον δεικνύοντες, Ἁρπάγιον καλοῦσι (Athen. XIII, 601). HA]PΓA-ΛΙΑΝΟΙ (159) — (162) 5 Dr. — (166') 5 Dr. — (181) — (200) 5 Dr. — HAPΓAΛIOI (155').

ἈΡΤΑΚΗΝΟΊ. Ἀρτάκη, πόλις Φρυγίας, ἄποικος Μιλησίων. Δημήτριος δὲ νησίον εἶναί φησι, καὶ Τιμοσθένης λέγων, « Ἀρτάκης τοῦτο μὲν ὄρος ἐστὶ Κυζικηνῆς, τοῦτο δὲ νησίον ἐστι, ἀπὸ γῆς ἀπέχον στάδιον. Κατὰ τοῦτο λιμὴν ὑπάρχει βαθὺς ναυσὶν ὀκτὼ ὑπὸ τῷ ἀγκῶνι, ὃν ποιεῖ τὸ ὄρος ἔχεσθαι τοῦ αἰγιαλοῦ. » Τὸ ἐθνικὸν Ἀρτακηνός. Σοφοκλῆς δὲ καὶ Ἀρτακιεὺς εἶπε·

« Τί μέλλετ' Ἀρτακεῖς τε καὶ Περκώσιοι; »

καὶ Ἀρτάκιος εἶπε Δημοσθένης, ἐν ἐννάτῳ Βιθυνιακῶν·

« νήσσατο δ' Ἀρτακίοισιν ἐφέστιος αἰγιαλοῖσιν. » (Et. B). — Ἐν δὲ τῇ Κυζικηνῇ νήσῳ, Ἀρτάκην, Κύζικον (Str. XIV). — Cette ville était donc Ionienne. (V. Schol. Apol. Rhod. I, v. 955). (N. 135) 33 Dr., 2 Ob. — (162) 33 Dr., 2 Ob. — (162) 33 Dr., 2 Ob. — (135') 33 Dr., 2 Ob. — (172) — (181) 33 Dr., 2 Ob. — (213) 33 Dr. 2 Ob.

ἈΣΣΗΡῙΤΑΙ. Ἄσσηρα, οὐδετέρως, πόλις Χαλκιδέων. Τὸ ἐθνικὸν Ἀσσηρίτης (Et. B). — (Arist. Hist. anim. III, 12). Cette ville fondée par les Chalcidéens, tirait donc de seconde main son origine d'Athènes. (N. 131)..200 Dr. (avec Ὀλύνθιοι et Σκαβλαῖοι). — (134) 40 Dr. — (153) 200 Dr. — (167). . (181) 50 Dr. — (198) . . 20. — (210) — (221) 50.

ἈΣΤΑΚΗΝΟΊ. Ἄστακος, πόλις Βιθυνίας. Τὸ ἐθνικὸν Ἀστακηνός. (Et. B). — Ἦν δ' ἐν αὐτῷ τῷ κόλπῳ καὶ Ἄστακος, Μεγαρέων κτίσμα καὶ Ἀθηναίων, καὶ μετὰ ταῦτα Δαιδαλσοῦ, ἀφ' ἧς καὶ ὁ κόλπος ὠνομάσθη. Κατεσκάφη δ' ὑπὸ Λυσιμάχου. Τὰς δ' οἰκήτορας μετήγαγεν εἰς Νικομήδειαν ὁ κτίσας αὐτήν (Str. XII). — Νικομήδης Βιθυνῶν βασιλεὺς Ἄστακον ἐπικτίσας, Νικομήδειαν ὠνόμασε. (Eusèbe). — Ἔχει δὲ πόλεις ἐπισήμους τοσαύτας· πρώτην μὲν Νικομήδειαν . . . τετάρτην Ἄστακον. (Const. Porphyr.). — βασιλέως Νικομήδους . . . Ἀπὸ τούτου δὲ καὶ τῇ μεγίστῃ τῶν ἐν Βιθυνίᾳ πόλεων μετεβλήθη τὸ ὄνομα Ἀστακῷ τὰ πρὸ τούτου καλουμένῃ. (Paus. V, 12). Malgré le témoignage de Pausanias et d'Eusèbe il parait cependant que Nicomédie n'occupait pas l'emplacement de l'ancienne Astacus (V. Phot. p. 722. — R. Rochette, III, 234). (N. 133) 150. — (134) 16 Dr., 4 Ob. — (135) 100 Dr. — (145) 550 Dr.

ἈΣΤΥΠΑΛΑΙΕΙ͂Σ. Ἀστυπάλαια, νῆσος μία τῶν Κυκλάδων. Ἐκαλεῖτο δὲ Πύῤῥα, Καρῶν κατεχόντων, εἶτα Πυλαία, εἶτα τῶν Θεῶν τράπεζα διὰ τὸ ἀνθηρὸν αὐτῆς . . . Τὸ ἐθνικὸν Ἀστυπαλαιεὺς καὶ Ἀστυπαλαιάτης (Et. B). — (Ptol. V, 2). Ἡ μὲν οὖν Ἀστυπάλαια ἱκανῶς ἐστι πελαγία, πόλιν ἔχουσα. Str. X, 392. — Ἐν τῷ πόρῳ δὲ κειμένη τῷ Κρητικῷ ἄποικός ἐστιν Ἀστυπάλαια Μεγαρέων νῆσος Πελαγία. Scymn. v. 549. — Astypalæa liberæ civitatis, circuitu LXXXVIII mill. passuum. Pl. IV, 23. — Ἀστυπάλη (Scyl.) — Ἀστυπαλαία (Et. M.) (Ptol. V, 2.) Cette île était en partie peuplée par les Ioniens. (V. R. Roch. II, 227). Elle porte aujourdhui le même nom, Ἀστυπαλαιά. (N. 161). — (137') 150 Dr. — (173). — (182).

ἈΣΤΥΡΗΝΟΊ ΜΥΣΟΊ. Ἄστυρα πόλις Μυσίας οὐδετέρως, πρὸς τῇ Τρωάδι. Λέγεται καὶ ἑνικῶς Ἄστυρον. (Et. B). — Ὑπέρκειται δὲ τῆς τῶν Ἀβυδηνῶν χώρας ἐν τῇ Τρωάδι τὰ Ἄστυρα, ἃ νῦν μὲν Ἀβυδηνῶν ἐστι κατεσκαμμένη πόλις, πρότερον δὲ ἦν καθ' ἑαυτό, χρυσία ἔχοντα, ἃ νῦν σπάνιά ἐστιν, ἐξαναλωμένα (Str. XIII). (N. 155')..1 Dr., 4 Ob. — (183) 8 Dr., 2 Ob. — (139') 8, 2.

ΑΥ̓ΛΙΆΤΑΙ ΚΆΡΕΣ. Εἰσὶν Αὐλαὶ καὶ Λυκίας χωρίον . . . οἱ οἰκοῦντες Αὐλεῶται (Et. B). (131) 7.. Dr. — (145) 8 Dr., 2 Ob. — (165) 8 Dr., 2 Ob. — (137') 8 Dr., 2 Ob. Αὐλιῆται (139) 8 Dr., 2 Ob. — (160) — (207) — (215).

ΑΦΥΤΑΙ͂ΟΙ. Ἀφύτη ἢ Ἄφυτις, πόλις πρὸς τῇ Παλλήνῃ Θρᾴκης. Ὁ πολίτης Ἀφυταῖος. Θουκυδίδης, ά. « ἐξ Ἀφύτιος ὁρμώμενος. (Et. B) — Ὃς ἀφικόμενος ἐς τὴν Παλλήνην, καὶ ἐξ Ἀφύτιος ὁρμώμενος, προσήγαγε τῇ Ποτειδαίᾳ τὸν στρατόν (Thuc. I). Cette ville était une colonie des Eretriens, qui étaient eux-mêmes des colons d'Athènes (Hérod. VII, 122. — Str. VII. — Mél. II, 2. — Scyl. Peripl. I). (N. 135). 100 Dr. — (137) 300 Dr. — (158). — (159) 100. — (165). — (135') 100 Dr. — (166'). — (181) 100 Dr. — (198). — (202) 300.

ΒΑΡΓΥΑΙΕΙ͂Σ. Βάργυλα, οὐδετέρως, πόλις Καρίας, ἣν Ἄνδανον οἱ Κᾶρες φασίν, Ἀχιλλέως κτίσμα λέγοντες· ἔστι πλησίον Ἰάσου καὶ Μύνδου· ἐξ αὐτοῦ ὁ πολίτης Βαργυλιάτης (Et. B). — Εἶτ' εὐθὺς Μύνδος . . . καὶ μετὰ ταύτην Βαργυλία, καὶ αὕτη πόλις (Str. XIV). Cette ville, qui porte le nom d'un des compagnons de Bellerophon, semble être ainsi que plusieurs autres villes de Carie, une colonie des Éoliens de Corinthe (R. Rhoch. II, 192). Une ville moderne du nom de Βαρίλια, qui conserve des restes d'antiquité occupe probablement l'emplacement de l'ancienne Bargylie. (N. 134) 16 Dr., 4 Ob. — (155) — (167) 17 Dr., 4 Ob. — (206) . . , 4 Ob. — (210) . . , 1 Ob.

ΒΈΛΒΙΝΑ. Πόλις Λακωνική, Παυσανίας ὀγδόῳ. Ἀρτεμίδωρος νῆσον αὐτὴν φησί. Τὸ ἐθνικὸν Βελβινίτης (Et. B). — Λέγουσι μὲν δὴ οἱ Ἀρκάδες τὴν Βελεμίναν τῆς σφετέρας οὖσαν τὸ ἀρχαῖον, ἀποτέμεσθαι Λακεδαιμονίους (Paus. VIII). — Etienne parait avoir confondu l'île Βέλβινα avec la ville de Laconie Βελεμίνα. — Σούνιον . . . κατὰ δὲ τοῦτο ἐστι νῆσος Βέλβινα, καὶ πόλις τούτου τοῦ κόλπου (Scyl.) (Str. VIII, 375 c). (N. 219) 300 Dr.

ΒΕΡΓΑΙ͂ΟΙ. Βέργη, πόλις Θρᾴκης, πρὸς τῇ Χεῤῥονήσῳ. Τὸ ἐθνικὸν Βεργαῖος (Et. B). — Cette ville, si c'est la même qu'Etienne appelle ailleurs Βεργέπολις, était une colonie d'Abdère. (Voy.) — Ptol. (III, 13) la place parmi les villes méditerranées des Odomants ou de la Macédoine Edonide. (N. 133) 48 Dr. — (134') . . 2 Dr. — (181) 52 Dr. — (221) . . 1 Dr.

ΒΕΡΥΕΙ͂Σ. Dans le catalogue d'Etienne de Byzance cette forme de gentilé ne se trouve point. Cependant trois noms de villes en approchent : Βέρης, πόλις Θρᾴκης, ἐθνικὸν Βερήσιος. — Βέροια, πόλις Μακεδονίας, τὸ ἐθνικὸν Βεροιαῖος. — Βερύτη...

Τρωϊκὴ πόλις, τὸ ἐθνικὸν Βηρυτίτης (Et. B). Nous penchons pour cette dernière ville, par la raison que dans les deux passages où le mot Βηρυσῖς est répété, il est accompagné par des noms de villes de l'Hellespont. Βηρυσῖς ὑπερτελεῖς. (N. 136) 16 Dr., 4 Ob. (154') 16 Dr., 4 Ob.

BOTTIAÎOI. Τοῖς ἐπὶ Θρᾴκης Χαλκιδεῦσι καὶ Βοττιαίοις (Thuc. I, 57). — Ἐκ δὲ τῆς Βοττίας καλουμένης, Βοττιαίους, οἳ νῦν ὅμοροι οἰκοῦσι Χαλκιδέων (ib. II, 99). (Strab. VII, 330, d. ect). Cette ville fut peuplée par des Crétois et des esclaves Athéniens (Plut. Vie de Thém. — Quest. gr. II), (N. 291) 200 Dr.

ΒΟΥΘΕΙΕΙΣ. Ce nom figure le plus souvent parmi ceux des villes de l'Asie Mineure. Nous ne croyons pas pouvoir le rattacher à Βουθόη une colonie Argienne en Illyrie, où il n'est pas naturel que les Athéniens eussent eu des alliés. Nous sommes plutôt portés à croire que cette ville était Βούδεια de Magnésie, où nous avons vu que la ville d'Aeson était aussi tributaire d'Athènes. Βούδεια, πόλις ἐν Μαγνησίᾳ. (Et. B). (N. 131) — (139) 16 Dr., 4 Ob. — (151) — (154) 300 Dr. — (174) — (200).

ΒΥΖΑΝΤΙΟΙ. Βυζάντιον, τὸ ἐν Θρᾴκῃ βασίλειον (Et. B). — Ξυνέβησαν δὲ καὶ Βυζάντιοι ὥσπερ καὶ πρότερον ὑπήκοοι εἶναι (Ἀθηναίων) (Thuc. I, 117). Il est connu que Byzance fut fondé par les Mégaréens (Hérod. IV, 144 est.) (N. 134) 1500 Dr. — (147) — (134') 450 Dr. — (162) 1571 Dr., 4 Ob. — (178) — (181) — (202) 2567 Dr. — (186) 1830 Dr. — (223') . . . 1 Dr., 3 Ob. Souvent le Ι est redoublé.

ΒΥΣΒΙΚΟΣ. Βέσβικος, εἰς τὴν Προποντίδα, κατὰ Βέσβικον νῆσον (Str. XII). — Φρυγία, . . . καὶ πόλεις Ἑλληνίδες αἵδε· Μύρλεια, καὶ Ῥύνδακος ποταμὸς, καὶ ἐπ' αὐτῷ Βέσβικος νῆσος (Scyl.). — Βέσβικος, νησίδιον περὶ Κύζικον, τὸ ἐθνικὸν Βεσβικηνός (Et. B). (N. 192) 50 Dr.

ΓΑΛΑΙΟΙ. Une ville de Thrace; peut-être Γάνος? Μετὰ δὲ Χερρόνησον ἐστι Θρᾴκια τείχη τάδε . . Γάνος . . (Scyl. Peripl.) Mais il est plus probable qu'il existait en effet une ville en Thrace du nom de Γαλαία, qui aurait donné un nom à la province Galaïque, qui du temps d'Hérodote avait changé ce nom contre celui de Briantique : Ἡ δὲ χώρα αὕτη πάλαι μὲν ἐκαλέετο Γαλαϊκὴ, νῦν δὲ Βριαντική. Her. VII, 108. (N. 221) 50 Dr. — (181) 50.

ΓΑΛΗΨΙΟΙ. Γαληψὸς, πόλις Θρᾴκης καὶ Παιόνων . . . Θουκυδίδης τετάρτῃ ἑτέραν λέγει καὶ Γαληψὸς οὐ πολλῷ ὕστερον, καὶ ἡ Σύμη . . . ὁ πολίτης Γαλήψιος (Et. B). — Καὶ Γάληψος οὐ πολλῷ ὕστερον καὶ Οἰσύμη. Εἰσὶ δὲ αὗται Θασίων ἀποικίαι (Thuc. IV), d'où l'on voit qu'Etienne de Byzance s'est trompé d'abord en supposant que Thucydide voulait parler d'une autre Γαληψὸς (sic, et non pas Γάληψος), et ensuite en écrivant ἡ Σύμη pour Οἰσύμη, erreur qui prouve aussi l'identité à son époque de la prononciation d'η et οι. (V. Harp. Γάληψος. — Magn. étym. id. —Diod. XII). Cette ville fut colonisée par Thasos, qui fut soumise à Athènes avec toutes ses colonies de Thrace en Olympiade 79, 1 (Diod. XI. — Thuc. I, 100. — Plut. Cim.) — (N. 131) 150 Dr. — (134) — (135) 150 Dr. — (155) . . 10. — (159) 100. — (165) — (201) — (212) — (186) 16 Dr., 4 Ob.

ΓΑΡΓΑΡΕΙΣ. Γάργαρα, πόλις τῆς Τρῳάδος, ἐπὶ τῇ ἄκρᾳ τῆς Ἴδης, πάλαι Γάργαρος καλουμένη, ἣν Αἰολικὴν ὀνομάζει Στράβων καὶ Ἑκαταῖος . . . ἔστι καὶ Λαμψάκου πολισμάτιον Γάργαρον. Τὸ ἐθνικὸν Γαργαρεὺς (Et. B). — Μετὰ δὲ τὴν Σκῆψιν Ἄνδειρα καὶ Πιονία καὶ Γαργαρίς . . . Ταῦτα δ' ἐστι τὰ χωρία ἃ οἱ Λέλεγες κατεῖχον . . . καὶ τὰ Γάργαρα Αἰολέων (Str. XIII, 610). (V. Pomp. Mél. I, 18. — Etym. M. Γάργαρον) (N. 164) 75 Dr. — (168) 77 Dr., 4 Ob.

ΓΕΝΤΙΝΙΟΙ. Γεντῖνος, πόλις Τρῳάδος, κτίσμά τινος τῶν Αἰνείου παίδων. Οἱ οἰκοῦντες Γεντίνιοι (Et. B). (N. 135) 8 Dr., 2 Ob. — (154') 8 Dr., 2 Ob. — (183) 8 Dr., 2 Ob.

ΓΙΓΩΝΕΙΣ. Γίγωνος, πόλις Θρᾴκης, προσεχὴς τῇ Παλλήνῃ. Ὁ πολίτης Γιγώνιος (Et. B). — Κατ' ὀλίγον δὲ προϊόντες (ἐκ Ποτειδαίας) τριταῖοι ἀφίκοντο (εἰς Γίγωνον) (Thuc. I, 61). — Ἐκ τῶν προσεχέων πολίων τῇ Παλλήνῃ, ὁμορεουσέων δὲ τῷ Θερμαίῳ κόλπῳ· τῇσι οὐνόματά ἐστι τάδε . . . Γίγωνος (Hérod. VII, c. 123). (N. 192). — (221).

ΓΡΥΓΧΕΙΣ. Ce nom nous est inconnu. Il figure toujours parmi ceux des îles et des villes de l'Eubée, et appartenait probablement à cette dernière île. (N. 139) 16 Dr., 4 Ob. — (166) — (171') — (139') — (187) — (219) 2000. Dr.

ΓΡΥΝΕΙΕΙΣ. Γρύνοι, πολίχνιον Κυρηναίων, (écr. Μυριναίων. Cd. Ald. et Florent.), οὗ καὶ ἱερὸν Ἀπόλλωνος καὶ μαντεῖον ἀρχαῖον, καὶ ναὸς πολυτελὴς λευκοῦ λίθου, ἐν ᾧ τιμᾶται . . . Τὸ ἐθνικὸν Γρυνεὺς (Et. B). — Εἶτα πολίχνιον Μυριναίον (l. Μυριναίων), Γρύνιον, καὶ ἱερὸν Ἀπόλλωνος, καὶ Μαντεῖον ἀρχαῖον, καὶ νεὼς πολυτελὴς λίθου λευκοῦ (Str. XIII) . . Εἰς Κύμην . . . ἐντεῦθεν εἰς Μυρίνα τετταράκοντα στάδια. Τὸ δ' ἴσον ἐντεῦθεν εἰς Γρύνιον. (Str. XIV), (Athén. IV, 149 e.). (145'?) — (162) 16, 4. (N. 164) 33 Dr., 2 Ob. — (166') 16 Dr., 4 Ob. — (202) 654 Dr., 2 Ob.

ΔΑΜΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ; ΔΑΥΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ. Ἔστι καὶ Δαύνιον τεῖχος Θρᾴκης. Ὁ πολίτης Δαυνιοτειχίτης (Et. B). ΔΑΜΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ (154') — (166') 16 Dr. 4 Ob. — (221) 16, 4. ΔΑΥΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ (N. 147). (135'). (178). (168') 16, 4. (181). (202) 226, 4. (199') . . , 4. (217).

ΔΑΡΔΑΝΕΙΣ. Δάρδανον, πόλις Τρωάδος, ἡ πρότερον Τευκρίς. (Et. B). — Hérod. V, 107. — Scyl. in Τρωάς. — Lycophr. Δαρδάνιον. — Ἐστι τοίνυν μετ' Ἄβυδον ἥτε Δαρδανὶς ἄκρα, . . . καὶ ἡ πόλις ἡ Δάρδανος, διέχουσα τῆς Ἀβύδου ἑβδομήκοντα σταδίους (Str. XIII). (N. 138)...50 Dr. (134') 54. (156)—(159)—(162) 100 — (155'). —(166') 100. —(178) — (181). (196') — (213) — (223')...1 Dr.

ΔΑΣΚΥΛΙΟΙ. Δασκύλιον, πόλις Καρίας ἐπὶ τοῖς ὅροις τῆς Ἐφεσίας. Ἐστι καὶ ἑτέρα πόλις μετὰ τὰ Τρωικὰ κτισθεῖσα. Τρίτη πόλις Ἰωνίας, τὸ μέγα λεγόμενον, ὡς μεῖζον τῶν ἄλλων. Τετάρτη περὶ Βιθυνίαν. Πέμπτη τῆς Αἰολίδος καὶ Φρυγίας. Τὸ ἐθνικὸν Δασκυλίτης. Ἐστι δὲ καὶ Δασκυλῖτις λίμνη ἢ Δασκυλία, ὥστε καὶ Δασκυλιεὺς ὁ πολίτης (Et. B). — Ptol. V. 1. Δασκύλειον. — Str. XII. — Mél. I, 19. Ici il est question de la ville de Bythinie (v. N 131, 134, 181). D'après le Géographe Niger, un village du nom de Daschilo occupe aujourd'hui en Bithynie l'emplacement de l'ancienne ville. Δασκύλιον ἐν Προποντίδι (N. 131) 8 Dr., 2 Ob. (134) 8 Dr., 2 Ob. (181). — Δασκύλιον (155')...1 Dr., 4 Ob. — (202) 7 Dr., 2 Ob.

ΔΙΑ . ΙΟΙ ΕΝ ΕΥΒΟΙΑι. La restauration la plus naturelle de ces mots serait Διάκριοι ἐν Εὐβοίᾳ, car Plutarque nomme les Διακρεῖς d'Eubée (Voyez plus bas ce mot) Διάκ ιοι, et Aristophane (guêpes) nomme Διάκριοι les habitans de la Διακρία d'Attique. Mais les mots Διακρεῖς ἀπὸ Χαλκιδέων qui figurent dans la même liste (N. 219) ne nous permettent pas d'admettre cette restauration. Etienne de Byzance cite Δία et Δῖον, comme deux villes appartenant à l'Eubée. Il donne à l'une et à l'autre l'ethnique Διεύς; mais il parait que dans ses deux articles il confond les deux villes, ou bien qu'il attribue à la même ville deux terminaisons différentes; il dit à propos de Δῖον « ὡς ἐλλεῦσιν αἵγε πρὸς ταύτην ἦσαν Διάδες Ἀθῆναι καλούμεναι. » et il ajoute aussi au mot Δία. Διάς, ὅθεν καὶ Διάδες Ἀθῆναι. Il est donc bien probable qu'il y ait confusion dans son texte aussi sous le rapport des ethniques, et que celui de Δία eût été Διάσιος; il nous faudrait alors lire ici: Διάσιοι ἐν Εὐβοίᾳ. (N. 219) 1 Talent, 2000 Drachmes.

ΔΙΑΚΡΕΙΣ ΑΠΟ ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ. Διακρεῖς οὐ μόνον Εὐβοέων τινὲς ἀλλὰ καὶ Ἀθηναῖοι (Hesych.). Διακρία καὶ Διακρεῖς οἱ Εὐβοεῖς ἀπὸ ὄρους τῆς Εὐβοίας εἴρηται (Etym. M.) (N. 192) 13 Dr., 2 Ob. — (219) 2000. — (224).

ΔΙΔΥΜΟΤΕΙΧΙΤΑΙ. Δίδυμον τεῖχος, πόλις Καρίας. Οἱ πολῖται Διδυμοτειχῖται (Et. B). — Suid. — Polyb. V. Mais cette ville est toujours citée ici parmi celles de l'Hellespont à côté de Δαύνιον τεῖχος, ville de la Propontide située en Thrace. Dans les anciens auteurs nous ne rencontrons aucune ville de Thrace méridionale ou de l'Hellespont qui porte ce nom, mais nous en apprenons l'existence par les historiens Byzantins. Καὶ δὴ τὴν Ὀρεστιάδα παρεικότες, . . . ἔγνων τῷ Διδυμοτείχῳ προσβαλεῖν . . . ἐν τοῖς ἐνώπιον τοῦ Διδυμοτείχου μέρεσιν, ὃ τῷ φρουρίῳ παραρρέων Εὗρος διευρυνθεὶς ὑπερ̃ . . . (Nicét. Chon. Imp. Bald. 6. p. 402.) — Ἔπειτα μετὰ πλείστων καὶ κρατίστων δυνάμεων ἐξιὼν ὁ Ἰωάννης, παντὸς ἔργου κρεῖττον καὶ προὐργιαίτατον τίθησι τὴν Ἀδριανοῦ χειρώσασθαι, καὶ κατατρέψαι τὸ Διδυμότειχον . . . Περὶ τοίνυν τὸ Διδυμότειχον καταστρατοπεδευσάμενος, . . . μεταφέρειν τὸν ποταμὸν Εὗρον ἐπεβάλετο, περικλώμενον τῷ φρουρίῳ. Ib. 8. p. 407. Καὶ ἐπὶ τὴν Πέρινθον γίγνεται . . . ἀτὰρ εἰς Διδυμότειχον . . . . μετὰ τοῦτο εἰς Τζούρουλον (aujourd'hui Τζουρλοῦ) (Théop. p. 226). D'où l'on voit que Didymoteichon était une forteresse sur l'Ebre, entre Adrianople et Périnthos. Cette forteresse conserve encore son ancien nom; l'église Grecque y nomme un évêque de Didymotichos, et les Turcs l'appellent Dimotichoealessi ou Démotica. (N. 131) 16, 4. (137) 8, 2. (154') 16, 4. (159). — (168) 16, 4. (155'). (166') 16, 4. (178) — (181) — (202) 16, 4. (196) . . . 1, 3.

ΔΙΑΔΕΣ. Voyez Ἀθῆναι.

ΔΙΕΙΣ ΑΘΗΝΙΤΑΙ. Voyez Ἀθῆναι.

ΔΙΕΙΣ. Δία, πόλις Θεσσαλίας, Αἰακοῦ κτίσμα, β'. Θρᾴκης, κατὰ τὸν Ἄθω, γ'. Εὐβοίας . . η'. Καρίας, δ'. Βιθυνίας πρὸς τῷ Πόντῳ. Εἰσὶ δὲ καὶ νῆσοι Δῖαι καλούμεναι . . . Τὸ ἐθνικὸν Διεύς. — Δῖον, πόλις . . . Θρᾴκης πρὸς τῷ Ἄθῳ, ὡς Θουκυδίδης (Et. B.) — Καὶ ὁ Ἄθως . . . πόλεις ἔχει . . Δῖον. (Thuc. IV). On voit qu'Etienne confond Δία et Δῖον. La ville de Thrace dont il est ici question était d'après Thucydide Δῖον. (N 210). Διεῖς ἀπὸ τοῦ Ἄθω. (N. 139) 100 Dr. (162) 100 Dr. (135'). (181) 100. (201). Διεῖς ἐκ τοῦ Ἄθω. (N. 188) 100 Dr. (221). Διεῖς ἐξ Ἄθω (N. 202) 100. (223).

ΔΙΕΙΣ ΑΠΟ ΚΗΝΑΙΟΥ. Δῖον, πόλις Εὐβοίας περὶ τὸ Κήναιον . . . Τὸ ἐθνικὸν Διεύς. (Et. B.) — Ὠρεῷ. Τό τε Κήναιον πλησίον καὶ ἐπ' αὐτῷ τὸ Δῖον, καὶ Ἀθῆναι αἱ Διάδες, κτίσμα Ἀθηναίων, ὑπερκείμεναι τοῦ ἐπὶ Κῦνον (l. Κύνον) πορθμοῦ. (Str. X). Cette ville, de même que Ἀθῆναι Διάδες, fut fondée par Δίας, Athénien (N. 166).

ΔΙΚΑΙΑ. Δικαία, πόλις Θρᾴκης. Τὸ ἐθνικὸν Δικαιοπολίτης (Et. B). — Scyl. Thrac. — Pliu. IV, 11. — Ἄβδηρα, εἶτα Δικαία πόλις πλησίον, ἧς ὑπέρκειται λίμνη μεγάλη Νεστονίς (Str. VII). Cette ville de Thrace, qui portait aussi le nom de Δικαιόπολις, (Harpocr.), était une colonie Grecque (Hérod. VII, 109). Δικαία παρ' Ἄβδηρα. (N. 134) 50 Dr. — (135) 5? — (181) — (188) 50 Dr. (191) 3000 Dr. (197) — (210). Δικαιάται (202) 16 Dr., 4 Ob. — (206) — Δικαιοπολῖται (131) 800 (car c'est ainsi que je crois devoir lire les deux dernières lignes de la 1ère colonne de N. 131 . . . ΔΙΟΠΟ . . ΗΗΗ). (139) 93, 3. — Mais il parait qu'une autre ville de Thrace, l'une des nombreuses colonies d'Eretrie dans la Chalcidique portait ce même nom, car Δικαία παρ' Ἄβδηρα, et Δικαιοπολῖται Ἐρετριῶν ἄποικοι figurent dans la même liste, s. N. 134. Δικαιοπολῖται Ἐρετριῶν ἄποικοι (134) — (148) — (221) — (224) 100. Δικαία Ἐρετριῶν (163). — (167). — (198) — (221).

ΔΙΟΣΕΡΙΤΑΙ ou **ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙ**. Διὸς Ἱερὸν, πολίχνιον Ἰωνίας, μεταξὺ Λεβέδου καὶ Κολοφῶνος. Τὸ ἐθνικὸν Διοσιερίτης, ὡς Φλέγων ἐν πρώτῃ Ὀλυμπιάδι (Et. B). — Thuc. VIII, 19. Διοσιρῖται (N. 162) 8 Dr., 2 Ob. (140) 16, 4. — (145) 16, 4. (139') 4, 2? Ἐπιφορὰς 4 Ob. — Διοσερῖται (133) 16, 4. — (184) 100 Dr. (214) 16, 4.

ἘΔΡΌΛΙΟΙ. Cette ville que nous ne trouvons pas mentionée chez les anciens, parait avoir appartenu à la Thrace, car dans les deux passages où elle figure, elle est précédée du nom de Stolos (voyez ce mot). (N. 155) 7, 2. — (212) . . 1, 2. — Ailleurs nous lisons Χεδρόλιοι, ce qui est apparemment le même mot avec renforcement de l'aspiration, conformément à la prononciation locale. Dans l'un des deux passages où Χεδρόλιοι figure, il est aussi accompagné de noms des villes de Thrace (N. 181) 8, 2. — (221) . . , 2 Ob.

ἘΛΑΙΕΙ͂Σ, ou **ἘΛΑΙΐΤΑΙ ΠΑΡᾺ ΜΥΡΙΝΗΝ**. Ἐλαία, πόλις τῆς Ἀσίας, Αἰολική, Περγαμηνῶν ἐπίνειον . . . Μενεσθέως κτίσμα . . . Ἐλαιῖται (Et. B.) — Ἡ γὰρ Περγαμηνὴ καὶ Ἐλαΐτις, καθ' ἣν ὁ Κάϊκος ποταμὸς ῥεῖ, καὶ ἡ μεταξὺ τούτων Τευθρανία . . . ἀνὰ μέσον ἐστι τοῦτο Ἑλλησπόντου καὶ τῆς περὶ Σίπυλον καὶ Μαγνησίαν τὴν ὑπ' αὐτῷ χώραν (Str. VII.) — Εἰς Ἐλαίαν, λιμένα ἔχουσαν, καὶ ναύσταθμον τῶν Ἀτταλικῶν βασιλέων, Μενεσθέως κτίσμα, καὶ τῶν σὺν αὐτῷ Ἀθηναίων τῶν συστρατευσάντων ἐπὶ Ἴλιον (Str. XIII.) — Mél. I, 18. — Ἐλαιῖται (N. 136) 16, 4. (138) 16, 4. (162). Ἐλαιεῖς (166') 16, 4. Ἐλαιεία παρὰ Μ. (154') . . . 1, 4. Ἐλαία παρὰ Μυρι. (213) 16, 4. — Ἐλαιο . . (166') 1, 4. — (188) 1, 4.

ἘΛΑΙΟΎΣΙΟΙ. Ἐλαιοῦς, πόλις ἐν Ἑλλησπόντῳ, τὸ ἐθνικὸν Ἐλαιούσιος. (Et. B). — Str. VII. — Ptol. III, 12. — Ὑπομίξαντες τῇ Χεῤῥονήσῳ, παρέπλεον ἐπ' Ἐλαιοῦντος (Thuc. VII, 102). — Τὰς δ' ἄλλας Ἐλαιούσιοι κατέκαυσαν (ib. 107). — Ἀλωπεκόννησος πόλις ἑξῆς Ἐλαιοῦς Ἀττικὴν ἀποικίαν ἔχουσα (Marc. Heracl.). Plutarque (Pythocl. in Parall. II) attribue cette colonie aux Éphésiens, et Scymnus (Periég. v. 706) aux Téiens. Le témoignage de Marcien cité ci dessus est en contradiction apparante avec tous les autres, à moins de dire que par Ἀττικὴν ἀποικίαν il entend une colonie Ionienne. Mais il parait plus probable que cet auteur a confondu Ἐλαιοῦς de la Chersonnèse, avec Ἐλαία de Pergame. (N. 151). — (134') 50 Dr. — (162) 50 — (135') — (166') 1, 4. — (181) 50 — (202) 18 Dr. — (223') 100. — Ἐλαιούσιοι ἐν Χεῤῥοννήσῳ (208). — (224).

ἘΛΑΙΟΎΣΙΟΙ ἘΡΥΘΡΑΙ͂ΩΝ. Cette colonie des Erythréens d'Ionie parait avoir été située en Carie, car elle est partout citée parmi les villes de cette province. C'est probablement l'île Ἐλαιοῦσα, non pas νῆσος Κιλικίας μετὰ τὴν Ἤπειρον . . Τὸ ἐθνικὸν Ἐλαιούσιος. (Et. B), mais Εἶτ' ἡ Ἐλέουσα νῆσος μετὰ Κώρυκον, προσκειμένη τῇ Ἠπείρῳ (Str. XIV). — Πρόκειται δὲ Ἐλέουσα νῆσος διέχουσα τῆς Ῥόδου σταδίους ἑκατὸν εἴκοσι (ib.) — (N. 174) — (202).

ΕΡΕΤΡΙΕΙ͂Σ. Ἐρέτρια, πόλις Εὐβοίας· ὁ πολίτης Ἐρετριεύς (Et. B). Cette ville était une colonie Athénienne (Strab.) (N. 139').

ἘΡΙΝΕΙΣ. Cette ville est toujours mentionée parmi celles de Carie, et parait appartenir à cette province. Les anciens nomment une ville Ερινος (Scyl.) ou Ἐρινεὸς (Et. Byz. — Str.) en Doride près des Thermopyles, et deux autres de ce nom dont l'une était située en Crète (Str. IX, 434, a.) et l'autre en Italie (Et. B). La ville de Carie était peut-être une colonie de celle de Crète. (N. 135) 68, 5. — (186). — (203) — . . , 4. Ἐρινεεῖς (207) 16, 4.

ἘΡΌΔΙΟΙ. Le nom de cette ville ne se trouve pas chez les anciens auteurs. Peut être est-ce le même mot qu'Ἐδρόλιοι, d'autant plus qu'il est également précédé par Στῶλος (N. 134) 8, 2.

ἘΡΥΘΡΑΙ͂ΟΙ. Ἐρυθρά, πόλις Ἰώνων . . ὁ πολίτης Ἐρυθραῖος Et. B). — Αἱ Ἐρυθραί, πόλις Ἰωνική, λιμένα ἔχουσα, καὶ νησίδας προκειμένας τέτταρας, Ἵππους καλουμένας (Str. XIII). On peut reconnaitre la trace d'une colonie Athénienne à Erythres dans le nom de Κνωπούπολις que cette ville tenait de Cnopos, fils naturel de Condrus. (N. 132) 33, 2. — (N. 134) 855 Dr. — (139). — (149'). — (182) — (184). — (202) 50 Dr. — (203) . . , 4 Ob.

ΕΣΣΙΟΙ. Cette ville est citée parmi celles de la Carie (N. 131) 100. — (174).

ἙΣΤΙΑΙΕΙΣ. Ἑστίαια, πόλις Εὐβοίας. Ὅμηρος : «Πολυστάφυλόν τε Ἑστίαιαν (Ἱστίαιαν, autres Mss.) Il. II, 537).» Τὸ ἐθνικὸν Ἑστιαιεύς Et. B.) — Καὶ τῶν Ὠρειτῶν . . . οὕτω γὰρ ὠνομάσθησαν ὕστερον οἱ Ἱστιαιεῖς, καὶ ἡ πόλις ἀντὶ Ἱστιαίας Ὠρεός (Strab. X). — Ἐπὶ κατ' ἐμὲ ἦσαν ἔτι οἱ Ὠρεὸν τὴν ἐν Εὐβοίᾳ τῷ ὀνόματι Ἑστιαίαν ἐκάλουν τῷ ἀρχαίῳ. (Paus VII). Cette ville qui fut d'abord fondée par des Athéniens (Strab. X, 445), reçut une nouvelle colonie d'Athènes au commencement de la guerre de Péloponnèse (Thuc. I, 114. — Plut. Pericl.) Mais soit que les nouveaux colons eussent substitué le nom d'Oréos à celui d'Hestiée, ou qu'ils eussent habité une autre ville sous le nom d'Oréos, à peu de distance d'Hestiée détruite (Str. X), il parait toujours que ce nom d'Hestiée n'en continua pas moins d'exister, car nous le retrouvons ici, et nous voyons qu'il n'avait pas même été oublié du temps de Pausanias. (N. 212).

ἘΣ . . ΩΝ. (N. 223').

ἘΤΕΟΚΑΡΠΆΘΙΟΙ. Cette ville, dont il n'est fait aucune mention chez les anciens, appartenait sans doute à la Tétrapole Carpathienne (voyez Ἀρκεσεία et Κάρπαθος). Elle était apparemment fondée par les anciens habitans de l'île, qui reçut plus

tard une colonie Argienne (Diod. V, 54). C'est ainsi que les anciens habitans de Candie s'appelaient Ἐτεόκρητες, (les anciens Crétois). « Ἀρχαιοτάτους ἔχει δὲ (Κρήτη) τοὺς οἰκήτορας τοὺς δὴ παρ' αὐτοῖς Ἐτεόκρητας λεγομένους (Scyl. 5;0). — Odys. T, 175. — Strab. IX. — Ἐτεικαρπάθιοι (N. 181) 16, 4. — Ἐτεοκαρπάθιοι ἐκ Καρπάθου (221) 16, 4.

ΕΥΡΥΜΑΧΙΤΑΙ. Ce nom qui n'est jamais conservé en entier dans ces listes, mais qu'on peut restaurer des divers passages où il figure, n'est point cité par les anciens géographes. Par la place qu'il occupe toujours dans ces inscriptions il parait appartenir à une ville de Thrace. (N. 148) 16, 4. — (155), — (205). — (210).

ΕΦΕΣΙΟΙ. Ἔφεσος, πόλις Ἰωνίας ἐπιφανεστάτη, τὸ ἐθνικὸν Ἐφέσιος (Et. B.) (N. 145) 750 Dr. — (152). . 250 Dr. — (137'') — (162). . 100. — (168) — (175). — (183) 100. — (184). — (189) 300. — (216) 177, 2. — (222).

ΗΦΑΙΣΤΙΕΙΣ. Ἡφαιστία, πόλις ἐν Λήμνῳ. Τὸ ἐθνικὸν Ἡφαιστιεύς (Et. B.) Cette ville fut conquise par les Athéniens sur les Pélages en Ol. 67, 3. (Et. B. ib.) — Herod. V, 26. — Ἡφαισστιεῖς. (N. 134') 36 Dr. Ἡφαιστιεῖς (166). — (170). — (166). Pour le double σσ de N. 134' v. aussi N. 31.

ΘΑΣΘΑΡΕΙΣ. Cette ville est mentionée parmi celles de la Carie. (N. 143). — (N. 156) 8, 2.

ΘΑΣΙΟΙ. Θάσος, νῆσος πρὸς τῇ Θρᾴκῃ (Et. B.) — Ἐστι δὲ ἡ νῆσος Παρίων ἀποικία, ἀπέχουσα τῆς Ἀμφιπόλεως ἡμίσεως ἡμέρας μάλιστα πλοῦν. (Thuc. IV, 104). Elle était donc une colonie Athénienne, les habitans de Paros étant des colons d'Athènes. (N. 131) 300 . . Dr. — (138) 300. — (143) 15. — (134') 54. — (181) — (188) 3000. — (191) 50. — (215) 3000. — (202) 3000. — (221) . . 1000.

ΘΕ . . . Ville de l'Hellespont. (N. 202) 1000. Dr.

ΘΕΡΜΑΙΟΙ ἘΞ ἸΚΑΡΟΥ, ΘΕΡΜΑΙΟΙ ἘΝ ἸΚΑΡΩι. Une ville du nom de Θέρμη était située en Macédoine (Et. B. — Thuc. II), mais nous voyons que celle dont il est ici question appartenait à l'île d'Icare. Strabon ne nomme dans cette île que deux petites villes, Οἰνόην et Δράκανον (XIV, 639, a); mais il nous apprend en même temps que de son temps l'île était déserte, c'est à dire peu habitée (X, 488, a). De Pline (Icaros . . . cum oppidis duobus, tertio amisso, IV, 12) nous apprennons que l'île avait eu trois villes. Θέρμη était donc celle qui avait était détruite. Voyez aussi Οἰναῖοι. V. C. I. n. 158. Θερμαῖοι ἐξ Ἰκάρου (N. 137) 50. — (162) 50. — (166' après Κλαζομένιοι.) — Θερμαῖοι ἐν Ἰκάρῳ. (140) 50. — (145). (181') 16, 4.

ΘΡΑΜΒΑΙΟΙ. Θράμβος, ἀκρωτήριον Μακεδονίας, τὸ τοπικὸν Θραμβούσιος (Et. B.) — Στρατιὰν παρελάμβανε ἐκ Ποτιδαίης, . . . καὶ Θεράμβω . . αὗται γὰρ εἰσὶ αἱ τὴν νῦν Παλλήνην . . νεμόμεναι. (Hérod.) — Καὶ πόλεις αἵδε ἐν τῇ Παλλήνῃ Ἑλληνίδες· Ποτίδαια . . Θραμβηΐς (ecr. Θράμβη) (Scyl. Peripl.) Cette ville était une colonie Eretrienne (Strab. VII, 330). Σκιωναῖοι καὶ Θραμβαῖοι (N. 136) 600 Dr. — (137) 600. — Θραμβαῖοι (169). — (198) 16, 4. — (199) . . , 4 Ob. — (202) 18 Dr., ½ Ob. — (215) 16, 4. — (221).

ΘΡΑΝΙΗΤΑΙ. Ce nom ne figure qu'une seule fois dans ces inscriptions, parmi les noms des villes de Carie (N. 135) 17, 1.

ΘΥΣΣΙΟΙ. Ἔχει δ' ὁ Ἄθως ε. πόλεις· Δῖον, Κλεωνάς, Θύσσαν, Ὀλόφυξιν, Ἀκροθώους (Str. VII.) — ὁ Ἄθως . . . πόλεις δὲ ἔχει Σάνην . . . Θύσσον, καὶ Κλεωνάς, καὶ Ἀκροθώους καὶ Ὀλόφυξον καὶ Δῖον, αἳ οἰκοῦνται ξυμμίκτοις ἔθνεσι βαρβάρων διγλώσσων (Thuc. IV, 109). — Θύσσον, Ἀθηναίων οὖσαν σύμμαχον (Thuc. V, 35). Cette ville était habitée par une colonie d'Andriens (Thuc. l. c.). (N. 134) 150 Dr. — (139) 66, 4. — (153) . . 1, 4. — (162) 100. — (181) 100. — (181). — (188) 100. (199). — (202) 100. — (213) 100. — (221).

ἸΑΡΜΙΟΙ. Cette ville est rangée parmi celles de la Carie. Est-ce Ἱεραμαί, πόλις Καρίας, τὸ ἐθνικὸν Ἱεραμεύς? (Et. B). — (N. 134) 100 Dr.

ἸΑΣΕΙΣ. Ἴασσός, πόλις Καρίας, ἐν ὁμωνύμῳ νήσῳ κειμένη, ἡ καὶ ὀξυτόνως λεγομένη. Ὁ πολίτης αὐτὸς Ἰασσεύς (Et. B). — Εἶτ' Ἴασσὸς ἐπὶ νήσῳ κεῖται προσκειμένη τῇ Ἠπείρῳ· ἔχει δὲ λιμένα. (Str. XIV). — Ptol. V, 2. Cette ville était une colonie Milésienne (Polyb. XVI, 11). (N. 134). L'orthographe Ἴασος qui est suivi dans ces inscriptions parait la plus correcte. Thucydide écrit cette ville avec un σ (VIII, 28), et une médaille porte l'exergue ΙΑΣΕΩΝ (Wheler, voyage III). (N. 134) 100 Dr. — (152) 100. — (137') — (167) 100. — (174).

ἸΑΤΑΙ, ἸΗΤΑΙ. (en Ionien). Ἴος, νῆσος τῶν Κυκλάδων, ἀπὸ Ἰώνων οἰκησάντων. Ὁ πολίτης Ἰήτης καὶ Ἰέτης. Elle fut plus tard peuplée par les Chalcidiens d'Eubée (Scymn. Ch. v. 585. — Strab. X.) Elle porte aujourd'hui le même nom. Ἰάται (N. 131) 100. — (135) 100. — (145) 100. — (139'). Ἰῆται (134) 14. — (166) — (197) 50. — (219) 1 Tal.

ἸΑΤΑΙ ΑΙΝΔΙΩΝ. Il parait que c'est une ville de Rhodes située près de Lindos, ou une ville de l'Asie-Mineure fondée par les Rhodiens. (133) 55 Dr.

ἸΔΥΜΕΙΣ. Ἴδυμα, πόλις Καρίας, οὗ καὶ Ἴδυμος ποταμός. Τὸ ἐθνικὸν Ἰδυμεὺς καὶ Ἰδύμιος. Λέγεται καὶ Ἰδύμη πόλις (Et. B). — Ptolem. V, 2. (N. 137'') . . 2, 2. — (132).

ἸΗΛΥΣΙΟΙ. Ἰήλυσσος (l. Ἰάλυσσος), πόλις ἐν Ῥόδῳ . . . ὁ πολίτης Ἰαλύσσιος καὶ Ἰηλύσσιος καὶ Ἰαλυσσίας (Et. B). — Hom. Il. II, V, 163. — Str. XIV, 654. — Diod. Sic. IV, 58. (N. 139) 1000 Dr. — (147). — (153). — (161). — (164) 1000. Dr. — (137′) 600. — (174). — (202?). — (222).

ἸΗΛΥΣΙΟΙ ὙΠῸ ΤῊι ἼΔΗι, si c'est ainsi qu'il faut lire ΙΕ . . ΣΙΟΙΗΥΠΟΤΕΙ . ΔΕΙ ce qui suppose ou qu'une ville du nom d' Ἰηλυσσὸς était située en Mysie aux pieds du mont Ida, ou qu'il y avait dans l'île de Rhodes une montagne nommée Ida, comme celle de Troie. (N. 131) 16, 4.

ἸΚΑΡΙΟΙ. Voyez Οἰναῖοι.

ἼΚΙΟΙ. Ἰκὸς, νῆσος τῶν Κυκλάδων, προσεχὴς τῇ Εὐβοίᾳ. Ὁ νησιώτης Ἴκιος (Et. B.). — Scyl. Cette île fut peuplée par des Crétois (Smymn. Ch. 579 — 583). (138) 25. — (151). — (162) 25. — (135′) 25. — (166′) 25. — (181) 25. — (200). 15. — (202) 15. — (213). 15. (221).

ἼΜΒΡΙΟΙ. Ἴμβρος, νῆσος ἱερὰ Καβείρων καὶ Ἑρμοῦ, ὃν Ἴμβρον λέγουσι μάκαρες. Ἔστι καὶ πόλις· οἱ οἰκοῦντες Ἴμβριοι (Et B.) Cette île fut conquise par des Athéniens sur les Pélages (Hérod. VI, 189). (N. 132). — (166) — (170) — (189) 100. — (223).

ἸΣΙΝΔΙΟΙ. Ἴσινδος, πολις Ἰωνίας, ὁ πολίτης Ἰσίνδιος (Et. B). — Σίνδα (Strab.) — Ἰσινδεῖς (Polyb. in Leg. Exc.) — (162)..., 4 Ob. — (168). — (175) 6, 4. — (184)..1, 2.

ΚΑΛΛΙΠΟΛΙΤΑΙ. Καλλίπολις, πολίχνιον Λαμψάκου ἐν τῇ Περαίᾳ τῆς Χερῥονήσου ἐπ' αὐτῆς κειμένη . . γ'. πόλις Καρίας Οἱ πολῖται πασῶν Καλλιπολῖται. (Et. B.) — Ἐν τῇ στεῤῥᾷ τῆς Χεῤῥονήσου πολίχνιον ἐστι Καλλίπολις. Κεῖται δ' ἐπ' αὐτῆς ἐκκειμένης πολὺ πρὸς τὴν Ἀσίαν κατὰ τὴν Λαμψακηνῶν πόλιν (Str. XIII). Nous n'avons aucune donnée pour décider de la quelle des deux villes il est ici question, car elle est comprise dans une inscription de villes de différentes régions. Il est cependant probable qu'il s'agisse ici de la ville d'Hellespont qui était la plus connue. Nous avons restauré ce nom dans N. 181 de N. 221, où la même liste est reproduite sous la même suscription, et où le tribut de ΔΠΗΙΙΙΙ est marqué à Καλλιπολῖται, tandis que K . . . de N. 181 est grôté de ΔΠΗΙΙΙΙ. (N. 181) 16, 4. — (221)...1, 4.

ΚΑΛΥΔΝΙΟΙ. Κάλυδνα, νῆσος . . . Ὁ πολίτης Καλυδναῖος (Et. B.) — Ὑπὲρ Καλυδνῶν λευκὰ φαίνουσαι πτίλα (Lycophr.) — Καλύδναι, νῆσοι Τροίας, ἀπό τινος Καλύδνου (Comment. ad Lycophr.). Ἡγεμόνευε δὲ Ἁλικαρνασσέων τε καὶ Κώων, καὶ Νισυρίων τε καὶ Καλυδνίων (Hérod. VII, 99). — Diod. V, 54. D'où l'on voit que Κάλυδνα était une île de Carie et non pas de Troie. Hésychius la place près de Rhodes. Pline la place une fois dans la mer Carpathienne et y indique deux villes (IV, 12); ailleurs il la place près de Cnide, et lui attribue trois villes autres que les premières (V, 31). Berckel (Comm. ad Steph.) est d'avis que Κάλυδνα est la même île que Κάλυμνα. Les habitans étaient des Doriens d'Epidaure (Hérod. VII, 99). (N. 160).

ΚΑΛΥΝΔΙΟΙ. Κάλυνδα, πόλις Καρίας . . . Τὸ ἐθνικὸν Καλυνδεὺς (Et. B.) — Ὑπὲρ αὐτοῦ δὲ καὶ τῆς θαλάττης ἐν ἑξήκοντα σταδίοις Κάλυμνα (l. Κάλυνδα, Casaub.) πόλις. Εἶτα Καῦνος . . . (Strab. XIV). — Voyez Καρύανδα. (N. 135) 150 Dr. — (137′) — (139).

ΚΑΛΧ . . . . Parmi les villes de Carie (N. 206).

ΚΑΛΧΗΔΟΝΙΟΙ. Voyez Χαλκηδόνιοι. (N. 162) 900 Dr. — (196′) 400.

ΚΑΜΙΡΕΙΣ. Κάμιρος, πόλις ἐν Ῥόδῳ, . . . Ὁ πολίτης Καμιρεὺς (Et. B). — Καὶ ἀργινόεντα Κάμειρον. (Hom. Il. II, v. 656). — Πρότερον μὲν οὖν καθ' αὑτοὺς ἐπολιτεύοντο οἱ Λίνδιοι, καθάπερ καὶ Καμιρεῖς καὶ Ἰαλύσιοι. Μετὰ ταῦτα δὲ συνῆλθον ἅπαντες εἰς τὴν Ῥόδον (Str. XIV). Elle faisait partie de l'Hexapole Dorienne (Hérod. I, 144). (N. 161). (N. 137′) 600 Dr. — (174) — (222).

ΚΑΡΒΑΣΥΑΝΔΕΙΣ étaient les habitans d'une ville de Carie (probablement Καρβασύανδα), située près de la ville de Καῦνος. (133). — (139) 16, 4. — (145) 16, 4. — (165) 16, 4. — (156) 16, 4. — (173). — (207). Καρβασυανδεῖς παρὰ Καῦνον (N. 137′) 16, 4.

ΚΑΡΠΑΘΙΟΙ. Κάρπαθος, νῆσος πλησίον τῆς Κῶ. Ὅμηρος « Κάρπαθος αὖ ἑπὶ τῆσι ποτὶ ζόφον. » Ὁ οἰκήτωρ Καρπάθιος (Et. B.) — « Κάρπαθος αὖ ἑτέρωθι ποτὶ ζόφον (Dion. Perieg.) Etienne s'était trompé en attribuant à Homère ce vers de Dionyse le Périégète. — Οἵ δ' ἄρα Νίσυρόν τ' εἶχον, Κράπαθόν τε, Κάσον τε (Hom. Il. II, 676.) — Ἡ δὲ Κάρπαθος, ἣν Κράπαθον εἶπεν Ὅμηρος, ὑψηλή ἐστι, κύκλον ἔχουσα σταδίων διακοσίων. Τετράπολις δ' ὑπῆρξε, καὶ ὄνομα εἶχεν ἀξιόλογον, ἀφ' οὗ καὶ τῷ πελάγει τοὔνομα ἐγένετο. Μία δὲ τῶν πόλεων ἐκαλεῖτο Νίσυρος, ὁμώνυμος τῇ τῶν Νισυρίων νήσῳ. Κεῖται δὲ τῆς Λιβύης κατὰ λευκὴν ἀκτὴν (Str. X.) Les autres trois villes de l'île de Carpathos étaient Κάρπαθος, Ἐτεοκάρπαθος et Ἀρκεσεία (voyez ces deux derniers mots). Cette île porte aujourd'hui le même nom. (N. 161) — (137? ΚΑΡ . .) 16, 4. (137′) 16, 4. — (197) 13, 4. — (220).

ΚΑΡΠΑΘΙΩΝ ἈΡΚΕΣΕΙΑ. Voyez Ἀρκεσεία.

ΚΑΡΥΑΝΔΕΙΣ. Καρύανδα, πόλις καὶ λίμνη ὁμώνυμος, πλησίον Μύνδου καὶ Κῶ. Ἑκαταῖος Καρύανδαν αὐτήν φησι. Τὸ ἐθνικὸν Καρυανδεύς (Et. B). — Εἶτ' εὐθὺς ἡ Μύνδος . . καὶ μετὰ ταύτην Βαργυλία . . καὶ ἐν τῷ μέσῳ Καρύανδα λίμνη, καὶ νῆσος ὁμώνυμος ταύτης. Ἐντεῦθεν δ' ἦν καὶ Σκύλαξ ὁ παλαιὸς συγγραφεύς (Str. XIV). Cette ville appartenait aux Doriens (Scyl. Peripl.). Mr. Fellows place dans le voisinage du village turc Houzoumly une ancienne ville qui conserve de très belles ruines, et que

sur la foi de quelques inscriptions il nomme ΚΑΔΥΑΝΔΑ. Ce n'est pas Caryanda qu'on doit voir dans ce mot, car la situation que les anciens auteurs attribuent à cette ville ne s'accorde nullement avec celle de ces ruines, que Mr Fellows a vu dans l'intérieur des pays et et à 3500' audessus du niveau de la mer. C'est peut-être ΚΑΛΥΝΔΑ, qu'il faut lire dans ses inscriptions. (N. 132) 8, 2. — (134) 9, 2. — 137)..., 4. — (166). — (167)..., 2. — (175').

ΚΑΡΥΣΤΙΟΙ. Κάρυστος, πόλις ὑπὸ τῇ Ὄχῃ, πόλει (l. ὄρει) τῆς Εὐβοίας. (Et. B.) — Κάρυστος δέ ἐστιν ὑπὸ τῷ ὄρει τῇ Ὄχῃ (Str. X). Cette ville était une colonie d'Athènes (Str. ib.); elle porte encore le même nom. (N. 139) 750 Dr. — (190).

ΚΑΣΟΛΑΒΕΙΣ. Peut-être de Castabala, ville située au fond du golfe de Cilicie? Str. XII, 537, d. (N. 133). — (137) 31, 3. (140) 41, 4.

ΚΑΣΣΙΟΙ. Κάσος, νῆσος μία τῶν Κυκλάδων . . Τὸ ἐθνικὸν Κάσιος (Et. B.), colonisée par des Doriens d'Argos. Diod. V, 54. — Str. X. — Hom. Il. II, 676. — (N. 181) 16, 4. — (221) 16, 4.

ΚΑΥΝΙΟΙ. Καῦνος, πόλις Καρίας. Τὸ ἐθνικὸν Καύνιος καὶ Καυναῖος (Et. B). — Str. XIV. — Καὶ ἐν τῇ Ἠπείρῳ Καῦνος, καρικὴ πόλις καὶ λιμὴν κλειστός (Scyl.) (N. 161). — (137'). — (139) 50. — (173).

ΚΕΒΡΗΝΙΟΙ. Κεβρηία (cod. Xyland. l. Κεβρηνία, c. A d.) χώρα τῆς Τρωάδος . . Δίδυμος δὲ Κέβρηνα τὴν πόλιν φησίν . . ὁ οἰκήτωρ Κεβρῆνος καὶ Κεβρηνεὺς καὶ Κεβρήνιος (Et. B). — Δαρδανίαν, ὑπὸ δὲ ταύτῃ Κεβρηνία, πεδιὰς ἡ πλείστη, παράλληλός πως τῇ Δαρδανίᾳ. Ἦν δὲ καὶ πόλις ποτὲ Κεβρηνή. Τὴν δὲ Κεβρηνίαν διήκειν μέχρι τῆς Σκηψίας. Ὅριον δὲ εἶναι τὸν Σκάμανδρον μέσον αὐτῶν ῥέοντα. Ἔχθραν δὲ ἀεὶ καὶ πόλεμον εἶναι τοῖς τε Κεβρηνεῦσι καὶ τοῖς Σκηψίοις, ἕως Ἀντίγονος αὐτοὺς συνῴκισεν εἰς τὴν τότε μὲν Ἀντιγονίαν, νῦν δὲ Ἀλεξάνδρειαν. Τοὺς μὲν οὖν Κεβρηνίας ξυμμεῖναι τοῖς ἄλλοις ἐν τῇ Ἀλεξανδρείᾳ (Strab. XIII). — Troadis primus locus Amaxitus, dein Cebrenia (Plin. V, 30). Κέβρην Démosth. c. Aristocr. 63. — Harpocr. Κέβρηνα. — Scyl. — C'était une colonie Éolienne de Cume (vit. Hom.). — (N. 133) 300 Dr. — (140) 145 Dr.

ΚΕΔΡΙΑΤΑΙ. Κεδρέαι, πόλις Καρίας . . Τὸ ἐθνικὸν Κεδρεάτης καὶ Κεδραῖος (Et. B). Ἀνοίχθη τῆς Καρίας εἰς τὸν Κεράμειον κόλπον· καὶ προσβαλὼν πόλει τῶν Ἀθηναίων ξυμμάχῳ, ὄνομα Κεδρείαις . . . (ἦσαν δὲ μιξοβάρβαροι οἱ ἐνοικοῦντες). Xén. II, 1, 15. Κεδριᾶται (N. 165) 50 Dr. — (137') 50. — (197) 50. — (203')...6 Dr. — (207) 50. — Κεδριῆται. (131). — (135) 50.

ΚΕΙΟΙ. Κέως, αὕτη τετράπολις· (νῆσοι κυκλάδες). (Scyl.). — Strab. X. — Cette île, ainsi que plusieurs autres était habitée par une colonie d'Athènes (Hérod. VIII, 46, 48. — Thuc. VII, 57). — (N. 134) 400. — (139').

ΚΕΡΑΜΙΟΙ. Νῆσος Κῶς . . κατὰ ταῦτα Κεραμικὸς κόλπος τῆς Καρίας (Scyl.). — Εἶτα μετὰ Κνίδον Κέραμος καὶ Βάργασα, πολίχνια ὑπὲρ θαλάσσης. Εἶτ' Ἁλικαρνασσός (Str. XIV). — (N. 131). — (135) 150. — (137'') . ., 2 Ob. — (161) — (137') 150.

ΚΕΡΙΑΔΙΙΙ. Ce mot paraît difficile à expliquer. Il figure parmi les noms des îles, entre Ἀγαφαῖοι et Φολέγανδρος. Si Κερία était le nom d'un de ces nombreux ilôts, dont l'archipel est parsemé, ΔΙΙΙ serait le chiffre représentant le tribut (10 Dr. 3 Ob). Une île située au Sud de Naxie, également éloignée de Pholégandros et d'Anaphé, porte aujourd'hui le nom de Kéros; elle est couverte d'anciennes ruines. Ce peut bien être l'île Κερία. (V. L. Ross, Reisen, I B.) Il resterait à expliquer pourquoi le chiffre figure à la droite du nom, tandis que tous les autres chiffres qui accompagnent les noms des villes dans la même liste sont à leur gauche. Peut-être en faut-t-il chercher la cause dans l'exiguité de la somme; car cette liste appartenant à une époque avancée, où les tributs étaient considérablement haussés, toutes les autres villes sont quôtées d'unités et même de dizaines de talens, et il n'y en a aucune qui paye moins de 100 Dr. Il est dont probable qu'on eût écrit cette somme minime à la droite de la liste, afin de ne pas embarasser le calcul par des unités de drachmes et d'oboles. — Mais il y a aussi une autre hypothèse que nous proposons sans prétendre nous y arrèter. N'est-ce point le mot Κηρίνθιοι qui devait être porté sur la liste et que le lapidaire a défiguré en y altérant quelques lettres de la manière qui suit :

ΚΕΡΙΝΘΙΟΙ
ΚΕΡΙΑΔΙΙΙ

En effet Κήρινθος était une ville d'Eubée, colonie d'Athènes (Strab. X, p. 445), et il paraît étonnant qu'elle eût été exceptée de l'obligation de payer un tribut à la métropole.

ΚΗΝΑΙΟΥ (ἀπό). Δῖον, πόλις Εὐβοίας, περὶ τὸ Κήναιον (Et. B). — Κνημίδες . . . καθ' ὃ καὶ τὸ Κήναιον ἐκ τῆς Εὐβοίας ἀντίκειται, ἄκρα βλέπουσα πρὸς ἑσπέραν καὶ τὸν Μαλιέα κόλπον, πορθμῷ διειργομένη σχεδὸν εἴκοσι σταδίων. Strab. IX, 426, a. V. 429. b. 444, d, — Οἱ δὲ Ἀθηναῖοι τῆς πόλεως (Ἡρακλείας παρὰ τὰς Θερμοπύλας) ξυνοικιζομένης τὸ πρῶτον ἔδεισάν τε . . ὅτι βραχύς ἐστιν ὁ διάπλους πρὸς τὸ Κήναιον τῆς Εὐβοίας. Ce promontoire s'appelle aujourd'hui Λιθάδα des πέτρας Λιχάδες. (Thuc . . .) — (N. 188). — (N. 239).

ΚΙΑΝΟΙ. Μυσία . . Ἐστὶ δὲ τὸ ἐπ' ἀριστερᾷ τοῦ Ὀλβιακοῦ κόλπου ἐκπλέοντι εἰς τὸν Κιανὸν κόλπον μέχρι Κίου . . Καλλίπολις καὶ λιμήν, ἀκρωτήριον τοῦ Κιανοῦ κόλπου, καὶ ἐν ἀριστερᾷ Κίος πόλις (Scyl.) — Τῷ δ' Ἀστακηνῷ κόλπος ἄλλος συνεχής ἐστιν, εἰσέχων μάλιστα πρὸς ἀνίσχοντα ἥλιον, ἐν ᾧ Προῦσα ἐστιν, ἡ Κίος πρότερον ὀνομασθεῖσα . . Κίον δὲ καὶ τοῦτον Ἡρακλέους ἑταῖρον . . Αὐτόθι καταμεῖναι καὶ κτίσαι τὴν πόλιν ἐπώνυμον αὐτοῦ. (Strab. XII, 563). — (N. 162) 16, 4. — (155') 16, 4. — (166') 16, 4. — (181). — (202) 16, 4. — (213).

KIΘÁΣ. (N. 192).

KIM . NAIOI ÈN XEPPONHΣΩ en Hellespont. (N. 223').

KIMΩΛOΣ. Ἐγγὺς δὲ τούτων Κίμωλος . . ἔνθεν ἡ Σίφνος ἐν ὄψει ἐστι (Str. X). — Elle porte aujourd'hui le même nom. (N. 219) 1000 Dr.

KYNΔIEIΣ, KYNΔYEIΣ. Συλλεχθέντων δὲ τῶν Καρῶν ἐνταῦθα, ἐγίνοντο βουλαὶ ἄλλαι τε πολλαὶ καὶ ἀρίστη γε δοκέουσα εἶναι ἐμοὶ Πιξωδάρου τοῦ Μαυσώλου, ἀνδρὸς Κινδυέος. Hérod. V, 118. Ce passage prouve que les Κινδυεῖς étaient en Carie, et cela est aussi confirmé par la présente inscription. — Πλησίον δ' ἐστι τῶν Βαργυλίων τὸ τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν τῆς Κινδυάδος, ὅπερ πεπιστεύκασι περιΰεσθαι. Ἦν δέ ποτε καὶ χωρίον Κινδύη. Str. XIV, 658, où Casaubon (comment. 239, c.) lit d'après son manuscrit Κινδυάδος et Κινδύη. Comp. aussi Polybe, XVI, 12, 3. « κατακεφήμισται δὲ καὶ πεπίστευται παρὰ μὲν τοῖς Βαργυλιήταις, διότι τὸ τῆς Κινδυάδος Ἀρτέμιδος ἄγαλμα, καίπερ ὂν ὑπαίθριον οὔτε νίφεται τὸ παράπαν οὔτε βρέχεται. » On voit aussi par ce passages qu'il faut lire dans Strabon « μὴ περιΰεσθαι. » Κινδυεῖς (152) 100. — (161). — Κυνδυεῖς (184) 100 Dr.

KΛAZOMÉNIOI. Λυδία . . ὑπὲρ δὲ τῆς Κύμης . . . Κλαζομεναὶ καὶ λιμὴν (Scyl.). — Ἐκ δὲ τοῦ ἀποκρήμνου Χύτριόν ἐστι τόπος, ἐν ᾧ πρότερον ἵδρυντο Κλαζομεναί. Εἶθ' ἡ νῦν πόλις, νησία ἔχουσα προκείμενα ὀκτὼ γεωργούμενα (Str. XIII). (N. 133). — (135) 150. — (139). — (141). — (154'). — (162) 150. — (163) — (166'). — (174). . 4 Dr. — (182). — (184). — (214) 150.

KΛEΩNAI. Ἔχει δ' ὁ Ἄθων ἑ. πόλεις, Δῖον, Κλεώνας . . (Str. VII). — Μακεδονία . . ἔξω δὲ τοῦ Ἰσθμοῦ πόλεις αἵδε . . Κλεωναί, Ἑλληνίς (Scyl.). — Κλεωναί (Hérod. VII, 22). Cette ville était une colonie Andrienne, et tenait par conséquent de seconde main ses habitans d'Athènes (Thuc. IV, 109. — Diod. XII). — (N. 192) 8, 1.

KΛAYNΔEIΣ. Cette ville, qui figure parmi celles de Carie, n'est pas citée par les anciens; car on ne saurait penser à Κλαῦδα, ville située sur les bords de l'Euphrate, et qui suivant Diodore (XIII, p. 388) fut cédée par Pharnabaze aux Milésiens fugitifs en Ol. 94, 2. Il n'y a aucune vraisemblance que les Athéniens eussent pu mettre à contribution une ville si éloignée de leur cercle d'action, et qui peut être n'était pas même habitée par des Grecs avant qu'elle n'eût reçu les bannis de Milet. On approcherait peut-être plus de la vérité en lisant Βλαυνδεῖς pour Κλαυνδεῖς [B pour K] de Βλαῦδα, qui cependant était une ville de Phrygie (Str. XII, 567, c.). (N. 161). — (137'') 100. — (222).

KNIΔIOI. Καρία . . Κνίδος, πόλις Ἑλληνίς, καὶ χώρα ἡ Ῥοδίων (Scyl.) — Ὥσπερ καὶ Ἁλικαρνασεῖς καὶ Κνίδιοι. — Ὁμήρου . . . Κνίδος μὲν δὴ καὶ Ἁλικαρνασσὸς οὐδ' ἦν πω. — Εἶτα Κνίδος, δύο λιμένας ἔχουσα, ὧν τὸν ἕτερον κλειστόν, τριηρικόν, καὶ ναύσταθμον ναυσὶν εἴκοσι. Πρόκειται δ' ἡ νῆσος, ἑπταστάδιός πως τὴν περίμετρον, ὑψηλή, θεατροειδής, συναπτομένη χώμασι πρὸς τὴν ἤπειρον, καὶ ποιοῦσα δίπολιν τρόπον τινὰ τὴν Κνίδον. Πολὺ γὰρ μέρος αὐτῆς οἰκεῖ τὴν νῆσον, σκεπάζουσαν ἀμφοτέρους τοὺς λιμένας· κατ' αὐτὴν δ' ἐστιν ἡ Νίσυρος πελαγία. (Str. XIV). (N. 139) 500. — (153). . 100. — (164). . 200. — (137') 300. — (174).

KOΔAΠEIΣ, figure parmi les villes de Carie (N. 133). — (206). . 1, 4.

KOΛOΦΩNIOI. Καὶ ἡ Κολοφὼν πόλις Ἰωνική (Str. XIV). — Λυδία . . Λέβεδος, Κολοφὼν (Scyl.). Elle était habitée par des Ioniens de Milet. (Paus. VII, 3. — R. Roch. Colon. Gr. III, p. 90). (N. 138). — (139). — (145) 300. — (145). — (154') 100. — (162). . 5 Dr . . . (164). . . 3 Dr. . . . (166') — (182). — (184) . . 2 Dr. — (214) 25. Κολοφωνῖται (145).

KOPHΣIOI. Κορησία, πολίχνιον τῆς Κέω καὶ ἐπίνειον (Et. B). — Ἐπίνειον δέ ἐστιν αὐτῆς (τῆς Κέω) τὸ χωρίον, ἐν ᾧ ἐστιν ἱδρυμένη ἡ Κορησσία. — Ἔστι δὲ καὶ Ἕλιξος ποταμὸς περὶ τὴν Κορησσίαν. (Strab. X). — Κορησία (Scyl. On voit que les anciens diffèrent beaucoup sur la manière d'écrire ce nom. Strabon lui même l'écrit tantôt avec un η, tantôt avec un ι, ce qui est une nouvelle preuve de l'identité de la prononciation de ces deux lettres, au moins dans les siècles d'une antiquité moyenne. Il est aussi écrit tantôt avec un σ, tantôt avec deux. Une médaille porte le nom KOPHΣΣOΣ entouré de rayons (Bröndsted). Sestini et numism. V. p. 23, Κορησία. Enfin dans une inscription de Céos on lit: Κορησία (C. I. n. 2360). Cette dernière manière d'écrire, qui est aussi celle de Scylax, est confirmée par notre inscription. Il y avait une autre Κορισσὸς (Athénée, Et. B.) ou Κόρησος, (Hérod. Strab.) ou Κόρησσος (Pausan.) en Ephèse; mais je ne crois pas que ce soit celle dont il est ici question, d'abord parceque cette ville figure dans notre liste parmi celles des îles; ensuite parceque Κόρησος n'était point une ville, comme Etienne le prétend (Κορισσός, πόλις τῆς Ἐφεσίας; . . τὸ ἐθνικὸν Κορισσεῖτας Et. B.), mais bien un quartier de la ville d'Ephèse: Οἱ τῆς Ἐφεσίων πόλεως ἔχοντες τὸ ὀνομαζόμενον Κόρησσον (Paus. V.). L'expression d'Hérodote n'est concluante pour aucune des deux opinions: Πλοῖα μὲν κατέλιπον ἐν Κορήσσῳ τῆς Ἐφεσίης (Hérod. V, 100). — (N. 139) 225 Dr.

K . YBANEIΣ, figure parmi les villes de Carie (N. 135) 17, 1.

KPYEIΣ. Κρύα, πόλις Λυκίας, τὸ ἐθνικὸν Κρυεὺς (Et. B.) — Artémid. Epit. I. — Pline V, 27, l'attribue à la Carie. — Κρύα Ptol. V, 3; il l'attribue à la Lycie. (N. 137) 32, 2. — (139) 32, 2. — (156) 32, 2. — (165) 33, 2. — (137') 33, 2. — (173). — (207) 33, 4. — (207).

KYANAIOI. Αἱ δὲ Κυάνεαι πρὸς τῷ στόματι τοῦ Πόντου εἰσὶ δύο νησίδια (Str. VII, 319 d.). — Scyl. — Scimn. de Ch. etc.

Mais ces îlôts ne sont que des écueils arides et déserts. Ces Κυανεῖοι, si c'est ainsi qu'il faut compléter Κυα . . seront ceux de Lycie. Κυανέων δὲ τῶν πρὸς Λυκίαν πλησιαίτατα χρηστήριον Ἀπόλλωνος ἐστι Θύρξεως. Paus. Ach. 21. — Ἔνδον δὲ Κυανέων καὶ Χελιδονίων μακρᾷ νηὶ καὶ χαλκεμβόλῳ μὴ πλεῖν. Plut. Cim. 13. (N. 139) 1200 Dr.

ΚΥΖΙΚΗΝΟΙ. Κύζικος, πόλις Προποντίδος, κειμένη ἐπὶ Χερρονήσῳ. Τὸ ἐθνικὸν Κυζικηνός (Et. B). — Ἔστι δὲ νῆσος ἐν τῇ Προποντίδι ἡ Κύζικος, συναπτομένη γεφύραις δυσὶ πρὸς Ἤπειρον, ἀρετῇ κρατίστη, μέγεθος δὲ ὅσον πεντακοσίων σταδίων τὴν περίμετρον. Εχει δὲ ὁμώνυμον πόλιν πρὸς αὐταῖς ταῖς γεφύραις, καὶ λιμένας δύο κλειστοὺς καὶ νεωσοίκους πλείους τῶν διακοσίων· τῆς μὲν πόλεως τὸ μέν ἐστιν ἐν ἐπιπέδῳ τὸ δὲ πρὸς ὄρει . . Ἔστι δὲ ἐνάμιλλος ταῖς πρώταις τῶν κατὰ τὴν Ἀσίαν ἡ πόλις, μεγέθει τε καὶ κάλλει, καὶ εὐνομίᾳ πρός τε εἰρήνην καὶ πόλεμον (Strab. XII). — Ἐπισκευάσαντες τὰς ναῦς ἐν Σηστῷ Ἀθηναῖοι, ἐπέπλεον εἰς Κύζικον ἀφεστηκυῖαν . . . προσηγάγοντο πάλιν (Thuc. VIII, 107). Cette ville porte aujourd'hui le même nom. (134'. copié par erreur ΚΥΦΙ pour ΚΥΖΙΚΕ) 72. (N. 162) 900 Dr. — (162) 900. — (172) — (181). — (202) 958, 2. — (196') 900. — (208). — (223') . . 22 Dr. (pour 72).

ΚΥΘΝΙΟΙ. Κύθνος, νῆσος πρὸς τῇ Δρυοπίδι τῶν Κυκλάδων . . Ὁ νησιώτης Κύθνιος (Et. B). Elle fut habitée par des Dryopes (Hérod. VIII, 46.) — (N. 171'). — (190) 100.

ΚΥΛΛΑΝΤΙΟΙ. Κύλανδος (Κύλλανδος Ms. Voss.) πόλις Καρίας . . Τὸ ἐθνικὸν Κυλλανδεύς (Et. B.) (N. 136) 200. — (139) 200 — (140) — (152).

ΚΥΜΑΙΟΙ. Κύμη, πόλις Αἰολίδος πρὸ τῆς Λέσβου (Et. B.) — Strab. XIII, p. 582. (N. 145') . . 300. — (154') . . ., 4 Ob. — (162) . . 300. — (166') — (183) 900. — (222).

ΚΥΝΔΥΕΙΣ. V. Κινδυεῖς.

ΚΥΡΒΙΣΣΕΙΣ. Κύρβασα [?], πόλις Καρίας. Ὁ πολίτης Κυρβασεύς (Et. B). — (N. 139) 32, 2. — (139) . . 1, 2. — Κυρβισσὸς (N. 131) 33, 3. — (137'') . . 2, 2.

ΚΥΣΤΙΡΙΟΙ. Ce mot se rencontre une seule fois, et n'est pas accompagné par d'autres noms de villes qui nous puissent ider à en déterminer la position. Peut-être y faut-il reconnaitre l'ethnique de Πίστιρον qu'Etienne nomme ailleurs Βίστιρος, (Πίστιρον, ἐμπόριον Θράκης· τὸ ἐθνικὸν Πιστιρῖται. — Βίστιρος, πόλις Θράκης, ὡς Πίστιρος τὸ ἐμπόριον· τὸ ἐθνικὸν Πιστιρίτης), et qu'Hérodote nomme Πίσσυρος et Πίστυρος (Hérod. VII, 109). — (N. 192) 5 Dr.

ΚΥΦΙΙ . . une ereur pour Κυζικηνοί (134') 72 Dr.

ΚΩΙΟΙ. Κῶς, πόλις καὶ νῆσος. Καὶ Ὅμηρος:

« Καὶ Κῶν Εὐρυπύλοιο. » Il. II, 677). Τὸ ἐθνικὸν Κῷος, καὶ ἐκτάσει Κώιος, . . καὶ Κεῖος διὰ διφθόγγου. Τῆς δὲ Κῶ μονοσυλλάβου Κῶος καὶ Κώιος. (Et B.) — Pomp. Mel. II, 7. Elle reçut des colonies Doriennes (Hérod. I, 144). Elle porte aujourd'hui le même nom. (N. 132) 36. — (139) 355, 1. — (142). — (134'). — (155) 356. — (161). — (137') 500. — (174). — (210) . . . 1 Dr.

ΛΑΙΑΜΥΝΑ . . (N. 203).

ΛΑΜΠΩΝΙΕΙΣ. Λαμπώνεια, πόλις Τρωάδος. Τὸ ἐθνικὸν Λαμπωνεύς. Ἑλλάνικος δὲ Λαμπώνιον αὐτήν φησι, καὶ τὸ ἐθνικὸν Λαμπωνιεύς (Et. B). — Καὶ ἡ Λαμπωνία Αἰολέων (Str. XIII). — Pomp. Mél. I, 18. (N. 159). — (168) 16, 4. — (166') 16, 4. — Λαμπωνιεῖς ἐπιφορᾶς (ib.) 1, 4. (181). — (202) 23, 2. — (196') . . . 6, 4. — (208). Λαμπώνεια (131) 16, 2. — (159) 10 . . . (155') . . 6, 4. — (178).

ΛΑΜΦΣΑΚΗΝΟΙ. Λάμψακος, πόλις κατὰ τὴν Προποντίδα . . Τὸ ἐθνικὸν Λαμψακηνός (Et. B.) Καὶ ἡ Λάμψακος δὲ ἐπὶ θαλάττῃ πόλις ἐστιν εὐλίμενος καὶ ἀξιόλογος, συμμένουσα καλῶς ὥς περ καὶ ἡ Ἄβυδος. Διέχει δ' αὐτῆς ὅσον ἑβδομήκοντα καὶ ἑκατὸν σταδίους (Strab. XIII). — Αὐτόθεν Λάμψακον ἑλὼν Στρομβιχίδης (Thuc. VIII, 62). — Hérod. V, 117. — Plin. V, 32. C'était une ville Ionienne (Plut. de virt. Mul. Lamps. II). Il est à remarquer que le ψ est toujours écrit φσ dans ces listes, ainsi que dans toutes les inscriptions attiques de cette époque. Dans ce mot il est tantôt précédé par un μ (Λαμφσακηνοί), et tantôt par un ν (Λανφσακηνοί). (N. 134) 617, 4. — (138) 1200. — (134'). — (157) 86, 4. — (159). — (162) 1200. — (181). — (202) 1045. — (196') 200. — (186') . . 105, 1½. — (223') . . 15 Dr.

ΛΑΤΜΙΟΙ. Ἑξῆς δ' ἐστὶν ὁ Λατμικὸς κόλπος, ἐν ᾧ Ἡράκλεια ἡ ὑπὸ Λάτμῳ λεγομένη, πολίχνιον, ὕφορμον ἔχον. Ἐκαλεῖτο δὲ πρότερον Λάτμος, ὁμωνύμως τῷ ὑπερκειμένῳ ὄρει (Str. XIV, 635, d.) — Scyl. Peript. (N. 152). — (154). — (137''). — (167) 100. — (137') 100. — (207) 100.

ΛΕΒΕΔΙΟΙ. Εἶτα Λέβεδος, διέχουσα Κολοφῶνος ἑκατὸν καὶ εἴκοσι σταδίους. Ἐνταῦθα τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν ἡ σύνοδος (Str. XIV). Λυδία . . Λέβεδος (Scyl.) — Pausan. VII, 2. — (N. 139) 300. — (139). — (154') — (162) 100. — (166') 100. — (182).

ΛΕΡΟΣ. Λέρον Μιλήσιοι συνῴκισαν (Str. XIV.) — Λέρος . . Σποράς (Scyl.) — (N. 174). V. Μιλήσιοι.

ΛΗΜΝΙΟΙ. Λῆμνος πρὸς τῇ Θρᾴκῃ . . . ᾠκίσθη δὲ πρῶτον ὑπὸ Θρᾳκῶν . . Ὁ οἰκήτωρ Λήμνιος (Et. B.) — Périeg. v. 522. — Ptol. III, 13. — Elle fut conquise et habitée par les Athéniens (Hérod. V, 26). — (N. 135) 800 Dr.

ΑΗΦΣΙΜΑΝΔΕΙΣ. Αηψήμανδος, πολίχνιον Καρίας. Τὸ ἐθνικὸν Αηψιμανδεύς (Et. B.) Pline (V. 31) en fait une île. (N. 206)..., 4.

ΑΗΦΣΥΑΝΔΕΙΣ, apparemment le même nom que le précédent (N. 166). — (197)...1, 4. — (137′) 16, 4.

ΑΗΦΣΙΜΆΝΙΟΙ, probablement les mêmes que Αηψιμανδεῖς (N. 138) 20. — (135) 17, 1.

ΑΙΜΝΑΙΟΙ. Λίμναι, πόλις Ἑλλησπόντου περὶ Σηστὸν (Et. B.) — Μιλήσιοι συνῴκισαν καὶ περὶ Ἑλλήσποντον ἐν μὲν τῇ Χεῤῥονήσῳ Λίμνας (Str. XIV). (N. 162) 8, 2. — (135′). — (1 1).., ..3. Λίμνιοι (134′) 33, 2.

ΑΙΝΔΙΟΙ. Λίνδος, πόλις ἐν Ῥόδῳ . . Τὸ ἐθνικὸν Λίνδιος (Et. B).

Οἳ Ῥόδον ἀμφινέμοντο διάτριχα κοσμηθέντες,
Λίνδον, Ἰηλυσσόν τε καὶ ἀργινόεντα Κάμειρον (Hom. Il. II, 656).

Ἔστι δὲ πρώτη μὲν Λίνδος ἀπὸ τῆς πόλεως πλέουσιν, ἐν δεξιᾷ ἔχουσι τὴν νῆσον, πόλις ἐπὶ ὄρους ἱδρυμένη, πολὺ πρὸς μεσημβρίαν ἀνατείνουσα καὶ πρὸς Ἀλεξάνδρειαν μάλιστα . . . πρότερον μὲν οὖν καθ' αὑτοὺς ἐπολιτεύοντο οἱ Λίνδιοι, καθάπερ καὶ Καμειρεῖς καὶ Ἰαλύσιοι. Μετὰ ταῦτα δὲ συνῆλθον ἅπαντες εἰς Ῥόδον (Str. XIV). — (N. 131) 840 Dr. — (156). — (161). — (167) 600. — (137′) 600. — (174). — (197) 600. — (200).

ΑΙΝΔΙΩΝ ΟΙ ἸΆΤΑΙ. V. Ἰάται.

ΛΎΚΙΟΙ: ΚΑῚ ΣΥΝ . . Λυκία ἡ χώρα . . Ἔστι καὶ Λυκία ἡ πρὸς Κιλικίαν . . Οἱ οἰκήτορες Λύκιοι (Et. B.) — Οἱ δὲ διττοὶ Λύκιοι τοῦ αὐτοῦ μέρους ὑπόνοιαν παρέχουσιν, ἢ τῶν Τρωϊκῶν ἢ τῶν πρὸς Καρίαν τοὺς ἑτέρους ἀποικισάντων (Str. XII). — Ἰστέον δὲ ὅτι διττοί εἰσιν οἱ Λύκιοι, ὡς καὶ Ὁμήρῳ δοκεῖ. Οἱ μὲν Τρωϊκοὶ, καθ' ἃ καὶ ὁ γεωγράφος φησι. Οἱ δὲ πρὸς τῇ Καρίᾳ. (Eust.) — Ce mot figure après celui de Τελμεσσεῖς, une ville de Carie. La quantité du tribut nous paraît une autre preuve qui c'est de la province de Lycie qu'il s'agit ici. Καὶ συν . . est probablement καὶ σύν[εδροι], *le conseil* des 23 villes des Lyciens (Str. XIV, 664, d), qui probablement se cotisaient pour payer un tribut à Athènes. Ce qui paraît le prouver, c'est qu'aucune des villes connues qui formaient le συνέδριον Λυκίων n'est nommée à part dans ces listes, tandis qu'on y voit figurer d'autres qui étaient situées en Lycie. (N. 199) 1000 Dr.

ΜΑΔΝΑΣΕΙΣ, figure parmi les villes de Carie. (N. 132) 100. — (134) 100 (où le lapidaire a écrit ΜαΛνασεῖς). — (137) 100, 2?. — (137″). — (166). — (167). — (137′) 100. — (188).

ΜΑΔΎΤΙΟΙ. Μαδυτὸς, πόλις Ἑλλησποντία . . Τὸ ἐθνικὸν Μαδύτιος (Et. B). — Ἔστι δὲ τῆς Χερσοννήσου τῆς ἐν Ἑλλησπόντῳ, Σηστοῦ τε πόλεως μεταξύ τε καὶ Μαδυτοῦ (Her. VII, 33). — Μάδυτος. Xénoph. Hist. Gr. I, 1. — Inde progressus ad Chersonesum... Callipolis quoque et Madytos dedita (Liv. XXX, 16). Elle fut fondée par les Eoliens de Lesbos (Eust. ad Dion. Périeg. v. 513) et porte aujourd'hui le même nom. — (N. 162) 8, 2. — (135′)..1, 2. — (176). — (181)...13, 2. (223′)..100.

ΜΑΙΆΝΔΡΙΟΙ. Μαιανδρούπολις, Μαγνησίας πόλις· τὸ ἐθνικὸν Μαιανδροπολίτης. Εἰδὲ ἔστι Μαίανδρος ἡ πόλις, τὸ ἐθνικὸν Μαιάνδριος (Et. B.) — Pline (V. 29) place une ville Μαίανδρος en Carie. C'est celle dont il est ici question (N. 138) 66, 4. (137″)..1, 4.

ΜΑΡΑΘΉΣΙΟΙ Μαραθήσιον, πόλις Καρίας . . Τὸ ἐθνικὸν Μαραθήσιος. Ἔστι δὲ πόλις Ἐφεσίων (Et. B). Εἶτα Νεάπολις, ἣ πρότερον μὲν ἦν Ἐφεσίων, νῦν δὲ Σαμίων, διαλλαξαμένων πρὸς τὸ Μαραθήσιον τὸ ἐγγυτέρω πρὸς τὸ ἀπώτερον (Str. XIV). (N. 162) 50.

ΜΆΡΩΝΕΣ, ΜΑΡΩΝΙ̃ΤΑΙ. Μαρώνεια, πόλις Κικωνίας κατὰ τὴν ἐν Θράκῃ Χεῤῥόνησον . . . Τὸ ἐθνικὸν Μαρωνείτης, καὶ θηλυκῶς διὰ τοῦ ι, καὶ Μαρωνίς (Et. B). — Διαβὰς δὲ τοῦ Λίσσου ποταμοῦ τὸ ῥέεθρον . . πόλιας Ἑλληνικὰς τὰς δὲ παραμείβετο, Μαρώνειαν . . (Herod. VII, 109). Scyl. in Θράκῃ. — Mél. II, 2. — Ἄβδηρα, εἶτα πόλις Μαρώνεια (Str. VII, 331). Fondée par une colonie Crétoise (Diod. V, 79). — Μάρωνες (N. 134) 150. — Μαρωνεῖται (139) 150. — (159) 150. — (165). — (155′) 158. — Μαρωνῖται (145) 150. — (135′). — (181) 1000. — (181) 1000. — (201). — (202) 300. — (221). — (223).

ΜΕΔΑΙΟΙ, probablement pour Μενδαῖοι (N. 190).

ΜΕΘΩΝΑΙΟΙ. Πύδνα, . . εἶτα Μεθώνη (Str. XII). — Μεθώνη, πόλις Μακεδονίας (Et. B.) (N. 224).

ΜΕΝΔΑΙΟΙ. Μένδη, πόλις Θράκης . . Τὸ ἐθνικὸν Μενδαῖος (Et. B). — Μενδαίοις δὲ αὐτοῖς γένος τε Ἑλληνικὸν, και ἀπὸ Ἰωνίας ἐστιν. Οἰκοῦσι δὲ ἀπὸ θαλάσσης ἄνω τῇ πρὸς Αἴνῳ πόλει (Paus. V.) — Ἐν τούτῳ δὲ Μένδη ἀφίσταται αὐτῶν, πόλις ἐν τῇ Παλλήνῃ, Ἐρετριέων ἀποικία. (Thuc. IV, 123). — (N. 137) 800. — (155) 1500. — (163). — (167). — (135′). — (181) 800. — (181) 800. — (202) 800. — (221) 100. — (223) 300.

ΜΕΝΔΑΙΩΝ ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙ. Voyez Νεοπολῖται.

ΜΗΚΥΒΕΡΝΑΙΟΙ, ΜΗΚΥΠΕΡΝΑΙΟΙ. Μηκύβερνα, πόλις Παλλήνης, τῆς ἐν Θράκῃ Χεῤῥονήσου. Ὁ πολίτης Μηκυβερναῖος (Et. B) — Mel. II, 3. — Pl. IV, 10. Ὅτι τῆς Ὀλύνθου ἐπίνειόν ἐστι Μηκύπερνα ἐν τῷ Τορωναίῳ κόλπῳ (Str. VII, 330). Μηκύβερναν Ὀλύνθιοι Ἀθηναίων φρουρούντων ἐπιδραμόντες εἷλον (Thuc. V, 39). — Πόλις ἐστιν ἐν Θράκῃ, σταδίους εἴκοσι τῆς Ὀλύνθου ἀπέχουσα ἡ Μηκύβερνα (Harpocr.) Μηκυβερναῖοι (N. 146). — (154). — (145′). — (181) 100. — (198)..., 4 Ob. Μηκυπερναῖοι (131). — (134) 100. — (159) 5... Dr. — (159) 66, 4. — (167). — (199) 66, 4.

ΜΗΛΙΟΙ. Μῆλος, νῆσος μία τῶν Κυκλάδων, ὁμώνυμον ἔχουσα πόλιν . . Ὁ πολίτης Μήλιος (Et. B). Cette ville qui était habitée

par une colonie Lacédémonienne, fut détruite par les Athéniens la 16ᵉ année de la guerre du Peloponnèse (Thuc. V, 84 et 112). (N. 217) 15 Tal.

ΜΙΛΗΣΙΟΙ. Μίλητος, πόλις ἐπιφανὴς ἐν Καρίᾳ τῶν Ἰώνων . . ὁ πολίτης Μιλήσιος (Et. B). (N. 134) 100. — (137). — (162) 50. — (163). — (139') 500. — (174).

ΜΙΛΗΣΙΟΙ ΕΞ ΛΕΡΟΥ. Λέρος . . σπορὰς (Scyl. — Λέρου Μιλήσιοι συνῴκισαν (Strab. XIV). C'est donc des Milésiens habitans de Léros qu'il est ici question (N. 131) 300. (134). Μιλήσιοι Λέριοι (N. 222).

ΜΙΛΗΣΙΟΙ . . ΑΧΙΩι, une autre colonie de Milet qui nous est inconnue. (N. 131).

ΜΙΛΚΩΡΙΟΙ. Μίλκωρος, Χαλκιδικὴ πόλις ἐν Θρᾴκῃ . . ὁ πολίτης Μιλκώριος (Et. B). (N. 181) 50 Dr. — (221) 50.

ΜΥΔΟΝΕΙΣ, sont peut-être les Μυγδονεῖς, non pas ceux de Thrace (Hérod. VII, 122) mais un peuple barbare sur la côte de la Carie (Strab. XIV, p. 632. — Ael. VIII, 5). Ce ne sont pas les Μύνδιοι, car les deux mots se rencontrent ensemble dans N. 156. — (131). — (135) 25. — (156) 25. — (137') 25. — (207) 25.

ΜΥΗΒΙΟΙ, peut-être Μυήσιοι (le B pour l'Σ).

ΜΥΗΣΙΟΙ. Μύης, Μύητος, πόλις Ἰωνικὴ . . Τὸ ἐθνικὸν Μυήσιος (Et. B.) (N. 134 100.) — (145). — (152). — (168). — (175). — Μυήσσιοι (137) 150. — (139') 100.

ΜΥΚΟΝΙΟΙ. Μύκονος, μία τῶν Κυκλάδων. Θουκυδ. γ'. καὶ Στράβ. γ'. . . ὁ νησιώτης Μυκόνιος (Et. B.) Elle porte encore ce nom. (N. 137) 150. — (187). — (219) 1 Tal.

ΜΥΛΑΣΕΙΣ. Μύλασα, πόλις Καρίας . . Τὸ ἐθνικὸν Μυλασεὺς (Et. B.) — Τὰ δὲ Μύλασα ἵδρυται ἐν πεδίῳ σφόδρα εὐδαίμονι. Ὑπέρκειται δὲ κατὰ κορυφὴν ὄρος αὐτοῦ λατόμιον λευκοῦ λίθου κάλλιστον ἔχον (Strab.) La population avait peut-être quelque connection avec les Doriens. (V. Hérod. VII, 121. « Ἡρακλείδης Ἰβανώλιος, ἀνὴρ Μυλασεύς. » V. Müll. Dor. I, 106, 3). — Ptol. I, 2. — Plin. V, 29. (N. 132) 100. — (139) 100. — (137''). — (167) 86, 4. — (137') 86, 4. — (175'). Le village Mellassa conserve encore de magnifiques ruines de l'ancienne Mylassa. (V. Fellows, Journal. 1840. p. 76).

ΜΙΝΔΥΕΙΣ, peut-être pour Μύνδιοι. (N. 154) 100.

ΜΥΝΔΙΟΙ. Μύνδος, πόλις Καρίας . . Εστι καὶ πόλις Καρίας ἄλλη, παλαιὰ Μύνδος, ἧς τὸ ἐθνικὸν Μύνδιος (Et. B.) — Hérod. I, 144. — Peuplée de Doriens. Paus. II, 30, 8. — Scyl. Peripl. (N. 145) 8, 2. — (153) 9, 2. — (156) 8, 2. — (137'')..., 2 Ob. — (174). — (215) 8, 2.

ΜΥΝΔΙΟΙ ΠΑΡΑ ΤΕΡΜΕΡ... Ἁλικαρνασσὸς . . Ἑξῆς δ' ἐστιν ἄκρα Τερμέριον Μυνδίων, καθ' ἣν ἀντίκειται τῆς Κώας ἄκρα Σκανδαρία, διέχουσα τῆς ἠπείρου σταδίους τεσσαράκοντα. Εστι δὲ καὶ χωρίον Τέρμερον ὑπὲρ τῆς Κώης (Strab. XIV, 657, B.) — Τέρμερα, πόλι, Λυκίας (Et. B.). Voyez Καρυανδεῖς. Ces Μύνδιοι sont les habitans de la même Μύνδος dont il est question dans l'article précédent, et qui était bâtie près de Τέρμερον ou Τέρμερα. (N. 139).., 1 Ob.

ΜΥΡΙΝΑΙΟΙ ΠΑΡΑ Κ . . Μύρινα, πόλις ἐν Λήμνῳ . . Ἔστι καὶ τῆς Αἰολίδος ἄλλη . . Τὸ ἐθνικὸν Μυριναῖος (Et. B). — Κύμη . . Ἐντεῦθεν δ' εἰς Μυρίνην τεσσαράκοντα στάδια (Str. XIII, 622, a). La ville dont il est question ici est donc celle de l'Eolide, et il faut compléter les mots ci-dessus en : Μυριναῖοι παρὰ Κύμην. (N. 162) 100. — (164) 100. — Μυριναῖοι (132'). — (136) 100. — (140) 100. (143). — (154')..5. — (223'). Μυριν]αῖοι παρ[ὰ Κ . (N. 166') au lieu d'Οἰναῖοι ἀπ' Ἰκάρου que j'y ai écrit par erreur. Μυριναῖοι ἐπιφορᾶς (166') au lieu d'Οἰναῖοι ἐπιφορᾶς que j'y ai écrit. Μυριναῖοι, ceux de Λῆμνος, car ils figurent dans les listes des insulaires (166). — (166). — (189')..50. — (189) 150.

ΜΥΡΟ . . (145').

ΜΥΣΟΙ. Μυσία, χώρα καὶ πόλις. Λέγονται καὶ Μυσοὶ καὶ Μύσιοι (Et. B.) — Μυσία est la province qui s'étend au Nord Ouest de l'Asie Mineure. Etienne dit qu'une ville portait aussi ce nom. Comme une ville de ce nom n'est citée par aucun auteur, on aurait pu pensé qu'Étienne a puisé son assertion dans de Sophocle :

Ἀσία μὲν ἡ σύμπασα κλῄζεται, ξένε,
πόλις δὲ Μυσῶν Μυσία προσήγορος. (Soph. Musoi dans Strab. VIII, 356),

où cependant cette expression n'est qu'une périphrase, comme Euripide a dit à propos d'Eubée :

Εὔβοι, Ἀθήναις ἐστι τις γείτων πόλις. Mais l'exiguité du tribut fait néanmoins croire qu'il fut payé par une ville et non par une province, ce qui donnerait raison à Etienne de Byzance (131) 31.

ΝΑΞΙΑΤΑΙ. Ναξία, πόλις Καρίας . . . Τὸ ἐθνικὸν Ναξιάτης (Et. B). — Suid. Νάξης. — (N. 145). — (156) 8, 2. — (137') 8, 2. — Ναξία παρὰ Μ, probablement παρὰ Μύνδον. (206)...1, 2.

ΝΑΞΙΟΙ. Νάξος, νῆσος τῶν Κυκλάδων ἡ διάσημος Et. B.) Ils étaient Ioniens, originaires d'Athènes. (Hérod. VIII, 46, 48). Une nouvelle colonie Athénienne y fut envoyée pendant l'époque à laquelle ces inscriptions se rapportent (Diod. XI. — Plut. Per. 11.) (N. 211) 666, 3. — (217) 15 Tal.

ΝΑΡΙΣΒΑΡΕΙΣ. Une ville de Carie (Voyez N. 137') qui nous est inconnue. (N. 131). — (143). — (166'). — (145') 40. — (137') 16, 4.

ΝΕΑΝΔΡΕΙΑ. Νεάνδρεια, πόλις Τρωάδος ἐν Ἑλλησπόντῳ. Λέγεται καὶ Νεάνδριον οὐδετέρως. Ὁ πολίτης Νεανδρεύς, ὡς Στράβων. (Et. B.) — Τὰ δὲ πολίσματα ἐκεῖνα συνῳκισμένα τυγχάνει, καθάπερ καὶ ἄλλα πλείω τῶν φρουρίων εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν, ὧν καὶ Κεβρήνη καὶ Νεάνδρεια, (Str. XIII). — Τῆς μὲν γὰρ Ἀμαξιτοῦ Νεανδριεῖς ὑπέρκεινται (id. ib.) — Κύκνος . . ἄρχων πόλεως Νεάνδρου . . τὴν τοῦ εἰρημένου Κύκνου πόλιν Νέανδρον (Géogr. Cedr. Hist.) — Neandros (Plin. V, 30). — (N. 131) 33... — (140) 33, 2. — (155') — (166') 33, 2. — (185). Νεάνδρι[εν]. (136) 33, 2.

ΝΕΑΠΟΛΙΤΑΙ. Ποτίδαια, Ἄφυτις, Νεάπολις, Αἰγαὶ, Θεράμβη, Σκιώνη, Μένδη, Σάνη, étaient suivant Hérodote (VII, 123) des villes appartenant à l'Isthme de Pallène et peuplées par des Eretriens. (N. 133) 50. — (154). — (155) 1000. — (159) 50. — (162) 16, 4. — (166') 50. — (177). Νεαπολῖται (199)...1, 4. — Νεοπολῖται Μενδαίων (181) 50. — (181) 50. — (202) 50. — (221) 50. — (223). Νεάπολις ἐν Θρᾴκῃ (131) 15. — Νεοπολῖται ἐν Παλλήνῃ (N. 137) 50.

ΝΕΑΠΟΛΙΣ ΠΑΡ' ΑΝΤΙΣΑΡΑΝ. Πρὸς δὲ βορᾶν ἀφορίζει τὸν Στρυμονικὸν κόλπον ἡ Νεάπολις (Str. VII.) — Νεάπολις κατὰ ταύτην Δᾶτον πόλις Ἑλληνὶς, ἣν ᾤκισε Καλλίστρατος Ἀθηναῖος (Scyl.)— Ἑξῆς Νεάπολίς ἐστι καὶ νῆσος Θάσος (Scymn. Ch. 658.) (N. 134)..., 4. — (181) 16, 4. — (181). — (186') 16, 4.

ΝΕΑΠΟΛΙΣ ΑΠ' ΑΘΗΝΩΝ. (N. 166') 5? — Νεοπολῖται (178). — (211). — Νεοπολῖται Ἀθηναίων ἄποικοι? (134). Cette ville est comprise parmi celles d'Hellespont. On voit que c'était une colonie d'Athènes.

ΝΙΣΥΡΙΟΙ. Νίσυρος, μία τῶν Κυκλάδων. « Οἵ δ' ἄρα Νίσυρόν τ' εἶχον » Ὁ οἰκήτωρ Νισύριος (Et. B.) — Νίσυρος δὲ πρὸς ἄρκτον μέν ἐστι Τήλου, διέχουσα αὐτῆς ἑξήκοντα σταδίους, ὅσους καὶ Κῶ διέχει. Στρογγύλη δὲ καὶ ὑψηλὴ καὶ πετρώδης, τοῦ μυλίου λίθου εὐποροῦσα. Ἔχει δὲ καὶ πόλιν ὁμώνυμον. Περίμετρος αὐτῆς ὀγδοήκοντα στάδια (Strab. X). — Ses habitans étaient des Doriens d'Épidaure (Hérod. VII, 99). — (N. 154'). — (162) 100. — (166') 100. — (223) 100.

ΝΟΤΙΕΙΣ. Νότιον, πόλις Ἰωνίας . . Τὸ ἐθνικὸν Νοτιεύς (Et. B). Scylax l'attribue à la Lydie, Hérodote à l'Eolide, Strabon (XIII, 645, b) en place un autre à Chio. Νότιον τὸ Κολοφωνίων, οὗ κατῴκηντο Κολοφώνιοι, τῆς ἄνω πόλεως ἑαλωκυίας . . Ἑάλω δὲ μάλιστα αὕτη ὅτε ἡ δευτέρα Πελοποννησίων εἰσβολὴ εἰς Ἀττικὴν ἐγίγνετο (Thuc. III, 34) (N. 138) 33, 1.—(140) 33, 2.—(145). 31, 2. — (145) — (162) 33, 2. — (164) 1, 4. — (166')..23, 2. — (184) ..2, 2.

ΟΘΟΡΙΟΙ. Une ville qui figure parmi celles de Thrace. (N. 167). — (N. 135')..1, 4. Ὀθέριοι (181) 11, 4. Ὀθέριος (192) 8, 2.

ΟΙΝΑΙΟΙ ΙΚΑΡΙΟΙ. Οἰνόη, μία τῶν ἐν Ἰκαρίᾳ δύο πόλεων. Τὸ ἐθνικὸν Οἰναῖος (Et. B). — Νῆσος Ἰκαρία . . . ἀλίμενος, πλὴν ὑφόρμων, ὧν ὁ κάλλιστος Ἱστοὶ λέγονται . . καὶ πολισμάτιον Οἰνόη, καὶ ἄλλο Δράκανον ὁμώνυμον τῇ ἄκρᾳ, ἐφ' ᾗ ἵδρυται (Strab. XIV, 639, B.) (N. 162) 66, 4. — Οἰναῖοι ἐν Ἰκάρῳ (131) 133, 4. — (139). — (154') 66, 4. — Οἰναῖοι ἐξ Ἰκάρου. (166') après Κολοφώνιοι). (202) — (181').

ΟΛΑ . . . Figure parmi les villes de Carie (N. 135) 17, 1.

ΟΛΟΦΥΞΙΟΙ. Ὀλόφυξος, πόλις ἐν Θρᾴκῃ περὶ τὸν Ἄθω. Ὁ πολίτης Ὀλοφύξιος (Et. B). — Ἔσω δὲ τοῦ Ἄθου . . . εἰσὶν αἵδε, Δῖον, Ὀλόφυξος . . (Herod. VII, 22). — (Thuc. IV, 109). — Ἀνδρίων ἄποικοι (Diod. XII, p. 321). (154') 35, $2\frac{1}{2}$. — (162) 33, 2. — (181) 32.. — (213) 33. 2. — (223). Ὀλοφύξιοι ἐξ Ἄθω (202) 33, 2.

ΟΛΥΝΘΙΟΙ. Ὄλυνθος, πόλις Θρᾴκης, πρὸς τῇ Σιθωνίᾳ τῆς Μακεδονίας. — Ὁ πολίτης Ὀλύνθιος (Et. B). — Παραμείβετο Ἑλληνίδας τάς δε πόλεις . . Ὄλυνθον (Hérod. VII, 122). — Scyl.—Mél. II, 2.—Plin. IV, 11.— Démosth. — Ἀπέχει δὲ ἑξήκοντα μάλιστα σταδίους (ἀπὸ Ποτειδαίας) Ὄλυνθος (Thuc. I, 63). — Habitée par des Chalcidéens (Hérod. VIII, 127). — (142). — (154). — (159). — (167) — (135') 200. — (166')..100. — (181) 200. — (198). Ὀλύνθιοι καὶ Σκαβλαῖοι καὶ Ἀσσηρῖται (131) . . . 200.

ΟΝΑΡΧΕΙΠΙΤΡΕΙΣ. Figure parmi les villes d'Ionie. La formation de ce nom paraît extraordinaire. La ville doit avoir été Ὀναρχείπετρα, (peut être Ὀνάγρου Πέτρα? V. Strab. XII, 578, b καὶ τὰ τῶν Λυκαονίων ὀροπέδια ψυχρὰ καὶ ψιλὰ καὶ ὀναγρόβοτα.) (N. 174.)

ΟΥΑΙΑΤΑΙ, figure parmi les villes de Carie (N. 149'). — (156) 8, 2.

Ο . . ΣΙΟΙ, ville de Thrace (223).

ΠΑΙΑΙ . . , figure parmi les villes d'Ionie. Peut-être est-ce Πριανεῖς. (ΠΡΙΑΙ pour ΠΑΙΔΙ) (N. 141) 8, 2.

ΠΑΙΣΗΝΟΙ Ἐν δὲ τῷ μεταξὺ Λαμψάκου καὶ Παρίου Παισὸς ἦν πόλις καὶ ποταμός. Κατέσκαπτο δ' ἡ πόλις, οἱ δὲ Παισηνοὶ μετῳκίσαντο εἰς Λάμψακον, Μιλησίων ὄντες ἄποικοι καὶ αὐτοί (Str. XIII, 589). — (133) 16, 4. — (153) 17, 4. — (155'). — (166') 16, 4. — (178). — (181). — (202) 33. — (243).

ΠΑΚΤΥΕΙΣ ΙΔΥΑ . . Il y avait une ville du nom de Πακτύη en Hellespont (Strab. VII. — Scym. de Ch. 710. — Scyl.).— Mais celle ci paraît appartenir à la Carie. Il faut peut-être lire : Πακτυεῖς Ἰδυ[μ]είων, du nom de quelque ville Πακτύη, située près d'Idyma de Carie. (Ἴδυμα, πόλις Καρίας . . Τὸ ἐθνικὸν Ἰδυμεὺς καὶ Ἰδύμιος. Et. B). (N. 135) 14, 5.

ΠΑΛΑΙΠΕΡΚΩΣΙΟΙ. Περκώτη καὶ πάλαι Περκώπη πόλις Τρωάδος (Et. B.). D'après cette version on expliquerait ce passage : « Percote, autrefois dite Percope, une ville de Troie. » Mais notre inscription nous prouve qu'il faut lire : Περκώτη καὶ Παλαιπερκώτη, πόλεις Τρωάδος . . (N. 155)...1, 2. — (154') 8, 2. — (162) 8, 2. — (155'). — (163') 8, 2. — (183) 8, 2. — (202) 8, 2. — (196')...., 1.. — (211). — (212).

ΠΑΡΓΑΣΕΙΣ. Cette ville figure parmi celles du Sud de l'Asie Mineure. Il y avait en Pamphylie une ville Πέργη. Πέργη, πόλις Παμφυλίας. Τὸ ἐθνικὸν Περγαῖος (Et. B.). Παμφυλίδες εἰσὶ πόλεις· Κώρυκες, Πέργη τε (Dion. Périeg. 855). — Εἶθ' ὁ Κέστρος ποταμὸς, ὃν ἀναπλεύσαντι σταδίους ἑξήκοντα, Πέργη πόλις. (Str. XIV). Mais nous croyons plutôt que ce nom vient de Βάργασα, ville de Carie : Βάργασα, πόλις Καρίας, τὸ ἐθνικὸν Βαργασεύς (Et. B). On sait que dans ces noms barbares le β alterne souvent avec le π, ce qui tient sans doute à la prononciation dure (b) que le β avait dans la langue de ces nations. C'est ainsi que nous voyons la même ville écrite tantôt Μηκύβερνα, et tantôt Μηκύπερνα. (N. 206) ..2, 4.

ΠΑΡΓΥ . . (N. 154) Est-ce Παργυλιεῖς pour Βαργυλιεῖς?

ΠΑΡΙΑΝΟΙ. Πάριον, πόλις ἐν Ἑλλησπόντῳ. Τὸ ἐθνικὸν Πάριος, ὁ πολίτης Παριανός . . . Λέγονται καὶ Παριανεῖς (Et B.) — Pariana civitas (Cic. Ep. XIII). — Pariana colonia (Pl. V, 32). — Ἔστι δὲ καὶ τὸ Πάριον πόλις ἐπὶ θαλάττῃ, λιμένα ἔχουσα μείζω τοῦ Πριάπου, καὶ αὐξημένη γε ἐκ ταύτης (Str. XIII). C'était une colonie de Milésiens et de Pariens (Str. ib.). (N. 131) 100... (154)...., 4. — (135')... (180 et 181). — (202 ?), 16, 4. — (207) 16, 4. — (222') 100. — (224).

ΠΑΡΙΟΙ. Πάρος, νῆσος . . ὁ πολίτης Πάριος (Et. Byz.) Elle fut habitée par des Ioniens (Vell. Paterc. I, 4). (N. 134) 1670. — (211) 1670. — (217) 30 Tal.

ΠΑΡΠΑΡΙΩΤΑΙ. Παρπάρων χώρα ἐν Ἀσίᾳ Αἰολικῇ, ἔνθα ἱστορεῖται Θουκυδίδην ἀποθανεῖν . . ὁ πολίτης Παρπαρώνιος . . Ἀνδρωτίων δ' ἐν τρίτῳ Ἀτθίδος Παρπαρωνιώτης φησιν (Et. Byz). — Περπέρηνα (Str. XIII). — Perpereni (Pl. V, 30). — (N. 139). — (141). — (151). — (160). — (167). — Παρπάριοι (N. 137''). — (167) 16, 4.

ΠΑΣΑΝΔΕΙΣ, ville de Carie. (N. 134) 50. — (139) 50. — (161). — (165) 50. — (137') 50. — (173).

ΠΑΤΜΙΟΙ. Πάτμος, l'île qui porte encore ce nom. (Str. X, 488, a.) (N. 220) 1 Tal., 2000 Dr.

ΠΕΔΙΕΙΣ ΕΓ ΛΙΝΔΟΥ. Nous connaissons en Carie une ville du nom de Πεδιεῖς. Πεδιεῖς, πόλις Καρίας. Τὸ ἐθνικὸν ὁμωνύμως (Et. B.) Une autre ville de ce nom était située en Phocide (Her. VIII, 33). Mais cette ville est ἐν Λίνδῳ. Ce devait donc être un faubourg, ou un endroit très proche de Lindos, ville de Rhodes, car les anciens ne citent que trois villes à Rhodes, Lindos, Camiros et Jalylos. Πεδιεῖς ἐλ Λίνδῳ (N. 161). Πεδιεῖς ἐν Λίνδῳ (N. 174). — Πεδιεῖς ἐγ Λίνδου (N. 137') 1, 4.

ΠΕΛΕΙΑΤΑΙ, figure parmi les villes de Carie. (N. 132) 50. — (134) 50. — (141) — (147). — (154) 66, 4. — (137'').

ΠΕΠΑΡΗΘΙΟΙ. Πεπάρηθος, νῆσος μία τῶν Κυκλάδων, ὁμώνυμον ἔχουσα πόλιν. Ὁ πολίτης Πεπαρήθιος (Et. B). — Πρόκεινται δὲ τῶν Μαγνήτων νῆσοι συχναὶ μέν, αἱ δ' ὀνόματι Σκίαθός τε καὶ Πεπάρηθος. (Str. IX). Peuplée par des Chalcidiens (Scymn. de Ch. v. 585). (N. 136) 300. — (138) 300. — (159) 300. — (165) 300. — (135'). — (181) 100. — (200)..., 4. Le même mot parait se réproduire encore une fois dans la même liste (200). — (201) 300, ce qui semble prouver que N. 201 appartient à une autre ἀρχὴ que la 22e. — (202) 300. — (221).

ΠΕΡΙΝΘΙΟΙ. Πέρινθος . . Ἔστι δὲ πόλις Θράκης. Ὁ πολίτης Περίνθιος (Et. B.). — Καὶ Σαμίων ἀποικία Πέρινθος ἐστι (Sc. de Ch. Périég. 713). — Plut. Quest. Gr. II, p. 303. — (N. 145). — (162) 1000 Dr. — (162) 1000. — (181). — (181).

ΠΕΡΚΩΣΙΟΙ. Περκώτη καὶ πάλαι Περκώπη (l. Παλαιπερκώτη), πόλις Τρωάδος. Ὁ πολίτης Περκώσιος (Et. B). — Περκώτη (Hom. Il. II, 835. Περκώπη (l. Περκώτη), (ib. XI, 229). — Θεμιστοκλῆς ὑπὸ Βασιλέως λαβε δωρεὰν . . . Περκώπην (l. Περκώτην) δὲ καὶ τὴν Παλαίσκηψιν εἰς στρωμνὴν καὶ ἱματισμὸν (Athén. I). — Δαυρίσης μὲν τραπόμενος πρὸς τὰς ἐν Ἑλλησπόντῳ πόλιας, εἷλε μὲν Δάρδανον, εἷλε δὲ Ἄβυδόν τε καὶ Περκώτην . . (Hérod. V, 117), — (N. 138) 16, 4. — (151). — (155')...1, 4. — (135'). — (166') 16, 4. — (202) 16, 4. Περκώτη. (154') 10 ., 4. — (178). — (183) 16, 2.

ΠΗΔΑΣΕΙΣ. Πήδασα, πόλις Καρίας, καὶ Πηδασεὺς τὸ ἐθνικόν. Δεῖ δὲ οὐ διὰ τοῦ δ γράφειν Πήδασα, ἀλλὰ διὰ τοῦ γ Πήγασα. Οἱ πολῖται Πηγασεῖς. Ἔστι δὲ καὶ ἑτέρα Πήδασος ὑπὲρ τὴν Ἴδην . . . Ὁ πολίτης Πηδασεὺς (Et. B). — Ἐν δὲ τῇ Μεσογαίᾳ τῇ Ἁλικαρνασσέων τὰ Πήδασα ὑπ' αὐτῶν ὀνομασθέντα ἦν πόλις, καὶ ἡ νῦν χώρα Πηδασεῖς λέγεται. (Str. XIII). — Hérod. VI. (N. 137) 100. — (154) 700. — (145'). — (137?) 16, 4.

ΠΙΚΡΕΣΣΥΑΝ(ΔΕΙΣ?) parait appartenir à la Carie (N. 131).

ΠΙΛΩΡΟΙ. Πίλωρος, πόλις περὶ τὸν Ἄθων. Τὸ ἐθνικὸν Πιλωρίτης (Et. B). — Καὶ διέπλωσε τὴν διώρυχα τὴν ἐν τῷ Ἄθῳ γενομένην, διέχουσαν δὲ εἰς κόλπον, ἐν τῷ Ἄσσα τε πόλις καὶ Πίλωρος (Δ pour Λ) . . (Hérod. VII, 122). (N. 192) 10.

ΠΙΣΤΑΣΣΟΣ, parait appartenir également à la Thrace. (N. 192) 8, 1.

ΠΙΤΑΝΑΙΟΙ. Πιτάνη, πόλις Αἰολίδος· ὁ πολίτης Πιταναῖος (Et. B.) — Εἶτα Πιτάνη, πόλις Αἰολική, δύο ἔχουσα λιμένας, καὶ ὁ παραῤῥέων αὐτῇ Εὔηνος, ἐξ οὗ τὸ ὕδωρ ὑδραγωγεῖται τοῖς Ἀδραμυττηνοῖς (Str. XIII). — (N. 141). — (145) 16, 4. — (147). — (154') 7, 2. — (166')..., 4. — (178). — (204).

ΠΛΑΓ . . . Parait appartenir à l'Ionie (145') — (167).. 33, 2.

ΠΛΕΥΡΏΝ. Πλευρὼν, πόλις Αἰτωλίας. Ὁ πολίτης Πλευρώνιος (Et. B.) (N. 192). Ne figure pas sur la carte.

ΠΟΛΙΧΝΑΪΟΙ. Πολίχνα, πόλις τῆς Τρωάδος· οἱ πολῖται Πολιχναῖοι (Et B.) — Τοῦ δὲ Αὐλῶνος τοῦ περὶ τὴν Αἴσηπον ἐν τῇ ἀριστερᾷ τῆς ῥύσεως αὐτοῦ πρῶτον ἐστι Πολίχνα, τειχῆρες χωρίον (Str. XIII. 603, b, c.) — (Thuc. VIII.) (N. 139) 16, 4. — (139). — (151). — (145') — (166') 65, 4. — (175) 56, 4. — (183) 66, 3. — (186). — (200).

ΠΟΣΙΔΕΙΟΝ ἘΝ ΕΫ́ΒΟΙΑι. Une ville inconnue de l'Eubée; elle parait avoir été de peu d'importance, le tribut qu'elle porte étant trop modique en comparaison de celui des villes qui l'accompagnent (N. 219) 100 Dr.

ΠΟΤΕΙΔΑΙΆΤΑΙ. Ποτίδαια, πόλις Θράκης. Ὁ πολίτης Ποτιδαιάτης (Et. B). — Οἱ Ἀθηναῖοι Ποτιδαιάτας, οἳ οἰκοῦσιν ἐπὶ τῷ Ἰσθμῷ τῆς Παλλήνης, ὄντας Κορινθίων ἀποίκους, ἑαυτῶν δὲ συμμάχους, φόρου ὑποτελεῖς (Thuc. I, 65). — Ποτιδαιάταις, οὖσι Δωριεῦσι (ib. 124). — (N. 166') 600. — (181) 600. — (198) 600. — (221) 1500. — Ποτείδαια (215) 600.

ΠΡΙΑΠΕΪΣ. Πρίαπος, πόλις Ἑλλησποντίας, θηλυκῶς. Ὁ πολίτης Πριαπηνός. Ἔστι καὶ ἄλλο ἐθνικὸν Πρίηπος, καὶ Πριαπεῖς πληθυντικῶς (Et. B). — Ad Priapum, urbem Asiæ, quà Magnus Alexander transcendit (Pl. IV, 12). — Πρίαπος δ' ἐστι πόλις ἐπὶ θαλάττῃ καὶ λιμὴν Str. XIII. — Str. XIII, p. 587, D. — Pomp. Mél. I, 19. — V. Ἀρπαγηνοί. (N. 153). — (181). — (185). — (196). — (212). Πρίαπος (154') 8, 2. — (155')..., 2. — (166') 8, 2.

ΠΡΙΑΝΕΪΣ. Πριήνη, πόλις Ἰωνίας. Τὸ ἐθνικὸν Πριηνεὺς καὶ Πριήνιος (Et. B). — Μετὰ δὲ τὰς ἐκβολὰς τοῦ Μαιάνδρου, ὁ κατὰ Πριήνην ἐστιν αἰγιαλός· ὑπὲρ αὐτοῦ δ' ἡ Πριήνη καὶ ἡ Μυκάλη, τὸ ὄρος εὔθηρον καὶ εὔδενδρον (Str. XIV).

Ἐπὶ χθονὸς, ἧς διὰ μέσης
Μαίανδρος λιπαρῇσι κατέρχεται εἰς ἅλα δίναις,
Μιλήτου τε μεσηγὺ, καὶ εὐρυχώροιο Πριήνης (D. Periég. (824). Cependant dans ces listes cette ville figure toujours (excepté dans N. 135') parmi celles de Carie. (N. 134) 100. — (135') 9, 1. — Πριηνεῖς (154). — (162).

ΠΡΟΚΟΝΉΣΙΟΙ. Προκόννησος, μία τῶν σποράδων ἐν τῇ Προποντίδι. Ὁ πολίτης Προκοννήσιος (Et. B). — Προικόννησος (Ptol. III, 3). — Reçut une colonie Milésienne (Str. XIII, p. 587, D.) (146). — (162). — (181). — (202) 300. — Προκοννήσιοι (162) 300. — (208).

ΠΤΕΛΕΟΎΣΙΟΙ. Πτελέον, πόλις Ἰωνίας καὶ Τρωάδος καὶ τῶν παραθαλαττίων Ἀχαιῶν, οὐδετέρως. Ὁ πολίτης Πτελεάτης καὶ Πτελεούσιος (Et. B). — Πτελεὸν (Str. VIII. — Hom. Il. II, 697, ville en Thessalie). Καὶ ἐκ Σιδούσης καὶ Πτελεοῦ, ἃ ἐν τῇ Ἐρυθραίᾳ εἶχον τείχη (Thuc. VIII, 24, ville en Ionie.) Τὸν μὲν γὰρ τόπον ἅπαντα τὸν ἔξω Ἀγορᾶς, ὡς ἑαυτοῦ ὄντα, καὶ ἡμῖν οὐδὲν προσήκοντα, δέδωκε (Φίλιππος) . . . . Καί τοι Χερρονήσου οἱ ὅροι εἰσὶν, οὐκ Ἀγορὰ, ἀλλ' ὁ βωμὸς τοῦ Διὸς τοῦ ὁρίου· ὅς ἐστι μεταξὺ Πτελεοῦ, καὶ Λευκῆς ἀκτῆς, οὗ ἡ διωρυχὴ ἔμελλε Χερρονήσου ἔσεσθαι, ὥς γε τὸ ἐπίγραμμα τὸ ἐπὶ τοῦ βωμοῦ τοῦ Διὸς τοῦ ὁρίου δηλοῖ. Ἔστι δὲ τουτί·

« Τόν δε καθιδρύσαντο θεῷ περικαλλέα βωμὸν,
Λευκῆς καὶ Πτελεοῦ μέσσον ὅρον θέμενοι » (Demosth. d. Halon.). C'est de cette ville de l'Hellespont, attribuée à tort à la Troade par Etienne, qu'il est ici question, parcequ'elle est le plus souvent citée parmi les villes de cette contrée. Cependant dans N. 139 il est possible qu'il s'agisse de Ptéléon d'Ionie. (N. 139). — (151). — (166') 1, 4. — (200).

ΠΥΓΕΛΕΪΣ. Πύγελα, πόλις Ἰωνίας. Ὁ πολίτης Πυγελεύς (Et. B.). Πριηνεῖς...Νεάπολις.... Εἶτα Πύγελα πολίχνιον, ἱερὸν ἔχον Ἀρτέμιδος Μουνυχίας (Str. XIV). — Mél. I, 17. — Pl. V, 29. (N. 162). — (168). — (166') 100. — (175). — (181). — (195') 16, 4. — Πυγαλεῖς (154').

ΠΎΡΝΙΟΙ. Πύρνος, πόλις Καρίας, οἱ πολῖται Πύρνιοι (Et. B). — Pl. V, 28. — Colonie rhodienne (v. Eckhel, Doctr. Num. II, p. 590). — (N. 139)..., 4. — (139) 16, 4. — (153). — (167) 6, 3. — (137') 16, 4.

ΡΕΪΟΙ. Τὸ δὲ τῆς Ῥείης ὄρος, οἱ μὲν τὰ ἐν Πειρυσσῷ ὄρη φασιν, ἃ ἔχουσιν οἱ Κυζικηνοὶ τῇ Ζελείᾳ προσεχῆ . . οἱ δ' ἀπὸ τεσσαράκοντα τῆς Λαμψάκου σταδίων δεικνύουσι λόφον, ἐφ' ᾧ μητρὸς ἱερόν ἐστιν, ἅγιον τῆς Ῥείης ἐπικαλούμενον (Str. XIII). Ce qui du temps de Strabon n'était qu'une montagne ou un sanctuaire, peut bien avoir été quelque lieu habité de peu d'importance lors de la guerre du Péloponnèse. (N. 190). 200.

ῬΗΝΑΙΕΪΣ. Ῥήνη, νῆσος μικρὰ πλησίον Δήλου. Λέγεται καὶ Ῥηνὶς καὶ Ῥηναία καὶ Ῥηναιεὺς καὶ Ῥήνιος (Et. B).) — Ἀπέχει δὲ ἡ Ῥήνεια τῆς Δήλου οὕτως ὀλίγον, ὥστε Πολυκράτης, ὁ Σαμίων τύραννος, ἰσχύσας τινὰ χρόνον ναυτικῷ, καὶ τῶν τε ἄλλων νήσων ἄρξας, καὶ τὴν Ῥήνειαν ἑλὼν, ἀνέθηκε τῷ Ἀπόλλωνι τῷ Δηλίῳ, ἁλύσει δήσας πρὸς τὴν Δῆλον (Thuc. III). — Strab. X. — (N. 139) 16, 4. — (155) 5. — (139'). — (212). — (219) 1000.

ῬΙΤΑΪΟΙ. Ῥοίτειον, ὄρος ἄκραν εἶναι φησι· καὶ πόλις δ' ἐστι Τρωάδος. Ὁ πολίτης Ῥοιτειεύς (Et. B.) — Εἶτα Ῥοίτειον, πόλις ἐπὶ λόφῳ κειμένη, καὶ τῷ Ῥοιτείῳ συνεχὴς ἠιὼν ἀλιτενής (Str. XIII). — Scyl. in Τρωάς. — Xénoph. Hist. Gr. I, 1.

ῬΟΔΟΥ. (202), id. Ἰηλύσιοι.

ῬΟΔΙΟΙ ἘΓ ΛΙΝΔΟΥ, (202) Id. Λίνδος.

ΣΑΜΟΘΡᾼΚΕΣ. Σαμοθράκη, νῆσος πρὸς τῇ Θρᾴκῃ, πόλιν ὁμώνυμον ἔχουσα. Τὸ ἐθνικὸν Σαμοθρᾷξ καὶ Σαμοθρᾴκιος (Et. B.) — Ptol. III, 11. — Mél. II, 7. Elle fut habitée par des Samiens (Pausan. VII, 4. — Héracl. Pont. fragm. XXI, p. 213), et porte aujourd'hui le même nom qu'ils lui donnèrent. (N. 134)..100. — (155). — (167). — (155') 600. — (179). — (181) 600, — (188) 600. — (197). — (202) 200? — (210). — (215) 600. — (221).

ΣΑΝΑΪΟΙ. Σάνη, πόλις Θρᾴκης, μεταξὺ Ἄθω καὶ Παλλήνης. Οἱ πολῖται Σάνιοι καὶ Σαναῖοι καὶ Σαναῖοι (Et. B.) — Ἄθως . . . . πόλιας δὲ ἔχει, Σάνην μὲν Ἀνδρίων ἀποικίαν, παρ' αὐτὴν τὴν διώρυχα, ἐς τὸ πρὸς Εὔβοιαν πέλαγος τετραμμένην (Thuc. IV, 109). — Ἐν δὲ τῷ Ἰσθμῷ τούτῳ ἐς ὃν τελευτᾷ ὁ Ἄθως, Σάνη, πόλις Ἑλλὰς οἴκηται (Hérod. Pol. 22) (N. 134). — (141). — (142). — (151). — (159) 66, 4. — (165).., 3. — (169). — (180). — (181). 100. — (181) 100. — (198) — (201).6, 4. — (202) 16, 4. — (221) 100. — (223).

ΣΆΡΙΟΙ, figure au milieu des villes d'Ionie. (N. 164) 5.

ΣΑΡΤΑΪΟΙ. Σάρτη, πόλις περὶ τὸν Ἄθων. Τὸ ἐθνικὸν Σαρταῖος (Et. B.) (N. 221) 25. (221) 25.

ΣΕΡΒΥΛΙΕΪΣ, apparemment le même mot que Σερμυλιεῖς. (Voyez ce mot) (N. 155) 300. — (190).

ΣΕΡΙΦΙΟΙ. Σέριφος, νῆσος μία τῶν σποράδων.(Et. B). Ils étaient originaires d'Athènes (Hérod. VIII, 46, 48). (N. 139) 200. — (166). — (139'). — (219) 2 Tal.

ΣΕΡΜΑΪΟΙ, figure parmi les villes de Thrace. (N. 134) 8, 2. — (155') 8, 2. — (165') 8, 2. — (181) 8, 2. — (181) 7. — (200). — (221)..1, 2.

ΣΕΡΜΕΪΣ. La même ville que la précédente (N. 151). — (200)...3, 2. — (215) 8, 2.

ΣΕΡΜΥΛΙΕΪΣ. Σερμυλία, πόλις περὶ τὸν Ἄθων. Τὸ ἐθνικὸν Σερμυλιαῖος καὶ Σερμυλιεύς (Et. B.) — Σέρμυλα ville Grecque (Hérod. VII, 122). — Πειραμένων ἐν Χαλκιδεῦσι . . . καὶ Σερμυλίων λοχήσας πρὸς τῇ πόλει (Thuc. I, 65). (N. 131) 1770, 4. — (154'). — (158). — (167). — (181) 450. — (181) 450. — (215) 600.

ΣΗΛΥΜΒΡΙΑΝΟΪ. Σηλυμβρία, πόλις Θρᾴκης. Ὁ πολίτης Σηλυμβριανὸς (Et. B). — Hérod. VI, 33. — Σηλυβρία (Strab. VII).

Πέρινθός ἐστιν, ἐχομένη Σηλυμβρία

ἣν οἱ Μεγαρεῖς κτίζουσι πρὶν Βυζαντίου (Seym. de Ch. 715, 116). In Propontide Selymbria (Mél. II, 2). Elle porte aujourd'hui le même nom. (N. 142). — (151). — (159). — (155'). — (181) 15. — (185). — (202) 900. — (186) 15.

ΣΗ̈ΣΤΙΟΙ. Σηστὸς, πόλις πρὸς τῇ Πρωπεντίδι . . ὁ πολίτης Σήστιος (Et. B). — Σηστὸν πόλιν τῆς Χερρονήσου ἥν ποτε Μῆδοι εἶχον, καθίστατο φρούριον καὶ φυλακὴν τοῦ παντὸς Ἑλλησπόντου (Thuc. VIII, 25). Ville Éolienne (Hérod. IX, 114); Les Athéniens y établirent une colonie (Diod. XI, 37). (N. 162,) 8, 2. — (135')..3, 2. — (176). — (181)..., 3. — (208). — (223) 6, 4.

ΣΙΓΑΪΟΙ. Σίγη, πόλις Τρωάδος, ὡς Ἑκαταῖος Ἀσίᾳ. Τὸ ἐθνικὸν Σιγίτης (Et. B). — (N. 200).

ΣΙΓΓΙΟΙ. Σίγγος, πόλις περὶ τὸν Ἄθων. Τὸ ἐθνικὸν Σίγγιος (Et. B).— Καὶ διέπλωσε τὴν διώρυχα τὴν ἐν τῷ Ἄθῳ γενομένην, διέχουσαν ἐς τὸν κόλπον, ἐν τῷ . . καὶ Σίγγος . . οἴκηνται (Hérod. VII, 122). (N. 131) 200. — (134) 183, 2. — (139). — (151)..., 2. — (159) 200. — (165). — (155') 600. — (181) 300. — (181) 200. — (221).

ΣΙΓΕΙΕΪΣ. Σίγειον, πόλις Τρωάδος, ὡς Στράβων τρίτῃ. Ὁ πολίτης Σιγειεύς. Ἔστι καὶ ἄλλο ἐθνικὸν Σίγειος (Et. B). — Μετὰ δὲ τὸ Ῥοίτειόν ἐστι τὸ Σίγειον, κατεσπασμένη πόλις καὶ τὸ ναύσταθμον (Str. XIII). Les Athéniens y établirent une colonie (id. ib.) — (N. 134) 16, 4. — (134').4 Dr. — (159)..., 1. — (162) 16, 4. — (155'). — (166') 16, 4. — (175) 8, 2. — (196').

ΣΙΚΗΝΗ̃ΤΑΙ. Σίκινος, νῆσος περὶ τὴν Κρήτην, ὡς Στράβων δεκάτῃ. Ὁ οἰκήτωρ Σικινήτης (Et. B) — Ἀπὸ δὲ τῆς Ἴου πρὸς ἑσπέραν ἰόντι, Σίκινος (Str. X). — Ptol. III; 15. — (N. 219) 1000 Dr.

ΣΙΝΔΙΕΪΣ. Σινδία, πόλις Λυκίας. Τὸ ἐθνικὸν Σινδιεῖς (Et. B). — Σίνδη? (Str. XIII, 630, c.) (N. 173).

ΣΙΝΘΙΟΙ. Σίνθος, πόλις παρὰ τῷ Θερμαίῳ κόλπῳ. Τὸ ἐθνικὸν Σίνθιος (Et. B). (N. 155') 200.

ΣΙΝΟΣ, peut-être une erreur pour Σίνθος (192) 25.

ΣΙΦΝΙΟΙ. Σίφνος, περὶ τὴν Κρήτην, νῆσος. Τὸ ἐθνικὸν Σίφνιος (Et. B). — Str. X. — Ptol. III, 15. — Mél. II, 7. — Hérod. III, 57. Porte aujourd'hui le même nom. (N. 134) 300. — (139'). — (217).

ΣΚΑΒΛΑΪΟΙ, figure partout parmi les noms des villes de Thrace. Nous lisons dans Etienne de B. Σκάβαλα, χώρα Ἐρετριέων, Θεόπομπος εἰκοστῷ τετάρτῳ Φιλιππικῶν. Τὸ ἐθνικὸν Σκαβαλαῖος (Et. B). Si c'est de cette ville que le mot présent dérive, il faut entendre par χώρα Ἐρετριέων une des nombreuses villes de Thrace habitée par des Eretriens. (N. 131) Ὀλύνθιοι καὶ Σκαβλαῖοι καὶ Ἀσσηρῖται,.. 200. — Σκαβλαῖοι (134) 50. — (142). — (146). — (155) 50. — (167). — (181) 33, 2. — (190). — (191). — (198)...3, 2. — (221) 25.

ΣΚΑΨΑΪΟΙ. Ce nom figure tantôt parmi ceux des villes de Thrace, et tantôt parmi ceux de l'Hellespont. Il est donc probable qu'il appartienne à deux différentes villes, situées chacune dans l'une de ces contrées. La première était peut être Σκάμψα, πόλις Θράκης· τὸ ἐθνικὸν Σκαμψαῖος. Καὶ Σκέψιοι ἀπαντῶσι (Et. B). Ou bien Κάψα, πόλις Χαλκιδικῆς χώρας κατὰ Παλλήνην, ὁμοροῦσα τῷ Θερμαίῳ κόλπῳ. Ὁ πολίτης Καψαῖος (Et. B.) (N. 159)..6, 3. — (151). — (162) 16, 4. — (200) 6, 4. — (209)..., 2. — (213) .., 2. — (221) 16, 4. — Σκαψαῖοι (142). — L'autre doit être Σκῆψις, πόλις Τρωϊκή . . . ὁ πολίτης Σκήψιος (Et. B). — Ἔστι δὲ ἡ μὲν πάλαι Σκῆψις ἐπάνω Κέβρηνος, κατὰ τὸ μετεωρότατον τῆς Ἴδης, ἐγγὺς Πολίχνης. — Ὕστερον δὲ κατωτέρω σταδίοις ἑξήκοντα εἰς τὴν νῦν Σκῆψιν μετῳκίσθησαν (Str. XIII). — Σκάψιοι (N. 138) 100. — (135') 100.

ΣΚΙΑΘΙΟΙ. Σκίαθος, νῆσος Εὐβοίας· τὸ ἐθνικὸν Σκιάθιος (Et. B). Peuplée par des Chalcidéens (Scymn. Ch. v. 585). Elle porte encore le même nom. (N. 162)..1, 4. — (135'). — (166') 16, 4. — (181) 15., 4. — (181) 15.. — (202) 16, 4. — (213)..., 3. — (221)..., 2.

ΣΚΙΩΝΑΙΟΙ. Σκιώνη, πόλις Θράκης . . . Ὁ πολίτης Σκιωναῖος καὶ Σκιωνεύς (Et. B). — Σκιώνη ἐν τῇ Παλλήνῃ πόλις . . . φασὶ δὲ Σκιωναῖοι Πελληνεῖς μὲν εἶναι ἐκ Πελοποννήσου, πλέοντες δ' ἀπὸ Τροίας σφῶν τοὺς πρώτους κατενεχθῆναι εἰς τὸ χωρίον τοῦτο τῷ χειμῶνι, ᾧ ἐχρήσαντο Ἀχαιοὶ, καὶ αὐτοῦ οἰκῆσαι (Thuc. IV, 120). — Hérod. VII, 123. — Mél. II, 2. (N· 136) 600. — (137) 600. — (142). — (167). — (135'). — (181) 1500. — (198) 600. — (202) 906. — (215). — (228) 900.

ΣΜΙΛΛΑ. Σμίλλα, πόλις Θράκης . . Τὸ ἐθνικὸν Σμιλαῖος (Et. B.) — Hérod. VII, 123. — (N. 192) 50.

ΣΠΑΡΤΩΛΙΟΙ. Σπαρτωλὸς, πόλις Μακεδονίας, ὡς Θουκυδίδης δευτέρᾳ. Τὸ ἐθνικὸν Σπαρτώλιος. (Et. B). — Ἐλθόντες δὲ ἐπὶ Σπάρτωλον τὴν Βοττικὴν (Thuc. II). — (N. 132) 200. — (138) 200. — (145) 200. — (147). — (159) 200. — (165) 200. — (155') 200. — (169). — (180). — (181) 100. — (198) 501, 4. — (209). — (221) 403, 2.

ΣΤΑΓΕΙΡΙΤΑΙ. Στάγειρα, πόλις οὐδετέρως πληθυντικῶς. Ὁ πολίτης Σταγειρίτης Ἀριστοτέλης Σταγειρίτης (Et. B). — Καὶ Στάγειρος, Ἀνδρίων ἀποικία (Thuc. IV, 88). — Σταγιρῖται (N. 134) 16, 4. — (145'). — (162). — (135') 16, 4. — (202) 16, 4. — (213) 16, 4. — Σταγειρῖται. (162) 16, 4. — (135'). — (180). — (181) 16, 1. Supplément de tribut 1, 2.

ΣΤΡΕΨΑΙΟΙ. Στρέψα, πόλις Μακεδονίας. Τὸ ἐθνικὸν Στρεψαῖος καὶ Στρεψιανὸς (Et. B.) — Στρεψαῖοι, ἔθνος περὶ Μακεδονίαν (Hésych.) — HarPocr. — (N. 131) 100. — (159) 100. — (165). — (177). — (181) 100. — (181) 100. — (201). — (221).

ΣΤΥΡΕΙΣ. Στύρα, πλησίον Καρύστου τῆς Εὐβοίας πόλις. Ὁ πολίτης Στυρεύς (Et. B). — Ἡ δ' οἳ Στύρα ναιετάασκον (Hom. Il. II, 539). — Στύρα δὲ, φυλάσσει μὲν εἰσέτι καὶ νῦν τὸ ὄνομα. Κεῖται δὲ κατὰ τὸν γεωγράφον πλησίον Καρύστου . . . Ἐθνικὸν αὐτῶν Στυρεύς (Eusth). — Κάρυστος δὲ . . πλησίον δὲ τὰ Στύρα (Str, X). Elle conserve encore le même nom. (N. 171'). — (166). — (139') — (178) — (228) 100.

ΣΤΩΛΙΟΙ. Στῶλος, πόλις μία τῶν ἐν Θρᾴκῃ Βαρβαρικῶν, ἃς μετήνεγκαν ἐκ τῶν Ἠδωνῶν οἱ Χαλκιδεῖς εἰς τὰς αὑτῶν πόλεις. Τὸ ἐθνικὸν Στώλιος (Et. B). (N. 131) 100. — (134) 66, 4, — (155) 82, 1? — (158)..., 2. — (159) 66, 4, — (165) 26, 4. — (181) 100. — (212) 33, 2.

ΣΥΑΓΓΕΛΕΙΣ, figure parmi les villes de Carie. C'est probablement une prononciation dorienne (Θεὸς = Σιὸς) ou locale de la ville de Θεάγγελα, située en Carie, et qu'Alexandre offrit à Ada, reine d'Halicarnasse. (Archion, I, 24). (N. 160). — (137') 100. — (174). — (203)..30, — (206).

ΣΥΜΗ. Σύμη, νῆσος Καρική, ὡς Στράβων, τεσσαρεσκαιδεκάτῃ. Καὶ πόλις ὁμώνυμος. Τὸ ἐθνικὸν Συμαῖος . . . Λέγεται καὶ Συμεύς (Et. B). — Μετὰ δ' οὖν τὰ Λώρυμα, τὸ Κυνὸς σημά ἐστι, καὶ Σύμη νῆσος (Str. XIV). — Ἡ κατὰ Σύμην τε καὶ Ῥόδον θάλασσα (Hérod. I, 174). — Ptol. V, 2. — (N. 192) 30,

ΣΥΡΙΟΙ. Σῦρος, νῆσος Ἰωνική, ὡς Στράβων δυοκαιδεκάτῃ. Τὸ υ μακρόν. Τὸ ἐθνικὸν Σύριος (Et. B). — Σῦρος δ' ἐστι, μηκύνουσι τὴν πρώτην συλλαβὴν . . . ταύτην δοκεῖ μνημονεύειν ὁ ποιητὴς, Συρίην καλῶν (Str. X). (N. 138) 25. — (139'). — (189) 16, 4. — (219) 1 Tal.

ΤΑΜΒΑΚΤΥΣ, figure parmi les villes de Carie. (N. 145).

ΤΕΙΧΙΟΥΣΣΑ. Ἐλθόντος δὲ Ἀλκιβιάδου ἵππῳ εἰς Τειχιοῦσσαν τῆς Μιλησίας, ἧπερ τοῦ κόλπου πλεύσαντος ηὐλίσαντο (Thuc. VIII, 26.) (N. 174). — (222).

ΤΕΛΕΜΕΣΣΙΟΙ. Τελμισσὸς, πόλις Καρίας· ὡς δὲ Φίλων καὶ Στράβων Λυκίας. Ἔστι γὰρ ἀμφοτέρων ὅριον μετὰ Δαίδαλα. Ὁ πολίτης Τελμισσεύς· καὶ δρᾶμα Ἀριστοφάνους Τελμισσεῖς. Λέγεται καὶ τετρασυλλάβως Τελεμισσεῖς, ὡς αὐτὸς ἐν αὐτῷ :

ὡς ἄν τις ἂν οὖν ὅτι ποιήσας, ὡς Τελεμισσεῖς·

καὶ πάλιν

φέρε δὴ τύνουν, ταῦτ' ὅταν ἔλθῃ τί ποιεῖν χρή μ' ὦ Τελεμισσεῖς; (Et. B). — Μετὰ δ' οὖν τὰ Δαίδαλα τὸ τῶν Λυκίων ὄρος, οὗ πλησίον ἐστι Τελμισσὸς, Λυκίων πολίχνη, καὶ Τελμισσὶς ἄκρα λιμένα ἔχουσα (Strab. XIV). — Thelmessus

in Caria est (Cic. de Divinat. I). Cette ville occupait la place du village actuel de Macri. Les inscriptions d'époque romaine qui s'y trouvent la nomment Τελμησσὸς (Fellows. 1840, p. 110). (N. 199) 100. — (222).

ΤΕΝΕΔΙΟΙ. Τένεδος, νῆσος τῶν Σποράδων (Et. B). — Τενέδιοι δὲ καὶ Αἴνιοι ὑποτελεῖς Ἀθηναίων (Thuc. VII, 57). Ἐς Τένεδον. Cette manière d'indiquer le tribut d'une ville ne se rencontre que dans ce seul exemple. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'il se répète aussi deux fois consécutivement dans la même liste. Est-ce une erreur du lapicide, ou bien manque-t il au second Ἐς Τένεδον le mot ἐπιφορὰς (supplément de tribut)? Mais ordinairement ce supplément est inférieur au tribut même, tandis qu'ici les deux sommes sont égales. La lettre Σ doublée devant le Τ n'est pas sans exemple à cette époque. (V. N. 31). — (132) 25, bis. — Τενέδιοι (134) 162. — (135) 405. — (144)..2 Dr. — (134') 54. — (145'). — (159)...2 Dr. — (162) 285, 1. — (155') 350. — (176). — (181). — (211)..100.

ΤΕΡΜΕΡΕΙΣ. Τέρμερα, πόλις Λυκίας . . Ὁ πολίτης Τερμερεύς. Ἡρόδοτος δὲ Τερμίλας αὐτοὺς καλεῖ ἐν τῷ πρώτῳ. Ὁ δὲ χρησμὸς ὁ περὶ αὐτῶν Τερμιλέας αὐτούς φησι (Et. B.) La ville Τέρμερα était située en Carie près de Myndos. V. Μύνδιοι. Si une ville de ce nom existait en effet en Lycie, ainsi qu'Etienne le prétend, ce n'est pas du témoignage invoqué d'Hérodote qu'on peut l'inférer, car cet auteur (I, 173) attribue le nom de Termila à toute la nation Lycienne et non pas à une ville. C'est ce même nom: TPXMEΛA (Tramela) qui est toujours donné à la nation dans les inscriptions recueillies par M. Fellows. — Eust. ad. Hom. p. 869. Colonie crétoise (R. Roch. Col. Gr. II, 141). — (N. 133) 250. — (141) 250. — (145'). — (153). — (160). — (166).

ΤΗΙΟΙ. Τέως, πόλις Ἰωνίας. Ἔστι δὲ μέση Ἰωνίας, ὡς Ἡρόδοτος ἐν πρώτῃ . . . Τὸ ἐθνικὸν Τήιος. Ἔστι γὰρ πρῶτον Τέϊος, καὶ Τεῖος καὶ Ἰωνικῶς Τήιος (Et. B). — Καὶ Τέως δὲ Λεβέδου διέχει ἑκατὸν εἴκοσι στάδια . . . Καὶ ἡ Τέως δὲ ἐπὶ Χερρονήσῳ ἵδρυται, λιμένα ἔχουσα. Ἔνθεν ἐστὶν Ἀνακρέων ὁ μελοποιὸς, ἐφ' οὗ οἱ Τήιοι τὴν πόλιν ἐκλιπόντες εἰς Ἄβδηρα ἀπῴκησαν, Θρᾳκίαν πόλιν, οὐ φέροντες τὴν τῶν Περσῶν ὕβριν. Ἀφ' οὗ καὶ τοῦτ' εἴρηται. « Ἄβδηρα καλὴ Τηίων ἀποικία. » Πάλιν δ' ἐπανῆλθόν τινες αὐτῶν χρόνῳ ὕστερον (Str. XIV). Les Téjens dont il est ici question sont donc de ceux qui retournèrent d'Abdéra, car leur première émigration eut lieu du temps d'Anacréon en Ol. 62. (N. 139)..., 2. — (141) 600. — (157) 600. — (162)..100. — (166') 600. — (222).

ΤΗΛΑΝΔΡΙΟΙ. Τήλανδρος, πόλις Καρίας, καὶ Τηλανδρία ἄκρα. Τὸ ἐθνικὸν Τηλανδρεύς. Τοῦ δὲ Τηλάνδρου Τηλάνδριος τὸ ἐθνικὸν (Et. B.) — Pl. V. 28. — (N. 166'')..3, 2. — (156) 50. — (161). — (173).

ΤΗΛΙΟΙ. Τῆλος, νῆσος τῶν Κυκλάδων. Τὸ ἐθνικὸν Τήλιος (Et. B.) — Hérod. VII, 153. — Scyl. — Pl. IV, 12. (N. 154')... 4. — (174).

ΤΗΝΙΟΙ. Τῆνος, νῆσος κυκλάς (Et. B). Reçut une colonie d'Eretriens (Strab. X, p. 448, B). Elle porte aujourd'hui le même nom. (N. 134) 300. — (157) 300.

ΤΙΝΔΑΙΟΙ. Ἔστι δὲ καὶ Τίνδη, Θρᾴκης Χαλκιδικὴ πόλις. Τὸ ἐθνικὸν Τινδαῖος (Et. B). — Plin. IV, 40. — (N. 192). — Τίνδιοι (222).

ΤΟΡΩΝΑΙΟΙ. Τορώνη, πόλις Θρᾴκης· ἔστι καὶ ἄλλη Τορώνη μετὰ Τροίαν κτισθεῖσα (Et. B). — Hérod. VII, 122. — Ptol. III, 12. (N. 132) 409, 2. — (163). — (167). — (135') 600. — (166'). — (198)..200. — (202) 1200. — (206). — (223).

ΤΥΜΝΙΟΙ. Τύμνος, πόλις Καρίας, ὁ πολίτης Τύμνιος (Et. B). (N. 182).

ΤΥΡΟΔΙΖΑ. Τυρόδιζα, πόλις Θρᾴκης, μετὰ Σέῤῥειον. Ἑλλάνικος καὶ Τυρόδιζαν αὐτήν φησιν ἐν Περσικῶν δευτέρῳ. Τὸ ἐθνικὸν δεῖ Τυροδιζαῖος . . . νῦν δὲ Τυροδιζηνοί (Et B). — Οἱ δὲ ἐς Τυρόδιζαν Περινθίων (Hérod. VII, 25.) (N. 138) 16, 4. — (154') 8, 2. — (155')..2, 2.

ΥΔΙ . . Peut-être Ὕδρος; «Καὶ τὰς ὀγδοήκοντα Φοινίσσας τριήρεις αἳ τῆς μάχης ἀπελείφθησαν, Ὕδρῳ προσβεβληκέναι πυθόμενος (Plut. Cim. 13). (N. 211) 100.

ΥΡΟΜΕΙΣ. Figure parmi les peuples de Carie (132) 11, 4. — (139). — (144). — (156). — (137'') .21, 4. — (167)..31, 4. — (137').

ΦΑΡΒΗΛΙΟΙ. Φάρβηλος, πόλις Ἐριθριέων (Et. B), où il faut probablement lire Ἐρετριέων, et entendre que Pharbélos était une des villes que les Eretriens avaient fondées en Thrace. (Hérod. VII, 122. — Str. VII), car elle figure ici parmi les villes de Thrace. (N. 134) 16, 3. — (155)..16, 4. — (167). — (135'). Φάρβηλος (213) 16, 4. — (221) 8, 2. — Φαρβήλιοι ἄτακτοι (181) 16, 4. Ἄτακτοι signifie *non imposés*, car φόρον τάττειν veut dire *asseoire des impôts* (Thuc. I, 56. — Plut. Arist. 24. — Andoc. c. Alcib.) Les ἄτακτοι πόλεις étaient donc ou des alliés indépendans qui ne payaient pas de tribut, mais qui envoyaient des secours d'argent volontaires, ou des villes qui n'étaient pas dans la liste ordinaire des alliés tributaires, mais que les généraux Athéniens rançonnaient accidentellement.

ΦΑΣΗΛΙΤΑΙ. Φασηλὶς, πόλις Παμφυλίας . . Ὁ πολίτης Φασηλίτης (Et. B). — Εἶτα Φασηλὶς, τρεῖς ἔχουσα λιμένας, πόλις ἀξιόλογος καὶ λίμνη . . Ἔστι μὲν οὖν καὶ αὕτη ἡ πόλις Λυκιακὴ, ἐπὶ τῶν ὅρων ἱδρυμένη τῶν πρὸς Παμφυλίαν (Str. XIV). Ἐπιπλεύσας δὲ τῇ πόλει τῶν Φασηλιτῶν, Ἑλλήνων μὲν ὄντων . . . Plut. Cim. 12. — Peuplée de doriens de Rhodes. (R. Roch. III, 251.) Thuc. II, 69.

VIII, 88, 99. — T. Liv. XXXVII, 23. — (N. 133) 600. — (136) 500, 2. — (137) 600. — (140) 300. — (161). — (187) 300.

ΦΗΓΈΤΙΟΙ, figure parmi les villes de Thrace. (N. 134) 26, 4. — (167). — (135') 16, 4. — (181). 16, 4. — (181). — (190 — (198) 16, 4. — (221) ΦΗΓΈΝΤΙΟΙ [apparemment une erreur] (215) 16, 4. Φηγεύντιοι [parait être également une erreur, à la quelle le greffier aura été induit par la ressemblance de ce mot avec l'ethnique du bourg de l'Attique Φηγοῦς] (N. 158).

ΦΟΛΕΓΆΝΔΡΙΟΙ. Φολέγανδρος, νῆσος τῶν σποράδων . . . Ὁ πολίτης Φολεγάνδριος καὶ Φολεγανδρῖνος (Et. B). — Ἀπὸ δὲ τῆς ... πρὸς ἑσπέραν ἰόντι, Σίκινος καὶ Λάγουσα καὶ Φολέγανδρος (Strab. X). (N. 219) 2000 Dr.

ΦΥΑΙΆΤΑΙ est peut-être Ὀλιάται. (V. ce mot).

ΦΩΚΑΙΕΙΣ. Φώκαια, πόλις Ἰωνίας. Ἡρόδοτος πρώτῃ. Λέγεται καὶ Φωκαίη διὰ τοῦ η . . Ὁ πολίτης Φωκαεὺς καὶ Φωκαιεὺς καὶ Φωκαΐτης . . . Ἔστι καὶ ἄλλη πόλις τῆς Καρίας ἐν τῇ Μυκάλῃ. Ἐθνικὸν τὸ αὐτό (Et. B). — Hérod. I, 142. — Fondée par une colonie Athénienne (Pausan. VII, 3. — Str. XIV, p. 633). — (N. 141) 300. — (162)..200. — (145)..100. — (155) 300. — (154') .120. — (166')..200. — (182). — (210).

ΧΑΛΚΕΙΆΤΑΙ. Χαλκεῖα, πόλις Λιβύης . . . Ἔστι καὶ Καρίας Χαλκαία, ἧς τὸ ἐθνικὸν Χαλκαιάτης, ὡς Καρτερῷ δοκεῖ (Et. B). — Ἡ δὲ Χαλκία [νῆσος] ἀπέχει μὲν τῆς Τήλου στάδια ὀγδοήκοντα, τῆς δὲ Καρπάθου διακόσια (Str. X). Peuplée par des Rhodiens (Théophr. Histor. Pl. VIII, 3. — Pl. XVII, 4). (N. 165) 33, 2. (137) 33, 2. Χαλκιάται (139) 50. — (174).

ΧΑΛΚΗΤΌΡΕΣ. Ἀπὸ τῆς Μιλησίας πρὸς ἕω μέχρι Εὐρώμου καὶ Χαλκητόρων (Str. XIV.). Ce devait être une colonie de Χαλκητόριον de Crète. (Et. B. s Χαλκητόριον). (N. 140)..5. — (137''). — (167) 35. — (137') 35. — (197) 33, 2. — (214?) 35.

ΧΑΛΚΙΔΕΙΣ. Χαλκίς, πόλις Εὐβοίας. Ἑκαταῖος Εὐρώπῃ · ἡ Χαλκὶς πόλις ἐστιν, ἡ πρότερον Εὔβοια προσηγορεύθη (Et. B). — Ἔπειτ' ἡ Χαλκὶς μητρόπολις τῆς νήσου τρόπον τινά, ἐπ' αὐτῷ τῷ Εὐρίπῳ ἱδρυμένη (Str. X). Elle porte aujourd'hui le même nom (N. 166). — (139') — (178).

ΧΑΛΧΗΔΌΝΙΟΙ. Καλχηδών, πόλις Βιθυνίας, ἡ πρὸς τῷ στόματι τοῦ Πόντου, καταντικρὺ τοῦ Βυζαντίου (Et. B). Fondée par des Mégariens (Thuc. IV, 75). — (N. 134) 300. — (159) 100. — (166') 900. — (176). — (181) — (181). — (198?) 900. — (202) 585. — (223').

ΧΑ . . Α. (N. 131) 100 . . .

ΧΕΔΡΌΛΙΟΙ. voyez Ἐδρώλιοι (N. 181).

ΧΕΡΣΟΝΉΣΙΟΙ. Κνιδίοις τῆς πόλεως τὸ μὲν πολὺ ἐν τῇ Ἠπείρῳ πεπόλισται τῇ Καρικῇ, ἔνθα καὶ τὰ τοῦ λόγου μάλιστα ἄξια αὐτοῖς ἐστιν· ἡ δὲ καλουμένη Χερρόνησος ἔστιν ἐπὶ τῇ Ἠπείρῳ νῆσος, γεφύρᾳ διαβατός . . . Οἱ ἐν Κνίδῳ Χερρονήσιοι (Pausan. V, 24, 1.) — Καταπλεῦσαι . . εἰς τὴν Κνιδίαν, ἐν ᾗ κτίσαι τὸ καλούμενον ἀπ' αὐτοῦ Τριόπιον. Ἐντεῦθεν δ' ὁρμώμενον τήν τε Χερρόνησον κατακτήσασθαι καὶ τῆς ὁμόρου Καρίας πολλήν. Diod. V, 61.—V. aussi Κνίδιοι. De ces deux citations l'une se rapporte à une petite presqu'île qui faisait partie de la ville de Cnide, l'autre à la grande langue de terre dite la Chersonnèse Cnidienne. Cependant il parait qu'il y avait sur cette langue une ville qui portait aussi le nom de Χερσόνησος. — Χερρόνησος, πόλις ἐν τῇ κατὰ Κνίδον Χερρονήσῳ καὶ Τρίπολις. Ὁ πολίτης Χερρονήσιος (Et. B.) (N. 134) 1380, 4. — (137) 1800. — (182). — (139) 300. — (153) 100. — (154) 1 Tal. 1700 Dr. — (137') 270.

ΧΕῤῬΟΝΗΣΙΤΑΙ. Ce sont les habitans de la ville d'Agora sur la Chersonnèse de l'Hellespont. (N. 162) 100. — (176). — (181). — (208). Χερρονησῖται ἀπ' Ἀγορᾶς (196') 100. — (123').

La liste précédente nous donne 281 villes tributaires d'Athènes, sans comprendre quelques noms mutilés que nous avons rencontrés dans le cours des inscriptions présentes et que nous n'avons pu compléter ; quelques unes des villes que Thucydide cite comme ayant payé un tribut à Athènes, telles qu' Oropos, les îles de Corcyre, de Céphalonie, de Zante, de Cythère, ect. n'y figurent pas non plus. On peut donc porter le nombre des alliés tributaires à près de 300 villes.

Mais il importe avant tout d'observer ici que toutes les villes ne figurent pas simultanément dans les listes de chaque ἀρχή. C'ets ainsi que dans N. 137' qui contient un inventaire complèt du tribut de Carie,

nous ne voyons figurer que 34 villes, tandis que le nombre des villes de cette contrée qui sont citées dans toutes ces listes est beaucoup plus considérable. C'est ainsi aussi que dans les N. 139', 139" et 170 le nombre des villes tributaires des îles ne s'élève qu'à 25. On ne doit pas en conclure que la ligue Athénienne recrutait chaque année de nouveaux alliés, car des noms qui figurent dans une liste disparaissent souvent dans la liste d'une ἀρχὴ évidemment postérieure de date; ce qui prouve que toutes les villes alliées ne payaient pas régulièrement leur tribut, et qu'on n'inscrivait à Athènes sur ces listes que celles des villes qui s'étaient effectivement acquitées de ce dévoir.

La quantité du tribut parait ne pas avoir été non plus invariablement fixée. Plusieurs villes sont quôtées de différentes sommes dans les diverses listes, et souvent plus fortement dans les listes les plus anciennes de date (voyez Σερμυλιεῖς N. 131 et 181). Mais ici s'élève la question si le tribut représenté pas les chiffres de ces inscriptions est annuel, ou pour quel espace de temps il est calculé. Pour arriver à une conclusion à ce sujet, essayons de trouver la somme des tributs de quelque ἀρχὴ qui nous soit connue. N. 137' nous offre les tributs de toutes les villes de Carie pour la 14[e] ἀρχή. L'addition des articles de ce N° nous donne une somme approximatime de 5252 Dr., 5 Ob. pour le total du tribut de Carie pendant cette ἀρχή. Il ne manque à cette somme qu'un seul article (. . . εῖς après Λάτμιοι), et deux autres (ΔΔ . . . ῶται, . . ΔΔΔ⊢ΙΙΙΙ Ὑρωμεῖς) sont peut-être incomplets.

Les N. 139', 139" et 170, arrangés en deux colonnes, dont l'une contient des chiffres sans les noms, et l'autre des noms sans les chiffres, nous donnent avec assez d'exactitude la somme des tributs insulaires. Quant à la première colonne nous n'avons eu qu'à en additionner les chiffres; nous avons cru pouvoir restaurer le huitième chiffre (. . ΗΙΙ) en ΧΗΗ, qui est le minimum du tribut payé par les Andriens, parcequ'il nous parait impossible que cette île, une des colonies principales des Athéniens, ne figure pas pendant une année parmi les alliés tributaires. Nous avons remplacé les chiffres de la seconde colonne de ceux qui accompagnent ordinairement ces mêmes villes dans les autres listes de ces inscriptions, et nous avons obtenu le total 6782 Dr. avec trois lacunes (. . . οι, première colonne, . . Χαλκιδεῖς, . . . Ἐρετριεῖς, 2[e] colonne).

Le tribut Ionien s'élève à 3852 Dr., 4½ Ob. Il nous est offert par les N. 166' et 139' de la 15[e] ἀρχὴ, avec 4 lacunes (. . . οι ἐξ Ἰκάρου, peut-être Ἰστοὶ ἐξ Ἰκάρου; . . . ἐξ Ἰκάρου, peut-être Δράκανον ἐξ Ἰκάρου. v. Οἰναῖοι; Οἰναῖοι ἐπιφορὰς, et . . . de la 2[e] rubrique).

La somme du tribut Hellespontien est prise de N. 168 et 162, de la 13[e] ἀρχὴ, et s'élève à 7736 Dr., 5 Ob., avec une seule lacune du dernier chiffre.

Nous avons pris enfin la somme du tribut de Thrace de N. 181, que nous avons supposé appartenir à la 17[e] ἀρχή. Il s'élève à 8533 Dr., 1 Ob. avec deux lacune (π . . . et . . οι . . οι). Pour Θάσιοι et Δικαία παρὰ Ἄβδηρα nous avons adopté les chiffres ΗΗΗ et 𐅅 qui sont les nombres moyens aux quels ces villes sont quôtées.

Comme les 13[e], 14[e], 15[e] et 17[e] ἀρχαὶ se suivent presque sans interruption, il nous est permis de penser que les tributs ne diffèrent pas considérablement dans chacune d'elles; il suffit d'ailleurs de comparer les chiffres qui accompagnent les noms qui s'y reproduisent pour en acquerrir la conviction.

La somme totale du tribut pendant l'une de ces ἀρχαὶ serait donc :

5252	Dr., 5 Ob.	Tribut	de Carie
6782	»	»	des Iles
3852	» $4\frac{1}{2}$ »	»	d'Ionie
7736	» 5	»	d'Hellespont
8533	» 1	»	de Thrace

Total 32157 Dr, $3\frac{1}{2}$, ou 5 Tal., 2157 Dr, $3\frac{1}{2}$ Ob.

somme qui, vu les lacunes, peut-être portée à $5\frac{1}{2}$ talens. Un autre travail que nous avons fait sur ces mêmes tributs nous a donné un resultat à peu près conforme. Ayant additionné tous les minimum des tributs dont chacune des villes de toute la liste est marquée, nous avons eu un total de 5 tal., 4690 Dr., 5 Ob. avec une trentaine de lacunes.

Si l'appréciation que nous avons faite de la date de ces inscriptions ne s'éloigne pas trop de la vérité, les ἀρχαὶ 13, 14, 15 et 17 correspondent aux Olympiades 85, 1, 2, 3 et Olympiade 86, 1, par conséquent à cette époque de la suprématie d'Athènes où cette ville prélévait par an sur ses alliés un tribut de 460 ou de 600 Talens. Il est donc clair que les tributs indiqués dans ces inscriptions ne sont pas calculés pour un an. Ils ne le sont pas non plus par prytanies ou par mois, car dans ce cas leur somme totale serait de $5\frac{1}{2} \times 10 = 55$ talens, ou $5\frac{1}{2} \times 12 = 66$ talens. Mais le calcul n'en est pas non plus fait sur un jour, car alors la somme annuelle des tributs serait de $5\frac{1}{2} \times 354 = 1947$ talens. Si nous avions quelque raison pour croire qu'ils étaient calculés pour un espace de trois jours, nous aurions comme revenu annuel $5\frac{1}{2} \times \frac{354}{3} = 649$ Tal., ou s'ils étaient calculés pour un espace de quatre jours, leur somme annuelle serait de $5\frac{1}{2} \times \frac{354}{4} = 486$ Tal., ce qui approcherait des sommes qui nous sont rapportées par les anciens auteurs. Mais aucune des institutions connues d'Athènes ne nous autorise à admettre la supposition d'une telle manière de calculer les tributs pour l'espace de 3 ou de 4 jours. On pourrait croire que les chiffres représentent en effet le tribut d'un jour, mais que chaque ἀρχὴ comprenant 4 années, la somme de 1947 talens n'était payée qu'une seule fois dans cet espace quatrénnal, et qu'elle était distribuée par 446 talens sur chaque année. Mais cette hypothèse est moins admissible que la première : Les ἀρχαὶ contenues dans ces inscriptions sont ainsi que nous l'avons vu, au moins au nombre de vingt huit. Les diverses suscriptions et les divers fragmens ne peuvent nullement s'arranger de manière à produire un nombre moindre d'ἀρχαὶ, et des noms deux fois répétés dans quelqes listes que nous avons attribuées à la même ἀρχὴ (v. N. 167 et N. 166) nous font plutôt penser que le nombre des ἀρχαὶ était plus considérable encore, et que quelques uns de ces fragmens informes appartenaient à des marbres qui ont complétement disparu. En tout cas nous pouvons affirmer que ces listes ne contenaient pas moins de 28 ἀρχαί. Or, comme toutes ces inscriptions sont antérieures à l'anarchie (Ol. 94), pour ne pas dire au désastre de Sicile (Ol. 92), si l'on attribuait à chaque ἀρχὴ la durée d'une Olympiade, on arriverait en reculant de 28 Olympiades, à une époque où Athènes était loin encore d'exercer sur les villes de la Grèce et sur celles des colonies une autorité absolue et de leur imposer de tributs.

Ce qui parait appuyer la conjecture que ces tributs sont suputés par trois jours, c'est le fait que la plupart de leurs chiffres ainsi calculés, donnent des sommes rondes pour le tribut de l'année.

Ainsi le chiffre 16 Dr.	4 Ob.	multiplié par 120 jours donne	2000	Dr. = 20 mines	
5		» »	600	» = 6 mines	
8,	2	» »	1000	» = 10 mines	
33,	2	» »	4000	» = 40 mines	
15		»	1800	» = 18 mines	
1,	4	» »	100	» = 1 mine	
31,	2	» »	3800	» = 38 mines	
25		» »	3000	» = 30 mines	
50		» »	6000	» = 1 talent	
17,	1	» »	2060	» = 20 mines, 60 Dr.	
35		» »	4200	» = 42 mines	

Cette observation parait puissemment plaider pour ce mode de calcul, qui nous offre seul des résultats conformes aux témoignages des anciens auteurs. Mais sur quoi un pareil calcul pourrait-il se fonder ? Nous avons vu que la cour de comptabilité était formée à Athènes de trente magistrats (οἱ τριάκοντα). Faut-il croire que trois de ces magistrats (un logiste, un euthyne et un apodecte) exerçaient chaque jour conjointement leurs fonctions, ou avaient à tour de role la présidence de la cour pendant trois jours, afin que l'administration passe par tous les trente dans l'espace d'un mois, et que de cette manière l'espace des trois jours étaient considérés à Athènes comme un terme fixe en matières de finances, sur le quel on basait le calcul des tributs et des revenus publics ? C'est une conjecture que cette inscription nous a seule suggérée, et que nous proposons sans vouloir l'affirmer avant que d'autres preuves ne viennent à son appui.

Une dernière hypothèse serait enfin que ces listes ne représentent pas le tribut entier des villes, mais une partie seulement, peut-être la centième partie du tribut, qui était déposée dans le trésor sacré de Minerve. Il est vrai que dans ce cas nous aurions dû voir figurer dans chaque suscription les noms des trésoriers de la Déesse. N. 250 nous apprend qu'une partie des tributs était réservée pour la caisse sacrée.

Observons encore que les chiffres qui figurent dans la liste s. N. 217 sont très élevés. Cette liste doit appartenir à une époque postérieure à la mort de Periclés. Mais l'augmentation que les démagogues firent alors subir aux tributs ne suffirait pas seule pour justifier les sommes considérables que nous y voyons. Il faut supposer qu'elles représentent les tributs non plus de 3 jours mais de tout un an.

CHAPITRE 7.

DÉCRÊTS DU SÉNAT ET DU PEUPLE.

N. 249.

ONP
ΛΑΣ
ΔΕ ΕΟΙΣΛ
ΕV ΟΤΕ, Ι
ƆΙΣΚΟΖΟΟΟ
ΑΝΑΛΡΛΥΑ
ΟΙΚΙΣΤΑΙΚΑΤΑ
ΟΝΙΟΝΟΝΟΜΟΣ
ΟΚΑΙΒΟΙΕVΣ
ΙΤΟΝΔΕΜΟΝΤ
ΝΚΑΙΟVΚΑΙΟΣ
ΟΛΟ ΟVΙΕ.Α
ΛΙΟΙΔΕΣCΤC
ΕΣΟΚΑΙΔΕΜΟ
ΤΟΣΕ\ΟΟΝΤ
ΜΕΝΟΣΠΟ ΝΟ
ΟΝΑΙΕΘΕ\ΟVΤ
ΙΑΚΑΙΤΟΝΑΠΟ
ΠΑΡΑΒΑΙΝΟΙΛ
ΝCΣΤΟΕΓΛΟΝ
ΟΙΠΟ ΛΚΑΙ

Dans ce fragment mutilé qui fut trouvé dans les fouilles faites sur l'Acropole nous voyons figurer partout la forme Σ, qui parait avoir disparu (voyez Chap. 6) depuis Ol. 84, 3. Mais ce qui doit étonner, c'est de voir figurer dans le même fragment la lettre Ψ, dont l'introduction n'est pas antérieure à Ol. 94, 2. On peut aussi remarquer que la lettre Γ y est écrite tantôt Γ (l. 20.) et tantôt Λ (l. 6. De même la lettre Λ y figure tantôt sous la forme Ⱶ (l. 5, 9 ect.) et tantôt sous la forme Λ (l. 15). À la quelle de ces deux époques faut-il rapporter notre inscription? Il est probable qu'elle appartient à un temps intérmédiaire, lorsque par habitude ou par effectation le lapicide continuait à employer encore la lettre Σ, tandis que la lettre Ψ commençait à s'introduire dans l'écriture sans qu'elle eût encore été répandue et généralement adoptée. Ces irrégularités ne doivent pas surprendre dans une inscription dont le caractère graphique est en général négligé. Une autre conjecture serait que ce décrêt eût été inscrit en double à Colophon, et qu'une copie en eût été envoyée à Athènes.

Nous ne pouvons tirer qu'un très petit parti de ce qui reste de cette inscription. Dans l. 3 on lit: Τὸ] δὲ ψήφισμ[α. Dans l. 5, τ]οὶς Κο[λ]ο[ρ]ω[νίοις. Nous avons vu les Colophoniens figurer dans la 1ᵉ ἀρχὴ du chapitre précédent; ainsi ils étaient rangés d'après notre suputation parmi les alliés d'Athènes dès Ol. 82, 2, et il peut par conséquent en être fait mention dans un décrêt antérieur à Ol. 84, 3.

En Ol. 87, 3 (1) Colophon fut prise par les barbares, et les habitans se retirèrent à Notion. En Ol. 88, 2 le général Athénien Pachés pris Notion aux barbares qui s'en étaient rendus maitres, et le

(1) Ὅτε ἡ δευτέρα Πελοποννησίων εἰσϐολὴ ἐς τὴν Ἀττικὴν ἐγένετο. Thuc. III, 34.

remit aux Colophoniens, et les Athéniens envoyèrent des colons à Colophon et y rappelèrent ses anciens habitans (2). C'est probablement à cette dernière circonstance que la présente inscription se rattache.

l. 6 est ἀναγραψάμ[ενοι.

l. 7 οἰκισταὶ κατὰ [τὸν νόμον τῶν Ἀθηναίων]. V. l'expression de Thucydide ci-dessus (2).

l. 8 Κολοφ]ωνίων ὁ νόμος. Il est question de la loi des Colophoniens que l'auteur du décrêt veut probablement concilier avec celle d'Athènes sur la colonisation.

l. 9 καὶ βουλευσ[άμενοι.

l. 10 τὸν δῆμον τ[ῶν Ἀθηναίων ou τῶν Κολοφωνίων.

l. 11 ἀνα]γκαῖον καὶ ὃς

l. 12 λ]όγος ὃν τῇ Α . . .

l. 13 . . . διφίλης ou . . . αιθίδης (peut-être un nom propre) ὁ τοῦ

l. 14 καὶ δήμου

l. 15 τοὺς ἐλθόντ[ας

l. 17 ἀληθεύοντ . .

l. 18 καὶ τὸν ἀπὸ

l. 19 παραβαίνοι

l. 20 τοῦ ἐκ γόν[ου, ou τὸ ἔργον

l. 21 πολλὰ καὶ

N. 250.

Ε Θ C Ν Λ Ι Ο Ν Ε Κ Π Ι Ε Ρ
Α Ι Ν Ι Π Π Ο Σ Φ Ρ Υ Ν Ι Χ Ο Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ

ΟΧΣΕΝΤΕΙΒΟΛΙΙΚΑΙΤΟΙΔΕΜΟΙΕΡΕΧΘΕΙΣΕΠΡ
ΕΣΚΟΠΑΣΕΛΡΑΝΜΑΤΕΥΕΤΙΜΟΝΙΔΕΣΕΠΕΣΤΑΤΕ
ΘΕΣΕΙΠΕΔ ΕΙΡΟΤΟΝΕΣΑΙΤΟΝΔΕΜΟΝΑΥΤΙΚ
ΕΟΟΝΑΙΟΣ Ι‾ΕΦΟΡΟΝΔΟΚΕΙΤΑΤΤΕΝΤΟΝΔΕΜΟ
ΑΜΑΛΑΕΕ/ ΛΡΚΕΝΑΥΤΟΙΣΤΕΛΕΝΗΟΣΟΝΤΕΙΟΓ
ΟΦΟΡΟΕΛΙ ΟΗΟΝΤΟΙΣΠΡΟΤΕΡΟΙΣΠΑΝ
ΕΤΕΤΑΧΑΤΟΦΕΡΕΝΤΟΔΕΑΛΛΟΑΤΕΛΕΣΕΝΑ
ΛΕΜΑΤΟΝΗ ΕΛΡΑΦΑΤΑΙΤΟΙΔΕΜΟΣΙΟΙΤ
ΗΟΜΜΕΟΟΝ ΟΙΟΦΕΙΛΟΝΤΕΣΕΛΝΟΣΙΕΠΙ
ΝΑΙΟΙΣΟΣΓΕΡΤΕΝΥΝΚΑΙΕΤΙΑΜΕΙΝΟΣΕΠ
ΑΧΣΙΝΠΕΡΙΤΕΣΠΡΑΧΣΕΟΣΑΘΕΝΑΙΟΣΚΑΙΕΑΓ
ΣΕΦΙΣΜΑΤΙΠΕΡΙΤΟΝΟΦΕΙΛΕΜΑΤΟΝΤΟΝΕΝΤΕ
ΣΙΛΙΑΝΕΤΑΙΜΙΔΕΝΠΡΟΣΗΕΙΕΤΟΜΕΟΟΝΑΙΟΙ
ΟΡΙΣΛΙΑΝΙΤΑΙΤΣΕΦΙΣΜΑΠΕΡΙΜΕΘΟΝΑΙΟΝΠ
ΤΡΕΣΠΓ ΣΑΙΗΥΠΕΡΠΕΝΤΕΚΟΝΤΑΕΤΕΛΕΛΟ
ΠΕΡΔΙΚ ΕΙΠΕΝΔΕΠΕΡΔΙΚΚΑΙΗΟΤΙΔΟΚΕ
ΙΕΝΑΙΕΑΝΜΕΘΟΝΑΙΟΣΤΕΙΘΑΛΑΤΤΕΙΧΡΕΣΘΑ
ΕΝΑΙΗΟΡ ΑΣΘΑΙΚΑΙΕΑΝΕΙΣΕΜΠΟΡΕΥΕΣΘΑ
ΡΤΕΟΣ ΣΑΝΧΟΡΑΝΚΑΙΜΕΤΕΑΔΙΚΕΝΜΕΤΕΑΔ
ΜΕΔΕ ΑΝΔΙΑΤΕΣΧΟΡΑΣΤΕΣΜΕΘΟΝΑΙΟ
ΚΟΝΤΟ ΟΝΑΙΟΝΚΑΙΕΑΜΜΕΝΟΜΟΛ ΛΟΣΙΝ
ΡΟΙΧΣΥ ΑΣΑΝΤΟΝΗΟΙΠΡΕΣΒΕΣΑΙΕΔΕΜΕ

(2) Καὶ ὕστερον Ἀθηναῖοι οἰκιστὰς πέμψαντες, κατὰ τοὺς ἑαυτῶν νόμους κατῴκησαν τὸ Νότιον, ξυναγαγόντες πάντας ἐκ τῶν πόλεων, εἴ πού τις ἦν Κολοφωνίων. ib.

ANEKATƑ ΠΙΜΠΟΝΤΟΝΕΣΔΙΟΝΥΣΙΑΤΕ𐅃ΟΣ
ΠΕΡΙΗΟΝΛΝ ΑΦΙΡΟΝΤΑΙΠΡΟΣΤΕΝΒΟ𐅃ΕΝΚΑ
ΟΝΕ ΝΔΓ ΕΡΔΙΚΚΑΙΗΟΤΙΕΑΝΗΟΙΣΤΡΑΤ
ΕΜΓ Ͻ<ΕΙΔ:ΟΙΕΠΑΙΝΟΣΙΑΝΟΜΑΣΑΛΑΘΛΣΗΕ
ΑΥΤΟΛΟ ΙΟΙΕΧΕΙΡΟΤΟΝΕΣΕΝΗΟΔΕΜΟΣ
ΤΕ𐅃 ΝΗ ΝΤΕΙΟΕΟΙΑΠΟΤΟΦΟΡΟΕΛΙΑΝΕ
ΣΠΡΟΤΕΡ ΠΑΝΑΟΕΝΑΙΟΙΣΕΤΕΤΑΧΑΤΟΦ
𐅃𐅃ΟΑ ΑΙ ΕΔΟΧΣΕΝΤΕΙΒΟ𐅃ΕΙΚΑΙ
ΙΠΠΟΟ ΠΡΥΤΑΝΕΥΕΜΕΛΑΚ𐅃ΕΙΔΕΣΕ
ΕΝΙ Ο ΠΕΣΤΑΤΕΚ𐅃ΕΟΝΥΜΟΣΕΙΠΕΙ
Σ ΛΕΝΕΛΒΥΙΑΝΤΙΟΣΙΤΟΜΕΧΙ
ΚΙ𐅃ΙΟΙΛΓΛΙΛΝΟΝΤΟΕΝΙΑΥΤΟΕΚΑΣΤΟΗΟΙ
ΟΝΙΟϤΥΙ·ΛΙΓΣΛΕΤΕΑΥΤΟΙΚΟ𐅃ΥΟΝΤΟΝΕΧΣΑΛΕΝΙ
Ι𐅃ΟΝΕΟΝΤΟΝΚ ΥΕΝΕΕΥΟΥΝΕΣΘΟΝΜΥΡΙΑΙΣΙΔΡ
ΗΓΚΑΣΤΟΣΛΡΑΦΣΑΜΕΝΟΣΔΕΠΡΟΣΤΟΣΕ𐅃𐅃ΕΣΠ
ΟΥΙΛΙ\ΣΕΧΣΑΛΕΝΜΙ ΡΙΤΟΤΕΤΑΛΜΕΝΟΑΙΕΜΙΟΣ
ΤΟΚΑΙΕΝΑΥΣΕΕΧΣΑΛΟΣ ΗΟΤΙΔΑΝΚΟΙΝΟΝΦΣΗΦΙ
ΡΙΤΟΝ ΜΑΧΟ ΕΦΙΙΟΝΤΑΙΑΘΕΝΑΙΟΙΠΕ
ΘΕΙΑΣ ΔΙΟΤΙΠΡ ΤΑΤΤΟΝΤΕΣΤΕΣΙΠΟ𐅃ΕΣΙΕ
ΟΝΙΠΕΡΙΤΟΙΠΟ𐅃Ι ΗΟΤΙΑΝΟΝΟΜΑΣΤΙΠΕΡΙΤ
ΟΣ ΜΕΘΟΑΙΟΝ ΦΙΙΟΝΤΑΙΤΟΥΤΟΠΡΟΣΕ
ΔΕ 𐅃ΙΑΜΕΑ𐅃𐅃ΑΦΥ𐅃ΑΤΤΟΝΤΕΣΤΕΝΣΦΕΤ
ΝΤΟ ΤΕΤΑΛ ΝΟΙΟΝΤΟΝΗΑΔΕΗΥΠΟΠΕΡΔ
ΘΑΙΦΑΣΙΒΟ𐅃ΕΥΣΑΣΘΑΙΑΘΕΝΑΙΟΣΗΟΤΙ
ΕΙ ΟΝΓΙΝΑΙΠΕΡΙΜΕΘΟΝΑΙΟΝΕΠΕΙΔΑΝΑΠΑΙ
ΣΙΕ ΝΔΕΜΟΝΗΟΙΠΡΕΣΒΕΣ ΟΙΠΑΡΑΠΕΡΔΙΚΚΟ
ΜΕΤ ΙΙΙΣΤΙΟΘΙΧ ΜΕΝΟΙΚΑΙΗΟΙΜΕΤΑ𐅃ΕΟΓΟΙ
ΙΔΕ ΥΣΙΠΟΙΡ ΡΗΜΑΤΙΣΑΙΕΠΕΙΔΑΝΕΣΕ𐅃Ο
ΡΥ ΕΙΑΕΔΕΥΤ ΜΕΤΑΤΑΣΕΝΤΟΙΝΕΟΡΙΟΙΕ
ΚΚ𐅃ΕΣΙΑΝ ΣΑΝΤΕΣΣΥΝΕΧΟΣΔΕΠΟΕΝΤ
ΔΕΟΣΑΝΔΙ ΜΑΧΟ ΙΑ𐅃𐅃Ο ΙΕΠΡΟΧΡΕΜ
ΝΜΕΔΕΝΕΛΜΥΙΙΙΙΟΙΣΤΡΑΤ ΛΟΙΔΕΟΝΤΑ
ΒΟ𐅃ΕΙΚΑ Ο ΕΜ ΚΕΚΡΟΠΙΣΕΠΡΥ
ΕΣΕΛΡΑΜ ΤΕ Η ΡΡΟΙ𐅃ΕΙΔΕΣΕ
ΕΙΠΕΕΠΕΙΔΕΕ
ΕΝΑΙ

Μ)εθωναίων ἐκ Πιερ(ίας.

Φ)αίνιππος Φρυννίχου ἐγραμμάτ(ευε.

Ἔδ]οξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ· Ἐρεχθηὶς ἐπρ[υτάν-
ευ]ε, Σκόπας ἐγραμμάτευε, Τιμωνίδης ἐπεστάτει, [Διοπ-?
εί]θης εἶπε: Δ[ιαχ]ειροτονῆσαι τὸν δῆμον αὐτίκ[α πρὸ-
ς Μ]εθωναίους, ε[ἴτ]ε φόρον δοκεῖ τάττειν τὸν δῆμο[ν αὐτ-
ίκ]α μάλα, ἢ ἐχ[ό]α[ρ]κεῖν αὐτοῖς τελεῖν ὅσον τῇ Θε[ῷ ἀπ-
ὸ τ]οῦ φόρου ἐγί[γνετ]ο, ὃν τοῖς προτέροις Παν[αθηναίο-
ις] ἐτετάχατο φέρειν, τὸ δὲ ἄλλο ἀτελεῖς εἶνα[ι ἐκ τῶν ὀφ-
ει]λημάτων ἃ γεγράφαται τῷ δημοσίῳ, τ[ὸν δὲ φόρ-
ον] ὃμ Μεθων[αῖ]οι ὀφείλοντες ἐὰν ὦσι, ἐπι[τελέσαι Ἀ-
θη]ναίοις ὥς[περ] τε νῦν καὶ ἔτι ἀμείνως, ἐπι[θεῖναι δ-
ὲ τ]άξιν περὶ τῆς πράξεως Ἀθηναίους, καὶ ἐὰν [αὐτοῖ-

ς] ψήφισμά τι περὶ τῶν ὀφειλημάτων τῶν ἐν τῆ[σι πό-
λε]σι γίγνηται, μηδὲν προσηκέτω Μεθωναίοι[ς. Τούτω-
ν χ]ωρὶς γίγνεται ψήφισμα περὶ Μεθωναίων π[ρέσβεις
μὲ]ν τρεῖς π[έμφ]σαι ὑπὲρ πεντήκοντα ἔτη γεγο[νότας π-
ρὸς] Περδίκ[καν]. Εἰπεῖν δὲ Περδίκκᾳ ὅτι δοκεῖ [δίκα-
ιο]ν εἶναι ἐᾶν Μεθωναίους τῇ θαλάττῃ χρῆσθαι, [ἢν δ-
ὲ ἀφ]ῆναι ὁρίσασθαι, καὶ ἐᾶν εἰσεμπορεύεσθα[ι ἥ-
νπε]ρ τέως [εἴα]σαν χῶραν, καὶ μήτε ἀδικεῖν μήτε ἀδι[κεῖσ-
θαι], μηδὲ [σ]τ[ρ]ατ[ι]ὰν διὰ τῆς χώρας τῆς Μεθωναίων [διιέ-
ναι ἀ]κόντωμ Μεθωναίων· καὶ ἐὰμ μὲν ὁμολογῶσιν [ἀμφ-
ότε]ροι, ξυμ[βιβ]ασάντων οἱ πρέσβεις· ἐὰν δὲ μή, [πρεσ-
βεί]αν ἑκάτεροι πεμπόντων ἐς Διονύσια τέλ[ος ἔχου-
σαν] περὶ ὧν ἂν [δι]αφ[έ]ρονται πρὸς τὴν βουλὴν κα[ὶ τὸν
δῆμ]ον· εἰπεῖν δὲ Περδίκκᾳ ὅτι ἐὰν οἱ στρατ[ηγοὶ
οἱ] ἐμ Ποσειδίῳ ἐπαινῶσι, γνώμας ἀγαθὰς ἕχ[ουσι π-
ερὶ] αὐτοῦ Ἀθηναῖοι. Ἐχειροτόνησεν ὁ δῆμος [Μεθων-
αί]ους τελεῖν ὅσον τῇ Θεῷ ἀπὸ τοῦ φόρου ἐγίγν[ετο, ὃν
τοῖ]ς προτέροις Παναθηναίοις ἐτετάχατο φ[έρειν, τὸ
δὲ ἄ]λλο ἀ[τελε]ῖς εἶ]ναι. Ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ [τῷ δήμ-
ῳ,] Ἱπποθ[οοντὶς ἐ]πρυτάνευε, Μεγακλείδης ἐ[γραμμά-
τευ]εν, Π[ρ]ό[δικο]ς ἐπεστάτει, Κλεώνυμος εἶπε· [Μεθωναί-
οις ἐξεῖ]ναι [ἐχσ]άγειν ἐγ Βυζαντίου, σίτου μέχρι[. . . . α-
κισ]χιλίωμ [μεδίμ]νων τοῦ ἐνιαυτοῦ ἑκάστου. Οἱ [δὲ Ἑλλη-
σπόντ]ου φύ[λακ]ε[ς] μήτε αὐτοὶ κωλυόντων ἐξάγειν μ[ήτ-
ε ἄ]λλον ἐόντων κ[ωλ]ύειν ἢ εὐθυνέσθων μυρίαισι δρ[αχ-
μα]ῖσι. Ἕκαστος γραψάμενος δὲ πρὸς τοὺς Ἑλλησπ[όν-
του] φ[ύλακα]ς ἐξάγειν μέχρι τοῦ τεταγμένου, αζήμιός [τε
ἔσ]τω, καὶ ἡ ναῦς ἡ ἐξάγουσα. Ὅ,τι δ' ἂν κοινὸν ψήφ[ισμ-
α π]ερὶ τῶν [χσυμ]μάχων ψηφίζωνται Ἀθηναῖοι, πε[ρὶ β-
οη]θείας, ἢ ἐὰν ὦσι προστάττοντες τῆσι πόλεσι, ἐ[ὰν κ-
οιν]ὸν [ᾖ] περὶ τῶν πόλεων, ὅ,τι ἂν ὀνομαστὶ περὶ τ[ῆς π-
όλε]ως τ[ῆς] Μεθωναίων φσηφίζωνται, τοῦτο προση[κέτ-
ω σφίσι, τὰ] δὲ [ἄ]λλα μή, ἀλλὰ φυλάττοντες τὴν σφετ[έρα-
ν χῶραν ἐ]ν τῷ τεταγμένῳ ὄντων. Ἃ δὲ ὑπὸ Περδ[ίκκ-
ου ἠδικῆσ]θαι φασι, βουλεύσασθαι Ἀθηναίους ὅ,τι [ἂν δο-
κ]εῖ [ἄξι]ον εἶναι περὶ Μεθωναίων, ἐπειδὰν ἀπαν[τήσ-
ω]σι ἐς [τὸ]ν δῆμον οἱ πρέσβεις οἱ παρὰ Περδίκου, [οἵ τ-
ε] μετ[ὰ Θεμ]ιστίου οἰχ[ό]μενοι καὶ οἱ μετὰ Λεωγόρ[ου. Εἰ-
δ]ὲ δε[ῖ να]υσὶ βοη[θεῖν χ]ρηματίσαι ἐπειδὰν ἐσέλθ[ῃ ἡ
π]ρυτ[αν]εία ἡ δευτέρα, μετὰ τὰς ἐν τῷ νεωρίῳ ἐ[πισ-

-κε[ν]ὰς ἐ]κκλησίαν ποιήσαντες, συνεχῶς δὲ ποιεῖν τ[οῦτο·
ὁ πλοῦς] δ' ἕως ἂν δι[απρ]αχθ[ῇ] ἄλλο μὴ προχρημ[ατίσαι
κοινὸ]ν μηδὲν ἐὰμ μήτι οἱ στρατηγοὶ δέωντα[ι. Ἔδοχ-
σεν τῇ] βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, Κεκροπὶς ἐπρυτ[άνευε, Δ-
ιοπείθ]ης ἐγραμμάτευε, Εὐροκλείδης ἐ[πεστάτει . . .
. . . εἶπε. Ἐπειδὴ . . . .
. . . . εἶναι . . . . . .

DES MÈTHONÉENS DE PIÉRIE.

PHÆNIPPE FILS DE PHRYNICHOS ÉTAIT LE SECRÉTAIRE.

A § 1. *Il a plû au Sénat et au peuple : La tribu Erechthéis avait la Prytanie ; Scopas était le secrétaire ; Timonide était épistate ; Diopeithés a dit :*

§ 2. *Que le peuple décréte immédiatement par rapport aux Méthonéens, s'il lui plait d'imposer aussitôt un tribut au peuple de Méthone, ou s'ils doivent se borner à payer seulement la partie qui revenait à la Déesse du tribut qu'ils étaient dans l'obligation de payer aux Panathénées précédentes, et étre du reste exempts des dettes qui reviennent au public ;*

§ 3. *Quant au tribut que les Méthonéens se trouveraient devoir, qu'ils le payent aux Athéniens aussi bien à présent qu'à l'avenir ; que les Athéniens ordonnent les échéances de la perception ; et s'ils passent un décrét sur les dettes que les villes ont envers eux, que ce décret ne regarde point les Méthonéens.*

§ 4. *Outre cela il est décrété par rapport aux Méthonéens, d'envoyer à Perdiccas trois députés âgés de plus de cinquante ans ; et de dire à Perdiccas qu'il semble juste de laisser les Méthonéens faire usage de la mer, de fixer les bornes de la partie qu'il leur laisserait, et de leur permettre de commencer dans le pays comme ci-devant; de ne leur faire ni de n'en subir aucune injustice, ni de laisser passer une armée par les terres des Méthonéens, contre le gré des Méthonéens.*

§ 5. *Et si les deux parties sont d'accord, que les députés concluent les traités ; dans le cas contraire qu'ils envoyent tous les deux au Sénat et au peuple pendant les fêtes Dionysiaques une députation munie de pleins pouvoirs, afin qu'elle rapporte le sujet de leur contestation.*

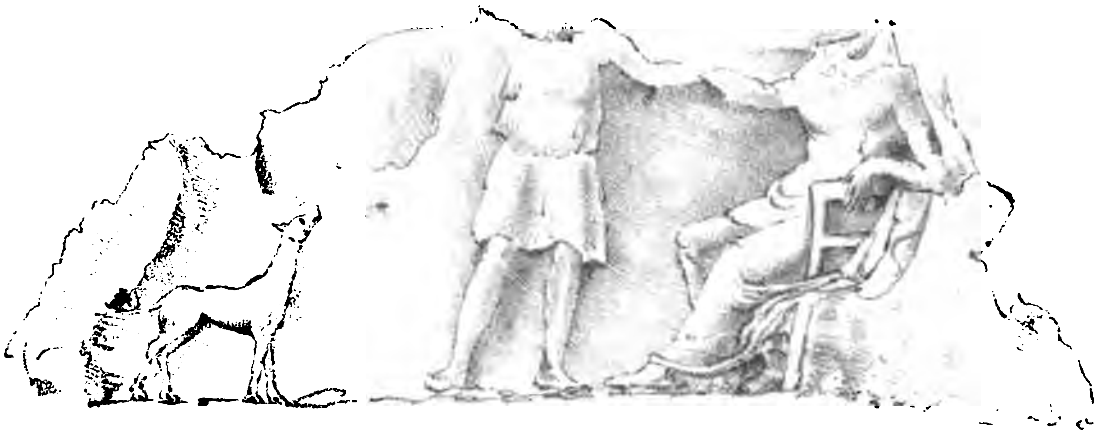
§ 6. *Et de dire à Perdiccas que si les généraux qui sont à Posidéon approuvent sa conduite, les Athéniens sont bien intentionnés en sa faveur.*

§ 7. *Le peuple a décrété que les Méthonéens ne payent que la partie qui revenait à la Déesse du tribut qu'ils étaient dans l'obligation de payer aux Panathénées précédentes; et que du reste ils soient exempts de tout tribut.*

B § 1. *Il a plû au Sénat et au peuple ; la tribu Hippothoontis avait la prytanie ; Mégaclides était le secrétaire ; Prodicos était épistate; Cléonymos a dit:*

§ 2. *Qu'il soit permis aux Méthonéens d'exporter de Byzanse jusque à . . mille médimnes de blé par an ; Que les gardiens de l'Hellespont ne les empêchent point eux-mêmes de faire cette exportation, et ne permettent pas à d'autres de les empêcher, sous peine d'une amande de dix mille drachmes ; Et que chacun qui s'inscrirait chez les gardiens de*

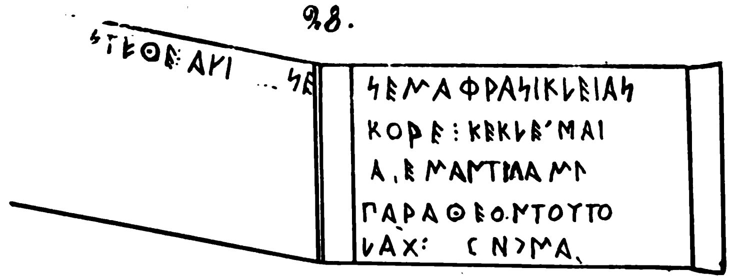
250.



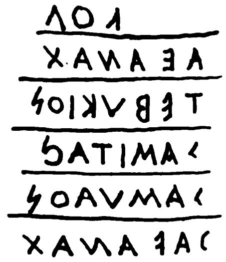
260.



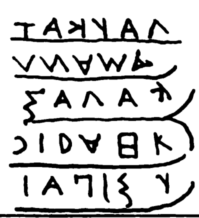
28.



317.



316.



321.



l'Hellespont pour exporter jusqu'à concurance de la quantité fixée, ne soit sujet à aucune taxe, aussi bien que le bâtimet qui ferait l'exportation.

§ 3. *De tout décrêt commun que les Athéniens décréteraient sur les alliés concernant des secours militaires, ou de tout ce qu'ils ordonneraient aux villes, si c'est un ordre commun pour toutes les villes, que celui-là seul concerne les Méthoniens, qui serait nominalement décrété pour leur ville, et aucun autre; Qu'ls gardent au contraire leur territoire, et ne soient soumis qu'au tribut fixé.*

§ 4. *Quant aux torts qu'ils disent avoir subi de Perdiccas, que les Athéniens discutent ce qui parait être convenable aux Méthonéens, après que les députés de Perdiccas se seront présentés au peuple, ceux qui sont partis avec Thémistios et ceux qui accompagnent Léogoras.*

§ 5. *Et qu'après que la seconde prytatie aura commencé, ayant convoqué une assemblée après que les réparations dans l'arsénal auront été terminées, on discute s'il faut leur envoyer des secours en bâtimens; et qu'on fasse ceci souvent; Et que jusqu'à ce que l'expéditions navale soit déeidée, on ne mette aux voix aucune autre affaire publique à moins que les généraux n'aient besoin de quelque chose.*

C. § 1. *Il a plû au Sénat et au peuple; la tribu Cecropis avait la Prytanie, Diopeithés était le secrétaire, Heurocleidés était épistate, ... a dit: Comme . . . .*

Ce marbre fut trouvé sous terre dans la position du Théatre de Bacchus sous les murs méridionaux de l'Acropole. Un certain nombre de lettres manque aux deux côtés sur toute la longueur de l'inscription. Le milieu en est également fruste sur presque toute sa longueur, et particulièremeut vers l'extrémité inférieure, qui est brisée. Quoiqu'une partie des lettres soit très distincte, la mauvaise conservation du reste de la pierre rend la restauration de ce précieux document extrémement pénible; aussi ne puis-je me flatter d'y avoir réussi qu'en partie, et je dois laisser à de plus habiles de jeter plus de lumière sur les passages dont je n'ai pas pu donner une restauration satisfaisante.

La partie supérieure de la pierre est occupée à 0,2 m. de hauteur par un bas-relief, représentant un homme assis sur un bloc de marbre et portant un manteau trainant. Son pied gauche est étendu; le genoux droit est replié, et le pied s'appuie sur les orteils; il y a de l'abandon dans la pose de cette figure. Un collier à pointes lui perd antour du cou. Sa main gauche est appuyée sur son siège, et il étend la main droite vers un jeune homme qui reste debout devant lui, vêtu d'une tunique courte qui lui descend jusqu'aux genoux. Un levrier reste sur ses quatre pattes derrière le jeune homme et relevant la tête, il le regarde. Enfin on voit dans le fond immédiatement derrière le chien, un bouclier, et l'on distingue les plis de la longue tunique d'une femme qui le tient. Nous donnons s. N. 250 une copie lithographiée de ce bas-relief, qui ne peut manquer d'être intéressant comme une œuvre d'art dont l'époque précise est connue.

Le sujet de ce bas-relief parait assez clair: L'homme majestueusement assis à la gauche, et vêtu d'une robe magistrale, est le peuple d'Athènes qui se repose sur le rocher de l'Acropole. Il tend la main au peuple de Méthone, petit de taille, restant debout, et vêtu d'une courte tunique, pour indiquer la ville inférieure et presque sujette. Le levrier qui regarde ce groupe est le témoin et le symbole de la fidélité

du traité. Enfin on distingue dans le fond Minerve, sous les auspices de la quelle toutes les transactions publiques sont sanctionnées. Plusieurs sculptures analogues qu'on peut voir dans ce volume et dans le suivant, viennent à l'appui de l'explication que nous venons de donner.

1° Audessus d'un décrêt concernant les Samiens (v. N. . .) on voit Minerve, reconnaissable à son bouclier et au serpent Οἰκουρὸς qui l'entoure. Un homme est devant elle, et parait tendre la main et couronner un autre individu de plus petite taille; C'est, je crois, le peuple d'Athènes qui couronne un Samien, ou le peuple même de Samos. La partie gauche du bas-relief n'est pas conservée.

2° Audessus d'un décrêt honorifique d'un certain Sotimos (v. N. 258) Minerve, reconnaissable à son bouclier, est assise sur un bloc. Un homme vêtu et de petite stature est devant elle. C'est Sotimos, qui comme mortel, est représenté plus petit que la Déesse [1]. Derrière lui un autre homme nu, dont on ne voit que les jambes, est représenté dans de plus grandes dimmensions. Il s'appuie sur une massue; c'est Hercule, le héros si intimement associé à Thésée, ou bien Thésée [2] lui-même, l'Hercule Athénien (ἄλλος οὗτος Ἡρακλῆς [3]).

3° Un autre bas-relief (Vol. II) représente Hercule couronnant Minerve, qui semble offrir quelque chose au peuple d'Athènes. Les mots ΗΡΑΚΛΗΣ ΑΘΗΝΑ ΔΗΜΟΣ, inscrits audessus des trois personnages ne laissent aucun doute sur leur signification.

4° Audessus d'un décrêt (II Vol.), on voit Minerve armée donnant la main droite à un magistrat, probablement à un trésorier au quel elle confie ses effets sacrés.

5° Un sujet semblable (Vol. II) précède un état des effets sacrés de Minerve.

6° Audessus d'un autre décrêt (V. II.) Minerve, reconnaissable à son casque et à son bouclier, au serpent d'Erichthonius qui se lève devant elle et à la victoire qu'elle tient dans sa main droite, s'adresse à un vieillard, apparemment à un général victorieux qui reçoit les honneurs du décrêt.

7° Minerve armée de sa lance, couronne de la main droite un individu qui ne parait plus sur la pierre. Sur le revers un décrêt des temps Romains (Vol. III).

8° Une fois (Vol. II) Thésée figure incontestablement sur un de ces bas-reliefs. Il est nu, appuyé sur un bâton. De la main droite il tient son bonnet. Devant lui on voit un homme enveloppé dans son manteau, de dimmentions plus petites que celles du héros. Un autre individu plus petit encore, et également enveloppé dans un manteau, se tient assis derière le premier. Audessus on lit ΘΗΣΕΥΣ. ΣΩΣΙΠΠΟΣ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΥ ΑΝΕΘΗΚΕ; le premier individu parait être Σώσιππος, et l'autre individu assis et plus petit, son père Ναυαρχίδης, apparemment décédé. Mais ce bas-relief me parait être plutôt un marbre votif.

9° Dans un portique d'Athènes on voyait un tableau représentant Thésée, la République et le Peuple. Στοὰ δὲ ὄπισθεν (τῆς Βασιλείου) ᾠκοδόμηται γραφὰς ἔχουσα . . . Ἐπὶ δὲ τῷ τοίχῳ τῷ πέραν Θησεύς ἐστι γεγραμμένος, καὶ Δημοκρατία τε καὶ Δῆμος. Δηλοῖ δὲ ἡ γραφὴ, Θησέα εἶναι τὸν καταστήσαντα Ἀθηναίοις ἐξ ἴσου πολιτεύεσθαι (Paus. I, 3). Cet exemple, qu'il est curieux de rapprocher de 3°, ne nous laisse aucun doute qu'on représentait par la sculpture et par la peinture le Peuple d'Athènes sous la forme

(1) Viscont. Mus. Pio Clem. t. V, tav. XXVII. Cf. Panofka, musée Pourtalés, pl. XVIII, p. 82, suiv.

(2) Thésée est souvent représenté avec la massue. V. Millin. Gal. mythol. CXXVIII, 481; CXXXI, 402. — Mon. ined. t. II, p. 30, n. 66. — M. Lebas, Mon. d'Ant. Fig. I Cah., p. 30.

(3) Plutar. Thes. 29.

d'un homme, tout comme Aristophane le fesait paraitre sous la forme du vieillard mangeur de fèves. C'est ainsi encore que dans une époque postérieure Byzance éleva des statues qui représentaient le peuple d'Athènes couronné par ceux de Byzance et de Périnthe (1). Il reste dont constaté qu'on était à cette époque dans l'habitude de sculpter audessus des actes publics des représentations symboliques, dans les quelles le peuple figuait souvent, et où Minerve et quelquefois Hercule ou Thésée paraissaient comme pour sanctionner les décrets.

La première ligne écrite en lettres plus grandes, de 0,017, est comme l'argument de l'inscription qui suit. Le génétif Μεθωναίων (v. l. 6, 11 ect.) est une forme elliptique pour ψηφίσματα Μεθωναίων ou περὶ Μεθωναίων, *décréts sur les Méthonéens.*

Plusieurs villes dans l'antiquité portaient le nom de Méthone. Il y en avait deux dans le Péloponnèse. Une troisième était en Piérie de Macédoine. Ὁ Ἁλιάκμων ποταμός ἐστι, ἐκβάλλων εἰς τὸν Θερμαῖον κόλπον, καὶ τὸ ἀπὸ τούτου, ἡ πρὸς βορρᾶν τοῦ κόλπου παραλία Πιερία καλεῖται, ἕως τοῦ Ἀξιοῦ ποταμοῦ, ἐν ᾗ καὶ πόλις Πύδνα . . . . , εἶτα Μεθώνη, (Strab. XII) — Μεθώνη, . . . πόλις Μακεδονίας (Et. B). C'est devant cette ville que Philippe perdit son œil (Strab. ib), et c'est d'elle qu'il est ici question.

Notre monument comprend trois décrets distincts, que nous avons désignés par les lettres A, B, C. Mais à quelle époque et à quelle occasion ces décrets ont-ils été rendus? Méthone était une ville trop peu importante pour que son histoire nous éclaire sur ces questions. Celle de Perdiccas, que nous voyons souvent mentionné dans l'incription, et l'examen de ses relations avec Athènes, pourra plutôt nous guider à determiner ces points.

Perdiccas, fils d'Alexandre, de la famille des Téménides d'Argos, reignait sur la Basse Macédoine, voisine de la Thessalie. Avant la guerre du Péloponnèse il était dans des termes d'amitié avec les Athéniens. Mais ceux-ci ayant reçu dans leur alliance Philippe son frère, qui avait des prétentions sur le trône de Macédoine, il se jeta dans le parti des Corinthiens, et souleva contre Athènes les Chalcidéens et les Bottiéens. Les Athéniens envoyèrent des forces contre lui et contre leurs alliés revoltés, mais pressés par les Corinthiens, ils conclurent la paix avec Perdiccas pour agir librement contre les Chalcidéens. Ceci n'empêcha pas l'inconstant roi des Macédoniens de se renger aussitôt parmi les ennemis d'Athènes, et fut battue devant Potidée (2).

Bientôt après, et pendant la première année de la guerre du Peloponnèse (Ol. 87, 2), les Athéniens conclurent une alliance avec Sitalcés, le roi des Thraces Odruses, et celui-ci attira dans leur parti Perdiccas, qui unit ses troupes aux leurs à leur nouvelle campagne contre les Chalcidéens (3). Mais Perdiccas s'étant montré peu exact à remplir les engagements qu'il avait contractés envers Sitalcés, celui-ci se porta contre lui dans la 3e année de la guerre avec des forces formidables, en proclamant qu'il venait placer sur le trône Amyntas, le fils de Philippe, et neveu de Perdiccas, qui l'accompagnait. Mais comme les Athéniens se bornèrent à lui prodiguer des promesses, au lieu de secours et d'argent, Sitalcés se laissa fléchir par un de ses parens gagné par Perdiccas, et retira ses troupes après une campagne d'un mois (4).

---

(1) Στᾶσαι δὲ καὶ εἰκόνας τρεῖς ἑκκαιδεκαπήχεις ἐν τῷ Βοσπορίχῳ, στεφανούμενον τὸν δᾶμον τῶν Ἀθηναίων ὑπὸ τῶ δάμω τῶν Βυζαντίων καὶ Περινθίων. Dimosth. d. cor. 44.

(2) Thuc. I, 57 — 66. — (3) II, 29. — (4) II, 89 — 101.

Les succès des Athéniens dans le Peloponnèse tirent pendant quelques années les alliés de Thrace en respect, et Perdiccas, sans être de leur parti ne se porta cependant à aucun acte d'hostilité. Mais leur prospérité lui fit enfin ombrage, et dans la 8e année de la guerre, il porta plusieurs de ces villes à appeler le général Lacédémonien Brasidas, et à secouer le joug d'Athènes. Il s'unit lui-même aux forces des Lacédémoniens, et contribua puissemment à la défection de la Thrace (1).

Mais Perdiccas voulait tirer un autre parti encore de la présence des Lacédémoniens en Thrace. Il persuada Brasidas de se porter pendant une année de trève conclue avec Athènes, contre Arzhibée, le roi des Macédoniens Lyngistes, son ennemi personnel. Mais les Macédoniens de Perdiccas, à peine en vue de l'ennemi, abandonnèrent leurs alliés, et prirent la fuite, suivis par leur roi. Cette conduite honteuse exposa les Lacédémoniens aux plus grands dangers. Aussi à peine se furent-ils tirés par leur bravoure de se mauvais pas, qu'ils se vengèrent sur les sujets de Perdiccas par les plus mauvais traitemens. Perdiccas exaspéré, offrit avec sa légéreté ordinaire ses services aux Athéniens, envoya des députés à leurs généraux, et conclut un traité avec eux. Mende et Scione, deux villes de la Chalcidique étant alors revoltées, les Athéniens avaient envoyé contre elles une escadre sous la conduite de Nicias fils de Nicérate, et de Nicostrate fils de Diitréphés, qui s'étant adjoints 120 Méthonéens (2) s'arrêtèrent à Posidonion ou Posidion (3), endroit de la Chalcidique, et dirigèrent de là leurs attaques contre Mende et Scione. C'est là que Perdiccas traita avec eux (4) dans la 9e année de la guerre du Péloponnèse (Ol. 89, 2). On voit par là que Méthnone était une ville indépendante, et ne fesait point partie des états de Perdiccas, quoique située sur le territoire de Piérie qui lui appartenait; car nous trouvons les Méthonéens accompagnant Nicias, lorsque Perdiccas était encore l'ennemi d'Athènes.

Six années plus tard Perdiccas parait avoir changé encore une fois de parti; au moins les Athéniens l'accusaient-ils d'avoir par son brusque départ fait échouer l'expédition commandée par Nicias contre les villes de Thrace (5); et ces griefs prennant plus de consistance, les Athéniens envoyèrent l'année prochaine (la 16e de la guerre) des vaisseaux à Méthone, pour ravager de là les terres de Perdiccas (6). Ce roi resta sans doute dans ces termes d'inimitié avec les Athéniens jusqu'à l'année de leur grand désastre en Sicile, lorsque toute la Chalcidique se revolta contre eux, et que les armes des Lacédémoniens prédominèrent dans ces contrées.

Dans toute cette longue suite d'événements, une seule fois Perdiccas parait s'être sincérement rapproché des Athéniens: c'est lorsqu'il se brouilla avec Brasidas, par suite de l'expédition contre les Lyngistes. Cet événement se passa dans la 9e année de la guerre du Peloponnèse, la 2e de la 89e Olympiade, et c'est pendant cette année que les traités furent conclus entre lui et les Athéniens, et que nous croyons devoir placer les décrêts dont nous traitons.

La ligne 2 contient en grandes lettres le nom d'un secrétaire. Ce n'est pas celui du secrétaire qui changeait par Prytanie, car il précède trois décrêts publiés sous des prytanies différentes, et que chacun

(1) IV, 78 — 88.

(2) Νικίας, Μεθωναίους μὲν εἶχεν εἴκοσι καὶ ἑκατὸν ψιλούς (Thuc. IV, 129). — (3) Ἄραντες δ' ἐκ Ποτιδαίας ταῖς ναυσὶ, καὶ σχόντες κατὰ τὸ Ποσειδώνιον, ἐχώρουν ἐς τοὺς Μενδαίους (ib. 129). — (4) Ἀπὸ τούτου τε πρῶτον Περδίκκας Βρασίδαν τε πολέμιον ἐνόμισε, καὶ ἐς τὸ λοιπὸν Πελοποννησίων τῇ μὲν γνώμῃ, δι' Ἀθηναίους, οὐ ξύνηθες μῖσος εἶχε, τῶν δὲ ἀναγκαίων ξυμφορῶν διαναστὰς, ἔπρασσεν ὅτῳ τρόπῳ τάχιστα τοῖς μὲν ξυμβήσεται, τῶν δὲ ἀπαλλάξεται (ib. IV, 128). Περιτειχιζομένης δὲ τῆς Σκιώνης, Περδίκκας τοῖς τῶν Ἀθηναίων στρατηγοῖς ἐπικηρυκευσάμενος, ὁμολογίαν ποιεῖται πρὸς τοὺς Ἀθηναίους (ib. 132). — (5) ib. V, 83. — (6) ib. VI, 7.

de ces décrêts contient aussi à part les noms des secrétaires de Prytanie (l. 4, 33, 58). Le nom contenu dans l. 2 n'est pas non plus celui du 1er secrétaire du sénat, c'est à dire du secrétaire de la tribu qui eut la première prytanie, car dans ce cas il ne manquerait pas d'être accompagné par le mot πρῶτος. Il parait plutôt appartenir à un secrétaire annuel. Dans N. 114 j'ai dit mon avis sur les trois différens secrétaires du sénat, et je répète ce que j'y avais avancé, que l'un de ces secrétaires était annuel, et servait particulièrement les épistates qui changeaient tous les jours. Tel est à mon avis le secrétaire Phænippos fils de Phrynnichos. S'il restait quelque doute sur l'époque de notre monument, je crois que ce nom servirait à l'écarter. En effet dans l'armistice d'un an, conclu entre les Athéniens et les Lacédémoniens dans la 9e année de la guerre (Olymp. 89, 2), cette même année à la quelle nous plaçons notre inscription, Phænippe est cité comme secrétaire du sénat. Il est vrai qu'il y figure à la place qu'occupe ordinairement le secrétaire de la Prytanie (1). Mais comme le décrêt d'armistice ne contient aucune autre indication de l'année, il est presque indubitable que le nom du secrétaire sert à la désigner. Quant au nom de Phrynnichos, plusieurs Athéniens de distinction l'ont porté. Tel est le général qui commanda les Athéniens à Samos, et que sa haine pour Alcibiade porta à trahir sa patrie (2). Tel est encore le poète tragique qui fleurit vers la 72e Olympiade (3). Enfin un poète comique contemporain de notre Phænippos, porta ce même nom (4). Il n'est pas aisé de dire si l'un de ces individus était le père du secrétaire du sénat.

Scopas (l. 4) était le secrétaire de la prytanie Erechthéis. Il est impossible de dire quel rang cette tribu tenait dans les prytanies de cette année, et par conséquent à quelle époque de l'année fut publié le décrêt que nous avons sous les yeux. Tout ce que nous pouvons avancer avec certitude, c'est que la tribu Acamantide avait cette année la 7e prytanie, car elle comprenait le 14 Elaphobolion (5). Le nom de Scopas était porté entre autres par un fameux sculpteur de Paros, qui florissait à cette époque (6). Timonide était l'épistate, c'est à dire le président diurne du sénat (7).

Le nom de Diopeithés, si bien connu par la harangue de Démosthènes sur les affaires du Chersonnèse, est le seul qui remplisse exactement la lacune de l. 4 — 5.

La restauration des lacunes de l. 5 et 6 m'a été suggérée par ce passage de Démosthènes: « Ἔγραψε ψήφισμα ἐν τῇ Βουλῇ Ἀπολλόδωρος βουλεύων· καὶ ἐξήνεγκε προβούλευμα εἰς τὸν δῆμον λέγων· *διαχειροτονῆσαι* τὸν δῆμον, *εἴτε* δοκεῖ τὰ χρήματα. στρατιωτικὰ εἶναι, εἴτε θεωρικά (8) » οὐ διαχειροτονεῖν signifie décider par son suffrage entre deux ou plusieurs propositions contraires (9). La lacune entre l. 5 et 6 est remplie par la préposition πρὸς, qui signifie ici *par rapport à*.

La restauration de l. 6 - 7, *αὐτίκα μάλα* se présente tout naturellement. C'est une formule consacrée dans les anciens décrêts, « Σπείσασθαι δὲ αὐτίκα μάλα τὰς πρεσβείας ect. » (10). Aristophane la parodie souvent, comme dans les chevaliers: Ἀποθανεῖσθον αὐτίκα μάλα (11). J'eus les plus grandes peines à déchiffrer le mot ἐξαρκεῖν dans l. 7. Bien que dans la construction de la phrase il se rapporte aux Méthonéens (αὐτοῖς), c'est cependant des Athéniens qu'il faut surtout l'entendre: *qu'il suffise aux Athéniens que les Méthonéens ne payent ect.*

(1) Ἔδοξε τῷ δήμῳ· Ἀκαμαντὶς ἐπρυτάνευε, Φαίνιππος ἐγραμμάτευε, Νικιάδης ἐπεστάτει· Λάχης εἶπε· Thuc. IV, 118. — (2) ib. VIII. — Aristoph. Gren. 689. — (3) Hérod. VI, 21. Aelien, XIII, 17. — Aristoph. Nub. 356. — (4) Aristoph. Gren. 13, Guêp. 1302. — (5) Thuc. IV, 118. — (6) Pausan. VIII, 45. — Plin. — (7) Schol. de Démosth. Aristag. A. — Eust. Odys. P. — Pol. VIII, 19 8. — Suid. — (8) Démosth. c. Néæra. — (9) Τὸν δ' ἐπιστάτην τῶν προέδρων διαχειροτονίαν διδόναι τῷ δήμῳ, καὶ τοὺς μὲν ἀναιρεῖν τῶν νόμων τοὺς δὲ καταλείπειν. Æsch. c. Ctesiph. — (10) Thuc. IV, 118. — (11) Chev. 284.

Les l. 30, 31 et 32 nous ont guidés à la restauration de l. 7, 8 et 9. ΑΜΕΙΝΟΣ, l. 12, ne peut être qu'un adverbe, ἀμείνως, si l'on admet la restauration du texte que nous proposons pour l. 10 et 11. Il est vrai que cette forme adverbiale ne se rencontre point chez les anciens, qui fesaient ἀμεινόνως d'ἀμείνων, en analogie de tous les adverbes formés des adjectifs en ων. Mais nous ne pouvons pas prétendre de connaitre toutes les formes qui pouvaient être en usage chez les anciens. C'est ainsi que nous rencontrons le comparatif ἀμεινότερος (1), qui pourrait supposer un adjectif ἄμεινος, d'où l'on arriverait facilement à l'adverbe ἀμείνως.

La restauration de l. 12 est une proposition que je soumets au jugement des lecteurs. Pour remplir la lacune de l. 14 j'ai été guidé par l 43.

Il parait resulter de toute la partie du décrêt que nous avons examinée jusqu'ici, que les Méthonéens payaient autrefois un tribut proportionné à celui qui était imposé aux autres alliés de Thrace. Mais la position de cette ville dans le cœur des états de Perdiccas étant très favorable aux Athéniens, ceux-ci tenaient probablement à se l'attacher de plus en plus par des liens d'amitié et de reconnaissance dans une époque où la Thrace et la Macédoine les occupaient sérieusement, et c'est pour cette raison que Diopeithès propose de leur faire des concessions. Il parait qu'une partie des tributs que la ville retirait de ses alliés, peut-être la dixième, de même que cela se pratiquait pour les effets confisqués, ou bien la centième, si nous pouvons nous en rapporter à notre observation de la fin du Chapitre précédent, était reservée au trésor sacré de Minerve. Mais Diopeithès propose au sénat et au peuple que les Méthonéens soient affranchis du tribut qu'ils payaient jusque là, et qu'ils ne soient plus redevables que de la partie seule qui revenait au culte de la Déesse. La ville d'Athènes accordait souvent l'immunité même à des particuliers en reconnaissance d'éclatans services qu'ils lui avaient rendus, mais c'est toujours à la reserve des redevances religieuses. Les descendans d'Harmodius et d'Aristogeiton n'étaient pas eux-mêmes exceptés de cette loi générale (2). C'est conformément à ce principe que la ville agit ici envers les Méthonéens, et celui qui fait la proposition, ne veut cependant pas que ce privilège accordé aux Méthonéens les autorise à se dispenser entièrement même du tribut sacré qui a été reservé, et propose qu'ils continuent toujours à payer au trésor d'Athènes ce qu'ils lui devront, c. à d. la part de la Déesse, et que même le mode de perception de ce nouveau tribut soit reglé, et que ses termes soient fixés (3). D'ailleurs les Méthonéens sont placés par les l. 14 et 15 dans une position exceptionnelle. Le peuple d'Athènes décrêtait sans doute souvent des mesures de rigueur concernant collectivement toutes les villes allieés qui différaient le payement du tribut. Méthone ne doit pas être comprise dans ces mesures générales. Les décrêts qui la nomment expressément doivent seuls concerner cette ville. Dans ΟΡΙΣ (l. 16), je n'ai pu reconnaitre que le mot χωρὶς qui m'a conduit à la restauration que j'ai adoptée, bien qu'il me paraisse difficile d'expliquer pourquoi la construction du décrêt qui était jusqu'ici à l'infinitif, dépendant du verbe εἶπε et du sous-entendu δεῖν, devient tout d'un coup directe et continue à l'indicatif. Il semblerait que Diopeithès ayant terminé sa proposition, le peuple délibéra, et arrêta d'abord quelques autres mesures relatives au Méthonéens, avant d'adopter la proposition principrle.

(1) Aristoph. Chev. 284. — (2) Λεπτίνης εἶπε . . . Ἀτελῆ μηδένα εἶναι πλὴν τῶν ἀφ' Ἁρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος. Καί τοι, εἰ ἦν ἱερῶν ἀτέλειαν ἔχειν ταὐτὸ καὶ λειτουργιῶν, τί τοῦτο μαθὼν προσέγραψεν; Οὐδὲ γὰρ τούτοις ἀτέλεια τῶν ἱερῶν ἐστι δεδομένη. . . Ἀκούετε τῶν ἀντιγράφων τῆς στήλης, ἀτελεῖς αὐτοὺς εἶναι κελευόντων, πλὴν ἱερῶν; Démosth. c. Lept.

(3) Τάξις, terme, échéance. Περὶ κρίσεως τοῦ ὀφλήματος ἢ τάξεως. Démosth.

Bien qu'aucun exemple ne nous revienne où l'on eût eu égard chez les anciens à l'âge des ambassadeurs, cependant le mot même πρέσβυς parait indiquer que dans l'origine les députations étaient confiées à des hommes âgés, et en tout cas nous considérons la restauration de l. 17 comme la seule probable. Le mot δίκαιον remplit exactement la lacune de l. 18 et repond aussi au rôle de conciliateurs que les Athéniens assument ici entre Perdiccas et les Méthonéens. Les états de Perdiccas d'un côté et les villes de laChalcidique de l'autre ceignaient le golfe Therméen, et il est bien probable que ce roi eût interdit la navigation à la ville aussi petite que faible qui défendait le parti d'Athènes contre lui et ses alliés. Mais un pareil blocus devait être un arrêt de mort pour Méthone, entourée qu'elle était de tous côtés par la Macédoine, et n'ayant d'autre issue que la mer; aussi est-il naturel que les Athéniens stipulent en sa faveur la liberté de navigation, à condition qu'on indiquerait les mers qu'il serait permis à leurs bâtimens de guerre sans doute, de visiter.

La lacune de l. 20 — 21 est difficile à remplir. On voit que les Athéniens veulent ménager à leur ville protégée le droit de faire le commerce dans le pays (εἰσεμπορεύεσθαι). Mais que sont les lettres ΡΤΕΟΣ qui commencent l. 21 ? Nous donnons une conjecture dans le texte, mais nous en proposons aussi une autre qui ne nous parait pas dénuée de probabilité. Par leur connection avec les mots qui précèdent et ceux qui suivent, ces lettres paraissent indiquer le nom de la ville ou du pays dans lequel, jusqu'auquel, ou depuis lequel il serait permis aux Méthonéens de faire le commerce. Nous ne connaissons aucune ville ni aucun endroit sur ces côtes qui eût eu une terminaison semblable. Mais il y avait une ville de la Chalcidique qui portait le nom de Σάρτη. Σάρτη, πόλις περὶ τὸν Ἄθω (Et. B). Cette ville parait avoir été située à la pointe du promontoire de Sithonie [1], et avoir formé par conséquent le point le plus avancé de la Chersonnèse de Thrace. Il n'est pas difficile d'admettre que le greffier Athénien se fût trompé sur la terminaison d'une ville lointaine et peu connue à Athènes, et eût conjugué Σάρτις Σάρτεως au lieu de Σάρτη Σάρτης.

Le décrêt exigerait donc qu'on permit aux Méthonéens de trafiquer dans tout le pays situé en dedans de Sarté, c'est à dire sur tout le littoral du golfe Therméen, et la lacune serait remplie par les mots τὴν ἀπὸ Σάρτεως πᾶσαν χῶραν, quoique ces mots excèdent la lacune de trois lettres.

Les restaurations des l. 21, 22 et 23 se présentent d'elles-mêmes. La clause que Perdiccas ne pourrait traverser le territoire de Méthone avec des troupes sans le consentement des Méthonéens, prouve d'une manière incontestable l'indépendance dont jouissait cette ville. Il est curieux de rapprocher de ce passage une clause du traité d'alliance conclu entre les Athéniens, les Argiens, les Mantinéens et les Eléens dans la 12ᵉ année de la guerre: ὅπλα δὲ μὴ ἐᾶν ἔχοντας διιέναι ἐπὶ πολέμῳ διὰ τῆς γῆς τῆς σφετέρας αὐτῶν καὶ τῶν ξυμμάχων, ὧν ἂν ἄρχωσιν ἕκαστοι, μηδὲ κατὰ θάλασσαν, ἣν μὴ ψηφισαμένων τῶν πόλεων ἁπασῶν, τὴν δίοδον εἶναι, Ἀθηναίων καὶ Ἀργείων, καὶ Μαντινέων, καὶ Ἠλείων [2].

La restauration de l. 25 est justifiée par ce passage de Thucydide : Οἱ δὲ ἰόντες, τέλος ἔχοντες ἰόντων [3], d'où l'on voit que τέλος ἔχειν signifie *être plénipotantiaire, avoir le pouvoir de donner l'ultimatum.* Πρὸς τὴν β. καὶ τὸν δ. se rapporte à πεμπόντων, περὶ ὧν se rapporte à ἔχουσαν.

Dans l. 26 le mot διαφέρονται est écrit, sans doute par une erreur du lapicide, διαφἰρονται.

(1) V. la carte de Kiepert. — (2) Thuc. V, 47. — (3) Thuc. V, 118.

Les Athéniens décident donc d'envoyer trois députés à Perdiccas, pour l'engager à accorder différens privilèges aux Méthonéens, et pour le rapprocher d'eux. Ces députés reconcilieraient les deux partis, s'ils ne trouvent point d'opposition de leur part. Dans le cas contraire Perdiccas aussi bien que les Méthonéens se remettraient à l'arbitrage d'Athènes. Telle était alors la politique de cette ville ambitieuse: Elle se mêlait dans les différends de ses alliés, s'arrogeait sur eux jusqu'à l'autorité judiciaire ([1]), et les courbait ainsi sous son joug. Les députés des deux côtés se présenteraient aux fêtes Dionysiaques : C'était le rendez-vous des étrangers à Athènes. C'est alors que les envoyés venaient avec le tribut que les villes payaient aux dominateurs de la Grèce ([2]). D'ailleurs l'enceinte de Dionysos ou du théâtre de Bacchus servait souvent aussi aux assemblées du peuple ([3]).

Le commencement de l. 28 est extrêmement fruste, et la restauration de la fin de cette même ligne me parait difficile. Le décrêt jusqu'ici était tout entier en faveur des Méthonéens, et ne s'adressait à Perdiccas que pour reclamer de lui des concessions en faveur des protégés d'Athènes. Les dernières lignes (27 - 29) me paraissent contenir des paroles de bienveillance adressées aussi à Perdiccas, mais avec les reserves nécessaires vis-à-vis d'un nouvel ami, qui s'est montré dans plus d'une occasion inconstant et léger. Ce décrêt fut peut-être ecrit sur le premier avis qu'on reçut à Athènes des propositions que Perdiccas fesait pour se ranger du parti des Athéniens, et avant que ses députés ne se fussent présentés (ainsi qu'on peut le voir par l. 50) pour conclure définitivement le traité d'alliance. Aussi les Athéniens se disent-ils bien intentionnés envers Perdiccas, et portés à accepter ses offres, pourvu que les généraux stationnés en Thrace, et qui étaient les meilleurs juges de sa conduite et de sa sincérité, témoignent en sa faveur. HEꓘ (l. 28) peut bien être ἔχουσι. Le signe d'aspiration H ne s'y oppose point. On ne peut douter que le verbe ἔχω n'eût été originairement aspiré. Le futur ἕξω en est une preuve, car on ne peut admettre la raison des grammairiens qui prétendent qu'on n'aspirait ce mot que pour le distinguer de l'adverbe ἔξω. La vérité parait être, que l'oreille délicate des Grecs ne pouvant supporter la double aspiration dans ἔχω, la consonne aspirée l'emportait sur la voyelle. S'il faut des preuves de ce que j'avance, V. N. 57, A. l. 41, 54, 69, B. 52. N. 109, l. 22. N. 110, l. 32. Je dois cependant avouer que la phrase γνώμας ἀγαθὰς ἔχειν περί τινος, que notre lacune parait rigoureusement demander, n'est pas commune pour signifier « *avoir de bonnes intentions pour quelqu'un*. Il est vrai que γνώμη est souvent pris dans une acception de bienveillance, et ἐν γνώμῃ τινὸς εἶναι peut être rendu par *être dans les bonnes grâces de quelqu'un* ([4]). Mais je ne sais pas qu'on eut employé dans le même sens le pluriel γνώμας.

Dans le commencement de l. 28 on peut reconnaitre tous les élémens des mots ἐμ Πο(σ)ειδίῳ. Il est vrai que ma restauration raccourcit d'une lettre la ligne 27. Mais cette difficulté ne m'a point arrêté, car il parait en effet que les lignes de ce décrêt sont tantôt plus longues (l. 17) et tantôt plus courtes (l. 14) d'une lettre. Nous avons vu plus haut que la flotte Athénienne qui opérait pendant cette année dans la Chalcidique, partit de Potidée, et prit station à Posidonion ou Posidion ([5]), le promontoire de Neptune, très convenablement situé sur la côte d'Ouest de Pallène, entre Scione et Mende, pour

---

(1) Athén. IX, p. 407, B. — Meier und Schöum. Der att. Proc. p. 562. — Bœckh, Staatsh. d. Ath. II.

(2) Schol. d'Aristoph. Acharn. 377. — (3) Τοὺς Πρυτάνεις ποιεῖν ἐκκλησίαν ἐν Διονύσου. Démosth. c. Meid. 5.

(4) Ἦν δὲ Μιλτιάδης Κροίσῳ ἐν γνώμῃ γεγονώς. Hérod. VI, 37,

(5) Thuc. IV, 129.

se porter de là tantôt sur l'une et tantôt sur l'autre de ces villes. Les généraux dont il est ici question étaient donc Nicias fils de Nicirate et Nicostratos fils de Diïtréphès ([1]).

Ici finit le décrêt incident, qui selon toute apparence a précédé le décrêt principal, n'ayant pas besoin d'être décidé par une διαχειροτονία comme la question du tribut. Les suffrages ayant aussi été recueillis sur la proposition de Diopeithés, le tribut que les Méthonéens devaient payer à Athènes fut borné à la partie seule qu'ils avaient autrefois payée à la Déesse. Les restaurations de l.29-32 sont dues aux l. 7-9.

L. 32 commence un nouveau décrêt, qui ne tient nullement au précédent. Les deux décrêts sont séparés par la distance d'une lettre, laissée en blanc. Ils sont portés sur la même pierre, se suivant presque sans interruption, par la raison qu'ils traitent tous les deux du même sujet, les affaires de Méthone, et qu'ils ont été tous les deux publiés dans la même année; car rien n'indique dans l'introduction du second décrêt une nouvelle année. Il fut rendu pendant la prytanie de la tribu Hippothoontis, ainsi à plusieurs jours de distance du premier. Mégaclides était le secrétaire de cette prytanie, comme Scopas l'avait été de celle de la tribu Erecthéis. Le nom de l'Epistate est effacé. Celui de Prodicos que je propose remplit la lacune et correspond aux traits qu'on voit sur la pierre. Cléonymos ([2]) introduit le nouveau décêt.

Je crois ne pas avoir besoin de justifier la restauration des l. 34 - 36, quoique plusieurs mots y soient très difficiles à distinguer. Les vastes plaines qui s'étendaient autour du Pont-Euxin étaient dans l'antiquité aussi productives en céréales qu'elles le sont encore de nos jours, et fournissaient de leur superflu les pays moins fertiles de la Méditerranée ([3]). Byzance, cette ville destinée à reigner sur les deux mers, était le dépôt naturel de tout ce commerce, ou rançonnait tous ceux qui ne retirant pas des produits suffisans de leur propre agriculture, allaient s'approvisionner dans le Pont ([4]). Telle devait être la conduite de Méthone, qui n'ayant qu'un territoire très borné, et entouré d'ennemis en temps de guerre, pouvait être réduite à la dernière extrémité, si Perdiccas lui fermait ses marchés. Il était donc de la plus haute importance pour cette ville de pouvoir tirer ses provisions de Byzance. Mais ce droit n'était probablement pas accordé à tout le monde. Les Athéniens qui comptaient Byzance ([5]) et les villes de l'Hellespont ([6]) parmi leurs alliés, et qui jouissaient peut-être alors par rapport à ces villes de l'immunité pour l'exportation du blé que l'amitié de Leucon leur accorda plus tard pour le Bosphore Cimérien ([7]), ne négligeaient certainement pas un moyen aussi puissant pour augmenter leur influence sur les villes de la Grèce, et n'autorisaient apparemment Byzance et les villes de l'Hellespont de permettre l'exportation

---

(1) Thuc. ib. — (2) Peut-être celui-là même qu'Aristophane accable de ses railleries (Acharn. 88, 844. — Guêp. 19.— — Paix. 445. Nuées, 353.)

(3) Ἴστε γὰρ δήπου τοῦθ', ὅτι πλείστῳ τῶν ἁπάντων ἀνθρώπων ἡμεῖς (οἱ Ἀθηναῖοι) ἐπεισάκτῳ σίτῳ χρώμεθα. Πρὸς τοίνυν ἅπαντα τὸν ἐκ τῶν ἄλλων ἐμπορίων ἀφικνούμενον ὁ ἐκ τοῦ Πόντου σῖτος εἰσπλέων ἐστιν. Εἰκότως· οὐ γὰρ μόνον διὰ τὸ τὸν τόπον τοῦτον σῖτον ἔχειν πλεῖστον τοῦτο γίνεται. Demosth. c. Lept. 15.

(4) Βυζάντιοι, κατὰ μὲν γὰρ θάλατταν οὕτως ἐπίκεινται τῷ στόματι τοῦ Πόντου κυρίως, ὥστε μήτ' εἰσπλεῦσαι μήτ' ἐκπλεῦσαι δυνατὸν εἶναι τῶν ἐμπόρων τινά, χωρὶς τῆς ἐκείνων βουλήσεως. Ἔχοντος δὲ τοῦ Πόντου πολλὰ τῶν πρὸς τὸν βίον εὐχρήστων τοῖς ἄλλοις ἀνθρώποις, πάντων εἰσὶ τούτων κύριοι Βυζάντιοι . . . . σίτῳ δ' ἀμείβονται, ποτὲ μὲν εὐκαίρως διδόντες, ποτὲ δὲ λαμβάνοντες. Polybe, IV, 38. Μεγάλης δὲ γενομένης τῆς ἀλυσιτελείας καὶ δυσχρηστίας πᾶσιν ἐκ τοῦ τέλος πράττειν τοὺς Βυζαντίους τῶν ἐξαγομένων ἐκ τοῦ Πόντου, δεινὸν ἡγοῦντο . . . . Ἐπρέσβευον πρὸς τοὺς Βυζαντίους (Ῥόδιοι) ἀξιοῦντες καταλύσειν τὸ παραγώγιον. ib. 47.

(5) Thuc. I, 94, 115. 117. Démosth. de cor. p. 487, E.

(6) Thuc. VIII, 62, et le Chap. précédent du présent ouvrage.

(7) Ἔχων γὰρ ἐκεῖνος (Leucon) ἑαυτῷ καὶ τοῖς παισὶ τὴν ἀτέλειαν, ἅπασι δέδωκεν ἡμῖν. (Demosth. c. Lept.) 15. Le droit d'exportation y était fixé à 3,33 $\frac{0}{0}$. Ἐκεῖνος πράττεται τοὺς παρ' αὐτοῦ σῖτον ἐξάγοντας τριακοστήν. Ib.

du blé qu'à ceux de leurs alliés qu'ils voulaient favoriser d'une manière particulière. C'est ainsi qu'ils autorisent ici les Méthonéens à exporter de Byzance un certain nombre de médimnes (de quintaux) de blé par an. Ce nombre peut avoir été de 4, 5, 6, 7, ou 9 milles, car tous ces mots (ΤΕΤΡΑ, ΠΕΝΤΑ, ΗΕΧΣΑ, ΗΕΠΤΑ, ΕΝΝΕΑ) remplissent également la lacune à la fin de l. 35. La quantité même de 9000 médimnes ne serait pas exorbitante, car Athènes du temps de Démosthènes retirait de Byzance 400,000 médimnes (1).

Je suis parvenu avec beaucoup de difficulté à restaurer les l. 36 - 37, en les combinant avec l. 39 - 40. Mais dans les deux passages il m'a presque fallu déviner le mot φύλακες, qui cependant est incontestable. Les villes de l'Hellespont, jalouses du droit que leur position géographique leur ménageait, devaient rigoureusement garder leur détroit, probablement par des bâtimens de guerre, et n'accorder la permission de le traverser qu'aux villes amies, ou peut-être à celles qui se soumettaient à payer une forte taxe. Mais ces actes d'autorité devaient se modifier suivant la volonté de la ville dominatrice, et les Hellespontiens ouvraient sous peine d'amende leurs portes aux protégés d'Athènes. Mais φύλακες Ἑλλησπόντου sont peut-être aussi des gouverneurs envoyés en Hellespont par les Athéniens (2), ou bien des magistrats analogues aux σιτοφύλακες des Athéniens (3).

Ἀζήμιος ἔστω (l. 40 - 41) doit signifier ici, *soit exempt d'amende*, car il parait que le négociant et le bâtiment qui ne pouvait exhiber sa permission de passer du blé et qui ne s'était pas fait inscrire chez les gardiens, gouverneurs ou sitophylaques de l'Hellespont, était considéré comme trafiquant en contrebande, et sujet à une amende.

La construction des l. 41 - 46 me parait embarrassée, car après ἐὰν κοινὸν ἤ περὶ τῶν πόλεων, il faut sousentendre : μὴ προσηκέτω σφίσι. Je laisse à d'autres à juger si c'est une ellipse, ou si par une restauration plus satisfaisante de ce passage on ne pourrait lui donner une forme plus régulière et plus claire. Le sens en est analogue à celui des l. 13 - 15. De même que Diopeithès proposait qu'aucune contribution décrétée pour les autres villes ne fût obligatoire pour les Méthonéens, de même Cléonyme demande ici que les décrêts qui imposent aux alliés d'Athènes l'obligation d'envoyer un contingent de troupes, ou qui donnent un ordre collectif à toutes les villes dépendantes d'Athènes, n'ayent aucune application sur les Méthonéens, à moins que leur ville n'y soit expressément nommée. Il veut au contraire qu'ils soient autorisés à rester chez eux, à veiller à la sûreté de leur propre pays, et qu'ils ne soient sujets qu'aux obligations prescrites (ἐν τῷ τεταγμένῳ ὄντων.) C'est une faveur toute particulière que la position seule de Méthone, et l'intérêt que les Athéniens avaient de posséder des amis dévoués et un pied à terre bien défendu dans le cœur des états de Perdiccas et aux portes de la Chalcidique, a pu lui valoir.

Il parait que les trois députés envoyés d'Athènes à Perdiccas conformément au premier décrêt, n'avaient pas entièrement réussi à appaiser les différends qui éxistaient entre lui et les Méthonéens. Il faut donc que les griefs des deux partis soient portés devant le peuple d'Athènes par des députations respectives, ainsi qu'il avait été décidé. C'est dans ce sens que j'ai essayé de restaurer les l. 47 - 51. Les Athéniens se reservent de juger d'eux mêmes ce qu'il est juste de faire en faveur des Méthonéens

(1) Αἱ τοίνυν παρ' ἐκείνου δεῦρ' ἀφικνούμεναι σίτου μυριάδες περὶ τετταράκοντά εἰσι. Ib.

(2) Οἱ παρ' Ἀθηναίων εἰς τὰς ὑπηκόους πόλεις ἐπισκέψασθαι τὰ παρ' ἑκάστοις πεμπόμενοι, ἐπίσκοποι καὶ φύλακες ἐκαλοῦντο· οὓς οἱ Λάκωνες ἁρμοστὰς ἔλεγον. Schol. Aristoph. Av.

(3) Lysias, κατὰ Σιτοπωλῶν.

par rapport aux plaintes qu'ils expriment contre Perdiccas. Mais pour prendre une décision ils veulent attendre l'arrivée des députés de Perdiccas qui sont partis avec Themistios et Léogoras. Dans l. 49 j'ai préféré ἄξιον à Δίκαιον par la raison que le premier mot remplit exactement la lacune, et parceque ἄξιον est souvent pris dans le sens de δίκαιον (1), lorsqu'il est construit avec un infinitif.

J'ai restauré ΑΠΑΝ . . ΣΙ (l. 49 - 50) en ἀπαντήσωσι. Ce mot signifie aussi *arriver*, se rendre dans quelque endroit, comme « Τοὺς πρέσβεις ἀπαντᾶν ἐκέλευσαν εἰς Κύζικον (2). » — Οἴδαμεν οὐκ ἀπαντήσαντα Μειδίαν ἐπὶ τὴν δίαιταν (3). — « Ἀπήντων δὲ εἰς τὴν διατριβὴν αὐτοῦ μαθηταὶ πρὸς δισχιλίους (4).»

La restauration de l. 51 présente des difficultés. La ligne est en grande partie effacée. Cependant je ne doute point du mot οἰχόμενοι. Le commencement et la fin de la ligne me paraissent contenir des noms propres. Οἴχομαι est rarement pris dans un sens général, pour *aller, se mettre en route* (5); il signifie ordinairement *s'en aller*, *s'éloigner* d'un endroit, et c'est ainsi qu'on emploie ce mot dans le langage poétique pour indiquer la sortie de la vie (6). Si nous nous arrêtons à la première signification, nous devons voir dans (Them)istios et Léogoras deux députés de Perdiccas, *partis* (οἰχόμενοι) de Macédoine, pour se rendre à Athènes, à la tête d'une ambassade. Si au contraire nous appliquons οἰχόμενοι à des députés partis d'Athènes, nous devons voir en eux ceux qui s'étaient rendus auprès de Perdiccas conformément au premier décrêt (l. 16, suiv.).

Θεμιστίου me parait être la seule restauration possible de . . ιστίου avec une lacune de trois lettres. Ce nom pouvait bien appartenir à un Athénien, car nous le voyons porté par un Eginète (7). Le nom de Léogoras était porté entre autres par le père du général Andocide (8); c'est peut-être le même individu qui figure ici, l'âge avancé qu'il devait avoir atteint à cette époque étant comme nous avons vu une des conditions requises pour obtenir la dignité d'ambassadeur. Il est à remarquer que le γ de ce mot a la forme Γ, ce qui prouve que la nouvelle forme des lettres et la nouvelle orthographe étaient déjà en usage quelques années avant qu'elles n'eussent été adoptées dans les actes officiels.

Les l. 52 - 56 sont en grande partie effacées, et offrent trop peu d'élémens d'une restauration qui ne soit pas trop hasardée. Celle que je donne n'est que pour indiquer le sens approximatif. Elle est incontestablement vicieuse, car le nominatif ποιήσαντες ne peut être le sujet de l'infinitif χρηματίσαι. Ce verbe signifie *traiter des affaires publiques, s'en occuper, en parler dans les assemblée* (9). Ligne 52 - 53 parait être Ἐπειδὰν εἰσέλθῃ ἡ Πρυτανεία ἡ δευτέρα (10). Le sens que nous croyons devoir attacher à ces deux lignes, (s'il est vrai que dans les élémens ΥΣΙ il faut reconnaitre ναυσὶ, ce qui est rendu probable par le mot νεωρίῳ, l. 53) serait: *Qu'on ne discute s'il faut envoyer un secours maritime aux Methonéens* (ainsi qu'ils le demandaient probablement) *que dans la seconde prytanie*, sans doute de l'année suivante, ce qui parait être une preuve que la prytanie de la tribu Hippothoontis était une des dernières, peut être l'avant-dernière de l'année d'Ol. 89, 2, la Cecropide (l. 57) étant la dernière. La raison pour laquelle ils désignent la seconde prytanie, est peut-être afin de laisser à Perdiccas le temps de déclarer s'il acquiesce à leurs propositions.

---

(1) Τῇ πόλει γὰρ ἄξιον συλλαβεῖν τὸν ἄνδρα τοῦτον. Aristoph. — Ἄξιον ἐστί μοι μισεῖν αὐτόν. Xénoph.

(2) Xénoph. Hist. Gr. I, 3. — (3) Démosth. c. Meid. — (4) Diog. Laert. v. Théophr. — (5) Οἰχομένοιο σέθεν δολιχὴν ὁδόν Hom. O'. D. — (6) Οἴχεται εἰς Ἀΐδαο. Hom. Il. X, 213. — Ὤχετο ψυχὴ κατὰ χθονός. Ib. Ψ, 101. — V. Anthol. Pal. VII, 387.

(7) Pindar. Nem. V, 91. — (8) Thuc. I, 51. — (9) Ἐν ταύτῃ δὲ (τῇ ἐκκλησίᾳ) χρηματίζειν πρῶτον μὲν περὶ ἱερῶν. Loi citée par Démosth. contre Meid. καὶ πρὸς τὸν δῆμον οὐ προσῆγον βουλομένους χρηματίσαι (Thuc. V, 61). — (10) V. N. 116, 117, l. 4, 7, 8, ect.

Μετὰ τὰς ἐν τῷ νεωρίῳ (l. 53) ne peut pas se rapporter à ce qui précède, car ἡ Πρυτανεία ἡ δευτέρα μετὰ τὰς ἐν τῷ νεωρίῳ n'aurait aucun sens. Je pense au contraire que ces mots se rapportent à ceux qui suivent, et alors μετὰ τὰς ἐν τῷ νεωρίῳ Ε . . ἐκκλησίαν ποιήσαντες serait μετὰ τὰς ἐν τῷ νεωρίῳ ἐπισκευὰς, ce qui remplit exactement la lacune de 53 - 54. Une assemblée devait être convoquée dans la seconde Prytanie de l'année, après que les reparations qui se fesaient dans l'arsénal auraient été terminées apparemment, pour qu'on pût équipper la flotte immédiatement après que la décision en aurait été prise. Ces assemblées devaient être souvent renouvellées afin que l'affaire ne reste pas pendante.

Προχρηματίσαι (l. 55) est χρηματίσαι πρὸ, discuter une chose avant une autre. L'expédition navale parait un sujet de si haute importance, qu'on décréte qu'aucune autre affaire ne soit traitée avant que celle-ci n'eût été décidée. On excepte cependant les affaires pressantes que les généraux pourraient proposer.

Un troisième décrêt commence dans l. 56. Il est rendu sous la prytanie de la tribu Cécropis, peut-être la dernière prytanie de l'année, si nos conjectures sur l. 52 - 56 sont admises. Le nom du secrétaire n'a pas été conservé. Celui de l'épistate diurne Η . ΡΡΟΚΛΕΙΔΕΣ peut être Ἱεροκλείδης, c'est au moins là le nom que nous pouvons lire des élémens qui restent sur la pierre. Le décrêt qui continuait sur la partie brisée de la pierre concernait sans doute également les Athéniens et Perdiccas.

251.

Ε
ΕΣΒL
ΟΙΑΤΑΤΑ
ΝΑΝΤΙΟΝΤΟΙ
ΓΟΝΕΠΙΦΣΕΦΙ
ΑΧΡΕΜΑΤΑΑΥΤΟΔΕ
ΙΡΑΤΕΛΟΝΑΡΧΕΝΤΕΝ
ΙΑΧΟΙΣΗΕΠΕΡΑΝΚΑΙΠΕΡΑ
ΟΙΣΠΟΙΕΤΟΔΕΚΑΙΑΡΡΑΒ
ΣΠΟΙΕΝΚΑΙΑΡΡΑΒΑΙΟΙΦΙ
ΟΝΦΣΕΦΙΣΜΑ
ΑΛΚΕΤΕΣΑΛΕΧΣΑΝΔΡΟΑΡΧΕΛΑΣΠ
ΥΡΟΣΑΛΚΕΤΟΒΥΡΛΙΝΟΣΚΡΑΣΤΟΝΟ
ΧΣΑΝΔΡΟΣΠΑΝΤΑΠΟΝΟΝΕΟΠΤΟΛΕ
ΥΚΛΕΣΑΔΙΜΟΣΚΛΕΑΝΔΡΟΣΠ
ΣΤΑΔΜΕΑΣΝΙΚΑΝΔΡΟΣΟΝ
ΚΟΣΚΟΡΡΑΤΑΣΑΝΔΓ
ΙΤΑΣΚΟΡΡΑΤΑΣ
ΥΤΤΕΑΣΚΑΤ
ΚΑΛΛΙΜ
ΙΛΕΥ

Fragment mutilé des quatre côtés; il fut trouvé dans les décombres qui couvraient les Propylées. La moitié inférieure ne contenant que des noms propres, ce qui en reste est trop peu considérable pour être susceptible de quelque restauration ou pour offrir matière à des conjectures de quelque importance. Un seul mot cependant nous parait jeter quelque lumière sur son contenu, et sur l'époque que nous devons lui assigner. Il est bien connu, et nous avons eu souvent occasion de le remarquer dans le Chapitre

précédent, que les Grecs maltraitaient beaucoup les noms étrangers qu'ils voulaient faire passer dans leur langue, pour les accommoder aux règles d'euphonie qui flattaient le plus leur oreille. D'ailleurs le greffier d'Athènes se souciait peu de la véritable prononciation ou de l'orthographe exacte d'une ville, d'un ethnique, ou d'un nom propre barbare de Thrace ou de Carie, et se fesait peu scrupule de l'écrire sur la même pierre tantôt d'une manière et tantôt d'une autre (Voyez Δαυνιοτειχῖται et Δαμνιοτειχῖται, Θασθανεῖς et Θασθαρεῖς, Μηκυπερναῖοι et Μηκυβερναῖοι, Ληψιμανδεῖς, Ληψιανδεῖς, Λυψιμάνιοι ect. ect. Chap. précédent). Tel a été, je crois, le sort du mot ΑΡΡΑΒΑΙΟΙ que nous voyons dans les l. 9 et 10 de la présente inscription. Il est presque certain que ce nom n'est autre que celui d'Arrhibée, roi des Lyncestes (1), que le lapicide Athénien a un peu défiguré. Nous avons dit dans N. 250 que Perdiccas voulant s'emparer des états de ce roi, essaya de tourner contre lui les armes des Lacédémoniens, mais que Brasidas préféra s'entendre et conclure la paix avec Arrhibée, plutôt que d'avoir un ennemi puissant dans le centre du pays de ses opérations (2). Cette conduite du général de Sparte indisposa contre lui Perdiccas. Cependant l'année suivante (la 9e de la guerre, Ol. 89, 2) Brasidas consentit à marcher contre les Lyncestes; Il était accompagné par Perdiccas et les Macédoniens. Arrhibée fut battu. Mais soit que les troupes de Perdiccas eussent été saisies de terreur de se voir abandonnées par des Illyriens, sur le secours des quels elles comptaient (3), soit que ce prince astucieux eût cru le moment opportun pour se rapprocher des Athéniens victorieux, il opéra avec les siens sa défection de Brasidas de manière à exposer les Lacédémoniens aux plus grands dangers. Ceux-ci cependant, sortis victorieux de leur position difficile au milieu des états d'un ennemi supérieur en nombre, voulurent tirer vengeance de Perdiccas, qui alors traita ouvertement avec les Athéniens. On ne peut douter que dans ce traité qui changeait la position des Athéniens en Thrace et dans la Macédoine, Arrhibée n'eût pas été oublié. En sa qualité d'ennemi des Lacédémoniens, ses intérêts devaient être chers aux Athéniens, qui ne l'auraient jamais laissé exposé aux attaques de Brasidas sans le prendre sous leur protection, et sans régler sa position vis-à-vis de son ancien ennemi, Perdiccas, qui devenait maintenant l'allié d'Athènes. Il est même tout naturel qu'on eût compris quelques clauses dans le traité d'alliance avec Perdiccas, pour déterminer les relations politiques d'Arrhibée avec les Athéniens.

Nous avons vu dans N. 250 que l'alliance entre Perdiccas et Athènes ne paraissait pas encore définitivement conclue dans les deux décrêts qui y sont contenus, et qu'on attendrait encore à Athènes le retour des députés qui s'étaient rendus auprès de ce prince pour connaitre son ultimatum. Peut-être le troisième décrêt dont on n'y voit que l'introduction (l. 57—60), ou bien un 4e décrêt sur cette même pierre, contenait-il ce traité d'alliance, conclu cette même année (Ol. 89, 2). L'inscription dont nous traitons ici serait donc une partie de ce troisième décrêt, contenant les clauses qui avaient rapport à Arrybas; et en effet la grandeur et la forme de ses lettres nous prouvent que ce morceau est un fragment de N. 250.

l. 3 est κατὰ τὰ (νενομισμένα ou ἐψηφισμένα cct.).

4, ἐ)ναντίον.

5, τῶν ἐψηφι(σμένων.

(1) Thuc. IV, 71. (2) Thuc. IV, 83. (3) ib. 124.

6. τὰ χρήματα αὐτοῦ δέ. Peut-être Arrhibée ou plutôt Perdiccas, (si cette partie du décrêt ne se rapporte pas encore à Arrhibée) est-il obligé à payer un tribut comme les autres alliés. Les Lyncistes ne figurent pas dans le Chapitre précédent parmi les peuples tributaires ; mais nous y rencontrons Αἰγαί, Βοττιαῖοι (N. 201), Σίνθος (N. 155'), qui appartenaient aux états de Perdiccas.

7. Στρατηγὸν ἄρχειν τὴν . . . . .

8. Συμμ.]άχοις ἡ πέραν, καὶ περᾶ[ν. Peut-être est-il ici question du droit accordé ou plutôt refusé à Arrhibée ou même à Perdiccas et à ses troupes de traverser par leurs états respectifs, ou plus probablement encore de passer sur la Chalcidique.

9. ποιήτω δὲ καὶ Ἀρραβ[αῖος.

10. ποιεῖν καὶ Ἀρραβαίῳ φι[λίαν], se rapporte apparemment à la reconciliation entre Perdiccas et Arrhibée.

11. ψήφισμα. Ici finit le décrêt. Les lignes qui suivent contiennent les noms des signataires, de même que dans les traités d'alliance entre les Lacédémoniens et les Athéniens (1), entre ceux-ci et les Argiens (2). Si notre conjecture sur le contenu du décrêt n'est pas dénuée de fondement, il faut que les individus qui le confirment par leurs signatures soient les délegués d'Athènes et ceux de Macédoine. En effet beaucoup de ces noms conservés en partie ou en entier dans ce fragment, prouvent par leur forme leur origine étrangère. Nous pouvons voir dans les décrêts que Thucydide nous a conservés et que nous venons de citer, que les délégués des peuples avec les quels les Athéniens concluent un traité figurent toujours comme premiers signataires au bas de ces actes. Peut-être l'étiquette diplomatique adoptée chez les anciens éxigeait-elle que dans la copie d'un traité que chaque ville conservait chez elle, ses propres délégués soient signés après ceux de l'autre partie contractante. Quoiqu'il en soit, nous pouvons remarquer que dans l'acte en question les noms qui figurent dans la première ligne (l. 12), n'appartiennent pas à des Athéniens, mais bien certainement à des Macédoniens.

l. 12. Ἀλκέτης Ἀλεξάνδρου. Ἀρχέλας Π . . . Le nom Ἀρχέλας n'est autre qu'Ἀρχέλαος, légérement altéré dans la bouche sans doute des Macédoniens. Le fils et successeur de Perdiccas était Archélaos (3). Il est plus que probable qu'Ἀρχέλαος Π . . . est Ἀρχέλαος Περδίκκου, le fils qui signe comme délégué de son père. Ἀλκέτης Ἀλεξάνδρου est bien probablement le frère de Perdiccas, cet Alcétas, dont l'esclave Simiché donna le jour à Archélaos, et que celui-ci mit traitreusement à mort pour s'emparer du trône (4).

l. 13 . . . υρος Ἀλκέτου. Βυργῖνος Κράστονος. Le premier nom est peut-être Ἀλέξα]νδρος Ἀλκέτου, le fils d'Alcétas, frère de Perdiccas (5), ou peut-être quelqu'autre fils de ce même Ἀλκέτας, qui serait mort avant qu'Archélaos n'eût succédé à Perdiccas. Βυργῖνος est apparemment le même nom que Πυργῖνος, du mot Πύργος, les Macédoniens et les Thraces confondant dans une prononciation dure le β et le π de la langue Grecque. Le mot Burg des langues Germaniques n'est que cette forme dure de Πύργος.

l. 14. Ἀλέ]ξανδρος Πενταπόνου. Νεοπτόλε[μος . . .

l. 15 . . . υκλῆς, Ἄδιμος, Κλέανδρος, Π . . . ces individus n'appartenaient apparemment pas à des familles distinguées, car leurs noms ne sont pas accompagnés de ceux de leur père.

l. 16. Σταδμέας, Νίκανδρος, Ὀν .

(1) Thuc. IV, 119. V, 18, 23. — (2) V, 47. — (3) Thuc. II, 100. — Dexip. ap. Sync. p. 263, a. — Diod. XIV, 35, 37. — (4) Προσῆκε μὲν (Ἀρχελάῳ) τῆς ἀρχῆς οὐδὲν ἧν νῦν ἔχει, ὄντι ἐκ γυναικὸς ἣ ἦν δούλη Ἀλκέτου τοῦ Φιλίππου ἀδελφοῦ (Philippe était un un autre frère de Perdiccas) Plat. Gorg. p. 471, a. — Ἀρχέλαος ὁ Μακεδόνων Βασιλεὺς δούλης ἦν υἱὸς τῆς Σιμίχης. Ael. V. H. XII, 43. — (5) Αὐτὸν δὲ (Ἀλκέταν) καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ ἀπέσφαξε. Plat. ib.

l. 17. . . . κος, Κοῤῥατᾶς, Ἀνδε . . . Κοῤῥατᾶς est Κορσητὴς, de κόῤῥη, Κόρση, les tempes, la tête. Tous ces noms Macédoniens ont la formation Dorique.

l. 18 . . . ίτας, Κοῤῥατᾶς.

l. 19 . . . υττέας, Κατ.

l. 20. Καλλιμ[άχου.

l. 21. Φ]ιλήμ[ονος. Ces deux derniers noms me paraissent offrir une nouvelle preuve du sens que j'ai attribué à ce fragment. Je crois qu'on y doit voir Νέαρχος Καλλιμάχου et Ἀμεινιάδης Φιλήμονος, ces mêmes députés d'Athènes qui se trouvaient quelques années auparavant en Thrace auprès de Sitalcés, roi d'une partie de cette contrée ([1]). Il est bien naturel que ces mêmes individus, qui connaissaient bien les affaires et les relations de ces peuples, eussent été chargés de signer avec d'autres collègues le traité entre les Macédoniens et les Athéniens.

252.

ͰΕΣΑΘΤ
ΣΥΜΜΑΧΙΑ
ΟΙΤΕΑΜΦΟΤΕΡΟΙ
ΑΣΦΟΝΑΥΤΩΝ
ΡΙΟΝΕΝΕΚΑ
ΕΜΟΙΑΙΑΝΤΙΔΟΣ
ΩΟΡΙΟΝΑΡΡΑΒΑΙ
ΕΡΡΒΑΙΟͰ
ΠΑΜΦΙͰΟΣΑΙΛ
ΟΣΑΡΛ
ΠΕΡ

J'emprunte ce fragment au livre de Mr Pittaki, intitulé «la nouvelle Athènes,» et je regrette d'autant plus de ne pas avoir pu le retrouver qu'il parait se rattacher au N° précédent.

l. 2 Συμμαχία. Il s'agit probablement de l'*alliance* entre les Athéniens et Perdiccas.

l. 3 Ἀμφότεροι, *tous les deux* contractans.

l. 4 Σφῶν αὐτῶν, d'eux-mêmes, où Ω dans αὐτῶν est sans doute une erreur de la copie.

l. 5 . . . ρίων ἕνεκα.

l. 6 Ἔδοξε τῷ δ]ήμῳ Αἰαντίδος (πρυτανευούσης. C'est probablement l'introduction d'un nouveau décrèt.

l. 7 Χ]ωρίον, ou ὅριον Ἀῤῥαβαῖ(ος. Comme il est ici question d'Arrhibée, il est probable que la présente inscription n'est qu'un fragment de N° 251, qui, nous l'avons vu, fait bien probablement partie d N° 250. Ligne 1—5 du présent décrèt appartiendraient donc au 3e décrèt dont nous lisons le commencement dans l. 56 — 60 de N. 250, et les l. 6 — 11 appartiendraient avec N. 251 à un 4e décrèt relatif à Arrhibée. La prémière lettre Ω ne figure certainement pas sur la pierre.

l. 8 contient probablement encore le nom d'Arrhibée, défiguré dans la copie.

l. 9 Πάμφιλος Αἰγ(ιλιεύς?

(1) Thuc. II, 67.

253.

ΣΕ
ΝΤΕΣΗΟ Ε
ΟΝΔΕΤΑΣΔ\
∟ΠΕΙΔΑΝ
ΕΤΕΡΑΙΠΑ
ΕΚΑΤΕΡΟΝΕ
ΟΣΤΟΝΔΕΗΟ
ΒΟͰΕΝΚΑΙΤ
ΙΟΝΔΕΤΕΝΒ
ΧΟΝΤΑΣΤΟΣΔ
ΟΣΕΣΤΟΑΘΕΝ
ΧΣΥΝΤΙΘΕΜΕ
ΙΠΙΣΤΟΣΚΑΙ
\ΟΣΚΑΤΑΤΑΥ
ΟΙΧΟΜΕΝΟΝΕ
ΟΙͰΟΙΕΣΟΜΙ
ΑΔΟͰΟΣΚΑΙ
ΠΕΡΑΝΑΘΕΝΑ
ΑΙΟΝΟΥΤΕΧ
ΥΔΕΜΝΕΣΙΚ
ΝΘΕΚΑΣΤΑ
ΕΜΠΟΙΣ

Ce débris informe appartient à l'extrémité droite d'une pierre. On voit bien qu'il fesait partie d'un traité d'amitié et d'alliance, et je serais assez porté à le rattacher au fragment précédent, les lettres de tous les deux étant aussi exactement semblables, et les distances égales.

l. 2, ὄ)ντες οἱ ἐ . . .

3, ..οῦν δὲ τὰς δ . . .

4, ἐπειδὰν.

5, ἑτέραν πα . . .

6, ἑκάτερον ἔ(χειν . .

7, . . ως· τὸν δὲ ὅ(ρκον ὀμόσαι μὲν Ἀθήνησι τὴν)

8, βουλὴν καὶ τ(ὰς ἐνδήμους ἀρχάς. *Que le sénat et les autorités résidentes prêtent le serment à Athènes.* Les traités étaient sanctionnés chez les anciens par un serment prêté par les députés des parties contractantes (V. Thuc. V, 18, 23, 47 ect.). Le traité d'alliance entre les Athéniens, les Argiens, les Maninéens et les Eléens contient presque mot à mot les paroles que nous proposons pour la restauration des l. 7 et 8 (¹).

9, . . . ιοῦν δὲ τὴν β(ουλὴν . . .

10, . . . λα)χόντας· τοὺς δ(ὲ . . .

l. 11, (Ὁ δὲ ὅρκ)ος ἔστω Ἀθην(αίοις καὶ χσυμμάχοις ὅδε (²) « Ἐμμενῶ τοῖς)

12, ξυντιθεμέ(νοις καὶ ταῖς σπονδαῖς ταῖς δὲ δικαίως κα-)

13 ὶ πιστῶς καὶ (ἀδόλως (²) καὶ ἀβλαβῶς, ἔστω δὲ Περδίκκα [?]· ὁ ὅρ-)

14 κος κατὰ ταὐ(τὰ πρὸς Ἀθηναίους (³). *Que le serment des Athéniens et de leurs alliés soit en ces termes : « Je resterai fidèle à ce qui est stipulé et au traité actuel selon la justice et la bonne foi, sans dol ni dommage. » Que Perdiccas (?) prête le serment dans les mêmes termes aux Athéniens.* Cette formule du serment termine ordinairement le texte des traités, et n'est suivie que par les clauses du renouvellement périodique de ce même serment, des endroits où l'on érigerait les colones portant copie du traité, et de la faculté d'ajouter au traité tout ce qui par la suite paraîtrait aux partis contractans utile et conforme à la justice. Mais ici nous voyons au contraire que qu'après le serment, le décrêt continue à produire non pas ces formalités, mais les clauses qui devaient en faire le sujet principal. Si l'on admet que ce décrêt a trait à l'alliance entre les Athéniens et Perdiccas, on peut comprendre comment les rapports de ces deux principaux partis contractans étant reglés et sanctionnés par le serment d'usage, on procède à déterminer ceux qu'Athènes veut établir entre Perdiccas et Arrhibée.

l. 15, οἰχομένων, se rapporte peut-être au retour des députés qui *s'étaient rendus* près de Perdiccas ou d'Arrhibée, de même que ce mot est employé dans N. 250, l. 51.

l. 16, φίλοι ἐσόμενοι, *qu'ils seront amis.* Ceci peut très bien s'appliquer à la promesse qu'Athènes a sans doute exigée de Perdiccas et d'Arrhibée.

---

(1) Ὀμνύντων δὲ Ἀθήνησι μὲν ἡ βουλὴ καὶ αἱ ἔνδημοι ἀρχαὶ (Thuc. V, 47.). — (2) Voyez l. 17. — (3) Ὁ δὲ ὅρκος ἔστω ὅδε· « Ἐμμενῶ ταῖς ξυνθήκαις καὶ ταῖς σπονδαῖς ταῖς δὲ δικαίως καὶ ἀδόλως. » Ἔστω δὲ Λακεδαιμονίοις καὶ τοῖς ξυμμάχοις κατὰ ταὐτὰ ὁ ὅρκος πρὸς Ἀθηναίους. (Thuc. V, 18.). — Ὁ δὲ ὅρκος ἔστω ὅδε· « Ἐμμενῶ τῇ ξυμμαχίᾳ κατὰ τὰ ξυγκείμενα, δικαίως καὶ ἀδόλως. Ib. 47.

l. 16, (εἶναι δὲ τὰς σπονδὰς) ἀδόλους καὶ (ἀβλαβεῖς) (1).

l. 17, περᾶν Ἀθηνα(ίους). Se rapporte peut-être comme l. 8 de N. 251 au droit que les Athéniens se reservent de traverser les états de leurs divers alliés, ou de passer sur la Chalcidique à travers des mers qui étaient peut-être fermées par les chefs de ces contrées aux bâtimens des autres peuples.

19, Ἀρραβαῖον (?) οὔτε χ(αλεπαίνειν ἐπί . . . . ο-)

20, ὐδὲ μνησικ(ακεῖν). *Qu'Arribée*, (si c'est vraiment de lui qu'il est ici question), *n'en veuille pas à Perdiccas pour (leur inimitié passée*, ou pour avoir porté contre lui les armes de Brasidas) *et ne lui garde pas rencune.*

21, κ)αθέκαστα.

22, ἐμποιήσ(ας.

254.

ΑΙΑΠΟ
ΤΕΝΦΙ Ι
Ι ϟ ΤΕΓΕΙΤΟΑ
ΕΚΑΙΒΟΤΤΙΑ
Ε ϟ ΚΑΤΑΘΕΝΤ
ΑΝΤΕϟΕΝΤΑΙ
ΟΤΤΙΑΙΟΝΕΦ
ΗΟΙΤΙΝΕϟΓΕ
ΜΟΝΠΕΝΤΕΑΝ
ϟ ΛΓΟΜΕΡΟϟΗ
ΥΚΡΑΤΕϟ
ΟΚ

Il y a très peu à dire sur ce débris insignifiant qui fut également trouvé dans les débris de l'Acropole d'Athènes. Il appartient, comme N. 251 à l'extrémité droite d'un marbre qui portait un décrêt. Les lignes 4 et 7, où l'on voit le mot Βοττιαίων, peuvent seules nous guider dans la recherche de l'époque et de l'intention de ce décrêt.

La Bottiée était une province de la Macédoine, voisine de la Piérie, située entre les rivières Axius et Lydias (2). Thucydide en détermine la position lorsqu'il nous apprend (3) que Sitalcés, entré par Dobéros dans la Macédoine inférieure, s'empara d'Idomène, de Gortynie, d'Atalante, et s'avança dans le pays qui est à gauche de Pellé et de Cyrrhos, sans se porter sur la Bottiée et la Piérie. Mais bien que cette province eût été entourée par les états de Perdiccas, ayant la Piérie à droite et la Mygdonie à gauche, elle ne reconnaissait cependant pas les lois de ce prince, car nous voyons Perdiccas ou commencement de la guerre du Péloponnèse intriguer pour soulever les Bottiéens et les Chalcidéens contre les Athéniens qu'il craingait (4). Il y réussit en effet; et il est bien naturel de penser que soumis qu'ils étaient à son influence par leur position géographique, ils suivirent le sort de ses armes jusqu'au jour où il se reconcilia avec les Athéniens. Au moins l'histoire ne nous apprend pas le contraire, et dans le chapitre précédent nous ne les voyons que bien tard (N. 201) figurer parmi les alliés tributaires. On pourrait croire que leur sort eût été décidé par ce même traité d'alliance conclu entre Perdiccas et Athènes, et dont nous avons déjà eu quelques fragmens sous les yeux. Mais les lettres de ce fragment sont beaucoup plus grandes que celles de N. 250; ainsi il ne faut penser qu'à un décrêt publié simultanément.

l. 2, τὴν φι(λ)ί(αν, étend apparemment sur les Bottiéens la nouvelle amitié établie entre Athènes et Perdiccas.

(1) Ἔτη δὲ εἶναι τὰς σπονδὰς πεντήκοντα Ἀθηναίοις καὶ τοῖς ξυμμάχοις τοῖς Ἀθηναίων καὶ Λακεδαιμονίοις καὶ τοῖς ξυμμάχοις τοῖς Λακεδαιμονίων, ἀδόλους καὶ ἀβλαβεῖς Thuc. V, 18.

(2) Strab. p. 330, d. — (3) Thuc. II, 100. — (4) Ib. I, 57 et 58.

l. 3, (ἐν τῇ) στήλῃ, il y est apparemment question d'ajouter sur la colonne, où doit être inscrit le traité de Perdiccas, aussi les clauses qui concernent particulièrement les Bottiéens.

l. 4, καὶ Βοττιαῖ(οι.

l. 5, . . εῖς καταθέντ(ας.

6, . . αν τῆς ἐντα(ῦθα ;

7, Β)οττιαίων ἐφ . .

8, οἵτινες λε . . .

l. 9, δραχμῶν πέντε ἀν . . . règle peut-être le tribut à payer par les Bottinéens, ou le salaire que l'une des parties contractantes payerait aux soldats de l'autre dans le cas où elle demanderait leur secours, comme dans le traité entre les Athéniens et les Argiens (1).

10, . . . σ(α τ)ὸ μέρος.

11, . . . υκράτης, apparemment Πολυκράτης.

255.

Ε
ΣΗΙ
ΒΟΤΤΙΛ
ΑΠΟΔΟΝΑ
ΝΟΝΤΑΙΑ
ΣΧΟΡΙΣΚΑ
Α ΝΟΣΙΝ
ΕΣΙΝ

Ces quelques lettres sont évidemment un fragment de l'inscription précédente, avec laquelle elles ont aussi la ressemblance de la forme et des dimmensions.

l. 2, parait être le chifre numérique Η (*cent talents*).

l. 3, Βοττιαῖ(οι).

4, ἀποδοῦναι.

5, peut être γ(γ)νονται.

6, χωρὶς.

l. 7, est la dernière de la pierre. L'espace audessous reste en blanc.

256.

ΠΕ
ΕΙΟΝΕΠΙΗΟ
ΛΛΟΣΙΝΤΟΥΤΟΙ
ΟΣΤΟΣΕΠΙΣΤΡΑΤΕΥ
ΜΕΧΡΙΗΕΧΣΑΚΟΣΙΟΝ
ΧΡΕΜΑΣΙΔΕΗΟΠΟΣΑΝ
ΤΑΛΑΝΤΑΕΣΤΟΝΠΟΛΕ
ΑΡΛΕΙΟΙΣΚΑΙΑΘΕ
ΛΙΤΟΝΔΕΜΟΝΤΟΝ
ΔΑΙΜΟΝΙΟΙΕΑΛΛΟ
ΕΠΑΛΛΕΛΛΟΣΙΝΑ
ΧΟΣΙΧΡΕΣΘΑΙΕΠΙ
ΔΕΟΝΤΑΙΠΡΟΣΤΟ
ΑΥΤΟΙΣΤΕ

(1) Thuc. V, 47.

Ce fragment fut aussi trouvé dans les fouilles faites sur l'Acropole d'Athènes. Il se rapporte, ainsi que tous ceux qui précèdent, à un acte politique, et il est infiniment à regretter que ces monumens qui auraient jeté une vive lumière sur la lacune de la partie la plus intéressante de l'histoire Grecque, nous soient parvenus en un tel état de mutilation, qu'il nous est à peine possible de déterminer le sujet au quel chacun d'eux se rapporte.

Par l. 8 nous voyons qu'il s'agit ici des Argiens réunis aux Athéniens. Un traité de 50 ans attachait Argos à Lacédémone. Ce traité expira la 10e année de la guerre du Peloponnèse. Deux années plus tard, les Argiens, qui révaient la suprématie du Peloponnèse, gagnés par Alcibiade, entrèrent dans l'alliance d'Athènes (1). Mais dans la 14e année de la guerre, le parti oligarchique ayant eu le dessus à Argos, se sépara de nouveau d'Athènes, pour s'unir aux Lacédémoniens (2). Le triomphe de ce parti ne dura pas longtemps, et le peuple d'Argos soutenu par les Athéniens s'empara de nouveau du pouvoir, et chassa les aristocrates dans la 16e année de la guerre (3). Ceux-ci eurent recours aux Lacédémoniens, et soutenus par eux, ils revinrent dans l'Argolide, et se fortifièrent dans Ornéæ; mais les Athéniens envoyèrent 30 trirèmes et 600 hoplites au secours du peuple d'Argos, prirent, et rasèrent ce fort (4). Depuis ce temps les Argiens restèrent constemment attachés au parti des Athéniens. Dans la 18e année, les Lacédémoniens s'étant portés contre Argos, les Athéniens accoururent à son secours avec trente vaisseaux (5); et plus tard, dans la 20e année, nous voyons les Argiens donner 1000 hoplites et 50 hommes de troupes légères que les Athéniens armèrent en hoplites à l'expédition qui partit d'Athènes contre Samos (6).

C'est donc dans l'une des huit années, depuis la 12e jusqu'à la 20e de la guerre (Ol. 90, 1—92,1) qu'il faut placer le fragment dont nous traitons. Si nous voulons le rattacher au premier traité conclu entre Athènes et Argos, il le faudra placer à Ol. 90, 1. Mais le traité qui sanctionne cette alliance nous a été conservé par Thucydide, et celui que nous avons sous les yeux n'en fait pas partie. Cet acte paraît plutôt se rapporter au secours que les Athéniens envoyèrent 4 ans plus tard, en Ol. 91, 1 aux républicains d'Argos, et peut-être fesait-il partie d'un traité par le quel les Athéniens auront cru nécessaire de renouveller leur alliance avec le gouvernement reconstitué de cette ville. Peut-être enfin ce décrêt traite-t-il du secours donné aux Argiens en Ol. 91, 3 contre une nouvelle invasion des Lacédémoniens. Mais j'avoue que je penche pour la première de ces conjectures, et que je préfère placer ce fragment à Ol. 91, 1.

l. 2, Ἀργ)είων? ἐπὶ ὄν . .

2, καθότι ἂν Ἀθηναῖοι? ἐπα)γγέλλωσιν τούτοι(ς, appartient apparemment à une phrase comme celle du premier traité entre les Athéniens et les Argiens, dont celui-ci n'est d'après notre hypothèse qu'une répétition avec de légères modifications: Καὶ ἢν πολέμιοι ἴωσιν ἐς τὴν γῆν τῶν Ἀθηναίων, βοηθεῖν Ἀργείους, καὶ Ἠλείους, καὶ Μαντινέας Ἀθήναζε, καθότι ἂν ἐπαγγέλλωσιν Ἀθηναῖοι. Il est concerté que les Argiens et les autres peuples contractans accourront au secours d'Athènes, si elle est attaquée *sur l'avis que leur en donneront les Athéniens.*

l. 4, . . . ως τοὺς ἐπιστρατευ(ομένους). Ἐπιστρατεύομαι et aussi quelquefois ἐπιστρατεύω avec l'ac-

(1) Thuc. V, 47. — (2) Id. V, 77. — (3) ib. 84. — (4) Id. VI. 7. — (5) ib. 105. — (6) id. VIII, 25 27.

cusatif (¹) signifie *envahir*. Il s'agit donc tourjours du devoir de l'un des contractans de venir au secours de l'autre en cas d'invasion.

l. 5, μέχρι ἑξακοσίων. On règle peut être la force de la troupe auxiliaire que chaque état devra obligatoirement envoyer dans cette occasion. Le substantif qui manque est probablement ὁπλιτῶν, *jusqu'à six-cents hommes lourdement armés*. Peut-être s'agit-il aussi ici des 600 hoplites que les Athéniens envoyèrent à Argos pour retablir l'ancienne forme du gouvernement.

l. 6, χρήμασι δὲ ὅπως ἂν . . . .

l. 7, τάλαντα ἐς τὸν πόλε(μον; ces deux lignes se rapportent apparemment aux frais de l'expédition qu'on met probablement à la change de l'état qui appelle le secours, de même que cela est reglé pour les subsides de tous les jours dans le plus ancien des décrêts précités.

l. 8, Ἀργείοις καὶ Ἀθη(ναίοις, d'où il faut conclure qu'il n'est question dans ce décrêt que des Argiens seuls, et non pas des Mantinéens et des Eléens.

l. 9, τὸν δῆμον τῶν ('Αργείων ou 'Αθηναίων). Peut-être comme dans le décrêt précité: « Βοηθεῖν δὲ καὶ Ἀθηναίους ἐπ)ὶ τὸν δῆμον τὸν [Ἀργείων, ἢν πολέμιοι ἴωσιν ἐπὶ τὴν γῆν τὴν Ἀργείων, ἢ

l. 10 [Λακε]δαιμόνιοι ἢ ἄλλο[ι τινὲς, καθότι ἂν αὐτοῖς

l. 11 ἐπαγγέλλωσιν Ἀ[ργεῖοι, τρόπῳ ὁποίῳ ἂν δύνωνται ἰσχυροτάτῳ ect. *Que les Athéniens secourent aussi le peuple d'Argos de tout leur pouvoir, si les ennemis, que ce soient les Lacédémoniens ou tout autre, font incursion sur le territoire des Argiens, d'après l'avis qui leur en serait donné par les Argiens.*

l. 12, ἔ)χουσι χρῆσθαι ἐπὶ . . . peut-être: ἢν δὲ πλέονα χρόνον τῇ στρατιᾷ θέ)λωσι ou ἔ)χωσι χρῆσθαι, ἡ πό(λις ἡ μεταπεμψαμένη διδότω σῖτον. *Et s'ils veulent faire usage de ces troupes plus longtemps, que la ville qui les a appelées leur fournisse du blé*, comme dans le décrêt précédent.

l. 13, δέονται πρὸς τὸ . . . .

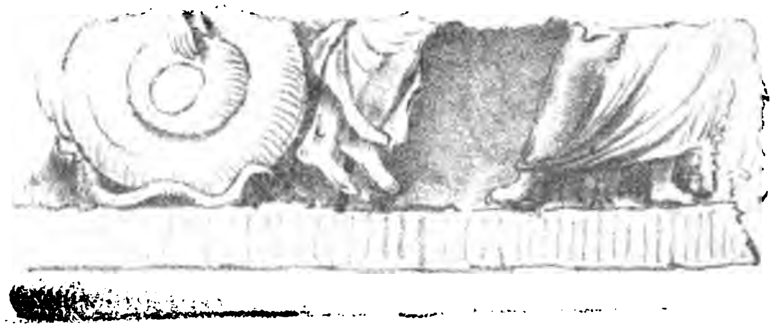
l. 14, αὐτοῖς τε καὶ . . . .

La conformité de celles des parties de ce décrêt qu'il nous est possible de compléter, avec plusieurs parties de celui de Thucydide (V. 47) vient à l'appui de notre hypothèse, que tous les deux furent rendus pour le même objet, et à peu de distance l'un de l'autre, le second n'étant qu'une repétition du premier, modifiée en quelques endroits. C'est ainsi que dans le traité d'alliance de 50 ans entre les Lacédémoniens et les Athéniens (²) on retrouve plusieurs expressions de celui de la trêve d'un an, conclu quelque temps avant (³).

(1) Ἐν τῷ δ' ἐπεστράτευσαν Ἀργεῖοι πόλιν. Eurip. Phan. 285.

(2) V, 23. — (3) ib. 19.

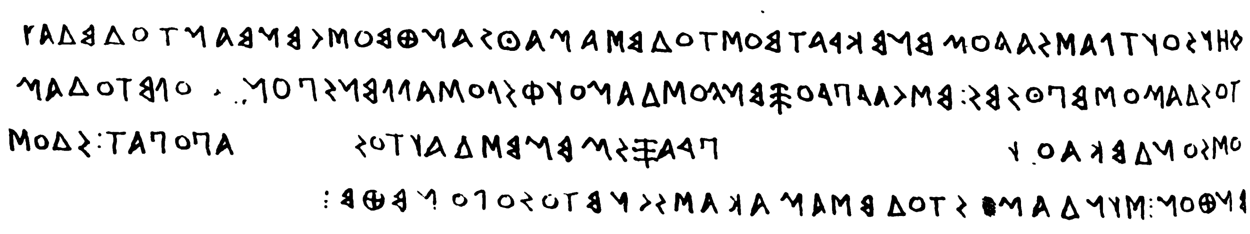
251



262.



318



N. 257.

Θ E

◣◣ΟΧΣΕΝΤΕΙ ΒΟLΕΙ ΚΑΙ ΤΟΙ ΔΕΜΟΙ ΑΚΑΜΑΝΤΙΣ ΕΠΡΥ
◣ΜΕΝ ΔΕΜΟΙ ΤΟΙΣ ΑΜΙΟΝ ΕΠΑΙΝΕΣΑΙ ΟΤΙ ΙΣΦΑΣ ΑΥΤΟ◣
ΑΜΙΟΝ ΤΟΣ ΕΠΑΛΟΝΤΑΣ ΠΕLΟΠΟΝΝΕΣΙΟΣ ΕΠΙ ΣΑΜΟΝ◣
ΤΟΜΜΕΝ ΤΟΝ ΑΛΡΟΝΤΟΝ ΚLΕΟΜΕΔΕΟΣ ΤΟΝ ΕΛ ΚLΑΜΑΔΟ
ΠΟΔΙΔΟΝΤΟΝ ΣΑΜΙΟΙ ΤΑΛΙΑΝ ΟΜΕΝΑ ΕΧΣ ΑΥΤΟ ΑΠΑ◣
ΕΜΟΣ Ο ΣΑΜΙΟΝ ΘΑΝΑΤΟΝ ΕΦΥΛΕΝΕ ΔΕΜΕΥΣΙΝ ΧΡΕ
◣ΤΟΙ ΑΘΕΝΑΙΟΝ ΦΥΛΕΝ ΑΥΤΟΝ ΚΑΙ ΘΑΝΑΤΟΝ ΚΑΙ
ᛘΙΟΙ ΑΠΟΠΕΜΦΣΑΝΤΟΝ ΑΘΕΝΑΙ ΕΝ‾ΟΠ ΑΡ
ΜΠΟLΕΙ ΤΡΙΑΚΟΝΤΑ ΕΜΙΡΟΝΓ

Cette inscription trouvée sur l'Acropole, est écrite audessus d'un bas-relief dont elle est séparée par une étroite moulure. La pierre est intacte à la gauche, mais elle est brisée à tous ses autres côtés, de manière qu'on ne voit que l'extrémité inférieure des figures du bas-relief, et que du décrêt même il ne reste que le commencement des 9 premières lignes. Ce qui existe de l'inscription est trop court et trop mutilé pour qu'on en puisse tirer un sens suivi. Si les figures du bas-relief avaient été conservées en entier, elles auraient servi de précieux commentaire au texte.

À son extrémité gauche on voit un bouclier rond appuyé à terre, entouré d'un serpent, et retenu à l'anse par une main qui semble appartenir à une figure dont la partie inférieure est couverte par le bouclier, et dont le reste a disparu. À ces emblèmes du bouclier et du serpent οἰκουρὸς il est facile de reconnaitre Minerve qui figure dans tous les monumens de cette nature, ainsi que nous avons vu dans N° 250.

Devant le bouclier on voit les pieds et les jambes d'un homme tourné vers la droite, chaussé de bottines et drapé dans un manteau dont les plis descendent jusqu'à terre. Le mouvement de ces pieds indique que le corps se penchait en avant, ce qui ne serait possible suivant les lois de l'équilibre, à moins que la main n'eût été tendue, et ne se fût appuyée sur quelque objet.

Devant cette figure, à droite, on voit les jambes d'une autre figure de moindres dimensions, portant une tunique longue (χιτὼν ποδήρης), et sévérement drapée dans un long manteau. Cette figure avance le pied droit, s'appuie sur le pied gauche, et parait être tournée vers la droite. La position respective des deux personnages semble indiquer que celui qui est le plus près de Minerve pose une couronne sur la tête de l'autre, sujet qui, ainsi que nous l'avons vu, est souvent reproduit sur des monumens semblables. Sur la partie de la pierre qui a disparu on voyait probablement Thésée ou Hercule, témoin des honneurs rendus au citoyen couronné, comme dans les exemples que nous avons cités dans N. 250. Mais comme nous verrons plus loin que cette partie doit avoir été près d'une fois et demie plus large qui celle que nous reste, il faut que le sujet du bas-relief eut été beaucoup plus compliqué et eût présenté une variété extrémement interessante.

Immédiatement audessus du décrêt et au dessous de la moulure qui le sépare du bas-relief on lit les lettres Θ . . . E, plus grandes que celles de l'inscription, et occupant toute la largeur de la pierre. On peut les compléter de l'une de ces manières : ou en Θε[οῖς] (1), ou en Θ[εοῖς] Ἐ[πικουρίοις] (2), *aux Dieux auxiliaires*, ou enfin en Θεοὶ (3), formules également usitées à la tête des actes publics. Si nous admettons la première restauration, nous aurons, proportion gardée de l'espace des

(1) C. I. n. 150, 151. ect. — (2) id. 139, 158, 213. ect. — (3) id. 1691, 1696, ect.

lettres du mot Θεοῖς, 4 intervales et 2 extrémités, ou 112 lettres dans chacune des lignes du décrêt, ce qui donnerait au marbre une largeur peu usitée, alongerait la première ligne plus que ne l'exigent les mots qu'elle doit contenir, et demanderait la présance de 6 ou 7 figures encore pour remplir le champ du bas-relief. Si c'est au contraire à la seconde restauration que nous nous arrêtons, en supposant que les lettres ΘΕ occupent le milieu de la largeur de la pierre, et laissent un espace égal des deux côtés, il nous faudra admettre le nombre de 50 lettres pour chaque ligne, ce qui rendrait la 1e ligne trop courte pour contenir la formule d'introduction, et laisserait à peine assez de place pour une troisième figure dans le bas-relief. Enfin la restauration Θε[οῖ] avec 3 intervales et 2 extrémités, donnerait 99 lettres à chaque ligne. Ce nombre satisfait assez à la longueur exigée par la formule d'introduction, qui doit finir avec la première ligne.

Comme ce décrêt parle dans l. 2, 3, 5 et 6 des Samiens, nous devons, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici, examiner dans quelle relation cette île se trouvait avec Athènes pendant l'espace de temps auquel nous pouvons rapporter ce fragment. Les Samiens, comme Ioniens (1), devaient appartenir à la ligue d'Athènes. Les Athéniens savaient trop bien que pour maintenir leur influence sur leurs alliés, ils devaient avant tout leur donner une constitution semblable à la leur; aussi toute leur politique tendait-elle à soulever et à soutenir le peuple contre l'aristocratie, partout où leurs armes pouvaient atteindre. Ce fut aussi le cas à Samos: Neuf ans avant la guerre du Péloponnèse ils se servirent du prétexte de la guerre des Milésiens contre les Samiens pour se porter avec quarante vaisseaux contre cette île, et pour y établir la démocratie. Mais bientôt les oligarques fugitifs revinrent à Samos, y opérèrent une contre-révolution, et livrèrent la garnison Athénienne au satrape de Sardes. Alors Periclés partit avec 44 vaisseaux contre Samos, battit la flotte Samienne, et mit le siège devant la ville. Pendant une courte absence qu'il fit du camp, les assiégés firent quelques sorties heureuses, et remportèrent une victoire partielle sur l'armée et la flotte Athénienne; mais Periclés revenu bientôt avec des forces supérieures, les défit complétement, s'empara de la ville, rasa ses murs, prit des otages et tous les vaisseaux de Samos, et força les Samiens à payer les frais de la guerre (2).

Il parait néanmoins que l'esprit oligarchique prévalait à Samos; car malgré cette catastrophe, nous voyons de nouveau dans la 20e année de la guerre l'aristocratie en possession du pouvoir. Trois vaisseaux Athéniens ayant paru sur ces parages, le parti populaire s'enhardit, se souleva, égorgea environ deux cents des citoyens riches, en exila quatre cents, et se partagea leurs propriétés. Les Athéniens remirent alors le gouvernement au peuple, et se fiant désormais au parti qui venait de l'emporter, ils declarèrent Samos autonome et indépendante (3). Depuis ce temps les Athéniens établirent leur quartier général à Samos, pour opérer de là contre les îles et les côtes voisines de l'Asie-Mineure (4), et ne quittèrent cette île que lorsqu'Alcibiade revint à Athènes. Une année plus tard une nouvelle tentative fut faite par les aristocrates pour s'emparer du gouvernement, mais l'armée Athénienne qui stationnait à Samos, secondée par le peuple de cette île, fit échouer leur complot. Trente conjurés furent condamnés à mort, trois à l'exil, et tous les autres furent amnistiés (5).

L'inscription que nous avons sous les yeux se rattache selon toutes les apparences à la révolution populaire qui eut lieu la 20e année de la guerre (Ol. 92, 2), parcequ'il y est fait mention dans l. 3 des

(1) Paus. VII, 4. — Strab. XIV, p. 633. — M. Etym. Ἀστυπαλαία. — Dionys. Périég. v. 543. — (2) Thuc. I. 116, 117.
(3) VIII, 21. — (4) ib, 25, 30, 47, ect. — (5) ib. 73.

Péloponnésiens qui ne prirent aucune part à la première guerre Samienne, et parceque la dernière tentative des oligarques pour se ressaisir du pouvoir échoua immédiatement, et ne fut punie que sur ses principaux auteurs, tandis qu'il parait que dans l'occasion à laquelle le présent fragment se rapporte les Samiens sévirent contre le parti vaincu.

L. 1 Ἔδ]οξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ· Ἀκαμαντὶς ἐπρυ[τάνευε, ὁ δεῖνα ἐγραμ-
μάτευεν, ὁ δεῖνα ἐπιστάτει, ὁ δεῖνα εἶπε· τῷ]

l. 2 μὲν δήμῳ τῷ Σαμίων ἐπαινέσαι ὅτι σφᾶς αὐτο[ὺς ἠλευθέρωσαν, θα-
νάτῳ ζημιώσαντες ἢ φυγῇ ἢ δημεύσει χρημάτων Σ-

l. 3 αμίων τοὺς ἐπάγοντας Πελοποννησίους ἐπὶ Σάμον . . . .

Il plût au Sénat et au Peuple; La tribu Acamantis avait la prytanie, un tel était le secrétaire (de la prytanie); un tel était épistate (du jour); un tel a dit: Il faut donner des éloges au Peuple de Samos pour avoir recouvré sa liberté, et puni de mort, d'exil ou de confiscation de leurs biens ceux des Samiens qui attiraient les Péloponnésiens à Samos.

Si notre conjecture sur l'époque de ce monument et sur les événemens auxquels il se rapporte n'est pas dénuée de fondement, le mot ἠλευθέρωσαν que nous avons ajouté à ligne 2 se présente tout naturellement. Le reste de cette restauration est loin d'être certain, mais il n'est pas non plus tout à fait improbable, et s'appuie sur l. 6 et 7. En la suivant nous aurions dans l. 1 l'espace de 23 lettres pour les 3 noms propres qui y manquent.

C'est bien au *Peuple de Samos* (τῷ δήμῳ τῶν Σαμίων [1]) qu'appartient toute la gloire de cette révolution, car les Athéniens n'avaient alors que trois vaisseaux devant cette île pour soutenir ce mouvement populaire. D'après ce qui précède, et les exemples cités dans N. 250 on serait autorisé à croire que la partie du bas-relief qui nous est conservée représente le peuple d'Athènes couronnant celui de Samos sous les auspices de Minerve. L'emploi du datif (τῷ δήμῳ) avec le verbe ἐπαινέσαι est ici à remarquer. Ce verbe, qui dans les auteurs Attiques signifie communément *donner des éloges*, régit l'accusatif dans tous les exemples qui nous sont connus, et notamment dans les exemples épigraphiques. Dans ce vers d'Homère «Ἕκτορι μὲν γὰρ ἐπήνεσαν, Πολυδάμαντι δ' οὔ τις (2), où il régit le datif, il est employé dans dans le sens d'*applaudir* qu'il avait anciennement et dans la langue poétique. La présence du datif étant ici incontestable, et acun autre régime ne pouvant être attribué à ἐπαινέσαι, nous sommes forcés de croire que ce verbe avait conservé jusqu'au temps de Thucydide la signification qu'il a dans Homère, que dans ce sens il pouvait encore régir le datif, et que c'est cette locution, devenue rare alors que nous trouvons dans notre inscription.

L. 4, . . . τωμ (peut-être δόντων, ἀποδιδόντων) μὲν τὸν ἀγρὸν τὸν Κλεομήδεος τὸν ἐν Κλαμάδου.
Qu'ils donnent (?) le champ de Cléomède qui est à Clamade.

Il est difficile de se rendre compte pourquoi le sujet de cette ligne parait s'écarter tout d'un coup de celui des premières lignes de l'inscription. Au lieu des intérêts politiques et généraux des Samiens, il s'agit ici d'un champ ou de quelques champs (τὸν ἀγρὸν ou τῶν ἀγρῶν). La construction aussi présente des difficultés. Au commencement de l. 2. nous voyons la particule μὲν, qui indique le premier membre

---

(1) Thuc. VIII, 21. — (2) Hom. Il. Σ, v. 312—313.

d'une période, et démande nécessairement après elle la particule conjonctive δὲ. Mais ici c'est encore un autre μὲν que nous avons, comme une preuve que la première periode a été complétée dans les 3 lignes qui précèdent. Il n'est pas probable que le second membre de la 1ère période eût commencé dans l. 3, car dans ce cas, ou il serait trop court pour laisser l'espace convenable au commencement de la seconde période, ou il faudrait croire que celle-ci n'est qu'une proposition incidente, divisée également en deux membres, ce qui rendrait la construction extrémement compliquée. C'est donc dans la lacune de l. 2 qu'il faut plus convénablement placer le δὲ qui se rapporte au μὲν de cette même ligne. Dans ce cas la première période ne peut plus être telle que nous l'avons donnée plus haut. On pourrait peut-être y voir plutôt le sens suivant : *Il plut au sénat et peuple de donner d'un coté* (μὲν) *des éloges au peuple de Samos pour s'être délivrés eux-mêmes, et d'un autre coté* (δὲ) *de lui permettre de juger en première instance d'après les loix Samiennes* ([κατὰ τοὺς νόμους τῶν Σ]αμίων?) *ceux qui attiraient les Péloponnésiens à Samos.*

Nous voyons plus bas (l. 6) qu'il s'agit de la confiscation des biens. Il est donc peut-être ici question de quelque champ confisqué qu'on destine à quelque usage. On peut aussi supposer que les Athéniens ayant donné des éloges au peuple de Samos en général, en donnent ici en particulier à quelque individu, peut-être à Cléomède, qui aurait fait hommage de son champ aux Athéniens pour qu'il leur servît à un usage quelconque aussi long temps qu'ils étaient sur l'île. Ou bien enfin, que venant à parler des punitions imposées aux vaincus, ou decrête qu'un des champs confisqués serait rendu au propriétaire qui avait probablement rendu quelque service aux Athéniens. ΕΛΚΛΑΜΑΔΟ est ἐγ Κλαμάδου c. à d. ἐν Κλεομήδου, le nom de famille des Cléomède, par lequel on désignait probablement le champ qui leur appartenait. Ce nom dans la bouche des Samiens avait pris une prononciation locale, que les Athéniens retiennent dans leur décrét en désignant le champ, mais rétablissent lorsqu'il s'agit de l'individu.

L. 5. ἀ)ποδιδόντων Σάμιοι τὰ γιγνόμενα ἐξ αὐτοῦ ἅπαν(τα. *Que les Samiens rendent tout ce qui y est produit.* C'est évidemment du champ qu'il est encore ici question. Il est probable que les Athéniens à qui le champ fut offert, décident que tout son produit, qui leur est inutile, serait offert par les Samiens à quelque temple des Dieux, peut-être à celui de Minerve protectrice d'Athènes (1) ; ou bien selon l'autre conjecture, il est décrété que les Samiens rendront au propriétaire qui a bien mérité des Athéniens tout le produit de son champ confisqué.

L. 6 δῆ)μος ὁ Σαμίων θάνατον ἢ φυγὴν ἢ δήμευσιν χρημάτων.

L. 7. Τῷ δήμῳ) τῷ Ἀθηναίων φυγὴν καὶ θάνατον αὐτῶν καὶ (δήμευσιν χρημάτων.

Ces deux lignes peuvent avoir été quelque chose comme ceci: Ὧν δ' ἂν ὁ δῆμος ὁ Σαμίων θάνατον ἢ φυγὴν ἢ δήμευσιν χρημάτων καταψηφίζοιτο . . . . , συνδοκεῖ καὶ τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων φυγὴν αὐτῶν καὶ θάνατον καὶ δήμευσιν χρημάτων καταψηφίζεσθαι. *Contre ceux que le peuple Samien a condamnés à la mort ou à l'exil ou à la confiscation de leurs biens, le peuple Athénien consent à prononcer la peine d'exil, de mort et de confiscation des biens.* Que l'on compare d'abord ces mots avec ce passage de Thucydide : Καὶ *ὁ δῆμος ὁ Σαμίων* ἐς διακοσίους μέν τινας τοὺς πάντας τῶν δυνατῶν *ἀπέκτεινε*· τετρακοσίους δὲ *φυγῇ ζημιώσαντες, καὶ αὐτοὶ τὴν γῆν αὐτῶν καὶ οἰκίας νειμάμενοι* . . (2)

(1) Ὅρος τεμένους Ἀθηνᾶς Ἀθηνῶν Μεδεούσης. C. I. n 2246. M. Bœckh attribue cette inscription aux cléruques d'Athènes, établis à Samos en Ol. 107, 1. Elle peut aussi bien avoir été ecrite du temps de l'occupation militaire de Samos, surtout si les H sont des E sur la pierre. — (2) VIII, 23.

Le peuple de Samos condamna à la mort environ deux cents des plus puissans citoyens, en exila quatre cents, et se partagea leurs terres et leurs maisons, et l'on verra que nous n'avons pas eu tort de rattacher cette inscription à ce paragraphe de l'historien, car nous le trouvons presque textuellement répété sur notre pierre.

La prétention des Athéniens de sanctionner le décrêt condamnatoire des Samiens est parfaitement justifiée par la nature de l'autorité qu'ils exerçaient alors sur leurs alliés, et surtout sur ceux des îles que leur position livrait à la merci de la dominatrice des mers. Abusant de leur puissance sur des villes autonomes, ils leur enlevèrent leur indépendance judiciaire, se firent les arbitres de tous les procés de quelque importance, et surtout des procés politiques des insulaires, et établirent le droit des νησιωτικαὶ δίκαι (1). D'après cette nouvelle procédure, il parait que les alliés insulaires n'avaient conservé que le droit de juger les différends de peu d'importance, ainsi que celui de l'instruction des procés, mais que les coupables étaient définitivement jugés et condamnés à Athènes. Le discours attribué à Antiphon sur le meurtre du Lesbien Hérode jette beaucoup de lumière sur l'étendue de la juridiction d'Athènes dans les procés de cette nature. Hérode est censé avoir été assassiné par un de ses concitoyens. Celui-ci est traduit devant le tribunal d'Athènes; mais ses esclaves ont préalablement passé par la torture, l'un d'eux même fut mis à mort à Lesbos, où l'on fit aussi d'autres recherches pour découvrir les traces du crime; et quoique ces enquêtes paraissent avoir été faites non point par les autorités de l'île (οὔτε τῆς πόλεως ψηφισαμένης 2), mais par les parens du defunt, cependant cette instruction est reconnue à Athènes, et c'est sur ses conclusions que sont fondés les moyens de l'attaque et de la défense. Nous apprenons par ce même discours que non seulement les Athéniens avaient droit de vie et de mort sur leurs alliés des îles, mais qu'aucune des villes qui leur étaient sujettes ne pouvait mettre un individu à mort sans l'autorisation d'Athènes (3).

Le peuple de Samos, ayant accompli lui-même sa révolution, et entrainé par les circonstances, avait sans doute prononcé de sa propre autorité l'arrêt des oligarques qu'il venait de vaincre. Ce n'est pas après un exploit aussi propice à la politique d'Athènes, que les Athéniens trouveraient à propos de disputer ce droit à leurs alliés énivrés par la victoire; mais d'un autre côté ils ne voudraient pas non plus établir un antécédent dangereux en laissant les Samiens condamner leurs concitoyens sans controle. C'est, je crois, en vue de ce double but qu'ils sanctionnent par ce décrêt les punitions que les Samiens avaient ou auraient décrété contre le parti vaincu.

L. 8. Σάμιοι ἀποπεμψάντων Ἀθήναζε (καὶ) παραδόντων . . . , *que les Samiens envoyent à Athènes et remettent* . . . On engage peut-être ici les Samiens à envoyer à Athènes pour être jugés définitivement ceux qui n'auront pas été compris dans la condamnation dont il est parlé plus haut. On doit peut-être compléter le dernier mot en απαραδόντων θεσμοθέταις, car c'étaient les thesmethètes qui jugeaient les procés de haute trahison (περὶ καταλύσεως τοῦ δήμου) (4).

L. 9. Ἐμ πόλει τριάκοντα ἡμερῶν peut-être ἀναγράψαι τὸ ψήφισμα καὶ στῆσαι ἐμ πόλει, τριάκοντα ἡμερῶν. *Que ce décrêt soit inscrit et placé sur l'Acropole dans le délai de trente jours* (5).

(1) Καθ' ὃν δὲ χρόνον θαλασσοκρατοῦντες Ἀθηναῖοι ἀνῆγον ἐς ἄστυ τὰς νησιωτικὰς δίκας. Athén. IX, p. 407. Voyez Bœckh Staatsh. d'Ath. I, p. 433, où il explique que le mot ἀνῆγον signifie portaient devant le tribunal. — Meier und Schönmann, der att. Proc. IV, 1, p. 562. — (2) Il s'agit de la mort de l'un des esclaves. V. Antiph. du meurtre d'Herode, § 10,16. — (3) Ὃ οὐδὲ πόλει ἔξεστιν ἄνευ Ἀθηναίων οὐδένα θανάτῳ ζημιῶσαι. Ib. § 15. Il va sans dire qu'Antiphon veut parler ici des villes alliées ou sujettes à Athènes. (4) Lys. de la trahis. d'Iphicr. — de la trahis. de Timoth. — Plut. Apophth. des R. et Emp. — V. Meier und Schönm. der att. Proc. III, 1, § 6 — (5) V. C. I. n. 87, 90, 92.

258.

ΑΥΤΟΙΚΑΙ
ΣΚΑΙΣΑΜΙΟΙΣΠΕΡΙΔΕΕ
ΙΕΠΕΙΔΕΑΝΕΡΕΣΤΙΑΝΑΘΟΣΟ
ΒΛΑΠΤΟΝΤΑΙΑΘΕΝΑΙΟΙΜ
ΔΟΚΕΙ◣ΟΙ◣◣ΜΟΙΤΟΙΣΑΜΙΟΝ
ΝΕΤΑΙΠΕΡΙΤΕΣΒΑΣΑ◣◣ΚΑΙ
ΑΙΟΠΟΣΟΙΔ◣ΕΣΙΕΧΣΑΜΙΟΝ
ΙΣΚΑΘΑΠΕΡ◣◣ΣΑΜΙΟΙΔΕΟ
ΤΟΣ ΣΟ
. . . .
. : . . . Ο
ΟΙΣΣΑ ΑΙΕΧΟΝ
ΜΜΑΤΕ ΥΕΟΣ
ΟΝΕΣ

Ce fragment se rapporte aux Samiens comme le précédent. L'exacte ressemblance et l'égalité des dimensions de leurs lettres prouvent qu'ils appartiennent tous les deux à une même inscription. Peut-être celui que nous avons sous les yeux fait-il partie d'un décrêt qui était inscrit à la suite de N. 257, comme traitant du même sujet, ainsi que nous voyons dans N. 250 trois décrêts sur les Méthonéens se suivant sur la même pierre. Mais le présent fragment peut tout aussi bien avoir appartenu au décrêt même dont N. 257 nous donne une partie; et dans ce cas, ou il fesait partie des lignes qui suivaient après l. 9, ou bien même il appartenait à l'extremité des neuf premières lignes, car l'état de mutilation des deux fragments admet également l'une et l'autre de ces suppositions.

Ligne 1. αὐτῷ καὶ . . . . peut correspondre avec l. 2 de N. 257, comme p. e. (d'après notre seconde conjecture sur cette ligne) [παρέχειν δὲ] αὐτῷ καὶ [δικάζειν] ect., *et lui* (au peuple de Samos) *permettre aussi de juger ect.*

L. 2 Ἀθηναίοι]ς καὶ Σαμίοις. Περὶ δὲ . . . correspondrait à l. 3, étant complété de quelque manière comme καὶ ἐπιβουλεύοντας Ἀθηναίοι]ς καὶ Σαμίοις. Περὶ δὲ . . *et qui trahissent également les Athéniens et les Samiens. Quant à* . . . La particule δὲ que nous trouvons ici, correspond exactement à la construction que le discours doit nécessairement avoir dans N. 257. Ainsi la lacune de l. 2 (N. 257) peut avoir contenu le δὲ que nous supposons dans l. 1 de N. 258, et qui compléterait la première période. Le δὲ que nous voyons dans l. 2 de N. 258 [περὶ δὲ] commencerait au contraire une autre phrase, qui serait aussi divisée en deux parties désignées par μὲν (l. 4, N. 257) et δὲ (l. 3, N. 258). Les mots περὶ δὲ se rapporteraient à l'offre du champ de Cléomède.

l. 3 Ἐπεὶ δὲ ἀνήρ ἐστι ἀγαθὸς ὁ . . . *et comme [un tel] est un brave homme*, correspondrait à l. 4, et le δὲ se rapporterait au μὲν de cette ligne. Cléomède ayant peut-être offert son champ aux Athéniens, on décide d'abord que le champ sera *accepté*, on *disposé* selon la volonté du donateur. et l'on adresse ensuite un élogê ou on décrête une recompense à lui-même, en destinant (l. 5, N. 257) le revenu de ce champ au service des dieux. Ou bien selon une autre conjecture, après avoir parlé de ce champ qui avait été confisqué, on ajoute que son propriétaire étant un brave homme, les Samiens doivent lui en rendre tout le revenu.

l. 4 βλάπτονται 'Αθηναῖοι. On ne saurait dire si βλάπτονται (*sont lesés*) se rapporte à 'Αθηναῖοι ou se rattache à quelque mot qui précède; aussi il est impossible de déterminer le sens de ces mots.

l. 5 δοκεῖ [τ]ῷ [δή]μῳ τῷ Σαμίων, devrait se rattacher à l. 6 de N. 257, à peu près de cette manière: ὧν δ' ἂν ὁ δῆμος ὁ Σαμίων θάνατον ἢ φυγὴν ἢ δήμευσιν χρημάτων καταψηφίζοιτο, ἢ ἃ ἂν δοκεῖ τῷ δήμῳ τῷ Σαμίων, ταῦτα συνδοκεῖν καὶ τῷ δήμῳ τῶν 'Αθηναίων, φυγὴν αὐτῶν καὶ θάνατον καὶ δήμευσιν χρημάτων

καταψηφίζεσθαι. *Contre ceux que le peuple de Samos condamnerait à la mort ou à l'exil ou à la confiscation de leurs biens, ou à tout ce qui plairait au peuple de Samos, le peuple d'Athènes consent à prononcer également la peine d'exil et de mort et de confiscation des biens.*

l. 6, γί[γ]νεται περὶ τῆς βασά[νου] καὶ . . . se rattacherait à l. 7 de N. 257. Après avoir parlé de la peine à infliger aux coupables, on parle de la *question*, qui était tant un moyen employé à l'instruction pour découvrir la vérité (1), qu'une aggravation de la peine (2), et dont il était souvent fait usage contre les étrangers (3).

l. 7 ὁπόσοι δὲ] εἰσὶ ἐκ Σαμίων *et tous ceux des Samiens qui sont* . . . . serait la continuation de l. 8 de N. 257, et se rapporterait peut-être aux Samiens envoyés à Athènes.

l. 8 καθάπερ οἱ Σάμιοι δέονται, *comme le veulent les Samiens*, serait la continuation de l. 9 de N. 257 et aurait rapport aux formalités à remplir pour la publication du décrêt.

l. 12 τ]οῖς Σα[μίοις . . . κ]αὶ ἔχοντ[ες]

l. 13 ἐγ]ραμμάτευε, parait désigner le commencement d'un autre décrêt, et est une preuve que nous avons ici sous les yeux l'extrémité droite de la pierre.

Cependant nous devons ajouter ici que la connection que nous avons supposée entre les deux fragmens n'est qu'une simple conjecture à la quelle nous n'insistons point. Tout ce que nous pouvons avancer avec certitude est que les deux fragmens appartiennent à là même pierre.

259.

ΔΙΟΛΑΝ ΤΟΣΦΡΕΑΡΡΙΟΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕ
ΔΙΟΚⱵΕΣΕΡΧΙΕΥΣ
ΕΔΟΧΣΕΝΤΕΙΒΟΥⱵΕΙΚΑΙΤΟΙΔΕΜΟΙ
ΝΕΤΟΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΕΥΘΥΝ
ΔΡΑΚΟΝΤΟΣΝΟΜΟΝΤΟΜΠΕΡ
ΣΤΟΝΝΟΜΟΝΠΑΡΑⱵΑΒΟΝΤΕΣ
ΣΤΕΣΒΟΥⱵΕΣΕΣΤΕⱵΕΙΙΙο ⱵΕ
ΑΣΤΕΣΒΑΣΙⱵΕΙΑΣΟΙΣΕΠΟⱵΕΤ
ΗΟΙΔΕΕⱵⱵΕΝΟΤΑΜΙΑΙΔΟΝΤΟΝΤΟ
ΠΡΟΤΟΣΑΧΣΟΝΕ
ΚΑΙΕΝΔΕΤΟΣΒΑΣΙⱵΕΑ
ΕΥΣΑΝΤΑΤΟΣ Τ ΕΤΑ
ΕΑΔΕ ΟΙϟΗ
ΤΟΡΟΣ ⱵΕΛΡΑ
ΘΑΙΕΘΕⱵΟΣ ΤΟ Ο
ΝΕΙΔΕϤΚΟ
ΚΤΕΝΑΝ
ΙΠΕΝΤΕΜΟΧ
ΟΙΙΕΕ
ΤΕΝ
ΔΕ
ΑΡ
ΟΣΑ
ΗΕΝΔ
ΗΕΧΟ
Ο
Ρ
Τ
Ι

(1) Andoc. d. Myst. — (2) Lysias, c. *Aganct* — Plut. Phoc. — (3) Demosth. de Cor Antiph. sur le meurtre d'Hérode, — Bœckh, Staatsh. d. Ath. II, p. 411. — Plut. Nic. 30. — Lys. c Agoracr — Meier und Schönm. der att. Proc.

Ce marbre fut trouvé pendant le mois d'août 1843 dans les excavations faites auprès d'une petite église à Athènes, dite la métropole, qui occupe la place de l'ancien temple d'Ilythie, ainsi que cela est prouvé 1° par la position que Pausanias assigne à ce temple entre le Sérapium et l'Olympium. 2° par les marbres antiques dont cette église est bâtie, et 3° par une inscription qui y fut recemment trouvée, et qui sera publiée dans un des volumes suivans (¹).

De l'intéressante inscription qui nous occupe et qui aurait pu jeter quelque lumière sur la législation d'Athènes pendant les années de sa plus grande gloire, il ne reste malheureusement qu'un fragment insignifiant, qui appartient au coin supérieur de la partie gauche de la pierre. Tout le reste est entièrement effacé.

Διόγν(η)τος Φρεάρριος ἐγραμμάτε(υε

Διοκλῆς Ἐρχιεύς·

Ἔδοξεν τῇ Βουλῇ καὶ τῷ Δήμῳ. Ἀ(κα)μ(αντὶς ἐπρυτάνευε, Διόγ-)

νητος ἐγραμμάτευε, Εὔθυν(ος ἐπεστάτει, . . . εἶπεν· Ἐπειδὴ . . .

Diognète Phréarrien était le secrétaire

Dioclés Erchien.

Il plût au Sénat et au Peuple. La tribu Acamantis avait la Prytanie, Diognète était le secrétaire, Euthynos était épistate, un tel a dit: Comme . . . .

Diognète est un nom assez connu à Athènes (²). Il appartient ici au secrétaire mensuel de la Prytanie sous la quelle le décrêt fut écrit. Pour l'ethnique Φρεάρριος, V. p. 158.

Διοκλῆς Ἐρχιεὺς, ecrit en grandes lettres, est le nom de l'Archonte éponyme. Ce nom était porté par l'archonte d'Olympiade 92, 4 (³). Nous apprenons ici qu'il appartenait au bourg d'Ἐρχία, sur le quel V. p. 77.

Sur ligne 3, on peut à peine distinguer quelques traces du mot Ἀκαμαντίς.

ΝΕΤΟΣ, l. 4, appartenant au nom du secrétaire de la Prytanie, est ce même Διόγ)νητος que nous voyons dans l. 1.

l. 5, Δράκοντος νόμον τὸν περὶ . . . , *la loi de Dracon sur* . . . . Il s'agit ici de quelqu'une des lois de Dracon qui avaient été conservées même après la législation de Solon et la constitution de Cleisthènes.

l. 6, . . . εἰ)ς τὸν νόμον παραλαβόντες· *ayant reçu la loi.*

l. 7, τῆς Βουλῆς ἔστειλε, (ou bien ἡ στήλη).

l. 8, τῆς βασιλείας οἷς ἐποίει . . Peut-être s'agit-il ici des fonctions d'Ἄρχων *Βασιλεὺς*, qui, comme on sait, avait aussi sous sa juridiction les φονικαὶ δίκαι (⁴).

l. 9. Οἱ δὲ Ἑλληνοταμίαι δόντων . . . *Que les Hellénotamies donnent* . . .

l. 10, πρῶτος ὁ ἄξων, *le premier qui apporterait.*

---

(1) Celte inscription est conçue en ces mots: Ἐπὶ ἱερείας Πε . . ης Χήτρων Τιμωνος Σουνιεὺς τὴν θυγατέρα ἀνέθηκε Χρυσίππην Εἰλυθείᾳ.

(2) Le 7ᵉ des Archontes élus à vie. — Un Athénien de Thoricos. Démosth. — (3) Clinton, fast. Hellen. — Diod XIII 54. — Schol. Aristoph. Plut. 179. — Schol. Eurip. Orest. 371. — Lysias, 161, 39. — C. I. n . . . .

(4) Pol. VIII, 90. — Suid. in Ἡγεμ. δίκ. — Dict. Rhet. 219, 17. — ib. 310, 6. — Meier in Schöannam, Att. Proc. p. 47.

l. 11. Δι)κάζειν δὲ τοὺς Βασιλέας. *Que les Archontes Rois jugent* . .

l. 12, ἐβασ(λευσαν

l. 15, ἐθέλουσι.

l. 17, ἔ)κτειναν, ce qui prouve qu'il s'agit des procès de meurtre.

l. 18, πεντε.

l. 24, ἐνδ(εκα. Peut-être οἱ ἔνδεκα, *les onze*, les géoliers et exécuteurs des hautes œuvres à Athènes [1].

260.

ΣΟΤΙΜΟΗΕΡΑ ⊬ΕΙΟΤΟΚ
ΑΙΕΚΛΟΝΟΝΠΡΟΧΣΕΝΟΚ
ΑΙΕΥΕΡΛΕΤΟΑΘΕΝΑΙΟΝ

ƎΟΙΕΙΚΑ ΤΟΙ
ΥΕΝΓ

Σωτίμου Ἡρα[κλ]ειότου κ-
αὶ ἐκγόνων, Προξένου κ-
αὶ εὐεργέτου Ἀθηναίων.
Ἔδοξε τῇ] Βουλῇ κα[ὶ] τῷ [δήμῳ
. . . ἐπρυτάνε]υεν Ε . . . .
. . ἐγραμμάτευε].

Sur Sotimos d'Heraclée et ses descendans, Proxène et bienfaiteur des Athéniens.

Il plût au Sénat et au Peuple, la tribu.....avait la Prytanie, E....était secrétaire, ect.

Ce fragment fut trouvé sur l'Acropole d'Athènes. Sa partie supérieure est occupée par un bas-relief séparé du décrêt même par une moulure (V. N. 250, 2°). A l'extrémité gauche on voit la partie inférieure d'une figure assise, richement drapée, et chaussée de brodequins ; sa tunique retombe sur ses genoux, et parait laisser à nu son sein, ainsi que son bras droit, qui tient un bouclier vu de côté, et appuyé à terre. Ses proportions sont telles, qu'elle occupe plus de la moitié du champ du bas-relief. Cette figure est Minerve. Devant elle on voit la partie inférieure d'une figure d'homme chaussé, et couvert d'un manteau. Il est sculpté dans des proportions beaucoup plus petites que la déesse, dont le pied droit s'appuie sur celui de cet homme. Je ne crois pas qu'il faille rattacher quelque sens symbolique à cette particularité, qui n'est probablement qu'un expédient que le manque d'espace a dicté au sculpteur. Derrière cet individu on voit à l'extrémité droite du tableau les jambes nues d'un homme plus grand de taille que celui qui le dévance, s'appuyant sur le pied droit et relevant le pied gauche, il parait se tourner vers Minerve et le personnage qui est devant elle. Derrière lui encore on voit la partie inférieure d'une massue. Cette figure représente évidemment Hercule ou Thésée. Audessous du bas-relief est écrite l'inscription ci-dessus. Les trois premières lignes qui n'en sont que le titre, sont en grandes lettres. Le reste de l'inscription dont quelques mots ont seuls été conservés, est écrit en lettres plus petites. C'est un décrêt qui accorde des honneurs et des privilèges à un certain Sotimos d'Heraclée, *Proxène*

(1) Voyez sur leur compte. M. u. Schönm., Att. Proc., p. 68. — Vier platon. Gespräch. mit Anmerk. u. einem Anhange über die Eilf-Männer in Athen. Berl. 1821.

et bienfaiteur des Athéniens. Tout ce que nous pouvons dire sur son époque, c'est qu'il est antérieur à la 94e Olympiade, et qu'à la forme et à la régularité des lettres il parait ne pas trop s'écarter de la 90e.

Il est difficile de dire quelle est l'Héraclée, patrie de Sotimos. Plusieurs villes portaient ce nom. Thucydide (1) parle de celle de Trachis en Phthiotide de Thessalie comme ayant été occupée par les Lacédémoniens en Ol. 89, 1. Il y avait entre autres une Héraclée en Pisatis dans l'Elide (2); une autre dans la Bithynie, ville illustre, colonie des Milésiens (3); en Ionie, située près de Latmos (4); en Lyncistie de Macédoine (5); en Cassiotide de Syrie (6); en Cyrrestique de Syrie (7). En Sintie de Macédoine (8). Nous pouvons y ajouter encore une ville d'Italie, située en Leucanie (9), et une ville de Sicile, colonie des Crétois (10). Sous la forme *'Ηράκλειον* nous connaissons une ville en Candie (11), une ville en Italie [Herculanum] (12), une autre en Sicile (13), et enfin une autre en Egypte (14). L'ethnique d'Ἡράκλεια ou Ἡράκλειον, est ἩρακλΕώτης (15) ou ἩρακλΕΙώτης (16), et c'est ce dernier mot que nous avons ici. Le diphthogue ΕΙ confirme notre conjecture sur l'âge de cette inscription.

261.

ΙΛ
ΑΔΕΣΕ
ΟΣΣΥΝΛ
ΚΛΕΙΟΝ
ΟΙΗΕΡΑΚ
ΙΗΙΕΡΟ
ↃΗΟΗΕΝC
ↃΕΙΤΟΝΔ
ΟΝΗC
ΟΝΙ

Petit fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. Les lettres ressemblent exactement par la grandeur et la forme à celles des deux dernières lignes du N° précédent, et nous n'avons aucun doute que ce débris informe n'eût fait partie du décrêt honorifique de Sotimos.

l. 1, . . . ἀδης ε[ἶπε.

l. 3, [Ἡρ]άκλειον.

l. 4, Σωτ(μ]φ Ἡρακ[λειώτῃ

Tout le reste ne donne presqu'aucun mot entier.

262.

.ↃΝΟΦΑΝΟΣ ΤC
ΘΟΣ ΚΟΛΟΦΟΝ

. . . . ονόφανος το . . .

. . . . θος Κολοφώνι[ος

Cette inscription mutilée est écrite au dessous d'un bas relief, également incomplet, sur le quel on voit Minerve couverte d'une robe ποδήρη, portant le casque, autant qu'on peut en juger dans l'état de mutilation de la pierre, tenant de la main gauche un grand bouclier qui est appuyé à terre, et couronnant de la droite un homme plus petit qu'elle, qui est couvert d'un long manteau. Le serpent se cache à demi derrière elle, se remplie sur lui-même en plusieurs anneaux, et relève sa tête au niveau de la main de l'homme couronné, dont il reçoit peut-être un gâteau. On voit que c'est un sujet semblable à ceux que nous avons eus plus haut, et que par conséquent l'inscription audessous devait être un décrêt honorifique.

(1) IV, 78. — Xénoph. Hist. Gr. I, 2, 13. — (2) Strab. — (3) Strab. — Xénoph. Exp. d. Cyr. VI, 2. — Arrhien. — (4) Strab. — (5) ib. — (6) Ptol. V, 15. — (7) Strab. XV. Ptol. V. — (8) Et. de Byz. — Pline X. — (9) Strab. — (10) Hérod. V, 43, 46. Polybe. — (11) Strab. — (12) Strab. V. — (13) Strab. (14) Strab. XVII. — (15) Thuc. Xénoph. Plat. (16) Et. de Byz.

Dant l. 1, je préférerais lire.... όνου Φανόστ[ρατος]. Mais la dernière lettre qu'on voit sur le marbre parait être un O et non pas un P. Il parait que l'individu qui reçoit les honneurs (s'il n'y en avait pas plus d'un) était de Colophon, ville d'Ionie qui prise par les barbares en Ol. 87, 3, fut colonisée par les Athéniens en Ol. 88, 3 [1]; c'est après cette époque que nous croyons devoir placer cette inscription, à en juger aussi par la forme de ses lettres.

263.	264.
ΕΔΟΧΣΕ	ΚΕΚΡΟΠΙΣΕΠ
ΡΥΤΑΝΕ	ΤΕΥΕΟΝΑΣΟΣΕ
ΠΕΣΤΑ	ΑΙΠΟΛΕΣΦΟΡΟ
ΝΦΕΡΟΣ	ΕΝΕΚΑΣΤΕΙΤΕ
ΠΟΛΕΙ	ΗΕΚΑΣΤΑΧΟΘΕ
	ΗΟ ΕΗΥΠ

Ces deux fragmens qui furent trouvés en des époques diverses et en des endroits différents de l'Acropole, mais dont les lettres sont entièrement conformes, appartiennent indubitablement à la même inscription. On y lit:

l. 1 Ἔδοξε [τῆ βουλῆ καὶ τῷ δήμῳ]· Κεκροπὶς ἐπ-
l. 2 ρυτάνε[υε . . . . . ἐγραμμά]τευε. Ὄνασος ἐ-
l. 3 πεστάτ[ει . . . εἶπεν· Ἐπειδὴ] αἱ πόλεις φόρο-
l. 4 ν φέρουσ[ι ου φέρουσαι . . .] ἐν ἑκάστῃ τῆ
l. 5 πόλει . . . . ἑκασταχόθε-
l. 6 [ν . . . .] ὑπε-
[ρ]

Il a plû au Sénat et au Peuple. La tribu Cécropis avait la Prytanie, un tel était le secrétaire. Onasus était épistate; un tel a dit: Comme les villes payent un tribut . . . . dans chaque ville . . . de chaque côté . . . .

Cette inscription nous aurait probablement initiés dans les détails de la perception du tribut payé par les villes alliées, et nous devons regretter pour l'histoire et particulièrement pour l'économie politique d'Athènes que ces fragmens et tous ceux que nous donnons jusqu'à la fin de ce chapitre, nous soient parvenus dans un tel état de mutilation.

---

(1) Thuc. III, 34.

265.	266.
ΙΟΙΣ	
ΝΕΠΑΝΑΛΚ	
ΟΝΕΠΙΦΟΡΟΝ	
ΤΕΛΕΚΑΙΤΟΜΙ	
ΣΚΑΘΟΤΙΧ	
ΕΧΟΣΙΝΤΑΙΣΜΕ	
ΕΝΤΕΛΕΤΟΜΦΟΡΟ	
ΕΠΑΝΑΛΚΕΣΕΣΤΟ	
ΣΗΟΤΑΝΔΕΟΝΤΑΙ	Ι
ΣΠΕΝΤΕΚΟΝΤΑΚΑΙΗ	ΟΝΚΑ
ΟΝΚΑΤΑΦΥΛΑΣΕΧΣΑΘ	ΑΙΟΝΚΑ
ΣΘΟΝΤΡΙΑΚΟΝΤΑΤΡΙ	ΡΕΣΣΤΡΑΤ
ΑΣΤΕΣΑΣΘΟΝΕΚΤΟΝ	ΛΕΧΟΤΟΝΤΑ
ΝΔΕΕΝΤΑΥΤΑΙΣΤΑΙ	ΝΑΥΣΙΝΑΘΕ
ΤΕΙΝΕΙΠΕΝΤΕΜΕΝ	ΑΣΕΘΕΛΟΝΤΟ
ΕΟΠΛΙΤΑΙΤΕΤΤ	ΚΟΝΤΑΕΝΕΚΑ
ÞΥΛΑΣΤΟΧ	ΚΑΠΕΛΤΑΣΤ
ΝΑΙΟ	ΜΜΑΧΟΝΕΑ
ΝΑΥ	ΘΟΝΗΟΙΣ
ΟΠϹ	ΑΣΕΧΣΑϾ
	.\ΙΜΕΧΡ
	ΟΝΑΣΠ
	ΝΑΙΟ

Il est superflu de prouver que ces deux morceaux qui furent trouvés en des endroits différents de l'Acropole, appartiennent à la même pierre. On n'aurait qu'à les rapprocher de la manière dont nous le faisons ici pour s'en convaincre, quand même la parfaite ressemblance des lettres n'aurait suffi pour le prouver. Mais tous les deux fragmens sont si peu importans, que même leur réunion ne nous donne aucun sens satisfaisant. Voici tout ce qu'on y peut lire :

. . . ιοις
. . . ν ἐπάναγκ(ες
. . . ον ἐπὶ φόρων
. . ἐν)τελῆ καὶ τὸ μι . . .
. . . . ς, καθότι Χ . . .
. . . ἔχουσιν ταῖς με . . . .
. . . ἐντελῆ τὸν φόρον
. . . ἐπάναγκες ἔστω
. . . ς ὅταν δέωνται
. . . ς πεντήκοντα καὶ ἑ(κατ)ὸν κα . .
. . . ον κατὰ φυλὰς ἐξ Ἀθ(ην)αίων κα . .
. . . σθων τριάκοντα τρι(ή)ρεις στρατ . . .
. . . κατ)αστησάσθων ἐκ τῶν (εἰ)ληχότων τὰ . . .
. . . πλεῖ)ν δὲ ἐν ταύταις ταῖ(ς) ναυσὶν Ἀθη(ναίους
. . . τείνει πέντε μὲν (τ)ὰς ἐθελοντῶ(ν
. . . ε ὁπλῖται τεττ(αρά)κοντα. Ἕνεκα
. . . φυλὰς τὸ Χ . . . δέκα πελταστ(ὰς . . .

. . . ναίω(ν) . . . , συμμάχων ἐα . . .
. . . ναῦ(ς . . . . . . θων οἷς
. . . οπω . . . . . . ας ἐξ Ἀθη(ν . . .
κ)αὶ μέχρ(ι
ον ἀσπ . . .
Ἀθη)ναίων.

Ce décrêt concerne probablement une expédition ordonnée pendant la guerre du Péloponnèse. L. 11 et suivantes nous auraient peut-être fourni de nouvelles notions sur les naucraries et les triérarchies d'Athènes. Si nous pouvions, en combinant les lignes 11 et 12 en tirer le sens que chaque tribu devait fournir 30 trirèmes, il en résulterait qu'Athènes aurait eu à cette époque 300 trirèmes à sa disposition. C'est en effet ce nombre de bâtiments que cette ville possédait à l'époque de la trève de Nicias (Ol. 89, 3), d'après le témoignage d'Eschine ([1]), et même au commencement de la guerre du Péloponnèse, d'après Thucydide ([2]).

267.

Ι
ΤΑ ΟΙΝ Ο Ο
ΟΝΑΥ . ΙΚΑΜΑΛΑΕΙΤΕΔΟΚΕΙΗΕΝΑΣΤΡΑΤ
. ΞΛΕΣΘΑΙΤΥΧΕΙΑΛΛΑΘΕΙΝΥΝΙΗΟ . ΤΙΝΕ
ΟΝΤΟΣΠΟΛΕΜΙΟΣΗΟΣΑΝΔΥΝΟΝΤΑΙΠΛΕ
ΟΣΘΟΝΔΕΚΑΙΤΟΝΧΣΥΜΜΑΧΟΝΗΟΠΟΣ
ΟΛΕΣΕΣΤΕΜΒΟΛΕΝΤΕΝΑΘΕΝΑΙΟ
ΧΣΕΚΟΝΤΑΝΕΟΝΗΟΤΑΝΓ
ΔΙΣΑΜΒΟΛΟΝΤ
Λ Ι Ο

268.

ΒΟΛΕΝΚΑΘΟΤΙΑΡΙΣΤΑΙ
ΙΕΑΠΟΤΟΤΙΜΕΜΑΤΟΣΔΟΚΕ
ΤΕΤΕΜΠΟΛΙΝΑΝΑΛΟΝΗΟΣΟΝΔ
ΣΗΕΧΣΕΚΟΝΤΑΝΑΥΣΕΑΜΠΡΟΣ
ΜΕΝΟΝΕΙΕΣΦΕΡΕΝΗΟΤΑΝΔΕΣ
ΛΕΣΙΑΝΠΟΙΕΣΑΝΤΟΝΔΕΚΑΗΕ
ΕΡΙΑΛΛΟΜΕΔΕΝΟΣΠΡΟΤΕΡΟΝ
ΕΕΚΚΛΕΣΙΑΝΠΟΙΕΝΤΟΣΠΡΥΤ
ΑΙΤΟΙΣΣΤΡΑΤΕΛΟΙΣΤΟΝΝΕΟΝ
ΟΙΣΠΕΡΙΔΕΤΟΕΚΠΛΟΤΟΝΝΕΟ
ΠΑΝΟΡΘΟΣΘΑΙΕΝΤΟΙΔΕΜΟΙΗΣ
ΚΚΛΕΣΙΑΝΠΟΙΟΝΤΟΝΗΟΤΑΝΚΕ
ΟΝΚΑΙΤΕΣΑΛΛΕΣΗΥΠΕΡΕΣΙΑΣ
ΚΑΙΑΡΛΥΡΙΟΕΣ ' Λ ' ΛΙΓΡΕΣΙΝ
ΨΕΧ ΑΚΟΣΙΟΝ ΧΙΛΙΟΝ'

Ce sont encore deux morceaux qui à en juger par la forme et la grandeur parfaitement semblable de leurs lettres, appartiennent à une même inscription. Le peu qui nous en reste, trop incomplet pour être susceptible d'interprétation ou de restauration, suffit cependant pour nous prouver que le mounment à qui appartenaient ces fragmens, était d'une grande importance.

---

(1) Aesch. De la f. légat. — (2) Thuc. II, 13

N. 267. (ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ . . . . ἐπρυτάν-

l. 1. ε)υ(ε . . . . ἐγραμμάτευε, ... ἐπεσ-

2. τά(τει), Οἰν . . . . (εἶπε. Διαχειρ)ο(τ)ο(νῆσαι τὸν δῆμον περὶ τῶν νη-

3. ῶν αὐτίκα μᾶλα, εἴτε δοκεῖ ἕνα στρατ(ηγὸν ἐπὶ τὰς νῆας ἢ δέκ-

4. α ἑ)λέσθαι. Τύχῃ ἀγαθῇ, νυνὶ οἵτινε(ς στρατηγοῦσι, λυμαινό-

5. ντ)ων τοὺς πολεμίους ὡς ἂν δύνωνται πλέ(ον.

Il plût au Sénat et au peuple ; telle tribu avait la prytanie; un tel était le secrétaire ; un tel était épistate; OEn . . . . . a dit ; Que le peuple décrète immédiatement par rapport à la flotte s'il faut élire un ou dix généraux des vaisseaux. A la fortune propice ! Que ceux qui commandent maintenant inquiètent l'ennemi le plus possible . . .

D'après l'arrangement que nous avons adopté ci-dessus, le côté gauche de la pierre serait intact dans les l. 2 et 3. Nous avons attribué à chaque ligne 52 à 53 lettres, mais elles peuvent avoir eu plus ou moins de longueur, et l. 2 peut avoir été conçue en ces termes :

διαχειρο(τ)ο(νῆσαι τὸν δῆμον περὶ τῶν στρατηγ-)
ῶν, ou même (περὶ τῶν στρατηγῶν τῶν νη)-
ῶν (v. N. 268. l. 9).

C'est absolument la même formule que dans N. 250· *Διαχειροτονῆσαι τὸν δῆμον αὐτίκα πρὸς Ἀθηναίους εἴτε φόρον δοκεῖ τάττειν.*

Si l. 2 est ainsi allongée, l. 3 le serait de même. On y porrait ajouter: εἴτε δοκεῖ ἕνα στρατηγὸν ἐπὶ τὰς νῆας, ou ἐπὶ Πελοπόννησον etc., ἢ δέκα ἑ)λέσθαι.

La formule ἀγαθῇ τύχῃ (1), ou même τύχῃ ἀγαθῇ qui précède souvent le dispositif et quelquefois aussi les considerants des actes officiels d'une époque postérieure (2), se trouve dans quelques décrêts contemporains à la guerre du Peloponnèse dans une connection plus intime avec le texte. C'est ainsi que le traité de trève entre Athènes et Lacédémone (3) commence par ces mots: Τύχῃ ἀγαθῇ τῇ Ἀθηναίων ποιεῖσθαι τὴν ἐκεχειρίαν. Mais ici ces mots ne se rapportent point à ce qui suit ; et à moins de les faire dépendre d'ἑλέσθαι avec νυνὶ, il y faut voir la formule indépendante, qui servirait d'introduction au dispositif du décrêt.

l. 6 . . . . . όσθων δὲ καὶ τῶν ξυμμάχων ὅπως, qu'ils attaquent les alliés des ennemis, ou qu'ils protègent ceux des Athéniens.

l. 7. αἱ π)όλεις ἐς τὴν βουλὴν τὴν Ἀθηναίω(ν. *les villes au Sénat d'Athènes.* Il s'agit sans doute des villes alliées.

l. 8 ἑ)ξήκοντα νεῶν ὅταν π . . . *de soixante bâtimens lorque* . . .

l. 9 αἷς ἂν βούλωντ(αι

N. 268. l. 1. peut-être (Στεφανῶσαι τὴν) βουλὴν καθότι ἄριστα (βεβούλευται. *Qu'on couronne le Sénat, pour avoir très-bien rempli ses fonctions.* On sait qu'après chaque période annuelle le Sénat était ordinairemont recompensé s'il s'était bien acquité de sa charge (4). On bien encore *que le Sénat couronne les généraux* ou tel autre fonctionnaire public pour s'être bien acquité de sa charge.

(1) M. Ph. Lébas a justement rendu cette formule d'introduction par le mots *à la fortune propice* v. Explic. d'une Inscr. gr. de l'Ile d'Egine, p. 24.— (2) V. C. d. n. 107, 108, 109, 112, 120, 1692, 1693 1710, 1782 etc. — Franz, épigraph. p. 315 — (3) Thuc. IV, 118. — (4) Démosth. c. Androt.

l. 2. τε ἀπὸ τοῦ τιμήματος δοκεῖ, où τίμημα peut avoir la signification de *cens* (census [1]), l'estimation de la fortune susceptible d'être imposée, et qui fesait la distinction des classes à Athènes. Il peut aussi signifier une amande judiciaire.

l. 3. τε τὴν πόλιν ἀναλοῦν ὅσον . . . *que la ville dépense autant* . . .

l. 4. ἐ)ς ἑξήκοντα ναῦς ἐὰν προσ . . . Peut-être s'agit-il ici des bâtimens que le Sénat était dans le devoir de construire pendant le cours de son administration annuelle ([2]). Il en est parlé aussi dans N. 267, l. 8.

l. 5. ἄ)μεινον ἢ εἰσφέρειν ὅταν δέ(ηται.

l. 6-7. ἐκκ)λησίαν ποιησάντων δέκα ἡ(μερῶν, καὶ

χρηματιζόντων π)ερὶ ἄλλου μηδενὸς πρότερον . . . *qu'ils convoquent une assemblée dans le délai de dix jours et qu'ils ne débattent aucun autre sujet avant* . . . Pour l'expression δέκα ἡμερῶν v. aussi C. I. n. 90.

l. 8. πρὶν ἢ ἐκκλησίαν ποιεῖν τοὺς πρυτάνεις . . *avant que les Prytanes ne convoquent une assemblée.*

l. 9. κ)αὶ τοῖς στρατηγοῖς τῶν νηῶ(ν . . . *et aux généraux des bâtimens* . . .

l. 10 . . . οις. Περὶ δὲ τοῦ ἔκπλου τῶν νηῶν . . *Et quant au départ des bâtimens* . . .

l. 11. ἐ)πανορθοῦσθαι ἐν τῷ δήμῳ ὃ . . . *que ce soit corrigé dans l'assemblée du peuple.*

l. 12. ἐ)κκλησίαν ποιούντων ὅταν κε . . . *convoquant une assemblée lorsque* . . .

l. 13. . . . ον καὶ τῆς ἄλλης ὑπηρεσίας . . . *et de tout le reste du service* . . .

l. 14. καὶ ἀργυρίου ἐς καλλιέρησιν. *de l'argent pour les sacrifices.* Ici le mot καλλιέρησις, qui doit signifier *sacrifice propice*, pourait être mis simplement pour θυσία.

l. 15. ἑξακοσίων (καὶ) χιλίων, *mille six cent* . . .

269.

```
            ΙΕΥΕ
            ΝΟΝΑ
            ΔΟΣΙ
            ΑΙΤΙΙ
            ΑΠΕΝΠΕ
           ΟΡΟΝΑΝΑΛ
ΚΑΙΕΣΣΑΝΙΔΙΤΑΣ
ΟΚΑΙΤΟΝΑΠΑΛΟΝΤ
ΕΚΑΣΤΟΤΕΠΡΟΣΘΙ
ΙΟΙΣΚΑΙΘΕΡΑΙΟΙ
ΝΧΡΕΜΑΤΟΝΟΝΤΕΝ
ΟΝΑΝΔΡΟΝΚΑΙΕΙΤ
 ΑΤΑΑΠΑΛΕΝΑΘΕΝ
 ΝΕΙΗΕΚΕΚΡΟΠΙ
  ΚΡΙΤΟΣΕΙΠΕΤ
  ΟΠΟΣΔΕΑΡΙ
  ΤΟΝΠΟΛΕΜ
      Ι/
```

Fragment informe comme les précédens, trouvé également sur l'Acropole, et se rapportant aussi aux relations politiques d'Athènes.

l. 1. ἐπρυτάν)ευε ou ἐγγραμμάτ)ευε.

l. 6. φ)όρον ἀνάγ(ειν, *porter à Athènes le tribut* de quelque île.

(1) Harpocr. en Τίμημα. — Plutarque, Sol.-Bœckh, Staatsh. d. Ath. II, 22, 38. — (2) Démosth. c. Androt. — Ulp. ib.

l. 7. καὶ ἐς (pour ἐν devant σ) σανίδι τὰς, apparemment *écrire sur une planche* quelque prescription légale ou quelque proclamation.

l. 8. καὶ τὸν ἀπάγοντ(α ou τῶν ἀπαγόντων.

l. 9. ἑκάστοτε.

l. 10. Μηλ)ίοις(?) καὶ Θηραίοι(ς. *Aux Méliens et anx Théréens.* Ces deux îles ont été les seules parmi les Cyclades qui, en considération de leur affinité de race avec les Lacédémoniens, s'étaient soustraites à l'alliance d'Athènes ([1]).

l. 11. τῶ)ν χρημάτων ὄντε(ς

l. 12. τῶν ἀνδρῶν

l. 13. χρή(μ)ατα ἀπάγειν Ἀθήν(αζε. *Porter de l'argent à Athènes.*

l. 14. Τῇ βουλῇ ἡ Κεκροπὶ(ς ou ῇ Κεκροπὶς, où le datif ῇ serait sans l'ι souscrit.

l. 15. . . κριτος (nom propre) εἶπε: C'est un nouveau décrêt qui commence.

l. 16. ὅπως δὲ ἄρι(στα

l. 17. τὸν πόλεμ(ον ou τῶν πολεμ(ίων.

270.

ΕΙΟΝΕΠΙΠΟ
ΛΛΟΣΕΝΤΟΥΤΟΙ
ΟΣΤΟΣΕΠΙΣΤΡΑΤΕΥ
ΜΕΧΡΙΗΕΧΣΑΚΟΣΙΟΝ

Petit fragment, qui, à en juger par la forme de ses lettres, appartient au précédent. A peine y peut-on distinguer quelques mots entiers.

l. 2. ἐν τούτῳ.

l. 3. τοὺς ἐπιστρατεύ(οντας.

l. 4. μέχρι ἑξακοσίων.

271.

ΛΟΣ
Ͻ ΤΡΙ ΚΟΝΤΑΕ ΜΕΡΟΝΕΠΕΙΛ
ΙΟΝΜΕΔΕΗΕΝΙΜΕ . ΒΟΛΕΙΜΕΤΕΛ
ΝΟΣ ΕΕΝΑΙΟΘΑΝΕΠΙ ΑΗΕ ΝΑΙΟΝΜΕΛΕ
ΕΒΟΛΕΣΙΝ ΝΕΥΤΟΔΕΜΟΤΟΑϹ ΑΙΟΝΠΛΕΘΥΟ
ΟΠΟΣΑΝΔΟΚΕΙ ΔΕΜΟΙΤΟ ΘΕΝΑΙΟΝΠΛΕ
ΟΝΚΑΤΑΤΑΥΤΑΗΑΙΡΕΣΘΑΙΤ ΡΕΜΑΤΑΤΑΔΕ
ΣΠΕΝΤΑΚΟΣΙΟΣΠΡΙ ΓΑΥΕΣ Α ΤΕΣΑΡΧΕΣ
ΑΘΕΝΑΙΟΝΠΛΕΘΥΟΝΤΙΗΟΤ ΗΒΟΛΕΤΑΙ
ΤΟΝΔΕΜΟΣΙΟΝΕΠΑΝΑΛΚΕΣΕΝΑΙΤΕΙΒΟ
ΔΕΥΤΕΡΟΝΠΡΕΣΒΕΙΑΝΤΡΙΤΟΝΔΕΜΟ
ΑΠΡΟΣΤΟΣΠΡΥΤΑΝΕΣΚΑΙΒΟΛΕΝ
ΙΤΟΠΟΛΕΜΟΠΕΡΙΤΑΙΤΟΝ
ΝΑΤΟΙΔΕΜΟΙΕΝΤΟΣΗΕΥ
ΒΑΛΛΕΣΘΑΙΤΕΝΒΟΛΕ
ΕΚΚΛΕΣΙΑΙΚΑΙΕ
ΕΧ ΑΙΤΩΝ

(1) Πᾶσαι αἱ ἄλλαι κυκλάδες, πλὴν Μήλου καὶ Θήρας. Thuc. II, 9.

Ce fragment fut également trouvé sur l'Acropole d'Athènes. La forme de ses lettres nous prouve assez qu'il appartient à l'époque de la guerre du Péloponnèse. Mais on n'en peut non plus obtenir un sens de quelque importance.

l. 2 [Ἐντ]ὸ[ς] τρι[άκ]οντα ἡ[μ]ερῶν ἐπειδὰν . . . *Dans l'espace de trente jours, lorsque* . . .

l. 3 Ἀθηνα]ίων? μεδὲ ἑνὶ, μη[δὲ] Βουλῇ μετελ . . . *A aucun Athénien ni au Sénat* . .

l. 4 . . . νος [δ]ὲ εἶναι . . . . . .

l. 5 βούλησιν, [ἄ]νευ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθ[ην]αίων πληθύο[ντος, *sans le peuple d'Athènes en pleine assemblée.*

l. 6 ὅπως ἂν δοκῇ [τῷ] δήμῳ τῷ [Ἀ]θηναίων πληθύο[ντι; *comme il plait au peuple d'Athènes réuni en pleine assemblée.* Comme dans Hérod. (IV, 181). Ἀγορῆς πληθυούσης.

l. 7 τὸν στρατηγ]ὸν? κατὰ ταῦτα αἱρεῖσθαι· τὰ χρήματα δὲ . . . . *que le général soit ainsi élu* (comme il plait ect.); *quant à l'argent* . . . .

l. 8 τὴν Βουλὴν τοὺ]ς πενταχοσίους πρί[ν] παύεσ[θ]α[ι] τῆς ἀρχῆς· *le Sénat des cinq-cents* (rendrait compte?) *avant de déposer ses fonctions.*

l. 9 τῷ δήμῳ τῷ] Ἀθηναίων πληθύοντι, ὅταν ἡ Βουλή τε . . . *au peuple d'Athènes réuni en plaine assemblée* (le Sénat rendrait compte?), *lorsque le Sénat* . . . .

l. 10 . . . τῶν δημοσίων, ἐπάναγκες εἶναι τῇ Βου[λῇ . . . *des fonds (?) publics, qu'il soit nécessaire de* . . . *au Sénat* . . . .

l. 11 δεύτερον πρεσβείαν, τρίτον δημο . . . . .

12 πρὸς τοὺς πρυτάνεις καὶ βουλὴν: *envers les prytanes et le Sénat.*

13 τοῦ δήμου πέρι, καὶ τῶν . . .

14 τῷ δήμῳ ἐντὸς ἕξ . . (ἡμερῶν).

15 προ]βάλλεσθαι τὴν βουλὴν . . .

16 ἐκκλησίᾳ καὶ ἐ . . . .

272.

```
      Θ  o
   AP    o
   AKO
  NOITOI
 KAVIOIΔ
    AIAN
    KEKV
   ΠVEΘYON     E
   TOY   E
   EIIΘEM OIEIO
   EΦIΙΟΤ BOVI
   OΣIONMETE
   BOVEYENTO ΠE.T o o
    TAKOΣIAΣ .\AΣ
     AP AMOIΠVEONΔE
   ONENTOIBOVEYTEPIOI                         O
        IAΔIEΔOXΣENEVVY     O                O
            OΣME IAIΠOVE O     O              O
               ΘYONTOΣME NAIOO     O        OMET
                     AΘENAIONΠVE            N
```

C'est un grand fragment de pierre, dont presque toute la surface est entièrement effacée, et l'on n'y distingue que le commencement de quelques lignes au coin inférieur à gauche. La forme et la grandeur de ces lettres, ainsi que le peu de mots qu'on y lit, me font croire que ce morceau appartient à celui que nous avons donné plus haut s. N. 271. On y peut déchiffrer

l. 8 πληθύων [ὁ δ]ῆ[μος], comme dans N. 271, l. 6.
11 ψ]ηφίζου[σι ἡ] Βουλὴ [καὶ ὁ Δῆμος].
12 δημ]οσίων (comme dans N. 271, l. 10), μήτε
13 βουλεύειν τού[ς] πε[ν]τ[ακ]ο[σίου[ς], comme dans N. 271, l. 8.
14 πεν]τακοσίας.
15 Ἀρ[χιδ]άμῳ (?). Πλέον δὲ . . . .
16 ἐν τῷ βουλευτηρίῳ.
17 ἔδοξεν ἐλ (pour ἐν devant Λ) Λυ . . . .
18 καὶ πολέ[μ]ου
19 πλη]θύοντος [Ἀθη]ναίω[ν τ]οῦ [δήμ]ου.
20 [τοῦ δήμου] Ἀθηναίων πληθ[ύοντος].

Ce décrêt parait régler le service intérieur, la manière dont le Sénat devait rendre ses comptes en déposant l'autorité, et le mode d'élection de divers magistrats. On sait que c'était l'assemblée du peuple qui recompensait le sénat lorsqu'il s'était bien acquité de ses devoirs (1).

273.

ΑΙ
ΥΤΟΝ
ιΗΟΠΟΣΑ
ΣΗΟΙΑΝΗΕΚΑΣΤΟΤΕΑ
ΑΣΤΟΥΣΑΘΕΝΑΙΟΙΗΟΙΑΝΙΕΝ
ΑΙΠΡΟΘΥΜΟΥΣΟΝΤΑΣΠΟΙΕΝΗΟΤΙΑΝ
ΕΜΟΤΟΑΘΕΝΑΙΟΝΗΟΤΙΑΝΔΟΚΕΙΑΛΑΘ
ΑΙ ΤΕΟΣΕΛΙΛΝΕΤΟΤΕΙ. ΟΙΕΝΤΟΙΔΕΜΟ
ΠΑΝΟΡΘΟΣΑΙΤΟΛΛΡΑΜΜΑΤΕΑΤΕΣΒΟͰΕΣΗ
ΝΗΟΤΙΣΥΝΔΙΕΠΟͰΕΜΕΣΑΝΤΟΜΠΟͰΕΜΟΝΜ
ΟΦΑΝΤΟΙ:ΕΠΑΙΝΕΣΑΙΗΑΤΕΝΥΝͰΕΛΟΣΙΝΚ
ΠΡΟΘΥΜΟΙΕΙΣΙΠΟΙΕΝΗΟΤΙΔΥΝΑΝΤΑΙΑ
ΠΕΡΤΟΠΡΟΤΕΡΟΝΚΑͰΕΣΑΙΔΕΚΑΙΕΠΙΧ
ΟΥͰΕΙΤΕΙΔΕΠΑΡΘΕΝΟΙΕΧΣΑΙΡΕ
ΜΟΣ ΣΕΤΑΙ

Fragment trouvé sur l'Acropole d'Athènes, à l'Est du temple d'Erechthée. Il appartient évidemment à la même époque que les précédens; mais ce qui en reste ne suffit pas pour en determiner le contenu.

l. 2 α]ὐτὸν
3 ὅπως (ou ὁπόσα)
4 οἳ ἂν ἑκάστοτε
5 ἑκ]άστους Ἀθηναῖοι οἳ ἂν [τ]ὴν
6 κ]αὶ προθύμους ὄντας ποιεῖν ὅ,τι ἄν, *et étant empressés à faire tout ce que.*
7 ὑπὲρ τοῦ δ]ήμου τοῦ Ἀθηναίων ὅ,τι ἂν δοκεῖ ἀγαθ[ὸν· *en faveur du peuple d'Athènes tout ce qui parait être bien.*
8 καθ]άπ[ερ] τέως ἐγίγνετο τῇ [θε]ῷ (?) ἐν τῷ δήμῳ. *Comme on payait jusque-là à la déesse dans la ville*; comme dans N. 250, l. 7, 8. ὅσον τῇ θεῷ ἀπὸ τοῦ φόρου ἐγίγνετο.

(1) Ἐὰν ἀξίως ἡ Βουλὴ δοκῇ βουλεῦσαι δωρεᾶς, διδόναι τὸν δῆμον τὴν δωρεὰν αὐτῇ. Démosth. c. Androt. p. 594.

9 ἐπανορθῶσαι τὸν γραμματέα τῆς βουλῆς . . . *Que le secrétaire du Sénat corrige* . . . Peut-être revient-on sur quelque décision antérieure, concernant le tribut payé par une ville alliée.

10 ὅτι συνδιεπολέμησαν τὸν πόλεμον μ(ετὰ τῶν Ἀθηναίων, *pour avoir fait la guerre conjointement avec les Athéniens.*

11 Δι`οφάντῳ. Ἐπαινέσαι ἅτε νῦν λέγουσιν κ(αὶ. . . *de Dinphante. De donner des éloges à ce qu'ils disent à présent, et* . . . ce Diophante, homonyme du démagogue d'Athènes, qui était contemporain de Démosthènes, est peut-être un député de la ville avec la quelle on conclut le traité. Son nom est suivi de deux points (:)

12 καὶ ὅτι πρόθυμοι εἰσὶ ποιεῖν ὅτι δύνανται ἀ(γαθὸν τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων, *et parcequ'ils sont empressés à faire tout le bien qu'ils peuvent au peuple d'Athènes.* (V. C. I. n. 101, l. 5).

13 ὑπὲρ τοῦ (ou τὸ) πρότερον. Καλέσαι δὲ καὶ ἐπὶ χ(σένια Διόφαντον(?) εἰς τὸ Πρυτανεῖον ἐς αὔριον . .

14 εἶπε τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ τῇ βουλῇ(?). Τῇ δὲ Παρθένῳ ἐξαιρε(ῖν τὴν δεκάτην). *Et inviter Diophante à demain pour être traité dans le Prytanée* . . . *un tel a dit. Que tout le reste soit fait comme il fut décidé par le Sénat: mais qu'on mette de côté la dixième partie du butin pour la Vierge.* Pour l'usage d'inviter des ambassadeurs étrangers à diner au Prytanée, qui était le lieu des repas publics, V. Démosth. de Halon. 6. Καὶ οἱ μὲν πρέσβεις αὐτοὶ, . . . ὅτ' ἀπεκρίνασθε αὐτοῖς ἀναγινώσκοντες, καὶ ἐπὶ ξενίαν αὐτοὺς ἐκαλεῖτε . . . v. aussi Athén. IV, 14. α ἐπὶ ξένια ou ξενίᾳ καλεῖν» Westermam, de public. Athen. onor. p. 45-48. C. I. n. 84, 87. Pour la formule par la quelle un membre de l'assemblée du peuple en approuvant la proposition du préopinant ou la mesure qui vient d'être prise par le Sénat, y fait de son côté une addition, V. C. I. n. 84, 87, 92. Une de ces propositions additionnelles est que la dixième partie, probablement du butin, soit reservée à Minerve. On sait qne tel était le privilège de cette déesse, tandis qu'on ne donnait aux autres Dieux et aux Héros que la cinquantième partie du revenu de la guerre (1).

15 (ὁ δῆ)μος . . . σηται. L'inscription finit ici, et la moitié de cette ligne reste en blanc.

274.

ΑΡΧ
ΟΔΕΤΟΙ
ΘΑΙΤΑΥΤΑϹ Εν Ο
ΕΝΑΙΑΙΤΟΛ- ΦΣΕΦΙΣ
ΡΑΜΜΑΤΕ ΤΕ ΒΟνΕ
ΘΕΝΑΙΕΜΠΟνΕΙΤΕνΕ
ΝΠΡΕΣΒΕΙΑΝΤΟΝΑΦ
\ΝΕΙΟΝΕΣΑΥΡΙΟΡ
ΕΡΠΑΤΡΟΚνΕΙΔΕΣν
ΜΑΧΟΝΤΟΝΑΘΕΝΑΙΟΝ
ΡΠΟΘΕΝΑΝΒΟνΟΝΤ
ΟΙΒΟνΟΜΕΝΟΙΠνΕΝΑΘ
ΡΕΜΑΤΑΑΣΥνΕ ΑΙΑ
ΥΤΟΝΑΛΕΝΚΑΙΣ ΟΝΚ
ΦΙΣΜΕΝΑΤΟΙΔΕΜΟΙΚ
ΑΣΤΑΤΕνΕΗΑΑΝΟΣ
ΝΑΕΤΙΣΑΠΟ
ΜΥ
Ο

(1) Harp. au mot δεκατεύειν. — Ulp. comm. Demosth. c. Timocr. § 5.

Fragment qui appartient à la même catégorie que tous les précédens. On y distingue les mots suivans:

l. 1. Ἐπὶ . . . .) ἄρχ(οντος.
2. ὁ δὲ τοῦ
3. θαι, ταῦτα ὀ(φ)ειλ(έ)τω . . . . τῇ
4. (Ἀθ)ηναίᾳ. Τὸ δ(ὲ)ψήφι(σμα ἀναγράψαι τὸν)
5. γ)ραμματέ(α) τῆς βουλῆ(ς ἐν στήλῃ λιθίνῃ, καὶ κατα-)
6. θεῖναι ἐμ πόλει, τελε(ῖν δὲ τοὺς ταμίας ΔΔΔ, καὶ καλέσαι)
7. τὴ)ν πρεσβείαν τῶν Ἀφυ(ταίων (?) ἐπὶ ξένια ἐς τὸ πρυ-)
8. τ)ανεῖον ἐς αὔριον (. . . . εἶπε τὰ μὲν ἄλλα καθ-
9. άπ)ερ Πατροκλείδης. Ἀ(ναγράψαι δὲ Ἄφυτιν ξύ-
10. μ)μαχον τῶν Ἀθηναίων, (καὶ ἐξεῖναι Ἀφυταίοις πλεῖν
11. ὁπόθεν ἂν βούλωντ(αι. Ἐπιμελεῖσθαι δὲ ὅπως
12. οἱ βουλόμενοι πλεῖν Ἀθ(ήναζε ἔχοιεν τὰ
13. (χ)ρήματα ἀσύλη(τ)α τὰ . . . τάς τε νῆας
14. (α)ὐτῶν ἄγειν καὶ σῖτον κ(αὶ . . . κατὰ
15. (τὰ ἐψη)φισμένα τῷ δήμῳ κ . . .
16. . . ας τὰ τέλη ἃ ἂν ὦσ(ι . . .

. . . Qu'il doive à Minerve. Que le secrétaire du sénat inscrive ce décrêt sur une colonne de pierre, et qu'il le dépose dans l'Acropole. Que les trésoriers payent à cet effet 30 *dr., et qu'on invite à demain la députation des Aphytiens pour être traitée au Prytanée. Un tel a dit: Que tout le reste soit fait comme Patroclide l'a proposé. Mais qu'Aphytis soit inscrite comme alliée d'Athènes, et qu'il soit permis aux Aphytéens de mettre en mer d'où ils veulent. Qu'on ait aussi soin que ceux qui font voile pour Athènes aient leurs effets saufs. Et qu'il soit permis à leurs bâtimens de transporter du blé et . . . d'après les decrêts du peuple etc.*

Les l. 4-6 ont été restaurées de plusieurs décrêts de cette époque qui contiennent cette formule, et nommément de C. I. n. 87, 92. Dans le premier des deux nous voyons qu'on payait 30 dr. pour graver un décrêt sur pierre.

Ἀφυ (l. 8) doit être Ἀφυταίων. Ἄφυτις était une ville de Thrace en Pallène, colonie des Eretriens, et par conséquent alliée d'Athènes, qui était la métropole d'Eretrée. La députation dont il est ici question se rapporte peut-être à la guerre de Potidée qui a immédiatement précédé celle du Péloponnèse (Ol. 87, 1). Le général Athénien envoyé contre Potidée qui s'était revoltée, éleva un mur de circonvallation devant un seul côté de la ville, n'ayant pas eu assez de forces pour la cerner en entier. Les Athéniens ayant reçu avis de cette circonstance, envoyèrent de nouvelles troupes, qui établirent leur quartier à Aphytis [1], et se dirigèrent de là sur Potidée. On peut croire que ce sont les Aphytéens qui ont envoyé avertir les Athéniens, et que ceux-ci en retour de ce service leur accordent divers privilèges.

l. 7 et 8 sont empruntées à C. I. n. 84, 87.

(1) Καὶ πυνθανόμενοι οἱ ἐν τῇ πόλει Ἀθηναῖοι τὴν Παλλήνην ἀτείχιστον οὖσαν, χρόνῳ ὕστερον πέμπουσι . . . . Φορμίωνα τὸν Ἀσωπίου στρατηγὸν, ὃς ἀφικόμενος ἐς τὴν Παλλήνην, καὶ ἐξ Ἀφύτιος ὁρμώμενος . . . (Thuc. I. 64.).

l. 8 et 9 contiennent la formule que nous rencontrons dans C. I. n, 84, 87, 92. Nous y voyons que c'est Πατροκλείδης qui a proposé (εἶπε) le décrét, dont nous n'avons sous les yeux que les dernières lignes.

l. 9 et 10 est conforme à l. 7 et 8 de C. I. n. 84.

l. 11 contient quelque permission accordée aux Aphytiens; peut-être celle de naviguer librement, comme dans N. 250.

Dans l. 12-14 on leur accorde la privilège *de venir librement à Athènes, sans que leurs effets soient enlevés par les corsaires d'Athènes;* on permet en même temps *aux bâtimens d'Aphytis d'apporter à Athènes du blé et d'autres marchandises d'après les décrêts du peuple.*

Dans l. 15 on ordonnait peut-être *aux autorités en fonctions d'inscrire ce décrêt additionnel, etc.*

275.

ΜΟ
ΕΤΥΧ
ΜΕΝΑ≶ΜΙ≶
ΕΤΤΑΡΑΚΟΝ
ΡΑ≶ΤΑΙΑΧΡ
ΟΧ≶ΟΤΑ≶Π
ΔΕΕΝΕΚΤΟ
ΕΤΤΑΡΑ≶ΟΒΟ
ΙΝΕΤΑ≶ΔΕΚΑΙ
ΑΜΙΑΝΔΕΧ≶ΥΜΠ
ΗΕΒΟΛΕΗΟΤΑΜΜ
≶ΤΡΙΕΡΑΡΧΟΙ≶ΚΑ
ΟΜΠΟΛΕΜΙΟΝΙ
ΛΛΟΝΗΟΤΙΑΝ

Petit fragment trouvé dans le même endroit.

l. 4 τ)εσσαράκον(τα
5 . . . ρασται ἄχρ(ι
6 τ)οξότας π(εντακοσίους.
7 δὲ ἦν ἐκ τοῦ . . .
8 τ)έτταρας ὀβο(λοὺς
9 . . . ινήτας δὲ καὶ . . .
10 ἀν)ὰ μίαν δὲ ξύμπ(αντες
11 ἡ βουλὴ ὅταν μ . . . .
12 τριηράρχοις κα(ὶ . .
13 τ)ῶν πολεμίων
14 . . . λλον ὅτι ἂν . .

Pour l. 6 et 8 V. aussi C. I. n. 80. Il est peut-être ici question d'un traité d'alliance, dans lequel on décide la solde à payer aux troupes auxiliaires qui viendraient au secours de l'une ou de l'autre des parties contractantes, comme dans le traité entre les Athéniens et les Argiens. Ἢν δὲ πλέονα βούλωνται χρόνον τῇ στρατιᾷ χρῆσθαι, ἡ πόλις ἡ μεταπεμψαμένη διδότω σῖτον, τῷ μὲν ὁπλίτει, καὶ ψιλῷ καὶ τοξότει, τρεῖς ὀβολοὺς τῆς ἡμέρας ἑκάστης, τῷ δ' ἱππεῖ δραχμὴν Αἰγιναίαν [1].

---

(1) Thuc. V. 47.

276.

Ͱ Σ
ΒΟͰΕΣΕΝΣΙ
ΟΝ ΔΕΤΟΥΗΕΚ
ΥΠΟ ΕΝΕΥΑΛΟ
ΕΡΙΠΟͰͰΟΠΟΙΕ
ΟΜΕΧΡΙΑΝΔΡΟΝ
ΑΥΡΙΟΝΚͰΕΟ
ΙΕΠΕΙΔΕΔΕΕΣ
ΙΗΟΣΑͰΑ ΙΝΙΟ
ΙΔΥΝΑΤΑΙΑΛΑΘ
ͰΕΑΚΑΙΤΟΣΑͰͰ
ΑΝΠͰΕΙΣΤΟΝΦ
ΑΙΒΑΣΙͰΕΙΚΑ
ΣΑΦΡΣΝΕΝΗΟ
ΛΟΡΑΙΚΑΘΑΠ
ΟΔΕΜΟΣΠΕΡΙ
ΠΡΑΧΣΑΙΗΑͰ
ΚΑΙΤΟΣΣΤΡ
ΑΝΤΑΥΤΑΛΕ
ͰΟΙΠΟΝΤΟ
ΙΠΕΡΙΗΟ
ΣΧΙΑΣ
ΟΚΑΘΑ
ΤΑΝΕ

L'état de mutitation de ce fragment, trouvé aussi sur l'acropole d'Athènes, nous permet à peine d'y distinguer quelques mots entiers. Tels sont:

l. 2 Βουλῆς ἐν Σ
3 . . δε τὸ
4 ὑπὸ (τ)ὴν Εὐαγό(ρου . . .
5 π)ερὶ πολλοῦ ποιε(ῖται
6 . . ου μέχρι ἀνδρῶν
7 (καλέσαι δὲ ἐπὶ ξένια τὸν ἥκοντα παρὰ Εὐαγόρου εἰς τὸ πρυτανεῖον ἐς αὔριον. Κλεο . . .
8 (εἶπε· τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ τῇ βουλῇ. Ἐπειδὴ δὲ ἐσ . . .
9 ὅσα . . . .
10 καὶ ποιεῖ ὅ,τ)ι δύναται ἀγαθ(όν· comme dans C. I. n. 101,
11 βασι)λέα καὶ τοὺς ἄλλους.
12 ἂν πλεῖστον φ . . .
13 κ)αὶ βασιλεῖ κα(ὶ
14 . . σα φρ(ο)νεῖν ὅ(σα . . .
15 Εὐα)γόρᾳ καθάπ(ερ . .
16 ὁ δῆμος περὶ
17 πράξαι ἀλ . . .
18 καὶ τοὺς στρ(ατηγούς
19 . . αν ταῦτα γε(νέσθαι
20 λοιπὸν τὸ . . .
21 . περὶ ὧν
22 ναῦ)ς Χίας . . .
23 . . καθά(περ
24 . . ὅ)ταν ἡ . .

Nous voyons (l. 4 et 15) qu'il s'agit d'un Evagoras, et dans l. 11 et 13 nous voyons le mot *βασιλεὺς*, *roi*. Il est donc presque hors de doute qu'il est ici question d'Evagoras, roi de Salamine en Chypre, qui donna asyle à Conon après la bataille d'Ægos-Potamos (1), et dont Isocrate ecrivit l'éloge funèbre. Le décrèt est peut-être celui par lequel les Athéniens lui donnèrent droit de cité, ainsi que nous l'apprend Démosthènes: ὑμεῖς ἔδοτε πολιτείαν Εὐαγόρᾳ τῷ Κυπρίῳ, καὶ Διονυσίῳ τῷ Συρακουσίῳ, καὶ τοῖς ἐκγόνοις τοῖς ἐκείνων (2).

l. 5 se rapporte peut-être au désir d'Evagore de se rendre agréable à la ville d'Athènes, ou d'obtenir les honneurs de citoyen.

l. 6 parait indiquer quelque arrangement par lequel Evagore s'oblige à envoyer des secours à Athènes.

---

(1) Xenoph. Hist. Gr. II, 1. 29. (2) Demosth. épître de Phil. §. 14. p. 160.

l. 7 et 8 contiennent la formule que nous avons déjà rencontrée dans le N. précédent : *Et inviter à demain pour être traité dans le Prytanée l'envoyé d'Evagore;* car il est probable qu'Evagore ne s'était pas rendu lui-même à Athènes. *Cléo . . . a dit : Que tout le reste soit fait comme le sénat l'a décidé. Mais comme* . . . (V. C. I. n. 84).

l. 22 parait faire mention *de Chios*, île qui était dans l'alliance d'Athènes jusqu'à la 20[e] année de la guerre.

277.

ΟⱵΟΜΕΝΟ
ΝΕΣΕΣΑ
ⱵΑ ΑΛΡΑΦΣΕΤ
ΕΚΑΣΤΟ
ΑΕΣΤ
ΑΙ.ΔΕΔΟΧΣΕΙ
ΑΔΕΣΗΟΤΙΑΝΔΟΚ
ΝΤΙΣΠΕΡΙΤΕΝΑΠ
ΣΑΔΙΚΕΙΤΑΣΛΡΑΦ
ΑΤΑΤΑΥΤΑΤΟΣΔΕ
ΠΙΝΑΚΙΟΝⱵΕΙ
ΝΤΟΦΟΡΟ
ΑΠΟΛ

Fragment informe, trouvé sur l'Acropole. Le décrêt dont il faisait partie parait avoir eu rapport à la procédure et aux relations financières. On y lit :

l. 1 β)ουλόμενο(ι
2 ἀ(ν)αγράψητ(αι.
4 ἕκαστοι
6 ἐ)ὰν δὲ δόζῃ.
7 . . άδης ὅτι ἂν δοκῇ.
8 ἐάν τις περὶ τὴν ἀπ . .
9 ἀδικεῖ τὰς γρα(φὰς
10 κ)ατὰ ταῦτά· τοὺς δὲ
11 πινάκιον, *lettre d'obligation*.
12 τοῦ φόρου.

278.

ΔⱵ Π Υ
ΙΟΣΑΝΜΕΑΔ
Δ ΣΗΟΙΣΤΡΑΤ
ΣΤΟΤΕΚΑΙΗΕ
ΑΚΑΙΗΟΙΠΡΥΤΑ
ΜΕⱵΕΣΘΟΝΑΥ
ΤΟΔΕΑΝΑ
ΧΣ
Σ Ι

Ce fragment trouvé aussi sur l'Acropole, appartient à la même époque de la guerre du Péloponnèse.

l. 2 ὃς ἂν μὴ ἀδ[ικῇ
3 οἱ στρατ[ιῶται
4 ἑκά]στοτε καὶ ἡ
5 ἡ ἐκκλησί]α καὶ οἱ πρυτά[νεις
6 ἐπι]μελέσθων αὐ[τοῦ
7 τὸ δὲ ἀνά[λωμα δώτω ὁ ταμίας κτλ.

279.

ΑΡΧΟ
ΟΙΤΟΙΣΝΕ
ΑΦΟΕΧΣΕΠⱵ
ΡΙΕΡΕΣΜΙΣΘ
ΥΠΕΡΕΚΕΝΟ
ΑΙΕΠΑΝΑΛ
ΑΒΑⱵⱵΟΝΤ
ΡΕΜΑΤΑΜ
ΕΝΤΟΙΦ
ΡΑΦΕ

Ce fragment, trouvé sur l'Acropole, se rapporte à la marine d'Athènes. On y distingue ces mots :

l. 1 ἄρχοντος
2 τοῖς νε(ωρίοις ?
3 ἀφ' οὗ ἐξέπλ(ευσαν.
4 τ)ριήρεις μισθοῦν
5 ὑπὲρ ἐκείνου.
6 κ)αὶ ἐπαναγ(αγὼν ou ἐπάναγκες).
7 ἀν)αβάλλονται
8 χ)ρήματα . . .
9 . . . . εῖν τῷ φ(όρῳ ?
10 ἀναγ)ραφέ(σθω

280.

ΧΣΕ
ΝΠΡΟΣΚΑΚΙ
ΑΘΕΝΑΙΟΣΚΑ
ΙΣΜΕΔΕΕΚΕΧ
ΟΝΤΟΝΠΑΤΡΙ
ΝΕΣΠΑΝΑΘ
ΕΘΕΝΑ
ΝΑΙΟΝΚ
ΝΤΑΣ

Ce fragment trouvé sur l'Acropole, parait appartenir à un traité d'alliance. On y lit:

l. 3 Ἀθηναίους κα(ὶ . .

4 μηδὲ ἐκεχ(ειρίαν. Il est décidé qu'aucune des parties contractantes ne concluerait une paix ou une trève sans le consentement de l'autre. C'est ainsi que nous lisons la clause suivante dans le traité entre les Athéniens et les Argiens: Καταλύειν δὲ μὴ ἐξεῖναι τὸν πόλεμον πρὸς ταύτην τὴν πόλιν μηδεμιᾷ τῶν πόλεων, ἢν μὴ ἁπάσαις δοκῇ (1).

l. 5 ὀμνύντ)ων τὸν πάτριον ὅρκον, comme dans le traité susmentionné: Ὀμνύντων δὲ τὸν ἐπιχώριον ὅρκον ἕκαστοι.

l. 6 ἐς Παναθ(ήναια. *Le serment des députés de l'autre partie contractante doit être prêté aux Panathénées*, comme dans le susdit traité: δέκα ἡμέρας πρὸ Παναθηναίων τῶν μεγάλων.

l. 8 Ἀθη)ναίων κ(αὶ . .

281.

ΙΕΣ
ΣΤΟΣΤΕΕΚΠ
.ΛΒΕΝΚΑΙΕΣΤ
ΑΠΕΠΕΜΦΣΕΝΚΑ
ΟΣΤΡΑΤΟΠΕΔΟΝ
ΑΚΑΙΚΟΠΕΑΣΚΑΙ
ΑΥΤΟΑΛΑΘΑΕΠΑ
ΤΙΑΝΔΡΙΑΛΑΘΟΙ
ΤΙΔΥΝΑΤΑΙΑΛΑΘ
ΥΕΝΤΕΝΤΕΠΟΛΙΝ
ΟΝΑΝΑΛΡΑΦΣΑ
ΚΑΙ

Fragment de la même époque trouvé sur l'Acropole. Il y est fait mention d'un individu qui a rendu des services pendant la guerre. On y voit ces mots:

l. 2 τούς τε ἐκ π(όλεως ?
3 λ)αβεῖν καὶ ἐς τ . . .
4 ἀ)πέπεμψεν, κα(ὶ
4 τ)ὸ στρατόπεδον
5 καὶ κωπέας καὶ... (κωπεὺς est la latte dont on fait des rames).
6 αὐτοῦ ἀγαθὰ ἐπα . . .
8 ὅ)τι ἀνδρὶ ἀγαθῷ
9 καὶ ποιοῦντι ὅ)τι δύναται ἀγαθ(όν. V. C. I. n. 101, l. 5).
10 . . ε)ύειν τήν τε πόλιν
11 . . ον. Ἀναγράψα(ι δὲ τὸ ψήφισμα ἐν στήλῃ λιθίνῃ
12 . . καὶ (στῆσαι ἐμ πόλει.

---

(1) Thuc. V. 47.

Ces deux dernières lignes contiennent une formule bien connue dans l'épigraphique (C. I. n. 87, 90, 92, 93, 99, 100, 101 etc.)

282.

ΑΧΣΕ
ΑΝΤΙΣΑΜΦΙ
ΤΑΣΕΧΣΗΕΚΤ
ΑΙ:ΔΟΚΕΙΑΝΔ
ΙΑΧΡΕΜΑΤΟΝ
ΙΜΕΕΛΑΤΤΟ
ΑΙΕΓΙΦΣΕ
ΣΥΛΛΕΦΣΕ
ΕΛΕΝ:ΤΕΝΔ
ΝΑΙΚΑΤΑ
ΟΝΤΟΝ
ΕΜΟΙ
ΙΣΙ

Fragment d'inscription trouvé sur l'Acropole.

l. 1 Ἐά]ν τις ἀμφι[σβητῇ ?]

2 τὰς ἐξ ἑ . . .

3 αι. δοκεῖ ἄνδ[ρας?]. Après ΑΙ trois points (⁝).

4 δ]ιὰ χρημάτων.

5 μὴ ἔλαττο[ν

6 κ]αὶ ἐπιψη[φίζειν

7 συλλήψε[ται

8 Ἑλεῖν· τὴν δ[έ. Après ἑλεῖν trois points (⁝).

9 . . . ναι κατὰ

10 . . ον τὰ

11 δ]ήμῳ.

283.

ΙΗΕΤ
ΔΙΟΝΥΣ
ΕΣΗΑΙΤ
ΕΣΜΕΑΠΟ
ΙΔΕΤΑΣΟΦ
ΣΠΡΑΧΣΟΝ
ΕΝΟΤΑ
ΣΤΟΦ
ΤΙΘΕΝΑ
ΤΟΔΕΚΑΙΣ

Fragment aussi insignifiant que le précédent, trouvé également sur l'Acropole.

l. 1 ἤτ[ε.

2 Διονύσ[ια. Il s'agit de quelqu'honneur a rendre pendant les fêtes de Bacchus en présence de tous les citoyens et les étrangers assemblés.

3 . . . εἲς αἴτ[ε .

4 . . . εἲς μὴ ἀπὸ . .

5 ε]ἶδὲ τὰς όφ . . .

6 τού]ς πράξον[τας

7 . . εἶν ὅτα[ν . .

8 . τιθένα[ι . .

9 . ἀναγράψαι τὸ ψήφισμα] τὸ δὲ καὶ σ[τῆσαι ἐμ πόλει .

284.

Ο Ν Ϛ
Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε
ΟΙΗΙΠΠΟΘΟΝΤΙ
ΕΥΕΦΙⱵΙϚΤΙΔΕ
ΑϚΙΝΙΔ ϚΞΙΠ
ΙΑΑΝΔΡΑΑΛΑΘΟ
ΚΑΙΠΡΟΘΥΜΟΝΠ
ΝΤΙΛΝΞ ΠΕΠΟ
ΝΤΟΝΑΘΕΝΑΙΟ
ΦΑΝΟΙΠΟΙΙΗϚΑ
ΑΧΜΟΝΗΟΙ
Κ

Ce fragment fut trouvé dans les fouilles faites en 1840, dans le voisinage du temple d'Erechthée. Les deux premières lignes sont écrites en grandes lettres, comme dans N. 258. Ces lignes doivent contenir comme là le nom de l'Archonte et celui du secrétaire, mais dans un ordre inverse, car c'est dans la seconde ligne que figure le mot *ἐγραμμάτευε*. On y lit :

(ἐπὶ . . . . ἄρχ)ον(το)ς .
(. . . . . ἐγρ)αμμάτευε.
(Ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμ)ῳ Ἱπποθωντὶ-
(ς ἐπρυτάνευε . . . ἐγραμμάτ)ευε, Φιλιστίδη-
(ς ἐπεστάτει, ...)ασινίδης εἶπ-
(εν. Ἐπαινέσαι . . . .)έα, ἄνδρα ἀγαθὸ-
(ν γεγονότα πρὸς τὸν δῆμον) καὶ πρόθυμον π-
(οιεῖν ἀγαθὸν ὅ,τι δύναται . . . .)ντίαν εὖ πεπο-
(ιηκότα, καὶ εὐεργετήσαντα τὸν δῆμο)ν τῶν Ἀθηναίω-
(ν, καὶ στεφανῶσαι χρυσῷ στε)φάνῳ, ποιῆσα-
(ι δὲ τὸν στέφανον ἀπὸ . . . δρ)αχμῶν ὅτ(ι . .

Sous l'archontat d'un tel; un tel *était le secrétaire.*

Il plût au Sénat et au peuple; la tribu Hippothôntis avait la prytanie; un tel *était le secrétaire; Philistide était l'épistate;* un tel *de . . asinos a dit. Qu'on donne des éloges à* un tel, *qui a été bon envers le peuple, et empressé à faire tout le bien qu'il pouvait, et qui a rendu plusieurs services au peuple d'Athènes, et qu'on le couronne d'une coronne d'or; que la couronne soit de . . . drachmes . . .*

C'est un décrêt par le quel on descerne une couronne à quelqu'un qui a rendu des services à Athènes.

La formule de cette inscription se retrouve plus ou moins altérée dans plusieurs autres (V. C. I. n. 90. 99. 101 etc).

285.

ΔΕΙΟΙ
ΟΕΦϚΕΦ
ΑΙΕΝΤΕΙΠΡΟ
ΟΙΚΑΙΚΟⱵΑΙΕΝΤΟΝ
ΦΙΙΟΜΕΝΕΝΚΑΙΕϚΔ' Ι
ΝΚΑΘΟΤΙΑΝΔΟΚΕΙΑΥΤC
ΑΡΟΝΤΑϚΑΠΟΦΑΙΝΕΝΗΑ
ΤΠΙϚΤΙΑⱵⱵΟΕΙΔΕΙΠΕΡΕ
ΔΙΟΤΕΙΕΑΝΤΙϚΒΟⱵΕΤ

Ce fragment fut trouvé en 1840 hors de l'acropole sous la grotte de Pan, non loin de l'endroit où l'on place le métroon. Il parait se rapporter aux loix pénales ou à la procédure d'Athènes. Voici tout ce qu'on y distingue :

l 1 . . . δειοι
2 ὃ ἐψή φ(ισται
3 κ)αὶ ἐν τῇ προ(τέρᾳ ἐκκλησίᾳ ?)
4 καὶ κολάζειν τὸν . . .
5 ψη)φιζομένην καὶ ἐς δί(κην . . .
6 καθ' ὅτι ἂν δοκῇ αὐτο(ῖς
7 τοὺς π)αρόντας ἀποφαίνειν ἃ . . . .
8 . . . πις τι ἄλλο εἰ δεῖ περε(ταίρω
9 ἰδιώτῃ ἐάν τις βούλητ(αι). Cette ligne est la dernière de l'inscription ; la pierre audessous ne porte plus de traces de lettres.

286.

ϽO
ΙΕΛΛ
ΑΙΑΣΧΡ
ΕΣΤΕΝΣΑΝ
ΑΝΜΕΠΟΙΟΣΙΚ
ΕΙΔΑΝΔΕΠΡΑΘΕ
ΑΦΕΣΑΝΠΡΑΘΕΙΙ
ΑΙΤΟΝΠΡΙΑΜΕΝΟΙ
ΡΟΝΜΕΚΕΤΙΛΥΣΙΜ
ΕΠΙΤΙΜΕΤΟΝΗΟΣΑ
ΕΠΙΤΙΜΕΜΑΗΕΚΑΣ
ΠΟΘΕΝΑΝΕΙΠΕΝΤΕ
ΓΣΤΕΝΣΑΝΙΔΑΕΛ

Ce fragment fut trouvé en 1838 près du Parthénon. Il parait se rapporter à l'administration des effets sacrés de Minerve.

l. 3 Ἀθην)αίας χρ(ήματα.
4 ἐς τὴν σαν(ίδα
5 ἐ)ὰν μὴ ποιῶσι κ . .
6 ἐπ)ειδὰν δὲν πραθῇ
7 ἀφ' ἧς ἂν πραθῇ . .
8 κ)αὶ τὸν πριάμενον
9 . . . ρον μηκέτι Λυσιμ(άχῳ
10 ἐπιτιμήτων ὅσα. Ἐπιτιμεῖν apparemment dans le sens de renchérir.
11 ἐπιτίμημα ἑκάσ(του . . .
12 ὁπόθεν ἂν ᾖ πέντε . . .
13 ἐ)ς τὴν σανίδα ἐγ(γράφειν.

287.

Σ:ΔΕΜ
Α Σ Ι Ο Ι
Ι:ΚΑΙΟΙΚΙΑ
Ε Ο

Ε Ρ Ι Ο Ν:ΜΟΡΙΜΟ
Ι F ΡΜΑ ΛΟΡΟΝ
Ο Σ Ι

Ce fragment informe parait appartenir à un traité où figurent les noms des signataires comme dans N. 251.

l. 1 δήμ(ου?
2 . . . άσιοι
3 καὶ οἱ Κλα(ζομένιοι?
5 . . . χρίων Μορίμου.
6 Ἑρμαγόρου.

288

ΣΕΙΕΙΛΙΘ
ΕΙΚΑΙΤΟϹΙ
ΔΕΔΟΜΕΝΟΝΚ
ΛΡΑΜΜΑΤΕΟΛ
ΝΤΟΝΓ Ο
ΤΟΙΒΟΛΟΜΕ
ΟΘΕ
Α

Ce fragment contient à peine quelques mots entiers, qui ne forment aucun sens.

l. 1 Ἐ)σελειλυθ(είας τῆς πρυτανείας) (V. N. 116, 117).
2 καὶ τοῦ
3 δεδομένον.
4 Γραμματέως.
6 τῷ βουλομέ(νῳ.

289.

Σ
ΕΣ
ΛΝΤΡ
ΙΤΑΜΙ
ΣΑΤΟΤΟ
ΙΤΟΣΔΕΚΑ
ΟΙΔΕΤΑ
Ϝ Ι ΑΥ
ΙΟΙΟΥ
ΤϜ

Fragment aussi informe que le précédent. Dans l. 3 on lit le mot ταμί(αι. Dans l. 5 τοὺς δέκα (ταμίας probablement; et dans l. 6 οἱ δὲ ταμίαι; ce qui prouve que le décrêt traitait des fonds et des effets de Minerve.

290.

ΕΥΚΟΤΕΙ
ΚΑΣΕΧΣΚ
.ΒΟΛΗΕΚΑ
ΗΟΙ ΚΔΔ
ΔΝΤΙΤ

On ne peut tirer de ce fragment informe que le mot ἐξ dans l. 2, et le mot βουλὴ dans l. 3. Ce dernier mot étant écrit avec un Η prouve que le décrêt est d'une époque peu éloignée de la 94ᵉ Olym.

291.

ΝΑ Τ
ΠΑΙ Μ
ΙΕΟΥΚΑΓΟ
ΝΤΟΝΑΘΕΝ
ΕΙΤΕ ΑΘ
Κ(Ν . Λ
ΕΙΣ Ι Α
ΙΤΑΥ

Trouvé sur l'acropole. l. 3, οὐκ ἀπὸ . . . — l. 4 τὸν δῆμο)ν τῶν Ἀθην(αίων. l. 5 . . 9 τῇ Ἀθ(ηνᾶ ou τῇ Ἀθ(ηναίων). l. 8. ταῦ(τα. C'est la partie inférieure d'une inscription. Le dessous reste en blanc.

292.

ΙΔΕ
ΕΝΠΙ΄
ΙΚΝΕΡΟΝΕΤΟΙ
ΙΟΝΝΑΥΚΝΕΡΟΣ
ΡΟΝΑΥΤΟΙΤΟΣΕΜΕ
ΡΑΧΜΑΣΗΕΚΑΣΤΟΣ
ΙΟΝΤΟΝΤΣΕΠΙΒΑΤ
ΟΡΙΣΚΑΙΗΟΣΤΙΣ
ΟΣΤΟΑΡΛΥΡΙΟ
ΟΡΤΕΝΚΑΤΛ
ΙΚΑΤΑΤΟ
ΓΛΜΜΕΙ

Marbre trouvé à Athènes ; il est en possession de M^r^. Finley. Dans l. 3 on lit Ναύκληρον ἤ τὸν . l. 4 ναύκληρος, l. 5. ναύκλη)ρον αὐτῷ τοὺς . . . l. 6. Δραχμὰς ἕκαστος, l. 6. τῶν ἐπιβατ(ῶν. l. 7, χ)ωρὶς καὶ ὅστις l. 8. τὸ ἀργύριο(ν. l. 10. ἑ)ορτὴν κατά. l. 11 κατὰ τὸ.

Cette inscription se rapporte probablement aux devoirs des triérarques par rapport à l'équippement des navires et la solde que recevaient les soldats de marine et les capitaines.

293.

ΕΣΠΕΝΤΕΚΑΙΔΕΚΑ
ΚΕΣΠΑΥΕΣΘΟΕΙΝΑΙ
ΟΝΝΑΚΑΘΑΠΕΡΤΕΙΟΥ
ΕΕΚΤΩΝΑΝΝΩΝΧΣΥΜΜΑΧΩΝ
ΕΟΥΣΘΑΝΙΟΙΑΝΒΟΝΟΝ
ΤΑΙΠΕΜΠΤΟΝΑΘΕΝΑΖΕΔΕ
ΟΙΕΑΝΔΕΜΕΠΟΙΟΣΙΤΑΥΤΑ
ΑΙΗΟΙΗΙΠΠΕΣΚΑΙΗΟΙΕ
ΡΑΙΕΙ ΙΑ ΚΑΙΤΟΙΣ
ΙΟΙΚΑΙΤΟΙΣΧΣΥΜΜΑΧΟΙΣ
ΠΡΕΣΒΕΙΑΕΝΩΣ
ΤΟΝΑ

J'emprunte ce fragment au livre de M. Pittaki «L'Ancienne Athènes », p. 49. L'auteur m'a affirmé que la pierre a disparu depuis qu'il l'avait copiée. Malgré les inexactitudes de la copie on peut affirmer que l'inscription est antérieure à Ol. 94, et parait appartenir à l'époque de la guerre du Péloponnèse.

l. 1 τῆς πεντεκαιδεκάτης
2 Παυέσθω, εἶναι
3 πο)λλὰ, καθάπερ τῇ οὐ . . .
4 ἐκ τῶν ἄλλων συμμάχων, où l'Ω est certainement un O sur la pierre.
5 . . οἱ οὓς ἄλλοι ἂν βούλωνται.
6 πέμπτον Ἀθήναζε δὲ, ou πεμπ(ό)ντων Ἀθήναζε δὲ. Le Z est sans doute I sur la pierre.
7 ἐὰν δὲ μὴ ποιῶσι ταῦτα . .
8 Οἱ ἱππεῖς καὶ οἱ ἑ . . .
9 ἐν Πειραιεῖ . . . καὶ τοῖς
10 . . . καὶ τοῖς ξυμμάχοις.
11 πρεσβεία. Le Ω est une erreur.
12 τῶν Ἀθηνῶν ?

294.

ΑΛ
ΕΡΕΧΘΕΙΣΕ
ϽΙΠΠΟΣΕΠΕΣΤΑΤ
ΜΠΡΥΤΑΝΕΙΟΙΠΡΟΤ   Ε   ΟΙ
ΑΤΑΤΑ   ΡΙΑΕΠΕΙΤΑΤΟΙΣ   Ρ
ΤΟΝΟΣΙ   ΑΝΕΙΕΛΡ   ΑΤ Α   Ο
ΑΙΑΥΤΟΙΣΙΤΕΝΣΙ   ΣΙ   Ε
ΝΠΑΡΑΘΕΝΑΙΟΝΚ ΤΑΤ   ΛΟΜ
ΗΟ΄ΠΟΛΙΟΝΑΝΗΕΛ   Ε
΄ΣΙΤΕΣΙΝΚΑΙΤΟΙ   ΟΝΗΟ
ΥΤΟΙΣΚΑΤΑΤΑ   ΚΑ
ΕΠΥ ΟΙΕΗΙΣΘΜΟΙΕ ΕΜ
\ΣΙΤΕΝΣΙΤΕΣ ΙΝΕΝΠΡΥΤΑΝΕ
ΟΣΤΕΙΣΙΤΕΣΕΙΚΑΤΑΤ
ΟΥΠΡΥΤΑΝΕΙ ΙΝ ΟΣ
ΕΛΕΤΙΝΕΠΛ ΕΚΑΣΙϹΥ
ΙΚΕΣΟΣΛ ΛΟΙΠϹ Σ
ΙΣΤΕΛΛ ΕΛΡ ΕΙΝ
.ΠΕΡΙΤϹΕ
Σ

Marbre trouvé dans la ville d'Athènes et conservé par M. Pittaki chez lequel il se trouve encore. Par la forme de ses lettres il parait se rapprocher de la 86ᵉ Olympiade. Il est extrémement mutilé et d'une très-mauvaise conservation.

l. 2 Ἐρεχθηὶς ἐ(πρυτάνευε

3 Ξάνθιππος ἐπεστάτ(ει

4 ἐ)μ πρυτανείῳ προτ . . . Le mot si souvent repété de σίτησις, dans l. 7, 10, 13, 14, 15 parait prouver que cette inscription faisait partie d'un décrêt qui accorde les honneurs d'une table au Prytanée à quelque citoyen qui avait bien mérité de la patrie. .

5 . . . ἔπειτα τοῖς

6 . . . . τον ὅστ(ις) ἂν ᾖ ἡ γρ(αμ)ατ(έ)α, avec un μ.

7 κ)αὶ αὐτοῖσι τὴν σί(τη)σι(ν τὴν) ἐ(ν τῷ πρυτανείῳ

8 τῶ)ν Ἀθηναίων κ(α)τὰ τ(ὰ νε)νομ(ισμένα

9 ὃς πολ(λ)ῶν ἂν Ἑλ(λήνων)

10 σίτησιν καὶ τῷ

11 α)ὐτοῖς κατὰ τὰ (δεδι)κα(σμένα ?)

12 ἐπ(ὶ τ)ῷ ἰσθμῷ. Peut-être est-ce sur l'Isthme que s'est distingué le citoyen en faveur duquel fut porté ce décrêt.

13 τὴν σίτησιν ἐν πρυτανε(ίῳ.

14 τῇ σιτήσει κατὰ τ(ὰ νενομισμένα

15 τ)οῦ πρυτανείου

Les autres lignes sont trop indistinctes pour qu'on en puisse tirer quelque parti.

295.

ΑΥΤ
ΑΠΑΣΤΕΣΑ
ΤΑΕΝΟΦΕΛΙΑΙΙ
ΔΕΜΟΝΟΝΠΟΤΕ
ΕΡΑΔΑΝΧΕΙΡ
ΑΙΟΠΟΣΑΝΚΑ
ΟΙΔΕΣΤΡΑΤΕ
Μ ΟΝΤΑΙ
ΙΥΠ
ΕΡ
ΑΕΑΝΤ
ΝΑΕΟΥΣΑ
ΕΚΑΣΤΟ
Ρ

Fragment insignifiant trouvé dans l'Acropole. l. 2 ἅπας τῆς. l. 3 ὠφελεία. l. 4 δὲ μόνον ποτὲ, ou δῆμον ὃν ποτὲ, car le signe d'aspiration parait avoir été homis dans cette inscription, comme on le voit aussi dans l. 6. L. 5 ὁποτ)έρα δ' ἂν χειρ(οτονηθῇ (?). l. 6 κ)αὶ ὅπως ἄν. l. 7 οἱ δὲ στρατε(υόμενοι qui nous fait voir que le décrêt traite des affaires militaires.

296.

ΠΟΙ
ΑΘΕΝΕ
ΙΤΟΝΑΘΕ
ΑΣΑΛΛΑ<
ΜΑΤΑΕΑΙΕΤ
ΤΕΛΕΕ/ΑΙΜ
ΤΕΙΚΥΡΙΑΙΕΚ
ΔΕΧΡΕΜΑΤΟΝΕΣΦΟ
ΟΝΕΑΜΜΕΛΕΙ ΤΟΙ
ΑΥΤΟΝΑΛΛΟΕΚ
ΕΟΝ Ο

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. La forme des lettres est d'une époque réculée. l. 2 Ἀθήνη(θεν. l. 3 κα)ὶ τῶν Ἀθη(ναίων. l. 4 τ)ὰς ἄλλας. l. 5 χρή)ματα ἐὰν ἔτ(ι. l. 6 τέλη ἢ. l. 7 ἐν) τῇ κυρίᾳ ἐκ(κλησίᾳ. l. 8 ἡ) δὲ χρημάτων ἐσφο(ρὰ. l. 9 ἐὰμ μὴ . . . l. 10 αὐτῶν ἄλλο . . .

297.

ΑΣΙΗΕΚ/
ΥΠΕΡΕΚΕΝ/
ΜΟΣΙΟΙΟΦΕΛ
ΕΟΝΗΟΙΠΡΑΚ
ΝΗΟΣΤΟΣ
ΣΤΕΙΑΘ
ΚΑΣΤ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. l. 1 ἕκα(στον. l. 2 ὑπὲρ ἐκεῖνα. l. 3 δη)μόσιοι ὀφειλ(έται. l. 4 οἱ πράκ(τορες, les magistrats chargés d'encaisser les amendes judiciaires qui revenaient à l'état (1). l. 5 ὡς τούς. l. 6 τῇ Ἀθ(ηναίων. l. 7 ἕ)καστ(ος.

(1) Bœckh, Staatsb. h. d. Ath. I, 167, 403.

298.

AΠ
TAΣTA
ΛΓΔP
KAIE
OYTO
OΣA
AYTA
TAIH
MENO
EL
N Π
OΔON
ONTO
ΔEKAT
ENΣTEL
PAMMAT
EIΠETAM
OLYΣTP
ΘENAIO
TEΣ INA
OANA ITA

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. l. 14 δ: κατά ου δεκάτην. l. 15 ἀναγράψαι δὲ τό δε τὸ ψήφισμα ἐν στήλῃ λιθίνῃ καὶ στῆσαι ἐν Ἀκροπόλει. l. 16 τῆς δ ἀναγραφῆς ἐπιμεληθῆναι τὸν γ)ραμματ(έα τοῦ δήμου. l. 17 . . . . εἶπε τὰ μ(ὲν ἄλλα καθάπερ τῇ βουλῇ l. 18 εἶναι δὲ Π)ολύστρ(ατον . . . C'est probablement de ce Polystrate qu'il est question dans le décrêt. Le décrêt même se termine à l. 16. Depuis l 17 commencent les articles additionnels que quelqu'un a proposés. l. 19 Ἀ)θηναίω(ν.

299.

YTONL
OMΠO'E
YTANEIO
ΔETELET
ΔEI KAIΔ
OΛΠEPHO
Δ'EAYTON
A:NEIOIE
HETAMEN
HOI ET
ΣA ΣΠI
YAΣIAIT
T

Fragment de marbre trouvé à l'Acropole. l. 1 αὐτῶν. l. 2 τῶν πόλε(ων, ou τὸν πόλε(μον , etc. l. 3 εἰς τὸ Πρυ)τανεῖο(ν , qu'il soit invité à diner dans le prytanée. l. 4 δὲ τελεῖτ(αι. l. 7 δὲ αὐτόν. l. 8 ἐ Πρυτανεῖῳ. Peut-être accorde-t-on la faveur de la σίτησις à un citoyen d'Athènes. l. 9 ἢ τὰ μέν.

300.

E‚ H
EΣΘOXI MA
ENOΣΠEPITO
IΣMENAO T
EΣΘAITONΔ
EIOΣE NAI
ENNEΣTOΠP

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. l. 2 ἐπιμελή)σθω χρ(ή)μα(τα. l 3 περὶ τοῦ. l. 6 εἶναι. l. 7 ἐπὶ ξ)έν(ια) ἐς τὸ πρ(υτανεῖον ἐς αὔριον.

301.

Σ

Ε
ᒪ Υ Κ Ο
ΜΟΙΑΙΛΕΙΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥ
ΙᒪΟΝΒΟΙΟΤΟΝΟΣΟΙΒΟ
ΤΕΤΟΝΠΟᒪΕΟΝ/
ΑΘΕΝΕΞᒪ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. Il est surmonté d'une petite corniche, sur laquelle on voit un grand Σ, probablement Θεοῖ)ς (επικουρίοις.

Immédiatement audessous de la corniche on voit en grands caractères les syllabes . . Λυκο . ., probablement le nom du secrétaire du sénat comme dans N. 250 et 259. Mais audessus de l'Υ on voit un Ε de même grandeur qui s'avance jusque dans la ligne. Est-ce le mot Θεοῖς répété encore ici, ou cet Ε fait-il partie du nom de l'Archonte (comme dans N. 259), qui ayant été oublié, aurait été inscrit pardessus le décrêt?

l. 1 Ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δή)μῳ, Αἰγεὶς ἐπρυτάνευ(ε.

l. 2 καὶ τῶν ἄλλων Βοιωτῶν ὅσοι Ϭο(ύλ)ονται. Ce décrêt fut peut-être rendu après les combats de Tanagre et d'Œnophytes (Ol. 81, 1), qui détruisirent la suprématie de Thèbes sur la Béotie. Il est possible que les Athéniens reconnaissent par ce décrêt d'indépendance des villes qui, comme Thespiæ, Platée, Aulis, Anthémus, Larymna, Asène, Coronée, Lébadée, Délium, Alalcomène, Leuctres et Chéronée, s'étaient déjà avant ces victoires soustraites au jong de Thèbes (1), et invitent à la liberté toutes celles qui veulent jouir de ses bienfaits.

l. 3 τῶν πόλεων. l. 4 Ἀθήνη(θεν ?

302.

ΝΤΑΣ
ΑΙΑΘΕΝ
ΚΑΣΔΙΔΟΝ
ΤΑΤΑΧΣΥ
ΑΙΤΟΙΣΚᒪΕ
ΡΟΝΠΡΙΝΑ
ΡΑΤΕΛΟΝ
ΑΙΟΝΤ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole

l. 2 κ)αὶ Ἀθην(αίων

l. 3 δί)κας διδόν(αι?

l. 4 τὰ χρήμα)τα τὰ ξυ(μμάχων

l. 5 κ)αὶ τοῖς κλη(ρούχοις, les colons que les Athéniens envoyaient et auxquels ils partageaient les terres des pays conquis.

l. 6 πρότε)ρον πρὶν

l. 7 στρατηγὸν ou στρατηγῶν.

(1) Diod. XI, p. 283. Thuc. I. p. 273.

CHAPITRE 8.

LISTES DE NOMS PROPRES.

303.

ΑΡΙ
ΑΙΣΧ
ΑΝΤΙΜΑΧΟΣ
ΣΜΙΚΥΘΟΣ
ΚΕΦΑΛΙΟΝ
ΝΟΜΙΟΣ
\ΙΛΟΣ
ΣΤΙΟΝ
ΕΣΟΝ
ΜΕΝΕΤΙΜΟΣ
ΕΥΦΡΟΝΙΟΣ
ΔΡΟΠΥΛΙΟΝ
ΜΝΕΣΙΚΛΕΙΔΕΣ
ΠΥΡΡΟΝ
ΤΡΕΜΠΟΝ
ΕΠΙΛΞΕΝΕΣ
ΣΜΙΚΡΟΣ
ΗΕΡΜΟΔΟ ΟΣ
ΧΕΘΕΛΟΣΙΟΣ
ΤΛΕΣΙΜΕΝΕΣ
ΕΠΙΧΑΡΙΝΟΣ
ΣΜΙΚΥΘΙΟΝ
ΧΑΙΡΕΔΕΜΟΣ
ΜΕΛΑΝΘΙΟΣ
ΗΕΡΜΟΤΙΟΝ
ΛΥΣΑΝΔΡΙΔΕΣ
ΕΥΚΛΕΙΔΕΣ
ΑΙΣΧΥΛΙΔΕΣ
ΜΝΕΣΙΚΙΔΕΣ
ΑΝΤΙΒΙΟΣ
ΣΟΣΙΑΣ
ΠΙΣΙΔΕΦΟΙ
ΚΕΦΙΣΟΔΟΡΟΣ
Υ Τ Ι Ο Ι
ΔΙΑΙ:ΚΑΛΛΙΑ
Ν
Ν Ι
ΑΔΕΣ

ΑΤΑΡΒ
ΘΡΑΣΥ
ΕΝΘΑΣ
ΟΙΝΙ/
ΗΥΠΕΡ
ΔΙΚΑΙΟ
ΘΟΜΟΡ
ΟΙΘΑΛΙ
ΘΟΜΕΝ
ΟΔΟΡC
ΥΜΟΧ
ΙΚΕΣ
ΥΡΡ

FACE.

Ἀρι[στ . . .
Αἰσχ . . .
Ἀντίμαχος
Σμίκυθος
Κεφαλίων
Νόμιος
. . ρίλος
. . . στίων
. . ήσων
Μενέτιμος
Εὐφρόνιος
Δροπυλίων
Μνησικλείδης
Πύῤῥων
Τρέμπων
Ἐπιγένης
Σμίκρος
Ἑρμόδο[τ]ος
Ἐθελούσιος
Τλησιμένης
Ἐπιχάρινος
Σμικυθίων
Χαιρέδημος
Μελάνθιος
Ἑρμοτίων
Λυσανδρίδης
Εὐκλείδης
Αἰσχυλίδης
Μνησικίδης
Ἀντίβιος
Σωσίας
ποσίδειοι
Κηφισόδωρος
υτιοι
. . . . .
. . ν . . .
. . . ν .
. . άδης

COTÉ DROIT.

Ἀταρβ(ης
Θρασύ(λλος
Ἐν Θάσ(ῳ ?
Οἰνίδ(ος ?
Ὑπέρ(βολος
Δικαῖο(ς . . .
θου. Μορ . . . .
Οἰθαλ . . .
θου. Μεν . . .
. . όδωρος
Θ)υμοχ(άρης
. . ικεσ . . .
Πύ)ῤῥ(ων .

Le bas de la pierre reste en blanc.

Cette inscription a été publiée dans le C. I. s. n. 167, et nous ne l'aurions pas reproduite ici, si notre copie ne différait sur plusieurs points de cette de Fourmont, et ne servait à justifier les corrections proposées par M. Bœckh.

Le signe ꟺ qu'on voit dans C. I. n. 167 au commencement du nom Μενέτιμος, est l'un des deux F du mot Χαρικλέης qui est écrit transverselement. On voit encore sur la pierre les traces d'un autre mot qui était écrit audessus de Χαρικλέης.

L 13 est Μνησικλείδης et non pas Μνησίκλειδος comme dans la copie de Fourmont. L. 14 est Πύῤῥων et non pas Πύῤῥος. L. 15 est en effet Τρέμπων comme Fourmont a écrit, et non pas Πέμπων, comme M. Bœckh veut corriger ce nom inusité. L. 18 est en effet Ἑρμόδοτος, comme M. Bœckh a corrigé. L. 26 n'est pas Ἐπιχαρίδ(ης, mais Ἐπιχαρῖνος, le même nom du vainqueur à la course que nous avons eu dans N. 25, et qui était contemporain de celui-ci à en juger par la caractère graphique de l'inscri-

ption. Mais qu'est-ce que la l. 32? Ce n'est pas le nom propre d'un homme. Peut-être est-ce celui d'un dème inconnu de l'Attique, ou bien de l'endroit où Κηφισόδωρος est tombé (ἐπὶ Σιδείῳ? L. 34 est certainement un nom ethnique. Il est écrit en lettres plus espacées. L. 35 a été mal copiée par Fourmont qui y a mis un Ω. Elle se termine par le nom Καλλίας.

Le côté droit n'a pas été remarqué par Fourmont. Pour le nom Ἀτάρβης v. Aelien, Var. Hist. V, 17. — L. 2 sera Θρασύλλυς ou Θρασύβουλος, ou un nom semblable. L. 3 parait être ἐν Θάσῳ, et se rapporte probablement à l'expédition de Thassos d'Ol . . . , dont Thucydide (I, 100) fait mention, le caractère des lettres s'accordant avec cette date. L. 4 peut-être Οἰνίδος pour Οἰνηΐδος. L. 5 est Ὑπέρβολος ou Ὑπερίδης ou tel autre nom. De même l. 6 peut être Δικαῖος ου Δικαιόπολις ect. Je crois que dans les lignes qui suivent nous n'avons pas des noms rangés en colonne, mais qu'ils se suivent sans discontinuer, de manière que chaque ligne ne commence pas avec le commencement d'un nom.

304.

ΣΤΟ
Σ
ΙΟΣ
ͻΚΡΙΤΟΣ
ΙΛΟΧΟΣ
:ΤΟΡΙΔΕΣ
ΙΙΧΑΡΕΣ
ΡΟΚΛΕΣ
ΚΛΕΟΝ
ΔΙΔΥΜΙΑΣ
ΤΙΜΟΛΕ Ι
ΝΙΚΟΚΛ
ΛΥΣΙΑΣ
ΦΑΝΟΣ
ΦΙΛΟ
ΚΡΑΤ
ΦΙΙ
Ν Ι

. . . . . στο[ς
. . . . . ς
. . . . . ιος
. . . όκριτος
Ἀμφ]ίλοχος
Νεσ]τορίδης
Ἐπ]ιχάρης
Π]ροκλῆς
Κλέων
Διδυμίας
Τιμολέ[ων
Νικοκλ[ῆς
Λυσίας
Φανόσ[τρατος
Φίλω[ν ou Φιλόςρατος ect.
Κράτ[ης
Φιλ[ο . . .
Νι[κο . .

305.

ΘΟΣ
ΕΥΛΛΟΣ
ΥΧΣΕΝΙ
ΗΞΡΜΟΔΣ
ΕΞΛΑΙΟ
ΗΙΞΡΟΝ
ΣΟΣΤΡΑ
ΧΑΡΙΛ
ΑΡΧΕ Σ
ΧΑ

. . θος
Ν]εῦλλος (?)
Ε]ὐξενί[δης
Ἑρμόδ[ικος
Ἐργαῖο[ς
Ἱέρων
Σώστρα[τος
Χαρίλ[αος
Ἀρχέσ[τρατος
Χα . . .

Ces fragmens furent trouvés dans la basse ville d'Athènes sous les débris de la maison de M. Pittaki, près de l'église de Ste Eléuse. N. 304 est aujourd'hui déposé dans le temple de Thésée, N. 305 se trouve dans la maison de M^r. Pittaki. À l'orthographe des noms et à la forme des lettres R, Σ, Φ nous jugeons que ces listes sont antérieures à Ol. 84. (V. chap. 6); mais la forme des lettres N et E aux jambages droits prouve d'un autre côté qu'elles ne s'éloignent pas trop de cette époque. Nous lisons dans C. I. n. 165 une liste des citoyens morts à la guerre de Chypre, d'Egypte, de Phœnicie, d'Haliæ, d'Egine et de Mégares (Thuc. I, 104, 105, 106, 109, 110. — Diod. XI, 74 — 79). Le dernier de ses événemens se rapporte à Ol. 80,4. On peut par conséquent attribuer l'inscription du C. I. à Ol. 81. Les lettres de nos listes étant entièrement semblables à celles de n. 165, il n'est pas improbable que ces fragmens n'eussent fait partie de la même inscription. En tout cas il est certain que nous avons sous les yeux une liste de combattans morts pour la patrie entre Ol. 80 et 84. (V. C. I. n. 165—169).

306.

A	B	C
ΙΚΚΑΤΙ	ΙΑΝ	ΝΑΥΣΙΤΕΛΕΣ
ΚΙ Κ ΠΟΙΟΙ	ΝΙ Λ ΛΙΙ	ΣΦΙΛΟΝ
Ν ΟΑΝ	ΕΥΧΙΚΙΔΗΣ	ΜΙΔΕΣ
ΤΕΛΩ	ΒΑΒΥΚΤΟΣ	ΑΝΔΡΟΚΛΕΙΔΕΣ
ΚΑͰͰΙΚΡΑΤΗΝ	ΑΜΟΙΧΑ	ΑΜΦΙΣΟΠΟΣ
ͰΥΣΙΘΕΙΔΟΥ	ΔΕΜΟΚͰΕΣ	
ΣΤRΑΤΟΝΟΣ	ΗΕΘΑΙΣΙ	
ΙΣΣΤΑΛΟΙ	ΕΥΣΚΟΠΙΔΕΣ	
R Κ ΝΑΙ Σ	ΣΤΡΑΤΟΝ	
ΕΛ Ν	ΑΠΟͰͰΟΔΟΡΟΣ	
ΣΥͰΑ	ΣΟΚͰΕΣ	
Ͱ ΙΣ		

J'emprunte cette liste au livre de M. Pittaki ([1]) sans en pouvoir garantir l'exactitude, car j'en ai cherché en vain l'original. Je ne saurais même dire si les mots sont arrangés en trois colonnes comme dans le livre, ou s'ils n'en forment qu'une seule.

A. l. 1 peut-être Πολ)υκράτη(ς, la forme du P étant, à ce qu'il parait, dans cette pièce R.

l. 2. Si ce n'est pas un nom propre défiguré, ce mot parait être κι(λι)κ(ο)ποιοὶ, et alors cette liste serait celle d'individus de divers métiers.

l. 4 est évidemment mal copiée.

5 Καλλικράτ(ης, ΕΣ pour ΗΝ).

6 Λυσιθεί δ(ης, ΕΣ pour ΟΥ)

7 Στράτων (ΟΣ est probablement ajouté).

8 Ἐς σταδ(ί)ῳ ? si non quelque nom maltraité. Dans le premier cas cette liste appartiendrait aux titres agonistiques.

B. l. 3 Εὐ(κλε)ίδης ?

4 sera quelque nom qui se termine en . . ευκτος

5 peut-être Δ(η)μοχάρης

6 Δημοκλῆς

7 Ἡφαιστ(ίων, Φ pour Θ)

(1) L'ancienne Athènes, p. 504.

8 Εὐσκοπίδης

9 Στράτων (où Ρ est sans doute R)

10 Ἀπολλόδωρος (Ϛ pour Σ

C. I. 4 Ναυσιτέλης (Ϛ et ᒪ pour Σ et Λ)

2 Φίλων ou Φείδων l'Ϛ initial est de trop, à moins que le mot ne soit ϚΟᒪΟΝ.

3 Χαρμίδης ou tel autre nom semblable.

4 Ἀνδροκλείδης (ᒪ et Ϛ pour Λ et Σ)

5 peut-être Ἀμφισθένης

307.

Λ Η Μ Ν Ι
ΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣ
ΣΟᒪΟΝ
ΕΥΤΕᒪΕΣ
ΙΠΠΟΣ
ΑΙΛΕΙΔΟΣ
ΑΡΧΙΑΣ
ΚΑᒪᒪΙΣΘΕΝΕΣ
ΝΕΑΙΟΣ
ΠΑΙΟΝΙΟΣ
ΦΙᒪΟΧΣΕΝΟΣ
ΔΡΑΚΑᒪΙΟΝ
ΑΡΙΣΤΟΤΕᒪΕΣ

Λημνί[ων ἐγ Μυρίνης]

Ἐρεχθηΐδος	(Ἱπποθωντίδος
Σόλων	. . ενος
Εὐτέλης	Ἀνδρίσκος
Πείσ)ιππος	Ὀλύμπιχος
Αἰγηΐδος	*Αἰαντίδος*
Ἀρχίας	Φόλλος
Καλλισθένης	Δεξίφιλος
Νεαῖος	Ἀρτ . . .
Παιώνιος	Φωτιν . .
Φιλόξενος	Ἀμε . .
Δρακαλίων	Ἀ . . .
Ἀριστοτέλης.	

Je n'ai pas pu savoir en quel endroit de la ville ce fragment fut retrouvé. L. 1 est écrite en grandes lettres espacées. Quoiqu'il ne contienne qu'une seule colonne, il est cependant facile d'en reconnaitre l'identité avec C. I. n. 168. b, dont la moitié à gauche a disparu depuis que Gell et Rosius l'avaient copié. C'est aussi une liste de soldats tués à la guerre. Ils étaient des cléruques ou colons d'Athènes à Lemnos, divisés en tribus dans le même ordre que le peuple de la métropole. Nous avons ici des noms des deux premières tribus, l'Erechtéide et l'Egéide. Les noms de celle-ci finissent avec Ἀριστοτέλης, la pierre laissant un petit espace blanc sous ce mot. La partie qui a disparu contenait les noms de la 8e et de la 9e tribu (l'Hippothôntide et l'Æantide). Cette inscription est postérieure à Ol. 84; elle approche même d'Ol. 94, ainsi qu'on en peut juger par la lettre Η et même la lettre Ω (si la copie de Rosius est juste) dans le mot Λημνίων.

308.

ΥΘΥΚ
. . .
. . .
. . .
ΚΑᒪᒪΙ
ΠΑΤΡΟΚᒪ
ᒪΑΙΣΙΑΣ
ΑΛΙ ΝΑΔΕΣ
ΑΝΤΙΔΙ
ΟΔ ΧΕΣ
ΥΣ

ΣΤΑ
ΣΙΣΤΡΑΤΟΣ
ΦΙᒪΟΧΑΡΕΣ
ΙΟΣ
ΦΟ ΑΡΧΟΣ
ΚΡΙΑΣ
Ι ΚΤΥΟΝ
ΑΜΙΝΘΙΑΣ
ΤΕᒪΕΣΙΚᒪΕΣ
ΑΡΙΣΤΟΝΥΜΟΣ
ΧΑΡΙΧΣΕΝΙΔΕΣ

ΦΙ⊦ΟΧ≷ΕΝ
Α⊦⊦Ι
Α Ο≷
ΙΛΕΝΕ≷
ΙΝ ΤΙΟ≷
ΡΟΚ⊦Ε≷
Ε◖ ΔΟΡΟ≷
ΙΟΛΝΕΤΟ≷
ΠΑ≷ΙΦΑΝΕ≷
Χ≷ΕΝΟ ⊦Ε≷
ΧΕΝ⌒ΙΑΔ
ΝΤΙΜΑΧΟ≷
ΑΠΙ
≷ΟΤ
ΙΟΤ
ΕΡΞΙΑΓ
≷ΓΚΕ≷ΤΟ≷
Ε≷ΙΠΠΟ≷
ΙΕ

ΗΙΕΡΟΚ⊦Ε≷
ΑΘΕΝΙΠΠΟ≷
ΜΝΕ≷ΙΦΙ⊦Ο≷
ΦΙ⊦Ι≷ΚΟ≷
ΝΕΟΚ⊦Ε≷
Χ≷ΕΝΟΦΟΝ
ΜΕΙΝΟΝ
ΤΕΙ≷ΑΝΔΡΟ≷
ΒΡΥ≷ΟΝ
≷ΟΚ⊦ΕΙΔΕ≷
Χ≷ΕΝΟΚ⊦Ε≷
ΝΑΥΚ⊦Ε≷
ΚΑ⊦⊦ΙΦΑΝΕ≷
ΙΕΥΚΑΔΕ≷
ΚΑ⊦⊦ΙΜΑΧΟ≷
ΦΙ⊦Ε≷ΙΟ≷

A

Ε]ὐθυκ[λῆς.

Καλλί[ας (?)
Πατροκλῆς
Λαισίας
Ἀδ. . νάδης
Ἀκαμ]αντίδι
. οδ. . . χης
. . . υσ . .
Φιλόχσεν[ος
Κ]αλλίας
. . α . . ος
. . ιγένης
. ιν. τιος
Π]ροκλῆς
Κ]ηφ[ισό]δωρος
Δ]ιόγνητος
Π]ασ[ι]φά[ν]ης
Χσενο[κ]λῆς
. ς . . ιάδης
Ἀντ]ίμαχος
. απι
. . σωτ . .
. . ςιοτ . μ .
. . ερείδη[ς
Ἐχ]σήκεστος
Ἡγ]ήσιππος
. . ιε . .

B

. . στα . .
Μνη]σίστρατος
Φιλοχάρης
. . ίος
Φο . . αρχος
. . κρίας
Ἀμ]ικτ[ύ]ων
Ἀμινθίας
Τελεσικλῆς
Ἀριστώνυμος
Χαριξενίδης
Ἱεροκλῆς
Ἀθήνιππος
Μνησίφιλος
Φιλίσκος
Νεοκλῆς
Ξενοφῶν
Μείνων
Τείσανδρος
Βρύσων
Σωκλείδης
Ξενοκλῆς
Ναυκλῆς
Καλλιφάνη
[Λ]ευκάδης
Καλλίμαχος
Φιλήσιος

Cette inscription fut retirée en 1830 des décombres de l'ancienne église de Ste Paraskevi, située tout près de Dipylon, par conséquent sur les confins des deux Céramiques. C'est, comme N. 303—307, une liste de soldats morts pour la patrie, ainsi que l'endroit où elle fut trouvée sert aussi à le prouver.

Elle est de la même date que la précédente. Dans l. 6, colonne A, je crois qu'il faut lire Ἀκαμαντίδος, la cinquième tribu. Dans la colonne A de N. 307 nous avons vu les deux premières tribus, et nous avons observé que la 8e et la 9e figuraient dans la colonne B de cette même inscription. Ce ne serait donc pas une conjecture trop hasardée que de supposer que l'inscription dont nous traitons est un fragment de N. 307. D'après cette hypothèse les noms de la colonne B appartiendraient à la tribu Æantide ou à la tribu Pandionide.

309.

ΗΙΠΠΟΘΟΟΝΤΙΔΟΣ	Ἱποθοοντίδος
ΛΗΜΝΙΟΙ	Λήμνιοι
ΔΕΧΣΙΝΟΜΟΣ	Δεξίνομος
ΕΥΤΥΧΕΣ	Εὐτύχης
ΔΟΡΟΘΕΟΣ	Δωρόθεος
ΜΕΝΕΧΣΙΝΟΣ	Μενέξενος

Inscription empruntée au livre de M. Pittaki, et que je n'ai pu retrouver. C'est une liste du même contenu que la précédente, mais elle n'en fait pas partie, car la liste de la tribu Hippothôntis se voit dans n. 168, b. de C. I.

310.

ΛΟΝ	Φί]λων
ΥΔΕΜΟ<	Ε]ὔδημος
ΑΝΟΣΤΡΑΤΟΣ	Φ]ανόστατος
ΟΚΙΔΕΣ	Φ]ωκίδης
ΙΟΧΣΙΜΑΧΟΣ	Δ]ιωξίμαχος (?)
Α Ν Τ Ι Δ Ο Σ	Αἰ]αντίδος
ΘΕΟΠΡΟΠΟΣ	Θεόπροπος
ΙΛΟΚΡ	Φ]ιλοκρ[άτης
ΑΡΜ	Χ]αρμ[ιων
ΡΧΙ	Ἀ]ρχί[ας
ΕΦΙΣ	Κ]ηφισ[όδοτος ou Κηφισοφῶν ect.
ΙΤΙΟ	Ἰτιο . . .
ΑΡΙ	Χ]αρίδημος.

Fragment trouvé dans la basse ville d'Athènes, et conservé dans le temple de Thésée.

311.

Ν Τ	[Αἰα]ντ[ίδος] [ou Ἀκαμαντίδος Ἱπποθωντίδος].
ΟΣ	. . . . ος
ΔΕΣ	. . . . δης
ΑΣ	. . . . ας
ΚΛΕΣ	. . . κλῆς
ΡΑΤΟΣ	. . . ρατος
ΑΣ	. . . ας
ΙΔΕΣ	. . . ίδης.

Morceau conservé dans le temple de Thésée. C'est certainement une liste de la nature de celles qui précèdent, et peut-être même un fragment de ces listes.

312.

ΝΙΚΟ		Νίκω(ν	
ΠΑΤΡΟΚⳐⳐ.		Πατροκλῆς	
ΑΙ≶ΧΕΑ≶		Αἰσχέας	
ΜΕΝΑΙΧΜΟ≶		Μέναιχμος	
ΧΑΡΙΚⳐΕΙΔΕ≶		Χαρικλείδης	
ΦΑΝΟΜΑΧΟ≶		Φανόμαχος	
ΑΥΤΟΚⳐΕ≶	ΗΛ	Αὐτοκλῆς	Ἀ . . . .
ΜΝΕ≶ΙΑ≶	ΔΕⳐ	Μνησίας	Δηλ . .
ΧΑΙΡΕΔΕΜΟ≶	ΚΑⳐ	Χαιρέδημος	Κάλ . .
ΙΤΟΝΙΔΕ≶	ΑΙ	Κρ)ιτωνίδης	Αἰ . . .
ΚⳐΕ≶	ΝΙ	. . κλῆς	Νί . . .
	≶Υ		Συ . . .

Fragment de marbre semblable aux précédents; il fut trouvé à Athènes. On le voit maintenant dans la pinacothèque des propylées, réuni aux inscriptions des villes tributaires. Les noms propres qu'il contient sont de formation connue. Αἰσχέας est une autre forme d'Αἰσχίνης.

313.

ΝΤ	
Ο≶	
ΑΡΙ≶ΤΕΙΔΕ≶	Ἀριστείδης
ΑΙΝΙΑ≶	Αἰνίας ou peut-être Δινίας (Δεινίας).
ΘΕΜΙ≶ΤΟΚⳐΕ≶	Θεμιστοκλῆς
ΘΕΟΦΡΑ≶ΤΟ≶	Θεόφραστος
ΛΥ≶ΙΑ≶	Λυσίας
ΑΡΙ≶ΤΕΙΔΕ≶	Ἀριστείδης.

Fragment emprunté à l'ouvrage de Mr Pittaki, l'Ancienne Athènes, p. 102.

314.

ΕΥΧΑΡΙ≶Τ	Εὐχάριστ(ος ?
ΧΑΡΜΙΔΕ≶	Χαρμίδης
ΚⳐΕΟΜΙΔΕ≶	Κλεομήδης
ΜΕΝΟΝ	Μένων
ΗΥΒΡΙΛΕΜΟ≶	Ὕβρί[δ]ημος
ΠΡΑΧ≶ΙΟΝ	Πραξίων
≶ΙΚΑΝΟ≶	Σίκανος
ΗΕΡΑΚⳐΕΙΑ	Ἡρακλεί(δης ?
ΤΙΜΟΔΕ≶	Τιμόδη(μος?
ΟΚΡ	
ΡΙ	

Fragment de liste emprunté au même ouvrage; il n'est plus à trouver.

315.

A.	B.
ΑΘΑΡ	ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣ
. . . .	ΑΡΙΣΤΙΔΕΣ
ΑΙⱵΙ	ΖΗΝΩΝ
ΕΦΟΚ	ΚΑⱵⱵΙΔΑΡΧΟΣ
. . Ⱶ .	. . . . .
ΝΑΔΕΣ	ΚΡΙΤΙΑΣ
ΑΙΑΝΤΙΔΕΣ	ΦΙΚΤΙΟΣ
.ΛΟΛ . . Ε	ΧΑΡΙΑΣ
	ΤΕⱵΕΣΙΚⱵΕΣ
ΕΥΣΧ	
ΙΟΣ	ΑΡΙΣΤΟΝΥΜΟΣ
ΘΕΑΛΕΝΕΣ	ΧΑΡΙΧΣΕΝΙΔΕΣ
ΙΟΣ	ΝΙΚΟΚⱵΕΣ
ΗΕΡΜ ΛΟΒ	ΩΘΕΝΙΠΠΟΣ
ΙΟΛΑ	ΜΝΕΣΙΦΙⱵΟΣ
ΡΑΣΑΛΕΣ	ΦΙⱵΙΣΚΟΣ
ΙΣΕ	ΝΕΟΚⱵΕΣ
ΙΞΩ	
ΛΥΣΙΜΑΧΟΣ	ΧΣΕΝΟΦΟΝ
ΟΧΠ	ΜΕΙⱵΟΝ
. .	ΤΕΙΣΑΝΔΡΟΣ
Υ ΣΤΟ	ΒΡΥΣΟΝ
ΕΡΕΙΑ	ΣΟΚⱵΕΙΔΕΣ
ΣΕΚΕ	ΧΣΕΝΟΚⱵΕΣ
ΝΣΑΠΡΟΣ	ΡΑΥΚⱵΕΣ
	ΚΑⱵⱵΙΦΑΝΕΣ
	ΛΕΥΚΑΔΕΣ
	ΚΑⱵⱵΙΜΑΧΟΣ
	ΦΙⱵΕΣΙΟΣ

Je me vois forcé de reproduire cette liste telle qu'elle figure dans le livre intitulé «la Nouvelle Athènes», car malgré mes recherches je n'ai pu la trouver. Il parait qu'elle appartient à la même catégorie des listes des soldats morts au service de la patrie.

A. l. 1 peut-être Ἀγ)άθαρ(χος
3 peut-être Σο)φοκ(λῆς
7 Αἰαντίδης, si non Αἰαντίδος (φυλῆς
10 Εὐσχ(ήμων?
12 Θεαγένης
14 Ἑρμ(α)γό(ρας
15 Ἰθαγ(όρας
16 Π)ασ(ι)φά(ν)ης
18 évidemment une erreur de la copie.
19 Λυσίμαχος où la première lettre doit avoir la forme Ⱶ sur la pierre.
20 erreur de la copie.
25 quelque nom qui se termine probablement en . . σανδρος.

B. l. 1 Λυσίστρατος (ecr. Ⱶ pour Λ)
2 Ἀριστείδης
3 Ζήνων (ecr. ΙΕΝΟΝ)

4 Καλλίδαρχος
6 Κριτίας
7 Φίκτιος ?
8 Χαρίας
9 Τελεσικλῆς (ecr. ΤΕ𐅂 . . ̇.)
11 Ἀριστώνυμος
12 Χαριξενίδης
13 Νικοκλῆς
14 Σ)θένιππος (Ω est évidemment une erreur)
15 Μνησίφιλος (ecr. 𐅂 pour Λ)
16 Φιλίσκος
17 Νεοκλῆς
19 Ξενοφῶν
20 Μείλων (ou plutôt Μήλων)
21 Τείσανδρος
22 Βρύσων
23 Σωκλείδης
24 Ξενοκλῆς
25 Ν)αυκλῆς
26 Καλλιφάνης
27 Λευκάδης(? 𐅂 pour Λ)
28 Καλλίμαχος
29 Φιλήσιος

1er SUPLÉMENT.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 11. N. 1. Le nom *Μάληκος*, ne figure que dans ce seul exemple et dans une inscription Attique (C. I. n. 611). On pourrait voir une affinité entre ce nom et ceux d'origine sémitique Μάλχος (1), Μάλιχος (2), *Melec* et *Malk* en Hébreu, *Malko* en Syrien, *Malka* en Chaldéen, *Malik* et *Malec* en arabe, qui tous signifient *Roi*. Mais *Μάληκος* est aussi très proche de l'adjectif *Μαλακός*, qu'un critique de l'Allemagne (3) considère comme la source dont dérivent les noms *Μάλχος* et *Μάλιχος*, mais que Mr Ph. Lebas dans une savante dissertation sur le nom Μαλχίων (4) rattache à la source sémitique. Sans vouloir contester l'origine asiatique de ce mot, je dois seulement observer qu'il a de profondes racines dans la langue grecque. Il se rattache d'un côté aux mots μαλάσσω, μαλάχη et les dérivés; de l'autre à μαλὸς, μαλλὸς, ἀμαλός, et par conséquent ἀπαλὸς et les dérivés; βλὰξ peut être rattaché à la même source (μαλακὸς, Μλὰκς, βλάξ, le μ devant λ se chargeant souvant en β, à cause de la prononciation dure de β, comme p. e. dans μολεῖν et ϐλώσκω. (Voyez Lobeck. Phryn. p. 273.) Mais μαλάσσω lui-même vient peut-être de Μάσσω, et remontant ainsi à μάω (dont quelques temps seuls, μέμαα, μάσομαι, μώμενος, μώεο, sont usités), il s'écarte entièrement de la racine sémitique.

P. 12. N. 4. Ἐγδήλου τόδε σᾶμα. Mr Bœckh a compris cette inscription dans le 5e cahier de C. I. s. n. 2140 a6). Il y fait l'observation suivante: *Initium hexametri dactylici*. Il est vrai qu'en scandant ces mots, on a un πενθημιμερὲς dactylique. Mais il ne faut pas y voir l'intention d'un vers. La pierre est entière, telle que nous l'avons représentée en petit dans Pl. 1. Chacun de ses côtés est de 0,4 m., et les lettres sont en proportion. Quant au changement du Κ en Γ devant le Δ, on en peut trouver aussi une trace dans le mot Γυμνὸς, qui n'est autre que ἐκδεδυμένος, ἐκδυμένος.

P. 14. N. 5. Ἀρχένεως τόδε σῆμα ἔστησ' ἐγγὺς ὁδῷ Ἀγαθοκλῆ. Cette inscription a beaucoup d'analogie avec une inscription métrique d'Acarnanie, écrite en lettres archaïques, et publiée dans le 5e cahier de C. I. s. n. 1794. h. Elle est en ces termes :

Προκλείδης τόδε σᾶμα κεκλήσεται ἐγγὺς ὁδοῖο,
ὃς περὶ τὰς αὐτοῦ γᾶς θάνε μαρνάμενος.

P. 12. N. 6. Je soumets au jugement des critiques si κέραμος n'est peut-être une erreur pour Κεραμ[έ]ως. Σπουδίδης serait ou un potier de métier, ou un habitant du bourg Κεραμεῖς.

P. 26. N. 28. Sur les indications de Mr le chevalier Prockesch d'Osten je parvins à retrouver cette inscription que Mr Bœckh a publiée sur une très mauvaise copie de Fourmont (C. I. n. 28), et dont je n'ai donné moi-même qu'une restitution peu heureuse. Elle se trouve encastrée dans le mur septentrional de l'intérieur d'une église de Méranda, endroit situé dans les Mésogéa de l'Attique, près du village de Marcopoulo, et qu'à son nom ainsi qu'à sa position entre Marathon et le cap Sunium je prends pour l'ancien Myrrhinus (Μεράντα pour Μυῤῥινοῦντα). La pierre est renversée; elle est large de 0,565, haute de 0,255 et s'avance de 0,432 en saillie hors du mur pour soutenir le pied d'un arc. Les lettres sont

(1) Evang. de S. Luc. XXII, 51; de S. Jean. XVIII, 10 — Joseph. ant. Iud. XIII, 5, 1; XIV, 52, ect. — Eunape. v. de Porph. Voyez M. Ph. Lébas, Inscript. Gr. et Lat. 5e cahier, p. 155, suiv. — (2) Joseph. ib. — (3) A. Weichert, Poetar. lat. reliq. Lips. 1830. p. 429—439. — (4) l. c.

très-indistinctes et effacées à dessein, probablement par Fourmont, qui aurait dû au moins mieux déchiffrer avant de se permettre cet acte d'execrable vandalisme. J'y ai pu lire avec la plus grande peine ce qui suit : (v. Pl. VII.).

Σῆμα Φρασικλείας
κόρη(ς) κεκλέ[ο]μαι,
ἅ[τ]ε μάντι[δ]ά μ[ε
παρὰ Θεῶν τοῦτο
λάχ[εν ὄ]νυμα.

Je me vante d'être le tombeau de la vierge Phrasiclée, ce nom m'étant dévolu des Dieux à cause de ma qualité de devineresse.

Κεκλέομαι est le présent de l'indicatif passif du verbe κεκλέω, dont on ne rencontre que le parfait κέκλετο dans la langage poétique.

Dans les premières deux lignes c'est la tombe qui porte la parole. C'est au contraire la défunte qui parle dans les trois dernières. Mais si le mot qui commence l. 2 est κόρη (au nominatif) et non pas κόρης, la construction devient encore plus embarrasée. La première ligne est alors indépendante du reste de l'inscription. L'auteur de l'epitaphe avait voulu dire κόρη εἰμὶ καὶ Φρασίκλεια κεκλέομαι. Mais pour éviter la répétition du nom propre, il a dit : κόρη κεκλέομαι. L'epitaphe nous apprend que Phrasiclée avait reçu des Dieux ce nom qui signifie *illustre par la parole,* parcequ'elle était une devineresse. — La face de la pierre se termine à droite et à gauche par une moulure en relief. Sur le côté gauche de la pierre et tout près du bord supérieur, on lit ce que je présume être . . . Ἐ]στάθη. Ἀρι[στοκλῆς ἐποίη]σε . . . *fut élevé. Aristoclés a fait.* Nous aurions donc encore ici un travail de ce même Aristoclés, deux fois rencontré dans le cours de ce recueil (N. 21 et 26), et qui parait s'être beaucoup occupé à décorer les Mésogées de l'Attique. L'époque à laquelle nous croyons qu'il a fleuri (N. 26) repond parfaitement au caractère lapidaire de cette inscription. Elle n'est point métrique, quoiqu'on y voie une certaine prétention d'arrangement poétique.

P. 28. N. 33. Cette inscription a été reproduite par M^r Bœckh dans le C. I. s. n. 2138, sur les copies de Fourmont, Gell et Stackelberg. M^r Bœckh y lit : Ϝεὰν Κωλιάδα ἐς Ἀβαῖον ἐποίησεν Ἅλτιμος, et y veut voir une connection entre le culte de Vénus Coliade et celui d'Hébé (Ἅβα en Dorien), qui était adorée à Egine (Pind. Ném. VII, 4 et VIII, 1. Müll. Aegin. p. 173) et à Aexonæ (C. I. n, 214) tout près du promontoire Colias. Le sens de cette interprétation serait :

Haltimus a fait la déesse Coliade pour le temple d'Hébé.

Elle fut aussi publiée en 1834 par le col. Leake dans les « Transactions of the Royal society of Litterature. Vol. II, p. 380. »

P. 29. N. 34. Cette inscription fut également publiée par le col. Leake en 1834 dans les « Trans. of the R. soc. of Litt. Vol. II, p 380.

P. 29. Après N. 35. **316.**

Pierre grise, conservée dans le temple de Thésée. V. Pl. VII, N. 316. D'après les informations que j'ai pu recueillir, elle fut trouvée à Sparte. Elle parait intacte du côté droit, mais elle est

mutilée des 3 autres côtés. C'est un exemple curieux d'une manière particulière d'écrire βουστροφηδόν. Les lettres paraissent être arrangées de la manière suivante :

τ α κ υ α λ	(de droite à gauche)
υ ʌ ϰ ⲓꟼ ϰ	(de gauche à droite renversée)
ς α λ α κ	(de droite à gauche)
ο ι ϱ ϰ Ⅎ ∩	(de gauche à droite renversée)
ι ϰ ϫ ʿ Ɔ ∩	(de droite à gauche).

Je crois y voir dans l. 1, γ]λαῦκα τ . . . (ou γλαυκὰ). l. 2 et 3, σ]υνάμα καλὰς, où l'V [υ] est droit, tandis que toutes les autres lettres sont renversées. l. 4 et 5 οἱ δ' αὖ ὗς, παι . . . où ὗς serait pour quelque exigence du metre au lieu de υἱεῖς. Voyez Lobeck Phrynich. 40. La forme et l'arrangement des lettres, aussi bien que les traits qui séparent les lignes, témoignent d'une haute antiquité.

N. 317.

Marbre de Géronthres, près de Sparte (v. Pl, VII N. 317). J'en dois la copie à l'obligeance de Mr P. Lébas. La direction des lignes de gauche à droite et les traits dont elles sont séparées indiquent une antiquité reculée. On y peut lire :

l. 2 . . Ϝάναχ[ς. Le premier α est la terminaison d'un génitif, probablement du nom patronymique d'un roi de Sparte, qui se terminait en ας.

3 Τεβύκιος, nom dont je ne peux deviner l'origine.

4 Δαμῖτας, si la première lettre est un Δ, ayant cette forme ▶, et de droite à gauche ◀.

5 Δαμύλος.

6 . . . θα Ϝάναξ, où la première syllabe est également la terminaison du génitif du nom patronymique du roi.

318

Υἱοῦ ΤλασίαϜο Μενεκράτεος τόδε σᾶμα,
Οἰανθέως γενεάν· τόδε δ' αὐτῷ δᾶμος ἐποίη.
Ἦς γὰρ πρόξενϜος δάμου φίλος, ἀλλ' ἐνὶ πόν(τῳ
Ὤλετο, δαμόσιον δὲ καθ(ίκετο πένθος Οἰάνθην).
Πραξιμένης δ' αὐτῷ (πρόφρων) ἀπὸ πατρίδος ἐνθών,
Σὺν δάμῳ τόδε σᾶμα κασιγνήτοιο πονήθη.

Ce tombeau est celui de Ménécrate, fils de Tlasias d'Œanthe. Le peuple le lui éleva, car il était proxène aimé du peuple. Mais il périt dans la mer, et plongea Œanthe dans un deuil général. Praximène s'empressa de venir de son pays, et fit élever ce tombeau à son frère de concert avec le peuple.

Cette inscription est écrite de droite à gauche sur une seule ligne aux quatre côtés d'un petit sarcophage, qui fut trouvé en octobre 1843 à Corfou près des ruines de l'ancienne Corcyre. Il n'est pas difficile de voir que c'est une épitaphe métrique, composée de six hexamètres. Un certain Ménécrate, fils de Tlasias (Tlesias), natif d'Œanthe, une ville de la Locride ([1]), dont la place est occupée par la ville moderne de Galaxidi, proxène des Corcyréens, périt dans les flots en se rendant à cette île, et non loin

(1) Thuc. III. 101. — Polyb. — Et. Byz.

de ses bords. Les Corcyréens qui lui portaient de l'affection, recueillirent ses restes, et lui élevèrent le tombeau qu'on vient de retrouver. En même temps son frère Praximène, étant accouru d'Œanthe sur la nouvelle fatale, contribua aussi à l'érection du monument. Le dialecte est dorique, mêlé d'ionismes et d'éolismes de la langue poétique (Υἱοῦ, Μενεκράτεος, δάμου, dial. com.—Τλασίαο, éol.—κασιγνήτοιο, ion.). Ἦς (v. 3) est la forme dorique pour ἦν, la troisième personne au singulier de l'imparfait du verbe εἰμὶ [1]. Ἐνθὼν (v. 5) est un autre dorisme pour ἐλθὼν [2]. Ce qu'il y a de particulièrement curieux dans cette inscription, c'est l'emploi de l'aspirale Ϝ. Le dialecte dorique intercale souvent le Digamma dans les mots, pour rendre sans doute par ce signe la dureté que plusieurs syllabes prenaient dans la bouche des doriens, et qui était un des caractères distinctifs de leur idiôme. Mais ici le digamma est employé deux fois (Τλασιαϝό, l. 1, et πρόξενϝός l. 3), pour accommoder les mots à la mesure du vers, en renforçant les syllabes courtes qui précèdent ce signe. Il est difficile de croire que l'auteur de l'épitaphe se serait permis une liberté de versification aussi extraordinaire, si la prononciation locale ne l'y autorisait.

La restauration de l. 3 ne peut être sujette à aucun doute. C'est par ces mêmes mots que se termine aussi le premier vers de l'inscription qui était écrite sous une statue de Jupiter en Elide: (τὰν ἐνὶ πόντῳ [3]).

J'ai complété le 4[e] vers par les mots καθίκετο πένθος Οἰάνθην, guidé par la trace d'un K(:I) qu'on distingue dans la copie lithographiée qui me fut communiquée, après la syllabe καθ et l'espace d'une lettre effacée. Cette restauration n'a pas besoin d'être justifiée, l'expression étant usitée [4].

Πονήθη du dernier vers est pour le médium πονήσατο (fit faire) avec la forme passive, ainsi que cela se rencontre quelquefois.

La direction de la ligne de droite à gauche et la forme très archaïque des lettres indiquent une haute antiquité. La forme des lettres >(γ) Ɐ(ε) ≷ (ι) Λ(λ) Ⅿ(μ) M(σ) est surtout remarquable. Mais il y a d'autres raisons qui nous déterminent à attribuer une date plus récente à cette inscription. Quoique il soit certain que les lettres doubles eussent déjà existé dans la langue avant qu'on ne les eût adoptées à Athènes dans les écritures officielles (en Ol. 94,2), et que d'un autre côté les lettres archaïques se fussent conservées dans plusieurs localités plus longtemps qu'à Athènes, cependant ces deux causes combinées ne suffiraient pas pour expliquer l'apparition de la lettre Ξ dans une inscription qui porte un type aussi antique que celle-ci. Tout le caractère du langage, et même ce mélange de formes de divers dialectes, et surtout des formes communes, nous fournit une autre preuve contre son antiquité. Ce n'est qu'à une époque postérieure que le mot γενεὰ pouvait être employé pour indiquer le lieu de naissance. Mais c'est principalement du titre de *proxène* accordé à Ménécrate, que nous tirons la preuve la plus certaine que cette inscription n'appartient pas à une époque très reculée. La *proxénie* n'appartient pas aux institutions les plus anciennes. Qu'Hérodote comprenne la nomination des proxènes parmi les attributions des rois de Sparte [5] ne dit rien pour l'antiquité de son établissement, car Hérodote écrivait encore au commencement de la guerre du Péloponnèse. Nous rencontrons pour la première fois un πρόξενος dans le 5[e] siècle av. J. C., c'est-à-dire aussitôt après la bataille de Salamine, lorsque les Athéniens appelèrent Alexandre, Roi de Macédoine « leur Proxène et ami [6] », tout comme les Corcyréens intitulent Ménécrate.

(1) Ἧς δ' ὁ μὲν αὐτῶν πυῤῥός. Theocr. VI, 2. — (2) Ἦνθ' Ἑρμᾶς πράτιστος ἀπ' ὤρεος . . . ἦνθον τοὶ βῶται. Theocr. I, 77, 80. — (3) Paus. V, 22. — (4) Πένθος καθίκετό με. Odyss. I, 342. — Οὕτω δημόσιον κακὸν ἔρχεται οἴκαδ' ἑκάστῳ. Solon. — (5) Herod. VI, 57 — (6) Πρόξενόν τε καὶ φίλον Herod. VIII, 141.

D'après tout ce qui précède la présente inscription parait appartenir à une époque peut-être postérieure à la guerre du Péloponèse, et elle n'a été écrite en lettres archaïques que par une affectation qui n'était pas rare chez les anciens, et dont nous avons un exemple précisément dans l'inscription de l'autel de Jupiter dont parle Pausanias au passage précité (1).

319.

ΛΟΡΤΟΔΕΜΑΜΑ

Inscription copiée par Mr Ph. Lebas à Œnoé de l'Argolide. Si la première syllabe est γὸρ, c'est peut-être une terminaison éolienne pour γός. Le reste est : τόδε σᾶμα, fesant partie d'un hexamètre.

320.

ΟΝΑΗΟΡΙΟΝΕΣΑΙΔΑΟ
ΙΘΟΣΑΠΟΙΧΟΜΕΝΟΝ

Ces deux lignes sont écrites au milieu d'un marbre carré, dont l'extrémité à droite est brisée, et qui fut récemment trouvé dans le même endroit que N. 259. C'est une épitaphe élégiaque, dont on ne peut lire que ces mots :

. . . . χθ]όνα ὥριον εἰς Ἀΐδαο.
. . . . ἄν]θος(ou πένθος) ἀποιχομένων.

321.

. . . πύρου (ou . . γύρου) ἄρχοντ[ος]. (V. Pl. VII 321.)

Inscription très-ancienne trouvée à Thebes, dans la maison d'Anagnoste Kelartzi. Elle est gravée dans le creux de la cannelure d'un tambour de colonne. Je la dois à une copie de Mr Iatridés.

322.

ΔΑΜΑΤΡΙΟΣ

Δαμάτριος, dorique pour Δημήτριος. Epitaphe inscrite sur une des pierres du pavé dans l'église de Ste. Eléuse à Thébes.

323.

FΓΑΙΚΑ

Pierre fesant partie du même pavé. La seconde lettre de ce mot est indistincte. Je crois que c'est un Ρ, précédé du digamma à la manière des Éoliens, qui écrivaient Fρόδον (βρόδον), Fρίζα (βρίζα). Ce nom propre de femme serait donc ici Fραῖκα, Γραῖκα, un dérivé de la même source que Γραῖος, Γραῖκος, Γραικός.

(1) Ταῦτα ἐστιν ἔργα Λυκίου τοῦ Μύρωνος (Ol. 92) καὶ δὴ ἐλεγεῖον γράμμασιν ἐστιν ἀρχαίοις ἀπὸ τοῦ Διὸς τοῖς πεσοῖς. Paus. l. c.

324.

ΠΑ<ΙΥΗΕΑ

Πασίκλεια.

Sur un marbre qui se trouve dans l'église de St. Theodore à Thèbes. Je dois cette copie à l'ingénieur civil M. Xanthos. Ce qu'il y a de remarquable dans ce mot, c'est la forme antique de la lettre λ.

325.

ΕΠΕΙΠΡΟΚΛΕΙΕΜΙ

Ἐπὶ Προκλεῖ εἰμί. *Je suis pour Proclés.*

Inscription trouvée dans un champ devant la ville de Livadie, à l'endroit qui conserve les restes de l'ancienne ville. Dans cette épitaphe c'est la pierre qui parle. Le datif avec ἐπὶ est la formule ordinaire des épitaphes béotiennes. La pierre dit qu'elle est là à l'intention de Proclés.

---

326. — 327. — 328.

ΠΡΟΚΛΗΕΣ — **FΕ+ΙΑΣ** — **ΕΠΙΚΑΦΙΘΡΟΝ**

Ces trois inscriptions ont été trouvées avec quelques autres d'une époque plus récente, et qui pour cette raison seront publiées dans les volumes suivans, dans un champ du village Catzicaveli, l'une des collines de Thespiæ. Elles sont inscrites sur autant de blocs d'une pierre poreuse, qui furent transportés dans la cour de l'église de St. Elie. N. 326 est Προκλῆς. Ce qu'il y a de particulier dans ce mot, c'est le signe Ͱ qui figure après la lettre Λ. Dans les inscriptions les plus anciennes ce signe est un λ. Voyez N. 324, et C. I. n. 14, ΠΑΡΙΚΗΑ . . n. 18, ΘΦΕΗΗΟΚΗΕΙΡΑΣ:ΚΗΕ . . . n. 19. ΚΑΗΗΙΣΤΡΑΤΟΣ. Mais cette réduplication de la lettre λ dans le mot Προκλῆς n'est pas probable. C'est plutôt l'E qui doit être redoublé dans ce mot pour représenter l'Η long, et Ͱ est un E incomplet, ou un digamma qui n'a ici d'autre fonction que d'allonger la valeur de l'E qui suit.

N. 327 est Ϝεχίας, Ἐχίας, le même nom qu'Ἔχιος, cité par Homère (1).

N. 328 est Ἐπικαρίθρων ou ἐπὶ Κάριθρον, ou ἐπὶ Καφίορον. Ces trois noms nous paraissent également inexplicables. Les deux dernières formes ne sont pas probables, car dans les épitaphes béotiennes la préposition ἐπὶ s'accorde avec un génitif ou un datif, et jamais avec l'accusatif. Enfin ce mot pourrait être ἐπὶ Καφίθρον[ι, pour Κηφίθρον[ι.

329.

ΑΝΤΙΦΑΝΕΣ

Ἀντιφάνης. Sur une pierre de puits au fond d'un vallon à Thespiæ. C'est une pierre tumulaire.

330.

ΜΕΝΕΘΘΙΝΟΣ

Sur le seuil de la porte d'une église située sur une colline vis-à-vis de Thespiæ (Hérémocastron). Le nom est Μενέθοινος.

---

(1) Il. XV, 339.—XVI. 416.

331.

ΕΠΙΒΑΚΕVΙΑΙ
ΕΠΙΔΙΨΣΟΝΙ

Ἐπὶ Βακευίᾳ.
Ἐπὶ Δίξωνι.

332.

ΚVΡΙ𐌋𐌋Ε

Κυδίλλη.

333.

ΚΑ𐌋𐌋ΙΓΕΙΤΟΝ

Καλλιγείτων.

Inscriptions gravées sur différentes pierres dans l'intérieur de l'église de la St^e^ Vierge à Scripou, l'ancien Orchomène. Il est connu que cette église fut bâtie par le Protospathaire Léon sous les empereurs Léon, Constantin et Basil, en 980 ap. J. C., des ruines du temple des Grâces.

Les deux premières des trois inscriptions ci-dessus sont publiées dans le C. I. s. n. 1639 et 1643. Les datifs avec ἐπὶ (v. N. 325) sont la formule ordinaire des épitaphes béotiennes qu'on peut rendre par les mots : *en l'honneur de Bakévie ; en l'honneur de Dixon.* Κυδίλλη est peut-être le datif béotien, de Κύδιλλα. N. 333 est postérieur aux deux autres.

334.

ΒΟΥΚΑΤΤΕΣ
ΔΑΜΑΤΡΙΧΟΣ

Βουκάττης, Δαμάτριχος. Ces mots sont inscrits sur un marbre tumulaire qui se trouve dans la cour de l'église d'Orchoménos. Δαμάτριχος est la forme éolienne de Δημήτριος, comme Σωτήριχος pour Σωτήριος, Ἀθάνιχος etc.

335.

ΑΡΙΣΤΟΜΕΡΑ
ΚΕΦΑ𐌋𐌋ΙΣ

Ἀριστομέδα.
Κεφαλλίς.

336.

ΙΠΠΟΚΡΑΤΕΙΣ

Ἱπποκράτεις.

Ces inscriptions sont gravées sur des pierres du mur extérieur de l'église de St. Sozon à Orchomène. N. 336 a Ἱπποκράτεις pour Ἱπποκράτης, les éoliens changeant souvent η en ει, comme dans Θεῖβαι (C. I. n. 1593).

337.

ΜΝΑΣΙΡΙΚΟΣ

Μνασίδικος.

338.

ΜΙΚΚΑ

Μίκκα.

Ces inscriptions, ainsi que quelques autres d'un âge postérieur, sont écrites sur des pierres du mur méridional à l'intérieur et au fond de la tour de la forteresse de Lévadie, qui s'élève audessus des sources d'Hercine. Pour le nom Μίκκα v. Aristoph. Thesmoph. 766. C'est le même nom que Μίκκος (Plat. Lys. 204. — Anthol.) et Μικκίων (Luc. *Zeux.* 8).

339.

ΨΑΡΙΜΕΡΕΣ

Χαριμήδης.

Inscription écrite en grandes lettres de 0,2 sur une pierre grise audessous d'une fenêtre élevée du côté septentrional du monastère de St. Luc, construit non loin des ruines de l'ancienne Stiris en Phocide.

P. 19, N. 21. La ville de *Zangle* en Sicile ne changea pas de nom, ainsi que quelques chronologues l'on prétendu, en Ol. 92. Anaxilas qui la nomma Messène était de Rhégium, et par conséquent un descendant des Messéniens; Il ne s'empara de Zangle qu'après en avoir chassé les Samiens qui y étaient venus sous Darius. C'est donc ce même Anaxilas qui mourut en Ol. 76, 1. (Voyez Hérod. VI, 22, 23. — Thuc. VI, 5. — Paus. V, 25. — Clint. F. Hell.). Aristoclés le cydoniate, dont on voyait un Hercule combattant une Amazone à cheval à Olympie, et qui a fleuri avant que *Zangle* n'eût perdu son ancien nom (Paus. V, 25), peut donc avoir été le père de Cléætas (Paus. VI, 20) que j'ai cru devoir placer à Ol. 55; ou même le fils de Cléætas (Paus. VI, 24), l'auteur de notre Aristion, qui a fleuri vers Ol. 66. Les paroles de Pausanias (V, 25): ἐν δὲ τοῖς μάλιστα ἀρχαίοις καταριθμήσασθαι καὶ τὸν Ἀριστοκλέα ἐστί, peuvent lui avoir été très-naturellement inspirées par l'inspection de ses œuvres, qui portent en effet une empreinte archaïque. Que le même artiste soit désigné tantôt comme cydoniate et tantôt comme sicyonien n'est pas une objection puissante, car il y a plus d'un exemple d'artistes indifféremment appelés par l'ethnique de leur pays natal ou de celui de leur adoption.

P. 32. Après N° 40

340.

ΡΟΙΑΝΔΡΟ
ΝΟΡΟΝ
ΟΡΟΙΣΕΧΣΟΚΑΤΑΦ
ΤΡΙΠΟΔΟΣ

Cette inscription est gravée sur un piedestal qui fut trouvé sur l'Acropole d'Athènes.

Les lettres sont très belles, et d'une époque antérieure à la 84e Olympiade. Tout ce que j'en puis induire est que la pierre soutenait un trépied (l. 4).

P. 43. Avant N. 53.

341.

Α Ρ	Ι Σ	Τ Ο	Κ Ρ	Α Τ	Η Σ	Ἀριστοκράτης
Σ Κ	Ε Λ	Ι Ο				Σκελίου
Α Ν	Ε Θ	Η Κ	Ε Ν			ἀνέθηκεν
Ν Ι	Κ Η	Σ Α	Σ			Νικήσας
Κ Ε	Κ Ρ	Ο Π	Ι Δ	Α		Κεκροπίδα(ις)
Ε Ν	Ε Ο	Ρ Τ				ἐν ἑορτῇ
Ι						Δ)ι(ονύσου.

Aristocrate fils de Skelios a dédié ce monument: ayant vaincu dans la tribu Cecropis, à la fête de Dionysos.

Inscription trouvée dans la ville basse d'Athènes, et conservée dans la maison de M. Photius, à l'Ouest et tout près de la porte dite d'Agora. Elle est inscrite sur le fût d'une colonne cannelée du diamètre de 0,8. Les cannelures sont au nombre de 24. À 0,13 de l'extrémité supérieure les cannelures cessent, pour faire place à un petit renflement en guise de chapiteau; la largeur des cannelures est de 0,1. À 0,2 audessous de ce renflement l'inscription est écrite dans le sens du diamètre de la colonne, chaque creux de cannelure contenant deux lettres.

Les lettres Α, Σ indiquent une ère antérieure à Ol. 84, mais l'Η appartient à une époque postérieure à Ol. 94, 2. Cette inscription est à placer entre ces deux époques. Ἀριστοκράτης Σκελλίου, ou comme il est écrit ici Σκελίου, est l'ami et compagnon d'Alcibiade, l'un des généraux Athéniens

qui furent condamnés à mort en Ol. 93, 3 pour avoir négligé de sauver les naufragés au combat naval d'Arginuses (1). Ce monument votif doit avoir été élevé peu avant cet événement pour une lutte théatrale, à une époque lorsque la lettre H commençait déjà à être en usage. Nous voyons qu'Aristocrate appartenait à la tribu Cecropis. La colonne parait occuper son ancienne place. C'était peut-être le quartier habité par Aristocrate, car il est éloigné de la rue des tripodes.

P. 65. N. 56. A. § 10. Ayant eu occasion d'examiner de plus près les parties ornementales de l'édifice, j'ai acquis la conviction que je me trompais en affirmant qu'on voyait des peintures sur les architraves du portique oriental. J'avais pris pour les restes d'un méandre les traces de cette couleur brune qui s'attache au marbre par suite de l'occidation des parties ferrugineuses qu'il contient; et ce qui m'a induit en erreur c'est qu'ils suivent la projection du cordon de perles dont l'architrave est surmontée. Je pencherais plutôt à chercher les couleurs sur la partie ornementale des architraves (le γογγύλος λίθος de C. J. n. 160). Les κάλχαι (§ 12. p. 66) ne sont certainement pas les volutes des chapiteaux (ἕλικες), et avec Müller et M. Bœckh je les prends pour les raies de cœur des architraves, quoique le prix de 14 dr. payé pour le travail de chacun de ces ornemens me paraisse toujours trop élevé, même s'il comprend les perles qui y correspondent. Ces raies de cœur étaient dorées. La partie peinte à l'encaustique doit donc être la moulure qui règne immédiatement audessus de ces ornemens (entre 6 et γ de fig. XII de C. J. n. 160), et c'est à cette moulure qu'il faut appliquer le mot κυμάτιον dans toute cette inscription.

On voit ces κάλχαι aussi sur les καλύμματα τῶν ὀπαίων (P. 78, N. 57, B, § 1). Que ces καλύμματα eussent été des revêtemens, des espèces de volets qui fermaient les ὀπαῖα, ou enfin des tuiles comme les καλυπτῆρες dans les inscriptions sur l'arsénal d'Athènes (Bœckh, üb. d. Secw. d. Ath. p. 408, § 116), il parait toujours qu'ils étaient en métal, car ils étaient travaillés sur des modèles de cire. Ils étaient ornés de feuilles d'Acanthe en même temps que de raies de cœur.

P. 91. Après N. 89.

342.

ΘΟ
ΣΘΥΡΟ
ΣΚΛ Τ
ΣΚΕΥΕ
ΑΜΕΝΙΟ
ΤΑΕΝΕ-Ο-ΟΕ
ΟΣΤΑΤΓ/Ε
ΟΣΤΑΤΕ<ΕΣ

Fragment trouvé sur l'acropole. Il parait se rapporter à quelque construction publique. l. 2 est θυρῶν ou θυρώματα, *les battans des portes*, l. 4, κατα)σκευή, *construction*, ou σκεύη.

343.

Ο
ΓΕΙΑΘΕΝΑΙΑΙΚΑ
ΤΙΟΤΑΙΣΔΙΑΝΕ
ΕΝΑΙΤΟΝΝΕΟΝ
ΟΣΙ

---

(1) Thuc. V, 19, 24. — Aristoph. Acharn. 126.

Fragment trouvé sur l'Acropole, l. 2 τῇ Ἀθηναίᾳ, l. 3 στρα)τιώταις? l. 4 τὸν νεὼν. Il y est peut-être question de la construction d'un temple.

344.

ΛΛ
ΔΔΠΙ
ΕΙΤΟΙ

ΟΤΙΦΙΛ
ΕΣΤΟΙΛΥ
ΠΛΕΘΡΑ:ΔΔΔ
ΛΟΓΟΠΡΟΣ

ΒΟΛΕΥ
Ι ΑΛΟΡΑ
ΒΑΛΑΝ
Τ

Fragment de marbre trouvé sur l'acropole. l. 2 ΔΔΠΙ, 25 dr. 1 obole, l. 5 τῷ γυ(μνασίῳ? l. 6 πλέθρα ΔΔΔ, *trente plethres* c. à. d. 3000 pieds, ou si c'est de plethres carrés qu'il est question, 9,000,000 pieds carrés. l. 8 βουλευ(τήριον? l. 9 αγορά. l. 10 βαλανεῖον *un bain*. Il est question dans ce fragment soit de quelque construction, soit de la vente de quelques terrains.

345.

A.

ΤΑΜΙΟΝ
ΜΕΛΙΤΙΟΣΚ
ΠΑΡΑΗΕΛΛΕ
ΜΕΤΑΡΧΕΝ
ΟΙΚΙΑΣΗΙΕ
ΚΥΑΝΟΠΙ
ΚΟ
ΜΑ
ΘΟ
Θ
ΘΟ
ΘΑ
Θ

SUR LE REVERS

B.

ΥΛΟ
ΧΣΥΜΜ
ΚΕΡΑΜϹ
ΟΝΚΑΘΑ
ΟΝΤΟΝΕ
ΠΙΔΟΚΑ
ΧΣΥΛΟΝ
ΠΙΝΑΚΟ
ΟΙΚΙΑΣ
ΠΑΡΑΠΛ
ΣΚΥΤΟΝ
ΠΑΡΑΣ
ϽΕΝ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. Il est inscrit des deux côtés. Il parait traiter de quelque construction.

A. 1. παρὰ ταμιῶν. Il s'agit de la dépense payée par les trésoriers peut-être de la déesse.

2. Μελίτιος, une autre forme de Μελιτεὺς, du dème de Melite?

3. παρὰ Ἑλλη(νοταμιῶν des hellénotamies.

4. μετ' ἀρχήν. L'ἀρχὴ est peut-être ici comme dans N. 89 la commission qui avait la charge d'inspecter la construction.

5. Οἰκίας ἱε[ρᾶς. Peut-être s'agit-il encore ici de la construction du temple d'Erechthée, au quel nous avons vu qu'on donnait le nom d'Οἶκος ou Οἴκημα. (V. p. 74). Aurions-nous peut-être ici les réparations faites après l'incendie qui endommagea ce temple en Olympiade 93, 3, d'après le témoignage de Xénophon (1)?

(1) Hell. I, 16, 1.

6. κυανοῦ, *bleu foncé*, de quelque partie peinte, ou κυάνου, du métal de couleur foncée, *ainsi* appelé.

8. probablement ἐγραμ]μά[τευς, car cette ligné est écrite en plus grandes lettres. Les lignes qui suivent sont peut être λί]θο[ι ou μιτ]θό[ς.

B. l. 1. ξ]ύλο[ν
2. ξύμμ[ικτον
3. κέραμο[ς
7. ἐ]πὶ δοκά[νης *sur une poutre.*
8. ξύλου.
9. οἰκίας
10. παραπλ[ήσιις.
11. σκυτῶν? *des peaux, des cuirs.*
12. παραστ[τάδες, les montans des portes.

346.

A.

ΙΟΚLΕ ΣΛΡΑ
ΟΕΝΑΙΑΣΜΕΤΑΤΟ
ΘΕΝΑΙΑΣΚΑΙΤΕΝΛ
ΤΟΙΣΤΑΜΙΑΣΙΝΕ
ΣΕΣΣΑΝΙΔΑLΕL
ΕΝΓΑΤΡΟΘΕΝ
ΑΣΚΑΙΤΕΝΛ
ΣΜΙΣΘΟΤ
ΙΤΑΜΙΛ
ΟΣΙΝ
ΙΣC

B.

ΧΣΕ
ΕΟ
LΕ
ΝΟ
Ν
Δ Χ
ΥΕ ΥΧ
ΙΣΤΑΙ
ΜΕΝΟΣΠ
ΟΝΔΡΑΧΜ
ΝΑΙΟΝΗΙ
ΘΕΝΑΙΤΕΙ
ΕΠΑΝΑΛΚ
ΟΝΠΕΡ
ΣΙΝΟ
ΕΡ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. Il est inscrit sur les deux côtés.

A. l. 1 Δ]ιοκλῆ[ς] ἐγρα[μμάτευς.

2 Ἀ]θηναίας μετὰ τὸ . . .

3 Ἀ]θηναίας καὶ τὴν . . .

4 τοῖς ταμίασιν.

5 τὰ]ς ἐς σανίδας λελ[ογισμένας, les comptes écrits sur une planche. (V. N. 57. A, l. 30. Σανίδας δύω ἐς ἃς τὸν λόγον ἀναγράφομεν).

6 πατρόθεν, *du côté du père?* ou bien serait-ce le nom de quelque dème inconnu?

7 καὶ τὴν . . .

8 τοὺ]ς μισθωτ[άς. *Les entrepreneurs*, d'où l'on doit conclure que ce fragment se rapportait à quelque construction.

9 οἱ] ταμία[ι.

B. l. 7 ἐγραμμάτε]υε [τ]ύχ[η ἀγαθῇ.

10 τ]ῶν δραχμ[ῶν.

12 Ἀ]θηνᾷ τῇ . .

13 ἐπάναγκ[ες.

P. 97. N. 95. l. 1 est précédée par une autre ainsi qu'il suit:

ΑΙ ΣΤΕΣΟLCΠ΄ΙΘ

ΥΔΑΘΕΝΑΙΕΥΣΕΛΡΑΛΛΛΑ....Ν

Les deux premières lignes de la transcription doivent donc être changées de la manière suivante:

Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἳ ἐδίδοσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων
ἐς Παναθήναια τοῖς ταμί)αις τῆς θεοῦ Πυθ(οδώρῳ Ἁλαιεῖ καὶ ξυνάρχουσιν οἷ-

et les deux premières lignes de la traduction (p. 98) seront changées en:

A. §. 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs de la déesse, Pythodore Haléen et ses collègues, dont..*

P. 165. Après N. 113. **347.**

Σ
ΣΕΣ
ΑΝΤΡ
ΙΤΑΜΙ
ΣΑΤΟΤ
ΝΤΟΣΔΕΚΑ
ΟΙΔΕΤΑ
ΕΙΑΥΤ
ΙΟΙοΥ
ΤΕ

Fragment de marbre trouvé sur l'acropole d'Athènes.

l. 4 οἱ ταμίαι
6 ἐν)τὸς δέκα (ἡμερῶν
7 οἱ δὲ τα(μίαι

Ce fragment appartient probablement à quelque inscription traitant de la gestion des trésoriers du temple.

P. 143, l. 7, pour ποτήριον χαλκιδικὸν v. aussi Aristophane, Chev. 237. «Τουτὶ τί δρᾷ τὸ χαλκιδικὸν ποτήριον; ».

P. 154, après l. 30 ajoutez: Dans N. 95 (l. 1) nous voyons encore figurer Pythodore Haléen. Mais là aussi il est le questeur qui remet les effets à la fin d'Ol. 90, 3, ce qui confirme la supposition que Charinos d'Halæ, le questeur de cette année, étant peut-être mort pendant le cours de l'année, fut remplacé par Pythodore d'Halæ.

P. 154, § 5. *Ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἕλαει.* Ce temple d'Hercule est celui de la tetracome piraïque, où l'on célebrait des jeux gymniques à la fête des Panathénées. Etienne de Byzance (sous Ἐχελίδαι) nous apprend qu'il était situé près d'un endroit appelé Ἕλος (écr. Ἕλας) dans le voisinage du Pirée. Au nord-est du promontoire piraïque une partie de l'ancien ἀλίπεδον est encore aujourd'hui en état de marais, et la dénomination d'Ἕλος ou Ἕλας convient parfaitement à cet endroit. Non loin de là, sur la direction du long mur oriental, on voit dans la plaine des restes considérables d'un temple en marbre blanc. C'était peut-être celui d'Hercule ἐν Ἕλασι. Le καρχήσιον dont il est ici question était conservé avec les effets sacrés de Minerve, quoiqu il eût appartenu à Hercule d'Hélas, par la raison que la fête de celui-ci se confondait, ainsi que nous avons vu, avec la solennité des Panathénées.

P. 155, § 10. Καὶ τόν τε ἀριθμὸν καὶ τὸν σταθμὸν τῶν ἀναθημάτων ἕτοιμος εἶναι παραδιδόναι τοῖς βουλομένοις ἐξετάζειν. Diod. Sic. XVI, 27.

P. 174. Pour l'expédition de Lacédémonios, fils de Cimon à Corcyre avec 10 vaisseaux, et l'envoi d'une escadre plus considérable après la première, V. Plut. Pericl. 29.

P. 179. L'idée d'avoir recours aux fonds sacrés dans les occasions pressantes paraissait si familière aux Athéniens, que Périclés cite comme une ressource des Spartiates les richesses du temple d'Olympie et de celui de Delphes, qui était considéré comme une propriété des doriens. Εἴτε καὶ κινήσαντες (οἱ Λακεδαιμόνιοι) τῶν Ὀλυμπιάσι ἢ Δελφοῖς χρημάτων. Thuc. I, 143.

P. 194. Les résultats que nous avons obtenus par nos calculs sur les inscriptions S. N. 116 et 117 ne s'accordant point avec la table du cycle Métonien donnée par Ideler, nous nous sommes vus obligés d'adopter un autre arrangement des années intercalaires, et pour nous écarter le moins possible des conclusions de M. Ideler, nous avons mieux aimé adopter sa table et ne faire que reculer d'une année l'introduction de ce cycle à Athènes. Il est vrai que cet expédient arrangeait parfaitement nos calculs des 4 années des N°s 116 et 117. Mais pour l'adopter nous étions forcés de récuser le témoignage de Diodore de Sicile qui nomme l'année à laquelle Méton commença son cycle. Nous avons en outre dû déclarer qu'Ol. 99,3, l'année de l'éclipse lunaire dont parle Ptolémée, n'était pas une année intercalaire, quoique ce n'est pas sans raison qu'on objecterait que Ptolemée n'a écrit ποσειδαιῶνος τοῦ προτέρου que parceque cette année contenait un ποσειδαιὼν ὕστερος. Enfin l'année de l'archontat de Nicodore (Ol. 116, 3) qui est prouvée être une année intercalaire dérangeait nos calculs, car qu'elle soit considérée comme la 4e du 9e cycle Métonien ou la 17e du 1er cycle Callipien, elle serait toujours une année ordinaire d'après notre table (p. 194), à moins de supposer que les dernières années du cycle suivaient l'ordre du cycle hebreu, et que par conséquent la 17e année de cette table était une année intercalaire. Mais l'inscr. 119—122, (p. 225) s'oppose à cette hypothèse, car on y voit que l'année d'Ol. 91,2, la 17e de notre table, était en effet une année ordinaire.

Ce qui vient encore traverser notre système, c'est une inscription que nous publions dans le second volume S. N. 1, et par laquelle il est prouvé que l'année de l'Ol. 97,1 était une année intercalaire, tandisque dans la table que nous avions adoptée, cette année serait la seconde du 3e cycle métonien, et par conséquent une année ordinaire.

Notre supposition ne saurait tenir contre tant d'objections. Aussi l'abandonnons-nous, mais sans retourner à celle de M. Ideler, contre laquelle il s'élève des objections encore plus nombreuses.

D'après Géminus (1) les années intercalaires de l'ancienne *enneaétiris* (espace de 8 ans) étaient la 3e, la 5e et la 8e. On peut supposer que Méton pour compléter son cycle de 19 ans, ne fit que juxtaposer des ennéaétirides, en conservant le même ordre d'intercalation, avec la seule différence qu'au lieu de la huitième, il fit une année intercalaire de la 9e année du cycle, et comme celle-ci était la 1e année de la seconde ennéaétiride, il adopta dans son cycle la 1e, la 3e et la 5e année comme intercalaires. Ceci tenait probablement à ce que la première année de l'introduction de son cycle (Ol. 87,1) était peut-être une année intercalaire d'après l'ennéaétiride en vigueur jusqu'alors. Or comme il ne voulait ni différer

(1) Isag. c. 6.

l'introduction de son cycle pour commencer avec une année commune, ni bouleverser les idées de ses concitoyens, en changeant tout d'un coup en année commune une année intercalaire, il est probable qu'il préféra commencer ses ennéaétirides par une année intercalaire. D'après cette nouvelle supposition nous faisons suivre le tableau de 7 cycles de Méton.

	1^{B}	2^{*}	3^{B}	4	5^{B}	6	7^{*}	8	9^{B}	10	11^{B}	12^{*}	13^{B}	14	15	16^{*}	17^{B}	18	19
1	87 1	2	3	4	88 1	2	3	4	89 1	2	3	4	90 1	2	3	4	91 1	2	3
2	4	92 1	2	3	4	93 1	2	3	4	94 1	2	3	4	95 1	2	3	4	96 1	2
3	3	4	97 1	2	3	4	98 1	2	3	4	99 1	2	3	4	100 1	2	3	4	101 1
4	2	3	4	102 1	2	3	4	103 1	2	3	4	104 1	2	3	4	105 1	2	3	4
5	106 1	2	3	4	107 1	2	3	4	108 1	2	3	4	109 1	2	3	4	110 1	2	3
6	4	111 1	2	3	4	112 1	2	3	4	113 1	2	3	4	114 1	2	3	4	115 1	2
7	3	4	116 1	2	3	4	117 1	2	2	4	118 1	2	3	4	119 1	2	3	4	120 1

Cette table a l'avantage de ne pas toucher au témoignage de Diodore, qui nous apprend que Méton commença son cycle en Ol. 87, 1. En outre elle s'accorde avec toutes les données chronologiques que nous avons jusqu'ici. Ainsi :

1° Les années contenues dans nos N. 116 et 117 y ont l'ordre suivant : Ol. 88, 3^{*} — 4, — Ol. 89, 1^{B}, — 2, et s'accordent parfaitement avec nos calculs.

2° Nous avons vu dans p. 225, N. 119—122, D, § 1, que l'année 91, 2, était une année commune de 354 jours. C'est ainsi qu'elle est représentée aussi dans cette table.

3° Nous avons vu également dans p. 67, N. 56, A, § 14 que l'année 93, 2 était une année commune de 355 jours, et c'est ainsi qu'elle est indiquée dans notre table.

4° L'inscription s. N. 1. de Vol. II, nous prouvera que l'année 97, 1 était une année intercalaire, et c'est ce qu'elle est aussi dans notre table.

5° L'inscription s. N. 22 de notre Vol. II, prouve qu'Ol. 119, 3 la 17ᵉ du 7ᵉ cycle, était une année intercalaire, comme dans cette table.

6° L'année de l'éclipse mentionnée par Ptolemée sous l'Archontat d'Evandre parait avoir été une année intercalaire, car Ptolemée en parlant du mois où elle arriva, emploie l'expression Ποσειδεῶνος προτέρου; En effet Ol. 99, 3 est une année intercalaire dans la table.

7° L'année de l'Archontat de Nicodore (Ol. 116, 3) était une année intercalaire, ainsi que Mʳ Bœckh l'a prouvé [1], et elle l'est également dans la table.

Le cycle callippien a, d'après ce que les grammairiens prétendent, commencé en Ol. 112, 3. Mais comme ils assurent que Callippe a suivi l'ordre d'intercalation reçu jusqu'alors, nous devons admettre qu'il a compté l'année d'Ol. 112, 3 non pas comme la première, mais comme la huitième de son cycle.

P. 196. Dans le 2ᵉ payement de la 1ᵉ année il faut calculer les trois premières prytanies à 35 jours, et les autres alternativement à 36 et 35, d'où il résulterait que le capital fut prêté le 12ᵉ et non pas le 16ᵉ jour de la 2ᵉ prytanie.

(1) C. I. n. 105.

P. 200. Dans le 3e payement de la 3e année il faut également calculer les trois premières prytanies à 38 jours et les autres alternativement à 39 et à 38 jours, ce qui nous donnera le maximum du capital x = 34675½ Dr. au lieu de 34612, et le minimum x = 40268 Dr. 5 Ob., au lieu de 40185. Le terme moyen des capitaux serait par conséquent 67 T. 3959 Dr. au lieu de 67 T. 3885 Dr. 1½ Ob.

P. 233. Ad. N. 128.

Depuis que ce N° fut publié, la pierre a été tirée de sa place, et l'on a trouvé sur le revers les lettres suivantes :

```
    ΚΡ
     ΠΙ
\Ↄ    ΜΕ
       Ε
    ϿΕΝΙ
     ΙΣΤΑ‾
    ΣΘΟΡΙΚ
    ΣΘΕΟΕΤΛ
    ΤΕΥΕLΑΜΠ
      ΟΙΣΠΡΟΤΟΛ
      ΥΣΤΟΧΣΥΜ
    LΑΝΤΟ
     ΙΚΟΑΠΟL'ʻͰ
   ΟΜΠΕΝΤΕΜΕΡΟΝ
    ΠΟΣΤΡΑΤΙΑΣΓ
     ʻΙΠΠΟΑΛΡΥLΕΘΕΝ
        ΤΑΤΙΜΟΣΘΕΝΟ
```

Presqu'aucun mot de ce fragment ne peut être complété avec certitude.

l. 7 Θορίκιος, quelque magistrat le Thoricos, commune de l'Attique près de Sunium.

l. 8 τ]ῆς Θεοῦ, parait se rapporter au service de Minerve.

l. 9 ἐγραμμά]τευε Λαμπ[τρεὺς. Peut-être est-ce de Κρά-της Λαμπτρεὺς, secrétaire des trésoriers d'Olympiade 86,3 (1) qu'il est question ?

l. 10 οἷς Πρωτογ[ένης, le nom d'un magistrat. Ce n'est pas un secrétaire des trésoriers de la Déesse. Voyez la table, p. 235.

l. 11 τὸ ξυμ[μαχικὸν, ou τὸ ξύμ[παν.

l 14 τ]ῶν πέντε μερῶν.

l. 15 στρατιᾶς.

l. 16 . . ἵππου Ἀγρυλῆθεν, un individu d'Agrylé. Voyez P. 63.

l. 17 Τιμοσθένου[ς.

P. 234. Après N. 130.

348.

```
ΙΙΙΗ𐅅ΗΗΗ    ΔΡΥΙΝΟΝΚΠΥΙΝΟΝΚΑΙΟΙΚΙΑΕΝ
             ΚΑΙΠΙΘΟΙΠΙΙΙΕΝΤΕΙΟΙΚΙΑΙ
ΗΗΗΔΔΔΠͰ     ΚΥΔΥΜΑΧΟΝΣΟLΟΝΑΔΕΙΜΑΝΤΟ
             ΚΑΙΦΑLΕΟΝΣΥΜΠΑΝ𐅅𐅅ͰͰͰͰ
ΑΔΕΕΠΡΑΘΕΕΠΙΤΕΣΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣΕΒΔΟΜΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΥΣΕΣ
ΑΜΕΝΙΟΝΟΣΕΒΔΟΜΕΙΙΣΤΑΜΕΝΟΑΙΧΣΙΙΟΧΟΤΟΑLΚΙΒΙΑΔΟΣΚΑ
. . ͰͰ        Η𐅅ΔΔΔΔΠ        ΕLΑΣΑΝΕΙ
ΕΝΑΤΕΙΦΘΙΝΟΝΤΟΣΑΣΧΑLLΙΟΝΟΣΑΧΣΙΟΧΟΤΟΑLΚΙΒΙΑΔΟ
. . . ΙΙΙ    ΗΔΔΔ             ΜΕΣΣΕΝΙΟΣΑΝΕΡ
ΕΚΤΕΙΦΘΙΝΟΝΤΟΣΔΑΜΕLΙΟΝΟΣΑΔΕΙΜΑΝΤΟΤΟLΕΥΚΟΝΟΙ
. . ͰΙ ΕΠΙΚΑΡΠΙΑΤΕΣΜΕΣΤΕΣΕΝΟΦΡΥΝΕΙΟΙΕΚΕΚΡΩ . . .
             ΚΕΦΑLΑΙΟΝΣΥΜΠΑΝΗΗΗ𐅅ΔΔΠͰͰͰͰΙΙΙ .
ΤΟΜΠΕΡΙΑΜΦΟΤΕΡΑΔΑΜΕLΙΟΝΟΣΕΚΤΕΙΦΘΙΝΟΝΤΟΣ
       ΕΥΦΗΕΤΟΤΙΜΟΣΕΟΚΥΔΑΘΕ
. . ΙΙΙ    ΗΠ  ΟΙΚΙΔΕΣΣΕΜΑΧΙ . . .
. . ͰΙΙ    ΗΠ  ΧΟΡΙΟΝΕΛΛΑΝΙ
. ͰͰΙΙ    ΗΠΧΟΡΙΟΝΕΜΜΥΝ. . ΝΤΟΣΦΟΣΤ. ΟΙ. ΚΜ .
                    ΧΟΡΙΟΝΦΙΔΙΑΝΟΥ
             ΚΕΦΑLΑΙΟΝΣΥΜΠΑΝ : ΗΗΗΗ. . Ͱ .
             ΚΕΦΑLΑΙΟΝΑΜΦΟΤΕΡΟ𐅅ΗΗΗΔΙΙ
```

---

(1) V. N. 90, 100, 115.

J'emprunte ce fragment au livre de M[r] Pittaki, l'original qui avait été trouvé en 1833 au Céramique extérieur à la place qu'occupe aujourd'hui la maison de M[r] Cantacuzène, ayant disparu depuis. Les conjectures pour rétablir le texte sont fort difficiles, car nous ignorons autant la longueur et la division des lignes, que la distinction de ce qui sur la pierre est un espace laissé en blanc, ou de ce qui est une lacune occasionnée par la détérioration du marbre. Je ne puis surtout ajouter foi aux chiffres numériques, que les moyens typiques ne permettaient pas de reproduire avec exactitude dans le livre de M[r] Pittaki. Néanmoins je fais suivre tout ce qu'il m'a été possible d'obtenir de cette inscription.

ΤΤΤΤ)Χ𐅅ΗΗΗ δρυ[μὼν] χ[αὶ ο]ἰνὼν καὶ οἰκία ἐν . . . . .
. . . καὶ πίθοι ΠIII ἐν τῇ οἰκίᾳ .
𐅆;ΗΔΔΔΠ Κυδιμάχο[ς] Σόλων[ος] Ἀδειμάντου .
Κεφάλαιον σύμπαν (𐅇)𐅅(ΗΗΗΗΔΔΔΠ .
Τ]άδε ἐπράθη ἐπὶ τῆς Ἐρεχθηΐδος ἑβδόμης πρυτανευούσης,
γ]αμη[λ]ιῶνος ἑβδόμῃ ἱσταμένου, Ἀξιόχου τοῦ Ἀλκιβιάδου, Σκα[μβωνίδου].
. . ⊢⊢ Η(Η)ΔΔΔΔΠ . Ἠλ[εῖο]ς ἀνὴ[ρ .
Ἐνάτῃ φθίνοντος [Γαμη]λιῶνος. Ἀξιόχου τοῦ Ἀλκιβιάδου.
. . . III ΗΔΔΔ Μεσσήνιος ἀνὴρ.
Ἕκτῃ φθίνοντος [Γ]αμηλιῶνος Ἀδειμάντου Λευκολο[φίδου.
. ⊢ I Ἐπικαρπία τῆς [γ]ῆς τῆς ἐν Ὀφρυνείῳ (⊢⊢⊢⊢III ?
Κεφάλαιον σύμπαν ΗΗΗ𐅄ΔΔΠ⊢⊢⊢⊢III .
. . τὸν περὶ ἀμφότερα, [γ]αμηλιῶνος ἕκτῃ φθίνοντος.
. . . . Τιμοθέου Κυδαθη[ναιέως].
III ΗΠ Οἰκί[α] ἐς Σῆμα Χ. . . .
⊢III ΗΠ Χωρίον ἐγ Γανι . . . .
⊢⊢II ΗΠ Χωρίον ἐμ Μύν...[ἐ]ντὸς φωστ.. ῳ . καὶ
(ΗΔΠ⊢) Χωρίον . . . .
Κεφάλαιον σύμπαν : ΗΗΗΗ(ΔΔΔ)⊢
Κεφάλαιον ἀμφοτέρων 𐅅ΗΗΗΔII(I

a) 4 *Tal.* 1800 *Dr. Une forêt, une cave à vin et une maison . . . et* 8 *tonnaux dans la maison.*

b) 5135 *Dr. Cydimaque de Solon fils d'Adimante.*

c) *Somme totale* 5 *Tal.*, 935 *Dr.*

d) *Les objets suivans ont été vendus sous la septième prytanie de la tribu Erechthéis, le septième jour du mois gamélion; D'Axiochos fils d'Alcibiades Scambonide . . .* 2 . . . . 245 *un homme Eléen.*

e) *Le neuvième jour de gamélion, d'Axiochos fils d'Alcibiades*, Scambonide . . . 3 . . . . 130 *un homme de Messénie.*

f) *Le vingt-quatrième jour de gamélion. D'Adimantos fils de Leucolophas . . . . .* . . . . 1 *Dr.*, 1 *Ob. Revenu de la terre à Ophryneion :* 4 *Dr.* 3 *Ob.* ?

g) *Somme totale* 379 *Dr.*, 3 *Ob.*

h) . . . *pour tous les deux, le vingt-quatrième jour de gamélion* . . . *de Timothéos de Cydathénée . . . .*

P. 200. Dans le 3ᵉ payement de la 3ᵉ année il faut également calcu... prytanies à 38 jours et les autres alternativement à 39 et à 38 jours, ce qu... du capital x = 34675½ Dr. au lieu de 34612, et le minimum x = ... et 40185. Le terme moyen des capitaux serait par conséquent 67 T ... Dr. 1½ Ob.

P. 233. Ad. N. 128.

Depuis que ce N° fut publié, la pierre a été tirée ... (1), magistrats chargés de vendre les lettres suivantes :

KP
ΠΙ
\Ↄ ME
E
϶ENI
IΣTA‾
ΣΘOPIK
ΣΘEOETΛ
TEYEᒻAMΠ
OIΣΠPC
YΣTO
ᒻANT
IKO
OMΠ
Π

Presc... ...ermer les revenus, les mines, et adjuger avec ... parle d'une inscription attique contenant une ...ion parait avoir eu lieu au profit des Déesses ...aient rendus coupables d'impiété envers elles, et que ... catégorie des listes des effets sacrés du Temple. Aussi au ... des ustensiles de maison et de cuisine que nous y voyons figurer. ... augmentation de la fortune publique, provenant de la vente d'effets ... de l'État, dût aussi être inscrite sur pierre, la publicité qu'on atteignait par ces ... exposées aux yeux de tout le monde constituant chez les anciens le principal moyen de controle ... Il est clair aussi que les confiscations exercées sur des individus riches et pour ... financières de grande importance, telle que celle d'avoir abandonné la patrie au moment du danger ... ne pourraient se borner à des ustensiles de ménage, et devaient nécessairement comprendre des biens-fonds. Ces inscriptions étaient probablement (3) placées dans le πωλητήριον, l'endroit où siégeaient les dix polètes (4), et qui était peut-être situé dans une partie de la ville peu éloignée de l'endroit où ce fragment fut trouvé.

Je passe à l'examen détaillé de ce document curieux, et je dois regretter que la copie défectueuse que j'ai sous les yeux n'admette qu'une interprétation plus ou moins conjecturale. Sur son époque je dirai en général qu'il est antérieur à Euclide.

l. 1. La prémière partie du chiffre numérique par le quel cette inscription commence est évidemment défectueuse, car le chiffre H ne peut précéder X. J'ai changé les traces des chiffres qu'on y voit avant X en TTTT par les raisons que je dirai plus bas. La somme de 25800 dr. n'est pas trop élevée pour les objets qu'elle paye. Démosthènes (5) nous apprend que la maison à louer du riche Pasion fut vendue à 100 mines ou 10,000 dr. Plaute fait acheter, à la vérité par un prodigue, une maison à 12,000 dr. (6). Ainsi une forêt, une taverne et une maison peuvent bien s'être vendues ensemble à 25800 dr.

De ΔPYINON j'ai fait ΔPYMON, *forêt* non seulement de chênes, mais encore de toute espèce d'arbres. Il est bien probable que les forêts des montagnes si boisées qui environnaient Athènes étaient en grande partie la propriété des riches particuliers. Tel devait au moins être le cas avec les forêts de pin, dont on tirait la résine, et qui font aujourd'hui une partie considérable de la fortune privée des habitans de la plaine Thriasienne et de Mégares.

---

(1) Πωληταί, in Suid. Hesych. Harpocr. Phot. Poll. VIII.
(2) Ἐν δὲ ταῖς Ἀττικαῖς στήλαις αἳ κεῖνται ἐν Ἐλευσῖνι τὰ τῶν ἀσεβησάντων περὶ τὼ Θεὼ δημοσίᾳ πραθέντα ἀναγέγραπται. Ἐν αἷς ἄλλα τε πολλὰ σκεύη ἐστὶν ὠνομασμένα . . . Poll. X, 97.
(3) Οἱ Ἀποστασίου γραφέντες. Suid. in πωληταί.
(4) Πωλητήριον. Suid. in πωληταί καὶ πωλητήριον (où écr. πωλητέριον pour πωλητήρ.) Harpocr. Phot. ib.
(5) Demosth. d. cor. — (6) Bœckh, Staatsh. d. Ath. I, 71.

Pour ΚΠΥΙΝΟΝ j'ai écrit ΚΑΙΟΙΝΟΝ *et une cave à vin* ou *une taverne* (1), οἰκία ἐν . . . *maison en* . . . , l'endroit où la maison était située n'a pas été conservé.

Les 8 πίθοι qui se trouvaient dans la maison n'étaient probablement pas de simples tonneaux ou ...es à vin. Il n'est pas à croire que dans un inventaire de biens-fonds confisqués on aurait men...i des objets de si peu d'importance. Les πίθοι sont apparemment des espèces de puits ou ...uterraines, bâties en pierres et enduites de ciment comme on en voit encore aujourd'hui dans ... servant de magasins de denrées et surtout de reservoirs d'huile. Les chambres souterraines ...nues sous le nom de trésors, présentent un analogue de ces constructions. Tel a dû être ... πίθος d'Eurysthée (2).

...e le nombre qui commence la ligne n'ait rien d'impossible, j'en ai cependant changé ... chiffres ΗΗ en 𐅅 pour la raison que je dirai ci-dessous. Si nous connaissions ... pourrions juger laquelle de ces deux sommes lui est la plus proportionnée. J'ai ... ΚΥΔΙΜΑΧΟΝ en ΚΥΔΙΜΑΧΟΣ, car je ne puis m'expliquer comment un accu...venir en cet endroit. Le nominatif Κυδίμαχος indiquerait l'acquereur. Je ne sais quel est ce ...maque. On rencontre ce nom au féminin, Κυδιμάχη, une fois dans Lucien.

J'ai de même écrit Σόλωνος pour Σόλων, le génitif devant indiquer le propriétaire des biens confisqués, qui figuraient peut-être dans la partie non conservée de l. 3; car si nous supposons que Solon était le propriétaire de la forêt, de la cave et de la maison mentionnées plus haut, le chiffre numérique de l. 3 n'aurait à quoi se rapporter. Je parlerai plus bas (l. 10) de ce Solon.

c. l. 4. La somme totale est également défectueuse, car les deux chiffres 𐅅𐅅 ne sauraient se suivre. J'ai substitué au premier 𐅅 le chiffre 𐅆 qui lui ressemble de bien près, et qui peut représenter la somme des deux chiffres a) et b), s'il faut supposer que ces deux nombres entrent seuls dans la composition du total. Dans cette idée j'ai changé les quatre derniers chiffres de ce total ΗΗΗΗ en ΗΗΗΗ, et j'y ai ajouté les chiffres ΔΔΔΠ qui terminent le nombre b). Avec les changemens des chiffres a) et b), qui n'ont rien d'improbable, nous avons :

ΤΤΤΤΧ𐅅ΗΗΗ + 𐅅ΗΔΔΔΠ = 𐅆𐅅ΗΗΗΗΔΔΔΠ ou

4 Tal. 1800 Dr. + 5135 Dr. = 5 Tal. 935 Dr.

d) La ligne 5 ne nous laisse aucun doute sur la nature de cet inventaire. Le mot ἐπράθη s'y lit clairement. Les η qui y figurent (ἑβδόμΗς, πρυτανευούσΗς) sont peut-être une erreur de la copie, ou s'ils existent en effet sur la pierre, ils indiquent une époque rapprochée d'Ol. 94, 2.

La vente dont il est question dans ce paragraphe s'est faite pendant la septième prytanie de la tribu Erecthéis, le septième jour du mois gamélion, car pour ΑΜΕΝΙΟΝΟΣ (l. 6) j'écris ΛΑΜΕΛΙΟΝΟΣ de l. 8 et 10 combinées. Mais comment ces deux dates coïncident-elles? Supposons que l'année dont il est ici question est une année commune; nous avons jusqu'au 7 gamélion 3 mois pleins plus 3 mois creux, plus 7 jours, en tout (3×30+3×29+7)184 jours. Mais jusqu'au commencement de la 7e prytanie il y a 4 prytanies de 35 jours (la 1e, 2e, 3e et 5e), plus 2 pr. de 36 jours (la 4e et 6e), en tout (4×35+2×36,212 jours; donc la 7e prytanie ne commence que 28 jours après le 7e jour de gamélion. Mais si l'année est intercalaire, nous avons jusqu'à ce jour 4 mois pleins, plus 3 creux,

(1) Οἰνεών. Γεωπον. VII. 6. Οἰνών. Xénoph. Hist. Gr. VI, 2, 6. Μεγαλοπρεπεῖς δὲ οἰκήσεις καὶ οἰνῶνας κατεσκευασμένους ἔχουσαν ἐπὶ τῶν ἀγρῶν. Xénoph. VI, 11, 6. et de lui Poll. VI, 15. IX, 49. — Πωλοῦντές τι ἐν τῇ ἀγορᾷ ἢ ἐν τοῖς ἐργαστηρίοις ἢ τοῖς καπηλείοις ἢ οἰνῶσι. C. I. n. 123, § 2. — (2) Diod. VI, 52. — Apollod. II, 5, 1.

	. . . 3 *ob.*	150	*une maison à Séma Ch* . . . .
	. . . 1 *dr.*, 3 *ob.*	150	*une propriété en Gani* . . .
	. . . 2 *dr.*, 2 *ob.*	150	*une propriété en Myn. . dans Phost* . . . *et*
i)			*Des propriétés*
			Somme totale : 401 . . .
k)			*Somme de tous les deux* 810 *dr.*, 2 *ob.*

Cette inscription me parait être un compte-rendu des polètes ([1]), magistrats chargés de vendre publiquement toutes les propriétés (τὰς οὐσίας) confisquées, affermer les revenus, les mines, et adjuger les travaux publics aux entrepreneurs. Pollux ([2]) nous parle d'une inscription attique contenant une liste d'effets confisqués. Il est vrai que la confiscation parait avoir eu lieu au profit des Déesses (Cérés et Proserpine) sur des individus qui s'étaient rendus coupables d'impiété envers elles, et que l'inscription rentrait par conséquent dans la catégorie des listes des effets sacrés du Temple. Aussi au lieu de propriétés foncières, sont-ce des ustensiles de maison et de cuisine que nous y voyons figurer. Mais il est bien naturel qu'une augmentation de la fortune publique, provenant de la vente d'effets confisqués au compte de l'Etat, dût aussi être inscrite sur pierre, la publicité qu'on atteignait par ces inscriptions exposées aux yeux de tout le monde constituant chez les anciens le principal moyen de controle des autorités financières. Il est clair aussi que les confiscations exercées sur des individus riches et pour des accusations de grande importance, telle que celle d'avoir abandonné la patrie au moment du danger ([3]), ne pouvaient se borner à des ustensiles de ménage, et devaient nécessairement comprendre des biens-fonds. Ces inscriptions étaient probablement placées dans le πωλητήριον, l'endroit où siégeaient les dix polètes ([4]), et qui était peut-être situé dans une partie de la ville peu éloignée de l'endroit où ce fragment fut trouvé.

Je passe à l'examen détaillé de ce document curieux, et je dois regretter que la copie défectueuse que j'ai sous les yeux n'admette qu'une interprétation plus ou moins conjecturale. Sur son époque je dirai en général qu'il est antérieur à Euclide.

l. 1. La première partie du chiffre numérique par le quel cette inscription commence est évidemment défectueuse, car le chiffre H ne peut précéder X. J'ai changé les traces des chiffres qu'on y voit avant X en TTTT par les raisons que je dirai plus bas. La somme de 25800 dr. n'est pas trop élevée pour les objets qu'elle paye. Démosthènes ([5]) nous apprend que la maison à louer du riche Pasion fut vendue à 100 mines ou 10,000 dr. Plaute fait acheter, à la vérité par un prodigue, une maison à 12,000 dr. ([6]). Ainsi une forêt, une taverne et une maison peuvent bien s'être vendues ensemble à 25800 dr.

De ΔΡΥΙΝΟΝ j'ai fait ΔΡΥΜΟΝ, *forêt* non seulement de chênes, mais encore de toute espèce d'arbres. Il est bien probable que les forêts des montagnes si boisées qui environnaient Athènes étaient en grande partie la propriété des riches particuliers. Tel devait au moins être le cas avec les forêts de pin, dont on tirait la résine, et qui font aujourd'hui une partie considérable de la fortune privée des habitans de la plaine Thriasienne et de Mégares.

(1) Πωληταί, in Suid. Hesych. Harpocr. Phot. Poll. VIII.
(2) Ἐν δὲ ταῖς Ἀττικαῖς στήλαις αἳ κεῖνται ἐν Ἐλευσῖνι τὰ τῶν ἀσεβησάντων περὶ τὼ Θεὼ δημοσίᾳ πραθέντα ἀναγέγραπται. Ἐν αἷς ἄλλα τε πολλὰ σκεύη ἐστὶν ὠνομασμένα . . . Poll. X, 97.
(3) Οἱ Ἀποστασίου γραφέντες. Suid. in πωληταί.
(4) Πωλητήριον. Suid. in πωληταί καὶ πωλητήριον (où écr. πωλητήριον pour πωλητήρ.) Harpocr. Phot. ib.
(5) Demosth. d. cor. — (6) Bœckh, Staatsh. d. Ath. I, 71.

Pour ΚΠΥΙΝΟΝ j'ai écrit ΚΑΙΟΙΝΟΝ *et une cave à vin ou une taverne* (1), οἰκία ἐν . . . *une maison en* . . . , l'endroit où la maison était située n'a pas été conservé.

l. 2. Les 8 πίθοι qui se trouvaient dans la maison n'étaient probablement pas de simples tonneaux ou des cruches à vin. Il n'est pas à croire que dans un inventaire de biens-fonds confisqués on aurait mentionné aussi des objets de si peu d'importance. Les πίθοι sont apparemment des espèces de puits ou chambres souterraines, bâties en pierres et enduites de ciment comme on en voit encore aujourd'hui dans toute la Grèce servant de magasins de denrées et surtout de reservoirs d'huile. Les chambres souterraines des anciens connues sous le nom de trésors, présentent un analogue de ces constructions. Tel a dû être aussi le χαλκοῦς πίθος d'Eurysthée (2).

b) l. 3. Quoique le nombre qui commence la ligne n'ait rien d'impossible, j'en ai cependant changé les deux premiers chiffres HH en 𐅅 pour la raison que je dirai ci-dessous. Si nous connaissions l'objet vendu, nous pourrions juger laquelle de ces deux sommes lui est la plus proportionnée. J'ai également changé ΚΥΔΙΜΑΧΟΝ en ΚΥΔΙΜΑΧΟΣ, car je ne puis m'expliquer comment un accusatif peut venir en cet endroit. Le nominatif Κυδίμαχος indiquerait l'acquereur. Je ne sais quel est ce Cydimaque. On rencontre ce nom au féminin, Κυδιμάχη, une fois dans Lucien.

J'ai de même écrit Σόλωνος pour Σόλων, le génitif devant indiquer le propriétaire des biens confisqués, qui figuraient peut-être dans la partie non conservée de l. 3; car si nous supposons que Solon était le propriétaire de la forêt, de la cave et de la maison mentionnées plus haut, le chiffre numérique de l. 3 n'aurait à quoi se rapporter. Je parlerai plus bas (l. 10) de ce Solon.

c. l. 4. La somme totale est également défectueuse, car les deux chiffres 𐅆𐅆 ne sauraient se suivre. J'ai substitué au premier 𐅆 le chiffre 𐅇 qui lui ressemble de bien près, et qui peut représenter la somme des deux chiffres a) et b), s'il faut supposer que ces deux nombres entrent seuls dans la composition du total. Dans cette idée j'ai changé les quatre derniers chiffres de ce total ⊢⊢⊢⊢ en HHHH, et j'y ai ajouté les chiffres ΔΔΔΠ qui terminent le nombre b). Avec les changemens des chiffres a) et b), qui n'ont rien d'improbable, nous avons :

ΤΤΤΤΧ𐅆ΗΗΗ + 𐅅ΗΔΔΔΠ = 𐅇𐅆ΗΗΗΗΔΔΔΠ ou

4 Tal. 1800 Dr. + 5135 Dr. = 5 Tal. 935 Dr.

d) La ligne 5 ne nous laisse aucun doute sur la nature de cet inventaire. Le mot ἐπράθη s'y lit clairement. Les η qui y figurent (ἑβδόμΗ;, πρυτανευούσΗς) sont peut-être une erreur de la copie, ou s'ils existent en effet sur la pierre, ils indiquent une époque rapprochée d'Ol. 94, 2.

La vente dont il est question dans ce paragraphe s'est faite pendant la septième prytanie de la tribu Erecthéis, le septième jour du mois gamélion, car pour ΑΜΕΝΙΟΝΟΣ (l. 6) j'écris ΛΑΜΕΛΙΟΝΟΣ le l. 8 et 10 combinées. Mais comment ces deux dates coïncident-elles? Supposons que l'année dont l est ici question est une année commune; nous avons jusqu'au 7 gamélion 3 mois pleins plus 3 mois creux, plus 7 jours, en tout (3×30+3×29+7)184 jours. Mais jusqu'au commencement de la 7e prytanie il y a 4 prytanies de 35 jours (la 1e, 2e, 3e et 5e), plus 2 pr. de 36 jours (la 4e et 6e), en tout (4×35+2×36,212 jours; donc la 7e prytanie ne commence que 28 jours après le 7e jour de gamélion. Mais si l'année est intercalaire, nous avons jusqu'à ce jour 4 mois pleins, plus 3 creux,

(1) Οἰνεὼν. Γεωπον. VII. 6. Οἰνὼν. Xénoph. Hist. Gr. VI, 2, 6. Μεγαλοπρεπεῖς δὲ οἰκήσεις καὶ οἰνῶνας κατεσκευασμένους ἔχουσαν ἐπὶ τῶν ἀγρῶν. Xénoph. VI, 11, 6. et de lui Poll. VI, 15. IX, 49. — Πωλοῦντές τι ἐν τῇ ἀγορᾷ ἢ ἐν τοῖς ἐργαστηρίοις ἢ τοῖς καπηλείοις ἢ οἰνῶσι. C. I. n. 123, § 2. — (2) Diod. VI, 52. — Apollod. II, 5, 1.

C'est donc d'Axiochos, oncle d'Alcibiade, qu'on vend ici les propriétés. Il était du bourg des Scambonides (l. 6) comme Alcibiade lui même (Et. de Byz.).

Les chiffres numériques ⊢⊢ (deux drachmes) qui commencent l. 7, sont peut-être la fin d'un nombre qui représentait l'estimation de la propriété. Mais je préfère croire qu'on lit sur la pierre | |, appartenant à l'énumération de quelques effets confisqués, comme πίθοι Π||| de l. 2. Le second chiffre de HΠΗΔΔΔΔΠ dans cette même ligne est évidemment mal copié, car ΠΗ ne peut figurer après H. C'est probablement ⊢H qu'il y faut lire; mais alors l'objet vendu ne peut être une maison, le prix obtenu étant trop insignifiant. La plus petite maison n'était pas estimée à moins de trois mines ([1]). Si l'on déplaçait ces chiffres de la manière suivante ΠΗHΔΔΔΔΠ, on obtiendrait une valeur raisonable pour une maison ordinaire ([2]). De ΕΛΑΣΑΝΕΙ je fais ΕΛΕΙΟΣΑΝΕΡ, guidé par l. 9. La propriété d'Axiochos fut achetée par un Elien. Si c'était un immeuble, l'Elien doit avoir obtenu de la cité le privilège de posseder des biens-fonds à Athènes, γῆς καὶ οἰκίας ἔγκτησιν.

l. 8. J'ai corrigé ΑΣΧΑΛΛΙΟΝΟΣ en ΛΑΜΕΛΙΟΝΟΣ. Cette seconde expropriation se serait donc faite le 21ᵉ jour du mois gamélion, le quel jour tomberait sur le 8ᵉ de la 7ᵉ prytanie d'une année intercalaire. C'est encore une propriété d'Axiochos qui est vendue.

l. 9 commence par les chiffres ⊢|| que indiquent trois oboles ou plutôt trois unités, et appartiennent à l'énumération des objets vendus. Le prix d'achat n'est que de 130 Dr., l'acheteur est un Messénien.

l. 10. J'ai corrigé ΔΑΜΕΛΙΟΝΟΣ en ΛΑΜΕΛΙΟΝΟΣ. Nous avons ici le 25ᵉ jour du mois gamélion, qui est le 9ᵉ jour de la 7ᵉ prytanie d'une année intercalaire. Il est ici question de la vente d'une propriété d'Adimante, fils de Leucolophides. Cet Adimante est celui qui fut adjoint à Conon après le combat naval d'Arginuses ([3]), et qui fut pris par les Lacédémoniens après celui d'Ægos-Potamos. Son père s'appelait Λευκολοφίδης d'après Platon (Protag. I, p. 315) et Xénophon (H. G. I, 4, 21). Aristophane (Gren. 1513) en parlant de ce général dit Ἀδειμάντου τοῦ Λευκολόφου. Mais c'est évidemment un calembourg du poète, qui donne un *cimier blanc* au fils de Λευκολοφίδης. C'est d'après cette idée que je voudrais rectifier ce que j'ai dit dans N. 37, où je préfère croire que Ἑβδομίας et . . . ωνίδης (peut-être Ἀρχωνίδης) étaient en effet des fils de Leucolophidès et des frères d'Adimante. Le caractère paléographique de l'inscription sur leur colonne votive n'est peut-être qu'une affectation du sculpteur, de même que la terminaison Ω (Λευκολοφίδω) au lieu du génitif ου peut être prise pour une affectation de Dorisme à une époque où les Spartiates étaient pour ainsi dire les maitres d'Athènes.

Mais plus haut (l. 3) nous avons vu figurer un Solon fils d'Adimante. Est-ce d'un fils de ce général Adimante qu'il y est question? Je ne le crois pas, car je ne puis concevoir comment le fils aurait eu une fortune séparée de celle de son père à l'époque de notre inscription, c'est à dire avant Euclide, lorsqu'Adimante était encore en vie et en activité. Toujours le fils n'aurait pas dû figurer dans l'inscription plus haut que le père. Adimante le général n'était pas le seul qui portât ce nom. Un frère de Platon et le fils d'un certain Κῆπις le portaient également; mais peut-être tous les trois appartenaient-ils à une même famille. Dans cette conjecture j'ai établi la table généalogique qui suit:

---

(1) Isée, de l'hérit. de Ménecl. 221, Orelli.—Boeckh, Staatsh. I, 71. — (2) Isée, de l'hérit. d'Hagnias, p. 279. Démosth. c. Néær. p. 1368. ect. — (3) Xén. H. G. I.

Pour ΚΠΥΙΝΟΝ j'ai écrit ΚΑΙΟΙΝΟΝ *et une cave à vin* ou *une taverne* (¹), οἰκία ἐν . . . *une maison en* . . . , l'endroit où la maison était située n'a pas été conservé.

l. 2. Les 8 πίθοι qui se trouvaient dans la maison n'étaient probablement pas de simples tonneaux ou des cruches à vin. Il n'est pas à croire que dans un inventaire de biens-fonds confisqués on aurait mentionné aussi des objets de si peu d'importance. Les πίθοι sont apparemment des espèces de puits ou chambres souterraines, bâties en pierres et enduites de ciment comme on en voit encore aujourd'hui dans toute la Grèce servant de magasins de denrées et surtout de reservoirs d'huile. Les chambres souterraines des anciens connues sous le nom de trésors, présentent un analogue de ces constructions. Tel a dû être aussi le χαλκοῦς πίθος d'Eurysthée (²).

b) l. 3. Quoique le nombre qui commence la ligne n'ait rien d'impossible, j'en ai cependant changé les deux premiers chiffres HH en 𐅅 pour la raison que je dirai ci-dessous. Si nous connaissions l'objet vendu, nous pourrions juger laquelle de ces deux sommes lui est la plus proportionnée. J'ai également changé ΚΥΔΙΜΑΧΟΝ en ΚΥΔΙΜΑΧΟΣ, car je ne puis m'expliquer comment un accusatif peut venir en cet endroit. Le nominatif Κυδίμαχος indiquerait l'acquereur. Je ne sais quel est ce Cydimaque. On rencontre ce nom au féminin, Κυδιμάχη, une fois dans Lucien.

J'ai de même écrit Σόλωνος pour Σόλων, le génitif devant indiquer le propriétaire des biens confisqués, qui figuraient peut-être dans la partie non conservée de l. 3; car si nous supposons que Solon était le propriétaire de la forêt, de la cave et de la maison mentionnées plus haut, le chiffre numérique de l. 3 n'aurait à quoi se rapporter. Je parlerai plus bas (l. 10) de ce Solon.

c. l. 4. La somme totale est également défectueuse, car les deux chiffres 𐅅𐅅 ne sauraient se suivre. J'ai substitué au premier 𐅅 le chiffre 𐅆 qui lui ressemble de bien près, et qui peut représenter la somme des deux chiffres a) et b), s'il faut supposer que ces deux nombres entrent seuls dans la composition du total. Dans cette idée j'ai changé les quatre derniers chiffres de ce total ⊢⊢⊢⊢ en HHHH, et j'y ai ajouté les chiffres ΔΔΔΠ qui terminent le nombre b). Avec les changemens des chiffres a) et b), qui n'ont rien d'improbable, nous avons :

ΤΤΤΤΧ𐅅ΗΗΗ + 𐅆ΗΔΔΔΠ = 𐅆𐅅ΗΗΗΗΔΔΔΠ ou

4 Tal. 1800 Dr. + 5135 Dr. = 5 Tal. 935 Dr.

d) La ligne 5 ne nous laisse aucun doute sur la nature de cet inventaire. Le mot ἐπράθη s'y lit clairement. Les η qui y figurent (ἑβδόμΗ;, πρυτανευούσΗς) sont peut-être une erreur de la copie, ou s'ils existent en effet sur la pierre, ils indiquent une époque rapprochée d'Ol. 94, 2.

La vente dont il est question dans ce paragraphe s'est faite pendant la septième prytanie de la tribu Erecthéis, le septième jour du mois gamélion, car pour ΑΜΕΝΙΟΝΟΣ (l. 6) j'écris ΛΑΜΕΝΙΟΝΟΣ de l. 8 et 10 combinées. Mais comment ces deux dates coïncident-elles? Supposons que l'année dont il est ici question est une année commune; nous avons jusqu'au 7 gamélion 3 mois pleins plus 3 mois creux, plus 7 jours, en tout $(3\times30+3\times29+7)184$ jours. Mais jusqu'au commencement de la 7ᵉ prytanie il y a 4 prytanies de 35 jours (la 1ᵉ, 2ᵉ, 3ᵉ et 5ᵉ), plus 2 pr. de 36 jours (la 4ᵉ et 6ᵉ), en tout $(4\times35+2\times36$ 212 jours; donc la 7ᵉ prytanie ne commence que 28 jours après le 7ᵉ jour de gamélion. Mais si l'année est intercalaire, nous avons jusqu'à ce jour 4 mois pleins, plus 3 creux,

(1) Οἰνεών. Γεωπον. VII. 6. Οἰνών. Xénoph. Hist. Gr. VI, 2, 6. Μεγαλοπρεπεῖς δὲ οἰκήσεις καὶ οἰνῶνας κατεσκευασμένους ἔχουσαν ἐπὶ τῶν ἀγρῶν. Xénoph. VI, 11, 6. et de lui Poll. VI, 15. IX, 49. — Πωλοῦντές τι ἐν τῇ ἀγορᾷ ἢ ἐν τοῖς ἐργαστηρίοις ἢ τοῖς καπηλείοις ἢ οἰνῶσι. C. I. n. 123, § 2. — (2) Diod. VI, 52. — Apollod. II, 5, 1.

confisquée, et la ville ne pouvait disposer jusqu'au terme de la location que de son seul revenu. Ou plus probablement encore cette terre n'était-elle pas une propriété confisquée, mais un bien dont le propriétaire avait consacré le revenu à un temple, on en avait fait hommage à la ville. Cette terre était située ἐν Ὀφρυνείῳ. Ὀφρύνιον était un bourg sur la côte de la Troade près de Lampsaque. Xénophon [1], Démosthènes [2], Harpocration [3] et Suidas [4] en font mention. A l'époque de notre inscription, après qu'Athènes eût exercé sa domination sur toutes les villes maritimes de l'Asie Mineure, et lorsque ses généraux en parcouraient les côtes pour les rançonner, il n'est pas étonnant qu'ils y eussent acquis des propriétés. Celle d'Adimante n'était pas éloignée de l'endroit où il finit sa carrière.

Je ne puis rien comprendre aux lettres qui terminent la ligne 11. Le mot est certainement défectueux. l'Ω finale est une faute, et si c'est Κεκρωπίδος qu'on y voudrait lire, il y manquerait un K. Mais comment est-ce qu'il peut être fait mention en cet endroit de la tribu Cécropis, ou comment une terre située à Lampsaque peut-elle lui appartenir? Je préfère voir dans les lettres mal copiées ΕΚΕΚΡΩ des chiffres ├├├├III.

L. 12 contient la somme totale. Si les chiffres que nous voyons dans la copie depuis l. 5 sont les seules qui figuraient aussi sur la pierre, nous aurons ce total ΗΗΔΔΔΔΠ+ΗΔΔΔ+├├├├III=ΗΗΗ𐅄ΔΔ Π├├├├III (379 Dr. 3 Ob.), et telle est en effet la somme qu'on y voit. Par son exiguité je serais porté à croire que tous ces articles ne se rapportent qu'à la location des revenus, et non pas à la vente des propriétés même.

l. 13 se rapporte au même jour, le 25 gamélion. Je ne puis rendre compte du commencement de cette ligne: τῶν περὶ ἀμφότερα.

l. 14. C'est des propriétés de quelque Timothéos du dème de Kydathenée qu'il y est question. Il n'appartient pas à la famille de Conon, car elle était d'Anaphlystos. Je ne puis rien dire sur le commencement de cette ligne ΕΥΦΗΕΤΟ. Les propriétés de Timothéos sont probablement celles qui figurent dans les lignes 15—18.

l. 15. commence, comme les deux suivantes, par la fin d'un chiffre numérique. Ce chiffre représentait peut-être le prix de quelque propriété qui était spécifiée au commencement de la ligne. Ce qui suit est une maison (ΟΙΚΙΑ pour ΟΙΚΙΔ) située à quelque position appelée Σῆμα Χρ . . . peut-être Σῆμα Κυνὸς (ΣΕΜΑΚΥ pour ΣΕΜΑΧΙ), une ville peu éloignée d'Abydos [5]. Les 105 dr. en sont peut-être le loyer, ou bien même aussi le prix, car les maisons d'une petite ville de l'Hellespont ne pouvaient valoir ce qui on les estimait à Athènes.

l. 16. χωρίον ἐν Γανι . . . peut-être ἐγ Γαμβρίῳ (ΕΛΛΑΜ pour ΕΛΛΑΝΙ), Γάμβριον étant une petite ville de l'Æolide en Asie-Mineure [6]. Les 105 dr. en sont le loyer ou le prix de vente.

l. 17. Peut-être χωρίον ἐμ Μύνδῳ. Le reste n'est pas intelligible.

l. 18. Χωρίον. Le dernier mot est évidemment mal copié. Le chiffre qui l'accompagnait n'a pas été conservé.

(1) Τῇ δ' ὑστεραίῃ ὁ Ξενοφῶν προελθὼν (ἐκ Λαμψάκου) εἰς τὸ Ὀφρύνιον, ἐθύετο. Xen. Cyr. An. VII, 8, 5.

(2) Οἰκοῦντος γὰρ αὐτοῦ ἐν Ὀφρυνίῳ διὰ τὴν οἴκοθεν φυγὴν ὅτε ὁ σεισμὸς ἐγένετο περὶ Χερόννησον, καὶ συμπεσούσης αὐτῷ τῆς οἰκίας... Démosth. c. Apatur. 936, c.

(3) Ὀφρύνιον. Δημοσθένης ἐν τῷ πρὸς Ἀπατούριον. Πόλις ἐστι τῆς Τρωάδος, ὡς δηλεῖ Ἀνδροτίων ἐν τρίτῃ Ἀτθίδος. Harp.

(4) Ὀφρύνιον, Δημοσθένης ἐν τῷ πρὸς Ἀπατούριον, πόλις ἐστι τῆς Τρωάδος. Suid.

(5) Eur. Hec. v. 1275. — Thuc. VII, 104, 105. — (2) Xén. — Et. B.

Pour ΚΠΥΙΝΟΝ j'ai écrit ΚΑΙΟΙΝΟΝ *et une cave à vin* ou *une taverne* (1), οἰκία ἐν . . . *une maison en* . . . , l'endroit où la maison était située n'a pas été conservé.

l. 2. Les 8 πίθοι qui se trouvaient dans la maison n'étaient probablement pas de simples tonneaux ou des cruches à vin. Il n'est pas à croire que dans un inventaire de biens-fonds confisqués on aurait mentionné aussi des objets de si peu d'importance. Les πίθοι sont apparemment des espèces de puits ou chambres souterraines, bâties en pierres et enduites de ciment comme on en voit encore aujourd'hui dans toute la Grèce servant de magasins de denrées et surtout de reservoirs d'huile. Les chambres souterraines des anciens connues sous le nom de trésors, présentent un analogue de ces constructions. Tel a dû être aussi le χαλκοῦς πίθος d'Eurysthée (2).

b) l. 3. Quoique le nombre qui commence la ligne n'ait rien d'impossible, j'en ai cependant changé les deux premiers chiffres ΗΗ en 𐅇 pour la raison que je dirai ci-dessous. Si nous connaissions l'objet vendu, nous pourrions juger laquelle de ces deux sommes lui est la plus proportionnée. J'ai également changé ΚΥΔΙΜΑΧΟΝ en ΚΥΔΙΜΑΧΟΣ, car je ne puis m'expliquer comment un accusatif peut venir en cet endroit. Le nominatif Κυδίμαχος indiquerait l'acquereur. Je ne sais quel est ce Cydimaque. On rencontre ce nom au féminin, Κυδιμάχη, une fois dans Lucien.

J'ai de même écrit Σόλωνος pour Σόλων, le génitif devant indiquer le propriétaire des biens confisqués, qui figuraient peut-être dans la partie non conservée de l. 3; car si nous supposons que Solon était le propriétaire de la forêt, de la cave et de la maison mentionnées plus haut, le chiffre numérique de l. 3 n'aurait à quoi se rapporter. Je parlerai plus bas (l. 10) de ce Solon.

c. l. 4. La somme totale est également défectueuse, car les deux chiffres 𐅅𐅅 ne sauraient se suivre. J'ai substitué au premier 𐅅 le chiffre 𐅃 qui lui ressemble de bien près, et qui peut représenter la somme des deux chiffres a) et b), s'il faut supposer que ces deux nombres entrent seuls dans la composition du total. Dans cette idée j'ai changé les quatre derniers chiffres de ce total ⊢⊢⊢⊢ en ΗΗΗΗ, et j'y ai ajouté les chiffres ΔΔΔΠ qui terminent le nombre b). Avec les changemens des chiffres a) et b), qui n'ont rien d'improbable, nous avons :

ΤΤΤΤΧ𐅅ΗΗΗ + 𐅇ΗΔΔΔΠ = 𐅃𐅅ΗΗΗΗΔΔΔΠ ou

4 Tal. 1800 Dr. + 5135 Dr. = 5 Tal. 935 Dr.

d) La ligne 5 ne nous laisse aucun doute sur la nature de cet inventaire. Le mot ἐπράθη s'y lit clairement. Les η qui y figurent (ἑβδόμΗ; , πρυτανευούσΗς) sont peut-être une erreur de la copie, ou s'ils existent en effet sur la pierre, ils indiquent une époque rapprochée d'Ol. 94, 2.

La vente dont il est question dans ce paragraphe s'est faite pendant la septième prytanie de la tribu Erecthéis, le septième jour du mois gamélion, car pour ΑΜΕΝΙΟΝΟΣ (l. 6) j'écris ΛΑΜΕΛΙΟΝΟΣ de l. 8 et 10 combinées. Mais comment ces deux dates coïncident-elles? Supposons que l'année dont il est ici question est une année commune; nous avons jusqu'au 7 gamélion 3 mois pleins plus 3 mois creux, plus 7 jours, en tout $(3\times30+3\times29+7)$184 jours. Mais jusqu'au commencement de la 7e prytanie il y a 4 prytanies de 35 jours (la 1e, 2e, 3e et 5e), plus 2 pr. de 36 jours (la 4e et 6e), en tout $(4\times35+2\times36$,212 jours; donc la 7e prytanie ne commence que 28 jours après le 7e jour de gamélion. Mais si l'année est intercalaire, nous avons jusqu'à ce jour 4 mois pleins, plus 3 creux,

(1) Οἰνεὼν. Γεωπον. VII. 6. Οἰνὼν. Xénoph. Hist. Gr. VI, 2, 6. Μεγαλοπρεπεῖς δὲ οἰκήσεις καὶ οἰνῶνας κατασκευασμένους ἔχουσαν ἐπὶ τῶν ἀγρῶν. Xénoph. VI, 11, 6. et de lui Poll. VI, 15. IX, 49. — Πωλοῦντός τι ἐν τῇ ἀγορᾷ ἢ ἐν τοῖς ἐργαστηρίοις ἢ τοῖς καπηλείοις ἢ οἰνῶσι. C. I. n. 123, § 2. — (2) Diod. VI, 52. — Apollod. II, 5, 1.

l. 6 ὑγιὲς, d'un objet qui est en bon état de conservation.

l. 7 ἐπιθήμα(τα *converclés*, peut-être des amphores.

l. 8 Οἴνου ἀμφο(ρεῖς *des amphores de vin*. La somme de 190 en indique probablement le prix en drachmes.

l. 9 ΓΗ(Η)ΔΔΔ ou ΓΗ(ΓΗ)ΔΔΔ probablement le total des sommes précédentes, dans la supposition qu'une somme de ΗΗ ou de ΗΓΗ figurait dans la partie de la pierre qui a disparu.

l. 10 Je ne puis voir dans cette ligne que le datif d'un nom propre Π)ανιαιτίῳ, que l'on peut supposer être celui de l'adjudicataire des objets qui suivent.

l. 11 οἴνου ἀμφορεῖς, des emphores de vin.

l. 12 καθαροῦ, probablement pour ἀκράτου, pur, non trempé. Le chiffre ΔΔ (20 dr.) qui précède est probablement le prix d'adjudication du vin. Le chiffre qui suit, ΗΙΙΙΙC est peut-être celui du nombre des emphores, $104\frac{1}{2}$ emphores.

l. 13 et 14 Σμήνη ἐν τῷ . . . τῷ ἐν Ισ . . . Ruches d'abeilles dans le . . . (champ ou enclos) qui est à Ις . . . (quelque localité ou propriété d'un temple). La chiffre de 160 Dr. en marge est le prix de ces ruches.

l. 15 Βοῆ εἰρ(γασμένη; *cuir de bœuf travaillé* ?

l. 16 βοῆ . . . *cuir de bœuf*? 20 dr. en marge.

P. 253. Après N. 248.

350.

Ι
ΠΑ
ΛΙ/
ΤΥΡΟ
5 ΔΑΡΕΙ
ΤΕΜΜΙ·
‾ΡΕΙΑΙ
ΥΛΛΕΙΟΝ
ΙΑ
10 ΤΕΙΧΟΣ
ΥΝΔΑΚΙ

N. 350 est le fragment même publié par Chandler (Inscr. II, 23, p. 53) et reproduit dans le C. I. s. n. 143. Je le donne moi-même dans l'état mutilé dans lequel il fut retrouvé après les vicissitudes par lesquelles l'Acropole d'Athènes a passé depuis que Chandler l'eut visitée. Il est clair que l. 8 est Δασκ)ύλλειον.

351.

ΔΔΔ
ΓΗΗ
Χ Π
ΔΠΗΙΙΙΙ ΔΙ
ΔΠΗΙΙΙΙ Δ
Η
ΠΗΙΙΙΙ

352.

Ι Λ
Ε Υ Ε Ἐγραμμάτ(ευε.
Σ Ε
Κ Α

Ι
Ι
ΗΙΙΙΙ
ΗΗΙΙ ΚΑΡΥΑ Καρυα(νδεῖς.
ΜΑΔΝ Μαδν(ασεῖς.
Θ

353.

ΔΙΟΙ
ΟΠΟΛΙΤΑΙ Νε)οπολῖται
ΕΠΑΡΕΘΙΟΙ Π)επαρήθιοι
ΜΕΘΟΝΑΙΟΙ Μεθωναῖοι
ΑΙΛΑΝΤΙΟΙ Αἰγάντιοι
ΜΕΝΔΑΙΟΙ Μενδαῖοι
ΣΑΡΤΑΙΟΙ Σαρταῖοι
ΣΑΝΑΙΟΙ Σαναῖοι
ΣΚΑΦ Σκαφ(σαῖοι
ΣΚΙΑ Σκιά(θιοι

P. 379. Après N. 315.

354.

A.	B.	A.	B.
Α \ΙΔΕΣΔ		. . . . . .	
. . . ЄΚΕΣΤΟΣ	ΘΑΑΣΙ	Ἐξ)ήκεστος	Θ(ρ)ασι(κλῆς
ΑΤΟΝ	ΑΝΤΙΟΧΙ	Στρ)άτων	Ἀντιοχί(δος
ΑΙΣΧΙΝΗΣ	ΔΙΦΙͰΙΔ	Αἰσχίνης	Διφιλί(δης
ͰΕΟΣΤΡΑΤΟΣ	ΦΙͰΕΑΣ	Λεώστρατος	Φιλέας
ΑΘΕΝΟΔΟΡΟΣ	ΚΥΝΙΠΠΟΣ	Ἀθηνόδωρος	Κύνιππος
ΘΡΑΣΥΔΕΜΟΣ	ΔΙΟΔΟΤΟΣ	Θρασύδημος	Διόδοτος.
ΠΑΥΣΟΝ		Παύσων	
ͰΥΚΙΣΚΟΣ		Λυκίσκος	
ΧΣΕΝΟΔ\ΡΟΣ		Ξε(ν)όδ(ω)ρος	
ΚΥΔΙΑΣ		Κυδίας	
ΔΡΑΣΥΜΕ · Ε		Θρασυμέ(ν)η(ς	
ΦΙͰΟΝΕΟΣ		Φιλόνεως	
ΑΡΧΙΝΕΣ		Ἀρχίνης	
ΠΟͰΥΟΡΟΣ		Πολύ(δ)ωρος	
ΧΣΕΝΟΦΙͰΟΣ		Ξενόφιλος	
ΜΝΕΣΑΡΧΟΣ		Μνήσαρχος	
ΙΟΝ		. . ίων	
ƎΧΟΥ		. . ρ)χο(ς	
ΕΣ		. . . ης.	

Cette liste de noms propres, trouvée à Athènes non loin de la porte dite de l'Agora, a été publiée par Mr Pittaki dans le journal Archéologique d'Athènes s. n. 863. C'est de cette copie que j'ai dû faire usage, l'original ayant disparu.

A. l. 1 est probablement la suscription qui correspond à l. 1 de N. 307. Je ne puis hasarder aucune conjecture sur une copie douteuse.

l. 2 le premier Є doit évidemment avoir sur la pierre la forme E.

l. 3 est probablement écrite sur la pierre avec un E au lieu d'un H.

l. 15 Πολύορος, mais plus probablement Πολύδωρος, le Δ ayant été négligé dans la copie.

B. l. 3 Ἀντιοχίδος les noms de la tribu Antiochis, comme l. 2 et 6 de N. 307.

l. 6 Ne serait-ce pas Κυνί(σκ)ος ou plutôt Κύ(δ)ιππος?

2me SUPLÉMENT.

APPENDICE NUMISMATIQUE.

MÉDAILLES GRECQUES INÉDITES.

Je ne crois pouvoir mieux terminer ce volume qu'en y ajoutant un certain nombre de médailles inédites, qui font partie de la collection de M. le chevalier PROCKESCH D'OSTEN, Ministre plénipotentiaire d'Autriche en Grèce, et que je dois, ainsi que les notes qui les accompagnent, à cet antiquaire distingué. J'espère être à même d'enrichir également les volumes suivans d'un publication semblable.

PLANCHE I.

N°. 1. *Byzantium Thraciæ.* Æ. 3. Tête casquée de Pallas à droite.
Rev. Bœuf debout à droite. ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ. sous les pieds monograme.

» 2. *Périnthus Thraciæ.* Æ. 8. Buste lauré de Caracalla, à droite. ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. CEV. ΑΝΤΩΝΙ . . . . . .
Rev. Fortune debout à gauche, avec ses attribus. ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ. ΔΙC. ΝΕΩΚΟΡΩΝ.

» 3. *Cardia Chers. Thraciæ* Æ. 3. Tête de Cérès à droite, couronnée d'épis.
Rev. Grain d'orge. ΚΑΡΔΙΑ.

» 4. Même. Æ. 3. Tête de Cérès à gauche, couronnée d'épis, dans un carré indiqué par de lignes.
Rev. Epi. ΚΑΡΔΙΑ.

» 5. Même. Æ. 5. Tête de Cérès, couronnée d'épis, de face.
Rev. Lion marchant à gauche et regardant à droite. Dessous un grain d'orge. ΚΑΡΔΙΑ.

» 6. *Lysimachia Chers. Thr.* Æ. $1\frac{1}{2}$. Tête casquée de Pallas à droite.
Rev. ΛΥ dans une couronne d'épis.
Æ. $1\frac{1}{2}$. Même.
Rev. Epi. ΛΥ.

» 7. *Dium Macedoniæ.* Æ. 6. Buste diadémé et couronné de Gordien le pieux, à droite. IMP C.M.ANT . . . . . .
Rev. Pallas debout à gauche, tenant de la droite une patère et la gauche appuyée sur la haste, à ses pieds un serpent.
COL. IVL. DIENSIS. Dans le champ D. D.

» 8. *Alexander IV. Macedoniæ Rex.* Æ. 4. Tête d'Hercule jeune, couverte d'une peau de lion, à droite.
Rev. Cavalier en course à droite, la main droite élevée. ΑΛΕ. Dans le champ, B. et caducée.

» 9. *Heraclea Thessaliæ.* Æ. 3. Tête de lion à gauche.
Rev. Massue, verticalement placée; deux feuilles de lière entrelacées. ΗΡΑ.

» 10. *Lamia Thessaliæ.* Æ. 3. Tête de Lamia ou de Cérès, à droite.
Rev. Hercule assis à gauche, ayant à côté la depouille du lion et la massue, le genou droit élevé, s'appuyant de la gauche contre la terre et étouffant de la droite le serpent des Hespérides qui entortille un tronc d'arbre et s'élance contre lui. ΛΑΜΙΕΩΝ.

» 11. *Scarphea Locridis* (1) (medaille unique) Æ. $4\frac{1}{2}$. Tête de Pan, à droite.
Rev. Pallas (peut-être Cérès) allant à gauche, le χιτὼν serré sous la poitrine; la droite étendue, la gauche appuyée sur la hanche. À ses pieds (à ce qu'il parait) un serpent dressé sur sa queue.

---

(1) *Strabon* (IX. p. 426), *Pausanias* (VII. 15. 2), Appian (Syr. 19.) Steph. Byz. (in voce Σκάρφεια), *Livius* (XXXIII. 2—3. 6. XXXVI. 19.) — Pline (hist. nat. IV. 12. 7.) ne laissent pas de doute sur la position de cette ville dans la plaine à l'Est des Thermopyles, dans les environs de Molo d'aujourdh'ui. Homère la nomme Σκάρφη. (Ilias. II. 532.) La médaille a été trouvée dans la plaine du Céphise à peu de lieues de distance de Molo. Le type du revers est fruste, mais la legende d'une conservation parfaite.

» 12. *Anticyra Phocidis.* (1) Æ. 3. Tête de bœuf, de face.
Rev. Dauphin. A.

PLANCHE II.

N°. 1. *Lebadia Bœotiæ.* Æ. 5. Tête couronnée de fleurs d'Hercyna à droite (2).
Rev. Λ ocupant tout le creux du champ.

» 2. *Orchomenos* » Æ. 2 Tête couronnée de Cérès à gauche (3).
Rev. EP au milieu d'une couronne d'épis divisée en deux par une barre.

» 3. *Mégara Atticæ.* Æ. 6. Buste lauré de Caracalla, à droite. A. KAI. M AYP. ANTWNEINOC.
Rev. Hercule debout à droite, regardant à gauche, la dépouille du lion sur le bras gauche, la droite appuyée sur la massue. ΜΕΓΑΡΕΩΝ.

» 4. Idem. Æ. 5. Tête laurée d'Antonin le pieux, à droite. AYTO. KAI CAP . . . . . NINOC.
Rev. Jupiter Nicéphore assis à gauche. ΜΕΓΑΡΕΩΝ.

» 5. *Ægina Insula.* Æ. 6. Buste lauré de Sept. Sévère, à droite. AY. K. Λ. CEΠT. CEBHPOC. ΠΕ.
Rev. Hecate triformis avec deux flambeaux allumés. ΑΙΓΕΙΝΗΤΩΝ.

» 6. Idem. Æ. 6. Buste de Plautilla, à droite. ΦΟΥΛΒΙΑ. ΠΛΑΥΤΙΛΛΑ. CEB.
Rev. Même type de la précédente; même legende à demi effacée.

» 7. Idem. Æ. 3. Même buste. ΦΟΥΛΒΙΑ. ΠΛΑΥΤΙΛΛΑ. ΑΙΓΕΙΝΗΤ . . .
Rev. Terme.

» 8. *Bura Achaiæ* Æ. 6. Buste de Sept. Geta, à droite. ΛΟ. CEΠΤΙΜΙΟC. ΓΕΤΑC. K.
Rev. Temple heptastyle sur le sommet d'une montagne, au pied duquel est un autre fermé d'un grand portique à niche; dans la niche se trouve une statue. A côté du portique quatre colonnes. A l'exergue instrumens de sacrifice. ΒΟΥΡΑΙΩΝ.

» 9. *Corinthus Achaiæ* Æ. 3. Tête de Laie à droite, dans un grenetis.
Rev. Triton.

» 10. Idem. Æ. 4. Tête d'Agrippine à droite. GERM . . . . . .
Rev. Têtes affrontées de Neron et de Druse. NE. DR. . VIPSANIO. AGRIΠ . .

» 11. » Æ. 7. Buste de Caracalla à droite. M. AVRELIVS. CAESAR.
Rev. Diane assise sur un rocher, tenant l'arc dans la gauche, à ses pieds une panthère. Devant elle Bélé-

---

(1) Pausanias (IX. 34) parle d'une statue de Neptune au port d'Anticyre, le Dieu était représenté posant un de ses pieds sur le dos d'un dauphin.

(2) Il n'existe qu'une seule medaille de Lebadia, celle de la collection du Chevalier de Horta Æ 5. Bouclier Bœotien. *Rev.* ΛΕΒ. — Le Λ de la notre est de même forme comme sur celle du Chev. de Horta. D'ailleurs la medaille a été trouvée à Lebadia même.

(3) Nous pensions d'abord classer cette medaille à Erythræ Bœotiæ, mais nous nous rendons à l'opinion du savant Mr. H Borrell qui la classe à Orchomène.

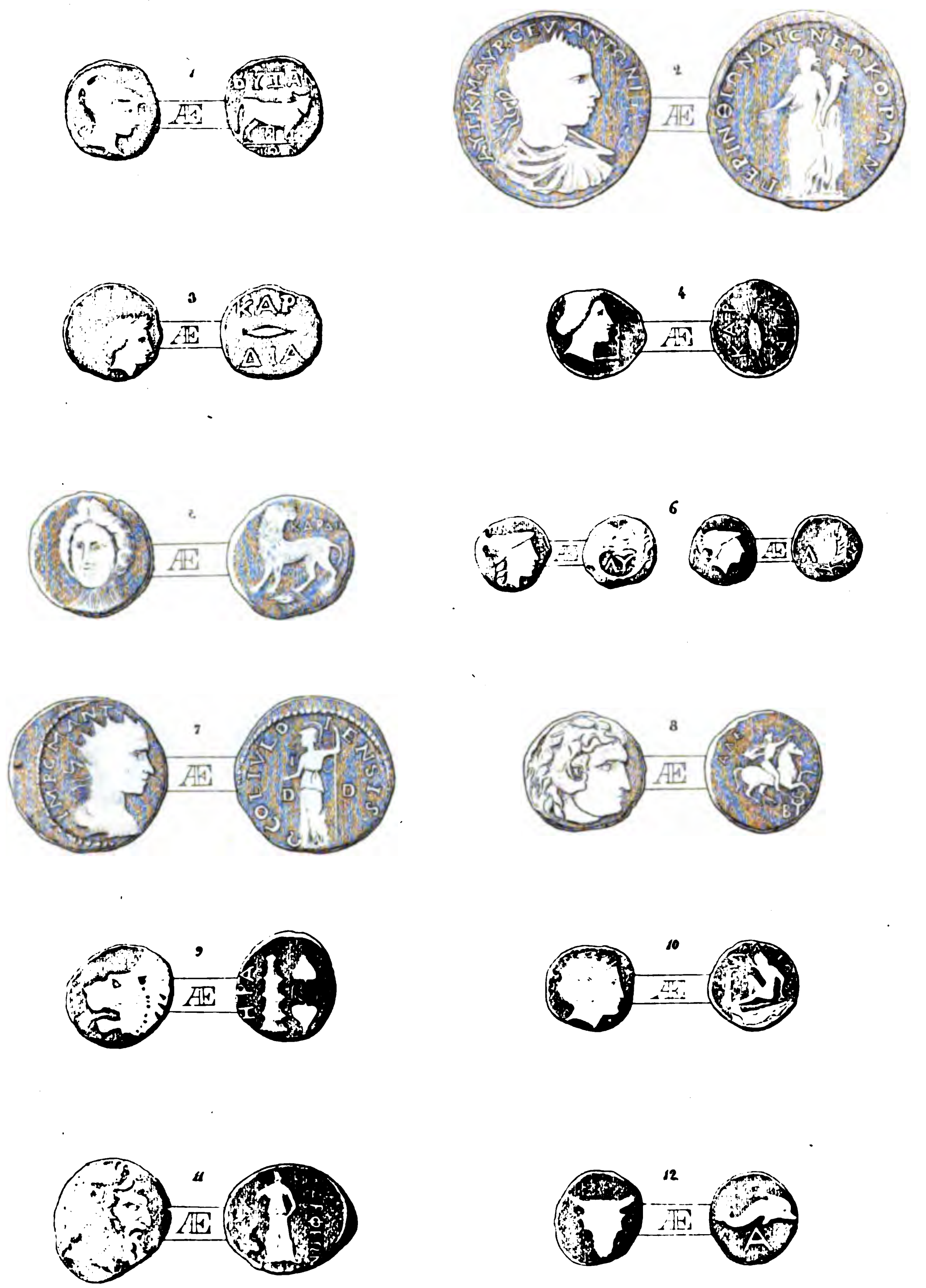
rophon monté sur le Pegase. CL. I. COR (4).

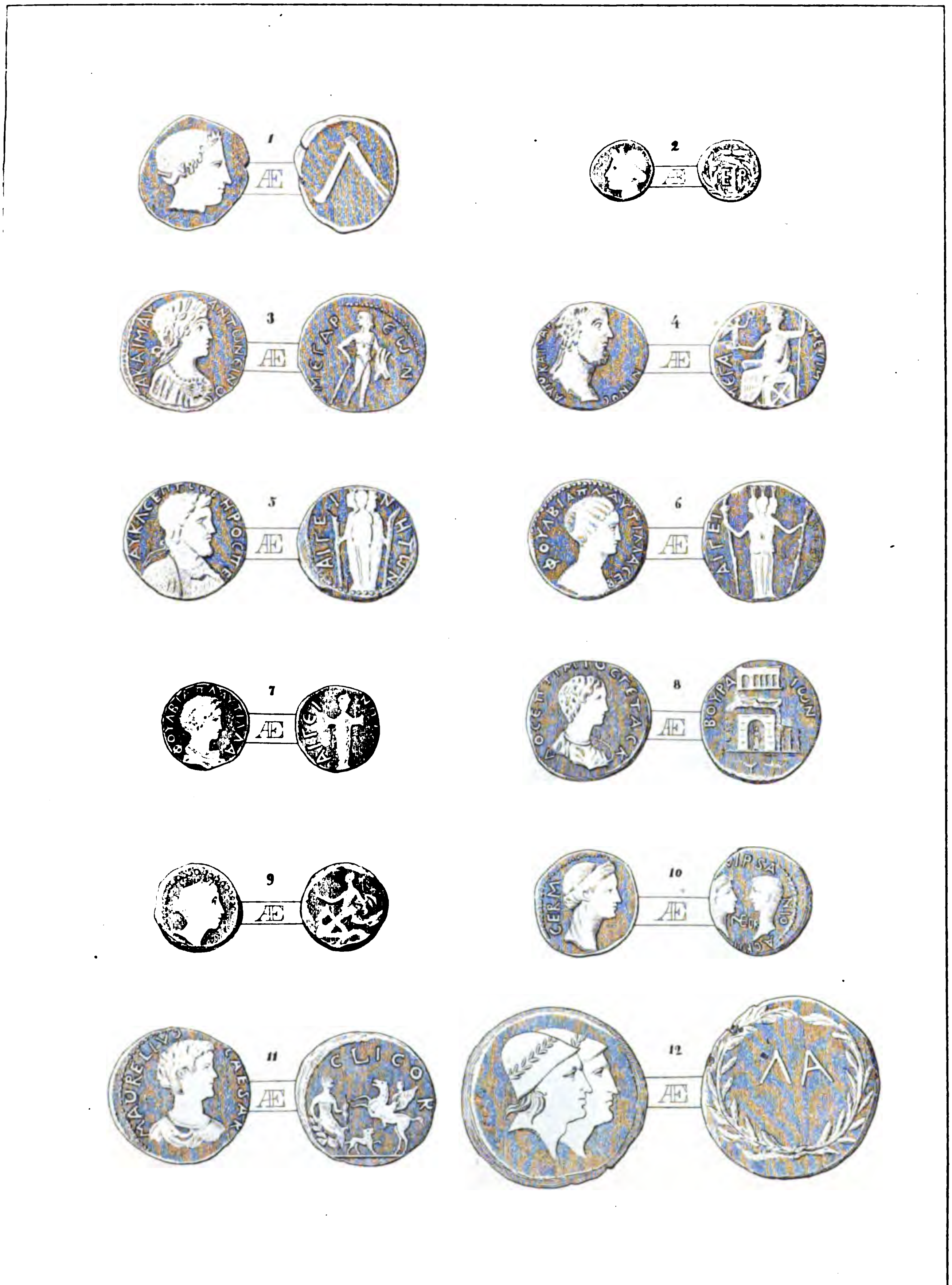
» 12. *Lacedæmōn* Æ. 9. Têtes accolées et laurées des Dioscures. *Rev.* ΛΑ dans une couronne de laurier.

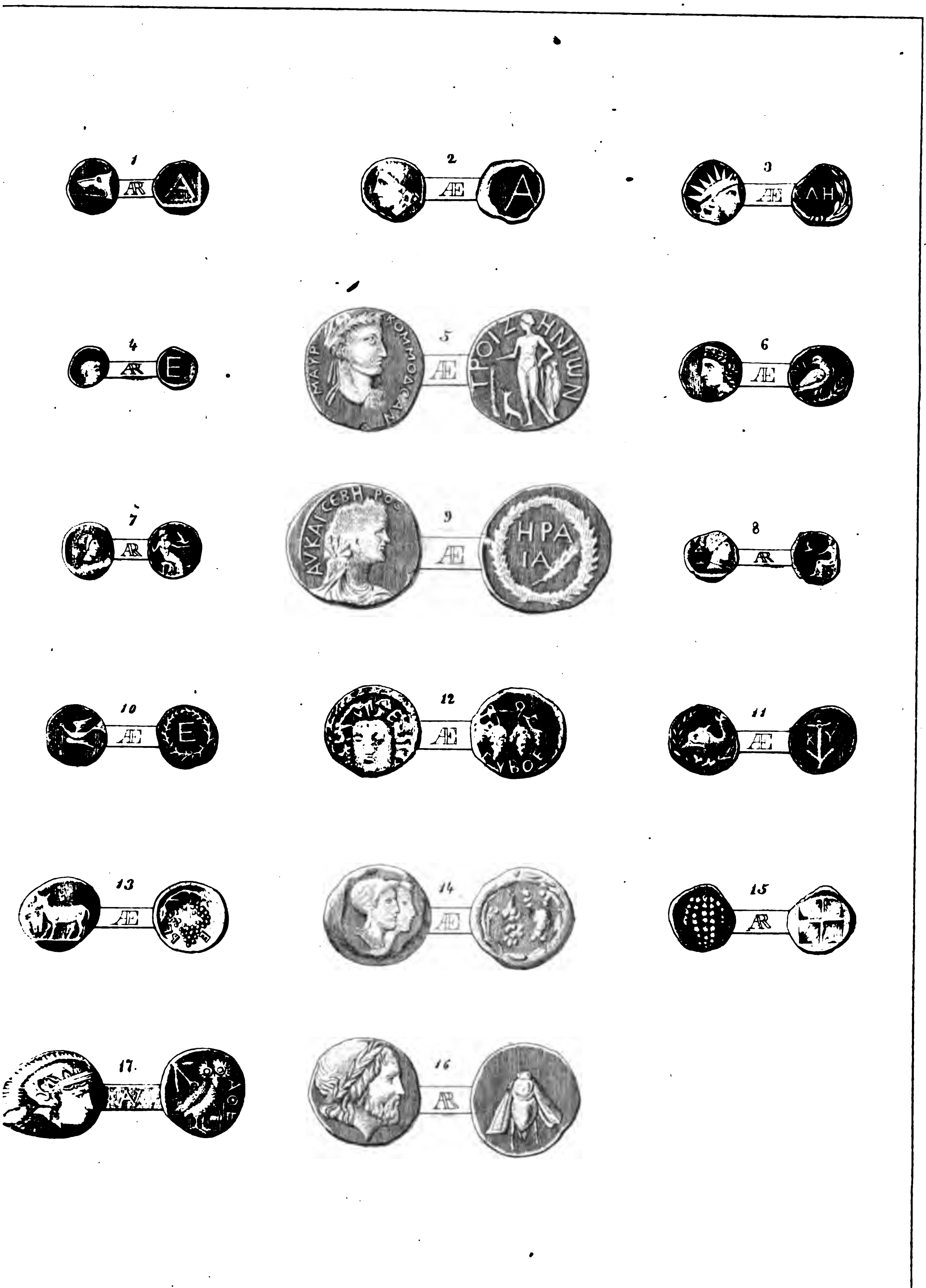
PLANCHE III.

N°.	1.	Argos Argolidis.	AR. Autonome.
»	2	Idem	Æ. Id.
»	3.	Cleonæ Argolidis.	Æ. Id.
»	4.	Epidaurus id.	AR. Id.
»	5.	Trœzene id.	Æ. Commodus.
»	6.	Midea id.	Æ. Autonome. Unique.
»	7.	Arcadia	AR. Autonome.
»	8.	Id.	AR. Id.
»	9.	Argos Argolidis	Æ. Septim. Severe.
»	10.	Elyrus Cretæ	Æ.
»	11.	Cydonia Cretæ	Æ.
»	12.	Euboia	Æ.
»	13.	Eretria Eub.	Æ.
»	14.	Euboia	Æ.
»	15.	Naxos Ins.	AR.
»	16.	Iulis Ceæ.	AR.
»	17.	Athènes.	AUR. V. page 223, note 4 du présent volume.

(4) Peut-être ce revers nous représente-t-il un monument de Corinthe. Pausanias (II. 3.) nous parle d'une fontaine comme de la plus remarquable de la ville où l'eau sort du sabot du Pégase, surmonté de Bélérophon. Il place cette fontaine près d'une statue de Diane chasseresse. Le Pégase représenté sur cette medaille est évidemment dans une position favorable à cette explication, dont le mérite est à Mr Borrell. L'arc dans la main de Diane la qualifie pour Diane chasseresse.


1
Æ
2
Æ
3
Æ
ΚΑΡ
ΔΙΑ
4
Æ
6
Æ
7
Æ
D
D
8
Æ
9
Æ
10
ÆE
11
ÆE
12
ÆE


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
ΛΑ


1
Æ
2
Æ
A
3
Æ
ΛΗ
4
Æ
E
5
Æ
ΜΑΥΡ ΚΟΜΜΟΔΟϹ ΑΝ
ΤΡΟΙΖΗΝΙΩΝ
6
Æ
7
Æ
9
Æ
ΑΥΚΑΙϹΕΒΗΡΟϹ
ΗΡΑ ΙΑ
8
Æ
10
Æ
E
12
Æ
11
Æ
ΚΥ
13
Æ
14
Æ
15
Æ
17
ΑΘΕ
16
Æ

TABLE

DES INSCRIPTIONS CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

***NOTE :** Les Rubriques 6—8 indiquent les dimmensions moyennes. — P. de Rubrique 3 indique la page de l'ouvrage de M. Pittaki, intitulé « l'Ancienne Athènes. »*

N° de l'Inscrip. dans ce Volum.	N° du Musée d'Athènes.	N° du Journal Archéologique d'Athènes.	*Dimensions en mètres.*					Date de l'Inscription en Olympiades.	Observations.
			Longueur du marbre	Largeur du marbre	Longueur des lettres	Distance des lignes entre elles	Inter-lignes		
1									De l'île de Théra, dans le Templ. de Thésée.
2									id.
3		429							id.
4			0,4	0,4	0,1				Dans la Portique d'Adrien. }
5			0,33	0,57*	0,09	0,075			* Profondeur égale.
6		167	0,42	0,62*	0,03	0,03			T. de Th. * Il n'en reste que 0,52.
7		101							Maison privée.
8		352	1,37	0,39*	0,22	0,25	0,15	av. 70	* Diam. du renflement. Celui de la col. 0,3.
9	1306		0,19	0,34	0,012	8,02	0,007		
10		642							Maison privée.
11	1849	336	0,19	0,055*	0,018	0,018			* Hauteur des cannelures.
12	1231	335	0,3	0,03*	0,017	0,02			* Haut. des cannel.
13	2646	367	0,18	0,065*	0,025	0,03			* Haut. des cannel.
14		373							
15									
16	2811	378	0,2	0,13	0,016	0,029	0,01		
17	2789		0,17	0,05	0,025	0,03	0,003		
18	1820		0,09	0,15	0,02	0,02			
19	2587		0,065	0,61	0,025	0,045			*Profondeur du socle 0,44. Colenne. H. 195.
20		103	0,285*	0,7	0,05				Larg. inf 0,42. Sup. 0,38. Prof. 0,135.
21			0,28	0,72*	0,03	0,045		66	* Prof. du socle 0,43. Colonn. H. 2, 4. Larg
									inf. 0,45. sup. 0,42. Prof. 0,14. Lettres 0,025.
22		641						72	T. de Th.
23		60	0,195*	0,56	0,019	0,025	0,007	72	*Prof. 1,14. Se termine en arrière en cercle
24			0,44	0,89*	0,02	0,03	0,005	75	*Diamètre.
25		46	0,325*	0,62	0,015	0,018	0,007	78	Prof. du cube 0,71.
26									Hors d'Athènes.
27									id.
28			0,255	0,565				66	id.
29—35									id.
36	2602	413	0,22	0,36	0,018	0,025	0,008	Après 80	
37		414	1,31	0,26	0,02	0,015			
38		342							
39		366	0,35	0,14*	0,019	0,025			*Diamètre. 16 cannelures, dont chacune 0,03.
40		380	1,55	0,27*	0,016	0,03	0,01	80—90	*Diam. de la colon. Le renflem. 0,35. H. 0,18.
41		310	0,43*	1,79**	0,03 +	0,045		90	*La moulure infér. 0,21. **En 2 blocs. + La
									ligne infér. 0,2—0,35.
42		81	0,35	0,67	0,023*	0,053	0,022	92,4	*Les 2 dern. l. 0,012.—0,023.—0,012.
43		217	0,48*	0,88**	0,035	0,035	0,023	90	*Moulure sup. 0,05. Inf. 0,07. **Diamètre.
44		218	0,59	0,44	0,015	0 015			
45	2563		0 73	0,24	0,025	0,03			
46	2652		0,4	0,3*	0,017	0,025	0,01		*Diam. de la colonne, renflée en haut et en bas
47	1906		0,145	0,18	0,02	0,04	0,03		
48	2573		0'21	0,26	0,011	0,017	0,006		
49		126						90	
50	1838	331	0,21	0,19	0,015	0,025	0,005		
51									
52		54	0,34	0,78*	0,015**	0,025	0,015	ap. 85	*Diam. **1° l. 0,023.—0,035.—0,015.
53		446							Maison privée.
54									id.
55									
56	1753	10	0,73	0,31	0,007	0,008	0,004	92,3	
57	1748	9	0,95	0,425	»	»	»	»	
58	1747	11	0,15	0,215	»	»	»	»	
59	1414	172	0,2*	0,27	»	»	»	»	* 0,11 d'en haut laissé en blanc.
60	1744		0,11	0,11	0,009	»	»	»	
61—85								»	N. 61—85 statuettes sans N°.
86	1773		0,16	0,15	0,008	0,07	0,003-5	92,4	
87		418	0,3	0,24	0,007	0,01	0,003	85	Sans N°. à l'aile gauche des Propylées.
88	1705	282	0,22	0,265	0,007	0,006	0,003		0,55 à gauche laissé en blanc.
89	2626		0,3	0,27	0,017*	0,021	0,01	85,4	* Les 4 dern. l. 0,012 — 0,011-0,011. Au re-
90	2797		0,12	0,14	0,012	0,017	0,009 }	} 86,3	vers 0,013-0,016. - 0,01.
91	1472	137	0,235	0,235	0,011	0,015	0,009 }		

52.

N° de l'Inscrip. dans ce Volum.	N° du Musée d'Athènes.	N° du Journal Archéologique d'Athènes.	Dimensions en mètres. Longueur du marbre	Largeur du marbre	Longueur des lettres	Distances des lignes entre elles	Inter-lignes.	Date de l'inscription en Olympiades.	Observations.
92	1751	247	0,135	0,1	0,009	0,01	0,006	86,4	
93	2622	248	0,61	0,61	0,009*	0,013	0,007	87,3-4	* Les 4 l. inf. 0.07.
94	2572	14	0,92*	0,64	0,011	0,014	0,007	88,2	Revers de 96. *0.76 audessous en blanc.
95	2622	249	0,61	0,61	0,005*	0,013	0.007	90,3 4	Rev. de 93. *Depuis l. 18, les lettres 0.005.
96	2572	15	0,92*	0.64	0,0 9	0,013	0.006	91,1-2	Rev. de 94. *Audessous 0,29 reste en blanc.
97	2629	16	0,64*	0.5	0,008	0,013	0,003	92,4	*0,38 audessous reste en blanc.
98	1320	250	0,42*	0,19	0,007	0,009	0,003	93,1-2	*0,06 en haut laissé en blanc.
99	1742	4	0,42	0,25	0,007	0,01	0,005	93,2	
100	2855	17	0,21	0,235	0,01	0,013	0,01	87.1	
101	2795		0,12	0,21	0,012	0.016	0,01	87,2	
102	1662	112	0,28	0,13	0,003	0,015	0 006	87.3-4	
103	1349	251	0,19	0,19	0,012	0,015	0,009	88,1-2	
104	1738	165 et 255	0,3	0,21	0,013	0,014	0,007	91,3 4	
105	1752	256	0,22	0,13	0.09	0 012	0,012	86,4	
106	2621		0,69	0,28	0,01	0,012	0,008	87,1	
107	1649	48 et 257	0,45	0,24	0,01	0,01	0,006	87,2	
108	2647		0,48	0,2	0,01	0,012	0,008	89,4	
109		499	0,56	0,53	0,012*	0,012	0.008	90,1—2	Chambre à part. Les l. inf. de gr.
110	2621	18	0,69	0,28	0,01	0,012	0,01	91,3	Rev. de 106.
111	1733	258	0,3	0,25	0,01	0,014	0,009	91,4	
112	1351		0,19	0,1	0,011	0,011	0,011	88,3	
113	1445	260	0,52	0,16	0,01	0,011	0,006		
114	1555		0,28	0,19	0,009	0,01	0,008	86,3	
115		891	0,63*	0,29	0,009	0,011	0,008	86,3	A l'aile g. des Pr. *0,26 audessous en blanc.
116	1246	259	0,31	0,18	0,009	0,009	0,005	88,3—89,2	
117	1484	20	0,61	0,3	0,009	0,009	0,005	id.	
118								90,2	Hors d'Athènes.
119			0,27	0,18	0,009*	0,01	0,005	90,3—91,3	Encastrée avec les listes des villes tributaires. Les 2 av. dern. l. 0,01—0,03.
120	1499	23	0,63	0,25	0,01	0,01	0,008	id.	
121	2806		0,23	0,19	0,01*	0,01	0,008		*l. 3 et 4 les lettres 0,017—0,033—0,018.
122			0,51	0,42	0,009*	0,01	0,005	id.	A l'aile g. des Prop. sans N°. *l. 11 et 12 les lettres 0,23—0,32.
123	1486	166	0,5	0,275	0,011	0,012	0,006	93,4	
124									
125									
126	1703		0,17	0,11	0,01	0,012	0,008		
127	1519		0,21	0,16	0,009	0,011	0,006		
128	2623		0,41	0,14	0,017*	0,025	0,016		* Les 3 dern. lignes 0,008-0,014-0,014.
129	2582		0,23	0,13	0,011*	0,012	0,001		* Sur l'autre face 0,009—0,01.
130	2624		0,26	0,11	0,012	0,017	0,006		
131—248								82,1—88,4	De 131 — 248 la plus part arrangés en 2 colonnes dans la Pinacothèque sans Numéro, excepté les 15 fragmens qui suivent.
160	1788		0,15	0,08	0,009	0,009	0,003		
164			0,18	0,21	0,011	0.012	0,005		A l'aile g. des Prop.
170	1719		0,15	0,15	0,01*	0,012	0,007		* L. 6—8 = 0,019—0,025—0,013.
174	1745		0,3	0,25	0,01	0,009	0,003		
182	1758		0,21	0,08	0,01	0.016	0,003		
202	1500		0,47	0,53	0,01	0,01	0,001		
208			0,5	0,3	0,009	0,017	0,003		Au coin NE. de la porte de la Pinacothèque.
215	2859		0,29	0,35	0,009	0,015	0.009		
217	1271		0,15	0,16	:	0,016	0,002		
218	1757		0,08	0,13	0,01				
220	1310		0,21	0,1	0,01	0,015	0,003		
222	1736		0,27	0,16	0,011	0,015	0,001		
223	2560		0,67	0,81	0,01	0,015	0,005		
224			1,14	0,81	0,01	0,015	0,005		
226	1417		0,1	0,08	0,01	0,01	0,005		
249	1549		0,24	0,12	0,007	0,011	0,003	88,2	
250	1649	45	1*	0,51	0,01**	0,011	0,003	89,2	* Le bas-relief occupe 0,21 de la hauteur. ** Lettres des 2 prem. l. 0,015.
251	1743	159	0,31	0,275	0,01	0,011	0,003	»	
252		317 P.						»	
253	1795		0,43	0,15	0,014	0,017	0,007	»	
254	1732		0,22	0,15	0.014	0,017	0,007	»	
255					0,014	0,017	0,007	»	
256		364						91,1	
257	2804	421	0,28*	0,37	0,007	0,01	0,004	92,2	* Le bas relief, h. 0,16.
258	2840	406	0,21	0,29	0,007	0,01	0,004	92,4	
259									Dans l'église Métropolitaine.
260	1658	426	0,37*	0,375	0,017**	0,018	0,009		* Le bas relief 0,135. La moulure 0,07. ** L. 4 et 5 = 0,01.

N° de l'Inscrip. dans ce volum.	N° du Musée d'Athènes.	N° du Journal Archéologique d'Athènes	Dimensions en mètres.					Date de l'inscription en Olympiades	Observations.
			Longueur du marbre	Largeur du marbre	Longeur des lettres	Distance des lignes entre elles	Interlignes		
261	1568		0,45	0,9	0,011	0,01	0,009		
262	2816		0,4*	0,35	0,021	0,025	0,005		*Le bas relief 0,335.
263	1345	85	0,18	0,11	0,009	0,018	0,006		
264		163							
265	1482	164	0,28	0.19	0,009	0.012	0,006		
266	1483		0,2	0,11	0,009	0,012	0,006		
267	1541		0,11	0,35	0,009	0,01	0,003		
268	1480	160	0,19	0,26	0,009	0,01	0 003		
269	1479		0,3	0,27	0,012	0,018	0,007		
270									Fragment de 256.
271	1663		0,22	0,15	0,009	0,01	0,005		
272	1690		0,5	0,52	0,009	0,01	0,005		
273	1289	244	0,19	0,25	0,003	0 009	0,002		
274	1513		0,21	0,07	0,006	0,008	0,003	87, 1.	
275	2807		0,185	0,15	0,009	0,009	0,003		
276	2649		0,38	0,18	0,01	0,017	0,004		
277	1739		0,26	0,21	0,013	0,017	0,006		
278	1847	337	0,21	0,23	0,012	0,018	0,007		
279	1731		0,26	0,125	0,01	0.012	0,011		
280	1135		0,15	0,12	0,01	0,012	0,007		
281	1599		0,13	0,13	0,006	0,011	0,005		
282	1660		0,28	0,265	0,007	0,017	0,006		
283	1243		0,23	0,15	0,01	0,012	0,006		
284		424							
285	2837	159et 409	0,25	0,36	0,01	0,017	0,013		
286		93							
287		451							
288	1367		0,21	0,13	0,01	0,015	0,007		
289									
290	1504		0,235	0,1	0,007	0,01	0,002		
291	1503		0,45	0,15	0,014	0,02	0,003		
292									
293		94 P.							Maison de M. Pittaki.
294									
295	1663		0,23	0,15	0,01	0.013	0,007		
296	1762		0,17	0,18	0,011	0,012	0,004		
297	1756		0.145	0,13	0,009	0,012	0,009		
298	1532		0,44	0,27	0,013	0,022	0,007		
299	1548		0,35	0,18	0,015	0,023	0,007		
300	1518		0,11	0,17	0,01	0,015	0,005		
301	1450		0,17	0,27	0,01	0.015	0,006		
302	1403		0,16	0,15	0,016	0,017	0,006		
303									Portique d'Adrien.
304	241	585	0,3	0,18	0,014	0,015	0,004	84	
305	860							84	
306		504 P.							Maison de M. Pittaki.
307									T. de Thésée.
308		525	0,555	0,505					Portique d'Adrien.
309	403		0,29	0,1					
310	407		0,35	0,275	0,013	0,02	0,01		
311	433		0,29	093,					Dans la Pinacothèque; Encastrée avec les inscrip. contenant les listes des villes.
312			0,18	0,33	0,015		0,007		
313		102 P.							
314		108 P.							
315		504 P.							Est probablement la même que 308.
316	414		0,19	0,17					
317—339									Hors d'Athènes.
340	2592		0,3*	0,35	0,02	0,025	0,015		* 0,2 audessous reste en blanc.
341				0,8*	0,1**			93	* Diamètre. — **Largeur des cannelures.
342	1314		0,14	0,26	0,012	0,017	0,007		
343	1567		0,055	0,13	0,01	0,011	0,009		
344	1556		0,26	0,14	0,014	0,016	0,009		
345	2616		0,3	0,11	0,012	0,014	0,009		
346	2618		0,3	0,33	0,011	0,009	0,005*		*Les lettres du Revers 0,009—0,012, 0,004.
347	1277		0,15	0,1	0,011	0,017	0,007		
348		38 P.							
349	2643		0,24	0,15	0,008	0,009	0,006		
350	1835		0,29	0,075	0,01	0,015	0,003		
351	1711		0,18	0,065	0,011	0,01	0,007		
352	1159		0,43	0,1	0,009	0,013	0,006		
353	1342		0,13	0,09	0,007	0,009	0,002		

TABLE DES MATIÈRES ET DES NOMS PROPRES.

Cette TABLE est dressée d'après l'alphabet Français. Par conséquent le H grec est à chercher sous la lettre E; le Θ sous Th; le K sous C pour les mots écrits en français et sous K pour ceux écrits en grec; le Υ sous U; le Φ et Ψ sous Ph et Ps; le X sous Ch. Enfin les mots écrits en grec et qui commencent par une voyelle aspirée, sont à chercher sous cette voyelle sans égard à l'aspiration.

A.

B.

C.

L.

M.

N.

O.

P.

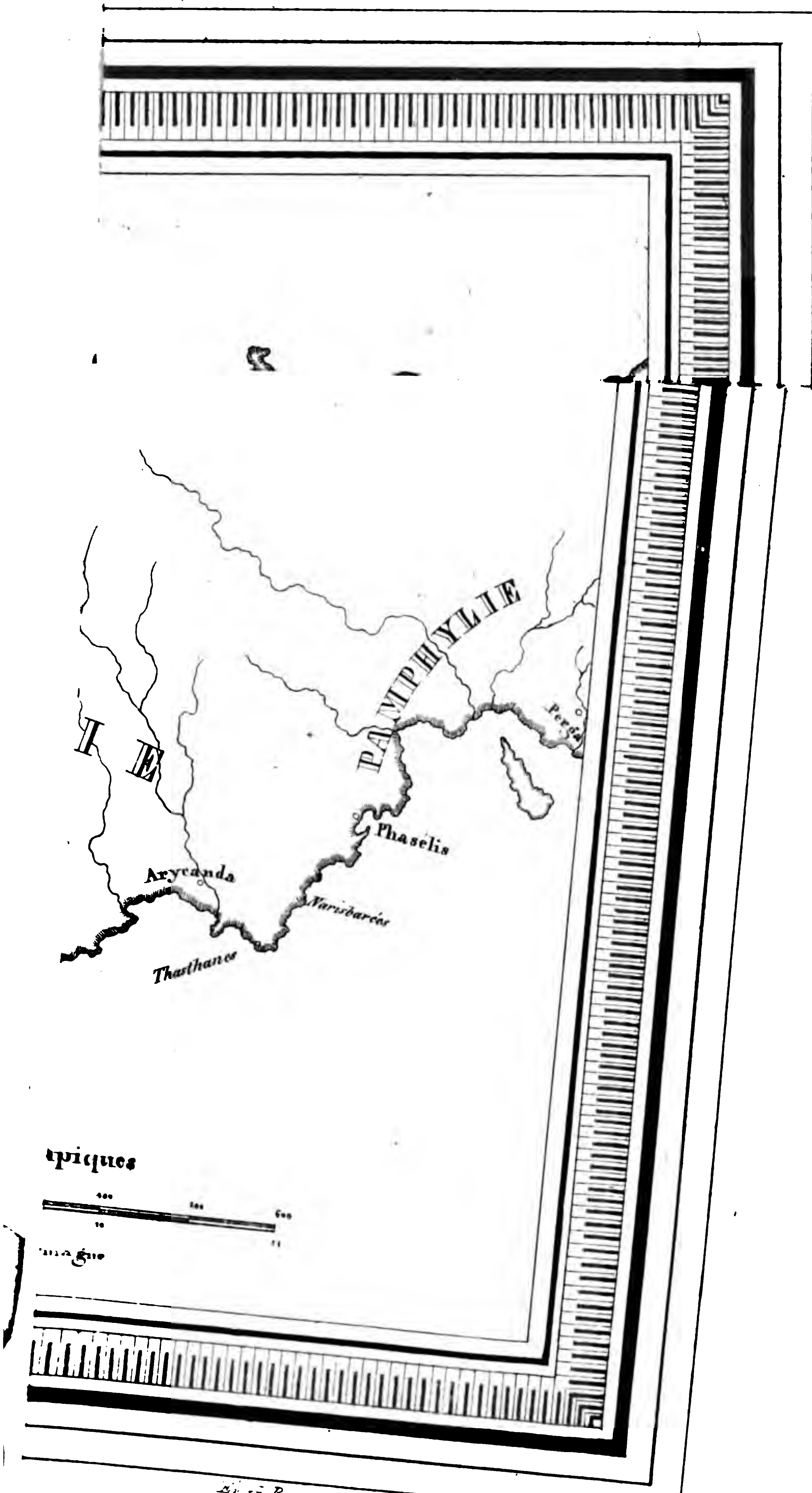
ERRATA.

P. 25.	l.	21	pour	APISOKLES	écrivez	APISTOKLES.
37.	l.	14	„	N. 33	„	N. 43
	l.	23	„	qu'ont voit	„	qu'on voit
38.	l.	31	„	le connection	„	la connection.
47.	l.	19	„	ἰγκίαντι	„	ἐγκήαντι.
48.	l.	25	„	406	„	4. Ob.
60.	l.	31	„	dont	„	donc
62.	l.	31	„	assoir	„	asseoir
	l.	40	„	ἰνώνυμον	„	εὐώνυμεν
66.	l.	26	„	σπεῖρα	„	ἕλιξ
82.	l.	22	„	36 pieds de conques		des conques.
92.	l.	31 etc.	„	poid	„	poids
131.	l.	23	„	même	„	Mêmes
133.	l.	34	„	distins	„	distincts
165.	l.	29	„	Λευ]κενοιεὺς	„	Λευ]κονοιεὺς πρ[ῶτος
178.	l.	17	„	jou	„	jour
193.	l.	23	„	154	„	355
	l.	24	„	155	„	355
	l.	26	„	184 à 185	„	384 à 385
197.	l.	21	„	interventi	„	interverti
223.	l.	39	„	apperdice	„	appendice
	l.	40	„	malgrè	„	malgré
255.	l.	28	„	Κδύνιει	„	Καύνιει
	l.	44	„	ἐπὶ τῆς της	„	ἐπὶ τῆς ἀρχῆς της
297.	l.	3	„	des pays et et	„	du pays et
	l.	27	„	marmi	„	parmi
299.	l.	21	„	ider	„	décider
301.	l.	39	„	dans de Sophocle		dans ces vers de Sophocle
304.	l.	2	„	ta carte	„	la carte
310.	l.	8	„	peut-étre	„	peut-être
311.	l.	22	„	étaient considérés		était considéré
319.	l.	26	„	renger	„	ranger
320.	l.	11	„	de se	„	de ce
355.	l.	5	„	Dinphante	„	Diophante
367.	l.	17	„	homis	„	omis
372.	l.	6	„	Θρασύλλυς	„	Θρασύλλος
373.	l.	9	„	ésant entiérement		étant entièrement
375.	l.	7B	„	Ἀμικτύων	„	Ἀμφικτύων
377.	l.	33	„	Σίνανος	„	Σίκανος

399. dans la table généal. au lieu de faire de Peisianax le beau frère de Périclès, il faut le faire fils d'un ancien Euryptolémos fils de Mégaclés (7), ainsi qu'il suit:

Megaclés
Dinomaque — Euryptolème
Alcibiade (fils de Dinomaque) — Pisianax (fils d'Euryptolème) — Isodike + Cimon
Euryptolème. (fils de Pisianax)

d'aprés ce passage de Plutarque (Cim. § 16.): τὸν τρίτον τῶν Κίμωνος υἱῶν, Θεσσαλὸν, ἐξ Ἰσοδίκης γεγονέναι τῆς Εὐρυπτολέμου τοῦ Μεγακλέους. Euryptolème cité par Xénophon serait donc un petit fils de l'ancien, et de là sa parenté avec Periclés et Alcibiade



Ἐν τῇ Βασ. Λιθογραφίᾳ τῶν Ἀθηνῶν

OUVRAGES
DU MÊME AUTEUR
qui se trouvent chez les Libraires
D'ATHÈNES

Problèmes d'Algèbre et de Géometrie, par C. Soutzo et A.R. Rangabé	in 8°	2 Vol.
Dictionnaire Français-Grec, par A.R. Rangabé, A Samourcaßi et Nicolaïdes Lebadieus.	in 4°	1 Vol.
Poésies dramatiques et lyriques d'A.R. Rangabé	in 8°	2 Vol.
Conseils à ma fille, traduit de l'Allemand de Campé par A.R. Rangabé	in 12°	2 Vol.
Découverte de l'Amérique. idem	in 8°	2 Vol.
Morale pour les Enfans. idem	in 12°	1 Vol.
Abrégé de l'histoire grecque traduit de l'Anglais de Goldsmith	in 8°	1 Vol.
Encyclopédie française, ou choix des meilleurs morceaux des claßiques français, avec des notes	in 8°	1 Vol.

SOUS PRESSE

Abrégé de l'histoire de la Grece, par A.R. Rangabé in 8° 1 Vol.